**SOCIETE AGOSTINI FRERES**

HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)
*CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE*
*Avec défilé du Lancone*
(Déjeuner à Pino)
PRIX : 45 FR. (Pourboire compris.)

Parfumerie de Luxe
**A. POGGI**
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-6

Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Bonneterie fine, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**
(paquet blanc)

**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 55 francs la tonne.*

**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 11 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.



Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli


# BOURSE DE PARIS du 29 Novembre 1928

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ Seine 7 % 1929 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Aulhmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma (Actions) | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financière Suesuehens | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Parts Bong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Franco Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Maxieuh Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Bong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Mossamedes | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mosite | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belges | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Cusenier Jouisa. | [illegible] | [illegible] |
| Pollet Chausson | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexican | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Franco-Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Metal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| Fonds d'Etats Etrangers | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1909 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1883 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Italien 3 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | | |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmarks) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
28, BOULEVARD PAOLI, 28 — BASTIA — Téléphone 2-38
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS *dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.*

**ABONNEMENTS AU Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

**BULLETIN D'ABONNEMENT**
M.
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au *Petit Bastiais* à partir du
SIGNATURE,
Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

**Tarif des Abonnements**
CORSE — Un an : 65 francs — 6 mois : 35 francs — 3 mois : 18 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

**La REMINGTON PORTATIVE**
payable **85 fr.** par mois
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ........ adresse ........
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
**J. ESPOSITO**
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
*H. ALBAN*

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 67

**MAISONS** Pour Tous
*LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER*
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

*CAP CORSE*
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*

*Employez l'Ouvre-lettres* **"ORGUS"**
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

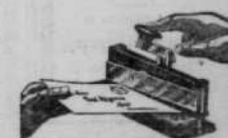


N° 38 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

[illegible] ...leurs ... leurs blessures. On n'avait pu assez de larmes pour la douleur de la Vierge Mère... et cela sans se rendre compte que l'on revivait, non pas la crucifixion du Christ, mais l'éternelle crucifixion de l'humanité. Toute cette mentalité exaltée se corrompit ; celle-ci se corrompit et fit des malades... des mystiques. Dans quelques-unes de leurs cellules cérébrales, religieusement ... apparurent, par une sorte de ... sommages sacré... et, par ce dédoublement qui se produit chez les idéalistes ... les écrivains, ils crurent converser avec eux... prêtres et moines, au lieu de chercher à les guérir, entretinrent leur illusionnisme avec leurs propres rêves, avec des images de paradis et d'enfer, avec des prodiges fabuleux, des miracles opérés on ne sait comment. C'est ainsi que l'Eglise, par ignorance ou à dessein — je veux croire à l'ignorance, — a créé le mysticisme dont elle a tiré un si grand parti.

Chez les névrosés profanes, quelques peu mécréants, les visions étaient tout autres que religieuses... et le sont encore. Quand on les voyait jetés sur le sol, comme par des mains invisibles, et, l'écume à la bouche, se tordre dans d'horribles convulsions, quand on les entendait blasphémer et prononcer des paroles ordurières, on les croyait possédés du démon et, de gré ou de force, on les soumettait à l'exorcisme. Dans le clergé il y avait des équipes d'exorciseurs et elles ne chômaient pas. C'étaient des médecins qu'il aurait fallu à ces malheureux.

Moi aussi, par ignorance, — qui n'a pas péché par ignorance ! — j'ai refusé d'ajouter foi aux visions, aux ... des saints. Aujourd'hui, je les crois vraies pour la plupart, parfaitement naturelles. Selon moi, de semblables phénomènes se passent dans les lobes frontaux où sont les rêves métaphysiques et tous les autres rêves. Quand leurs cellules ont mises en activité par des nerfs, c'est à dire par des conducteurs ou trop tendus ou trop relâchés... ou noués peut-être, elles peuvent produire toutes les aberrations. N'y a-t-il pas, dans notre cerveau, des alvéoles qui distillent l'ivresse de l'amour ? Et c'est si bien notre moteur qui en est le théâtre que le Christ, la Vierge, les Saints, pas plus que les esprits évoqués par les médiums, n'ont jamais rien dit qui révèle des êtres d'un plan plus élevé que le nôtre, ou une autre personne que celle qui les faisait parler. Saint Dominique couchait souvent dans les églises, quoi d'étonnant à ce que là, au pied de quelque autel de la Vierge, il se soit formé derrière son front un film qui le représentait avec l'enfant Jésus lui tendant le chapelet aux 15 dizaines — film qui nous a valu l'institution du Rosaire.

Un écrivain français, Stendhal, je crois, ayant eu la fantaisie de passer la nuit dans l'église de Saint-Pierre de Rome, s'y était fait enfermer en se cachant dans un confessionnal. Au matin, on l'y retrouva évanoui. Ses nerfs et son imagination n'avaient pu supporter le silence et le mystère de l'immense basilique. Un névrosé religieux aurait probablement été emporté en paradis ou en enfer.

Et ces phénomènes psychiques reflètent toujours la mentalité de l'époque. Les penseurs peuvent constater ce fait que, dans toutes les visions du Moyen Age, il y a du sang... le sang de Jésus, heureusement, car, au lieu de saints, elles eussent fait des criminels. Dans ces jours barbares, les femmes, pendant le temps de leur gestation, avaient dû voir souvent les rues ensanglantées par les luttes fratricides et leur fruit avait été impressionné.

C'est cela, sans doute, qui avait teinté le rouge l'âme des mystiques du XIIIe siècle, qui l'avait rendue si cruelle aux autres et à elle-même. Saint-Dominique se donnait la discipline, se la faisait donner avec de triples chaînes de fer, et soyez sûr qu'il trouvait une jouissance morbide à sentir sa chair déchirée. Ceci me fait croire qu'on ne l'a pas accusé, à tort, d'avoir été l'inventeur de l'Inquisition, le prédécesseur du fameux terroriste Torquemada. Il était un moine espagnol et, grattez l'espagnol, vous trouverez l'Africain fanatique. On le sent bien quand on lit ceci : « Quelques hérétiques ayant été convaincus, dans le pays de Toulouse, furent remis au jugement séculier, parce qu'ils refusaient de retourner à la foi. Dominique regarda l'un d'eux avec un cœur initié aux secrets de Dieu et dit aux officiers de la cour : « Mettez à part celui-ci et gardez-vous de le brûler. » Puis, se tournant vers l'hérétique avec une grande douceur, oh ! cette douceur près du bûcher ! : « Je sais, mon fils, lui dit-il, qu'il vous faudra beaucoup de temps, mais que vous deviendrez bon et saint. » Ceci ressemble pas mal à une scène d'anthropophagie, où le chef de la tribu dirait aux exécuteurs : « Gardez celui-ci pour demain... il sera meilleur. » On garda le malheureux... vingt ans... c'é[tait] bien [illegible] en vérité. Il se convertit enfin et ne fut pas brûlé.

Les visions qui ont fait les grands mystiques se sont toujours développées après une maladie, telle celle de saint François d'Assise. A moins que la nature ne soit un vain mot, il est impossible de considérer comme ... à fait sain d'esprit celui qui ... jour, au palais épiscopal d'Assise, « en présence d'une nombreuse assemblée, sommé de rendre à son père ce qu'il tenait de lui, disparaît dans une chambre voisine et reparaît, complètement nu, avec une ceinture de poils autour des reins, tenant sous le bras tous ses autres vêtements qu'il va déposer, devant les pieds de son père, avec un petit tas d'or ». Plus tard, il ordonnera à Ruffin, l'un de ses frères, d'une des meilleures familles d'Assise « de s'en aller, tout nu, de la Portioncule jusqu'à la ville et de prêcher, tout nu, dans la cathédrale ». Il donne un ordre pareil au frère Ange. « Lui aussi eut à se rendre, tout nu, dans la ville, pour annoncer que le Maître arrivait le lendemain et avait l'intention de prêcher. Deux fois pendant sa dernière maladie, il demanda à ce qu'on le posât nu sur la terre nue. » Ceci ressemble bien à une manie de névrosé. Depuis une trentaine d'années, quand les gens du peuple voient une personne commettre des actes dont la bizarrerie les choque, ils ne disent plus : « elle est folle », mais, avec un haussement d'épaules et une note de pitié : « elle est malade ! » Le mot est bien plus juste, le fils de Pierre Bernardone était « un malade ».

Saint Dominique et saint François se passionnèrent pour la pauvreté. Ce dernier, qui était un poète et un romantique, lui voua un culte passionné et enfantin.

Combien de fois n'ai-je pas regretté que « cette ... » ne fût pas ... pour objet la propreté... la divine propreté, car comme disent les Anglais, « elle vaut la sainteté » *Cleanliness next to godliness*. Et c'eût été tellement plus sain, moralement et physiquement !... mais la saleté sert autel.

Vers la moitié du XIIIe siècle, il y eut, dans les âmes mystiques, un curieux besoin de souffrance, de pauvreté, d'humiliation qui devait peut-être servir de contrepoids au besoin excessif de jouissances, de richesses, de faste qui s'était développé dans le haut clergé. Et, le croira-t-on, la création des ordres mendiants, féminins et masculins, fut inspirée par les mêmes irrésistibles motifs que l'hérésie des Albigeois, des Cathares, des Vaudois, et ces motifs étaient le relâchement de toute discipline morale dans l'Eglise catholique. Ces deux réactions, semblables et diverses, luttèrent férocement l'une contre l'autre.

Les moines et les pauvres femmes qu'ils avaient cloîtrées renonçaient à la transmission de la vie, dans l'espoir d'acquérir des biens impérissables : les hérétiques, eux, se refusaient à cette transmission par haine de la vie même, qu'ils croyaient l'œuvre du diable, en la voyant corrompue par ceux qui auraient dû la purifier... c'était là aussi un idéal de malades.

(*A suivre*)


52e ANNÉE — N° 276. — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — SAMEDI 1er DECEM. 1928

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux : Ajaccio 8-34

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 18 | 35 | 65 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A. | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B. | 44 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00604
BIBLIOTHEQUE


## Vues Italiennes sur la Corse

### Divagations

Cette fois, il n'y a pas d'autre mot : ce n'est plus l'insinuation malveillante et calculée que l'on place, avec tous les aspects de l'innocence et de la candeur, au cours d'un article ou d'une livraison, et que le lecteur a traduit en ... ce n'est plus, un mot bien parlant, le geste d'amour de l'Italie à la Corse, la main sur le cœur. Voici quelques extraits recueillis par le bulletin de la presse étrangère du quai d'Orsay, qui ne sont pas autre chose, de la part des journaux italiens, que de la divagation.

C'est M. Jean Chiappe, préfet de police, qui est mis en cause, par le *Piccolo*, de Trieste, si nous avons bien compris. Le réfugié anti-fasciste Schiavetti, qui publie chaque jour une chronique italienne dans le *Petit Provençal*, doit, paraît-il, faire des conférences en Corse. Nous disons paraît-il parce que nous ne savons rien des intentions de M. Schiavetti. Mais le journal italien nous renseigne :

« Cette offensive anti-italienne a été lancée en Corse par ordre de qui ? N'en sait-on rien à Paris ? M. Chiappe était pourtant l'autre jour à Ajaccio. Nous savons que Schiavetti sera envoyé officiellement en Corse pour y faire des conférences anti-fascistes. Rira bien qui rira le dernier. »

Nous répétons que nous ignorons totalement les intentions de ce réfugié. Mais nous savons fort bien que si ces intentions sont mauvaises, si elles doivent être une atteinte à la mentalité française et ce qui concerne la politique intérieure de l'Italie, Schiavetti ne fera de conférences ni en Corse ni sur le Continent.

Nous savons aussi que M. Schiavetti ne peut pas être envoyé officiellement en Corse et que c'est là une divagation dépourvue, par cela même, de tout sens.

Quant à l'allusion sur la présence de M. Jean Chiappe à Ajaccio, où il vient tous les ans ou tous les deux ans se reposer quelques jours et voir sa famille, elle est le résultat d'un petit accès maladif.

Signalons en passant un entrefilet polémique contre le *Petit Bastiais* qui a parlé des femmes italiennes allant accoucher en Italie. C'est toute la presse mondiale qui a souri de ce qu'elle croit être comme... une exagération.

L'historien Hartmann, dans le journal *l'Italia*, de Florence, écrit :

« La Corse à l'ouest et le Trentin à l'est appartiennent nationalement et par leur culture à l'Italie. La preuve de la justesse de cette affirmation qui pour tout Italien est un dogme, pourrait être apportée dans une Europe plus démocratique par un plébiscite. »

Précisément, l'Italie a supprimé chez elle le droit de vote, la liberté de la presse, la liberté de réunion, la liberté de critique, tout ce qui, apparemment, donne un sens au mot démocratie. Nous reparlerons de plébiscite, cette énorme naïveté, lorsque l'Italie rétablira la liberté primaire. Pour l'instant, qu'elle se contente du dogme. Cela ne nous gêne pas plus que cela ne la gêne.

Le *Telegrafo* (sous le retentissant...) répond à un article de *La Gazette de Lausanne* qui avait dit : « Les socialistes professent pour Mussolini une haine Corse ». En Corse, est-il répliqué pertinemment le journal livournais, on entend parler de vendetta, jamais de haine.

Mais, oui, hélas ! La vendetta est l'enfant de la haine. On s'imagine pas les Corses si parfaitement dans le monde, perpétuant une vendetta sans haine calculée et entretenue, au ... sur le coup. Nous n'en sommes, d'ailleurs, pas plus fiers. Nous signalons cette parole du journal italien parce qu'elle découvre la somme d'ignorance où les journalistes italiens puisent à brassées pour parler de la Corse. Maria Teresa Locatelli l'avait bien dans son article ... récemment, et c'est même la seule chose exacte qu'elle ait trouvée sur la Corse : « Ce peuple si grand des Corses est presque ignoré chez nous. » On s'en aperçoit. Le malheur est que trop d'Italiens ... absolument à l'ignorer. Ceux qui le connaissent, une exception, ne veulent ou ne peuvent parler. Nous ... tout savons quelque chose : des Italiens ayant enquêté en Corse dans un esprit méticuleusement objectif, ont fait savoir à qui de droit, à Rome, qu'il valait mieux ne plus regarder du côté de la Corse, que cela faisait à l'Italie plus de mal que de bien.

Car, il est bien vrai qu'à la condition qu'on ne leur gratte pas l'épiderme, les Corses n'éprouvent aucun mépris, aucune haine pour l'Italie. Lorsqu'un article du même *Telegrafo* raille un poète de Madagascar par un Corse à ses compatriotes et qui est intitulé : *A ma Corse bien aimée*, il a tort de lui reprocher de mépriser les Italiens et les Corses. Les Corses n'ont pas l'habitude de se mépriser, et ils ont perdu depuis plus d'un siècle celle de mépriser l'Italie, depuis que, devenus français, ils ont pu se permettre de contribuer à fonder l'Italie. Mais il ne faut pas gratter... C'est ce qui explique la sortie du poète de Madagascar. On pourrait tout aussi bien le situer à Marseille, à Toulon, à Paris, en Corse, partout où il y a des Corses.

La Corse, ajoute ce journal, admire Mussolini, le considère comme un génie unique (Napoléon, c'est de la petite bière), adore l'Italie, en rêve comme d'une terre promise...

Cela viendra peut-être lorsqu'un million de Français aura remplacé dans l'œil le million d'Italiens qui a fui la Terre Promise...

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSÉE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

## Le roi d'Angleterre va mieux

### Le Bulletin de santé

*Londres, 30 novembre.* — Le bulletin officiel publié, ce matin, sur la santé du roi, ainsi conçu : « L'inflammation du poumon et de la fièvre s'est un peu améliorée. La température est légèrement plus basse. Il y a lieu de noter que le délai pendant lequel la recrudescence d'infection reste possible n'est pas encore écoulé. En tout cas, les progrès seront nécessairement lents ».

LE ROI GEORGES V

### Au Palais de Buckingham

*Londres, 30 novembre.* — Les médecins sont arrivés au palais de Buckingham à 9 h. 30.

Une personne autorisée a déclaré que l'état général du roi est un peu meilleur ce matin.

Sir Humphrey Rolleston, médecin du roi, a été appelé dans la matinée en consultation.

De son côté, sir William Joynson Hicks, ministre de l'intérieur, a été mandé au palais de Buckingham, ce matin, pendant que les docteurs étaient en consultation.

## Pour le vote des femmes

Paris, 30 novembre. — On sait qu'à la proposition de loi adoptée à une très forte majorité par la Chambre en avril 1925 et conférant aux femmes le droit de vote ainsi que l'éligibilité est toujours en instance devant le Sénat.

Le groupe parlementaire de défense des Droits de la Femme a décidé de demander au président du Conseil de bien vouloir intervenir auprès de la Haute Assemblée pour qu'elle hâte la discussion et vote cette proposition.

## La discussion du Budget devant la Chambre

### Après l'adoption du budget de la guerre on passe à l'examen de celui de l'Intérieur

#### La Séance de nuit

En réponse à une question, M. Painlevé déclare à propos du chapitre 62 qu'une Commission spéciale est chargée d'étudier les moyens assurant la protection efficace des populations civiles dans l'éventualité d'une guerre où seraient employés les gaz ...

La Chambre vote ensuite les chapitres sur lesquels aucun amendement n'est opposé et s'ajourne à ce matin.

La séance est levée à minuit cinq.

#### Séance du matin

*Paris, 30 novembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

MM. Chéron et Painlevé sont au banc du Gouvernement.

Au chapitre 82, sur la demande de M. *Thomson*, un crédit de 400.000 fr. est voté pour donner la gratuité du transport par chemin de fer ou par mer aux militaires permissionnaires des troupes d'Algérie, du Maroc et du Levant.

M. *Henri Haye* demande la suppression du crédit d'un million deux cent mille francs prévu pour la construction d'un nouveau stand de tir à Saint-Cyr.

Malgré l'opposition de M. *Painlevé* ministre de la Guerre, l'amendement est adopté à mains levées.

Au chapitre 209 concernant les crédits pour l'armée du Levant M. *Sixte-Quenin*, au nom du groupe socialiste demande la suppression de l'occupation française en Syrie pour épargner, dit-il, aux contribuables les centaines de millions que coûte cette occupation.

M. *Poincaré*, président du Conseil, répond que si cette proposition était adoptée la S.D.N. ne serait pas embarrassée pour trouver un autre preneur.

— Il ne s'agit pas seulement d'une question de prestige mais aussi d'une question de loyauté car nous avons pris l'engagement formel à l'égard de la Société des Nations et des populations syriennes et libanaises de conduire celles-ci à l'indépendance.

Il est pas certain qu'un autre mandataire remplirait cet engagement avec autant de loyauté et de désintéressement.

— Je vois, dit-il, des sourires incrédules. Si je parle ainsi c'est que je suis bien renseigné. Dans ces conditions, aucun Gouvernement ne pourrait accepter une telle proposition. Je pose donc la question de confiance contre son adoption.

Par 380 voix contre 200 la proposition de M. Sixte-Quenin est repoussée.

Les derniers chapitres du budget de la Guerre sont adoptés sans débat notable et on arrive au budget de l'Intérieur.

#### Le budget de l'Intérieur

M. *Uhry*, socialiste, ouvre la discussion générale et critique l'utilisation des fonds secrets.

Il exprime le regret que le Gouvernement ne songe qu'à combattre le communisme alors qu'il existe en France des organisations fascistes en lutte ouverte contre le régime républicain.

L'orateur socialiste parlant ensuite de la bonne gestion communale de l'Allemagne et de l'Alsace, M. *Poincaré* intervient et fait observer qu'une telle affirmation est dangereuse car elle peut laisser croire que l'Alsace souffre de la gestion française.

Or, c'est l'Allemagne qui imposa de lourdes charges à l'Alsace. La législation allemande n'est pas plus souple que la loi de 1884.

M. *Marquet* appelle l'attention sur l'étatisation de la police municipale dans les villes de plus de 40.000 habitants.

M. *Clamamus*, communiste, mandaté par son groupe, déplore que les charges des communes soient constamment aggravées sans que leurs recettes soient proportionnellement accrues.

La suite de la discussion est renvoyée à 15 heures 30.

M. Chéron, ministre des Finances, avertit la Chambre qu'il lui demandera de tenir une nouvelle séance de nuit aujourd'hui et de siéger toute la journée de dimanche pour hâter le vote du budget.

La séance est levée à midi vingt.

#### Le vote des députés de la Corse

Dans le scrutin sur la proposition de M. Renaudel en faveur d'une suspension de séance contre laquelle le Gouvernement avait posé la question de confiance et qui a été repoussée par 388 voix contre 180 — les chiffres proclamés en séance étaient 385 contre 195 — ont voté pour, c'est-à-dire contre le Gouvernement, 11 communistes, 99 socialistes, 11 républicains socialistes et socialistes français, 3 indépendant de gauche, 61 radicaux socialistes, 2 députés n'appartenant à aucun groupe.

N'ont pas pris part au vote : le président M. Bouisson, 1 radical socialiste, 2 indépendants de gauche, 4 républicains socialistes, 1 démocrate, 2 députés n'appartenant à aucun groupe ; 17 députés étaient absents par congé.

Vote des députés corses : ont voté contre la suspension, tous les députés de la Corse.

Sur l'amendement de M. Chasland à l'article 28 du ministère de la Guerre contre lequel le Gouvernement avait posé la question de confiance : pour l'adoption 210, contre 368 : ont voté contre : tous les députés de la Corse.

Sur l'amendement de M. Nouelle au chapitre 32 du ministère de la Guerre contre lequel le Gouvernement avait posé la question de confiance : pour 90, contre 374 ; ont voté contre tous les députés de la Corse.

#### Séance de l'Après-Midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 35, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

MM. Chéron et Tardieu sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion générale du budget de l'Intérieur.

M. *Clamamus* termine son exposé interrompu ce matin, et conclut en affirmant que la réorganisation administrative ne peut être réalisée que par la révolution.

M. *Planche*, républicain socialiste, examine également la question des budgets communaux et des moyens d'améliorer la situation de ces budgets. Il proteste contre le décret concernant la taxation des classes gardées et par lequel le Gouvernement a supprimé l'importante recette communale.

M. *Lamoureux* signale qu'un texte rectificatif sera vraisemblablement introduit dans la loi de Finances.

M. *François Albert* se plaint de la façon antidémocratique dont la haute administration favorise certaines chasseurs au détriment des budgets communaux.

L'orateur fait ressortir avec humour que la Commission chargée de préparer le décret en question comprenait des représentants de diverses Associations cynégétiques et que, ainsi, c'étaient des contribuables directement intéressés qui étaient chargés de fixer eux-mêmes les taxes qui devaient leur être appliquées, ce qui est un fait sans précédent dans l'histoire financière de la République.

Après avoir demandé qu'on laisse plus de liberté aux communes M. *François Albert* termine en exprimant l'avis que dans les affaires administratives le Conseil d'Etat tient beaucoup trop de place ; il conclut en demandant que les pouvoirs du Conseil soient restreints.

On entend ensuite M. *Guérin* qui critique les décrets concernant la réforme administrative.

M. *Fels* examine les problèmes intéressant la banlieue parisienne.

M. *Maurice Petsche* voudrait la restitution à l'arrondissement de son unité administrative dans le cadre territorial homogène.

M. *Bascou* proteste contre la suppression des sous-préfets qui entraîne la réforme administrative réalisée par décret.

M. *Biffaterre* estime que l'Etat doit aider les collectivités locales dans la plus large mesure et contribuer davantage dans l'entretien des réseaux des chemins vicinaux.

M. *Malvy*, président de la Commission des Finances, indique à cet égard que la Commission, d'accord avec le Gouvernement, étudie un texte qui sera introduit dans la loi de Finances.

#### M. André Tardieu répond aux divers orateurs

Répondant aux diverses observations présentées dans la discussion générale, M. Tardieu, ministre de l'Intérieur, déclare que le problème des chasses gardées sera résolu conformément au bon sens.

Concernant la question de la Police d'Etat le ministre fait observer que la réalisation de cette réforme soulèvent des difficultés d'ordre budgétaire. On peut donc la considérer comme réservée.

(*Lire la suite en 3e page*)

## L'Allemagne et le Désarmement

*L'Allemagne est-elle désarmée ? Est-elle sincèrement décidée à devenir, comme elle le peut, et comme nous le souhaitons, un facteur de pacification dans le monde ? Au dossier de ces graves questions, l'article qu'on va lire verse des précisions dignes d'attention. M. Jean Ossola, député des Alpes-Maritimes, ancien sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, y résume et y commente une série de renseignements précis qui ont été récemment recueillis par l'importante revue soviétique « Ogoniok ».*

Qui n'a encore présent à l'esprit le retentissant discours prononcé par M. Aristide Briand, le 10 septembre 1928 du haut de la Tribune de la S.D.N. ? Les fortes paroles de l'éminent homme d'Etat éclatèrent comme un coup de tonnerre, et elles apparurent aux yeux du monde entier comme un acte politique d'une importance considérable.

L'Allemagne est désarmée, s'écriait M. Aristide Briand, mais pas totalement.

« L'Allemagne a une armée de 100.000 hommes. Mais c'est une armée très particulière. Elle est composée d'officiers, de sous-officiers, c'est ce qu'on appelle une armée de cadres. Lorsqu'il existe à côté un réservoir d'hommes magnifiques, courageux, héroïques, qui l'ont montré pendant la guerre et qui pendant huit ou dix ans peuvent encore être encadrés, on ne peut pas dire que le désarmement soit complet. M. le chancelier lui-même ne le soutiendrait certainement pas s'il se plaçait sur un plan qui ne serait pas un plan de propagande... Le matériel qu'elle avait pendant la guerre a été très réduit. Mais qui pourrait s'imaginer qu'un immense pays, si puissamment outillé pour la paix, c'est-à-dire pour l'industrie, se trouverait embarrassé s'il lui fallait fournir un armement de matériel de guerre ? »

On ne saurait mieux dire. La masse de nos concitoyens absorbés par le travail de la paix, ne voyant pas de ses propres yeux les usines et les établissements formidables prêts à entreprendre à chaque instant la fabrication de munitions, d'unités combattantes navales et aériennes, et de tant d'autres engins infernaux se rendent difficilement compte des préparatifs de massacre qui se font actuellement dans trop de pays.

Précisément, nous avons sous les yeux un article de l'écrivain bolchevik connu, M. Riabinin, paru dans le numéro 40 de la revue *Ogoniok*, du 30 septembre 1928, publication soviétique bien connue aussi. L'auteur de cet article y dénonce, avec une fougue, que justifient d'ailleurs les renseignements précis qu'il apporte, la préparation intense et incessante de la guerre qui est, d'après lui, conduite actuellement par les « sphères gouvernantes de l'Allemagne ». En laissant à M. Riabinin la responsabilité de ses affirmations, je voudrais feuilleter un peu devant vous cet instructif dossier.

Il faut, dit l'écrivain russe, se méfier des conclusions hâtives qui concernent le pacifisme des milieux gouvernementaux allemands, pour regarder de près la vie quotidienne de l'Allemagne, ce qui se passe dans ses usines, dans ses laboratoires, dans ses instituts de recherches expérimentales.

A juste titre, M. Riabinin s'étonne que, la composition numérique de l'armée allemande ne se modifiant pas, le change allemand restant stable, cependant les dépenses pour l'armée ne cessent d'augmenter. Elles ont été de 450 millions de marks en 1924, de 554 en 1925, de 6?5 en 1926, de 680 en 1927. En même temps les dépenses pour la marine de guerre passaient de 7 millions de marks en 1924 à 33 en 1925, à 54 en 1926, à 57 en 1927, et le récent vote du Reichstag pour la construction du premier cuirassé va avoir pour conséquence d'enfler largement ce dernier chiffre.

On retrouve en ce qui concerne la composition du personnel de la marine de guerre les mêmes caractéristiques que pour la composition de l'armée. La marine de guerre allemande compte aujourd'hui au total 15.000 hommes, savoir 9.935 marins, 3.725 gradés, 1.254 officiers il est bien évident que cette composition n'a pas d'autre but que de préparer la constitution de cadres puissants.

Mais, note l'écrivain russe : « Ce qui, dans toute cette affaire, est le plus intéressant, c'est le problème des *réserves secrètes* que possèdent les cadres susindiqués. A cette catégorie appartiennent, avant tout, les associations nationales, considérées par la Reichswehr comme réserves armées, et qui, par différents procédés, se maintiennent en contact étroit avec le Ministère de la Guerre et reçoivent ses directives ».

Au premier plan de ces associations, il faut citer le Stahlhelm, *l'Association du Casque d'Acier*, qui compte plus de deux millions de membres, dont, d'après les renseignements fournis par l'association elle-même, 91.150 anciens officiers et 1.374 soldats instruits. Ces contingents sont ainsi répartis : pour l'infanterie, 74 mille 600 officiers, 1.830.000 soldats ; pour la cavalerie 2.800 officiers, 12.000 soldats — le reste comprenant les troupes d'aviation, du service automobile, du service sanitaire, des diverses armes spéciales.

Après l'Association du Casque d'Acier, il faut mentionner l'association Frontbahn, confédération de groupements nationalistes, créée en 1922, dirigée militairement par le général Ludendorff et politiquement par le fameux chef Hitler. L'association compte 7.300 officiers et 264.000 soldats d'infanterie, 1.600 officiers et 41.000 soldats d'artillerie, mille 200 officiers et 11.000 soldats de cavalerie.

Viennent ensuite les deux associations bavaroises : *Pavillon national*, fondée en 1921, et *l'Oberland*, créée en 1919. Le paragraphe VI du statut de ces dernières associations donne une indication bien caractéristique : « Les traîtres sont soumis au jugement secret. »

Notre informateur soviétique apporte également des précisions sur l'ordre des « Jeunes Allemands » qui comprend environ un million de membres, non entraînés militairement ; l'association des Wehrwolf, groupant principalement des étudiants des hautes écoles qui n'ont pas fait encore leur service militaire, et les diverses organisations dites *Erbvolkbewegung*.

Toutes ces organisations, dit M. Riabinin, sont, en somme, de petites armées « ne différant pas beaucoup de l'armée normale. Contrairement à l'ancienne politique des premières années de l'après-guerre, ces organisations sont entièrement subordonnées au Ministère de la guerre, et considérées par lui comme réserves complémentaires. »

M. Riabinin semble admettre que les effectifs annoncés par les diverses associations, dont il vient d'être parlé, sont probablement ce que nous appellerions un peu « soufflés », et que, en cas de mobilisation, il se produirait un réel « dégonflement » ; mais que, même dans ce cas, nous devons cependant admettre au bas mot une réserve d'un million d'hommes se trouvant à la disposition immédiate du Ministère de la Guerre allemand.

L'article que je signale étudie encore la situation spéciale du grand commerce, de la production du fer coulé et de l'acier, du développement de la science chimique, de la science de l'aviation, et de l'organisation des transports, en Allemagne.

Cela permet à son auteur d'aboutir à cette conclusion : « Quoique cet impérialisme allemand représente officiellement l'un des moindres chaînons du capital mondial militant, il a cependant dépassé dans ce domaine les normes d'avant-guerre. D'après les calculs d'experts militaires, les Allemands n'auraient besoin que de quatre mois pour le déploiement de tous leurs moyens militaires, après quoi l'ère de la guerre atroce peut encore recommencer ».

De tels avertissements seraient peut-être taxés d'exagération et de parti-pris s'ils émanaient de source française ou polonaise. Mais c'est de Russie soviétique qu'ils nous parviennent. Nous croyons que leur examen ne pouvait être négligé. Car nous sommes tout à fait partisans du désarmement mais nous savons que les mêmes outils qui fabriquent les instruments de paix peuvent aussi fabriquer les instruments de guerre, nous ne devons rien négliger pour que les peuples aient la volonté formelle de ne travailler que pour la paix.

Jean OSSOLA,
*Député des Alpes-Maritimes,*
*Ancien Ministre.*

*Le général Booth, chef suprême de l'Armée du Salut, qui agonise dans sa propriété de Londres, vient de nommer sa fille Catherine comme devant lui succéder au commandement de la grande organisation. Mais les chefs de l'Armée du Salut se sont élevés contre cette nomination et une véritable lutte s'est déclarée contre cette « monarchie Booth ». Voici Miss Booth (en haut) et sa fille Catherine, la nouvelle générale.*

## Les prohibitionnistes américains vont un peu fort

New-York, 30 novembre. — Le nommé Chessie Tripp, 43 ans, qui avait violé pour la quatrième fois la loi de prohibition a été condamné par le Tribunal de Flint (Michigan), à la détention perpétuelle.

La même peine a été prononcée contre le nommé Fred Palm, également récidiviste, parce qu'il avait été trouvé porteur d'une pinte de genièvre.

L'Etat du Michigan est habité en grande partie par des méthodistes, qui, dit-on, ont surpassé les procédés de l'Inquisition espagnole pour punir leurs concitoyens.


**ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"**

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Les agences d'informations n'ont pas accoutumé de se soucier beaucoup des séances de l'Académie de médecine et d'en résumer les comptes rendus au bénéfice du public. Il apparaît cependant que les questions mises à l'ordre du jour de la docte assemblée sont parfois d'un grand intérêt général.*

*Dans la dernière séance, M. Louis Martin, a lu le rapport annuel au nom du service des épidémies.*

*En ce qui concerne la fièvre typhoïde, le rapporteur enregistre les plaintes qui ont été formulées à propos du manque d'eau potable dans beaucoup de communes. Il rappelle que la vaccination est un excellent moyen de préservation et constate qu'elle n'est pas souvent mise à profit.*

*Au moment où cette affection redoutable sévit dans la région lyonnaise, il n'est pas inutile de retenir ce conseil.*

*Pour la diphtérie, on signale un accroissement inquiétant de la morbidité de cette maladie et de la mortalité qu'elle entraîne. Cette aggravation trouve sa principale cause dans l'inoculation plus fréquente qu'auparavant du bacille diphtérique et streptocoque. Mais il faut accuser aussi le manque d'éducation hygiénique et la contamination par les convalescents. On peut combattre ce danger par l'usage plus suivi de l'anatoxine Ramon et par le contrôle de l'activité des sérums actuels.*

*La fièvre ondulante est également en progression. La présence du microbe est décelée non seulement dans le lait de chèvre, mais aussi dans les fumiers qui peuvent souiller l'eau et les légumes. De ce côté, les hygiénistes et les médecins doivent s'entendre avec les services vétérinaires.*

*Parler d'un mal c'est en inspirer la crainte et c'est pousser les individus à le prévenir par les moyens que la science moderne met à leur disposition. Ce court billet n'aurait-il décidé qu'une seule personne à se faire vacciner contre la typhoïde, que je me féliciterais sans réserve de l'avoir écrit.*

Gabriel Bauer

## *Memento*

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi 1er décembre 1928 : 336e jour de l'année, 30 à venir.
Aujourd'hui : Saint Eloi.
Demain : Avent.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 1er décembre 1768. — Marbeuf, qui avait compris l'importance stratégique d'Oletta, fait recommencer contre ce village la tentative qui n'avait pu réussir précédemment.

Malgré la valeur des soldats qui composaient le corps d'expédition, Oletta ne fut pas pris et ses assaillants durent se retirer précipitamment.

*LES UNIVERSITES ANGLAISES ET MOLIERE*

Sous les auspices de « L'Alliance Française », M. Copeau et sa troupe, du Vieux Colombier, doivent se rendre prochainement en Angleterre, pour y jouer quelques-unes des plus grandes pièces de Molière.

A la surprise générale, la censure de l'Université d'Oxford a mis son veto au programme, en demandant que les pièces choisies soient, au préalable, vigoureusement expurgées. M. Copeau s'est, naturellement, refusé à toute mutilation et a préféré renoncer à sa visite à Oxford.

Par contre, l'Université de Cambridge, enchantée du programme qui lui était soumis, a assuré le grand impresario français d'un accueil chaleureux.

La presse londonienne, commentant la différence d'attitude entre les deux grandes Universités, raille spirituellement la pruderie du censeur de l'Université d'Oxford, en le comparant à l'illustre Bowdler qui dut, on le sait, sa célébrité à son acharnement à expurger les oeuvres de Shakespeare.

—o—

*L'INDESIRABLE*

M. Pierre Juillard cumule la profession de restaurateur et la fonction de garde-champêtre de la commune libre de Montmartre. Récemment, il reçut la visite d'un huissier qui venait lui faire commandement d'avoir à payer la somme de 27 fr. 65, pour taxes dues à la ville de Paris.

— La ville de Paris ? Je ne connais pas ça. Ici, c'est le territoire de la commune libre de Montmartre.

Mais les huissiers goûtent rarement la plaisanterie quand ils sont dans l'exercice de leurs redoutables fonctions.

— Si vous ne payez pas, c'est la saisie !

Cette perspective mit en fureur le garde-champêtre montmartrois qui apostropha en termes véhéments le représentant de l'autorité ennemie :

— Voleur ! Brigand ! Tu ne sortiras pas d'ici sans que je t'ai cassé une côte !

L'huissier parvint à battre en retraite, mais sans avoir facilement franchi les injures et les menaces. La 11e Chambre correctionnelle du tribunal de la Seine a condamné l'irascible restaurateur à quinze jours de prison avec sursis et cent francs d'amende.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas Le Petit Bastiais

# A TRAVERS LA CORSE

## Arrondissement de Bastia

### Le Cap-Corse à l'honneur

C'est avec une légitime satisfaction, une joyeuse fierté que nos populations maritimes en général et celles du Cap, en particulier accueillirent la nouvelle de l'élection de M. F.-M. Altieri, à la vice-présidence du Conseil général.

Le nouveau représentant du canton de Rogliano méritait, certes, une telle distinction, mais ce qui nous agrée surtout en l'occurrence c'est la claire et saine signification de cet heureux choix.

Altieri, en effet, fut toujours synonyme de méthodique activité, de réalisations rapides, de fidélité et de dévouement.

Pour mieux collaborer plus efficacement au bien général de notre Ile, deux intelligences remarquables, deux bonnes volontés siègent maintenant côte à côte au Palais Lantivy.

Cette harmonie nous semble du meilleur augure, car la patience spéculative, la ténacité avisée du premier n'aura pas de peine à compléter la combativité, le désir d'aboutir au plus vite qui caractérise le brillant second.

Les mêmes pensées, les mêmes aspirations semblent, en effet, avoir formé et animé ces deux habiles constructeurs, puisque chacun en sa sphère respective travaille inlassablement à l'essor économique et à la solution des problèmes sociaux les plus scabreux. Quelle préparation !

L'éloge de l'ancien ministre de la Marine comme économiste n'est plus à faire, car ce serait tomber dans « les lieux communs ».

Mais ceux qui savent à quel niveau était tombé le commerce français au Cap-Haïtien avant l'arrivée de M. Altieri et qui ont pu constater ensuite le merveilleux redressement opéré par la plus ingénieuse intervention ne peuvent s'empêcher d'applaudir au geste du Gouvernement qui conféra la Légion d'honneur à son Conseil. Celui qui agit si fructueusement pour la plus grande France méritait bien d'être donné comme modèle de patriotisme à ses collègues des Colonies !

Quant à nous ce qui excite encore notre étonnement pour ce constructeur, c'est la belle audace dont il fit preuve en fondant à Bastia même cette « Banque de la Corse » dont la prospérité devrait être un stimulant pour les initiatives régionales trop rares et trop timides.

Toutes les branches de l'activité insulaire se réjouiront donc avec Rogliano et le Cap en voyant une rare compétence heureusement reconnue, un rare civisme dignement récompensé.

Mais parmi ce concert d'allégresse c'est surtout « l'oeuvre des Colonies de vacances » qui tressaillira d'aise et d'espoir ! Oui ! nos pupilles de la Nation en général et nos orphelins de la mer, en particulier, ces intéressantes victimes de la lutte pour la vie à qui notre ami donne tant de preuves de paternelle sollicitude pourront compter plus que jamais sur le zèle de l'apôtre et la générosité du bienfaiteur. Elles possèdent désormais un nouvel avocat au sein du Conseil général, ce qui n'est pas à dédaigner.

Justement émerveillée par les modestes distractions du Grand Condé Madeleine de Scudéri s'écriait un jour :

« *En voyant ces oeillets qu'un illustre guerrier*
*Arrosa d'une main qui gagna des batailles*
*Souviens-toi qu'Apollon bâtissait des murailles*
*Et ne t'étonne pas si Mars est jardinier* ».

Ainsi, dirons-nous, de l'élu de Rogliano qui sous la cuirasse de l'athlète cache un coeur compatissant et généreux, du brasseur d'affaires qui sans abandonner la lutte économique cultive les plus vivaces parterres, du banquier, enfin, qui s'occupe du « Capital humain », sans négliger l'autre...

La vieille cité Cap-Corsine qui végétait en rêvant à son glorieux passé, vient enfin de secouer ses cendres afin de mieux recevoir l'envoyé du suffrage universel...

Les antiques jardins où la vigne se mariait au citronnier, les terrasses royales où le lierre enlaçait l'olivier et le châtaignier, toute cette luxuriante ramure frissonne à l'unisson en voyant le maquis envahissant et la ronce provocatrice reculer devant les roses du hallier régénéré !...

Toute cette belle nature semble s'émouvoir et convier l'enfance du présent et de l'avenir à cette fête du renouveau, à ce bain enivrant de l'iode, du soleil et de la bonté !...

Mais les hommes comprendront-ils l'appel maternel ? La mer pourtant se fait plus harmonieuse sur nos rives et les embruns enveloppent « le nid privilégié » de caresses plus tièdes, plus toniques et plus odorantes ! A nous de savoir en profiter...

Vive Rogliano ! Vivent le Cap et leurs dignes représentants !

LECTOR.

« Cet article ayant été un peu long à trouver l'hospitalité requise, d'aucuns ne le jugeront plus d'actualité. Il répond tout de même quoique indirectement à certaines allégations tendancieuses et saugrenues que l'on chuchote dans l'ombre...

N'explique-t-il pas que même momentanément éloigné, notre ami est toujours au milieu de nous et veille sur nos oeuvres ? Ne montre-t-il pas que même aux Antilles, M. Altieri travaille pour son pays ? Pas de doute donc pour ceux qui n'ignorent point qu'un passé de loyal dévouement répond de l'avenir prometteur !

LECTOR.

SPELONCATO. — *Belle cérémonie religieuse.* — Mardi dernier à Speloncato on a procédé à l'installation de notre nouveau pasteur M. le curé Savelli, la population toute entière se pressait dans notre belle église artistiquement décorée et brillamment illuminée. L'éclat de la fête était rehaussé par la présence de nombreux prêtres et religieux venus de tous les points de la Corse. Leur empressement malgré la bourrasque qui sévissait depuis deux jours, témoigne assez de toute la considération dont jouit M. le curé doyen Savelli auprès de ses confrères.

M. Ferrandi, curé archiprêtre de Calvi, vicaire forain délégué par Monseigneur Rodié, procéda à la cérémonie de l'intronisation.

Dans une magistrale improvisation il exprima avec émotion la joie de se retrouver, après un demi-siècle, dans cette église de Speloncato où il débuta comme vicaire et dont il a gardé le plus doux souvenir.

Puis en un langage simple et précis, il commenta les divers actes symboliques de l'installation d'un curé à la tête d'une paroisse.

La cérémonie terminée, notre nouveau doyen monta en chaire et, en termes émus il remercia la population Speloncataise de l'accueil chaleureux et spontané qui lui était fait. Il dit sa fierté de se trouver à la tête de cette paroisse de Speloncato qui compte dans ses annales tant d'illustres ecclésiastiques et qui a si fidèlement conservé ses traditions religieuses.

Après avoir adressé un pieux hommage à ses vénérés prédécesseurs : M. l'Archiprêtre Antonelli et le curé-doyen Martelli de chère et regrettée mémoire, il exprima sa ferme volonté de travailler avec ardeur au développement matériel et moral de la paroisse de Speloncato.

L'accent de sa voix chaude et nuancée sut aller droit au coeur des assistants.

Bien qu'arrivé depuis très peu de temps parmi nous M. le Curé Savelli a déjà su s'attirer la sympathie et la considération de tous les habitants.

Aussi c'est avec plaisir que nous nous faisons l'interprète de la population speloncataise tout entière pour lui souhaiter la plus respectueuse bienvenue et un ministère heureux et fécond.

## AJACCIO

*Nos fonctionnaires.* — M. Depasse, trésorier payeur général de la Corse, est nommé, en avancement à Blois. La parfaite correction dont ce haut fonctionnaire a fait preuve en toutes circonstances fait regretter à tous son départ. Nos meilleurs voeux l'accompagnent.

*Après la tempête.* — Le paquebot postal « Ibéria » a pu partir définitivement mercredi à 15 heures pour Marseille.

Le « Corté II » a pris le départ pour Nice à son heure habituelle, jeudi soir à 20 heures.

Le temps est tout à fait remis au beau.

On annonce beaucoup de dégâts aux arbres et aux toitures dans la région Ajaccio-Sartène, mais aucun accident de personne.

*Pour les écoles.* — M. Jean de Peretti, président de l'Association des parents d'élèves, a informé M. le maire d'Ajaccio que par décision de son groupement il avait été adressé 250 francs à chacune des deux écoles normales, à répartir ainsi : 150 francs à la Caisse des élèves maîtres et des élèves-maîtresses, 100 fr. aux écoles annexes.

Cent francs ont été versés à l'école primaire supérieure.

Des chaussures et vêtements ont été distribués à 170 élèves pauvres des écoles primaires de la ville.

L'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves aura lieu dimanche prochain à 14 heures, dans l'une des salles de l'Hôtel de ville. Présence indispensable.

*Conseil municipal.* — La réunion du Conseil municipal d'Ajaccio qui devait avoir lieu mercredi 29 novembre à 16 heures n'a pu se tenir, faute de quorum. Une nouvelle convocation est lancée pour lundi prochain, 3 décembre.

## Nos Services Maritimes

Le paquebot « Corsica » devant être arrêté du 3 au 15 décembre pour subir des réparations et aucun navire n'étant en réserve actuellement du fait de l'accident du « Numidia », M. le Ministre des Travaux publics a décidé de supprimer exceptionnellement le départ de Marseille du 3 décembre pour Toulon, Ile-Rousse, Calvi, Nice Ile-Rousse, Toulon, Marseille.

Toutefois, pour que les ports de la Balagne ne se trouvent pas privés de communications avec le Continent durant une semaine, le « Liamone » partant le 9 décembre pour Bastia fera exceptionnellement escale en Balagne et se conformera à l'itinéraire suivant :

| Ports | Arrivées | Départs |
|---|---|---|
| Marseille | | Dim. 12 h. |
| Calvi | Lundi, 3 h. | Lundi, 12 h. |
| Ile-Rousse | Lundi 13 h. 26 | Lundi 23 h. |
| Bastia | Mardi 4 h. 41 | Mardi 23 h. |
| Livourne | Merc. 5 h. 25 | Merc. 23 h. |
| Bastia | Jeudi 5 h. 30 | Jeudi 12 h. |
| Ile-Rousse | Jeudi 17 h.33 | Jeudi 20 h. |
| Calvi | Jeudi 21 h. 25 | Jeudi 23 h.30 |
| Marseille | Vend. 14 h. 37 | |

En résumé, l'arrêt momentané du « Corsica » n'aura d'autre inconvénient que d'interrompre pour une semaine les liaisons Nice-Balagne à un moment où le trafic des passagers et marchandises sur cette ligne est très peu important.

## Châtaignes japonaises

En raison du nombre extrêmement élevé des demandes, reçues à ce jour, de châtaignes japonaises pour création de pépinières particulières, et de la difficulté de se procurer des quantités suffisamment importantes de ces fruits, il est possible que satisfaction ne puisse être donnée à toutes les demandes.

Le présent avis a pour but de prévenir les intéressés qui n'auront pas pu être compris dans la répartition à opérer courant décembre 1928, que leurs demandes sont soigneusement gardées et classées pour être inscrites en tête de la liste de répartition de 1929.

*Le Conservateur des Eaux et Forêts*
R. ROTGES.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

# INFORMATIONS LOCALES

## *Chronique des Tribunaux*

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

L'affaire suivie contre le nommé Salvatelli, dit « Chantaud », inculpé de provocation de militaires à la désobéissance, n'a pas eu, hier, au Tribunal correctionnel, l'ampleur qu'espéraient lui donner les militants du parti communiste de Bastia.

On nous avait annoncé l'arrivée d'un grand ténor qui se serait fait un devoir d'assurer la défense d'une victime des théories de Moscou. Au dernier moment on s'est contenté de demander le renvoi des débats à une date ultérieure.

Le Ministère public s'oppose à un renvoi qui n'aurait d'autre but que d'attendre un moment plus propice pour créer de l'agitation.

Le Tribunal, présidé par M. Grimaldi, doyen d'âge, déclare passer outre aux débats. Salvatelli fait défaut.

Après l'audition de M. Albertini, commissaire de police qui expose dans quelles conditions il a surpris Salvatelli en flagrant délit de provocation des militaires à la désobéissance, M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, prend la parole.

L'organe du ministère public ramène l'affaire à ses véritables proportions. S'il se montre énergique quand il parle de ces théoriciens qui prêchent la démolition de l'édifice social sans savoir, au juste par quoi ils le remplaceront, il ne peut s'empêcher de manifester sa pitié pour un pauvre hère, un véritable dégénéré, une loque aux velléités de bravade.

Il souligne, en passant, que les populations de la Corse et celle de Bastia en particulier, chez lesquelles le bon sens prédomine ne se laisseront jamais impressionner par les utopies communistes.

Aujourd'hui il ne peut s'agir d'appliquer sévèrement une loi de défense sociale à ce névrosé qu'est Salvatelli, incapable de se rendre compte qu'il n'est qu'un jouet entre les mains de quelques agités.

M. Alfonsi réclame une condamnation de principe assez sévère, cependant pour qu'elle fasse réfléchir ceux qui seraient tentés de suivre l'exemple de Salvatelli.

Le Tribunal, après quelques minutes de délibération, donne défaut contre Salvatelli et le condamne par application de l'article 2 de la loi du 28 juillet 1894, à un mois de prison et à 25 francs d'amende.

## *La Vie Sportive*

STAR TENNIS CLUB BASTIAIS

Le *Star Tennis Club Bastiais* porte à la connaissance des joueurs étrangers au Club que le tarif des abonnements est modifié comme suit :

Abonnement au mois pour l'après-midi (carte verte) : 30 francs.

Abonnement au mois pour le matin, (carte rouge) : 20 francs.

*Les joueurs non-abonnés ne seront admis que le matin.* Ils devront acquitter, chaque fois, un droit de 2 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser au trésorier, M. Siebel Bézert, agent maritime, 17, boulevard Albert Premier, de 7 heures à midi et de 13 heures à 19 h.

FOOT-BALL ASSOCIATION

Dimanche, à 14 heures, au Stade Olympique, la première équipe du Sporting Club Bastiais avec ses meilleurs éléments disponibles rencontrera l'excellente équipe première de l'Etoile Filante Bastiaise, en un match amical.

Espérons que les amateurs du ballon rond se rendront nombreux au Stade pour applaudir et encourager les deux équipes, ainsi que le sport qui leur est cher.

L'Entraîneur : C. A.

## *Dans les groupements*

UNION DEPARTEMENTALE DES COMBATTANTS
COMBATTANTS DU NORD DE L'ILE

Les adhérents sont priés de retirer leur carte à la permanence qui sera ouverte jeudi, vendredi et samedi, de 5 heures à 7, au siège du Groupement (Cercle des Officiers), 19, Bd Paoli.

Cette carte est indispensable pour assister au Congrès Départemental qui aura lieu à Bastia les 15 et 16 décembre.

SOCIETE SAINTE-DEVOTE

La perception du mois de novembre aura lieu les dimanches, 2 et 9 décembre, de 9 à 11 heures, au siège social, 21, rue Napoléon.

## *Avis Officiels*

HOPITAL CIVIL

Le Président de la Commission administrative de l'Hôpital Civil, a l'honneur de porter à la connaissance du public, que l'adjudication des denrées, comestibles, combustibles et autres objets de consommation, à fournir à l'Hôpital Civil, pendant l'année 1929, qui devait avoir lieu, le 27 novembre, est reportée au mercredi, 5 décembre, à 15 heures.

## *Variétés*

### De l'utilité

Quelle est l'acception économique de ce mot ? C'est la propriété que possèdent un certain nombre d'objets de satisfaire à l'un quelconque de nos besoins.

Toutes les choses qui nous entourent, animaux, végétaux, corps bruts, ne possèdent pas cette propriété fondamentale. Ainsi, dans le règne animal, il y a à peine 200 espèces sur quelques centaines de mille qui soient des utilités.

Deux conditions sont nécessaires pour qu'une chose soit utile :

1° — Il faut *une certaine relation entre ses propriétés physiques et l'un de nos besoins.* Pourquoi, par exemple, le pain est-il utile ? C'est d'une part que nous avons besoin de nous nourrir, et, d'autre part, que *le blé* contient justement les éléments éminemment propres à notre alimentation.

2° — Il ne suffit pas qu'une chose soit reconnue utile : il faut qu'elle *puisse être utilisée.* Que de forêts pourrissent sur place faute de pouvoir être exploitées ! Ne savons-nous pas encore que des forces énormes sont latentes dans le flux et le reflux des mers et des fleuves, mais de tout cela nous ne pouvons tirer parti, du moins *dans l'état actuel de nos connaissances ?*

Cette propriété de satisfaire à nos besoins, de nous procurer une jouissance, n'appartient-elle qu'aux choses ? Elle appartient aussi aux *actes, aux faits et gestes* de nos semblables. Ainsi, le médecin nous procure la santé ; le professeur, la connaissance ; le juge, la justice ; l'agent de police, la sécurité ; le littérateur ou l'artiste, les plus hautes et les plus pures jouissances. L'homme est donc ce qu'il y a de plus utile à l'homme. Il est vrai qu'on emploie plus volontiers ici le mot de *service* que celui d'utilité.

Augmentons sans cesse nos connaissances pour avoir un plus grand nombre de choses utiles et pour que la société soit plus heureuse.

J.-M. FONTANA.

## 8 DECEMBRE
## ?

## *Dans l'Armée*

ECOLE DE PERFECTIONNEMENT DE LA CORSE

CENTRE DE BASTIA

Les Officiers de Réserve adhérents ou non à l'école de perfectionnement de Bastia, sont convoqués pour une période d'instruction de deux jours, les 6 et 7 décembre 1928 à 8 heures au Cercle militaire des Officiers.

Les séances d'instruction comptent pour l'attribution de la carte de surclassement.

## *Dans l'Enseignement*

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ELEMENTAIRE

*Postes vacants*
*Cuttoli-Corticchiato (g)*
*Croce (g)*

Les demandes de postes seront reçues au Vice-Rectorat jusqu'au 5 décembre, au plus tard.

Les candidatures qui se sont déjà manifestées restent valables.

## *Nominations*

MINISTERE DE LA MARINE

M. Tomasini, docteur en droit, sous-préfet de première classe, ancien chef du cabinet civil du Ministre de la Marine, a été nommé chef du cabinet civil de M. Leygues, ministre de la Marine.

BOURSES D'ETUDES

Par arrêté du Ministre des Colonies, une bourse d'études de 8.000 francs, au compte du budget de l'Indochine, est accordée à M. Jules Grisorelli, professeur à l'Ecole professionnelle supérieure de la Côte Saint-André (Isère), pour lui permettre de suivre les cours (section mathématiques) de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud.

NOUVELLES COLONIALES

M. Santoni François-Xavier, élève breveté de l'Ecole Coloniale, a été nommé élève-administrateur des colonies, et mis à la disposition du gouverneur général de l'Afrique occidentale française.

Ont été promus au grade de surveillant de première classe dans le corps militaire des surveillants des établissements pénitentiaires coloniaux, les surveillants de 2me classe, dont les noms suivent : MM. Grimaldi Virginio-Léonidas, Salireti Sébastien, Spinosi Pierre, Finidori Jean, Battesti Dominique-Xavier Conti Xavier-Martin, Graziani Ange-François, Buresi Toussaint, Bernardini Thomas, Sabiani César-Auguste-Louis-Napoléon, Leca François-Marie, Rogliani Pierre, Ottomani Tabiole.

SURVEILLANTS MILITAIRES

Ont été promus dans le corps militaire des surveillants des établissements pénitentiaires coloniaux, au grade de surveillant-chef de 2e classe : MM. Milelli Ange-Louis ; Pinelli Jean-Martin ; Battini Jean-Maggi surveillants de première classe.

MEDAILLE DES EVADES

La médaille des Evadés avec citation à l'ordre du régiment est attribuée aux dénommés ci-après :

Torre, adjudant-chef de réserve au 4e régiment de zouaves.

Zecavo, soldat de réserve au 4e régiment de tirailleurs tunisiens.

## *Communications*

RETRAITE DU CLERGE

Mardi prochain, 4 décembre, le Clergé de Bastia fera sa retraite du mois, dans l'église du Sacré-Coeur, boulevard Lazaretto.

Les [illegible] à 2 [illegible].

Choisissez pour votre camion 1200 Kilogs Peugeot la carrosserie qui vous convient

Le châssis utilitaire Peugeot 1200 Kilogs peut vous être livré avec diverses carrosseries, répondant chacune à un besoin particulier. En voici les principales :

*Camionnette bâchée.* 28.850 Frs

*Châssis équipé, plateau surélevé, cabine conduite intérieure.* 27.150 Frs

*Fourgon de livraison, cabine condte intérre.* 31.150 Frs

*Châssis équipé, plateau bas, cabine conduite intérieure.* 27.150 Frs

*Boulangère tôlée, cabine conduite intérre.* 30.150 Frs

Préférez le camion Peugeot qui possède un "vrai" châssis de camion et qui reste malgré tout aussi économique que les châssis légers de résistance moindre.

Châssis rapide 1200 kilogs : renforcé, à entretoises. - Charge utile 1200 kilogs. - Puissance fiscale 9 CV. - Boîte 4 vitesses. - Consommation réduite d'essence et d'huile. - Frein sur les 4 roues. - Eclairage et démarrage électriques. - Avertisseurs électriques, complet, montre, phares, lanternes, outillage. Le châssis nu. 22.650 Fr

Supplément de 6.200 à 8.500 pour carrosseries complètes destinées au transport des marchandises, suivant le genre demandé.

Devis spéciaux pour camions et cars alpins.

Ce véhicule est payable à votre gré en 12 ou 18 mensualités [illegible] sur simple présentation de traites à domicile.

Demandez un essai gratuit chez tous les agents de Peugeot

Pour tous renseignements et essais, s'adresser à l'Agence Peugeot 13, rue de l'Opéra, Bastia - Télép. 1-31

## *Les Spectacles*

THEATRE MUNICIPAL

Direction : M. le Marquis Corti Gialdino.

Grande Première de la célèbre pièce du maestro Puccini.

MADAME BUTTERFLY

La location est ouverte à « Femina », de 10 à 12 et de 14 à 18 heures.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 1 gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Regent-Journal.

Billy Dooley, dans : Mathurin et la petite négresse.

Albatros Film présente Nicolas Rimsky, dans : La Chasseur de chez Maxim's, adaptation cinématographique de la célèbre pièce de Mirande et Quinson.

Location au Salon de l'Orgue.

Au prochain programme, Antonio Moreno, dans : L'Amour aux yeux clos, superproduction dramatique. Oeil de Faucon, film d'aventures.

Très prochainement : Fedora.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 1 comique en deux parties.

Fox Film présente une des plus belles productions de Buck Jones, le roi des cowboys et de son cheval Prince, dans La Brèche Fatale.

ACCORDEUR DE PIANOS
MARCEL ROUSSELLE
5, RUE DE L'OPERA

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## A LA CHAMBRE

### Le budget de l'Intérieur

M. Tardieu dit qu'il importe que les Associations d'agents de police gardent le nom de Syndicat, mais il leur demande lorsque leur activité ne se manifeste pas seulement pour la défense des seuls intérêts professionnels de ne pas mettre en tiers le public dans leurs réunions publiques.

Le ministre reconnaît que les préfets ont un métier difficile. Il estime qu'ils doivent donner l'impression à leur département qu'ils connaissent bien leur métier.

Concernant l'entretien des chemins ruraux, M. Tardieu signale que le ministre des Finances apportera des propositions intéressantes au cours de la discussion de la loi de Finances.

La question des impôts locaux fait l'objet d'un projet élaboré par la Commission créée en juin dernier. Quand ce projet aura été revu et mis au point il sera déposé sur le bureau de la Chambre, probablement au début de la rentrée de janvier.

Le ministre termine en se déclarant d'accord avec les orateurs qui proclament que le cadre administratif ne répond plus au progrès de la vie moderne. Il faut donc envisager un programme constructif avec des moyens d'action proportionnés à l'ampleur des problèmes posés.

C'est la tâche à laquelle tous les partis devront collaborer pour le mener à bien et ce sera l'honneur de la génération actuelle de l'avoir au moins commencée. (Applaudissements).

La discussion générale est ensuite close et les premiers chapitres sont adoptés sans débat.

L'examen des chapitres suivants est renvoyé à 21 heures.

La Chambre adopte en fin de séance un projet de loi portant de 180 millions à 230 millions les crédits d'engagement pour l'électrification des campagnes.

M. Chéron, ministre des Finances, demande à la Chambre de rectifier l'ordre du jour qu'il lui a proposé dans la matinée, c'est-à-dire de siéger demain toute la journée au lieu de dimanche. Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 9 heures.

La séance de nuit est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Bouilloux-Lafont.

MM. Poincaré, Chéron et Tardieu sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen du budget de l'Intérieur.

Au chapitre 21 concernant les subventions aux communes pour sapeurs-pompiers, M. Dupin défend un amendement tendant au relèvement du crédit.

M. Tardieu déclare qu'un gros effort a été fait et que le Gouvernement fera de son mieux.

L'amendement est retiré par M. Dupin mais M. Clamamus le reprend.

La question de confiance est posée et l'amendement est repoussé à mains levées.

## Un train tamponne une locomotive

*Paris, 30 novembre.* — Ce matin, à 8 heures 27, le train n° 806, venant de Champigny, a pris en écharpe à hauteur du poste A et du pont Lafayette la machine haut le pied n° 4453.

Le choc a été assez violent.

La locomotive du train tamponneur, le fourgon de tête et deux wagons de 3ème classe ont déraillé et ont été endommagés.

Dix voyageurs ont été contusionnés ou blessés très légèrement. Il n'y a eu aucun transport à l'hôpital ; après pansement au poste de secours de la gare, les voyageurs atteints ont pu se rendre à leur travail soit regagner leur domicile.

Le commissariat spécial et les ingénieurs de la Compagnie enquêtent pour établir les responsabilités. La circulation sera rapidement rétablie.

## L'expédition antarctique du commandant Byrd

*Londres, 30 novembre.* — On mande de Sydney qu'à la suite de rapports favorables au sujet de la température et de l'état de la mer reçus des navires baleiniers norvégiens, l'expédition antarctique du commandant Byrd, de la Marine américaine, partira aujourd'hui pour Bayofwhales, où la base de l'expédition va être établie vers le Sud.

Le commandant Byrd déclare qu'un vol au pôle sud est pour lui une chose entièrement secondaire, ce qui l'intéresse davantage est de survoler les vastes territoires antarctiques inconnus.

## La Crue de la Seine

*Paris, 30 novembre.* — La crue de la Seine continue. Au pont de Tournelle, on relevait dans la matinée la cote de 3 m. 46, soit une hausse de 11 centimètres en quelques heures.

## Dans les Commissions Parlementaires

### Au Sénat

#### Hygiène

*Paris, 30 novembre.* — La Commission sénatoriale de l'Hygiène a approuvé les avis établis par M. Merlin sur le projet modifiant la loi concernant l'assistance médicale gratuite, relativement au jugement des réclamations pour ou contre les admissions à cette assistance et à celle des femmes en couches.

Une délégation conduite par M. Fernand Faure, représentant des Chambres d'Agriculture, a attiré l'attention de la Commission sur les répercussions qu'aurait l'application simultanée à l'agriculture des charges de la loi sur les assurances sociales et de la loi sur la responsabilité des accidents.

La délégation de la société des agriculteurs de France a montré que dans certains cas le projet aboutirait à des concessions d'indemnités temporaires abusives. Elle admet la majoration des rentes pour les grands invalides, mais demande qu'il ne soit pas tenu compte dans l'agriculture des infirmités légères.

Puis, elle a demandé le maintien du statu-quo concernant l'octroi de l'assistance judiciaire devant la Cour d'Appel.

#### Finances

*Paris, 30 novembre.* — La Commission sénatoriale des finances, sous la présidence de M. Clémentel, a entendu un rapport de M. Pierre Laval sur le budget des services des régions libérées. Après diverses observations, la Commission a adopté la proposition du rapporteur. Elle a adopté aussi un rapport de M. Charles Dumont sur le projet de loi relatif aux crédits nécessaires par les modifications à la composition du gouvernement.

La Commission a adopté sur le rapport de M. Gallet, le budget du ministère des Pensions.

Après s'être attardé à discuter des questions de subvention aux oeuvres concernant les anciens prisonniers de guerre, la commission a autorisé une avance remboursable de deux millions et demi.

#### Armée

*Paris, 30 novembre.* — La Commission sénatoriale de l'Armée, s'est réunie sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Charles Dumont a rendu compte de la mission qu'il a remplie à la fin des vacances dernières dans la région du Nord-Est pour y étudier la question de l'organisation défensive de notre frontière.

### A la Chambre

#### Assurance et prévoyance sociales

*Paris, 30 novembre.* — La Commission de l'Assurance et de la Prévoyance sociales s'est réunie ce matin, à la Chambre, sous la présidence du docteur Grinda.

Elle a entendu M. Loucheur, ministre du Travail, sur les modalités d'application de la loi relative aux assurances sociales et de la loi concernant les constructions d'habitations à bon marché et à loyers moyens.

Relativement aux assurances sociales le ministre a déclaré que le règlement d'administration publique serait prêt à la date prévue du 5 avril 1929.

La loi pourra être mise en application le 5 février 1930.

Dores et déjà, sans anticiper sur les décisions du Conseil d'Etat, il a pu apporter à la Commission l'assurance que les voeux des représentants des grands groupements agricoles et du corps médical pourront recevoir dans une large mesure satisfaction par un règlement d'administration publique.

Toutes les dispositions sont prises pour que, dans le plus bref délai, les groupements qui prendront en main l'application de la loi reçoivent les instructions nécessaires à leur organisation.

Le ministre du Travail donne des renseignements précis et clairs sur les modalités d'application de la loi d'habitations à bon marché. Il a exposé l'avant-programme des crédits qu'il se propose de demander pour réaliser dans nos organisations sanitaires et principalement préventives les améliorations qui s'imposent.

#### Affaires étrangères

*Paris, 30 novembre.* — Le ministre de la Marine a été entendu cet après-midi par la Commission des Affaires étrangères.

Il a montré que le budget de la Marine française pour 1929 était inférieur de près de 17 pour cent à celui de 1914 alors que les budgets de la plupart des puissances navales sont en augmentation sur le budget de 1914.

Malgré cela notre flotte est en excellent état et, le programme naval, lorsqu'il sera réalisé, la mettra en mesure de remplir le rôle décisif qu'elle serait appelée à jouer en cas de mobilisation.

Le ministre publiera d'ailleurs une note contenant des précisions à ce sujet.

L'orateur montre que l'accord franco-britannique semble servir de base pour les négociations futures entre toutes les puissances navales. Tout espoir d'entente n'est pas perdu et l'entente permettrait de reprendre les travaux de réduction des armements.

Ces échanges de vues ont eu lieu entre les membres de la Commission et le ministre. Ont pris la parole : MM. Lillaz, Georges Mandel, Bouteau-Dugage, Escudier, Scapini, Bergery, Grumbach et Stern.

Nous croyons savoir que la Commission a manifesté le désir d'entendre mercredi prochain, le président du Conseil.

#### Armée

*Paris, 30 novembre.* — La Commission de l'armée, sous la présidence de M. Fabry, a examiné les projets et propositions de loi, a désigné les rapporteurs et a discuté les conditions dans lesquelles pourra s'exercer sa mission de contrôle.

#### Aéronautique

*Paris, 30 novembre.* — La Commission de l'aéronautique, sous la présidence de M. Brocard, a entendu M. Laurent Eynac qui a exposé brillamment son programme général et les conceptions nouvelles de la nouvelle organisation du ministère de l'air.

#### Finances

*Paris, 30 novembre.* — La commission des finances, réunie sous la présidence de M. Malvy, a désigné M. Achille Fould pour faire partie de la commission des répartitions des fonds du Pari Mutuel, destinés aux oeuvres de bienfaisance instituées au Ministère du Travail et de l'Hygiène.

M. Ernest Laffont, rapporteur, a présenté de nouvelles propositions relatives au budget des P.T.T., relativement à l'accession des dames employées des P.T.T. dans le cadre de commis.

MM. *Pietri* et *de Moncault* ont formulé des observations et ont déclaré s'opposer à cette nouvelle mesure.

Sur le rapport de M. de Chappedelaine, rapporteur général, la commission a décidé d'entendre demain M. Sous-secrétaire d'Etat des P.T.T.

La commission a adopté sur le rapport de M. Lamoureux, le projet de loi portant autorisation d'engagement de crédits pour l'électrification des campagnes.

## Le crime de Bellocq

*Pau, 30 novembre.* — L'audience de la matinée est entièrement consacrée à la plaidoirie de Me Lasserre, avocat de la partie civile, qui termine en demandant au jury de n'avoir aucune miséricorde pour l'assassin.

L'audience est reprise à 14 heures.

L'avocat général prononce un éloquent réquisitoire déclarant Lartigue coupable et demandant au jury de faire justice.

Puis, Me Cadier, défenseur, déclare Lartigue innocent.

Me Delatre, aussi défenseur, commence une plaidoirie remarquable, s'efforçant d'anéantir les arguments de l'avocat général.

— Il n'y a pas de preuve matérielle, dit-il.

Il évoque diverses erreurs judiciaires où du sang innocent fut versé.

L'audience est suspendue à 18 h. 45.

## Le budget italien

*Rome, 30 novembre.* — L'Agence Stefani annonce que le budget de l'Etat de l'exercice 1927-1928 se présente comme suit : recettes ordinaires effectives : 19.806 millions de lires, dépenses ordinaires effectives : 14.595 millions ; plus value : 5.211 millions.

Recettes extraordinaires : 265 millions de lires, dépenses extraordinaires : 4.979 millions ; déficit extraordinaire : 4.714 millions.

Excédent final : 497 millions.

## A l'Officiel

*Paris, 30 novembre.* — Le « Journal Officiel » publie deux arrêtés des ministres des Finances et des Travaux Publics concernant l'attribution des retraites aux agents de grands réseaux ferroviaires révoqués durant la grève de 1920 sans droits à la pension et non réintégrés.

Le montant des pensions auquel peuvent prétendre les ayant-droits affiliés aux caisses de retraites régies par les réseaux dit de 1911 sera déterminé par ceux-ci.

La caisse nationale des retraites pour la vieillesse établira d'après les renseignements des réseaux un contrat permettant aux agents d'acquérir une rente viagère.

## L'Incident Vallat-Antériou

*Paris, 30 novembre.* — Deux grands mutilés légionnaires, titulaires de nombreuses citations, représentants M. Vallat, député de l'Ardèche, se rencontrèrent, aujourd'hui, au Ministère des Pensions avec deux autres grands mutilés, également légionnaires et titulaires de nombreuses citations, représentants de M. Antériou, ministre des Pensions.

Ces quatre anciens combattants, après avoir examiné le dossier militaire de M. Antériou, rédigèrent un procès-verbal, déclarant que si la bonne foi de M. Vallat ne pouvait pas être mise en cause, il était cependant établi que M. Antériou était blessé de guerre, ancien C.O.A. du corps expéditionnaire des Dardanelles et que ses droits à pension étaient indiscutables.

## Une affaire d'espionnage

*Berlin, 30 novembre.* — On mande de Francfort à la presse nationaliste que quatre fonctionnaires de l'Office de la Fortune nationale à Mayence, parmi lesquels figure le commandant Kraus, ont été arrêtés par les autorités françaises sous l'inculpation d'espionnage.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 30 novembre.* — Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« La motion Renaudel devait donc de toute évidence rallier l'unanimité du groupe radical puisqu'en se prononçant contre elle les radicaux votaient en réalité contre leurs propres orateurs, contre les décisions de leur propre parti.

« Cependant, au scrutin, la question de confiance étant posée par M. Painlevé une moitié seulement du groupe radical a voté la motion Renaudel.

« Je le constate avec une mélancolique déception. Faut-il en conclure que l'effort d'Angers est venu se rompre contre la première épreuve, que l'ancienne majorité de M. Poincaré est dès à présent reconstituée ?

« Je me défends de mon mieux contre ce jugement téméraire et prématuré mais je supplie les radicaux de réfléchir à ceci, qu'il deviendra difficile de parler d'action commune entre nous et eux si la moitié d'entre eux lâchent pied sur le terrain où cette action était le plus facile, qu'il deviendra difficile de parler de programme minimum pouvant servir de base à une entente quand la moitié des radicaux se montrent infidèles à leur propre programme. »

De l'« Ere Nouvelle » (M. Gabriel Cudenet) :

« Une question domine toutes les autres, celle du désarmement. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'immoler la France à une conception chimérique de l'entente européenne et, sous prétexte de bannir le militarisme, d'ouvrir les frontières aux armées rivales.

« Il s'agit de lier le destin de la France au développement progressif de la formule de Locarno, de substituer à la méthode négative qui consiste à dire : « Je ne veux pas la guerre », une méthode positive qui s'inspire d'une volonté constante au service de la paix.

« La politique extérieure domine à nouveau la politique intérieure ; depuis 1924 de grands espoirs sont venus de France et l'Europe a trouvé chez nous les raisons de croire au retour de son harmonie. Tout notre effort doit consister à laisser subsister les grandes possibilités internationales que nous avons créées. »

Du « Petit Journal » (M. La Palisse) :

« Chaque fois que je parcours l'« Officiel » je suis frappé de ce fait que l'activité de nos élus s'applique sans relâche à majorer les dépenses.

« Les Assemblées avaient jadis une autre idée de leur mission. Nommées pour accorder des subsides au pouvoir exécutif et pour contrôler leur emploi elles jouaient le rôle du frein ; aujourd'hui elles jouent le rôle d'accélérateur, de telle sorte qu'il n'y a plus rien pour arrêter la machine fiscale sur la pente où elle roule. »

Du « Peuple » (M. Chastanet, député de l'Isère) :

« Nos grandes banques ont préféré prêter les millions que leur ont confié des Français à des maisons étrangères pour la raison péremptoire que celles-ci rémunèrent mieux leurs services.

« C'est toujours là ce que l'on appelle le patriotisme des banquiers et il n'est pas mauvais d'y revenir de temps à temps avec des exemples à l'appui.

« Mais vraiment, est-ce là le rôle d'une banque digne de ce nom ou plutôt digne de la Nation ? »

De la « Volonté » :

« Le débat militaire s'est achevé, c'était fatal, par le sauvetage du budget de la Guerre à peu près tel qu'il avait été présenté par le ministre.

« Personne sur ce point n'avait jamais eu la moindre illusion. Ce qui était nécessaire c'était, d'une part, de démontrer que le Congrès radical d'Angers avait eu raison de s'élever contre les conceptions antidiluviennes des états majors et d'autre part, de poser devant le pays le caractère obligatoire d'une complète refonte de notre système de défense nationale. »

L'HOCCO-RHUM tue la GRIPPE

## La situation des partis allemands

*Berlin, 30 novembre.* — La « Gazette de Voss » observe que les populistes ont le plus grand intérêt à la formation d'une grande coalition car si cette combinaison échouait il faudrait en venir à la dissolution du Reichstag.

Il est certain que le parti populiste, étant donné la mauvaise impression produite dans tous les milieux allemands par l'attitude de la Schwerindustrie, dans le conflit sidérurgique, courrait fortement le risque de sortir très affaibli de nouvelles élections.

## Drame de l'amour

*Paris, 30 novembre.* — Dans un hôtel de la rue des Dames, Henri Mangeon, violoniste, dans un cinéma, a tiré une balle de revolver à la tête de son ancienne amie, Marguerite Daulnay, la blessant peu grièvement.

Puis, il a tenté de se suicider.

La seconde balle n'est pas partie, le meurtrier a couru se jeter sous une rame du métro à la station de la place Clichy ; il a eu le pied sectionné et de nombreuses contusions.

## Nouvelles diverses

*Paris, 30 novembre.* — Le conseiller municipal communiste Cosnet, inculpé de complot contre la sûreté de l'Etat qu'on dit réfugié à Moscou, est déchu de son mandat n'ayant pas assisté à plusieurs séances consécutives.

Le maire du dixième arrondissement a été chargé de notifier la décision au domicile légal du disparu.

*Paris, 30 novembre.* — Cet après-midi, à 14 heures 30, à la Porte de Versailles, M. Loucheur a inauguré la première Exposition-vente de la production artisanale française et la première Foire aux étrennes.

*Paris, 30 novembre.* — Les agences chinoises annoncent que M. Lee, ministre à Londres, actuellement à Washington, sera nommé à nouveau à Londres.

Le docteur Wu, le remplacera à Washington.

*Paris, 30 novembre.* — M. Raoul Dandurand, sénateur du Canada, est arrivé à Cherbourg par le « Majestic » pour participer à la session du Conseil de la Société des Nations, qui se tiendra à Lugano.

*Paris, 30 novembre.* — M. Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne à Paris, a offert ce matin à l'Hôtel de l'Ambassade un déjeuner auquel assistaient la reine, l'Infante Eulalie et les infantes Béatrice et Marie-Christine.

*Chambéry, 30 novembre.* — Avec le concours de l'administration des eaux et forêts on va tenter d'acclimater des rennes dans les montagnes de la Savoie.

Hier, six rennes ont été amenés dans la forêt dominant le plateau couvert actuellement d'un mètre de neige. Pour que les chasseurs ne les tuent pas on leur a fixé une clochette au cou.

*Laon, 30 novembre.* — Germaine Bressac, 25 ans, lasse des exigences et des menaces de son mari l'abat dans la rue d'un coup de revolver dans la tête.

Faite prisonnière elle est mise à la disposition du juge d'instruction.

*Rome, 30 novembre.* — Pour protester contre le verdict du jury de la Seine, dans le procès de Modugno, le colonel Francesco Respeni a renvoyé à M. Doumergue, président de la République, ses décorations françaises.

*Rome, 30 novembre.* — Les journaux annoncent que le match franco-italien d'escrime auquel devaient participer aujourd'hui Caillau, Haussy, Nadi, Greco et d'autres champions italiens, n'aura pas lieu.

Les escrimeurs français repartent aujourd'hui pour la France.

*Seattle, 30 novembre.* — Un message émanant du vapeur « Président Mac Kinley » annonce maintenant que le « Chief Maquilla » est en train de sombrer.

Le navire le plus proche le « Montréal Maru » ne serait qu'à 2 heures de distance du « Chief Maquilla ».

*Alger, 30 novembre.* — Des pêcheurs ont trouvé sur la plage du cap Caxine, le cadavre de Georges Villary, chauffeur à bord du « Centre », qui naufragea dimanche au large du cap [illegible].

Deux cents fûts ont été également retrouvés dans les mêmes parages ; les recherches continuent.

Les conseilleurs sont parfois les payeurs

On dit que « les conseilleurs ne sont pas les payeurs » parce que la plupart du temps, les personnes qui vous donnent des conseils, n'ont pas expérimenté ce qu'elles vous disent de faire. Mais il n'en est pas de même quand on vous recommande les Pilules Pink. Les personnes qui vous conseillent à en prendre en ont fait usage et peuvent, par conséquent, en toute connaissance de cause, vous affirmer leurs incomparables propriétés.

Mlle Germaine Bazain.

Et en effet, les Pilules Pink sont bien la médication convenant le mieux à toutes les personnes atteintes de l'une des nombreuses affections consécutives à l'appauvrissement du sang ou à l'affaiblissement du système nerveux.

Les Pilules Pink refaisant du sang, apportent au sang appauvri sa teneur en globules rouges et en éléments nutritifs, et tonifiant les nerfs, redonnent la vigueur du système nerveux et stimulent énergiquement toutes les fonctions de l'organisme.

« Je ne puis que me féliciter d'avoir fait usage des Pilules Pink — déclare Mlle Germaine Bazain, chez Mme Lauger, à La Barre-en-Ouche (Eure). Etant très anémique, les Pilules Pink ont très vite profondément amélioré l'état de ma santé. Et c'est certainement grâce aux Pilules Pink que je suis aujourd'hui complètement rétablie. Les Pilules Pink sont vraiment un remède souverain. »

« Remède souverain », c'est une expression qui revient sans cesse. Et l'on peut, en effet, affirmer que les Pilules Pink sont souveraines contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les six boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

967

## PIANOS

AVIS DE PASSAGE

Monsieur Marius Blanc, de passage à Bastia pour quelques jours seulement, prie les personnes désirant faire accorder ou réparer leurs pianos, de vouloir bien se faire inscrire, de suite, au magasin de musique, 28 boulevard Paoli.

POUR GROSSIR [illegible]

## PERDU

Un boa de 1 m. 15 cent a été perdu sur le territoire de Talasani il y a environ soixante jours, robe noirâtre, marque particulière un trou au-dessus du narin gauche.

Ecrire à M. Poli, Taglio-Isolaccio. Bonne récompense.

## A VENDRE

Deux chambres à coucher, rue de l'Opéra, 5, au 2ème.

## A VENDRE

80 cannes planches peuplier différentes longueurs, empilées à la Scierie de Casamozza. S'adresser Sonnovigo, Lucciana.

## A VENDRE

Deux appartements. S'adresser chez M. Poggi, Tabacs, 2, rue Sampiero.

## A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 taraudeuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

Vous ferez économiquement vous-même
ELECTRICITE
MOTO-POMPES
POMPES-MOTEURS
avec nos GROUPES ELECTROGENES, INSTALLATIONS MODERNES DE CAVES, SCIE, MOTO-SCIE, MOULINS, etc...
Devis, renseignements gratuits chez
PAUL DEVEZE, 5 à 9, rue des Vignerons - MARSEILLE.

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia
*15, Boulevard Paoli* (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche : | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche : | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche : | 16 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la cartouche : | 16.50 |

*LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES*

Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Camel — Stadion, etc...

*Régie - Allumettes - Cartes à jouer*

EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie
*COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.*
Dentifrice ODOL (Exclusivité) ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS
Moët et Chandon — [illegible]
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES — Crus Populaires — Vins de qualité supérieure — Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.
Vins courants : 2 fr. 65 le litre, plus [illegible] 3 fr. 25 le litre.
VIEUX CAFES FINS [illegible]
Ses spécialités ?
*PATRIMONIO - RED. TOP. - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI*
*BASTIA-CAP - PORTO-GOLF*
*MAKIA*

Parfumerie de Luxe
**A. POGGI**
16, Boulevard Paoli, 16
Téléphone 1-46

Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Bros-serie fine, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

**SOCIETE AGOSTINI FRERES**
HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)
CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE
Avec défilé de Lancone
(Déjeuner à Pino)
PRIX : 45 FR. (Pourboire compris.)

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**
« paquet blanc »

**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Mercredi 28, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 28, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 30, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Mercredi 28, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 29, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 29, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 30, de Bastia p. Nice à 21 h.

Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.

# BOURSE DE PARIS du 30 Novembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 22 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchoucs | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Paris Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Kuanchengs | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malaccas Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mialta | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Pollet Chausson | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Penins. Mexicaine | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Météi | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1896 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellas 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| **CHANGES** | | |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-24
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS
dignes d'être offertes
d'orner votre intérieur
dénotant de votre bon goût.

**La REMINGTON PORTATIVE**
payable **85 fr.** par mois
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ................ adresse ................
A envoyer sans enveloppe non cachetée et affranchie à
ELLIOTT FISHER TYPEWRITER C° (S.A.), 50 Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
**J. ESPOSITO**
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

**ABONNEMENTS AU**
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

M ................
demeurant à ................
déclare souscrire un abonnement de ................
au Petit Bastiais à partir du ................
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 61.20

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
*H. ALBAN*

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 18 francs
DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

**MAISONS Pour Tous**
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basse-Cour
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
LIBRAIRIE HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

*CAP CORSE*
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

*Employez l'Ouvre-lettres* **"ORGUS"**
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

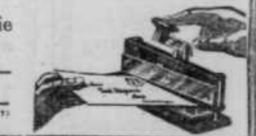

N° 38 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Au lieu de s'amender, l'Eglise exerça, sur ces malheureux hérétiques, une répression plus cruelle qu'aucune des persécutions dont elle s'est faite une couronne. La mort dans l'amphithéâtre, ordonnée par les païens, était plus prompte et plus douce que la mort dans les tortures, et dans les cachots de l'Inquisition, inventée par des chrétiens pour des chrétiens.

L'institution des ordres mendiants, avec leurs frères prêcheurs, fut le salut qui enraya pour un moment la marche de l'Eglise vers l'abîme, mais elle reprit bientôt, et Dieu en soit loué, car elle devait conduire à la Renaissance et à la Réforme, son salut et le nôtre, à nous catholiques non pratiquants ne le considérant pas ainsi, mais bien la philosophie. La philosophie, Providence.

Sainte Catherine de Sienne, née au milieu des horreurs de la guerre civile, d'une mère sujette aux crises de catalepsie, a été assurément la plus malade des mystiques dont je viens de lire la vie. Elle était surtout une grande amoureuse. A l'âge de sept ans, elle imagine que le Christ lui fait cette prière : « O très bénie et très sainte Vierge, qui, la première entre toutes les femmes, avez voué votre virginité à Dieu, et, pas sa grâce, êtes devenue la mère de son fils, je vous supplie très humblement de ne point regarder mes méfaits et ma misère. Je suis une pauvre créature, mais je vous prie de me faire la grâce de me donner, comme époux, votre très cher enfant Jésus-Christ, car, de tout mon cœur, je l'aime et le désire. Je vous promets, et lui promets aussi, que jamais je ne prendrai d'autre époux et que je lui garderai ma virginité ! » C'est tellement enfantin que l'on n'a pas le courage de se moquer. On se demande quels atavismes avaient pu produire une précocité semblable ? Après cela nous ne saurions nous étonner qu'à vingt et un an, Catherine vit la cérémonie de son mariage mystique. « En présence de saint Jean l'Evangéliste, du prophète David, qui tirait de la harpe des sons d'une douceur infinie, (il y avait même de la musique !) Marie, mère, lui prit la main droite et la donna à son fils : « Moi, ton créateur et ton Sauveur, dit le Christ en passant au doigt de la jeune fille un anneau fort comme le diamant, pur comme l'onde et resplendissant comme la flamme, je t'épouse dans la foi ; je garderai la foi de toute atteinte ; armée de cette force, tu vaincras le monde, jusqu'au, où, au Paradis, tu célébreras avec moi tes noces éternelles ».

C'était là en vérité le plus morganatique des mariages ! Cette apparition était-elle un mensonge ? Point du tout. Un phénomène produit par l'imagination, tout simplement. La malheureuse, ou la bienheureuse sainte Catherine, était entrée dans le « Jardin secret ». Elle avait gravi, sans doute, la voie purgative, la voie illuminative et la voie unitive de l'initiation. Cette effrayante gymnastique spirituelle, le jeu des forces théologales mues par un désir intense, avaient bien pu créer en elle film du mariage mystique. Nul doute qu'elle ne l'ait cru réel, qu'elle n'ait senti à son doigt l'anneau, visible pour elle seule, « l'anneau fort comme le diamant, pur comme l'onde, resplendissant comme la flamme ». Nul doute qu'elle ne l'ait vu disparaître quand elle était tentée de désobéir ou de pécher.

Dans les visions d'aucune sainte il n'y eut autant de sang que dans celles de sainte Catherine — un reflet de l'époque comme je l'ai dit. — C'était le sang de Jésus-Christ qu'elle voyait couler, naturellement, et elle semble y trouver une morbide délectation. Ecoutez ceci : « Un matin, à Saint-Dominique, elle s'approche de la Sainte Table. Son visage, inondé de larmes, était resplendissant de joie, et, tout accoutumé que fut le Dominicain qui officiait à la voir en extase, il resta surpris. Plus tard, il l'interrogea sur la cause d'un tel bonheur. « N'avez-vous pas vu parfois, répondit-elle, une mère montrer la mamelle à son enfant, le faire pleurer, puis, lui donner la nourriture qu'il désire ? C'est ainsi que le Seigneur agissait avec moi. Après avoir approché son côté de mes lèvres, il s'éloignait en souriant de mes larmes, enfin il m'a rassasiée de son sang jusqu'à me faire souhaiter de lui [illegible] pour le suivre. » Peut-on, après avoir lu l'Evangile, croire à la réalité d'une vision semblable ? Le Christ si simple si digne est-il reconnaissable dans cet époux cruel ? Quelque part encore, Catherine dit avoir eu la sensation de la saveur du sang du Christ. Cette sensation était bel et bien de l'hystérisme. Elle nourrissait ses religieuses avec du pain trempé dans ce sang, et il les excitait ! à l'agonie, elle réclamait leur cœurs sanglantes ! Au XIIIe siècle, on pouvait bien voir là des phénomènes surnaturels, au XXe siècle nous ne pouvons y voir que des phénomènes pathologiques. Les Dieux avaient besoin de ces malades. La plupart ont fait des œuvres extraordinaires. Sainte Catherine de Sienne, la fille d'un teinturier illettré, a mis fin au schisme d'Occident, a ramené le Pape à Rome, fait la paix entre plusieurs républiques ennemies et a pris rang parmi les grandes femmes italiennes. Son auréole de sainteté a servi autant qu'une armée. Voilà les choses qui, par-dessus toutes, provoquent mon admiration.

Sainte Thérèse, elle, vient deux siècles plus tard, en pleine Renaissance. Les feuilles de l'esprit humain s'étaient déroulées et l'influence monacale commençait à décroître. Elle sera une réformatrice. Il est si vrai que nos cellules contiennent les germes des os destinées, « qu'enfant, son grand amusement était de construire des petits monastères, » elle jouait à la religieuse comme les futures mondaines jouaient à la grande dame ! Elle possédait une des plus fortes individualités féminines qui aient existé. Elle était une femme bien née, un poète, un écrivain, un penseur, un philosophe, un psychologue et, ni la souffrance physique, ni le mysticisme, ne purent détruire ou absorber ces dons magnifiques.

Elle fut toujours très femme, contente de pouvoir plaire. Elle dit un jour, au frère Jean de la Misère qui venait d'achever son portrait : « Dieu vous pardonne, frère Jean, de m'avoir faite si laide ! » Elle aimait la propreté, et je ne doute pas qu'il lui fallut beaucoup d'ingéniosité pour le faire marcher de pair avec la pauvreté.

A vingt ans, elle connut le martyre de la névrose et elle le décrit ainsi : « Ma langue était en lambeaux à force de l'avoir mordue, je sentais tout mon corps disloqué, ma tête en désordre, mes nerfs tellement contractés que je me voyais en quelque sorte ramassée en peloton ».

Avec la même sincérité, elle parle des phénomènes dont son âme est le théâtre, et, ce qu'aucun mystique n'avait encore fait, elle les analyse avec une audace, une indépendance qui en font des véritables révélations dont la science psychique pourrait profiter, car elles sont plus vraies que tout ce qu'on a écrit. Elle avait grand tort de [illegible] ses soupçons de l'Inquisition, elle aurait bien pu être happée par elle, rien que pour avoir dit que : « dans le monde intérieur, il y a des mouvements naturels aussi impossibles à arrêter que ceux du ciel ». Elle remarque qu'elle est [illegible] avec peine à l'oraison, que les [illegible] de l'imitation lui ont été pénibles, mais elle ajoute : qu'elle a été récompensée [illegible] salaire ». Elle dit : « qu'elle n'a jamais rien vu par les yeux du corps ». Elle distingue entre les visions intellectuelles et les visions imaginaires. Elle avoue qu'il y a des visions imaginaires ! ah la brave sainte ! et comme l'imagination se trouve dans notre moteur, les visions doivent y être aussi.

Dans les visions intellectuelles, elle sent que Notre-Seigneur est présent « par une connaissance plus claire que le soleil ». « Les visions imaginaires, dit-elle, sont d'un ordre moins élevé, mais, sous certains rapports, plus profitables, car elles sont plus en harmonie avec notre nature ». N'est-ce pas là une admirable psychologie !

(*A suivre*)

32e ANNÉE — N° 277 — **25 centimes** — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — **25 centimes** — DIMANCHE 2 DÉCEMBRE 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.63
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 151

ABONNEMENTS
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 18 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHEQUE BASTIA
00606

## La Revue de l'Ecole

Nos informations locales nous ont appris la publication prochaine d'une Revue trimestrielle consacrée exclusivement à l'Ecole Corse, ce qui ne veut pas dire, c'est bien spécifié, qu'elle ne traitera pas que de pédagogie pure, pour employer un mot à la mode depuis qu'on parle tant de poésie pure et même de roman pur. Il s'agit simplement et plus utilement, de présenter la Corse aux maîtres qui y enseignent et à tous ceux qui veulent bien s'intéresser à ce qui, de tout temps, mais plus que jamais, constitue la véritable armature de la Corse : son école.

Il s'agit encore de maintenir en Corse, et le besoin s'en fait sentir, si nous savons bien observer, cette soif de savoir qu'on a toujours reconnue à nos compatriotes, mais qui se trouve malheureusement un peu dénaturée, déformée par une inspiration utilitaire, matérialiste dirions-nous, n'était la crainte d'employer une expression prêtant aux fausses interprétations. Car la soif de savoir ne vaut que pour l'enrichissement total de l'esprit, en vue aussi, en vue précisément de constituer aux belles carrières les larges et solides bases qu'elles exigent. On n'est pas au bout du rouleau lorsque les moyens de vivre sont assurés, lorsque l'on entre dans une carrière : il faut s'y distinguer, et il faut aux plus modestes ménager leurs chances d'épanouissement.

Et il s'agit donc d'en préparer les avenues à l'école, et à l'école corse, car il ne saurait y avoir de bonne école si elle négligeait, avec le milieu où elle fonctionne, la connaissance de ce milieu, qui est au début de la connaissance de soi-même, de la connaissance de la vie.

Comment connaître l'histoire et la géographie si l'on essayait de les apprendre par delà sa propre histoire et sa propre géographie ? Comment s'inspirer des éternels principes de la morale et du civisme si l'on ne communiait à les confronter avec les éléments parfois faibles, parfois excessifs qui déroulent de la nature particulière du milieu, si l'on ne tentait de les égaliser sur un plan de sérénité où se développe précisément cet esprit critique sans lequel la raison et la vie restent hérissées d'aspérités ?

Un seul regret doit être dédié à la future « Revue de l'Ecole Corse » : sa parution trimestrielle ne sera pas suffisante pour les services qu'on en est en droit d'attendre. Vraisemblablement, ses créateurs reculent devant la faiblesse de leurs moyens matériels. Nous ne pouvons donc que souhaiter que l'accueil réservé par le monde universitaire et par le public sans distinction de catégories à leur initiative leur permette d'en renforcer la périodicité et la consistance.

Il est vrai que dans un petit pays comme le nôtre, moins petit par sa population que par sa dispersion matérielle et même, et surtout, sociale, les initiatives de ce genre ont peine à se faire valoir. Différemment, il y a ici assez de riches éléments pour remplir une revue économique, par exemple, qui s'occuperait à engager, en les serrant de près, les possibilités de notre activité agricole, commerciale et industrielle.

Ainsi d'une revue de littérature comparée. Mais il est juste d'ajouter d'abord que des tentatives vite barrées ont été faites dans ces différentes directions, ensuite que les publications existantes y suppléent de leur mieux, et l'on n'en voudra pas au « Petit Bastiais » de se citer en tête...

Une revue Corse faisant, sous un volume suffisant, leur part à toutes ces matières appréciables serait une bonne solution s'il n'y avait à surmonter la difficulté presque insurmontable de couvrir précisément les frais d'une documentation totale exigeant ce copieux volume.

L'école dispersé s'impose du moins en ce qui concerne les matières plus particulièrement destinées à l'école, qu'elle peut et doit s'assimiler, qui entrent dans sa pédagogie naturelle et générale, mais qui n'admettent pas l'esprit rébarbatif du mot et la tristitude spéciale que comporte la chose.

Matières non de pédagogie, qui impliquent que la méthode d'enseignement, mais d'école : matières à faire connaître aux élèves, donc à s'assimiler par les maîtres : le champ est vaste de ces matières qu'on effleure à peine, lorsqu'un les effleure, qui comprend l'histoire, la géographie, l'hygiène, l'histoire naturelle, l'influence des usages dialectaux qu'il faut dans certains cas combattre, dans d'autres cas encourager, etc. etc.

Ce qu'ont voulu les chefs de l'enseignement en Corse, c'est défricher ce champ. Ils ont, dans ce dessein, fabriqué l'outil qui s'appelle la « Revue de l'Ecole Corse ». Un petit outil, mais qui fera merveille si son travail est suivi avec attention, encouragé puis tous ceux qui, en Corse, se flattent de quelque esprit de curiosité.

P. B.

## La Magistrature Corse

### Réponse à M. Omessa

M. Omessa, nous ne l'ignorons pas, possède au suprême degré l'art des nuances ; il exagère lorsque, pour les besoins de la cause, il prend une attitude presque scandalisée pour nous dire : « Je n'ai jamais accusé ; j'ai simplement posé des questions ».

La restriction est vraiment savoureuse.

Il permettra aux lecteurs superficiel que nous sommes, paraît-il, de lui soumettre les réflexions que nous suggère sa réponse.

Quand un journal offre l'hospitalité de ses colonnes à des bruits infamants, quand un journaliste de l'importance de M. Omessa les recueille et n'hésite pas à les présenter même sous la forme interrogative, c'est que l'un et l'autre les ont jugés suffisamment fondés pour les porter à la connaissance de leurs lecteurs ; en ce cas, l'interrogation devient interrogatoire.

Nous admettons que l'on n'est pas toujours maître de ses nerfs, et M. Omessa en la circonstance a péché par inadvertance.

Les considérations générales qui constituent la seconde partie de sa réponse, nous ont étrangement surpris. Nous ne savions pas M. Omessa si féru d'égalitarisme.

Toutes les professions sont respectables, mais elles occupent dans la hiérarchie sociale le degré où les place l'importance morale de leur rôle ; la magistrature pour nous républicains occupe le rang prestigieux qui s'attache à ses fonctions redoutables.

Certes, les amis politiques de M. Omessa ont de tout temps essayé de faire croire qu'ils étaient tout puissants au Palais de Justice, et toujours prétendu que les magistrats étaient à leur dévotion : ils ont, pour ainsi dire, créé en Corse une légende, la légende de la magistrature à genoux devant le pouvoir législatif ; ils ont faussé la conscience populaire.

Ces temps, M. Omessa, sont heureusement révolus, et ce n'est pas l'honnête homme qu'est Landry qui veut les faire revivre. Fils d'un grand magistrat intègre, respectueux de la magistrature, il croirait commettre un sacrilège en essayant de peser sur la conscience d'un juge.

M. Omessa a été grossièrement trompé pour avoir été amené à écrire : « Est-il exact que tout dernièrement, MM. Sari et Landry se sont rendus auprès du Premier Président et du Procureur Général pour les prier de modifier la composition du Tribunal correctionnel. »

La dernière et très courte visite de M. Landry à Bastia, date du 15 octobre dernier : d'autres préoccupations, d'autres démarches le mettaient dans l'impossibilité matérielle d'aller même saluer les deux plus hauts magistrats de la Corse : arrivé le lundi à 15 heures, il est reparti le lendemain par le premier train pour Ajaccio.

M. Landry aurait-il le don d'ubiquité ?

La presse peut remplir un grand rôle moralisateur : elle ne saurait apporter trop de circonspection dans ses jugements et doit travailler à démolir certaines légendes. M. Omessa, en raison de grand talent peut, mieux que personne, accomplir cette tâche.

M. M.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS » ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

## La discussion du Budget de 1929 devant la Chambre

### Après avoir adopté le budget du ministère de l'Intérieur la Chambre commence l'examen de celui des Travaux Publics

*Paris, 1er décembre.* — Voici le compte rendu de la séance d'hier de la Chambre des députés :

#### La séance de nuit d'avant-hier

*M. Nouelle*, socialiste, s'élève contre le caractère somptuaire des dépenses prévues pour la célébration du centenaire de l'Algérie.

Il demande la suppression de dix millions inscrits au chapitre 60, disant qu'il restera encore 79 millions, somme suffisante pour célébrer l'anniversaire.

M. Tardieu posant la question de confiance, la proposition est repoussée par 440 voix contre 140.

La Chambre renvoie la suite des débats à ce matin.

La séance est levée à minuit trente.

#### Séance du matin

*Paris, 1er décembre.* — La séance est ouverte à 9 h. 35 sous la présidence de M. Fernand *Bouisson*.

*M. Chéron*, ministre des Finances, et *M. Tardieu*, ministre de l'Intérieur,

M. ANDRE TARDIEU

sont assis au banc du gouvernement.

La chambre continue la discussion du budget de l'intérieur.

#### Pour les victimes des calamités

Au chapitre 83, M. *Manaut* demande le relèvement du crédit de 4 millions pour les secours d'extrême urgence destinés aux victimes des calamités publiques.

*M. Lachambre* insiste dans le même sens.

*M. Chéron*, ministre des finances, rappelle que le gouvernement a déposé récemment sur le bureau de la Chambre un projet de loi prévoyant un crédit de 200 millions pour les victimes des calamités en 1928.

Il estime que la réparation des dommages dont il s'agit pourra être comprise dans le champ de cette loi.

*M. André Tardieu*, ministre de l'Intérieur, pense que la création d'une caisse nationale de secours constituerait la meilleure solution.

*M. Manaut* déclare retirer son amendement.

*M. Maurice Robert* défend un chapitre additionnel portant inscription d'un crédit de trois millions spécialement destiné aux travailleurs de la terre victimes de calamités.

*M. Chéron* lui fait observer qu'il aura satisfaction par le vote du crédit spécial de 200 millions dont il a été déjà parlé.

Dans ces conditions, *M. Robert* retire son amendement.

Les derniers chapitres du budget du ministère de l'intérieur sont alors adoptés sans plus de débat.

#### Le budget des Travaux-Publiques

La Chambre commence ensuite la discussion du budget des travaux publics.

#### La question des routes

*M. de Chappedelaine*, rapporteur général, après avoir souligné l'importance du problème des routes montre que la nationalisation complète du réseau routier en constitue la véritable solution.

« Les routes, dit-il, servent à tous : elles doivent être entretenues par tous et non par les paysans qui ont bien peine de l'entretien des chemins vicinaux.

« Quant aux ressources nécessaires, ajoute le rapporteur général, on pourrait les réunir en demandant un léger sacrifice à l'industrie automobile par la substitution de taxes spéciales à la taxe de luxe ».

*M. Chéron* répond qu'il étudiera un projet tendant à aider les départements et à leur permettre d'aider eux-mêmes les communes pour l'entretien des chemins vicinaux.

Tour à tour, MM. *Guérin* et *Frédéric Brunet* présentent diverses observations.

*M. Brunet* demande notamment l'amélioration des salaires des cheminots et se fait l'interprète des doléances des voyageurs et des négociants lesquels se plaignent vivement de l'accroissement excessif et incessant des tarifs de transports ferroviaires.

*M. Fernay* rappelle les récentes catastrophes qui désolèrent le bassin minier de la Loire. Il demande au ministre des Travaux publics d'agir énergiquement et de prendre les mesures indispensables pour éviter de nouveaux deuils.

*M. Moth* estime que les méthodes d'entretien des routes conduisent au gaspillage, que les crédits pour les ports sont fâcheusement éparpillés, que les réseaux ferrés sont en retard par l'exploitation technique et la gestion sociale.

Il réclame la participation ouvrière aux commissions d'enquête, l'abaissement des tarifs de transports, l'augmentation des salaires des cheminots.

La suite de la discussion est renvoyée à 15 heures.

*M. Chéron* déclare qu'il demandera à la Chambre de tenir une nouvelle séance de nuit pour terminer aujourd'hui le budget des travaux publics.

La séance est levée à midi dix.

#### Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures.

La présidence est assurée par M. Bouilloux-Lafont.

MM. Forgeot, ministre des Travaux Publics, et Chéron, sont au banc du gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du budget des travaux publics.

#### Les revendications des cheminots

*M. Doeblin*, communiste, expose les revendications des cheminots relativement aux salaires.

Il constate que la stabilisation du franc a provoqué une nouvelle augmentation du coût de la vie qui est actuellement au coefficient sept.

Il lui paraît donc nécessaire que les traitements des cheminots soient augmentés en appliquant la même proportion.

Comme l'orateur communiste s'étend trop longuement sur toutes les revendications qu'il passe en revue, des ouvriers de chemins de fer, *M. Chéron* rappelle qu'après ce budget il restera à voter encore onze budgets et la loi de finances.

En conséquence, il demande aux orateurs de réduire leurs explications le plus possible pour arriver à voter définitivement l'ensemble avant le 21 décembre.

*M. Evrard* présente des observations sur l'entretien des routes et sur la navigation intérieure.

*M. Joubert* parle de l'électrification des campagnes, des clauses des cahiers des charges des concessionnaires et de l'utilisation des prestations en nature.

M. Neck expose les revendications des mineurs alsaciens-lorrains et réclame une amélioration de la situation des cantonniers et des cheminots alsaciens-lorrains.

#### La réponse de M. Forgeot

Après une intervention de *M. Moltn*, *M. Forgeot*, ministre des travaux publics, répond aux observations présentées dans la discussion générale.

Il démontre que les cheminots ont été aussi favorisés que les fonctionnaires, leurs salaires ayant été multipliés par le coefficient 6.

M. Forgeot expose ensuite le programme au sujet des travaux publics proprement dits.

Le ministre déclare que la tâche à remplir est importante mais qu'il croit posséder une méthode réalisatrice.

La suite des débats est renvoyée à 21 heures.

#### Le vote des députés de la Corse

Vote des députés sur le renvoi à la commission de l'amendement Rollin-Pour, 151 ; contre, 431. Ont voté contre les députés de la Corse.

Sur la suppression du chapitre 80 concernant le crédit pour le centenaire de l'Algérie : pour, 140, contre 437 : ont voté contre, tous les députés de la Corse.

## A la Commission des Finances

*Paris, 1er décembre.* — La commission des finances, sous la présidence de M. Malvy, a entendu M. Germain Martin, sous-secrétaire d'Etat des P.T.T. qui a remercié la commission d'avoir accepté certains relèvements que le rapporteur avait proposés et s'est expliqué sur les conditions dans lesquelles doivent s'opérer sans répercussions budgétaires diverses réformes.

M. Ernest Laffont a exposé quelle serait la situation du personnel avec la nouvelle organisation, la discussion ayant surtout porté sur la condition des dames employées.

La Commission a adopté toutes les propositions de M. Ernest Laffont, auxquelles M. Germain Martin avait donné son adhésion et celle du gouvernement.

*Paris, 1er décembre.* — M. Louis Dumesnil, rapporteur du budget de la marine à la Chambre, a exposé son rapport sur le budget de 1929. Il a fait remarquer que, en tenant compte du coefficient de dépréciation de la monnaie, le budget de 1929 est inférieur de 23 pour cent à celui de 1914.

M. DUMESNIL

Il a montré que le chiasme de l'aéronautique maritime risque en affaiblissant la pleine autorité de la marine sur le personnel et l'utilisation du matériel aérien d'avoir de dangereuses répercussions sur la conduite des opérations navales en temps de guerre.

## A la Maison des Nations américaines

*Paris, 1er décembre.* — A la Maison des Nations américaines, avenue Victor Emmanuel III, a été inauguré ce matin, un haut relief de M. John Dal Piaz, premier président du Comité exécutif de la Maison des Nations Américaines.

De nombreuses personnalités françaises et américaines y assistaient parmi lesquelles, Mme Vve Dal Piaz, MM. Hanotaux, Germain, Martin, sous-secrétaire d'Etat ; Fernand Lauet et Blondel, de l'Institut ; André Homberg, président du Conseil d'administration, et Tillier, directeur de la Compagnie Générale Transatlantique ; les amiraux Lacaze et Touchard ; Saint Paul, conseiller d'Etat ; Philippar, président, et de Rouvers, secrétaire général du Comité central des armateurs de France.

Plusieurs discours ont été prononcés.

## Le testament d'un original

*New-York, 1er décembre.* — Un millionnaire américain Thomas Ryan décédé le 23 novembre a laissé une fortune évaluée à 75 millions de livres.

Il ne donne à son fils Allan qu'une paire de boutons, mais l'héritage est à partager entre sa veuve, ses autres fils et diverses institutions.

Le fils, Allan, avait connu à Wall Street, recevait l'appui de son père dans ses opérations de bourse jusqu'au second mariage du millionnaire, mariage auquel Allan avait voulu s'opposer.

## Conseil des Ministres

*Paris, 1er décembre.* — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée en conseil des ministres, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Barthou a proposé à la signature du président de la République un décret nommant conseillers à la Cour de cassation, MM. Peignot, avocat général près la Cour d'Appel de Paris, Tourcon, président de chambre à la Cour d'Appel de Paris, Philyon, avocat général près la Cour d'Appel de Paris, Legris, président de chambre à la Cour d'Appel de Paris.

Par le même décret, M. Paillé, procureur général de la Cour d'Appel de Grenoble est nommé avocat général près la Cour de cassation.

Sur la proposition du ministre de la justice, M. Tardit, président de la section de législation et de justice des affaires étrangères et de la section spéciale du contentieux au Conseil d'Etat a été désigné sur sa demande comme président de la section des finances de la guerre, de la marine et des colonies.

M. Chardon, conseiller d'Etat, est nommé président de la section de législation et de justice des affaires étrangères et de la section spéciale du contentieux en remplacement de M. Tardit.

M. Delaitre, maître des requêtes, est nommé conseiller d'Etat en remplacement de M. Chardon.

En présence des assassinats politiques répétés commis sur notre territoire par des étrangers, le Conseil a pris un ensemble de dispositions pour renforcer la surveillance contre l'indésirable abus qui est ainsi fait de l'hospitalité française.

La légation de la république tchécoslovaque a informé M. Briand que son gouvernement ayant l'intention de rendre hommage aux soldats inconnus des armées alliées, a décidé de décerner la croix de guerre tchécoslovaque en premier lieu au soldat inconnu français.

La cérémonie aura lieu à l'Arc de Triomphe le 16 décembre prochain en présence de MM. Edouard Benes, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie, Painlevé, ministre de la Guerre, et Antérion, ministre des Pensions, qui représenteront le gouvernement français.

Les ministres se réuniront mardi matin à l'Elysée en conseil sous la présidence de M. Doumergue.

## Après le verdict de l'affaire di Modugno

### Manifestations d'étudiants

*Rome, 1er décembre.* — L'ambassade de France est toujours entourée d'un triple barrage de troupes contre lequel viennent se heurter parfois des groupes d'étudiants, mais aucun incident n'est signalé et on prévoit que les démonstrations touchent à leur fin.

A Turin, Trieste, Padoue et dans d'autres villes, sur l'initiative d'étudiantes, se sont déroulées des manifestations contre le verdict de l'affaire Di Modugno.

Aucun incident ne s'est produit.

### Une déclaration de Mussolini

*Rome, 1er décembre.* — M. Mussolini a déclaré dans la matinée au Conseil des Ministres :

« L'Italie est gravement blessée par l'arrêt du jury de la Seine dans le procès Modugno. Le gouvernement comprend l'émotion du peuple italien, mais il constate avec plaisir que les manifestations des étudiants se déroulent dans le calme ».

## AU QUAI D'ORSAY

*Paris, 1er décembre.* — M. Briand a reçu ce matin S. E. Habib Allah [illegible], le nouveau ministre d'Afghanistan, [illegible] lettres de créance.

— Comme le temps passe... Il y a aujourd'hui neuf ans que je n'ai pas pris de bain !...

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Je vous ai parlé l'autre jour, incidemment, des vigueurs dont usait Henri IV envers les braconniers. C'est que ce roi populaire était grand chasseur et gourmand. Une paire de perdrix rôties devant des sarments de Jurançon le mettait en joie et belle humeur. Mais son estomac d'acier trempé ne se contentait pas de ce hors-d'œuvre. Le Béarnais se plaisait à table si la cuisine était abondante et de son goût. Auparavant, en guise d'apéritif, il avait avalé une copieuse soupe à l'oignon ou de larges tartines de gros pain beurrées et fourrées de quelques gousses d'ail...*

*Il aimait à s'inviter chez Sully, à l'Arsenal où la chère était savoureuse. On nous l'a montré arrivant à l'improviste et passant par les communs pour vérifier si le menu était suffisant et calmant son impatience en gobant sur place trois ou quatre douzaines d'huîtres qu'il faisait glisser avec une forte rasade de vin d'Arbois.*

*Un contemporain nous a dépeint Henri IV rentrant de la chasse et distribuant à ses serviteurs du Louvre tout le gibier qu'il en rapportait, sauf huit pièces dont il entendait se régaler au dîner.*

*Et quand il est rassasié, il s'étonne de ne plus avoir faim et on l'entend murmurer avec mélancolie : « Pourquoi avais-je si bon appétit quand j'étais roi de Navarre et que je n'avais rien à manger ? Pourquoi, maintenant que je suis roi de France, ne trouvé-je plus rien à mon goût ? »*

*Le palais lui reviendra avec le prochain repas. Et si son jardinier lui présente quelques beaux melons dans une corbeille couverte d'un linge blanc, il s'écrie : « Ah ! j'en veux manger tout mon saoûl, tant pis si ça me... »*

*Je vous épargne le reste qui faisait se tordre les Gascons de son entourage, maîtres ès-gaillardises, qui ne restèrent jamais en reste avec leur roi sur ce terrain. N'apprirent-ils pas au Dauphin — le futur Louis XIII, si chaste et si timide — à dire : « M...! » à tout propos ?*

*Ça, c'est de la petite histoire...*

Gabriel Baume.

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui dimanche, 2 décembre 1928 ; 337e jour de l'année, 29 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Avent.

Demain : Saint François X.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 2 décembre 1574. — Alphonse d'Ornano, ambassadeur de la Cour de France à Gênes, depuis neuf mois, s'embarque pour la Provence, emmenant avec lui huit cents Corses qu'il avait obtenu de lever dans l'île, afin d'organiser un régiment au service de la France.

On rapporte que dans les premiers moments de son séjour à Gênes, notre illustre compatriote fut l'objet de la curiosité et de l'admiration publiques ; on le suivait partout, on recherchait son amitié ; un lointain et ancien adversaire des généraux génois en Corse, et cela avec une telle prodigalité d'expressions pompeuses que l'on pouvait se demander si le fils de Sampiero n'avait pas conquis une contrée pour Gênes.

### Bibliographie

Nous sommes heureux d'annoncer la parution pour le 11 novembre d'un nouveau journal, *Rassemblement*, fondé par Thierry Sandre.

Ce journal sera l'organe des anciens combattants et des jeunes générations. Absolument indépendant, en dehors et au-dessus de tous les partis, il s'efforcera de maintenir un trait d'union entre la génération du feu et les jeunes.

Hebdomadaire courageux destiné non seulement à toutes les victimes de la guerre, mais encore à tous les Français, *Rassemblement* réunira une collaboration d'élite. C'est ainsi que dans le premier numéro nous trouvons des articles et des chroniques de :

MM. Pierre Audibert, Jacques Bardoux, Binet-Valmer, Pierre Benoit, Marcel Bucard, Paul de Cassagnac, Roland Dorgelès, François Duhourcau, Claude Farrère, André Foucault, Maurice Genevoix, José Germain, Henry de Jouvenel, André Lebey, Jacques Péricard, Gaston Riou, Thierry Sandré, etc.

De nombreux dessins, et des photos de guerre, authentiques évocations des champs de bataille, illustrent ce premier numéro et lui donnent un attrait de vérité particulièrement émouvant.

### Un chauffard condamné

*Troyes, 1er décembre.* — Le garagiste Michel qui, le 30 septembre dernier, causa la mort de Mme Louis Millet et de son fils, puis blessa grièvement M. Millet, qui tous trois circulaient à bicyclette, vient d'être jugé par le tribunal correctionnel de l'Aube.

Inculpé en outre du délit de fuite, il a été condamné à 13 mois de prison et 175.000 francs de dommages-intérêts.

### Pilleurs d'épaves

*Luxembourg, 1er décembre.* — Dans le bassin minier, la sûreté a découvert une organisation communiste dont les cellules étaient réparties. A Esch, une cinquantaine de communistes italiens ont été expulsés.

# A TRAVERS LA CORSE

## Arrondissement de Bastia

LENTO. — *Mariage select.* — Jeudi, 15 courant, M. Pagnucci Dominique conduisait à l'autel sa gracieuse fille, Mlle Antoinette, qui allait unir son sort à celui de notre sympathique et distingué ami, M. Albert Raffalli, professeur-adjoint, fils de M. Raffalli Philippe, de Canavaggia.

La mariée était vraiment resplendissante dans sa riche et élégante toilette virginale de crêpe georgette et de perles fines. Un peu pâle d'émotion, mais le regard éclairé de bonheur.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'Eglise Sainte Marie-Madeleine, par M. l'abbé Leoni, curé de la paroisse. Il a prononcé une allocution de circonstance, qui a vivement impressionné l'assistance. Dans un langage des plus élevés, il a parlé des devoirs des époux envers la société et envers eux-mêmes, et a appelé sur cette union, qui s'annonce sous de si heureux auspices, les bénédictions du Ciel.

Les témoins étaient, pour la mariée : son oncle, M. Laurent Massiani, de Lama ; pour le marié : son beau-frère, M. Mari, de La Porta.

Durant la cérémonie, Mme Pagnucci nous a fait entendre à l'harmonium, les morceaux les plus choisis de son répertoire ; tandis qu'une quête était faite par Mlles Marcelle Bongiardini et Jeanne Paleroni, qu'accompagnaient MM. Dominique Simonetti et Annibal Giacobbi, demoiselles et garçons d'honneur des mariés.

A la sortie de l'Eglise, deux discours ont été lus, l'un par M. Antoine Simonetti et l'autre par le jeune Pierre Orsoni, neveu des époux.

Aussitôt après, un grand lunch a été servi à tous les assistants. Ensuite, un repas de 70 couverts a réuni tous les parents et les amis les plus intimes.

Cette fête s'est terminée dans la joie par une sauterie des plus animées et les époux sont partis cacher leur bonheur vers une destination inconnue.

Nos meilleurs vœux les accompagnent

précitée, on tenait quelque peu compte de l'avis délibératoire que pourrait donner le Maire du village, interprète des sentiments de la population qu'il représente.

Seulement, à tort ou à raison, on a l'habitude de consulter tout le monde, sauf pourtant les personnes les plus autorisées et, en même temps, les plus désintéressées. Et, après, on crie contre la désertion des campagnes, alors que certains, qui sont payés pour répandre les bienfaits de la République, font tout pour les faire déserter.

Nous avons trop d'estime pour Monsieur le Vice-Recteur pour penser qu'il y a de la mauvaise volonté de sa part et nous l'excusons, jusqu'à un certain point. Mais tout de même, il serait utile dans l'intérêt de tout le monde de mettre un terme aux fantaisies de certains membres de l'enseignement et nous espérons que Monsieur le Vice-Recteur n'y faillira pas.

*Pour le Comité, le Président :* MODACCIONI.

## AJACCIO

*Nos courriers.* — Le courrier du vendredi de Marseille, assuré par l'*Ibéria*, n'est pas arrivé ce jour là. On se rappelle qu'à l'occasion de la dernière tempête, ce paquebot avait du retarder, de mardi, 22 heures à mercredi, 15 heures, son départ pour Marseille. L'*Ibéria* était attendu samedi au lieu de vendredi, avec 24 heures de retard sur son horaire habituel.

*Une vache enragée.* — Quelques habitants du canton de Sari d'Orcino ont été dirigés, par le dernier courrier de Marseille, sur l'Institut Pasteur de cette ville. Ils auraient consommé de la viande d'une vache, soupçonnée d'être atteinte de rage, sans avoir pris les précautions nécessaires.

*Aviation.* — Le service postal aérien a été repris après une suspension de quelques jours occasionnée par la tempête de vent.

Le 29 novembre, l'appareil piloté par Carion est arrivé d'Antibes à 10 heures et est reparti à 11 heures pour Tunis.

Le 30 novembre, l'appareil piloté par Hennequin est arrivé de Tunis à 12 heures avec 3 passagers et est reparti pour Antibes à 13 heures avec 2 passagers.

*Conseil d'enquête.* — Le Conseil d'enquête chargé de donner son avis sur l'état d'incapacité des fonctionnaires au cas où l'administration invoquerait cette incapacité a été élu. En font partie : MM. Santi, brigadier des douanes; Grisoni, instituteur, membres titulaires ; Casabianca, receveur principal des P. T. T. ; Guerrini, instituteur ; Albertini, facteur des Postes ; Albertini, contrôleur des Douanes, membres suppléants.

*Dans la magistrature.* — Les nombreux amis que compte dans notre ville M. Agostini, conseiller général, procureur de la République, à St-Etienne, ont appris avec plaisir sa nomination comme procureur général à Nîmes. Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations.

*De passage.* — Le peintre Malo Renault, chargé d'illustrer une édition de luxe de la Colomba de Mérimée.

*Au port.* — Le « Corte-II », est parti le 29 novembre pour Nice, avec 100 passagers.

*Intendance.* — Le capitaine d'administration Chotard, du service des bureaux, est affecté à l'intendance d'Ajaccio.

## SARTÈNE

*Le Comité des Maires de l'arrondissement de Sartène, nous communique la lettre suivante qu'il vient d'adresser à M. le Vice-Recteur à Ajaccio :*

Monsieur le Vice-Recteur,

Il nous arrive de plusieurs localités des plaintes de toute sorte concernant votre administration.

Nous espérons, Monsieur le Vice-Recteur, qu'il suffira de vous faire connaître les doléances des populations lésées pour que vous fassiez réparer les oublis ou les anomalies qui ont pu se produire, très souvent, par suite de renseignements erronés qui vous ont sans doute été donnés, vos inspecteurs ne pouvant aller partout, faute de temps probablement, et, pourquoi ne pas le dire, faute de moyens de communication aussi.

On nous signale donc que, dans certains villages et non des moindres, des écoles sont encore, à l'heure actuelle, dépourvues de maîtres ; la nomination n'a pas encore paru parce qu'on ne peut pas plaire à l'un sans déplaire à l'autre.

Dans d'autres communes, l'instituteur ou l'institutrice a abandonné son école, sous prétexte qu'il n'y avait pas de logement, vu que ce dernier n'était pas à sa convenance, et ce dans le seul but d'aller se reposer quelque temps chez lui, dans l'attente d'un poste meilleur.

D'autres encore, font des suppléances à la ville où la vie offre plus d'agréments bien que titulaires d'un poste qui n'a que le tort d'être rural ; enfin, toutes questions personnelles et dans lesquelles les élèves, pourtant les seuls intéressés dans l'affaire, n'ont absolument rien à voir.

Toutes ces écoles sans maître, ces instituteurs sans logement, tous ces ennuis, qui sont sans doute votre pain quotidien, ne se produiraient pas si, dans les cas

## CORTE

CORTE. — Mme Bophé, chirurgien-dentiste, annonce à sa clientèle que son nouveau cabinet de Corte fonctionnera les vendredi et samedi de chaque semaine.

Soins, extractions sans douleur. Tous travaux de prothèse.

Ouverture, le 7 décembre, 11, cours Paoli, 2e étage.

## Dans l'Enseignement

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ELEMENTAIRE

*Cours complémentaires*

Un certain nombre de postes de cours complémentaires seront probablement vacants au 1er janvier prochain. Il est rappelé que les instituteurs et institutrices de Cours complémentaires bénéficient d'une indemnité spéciale et peuvent, après un certain temps d'exercice, être après un certain temps d'exercice, être « perennisés » avec le titre de professeur de cours complémentaire.

Etant donnée l'importance de la fonction de maître de cours complémentaire les conditions ci-dessous seront désormais exigées des candidats :

1°) Etre pourvu du Brevet supérieur ;

2°) Avoir 25 ans d'âge et 5 ans de services effectifs ;

3°) Avoir satisfait à un examen d'aptitude.

L'examen portera, cette année, sur le programme des écoles primaires élémentaires et comprendra deux épreuves orales : un exposé de mathématiques ou de sciences ; le commentaire d'un texte français.

Les candidats sont priés de se faire connaître au Vice-Rectorat avant le 5 *décembre, dernier délai.*

RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ELEMENTAIRE.

Le Vice-Recteur attire l'attention des jeunes gens qui se destinent à l'enseignement primaire sur les dispositions de l'article 2 de la loi du 31 décembre 1926, modifié par l'article unique de la loi du 24 mars 1928 :

Article 2. — Les maîtres pourvus du seul brevet élémentaire, introduits dans les cadres avant le premier octobre 1926 conserveront la possibilité d'être titularisés après l'obtention dans les formes prescrites, du certificat d'aptitude pédagogique, à partir du premier janvier 1927.

*Article unique de la loi du 24 mars 1928.* — Les suppléants et suppléantes pourvus du brevet élémentaire ayant effectué des suppléances avant le premier octobre 1926, pourront revendiquer le bénéfice de la présente loi, sous la réserve que, à partir de cette date du premier octobre 1926, ils n'auront pas cessé de se tenir à la disposition de l'autorité académique et qu'ils auront pu obtenir une délégation de stagiaire avant le premier octobre 1928.

Actuellement la titularisation comme instituteur de l'enseignement primaire est donc interdite à tous les candidats qui ne possèdent pas ou le brevet supérieur ou le baccalauréat de l'enseignement secondaire, ou le diplôme de fin d'études secondaires de jeunes filles, fussent-ils pourvus du certificat d'aptitude pédagogique, eussent-ils fait un stage dans une école normale.

Pour permettre aux meilleurs de nos suppléants et de nos suppléantes seulement pourvus du brevet élémentaire d'entrer dans les cadres de l'enseignement primaire, il a été organisé une préparation par correspondance aux deux premières parties du brevet supérieur. Cette préparation assurée par des professeurs de nos écoles normales et de nos écoles primaires supérieures est ouverte, moyennant une cotisation de 20 francs par mois aux suppléants, suppléantes et intérimaires qui remplissent les conditions suivantes :

1°) Justifier d'un an d'inscription sur la liste des suppléants du département de la Corse ;

2°) S'être, pendant cette année, toujours tenu à la disposition de l'administration ;

3°) Avoir figuré sur la liste supplémentaire d'admission à l'une ou l'autre Ecole normale, ou avoir passé un examen spécial dont les modalités seront fixées par la suite (programme du brevet élémentaire) ;

4°) Etre proposé par un inspecteur primaire.

Les candidatures seront reçues pour cette préparation qui commencera à la rentrée des vacances de Noël, jusqu'au 5 *décembre* 1928. Elles devront parvenir au Vice-Rectorat par la voie hiérarchique, c'est-à-dire par l'intermédiaire de l'Inspecteur primaire.


Les ennemis du Progrès ne lisent pas Le Petit Bastiais


## Le Budget de l'Agriculture

Malgré que la Chambre ait hâte de voter le budget, car la fin de l'année approche et le gouvernement tient à ce que soit maintenue la tradition renouvelée par tous les lois de finances promulguées le premier janvier, le budget de l'Agriculture a été soigneusement discuté. C'est devenu un grand budget qui prévoit, pour l'exercice 1929 un ensemble de dépenses s'élevant à 453 millions, en augmentation de 72 millions sur le budget de l'exercice précédent.

Un gros effort financier a donc été accompli cette fois en faveur de l'agriculture, notamment pour le développement du crédit agricole, pour l'accélération des travaux d'électrification des campagnes, pour l'irrigation, l'assainissement, le remembrement des terres, la création de chemins de reboisement, la sériciculture, l'enquête agricole, les travaux d'adduction d'eau potable.

La Commission des finances a encore ajouté une cinquantaine de millions de crédits aux chiffres fixés par M. Poincaré et, de son côté, la Chambre en a relevé quelques-uns.

Les socialistes reprochent à cette politique agricole de manquer d'ampleur et d'horizon.

— Quand ils arriveront à destination, vos crédits ne seront plus qu'une poussière, s'est écrié M. Vincent Auriol. Ce n'est pas avec cela que vous donnerez à la production agricole, fondement de la production nationale, le développement qu'elle attend. Avec vos crédits, faites donc une opération d'un milliard à répartir entre tous les départements. Avec un milliard, vous pouvez exécuter un plan d'ensemble avec la collaboration des associations et offices agricoles. Ce n'est pas une question politique, c'est l'intérêt commun, dans la solidarité, des campagnes et de la ville, de consacrer l'an prochain 50 millions à l'opération qui, renouvelée régulièrement, assurera d'ici quelques années à l'agriculture une prospérité dont le pays entier se félicitera.

M. Vincent Auriol avait déjà déposé devant la commission des finances une proposition de ce genre, plus ambitieuse d'ailleurs, puisqu'elle tendait à l'ouverture d'un crédit de 131 millions pour gager un emprunt de deux milliards dont les ressources devaient être utilisées à l'exécution d'un plan d'ensemble de développement de la production agricole.

Cette proposition ne donnait d'ailleurs aucune précision sur ce que serait ce plan d'ensemble ni sur les conditions dans lesquelles les deux milliards seraient utilisés.

La commission l'avait donc écartée.

En séance, nous venons de dire que M. Vincent Auriol l'a reprise en la réduisant de moitié. Il ne s'agit plus que d'ouvrir un crédit de cinquante millions pour gager un emprunt d'un milliard.

M. Chéron, ministre des finances, n'a pas cru devoir repousser cette suggestion. L'idée lui en paraît bonne ; il a toujours pensé que si un plan général pouvait être exécuté sans demander au budget un trop gros effort, la nation en recueillerait tous les fruits. Il a donc demandé que le chapitre des encouragements à l'agriculture fut réservé pour qu'on procédât à l'étude sérieuse de la question soulevée, à propos de ce chapitre, par M. Vincent Auriol.

Nous ne démêlons pas très bien le mécanisme de l'opération qu'il propose ; mais la réponse de M. Chéron a été adroite et sage : s'il y a une possibilité technique de réaliser la proposition socialiste, on ne voit pas pourquoi on ne l'étudierait pas. Elle est d'ailleurs embryonnaire. On voit à peu près à quoi servirait l'argent ; M. Vincent Auriol l'a lui-même indiqué ; il s'agirait de lutter contre le taudis, d'améliorer l'habitation agricole, de créer des fermes d'expérience, d'exécuter des travaux d'irrigation, une marche plus rapide de l'électrification, d'acheter des machines communales, d'installer partout la T.S.F., le cinéma rural, etc.

Le plan d'ensemble se dessine ainsi, par ses matériaux-mêmes. Seulement, pour agir à bon escient, il faut connaître les besoins de l'agriculture ; seule l'enquête à laquelle il va être procédé et pour laquelle six millions sont prévus au budget pourra fournir les éléments généraux de réformes, s'adaptant exactement aux besoins spéciaux à chaque région.

C'est probablement ainsi que les choses vont se passer. La Commission des finances et la Commission de l'agriculture entendront les ministres compétents qui diront, l'un et l'autre :

— Procédons par ordre. L'enquête, d'abord. La question en vaut la peine ; ne s'agit-il pas de demander aux agriculteurs eux-mêmes de fournir à même leur épargne le milliard destiné à alimenter les travaux énumérés vaguement par M. Vincent Auriol ? Les agriculteurs sont méfiants. Ils ne prêteront qu'à coup sûr.

Il faut donc agir prudemment en préparer soigneusement l'utilisation, envisagée par les socialistes, d'un grand emprunt agricole d'un milliard.

M. de Monicault ne s'est pas montré favorable au grand plan. Un agriculteur surtout, a-t-il dit, ne aboutit à des échecs en voulant aller trop vite.

— Nous sommes régionalistes, a-t-il ajouté, et nous demandons qu'on fasse confiance aux Chambres d'agriculture et aux Offices départementaux. Qu'on prenne garde de les pousser en avant en leur disant : « Vous aurez autant d'argent que vous voudrez. » Attendez plutôt qu'ils fassent des propositions et demandent quelque chose. Vouloir déterminer un progrès par la loi, c'est une erreur. Jamais la loi n'a fait le progrès. Son rôle est seulement de le consacrer.

M. de Monicault a tenu là le langage d'un sage.

Mais les deux points de vue ne sont point inconciliables. Mettons que les socialistes vont trop vite, M. de Monicault montre peut-être une prudence exagérée. Entre les 2 listes générales d'améliorations nécessaires indispensables et qu'on n'a pas encore entreprises faute d'argent. Bien compris, le plan d'ensemble suggéré par M. Vincent Auriol permettrait sans doute d'assurer l'essentiel sans gaspiller des sommes précieuses en des utilisations dont la réalisation est fille du progrès, lequel, en matière agricole, marche nécessairement à pas lents.

Maurice Duval.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

# INFORMATIONS LOCALES

## Au Conseil Municipal

SEANCE DU 12 NOVEMBRE 1928

*Président M. E. Sari, sénateur, Secrétaire, M. Dardy.*

*Présents* : MM. Sari, de Moutera, Sentelli, Foggi, Dardy, Giacometti, Lota, Leca, Orenga, Bourgeois, Franzini, Chiesa, Patrimonio, Thiers et Olivari.

ASSURANCES DE L'ECOLE PRATIQUE

Le Conseil autorise le Maire à passer contrat pour l'assurance des bâtiments du matériel, du personnel et des élèves de l'Ecole pratique.

REPARATIONS AU THEATRE

Sur la proposition de M. le Maire le Conseil vote la somme de 8.500 francs pour des travaux urgents d'améliorations au Théâtre Municipal, et prévoit également un crédit de 3.000 frs pour la révision totale de l'installation électrique de cet établissement et pour l'installation d'un éclairage de secours. M. Giacometti demande qu'on place un compteur spécial pour desservir la salle des fêtes. Renvoyé à la Cie de l'Eclairage pour étude.

FONTAINE DU MARCHE

M. le Maire propose au Conseil d'ériger sur la place du Marché la fontaine monumentale achetée à cet effet avant la guerre. La dépense sera d'environ 6.000 francs. Le Conseil approuve et vote la somme nécessaire.

ENTREPOT REEL DES DOUANES

M. le maire fait connaître que la Chambre de Commerce a demandé à M. le Ministre du Commerce, l'augmentation des tarifs de l'entrepôt réel des Douanes. Il invite le Conseil à se prononcer.

M. Giacometti trouve exagérée la taxe nouvelle appliquée à certaines denrées. Une longue discussion s'engage et M. le maire propose de désigner une délégation pour s'entendre à cet effet avec la Chambre de Commerce.

Sont désignés : MM. Thiers, Orenga, Bourgeois, Giacometti, Olivari et Foggi.

DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DE L'HOPITAL

Le Conseil approuve les délibérations suivantes qui lui sont soumises par la Commission de l'Hôpital :

1° Marchés de fournitures diverses.

2° Réglementation des services intérieurs de l'Hôpital.

3° Nomination des docteurs Alatucci comme chef des laboratoires et Pancrazi comme chef du service de radiologie.

4° Acceptation du don de sœur Théophane pour l'achat d'un fourneau de cuisine.

5° Travaux d'améliorations diverses.

6° Achat de vêtements d'intérieur pour les hospitalisés.

7° Restitution à la ville, qui en est propriétaire, des locaux et jardins de l'ancien Hôpital désaffecté.

8° Installation d'un double vitrage dans la salle d'opérations.

PRIX DE L'ECLAIRAGE

Le Conseil approuve les prix de l'éclairage établis d'après le barème conventionnel.

*Pour l'Electricité :*

| | | |
|---|---|---|
| 2e trimestre 1928 | particulier | 2,66 |
| | force motrice | 2,35 |
| | Ville | 2,08 |
| 3e trimestre 1928 | particuliers | 2,55 |
| | force motrice | 2,30 |
| | Ville | 2,04 |
| 4e trimestre 1928 | particuliers | 2,49 |
| | force motrice | 2,24 |
| | Ville | 1,99 |

*Pour le Gaz :*

| | | |
|---|---|---|
| 2e semestre 1928 | particuliers | 1,29 |
| | force motrice | 1,24 |
| | Ville | 1,24 |

trielles ou financières sous forme de sociétés par actions, les opérations agricoles ou foncières par l'intermédiaire des sociétés de Crédit foncier, et surtout les emprunts continuels des Etats par l'émission de titres de rente, sont autant de facilités aux personnes qui désirent placer leur argent. Si les gens n'avaient pas tant d'occasions pour placer leur argent, ils seraient contraints ou tout au moins stimulés, à le faire valoir eux-mêmes en se faisant industriels, commerçants ou agriculteurs.

Rien que pour la rente sur l'Etat français, on évalue le nombre de ceux qui possèdent un titre de rente, gros ou petit, à plus de deux millions.

Au point de vue de la production, c'est le placement qui fournit à toutes les grandes entreprises les capitaux dont elles ont besoin et, sans lui, jamais elles n'auraient pu se constituer.

Au point de vue social, le placement est essentiellement altruiste, car l'argent placé court le monde, faisant aller le commerce et l'industrie.

En présence de tous ces avantages, épargnons d'abord, plaçons ensuite et soyons heureux de contribuer, selon nos moyens, à la grandeur matérielle et morale de notre patrie.

J.-M. Fontana

## Dans les groupements

HOPITAL CIVIL

Le président de la Commission administrative de l'Hôpital Civil, a l'honneur de porter à la connaissance du public, que l'adjudication des denrées, combustibles, combustibles et autres objets de consommation, à fournir à l'Hôpital Civil, pendant l'année 1929, qui devait avoir lieu, le 27 novembre, est reportée au mercredi, 5 décembre, à 15 heures.

SOCIETE SAINTE-DEVOTE

La perception du mois de novembre aura lieu les dimanches, 2 et 9 décembre de 9 à 11 heures, au siège social, 21, rue Napoléon.

## Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Aujourd'hui, en matinée, à prix réduits, à 3 heures : *Le Trouvère*.

En soirée, dernière représentation de *Mme Butterfly*, opéra du maestro Puccini. Prix habituels.

La location est ouverte à « Fémina ».

REGENT-CINEMA. — En matinée à 2 h. et à 4 heures ; en soirée à 8 h. 45 : Billy Dooley, dans : **Mathurin et la petite négresse.**

Albatros Film présente Nicolas Rimsky, dans : **Le Chasseur de chez Maxim's**, adaptation cinégraphique de la célèbre pièce de Mirande et Quinson.

Orchestre aux séances de 4 h. et 8 h. 45. Demain soir à 8 h. 45, Orchestre.

Antonio Moreno, dans : **L'Amour aux yeux clos**, superproduction dramatique.

**Œil de Femme** grand film d'aventures.

Très prochainement : **Fédora.**

FEMINA-CINEMA. — Aujourd'hui, en matinée et en soirée : Comique en 2 parties. Fox Film présente une des plus belles productions de Buck Jones, le roi des cow-boys et de son cheval Prince, dans **La Brèche Fatale.**

Demain, lundi ? **Le gosse aux pieds nus**, grand film dramatique ; **La foudre vengeresse**, grand film d'aventures.

## La Vie Sportive

Cette après-midi, un match amical mettant aux prises les équipes premières de l'E.F. et du S.C.B., se déroulera au Stade. On se rappelle que lors de leur dernière rencontre, l'E.F. infligea aux Doyens une sévère leçon, et ceux-ci ont à cœur d'effacer la mauvaise impression produite par leur unique exhibition de la saison. Leur équipe a été profondément modifiée, grâce à la rentrée de plusieurs joueurs qui compléteront heureusement la formation du onze. Feydel, dans les bois ; Cesari, Savignoni, Pinnuti, en défense ; Salvo Lenziani et Agostini, dont aucun sportif bastiais n'a oublié la valeur et la puissance, figureront dans le team, et bien que l'absence de Poli, de Natali et de Mattei handicape légèrement les Bleus, il semble que l'E. F. devra s'employer à fond pour leur tenir tête. Les Blancs aligneront l'équipe suivante : Fontana, Ceresa, Armani, Mura, Ciavatti, Giovanti, X., Gilormini, Casanova, Penciolelli, Arcadius. C'est un team homogène et bien entraîné qui pourrait, pour la Seconde fois, donner une leçon à nos Doyens !

Que tous les sportifs bastiais se rendent ce soir au Stade Olympique encourager la noble cause du Sport et souhaitons que le temps soit favorable à la rencontre !

HUNTER-HIM.

## Variétés

### Le placement

Qu'est ce que placer ? C'est « faire valoir » son capital. Le placement n'est pas un acte de consommation, mais au contraire un acte de production.

Comment se faisait autrefois le placement ? En achat de terres. Pourquoi ? Parce que le prêt à intérêt était prohibé, parce que les principaux emprunteurs, qui sont les grandes sociétés par actions et les Etats modernes, n'existaient pas encore ; parce que les maisons à louer n'étaient guère en usage, chacun ayant la sienne ; parce que, de plus, la sécurité faisait défaut.

Notre époque, je suis heureux de le dire, offre à ceux qui veulent faire des placements mille ressources inconnues à nos pères. Toutes les entreprises indus-


La "Modern Cordonnerie"

9, boulevard du Palais

*Invite ses clients à voir aujourd'hui, dans ses vitrines :*

SES NOUVEAUX MODELES
SES PRIX REDUITS
SES PRIMES

Si vous voulez PUNAISES l'insecticide COLBERT les détruire en 10 MINUTES, ... 4,60. - Et. Stouth-Sautni, 21, r. de l'Opéra

MARINETTE

14, Boul. Paoli

BASTIA

Robes et Manteaux

hautes nouveautés

UNE VISITE S'IMPOSE


# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Lartigue est condamné à 15 ans de travaux forcés

*Pau, 1er décembre.* — A la reprise de l'audience, Me Delattre termine sa plaidoirie en réclamant l'acquittement de Lartigue.

Aux questions posées par le président, l'accusé déclare : « Je jure sur la tête de mes enfants que je suis innocent ».

Le jury se retire dans la salle des délibérations et revient au bout d'une heure 35, rapportant un verdict affirmatif sur les sept questions posées, mais accordant les circonstances atténuantes en faveur de l'accusé.

L'avocat de la partie civile a déposé des conclusions tendant à la restitution des 12.000 francs volés chez la victime et à un franc de dommages-intérêts.

En entendant la lecture du verdict, Lartigue s'écrie : « Les jurés ont condamné un innocent ! C'est malheureux ! »

La Cour rend un arrêt condamnant Lartigue à quinze ans de travaux forcés, dix ans d'interdiction de séjour, à la restitution de 12.000 francs et à un franc de dommages-intérêts envers le fils des victimes.

L'audience est levée à 23 h. 10.

## Arrestation à Toulon d'un anarchiste italien

*Toulon, 1er décembre.* — La gendarmerie a arrêté l'anarchiste italien Zambonini Enrico, 35 ans, soupçonné d'avoir commis le 26 avril un attentat contre le marquis Di Muro, consul italien à Saint-Raphaël.

## L'affaire d'espionnage des pays occupés

*Berlin, 1er décembre.* — On mande de Mayence que la sûreté française a procédé hier à de nouvelles arrestations d'allemands inculpés d'espionnage et de manœuvres contre la sécurité des troupes d'occupation.

On ignore encore le nombre exact de ces arrestations.

Le *Lokal Anzeiger* prétend savoir que les autorités militaires françaises seraient convaincues d'avoir levé une vaste organisation d'espionnage dont les ramifications s'étendaient sur la totalité du territoire rhénan.

## Au Conseil Supérieur de la Marine

*Paris, 1er décembre.* — Le conseil supérieur de la marine s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de M. Leygues.

Il a examiné et résolu divers problèmes relatifs au matériel naval.

## A l'Officiel

*Paris, 1er décembre.* — Le ministère de l'agriculture a rapporté les arrêtés en date des 3 et 10 octobre 1928 en ce qui concerne la nomination à l'emploi de garde forestier auxiliaire et à l'affectation au poste de Lorelo di Casinca de M. Giudicelli Marc, candidat militaire, non acceptant.

*Ministère de la Guerre* : Il existe des vacances de sous-officiers rengagés au 173e régiment d'infanterie.

## La prochaine session du Conseil de la S.D.N.

*Genève, 1er décembre.* — Etant donné l'urgence, le secrétariat de la S. D. N. sans attendre toutes les réponses des membres du Conseil, a invité les autorités de Lugano à faire les préparatifs nécessaires pour le cas très probable où la 53e session du Conseil de la Société des Nations se réunirait à Lugano.

## Terrible accident

*Schaffouse, 1er décembre.* — Dans les environs de Langwiesen, le chasseur Enderli et son fils âgé de 18 ans, habitant Gallan, canton de Thurgovie (Suisse) se livrait à la chasse au renard.

Voulant jeter un coup d'œil dans un terrier où se trouvait déjà leur chien, le jeune Enderli s'introduisit dans la masse de terre qui s'effondra sur lui.

Le père aperçut les pieds mais ne put retirer l'enfant. Il alla chercher du secours. Le jeune homme fut retiré mort.

## A l'Elysée

*Paris, 1er décembre.* — M. Doumergue a reçu cet après-midi M. Honorat, président, et les membres du comité national de défense contre la tuberculose, qui lui ont présenté les jeunes filles chargées d'offrir au chef de l'Etat un exemplaire du nouveau timbre antituberculeux.

## La maladie du roi d'Angleterre

### Le bulletin de santé

*Londres, 1er décembre.* — Voici le bulletin de santé du roi publié à 10 h. 30 :

« Bien que le roi ait passé une bonne nuit, on a constaté depuis hier une légère hausse de la température. L'état général reste stationnaire ».

Les médecins prévoyaient quelque peu que l'état du roi pourrait être moins satisfaisant aujourd'hui. Aussi ce bulletin n'est pas interprété par les personnalités du palais de Buckingham comme inquiétant.

### La foule devant le Palais-Royal

*Londres, 1er décembre.* — Les médecins sont restés environ deux heures au Palais-Royal ; ils sont repartis un peu après onze heures.

Une centaine de personnes attendaient devant les grilles du palais l'affichage du bulletin de santé ; quelques instants plus tard, de nombreuses personnes en quête des dernières nouvelles ont défilé devant le palais.

### Le retour du Prince de Galles

*Malte, 1er décembre.* — Le croiseur *Frobisher* appareillera demain pour Alexandrie où il attendra le prince de Galles qui décidera lui-même de son lieu de débarquement.

### Le Prince à Dar es Salam

*Dar es Salam, 1er décembre.* — Le prince de Galles est arrivé à l'aube à bord de l'*Asmia*, venant de Zanzibar.

On espère que le prince assistera cet après-midi à une fête sportive et ce soir à un bal donné en son honneur.

On croit que le prince de Galles arrivera à Brindisi dans huit jours.

## Nouvelles diverses

*Paris, 1er décembre.* — M. Doumergue s'est fait représenter par le colonel Philippe à la soirée de gala organisée hier soir à l'amphithéâtre de la Sorbonne par l'union des aveugles de guerre.

—o—

*Paris, 1er décembre.* — Le capitaine de frégate Costa Palma, commandant du bâtiment-école argentin, qui se nomme *Présidente Sarmiento*, et le lieutenant de vaisseau Loque ont été reçus par M. Leygues, ministre de la marine.

—o—

*Paris, 1er décembre.* — A dater du 1er décembre, la communication radiotélégraphique France-Nouvelle Calédonie sera utilisée dans les deux sens pour l'acheminement des télégrammes et radiolettres.

—o—

*Paris, 1er décembre.* — Les négociations commerciales franco-espagnoles sont actuellement dans une impasse difficile.

On s'émeut dans les milieux français de la dénonciation par l'Espagne des conventions qui la liaient à la Belgique et à la Suisse et qui nous assuraient par répercussion un tarif douanier raisonnable.

—o—

*Paris, 1er décembre.* — M. Poincaré s'est entretenu avec M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne.

—o—

*Paris, 1er décembre.* — M. Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat du travail et de l'hygiène, a quitté Paris aujourd'hui à 11 heures se rendant à Bruxelles où il doit poser demain la première pierre de l'hôpital français.

MM. Charles Blondel et Jean Despals, chef et chef-adjoint de son cabinet.

Le sous-secrétaire d'Etat sera reçu ce soir par le roi.

—o—

*Nantes, 1er décembre.* — Ce matin a eu lieu dans les meilleures conditions le lancement du sous-marin *Smeili*, premier de la série commandée par la Yougoslavie.

Il mesure 68 mètres de long sur 5 mètres de large et son rayon d'action peut s'étendre sur 7.000 milles, c'est-à-dire qu'il pourrait traverser deux fois l'Atlantique.

Cette cérémonie a donné lieu à une manifestation d'amitié franco-yougoslave.

—o—

*Paris, 1er décembre.* — La section financière du Parquet, en raison de certains bruits relatifs aux opérations financières de *La Gazette du Franc* a décidé de procéder à une enquête officieuse.

—o—

*Seattle, 1er décembre.* — Le vapeur « Yugen Maru » a pris en remorque le « Chief Maquilla » qui était en train de sombrer.

Les deux navires se dirigent sur Dutche Harbourg.

—o—

*Berlin, 1er décembre.* — On mande de Moscou que le Conseil de guerre révolutionnaire a réalisé l'unité de commandement dans l'armée rouge supprimant les commissaires politiques qui étaient jusqu'ici installés aux côtés des commandants de troupes.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 1er décembre.* — De l' « Ere Nouvelle » (M. Albert Bayet) :

« La campagne contre l'Ecole laïque redouble de violence. Si odieuse, si inepte que soit cette propagande contre un corps de fonctionnaires dévoué à la plus noble des tâches nous n'avons pas la naïveté de nous tourner vers le Gouvernement.

« Mais nous n'avons le droit et le devoir de nous retourner vers le grand public, vers le pays, juge silencieux, et de dire à tous : « Voyez et jugez ! ».

De l' « Œuvre » :

« Il est évident que lorsqu'une loi protégera les dénonciateurs on verra se former moins de bandes de bandits ; ils se connaissent assez pour n'avoir pas en eux une si grande confiance, ils croient que seule la peine d'un châtiment commun peut arrêter des dénonciations.

« Dès l'instant que le premier d'entre eux qui sera pris lâchera le morceau ils n'auront plus aucune garantie. On rencontra sans doute dans la circulation de redoutables fripouilles mais la première leçon leur profitera peut être ou bien d'autre leur feront payer leur manière de faire.

« Et bien, que je puisse passer pour un ignoble individu qui encourage la délation, j'imagine que ce moyen pourrait protéger un peu de ces pauvres diables que les canailles sacrifient si aisément ».

*La Journée Industrielle* (M. Gignoux) : « M. Tardieu a fort bien détaché la condition essentielle de la réforme administrative qui est l'achèvement préalable du colmatage opéré depuis plus de deux ans.

« Dans l'ordre financier, le ministre a eu des mots heureux pour s'opposer à cette lâche ingrate parce qu'elle est naturellement difficile et parce qu'elle se heurte désormais à mainte impatience.

« M. Tardieu a été très applaudi, même par quelques-uns dont la politique ne tend pas à rapprocher cette heure enviable. C'est déjà là une assez jolie performance ».

Du *Populaire* (M. Paul Faure) :

« C'est en effet une vérité élémentaire et reconnue de tous que le pays le mieux défendu sera celui qui aura su développer et enrichir son outillage agricole et industriel.

« Le budget ne prévoit à peu près rien dans cette direction. Comment le pourrait-il puisque tous les milliards qu'on consacre à l'armée de la caserne ne constitueront au contraire un élément de marasme et de ruine dans le domaine économique ».

Du *Journal* :

« Le nouveau ministre de l'Intérieur a répondu sur tout et à tous avec son sens aigu des réalités et son éloquence nette, rapide, positive et l'on peut considérer les applaudissements qui, à la fin de son discours, montèrent de la chambre tout entière comme un nouveau vote de confiance accordé au gouvernement ».

## TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL 5 % 1919

Le N° 7.639.742 gagne un million.

Le N° 2.315.583 gagne 500.000 fr.

Les numéros 3.595.903, 3.672.703, 7.718.241, 561.816, 2.809.459 gagnent chacun 100.000 francs.

Les numéros 900.389, 5.542.736, 5.887.881, 892.594, 7.982.885, 2.240.490, 1.571.866, 2.524.166, 3.212.224, 66.883.768 gagnent chacun 50.000 francs.

CREDIT NATIONAL 6 % 1921

Les numéros 0.523.902, 1.523.902, 2.523.902, 3.523.902, 4.024.902, 5.523.902, gagnent chacun 100.000 francs.

Les numéros 0.473.902, 1.473.902, 2.473.902, 3.473.902, 4.473.902, 5.473.902, gagnent chacun 50.000 francs.

Les numéros 0.863.902, 1.863.902, 2.863.902, 3.863.902, 4.863.902, 5.863.902, 1.463.902, 2.463.902, 3.463.902, 4.463.902, 5.463.902, 1.343.902, 2.343.902, 3.343.902, 4.343.902, 5.343.902, 0.323.902, 1.323.902, 2.323.902, 3.323.902, 4.323.902, 5.323.902, gagnent chacun 10.000 francs.

VILLE DE PARIS 1921

Le N° 1.580.598 gagne 150.000 francs.

Le N° 473.240 gagne 100.000 francs.

Les N°s 720.764, 354.732 et 1.326.385 gagnent chacun 50.000 francs.

Les N°s 1.758.792, 703.971, 746.160, 326.476, 437.022, 1.686.401, 1.361.730, 710.123, 153.247, 308.747, gagnent chacun 10.000 francs.

CREDIT NATIONAL 6 % 1924

Le N° 558.780 gagne 100.000 francs.

Les N°s 687.196, 150.860, 475.267, 284.161, 723.150, 605.639, 64.567, 82.200, 700.789, 11.720, 129.105 gagnent chacun 25.000 francs.

## LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

### Un aviateur allemand la tentera ce mois-ci

*Berlin, 1er décembre.* — Le *Berliner Tageblatt* annonce que le pilote bien connu *Staiedorff* tentera avant le 31 décembre la traversée aérienne de l'Atlantique par Wigo et les Açores avec une passagère américaine.

## Les Contes du "Petit Bastiais"

00607

### L'imprévu de la vie

Comment naissent les sympathies ? De diverses manières, mais toujours charmantes. « La joie est ici-bas toujours jeune et nouvelle ».

Comment meurent-elles ?

C'est bien triste à expérimenter. Leur évanouissement semble nous enlever du courage, et de la confiance, comme un vent d'orage fait tomber les roses des charmilles.

Quand la mort nous ravit un de ces deux flambeaux de notre existence nous pouvons encore contempler, les yeux en larmes, sa clarté devenue plus immatérielle dans la mystérieuse patrie des âmes.

Lorsque les séparations de la terre nous isolent nous savons nous enfermer à certaines heures dans la douceur de nos affectueux souvenirs comme dans une tour d'ivoire.

Et quand on nous rend le mal pour le bien et qu'on va jusqu'à nous trahir, il nous reste la suprême consolation de nous élever jusqu'à la hauteur du pardon.

Toutes ces grandes douleurs ont un baume secret.

Mais c'est parfois un rien, une méprise inattendue, une incompréhension décevante qui vient jeter comme un voile funèbre sur la confiance épanouie en nous.

Et voici de cela un exemple, un trait vécu.

Un dialogue de trois minutes allait s'ouvrir et se fermer sur une de ces douloureuses méprises.

C'était une jeune fille ayant visité l'avant-veille une famille amie dans laquelle on lui avait vanté une profession peu connue. Aussitôt sortie, pensant à un officier qui lui semblait réunir les caractéristiques de l'officier français, elle se promit de lui communiquer les bons renseignements peut être inutiles mais toujours bons à savoir, songeait-elle.

Bientôt s'engagea le dialogue :

— Monsieur, dit-elle, je voudrais vous transmettre ce que j'ai appris sur une situation très avantageuse (elle la nomma) qui a même rapporté 80.000 francs dans une seule année.

— Ah ! répondit l'Officier, cela paraît beau, mais il y a ce qu'on appelle le partage des prévarications.

Justement elle avait entendu parler des agissements indélicats de certains membres de la profession. Cédant alors au désir puéril de montrer qu'elle était au courant, elle s'empressa de répondre :

— Ah ! oui, monsieur, et même ils reçoivent comme cela des chèques supplémentaires et importants, souvent des milliers de francs.

Certes, il n'y avait dans sa pensée aucune approbation pour de tels procédés. Combien ses sentiments en étaient loin ! Mais l'attitude et la voix de son interlocuteur étaient changés.

— Hé bien, dit-il, il y a encore des gens qui ont le courage de préférer les principes à l'argent.

La jeune fille ne se rendait pas bien compte qu'il pouvait y avoir là une allusion à ses paroles étourdies. Non, se dit-elle, il est intelligent et il me connaît.

En réalité, elle avait voulu sincèrement rendre service en faisant connaître une situation avantageuse mais honorable si elle est exercée honnêtement. Et Dieu merci, on trouve des caractères droits, dans tous les métiers, dans celui-là comme dans les autres.

Cependant, sentant vaguement comme une incompréhension de ses intentions, elle se proposa de s'expliquer à nouveau là-dessus à la première occasion. Alors il se passa cette chose navrante :

L'officier en la générosité de qui elle avait toujours cru l'avait déjà condamnée sans appel, et son attitude le lui prouva.

Le soir, durant la veillée solitaire, dans l'indicible mélancolie d'une cruelle déception, tout lui paraissait sombre. Elle voulut s'absorber dans l'album familial, précieux dépôt d'intimes souvenirs. Aucune consolation ne venait. Mais voici qu'en entrant dans sa chambre, la Vierge de la Cheminée lui sembla plus claire, plus rayonnante que jamais, comme pour attirer le regard vers elle.

Celle qui fut sur la terre douce entre toutes les femmes, et qui passait, blanche vision sous un ciel oriental, que lui dirait-elle si elle était là ? Etant plus haut parlerait-elle dans l'impalpable langage des âmes ?

Et lentement, comme un tendre écho de Galilée, lui parvinrent ces paroles : « Bienheureux ceux qui souffrent pour la justice. »

Alors, elle jugea qu'elle n'avait plus le droit de pleurer.

N'était-elle pas dans la peine pour avoir voulu faire plaisir, une fois de plus ? Jusqu'à la fin, elle avait suivi ses bonnes intentions aussi étourdiment que le papillon poursuit la flamme qui doit brûler ses ailes. Mais ses ailes renaissaient et l'emportaient jusqu'aux régions où il n'y a plus de méprise.

Elle voulut regarder si c'était, dehors, un de ces soirs bleus comme elle les aimait. Il faisait clair de lune. Quelques étoiles scintillaient.

*Scintillantes ambassadrices,*
*En riches robes de gaze ;*
*Sous leurs clartés consolatrices*
*Elles disaient : « Ne pleure pas ».*

Et les étoiles lui parurent l'image des sympathies illuminant notre horizon intime, mais que peuvent aussi voiler bien des nuages.

E. Orsini


ETUDE de Me LAURENT GIACOBBI AVOUE, CORTE

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal de la Corse, section de Bastia, le 5 juin 1928, enregistré Mme Casabianca Joséphine, épouse Bisterucci, ménagère, domiciliée de droit avec son mari, mais résidant de fait à Lugo-di-Nazza, et le dit M. Bisterucci Ours-Paul.

Il appert que le divorce d'entre les époux Bisterucci a été prononcé au profit du mari.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné à Corte, le 20 no-

GROSSIR

T. S. F.

Tous les Concerts Européens

RADIO - PARIS

CAPTES EN HAUT-PARLEUR A TOUTES SES EMISSIONS DE JOUR ET DE NUIT AVEC LE DERNIER PERFECTIONNEMENT DE

DUCRETET B. M. 6.

Agent exclusif pour la Corse

Etablissements LOUIS MAUREL

*Dépositaire* : M. Campocasso, électricien, Bd Paoli.

*Sous-agent à Ajaccio* : M. Louis Baldi ; *à Corte* : M. Olivier Joseph.

*Des sous-agents sont demandés pour Calvi, Ile-Rousse, Sartène.*

*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE Machines à Coudre

TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

adressez-vous à M. JACARIA mécanicien spécialiste

8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

PIANOS

AVIS DE PASSAGE

Monsieur Marius Blanc, de passage à Bastia pour quelques jours seulement, prie les personnes désirant faire accorder ou réparer leurs pianos, de vouloir bien se faire inscrire, de suite, au magasin de musique, 28 boulevard Paoli.

CABINET DENTAIRE

T. BOURGEOIS

*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements. Prothèse dentaire et Maxillo faciale

1, Boulevard Letteron (Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

ACCORDEUR DE PIANOS

MARCEL ROUSSELLE

Accordeur diplômé

5, RUE DE L'OPERA

A LOUER

PATURAGE, environ trois hectares, près Bastia. S'adresser au Journal.

A VENDRE

Deux chambres à coucher, rue de l'Opéra, 5, au 2ème

A VENDRE

Canne siège, chambre, armoire anglaise, lits, bureau americain, bibliothèque, livres, tableaux et divers. S'adresser aux bureaux du journal.

A VENDRE

Deux appartements. S'adresser chez M. Foggi, Tabacs, 2, rue Sampiero.

A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 taraudeuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

Attention !... AU PAUVRE DIABLE

Grande Vente-Réclame

A partir de Lundi et jours suivants il sera vendu un lot de coupons de velours uni et imprimé, ainsi qu'un lot de coupons de soie pour manteaux.

Egalement, il sera soldé un lot de coupons pour ouvrages.

Une affaire à saisir : 500 carrés pour coussins seront vendus moitié prix de leur valeur.

ENTREE LIBRE

LILAS BLANC

AUX 100.000 CHEMISES

29 BOULEVARD PAOLI

BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE

Le plus grand assortiment

Devise de la Maison :

VENDRE BON MARCHE

AU PARADIS DES DAMES

*La maison vendant le meilleur marché de toute la Corse*

22, BOULEVARD PAOLI — BASTIA

LUNDI ET MARDI

GRANDE VENTE-RÉCLAME

OCCASION EXCEPTIONNELLE

" Tu devrais le remettre à la Farine Lactée... "

Bébé grandit ; le bébé d'hier devient un grand garçon — mais il est "pâlichon" ces temps-ci ; il manque d'étoffe et son poids n'est pas fameux. Et papa et maman s'inquiètent, car ils savent que les maladies guettent les enfants affaiblis. Aussi pensent-ils, tout naturellement, à la Farine Lactée NESTLÉ, qui réussit si bien au petit bonhomme de 1 et 2 ans et qui fut un si bon moment de l'année au petit "passer à Mamette".

La Farine Lactée NESTLÉ, en effet, riche en lait pur, particulièrement assimilée par les tout petits, convient tout aussi bien à l'enfant qui grandit et a besoin de s'étoffer. Pour faciliter la croissance, favoriser la formation des os et des muscles, donnez à vos enfants, quel que soit leur âge, de saines bouillies à la

FARINE LACTÉE NESTLÉ

aliment complet, sain, léger et fortifiant.

Agent général : Alfred PADOVANI 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA

**PARQUET**

POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés
et rabotés, prêt à mettre.

**Au Bûcheron Corse**

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

## Compagnie Fraissinet

DÉPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Dimanche 2, de Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 3, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 4, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DÉPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Dimanche 2, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 3, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 4, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 4, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30.
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais.
Le Gérant : Fernand Poli.

"LE NON PAREIL" DEVILLE vous donnera suivant votre désir, le feu continu ou une chaude et rapide flambée. Son feu visible égaye la pièce : très pratique, il permet de chauffer une bouilloire.

L'élégance de ses lignes, la pureté de son décor en indique l'emploi au salon et dans la chambre à coucher. Sa consommation est très faible et son entretien des plus faciles.

*En vente : Quincailliers, fumistes et grands magasins.*

*Catalogue illustré envoyé franco sur demande adressée à*

DEVILLE & Cie (Département Chauffage)
CHARLEVILLE (Ardennes)

**CHAUFFAGE DEVILLE**

Tous les poêles pour tous les usages


ABONNEMENTS AU

**Petit Bastiais**

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ........................................

demeurant à ........................................

déclare souscrire un abonnement de ........................................

au *Petit Bastiais* à partir du ........................................

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois — SIGNATURE,

Détacher ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64.00

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
PAR DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 35 francs — 3 mois : 17 francs


**CAP CORSE**

**Damiani**

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

CANTON DE BOGLIANO

ASSAINISSEMENT DE LA COTE ORIENTALE DE LA CORSE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES RÉGIONS COMPRISES DANS L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

## CESSIONS AMIABLES

(Titre III de la loi du 3 mai 1841)

COMMUNE DE BOGLIANO

**AVIS**

Le préfet du département de la Corse fait savoir à qui il appartiendra que par suite d'actes de vente amiables passés entre le département et divers propriétaires de la Commune de Bogliano, le département est devenu propriétaire des immeubles ci-dessous désignés, nécessaires à l'exécution des travaux d'alimentation en Eau potable des Régions comprises dans l'arrondissement de Bastia.

| DÉSIGNATION DES VENDEURS | Désignation du Cadastre: Sections | Désignation du Cadastre: Nos | LIEUX DITS | [illegible] | [illegible] | [illegible] | [illegible] | PRIX |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Veuve Zerbini Paule-Marie | | | | | | | | |
| Veuve Castelli Madeleine née Santi | A | 159* | PENTOLA | [illegible] | | [illegible] | | [illegible] |
| Veuve Sophie Mariani épouse Ajello Antoine | | | | | | | | |

La source actuellement apparente et tous les ruissellements apparents ou souterrains qui s'y rattachent sis dans la dite parcelle.

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, qui n'auraient pas encore pris inscription, ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur lesdits immeubles, et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles, relativement à ces mêmes immeubles, sont prévenues que les actes de vente ci-dessus énoncés vont être immédiatement transcrits au bureau de la conservation des hypothèques de l'Arrondissement de Bastia et qu'après l'expiration de la quinzaine qui suivra cette transcription, le prix des ventes sera payé aux vendeurs s'il n'existe ni inscription sur les propriétaires dénommés ci-dessus, ni autre obstacle au payement.

*LE PRÉFET :*
J. MARLIER.


**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**

28, BOULEVARD PAOLI, 28
BASTIA — Téléphone 2-28

Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.

LES SEULES FLEURS
*dignes d'être offertes*
*d'orner votre intérieur*
*dénotant de votre bon goût.*

**Mimosa**

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORRÉFACTION DE CAFÉS
GROS & DEMI-GROS
EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR
TÉLÉPHONE : 87

**MAISONS**
Pour Tous
*LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER*
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

**Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"**

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

[illegible] aux Bureaux du "Petit Bastiais"

Vient de paraître

**LE FERMIER ELECTRICIEN**

*TRAVAUX ET RÉPARATIONS A FAIRE SOI-MÊME*
par R. CHAMPLY
Un volume de 224 pages et 201 figures
Franco : 13 francs

**LIBRAIRIE AGRICOLE**
26, rue Jacob, PARIS (VIe)
Ch. Postaux Paris 209-39

*- Sur demande envoi gratis et franco du -*
*- Catalogue général de Livres agricoles -*

**RHUMATISMES**

Les plus anciens et les plus atroces sont guéris vite et radicalement par le produit radioactif

**RADIOLE**

qui vitalise les cellules, chasse l'acide urique et calme instantanément les plus fortes douleurs. Nombreuses guérisons presque miraculeuses constatées officiellement.
Broch. et échant. gratis. Laboratoire du Radium, 25/3, Rue Vaneau, PARIS (7e)

PASSER GAIEMENT LES LONGUES SOIRÉES POUR ÊTRE ÉPATANT [illegible] GAITÉ FRANÇAISE [illegible]

**SOCIÉTÉ AGOSTINI FRÈRES**

HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)
*CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE*
*Avec défilé du Lancone*
(Déjeuner à Pino)
PRIX : 48 FR. (Pourboire compris.)

**L'HOCCO-RHUM**
tue la GRIPPE

La Cigarette surfine
fabriquée à Ajaccio
*H. ALBAN*


N° 3 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

# Le Roman Merveilleux

## Par Pierre de COULEVAIN

De même, elle déclare le ravissement supérieur à l'extase : « On ne peut pas lui résister. Prévenant toute pensée et toute préparation intérieure, il fond sur vous avec une impétuosité si soudaine que vous sentez cette nuée du ciel ou cet aigle divin vous saisir et vous enlever... »

Elle eut aussi des visions d'enfer alors sans doute que ses pauvres nerfs étaient exdus par l'effort surhumain de l'oraison. Elle avoue qu'elle endura des tortures physiques ; puis, elle ajoute : « mais ces tortures ne sont rien auprès de l'agonie de l'âme. C'est une étreinte, une angoisse, un brisement si sensible que j'estime vain de les dépeindre ».

Quelques neurasthéniques du 20e siècle ont connu cette tristesse « si amère, si désespérée », et elle les a poussés au suicide.

La voie unitive devait conduire la carmélite d'Avila au mariage mystique, comme elle y avait conduit sainte Catherine de Sienne — mais, chose à noter, chacun de ces mariages reflète le caractère de la femme ; celui de sainte Catherine, la grande affectueuse, celui de sainte Thérèse, l'intellectuelle ; et ce dernier — lui, de cette manière ;

« Le Christ lui apparut *dans une vision imaginaire* et, lui donnant sa main droite, il dit : « Vois ce clou : c'est un signe qu'à partir de ce moment, tu seras mon épouse, mon honneur sera le tien et ton honneur sera le mien ! » Et ce sont là, il me semble, les paroles du mariage terrestre, du mariage anglais surtout. L'honneur du Christ-Dieu entre les mains d'une créature !

Sainte Thérèse cause constamment avec les personnages de son rêve. Elle reçoit même des messages de Dieu pour ses confesseurs ! Entendait-elle réellement des voix ? Je le crois. Un grand nombre d'hommes parmi les païens, les hébreux, les chrétiens en ont entendu ; et comme « tout concourt », ces voix ont toutes concouru à quelque chose... à quelque chose d'immense souvent. La voix qui arrêta saint Paul sur le chemin de Damas, donna à l'Église l'intellect sans lequel elle n'eût pu s'organiser. Des voix ont concouru à l'érection de temples, d'églises, de monuments expiatoires ; elles ont mis la victoire dans bien des balances. Les voix de Jeanne d'Arc ont rendu la France à elle-même. Au siècle dernier, les voix de Bernadette Soubirous ont créé le sanctuaire de Lourdes. D'où venaient-elles donc ces voix ?... De l'Au delà ? non... assurément. Alors ? Pendant toute une semaine, j'ai eu ce point d'interrogation accroché à ma pensée et c'était plutôt inconfortable. Puis, un matin, au milieu des délices peu spirituelles de mon petit déjeuner pris à côté de ma fenêtre, dans la beauté de l'aube d'automne, j'eus un sursaut intérieur. « Mais, nos cellules parlent ! » m'écriai-je... Pour la première fois, je venais de concevoir ce magnifique miracle de la Nature ! Elles parlent ! et, touchées par les courants psychiques qui les gouvernent, comme la fleur par le soleil, elles disent ce qu'elles doivent dire — pas autre chose... Dans certains moments détraqués, elles habillent éperdument et font des fous, des neurasthéniques. Dans un état de concentration extrême, elles sont entendues assez distinctement pour faire croire qu'elles sont étrangères. Il y a quelques jours, un jeune compositeur me racontait que, la veille, comme il écrivait un morceau pour le piano, il entendit la voix du violon qui l'accompagnait, et cela si distinctement, qu'elle le gênait et qu'il dût interrompre son travail pour rompre le charme. Est-ce cet ail qui, par une occulte association, m'a conduite à ce que je crois être la vérité ? je l'ignore. Scientifiquement, mon idée ne vaut peut-être pas un maravédis, mais je ne la donnerais pas pour cent mille francs. Que d'autres trouvent mieux.

Sainte Thérèse ne fut pas seulement une contemplative, elle devint une réformatrice et une fondatrice. Vers l'âge de quarante six ans — cet âge dira quelque chose à un médecin — elle fut délivrée des grandes crises qui avaient fait de son corps un douloureux captif et, dans un curieux apostolat, elle connut la joie de l'action.

Personne, que je sache, n'a encore tenté de vivre selon l'esprit de l'Évangile ; mais beaucoup, tels les premiers chrétiens, les ordres mendiants, ont essayé de mettre sa lettre en pratique. Cette lettre, qui est de la pure littérature orientale, a tué l'esprit de leur œuvre. Saint Dominique et saint François d'Assise par exemple, en voulant mettre en pratique la pauvreté évangélique, créèrent dans leurs communautés le désir de la richesse — la réaction naturelle. — De plus, ils instituèrent des branches féminines de leur ordre... Et, pour comble d'imprudence, ils établirent à côté de chaque couvent de religieux, un couvent de religieuses sévèrement cloîtrées : les frères devaient mendier pour elles et pourvoir à tous leurs besoins temporels et spirituels... Ces deux saints innocents, avec une ignorance enfantine de la vraie nature humaine, ouvrirent ainsi toute grande la voie à messire Satan qu'ils passaient leurs jours à combattre. Et ainsi, ils semèrent des germes de dissolution qui augmentèrent le scandale que donnait l'Église. Du vivant même de leurs fondateurs, les ordres mendiants se transformèrent, à la fin du XIIIe siècle il était déjà question de réforme. Au XVIe siècle, les frères déchaux du Carmel s'étaient chaussés, ils portaient des frocs de drap fin. On les rencontrait sur toutes les routes d'Espagne, à pied et la besace au dos, mais en splendides chevauchées, montés sur des mules richement harnachées, et suivis de chariots qui portaient leurs provisions... et le reste à l'avenant. C'est alors que sainte Thérèse devint une réformatrice et une fondatrice. « Tout concourt », même les visions vraies ou fausses des mystiques. Celles qu'elle eut de l'enfer lui inspirèrent une telle terreur des tourments réservés aux pécheurs, qu'elle se prit d'un zèle passionné pour leur conversion. La réforme du Carmel s'imposait ; elle s'y donna corps et âme. Elle commença l'œuvre par la branche féminine de l'ordre... pour donner l'exemple, j'imagine, à la branche masculine. Très sage et intelligent. Avec quelques religieuses, elle rêva un nouveau couvent où l'on pratiquât la dure observance primitive. Avec l'idée de consoler son Sauveur, la grande romanesque voulut amener à ses pieds de nouvelles Marie... et elle en trouva ! Les Dieux avaient sans doute besoin pour des raisons économiques, de retirer un certain nombre de femmes de l'activité sociale. Elle put alors réaliser son rêve d'enfant, car elle fonda vingt-sept monastères. Chaque fondation devait être une aventure qui donnait à son intellect une satisfaction infinie.

Encouragée par son succès, elle entreprit, avec l'approbation du général de l'ordre, la réforme de la branche masculine ; elle « réforma » ses confesseurs et ses directeurs ». Au 20e siècle, les féministes n'ont pas encore songé à se réformer elles-mêmes... puis à réformer les hommes. Sainte Thérèse avait plus de psychologie qu'elles. Sa lutte pour le rétablissement de la règle qui obligeait aux longs jeûnes, à la vie dure, au froc grossier, aux pieds nus, fut à la fois épique et comique — un trait d'humour de la Providence. La Carmélite y déploya une connaissance de l'âme humaine, une philosophie, un charme qui, parmi les femmes, la placent hors de pair et, malgré le nombre de ses adversaires mitigés, (les déchaux) elle remporta la victoire. Cette réforme donna à sainte Thérèse une joie qui, j'en suis sûre, fut intense, celle de la maternité spirituelle. Les Pères, les frères dont elle croyait avoir sauvé l'âme, devenaient ses fils... ses filles chéries... et elle connut la maternité douce qu'elle a de plus élevé.

Au cours de cette réforme, j'ai trouvé une preuve indéniable de ce que je crois être la vérité. La Carmélite d'Avila, qui était une grande psychologue, redoutait les agglomérations de contemplatifs, de contemplatives surtout. Elle avait même écrit à son frère : « Chacune de nos maisons ne doit pas dépasser le nombre de tre[...]


44e ANNÉE — N° [illegible]

**25 centimes**

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

**25 centimes**

LUN. 3 et MARDI 4 DÉC. 1928.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèque Postaux : Ajaccio 151

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 32 | 64 |
| Étranger A | 30 | 60 | 120 |
| Étranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 18, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



0-608

BIBLIOTHÈQUE BASTIA


# En Seconde Zone

Il a été beaucoup question, ces temps derniers, dans la presse, de la qualité parfois inférieure des fonctionnaires expédiés en Corse par les services ministériels. Si la guitare est vieille que l'on joue ainsi, elle n'en rend pas moins un son juste. Il est vrai, en effet, que depuis longtemps on considère à Paris la Corse comme un département de seconde zone. Depuis quand ? Non, assurément, depuis que la Corse fait « partie intégrante de l'empire français », car aux débuts de l'occupation, et même jusqu'à la restauration incluse, les fonctionnaires de tout ordre qu'on envoyait dans l'île étaient généralement excellents, presque triés sur le volet, de vrais légistes, de vrais économistes, de vrais administrateurs. Beaucoup d'entre eux étaient même des esprits littéraires, ce qui ne gâte rien, mais, au contraire, ce qui améliore tout...

Ce n'est plus tout à fait ça. Sans doute, la qualité des fonctionnaires s'est-elle atténuée avec leur abondance, et si les fonctions publiques sont encore très recherchées, leur recrutement se fait — et les concours n'y remédient pas beaucoup — à un niveau plus bas, grâce à une espèce de standardisation des études, qui leur laisse leur caractère en les privant de leur suc. De là aussi, peut-être, ce phénomène qui fait se diriger vers les situations privées plus brillantes, mieux nourries de responsabilités, mais aussi d'espoirs et d'argent, les hommes bien doués.

Ce sont là, considérations qui s'appliquent en général, et à nous dans la mesure où nous y participons. Mais il y a un cas particulier de la Corse. Il se résume en cette double proposition.

1° La Corse étant un département insulaire ne possédant que de petites villes et une immense campagne montagneuse mal desservie, où la vie, privée d'aises, est du reste assez chère, on y envoie, réserve faite d'honorables exceptions auxquelles nous rendons volontiers hommage, ceux qui confirment la règle, les déchets administratifs de la France continentale.

2° La Corse étant, précisément de par sa situation insulaire, ses traits distinctifs bien accusés, qui compliquent le fait qu'elle est également département de plein exercice, un terrain administratif difficile et compliqué, on n'y devrait envoyer que des fonctionnaires d'élite.

N'est-ce que notre avis ? Cela a toujours été l'avis de tout le monde en Corse. Mais à mesure que les affaires se multiplient, tenues d'un arsenal législatif qui se bourre à crever, c'est aussi l'avis des chefs de service, qui craignent de moins en moins de s'en expliquer.

Laissons-les parler :

Voici ce que dit en conclusion de son rapport annuel M. le directeur de l'école d'agriculture :

*Mon précédent rapport signalait l'importance de la stabilité du personnel qu'on ne pourra obtenir que par l'attribution d'une indemnité spéciale de résidence.*

Le Directeur de l'école d'agriculture est Corse, mais fait allusion à la partie de son personnel d'origine continentale qui, pour des motifs divers, lui fait souvent défaut.

Recueillons l'avis de M. le vice recteur, qui n'est pas notre compatriote :

*Trois circonscriptions d'inspection primaire sur les cinq que compte le département étaient vacantes au début de l'année scolaire (octobre 1927). Elles ont été pourvues, etc. Ces dates montrent assez quelles difficultés a rencontrées l'administration centrale pour trouver des candidats à l'inspection primaire en Corse. A cela rien d'étonnant : bien souvent déjà le rapport annuel a signalé combien était pénible la tâche de nos inspecteurs : circonscriptions étendues et mal pourvues de moyens de transports, éparpillement de la population, situation des hameaux marqués on n'accède souvent que par un sentier, difficulté de trouver au cours de longues et pénibles tournées le gîte et la table convenables, complexité des affaires, frais d'installation élevés rendent peu souhaitée une nomination en Corse... Pour assurer notre recrutement, pour maintenir avec une stabilité, indispensable à la bonne marche du service scolaire, il serait souhaitable qu'à ces compensations d'ordre moral et sentimental (douceur du climat, charmes d'un pays et d'une population rude et forte) l'assemblée départementale voulût bien en ajouter une d'ordre matériel...*

Chef de service d'origine continentale également M. le Directeur des Contributions directes qui après avoir signalé les difficultés, inhérentes au pays, que rencontrent ses agents, donne la même note :

*— Il serait enfin indispensable que l'on ne nomme dans l'île que des agents doués de sérieuses qualités professionnelles, ayant de l'expérience et du tact, et ce recrutement de choix ne pourra être assuré qu'en accordant au personnel des avantages spéciaux analogues à ceux dont il jouit en Algérie.*

Ces messieurs ne se sont point concertés pour produire les mêmes observations ; probablement, ils ne se connaissent même pas. Mais ces observations, pour se ressembler ainsi, depuis longtemps qu'on les énonce, ont la valeur de vérités premières.

Appelez ça : indemnité spéciale de résidence ou quart colonial, c'est la même conclusion. Tout le problème administratif en Corse n'est évidemment pas là, mais le quart colonial en est au centre. Si l'on veut que la Corse ait les fonctionnaires que son éloignement, son insularité, sa ruralité lui doivent mériter, non des fonctionnaires détachés de la queue, qui débutent ou que l'on veut éloigner, il faut les y attirer et les y retenir autrement qu'en les exilant ou en les punissant, ce qui les entraîne à partir dans les moindres délais. Quant aux bons fonctionnaires qui, curieux de leur nature, de cette curiosité qui n'appartient qu'à l'élite, se sont laissé nommer en Corse, c'est l'administration elle-même qui [se] charge de les faire rentrer sur le Continent par les voies les plus rapides...

P. B.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRÉTARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ÊTRE DÉSORMAIS ADRESSÉE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

## Pour la protection de l'épargne publique

*Paris, 3 décembre.* — M. Chastanet, député de l'Isère, vient de déposer une demande d'interpellation : 1° sur certaines opérations audacieuses qui constituent journellement un danger pour l'Épargne publique ; 2° sur les agissements de financiers et pseudo journalistes véreux qui trompent le public à l'aide d'une publicité mensongère et de démarches à domicile ; 3° sur la nécessité à des membres du Gouvernement de ne faire plus partie de Sociétés financières d'un caractère douteux.

M. Chastanet désire obtenir du ministre des Finances des précisions sur les mesures annoncées par lui en vue de protéger enfin l'opinion publique.

Il pense que ces mesures, pour être efficaces, devraient être préventives.

## Une bagarre dans un cinéma

*Paris, 3 décembre.* — Une bagarre qui mit aux prises une cinquantaine de spectateurs s'est produite hier, à 23 heures, dans le cinéma Jeanne D'Arc, situé boulevard Saint-Marcel, entre partisans et adversaires d'un film sur la *Grande Épreuve*.

Deux manifestants, un mécanicien et une étudiante en médecine ont été arrêtés pour avoir, ainsi que quelques autres spectateurs, chanté *l'Internationale* au passage du film en question.

Le directeur de l'établissement, M. Brocard a été légèrement blessé au visage en voulant calmer et séparer les manifestants et ce n'est qu'après l'arrivée de renforts demandés d'urgence à la mairie du XIIe arrondissement, car la bagarre prenait mauvaise tournure, que l'ordre a pu être rétabli.

## Le sort des articles 70 et 71

*Paris, 3 décembre.* M. Henri Guernut, député de l'Aisne, adresse à M. Paul Boncour, président de la Commission des Affaires étrangères, une lettre dont voici la substance :

*Les journaux annoncent que M. Poincaré accepterait la disjonction des articles 70 et 71 en s'engageant à les discuter et à les voter très prochainement. Je veux penser que cette précipitation ne sera [illegible] par une proposition si importante à l'examen préalable de la Commission des Affaires extérieures. Il semble nécessaire de réclamer le dossier et de l'étudier.*

# La discussion du budget de 1929 devant la Chambre

**Le budget des Travaux Publics étant adopté la Chambre a abordé l'examen du budget des Colonies**

La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de *M. Bouilloux-Lafont.*

### Séance du matin

MM. Chéron et Forgeot sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du budget des Travaux Publics.

### Le budget des Travaux Publics

#### Les routes des régions libérées

Sur le chapitre 73, concernant la réfection des routes dans les régions libérées, *M. Boisseau* fait observer que certaines de ces routes sont dans un état déplorable.

*M. Bedouce*, rapporteur, répond qu'en fin 1929 les travaux de réfection des routes seront terminés dans les régions libérées et que d'autre part les travaux vont être renforcés par l'apport des prestations en nature.

*M. Charlot* de son côté signale les grandes misères des voies navigables toujours traitées comme les parentes pauvres de la circulation générale ; il demande une augmentation de crédit de 2 millions.

*M. Chéron*, ministre des Finances, accepte cette proposition et ajoute qu'il faut établir un programme de tous les travaux à accomplir auquel doit correspondre un programme financier.

#### Les voies navigables

Après les observations de *MM. de Tinguy du Pouët et Cadic, M. Bedouce*, rapporteur, appuie les observations de M. Charlot afin de permettre à la Commission des Finances de se mettre d'accord avec le Gouvernement pour que le chapitre des voies navigables soit doté comme il convient.

*M. Chéron* déclare accepter ces suggestions à condition qu'il soit possible d'y parvenir sans toucher à l'équilibre budgétaire.

*M. Charlot* demande que les prestations en nature soit largement utilisées, notamment pour les travaux du canal du Rhône au Rhin.

*M. Forgeot*, ministre des Travaux Publics, répond que ces travaux sont activés et que le Gouvernement recourra aux prestations en nature pour les poursuivre.

*M. Appel*, au chapitre 89, pour les ports maritimes (entretien et réparations ordinaires) développe un amendement tendant à l'augmentation du crédit ; il expose que les crédits accordés au titre de ce chapitre depuis 1922 furent très insuffisants.

— Cette opinion, dit-il, est partagée par la Chambre de Commerce Maritime qui vient d'adopter un vœu demandant le relèvement des crédits affectés aux travaux d'entretien et pour tous les usagers de la mer.

*M. Chéron* répond que le crédit du chapitre a été déjà augmenté et porté de 40 à 70 millions. D'autre part, sur le crédit global de 800 millions prévu pour l'utilisation du plan Dawes, une somme de 500 millions sera prélevée au profit des ports maritimes.

Dans ces conditions le ministre demande à M. Appel de retirer son amendement à raison des difficultés financières du moment.

Après de multiples observations d'intérêt local les derniers chapitres du budget des Travaux Publics sont adoptés.

*M. Chéron*, ministre des Finances annonce qu'il demandera à la Chambre de siéger tous les soirs sauf le mercredi.

La séance est levée à midi.

### Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Bonnefous*.

MM. Chéron et Maginot sont au banc du Gouvernement.

La Chambre adopte sans débat un certain nombre de projets et de propositions parmi lesquels la proposition de loi modifiée par le Sénat modifiant la législation relative aux pensions des ouvriers et ouvrières de la Marine comptant des services en régie directe.

### Le budget des colonies

La Chambre aborde ensuite la discussion du budget des Colonies.

*M. Nouelle*, socialiste, expose le point de vue de son parti en matière de politique coloniale. Il déclare que ses amis et lui sont partisans de la conception reconnaissant la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Cependant, ils s'opposent à la solution simpliste de l'évacuation immédiate de nos colonies parce qu'ils estiment qu'il y a des peuples indigènes auxquels il serait absolument impossible de s'administrer eux-mêmes.

Le parti socialiste préconise une politique qui permettrait à ces peuples de faire un rapide apprentissage politique, administratif et économique sous notre direction en vue d'acheminer toutes nos possessions vers une autonomie de plus en plus large.

*M. Nouelle* ajoute que le parti socialiste repousse totalement le recrutement militaire aux colonies parce qu'il ne peut admettre qu'on impose le service obligatoire aux indigènes qui sont privés des libertés politiques.

Après avoir dénoncé les abus auxquels donne lieu selon lui le privilège de la Banque d'Indochine, *M. Nouelle* conclut en déclarant que le parti socialiste continuera à lutter avec ardeur pour faire triompher les droits des peuples coloniaux.

*M. Outrey*, député de l'Indochine, indique quelles sont les réformes qu'il voudrait voir réaliser dans cette colonie et se déclare partisan de la représentation au Parlement des indigènes et surtout des Français établis dans les pays de protectorat.

*M. Morinaud* appuie cette observation ajoutant qu'il est particulièrement regrettable que les Français du Maroc et de la Tunisie n'aient pas la possibilité d'être représentés au Parlement.

*M. Candace*, député de la Guadeloupe, remercie le Gouvernement pour la générosité dont il a fait preuve en venant en aide à la population cruellement éprouvée par le terrible cyclone qui dévasta récemment cette colonie.

L'orateur rend hommage à l'œuvre accomplie par la France dans ses domaines d'outre mer dont la prospérité s'affirme chaque jour davantage.

Cependant, les efforts réalisés jusqu'ici pour la mise en valeur de nos colonies lui paraissent encore insuffisants et il montre que la meilleure politique coloniale nous procurerait au point de vue économique les plus grands avantages, notamment en nous fournissant en quantité suffisante certaines matières premières pour lesquels actuellement nous sommes tributaires de l'étranger.

*M. Taittinger* signale le danger que constitue le développement de la mortalité dans certaines colonies africaines.

— Des colonies se meurent, dit-il, faute de soins. Il faut agir sans plus tarder en créant des circonscriptions sanitaires et en donnant aux médecins coloniaux tous les moyens matériels nécessaires.

L'orateur demande d'autre part que la situation des administrateurs coloniaux soit améliorée et termine en montrant que le plus bel exemple qu'on puisse citer aux colonies est celui de l'Algérie dont on va célébrer prochainement le centenaire.

Après une intervention de M. Doriot, communiste, déclarant condamner la colonisation sous toutes ses formes la suite du débat est renvoyée à 21 heures.

### Séance de nuit

La séance de nuit est ouverte à 21 heures, sous la présidence de M. Buisson.

MM. Poincaré, Chéron et Maginot sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion générale du budget des Colonies.

*M. Desserteaux* examine les moyens propres à assurer la mise en valeur de nos colonies et demande que l'opinion publique française soit mieux instruite des questions coloniales.

### A la Commission des Finances

*Paris, 3 décembre.* — La Commission des Finances de la Chambre, réunie ce matin, sous la présidence de M. Malvy, a continué l'examen des amendements déposés à la loi de Finances.

Elle a adopté un amendement de M. de Monicault tendant à réduire de trois pour cent les intérêts des sommes avancées par l'État aux greffiers pour le rachat des greffes supprimés. Elle a adopté deux amendements de M. Achille Fould, dont le texte sera inséré dans le prochain collectif : l'un tendant à unifier les conditions d'attribution des indemnités pour charges de famille pour fonctionnaires en activité et fonctionnaires retraités ; l'autre permettant aux pensions de réversion des veuves de fonctionnaires d'être augmentées de la majoration pour charges de famille que touchait le mari pour avoir élevé trois enfants au-delà de seize ans.

La Commission a adopté également d'autres amendements notamment un amendement de MM. Henri et Vincent Auriol concernant l'École d'Agriculture des Ondes (Haute-Garonne) ; un amendement de M. Bouilloux-Lafont tendant à étendre au ministère de l'Air les dispositions de la loi de 1904 relative au contrôle de la Commission des Finances du Parlement ; un amendement de MM. Barety, Varenne et Paganon relatif à la Caisse des retraites ; un amendement de M. Lamoureux tendant à taxer les chasses gardées et deux amendements de M. Champetier de Ribes relatifs aux subventions accordées aux Sociétés de secours comptant dans leurs membres des Anciens Combattants.

La Commission a décidé d'entendre le Gouvernement avant de se prononcer sur les textes déposés par MM. Champetier de Ribes, Achille Fould et Landry tendant à demander la diminution de l'impôt pour charges de famille.

La Commission des Finances de la Chambre a continué cet après-midi l'examen des amendements à la loi de Finances.

Malgré l'opposition de M. de Lasteyrie demandant le renvoi à la Commission de l'Armée, la Commission a adopté un amendement de MM. Auriol et Renaudel tendant à accorder des permissions d'un mois à tous les militaires au moment des grands travaux de leur profession.

Elle a adopté le nouveau texte relatif à l'article 4 de la loi de Finances sur les Sociétés à responsabilité limitée suivant lequel les rémunérations allouées aux associés gérants ne sont pas admises en réduction des frais généraux lorsque la majorité des parts sociales est possédée par l'ensemble des associés gérants.

Après une longue discussion sur le texte proposé par le Gouvernement pour être substitué à un amendement de MM. de Monicault et Palmade instituant des abattements à la base pour les bénéfices industriels et commerciaux la Commission a adopté sous réserve d'audition du Gouvernement une nouvelle rédaction de M. de Lasteyrie.

Un texte du Gouvernement relatif aux attributions d'avances aux départements et aux communes en vue de la réfection des chemins vicinaux est adopté.

La Commission a entendu ensuite M. Chéron sur un amendement de MM. Champetier de Ribes, Achille Fould et Landry tendant à l'augmentation des déductions fiscales pour charges de famille.

Le ministre des Finances a déclaré que l'excédent budgétaire actuel ne permettait pas de satisfaire les auteurs de ces amendements.

Il a accepté néanmoins d'augmenter de 1.000 francs la déduction actuelle à partir du 3e enfant pour le calcul de l'impôt global sur le revenu et des salaires.

Le ministre a proposé ensuite un texte accordant demi satisfaction à un amendement de M. de Lasteyrie sur l'abattement sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Le ministre a déclaré impossible d'accéder à une demande de M. de Chappedelaine sur les pensions des Inscrits Maritimes mais qu'il allait étudier un texte faisant une concession au point de vue de la Commission mais se traduisant par un sacrifice moindre sur le budget de 1929.

La Commission a adopté une proposition de M. Chéron.

L'accord est ainsi réalisé entre la Commission et le Gouvernement.

#### Deux amendements importants de M. Landry sont adoptés

*Paris, 3 décembre.* — *La Commission des Finances de la Chambre a adopté aujourd'hui un amendement de M. Adolphe Landry améliorant les retraites de la Gendarmerie.*

*Elle a adopté également l'amendement de MM. Adolphe Landry, Borrel et Piétri en réduisant seulement à cinq millions le crédit spécial prévu pour les dégrèvements.*

#### La séance de dimanche

*Paris, 3 décembre.* — La Commission des Finances de la Chambre a siégé, dimanche, toute la journée pour examiner les amendements de la loi de finances.

M. Chéron a annoncé que les petits commerçants bénéficieront d'une exonération à la base et que les bénéficiaires de retraites ouvrières, vieillards assistés, femmes en couches, pensionnés de la Caisse Nationale des Retraites verront leur sort amélioré.

## L'épilogue judiciaire de la catastrophe de la rue de Jarry

*Paris, 3 décembre.* — Aujourd'hui ont comparu devant le tribunal l'entrepreneur Provini et le contremaître Toscani, accusés d'être responsables de la catastrophe de Vincennes.

Provini, 53 ans, avait emprunté six cent cinquante mille francs à la Caisse générale de l'Industrie et du Bâtiment pour construire une maison rue Jarry. Il n'avait pas pris d'architecte, n'avait pas de plans détaillés, pas de dessinateurs ; employait de mauvais matériaux, ne calculait pas la résistance et avait augmenté de 33 mètres la longueur prévue du bâtiment.

MM. Guet, architecte, et Maubaz, professeur à l'École Centrale, architectes-experts, constatèrent la mauvaise qualité des fondations et du mortier.

Le contremaître Toscani fut acquitté, le Tribunal jugeant sa part trop minime pour être responsable ; Provini fut condamné à 2 années de prison avec sursis et 500 francs d'amende, ayant l'excuse de bons renseignements recueillis sur lui.

Mais les parties civiles sont déboutées de leurs demandes car il leur restait le recours contre le patron vu les dispositions spéciales sur les accidents du travail.

*Le maréchal Lyautey (notre photo) va se rendre en Angleterre pour recevoir la Médaille de l'African Society. On s'apprête à Londres à le fêter chaleureusement.*

## M. Blacqué-Belair est élu député d'Asnières

*Paris, 3 décembre.* — Le scrutin de ballottage de l'élection législative d'Asnières a donné les résultats suivants :

M. Blacque-Belair, républicain anticommuniste : 8.827 voix. *Élu.*
M. Barrault, communiste : 5.511.

## Avant la réunion du Comité des Experts

### Un entretien Briand-Gaiffier d'Estroy

*Paris, 3 décembre.* — M. Briand a reçu ce matin M. Gaiffier d'Estroy, ambassadeur de Belgique. L'entretien a porté sur la question des réparations sur la réponse à faire à l'Allemagne, au sujet de la nomination des experts par la Commission des réparations.

Dans deux ou trois jours les alliés qui semblent être entièrement d'accord seront à même de formuler leurs réponses.

M. Briand a reçu également M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne.

### Les suggestions de la Belgique

*Londres, 3 décembre.* — Le Gouvernement belge a fait connaître à Londres son point de vue relativement à la réponse à l'Allemagne sur la nomination du Comité des experts.

La Belgique insiste pour que la Commission des réparations nomme les experts.

### Un article du "Times"

*Londres, 3 décembre.* — Le « Times » termine une note relative à la teneur des réponses française, belge et italienne concernant les suggestions britanniques et le comité des experts en disant :

« Des réponses actuellement reçues à Londres, il ressort clairement que Paris est le lieu préféré pour la réunion du comité des experts envisagés ».

### Bruits démentis

*Berlin, 3 décembre.* — On dément officiellement les bruits selon lesquels M. Stresemann et le docteur Schacht auraient eu divergence sur la question des réparations et annoncent que ce dernier ne fera pas partie du comité des experts.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

A Trente, un groupe d'anciens combattants s'est réuni dans le but de rendre hommage à Mussolini.

De quelle qualité serait cet hommage ?

Ils décidèrent de battre les cimes tyroliennes et de capturer vivant un aigle royal qu'ils offriraient en grande pompe au puissant maître...

Ils réussirent dans leur projet. L'aigle fut pris après s'être bien défendu du bec et des serres. Les chasseurs ont largement encaissé, mais l'oiseau a perdu lui-même quelques plumes dans le combat.

Placé dans une cage ornée des emblèmes fascistes, il fut ensuite transféré à Rome et conduit au palais Chigi.

Le duce s'est montré très ému de l'attention des anciens combattants. Il les a embrassés. Et comme il se penchait vers la cage où le roi des airs s'immobilisait, sournois :

— Méfiatevi ! s'écrièrent les hommes, il n'est pas encore apprivoisé.

Ce à quoi Mussolini répondit :

— Mes amis, un aigle ne s'apprivoise pas.

Puis, contemplant le captif avec mélancolie, le duce ajouta :

— Je suis, comme lui, privé de la liberté !

Ces paroles jetèrent une certaine stupeur parmi ceux qui l'entouraient, car personne n'ignore par là-bas que le dictateur ne s'embarrasse d'aucune contrainte et que seuls les adversaires du régime connaissent la paille humide des cachots romains.

Hélas ! il ne dépend pas du bon vouloir de ceux-là de recouvrer leur indépendance, tandis que s'il plaisait à Mussolini de reprendre la sienne, personne peut-être, en Italie, ne lui dirait de rester.

Alors, qu'attend-il pour se libérer ?

Gabriel Bauer.

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mardi 4 décembre 1928 ; 339e jour de l'année, 27 à venir.
Aujourd'hui : Sainte Barbe.
Demain : Saint Sabas.

EPHEMERIDES CORSES. — 4 décembre 1790. — Lettres-Patentes divisant la Corse en neuf districts dont les chefs-lieux étaient : Ajaccio, Bastia, Cervione, Corte, La Porta d'Ampugnani, l'Ile-Rousse, Oletta, Tallano, Vico.

## A l'Officiel

Paris, 3 décembre. — Le « Journal Officiel » publie :

Naturalisations : Gorrcio Philippe, maçon, né le 2 octobre 1863, à Castelbuono (Italie), demeurant à Olella (Corse) ; Mme Balleisci Nicoline, femme Lorenzi, née le 10 juillet 1874, à Petti (Corse), demeurant à Sari d'Orcino (Corse).

### Dans l'Armée

ETAT MAJOR

M. Lanfranchi, capitaine au 16ème rég. de tirailleurs sénégalais, est classé à l'état major particulier de l'infanterie coloniale et affecté à l'état-major de la 4ème brigade coloniale sénégalaise.

MM. Filippi et Bennucci, capitaines d'infanterie coloniale à l'état-major du commandement de la région de l'Euphrate, sont affectés au dépôt des isolés coloniaux de Beyrouth.

INFANTERIE

M. Rouget, lieutenant-colonel du 68ème reg. de tirailleurs, rapatrié du Maroc, est affecté au 173ème reg. d'inf.

M. Cruciani, lieutenant du 141ème rég. d'infanterie, est affecté à l'état-major particulier de l'infanterie, commandant l'annexe du C.M.153, à Puget-sur-Argens.

INTENDANCE

M. Chotard, capitaine d'administration du service de l'intendance militaire, rapatrié du Maroc, est affecté à la sous-intendance militaire d'Ajaccio.

SURVEILLANTS MILITAIRES

Sont promus au grade de surveillant deuxième classe dans le corps militaire des surveillants des établissements pénitentiaires coloniaux les surveillants de 3ème classe dont les noms suivent :

M. Pietri Antoine-Padoue.
M. Vallecalle Pierre-Paul.
M. Ottaviani Jules.
M. Pinocchi Mathieu.
M. Gaspari Camille.
M. Marlotti Jean-Ange.
M. Pietri Pierre-Ange.
M. Gambotti François-Jean.
M. Balledi Dominique.
M. Padovani Pierre-Marie.
M. Valetti Jean.

GENDARMERIE

M. Dancourt, lieutenant de gendarmerie à Vescovato, est affecté à Langres, peloton mobile N° 88.

« LE JOURNAL DE LA CORSE » est en vente au « PETIT BASTIAIS »

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

BORGO. — Le village de Borgo a été particulièrement éprouvé par la bourrasque de dimanche dernier, qui a fait de si grands dégâts dans le monde entier.

Le vent qui soufflait avec une violence inouïe, a endommagé très sérieusement un grand nombre de maisons. Un certain nombre menacent ruine. Les toits ont été en grande partie découverts. Les cheminées arrachées par le vent furent nombreuses.

A la campagne de gros arbres ont été déracinés. La récolte des oranges est sérieusement compromise.

Les dommages causés par le feu n'ont pas suffi ; les pertes dues à la gelée ont été trop minimes il a fallu qu'une troisième calamité vienne s'abattre — et avec quelle violence — pour compléter la série. — M. A.

## AJACCIO

Au port. — Arrivées du 1er décembre : « Corté II » de Nice, avec 63 passagers et 150 tonnes de marchandises.

« Ibéria », de Marseille, avec 91 passagers.

Ce navire est reparti dans la soirée pour ses escales dans les ports du sud.

Dans les paroisses. — Le R.P. Hilaire, des frères mineurs, est chargé de prêcher la station de l'Avent à la cathédrale.

Dans l'armée. — Le lieutenant Cattei, du 173ème rég. d'infanterie est affecté à l'état major particulier de l'infanterie et maintenu au commandement du centre annexe de mobilisation N° 156 à Ajaccio.

Contributions directes. — Les contribuables de la ville d'Ajaccio sont informés que conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du juillet 1880, la matrice du rôle des contributions mobilières et des patentes sera déposée pendant 10 jours à dater du 3 décembre au bureau des contributions (ancien grand séminaire).

## CORTE

Madame Rophé, Chirurgien-Dentiste, annonce à sa clientèle que son nouveau cabinet de Corte fonctionnera les vendredi et samedi de chaque semaine.

Soins, extractions sans douleur, tous travaux de prothèse.

Ouverture le 7 décembre, 11, cours Paoli, 2ème étage.

VIVARIO. — Que la population Vivariaise se rassure !

A la demande de notre sympathique et actif ami, le docteur Carlotti, conseiller général du canton de Venaco, l'assemblée départementale de la Corse a voté la somme de soixante-dix mille francs pour la construction du pont de Mulinello.

Il n'a jamais été dans nos habitudes de signaler par la voie de la presse, les efforts que depuis 1919, M. le docteur Carlotti, fait pour le développement des communes de son canton, aussi bien de celles où il n'a pas la majorité, que de celles où il l'a.

A Vivario où il est en minorité, oh ! pas de beaucoup, deux suffrages seulement, il n'a pas hésité à demander au Conseil général les crédits nécessaires pour la construction du pont précité. Il les a obtenus.

Et, si aujourd'hui nous rompons avec notre silence, c'est pour édifier certains de nos adversaires qui ont l'audace... rageuse de prétendre que le Conseil général n'a accordé aucun crédit.

Il est vrai que les élections municipales s'approchent. Il ne faut pas que la population Vivariaise sache que le Conseiller général du canton de Venaco, l'élu du parti Landry, s'intéresse à son village. Il faut que la population Vivariaise ignore tout. Mais, que cette population se rassure. Qu'elle sorte de son sommeil léthargique. La minorité composée d'hommes ayant déjà joué un rôle dans notre politique locale, et « d'hommes nouveaux » affronteront la lutte municipale avec un programme précis, et surtout Vivariais. Elle fera appel à l'indépendance de la population Vivariaise. Nul ne peut douter de cette indépendance. Notre jeune ami, Paul Sinibaldi, ne l'a-t-il pas, au Café Rognoni, en présence d'une foule nombreuse, déclaré à M. le docteur Carlotti : « Monsieur le Conseiller général, a-t-il dit, les 101 Vivariais qui ont voté pour vous le 14 octobre dernier, ont agi librement... »

Aussi, en mai 1929, les Vivariais désirant la prospérité de leur riant village, répondront avec enthousiasme à cet appel.

BANQUE de la CORSE
Au capital de 1 million
BASTIA (Corse)

RADICAL
— Docteur, j'ai des démangeaisons !
— Faites venir un frotteur !

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

Un AMPUTÉ qui veut vraiment une Prothèse moderne, unissant la perfection technique aux qualités pratiques de bien-être, de légèreté, de souplesse, de solidité s'adresse aux Etablissements

CLAVERIE

de Paris ; les plus importants du monde entier, quinze fois Grand Prix, Hors Concours, Membre du Jury aux Expositions Universelles et internationales, la grande Maison et la Maison de confiance.

Le premier Spécialiste-Orthopédiste des Etablissements Claverie devant venir prochainement en Corse, écrivez aujourd'hui pour recevoir gratuitement tous renseignements sur votre cas et sur la Prothèse perfectionnée qui vous est nécessaire.

A. CLAVERIE,
234, Faubourg S-Martin, PARIS (10e)

## Les Corses Partout

LE REVEILLON DES CORSES DE PARIS
ET L'ARBRE DE NOEL DES FETES

Le Comité général des fêtes corses de Paris, présidé par Monsieur Pierre Morocchini, donnera le lundi 24 décembre, en la coquette salle des Horticulteurs, 84 Rue de Grenelle, une grande fête de Nuit, suivie de réveillon, sous la présidence de Mme La Générale Grenetti, — assistée de M. le Duc Pozzo-di-Borgo, président conseil.

Le lendemain 25 décembre à 14 heures, même salle, distribution gratuite de jouets et friandises aux enfants corses de Paris, suivie d'une partie artistique, sous la direction de M. Ventura-Scaglia, et d'une sauterie familiale.

Ainsi grâce au dévouement et au zèle des membres du « Comité général des fêtes corses de Paris », les fêtes de la Noël et du premier de l'an, revêtiront au sein de la grande capitale, un éclat tout particulier.

Nous renouvelons nos chaleureuses félicitations aux dévoués organisateurs, et en particulier au jeune et sympathique président M. Pierre Morocchini, de Valle de Rostino, pour la propagande constante, qu'ils ne cessent de faire en faveur de notre belle « Ile de Beauté ».

Nous nous ferons un agréable plaisir de tenir nos lecteurs au courant de toutes ces belles manifestations corses de la ville Lumière. — B.

## La Maison des Corses de Nice

La Maison des Corses à Nice est une association de philanthropie et d'entr'aide mutuelle dont la fondation a nécessité une année d'efforts continus. Les organisateurs, aidés par un noyau de généreux souscripteurs, ont aménagé, au N° 6 de l'avenue Georges-Clémenceau, en plein centre de la ville, à deux pas de l'avenue de la Victoire, de vastes locaux comprenant, outre les bureaux, plusieurs salles de réunions pour les sociétés affiliées, une salle de lecture où l'on peut consulter des journaux et revues insulaires ; une bibliothèque qui comprend déjà tous les chefs-d'œuvres de la littérature française et qui s'accroît chaque jour de dons nouveaux.

Les adhérents à l'Association peuvent, moyennant une cotisation minime de 20 francs par an, somme vraiment modeste par le temps qui court, profiter des avantages précités.

D'autre part, un certain nombre de commerçants de la ville leur consentiront sur simple présentation de leur carte, d'intéressantes réductions sur le montant de leurs achats.

Un bureau de placement gratuit fonctionne au bénéfice des Corses de Nice ou de passage.

Dans le domaine économique, la Maison des Corses s'appliquera, conformément à ses statuts à servir de trait d'union efficace entre le consommateur du continent et le producteur insulaire et réciproquement, en créant un service de renseignements économiques, commerciaux ou touristiques et, au besoin, en participant aux foires et marchés, ou en centralisant des commandes de toute nature.

Le Conseil général de la Corse a si bien apprécié l'utilité de cette Association qu'il l'a honorée, sur le rapport du docteur Casalta, d'une subvention annuelle de 1.000 francs.

Il convient de féliciter les Corses de Nice, et spécialement ceux dont l'effort a permis une si louable réalisation, d'être entrés résolument dans la voie de l'action pratique et utile à tous, comme d'engager ceux d'entre eux qui ne connaissent encore que le nom de la Maison des Corses, à la visiter et à y adhérer sans retard.

TUNIS. — A l'occasion du départ de M. Campana, directeur de la Sûreté publique à Tunis, le personnel de la police tunisienne s'est réuni au Majestic-Hôtel.

La majorité des membres de l'administration avait tenu à prendre part à cette belle manifestation au cours de laquelle fut offert un vin d'honneur.

MM. Thémis, Luccioni, Mathieu Luccantoni, Segondi, Jean Michel et Casanova, représentant respectivement l'Association professionnelle des commissaires de police, l'Association des secrétaires de police, l'Amicale des chefs de poste, l'Association des gradés et gardiens de la paix et la Fraternelle de la police, exprimèrent leur reconnaissance à M. Campana et adressèrent des souhaits de bienvenue à M. Balthazar, le nouveau directeur.

A l'issue de ces allocutions un magnifique objet d'art, une statuette de marbre de valeur, fut offert en souvenir à M. Campana.

Très ému, celui-ci remercia les manifestants et dit ses regrets de les quitter après plus de six années d'étroite collaboration.

GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

# INFORMATIONS LOCALES

## Au Théâtre

Parmi les œuvres préférées du public bastiais, Madame Butterfly occupe à coup sûr une place marquante.

Aussi, les deux représentations du célèbre opéra de Puccini se sont-elles déroulées devant une assez nombreuse assistance.

Disons avant toute chose que la deuxième fut de beaucoup mieux réussie que celle de samedi, dont le premier acte fut interprété sans grande conviction.

Il en fut tout autrement dimanche, et le public emporta de cette soirée une excellente impression.

La signora Valdambrini sut à merveille du rôle si difficile de *Madame Butterfly*, sa voix aux délicates nuances lui valut de fréquents applaudissements ; le ténor Nastasi se montra sous un meilleur jour que dans *Rigoletto* et il sera, certes, un Pinkerton parfait quand il aura amélioré son jeu de scène ; le baryton Edmondo Maddoli qui avait mérité les faveurs du public dans *Traviata*, fut à la hauteur de sa tâche et de sa réputation ; un compliment encore à Mlle Murar qui dans le rôle de Suzuki, mit une fois de plus en valeur sa belle voix et ses qualités scéniques.

Comme chaque soir, les applaudissements les plus nourris allèrent à l'orchestre et à son chef, le grand maestro Zuccarini.

**

Nous ne pouvons omettre de mentionner la représentation, donnée dimanche, en matinée, du *Trouvère*, au cours de laquelle les interprètes, la signora Inès Lombardi, MM. Aurelio Rocci et Castrosa se surpassèrent et obtinrent un magnifique succès.

L'orchestre était dirigé par le maestro Ottalio Marini qui fit preuve d'excellentes qualités.

**

Ce soir, dernière représentation de la *Tosca* pour les adieux du baryton Casarosa.

Cet excellent artiste nous quitte, en effet, mercredi, appelé au Japon par un brillant engagement. Nul doute que le public bastiais tiendra à lui manifester ce soir toute sa sympathie.

## La Vie Sportive

On s'attendait à mieux ! La partie à laquelle nous avons assisté dimanche, nous a déçus, car elle fut presque totalement privée de belles phases de jeu, de beau jeu ! Pourtant le temps favorisait la rencontre et le public assez nombreux était prêt à encourager les joueurs. Mais les équipes en présence ont paru nettement à court d'entraînement. Du côté du Sporting, aucune cohésion dans le team qui semblait désorganisé. Un goal de fortune, Zanni, remplaçait Feydel défaillant. Aux demis, l'absence de Natali se fit sentir et Gaugnini ne fut pas toujours à la hauteur de sa tâche. La ligne d'avants, avec Massoni, Lenzioni, Agostini, Danesi, et un inter inconnu, fut le point faible de l'équipe. Elle est privée d'un bon réalisateur et, se trouvant bien souvent en excellente posture, se montra impuissante à marquer le but.

Du côté de l'Etoile, l'équipe présentait plus de cohésion, plus d'ardeur peut-être. Aussi, le jeu qu'elle fournit, fut plus plaisant que celui des Bleus, et lui permit de tenir tête à ceux-ci avec succès et de réussir le match nul.

En première mi-temps, le jeu fut sensiblement égal ; chaque équipe dominait légèrement son adversaire à tour de rôle. L'E. F. marque la première, à la suite d'un cafouillage devant les bois des Doyens. Ceux-ci bénéficient peu après d'un penalty que Cesari botte dans les mains du goal. Les efforts du Sporting pour égaliser sont quelque temps inefficaces et échouent tous sur l'excellente défense des Blancs. Enfin, Danesi, shoote au but. Fontana renvoie, mais faiblement et Bassa reprend la balle et marque.

L'Etoile redevient menaçante. Zanni arrête un joli shoot d'Arcadius, et la mi-temps arrive sur le score de 1 à 1.

A la reprise, les Blancs semblent vouloir imposer leur jeu, et l'imposent effectivement pendant quelques temps. Ils en profitent, pour marquer un second but. Le S.C.B. réagit nettement, reprend le dessus, tandis que l'E. F. se met en défense et tente de conserver l'avance acquise. Fontana, Armani et Ceresa sont tout le temps sur la brèche, et défendent à merveille leurs bois. Mais leur vigilance est trompée par Salvo qui réussit à marquer pendant que l'attention de tous se porte sur un incident entre l'arbitre et un joueur de l'E. F.

Les deux équipes sont à égalité. Mais les Doyens vont essayer de gagner. Ils n'y réussiront pas, car l'E. F. se défend avec acharnement et malgré les attaques incessantes des Bleus, plus rien ne passe. Parfois même on a l'impression que les Blancs, à la suite de fréquentes échappées, toujours dangereuses, vont marquer, et il s'en faut chaque fois de bien peu. A la suite d'un geste peu élégant de Savignoni à l'égard de Gilormini, ces deux joueurs sont mis sur la touche ; peu après, Savignoni rentrera, tandis que Gilormini ne reparaîtra plus sur le team.

C'est ainsi que l'E. F. joua à 10 pendant la dernière demi-heure. Mais elle mit tant de cœur à se défendre, et les avants des Bleus se montrèrent si inhabiles que le score resta 2 à 2, malgré la supériorité marquée que montra le S.C.B., dans l'ensemble de cette fin de partie.

Les meilleurs de l'E.F. furent Fontana, Ceresa, Armani, qui fut un arrière remarquable, le meilleur homme de son équipe, et peut-être le meilleur des 22 joueurs. Dans la ligne d'avants se distinguèrent Peraldi, Arcadius et Gilormini. Dans le camp des Doyens, Cesari fut lui-même ; Pinzuti le seconda à merveille. Salvo fut un bon demi-centre et Savignoni se dépensa sans compter, suppléant bien souvent à l'insuffisance des avants de son équipe. Parmi ceux-ci, nous ne mentionnerons qu'Agostini qui fournit une bonne première mi-temps, et qui se montra à court de souffle et d'entraînement. C'est d'ailleurs ce qui fait défaut à la plupart des joueurs que nous avons vu évoluer dimanche dernier.

Allons messieurs, Blancs ou Bleus ! Un petit effort encore, car le football n'est plaisant que s'il est bien joué, et pour cela un entraînement rationnel est nécessaire.

HUNTER-HIM.

DEFI

Le P. S. Bastiais a l'honneur de porter à la connaissance du public sportif bastiais qu'il est prêt à rencontrer l'équipe des Caïds en un match de football association. Nous attendons que ceux-ci relèvent le gant !

## Fêtes & Galas

C'est samedi 8 décembre qu'aura lieu dans la salle des fêtes du Théâtre Municipal le grand bal de la Couture.

Si nous nous en rapportons au succès obtenu l'année dernière et sachant les efforts que l'on fera cette année pour lui donner encore plus d'éclat il nous est permis de dire que l'élégance coudoiera le bon goût et que toutes nos bastiaises devraient avoir à cœur de rehausser de leur présence cette manifestation d'un faste féminin : *La Mode*.

Ce sera, en effet, et si nos renseignements ne sont pas erronés le rendez-vous de toutes les élégances et c'est ce que chacun dénommera le lendemain « Le bal de toutes les beautés que peuvent faire de quelques pans d'étoffe le fil et l'aiguille » Et c'est croyons-nous les seuls mots capables de remplacer le point d'interrogation avec la date 8 décembre paru le samedi 2.

## Dans les groupements

UNION DEPARTEMENTALE DES VICTIMES DE LA GUERRE

Le groupement du Nord de l'Ile procèdera le 16 décembre, en Congrès, au renouvellement de ses 9 membres élus au Conseil d'administration de l'Union départementale.

Les camarades désireux de poser leur candidature devront le notifier sans retard à leur président à Bastia, Case postale 69.

La liste des candidats sera irrévocablement close samedi prochain 8 décembre à 20 heures.

Le président : F. Lianani

## Avis Officiels

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté préfectoral du 1er décembre 1928, les prix limites de la balle de farine de 120 kilos sont fixés à :

1° 268 fr. 15, prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° 279 fr. 35, vendue par les grossistes.

Ces dispositions sont applicables à partir du 3 décembre 1928.

Les grossistes sont invités, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 31 août 1924, à afficher dans un endroit bien apparent les prix limites ainsi fixés.

Ces nouveaux prix n'entraînent aucun changement du prix du pain qui demeure fixé à 2 fr. 10 le kilogramme.

## Variétés

### Qu'est ce que la valeur ?

L'idée de valeur apparait dans l'ordre de préférence que nous établissons entre toutes les choses désirables.

C'est l'échange qui fait sortir la valeur du for intérieur où elle sommeillait inconsciente et la force à se préciser dans la cote qu'il inscrit en regard de chaque marchandise.

La valeur est caractérisée par le degré de désirabilité des choses et par la rareté. En effet, plus on désire un objet plus sa valeur est grande, et plus un objet est rare plus il vaut.

La théorie du travail, et celle de l'utilité finale sont considérées comme les causes de la valeur.

Quant au travail, s'il était la cause de la valeur, à des travaux égaux correspondraient toujours des valeurs égales, et à des travaux inégaux, des valeurs inégales. Or, des objets qui ont coûté le même travail se vendent à des prix très différents (le filet et la queue du même bœuf) ; et, à l'inverse, des objets qui ont coûté des travaux très différents se vendent au même prix (1 hectolitre de blé récolté sur une terre qui en produit 15 à l'hectare et 1 hectolitre de blé de même qualité sur une terre qui en produit 30).

En outre, si le travail était la cause de la valeur, là où le travail serait nul, la valeur serait nulle aussi. Or, c'est le contraire pour une source d'eau minérale, par exemple, qui a une valeur originelle sans aucun travail.

La théorie de l'utilité finale est l'inverse de celle du travail. Au lieu de s'attacher à l'idée d'*effort* accompli, elle s'attache à l'idée de *satisfaction procurée*.

On a démontré : 1° Que la valeur est déterminée par l'utilité subjective ; 2° que cette utilité n'est pas la même pour chaque unité possédée ; 3° que c'est l'utilité de la dernière unité possédée qui détermine et limite l'utilité de toutes les autres.

Telles sont les deux grandes explications de la valeur. Si nous devons écarter l'idée grossière que le travail crée la valeur, nous devons néanmoins admettre que l'effort nécessaire pour produire un objet influe sur notre désir. Ainsi, chaque explication représente une des traces de la vérité, ce qui nous permet de dire que la valeur a deux faces : l'utilité et le travail, le plaisir et la peine. Il ne faut donc pas absolument opter entre les deux. Disons cependant en terminant :

1° Qu'un bien a d'autant plus de valeur qu'il répond d'un désir, plus intense.

2° Que l'intensité de ce désir grandit à la fois en raison des jouissances que les hommes attendent de ce bien tant qu'ils ne le possèdent pas, et des sacrifices qu'ils devraient faire pour le remplacer s'ils venaient à le perdre.

Telle est notre conception sur la « valeur ».

J.-M. Fontana.

## Nominations

MEDAILLE DES EVADES

La médaille des évadés avec inscription à l'ordre du régiment est attribuée aux militaires et anciens militaires dont les noms suivent :

MM. Torre, adjudant-chef de réserve au 4ème rég. de zouaves.

Zevaco, soldat de réserve au 4ème rég. de tirailleurs tunisiens.

Bianchetti, soldat de réserve du centre de mobilisation N° 151.

EAUX ET FORETS

M. Piano, garde des eaux et forêts à Sentenac-d'Oust (Ariège), est appelé, sur sa demande et en la même qualité, au poste non logé de Bagnères-de-Luchon.

M. Giudicelli, garde forestier auxiliaire à Sompuis (Marne), est appelé au triage auxiliaire de Loreto-di-Casinca.

EMPLOIS RESERVES

M. Sartori Victor, candidat civil a été nommé à l'emploi de gardien de la paix de 6ème classe stagiaire dans la police d'état de Nice.

M. Brignoli Aurèle, candidat militaire classé, ex-adjudant du 3ème rég. d'infanterie coloniale, a été nommé à l'emploi d'inspecteur de sûreté de 4ème classe dans la police d'Etat de Marseille.

## Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, pour les adieux du baryton Casarosa, dernière représentation de TOSCA, avec le soprano dramatique, Inès Lombardi.
Chef d'orchestre : M. Zuccarini.
Location : « Fémina ».

REGENT-CINEMA. Aujourd'hui : L'Amour aux yeux clos, superproduction dramatique. Œil de Faucon grand film d'aventures. Très prochainement : Fédora.

FEMINA-CINEMA. Demain, lundi : La gosse aux pieds nus, grand film dramatique ; La foudre vengeresse, grand film d'aventures.

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

LA FORTUNE

d'une industrie, d'un commerce ne peut être assurée que par une bonne publicité.

LA PUBLICITE EST UN ART

— Ne l'exerce pas qui veut —

Pour faire connaître, sans trop dépenser, votre industrie, votre commerce, votre maison, votre produit

ICI ET AILLEURS

Adressez-vous à un spécialiste « MEDIATOR », 31 Boulevard Paoli, BASTIA

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

MARINETTE
14, Boul. Paoli
BASTIA
!!!
Robes et Manteaux
hautes nouveautés
UNE VISITE S'IMPOSE

AVIS DE MESSE

Toutes les messes célébrées le mercredi 5 décembre 1928 à l'Eglise Saint-Jean-Baptiste seront pour le repos de l'âme de la très regrettée

Mme Vve Angèle ANTONI
née Guelfi

que Dieu a rappelée à Lui le 2 décembre 1927.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Les opérations en Bourse de la "Gazette du Franc"

Paris, 3 décembre. — Malgré la dissimulation observée jusqu'à présent par M. Pachot, commissaire divisionnaire à la police judiciaire, relativement à la « Gazette du Franc », nous croyons savoir que d'officieuse l'intervention du magistrat pourrait bien devenir officielle.

### L'intervention du Parquet est purement officieuse

Paris, 3 décembre. — Il est absolument exact, après renseignement pris à source officielle, qu'aucune plainte n'a été déposée contre la Gazette du Franc, ni l'une quelconque de ses créations.

Le Parquet, qui agit préventivement, a demandé à Mme Hanau de laisser faire une expertise comptable officieuse. Mme Hanau n'a fait aucune difficulté et MM. Boyer Léon et Israel se sont rendus dans les bureaux de la *Gazette du Franc*.

## Un séisme dévaste une partie du Chili

Santiago, 3 décembre. — Un grave tremblement de terre a ravagé l'intérieur du Chili.

Deux grandes villes et plusieurs petites agglomérations sont frappées par le cataclysme.

### Il y aurait plus de 180 morts

Santiago du Chili, 3 décembre. — On dit que sans exagération, le nombre des morts, à la suite du séisme varie de 100 à 180 et celui des blessés de 300 à 500.

Santiago du Chili, 3 décembre. — Une dépêche officielle de Talca annonce qu'il y a dans cette ville 108 morts et 300 blessés ; trente tués et 30 blessés à Chillan ; 17 personnes ont été noyées par suite de la crevaison d'un réservoir ; de nombreux cadavres seraient restés sous les décombres.

La circulation des trains et les communications télégraphiques ont été rétablies hier soir.

Une dépêche officielle de Constitucion donne le total des 57 morts et cent blessés ; 30 % des édifices de la ville sont tombés ou se sont écroulés.

### Les dégâts à Port-Conception

Londres, 3 décembre. — Un message de Santiago du Chili annonce que le commandant du croiseur « Zenteno », rendit compte au ministère de la Marine qu'il y a 21 morts et plus de cent blessés à Port Conception et que 50 % des maisons ont été détruites.

## L'état de santé du roi Georges V

Londres, 3 décembre. — A minuit, les médecins ont publié un nouveau bulletin de santé disant : *Le roi a dormi trois heures dans la soirée. Une nouvelle consultation a eu lieu au Palais au cours de laquelle s'est confirmée l'impression exprimée dans les bulletins précédents. Le déclin des forces du cœur cause une certaine inquiétude.*

### Le retour du prince de Galles

Londres, 3 décembre. — Un télégramme de Nairobi annonce que le prince de Galles a quitté Dar es Salam hier matin à bord du croiseur « Entreprise ». Il sera samedi à Suez.

### Une légère amélioration

Londres 3 décembre. — Voici le bulletin officiel publié ce matin sur l'état du roi d'Angleterre : « Le roi a passé trois heures d'un sommeil plus tranquille ; depuis le dernier bulletin publié la température est de 37 degrés 6. Les médecins ont constaté une légère amélioration dans les conditions générales ».

## Les élections municipales de Nice

Nice, 3 décembre. — Des élections municipales complémentaires ont eu lieu, hier, à Nice. Elles ont donné les résultats suivants :

| | |
|---|---|
| Inscrits : | 33.895 |
| Votants : | 24.609 |
| Exprimés : | 23.333 |
| Majorité absolue : | 11.667 |

MM. Ont obtenu :

| | |
|---|---|
| Médecin : | 12.542 voix élu |
| Dominici : | 10.799 |
| Lafore : | 10.626 |
| Bonifacio : | 10.607 |
| Raibaud : | 10.536 |
| Bens : | 10.536 |
| Philippe : | 10.515 |
| Gerein : | 10.500 |
| Laugier : | 10.500 |
| Castel : | 10.451 |
| Guignes : | 10.438 |
| Don : | 10.433 |
| Rigotti : | 10.417 |
| Maurel : | 10.417 |
| Blanc : | 10.482 |
| Cojan : | 10.277 |
| Pasquières : | 10.363 |
| Ferrara : | 10.343 |
| Gayraud : | 10.281 |
| Carli : | 10.276 |
| Norvaign : | 10.269 |
| Pérès : | 10.249 |
| Peiraffo : | 10.223 |
| Gala : | 10.253 |
| Bagnes : | 614 |
| Divers : | 126 |

PUNAISES Insecticide COLBERT
S.A. - Et. Stauth-Susini, 21, r. de l'Opéra

## Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 3 novembre. — Le « Populaire » (M. Léon Blum), à propos de l'affaire et des affaires de la « Gazette du Franc » écrit :

« Mais quel qu'en soit le point de départ l'initiative gouvernementale doit maintenant être poussée jusqu'à son terme. Il faut que le caractère exact des opérations du groupe Hanau soit établi ; il faut que la consistance réelle des multiples Sociétés fondées par le groupe et des titres émis par lui soit examinée ; il faut que l'emploi des sommes versées ou des titres confiés soit établi.

» Dans cette affaire comme dans celles du même ordre que nous avons connues, il n'existe qu'un moyen de prévenir toute atteinte contre l'institution et l'esprit même de la République : que c'est la vérité pleine, sans réticence, sans ménagements. »

De l' « Homme Libre » :

« En ce qui concerne les tarifs, M. Forgeot a eu de même le courage de ne pas s'en tenir aux seuls calculs et de proclamer sa volonté de les réduire sans provoquer le déficit et cela par l'application stricte de méthodes conjuguées d'économie et de surveillance intensive.

» Une autre source de recettes doit être trouvée, a dit M. Forgeot, dans l'Association du rail et de la route. Rien n'empêche les Compagnies d'exploiter des services routiers ; elles doivent même le faire pour raccorder certaines lignes et surtout pour suppléer en beaucoup de régions aux lignes transversales manquantes.

» Naturellement, un ministre aussi averti que M. Forgeot ne perd pas de vue l'obligation de procéder à la réfection de notre réseau routier pour son utilisation intensive mais là encore il est possible en sortant de la routine administrative et en adoptant les recettes fiscales aux besoins de faire de la bonne besogne à bon compte. »

De l' « Œuvre » (M. Henry de Jouvenel) :

« Les négociations commencées à Genève et dont nous attendons la liquidation de la guerre rendait nécessaire le maintien de l'équipe Poincaré-Briand car nul ne peut songer priver dans les circonstances actuelles le pays des deux hommes qui avaient le plus de prestige au dehors.

» L'un et l'autre si on leur eut donné le choix entre l'appui du parti Marin et celui du parti radical eussent presque certainement opté pour ce dernier.

» L'habileté du parti Marin a consisté à se lier à eux pour les lier à lui et après avoir contribué autant que quiconque à détruire l'Union Nationale dans le pays à lui demeurer fidèle au pouvoir. Le Congrès d'Angers a malencontreusement servi cette tactique.

» Les gauches qui pouvaient assez aisément s'assurer une majorité à la Chambre et plus aisément encore au Sénat l'ont perdue dans les deux Assemblées et peut être pour longtemps »

Du « Quotidien » (M. Maxime Leroy) :

« Tous les pays s'efforcent d'organiser rationnellement sur le plan international la production et la circulation des charbons. Espérons qu'il y aura des accords car ce n'est que dans la mesure où cette coordination deviendra une réalité européenne et même mondiale qu'il sera possible de rationaliser dans chaque pays la production charbonnière et à vrai dire cette coordination sera déjà une rationalisation.

» Ce n'est que lorsque les propriétaires des mines dans tous les pays auront admis le principe de cet accord suprême qu'il sera possible d'améliorer tant au point de vue humain qu'au point de vue purement technique une production qui est restée encore très empirique malgré les récents perfectionnements dont on aurait tort de sous estimer l'importance.

» On travaille à rendre l'art de l'extraction plus rémunérateur et plus simple, l'art du chauffage plus économique des recherches sont faites dans les deux sens ; elles se rencontreront dans un avenir prochain pour le plus grand profit, du moins nous voulons l'espérer, du mineur qui peine et du consommateur qui paie. »

De l' « Ere Nouvelle » (M. Laurent Thiéry, ancien sénateur) :

« Non seulement dans le passé le parti radical socialiste a contribué pour la plus large part à l'élaboration et au vote des lois de protection ouvrière mais il a inscrit dans son programme toute une série de nouveaux progrès sociaux tels que contrat de travail, contrôle ouvrier dans les usines pour renforcer celui des inspecteurs, vacances payées, réglementation du travail à domicile, Comités de conciliation obligatoire en cas de conflit entre les employeurs et les employés, congé ouvrier payé etc...

» Certes, personne n'entend demander la mort du capital mais ce qui importe c'est de faire par une série de mesures du travail l'égal du capital afin qu'il puisse conquérir non seulement sa liberté politique, quelquefois encore entravée, mais encore sa liberté économique dont il est complètement frustré.

» Aussi, nous avons la conviction de bien servir l'intérêt général et d'assurer des relations plus cordiales et plus confiantes entre le capital et le travail. »

## Nouvelles diverses

Paris, 3 décembre. — Le maréchal Lyautey partira demain à 10 heures pour Londres.

Le maréchal Lyautey va recevoir à Londres la grande Médaille d'Or de l'African Society.

C'est la première fois qu'un étranger reçoit cette distinction anglaise.

Le maréchal est accompagné de son chef adjoint de Cabinet, M. Gérard de Launay.

Le maréchal doit arriver à Londres à 5 heures du soir mais si les nouvelles de la santé du roi étaient trop alarmantes il ferait demi-tour à Calais.

Paris, 3 décembre. — La onzième Chambre correctionnelle a condamné à un an de prison et cent francs d'amende le gérant du journal l' « Humanité » pour provocation de militaires à la désobéissance.

Paris, 3 décembre. — La Seine qui est étale depuis vendredi soir, a baissé de deux centimètres au pont de la Tournelle, pendant les dernières 24 heures.

Il s'en faut d'un mètre cinquante environ que la navigation soit arrêtée dans la traversée de Paris.

Angora, 3 décembre. — La Chambre turque a ratifié avec certaines réserves l'accord sur le règlement de la dette publique ottomane et la convention relative aux coupons.

Angora, 3 décembre. — Les modifications apportées par la Haute-Assemblée Angora au projet A. C. 5°, intervenu au sujet de la dette ottomane sont telles qu'elles risquent rendre caduc l'ensemble des dispositions intervenues.

Il convient donc de les accueillir sous toutes réserves et de ne pas considérer l'accord établi sur ces bases comme donnant satisfaction au point de vue soutenu par les porteurs.

Londres, 3 décembre. — Le duc d'York a été rappelé au Palais hier soir. Une foule nombreuse a continué à stationner aux abords du Palais malgré le froid.

Londres, 3 décembre. — Sir William Joynson Hicks, ministre de l'Intérieur, interrompant son weekend est arrivé à Londres hier au commencement de la soirée.

Berlin, 3 décembre. — Suivant des informations de Vilna la révolte des paysans russes n'est nullement étouffée. Des compagnies volontaires se sont formées et les émeutiers révolutionnaires seraient parvenus à occuper la voie ferrée.

Près de Minsk, un régiment d'infanterie envoyé pour réprimer la révolte a refusé d'intervenir.

New-York, 3 décembre. — Le français Henri Solignac, premier garçon d'hôtel à New-York, se retire après avoir fait fortune à la Bourse, grâce aux tuyaux provenant des riches clients qu'il servait au restaurant.

Il s'embarquera avec sa femme la semaine prochaine pour l'Europe.

Sa fortune est évaluée à un million de dollars.

L'HOCCO-RHUM tue la GRIPPE

## Le Dimanche Sportif

FOOT BALL. — En match international Lisbonne a battu Paris par 2 à 1 ; joué par un terrain lourd et glissant au Stade Buffalo cette partie fut continuellement à l'avantage des joueurs portugais qui se montrèrent plus rapides, plus actifs et aussi plus adroits que les joueurs parisiens.

En Coupe de France le Stade Roubaisien bat le C.A. XIV par 3 à 0 ; A. S. Audincourt bat Saint Ouen par 2 à 0 ; C.O. Billancourt bat Stade Levallois par 2 à 1 ; C.A. Messin bat U.A. XVI par 8 à 3 ; U.S. Persanbeaumont bat Calais par 3 à 1 ; E.S. Juvisy bat C.A. Saint Aubin par 2 à 0 ; Angers bat Mantes par 2 à 1 ; U.S. Suisse bat Stade Compiégnois par 4 à 0 ; A.S. Strasbourg bat C.A. Bourget par 2 à 1.

RUGBY. — Championnat de Paris : C.A.S. Générale bat Primevère par 24 à 3.

CYCLISME. — Au Vélodrome d'Hiver : match France-Belgique : vitesse amateurs : 1. Beaufrand, 2. Van Massenhove ; vitesse professionnels : 1. Galvaing, 2. Zaum ; match omnium des routiers : 1. équipe belge (Van Hevel, Dervaes, Haemerinck, Jean Aerts) 2. équipe française (Leducq, Charles Pélissier, Bettanger, Paul Le Drogo) ; demi-fond : 1. Grassin, 2. Linart, 3. Cabrial, 4. Tollembeck.

Dans cette manche l'équipe française a battu l'équipe belge par 9 points à 12.

## Le Budget de 1929

Le 28 août, M. Poincaré a déposé l'Exposé des Motifs et la loi de finances pour l'exercice 1929. C'est un modèle de clarté, de prudence et de sagacité. Les 45.230 millions de recettes du budget général sont calculés d'après toutes les règles classiques. Les 45.225 millions de dépenses sont prévues avec un souci minutieux de sincérité.

55 millions d'excédent sur un budget de plus de 45 milliards, c'est évidemment un équilibre tout juste réalisé.

Avec force, au cours de la discussion d'un budget aussi établi, le Ministre des Finances peut s'opposer à toutes les augmentations de dépenses, à toutes les diminutions de recettes ! Comment ne pas entourer de précautions un équilibre si fragile ?

Cependant, à peine trois mois sont-ils écoulés que les plus-values s'accumulent. Pendant le mois d'octobre, 3.641 millions ont été encaissés au titre du budget général. C'est un chiffre record. Rien que sur les impôts et revenus indirects, les évaluations budgétaires sont dépassées de tout près de 500 millions.

Pour les dix premiers mois de 1928, l'encaissement est supérieur de 2.563 millions aux prévisions sur le budget général. De son côté, la Caisse d'Amortissement reçut 224 millions de plus dans les dix premiers mois de 1928 que durant la même période de 1927. Au total, les plus-values, pour l'année entière, dépasseront 3 milliards.

On pressent quelles difficultés pour le gouvernement et les Commissions financières crée pareille surabondance de recettes.

Les prévisions en matière d'impôts et de revenus indirects sont établies d'après la règle de la pénultième année. Règle routinière. Règle de bon ordre et de prudence. Ne semble-t-elle pas s'imposer au lendemain d'une stabilisation monétaire qui, comme l'écrivait M. Poincaré, a tari « la source des plus-values factices dues à une dépréciation de la monnaie ».

Les plus-values de 1928 ne sont pas factices. Elles dérivent d'une activité économique qui semble devoir se développer normalement. Dès lors, quelles seront les plus-values de 1929 si, déjà, 1928 donne 3 milliards de plus de 1927 ?

A suivre les règles, n'arriverait-on pas à une véritable inflation budgétaire — pour rappeler un mot dont, dans une autre circonstance, elle aussi gravement anormale, s'est déjà servi Henry Bérenger. Mettre à la disposition des gouvernements des moyens de paiement disproportionnés par rapport aux dépenses légalement autorisées, n'est-ce pas provoquer le désordre dans l'Etat.

Quelle autorité et quelle vigilance doivent montrer ministres et contrôleurs des dépenses engagées afin d'empêcher les crédits supplémentaires de se multiplier ! Quelles facilités offertes aux fonctionnaires et aux pensionnés de réclamer, qu'on réalise, tout de suite, tout à la fois, les ajustements désirables entre les traitements ou retraites et le cours de la monnaie ! Comment les contribuables, surchargés d'impôts, ne demanderaient-ils pas des allègements fiscaux proportionnés à l'importance constatée des plus-values ?

Il faut s'attendre à ce que la discussion du budget se poursuive au milieu de réclamations très vives et d'exigences impérieuses.

Quelle sera l'attitude du Gouvernement ? On peut prévoir qu'il demandera au Parlement, au lendemain de la stabilisation monétaire, à la veille de très importantes dépenses de sécurité militaire et de défense sociale, de ne prendre aucune décision qui soit de nature à affaiblir la certitude d'un large et sûr équilibre budgétaire, aussi bien en 1929 qu'au cours des années suivantes. Il déclarera, sans doute, que pour l'exercice 1929, en particulier avant le mois de mars, la situation réelle ne sera pas connue exactement et que si la hausse des prix peut être cause d'importantes plus-values de recettes, elle peut déterminer, par contre-coup, de considérables augmentations de dépenses.

Dans ces conditions, le Gouvernement agissant en ce sens avec toute sa force, il est très probable qu'à quelques dizaines de millions près, recettes et dépenses seront finalement fixées le 31 décembre prochain d'après les chiffres qui figurent au projet primitif du gouvernement. Les contribuables auront à payer, en 1929, plus de 45 milliards au titre du budget général et près de 4 milliards au profit de la caisse d'Amortissement, soit, au total, 50 milliards, c'est-à-dire, en monnaie-or, deux fois le budget de 1913.

Le budget de 1929 sera un budget d'extrême prudence et de sécurité renforcée. On peut prévoir que la somme énorme de 50 milliards, versée par les contribuables laissera un excédent notable pour l'exercice 1928 et constitue un véritable suréquilibre pour le budget de 1929. Malgré les inconvénients très graves que nous avons notés de l'inflation budgétaire, on peut conseiller au pays travailleur et épargnant de l'accepter à deux conditions :

1° Dès le premier semestre de 1929, un programme méthodique d'allègement fiscal sera établi et présenté au Parlement. Pour le discuter, les deux Chambres seront, à ce moment, éclairées par les résultats définitivement et exactement connus de l'exercice 1928 et les recouvrements des premiers mois de 1929 ;

2° La loi réservera d'une façon formelle à la Caisse d'Amortissement la totalité des excédents budgétaires de 1928 et de 1929. La loi constitutionnelle a décidé cette affectation. Elle ne l'a pas fait malheureusement en termes impératifs.

La diminution du capital et des intérêts de la dette publique est l'œuvre essentielle de demain. Afin de la rendre possible, et, du même coup alléger notablement, au profit du travail national, le taux des prêts à long terme, la Caisse d'Amortissement doit être pourvue de ressources qui lui permettent d'intervenir sur le marché avec de puissants moyens d'action.

Le budget de 1929, si lourd, ne sera supporté que si le public de la production et de l'épargne constate que, consolidant la stabilisation monétaire, il prépare par la réduction de la dette publique la stabilisation financière et économique.

Charles Dumont,
Ancien Ministre,
Rapporteur Général
de la Commission des Finances du Sénat.

RHUM ST-JAMES
Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Le Phenix

Cie française d'assurances sur la Vie (entreprise privée assujettie au contrôle de l'Etat). Assurance « Complète » garantissant le risque de guerre sans surprime. Toutes autres combinaisons. TARIFS LES PLUS REDUITS.

RENTES VIAGERES aux taux les plus avantageux. Siège social : 33, rue Lafayette, Paris, 9e. Agents généraux dans tous les arrondissements. A Bastia, J. GRAZIANI, 18, Boulevard Paoli.

SOCIETE AGOSTINI FRERES
HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)
CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE
Avec défilé du Lancone
(Déjeuner à Pino)
PRIX : 48 FR. (Pourboire compris)

T. S. F.

Tous les Concerts Européens
RADIO - PARIS
CAPTES EN HAUT-PARLEUR A TOUTES SES EMISSIONS DE JOUR ET DE NUIT AVEC LE DERNIER PERFECTIONNEMENT DE
DUCRETET B. M. 6.
Agent exclusif pour la Corse
Etablissements LOUIS MAUREL
Dépositaire : M. Campocasso, électricien, Bd Paoli.
Sous-agent à Ajaccio : M. Louis Baldi ; à Corte : M. Olivier Joseph.
Des sous-agents sont demandés pour Calvi, Ile-Rousse, Sartène.

Excelsior-Hôtel
C. GIUDICELLI, Propriétaire
Le plus coquet, le plus nouveau, le plus accueillant.
Agrandissements terminés en 1928
Ascenseur, Chauffage central
Cours Belsunce, MARSEILLE

ACCORDEUR DE PIANOS
MARCEL ROUSSELLE
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA

A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 tronçonneuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

ON DEMANDE

à louer appartement meublé trois à quatre pièces. S'adresser à l'Econome du Lycée.

PERDU

Sur la route d'Alistro à Bastia, support avec deux roues rechange Auto montées sur Michelin 715 x 115, rapporter Garage Agostini Frères, Bastia, contre récompense.

Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente-Réclame

A partir de Lundi et jours suivants il sera vendu un lot de coupons de velours uni et imprimé, ainsi qu'un lot de coupons de soie pour manteaux.
Egalement, il sera vendu un lot de coupons de cotons pour ouvrage.
Une affaire à saisir : 500 carrés pour coussins seront vendus moitié prix de leur valeur.
ENTREE LIBRE

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA
CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

ROMANO
Dép. général : ALESSANDRI, 38, Bd Paoli.

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia
15, Boulevard Paoli (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche : | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche : | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche : | 16 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la cartouche : | 15.50 |

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES
Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirta — Stadion, etc...
Régie - Allumettes - Cartes à jouer
EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie
COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.
Dentifrice ODOL (Exclusivité) — ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS
Moët et Chandon — Aubernon — ...
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES — Caves Populaires — Vins de qualité supérieure
Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.
Vins courants : 1 fr. 55 le litre, pris aux caves 1 fr. 35 le litre.
VIEUX CAFES FINS (Deux ans de magasin)
Ses spécialités :
PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI
BASTIA-CAP - PORTO-GOLE
MAKIA

**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

**POMMES DE TERRE EN GROS**
Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
BOSSI, 31, Rue Opera, BASTIA

## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Mardi 4, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Mardi 4, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 4, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.

# BOURSE DE PARIS du 3 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1923 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1923 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1906 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Joules | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Partie Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mosila | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Asturienne-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Comptoir Joullan | [illegible] | [illegible] |
| Pollet Chausson | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Hénit. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Paribas Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1912 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | |
|---|---|
| Londres | [illegible] |
| New-York | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] |
| Belgique | [illegible] |
| Espagne | [illegible] |
| Hollande | [illegible] |
| Italie | [illegible] |
| Prague | [illegible] |
| Suisse | [illegible] |

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38 — BASTIA — Téléphone 2-28
LES SEULES FLEURS *dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.*
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.

**RHUM FOX-LAND** *Grande Marque*

**ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE**
**Peinture - Vitrerie** *& PAPIERS PEINTS*
**J. ESPOSITO**
BOULEVARD du PALAIS — BASTIA
DÉCORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
*Vente Gros - Détail*

**ABONNEMENTS AU**
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

M. ____________
demeurant à ____________
déclare souscrire un abonnement de ____________
au *Petit Bastiais* à partir du ____________

SIGNATURE,

Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-00

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 85 francs — 6 mois : 23 francs — 3 mois : 18 francs
RES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

**Mimosa**
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio
*H. ALBAN*

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT — BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

**MAISONS** Pour Tous
*LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER*
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

*CAP CORSE*
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*

*Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"*
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
...nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

N° 33 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Dans une vision qu'elle raconte elle dit : « Au milieu d'un recueillement profond, j'entendis de Notre-Seigneur les paroles suivantes : « Tu diras de ma part aux pères Carmes déchaussés que, *malgré le grand nombre de monastères, il y ait peu de religieux dans chacun* ». C'était donc bien la voix de ses propres cellules qu'elle entendait, et non pas celle du Christ.

Les neuro-pathologistes devraient bien lire la vie et les lettres de sainte Thérèse. Ils y trouveraient des révélations précieuses pour la science. Elles sont plus véridiques que les confessions de leurs malades.

Dans notre moteur, que nous connaissons si peu encore, il y a, non seulement des cellules qui parlent, mais des cellules qui écrivent. Les communications que reçoivent les spirites viennent des lobes frontaux et de leurs intermédiaires et non pas d'un autre monde. Voici un fait dont je garantis la vérité. Il y a quelques années, une jeune femme de Toulouse, une charmante amie, s'était laissé dire qu'elle avait des yeux de médium et qu'elle devait pouvoir écrire. Très flattée, elle prit un crayon et une feuille de papier — c'était avant l'invasion des alphabets et des planchettes, — elle concentra sa pensée selon les instructions qui lui avaient été données. Pendant trois jours, elle ne sentit rien si ce n'est quelques mouvements nerveux. Enfin, le crayon se mit en marche, il traça d'abord des jambages d'o, des mots isolés sans signification, puis des phrases entières et, dans une écriture étrange, en lignes diagonales, sans solution de continuité, il donna des pages de prose signées « Ariel ». Mme X. était huguenote ; elle lisait sa Bible tous les jours et il est fort possible qu'elle eût été impressionnée par le nom de l'idole des Moabites qui était, paraît-il, un « mauvais ange ». J'ai lu quelques-unes de ces pages. Je n'y ai pas trouvé une pensée qui révélât un autre monde que le nôtre... c'étaient de banals essais.

« Ariel » ne tarda pas à exercer sur ma petite amie une attraction irrésistible. Il était quelqu'un de vivant pour elle ; nul doute que, si elle eût été une mystique, elle l'aurait vu. Elle écrivait qu'elle se sentait parfaitement heureuse, et légère, légère, disait-elle. Lorsque l'une des choses qu'il lui annonçait venait à se réaliser, elle exultait et oubliait ses fausses prédictions. Il devait sûrement être un « mauvais ange », car il lui joua un tour pendable. Son mari avait été appelé à Paris pour affaires et elle était restée à Toulouse. Un soir, après son dîner, elle prit le crayon magique et, aussitôt, l'esprit lui dit que « Georges » était au lit depuis quarante-huit heures avec 40° de fièvre, qu'il croyait avoir une gastrite mais que c'était une dangereuse fièvre typhoïde. Elle s'élança vers la sonnette, demanda l'horaire, fit jeter quelques effets dans une valise et put attraper le dernier train. Elle adorait son mari. Pendant toute la nuit, elle endura ce supplice particulièrement cruel de l'amour qui veut voler vers quelqu'un et qui se sent captive. Le lendemain, elle était à Paris, et, plus morte que vive, elle arriva dans la cour du Grand Hôtel. Avec des doigts tremblants elle paya son fiacre et, se tournant, elle se trouva face à face avec Georges rayonnant de santé ! Avec un cri, elle se jeta à son cou, le serra frénétiquement contre elle, puis éclata en sanglots, en présence de la galerie toujours très nombreuse à cette heure-là. La scène racontée graphiquement par M. X., me fit rire de bon cœur. Il me dit qu'il avait eu l'impression d'un cyclone l'enveloppant tout à coup. L'explication qui suivit fut plutôt humiliante pour la jeune femme ; mais sa joie d'avoir été trompée était telle, qu'elle supporta gaiement toutes les taquineries qu'elle s'était attirées. Malgré la leçon et la promesse qu'elle avait faite à son mari de lâcher « Ariel », elle ne fut pas longtemps à reprendre le crayon magique... sous prétexte de savoir pourquoi il lui avait menti. Il répondit que c'était pour l'éprouver !... cette idée était sienne évidemment. Après cette épreuve, la suggestion devint si forte que la pauvre femme prit peur. Elle vint à Paris consulter un médecin qui fut un grand méconnu, le docteur Gruby. Elle lui dit qu'elle était possédée du démon et le supplia de lui trouver quelque prêtre catholique qui voulût bien l'exorciser. Le docteur sourit. Il prit dans sa bibliothèque certaine brochure de publication récente : « Lisez cela, lui dit-il, c'est une étude sur l'auto-suggestion, vous verrez que vous n'êtes point possédée. Vous avez dégagé une force encore inconnue, voilà tout. C'est vous seule qui devez vous exorciser ; si je vous ordonnais de cesser d'écrire, vous ne pourriez pas le faire, il faut abréger chaque jour de cinq minutes cette correspondance fantastique ! » Et le docteur psychologue, dans une de ses minutieuses ordonnances, indiqua à la jeune femme l'emploi de chacune des heures de la journée. Elle avait si bien senti le danger qu'elle obéit religieusement... allégué-t-il, mais au bout de trois mois seulement.

Il me semble que ce phénomène est de la même famille que ceux que je viens d'étudier. Et voyez la merveille ! « Ariel », cette petite idole des Moabites, « Arielle », cette petite idole des Moabites, d'une très ancienne tribu de la Palestine, était une création fatigue que les Hébreux avaient appelée le « mauvais ange », et sortie des cellules humaines, elle réapparaît dans celles d'une femme du 20e siècle et « sert à lui faire faire un cruel voyage de Toulouse à Paris.

Ma promenade dans les Jardins secrets de l'Eglise catholique romaine a débarrassé mon esprit d'une foule de préjugés qui venait de l'ignorance où j'étais des ou mystère. Elle m'a révélé une foule de phénomènes que je suis contente de connaître parce qu'ils font partie de la vie.

On m'a affirmé que, si l'on trace un cercle à la craie autour d'une poule, elle en est comme hypnotisée au point de ne plus pouvoir en sortir même pour boire et manger. Eh bien, il me semble que les Dieux enferment ainsi les contemplatifs dans un cercle métaphysique, formé par les mystères de la religion où ils vivent et meurent sans rien connaître d'autre de la vie merveilleuse. Dans ce cercle, les mystiques s'élaborent une âme plus éthérée, plus subtile que la nôtre. La concentration à laquelle ils sont condamnés y produit des films, des visions qu'ils croient au delà... et qui sont en deçà... tellement en deçà ! C'est de celle âme dont ils sont uniquement occupés, à laquelle ils pensent toujours. Le péché est sa folie ; on dirait, en vérité, qu'elles ne osent de ne pouvoir tranquiser en se créant l'illusion du péché. Je connais des penitentes bien pensants qui font de même. Ste-Catherine de Sienne avait une équipe de confesseurs qui l'accompagnaient dans ses voyages. Et écoutez de quelle sorte étaient ses péchés. « Un jour, elle dit au Père dei Dominici : « Ah ! combien j'ai offensé le créateur ! Tandis que, dans sa boutique, il me montrait saint Dominique, j'ai détourné les yeux pour voir mon frère traverser l'église ! » Le religieux, qui avait peut-être la raison plus saine que sa pénitente, essaya d'apaiser sa conscience, mais elle lui répondit : « Si vous voyiez avec quelle sévérité me reprend le Maître que Dieu m'a donné, l'apôtre saint Paul, vous n'auriez pas tant d'indulgence pour mon péché. Sachez que si j'étais morte avant de le confesser, le bonheur de voir Dieu ne m'eût point été accordé sur l'heure ». Selon moi, elle aurait mérité de ne le voir jamais pour l'avoir si mal compris. Le péché était sa folie.

L'âme des mystiques et des saints en général manque de vraie grandeur. Elle est très bornée, enfantine, égoïste. Leur foi est si absolue, qu'ils transportent dans l'Au delà toutes leurs convoitises. Ils veulent des honneurs, des richesses, des biens impérissables, la première place, toujours la première place. C'est une sorte de timbale céleste et ils mettent à l'acquérir une âpreté toute terrestre. Saint François même, le doux mystique d'Assise, qui s'aveuglait et mangeait une terre mie, ambitionnait un trône ! Ce désir était peut-être créé par la fatigue.

(A suivre)

35e ANNEE — N° 274. — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — MERCREDI 5 DEC. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux : Marseille 84-00

ABONNEMENTS
Corse — 16 — 32 — 62
Continent et Colonies — 17 — 33 — 64
Etranger — 30 — 60 — 120
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHEQUE ... MUNICIPALE
00610

## La Balance Commerciale

### Exportations

L'administration des douanes a livré son rapport annuel sur la balance commerciale de la Corse, applicable à l'année 1927. Elle peut nous fournir la matière de quelques observations.

Les articles qu'elle énumère, qui sont les plus nombreux et les plus importants la presque totalité en quantité et en valeur, donnent, aux exportations, une somme légèrement supérieure à cent millions. C'est sur ces cent millions que repose l'activité économique de la Corse, la plus grande partie du moins : mais nous reviendrons sur ce point pour le mieux déterminer.

Quoi qu'il en soit, dans une large mesure, les exportations sont signes d'activité, et nous devrions les suivre attentivement d'une année à l'autre, mais dans un cadre plus large, pour avoir une idée précise des conditions dans lesquelles s'opère l'évolution économique de la Corse.

Il convient d'ailleurs de n'attacher qu'une importance relative aux fluctuations de certains articles qui sont strictement subordonnés à des causes passagères, à l'état des récoltes par exemple, essentiellement conditionnées par les événements atmosphériques que leur contre-partie de dispositions agronomiques ne combat pas efficacement.

C'est ainsi que d'une année à l'autre, de 1926 à 1927, on note de notables diminutions dans les produits de certaines cultures, comme les légumes frais passés de 5.982,94 à 4.773. Si l'exportation du bétail est également en diminution, il faut l'attribuer à une épidémie porcine qui n'avait pas encore, en 1927, tout à fait cessé d'exercer ses conséquences. Quant aux châtaignes et aux cédrats, tout le monde sait à quels phénomènes économiques ou atmosphériques, il faut attribuer les pertes signalées par les statistiques. En 1927, la valeur des exportations de châtaignes s'élevait à deux millions, de cédrats à huit millions et demi, des huiles d'olive à 12 millions, des vins ordinaires et de liqueur à plus de trois millions, etc.

Ce sont, pour un petit pays comme le nôtre, des chiffres appréciables si on ne les juge par comparaison, mais du seul point de vue de l'inaction relative de la Corse. Ils signifient surtout que la production agricole s'exerce dans de multiples voies, car rares sont les départements offrant une telle variété. Au tableau, sur un total de 28 articles exportés, 16 sont des articles agricoles, 12 des articles industriels. Et voici une idée de la variété de la production agricole, en dehors du bétail de trait ou de consommation (qui a procuré une recette globale d'un peu plus de un million) : châtaignes et leurs farines, citrons, oranges et leurs variétés, cédrats, fromages, fruits de table, graines à ensemencer, huiles d'olives, légumes frais, laines, vins.

L'exportation des produits industriels est également assez variée, mais peut se résumer, en somme, au charbon, au bois scié ou brut et à l'extrait de châtaignier. A eux trois, ces articles donnent un total de quarante millions sur à peine quarante-cinq.

Par contre, les trois gros articles d'exportation agricole : cédrats, fromages et huile d'olives donnent un total de quarante millions environ sur soixante-deux. La marge des autres produits agricoles est plus large.

On a remarqué que la somme en valeur des exportations agricoles est plus importante, de près de vingt millions, que celle des exportations industrielles, malgré l'activité qui continue à se manifester dans l'industrie du bois et de ses dérivés.

Le service douanier calcule que la valeur des exportations de fromages est supérieure à celle de l'extrait de châtaignier (21 millions 5 contre 21 millions 2). Pour l'année 1927, c'est également la production laitière qui tient la tête.

On peut affirmer que c'est toujours l'élevage qui, dans la mesure où le mot peut être admis enrichit la Corse. Si l'on ajoute au produit de la vente des fromages ceux de la vente des peaux brutes, des os et cornes de bétail, de la laine et des bêtes vivantes, on arrive au total de vingt-huit millions et demi.

Cette valeur en actif étant soumise à quelques aléas commerciaux, il n'échappera à personne qu'elle devrait être pour ainsi dire contre-assurée par l'extension des autres branches de notre activité agricole, comme il est dit plus haut, qui présentent, par leur consistance actuelle, de véritables possibilités de développement. En notant qu'il a été vendu à l'extérieur, en 1927, pour 1.250.000 frs de citrons et oranges, 3.854.000 francs de fruits de table, 3.250.000 francs de légumes frais, on ne peut s'empêcher de se dire que voilà là une voie déjà ouverte qui pourrait s'élargir, non sans difficulté, certes, car nos sols propices sont trop souvent cloisonnés par la distance et l'absence de moyens économiques de transports, mais non sans espoir de les vaincre.

D'autres possibilités d'amélioration de la balance commerciale apparaissent avec la vente du liège qui n'a donné en 1927 que 3.900.000 francs, les ébauchons de pipes qui comptent pour 2.650.000 francs, les eaux minérales dégringolées et presque inexistantes à 19.500 francs, le poisson qui dépasse à peine 800.000 francs, les divers minerais qui s'inscrivent pour 800.000 francs à peine, continuant à décevoir tous ceux qui avaient bâti quelques châteaux sur un sous-sol qui est peut-être très riche, mais réussit bien à s'en défendre !

P. B.

## La discussion du budget de 1929 devant la Chambre

### Le budget des affaires étrangères est adopté après un grand discours de M. Aristide Briand qui exalte le pacifisme de la France

*Paris, 4 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 35 sous la présidence de *M. Pernot*.

MM. Chéron et Briand, ministre des Affaires étrangères sont au banc du Gouvernement.

La Chambre discute le budget des Affaires étrangères.

#### M. Soulier parle de la question des dettes

*M. Edouard Soulier*, au nom du groupe de l'Union républicaine démocratique, rend hommage à l'activité de notre diplomatie et se félicite de la conclusion du pacte Kellogg qui ramène les Etats-Unis dans le concert des Nations.

L'orateur évoque l'angoissante question des dettes de guerre. Il rappelle les paroles solennelles prononcées en 1917 par l'Amérique qui n'ayant ni soldats ni matériel nous dit : « Mettez vos hommes en avant nous donnerons l'argent. »

— Un tel engagement, ajoute M. Soulier, demeure. Nous ne pouvons pas l'oublier. C'est pourquoi le montant de notre dette ne peut pas rester fixé au taux où il est. Les pères de famille français ne peuvent pas admettre que les delfes viennent frapper pendant 62 ans non seulement leurs fils mais encore leurs petits-enfants.

M. Soulier conclut en se prononçant en faveur d'une politique de paix tenant compte des nécessités de notre défense nationale.

#### M. Cachin affirme que la Russie est pacifique

*M. Marcel Cachin*, mandaté par le groupe communiste, monte à la tribune. Il étudie les relations de la France avec la Russie et s'efforce de réfuter les assertions suivant lesquelles le régime bolchevique serait à l'agonie.

Il soutient que la Russie est actuellement prospère et dans un état bien supérieur à celui de la Russie des tzars.

L'orateur affirme que la Russie est absolument pacifique et qu'elle n'a aucun intérêt à la guerre mais elle est bien obligée de conserver une armée pour parer aux agressions éventuelles dont elle est menacée.

— La Russie, dit-il, n'a pas oublié l'invasion polonaise de 1920 ; la Pologne veut retrouver ses frontières de 1772 et d'ailleurs un pacte militaire a été scellé entre Varsovie et Bucarest.

*M. Briand*, interrompant, fait observer que la Roumanie et la Pologne éprouvent elles-mêmes de justes inquiétudes mais qu'elles n'ont aucune intention agressive et ne demandent qu'à vivre en bonne intelligence avec la Russie.

Lorsque l'orateur communiste regagne sa place, *M. Paul Boncour* s'écrie :

— Pourriez-vous nous dire pourquoi la Russie n'accepte pas le traité d'arbitrage que lui propose la Roumanie et la Pologne.

*M. Cachin* ne répond pas.

#### Le problème de l'Anschluss

*M. François-Albert*, au nom du groupe radical socialiste, examine particulièrement le grave problème de l'Anschluss.

Il déclare que c'est le traité de Saint-Germain qui, rompant avec notre tradition diplomatique, a déclanché le mouvement pour le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne.

*M. Briand* fait observer qu'il a affirmé devant une Assemblée où 52 Nations étaient représentées que le mouvement rattachiste était une menace pour la paix et que la majorité de cette Assemblée approuva ces paroles.

*M. François-Albert* répond qu'il s'agit effectivement d'une menace réelle. C'est d'ailleurs ce qu'il veut démontrer.

Ce qui l'inquiète c'est l'état d'esprit régnant en Allemagne au sujet de ce problème. On est obligé de constater que les socialistes allemands eux-mêmes sont divisés.

— Je suis convaincu, interrompt *M. Briand*, qu'ils mettront les considérations faites au-dessus de toute chose.

En terminant, *M. François-Albert* demande au parti socialiste d'intervenir auprès des socialistes allemands pour que chez ceux-ci l'amour de la paix l'emporte sur la formule du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

La suite du débat est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi 45.

#### Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson*.

M. Briand est au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du budget des Affaires étrangères.

#### Le désarmement général

*M. Bracke*, socialiste, exprime le regret que le Parlement ait refusé de suivre le parti socialiste lorsque celui ci demanda la compression des dépenses militaires, seul moyen selon lui de nous acheminer vers le désarmement, suivant la volonté pacifique des peuples.

L'orateur ajoute que les socialistes ne sont pas étonnés de cette situation, conséquence directe du capitalisme.

— Le seul espoir de salut, dit-il, est dans la montée incessante du prolétariat international.

En attendant, M. Bracke estime qu'on peut entraver le danger de la guerre par une politique d'apaisement et de rapprochement des peuples basée sur les principes de conciliation et d'arbitrage qui caractérisent l'œuvre de Genève et de Locarno.

#### Le discours de M. Briand

*M. Briand* monte ensuite à la tribune.

Devant une nombreuse Assemblée attentive et silencieuse, le ministre des Affaires étrangères commence par déclarer qu'il est indiscutable que jusqu'ici notre pays n'a pas cessé de rechercher et d'adopter tous les moyens propres au maintien et au développement de la paix.

#### Le pacifisme de la France

— Certes, dit-il, certains esprits pessimistes, jetant leurs regards sur le monde et particulièrement sur l'Europe, recueillent avec soin toutes les

causes de préoccupation et d'inquiétude, puis ironisent et disent : « Combien cette paix est fragile et précaire ! »

Mais ces critiques sont faciles et M. Briand, pour sa part, pense que c'est déjà beaucoup qu'après une guerre terrible, après les conditions d'une paix qui ont brisé les cadres séculaires, transformé la vieille Europe et semé des germes de discorde et de mécontentement nous ayons pu malgré tout maintenir la paix.

« Toutes les années qui passent et pendant lesquelles la paix se maintient apportent l'espérance que plus jamais la guerre ne pourra se renouveler. » (Applaudissements).

#### Les dernières conversations de Genève

Faisant allusion au récent discours qu'il prononça à Genève, en réponse à certaines allégations du chancelier allemand, M. Hermann Muller, qui avait accusé notre ministre des Affaires étrangères d'avoir une politique à double visage *M. Briand* fait observer qu'après la rafale de presse provoquée par ce discours des conversations cordiales et raisonnables ont repris qui permettent de garder l'espoir qu'on aboutira à une prochaine liquidation de la dette.

— Qu'ai-je dit à l'Allemagne ? Je lui ai dit : « La paix nous la voulons tous les deux ; le désarmement vous l'avez réalisé mais vous y avez mis du temps, eh bien ! quand deux grands pays ont des cadres comme les nôtres il est toujours possible de faire la guerre. Tant qu'il n'y a pas la confiance réciproque, l'esprit de paix il est toujours possible de faire la guerre. (Applaudissements à droite, au centre et à gauche).

« Le lendemain, l'émotion était dissipée et les conversations s'engageaient entre les deux pays. Locarno n'est pas un chapeau de prestidigitateur d'où toutes sortes d'objets ou animaux peuvent sortir. Locarno est toute autre chose et la France est absolument restée fidèle à son esprit »

L'orateur appelle de ses vœux les temps où les préoccupations de politique extérieure ne seront pas la rançon des préoccupations de politique intérieure.

— M. Stresemann a déclaré que Locarno est la seule politique possible de l'Allemagne. La France a tenu tous ses engagements en modifiant le régime de l'occupation rhénane, l'Allemagne a donc tiré un grand parti de Locarno.

#### Le rapprochement franco-allemand

Parlant des négociations poursuivies avec l'Allemagne pour faire disparaître les frictions subsistant entre les deux pays, M. Briand répète que la France ne recherche aucun bénéfice particulier, elle demande uniquement son droit.

— Depuis un mois, ajoute *M. Briand* les conversations sont engagées nous faisant espérer qu'on aboutirait à une conclusion qui permettrait de conduire à la liquidation générale de la guerre.

« Si les Allemands veulent comme nous résolument la paix ce résultat est possible.

« Si, alors, des relations de confiance peuvent s'établir entre nos deux grands peuples croit-on que la paix ne sera pas enfin installée sur l'Europe.

« Cette paix sans malentendu faite sur un règlement de compte serait moins fragile et moins précaire et c'est elle que l'orateur recherche à réaliser. (Applaudissements).

L'accord commercial franco-allemand ne constitue-t-il pas un résultat appréciable ?

« Excès d'optimisme non ! De grandes choses sont faites et plus grandes le seront demain. Le président du Conseil et l'orateur y travaillent en parfait accord.

— C'est exact, interrompt M. Poincaré.

#### Le désarmement

Passant à la question du désarmement M. Briand affirme que la France n'a rien à se reprocher à cet égard car ses charges militaires par rapport à 1913 sont en regression. Il est d'autant plus injuste de l'accuser de militarisme et d'impérialisme qu'elle n'a tout fait pour essayer de substituer les solutions pacifiques aux solutions belliqueuses ; elle est d'ailleurs prête à signer de nouveaux textes d'arbitrage.

#### Les rapports franco-italiens

C'est ainsi qu'actuellement les conversations se poursuivent avec l'Italie pour la conclusion d'un pacte d'amitié et le ministre a la conviction d'arriver à un bon résultat entre la France et l'Italie.

— Quoi qu'il arrive, il ne peut y avoir de guerre. Jamais la France ne consentira à retirer son amitié à l'Italie et ce ne sont pas des incidents comme ceux qui viennent de se produire à la suite d'un verdict auquel le pays est étranger qui pourront creuser un fossé *infranchissable*.

A ce sujet, le ministre tient à déclarer qu'il ne tolérera pas que les étrangers bénéficiant de notre hospitalité en profitent pour accomplir des actes que la Nation tout entière réprouve.

#### L'Anschluss

Le ministre expose : Vous qu'on parle trop du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne parce qu'on arrive à faire croire que ce rattachement est facile à réaliser. Or, rien n'est plus contraire à la vérité.

#### Le Pacte de Paris

Enfin, après avoir fait ressortir l'importance morale du pacte de Paris pour le maintien de la paix M. Briand, vivement applaudi par la grande majorité de l'Assemblée conclut en déclarant qu'on doit faire confiance à la Société des Nations qui a déjà empêché des guerres et qui en empêchera d'autres dans l'avenir.

De nombreux députés se lèvent et applaudissent longuement le ministre.

*M. Briand*, de retour à son banc, est félicité par le Président du Conseil et les ministres présents.

La discussion générale est ensuite close et les chapitres sont adoptés sans débat notable.

#### La protection de l'épargne

Le président fait ensuite connaître qu'il a reçu une demande d'interpellation de M. Chastenet au sujet de la « Gazette du Franc ».

*M. Chéron* demande le renvoi après le budget.

*M. Chastenet* prend date et insiste sur la nécessité de prendre des mesures pour éviter les scandales. Il proteste contre la campagne tendant à porter atteinte aux institutions républicaines en insinuant que des hommes politiques sont compromis.

*M. Chéron* répond que la Justice est saisie et que la lumière sera faite. Le Gouvernement a le souci de la mission qui lui est confiée.

Le ministre ajoute qu'il saisira la Chambre d'un projet de loi interdisant la profession de banquier pour certaines personnes. C'est le commencement de mesures destinées à défendre l'Epargne publique.

Le ministre assure que ces mesures seront soumises à la Chambre après le vote du budget.

La séance est suspendue à 19 heures 05 et reprendra à 21 heures.

#### Séance de nuit

La séance de nuit est ouverte à 21 heures 10, sous la présidence de *M. Bouisson*.

MM. Poincaré, Chéron et Barthou sont au banc du Gouvernement.

#### Le budget de la justice

La Chambre aborde l'examen du budget de la Justice.

*M. Félix Gouin* ouvre la discussion générale en critiquant le décret sur la réforme judiciaire du 10 septembre 1926 et en exposant les revendications de la magistrature.

*M. Serol* intervient constatant que le verdict Nardini a soulevé une grande émotion en Italie et que quelques uns en France en profitent pour attaquer notre juridiction nationale.

L'orateur déclare que le parti socialiste défendra l'institution et même demandera que la compétence des jurés soit étendue. Il s'élève aussi contre les lois de 1893 et de 1894 portant atteinte à la liberté de la presse.

*M. Poincaré* intervient et fait observer que le Gouvernement qui a fait voter ces lois se trouvait devant un danger accidentel anarchiste.

*M. Poincaré* remarque que la menace anarchiste était moindre que le péril communiste actuel.

*M. Serol* conclut en demandant au Garde des Sceaux que la Justice soit humainement rendue. C'est le seul moyen de la faire aimer.

*M. Andrée Hesse* insiste fortement pour que ne persiste pas plus longtemps la réforme judiciaire de 1926. Il demande le rétablissement des Tribunaux ayant un chiffre d'affaires suffisant pour s'alimenter.

## Les propriétaires de la "Gazette du Franc" sont inculpés d'escroqueries et arrêtés

### Le passif serait de plus de cent millions

*Paris, 4 décembre.* — Le « Matin » expose que les experts judiciaires chargés d'examiner les livres de la « Gazette du Franc » et des Sociétés contrôlées par Mme Hanau se sont heurtés d'abord à une absence presque complète de comptabilité.

#### Les experts avaient conclu à des manœuvres d'escroquerie

Le premier rapport conclut que l'on est en présence de manœuvres d'escroqueries.

#### L'ouverture de l'information

Après une longue conférence au Palais de Justice le juge d'instruction Glard a été chargé d'ouvrir une information pour escroqueries, abus de confiance et d'infraction à la loi des Sociétés contre Mme Hanau-Bloc et tous autres.

Des perquisitions seront effectuées dans les établissements de Paris et de province et au domicile des deux financiers.

A minuit, la police s'est rendue dans les bureaux de la « Gazette du Franc », rue de Provence, et a invité tous les employés à se retirer afin de ne pas gêner la perquisition.

Dans la matinée les bureaux sont restés sous la surveillance d'un inspecteur de police et d'un gardien de nuit.

#### L'arrestation de Mme Hanau et de Lazare Bloch

*Paris, 4 décembre.* — Après une surveillance qui a duré toute la nuit les inspecteurs de la Police judiciaire ont arrêté ce matin à son domicile 22 bis, rue de Tourelle, à Boulogne-sur-Seine, Mme Marthe Hanau, propriétaire de la « Gazette du Franc ». Elle s'attendait d'ailleurs depuis hier à son arrestation et n'a fait aucune difficulté pour suivre les inspecteurs dans les locaux de la Police judiciaire, où elle est arrivée à 7 heures 30 du matin.

Quelques minutes plus tard les inspecteurs ont arrêté son ex-mari, Lazare Bloch, à son domicile, 22, avenue d'Orléans, à Neuilly-sur-Seine.

A 8 heures du matin, en compagnie de nombreux inspecteurs, M. Ducrec, commissaire aux délégations judiciaires, est allé à leurs domiciles et au siège des Sociétés financières qu'ils possédaient afin d'opérer des perquisitions.

Entre temps, M. Chiappe, préfet de Police, a été appelé par le ministre de l'Intérieur à la conférence qui se tient au ministère.

(Lire la suite en 2e page)

**ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"**

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

## Avant la réunion du Comité des Experts

#### Le Comité siègera à Paris

*Paris, 4 décembre.* — Le « Matin » écrit :

« La France et l'Angleterre sont très près de l'accord sur la réponse à l'Allemagne dans l'affaire du règlement des réparations. Il reste à aplanir avec le Reich quelques difficultés momentanées sur des détails de procédure, la France désirant charger la Commission des réparations du choix des experts.

« Il est presque certain que le Comité des experts se réunira à Paris au commencement de janvier. »

## Un scandale à Shangaï

*Berlin, 4 décembre.* — Selon le « Lokal Anzeiger », une formidable affaire de contrebande d'opium, récemment découverte à Shanghaï et dans laquelle sont compromis de nombreux fonctionnaires chinois a amené, hier, l'arrestation sensationnelle de deux officiers, d'un ingénieur et d'un stewart de la marine britannique qui se livraient à la contrebande systématique de l'opium pour le compte d'une société d'armateurs chinois.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Un coup de sonnette timide. J'ouvre ma porte et je trouve sur le palier un monsieur qui m'exprime le désir de m'entretenir quelques instants. Il est correctement vêtu, rasé de frais, et rien ne décèle en lui le tapeur. Je l'introduis donc chez moi sans trop de calcul.*

*Dans le salon, il s'est assis. Avant de parler, il passe l'inspection de la pièce d'un œil attendri, puis d'une voix émue, il me dit :*

*— La salle à manger est de ce côté, n'est-ce pas ? Et la chambre, par là... Où veut-il en venir ?*

*— Ah ! monsieur, reprend-il, quel plaisir j'éprouve à me revoir dans cet appartement. J'y suis né, il y a quarante-deux ans, et j'y ai vécu jusqu'à mon mariage. Ma mère y est morte de la maladie en 1916, et mon père de la grippe espagnole en 1918. Pour moi, j'arrive de la République Argentine où, par miracle, j'ai échappé à la fièvre jaune. Pendant ma maladie, j'avais fait le vœu de revenir dans cette maison et de passer quelques minutes de recueillement entre ses murs doublement chers.*

*Je reste contre l'importun. Il pour-suit :*

*— Serait-ce un effet de votre bonté de me laisser pénétrer dans la salle à manger où, un soir de Noël, je me suis bourré de dinde aux marrons que je faillis en claquer ?*

*— Impossible, répondis-je, ma famille est à table.*

*— Et dans la chambre ?*

*— On la désinfecte. Mille regrets.*

*— Je suis peut-être indiscret ?*

*— Je le crains, monsieur.*

*Je réplique d'un ton sec. L'étranger s'incline et se dirige vers le palier. Sur le palier, il a encore une confidence à me faire :*

*— Ah ! cet escalier... Que de chutes j'y ai faites dans mon bas-âge ! Je pousse la porte. Ouf !*

*Et je confectionne aussitôt une pancarte que je collerai tout à l'heure sous mon bouton de sonnette : « Les anciens locataires de cet appartement sont informés que les pèlerinages y sont interdits ».*

Gabriel Baron.

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mercredi, 5 décembre 1928 ; 340e jour de l'année, 25 à venir.
Aujourd'hui : Saint Sabas.
Demain : Saint Nicolas.

— o —

EPHEMERIDES CORSES. — 5 décembre 1787. — Naissance à Bastia du conseiller Jean-Charles Grégori, homme de lettres et historien.

Cet éminent jurisconsulte bastiais a fait publier en 1822 l'histoire de Filippini, qu'il a enrichie d'une introduction et de notes d'une grande érudition ; il a composé une tragédie intitulée Sampiero Corso, traduit l'histoire de Pietro Cirneo et mis au jour les Statuts civils et criminels Corses.

Grégori était président de l'Académie de Lyon ; il travaillait à une histoire de la Corse quand la mort le surprit.

A L'INGUA CORSA

U CAVALLU E U SUMMERE

In stu mondo ci vole ajutassi,
E quall'è chi pao badassi ?
[illegible]
[illegible]

Un summere accumpagnava,
Nanto lu strada di Lav...
Un cavallu di i menu [illegible]
Chi un portava che i so cennsi.
E quill'all'a puvretta
Cherru, da crepà tutta.
« Or fate, ajutatemi a porta
Carchatemi qualcosa di schena,
O signo aghiu da casca
Prima di ghjunghie in città.
A morta di a mio somma
Ha podete porta in Roma. »
U cavallu ricuso,
Tre botti, spidarsan,
E u tinto camarada,
Crepa, u disgraziatu !
Ma u cavallu ebe torta
Perche dopu, tien a u porta,
Li feremu porta la somma
Cu a pelle di l'asina sopr'a chissu.

L. Orsini

« LE JOURNAL DE LA CORSE »
est en vente au « PETIT BASTIAIS »

UN AMATEUR

— Voyons, c'est bien ma fauteuil ? [illegible]
— Oui ! mais j'en [illegible]

# A Travers la Corse

## AJACCIO

*Les parents d'élèves.* — L'assemblée générale de l'Association des parents d'élèves s'est tenue dimanche à 14 heures à l'Hôtel de ville.

Le tiers du bureau a été renouvelé.

M. Jean de Peretti a été réélu président par acclamation.

Ont été élus ou réélus : Vice-président, M. Arrighi, inspecteur de l'enregistrement ; secrétaire, M. Bobaglia, receveur de l'enregistrement ; membres du Conseil d'administration, M. Paganelli, instituteur et M. Simoni, professeur en retraite.

Un ordre du jour appelant, en termes énergiques, l'attention des autorités sur la lamentable situation du collège a été voté.

[illegible]

## CORTE

POGGIO-DI-NAZZA. — *Chez les combattants.* — La section de l'Union départementale, de Poggio di Nazza s'est réunie le 30 novembre courant en assemblée générale. A 14 heures, le président ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de l'Union départementale d'Ajaccio, invitant la section d'avoir à désigner ses délégués pour assister au Congrès départemental devant siéger à Bastia, les 15 et 16 décembre prochain. Il nous fit, en outre, un exposé très complet sur le fonctionnement de la section, et des avantages que les adhérents pourront bénéficier tels que prêts, secours, constructions d'habitations (loi Loucheur), ainsi que de la mutuelle retraite, etc...

Après ces causeries, on procéda à la nomination du bureau qui a été composé comme suit :

Président : M. David Casanova, ex-officier, chevalier de la Légion d'honneur.

Secrétaire : Philippe Martinetti, engagé volontaire, croix de guerre.

Trésorier : Félix Fieldori (amputé méd. m[illegible]).

Assesseurs : J.-B. Chiari, (amputé méd. m[illegible]) ; Ousset Angèle (Veuve) ; Mathieu Ortoni (ascendants).

Le Comité directeur, fait appel aux sentiments de solidarité et de fraternité de tous les anciens combattants qui doivent cimenter l'union — et comme sur le front être unis — afin de développer l'œuvre de mutualité pour laquelle il travaille.

N. B. — Les personnes généreuses et qui s'intéressent à notre œuvre, peuvent adresser leurs dons au trésorier de la Section, elles recevront en retour leur titre de membre donateur.

Le Secrétaire : Ph. Martinetti.

## Au Conseil de préfecture interdépartemental

Le Conseil de préfecture s'est réuni le 30 novembre à 2 h. 30 de l'après-midi en audience publique, sous la présidence de M. Broca.

Ont été appelés et mises en liberté les affaires ci-après :

Le sieur Giovannoni Innocent contre le sieur Franceschi Antoine-Jules (Canton d'Olmi-Cappella, Election au Conseil d'Arrondissement, protestation).

Les sieurs Ortoli Hector, Giovangeli Antoine et autres contre le sieur Mozziconacci Jean-Baptiste (canton de Ste-Lucie de Tallano, Election au Conseil d'arrondissement, protestation).

Election au Conseil d'arrondissement canton de Moïta (protestations inscrites au procès-verbal).

Election au Conseil d'arrondissement de Serra-di-Scopamène (protestations inscrites au procès-verbal).

Le sieur Santoni Ange-Toussaint contre le sieur Paolini Pierre-François, canton de Ghisoni (Election au Conseil d'arrondissement, protestation).

Election au Conseil d'arrondissement, canton de Piedicorte (protestation inscrite au procès-verbal).

## Les instituteurs du Var contre l'inspection académique

Au cours de son assemblée générale d'automne, qu'il vient de tenir à Toulon, le Syndicat des Instituteurs du Var a décidé, à l'unanimité, moins 2 voix, de rompre toutes relations avec l'Administration académique. Ce vote est la conséquence « des injustices commises dans le mouvement du personnel d'octobre dernier », injustices contre lesquelles le Syndicat des Instituteurs du Var avait déjà énergiquement protesté auprès du ministre de l'Instruction publique.

L'inspecteur d'Académie du Var n'est autre que M. Ferrère, envoyé de Corse dans le Var parce qu'il avait eu ici des « histoires » qu'il avait déjà eues dans le Département d'où on l'avait sorti pour l'envoyer en Corse.

C'est dans la règle.

Avant l'arrivée de M. Ferrère à Draguignan, l'inspecteur d'Académie était M. Gistucci, qui avait la respectueuse et unanime considération de tous. Jamais M. Gistucci n'a eu des « histoires ».

Le vice-recteur qui a précédé en Corse M. Ferrère n'a jamais eu « d'histoires ». Celui qui a succédé à M. Ferrère et qui occupe encore le poste n'en a pas non plus.

La conclusion est facile à tirer.

*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*


RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
**Machines à Coudre**
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
**M. JACARIA**
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA


# Un AMPUTÉ

vraiment soucieux de sa santé, de son bien-être ; qui veut posséder le maximum de ses moyens, s'adresse aux Etablissements

## CLAVERIE

de Paris ; car la première maison du monde a établi, en prothèse, des types entièrement inédits et absolument exclusifs qu'il est impossible de trouver ailleurs.

— oo —

Le premier spécialiste-orthopédiste des Etablissements Claverie devant venir prochainement en Corse, écrivez aujourd'hui pour recevoir gratuitement tous renseignements sur la Prothèse indispensable à votre cas et qui, sans doute, fera de vous un autre homme.

**A. CLAVERIE**
234, Faubourg St-Martin
PARIS (10e).

## Les Corses Partout

### Une belle manifestation en l'honneur de M. Cardi directeur du "Petit Courrier" Angers

Ces jours derniers, à Angers, a eu lieu la remise officielle à notre excellent confrère et ami, M. Paul Cardi, directeur du *Petit Courrier d'Angers*, des insignes d'officier de la Légion d'honneur.

Cette fête, pour ainsi dire improvisée, revêtit, grâce à la personnalité de M. Cardi, si universellement estimée, un éclat inoubliable.

Dès avant l'heure fixée, la grande salle de billard du café Gasnault était pleine à craquer et quand le récipiendaire apparut, aux côtés de son parrain, M. le Dr Spillmann, commandeur de la Légion d'honneur, tout ce qu'Angers compte de notabilités officielles, intellectuelles ou commerciales était là.

Au hasard des tables, nous notons en effet autour de MM. Spillmann et Cardi :

M. Boyer, député ;

M. A. Cointreau, conseiller général ;

MM. Pradère, inspecteur d'Académie ; Peyret, directeur de l'Ecole primaire supérieure ;

M. Milon, conseiller général honoraire ;

MM. le docteur Labesse, ancien adjoint au maire d'Angers ; Dutertre, ancien conseiller municipal, vice-président de la Fédération républicaine de Maine-et-Loire ; G. Brunet, de la Chambre de Commerce ;

M. Paré, adjoint au maire de la ville d'Angers ;

MM. Dubois-Féron, conseiller d'arrondissement ; le docteur Lepage, vice-président du Syndicat d'initiative ; Périer, directeur de l'Agence Havas ; Peau, chef de division honoraire à la Préfecture ; Thieullin, directeur de la Banque Populaire ;

MM. Girard, président ; Nail, vice-président ; Busson, secrétaire ; Airon, de la Fédération mutualiste de Maine-et-Loire ; sous-lieutenant Homier ; Gautier-Chaumet, président de la Société des Employés de commerce ;

MM. Birgé, directeur de la Société d'Electricité ; Lecompte, président de la Mutuelle des mutilés ; Sara, dépositaire des Messageries Hachette ; Auger, secrétaire de l'Alerte ; Tabary, cafetier, rue Saint-Laud ;

MM. Poirier, sous-directeur du Crédit de l'Ouest ; L. Moreau, directeur d'assurances ; Dutertre fils, secrétaire de l'Amicale des officiers de réserve ; Viel, président de la Société des anciens sapeurs du génie ; Le Corvec, président de l'Amicale des anciens militaires ;

MM. Langlois, membre de la Chambre de Commerce ; Naud, président de la Société Prévoyante et Mutuelle des représentants et voyageurs de commerce de Maine-et-Loire ; Durand, Bonnefond, Cailleau, Letourneux, du Club Sportif Jean-Bouin ; Vallais, architecte ;

MM. les docteurs Canonne, Amsler ; Morin, notaire honoraire ;

MM. Picard, Olivier, Delablan, Albertin, Filippi, ancien principal du collège de Saumur, en retraite ; Colonna d'Istria, vice-président de l'Amicale des Corses ; Panerazi ; Lefret ; Laperrière ; Cadusseau ; Lisiou ;

MM. Lemonnier, chef de contentieux, Bellier, caissier ; Geffrant, secrétaire ; Saulnier, chef de service de la maison Cointreau ;

MM. Pollier, receveur principal des P.T.T. ; Hamon ; Denis ; Rougère, président ; Isidore, chef de l'Union musicale ; Cornu, industriel ;

MM. Bayer, Huguet, vice-présidents honoraires ; Jules Launay, Emile Jarry, vice-présidents ; Cadeau, Malinge, Aubry, Delahousse, Rivet, administrateurs ; Le Corvec, secrétaire ; Picherit, trésorier ; Guillon, trésorier-adjoint ; Ouvrard, Malinge, membres de la Société fraternelle et de secours mutuels des anciens militaires ;

MM. Bedouet, vice-président ; Brulay, administrateur de la Donation de la Jeunesse de France ;

MM. Vandernotte, président ; Hamelin, secrétaire de la Batterie-Fanfare des anciens militaires ;

MM. Hudon père, président, Philippeau, du Syndicat des Maîtres-Imprimeurs ;

MM. Bardon, président ; Oger, trésorier de la Société des Typographes d'Angers ;

MM. Picherit, président du Syndicat des maréchaux-ferrants de Maine-et-Loire ;

MM. Hatais, entrepreneur de maçonnerie ; Delablan, directeur d'assurances ;

MM. Jahan-Desrivaux, directeur de la « Presse Angevine » ; Caris, directeur de la « Tribune Libre » ; Bouchet, rédacteur au « Maine-et-Loire » ; Collier, correspondant à l'« Ouest-Eclair » ; Bérardi, président de la Commission des jeux de boules lyonnaises ;

MM. Giraud, président du cercle du Haut-Pressoir ; Couland, président de la 131e section des médailles militaires, etc., etc...

Les personnalités que nous ne nommons pas et celles qui ayant retiré leur carte, ont été au dernier moment empêchées, voudront bien prendre leur part de la reconnaissance des organisateurs.

M. le docteur Spillmann, le premier se lève pour la cérémonie rituelle et prononce une brève allocution.

M. Cardi, avec sa cordialité si franche, avec sa fine bonhomie et cette délicatesse de sentiments qui le font tant apprécier, remercia ses amis et dit son émotion, sa fierté et sa satisfaction.

Une longue acclamation répondit aux dernières paroles de M. Cardi, puis la soirée se continua en conversations amicales et joyeuses pendant que, entendant à un « Layon » de Vihiers, la musique gentiment pétillait dans les coupes.

Le *Petit Bastiais* renouvelle à M. Paul Cardi, ses bien vives félicitations.

# INFORMATIONS LOCALES

## Au Théâtre

L'œuvre remarquable du maestro Puccini n'est pas de celles qui nécessitent une réclame tapageuse pour attirer un public fervent et enthousiaste.

Aussi, lundi soir, comme à la représentation d'hier, la *Tosca* eut un auditoire aussi nombreux qu'attentif.

Pour quelles raisons, le premier rang de loges, ne voit-il pas les élégances d'Antan ? Ainsi que le fait observer avec raison, un de nos confrères, il est certain, que la vie chère n'est pas le seul obstacle, qui retient au coin du feu, nos mondaines et nos élégantes. Les courants d'air, ont de tout temps, balayé les rares spectateurs rebelles aux rhumes de cerveau.

Nous ne pouvons qu'engager la Direction à surveiller jalousement les issues si nombreuses de notre salle de spectacle. Par la même occasion, les resquilleurs pour nous servir d'un néologisme, un peu tiré de l'argot, ne seraient pas les seuls à se voir barrer la route.

Il faut tout d'abord fermer dès le lever de la scène, la porte du parterre et toutes les portes qui sont derrière le contrôle. Il y a de plus des loges dont les portes sont en fort mauvais état et qui se trouvent privées de rideaux.

Une remarque pour terminer. Toutes les raisons que nous venons d'indiquer n'autorisent pas les contrôleurs et le public à garder une casquette immuablement vissée sur la tête et à placer les pardessus sur le rebord et sur le devant des deuxièmes rangs de loges.

Si la salle y gagne en originalité, elle y perd incontestablement en décence et en bonne tenue.

A la police donc de mettre fin à tout ce laisser-aller.

&

Notre excellent baryton nous fit, hier soir, ses adieux définitifs, dans le rôle de Scarpia, qu'il joue avec sa maîtrise habituelle et à la satisfaction du public qui ne lui a ménagé ni sa satisfaction, ni l'indulgence dont cet artiste avait eu besoin au lendemain d'une dure traversée.

M. Zanni a chanté Cavaradossi et a été très applaudi et bissé au troisième acte, mais il fut comme toujours, un peu faible au commencement de l'action pour se retrouver ensuite en possession de tous ses moyens qui sont appréciables.

Ce sera un artiste parfait le jour où il aura acquis un peu plus de maîtrise et de confiance en lui-même.

La signora Inès Lombardi est une forte chanteuse de grand style et une artiste qui a déjà fait ses preuves à la Scala de Milan et à al Théâtre Reale de l'Opéra à Rome.

C'est dire qu'elle a au cours des deux représentations de la Tosca, fenu en haleine, son public avec une maestria incontestable, ce qui lui a valu de nombreux rappels et des applaudissements très nourris, notamment pour la Prière.

M. Aquila fut un sacristain d'un comique un peu forcé, mais d'un effet irrésistible.

Les autres éléments de la troupe sont également à féliciter et comme toujours le maestro Zuccarini a su diriger ses exécutants avec une sûreté qui leur fait honneur.

Si donc les Bastiais se montrent comme par le passé épris d'art et de bonne musique, nous voulons croire que l'élégante société secouera un peu sa torpeur pour apporter les encouragements à des artistes consciencieux et méritants.

## Faits Divers

### Arrestation d'un interdit de séjour

Grâce à l'activité constante de la gendarmerie, l'interdit de séjour Antonini qui était débarqué d'Ile-Rousse, le 3 décembre, a été arrêté ce matin, à l'Hôtel Carrara, à Bastia.

Antonini avait été condamné par la Cour d'assises de Bastia à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour pour tentative de meurtre sur la personne de sa femme, née Passoni.

## Dans les groupements

UNION DEPARTEMENTALE DES VICTIMES DE LA GUERRE

Le groupement du Nord de l'Ile procèdera le 16 décembre, au Congrès, au renouvellement de ses 9 membres élus au Conseil d'administration de l'Union départementale.

Les camarades désireux de poser leur candidature devront le notifier sans retard à leur président à Bastia, Case postale 60.

La liste des candidats sera irrévocablement close samedi prochain 8 décembre à 20 heures.

Le président : F. Leandri

— oo —

LES MEDAILLES MILITAIRES

Les membres de la 78e section des médaillés militaires sont priés de se réunir le dimanche 9 décembre à 10 h. précises.

But de la réunion : paiement de la cotisation, organisation de la fête annuelle.

Présence indispensable.

## Nominations

M. Albertini Joseph-Marie, ex-adjudant du 2e régiment de tirailleurs tonkinois, a été mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine, en qualité de garde principal stagiaire de la garde indigène.

— Ont été nommés gardiens de la paix stagiaires de la police d'Etat : MM. Dominici Léon, Luiggi Ange-François ; Lucchesi Joseph ; Poggi Dominique, Bossini Dominique.

## La Vie Sportive

### Cyclisme

La Société Dunlop reprend cette année encore sa grande épreuve cycliste annuelle « Le Premier Pas Dunlop ».

Cette épreuve est réservée aux jeunes coureurs cyclistes n'ayant encore possédé aucune licence de coureur.

Toutefois, le règlement de cette année prévoit que la course sera ouverte, non seulement aux jeunes gens de nationalité française, mais encore *aux jeunes gens nés en France.*

La limite d'âge est fixée par le règlement pour les engagements au *Premier Pas Dunlop*, de 15 à 18 ans.

Cette épreuve se courra, comme à l'habitude, par éliminatoire demi-finale et finale.

Les dates arrêtées pour ces différentes épreuves sont les suivantes :

Eliminatoires : 7 et 14 avril,
Demi-finales : 21 avril.
Finale : 28 avril.

Cette dernière épreuve se disputera sur le classique parcours Versailles-Rambouillet et retour par la vallée de Chevreuse.

## Dans l'Armée

SERVICE DE SANTE

M. Landolfini François-Augustin-Henri sous-lieutenant d'administration, de l'Hôpital militaire Ganyot, à Strasbourg, a été affecté à l'hôpital militaire d'instruction Desgenettes à Lyon.

## Variétés

### Les conditions de l'épargne

L'épargne ne se fait pas d'elle-même et spontanément. Un ensemble de conditions est nécessaire :

1° Il faut d'abord une certaine dose de prévoyance permettant de ressentir un besoin futur comme s'il était présent. Le besoin présent est une réalité — nous le sentons corporellement, — tandis que le besoin à venir n'est qu'une pure abstraction : nous ne le sentons que par l'imagination. Il faut donc des habitudes d'esprit, des dispositions morales qui nous aient familiarisés avec l'abstraction.

Sauvages, enfants, indigents et vagabonds, dont la condition sociale et les habitudes mentales se rapprochent de celles des hommes primitifs et qui vivent au jour le jour, sont, par suite, imprévoyants.

2° Il faut un excédent sur les nécessités de la vie, sinon ce serait contraire à l'intérêt individuel aussi bien qu'à l'intérêt social.

3° Il faut encore que la chose épargnée puisse être conservée. Les meubles et étoffes se fanent ; le linge se coupe et jaunit dans l'armoire ; le fer se rouille ; les denrées alimentaires se gâtent ou sont dévorées par les insectes ; le vin lui-même, après avoir gagné, finit par perdre.

En fait, celui qui veut épargner, au lieu de chercher à conserver des objets périssables, les échange contre de la monnaie qu'il met en lieu sûr.

4° Pour réaliser et faciliter l'épargne, il faut enfin des instruments, des institutions, — ne fût-ce qu'un grenier pour conserver le blé, un cellier pour le vin, une tirelire pour la monnaie.

Si la France tient honorablement son rang de grande puissance industrielle, à côté de pays supérieurs par leur population, leur activité, leur outillage, c'est surtout à sa puissance d'épargne qu'elle le doit.

Puisque l'épargne est utile au pays, elle est donc un devoir pour ceux qui peuvent la faire.

Appliquons-nous à ce qu'il en soit ainsi.

J.-M. Fontana

## Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, dernière représentation de **Traviata**, opéra du maestro Verdi.

Très prochainement : **L'Ami Fritz**.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, Antonio Moreno, dans **l'Amour aux yeux clos**, superproduction dramatique ; **Oeil de Faucon**, grand film d'aventures.

Demain, en soirée : **Fédora**, d'après le drame de Victorien Sardou avec Lee Parry, dans le rôle de Fédora.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, **L'as du Jockey**, grand film sportif ; **Le gosse aux pieds nus**, film dramatique de la Chrétien Film.

Bientôt, Lon Chaney, dans **Son dernier film**.


CABINET DENTAIRE

**T. BOURGEOIS**

*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA



**Encore meilleur marché la 5 CV PEUGEOT !**

— *Bravo Peugeot ! J'ai enfin réalisé le rêve de ma famille.*

**Peugeot vient, dans de très fortes proportions, de réduire les prix de sa fameuse 5 CV. Voyez plutôt :**

| | 172 M. modèle 1928 Ancien Prix | 172 M. modèle 1928 Nouveau Prix | 172 R Modèle 1929 Prix |
|---|---|---|---|
| Cabriolet de luxe 2/3 places | ~~16.950~~ | 13.500 | 13.900 |
| Torpédo 4 places | ~~15.900~~ | 14.900 | 15.500 |
| Conduite intérieure 4 places | ~~18.400~~ | 16.500 | 16.900 |
| Faux-cabriolet 4 places grand luxe | ~~18.900~~ | 17.500 | 17.900 |
| Camionnette 250 kgs | ~~13.500~~ | 12.500 | 12.700 |

**Une plus grande production, l'emploi d'outillages perfectionnés, ont permis ce tour de force. Car la 5 CV Peugeot garde toutes ses qualités de robustesse, devenues légendaires et s'améliore dans beaucoup de détails : elle est devenue tout à fait silencieuse et plus économique — si possible — d'entretien.**

**La 5 CV Peugeot est toujours payable en 12 ou 15 mensualités sans présentation de traites à domicile (nouvelle organisation, examen rapide des dossiers).**

**Dans ces conditions, qui se refuserait une auto !**

**Camionnette 5 CV**
Charge utile 250 kgs. 70 kms à l'heure. 2 places confortables. Imposition 5 CV. Frais d'entretien et de consommation en charge : 0 fr. 25 le kilomètre.
Toute équipée avec cinq roues garnies — **12.500 fr.**

**Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.**

*Il y a plus de cent mille 5 CV.*
**Peugeot**
*qui roulent*

Pour tous renseignements et essais, s'adresser à
**l'Agence Peugeot**
13, rue de l'Opéra, Bastia - Télép. 1-31

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
**Docteur R. FOURTEAU**
19, Boulevard Paoli - Bastia



**POMMES DE TERRE EN GROS**

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA


# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## AU SÉNAT

### A la Commission des Finances

*Paris, 4 décembre.* — La Commission sénatoriale des finances s'est réunie sous la présidence de M. Clémentel et a adopté le projet de loi voté par la Chambre portant électrification des campagnes.

La Commission a décidé la réduction de 500.000 francs au crédit évaluatif inscrit au chapitre sur les primes à la culture de la soie ; elle a diminué le montant du Crédit de bourses d'enseignement supérieur de 50.000 francs.

Après examen de la question des prêts d'honneur et des traitements des professeurs dans les écoles françaises à l'étranger, la commission a réservé le chapitre relatif à la subvention à l'Institut international de coopération intellectuelle ; elle a réduit la subvention à l'Institut international de coopération intellectuelle.

Le crédit relatif au service de l'éducation physique a été réduit de 500.000 francs.

On a entendu un exposé général de M. Fernand Faure sur le budget du ministère des finances indiquant les services rendus par le contrôle des dépenses engagées.

La commission est passée ensuite à l'examen des chapitres. Différentes propositions du rapporteur spécial ont été adoptées.

## Conseil des Ministres

*Paris, 4 décembre.* — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, en Conseil, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Oberkirch a rendu compte de son voyage à Bruxelles et de la brillante cordialité qui avait marqué sa réception.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

Un conseil de cabinet aura lieu jeudi et un conseil des ministres, samedi.

Interrogé à sa sortie du Conseil sur les négociations internationales et la nomination des experts, M. Raymond Poincaré a déclaré : « Il n'y a pas une note qui soit exacte dans la presse aussi bien à l'étranger qu'en France. Le premier devoir de convenance quand on cause avec ces étrangers c'est de garder le silence ».

## La maladie du roi Georges V

*Londres, 4 décembre.* — Dans les milieux médicaux on croit que la pleurésie dont souffre le roi est presque complètement disparue. Mais les prochaines 48 heures seront critiques en raison de la faiblesse du cœur.

Selon le « Daily Mail » un Conseil serait nommé pour signer au nom du roi tous les documents urgents. Ce conseil comprendrait le Lord Chancelier le premier ministre, l'archevêque de Canterbury et le duc d'York.

### Le bulletin de santé

*Londres, 4 décembre.* — Voici le texte officiel du bulletin communiqué ce matin à 11 heures par les médecins, après leur visite : « Le roi a passé une nuit plus tranquille. Quoique l'anxiété touchant le cœur continue l'amélioration constatée lors de la dernière visite de la soirée d'hier s'est maintenue satisfaisante jusqu'à présent ».

### Le Conseil de Régence

*Londres, 4 décembre.* — Une réunion du Conseil privé à laquelle assistaient M. Baldwin, l'archevêque Davidson, ancien primat d'Angleterre, le ministre de l'Intérieur et Sir Maurice Hankey, secrétaire du Conseil, s'est tenue dans la matinée au Palais Royal.

## Le maréchal Lyautey est l'objet à Londres d'un accueil chaleureux

*Londres, 4 décembre.* — Une réception particulièrement chaleureuse fut préparée au maréchal Lyautey qui est à Londres où il doit recevoir la médaille d'or de l'African Society, récompense récemment instituée pour les services exceptionnels rendus à la cause de la civilisation sur le continent africain et qui jusqu'à présent n'avait été décernée qu'à des anglais.

Peu après son arrivée, hier soir, le maréchal, accompagné de l'ambassadeur de France, s'est rendu directement au Palais de Buckingham s'enquérir de l'état de santé du roi. Il a déjeuné aujourd'hui au Brooks Club avec sir Chamberlain.

Ce soir, la médaille lui sera remise au banquet organisé en son honneur par l'African Society.

Demain, le maréchal sera l'invité du Anglo French Luncheon Club et jeudi l'Empire Parliamentary Association le prie à déjeuner à la Chambre des Communes.

## A l'Elysée

*Paris, 4 décembre.* — Le président de la République a reçu aujourd'hui à 10 heures 15, en audience officielle, M. Habiboulah Tarzi, récemment nommé ministre d'Afghanistan à Paris.

Les honneurs militaires furent rendus par une compagnie de la garde républicaine.

## Le scandale de la "Gazette du Franc"

### Dans les bureaux de la "Gazette du Franc"

Ce matin dès 7 heures 30, les femmes de ménage et les employés commencent à arriver devant les locaux de la « Gazette du Franc » rue de Provence, mais les agents qui veillent aux portes les empêchent d'entrer. Seul un gardien, grand vieillard à cheveux blancs, peut pénétrer pour relayer les deux gardiens de nuit et on les voit à travers les vitres se promener de long en large dans le hall désert.

Les agents de province de la « Gazette du Franc » se retrouvent rue de Provence et devant l'Interpress, rue Saint Lazare ; la plupart ne sont à Paris que depuis quelques heures et ont appris par les journaux du matin qu'un mandat d'amener avait été lancé contre Mme Hanau. Plusieurs nous disent que jusqu'à hier soir ils avaient eu très grande confiance dans l'issue de l'affaire.

— Je travaille pour la « Gazette du Franc » depuis un mois, nous dit un d'eux, et j'avais avant de commencer reçu des renseignements très favorables d'un régent de la Banque de France, d'un directeur d'une des plus grandes banques de Paris et d'un homme politique, aussi, j'avais placé dans l'affaire tous mes capitaux. Il y a encore 15 jours Lazare Bloch disait qu'avant la fin de l'année le capital serait d'un milliard.

### Au Parquet

Des locaux de la Police judiciaire, Mme Hanau et Bloch ont été conduits au Parquet.

En présence de M. Pressard, le nouveau procureur de la République, M. Glard, juge d'instruction, les a soumis à l'interrogatoire d'identité.

Mme Hanau a déclaré qu'elle choisissait comme défenseur maître Dominique ; Bloch dit qu'il désirait être défendu par maître Torrès. Les deux détenus sont inculpés d'escroquerie et d'abus de confiance.

A 12 heures 40, les magistrats ont quitté la « Gazette du Franc » après avoir apposé les scellés.

Mme Hanau et Bloch se sont faits servir un repas dans les bureaux du journal.

### Les perquisitions

Au commencement de l'après-midi le juge d'instruction et ses collaborateurs ont continué la perquisition qui se poursuivra jusqu'à ce soir et, d'autre part, à 11 heures 40, MM. Glard, juge d'instruction, Benoist, directeur de la Police judiciaire, et Badin, commissaire à la Police judiciaire, se sont rendus boulevard Saint Michel, au domicile de M. Audibert, directeur de la « Gazette du Franc ».

M. Audibert était absent. En attendant MM. Glard et Benoist inspectèrent l'appartement ; à l'arrivée de M. Audibert, vers 13 heures, ils commencèrent leurs perquisitions ; les recherches portèrent surtout sur le courrier d'Audibert, courrier personnel, courrier d'homme littéraire et courrier de directeur de la « Gazette du Franc » ; une partie des lettres étaient d'ailleurs destinées à l'agence « Interpress ».

A 14 heures 07, MM. Glard et Benoist ont quitté l'appartement emportant dans une valise un courrier assez volumineux qu'ils n'avaient pas eu le temps de dépouiller.

Enfin, M. Glard, juge d'instruction, a envoyé des Commissions rogatoires dans différentes villes de province et a ordonné que les succursales et entreprises financières de la « Gazette du Franc » soient fermées et que les scellés y soient apposés. »

### Un passif de cent millions

Des renseignements donnés quant à présent par les experts comptables il ressort que ceux-ci se sont trouvés en présence hier d'une comptabilité quasi-inexistante.

Le passif de l'affaire est évalué aujourd'hui à cent millions au minimum ; les dossiers de couverture des clients étaient dégarnis de leurs titres.

### Un bilan officieux

*Paris, 4 décembre.* — Les dirigeants agents de Paris et de province de la « Gazette du Franc » et des Nations prétendent que la situation actuelle de la Société « Gazette du Franc et des Nations » serait la suivante :

Espèces déposées en banque ou susceptibles d'être retirées par les banques : environ 29 millions.

Valeur des terrains et immeubles : environ 50 millions.

Total de l'actif environ 84 millions.

Engagements 110 à 120 millions environ.

Le déficit ne serait que de l'ordre de 35 à 40 millions environ.

### En Province

*Montpellier, 4 décembre.* — Sur Commission rogatoire du Parquet de Paris a été opérée cet après-midi une perquisition à la succursale de la « Gazette du Franc », rue de la Loge, à Montpellier.

Une importante paperasserie et des pièces comptables ont été saisies et placées sous scellés. L'entreprise comptait de nombreux clients à Montpellier et dans les environs.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 4 décembre.* — De l'« Ere Nouvelle » (M. Albert Bayet) :

« Si le pays avait voté à droite nous serions les premiers à admettre que le Gouvernement fut à droite ; nous n'aurions alors d'autres ressources qu'une longue campagne d'opinion analogue à celle qui précéda le 11 mai.

« Mais, en effet, le pays n'a pas voté à droite. C'est pour la masse des électeurs que la journée du 11 novembre a été la journée des dupes.

« Dès lors, notre tâche est claire. Nous n'avons pas à lutter pour changer les convictions de la majorité des Français. Nous avons à lutter pour que les convictions exprimées par eux soient respectées.

« Le meilleur moyen d'organiser cette lutte c'est d'unir nos efforts sur un plan précis mais c'est aussi d'engager une action au grand jour et sans retard. L'union des gauches, d'accord, sur un programme, d'accord ; mais l'union tout de suite. »

Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« Les erreurs du jury sont généralement dans le sens de l'indulgence et de la commisération. Tout en nous se révolte à l'idée qu'un innocent peut être frappé. Nous tolérons mieux, je l'avoue, l'idée que la Justice a pu ménager ou même épargner un coupable. Il vaut mieux laisser cent coupables impunis qu'atteindre un innocent.

« Le jury criminel est l'expression de la souveraineté populaire et, par suite, une des institutions nécessaires de ce pays. Le jury criminel est presque aussi étroitement lié à la notion de la République que le suffrage universel lui-même.

« C'est au peuple souverain, c'est-à-dire au peuple lui-même, qu'il appartient exclusivement de punir. La délégation de souveraineté confiée à l'autorité judiciaire doit s'arrêter là.

« Nous sommes parfaitement déterminés pour notre part à barrer la route à cette campagne scandaleuse. S'il s'agit de réformer le mécanisme du jury, de formuler suivant un autre système les questionnaires qui l'obligent parfois à nier l'évidence, et surtout de modifier son recrutement trop peu démocratique alors nous pourrions causer. Mais sur le principe pas de transaction, pas de concession possible. »

De la « Parole » (M. Léon Archimbaud) :

« Il est vrai que la Commission des Finances avait sérieusement examiné tous les budgets comme elle est en train de décortiquer la loi de Finances. Il est nécessaire cependant que les séances publiques ne soient pas uniquement des séances d'enregistrement.

« Le représentants du peuple ont intérêt à le demander. »

Du « Petit Journal » (M. de La Palisse) :

« Il est vrai que la France a pu sauver sa monnaie et son crédit sur la pente de l'abîme, il est vrai qu'elle a repris confiance, qu'elle travaille mais il lui reste à acquitter au dehors une dette immense.

« Monnaie, crédit, confiance tout serait menacé si nous n'arrivions pas à obtenir de l'Allemagne ce que nous lui réclamons, ce que nos sacrifices et notre victoire nous donnent droit, ce que le souci de notre avenir nous impose le devoir de lui réclamer. »

De l'« Œuvre » :

« L'antimilitarisme des normaliens est nous, dit-on d'une autre sorte et plus pernicieuse. Il consiste à ne pas vouloir être contraint à être officier.

« J'ai dit ici-même, à mes camarades que je leur conseillais pour ma part d'être officiers, je le redis maintenant de même. Il est un peu raide de prétendre que ceux qui aiment mieux rester simples soldats sont des traîtres à la Patrie.

« Il y a eu, même pendant la guerre, des Français qui ont mis leur point d'honneur à rester dans le rang, à supporter outre le péril commun tout les les fatigues, toutes les corvées que comporte l'état de simple soldat. Il n'était encore venu à l'esprit de personne de les traiter d'antimilitaristes.

« Les normaliens qui veulent demeurer parmi ces hommes ne font pas à mon avis le meilleur emploi qu'ils pourraient faire de leurs facultés intellectuelles mais il est tout de même un peu leste de dire qu'ils sont antimilitaristes en nous entendant antipatriotes. »


GRANDS MAGASINS
**LOUIS MAUREL**
2 à 3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT


## Nouvelles diverses

*Paris, 4 décembre.* — Le jury de la Seine juge aujourd'hui Marcel Lekin qui, dans un hôtel Borgne, place de La Chapelle, égorgea à coups de rasoir Marguerite Lepaulmier, à la suite d'une discussion.

Le jury demanda à voir le président du tribunal réclamant pour l'accusé le bénéfice de la loi de sursis ; le président déclara ne pouvoir pas s'engager sur la question.

Les jurés acquittèrent l'accusé demandant que le jury ait le droit d'appliquer la peine comme il l'entend et à émis un vœu pour que les démarches soient suivies dans les assises.

— ooo —

*Paris, 4 décembre.* — M. Pétet, député du Morbihan, a déposé une demande d'interpellation au ministre des finances sur les mesures qu'il compte prendre pour intensifier le démarchage financier à domicile, cause essentielle du succès des affaires contre la petite épargne.

— ooo —

*Paris, 4 décembre.* — Dans sa séance de ce jour, le Conseil d'administration du Crédit Foncier a décidé la distribution à partir du premier janvier d'un acompte de soixante francs sur le dividende de l'exercice 1928.

Cet acompte sera payable dès à présent, moyennant un escompte, aux trois des avances de la Banque de France.

— ooo —

*Paris, 4 décembre.* — Le vice-amiral Violette, chef de l'Etat-major de la marine a offert ce matin, dans les salons du Cercle Interallié, un déjeuner en l'honneur du capitaine de frégate Costa Palma, commandant la frégate-école argentine « Presidente Sarmiento », de l'Etat-major de cette frégate et des cadets argentins qui sont venus passer quelques jours à Paris.

On sait que la frégate argentine qui accomplit un voyage d'instruction est actuellement à Boulogne.

— ooo —

*Paris, 4 décembre.* — M. Poincaré a conféré cet après-midi avec M. Parker Gilbert. Ils ont examiné ensemble les questions relatives à la constitution du comité des experts et au règlement des réparations.

— ooo —

*Berlin, 4 décembre.* — Le « Lokal Anzeiger » annonce que l'enquête préliminaire ouverte par les autorités judiciaires françaises contre les allemands arrêtés la semaine dernière à Mayence, sous l'inculpation d'espionnage touche à sa fin.

— ooo —

*Berlin, 4 décembre.* — On annonce de Friedrichshafen la conclusion prochaine des pourparlers engagés entre le docteur Eckener et les autorités municipales en vue de la construction d'un hangar destiné à recevoir le futur dirigeable dont les dimensions seront plus considérables mais plus volumineuses que celles du « Comte Zeppelin ».

Le docteur Eckner a déclaré que le dirigeable serait terminé dans le courant de l'année 1930.

## Ce que pense la Province

*MARINE MARCHANDE*

LE PETIT HAVRE :

Sachons, au delà de toutes les grandes agitations politiques internationales, percer les secrets de l'armement étranger et soyons résolus à riposter... La question est grave : nos exportations fléchissent, pesant de fret nos bâtiments ; notre flotte comporte toujours des unités d'une exploitation dispendieuse, nos ports restent ouverts au transporteur étranger, sans compter qu'ils ont des amortissements à poursuivre et le trafic colonial ne nous est pas réservé avec assez de fidélité. Ainsi, même avec un tonnage recomposé, nous risquons d'être évincés de certaines lignes.

Notre armement a depuis longtemps compris ce danger et lutte courageusement pour maintenir sa position. Mais il faut qu'il soit secondé par tous, même si les pouvoirs publics manquaient de largeur de vue. Commerçants et industriels ont le devoir d'encourager le pavillon national qui, seul, peut contribuer à l'extension de leurs affaires et l'opinion publique doit réviser certaines de ses erreurs en ce qui concerne le commerce extérieur et en favoriser le développement. Il ne s'agit pas en effet de parer à une crise passagère, mais de l'avenir économique de la nation.

Henry Hollænder

*POLITIQUE AMERICAINE*

LE TELEGRAMME (Toulouse) :

Puisqu'aussi bien l'Amérique redoute tout conflit qui aurait pour effet, de son aveu même, de la « désavantager énormément », on peut s'en demander pourquoi le gouvernement de Washington laisse, sans raisons majeures, se perpétuer des difficultés financières, qui, réglées par un accord libéralement conclu, permettrait à l'Europe de retrouver un équilibre favorable à une pacification générale si profitable à Washington ?

Enfin et surtout, après la tentative heureuse de rapprochement couronnée par le Pacte de Paris, alors que des problèmes communs dominent les relations internationales, que toute perturbation risque de toucher l'Amérique, pourquoi la politique de Washington place-t-elle l'intérêt strictement américain au-dessus de l'intérêt mondial ? Pourquoi des traités libérés relativement à la ratification par le Sénat du Pacte sont-ils déjà proposés ?

Après l'affirmation du désintéressement des Etats-Unis et de la proclamation que toute guerre résultant n'importe où retarderait le progrès américain, l'accentuation de la politique nationaliste serait à la fois un contre-sens et une faute.

Les perspectives que l'on peut déduire du discours de M. Coolidge sont donc peu encourageantes pour nous.

Mais il n'est pas impossible que, malgré les legs de son prédécesseur et de son maître le nouveau Chef d'Etat, libéré comme, il l'est des choses d'Europe, ne révise ces doctrines excessives.

Jean Duvaux

*Des millions de beaux bébés...*

dans tous les pays du monde, poussent, bravent et supportent à l'abri de la maladie et des troubles digestifs. Ce sont les innombrables "Bébés Nestlé", qui, privés du lait maternel, ont trouvé le salut dans l'emploi du

**Lait Sucré NESTLÉ**

régulièrement pur, riche en crème et en vitamines

Agent général : Alfred PADOVANI
1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA

**La NEIGE des CÉVENNES**

convient aux épidermes les plus délicats, les protège des intempéries et leur conserve un éclat incomparable.

En vente partout

solides pratiques s'emboîtant par pile de 25 chaises | 4 arce prix de fabrique

Tables, Guéridons en marbrerie, Argenterie et linge d'hôtels

**E. HAHN** Agent Général
52, Rue Pertinax
NICE (Alpes Maritimes)
Agent pour la Corse :
M. Michelangeli, à Bastia



**MARINETTE**

14, Boul. Paoli
BASTIA

Robes et Manteaux
hautes nouveautés

*UNE VISITE S'IMPOSE*


# T. S. F.

Tous les Concerts Européens

**RADIO - PARIS**

CAPTES EN HAUT-PARLEUR A TOUTES SES EMISSIONS DE JOUR ET DE NUIT AVEC LE DERNIER PERFECTIONNEMENT DE

**DUCRETET B. M. 6.**

Agent exclusif pour la Corse
Etablissements
**LOUIS MAUREL**

*Dépositaire :* M. Campocasso, électricien, Bd Paoli.

*Sous-agent à Ajaccio :* M. Louis Rinaldi ; *à Corte :* M. Olivier Joseph.

*Des sous-agents sont demandés pour Calvi, Ile-Rousse, Sartène.*


**BANQUE de la CORSE**

15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*


## DOMAINE DEPARTEMENTAL DES SALINES

LOCATION PENDANT L'ANNEE 1929

ADJUDICATION

Le Vingt décembre 1928, à 10 heures précises, il sera procédé, en séance publique, par M. le Préfet de la Corse ou son délégué dans la salle du Conseil de Préfecture à l'adjudication par soumission cachetées, pour l'affermage pendant l'année 1929, du domaine départemental des Salines à Ajaccio.

La mise à prix est fixée à 18.000 francs.

Les intéressés peuvent prendre connaissance du cahier des charges de l'adjudication dans les bureaux de la Préfecture (2ème division), tous les jours ouvrables de 9 heures à 11 heures et de 14 heures à 17 heures.

## A LOUER

PATURAGE, hiverne trois hectares, près Bastia. S'adresser au Journal.

## AVIS AUX BERGERS

10 hectares de bon pâturage à louer, dont 5 en chaume (stopia), à Aghione, S'adresser au maire.

## A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 taraudeuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

## ON DEMANDE

à louer appartement meublé trois à quatre pièces. S'adresser à l'Economat du Lycée.

## PERDU

Sur la route d'Alistro à Bastia, support avec deux roues rechange Auto montées sur Michelin 715 x 115, rapporter Garage Agostini Frères, Bastia, contre récompense.


**L'ALMANACH VERMOT EST PARU**
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"



**Maison NOEL SANTANDREA, Bastia**
*15, Boulevard Paoli* (Téléphone 84)

**Tarif des Tabacs**

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche : | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche : | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la carton che : | 10 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Porte feuille, la cartouche : | 16.50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la carton che : | 15.50 |

*LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES*

Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirta — Stadion, etc...

*Régie - Allumettes - Cartes à jouer*

EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie
COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.
*Dentifrice ODOL* (Exclusivité) — ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS
[illegible]
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES — Vins de qualité supérieure
[illegible]
Vins courants à 2 fr. 65 le litre, prix [illegible] 3 fr. 25 le litre.
VIEUX CAFES FINS (Deux ans de magasin)

*Ses spécialités :*
PATRIMONIO - RED. TOP. - CERVIONE - MUSCAT du CENTURI
BASTIA-CAP - PORTO-GOLF
MAKIA

**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés
et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

**STÉNO-DACTYLO**
par JAMET-BUFFENEAU
[illegible] de BASTIA, 20, Bout Paoli
et [illegible]

## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse ne n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 10 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 12 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.

# BOURSE DE PARIS du 4 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du 4 |
|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1925 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1928 Alsace | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1928 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1880 | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Chambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financière Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Goconda | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Paris Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Hanncheres | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Naftia | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Eaux de Pl[illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Laben | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Ouenza | [illegible] | [illegible] |
| Potlet Chausson | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Boug. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Penins. Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| Bi-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Taïa Loustau | [illegible] | [illegible] |
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| Fonds d'Etats Etrangers | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1909 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1909 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Italien 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

## CHANGES

| | | |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |

ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au Petit Bastiais à partir du ______
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-56

**Tarif des Abonnements**
CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 1.34
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

L'HOCCO-RHUM
sur la GRIPPE

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CAP CORSE
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

*Employez l'Ouvre-lettres* "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
en vente aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LAIT MONT BLANC — PUR RICHE EN CRÈME IL POSSÈDE L'ARÔME ET LA FINESSE DU LAIT FRAIS DE MONTAGNE

N° 35 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Le Christ le lui avait promis ! Gœthe le lui a donné dans une de ses fresques... et je n'ai pas pu m'empêcher de sourire en voyant qu'il est figuré par un fauteuil.

Des hérétiques ayant demandé à saint Dominique : « Que ferais-tu si nous nous saisissions de toi ? » Il répondit : « Je vous supplierais de ne pas me mettre à mort du coup, mais de m'arracher les membres un à un pour prolonger mon martyre. Je voudrais n'être plus qu'un tronc sans membres, avoir les yeux arrachés, le sang — afin de conquérir une plus belle couronne de martyr ».

Les mystiques n'ont eu d'amour parfait ni pour Dieu, ni pour l'humanité. Dieu ? Ils L'ont aimé comme le dispensateur des récompenses célestes. L'humanité ? Placés sur un autre plan, ils n'ont jamais été en communion avec elle. La charité qu'ils ont pratiquée n'a été qu'un moyen d'accroître leurs mérites. Saint François d'Assise n'a pas baisé les plaies des lépreux par amour fraternel mais pour augmenter son avoir au Grand Livre. C'est mon impression du moins. L'humilité des mystiques est fausse et inintelligente. Elle est fausse parce que l'humiliation, la pauvreté volontaire sont une glorification. Elle est inintelligente car, quelque infime que soit l'homme dans l'univers, il est le chef-d'œuvre terrestre du fabricateur souverain, et il ne saurait lui être agréable de l'entendre se déprécier soi-même. Dieu n'est pas un potentat d'Orient qui ait besoin de l'abaissement de son serviteur pour sentir sa propre grandeur. Quand, petite fille, il m'arrivait de m'écrier : « Suis-je bête ! » ma mère me reprenait et me disait que je manquais de respect à mon Créateur — et elle avait raison. Au fond, du reste, tout cela n'est que de la littérature.

L'âme mystique a vécu ses jours d'enfance et de maladie. Elle évoluera comme nous et avec nous, elle apprendra à connaître Dieu, la vie, l'humanité, et à les aimer plus parfaitement ! Jusqu'ici, elle n'a fait que gratter à la porte de l'Au delà, elle apprendra à y frapper dignement. Cette porte s'ouvrira devant elle, peut-être, et elle aura la gloire d'en rapporter le mot de passe à la science.

Dans le vol plané que je viens de faire au-dessus du Jardin Mystique de l'Eglise catholique, j'ai pu surprendre le vrai secret de l'attraction qu'il a eu, qu'il a encore pour nombre d'individus.

Il y a là, comme dans l'Eden : Dieu, le démon-serpent, Adam et Eve, tous les personnages du drame symbolique ; la lutte primordiale s'y renouvelle et, circonscrite dans le plan métaphysique, elle doit y être passionnante. La rusée nature y a réuni l'âme masculine, et au delà comme en deçà, elles exercent l'une sur l'autre une action qui produit des amours, des amitiés plus intenses, plus fidèles que les nôtres, des fraternités, des fleuretages spirituels qui doivent avoir un charme profond. Fleuretages spirituels fera bondir certaines personnes, mais je maintiens le mot car la chose existe chez les mystiques aussi bien que chez les simples mortels. Il est la fleur dont nous mangeons le fruit, et je ne suis pas sûre qu'elle n'ait pas plus de parfum que le fruit. Sainte Thérèse étant jeune carmélite avait converti un de ses confesseurs, un homme bien né mais d'une moralité médiocre. Elle croyait le préparer à l'amour de Dieu par l'amour qu'elle avait fait naître en lui ! Est-ce assez ingénieux ? Et avec cette belle franchise que j'admire tant, elle nous dit : « Si nous n'avions eu la pensée de Dieu très présente, nous nous serions trouvés en danger de l'offenser gravement ! » Voilà ! dans le fleuretage physique... il y a le diable peut-être !

C'est par la confession que, dans le « Jardin secret », la communion se fait entre les âmes, cette communion est le grand attrait du cloître et de la vie religieuse ; sans elle, ils n'auraient pu subsister parce que l'organisme n'aurait pas été complet. Nulle part, la communion humaine n'a été et n'est plus fervente et plus profonde. Les femmes, qui auraient cru pécher mortellement en enlevant leur voile devant un homme de leur famille même, mettent leur âme à nu sous la pensée d'un confesseur ; elles l'entretiennent des phénomènes dont celle âme est le théâtre, des joies et des douleurs de l'oraison, de leurs luttes avec cet ennemi intime qu'elles nomment « le démon » et qui n'est autre que leur corps révolté des mauvais traitements qu'on lui inflige.

En outre, directeurs et pénitentes se racontent « les faveurs de Dieu », c'est-à-dire leurs visions, leurs ravissements, leurs extases ; ensemble ils portent pour les grands vols. S'ils atterrissent quelque part, loin du regard de la foule, il ne faut ni s'en étonner, ni s'en scandaliser. Ils ont dû souvent, ce qui est plus grave, exagérer, défigurer « les faveurs de Dieu », créer de faux miracles pour s'étonner... s'intéresser mutuellement. Ce désir, que nous avons tous, d'intéresser nos semblables, doit être bien plus fort encore chez ces créatures privées de toutes les affections terrestres et si étrangement mises à part.

Au fond du mysticisme, on trouve beaucoup de lie comme dans toutes les coupes humaines ; mais, au-dessus de cette lie, il y a une liqueur très pure. La divine transmutatrice a tiré des forces merveilleuses de la démence religieuse, comme elle fait des perles précieuses de la maladie de l'huître. C'est cela qui doit provoquer notre admiration et notre adoration. Le « Jardin secret » de l'Eglise catholique que romaine a donné de bons et de mauvais fruits. Il a fourni à l'art, à la science, à la vie des accumulateurs dont ils avaient besoin. Qui voudrait détruire la basilique d'Assise, née du rêve mystique de saint François ? Tout protestant qui est une intelligence, un penseur, un artiste, doit envier au catholicisme ses mystères, ses miracles, quelques barbares qu'ils lui paraissent, car ce sont des titres d'ancienneté, des lettres de noblesse.

Après avoir doublé le cap de la religion et du mysticisme je croyais trouver la mer libre et me voici devant un autre récif, celui du miracle. Je sens ma barque « Le Pourquoi » de nouveau secouée par les vagues qu'il soulève.

Le miracle ! Le dictionnaire le définit ainsi : « Un acte de la Puissance divine contraire aux lois de la Nature... une chose extraordinaire ! » Un acte contraire aux lois de la Nature, comme l'arrêt du cours des astres, la résurrection d'un mort, est-il possible ? Ces phénomènes semblent n'avoir jamais existé que dans l'imagination des poètes sacrés : les lois de la Nature et les lois de l'Eternel Dieu, tout phénomène qui les contredit n'est qu'un mirage spirituel. Les hommes y ont cru par pure suggestion et parce qu'ils avaient besoin d'y croire.

Avec les lois que nous ignorons encore, il y a de quoi faire de beaux prodiges. Nous nous mouvons, inconscients comme des poissons dans l'eau, au milieu de courants physiques et psychiques qui nous anéantiraient si nous n'étions pas des immortels ; c'est là, pour moi, la preuve scientifique d'une indestructibilité.

Parmi ces courants se trouve celui de la suggestion. La suggestion ! Dès ses premières heures même, la Terre a subi cette force qui est la plus formidable de l'Univers, qui a pour projecteur l'Eternel Dieu... le Destin ! Nous commençons seulement à en prendre conscience. Elle produit dans l'âme de la terre des vagues, des tempêtes, des cyclones, semblables à ceux de l'Océan.

A notre insu, nous en sommes les récepteurs et les distributeurs et nous l'exerçons constamment les uns sur les autres. La télégraphie sans fil peut nous aider quelque peu à comprendre le procédé de la Nature. Les plus petits peuvent agir sur les plus grands les plus grands sur les plus petits. C'est là, la preuve la plus éclatante de notre fraternité.

(A suivre).

22e ANNÉE — N° 272 — **25 centimes** — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — **25 centimes** — JEUDI 6 DÉC. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
18, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

# Le Petit Bastiais

00612

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux : Ajaccio 132

ABONNEMENTS
| | 1 an | 6 mois | 3 mois |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Continent et Colonies | 17 | 33 | 64 |
| Étranger A) | 30 | 60 | 120 |
| Étranger B) | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 18, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

# Vues Italiennes sur la Corse

## *Nigauderie*

C'est un abondant extrait du *Piccolo*, de Trieste, que le Bulletin de la presse étrangère publié par le Quai d'Orsay aux fins de documentation et, sans avoir l'air d'y toucher, d'édification, donne dans son numéro du 9-10 novembre.

Mais il en vaut la peine.

« Une question corse existe et ne tardera pas beaucoup à occuper l'opinion publique de France et d'Italie, commence le *Piccolo*. Aux élections politiques, les socialistes ont obtenu 300 voix, les communistes 210, les gouvernementaux 13.934, les autonomistes corses 24.609. Il faut noter que sur plus de 85.000 électeurs inscrits, 38.000 se sont abstenus ».

Arrêtons-nous un instant, pour respirer. Car à l'énoncé de pareilles énormités, la respiration est coupée. Tout au moins, se demande-t-on si le rédacteur du *Piccolo* est sérieux ou frappé d'inconscience. Il est sérieux, c'est-à-dire qu'il voit, ou à peu près, à ce qu'il dit ; mais alors, il est doublement inconscient.

Essayons de le lui faire comprendre, à lui et à ceux qui sont entraînés dans le même tourbillon de nigauderie.

D'abord, les 38.000 électeurs qui se sont abstenus sont des électeurs en résidence sur le continent, en Afrique du Nord, aux colonies, à l'étranger, qui tiennent à rester inscrits dans leurs localités d'origine mais qui ne se dérangent pas de si loin, surtout pour des élections législatives. Le *Piccolo* en fait autant d'autonomistes. Il n'y a pas parmi eux un autonomiste sur dix mille, autant que dans l'île même, d'ailleurs. Au contraire, c'est parmi ces expatriés qui gagnent leur vie, et beaucoup fort bien, dans l'immense territoire français, métropolitain et exotique, que se rencontrent les pires adversaires de l'Italianisme politique. En Corse même, on n'y prête qu'une vague attention, ou, pour mieux dire, on lui oppose une sereine indifférence.

Quant aux 24.609 électeurs qui se sont déclarés autonomistes en s'opposant aux 13.984 électeurs qui ont voté pour nos amis aux élections d'avril dernier (ces chiffres sont d'ailleurs faux), on se souviendra sans doute de la formidable tempête de protestation, soulevée contre le *Petit Bastiais*, parce qu'il avait reproduit, d'après le *Telegrafo*, un article où pareille prétention avait été émise de considérer — électeurs et élus — comme autonomistes nos adversaires. Aucune injure ne fut plus ressentie par un parti et ses élus que celle de se voir qualifier d'autonomiste, de corsiste, de pro-italien, etc. par le journal livournais. La protestation fulminante contre cette abominable calomnie de l'organe transalpin fut incontinent dirigée, par les rapides voies télégraphiques, jusqu'au cabinet de M. Poincaré. Et ce n'était pas du chiqué !

Comme si de rien n'était, avec la même nigauderie (nous ne trouvons pas d'autre mot plus expressif) le *Piccolo*, quelques mois après, emboîte le pas au *Telegrafo*.

L'on peut noter également à quel point le *Piccolo* est nul de qualifier les deux partis de : gouvernementaux et d'autonomistes. Aucun des deux partis n'était autonomiste, ignorant jusqu'à l'ombre de l'autonomisme. le parti ainsi qualifié d'autonomiste était en cet avril plus gouvernemental que celui décoré exclusivement de cette étiquette. Mettons que les deux partis sont l'un plus gouvernemental que l'autre, et n'en parlons plus.

Le *Piccolo*, qui ne gagnera rien à ravaler la matière électorale locale, attribue, par voie de conséquence, l'échec d'avril de M. Emile Sari à la poussée autonomiste. Il est à peine besoin de faire remarquer que la position de M. Emile Sari est si peu diminuée qu'il en a eu une brillante victoire personnelle [illegible] mois après. Cela dit, du reste, entre deux parenthèses où les Italiens n'ont rien à faire.

On remercie d'autant plus le Bulletin de la presse étrangère du Quai d'Orsay de reproduire, par respect de [illegible], ces billevesées, qu'elles se complètent d'autres à monter en épingle. On lit dans le même article du journal Triestin que « tous les intellectuels corses réduisent au minimum indispensable l'usage de la langue française, s'éloignent de la culture française », etc. Nous voudrions bien laisser croire pour spéculer un peu, en faveur de nos intérêts économiques que cette tendance existe en une certaine mesure, du moins. Mais elle n'existe pas. On ne cite pas un seul intellectuel corse s'éloignant de la langue et de la culture française. Au contraire, les maîtres dialectaux corses, qui considèrent, et ils ont raison, le dialecte comme leur violon d'Ingres, ont grand soin de penser et de faire penser autour d'eux en français. Et ce qu'il y a de pire, dans tout cela, c'est un fait exprès... Il est même regrettable, à notre avis, exprimé bien souvent, que la langue italienne, si utile à connaître au point de vue culturel et au point de vue pratique, qui sont étroitement associés d'ailleurs, ne soit plus parlée par un Corse sur cent. Elle le serait, à la perfection, par des milliers de compatriotes, que cela n'en faciliterait pas d'une once les visées politiques italiennes sur ce pays. Mais il est exact, en définitive, que plus les Italiens nous chanteront, sur un mode intéressé, avec des arrière-pensées qui ne se dissimulent pas et ne le peuvent, les beautés de leur régime et de l'italianité, plus les Corses se sentiront caressés à rebrousse poil, sans distinction de partis, unanimement.

P. B.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
*Directeur du « Petit Bastiais »*

*L'Infante Dona Isabella-Alfonsa, fille de feue la princesse Marie-Thérèse, sœur du roi Alphonse XIII, et le comte Zamoisky, dont le mariage va être célébré dans quelques jours.*

## Les Prix littéraires

*Paris*, 5 décembre. — Voici les résultats du concours pour le prix Goncourt, prix Fémina-Vie Heureuse et prix Théophraste Renaudot.

A midi quinze, M. Gaston Chéreau proclame les résultats.

*Prix Goncourt* : Il fallut deux tours pour l'attribution du prix, au deuxième tour les résultat sont : Marc Stephan, « Le Feu du Trinquard », une voix ; André Chamson, « Le Crime des Justes », une voix ; René Bizet, « Le Double Vie de Gérard de Nerval », une voix ; Paul Emile Cadilhac, « Flambeaux éteints », deux voix et Maurice Constantin Meyer « Un Homme se penche sur son passé », cinq voix.

Le président comptant double M. Constantin Meyer obtient six voix ce qui lui donne la majorité.

*Le Prix Fémina-Vie Heureuse* est attribué au quatrième tour à Mme Dominique Dunois, pour son livre « Georgette Garou », avec treize voix ; Ignace Legrand obtint six voix pour « La Paix Intérieure » et André Maurois une voix pour « Bleche ».

*Le Prix Théophraste Renaudot* a été attribué au second tour à André Obey, attribué au second tour, pour « Le joueur de triangle », avec sept voix contre deux à René Marie Hermant pour « Sale Con » et une voix à Martin Maurice pour « L'amour, terre inconnue ».

## Au conseil des ministres italiens

*Rome*, 5 décembre. — Sur la proposition de Mussolini le Conseil des ministres a adopté un projet de loi attribuant à la veuve du vice-amiral Nardini une pension extraordinaire de 9.000 livres en plus des indemnités normales.

# A la Chambre

## La discussion du Budget

### Après avoir adopté le budget de la justice on aborde l'examen de celui de la Marine Marchande

*Paris*, 5 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson*.

MM. Chéron et Barthou sont au banc du Gouvernement.

La Chambre commence l'examen des chapitres réservés au budget de la Justice.

#### Un discours modéré de M. Berthon

M. André Berthon, communiste, expose les réformes qui lui semblent nécessaires pour permettre au jury de statuer en pleine clarté et de rendre des verdicts logiques.

Il s'élève contre l'application des lois de 1893 et 1894 en soutenant que le fait d'être antimilitariste ne constitue pas l'état d'anarchiste.

Comme l'orateur se plaint de la carence du Parlement au sujet de la réforme judiciaire opérée par décret *M. André Hesse* déclare reconnaître que l'ancienne Chambre, absorbée par la loi électorale, a montré peu d'empressement pour régler la question de la réforme judiciaire.

*M. André Berthon* termine en demandant au ministre de la Justice de prendre les mesures nécessaires pour éviter aux justiciables des pertes de temps non motivées.

*M. Barthou*, ministre de la Justice, répond qu'il retiendra certaines suggestions intéressantes contenues dans le discours fort modéré de M. Berthon. (sourires)

Sauf en ce qui concerne les lois de 1893 et de 1894 satisfaction sera donnée à M. Berthon qui remerciera le Gouvernement l'année prochaine.

#### La réforme judiciaire en Alsace

*M. Bilger* se plaint qu'un juge d'instruction de Colmar ait livré des documents judiciaires à la publicité.

*M. Dofble* attire l'attention sur la réforme judiciaire qui s'impose d'urgence en Alsace-Lorraine. Par le fait qu'une grande partie de la population ne parle par le Français il arrive que les intéressés ne comprennent pas ce qu'on leur demande.

*M. Poincaré*, président du Conseil, se déclare d'accord avec l'orateur.

*M. Barthou*, ministre de la Justice, déclare de son côté que M. Dofble a partie gagnée ; les difficultés proviennent du personnel et le Gouvernement s'efforcera de les surmonter.

#### La discussion de la réforme

*M. Félix Gouin* demande au ministre de la Justice s'il laissera la discussion de la réforme judiciaire s'instaurer, avant que le rapport de M. Escoffier soit prêt, sans poser la question de confiance.

*M. André Hesse* insiste sur la nécessité de modifier les conditions dans lesquelles ont lieu les expertises judiciaires.

*M. Barthou* répond qu'il a envoyé une circulaire à ce sujet et qu'il prépare d'autres mesures qui donneront satisfaction à M. André Hesse.

Au sujet du chapitre 14, concernant les tribunaux de première instance, *M. Maupoil* demande le renvoi de ce chapitre à la Commission pour protester contre la suppression d'un certain nombre de tribunaux entraînée par la réforme judiciaire.

*M. Jacquier*, rapporteur, demande à M. Maupoil de ne pas insister.

*M. Barthou* déclare de son côté confirmer l'engagement pris hier. Le Gouvernement prendra l'initiative du dépôt d'un projet rectificatif où il accélera la discussion des conclusions du rapport de M. Escoffier.

Prenant acte de ces déclarations *M. Maupoil* retire sa demande de renvoi.

A ce moment, *M. Chéron*, ministre des Finances, intervient et adjure la Chambre de hâter l'examen du budget qui se poursuit trop lentement malgré les efforts considérables.

A midi, voyant qu'il est impossible d'en finir dans la matinée avec le budget de la Justice *M. Fernand Bouisson* décide, malgré les protestations de *M. Chéron*, de renvoyer à quinze heures la suite du débat mais pour tranquilliser M. Chéron, *M. Bouisson* dit :

— Vous aurez votre budget à temps. C'est moi qui vous le garantis.

La séance est levée à midi.

#### Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Bouisson*.

MM. Chéron et Barthou sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen des chapitres du budget de la Justice.

Après de nombreuses interventions en faveur du personnel des justices de paix, les derniers chapitres sont adoptés.

Le budget de la Légion d'honneur est ensuite voté sans débat.

#### Le budget de la Marine Marchande

On passe au budget de la Marine marchande.

*M. Robert Bellenger*, rapporteur, fait ressortir la gravité de la crise que traverse notre Marine marchande et expose les moyens d'y remédier pour retrouver la place que nous occupions autrefois dans ce domaine.

— Il faut, déclare-t-il, construire davantage, favoriser le recrutement, développer l'enseignement technique maritime et appliquer les perfectionnements modernes.

Le rapporteur exprime l'espoir que le Gouvernement ne laissera pas péricliter davantage un des éléments essentiels de la prospérité nationale.

#### Les revendications des inscrits

*M. Tasso* appelle l'attention sur les revendications des Inscrits maritimes, les organisations syndicales, la réglementation du travail à bord au point de vue hygiénique et la création des œuvres d'assistance.

L'orateur affirme que les armateurs indépendants font preuve de plus d'activité et d'initiative que les armateurs subventionnés par l'Etat.

Il s'étonne donc que le crédit prévu cette année comporte une augmentation car celle-ci ne correspond pas, d'après lui, à l'augmentation des services rendus par le crédit maritime.

*M. Tasso* demande qu'il soit rendu plus accessible aux petits armateurs, puis, il s'attache à démontrer que l'application de la loi de 8 heures n'impose aucune charge supplémentaire aux armateurs et s'élève contre les attaques dont fait l'objet cette conquête sociale.

#### La dernière grève

Après avoir déploré que les marins français soient les moins payés du monde, *M. Tasso*, faisant allusion aux récents incidents de Marseille dit qu'il réprouve l'attitude des armateurs en cette circonstance et conclut en demandant au ministre d'amener les armateurs à une compréhension plus saine de leur devoir.

#### Les services entre la France et l'Afrique du Nord

*M. Marinaud* montre l'importance qui s'attache au trafic maritime pour la liaison de la France avec ses colonies notamment avec l'Afrique du Nord.

A ce sujet, l'orateur indique l'avantage des accords récents réglementant le trafic maritime entre la Métropole et l'Afrique du Nord et prévoyant la construction d'une flotte grâce à une caisse qui sera alimentée par la Tunisie, l'Algérie et l'Etat.

Relativement à la journée de huit heures *M. Marinaud* est entièrement d'accord avec M. Tasso.

L'orateur estime que les charges fiscales ruinent l'armement français, que c'est là une des causes principales de la situation déficitaire de notre Marine.

*M. Marinaud* réclame l'amélioration du crédit maritime. Il ajoute qu'il fait confiance au Gouvernement pour défendre cette grande cause nationale : l'avenir de notre Marine marchande.

Après une intervention de *M. Léon Vincent* indiquant les moyens propres à favoriser le recrutement du personnel maritime la suite du débat est renvoyée à demain matin.

La séance est levée à 8 heures.

## Sans nouvelles du paquebot "Falkanger"

*Alger*, 5 décembre. — Le vapeur « Falkanger », de la Compagnie Westfal Larsen de Bergen, quitta Berry le 14 novembre à destination d'Alger ; deux autres navires le « Borg » et l' « Alhama », partis le même jour se rendaient aussi à Alger où ils sont heureusement arrivés depuis plusieurs jours.

Or, on est sans nouvelles du « Falkanger » depuis le 15 novembre et on le considère comme perdu. Il y avait 18 hommes d'équipage à bord.

Le « Falkanger » n'avait pas de T.S.F.

*Le premier décembre dernier, après un magnifique combat de boxe, au Cirque d'Hiver, à Paris, le champion du monde poids plume, l'américain Izzy Schwartz (à droite) et notre champion national Fladner (à gauche).*

## Le scandale de la "Gazette du Franc"

*Paris*, 5 décembre. — Mme Hanau a passé la nuit à Saint Lazare, et son ex-mari Lazare Bloch, à la Santé.

Mme la présidente, femme d'affaires, à l'imagination un peu trop vive, et le Napoléon des affaires avisé, conseiller de son ex-épouse, ont le loisir d'échafauder de nouveaux projets.

#### L'enquête sera rondement menée

En attendant, les experts épluchent leurs paperasses et ce n'est pas un mince travail.

Le juge d'instruction va mener rondement l'enquête. MM. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, et le substitut Praince, se sont, ce matin, remis en campagne.

#### On n'a pas perquisitionné chez Me Hersent

M. Hersent, avocat-conseil de la « Gazette du Franc », domicilié, 24, rue Cambon, a fait, ce matin, les déclarations suivantes :

« On a annoncé qu'une perquisition avait été faite chez moi. C'est inexact. J'ai rencontré hier, M. Pachot à la « Gazette du Franc » où j'avais un petit bureau et je lui ai dit : « Tous les dossiers du contentieux sont chez moi, venez les prendre ».

Il y est venu, mais n'a pas perquisitionné ; il a pris simplement 30 dossiers. Il n'est même pas entré dans mon bureau personnel ».

#### Gabriel de Gravone était chef des démarcheurs

On lit dans « Paris-Midi » :

« Gabriel de Gravonne, chef des 300 démarcheurs de la « Gazette du Franc », n'est pas inconnu du public parisien qui se souvient du héros du film *Rouletabille chez les Bohémiens*, dont rêvèrent un moment toutes nos midinettes.

Ayant fait connaissance de Mme Hanau, il abandonna brusquement en plein succès le cinéma pour occuper le poste important de chef des démarcheurs.

Nous avons pu avoir un court entretien avec lui, alors qu'il sortait de la « Gazette du Franc », où il avait été convoqué par M. Pachot.

— Pourquoi j'ai abandonné le cinéma ? Mais parce que l'occasion se présentait pour moi d'entrer dans une importante entreprise financière et que je n'avais pas le mépris qu'affichent certains artistes pour les affaires ; elles sont dépourvues de poésie et peuvent donner comme vous le voyez de grosses émotions.

« J'ai confiance dans l'issue de cette crise ».

Et de Gravonne, qui a gardé de son ancien métier le goût des foulards bariolés, monta rapidement dans sa petite auto.

#### Les perquisitions dans les bureaux de la Gazette du Franc

*Paris*, 5 décembre. — L'instruction de l'affaire de la « Gazette du Franc » suit son cours normal.

Dès 9 h. 15, du matin, MM. Glard, juge d'instruction, Prince, substitut ; Pachot, commissaire divisionnaire aux délégations judiciaires, Doyen Israel et Léon, experts, se sont rendus dans les bureaux du journal, rue de Provence, où ils ont continué la perquisition commencée la veille.

Quelques instants plus tard, M. Rousseau, comptable à la « Gazette du Franc », convoqué par les magistrats, arrive à son tour pour fournir différentes explications sur la comptabilité.

Vers dix heures, M. Gabriel Gravonne chef des démarcheurs de l'affaire, entre également dans les locaux du journal.

— C'est de ma propre initiative, dit-il, que je suis venu ici, tenant à donner toutes les explications qui pourraient être utiles à la justice.

#### Le désarroi chez les souscripteurs

Aux abords de l'immeuble la foule bien que plus clairsemée que la veille, reste cependant nombreuse. A chaque instant arrivent des souscripteurs malheureux qui se heurtent à des portes inexorablement closes et qui se lamentent. Çà et là des groupes se forment qui commentent les événements.

A 10 h. 40, M. Pachot qu'accompagnait M. Rousseau a quitté la rue de Provence pour se rendre 91, rue Saint-Lazare, au siège de l'Interpress, affermage de publicité financière des journaux, qui publiait en outre un bulletin financier quotidien.

#### Les policiers dans les bureaux de l'"Interpress"

Le magistrat a été rejoint quelques instants plus tard par MM. Glard, juge d'instruction et Audibert. La perquisition s'est terminée à midi 45.

A l'issue de cette opération, M. Audibert a fait à la presse la déclaration suivante :

— Le magistrat est venu chez nous pour vérifier la correspondance que nous recevions chaque jour. Il a saisi différentes pièces [illegible] qui éclaireront la justice.

La perquisition se poursuivra cet après-midi à 15 heures, dans les bureaux mêmes de l'Interpress ; cette opération aura lieu en présence du rédacteur en chef de l'agence.

Des perquisitions doivent avoir lieu dans les bureaux d'une société de la rue Caumartin, qui reconnaît avoir été en relations d'affaires avec la « Gazette du Franc », mais se défend d'avoir fait partie du groupe des affaires Hanau.

#### Le groupe des syndicataires se porte partie civile

*Paris*, 5 décembre. — Un groupe de syndicataires intitulé syndicat de défense s'est constitué à Paris et a chargé maître Las Cases de porter plainte contre Mme Hanau et Bloch en escroqueries et abus de confiance et de se constituer partie civile.

#### L'émotion à Lille...

*Lille*, 5 décembre. — L'émotion provoquée par le krach de la « Gazette du Franc » a été particulièrement intense dans la région du Nord où de très nombreux industriels, commerçants et rentiers souscrivirent des sommes importantes.

Le directeur de la succursale de Lille a remboursé dans la matinée quelques clients.

#### ...à Rouen...

*Rouen*, 5 décembre. — On estime à un million la somme soustraite à l'épargne dans la région de Rouen.

Le « Matin » rapporte que Lazare Bloch vint plusieurs fois à Rouen où il voulait lancer une Société Nord-Africaine de films religieux au capital de deux millions, ayant son siège 4, rue d'Angleterre, à Tunis et sa direction à Paris.

Le papier de cette Société était timbré aux armoiries primatiales et annonçait que tout film était censuré par l'autorité ecclésiastique sous le contrôle des archevêques de Paris et de Carthage.

#### ...à Marseille...

*Marseille*, 5 décembre. — Le correspondant du « Matin » annonce que Mme Hanau constitua récemment à Marseille une Société au capital de deux millions pour la fondation d'un journal politique quotidien qui devait s'appeler « L'éclair du Midi ».

Mme Hanau devenait présidente du Conseil d'administration et M. Pierre Audibert administrateur délégué.

#### Le sort des employés de la Gazette

*Paris*, 5 décembre. — Les employés de la « Gazette du Franc » tiendront cet après-midi à la Bourse du Travail une réunion pour examiner comment parer remède à leur situation.

#### Les bruxellois l'échappèrent belle

*Bruxelles*, 5 décembre. — « L'Indépendance Belge » raconte que la « Gazette du Franc » avait une succursale à Bruxelles, rue de l'Ecuyer, où l'on venait de mettre la dernière main à l'installation des bureaux somptueux.

Au Parquet on déclarait à ce jour-là n'avoir pas été saisi d'aucune plainte jusqu'à présent.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Le ministre de l'Instruction publique vient de rappeler aux recteurs la circulaire du 3 novembre 1926, interdisant les brimades dans les maisons d'enseignement.*

*Mais, comme il faut compter sur l'admirable attrait de ce qui est défendu, le ministre ajoute que les infractions à cette circulaire devront lui être signalées par télégramme en même temps qu'elles feront l'objet, sur place, de sanctions immédiates.*

*Voici donc une coutume qui, si l'on y tient la main énergiquement, aura bientôt disparu. Ceux qui ont connu les brimades, et qui en furent les innocentes victimes, ne regretteront pas leur disparition.*

*Si certaines farces complaisées par les « anciens » demeuraient sans danger dans leur mauvais goût et leur grossièreté, d'autres relevaient nettement d'une cruauté de brutes et de tortionnaires. N'était-il pas paradoxal que des écoles vouées à la haute culture intellectuelle fussent le théâtre de scènes où l'esprit prenait si peu de part ?*

*Jetons un voile sur ce passé désagréable et tournons le nez vers le futur.*

*Le ministre a, en outre, invité les chefs d'établissement à organiser une réception cordiale en l'honneur des nouveaux arrivants.*

*Ici, l'initiative d'un directeur, plus que les fonds qu'il peut réserver à cette cérémonie, joue le rôle capital. Les [illegible] sont encore partie des choses étrangères au coefficient 5 de la cherté de vie. Si l'on y ajoute quelques verres de boissons non alcoolisées et une douzaine d'assiettes de petits gâteaux secs, l'économe de la maison ne pourra pas crier à la ruine, quitte à rechercher ensuite une compensation dans la qualité des haricots qui font la base de l'ordinaire.*

*Mais sur ce chapitre brûlant des fayots, M. Herriot n'aurait-il pas également un mot à dire ? J'ai entendu murmurer que la nourriture laissait souvent à désirer dans l'Université.*

*Quantité de pères de famille attendent un démenti formel à cette insinuation. Qu'on le leur donne.*

Gabriel Reuze.

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, jeudi 6 décembre 1928 ; 341e jour de l'année, 25 à venir.

Aujourd'hui : Saint Nicolas.
Demain : Saint Ambroise.

EPHEMERIDES CORSES. — 6 décembre 1019. — Guillaume, marquis de Corse, fait donation au monastère de Sainte-Mamilien, dans l'île de Monte-Christo, des terres qu'il possédait à Ampugnani.

Le marquis de Corse laissait ses biens aux religieux de St-Mamilien pour le salut de son âme.

## La maladie du roi Georges V

### L'inquiétude est grande

*Londres, 5 décembre.* — On commente beaucoup le dernier bulletin de santé du roi. L'anxiété que le bulletin justifie se rapporte toujours à la faible résistance du cœur que l'élévation de la température du malade a affecté encore.

Le docteur Stanley Herwell a passé la nuit au Palais.

L'Amirauté indique que le prince de Galles sera vendredi à Suez.

### Le bulletin de santé

*Londres, 5 décembre.* — Voici le bulletin de santé publié à 10 heures :

« Le roi a passé une nuit assez satisfaisante. On a des raisons d'espérer que la recrudescence d'infection qui causa la dernière élévation de température est en train de se modérer. »

### Une Note Optimiste

*Londres, 5 décembre.* — On apprend de source autorisée que la recrudescence de l'infection qui, la nuit dernière, avait provoqué l'élévation de la température ne peut être considérée comme anormale dans la maladie du roi. Les médecins s'y attendaient.

D'ailleurs, on considère comme satisfaisant le fait que le souverain a pu de nouveau prendre davantage de sommeil nocturne, ce qui est interprété favorablement.

### Le roi a passé une bonne journée

*Londres, 5 décembre.* — Le roi a passé une journée calme. La température s'est élevée légèrement par rapport à celle enregistrée hier, à la même heure. Cette recrudescence d'infection est toujours active. Les forces du souverain se maintiennent. »

## NOUVELLES D'AVIATION

*Paris, 5 décembre.* — L'aviateur Paillard tentera prochainement sur un avion du type « Temps », muni d'un moteur de cinq cents chevaux Hispano, la liaison rapide Paris-Saïgon en cinq jours.

Il serait accompagné de Le Brix et du mécanicien Rossi.

Le départ aurait lieu dans le courant de décembre.

## AU QUAI D'ORSAY

*Paris, 5 décembre.* — M. Briand a reçu ce matin l'ambassadeur de Pologne. [illegible]

# A Travers la Corse

## Pour les dockers

*M. Landry a reçu la lettre suivante :*

*Paris, le 1er décembre 1928.*

Monsieur le Ministre et cher Collègue,

« Comme suite à une lettre du 20 novembre dernier, relative aux revendications des dockers de la Corse que vous avez bien voulu signaler à mon attention, j'ai l'honneur de vous informer que la Compagnie Fraissinet, manutentionnaire des marchandises à l'arrivée et au départ des services maritimes postaux, m'a donné l'assurance formelle qu'elle n'exclura jamais pour ce seul fait, un ouvrier qui a, dans les formes légales, exercé son droit de grève.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Ministre des Travaux Publics.* »

## Au Conseil de Préfecture interdepartemental

Le Conseil de Préfecture s'est réuni, le 1er décembre, en audience publique, sous la présidence de M. Brocq.

Il a rendu ses décisions dans les affaires suivantes :

1° Le sieur Giacomoni Innocent, contre le sieur Franceschi Antoine-Jules. (Election au Conseil d'arrondissement, canton d'Olmi-Capella) : Protestation.

La protestation du sieur Giacomoni Innocent, est rejetée.

2° Les sieurs Ortoli Victor, Giovangeli Antoine, Strumboni Jean, Pedinielli Jacques, Mondoloni Jules, Ortoli Michel, Cioruangi François et Bernardini Napoléon, contre le sieur Mozziconacci Jean-Baptiste. (Election au Conseil d'arrondissement, canton de Sainte-Lucie de Tallano) : Protestations.

Les protestations des sieurs Ortoli Victor, Giovangeli Antoine et autres sont rejetées.

3° Le sieur Santoni Ange-Toussaint, contre le sieur Paoli Pierre-François. (Election au Conseil d'arrondissement, canton de Ghisoni).

La protestation du sieur Santoni Ange-Toussaint est rejetée.

4° Election au Conseil d'arrondissement, canton de Piedicorte : Protestation insérée au procès-verbal.

Est validée l'élection du sieur Paoli Louis-Joseph, comme conseiller d'arrondissement du canton de Piedicorte.

Election au Conseil d'arrondissement, canton de Moïta : Observation insérée au procès-verbal.

L'observation portée au procès-verbal de la commune d'Ampriani est rejetée.

Election au Conseil d'arrondissement, canton de Serra-di-Scopamène.

Les réclamations mentionnées aux procès-verbaux des communes de Quenza et de Monaccia sont rejetées.

## AJACCIO

*Les élections consulaires.* — Il va être, dimanche prochain, 9 décembre, procédé à l'élection de quatre membres de la Chambre de Commerce d'Ajaccio-Sartène, en remplacement de MM. Jérôme Peri, Santarelli, Léonzi, dont l'élection en 1925 a été annulée par le Conseil d'Etat, et de notre regretté confrère Xavier Colonna d'Istria, décédé.

M. Jérôme Peri ne sollicite plus le renouvellement de son mandat.

MM. Santarelli et Léonzi se représentent avec comme colistiers, MM. Laeri, banquier, et Jean Paravisini, négociant.

## CORTE

Madame Sophie, chirurgien-dentiste, annonce à sa clientèle que son nouveau cabinet de Corte fonctionnera les vendredi et samedi de chaque semaine.

Soins, extractions sans douleur, tous travaux de prothèse.

Ouverture, le 7 décembre, 11, Cours Paoli, 3ème étage.

## TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1898

Le numéro 488.400 gagne deux cent mille francs.

Le numéro 615.300 gagne cinquante mille francs.

Les numéros suivants gagnent chacun dix mille francs : 157.207, 635.500, 213.084 et 271.062.

Les numéros 10.479, 19.067, 64.185 et 7.639 gagnent chacun cinq mille fr.

COMMUNALES 1891

Le numéro 119.532 gagne cent mille francs.

Le numéro 6.863 gagne dix mille francs.

Le numéro 666.102 gagne cinq mille francs.

FONCIERES 1909

Le numéro 749.374 gagne cent mille francs.

Le numéro 662.575 gagne dix mille francs.

COMMUNALES 1879

Le numéro 635.030 est remboursable par 100.000 francs.

Le numéro 609.007 gagne 25.000 fr.

Les numéros 160.362, 481.211, 68.315, 749.696, 869.544, 890.528 gagnent chacun cinq mille francs.

COMMUNALES 1880

Le numéro 35.062 gagne cent mille francs.

Le numéro 758.600 gagne vingt-cinq mille francs.

Les numéros 7.758, 40.839, 46.088, 297.935, 45.002 et 631.928 gagnent chacun mille francs.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
**Docteur R. FOURTEAU**
19, Boulevard Paoli - Bastia


# Un MUTILÉ

ne se contente pas d'un appareil médiocre de type ancien et pesant ; d'appréciable importance il fait disparaître toute gêne, tout ennui, tout désagrément en portant un des récents modèles brevetés créés par les Etablissements

**CLAVERIE**

de Paris, et retrouve ainsi le bien-être, la souplesse et la plénitude de ses moyens et de son activité.

Ecrivez aujourd'hui pour recevoir gratuitement les renseignements sur l'appareil qui vous convient et qui sans douleur modifiera si agréablement et si utilement le cours de votre existence.

**A. CLAVERIE**
234, Faubourg St-Martin
Paris (10e).


## Nouvelles diverses

*Paris, 5 décembre.* — M. Camille Planche, député républicain-socialiste de l'Allier, a déposé une proposition de résolution tendant à la nomination d'une Commission d'enquête parlementaire de 44 membres chargée d'examiner les responsabilités de tous les ordres engagées dans l'affaire de la « Gazette du Franc ».

*Paris, 5 décembre.* — M. Audibert juge d'instruction, a remis en liberté sous caution de 15.000 francs M. Laurent Remy, directeur-fondateur de la banque des prêts et de prévoyance du Nord, 16, boulevard Magenta, puis 80, rue du Faubourg Saint-Denis, arrêté le 22 octobre pour escroquerie et abus de confiance.

*Paris, 5 décembre.* — Aujourd'hui a eu lieu sous la présidence de M. Bokanowski, ministre du Commerce, le banquet de l'Association des grands ports français.

Des discours ont été prononcés par MM. Charles Chaumet et Brindeau, sénateurs, et Guernier, député.

*Paris, 5 décembre.* — La légation d'Afghanistan à Londres déclare que la situation en Afghanistan est normale et dément l'information suivant laquelle une tribu de Chinwari aurait brûlé le Palais du roi à Jalalabad.

*Paris, 5 décembre.* — Une Commission spéciale va examiner à Athènes le traité de Commerce franco-grec.

*Paris, 5 décembre.* — Une auto dans laquelle se trouvait M. Frédéric Brunet, député de Paris, ancien vice-président de la Chambre, a été heurtée par un taxi. Le choc a été très violent.

M. Brunet a été légèrement contusionné mais a pu néanmoins regagner son domicile. Son état n'inspire aucune inquiétude.

*Pau, 5 décembre.* — Un incendie détruisit une fabrique de meubles nommée Cabanos-Minvielle, à Coarraze. Le sinistre est dû à un court-circuit. Il y a un chômage, quatre-vingts ouvriers. Il y a 800.000 francs de dégâts environ.

*Londres, 5 décembre.* — Le « Daily Express » annonce qu'un collectionneur américain a acheté pour cinquante mille livres un Holbein de petites dimensions représentant le jeune prince Edouard qui devint Edouard VI.

Ce tableau était la propriété de Lord Lee of Fareham.

*Londres, 5 décembre.* — Un message de Dutch Harbour (Alaska) annonce qu'une violente secousse sismique d'une durée de deux secondes a été ressentie dans la région.

*Berlin, 5 décembre.* — Près d'Elbing, un ours appartenant à une bande de bohémiens a blessé grièvement à coups de griffes une fillette de 11 ans.

La pauvre enfant est morte peu après l'accident.

« LE JOURNAL DE LA CORSE » est en vente au « PETIT BASTIAIS »

## AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Nonce Mamberti ; M. Jean Mamberti ; M. Giuliani Raymond, et ses enfants ; M. et Mme Ange Franceschi, et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Dentons, et leurs enfants ; M. et Mme Antoine Leca, et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Antoine Mamberti, de Marseille ; M. Sébast. Jean-Baptiste ; M. et Mme Dominique Costa, et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Costa, et leurs enfants ; Mme Vve Lucie Costa ; Mme Vve Bartoli ; M. et Mme Bartoli Augustin, et leurs enfants ; M. Jean Bartoli, et ses enfants ; M. et Mme Joseph Maltei ; M. Giuliani Joseph ; Mlle Marie Giuliani,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**M. Nonce MAMBERTI**

leur époux, fils, beau-fils, frère et beau-frère, oncle, neveu et cousin regretté, décédé le 5 décembre, à l'âge de 24 ans.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, 6 courant, à 13 h. 30 de relevée.

Maison mortuaire : rue St-Erasme, 1.

*Priez pour Lui !*

# INFORMATIONS LOCALES

## Au Conseil Municipal

*Notre assemblée communale a tenu, hier, une de ses séances les plus importantes. Elle a voté le budget primitif de 1929 en inscrivant une réduction de 26 centimes additionnels, résultat peut-être unique dans le budget des communes de France, à l'heure actuelle.*

*Elle a autorisé ensuite M. le Maire à entreprendre l'organisation à Bastia d'un grand centre d'instruction départemental et poursuivre l'organisation de l'Office d'Habitation à bon marché.*

Président : M. Emile Sari, sénateur-maire.

Secrétaire : M. Dardy.

Présents : MM. Sari, de Montera, Scatelli, Thiers, Roselli, Dardy, Chiesa, Leca, Gaudin, Patrimonio, Grégorj, Bourgeois, Quilici, Olivari, Poggi, Franzini.

CREATION D'UN CENTRE D'INSTRUCTION SECONDAIRE A BASTIA

M. le Maire fait connaître au Conseil qu'il a reçu de M. le Ministre de l'Instruction publique, la lettre suivante : « ... Je vous serais reconnaissant de me faire savoir si votre Ville est disposée à entrer en relations avec mon Administration pour une extension aussi large que possible des services scolaires, de façon à créer dans votre ville, à l'usage du département tout entier un important centre d'instruction secondaire appuyé sur une forte organisation de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement technique ».

Dans un long exposé, M. le Maire fait ressortir les avantages considérables que retirerait notre ville si la création envisagée pouvait devenir une réalité. Il demande donc, au Conseil, l'autorisation d'entrer en pourparlers avec M. le Ministre de l'Instruction publique pour l'étude de cette question. Accordé à l'unanimité.

CREATION D'UN OFFICE D'HABITATIONS A BON MARCHE

Sur invitation de M. le Préfet de la Corse, le Conseil est appelé à se prononcer sur l'opportunité de la création à Bastia, d'un Office d'habitations à bon marché. M. le Maire rappelle, à ce sujet, la délibération déjà prise par le Conseil municipal le 13 novembre 1924, décidant la création de cet Office et accordant à titre de subvention immobilière un terrain d'une contenance de 3650 m2 environ, sis au lieu dit « Plateau des Capanelles » et appartenant à la Ville, d'une valeur de 109.900 francs. Il invite le Conseil à désigner six de ses membres pour faire partie du Comité de l'Office.

Sont désignés : MM. Sari, de Montera, Quilici, Grégorj, Scatelli et Olivari.

BUDGET PRIMITIF DE 1929

Le Conseil examine ensuite le projet de budget pour l'exercice 1929. M. le Maire donne la parole à M. Olivari, rapporteur de la Commission des Finances, pour la lecture de son rapport. Le Conseil approuve à l'unanimité le budget de 1929, tel qu'il est présenté par M. le Maire. Dans un prochain numéro, nous publierons le rapport de M. Olivari.

Ce rapport fait ressortir une réduction de 26 centimes additionnels.

## Chronique des Tribunaux

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

Nous avons annoncé en temps voulu que le Tribunal correctionnel de Bastia avait condamné chacun des capitaines des chalutiers italiens *Flutto*, *Marea* et *Fratelli Chiesa*, surpris en flagrant délit de pêche dans la zone prohibée des eaux territoriales françaises à la peine de 8.000 francs d'amende.

En outre, chacun des propriétaires de ces chalutiers avait été condamné à verser à titre de dommages-intérêts, 40.000 francs à la Prud'homie des Pêcheurs, 30.000 francs aux vieux syndiqués des pêcheurs et 30.000 francs au syndicat unitaire.

Sur appel interjeté par toutes les parties intéressées, la Cour, présidée par M. Sébastien Gavini, a réduit les peines dans une notable proportion.

Le commandant du « Flutto » a été condamné à 4000 francs d'amende. Ce chalutier est trois fois récidiviste.

Les capitaines des deux autres chalutiers ont été condamnés à 3000 francs d'amende chacun.

Les armateurs de chaque chalutier auront à verser respectivement 10.000 fr. à la Prud'homie et 2.000 francs à chacun des syndicats des pêcheurs.

L'arrêt de la Cour a produit une très grosse émotion en ville.

Aperçu hier, dans les couloirs du Palais, M. Henri Pierangeli, député de Bastia.

*En se trompant, on apprend, dit le proverbe.* A force d'avoir de mauvais cafés on se rend compte que cela vient souvent de la chicorée de basse qualité employée. Avec la chicorée *Boulangère*, [illegible], on a toujours satisfaction.

## Faits Divers

LA VICTIME DE L'ACCIDENT DE FURIANI SUCCOMBE A SES BLESSURES.

Nous avons relaté ces jours derniers le stupide accident dont avait été victime à Furiani notre concitoyen, M. Nonce Mamberti, ce jeune marinier qui fut grièvement blessé à la tête par un poteau télégraphique, abattu par une rafale de vent.

Transporté à la clinique chirurgicale St-Antoine, l'infortuné jeune homme dut subir la délicate opération du trépan.

Malgré les soins empressés de M. le Dr Zuccarelli, M. Mamberti a succombé, hier, à sa terrible blessure.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, à 13 h. 30, au domicile de la famille, rue Saint-Erasme.

Nous adressons à la famille Mamberti, nos très sincères condoléances.

AGRESSION A MAIN ARMEE

La nommée M. M., âgée de 23 ans, demeurant, rue de la Paroisse, a signalé à la police qu'un vol dont elle aurait été victime à son domicile dans des circonstances assez troublantes.

Rentrant chez elle, lundi soir, avec un seau d'eau, elle aurait été saisie par derrière par un malfaiteur qui, en lui bandant les yeux, lui aurait dit : « Ton argent ou je te tue ».

Elle aurait alors guidé le malfaiteur dans sa chambre à coucher et lui aurait remis la somme de six cents francs, prise par elle-même dans le tiroir de la commode.

Elle se serait alors évanouie ce qui aurait permis au malfaiteur de s'en aller sans être vu.

Elle n'a donc pu fournir sur cet individu aucun renseignement précis.

La police a ouvert une enquête.

## Au Théâtre

La troupe italienne d'opéra de M. le marquis Corti Giardino donnera ce soir, au Théâtre municipal, la première représentation dans notre Ville, de l'*Amico Fritz*, le célèbre opéra de Mascagni.

Voici les grandes lignes du livret de cette œuvre, tiré du roman d'Erckmann Chatrian :

L'action se passe en Alsace.

Fritz Kobus est réfractaire au mariage. David, le rabbin, veut à tout prix le marier et parie avec lui et ses amis.

Suzel, fille du fermier du village apporte des violettes tandis que Beppe « le zingaro », joue du violon. Fritz s'éprend d'elle, et ce premier acte se termine avec le défilé des orphelins en l'honneur de Fritz leur bienfaiteur.

*Acte II.* — Le duo des cerises entre Fritz et Suzel est le commencement de l'idylle. Suzel dévoile au rabbin son amour pour Fritz et David se met en devoir de favoriser l'union des deux jeunes gens.

*Acte III.* — Cet acte commence par le célèbre intermezzo qui est une des plus belles pages du grand maestro Mascagni.

David fait croire à Fritz que Suzel va épouser un autre homme. Il éveille ainsi la jalousie de son ami qui, court avouer son amour à la jeune fille et lui demande sa main.

Ainsi présenté en raccourci, le livret de l'ami Fritz paraît enfantin ; il est plein cependant d'une exquise délicatesse.

Au surplus, du point de vue purement musical, on peut, sans crainte d'exagérer, dire que la partition de l'*Ami Fritz* est un réel chef-d'œuvre.

Hier soir, la deuxième représentation de *Traviata* s'est déroulée devant un public assez restreint.

Une fois de plus les absents eurent tort.

L'heure trop tardive à laquelle prit fin le spectacle nous empêche de consacrer à cette soirée le compte-rendu élogieux qu'elle mérite.

Mais nous ne saurions omettre d'adresser à Mme Valdambrini, à MM. Zanasi et Mabioli, ainsi qu'à M. Marini, qui dirigea l'orchestre avec une belle autorité, toutes nos plus vives félicitations.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

### Elections de juges

Par arrêté préfectoral du 5 novembre dernier, les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour dimanche prochain, 9 décembre, à l'effet de procéder à l'élection de deux juges titulaires et de deux juges suppléants.

Sont candidats :

*Juges titulaires :*

MM. Raoul Guillon, juge titulaire sortant ; Armand Dussol, juge suppléant sortant.

*Juges suppléants :*

MM. Erasme Santi, juge suppléant sortant ; Antoine Colombo, agent maritime.

Le vote aura lieu par canton à la Mairie du chef-lieu.

Le scrutin ouvert à dix heures du matin, sera clos à quatre heures du soir.

## Variétés

Est-ce la même chose ? Non. Les deux tiennent lieu de monnaie, mais ils diffèrent l'un de l'autre par les caractères suivants :

1° Le billet de banque est toujours *convertible en espèces* au gré des porteurs tandis que le papier-monnaie ne l'est pas.

2° Le billet de banque est émis au cours d'opérations commerciales et seulement dans la mesure où ces opérations l'exigent, tandis que le papier-monnaie est émis par le gouvernement pour subvenir à ses dépenses, et cette émission ne connaît d'autres limites ni d'autres freins que les nécessités financières du moment.

3° Le billet de banque est émis par une *banque* dont le principal souci est de ménager son crédit tandis que le papier-monnaie est toujours émis par un Etat.

Ainsi donc le billet de banque ne doit pas être confondu avec le papier-monnaie, et il lui est supérieur.

Au lieu d'être émis au cours d'opérations commerciales, le billet de banque peut toutefois être émis, à la suite fin de faire des avances à l'Etat et de lui permettre de payer ses dettes. Voici, en ce cas, comment les choses se passent. L'Etat a besoin d'argent, il dit à la banque : « Fabriquez-moi quelques milliards de billets que vous allez me prêter et je vous dispenserai de l'obligation de les rembourser en imposant le cours forcé. » C'est ce qui a lieu maintenant chez nous. Dans ces conditions, le billet de banque ressemble tout à fait, ne craignons pas de le dire, au papier-monnaie. Reste cependant la personnalité de l'émetteur et, à elle seule, elle suffit encore pour que le billet de banque soit moins sujet à se déprécier que le papier-monnaie.

Le public pensera à juste titre que la sollicitude d'une compagnie financière qui doit veiller sur ses propres intérêts est plus vigilante et plus sévère que celle d'un gouvernement ou d'un ministre des Finances qui n'a à s'occuper que de l'intérêt public.

De toute façon, le devoir d'un bon gouvernement est de réduire autant qu'il le peut les billets de banque et de ne jamais abuser du papier-monnaie.

Le sort de tous les pays dépend en grande partie de cette sage administration.

En France, on semble le comprendre depuis quelque temps.

Il faut nous en réjouir.

J.-M. Ferrari.

## Avis Officiels

DIVAGATION DES CHIENS

Il est rappelé que suivant les règlements en vigueur :

« Tout chien circulant sur la voie publique doit être muni d'un collier portant gravés, sur plaque de métal, le nom et le domicile de son propriétaire.

« Il devra être tenu en laisse ou muselé.

« La muselière sera en bon état. Ne sera pas considérée comme muselière une simple lanière fixée sur le museau ».

## Dans les groupements

LES MEDAILLES MILITAIRES

Les médaillés militaires sont informés que la réunion de la 73e section prévue pour le dimanche, 9 décembre, est renvoyée au 23 décembre prochain à la même heure, à l'Assistance publique.

Le Secrétaire : Savelli.

## Ciné-Chronique

Le « Régent-Cinéma » passe, à partir de ce soir, le grand film « Fédora », tiré du célèbre drame de Victorien Sardou.

Voici quelques extraits des élogieux articles consacrés par la presse parisienne à cet chef-d'œuvre :

*Hebdo-Film :*

« Très bien joué, avec simplicité par une femme très jolie, ce drame mérite de figurer en excellente place dans tous les programmes qui se réclament d'œuvres susceptibles de satisfaire et la clientèle ordinaire et le public le plus difficile.

« Alphonse Fryland est très bien aussi dans son rôle dont il traduit avec un naturel parfait les moindres accents et tous les rôles secondaires sont tenus par des acteurs qui ont conscience de servir avec intelligence l'œuvre du maître que fut Sardou ».

*Filma :*

« Le drame de Fédora fut un des plus grands succès de Sarah Bernhardt ; il sera un succès certain dans toutes nos salles. »

*Semaine à Paris :*

« Quel metteur en scène cinégraphique eût été Sardou ? Exemple : Fédora ».

*Cinedia :*

« La belle pièce de V. Sardou a été mise à l'écran avec un grand respect de l'action.

« D'une altière beauté, Lee Parry fait valoir son beau masque de tragédienne. On admire le jeu nuancé d'A. Fryland, son élégance racée, son visage sympathique ».

*Le Petit Parisien :*

« Dans Fédora c'est tout Sardou ; son extraordinaire virtuosité dramatique, sa vertigineuse adresse pour créer des situations fortes.

« A cette version du Cinéma on ne saurait reprocher la longueur ; l'action s'y précipite avec un grand soin dans la réalisation ».

*Cinématographie Française :*

« Eléments favorables : Le titre et le nom de l'auteur, la beauté sculpturale et les belles toilettes de Lee Parry, son jeu raide, sauvage, expressif, la scène dramatique de l'assassinat.

« Interprétation : Lee Parry joue avec une rudesse et farouche grandeur son rôle d'emportement et de passion. A ses côtés, A. Fryland est un subtil et élégant Loris ».

*Critique cinématographique :*

« Fédora est un des meilleurs drames de Sardou.

« Nous félicitons les éditeurs qui ont choisi un metteur en scène français pour réaliser cette œuvre ».

**Cabinet "Médiator"**
31, Boulevard Paoli - BASTIA
*TRANSACTIONS ET REPRESENTATIONS COMMERCIALES*
*Accepte toutes représentations de maisons sérieuses.*

## Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL

Direction : M. le Marquis Pierre Corti Giardino. Ce soir, jeudi, à 9 heures pour la première fois à Bastia, *L'Ami Fritz*, opéra en 3 actes, du maestro Pietro Mascagni, tiré du roman. Grande mise en scène. L'action se déroule en Alsace. Chef d'orchestre : M. Zuccarini.

**REGENT-CINEMA.** — En matinée, à 3 h., Antonio Moreno, dans l'*Amour aux pieds clos*, superproduction dramatique. *Oeil de Faucon*, grand film d'aventures.

En soirée, à 9 h. 45, [illegible] avec orchestre ; au programme : **Régent-Journal ; La clinique affolée**, comique.

Les Sélections Albert Lauzin, présentent **Fédora**, d'après le drame de Victorien Sardou, avec Lee Parry, dans le rôle de « Fédora ».

Attractions, au Salon l' « Orgue ».

**FEMINA-CINEMA.** — Ce soir, à 8 h. 45, *L'as du Jockey*, grand film sportif ; *Le gosse aux pieds nus*, film dramatique de la Gloria Film.

Bientôt, Lon Chaney, dans son dernier film.

00613

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Les Travaux des Commissions de la Chambre

*Paris, 5 décembre.* — La Commission des Finances de la Chambre, sous la présidence de M. Malvy, a entendu le ministre des Finances sur l'équilibre du budget de 1929.

M. Chéron a déclaré que, après les amendements votés, le budget s'équilibrait avec un excédent de recettes de 37 millions. Il a demandé à la Commission de renoncer en conséquence au relèvement à 35 pour cent du taux de l'impôt général sur le revenu.

— La sécurité du contribuable est la base de la confiance, a dit M. Chéron.

La Commission a adopté les propositions du Gouvernement.

M. Palmade a déposé un amendement tendant à donner aux petits rentiers d'avant guerre la faculté de convertir les titres viagers.

La Commission a décidé de soumettre au ministre la question.

*Paris, 5 décembre.* — La Commission des Mines s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Baron, président.

Elle a entendu notamment un exposé de M. Chariol, rapporteur du projet de loi portant organisation des mines domaniales de potasse d'Alsace.

*Paris, 5 décembre.* — La Commission des régions libérées, réunie sous la présidence de M. Gonnet, a examiné le texte destiné à être introduit dans la loi de Finances ; elle a manifesté le désir d'entendre le ministre des Travaux Publics et de lui soumettre les modifications qu'elle juge utiles.

*Paris, 5 décembre.* — La Commission du Travail, sous la présidence de M. Durafour, a adopté un projet de M. Duval-Arnould au sujet des Conseils de Prud'hommes élevant le taux de leur compétence, parallèlement au taux de la compétence des juges de paix.

*Paris, 5 décembre.* — La Commission de l'Agriculture, sous la présidence de M. Lalanne, a désigné M. Audiffred-Pasquier comme membre de la Commission de répartition des fonds du Pari Mutuel destinés aux œuvres de bienfaisance.

*Paris, 5 décembre.* — La Commission des pensions civiles et militaires, réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Humbert Ricolfi, a reçu le Comité exécutif de l'Entente générale des retraités.

Elle a entendu les observations de M. Villaume et de plusieurs délégués et a décidé d'attirer l'attention du président du Conseil, du ministre des Finances et du président de la Commission des Finances sur les revendications exposées.

## Au groupe de la Défense Paysanne

*Paris, 5 décembre.* — Le groupe de la défense paysanne a examiné les articles de la loi de Finances intéressant l'Agriculture. Il a retenu une proposition de M. Yvon Delbos tendant à substituer à la réparation des dégâts résultant de calamités publiques par la voie budgétaire un système d'imposition générale constituant une assurance pour les sinistres exceptionnels et principalement les dommages dus à des accidents atmosphériques.

Il a approuvé diverses autres propositions de détail.

A la fin, après une discussion concernant la question des coopératives de production, soulevée par la taxe à la mouture, le groupe a voté à l'unanimité un amendement provenant de la fusion de deux textes, un de M. Barthe et l'autre de M. Margaine, et limitant rigoureusement les cadres de la coopération mais accordant aux vraies coopératives le régime fiscal imposé aux agriculteurs isolés et effectuant les mêmes transformations ou les mêmes préparations.

## AU SÉNAT

*Paris, 5 décembre.* — Comme on le sait le Sénat avait fixé à vendredi prochain la discussion de l'interpellation de M. Lémery sur la convention navale franco-anglaise et le pacte Kellogg.

Il paraît probable que cette interpellation sera renvoyée, M. Briand devant s'absenter de Paris pour se rendre à Lugano afin d'assister à la prochaine réunion du Conseil de la Société des Nations.

## Une Chasse à Rambouillet

*Paris, 5 décembre.* — Le président de la République a offert aujourd'hui une chasse dans les tirés de Rambouillet aux membres des grands corps de l'Etat.

M. Doumergue s'est rendu au château pour accueillir au déjeuner qui précédait la chasse.

## Scandale de la "Gazette du Franc"

### Les investigations de la police

*Paris, 5 décembre.* — Cet après-midi, M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, accompagné de son collègue M. Barrer, s'est rendu, 48, rue Caumartin, au siège de la Société Anonyme des Exploitations financières.

Les magistrats ont procédé à diverses vérifications.

Cette société n'est pas une filiale de la « Gazette du Franc » dont elle serait plutôt la victime.

M. Badin, commissaire près la direction de la police judiciaire, a reçu cet après-midi M. Audibert.

On se souvient qu'hier, MM. Glard et Benoist, directeur de la police judiciaire, se rendirent chez M. Audibert saisir divers documents. Cet après-midi, M. Audibert était venu vers 15 heures assister à la constitution des 26 dossiers scellés contenant les pièces saisies hier.

### A Cambrai

*Cambrai, 5 décembre.* — M. Payen, commissaire de police, a procédé à l'inventaire des livres et des correspondances de la Compagnie générale financière et foncière, filiale de la « Gazette du Franc », à Cambrai.

Cette agence ne conservait pas les valeurs ; elle les transmettait immédiatement au siège social.

### A Blois

*Blois, 5 décembre.* — Le Parquet de Blois a perquisitionné au siège social de l'agence de la « Gazette du Franc ».

Le chiffre des opérations faites à domicile par deux démarcheurs n'est pas connu exactement, mais il serait important.

*Poitiers, 5 décembre.* — Une perquisition a été opérée à la succursale de la « Gazette du Franc », installée à Poitiers. De nombreux documents ont été saisis.

Une perquisition a été faite également à la succursale de Chatellerault. L'ensemble des opérations de la « Gazette du Franc » représenterait pour le département une somme de près de trois millions.

### Le meeting des employés de la "Gazette du Franc"

*Paris, 5 décembre.* — Le personnel de la « Gazette du Franc », congédié par le krach, s'est réuni aujourd'hui à la Bourse du Travail pour examiner la situation qui lui est faite.

M. Capelli, secrétaire de l'Union des syndicats d'employés de la région parisienne a présidé la réunion.

Les intéressés ont décidé de se syndiquer pour défendre leurs intérêts. Une délégation a été nommée pour obtenir la sauvegarde des droits de chacun et obtenir notamment la levée des scellés sur leurs affaires personnelles se trouvant dans les bureaux.

*Paris, 5 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, a procédé à la fin de l'après-midi à différentes opérations d'appositions de scellés en présence des inculpés.

**L'HOCCO-RHUM** tue la GRIPPE

## Avant la réunion du conseil à la S.D.N.

*Athènes, 5 décembre.* — La délégation hellénique à la session du Conseil de la Société des Nations, est partie aujourd'hui pour Lugano ; elle se compose de MM. Dendis, sous-secrétaire d'Etat à l'Hygiène, Caloyanis, chef de section à ce ministère, et Raphaël, nouveau chargé d'Affaires grec à Berne.

La composition de la délégation hellénique a été faite suivant le vœu de la Société des Nations laquelle, on s'en souvient, propose d'envoyer une Commission sanitaire en Grèce.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 5 décembre.* — Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« M. Briand a déclaré que dans la négociation rhénane la France n'introduirait aucune pensée de spéculation — j'ai noté le mot au passage — c'est à dire qu'elle n'essayerait de changer la détention de son gage contre aucun avantage extérieur au traité.

« M. Stresemann, dans son dernier discours, avait insisté de son côté sur la même idée et je me plais à tirer de cet accord un heureux augure. »

De la « Volonté » :

« Avant-hier soir les membres du Comité exécutif du parti radical ont entendu la thèse de ceux qui avaient refusé de suivre les indications fournies par M. Daladier lors du scrutin sur le budget de la Guerre.

« Ni les explications embrouillées de M. Nogaro, ni l'argumentation subtile de M. Julien Durand n'ont persuadé l'auditoire. Personne n'admettra qu'après avoir voté la motion Montigny à Angers certains députés radicaux se soient déjugés en refusant de suivre à la Chambre MM. Montigny et Daladier ; personne n'admettra qu'après avoir accepté d'avance l'arbitrage de M. Daladier ces mêmes députés aient refusé de voter la simple suspension de séance proposée par M. Renaudel et réclamée aussi par M. Daladier.

« M. Julien Durand a apporté un historique de l'affaire seulement il a oublié de parler de la logique de l'affaire. Pour cette fois on lui a donné ainsi qu'à ses collègues une absolution apitoyée mais le Comité ne recommencera plus.

« L'unité est une belle chose mais l'unité sur le néant est une faiblesse et une hypocrisie. »

De l' « Ere Nouvelle (M. Albert Bayet) :

« Toute la vérité, quels que soient les gens compromis. Ce n'est pas nous, hommes de gauche, qui nous préférons aux atermoiements.

« Nous sommes sans haine contre personne mais nous n'entendons pas être dupés. Nous sommes les premiers à rire quand les gens, qui hier encore collaboraient avec Mme Hanau ou prenaient dans ses entreprises des centaines d'actions feignent aujourd'hui de ne plus la connaître. Nous demandons la lumière, toute la lumière sur les chiffres et les noms, la lumière qui seule sauvera contre tous les aigrefins, la République démocratique, la République juste, la République honnête. »

De l' « Œuvre » :

« Si, comme en Allemagne, c'était au développement économique de la Nation que le Français moyen consacrait son avoir au lieu de jouer sur des combinaisons d'autant plus hasardeuses qu'elles sont plus mirifiques tout le monde y gagnerait sauf quelques aigrefins.

« C'est pourquoi il est de toute urgence de prendre des mesures qui protégeront le Français trop malin contre ses propres entraînements et qui permettront de fermer les mines de gruyère avant un premier coup de pioche.

« C'est pourquoi il est souhaitable que toute la lumière soit faite sur l'affaire de la « Gazette du Franc ».

De l' « Homme Libre » (M. Eugène Lautier), sur le discours de M. Briand :

« Ce fut une belle performance, une première pour les nouveaux députés, à qui l'urgence du budget et les sévérités du règlement ne permettaient pas de goûter souvent un régal oratoire.

« Le succès du ministre des Affaires étrangères a été grand et les articles du budget ont été votés sans encombre.

« Cela prouve qu'un discours d'une heure trois quarts peut nous faire gagner plusieurs heures sur les chapitres. Cela dépend du discours. »

## Le maréchal Lyautey à Londres

*Londres, 5 décembre.* — Le maréchal Lyautey a été reçu aujourd'hui à déjeuner par l'Anglo-French Luncheon Club.

Au dessert il a prononcé une allocution dans laquelle, après avoir rendu hommage à l'œuvre de Lord Crewe, il dit :

— Lord Crewe laisse son successeur Sir William Tyrrel, avec qui j'ai été si heureux d'entrer en relation un terrain mieux déblayé par lui et par ses éminents prédécesseurs, pour continuer à travailler en toute efficacité à l'entente croissante de nos deux Nations, à la solution amicale des questions qu'il y a toujours à discuter et à résoudre entre Nations voisines si unies soient-elles.

« Autour de ces tables je suis heureux, si heureux de me retrouver entre vous que j'ai eu le plaisir de rencontrer au-delà des mers, même à Paris bien que ce soit, je l'avoue à ma honte celle des villes que j'aie le moins fréquentée dans ma vie errante. Je suis certainement moins parisien que beaucoup d'entre vous et cela pour deux motifs : c'est que j'ai presque constamment vécu loin et que de retour en France c'est toujours dans ma chère province, (Lord Crewe peut rappeler l'amour que je lui porte), que je vis de préférence.

« C'est là que je retrouve ces habitudes, ces souvenirs, ces vieilles traditions que la vieille Angleterre garde si pieusement, auxquelles je suis si profondément attaché et que je regarde comme les plus solides assises des sociétés bien portantes. »

## La réglementation du marché hors côte à la Bourse

*Paris, 5 décembre.* — Sur les instructions de MM. Poincaré et Chéron, le directeur du mouvement général des fonds a réuni cet après-midi dans son cabinet le syndic de la Compagnie des agents de change, le secrétaire général de cette Compagnie et les présidents des deux syndicats des banquiers en valeur au comptant et à terme ainsi que le commissaire de police de la Bourse pour examiner les mesures s'imposant sur la réglementation du marché hors coté.

## Après le terrible séisme du Chili

*Paris, 5 décembre.* — La légation du Chili à Paris communique le télégramme suivant reçu de son Gouvernement : « Talca et Constitution sont presque totalement détruites ; San Fernando, Curico et les villes des environs ont subi des préjudices considérables. Jusqu'à présent on compte 250 morts et 600 blessés au total. Le Gouvernement a envoyé des trains de secours et des bateaux de guerre. Actuellement les lignes télégraphiques, les chemins de fer et le service des eaux potables se trouvent rétablis ; la reconstruction est commencée énergiquement.

« Le Congrès a voté à cet effet une loi prohibant la spéculation des matériaux de reconstruction des villes ; une caisse hypothécaire émettra 30 millions de piastres en bons de 7 pour cent et 1 pour cent amortissables, pour accorder des prêts pour la reconstruction des propriétés. Le Gouvernement espère que Talca et Constitution seront reconstruites et modernisées dans un an, Talca pouvant ainsi inaugurer à la fin de 1929 l'Exposition Industrielle et Agricole.

« Les nouvelles constructions seront en ciment armé et les édifices résisteront aux tremblements de terre ; plus de cinq mille ouvriers seront engagés. »

## Une lettre de M. Poincaré à M. Chastand

*Paris, 5 décembre.* — M. Poincaré a adressé à M. Chastand, député, une lettre dont voici les principaux extraits :

« Au cours des explications que vous avez apportées à l'appui de l'interpellation que vous déposiez, vous prononciez les paroles suivantes : « Je pense que le gouvernement mettra de la même autorité et de la même sévérité envers les parlementaires et je dirai même envers les membres du gouvernement qui appartiennent encore à des sociétés financières de caractère douteux ».

« Et, continue M. Poincaré, comme je vous avais demandé des noms, vous m'avez dit : « Je prends l'engagement de donner des noms au président du Conseil en qui nous avons tous confiance ».

« Je vous priai alors de me communiquer les noms auxquels vous faisiez allusion. Or, vous ne m'avez cité aucun nom. Vous m'avez seulement remis un document imprimé dans lequel était le nom de M. Henry Paté comme président du Conseil d'administration d'une société anonyme d'exploitation de station climatérique.

« M. Henry Paté m'a dit que le jour où il avait été nommé sous-secrétaire d'Etat, il avait donné sa démission des Conseils d'administration auxquels il avait pu appartenir.

« Nous vous serions reconnaissants de donner les autres noms que vous pourriez avoir.

« Vos paroles ont déjà déclenché des attaques de presse. Il ne faut pas laisser croire à un scandale parlementaire s'il n'y a pas lieu, ni de laisser planer des soupçons sur de très honnêtes gens ».

**BANQUE de la CORSE**
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

**Commerçants! Contribuables!**

Faites vérifier vos feuilles d'impositions par le Cabinet MEDIATOR, 31, boulevard Paoli, à Bastia, qui se charge de la *Réduction immédiate des réclamations en décharge et des requêtes en remise gracieuse de vos contributions.*

## CONCOURS

Le 28 décembre 1928, à 14 heures, il sera procédé, en séance publique, par le Maire de la Commune de Santo-Pietro-di-Tenda, assisté de MM. Rasori Antoine-Marie, adjoint au maire de Santo-Pietro di Tenda et Allieri, ingénieur ordinaire du service hydraulique de l'arrondissement de Bastia, membres de la commission municipale désignés par arrêté préfectoral du 23 novembre 1928, à l'adjudication dans les formes réglementaires, sur soumission cachetée, des travaux d'adduction de la source d'Amizerello.

Cautionnement provisoire et définitif : 3.000 francs.

Le concours sera basé sur la nature des tuyaux à utiliser, sur les moyens d'exécution des ouvrages sur un détail estimatif préparé par l'administration des Ponts et Chaussées quant aux quantités et complété par les concurrents quant aux prix unitaires et sur les délais.

Pour plus de renseignements s'adresser à la Mairie de Santo-Pietro-di-Tenda.

*Le Maire :* CASTA


## "Pour les enfants qui ne paient pas de mine"

On voit parfois des enfants si pâlots, si frêles, si délicats, qu'ils en font pitié. Vraiment non, ils ne paient pas de mine, ces petits. Et l'on devine, à leur apparence chétive, qu'ils sont depuis longtemps la proie de l'anémie, si redoutable aux enfants, surtout aux fillettes, à l'époque de la formation. C'est qu'à ce moment critique, en effet, le sang s'appauvrit très vite. Il ne suffit plus aux besoins impérieux de l'organisme qui réclame sans cesse de nouvelles forces. Et si les Pilules Pink interviennent si efficacement en cette circonstance, c'est précisément parce qu'elles renouvellent et entretiennent la richesse du sang en globules rouges et en principes nutritifs. De même, sous l'influence de cette excellente médication, les forces nerveuses sont restaurées, l'appétit soutenu et la régularité des fonctions digestives est parfaitement rétablie.

« De l'âge de dix ans jusqu'à douze ans et demi ma fillette était très faible — nous écrit Mme Feuerstein, demeurant 25, rue des Casernes, à Dieuze (Moselle). Elle était très pâle et n'avait aucun appétit. Elle se plaignait sans cesse de tiraillement d'estomac et de maux de tête. Je lui ai fait prendre les Pilules Pink, dont j'avais moi-même expérimenté les bienfaisants effets. Ces bonnes Pilules lui ont fait le plus grand bien. Elles ont rétabli ses forces et lui ont donné bon appétit, bonne mine. »

Les Pilules Pink sont un remède d'une exceptionnelle efficacité dans tous les cas d'anémie, neurasthénie, affaiblissement général, troubles de la croissance et du retour d'âge, maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pierre P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

864


## PERDU

Un bracelet or dans le quartier du Nouveau-Port. Le rapporter contre récompense aux bureaux du journal.

## ON DEMANDE

Représentant conditions intéressantes. Prendre adresse aux bureaux du journal.

## A VENDRE

POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

1° Une ânesse âgée de 5 ans, taille 1 m. 25, apte à la reproduction ayant déjà mis bas d'un mulleton.

2° Une petite charrette montée sur ressorts avec harnais le tout à l'état de neuf. Pour tous renseignements s'adresser : Giorgi, 5, rue des Terrasses, Bastia.

## AVIS AUX BERGERS

10 hectares de bon pâturage à louer, dont 5 en chaume (stopia), à Aghione. S'adresser au maire.

## A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 taraudeuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

## ON DEMANDE

à louer appartement meublé trois à quatre pièces. S'adresser à l'Economat du Lycée.

## PERDU

Sur la route d'Alistro à Bastia, support avec deux roues rechange Auto montées sur Michelin 715 x 115, rapporter Garage Agostini Frères, Bastia, contre récompense.

**L'ALMANACH VERMOT EST PARU**
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

# BOURSE DE PARIS du 5 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ Seine 7 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Coloniales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1886 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Ord. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Financière Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Parts Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Minerais Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Sté. Minière de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Franco-Mexicaine | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Art. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifiée | [illegible] | [illegible] |
| Hellène 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumain 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| **CHANGES** | | |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |

# Baisse de prix chez

# FORD

LA NOUVELLE
CONDUITE INTÉRIEURE FORD

# 24.900 frs.

Etant donné les caractéristiques de la Nouvelle Ford, celles, on le sait, de la voiture de luxe, il semblait impossible que son prix, déjà exceptionnel, puisse être abaissé. Il l'est pourtant et dans des proportions importantes.
Cette baisse a été rendue possible par l'augmentation de la production qui, dépassant toutes prévisions, a, seule, permis ce tour de force économique. Comme à son habitude, c'est par son succès même que Ford reste fidèle à sa politique : vendre la meilleure voiture au meilleur prix.
La baisse s'étend à tous les modèles fermés. Ci-contre la liste des nouveaux prix :

| Carrosseries fermées | | |
|---|---|---|
| Conduite intérieure 5 places, 2 portes | Frs | 24.900 |
| Conduite intérieure 5 places, 4 portes | Frs | 29.850 |
| Conduite intérieure 2 places | Frs | 27.900 |
| Coupé d'affaires | Frs | 24.900 |
| Coupé Sport | Frs | 27.900 |
| **Carrosseries ouvertes** | | |
| Torpédo 2 places | Frs | 22.500 |
| Torpédo 5 places | Frs | 22.900 |
| **Commercial** | | |
| Châssis Commercial | Frs. | 18.600 |
| Châssis Camion | Frs. | 26.000 |

*Prix F. O. B. Asnières*
*Pare-chocs en supplément*

*La Nouvelle Ford peut être livrée, soit avec un moteur 12 CV., soit, pour ceux qui cherchent un moteur de forte puissance, avec un moteur 19 CV., sans supplément de prix.*

# FORD

AUTOMOBILES FORD S. A.
225, QUAI AULAGNIER, ASNIÈRES (SEINE)

Vente à crédit dans les meilleures conditions par l'entremise de tout agent Ford



AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
56, BOULEVARD PAOLI, 56 — BASTIA — Téléphone
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur durant de votre bon goût.
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au Petit Bastiais à partir du
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an 40 francs — 6 mois 21 francs — 3 mois 11 francs
DÉPART — Un an 55 francs — 6 mois 29 francs — 3 mois 15 francs

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. 50. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN



62e ANNÉE — N° 276 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — VENDREDI 7 DÉC. 1928.

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

ABONNEMENTS (Durée : 3 mois, 6 mois, 1 an)
Corse : 15 fr., 25 fr., 47 fr.
Corse, et Colon. : 17 fr., 33 fr., 64 fr.
Etranger : A) 30 fr., 60 fr., 120 fr. — B) 40 fr., 80 fr., 160 fr.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Chèques Postaux : Marseille 199-21


## Un Rapport de M. Landry

### Le Travail

Depuis quelques années, la commission des finances de la Chambre réservé à M. Landry, comme un hommage à sa compétence et au goût qu'il montre pour les problèmes du travail, de l'hygiène sociale et de l'assistance, le rapport sur le budget du ministère qui s'en occupe. Le ministère du Travail, comme on l'appelle en bref, est d'ailleurs parmi les plus importants. Les crédits qui lui sont affectés ont été en 1928 de 946 millions et demi ; pour 1929, ils dépasseront le milliard. Il a voulu dire, n'était la nécessité de se restreindre par mesure d'économie budgétaire générale, on lui aurait moins pour ce département que pour bien d'autres.

On le comprendra mieux en parcourant les rubriques qui se rapportent à ce budget et qui concernent le travail, les retraites et assurances, la protection de la mère et de l'enfant, l'encouragement à la natalité, l'aide à la famille nombreuse, l'assistance, l'hygiène, les habitations à bon marché, la mutualité. Ce ministère est bien celui du développement social d'une grande pays qui est un peu à l'avant-garde du mouvement social dans le monde ; il est également celui sur quoi retombe naturellement l'aide publique parce qu'il lui offre sa base morale et matérielle la plus solide.

D'autre part, on sait qu'un département comme le nôtre qui présente, dans le domaine social, des particularités si saillantes, est forcément intéressé à tout ce qui relève de ce ministère : émigration, hygiène, démographie, etc.

Nous ne croyons donc pas trahir nos lecteurs en suivant M. Landry tout au moins dans les grandes lignes de son rapport qui leur apprendront beaucoup de choses fausses à connaître.

Le travail proprement dit, d'abord.

Voici un chapitre « nécralgique » : le fonds national de chômage. M. Landry explique que le crédit pour 1928 qui était de 3 millions n'a été réparti par la commission d'un demi million. « La France doit à son heureuse constitution économique cet avantage que le chômage n'y sévit avec intensité que dans des périodes de crise, à des intervalles relativement espacés. » La crise de chômage ayant atteint son point culminant en 1927 avec près de 80.000 chômeurs, s'est atténué au point qu'on ne comptait que 504 chômeurs en septembre.

Les introductions de travailleurs étrangers ont été exigées en raison même de la crise de chômage qui vient de prendre fin. Il était entré en France 104.477 travailleurs industriels en 1925, 96.949 en 1926, 18.778 en 1927 (période de chômage intensif). A la fin de septembre 1928, ce nombre était de 19.543 : le marché du travail s'améliore.

M. Landry note que certaines nations inspectent de sévères restrictions à la sortie de leurs nationaux. « Mais, ajoute-t-il, de nouvelles sources de recrutement sont envisagées pour répondre aux besoins qui pourront se manifester. En somme, la France est destinée à demeurer un pays d'immigration. » C'est pour cela, et parce que nous avons dans une certaine mesure intérêt à nous solidariser avec les pays d'émigration, que nos apports extérieurs que les services administratifs de l'immigration et du placement doivent être maintenus à la hauteur de leur mission. M. Landry l'explique en détail, qu'il s'agisse des éléments étrangers que nous rechercherons, ou de l'inspection du travail extérieur.

Nous avons conservé le souvenir de certaines observations présentées par M. Landry, dans ses précédents rapports sur le budget du travail. En plein crise, notamment, il avait laissé prévoir la réadaptation du marché, s'appuyant pour cela sur des données économiques qui, en France, rendent passagères les crises, des demandes spéciales à la France que M. Landry a pu mettre en lumière grâce à sa connaissance profonde et étendue de la situation.

Il a mis en garde, alors, la Chambre contre des mesures précipitées qui auraient traduit avec exagération sa volonté de réagir, dans d'autres domaines que celui proprement dit du travail, dans le domaine monétaire par exemple, qu'il n'avait pas voulu lier, comme on semblait le désirer de beaucoup de côtés, au problème de la main d'œuvre. La stabilisation s'est faite ainsi au moment le plus favorable, dans des conditions les plus souhaitables, en dehors de toute agitation.

A ce moment, l'opinion de M. Landry avait frappé la Chambre. Entre les fluctuations de l'émigration, sa corrélation, ce considérable, et qui l'est encore, et les éléments de la crise de chômage, mais bien dégagée, comme le peut faire un véritable économiste, M. Landry avait fait les relations nécessaires qui attirèrent l'attention du Parlement et contribuèrent quelque peu à éviter des mesures inopportunes. A la rigueur, par une modification à négocier des traités internationaux, il aurait été possible de faire jouer l'immigration comme une soupape de sûreté. M. Landry prévoyait d'ailleurs que point ne serait besoin d'en arriver là. L'événement lui a donné raison : le fléchissement s'est fait pour ainsi dire, de lui-même.

Concernant les questions relatives au travail, M. Landry aurait pu développer sensiblement son rapport. Le complément de lumières qu'il n'y a pas ajouté pour ne pas, sans doute, alléger le fardeau déjà volumineux avec ses cent pages, on le trouve dans les rapports précédents, car tous se font suite et constituent un véritable manuel du problème du travail en France pour notre époque. On les y trouve quand même dans les chiffres, les tableaux, les graphiques, les commentaires qui font des rapports de M. Landry des modèles de clarté, de précision, des modèles du genre.

P.B

## A la Chambre

## La discussion du Budget

### Le budget de la Marine Marchande étant voté on passe à l'examen de celui de la Marine de Guerre

*Paris, 6 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de M. *Léo Bouyssou*.

MM. Chéron et Forgeot sont au banc du Gouvernement.

### Le budget de la marine marchande

La Chambre reprend la discussion du budget de la Marine marchande.

*M. Geisbuerhler*, après avoir déploré la suppression du sous-secrétariat d'Etat de la Marine marchande, explique le dur métier des six mille pêcheurs de Terre Neuve et d'Islande, quittant chaque année le Littoral français pour aller pêcher pendant six mois au milieu de l'Océan sur de frêles embarcations.

Il réclame en faveur des marins une protection plus efficace.

*M. Cutioli*, député de Constantine, expose les doléances de la population algérienne.

— Nous demandons, dit-il, l'établissement d'un plan de mobilisation maritime assurant dès le déclenchement de la grève, l'armement des navires par les marins de l'Etat.

*M. Laquière* présente diverses suggestions et insiste sur la nécessité de créer un service rapide entre Alger et Marseille et d'assurer la liaison étroite entre les communications maritimes et les communications par chemin de fer.

Après des observations de *M. Cassidore* sur la mise en état des ports coloniaux et de *M. Dignac* signalant la situation navrante de la flottant, appuyant les observations de ses collègues.

La discussion générale est close.

*M. Léon Meyer* demande le renvoi du chapitre premier à la Commission afin de permettre à la Chambre de manifester sa volonté de faire rétablir le sous-secrétariat de la Marine marchande.

*M. Chéron* demande à M. Meyer de ne pas insister car la création d'un sous-secrétariat d'Etat est une prérogative du président de la République et que le renvoi du chapitre à la Commission n'apporterait aucune solution.

Après diverses observations présentées par *M. Sabiani*, *M. Forgeot*, ministre des Travaux Publics répond de façon générale aux questions posées par les précédents orateurs.

Il reconnaît que notre Marine marchande n'occupe que le sixième rang dans le monde mais il fait remarquer cependant que notre tonnage est supérieur à celui de 1912.

Les causes d'infériorités sont cependant assez graves pour justifier l'action énergique afin d'éviter la répression plus sensible.

Il faut maintenir les progrès acquis et les consolider : il convient d'abord de modifier le régime fiscal maritime français pour le transformer mais progressivement à mesure que les possibilités budgétaires le permettront.

D'ailleurs, le ministre indique dans quelles conditions il s'efforcera d'améliorer le crédit maritime et de mettre en état les ports coloniaux.

### Les pensions des mariés seront portées à 3000 francs

Examinant le côté social du problème M. Forgeot déclare qu'il faut encourager la sysolion du marin en améliorant la situation des intéressés. Il a la satisfaction d'annoncer que la pension des marins sera portée à trois mille francs par an.

Le ministre se déclare d'accord avec M. Cathala sur la nécessité d'un plan permettant d'assurer le trafic entre la France et l'Afrique du Nord en cas de grève.

La suite du débat est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi quinze.

### 5 heure de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson*.

MM. Chéron et Forgeot sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen du budget de la Marine marchande.

*M. Auguste Raynaud* appelle l'attention sur la situation des marins pêcheurs et réclame en leur faveur une augmentation de crédits.

*M. Chéron* répond que les suggestions émanant par le Gouvernement sont appréciables.

Le ministre a accepté de faire un nouvel effort en insérant au crédit supplémentaire pour porter à trois mille francs la pension des marins.

### M. Chéron demande à la Chambre de hâter le vote du budget

*M. Chéron* estime d'ailleurs que nous sommes à une heure où il faut voter le budget tel qu'il est ou ne rien voter du tout. Si on veut aboutir il est absolument indispensable de renoncer à tout amendement qui risquerait de compromettre l'équilibre budgétaire.

A la suite de cette intervention aucun amendement n'est maintenu et les chapitres du budget de la Marine Marchande sont adoptés.

Le budget concernant la Caisse des Invalides de la Marine est ensuite adopté sans débat.

### Le budget de la marine de guerre

Puis, la Chambre aborde l'examen de la Marine de guerre.

*M. Boulignard*, ouvrant la discussion générale, constate tout d'abord que les dépenses de la Marine sont en régression par rapport à 1913. L'orateur signale la crise du recrutement navale causée selon lui par l'insuffisance des avantages accordés au personnel marin et termine en ajoutant brièvement quelles sont les réformes les plus urgentes à apporter dans ce domaine.

*M. Goude* s'attache à démontrer que les dépenses de la Marine pour l'exercice de 1929 sont, non pas inférieures de 23 pour cent à celles de 1914, comme le prétend M. Domenail dans son rapport, mais supérieures de 26, 5 pour cent.

Cette affirmation amène *M. Dumesnil* à contester les chiffres fournis par l'orateur et à déclarer qu'il maintient ceux se trouvant dans son rapport.

*MM. Goude* maintient les siens.

Parlant ensuite de la crise du recrutement naval il fait observer que si les inscrits maritimes se désintéressent de la Marine c'est qu'ils ne sont pas traités sur le pied d'égalité avec les autres citoyens.

— Il est inadmissible, dit M. Goude, qu'on leur impose trois ans de services militaires alors que l'armée de terre fait 18 mois.

*M. Goude* critique également l'organisation des effectifs et la politique suivie en matière de construction.

Il termine en demandant au ministre de donner au personnel de la Marine les satisfactions auquelles il a droit.

*M. Auguste Raynaud* observe que la politique navale est conditionnée par la politique extérieure et il regrette qu'après la guerre mondiale les peuples aient repris la course aux armements.

L'orateur fait confiance à l'Assemblée de Genève pour arrêter cette course et demande au Gouvernement de faire connaître tous les crédits secrets affectés au Maroc espagnol et notamment la Légion et les officiers généraux en absolument trop d'âge.

*M. Leygues*, ministre de la Marine, prend ensuite la parole. Il déclare que les chiffres indiqués par M. J.-L. Dumesnil ne sont pas contestables.

Les budgets navals du monde sont tous supérieurs au budget français dont les crédits sont inférieurs à ceux de 1914.

Il rend ensuite hommage à tous les ministres de la Marine qui, depuis la guerre, ont contribué à la restauration de la Marine ce qui permet d'établir un contact étroit avec les colonies d'assurer la police de la mer et la liberté des communications, de maintenir le prestige de la France par l'organisation de croisières.

Le ministre proclame contre les allégations prétendant que les officiers de réserve servaient trop longtemps.

*M. Leygues* affirme enfin que notre Marine est une Marine défensive.

*M. Duimenil*, rapporteur, d'accord avec M. Leygues, exprime l'espoir qu'après le vote du budget un large débat pourra s'établir sur l'organisation de notre Marine.

Les dix premiers chapitres sont adoptés sans débat notable.

L'examen des autres chapitres est renvoyé à 21 heures.

### Séance de nuit

La séance de nuit est reprise à 21 heures 10, sous la présidence de M. Bouisson.

M. Leygues est au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du budget de la Marine de guerre.

Sur le chapitre 16, concernant l'infirmerie maritime *MM Goude et Auguste Raynaud* ayant évoqué la question du sanatorium national pour le personnel navigant, *M. Dumesnil*, rapporteur, déclare qu'il s'agit d'une question difficile.

Pendant du président du Conseil et qu'il fait confiance à M. Poincaré pour aboutir à une solution satisfaisante.

*M. Leygues* fait observer qu'un gouffre a été fait cette année pour le personnel des arsenaux. Il espère d'ailleurs l'unification des salaires l'année prochaine.

## La réponse de M. Chastanet à la lettre de M. Poincaré

### Le député de l'Isère affirme que M. Hennessy est compromis dans l'affaire de la Gazette du Franc

*Paris, 6 décembre.* — M. Chastanet, député socialiste de l'Isère, a adressé à M. Poincaré une lettre en réponse à celle qu'il reçut hier soir :

« Monsieur le Président,

« A votre tour et renversant des rôles vous m'avez adressé une lettre qui revêt la forme d'une interpellation.

« Puisque vous m'y conviez, je vais m'expliquer sans embages.

« Y a-t-il dans le bruit de la « Gazette du Franc » des parlementaires ou des membres du gouvernement compromis ? Oui, il y en a au moins un et c'est votre ministre de l'Agriculture, M. Hennessy, propriétaire d'un journal important, il a accepté le concours financier de *l'Interpresse*, filiale de la « Gazette du Franc ».

« Quel est le degré de responsabilité qui incombant ? C'est à la justice de le dire.

« Y a-t-il maintenant des gouvernementaux et des membres du gouvernement faisant partie de sociétés d'affaires d'un goût douteux ? Je vous ai cité le nom de M. Henry Paté, il est président du Conseil des Pétroles Victoria, administrateur de la Société des Constructions de fer, bétons et pierres armées Pouchot, de la Société d'édition des documentaires, de l'Hôtel Moderne de Paris, de la Société Roy et de la Compagnie de la Société Concessionnaire des Nouvelles Tuiles, de l'Union générale pour automobiles de la Société immobilière et hôtelière de Boulogne-sur-Mer, de la Société pour l'expansion et l'embellissement de la ville de Biarritz, enfin, M. Paté est président de la Société Climatique et Immobilière de Vichy-sur.

« Vous m'annoncez que M. Paté a donné sa démission des conseils d'administration auxquels il avait appartenu mais alors comment se fait-il que les démarcheurs de la Société Thermo, Upent, leurs clients aux bureaux annoncent toujours que M. Paté est président de ladite Société. Il s'agit pourtant d'une affaire importante atteignant près de 14 millions.

« Ou vous trompe, monsieur le Président du Conseil, il y a une dénonciation que M. Paté a pour démissionné devoir de donner à présent, c'est celle de nous communiquer la liste des sociétés dont il est administrateur ou gérant.

« Permettez-moi, M. le Président, de vous faire remarquer que les grosses affaires de banques ou d'affaires ne sont pas toutes obligatoirement scandaleuses. Vous le savez mieux que tout autre, vous dont la probité publique a bien tenu, vous qui n'avez jamais ni de près ni de loin patronné la moindre affaire.

« Il est donc de votre devoir, monsieur, un ex-président du Conseil qui dirige, grâce à sa situation au moins 33 banques ou affaires diverses, dont je possède la liste sous les yeux, particulière quelquefois à des opérations qui ne sont pas exemptes de toute critique.

« Des noms, des noms, clament ceux qui sont avides de scandale ou veulent en finir avec l'injustice des hommes politiques dans les affaires.

« Des noms ! j'en ai un quarteron que vous connaissez aussi bien que moi. Il n'en est pas un seul qui ne puisse accepter le portefeuille des colonies, M. Raphaël Georges-Lévy de la Société d'exploitation du gaz et d'édition ainsi que de nouvelles sociétés en participations formidables, je suis encore persuadé que M. Perpessa Poncet n'est plus depuis la formation de votre dernier ministère, administrateur des mines et des usines de Bolange Dilling et que M. Charles Dumont, rapporteur général au Sénat, a abandonné sans doute la campagne d'intégrité industrielle, la Compagnie générale des Tabacs, la banque franco-japonaise, etc. Enfin, je n'en avais que deux de Sénat dirige encore la Compagnie générale d'Electricité, l'Union minière et métallurgique de France, les mineurs et hauts-fourneaux, les forges électriques et usines de pyrénées électrique, les compagnies roux et de glaces et de verres spéciaux du Nord de la France, etc.

« Ce qui importe, c'est de dissiper au plus tôt le malaise pesant sur le Parlement et sur le pays. Or, la chose est tort simple, il vous suffira à vous, M. le Président du Conseil, de réclamer du Parlement le vote d'un projet de loi interdisant formellement à des parlementaires et des ministres d'appartenir de près ou de loin à une société d'affaires.

« Faites-le, je vous mets au défi, une majorité en deux scrutins. Entre-t-elle supérieur de votre patriotisme et de la dignité du régime exige cette première mesure de salubrité publique.

« Recevez, etc... »

« Signé : CHASTANET ».

## Conseil des Ministres

### Les textes des nouveaux articles sur les missions ont été arrêtés

*Paris, 6 décembre.* — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet au ministère des Finances sous la présidence de M. Poincaré.

Le Conseil a arrêté les textes définitifs des articles introduits dans le collectif de décembre pour remplacer les articles 70 et 71 de la loi de Finances.

Ces textes sont exactement conformes à ceux qui, après examen en Conseil et modification de leur rédaction primitive, avaient été adoptés à l'unanimité par le précédent Gouvernement.

Les articles sont précédés d'un exposé des motifs nouveaux qui :

1° précise la regression de l'influence française dans le monde par suite de la disparition continue de nos missions et de leur remplacement par des concurrents étrangers.

2° reprodnit les arguments donnés dès 1920 en faveur des missions et de la nécessité du recrutement par 4/5 professeurs de l'Université très que MM. Georges Dumas, Lévy, Bruhl, Silvain, Gautier, etc.

3° rappelle les subventions budgétaires continuellement accordées aux missions religieuses et aux œuvres laïques par tous les Gouvernements sans exception depuis la fondation de la République.

Les nouveaux articles sont au nombre de 11. Neuf de ces articles, à exception d'un par congrégation missionnaire, demandent à satisfaction aux neuf congrégations qui demanderaient à se voir confier en vue d'entretien de leur maison de formation, d'hospitalisation et de retraite, l'administration de tout ou partie des biens appartenant aux anciens établissements du culte.

Le Gouvernement, dans un sentiment de déférence à l'égard de la Chambre, ne publiera le texte des nouveaux articles et de l'exposé des motifs que lorsque la Commission des Finances sera, très prochainement du collectif.

La discussion de ce cahier aura lieu au Palais Bourbon pendant la discussion du budget au Sénat.

M. Briand a annoncé à ses collègues qu'il partirait pour Lugano où il représentera la France au Conseil de la Société des Nations.

Le reste de la séance est consacré à l'expédition des affaires courantes : les ministres se réunissent en Conseil des ministres samedi.

*Le Dr Von Dirckzen (notre photo) qui vient d'être nommé ambassadeur d'Allemagne à Rome, succédant à Pour la quelle le gouvernement de Vienne a été parvenu son agrément.*


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

*La « Porte de l'Enfer », œuvre audacieuse et synthèse admirable du sculpteur Rodin, exécutée en bronze d'après les maquettes en l'atelier pour le musée-fondeur Rudier, une partie ces pièces a 6 m. 50 sur 4 m. et pèse 7.000 kilogrammes. Le fondeur ne dura pas moins de trois ans. On remarque à droite le fondeur lui-même, ce qui donne une échelle de la dimension.*

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Le domestique qui vous apporte votre petit déjeuner pour prononcer une parole qui affectera votre journée entière. Le courrier d'une matinée, d'une banque, d'affaires, contient des mots qui les feront agir de telle et telle manière, en touchant certaines cellules de leur moteur. Il nous semble bien suggestionnés par des milliards de choses qui doivent « connaître » à nos destinées, par l'esprit des morts comme par celui des vivants.

Et pas une suggestion n'est envoyée au hasard car le hasard le sait exister. Toute suggestion est une création et une création : nous pouvons non seulement être suggestionnés mais nous suggestionner nous mêmes. Dans l'auto-suggestion, la réaction n'est extérieure pas ; peut-être parce que le nerf conducteur est détendu ; elle agit sur elle même avec les cellules de l'imagination et voilà la porte ouverte à toutes les phobies, à la neurasthénie et à ses extravagantes douleurs. Les gens même peuvent subir une sorte de suggestion réflexe. Il m'est arrivé une fois, de supposition une orange de sel au lieu de sucre ; le goût m'avait été si désagréable que, pendant trois jours, mon palais en est resté impressionné au point de ne pas faire prendre le sucre pour le sel.

Le pouvoir de la suggestion est très fort chez ceux qui sont appelés à pratiquer l'hypnotisme, à propager les individus, à les entraîner à quelque contrée de terre.

Des médecins croient maintenant que la suggestion et de l'employer à la guérison des maladies nerveuses. Par certains procédés, d'ordre occulte, ils produisent le sommeil hypnotique, le sommeil suggestionné, et, une fois produit ce repos, le moteur humain à quelque chance, la nature aidant, de se réparer lui-même.

Ces médecins croient aussi, par la suggestion et l'application de la pensée saine, pouvoir rendre la santé aux cellules malades. Le pouvoir en est réellement ? Là, il faut mettre un point d'interrogation. La science de demain y répondra vraisemblablement peut-être. En attendant, ils sont encore dans la période d'essais. Ce qui met mon esprit en méfiance, c'est la facilité de force qu'est la suggestion au sombre domaine pour ne pas dire inférieur. Encore, pour faire un miracle pendant trois jours, mon palais en est-il resté impressionné au point de ne pas agir que sur les individus pour lesquels il fonctionne ? Autrefois ce symbole m'avait semblé naïf et enfantin, il m'apparut soudainement comme une révélation, comme une merveilleuse intuition de la vérité. J'eus une exclamation de joie, je me mis à marcher dans ma chambre et je dis tout haut : « J'ai le clé du miracle ! » La pensée ne se transmettrait-elle pas par des rayons lumineux ? La science ne nous a-t-elle pas appris qu'il y a des rayons qui brûlent qui consument les chairs et une pensée ardente, une pensée de feu, pourrait pénétrer des années de même image, celle des blessures du Christ par exemple, ne pourrait-on pas les photographier, les imprimer dans une chair nécrosée, ultra-sensibilisée comme devait l'être celle de saint François ? Je le crois... oh ! je le crois ! Mon idée peut paraître absurde aujourd'hui, mais elle sera vraie demain, et je la donne en attendant ce demain que je ne verrai pas.

La majeure partie de l'humanité a vu seulement cru aux miracles, mais elle en a raconté des autres exposés. Cet pourvenait qu'elle en a besoin. Les murs des temples païens ont été tapissés de nombreux ex-voto, les grâces reçues du ciel. Ils ont l'ambi de toi et de reconnaissances aussi bien que ceux de nos chapelles votives. Les dieux que les chrétiens ont proclamés faux ont fait des miracles autant que le vrai Dieu. Je n'ai jamais vu nommer l'Eglise avait expliqué cela, ou ne le lui a peut-être jamais demandé. Ceci me mène en face d'une question plus grave, plus haute, plus profonde, plus pleine de mystère, plus dans, des sacrifices, nous pouvons réellement obtenir de Dieu des faveurs spéciales. Il faut y repondre par un oui ou par un non. — Eh bien, il me semble, du moins j'aime à le croire, que mes lecteurs sont assez grands pour supporter et comprendre le « non » bientôt écrit mais largement pensé. Tout importe dans l'Univers. L'apparition et la disparition d'une fleur, du plus petit insecte, produisent des vibrations infinies. L'homme qui, par exemple, demande sa propre guérison ou celle d'une personne chère, ignore les conséquences de son désir... du fait l'homme ne peut jamais savoir ce qu'il demande. Si la prière qu'il implore est écrite dans le manuscrit divin, l'obtiendra : non pas parce qu'il la demande, mais parce qu'elle est nécessaire à la Vie ; si c'est la mort qui Vie réclame, la mort viendra. Nous sommes l'œuvre divine, là est pour nous l'erreur. L'honneur qui suppose les bonheurs, et nous devons être en harmonie avec elle. Relire dans la prière humaine soit vaine et inutile ? Rien n'est vain, rien n'est inutile. Elle a un autre but que celui que nous voyons, et ce but, nous pouvons en être sûrs, est notre progrès notre bien futur. La presque est une des religions de l'Occident est où, et est encore, leurs sanctuaires miraculeux ou la foule des affligés vient implorer, elle, de sauver si, par des prières, des dons, des sacrifices, nous Dieu.


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Les midinettes ont une reine depuis dimanche. Elles n'en réclamaient point. Les midinettes ne sont-elles pas des reines de grâce, de gentillesse et de gaieté ? Mais le « Sourire de Paris » tenait qu'elles eussent une reine.*

*Vous vous doutiez bien qu'il y avait du sourire là-dessous.*

*Le « Sourire de Paris » est une société de midinettes : mutualité, soins aux malades, restaurant, chambres pour les sans famille, réunions artistiques. A peine créé, le « Sourire de Paris » vient des filiales à Marseille, Lyon, Bordeaux, Lille, Reims. Le but des fondateurs est de grouper les midinettes de France, celles qui sont sages, et nous savons par expérience qu'elles méritent un prix de vertu. Mais il faut se dépêcher de les marier... C'est pourquoi le « Sourire de Paris » organise des soirées dansantes qui faciliteront les mariages d'inclination. Tout est donc prévu.*

*Revenons à la reine.*

*Vous me demandez si je l'ai vue ?*

*Le devoir d'un chroniqueur est de fourrer son nez partout, même sous celui d'une reine.*

*Mlle Germaine Coeffet est une jolie blonde de vingt ans aux yeux bleus, qui ne coiffe à la russe. Signe particulier : elle aime les perles. Elle en porte autour du cou, aux oreilles, aux doigts. C'est une perle elle-même...*

*J'ai voulu savoir ce que la reine pensait de son élection.*

*— Je suis très heureuse, m'a-t-elle dit, mais je le serais bien davantage si je pouvais jouer la comédie.*

*Ah ! ça, qu'ont donc toutes les reines à vouloir monter sur les planches ?*

*Je répliquai aussitôt :*

*— Mais alors, Votre Majesté ne serait plus reine des midinettes !*

*— Il y a aussi des reines au théâtre.*

*— Et de tout petits sujets...*

*La souveraine m'a foudroyé du regard, un regard bleu électrique, et d'un geste bref elle me signifia que l'entretien était terminé.*

*Je me suis incliné, en me félicitant que Mlle Germaine Coeffet ne soit pas reine pour tout de bon et que la Bastille ne soit plus qu'un carrefour...*

Gabriel Bayle.

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, vendredi 7 décembre 1928 : 342e jour de l'année, 23 à venir.

Aujourd'hui : Saint Ambroise.

Demain : Conc. N. D.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 7 décembre 1769. — Naissance à Ajaccio du général Bernard de Cataneo.

### Les Corses Partout

#### A MARSEILLE

Le dimanche 2 décembre, le groupe Amicale de la Commune de Pino, a donné sa réunion mensuelle au siège « Bar de l'Île, 56, Rue de l'Evêché ».

La séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence de M. Ange Pioli, président.

Un grand nombre de membres y assistaient.

Le payement des cotisations mensuelles et de la tirage autonome terminées.

La parole est à notre sympathique président qui nous fait en termes émus le récit de la perte cruelle qui vient de frapper notre groupement en la personne de notre regretté ami Vincentelli Jean disparu en mer le 25 novembre dernier, dans le naufrage du vapeur « Césarée ».

La séance est levée pendant cinq minutes en signe de deuil.

En cette triste circonstance, le groupe envoie à la veuve éplorée, ainsi qu'à tous les membres de sa famille et autres parents ses condoléances, les plus émues.

Il propose à l'assemblée, d'ouvrir une souscription, pour l'achat d'une plaque commémorative en la mémoire de notre regretté ami.

Cette plaque sera posée au pied du monument des Morts de la Commune de Pino.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

Il nous apprend aussi avec joie, que notre sympathique ami Torre, Pierre, capitaine de la Marine marchande, vient d'être décoré de la Croix, au titre d'officier de l'ordre du Nikam Iftikhar de Tunisie. En cette occasion, il propose à l'Assemblée générale de lui voter ainsi qu'à toute sa famille ses plus sincères félicitations.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Il met en même temps l'Assemblée générale au courant de la [illegible] du secrétaire général. Aussitôt on procède au renouvellement des secrétaires manquants.

Sont élus à l'unanimité :

MM. Torre Pierre, [illegible] général du Groupe, en remplacement de [illegible] Spadaccini, secrétaire général démissionnaire ;

Antoni, Dominique, secrétaire de la Caisse Autonome, en remplacement de notre regretté ami Vincentelli Jean.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h. 30.

Le Secrétaire adjoint :
M. Antona.

#### A NICE

Dimanche dernier ont eu lieu à Nice des élections municipales complémentaires portant sur 23 sièges. Il y avait en présence, d'une part, un seul candidat de Modérés, ancien adjoint de la Municipalité démissionnaire et de l'autre une liste Donadei dont faisaient partie deux de nos compatriotes, Monsieur Jean Peris, directeur du Mondial et Mr Bonifacio. Il y a ballotage. Mais nous avons été heureux de constater que le jeune et estimé avocat Mr Bonifacio est arrivé troisième sur la liste Donadei. Nos meilleurs [illegible]

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

# A Travers la Corse

## AJACCIO

*Conseil Municipal.* — Le Conseil municipal d'Ajaccio a commencé sa session de novembre lundi dernier. Il a eu notamment à prendre une décision concernant le renouvellement de l'exploitation des pompes funèbres, à la suite d'une adjudication infructueuse. Un appel d'avis d'offres ayant été fait, trois demandes ont été exposées au Conseil municipal, deux provenant d'industriels ajacciens, une d'une maison de Marseille qui a de nombreuses affaires de ce genre dans le midi de la France. A la suite de l'avis conforme des commissions des finances et des travaux publics, le Conseil municipal a donné la préférence à la Maison Roblot de Marseille, qui prendra ce service trois mois après l'approbation de la convention par l'autorité préfectorale.

Dans sa séance du mercredi 5 décembre le Conseil a commencé la discussion du budget.

*Aviation.* — Journée du 4 décembre — L'appareil piloté par Ponce est arrivé de Tunis à 12 heures avec 2 passagers et est reparti, pour Antibes à 13 heures avec 2 passagers.

*Elections consulaires.* — Le 9 décembre, il y a un siège de juge titulaire à pourvoir, M. Jean Paravisini, juge sortant, se représente.

*Deuil.* — Vendredi 7 décembre déboquera le corps de notre concitoyen M. Vincenti, directeur d'une maison d'équipements militaires, décédé à Paris, gendre de feu notre concitoyen M. Baptiste Campi. Les funérailles suivront. Nos sincères condoléances à sa famille.

## CALVI

ETAT CIVIL DU MOIS DE NOVEMBRE

*Mariage.* — M. Craciani Antoine, journalier et Albertini Toussainte, sans profession.

*Naissances.* — Sinibaldi Etienne, fils de Sinibaldi Octave et de Giamarchi Scholastique ; Marchetti Madeleine-Raymonde Simonne, fille de Marchetti Raymond et de Peretti Anne-Marie.

Bellini Rosaria, fille de Bellini Mathieu et de Agostini Laurence.

*Décès.* — Dubois Joseph, 19 ans, sans profession. Finelli Anne-Marie, 27 ans, institutrice ; Giamarchi Etienne, 59 ans, propriétaire.

*Le trafic du chemin de fer de la Balagne.* — Le train de la Balagne a transporté pendant le mois de novembre dernier 5.652 voyageurs.

*Au port.* — Le « Corséen », capitaine Corell, de la Compagnie Fraissinet, arrivé dimanche matin de Toulon avec 121 voyageurs et 50 tonnes de marchandises diverses, est parti l'après-midi pour Re-Rousse-Nice.

Le même bateau arrivé de Nice, mercredi matin avec 68 voyageurs et 66 tonnes de matériaux de construction est parti pour Ile-Rousse, Toulon, avec 16 tonnes de châtaignes.

Depuis la dernière grève maritime, la Compagnie Fraissinet, laisse en souffrance sur les quais de Marseille, une grande partie des matériaux de construction, briques et tuiles, à destination de notre région. Cela porte un préjudice considérable aux entrepreneurs et propriétaires, qui sont obligés, de ce fait, de suspendre ou arrêter leurs travaux.

Nous faisons appel, en leur nom, à la bienveillance de M. Fraissinet, pour que ces matériaux soient acheminés le plus tôt possible, sur leur destination.

*L'électrification.* — Les travaux de l'usine électrique touchant à leur fin. Le réseau haute tension est en construction, et dans quelques jours va commencer la pose des installations particulières et des lampes publiques. La mise en marche de l'éclairage est prévue pour la fin janvier.

La municipalité a amélioré considérablement le plan d'éclairage public, primitivement prévu. Toutes les voies larges et étroites, seront abondamment éclairées. Sur le boulevard et sur les quais seront placées des lampes de 100 bougies.

*Au départ.* — M. Semeriva, 2e adjoint au maire, se rendant à Toulon, pour quelques jours.

*A l'arrivée.* — M. Ancourt, sous-préfet de Calvi, rentrant de Paris.

*Travaux d'édilité.* — Dimanche prochain aura lieu à la Mairie, l'adjudication des travaux de bitumage de la rue de la Gendarmerie. Le montant de ces travaux est fixé à 3.200 francs.

Ces travaux ne constituent qu'une première tranche du programme d'embellissement et d'amélioration que le Conseil municipal a adopté. D'autres travaux suivront incessamment.

— Comment, petit effronté, tu demandes l'aumône et tu ris ?

— C'est le pâté... qui m'chatouille la plante des pieds !...

# Ce que pense la Province

DIX ANS APRES

Le Petit Courrier (Angers) :

Dix années ont passé ; mais, après un petit [illegible], comment croire que le monde ait pu, désormais, retrouver son équilibre ? On l'a dit avec juste raison : la paix ne peut être qu'une œuvre de création continue ; et nous ajoutons, en effet, avec les vicissitudes inévitables, à cette lente création. Chaque jour soulève quelque problème à résoudre ; chaque heure requiert l'application dans son esprit et dans sa lettre, de l'un des traités de paix intervenus. Et si l'on veut aboutir, si l'on veut donner aux problèmes soulevés des solutions efficaces, il les faut traiter dans le plus grand esprit de justice et de loyauté.

En ce qui regarde particulièrement la France, ces solutions sont une des conditions premières de son rétablissement. Que l'on n'oublie pas qu'elle a dû dépenser de 100 milliards pour refaire son sol, ses villages, ses cités dévastées. Ainsi bien, se dispose-t-elle qu'elle soit à coopérer à l'œuvre entreprise de rapprochement des peuples, il n'en subsiste pas moins, nous dira M. Poincaré « un certain nombre de difficultés internationales qu'il ne nous est pas permis d'ignorer et qui nous interdisent de fermer les yeux. »

Général Nudant

SOLIDARITE DE LA PAIX

Le Phare de la Loire (Nantes) :

Il ne faut pas nous dissimuler qu'il existe en Allemagne, en ce moment, une « crise de Locarno », tous les partis allemands s'étant mis d'accord pour déclarer que les résultats n'ont pas répondu à leurs espoirs et, naturellement, les nationalistes en profitent pour exiger la dénonciation de cette politique.

Espérons que le retour aux affaires du Dr Stresemann va rapidement calmer cette agitation, en faisant triompher la raison et le bon sens. Nous en avons plus que jamais besoin, dans les graves circonstances qui s'annoncent pour l'Europe.

Rendons justice au gouvernement de M. Stanley Baldwin, qui n'a pas hésité à s'engager sur la voie de Locarno en encourageant le rapprochement franco-allemand, dont il pouvait cependant craindre certaines répercussions sur l'industrie britannique. Il a compris que l'Europe ne pourra jamais connaître la paix si personne ne veut consentir de sacrifices, et que, à notre époque d'étroite interdépendance, il ne faut pas oublier que tous les intérêts sont solidaires.

Moins que jamais, la prospérité d'un peuple ne pourra s'établir sur la ruine de ses voisins.

M. d'Ambremont

## Notre Patriotisme

M. Lloyd George, en plein Parlement britannique, vient de nous accuser d'entretenir une armée que le souci de notre sécurité ne justifie pas, à laquelle nous conduit on ne sait quel délire de persécution ou quelle folie mégalomane !! Voilà ce qui se répète de New-York à Londres, de Moscou à Berlin. Trop de journaux — votre d'hommes politiques français — font écho. Nos soldats seraient trop nombreux, le temps de service trop long, les périodes de réserves démesurées, les dépenses excessives. On compare les crédits de l'Agriculture ou de l'Hygiène avec ceux de la Défense Nationale. Les premiers seraient des crédits « de vie », les seconds des crédits « de mort. »

Comparaisons et épithètes dénuées de sens ! Jusqu'à l'heure où nous sommes de l'histoire, c'est dans la mesure où la défense nationale a été assurée, qu'avec la paix la vie des peuples a été sauvegardée.

Que vaudraient les protocoles de la Société des Nations, les pactes Briand-Kellog, les procédures de plainte, d'enquête, de jugement, si un agresseur puissant prétendait imposer à l'Europe démoralisée ou lasse un coup de force contre le Traité de Versailles ou de Saint-Germain ?

Les projets du gouvernement, tels qu'ils figurent dans les lois organiques de l'armée ou dans les tableaux du budget de la guerre, résultent d'études et de discussions interministérielles. Ils sont ensuite étudiés dans les deux Chambres par des Commissions où tous les partis sont représentés, où le droit d'enquêter ou d'interroger est sans limites. Le bon sens a tous les moyens de se faire entendre.

Malgré Verdun, malgré les deux Marne, le traité de Versailles a donc maintenu contre la France victorieuse la frontière de Waterloo. Telle fut la volonté de Lloyd George. Elle nous oblige, en vue de protéger Metz avec son bassin industriel et toute la plaine d'Alsace, à construire des fortifications. Nous les ferons aussi réduites que la prévoyance la plus parcimonieuse le permettra. Elles seront telles que les enseignements les plus récents et les prévisions de l'art militaire les conseillent. Une fois le programme arrêté, il importera qu'il soit poursuivi jusqu'à son achèvement, sans à-coups. On la nature n'a pas donné à une nation la protection des montagnes ou d'un grand fleuve, enfoncer dans le sol de la patrie une frontière fortifiée, ce n'est menacer personne, mais s'assurer des garanties de paix et de liberté.

Notre militarisme — celui de l'armée d'un an solidement encadrée et pourvue d'un matériel perfectionné, celui des fortifications défensives convenables — n'est pas un empêchement à la réconciliation des peuples. Au contraire. Il nous permettra, à l'occasion, de discuter plus librement sur l'évacuation de la Rhénanie. Il donnera au peuple allemand qui veut la paix dans son immense majorité, nous n'en doutons pas, le temps d'imposer sa volonté à son Gouvernement. Pour le moment, le Reichstag est incapable d'empêcher les anciennes administrations impériales, demeurées toutes puissantes, de construire des croiseurs-cuirassés et de constituer en Rhénanie un réseau ferré et routier, comme un parc d'autobus à grand rendement militaire. Tant qu'il en sera ainsi, n'en déplaise à nos anciens alliés d'Amérique et d'Angleterre, le militarisme français restera la seule sauvegarde de la paix européenne.

Charles Dumont
Ancien Ministre,
Rapporteur Général
de la Commission des Finances du Sénat.

# INFORMATIONS LOCALES

## Un beau geste des poilus

Nous apprenons avec plaisir que la pétition ci-après — qui a déjà obtenu l'adhésion d'un grand nombre de combattants — va être adressée incessamment à M. le président du Conseil :

Monsieur le président,

Nous soussignés, tous anciens combattants, avons l'honneur de demander la Croix de Guerre et la Médaille Militaire pour le Poilu des Poilus, Georges Clemenceau.

Avec la certitude que notre requête recevra une suite favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, nos hommages les plus respectueux ;

(Suivent les signatures).

Les combattants qui désirent ajouter leur signature à celle de leurs camarades sont priés de la faire chez M. Dominique Vecchioni, 2, rue Miot, tous les jours de 1 heure à 3, jusqu'au 12 décembre.

## Au Départ

Le colonel Chamoux affecté à Metz, quitte Bastia par le courrier de ce soir.

Venu deux fois dans notre ville comme lieutenant et comme lieutenant-colonel, sa grande amabilité, son inlassable parfaite n'y ont laissé que des sympathies. Aussi nous ne voulons pas laisser partir ce brillant officier, grand ami de la Corse, sans lui exprimer tous nos regrets de son trop court séjour parmi nous et lui dire ainsi qu'à Madame Chamoux, avec tous les regrets que nous cause leur départ, tous nos vœux d'heureux séjour dans leur nouvelle garnison. — J. O.

## Dans les groupements

SYNDICAT AGRICOLE DEPARTEMENTALE DE LA CORSE

Les membres du S. A. D. C. et les cultivateurs de Bastia sont informés que M. Daumont, délégué du bureau, ingénieur agricole d'études sur les engrais fera, ce soir, à 17 heures, à l'Hôtel de Ville, une conférence sur l'emploi des fumures rationnées sur les principales cultures, notamment : la vigne les cultures maraîchères et les prairies.

—o—

SOCIETE DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS ET ASSIMILES DE LA CORSE.

Les membres de la dite société sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, dimanche, 9 courant, à 10 heures du matin, rue Colonella, 2 bis.

Les membres du Conseil d'administration, à 9 h. 30.

Ordre du jour : paiement des cotisations ; admission de nouveaux membres.

—o—

BOURSE DU TRAVAIL.

*Cours publics gratuits d'instruction générale.*

L'Union locale des Syndicats confédérés prévient les ouvriers qui ont suivi, l'an dernier, les cours de perfectionnement donnés à la Bourse du Travail, qu'à partir de lundi prochain, 10 décembre, les cours fonctionneront dans les mêmes conditions et aux mêmes heures que l'hiver dernier, soit, les lundi, mercredi et vendredi de 6 h. 30 à 7 h. 30 du soir.

—o—

UNION NATIONALE DES OFFICIERS DE RESERVE

*Section de Bastia et du Nord de la Corse*

Les officiers de réserve faisant partie de l'association et ceux qui désirent y adhérer sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 16 heures, au Cercle militaire.

Ordre du jour : Approbation des statuts ; renouvellement du bureau ; questions diverses.

## Nécrologie

Les obsèques de M. Nonce Mambetti, enlevé à l'affection des siens, à l'âge de 24 ans, à la suite du stupide accident que nous avons relaté, ont eu lieu à 13 h. 30, en présence d'une très nombreuse assistance, qui témoignait de l'estime dans laquelle l'infortuné défunt était tenu.

Dans le cortège on remarquait la présence d'une nombreuse délégation de maraîchers, corporation à laquelle appartenait le défunt ; les cordons du poêle étaient tenus par deux maraîchers et deux amis intimes. De nombreuses couronnes avaient été offertes ainsi qu'une grande gerbe de fleurs, hommage des jardiniers du Fango.

L'absoute fut donnée en l'Eglise de Saint-Jean-Baptiste, en présence de tout le clergé de la paroisse.

M. Nonce Mambetti était en effet un de ces rudes travailleurs de la terre, élevé dans le culte du travail. Sa vie, trop courte hélas, fut toute de labeur et de probité et jamais personne ne put approcher ce sympathique et solide gaillard sans apprécier aussitôt sa vive intelligence et sa serviabilité.

Nous renouvelons à Mme veuve Mambetti, à M. Jean Mambetti et à leurs familles nos vives condoléances.

## Avis Officiels

Les jeunes gens devant être appelés sous les drapeaux en 1929 et possédant une instruction générale au moins équivalente à celle sanctionnée par le brevet élémentaire, peuvent être incorporés dans la Météorologie militaire ou ils trouveront une intéressante application de leurs études.

Les conditions à remplir pour cette incorporation sont fixées par l'Instruction ministérielle du 31 mai 1927, relative à la formation prémilitaire technique des jeunes gens appelés, désireux d'accomplir leur service militaire dans la météorologie militaire.

Ces jeunes gens doivent, en principe, appartenir au service auxiliaire.

Un exemple de l'instruction ministérielle du 31 mai 1927 sera envoyé aux jeunes gens qui en adresseront la demande au commandant des éléments de l'Université, Paris (7e). Les météorologistes militaires sur Météorologie, 176 rue de et le plus tôt possible, en raison de l'urgence, pour ceux du contingent incorporable au mois de mai 1929 et pour ceux incorporables en novembre 1929.

Pour les contingents à incorporer à partir de 1930, les demandes devront, en principe, parvenir avant le premier février pour ceux incorporables au mois de mai de l'année suivante et avant le premier août pour ceux incorporables au mois de novembre de l'année suivante.

## Ciné-Chronique

THEATRE MUNICIPAL

La troupe d'opéra faisant relâche ce soir, le Théâtre municipal donnera un grand gala cinématographique.

Le film que présente la direction ne démérite pas d'ailleurs de succéder à l'affiche aux grands opéras qui ont fait ces soirs-ci le régal des Bastiais, amateurs de bel canto.

Il est de ceux qui marquent dans la production de 1928 et honore ses réalisateurs. La Société Metro Goldwin.

*La Route de Mandalay* est un film romantique, de ce romantisme brillant et vainqueur qui a chargé, embelli le domaine de l'émotion et qui se complaît aux contrastes parce que leur choc fait jaillir des étincelles d'art. Hugo n'en aurait désavoué ni les caractères, ni les images, ni les antithèses. Voici deux frères, aux natures opposées, dont l'un est pasteur d'âmes et l'autre chef de pirates. Celui-ci, le scélérat, est père d'une jeune fille. Cruel envers tous, il n'est sensible qu'à l'égard de sa fille. Le jeu de sentiments si contraires et de complexions si différentes, les milieux si étrangers à leurs aspirations où sont appelés à se mouvoir les personnages, tout cela renforce singulièrement le pathétique de situations déjà si prenantes par elles-mêmes. Lon Chaney y affirme d'une façon plus caractéristique encore que d'habitude sa puissance de métamorphose.

Ajoutons enfin que pour la première fois à Bastia un orchestre complet de 28 musiciens exécutera pendant la présentation du film une partition des mieux adaptées.

## Variétés

LE PRIX DE REVIENT

Quiconque érige une entreprise industrielle ou commerciale a l'espoir de vendre avantageusement ses produits. Or, le prix de vente dépend du *prix de revient*, c'est-à-dire de ce que coûte la marchandise au fabricant, lui-même.

L'établissement du prix de revient offre donc une importance particulière. Il faut, sans doute, que l'industriel s'assure un bénéfice suffisant. Mais ce bénéfice ne pourra être calculé qu'après avoir bien déterminé le prix de revient.

Voici un exemple très simple : Un cordonnier fabrique une paire de chaussures : combien devra-t-il la vendre ? Aux frais spéciaux (matières premières et salaires), il ajoutera tant pour cent représentant la part des frais généraux (loyer, chauffage, éclairage, impôts, déchets, pertes, outils, etc.) : ce sera le prix de revient, ce prix sera augmenté d'un petit bénéfice.

S'agit-il de la grande industrie, on procède de même ; seulement les calculs sont, comme on le comprend bien, beaucoup plus compliqués et exigent une plus grande précision.

Telle est la marche générale. Dans la pratique, il faut de plus tenir compte des pertes dues à la détérioration, des sacrifices faits sur certains articles qu'on vend comme réclames, sacrifices dont il faut trouver par ailleurs, la compensation, etc.

Théoriquement, le prix de revient devrait déterminer le prix de vente. Mais en réalité, le second exerce sur le premier une grande influence. Si le producteur était seul, il fixerait facilement son tarif de vente. Mais les nécessités de la concurrence l'obligent à établir ses dépenses d'après le prix de vente possible. On s'efforce donc de diminuer le prix de revient, et là se trouve une des causes les plus efficaces des progrès qui se manifestent incessamment dans les moyens de production.

Mais c'est aussi pour cette raison que tant de produits sont de qualité inférieure et que de nombreux salaires sont faibles.

Cela dit, n'est-ce pas l'arbitraire qui règne aujourd'hui chez nous ?

Est-ce que tous les prix ne sont pas fantaisistes ? On dirait que le mot d'ordre est de se dépouiller mutuellement. Empressons-nous d'être plus raisonnables. Un bénéfice légitime doit nous suffire. A quoi bon tant d'avidité ? Nous sommes tous mortels.

Il faut diminuer l'amertume de la vie. Il y a tant de familles qui ne peuvent pas vivre. Abaissons donc les prix des denrées de première nécessité. Cessons d'être des exploiteurs. Calculons avec précision et ne réclamons jamais un gain excessif et injuste. Voilà ce que réclament impérieusement l'humanité et la fraternité.

J.-M. Fontana


AVIS DE DÉCÈS

M. Charles Chersia ; Mlle Marie Chersia ; M. Pascalacqua, de Puerto-Rico, et ses enfants ; M. et Mme Damiani, et leurs enfants ;

Les familles Costa, Suarez de Mendoza, Emmanuelli et Orenga,

Ont la douleur de faire part du décès de

Mme Vve Louise CHERSIA

leur mère chérie, sœur, belle-sœur, tante et cousine germaine.

Les obsèques auront lieu vendredi, 7 décembre, à 13 heures 30.

Maison mortuaire, 16, Bd Auguste-Gaudin.

La famille ne reçoit pas.


## Nominations

ADMINISTRATION PENITENTIAIRE COLONIALE

M. Graziani Franklin, chef de bureau de 2ème classe dans le personnel civil de l'administration pénitentiaire coloniale, a été promu à l'emploi de chef de bureau de 1re classe.

M. Santoni Pierre, chef de bureau de 3ème classe, a été promu à l'emploi de chef de bureau de 2ème classe.

M. Verandi Jean, sous-chef de bureau de 2ème classe, a été promu à l'emploi de sous-chef de bureau de 1re classe.

M. M[illegible] Dominique-Antoine, commis de 1re classe, a été nommé au grade de commis principal rédacteur de 2ème classe de l'administration pénitentiaire coloniale.

## Nouvelles Diverses

DOTS HENRY GIFFARD

Une dot Henry Giffard, de 500 francs, a été accordée à un pupille de l'Assistance publique de la Corse, Mlle Rosa Françoise.

## Dans l'Armée

GENDARMERIE

L'adjudant à cheval Fontana Philippe-Marie, de la 15ème région, a été promu au grade d'adjudant-chef à cheval.

## Communications

CONFRERIE DE L'IMMACULEE-CONCEPTION

La fête de l'Immaculée-Conception, sera célébrée demain, samedi, 8 du courant, dans l'oratoire qui lui est dédié, avec la plus grande solennité. Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : Aujourd'hui : Premières Vêpres, à 4 h. 30 ; demain, messes basses, à 5, 6, 7, 8, 9 et 10 heures, 11 heures, grand'messe, Messe de midi.

A 4 h. 30, Vêpres, Sermon, Salut et Bénédiction de la Sainte-Relique.

AVIS DE CONCOURS

**Recrutement d'agents mécaniciens dans l'Administration des Postes et des Télégraphes**

Un concours pour le recrutement de 120 agents-mécaniciens des Télégraphes et des Téléphones aura lieu le 7 janvier 1929 au siège de chaque Direction régionale. La liste des inscriptions sera close le 15 décembre 1928.

Pour être admis à concourir, les postulants devront être âgés de 18 ans au moins le 15 janvier 1929 (date à laquelle prendront fin les épreuves orales) et de 30 ans au plus le 7 janvier 1929.

Les candidats devront remettre leur demande d'admission au concours, ainsi que les pièces exigées pour la constitution de leur dossier, au receveur du bureau de poste qui dessert la localité dans laquelle ils résident et prendre l'engagement de se mettre à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque de la Métropole.

Les candidats admissibles aux épreuves écrites seront convoqués à Paris pour y subir les épreuves manuelles et les épreuves orales.

Il est rappelé que le programme du concours a été modifié et mis en harmonie avec les programmes d'enseignement des Ecoles professionnelles supérieures. D'autre part, dans l'intérêt des élèves de ces écoles, la limite minimum d'âge a été abaissée à 18 ans.

Un exemplaire du programme sera adressé aux candidats sur leur demande, soit par le Directeur des Postes et des Télégraphes de leur région, soit par l'Ingénieur en Chef des Ateliers des P.T.T., 75, Boulevard Brune à Paris.

Par suite du développement de la téléphonie automatique, il y a lieu de prévoir la création de nombreux emplois d'agents-mécaniciens ainsi que d'emplois d'agent-mécanicien principal et de sous-ingénieur, débouchés normaux des agents mécaniciens.

Le traitement des agents-mécaniciens va de 11.200 frs à 16.000 frs, celui des agents-mécaniciens principaux de 14.600 à 22.000, celui des sous-ingénieurs de 12.000 à 24.000 francs. De plus, les intéressés ont droit, comme les autres fonctionnaires et agents :

1° A l'indemnité de résidence, variable selon les villes auxquelles ils sont affectés et dont le montant est de 2.000 francs à Paris.

2° aux indemnités pour charges de famille.

3° A une indemnité provisoire de 12% calculée sur le montant des traitements de résidence et pour charges de famille.

## Les Spectacles

**THEATRE MUNICIPAL.** — Ce soir, vendredi, grand gala cinématographique avec le concours de MM. les Musiciens de la Troupe Lyrique.

Au programme : Une étonnante création de **Lon Chaney** dans : **La Route de Mandalay**. 25 musiciens à l'orchestre.

**Prix des places** : 1er rang-Baignoires, 8 francs ; Fauteuils, Stalles et 2ème rang, 4 francs ; Parterre, 3 fr. ; Galeries, 2 fr.

Tous les amateurs viendront à Bastia pour l'entendre *Sur de Joé le Berger*. On y va, on fait ce qu'à n'importe titre de curiosité.

Il s'agit d'une actualité **Journal de Singapour**, comme que la police a formé cet établissement à la suite d'un drame qui a causé parait-il, un coup de théâtre extraordinaire.

Vous pourrez vous en rendre compte ce soir au Théâtre... **La Route de Mandalay.**

**REGENT-CINEMA.** — En matinée, à 3 h. : Antonio Moreno, dans l'**Amour aux yeux clos**, superproduction dramatique. **Doll de Fasson**, grand film d'aventures.

En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre ; au programme : **Régent-Journal** ; **La clinique affolée**, comique.

Les Sélections Albert Lonnis, présentent : **Fedora**, d'après le drame de Victorien Sardou, avec Lee Parry, dans le rôle de « Fedora ».

Location, au Salon F « Origan ».

**FEMINA-CINEMA.** — Ce soir, à 8 h. 45. **L'as du Jockey**, grand film sportif ; **Le gosse aux pieds nus**, film dramatique de la Green Film.

Bientôt, Lon Chaney, dans **Son dernier film**.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Le scandale de la Gazette du Franc

### L'évaluation du passif

*Paris, 6 décembre.* — Le « Petit Parisien » écrit : « Il est impossible même approximativement, de chiffrer les millions perdus dans l'affaire Hanau-Bloch.

« Selon certaines estimations l'affaire aurait coûté quatre millions mensuellement pendant vingt mois soit au total de 80 millions ; l'actif ne dépasserait pas trente millions. »

### Lazare Bloch, châtelain

*Paris, 6 décembre.* — Suivant le journal « Lazare Bloch acheta récemment pour 800 mille francs un superbe château à Jumièges (Seine-Inférieure).

### A Genève

*Genève, 6 décembre.* — Marthe Hanau et Lazare Bloch vinrent les temps derniers plusieurs fois à Genève. Descendus dans dans le premier hôtel ils déclarèrent qu'ils venaient pour affaires.

### A Alger

*Alger, 6 décembre.* — Une perquisition a été opérée hier à la succursale de la « Gazette du Franc » où les scellés ont été apposés et la comptabilité saisie.

L'Agence avait recueilli en un mois 20 millions. Le directeur de l'hôpital est parmi les principales victimes.

### On trouve 300.000 francs dans les bureaux de la Gazette

*Paris, 6 décembre.* — M. Derre, commissaire aux délégations judiciaires, a placé sous scellés, à la « Gazette du Franc » trois cent mille francs qu'il y trouva.

M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé cet après-midi à diverses vérifications chez M. Héritier, 7, rue Villon.

### Les perquisitions se poursuivent

*Paris, 6 décembre.* — Les perquisitions dans les locaux de la « Gazette du Franc » et sociétés annexes ont repris ce matin, dès dix heures.

MM. Glard et Pachot continuèrent leurs vérifications et apposèrent les scellés là où leurs recherches étaient terminées.

Quelques employés qui avaient été convoqués furent entendus par les magistrats.

A 11 h. 15, tandis que M. Glard poursuivait ses investigations dans les locaux de la « Gazette du Franc », M. Pachot se rendait rue Philippe de Girard, 54, où étaient installés les bureaux des comptoirs textiles du Nord, que dirigeait Mme Joseph Hanau. Il apposa les scellés sur le courrier et sur de nombreux livres de comptabilité qui seront saisis ultérieurement.

### Une déclaration des employés de la Gazette

D'autre part, les employés de Paris et de Province des différentes entreprises Hanau continuent leur action pour la défense de leurs intérêts.

L'un d'eux, au nom des 241 agents que comptait l'entreprise nous a déclaré ce matin : « Les agents de Paris et de province ont constitué une association qui a pris le nom de « Groupement des agents de la « Gazette du Franc », pour défendre leur honneur et les intérêts de leurs clients ».

Le secrétaire général du groupement s'est présenté spontanément à M. Glard pour se mettre à sa disposition ; il a installé son siège social, 26, rue D'Hauteville ; les Statuts ont été déposés ce matin à la Préfecture et un avocat sera désigné.

Les agents tiennent à avertir l'opinion publique que la plupart d'entre eux ont été et sont encore des clients et par conséquent des victimes. Ils affirment leur bonne foi et déclarent que s'ils ont groupé autour d'eux comme clients leurs amis, c'est en raison des personnalités honorables qui collaboraient à la « Gazette du Franc ».

### M. Audibert malade n'a pu être entendu

*Paris, 6 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, devait entendre aujourd'hui M. Audibert, mais celui-ci étant malade, le juge s'est transporté à son domicile, accompagné du Dr Paul et de trois autres médecins.

Les médecins ont reconnu M. Audibert malade dans l'impossibilité de faire aucune déclaration utile.

### Une nouvelle plainte

*Paris, 6 décembre.* — Maître Boisset a déposé entre les mains du juge d'instruction une plainte au nom d'un ancien notaire d'Orléans qui perdit 200.000 fr. dans l'affaire de la « Gazette du Franc ».

### Un démenti de M. Paté

*Paris, 6 décembre.* — Une note à la presse déclarant que M. Henry Paté, mis en cause par M. Chastanet, dans l'affaire de la « Gazette du Franc », répète qu'il a donné spontanément dès son entrée au Gouvernement, sa démission des diverses Sociétés auxquelles il appartenait et qu'il ne vendait à aucun titre être mêlé à l'affaire de la « Gazette du Franc » n'y ayant jamais participé en aucune façon.


L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE


## Dans les Commissions Parlementaires

### Au Sénat

—o—

*Paris, 6 décembre.* — La Commission sénatoriale, sous la présidence de M. Merlin, a entendu un rapport sur les récents entretiens de ses délégués avec le ministre de l'Intérieur.

*Paris, 6 décembre.* — La Commission sénatoriale des Finances, sous la présidence de M. Clémentel, a entendu un exposé du budget des conventions.

Elle a abordé ensuite l'examen du budget du ministère de la Guerre.

Les chapitres de 200 à 224, relatifs à l'armée du Levant, ont été réservés pour permettre au ministre de la Guerre d'apporter toutes explications utiles sur l'augmentation des crédits prévus.

Sur le rapport de M. Chastanet la Commission a examiné le budget des monnaies et médailles. La Commission a décidé d'ajourner le vote de ce budget afin de pouvoir entendre le ministre des Finances au sujet des crédits destinés à la fabrication de la nouvelle monnaie d'or et d'argent.

*Paris, 6 décembre.* — La Commission sénatoriale de l'Agriculture, sous la présidence de M. Fernand David, a entendu un exposé de M. Marcel Donon sur le projet instituant le monopole de l'alcool industriel ; elle a décidé de demander l'autonomie financière pour l'office de l'alcool industriel ; elle estime devoir maintenir une distinction entre l'alcool allant à la consommation de bouche et ceux allant à l'industrie consacrant ainsi l'accord de Béziers.

La Commission a entendu ensuite une délégation de la confédération nationale des Associations agricoles au sujet de l'article 18 de la loi de Finances tendant à assujettir à la taxe de la mouture les coopératives agricoles de meunerie.

### A la Chambre

—o—

*Paris, 6 décembre.* — La Commission des Affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. Paul Boncour, a entendu MM. Poincaré et Briand qui ont affirmé la volonté du gouvernement d'obtenir la liquidation complète du problème des réparations.

Il est entendu que les discussion des experts n'engageront nullement le gouvernement.

MM. Poincaré et Briand ont affirmé la conviction que les négociations s'ouvraient dans un esprit d'entente.

La Commission a exprimé aux deux ministres sa satisfaction pour les explications complètes données.

*Paris, 6 décembre.* — La Commission de la marine marchande, sous la présidence de M. Nouaal, a entendu la lecture d'une lettre du ministre du Travail annonçant qu'un décret sur le droit de reconnaissance syndicale va paraître prochainement donnant satisfaction aux chambres de commerce maritimes et à la commission de la marine marchande relativement aux mesures de protection des pêcheurs contre les accidents.

La commission a entendu les avis de la Chambre de commerce d'Algérie, relatifs à la création de zones franches.

M. Tasso a donné lecture de son rapport sur la proposition de loi qu'il présente avec MM. Lachambre Gesteraecker et Garnier sur l'augmentation des pensions des marins.

La commission a pris acte d'une proposition du gouvernement et de la commission des finances tendant à l'augmentation des pensions par catégories de 300 et 600 francs. Les veuves recevront une augmentation de 100 francs.

*Paris, 6 décembre.* — La Commission de l'Alsace-Lorraine, sous la présidence de M. Maurice, a décidé de reporter après le vote du budget la discussion des problèmes d'Alsace et Lorraine.

Sur le rapport de M. Walter, la commission a adopté une proposition de M. Schuman tendant à étendre le bénéfice des bonifications d'ancienneté pour les fonctionnaires alsaciens-lorrains ayant servi obligatoirement dans l'armée allemande.

## Les Etats-Unis et la réunion des experts

*Paris, 6 décembre.* — Suivant le « Matin » M. Parker Gilbert au cours de son entretien avec M. Poincaré l'a informé que les Etats-Unis ne feront aucun obstacle à la collaboration de deux experts américains aux travaux pour le règlement de la dette allemande mais qu'ils ne veulent prendre aucune responsabilité.

Le Cabinet de Washington refuse de participer à la nomination des experts américains qui seront désignés par la Commission des réparations.

### Les intentions de M. Poincaré

*Paris, 6 décembre.* — A la commission des Affaires étrangères, M. Poincaré a laissé entendre qu'il demandera qu'il y ait deux règlements devant se correspondre durant les 62 ans pendant lesquels nous sommes engagés à payer notre dette : 1° règlement de l'Allemagne à l'égard de la France avec un en plus pour les dommages vraiment [illegible] ; 2° règlement de la France [illegible] avec les alliés.

Quant à la question des délais comme aucun pays ne consent à payer les alliés, il faudrait procéder à un accord entre l'Angleterre, l'Amérique et nous.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 6 décembre.* — Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« Il faut dresser sans retard un programme de lutte contre le jeu. Je cite au hasard quelques mesures, les premières qui viennent à la pensée en sus de celles qu'indiquait M. Chastanet à la tribune : suppression des négociations hors cote, réglementation des introductions au Parquet et en banque, interdiction de toutes les transactions sur les valeurs avant la publication d'un ou deux bilans, responsabilité civile des individus qui ont concouru à l'introduction ou au placement des valeurs véreuses s'étendant à la responsabilité pénale des administrateurs. Voilà pour le jeu en bourse.

« On m'objectera qu'il existe d'autres formes de jeu aussi contagieuses, aussi pernicieuses. D'accord. Qu'on ferme une bonne fois les tripots, qu'on supprime une bonne fois le Pari Mutuel avec ses milliers de filiales occultes. »

De la « Volonté » :

« Sir Austen Chamberlain et M. Briand ont tous deux affirmé une double thèse. Ils ont dit qu'ils étaient résolus à aboutir à un règlement du problème des réparations, susceptible de provoquer une prompte évacuation des territoires rhénans. Ils ont dit aussi que le problème devait être résolu sur le terrain des faits et des compensations réciproques et non sur le terrain d'un droit que l'Allemagne n'est pas encore en mesure d'invoquer.

« Ainsi se trouvent combattues efficacement deux campagnes : celle d'une grande partie de la presse allemande trop portée à tenir exclusivement compte des désirs de son opinion et celle des nationalistes français. »

De l'« Œuvre » (M. Jean Piot) :

« Douze jurés ont cru que leur verdict entraînerait une peine légère : ils se sont atterrés devant celle qui est.

« Pour douze autres qui eussent voulu une condamnation impitoyable, pourvu qu'elle ne fut pas la mort, l'accusé est condamné à quelques années de réclusion.

« Dans l'un comme dans l'autre cas le jury, s'il lui avait été loisible de donner son avis sur l'application de la peine, eut sans doute traduit fort bien le sentiment public.

« C'est le droit de donner cet avis qu'il faut officiellement accorder au jury, si l'on veut qu'il soit vraiment non plus un pourvoyeur aveugle, ou tout au contraire, un indulgent systématique, mais l'expression même de la justice populaire. »

## La maladie du roi Georges V

### Une déclaration pessimiste du ministre de l'intérieur

*Londres, 6 décembre.* — A une heure du matin aucun changement n'est signalé dans l'état du roi ; les médecins ne publieront pas de nouveau bulletin.

Sir William Joynson Hicks, ministre de l'Intérieur, a déclaré dans son discours à la Chambre de Commerce d'Hounslow qu'il reçut hier soir un coup de téléphone du Palais de Buckingham lui disant que les nouvelles étaient moins bonnes. Il ajouta que la continuation de la pleurésie était un mauvais indice.

### Sir Chamberlain n'assistera pas au Conseil de la S.D.N.

*Londres, 6 décembre.* — Le correspondant du « Daily Telegraph » à Genève se dit à même de déclarer qu'à moins d'une amélioration dans l'état du roi Sir Chamberlain n'assistera pas à la prochaine session du Conseil de la S.D.N., qui s'ouvrira le 10 décembre courant.

En raison de la maladie du roi, selon le même correspondant, très peu d'Anglais iront cette année en Suisse pour les sports d'hiver à moins de guérison prochaine. Les ordres d'appartements à retenir dans les hôtels par des Anglais ont été contremandés.

### Le retour du Prince de Galles

*Le Caire, 6 décembre.* — Selon les prévisions, le prince de Galles débarquera à Suez, samedi ; il se rendra immédiatement au Caire d'où il repartira dimanche soir pour Port-Saïd où il s'embarquera à bord du « Frobisher ».

### L'entourage du roi est moins inquiet

*Londres, 6 décembre.* — Dans l'entourage du roi on considère que le bulletin d'aujourd'hui est rassurant. On estime que le fait que les médecins ne mentionnent pas d'inquiétude relativement au cœur est un indice satisfaisant.

### Le bulletin de santé

*Londres, 6 décembre.* — Voici le bulletin officiel de santé du roi publié ce matin, à 10 h. 45 : « Le roi a passé une nuit bonne nuit. La température de ce matin est plus basse ; l'état général s'améliore lentement et l'infection microbienne, qui reste grave, se localise davantage. »

## Nouvelles diverses

*Paris, 6 décembre.* — Ce matin, au cours d'une très simple mais émouvante cérémonie, a été inauguré au cimetière du Père Lachaise le monument élevé sur la tombe de M. Mascuraud, président fondateur du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture.

De nombreuses personnalités du monde politique et commercial y assistaient.

M. Chaumet, président actuel du Comité, a rendu hommage dans une courte allocution à la mémoire de M. Mascuraud et a rappelé les services qu'il avait rendus au pays.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — Le Gouvernement de Nankin a adopté une nouvelle liste des tarifs douaniers qui contient plus de sept cents classes et de nombreuses notes.

On s'attend à ce que la proclamation ait lieu dans quelques jours.

M. Miles Lampson, ministre de Grande Bretagne en Chine entame aujourd'hui les négociations avec le Gouvernement nationaliste.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — Le Conseil supérieur de l'Enseignement technique se réunira les 21 et 22 décembre prochain ; il étudiera les questions de l'orientation professionnelle, de l'apprentissage, de l'artisanat rural, de l'Enseignement ménager, du contrat d'apprentissage.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — Le ministre de la Guerre a soumis à M. Doumergue, un décret chargeant M. Henry Paté de l'Education physique et des sports, de la direction du fonctionnement des services d'éducation physique avant et après le régiment et de la répartition des subventions entre Sociétés agréées.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — Le Comité parlementaire français du Commerce, s'est réuni à la Chambre sous la présidence de M. Leredu pour commencer l'étude des projets de réforme de la législation sur les Sociétés commerciales.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — M. Mollesen, ministre des Affaires étrangères du Danemark, est arrivé à Paris aujourd'hui à 14 heures et a été reçu à la gare du Nord par le personnel de la légation. Il aura un entretien à 18 heures 30 avec M. Briand.

M. Mollesen vient assister à la séance du Comité exécutif de la conférence interparlementaire dont il est un des cinq membres avec MM. Fernand Bouisson, Dandurand, Schucking et Lafontaine.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — Cet après-midi à trois heures, s'est ouverte l'assemblée générale annuelle du comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

Le sénateur Chaumet, président, a préconisé une politique d'entente dans l'intérêt du pays.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — Le groupe parlementaire des départements dévastés s'est réuni sous la présidence de M. Hoec et a examiné les articles sur les dommages de guerre que le gouvernement se propose d'insérer dans la loi de finances.

—o—

*Paris, 6 décembre.* — Le nommé Filfatre qui tua à coups de révolver, à la Clinique de l'Union des Syndicats, le conseil juridique Laurens a été condamné par la Cour d'assises, à cinq ans de réclusion, 25.000 francs de dommages-intérêts pour la veuve et 25.000 francs à chacun des deux enfants.

—o—

*Pau, 6 décembre.* — Une explosion de dynamite s'est produite à Gelle Bygun dans la galerie des travaux de canalisation.

M. Jean Billard, mineur, a été tué et un manœuvre blessé à la tête.

—o—

*Casablanca, 6 décembre.* — Après deux jours de débats le tribunal criminel a rendu son jugement dans l'affaire des trois indigènes qui assassinèrent sauvagement le colon français Blanchard, sa femme et son bébé.

Les nommés Khalifa et Larbi Cherkaoui sont condamnés à mort ; le troisième inculpé Lahoussine est acquitté.

—o—

*Londres, 6 décembre.* — Après trois heures d'enchères la vente des bijoux atteignit hier à Londres le chiffre de 188.948 livres. Le dernier record dans ce genre d'opération avait été de 130.000 livres une émeraude qui avait été achetée il y a environ cent ans par le Lord gouverneur des Indes.

Mais ce chiffre pâlit à côté de celui qui fut atteint par un superbe collier de 39 perles qui sur mise à prix de 5.000 livres monte jusqu'à 45.000 livres ; 5.625.000 francs !

—o—

*Helsingfors, 6 décembre.* — Une maison en construction aux environs de la ville s'est écroulée subitement, ensevelissant sous ses décombres 7 ouvriers.

Deux furent tués et deux autres mortellement blessés.

—o—

*Londres, 6 décembre.* — La Chambre des Communes a adopté en première lecture le projet de loi travailliste tendant à l'abolition de la peine de mort.

—o—

*Londres, 6 décembre.* — On croit savoir que le prince de Galles, qui va être appelé à représenter le roi durant la maladie, sera lors d'une cérémonie officielle importante va être prochainement promu au grade de général en même temps qu'd'amiral.

## Un horrible crime

### Cinq personnes assassinées dans une ferme, près de Digne

—o—

DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER

*Digne, 6 décembre.* — Un crime horrible a été découvert, hier matin, par un enfant de 1 [illegible] Jean, Joseph Fernand, près de Valensole, chef-lieu de canton, dans une ferme isolée, dénommée ferme Cai[illegible].

Toute une famille a été massacrée et les cadavres épars attestent que les victimes ont essayé de fuir ; ce sont : M. Adrien Richaud, 48 ans, sa femme, Antonia Richaud, 48 ans ; leurs enfants, Clément, 10 ans et Adrien, 4 ans et le domestique, Antoine Louis, 25 ans.

Le Parquet, accompagné du Dr [illegible], s'est rendu sur les lieux et a procédé à une enquête, secondé par la gendarmerie.

Le cadavre du père gisait sur une aire à quelques mètres de la maison, tandis que les autres corps se trouvaient dans la salle du rez-de-chaussée ; tous avaient la tête horriblement mutilée à coups de bâton.

Il semble que la mort remontait à trois jours. L'autopsie fixera la date du crime.

Le vol paraît avoir été le mobile du crime. M. Richaud passait pour avoir une certaine aisance. L'isolement de la ferme — elle se trouve à deux kilomètres de l'habitation la plus proche — a permis aux assassins d'opérer sans être gênés.

La police mobile de Marseille prévenue était sur les lieux dans la soirée.

L'enquête continue.


RHUM St-JAMES

Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

SOCIETE AGOSTINI FRERES

HOTEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE
BASTIA (Téléphone : 7)

CIRCUITS QUOTIDIENS DU CAP CORSE
Avec défilé du Lancone
(Déjeuner à Pino)
PRIX : 48 FR. (Pourboire compris)

BANQUE de la CORSE

15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

J'ai acheteur sérieux d'un appartement de 5 à 7 pièces, libre à la vente.

Voir Cabinet Médiator, 31, Boulevard Paoli, Bastia.

PERDU

Sur le boulevard Paoli, montre homme argent, prière rapporter au bureau du Journal. Récompense.

AVIS

M. Vittori Ange ne répond plus des dettes que pourrait contracter Mme Vittori Morzia, domiciliée à Isolaccio-di-Fiumorbo.

ON DEMANDE

Représentant conditions intéressantes. Prendre adresse aux bureaux du journal.

A VENDRE

POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

1° Une ânesse âgée de 5 ans, taille 1 m. 25, apte à la reproduction ayant déjà mis bas d'un mulleton.

2° Une petite charrette montée sur ressorts avec harnais le tout à l'état de neuf. Pour tous renseignements s'adresser : Giorgi, 5, rue des Terrasses, Bastia.

AVIS AUX BERGERS

10 hectares de bon pâturage à louer, dont 5 en chaume (stopia), à Aghione. S'adresser au maire.

A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 meuleuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

ON DEMANDE

à louer appartement meublé trois à quatre pièces. S'adresser à l'Econome du Lycée.

PUNAISES — Insecticide COLBERT — 4,50. — Et. Staub-Santal, 21, r. de l'Opéra

L'ALMANACH VERMOT EST PARU

EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia

15, Boulevard Paoli (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche : | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche : | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche : | 10 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 10.60 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la cartouche : | 15.50 |

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES

Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirta — Stadion, etc...

Régie - Allumettes - Cartes à jouer

EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie

COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.
Dentifrice ODOL (Exclusivité) — ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS

VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES — Caves Populaires — Vins de qualité supérieure — Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.

Vins courants : 1 fr. 65 le litre, pris aux caves 1 fr. 55 le litre.

VIEUX CAFES FINS (Deux fois de magasin)

Ses spécialités :

PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI
BASTIA-CAP - PORTO-GOLF
MAKIA

# BOURSE DE PARIS du 6 Décembre 1928

| VALEURS | cours préc. | cours du J. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1925 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du J. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Aulhmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 600 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du J. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Sucrières | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Ports Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Hutchinson | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Bisalta | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du J. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Guesnier Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Potlet Chausson | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Pacific. Mexican | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Meter | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Tuly Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du J. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Maltes 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 5 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| **CHANGES** | | |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, boiseries et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 60 francs la tonne.*

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 47


## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 22 h. 30
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli

**Défendez votre Peau**

Ce n'est pas par le dehors que la peau s'abîme, c'est par le dedans, lorsque son envers, qui la solidarise avec le reste de l'organisme, s'est irrité au contact du sang trouble, dont les résidus toxiques la traversent pour s'épanouir à sa surface en floraisons malsaines. Toutes les affections cutanées, depuis le bouton banal jusqu'à l'eczéma rebelle, ont la même origine interne.

Pour les guérir ou les prévenir, il faut commencer par désinfecter le sang, d'où nécessité d'une cure rationnelle de *Tisane des Chartreux de Durbon*, souveraine contre les plus graves à plus forte raison contre les simples « bobos ». Qu'on en juge par ce témoignage péremptoire :

16 Novembre 1923.

« Je suis heureuse de vous dire que mon eczéma a complètement disparu. Croyez à ma reconnaissance pour l'empressement que vous avez mis pour me guérir. Je continuerai la Tisane des Chartreux toujours en automne et au printemps.

Sœur Eudoxie, Couvent de Massac par Lavaur (Tarn). »

**LA TISANE DES CHARTREUX** de DURBON est le ROI des DEPURATIFS du sang. Elle guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipation, entérite, douleurs, rhumatismes, maladies des femmes, métrite, retour d'âge, plaies aux jambes, varices, maladies de peau, etc...

Prise en association avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX, elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses, en rendant calme, force et vigueur aux plus faibles. — Aucune maladie de peau ne résiste à l'action combinée de la TISANE et du BAUME des CHARTREUX : eczémas, psoriasis, dartres, acné, démangeaisons, rougeurs, hémorroïdes, furonculose, plaies variqueuses, crollites de cheveux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

*Prix de vente* (impôt compris) : Tisane, 13 fr. 50 — Baume, 8 fr. 45 — Pilules 7 fr. 50.

CABINET DENTAIRE

**T. BOURGEOIS**

*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38 — BASTIA - Téléphone 2·24
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS *dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.*

**La REMINGTON PORTATIVE**
*payable* **85 fr.** *par mois*
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir *votre catalogue* et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom .......................... adresse ..........................

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

*CAP CORSE*
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*


ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au *Petit Bastiais* à partir du ______
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
REP DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs


**RHUM FOX-LAND**
*Grande Marque*

**MAISONS** Pour Tous
*LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER*
Édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN


N° 3. Feuilleton du PETIT BASTIAIS

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Quelque intéressé que soit ce mouvement, il rapproche pour un instant la créature de la divinité et, de ce bref contact, elle sort meilleure et assainie. Autrefois, quand l'étincel le était plus précieuse que l'or, et qu'elle s'obtenait difficilement, il y avait des autels-foyers qui étaient publics, on allait « chercher le feu comme on allait chercher l'eau aux fontaines. Eh bien, je crois que les sanctuaires miraculeux sont des autels-foyers qui servent à entretenir la foi, l'espérance, l'amour, ces forces admirables qui nous font, à nous pauvres humains, accomplir des miracles, car c'est l'homme toujours qui va à la montagne.

Il y a trois sanctuaires où les penseurs peuvent étudier les miracles : Lourdes, Valle di Pompei au pied du Vésuve ; à Naples, dans la cathédrale, le premier samedi de mai, le 19 septembre et le 16 décembre.

Lourdes ! Autrefois c'était la Salette qui guérissait. On y fait encore un pèlerinage, un pèlerinage de politesse, dirait-on, mais elle a été éclipsée par Lourdes qui est devenu le grand sanctuaire miraculeux de France. Les faveurs de la Vierge se sont dépla-cées ; tout se déplace, même l'axe de notre planète. Le décor du gave de Pau a plus de beauté que celui du petit village de l'Isère, il est d'un accès plus facile et il se trouve dans la zone mondaine des Pyrénées ; cela n'a l'air de rien, mais c'est beaucoup - tout concourt - le profane au spirituel et le spirituel au profane.

La création de ces sanctuaires s'est faite de la façon la plus poétique et la plus jolie... par des apparitions de la Vierge. Je viens d'en relire le récit dans « l'Histoire critique » de Georges Bertrin, une histoire où l'on sent, non seulement la foi, mais la plus parfaite bonne foi — deux choses que l'on ne rencontre pas souvent ensemble. Son récit bien documenté, très orthodoxe, a cependant justifié les idées que j'ai réunies dans les pages précédentes. Ce n'est pas la première fois que mes modernité, arrive à ce résultat, et chaque fois j'éprouve une délicieuse sensation de triomphe.

J'ai sous les yeux un admirable portrait de Bernadette Soubirous, la créatrice inconsciente de Lourdes. Elle peut avoir de seize à dix huit ans, ses yeux sont des yeux à visions. S'ils ne voyaient pas autre chose que ce que je vois, moi cela m'étonnerait ; ils sont baignés d'une lumière particulière, une lumière psychique, peut-être. C'était une enfant maladive et chétive ; à l'âge critique de la première formation, elle vit apparaître un beau jour, en plein midi, à l'entrée d'une grotte, tapissée d'un églantier, qui se trouve dans les roches de Massabielle, au-dessus du gave de Pau, une femme jeune et belle. Elle crut aussitôt que c'était la Vierge, et instinctivement elle s'agenouilla, sortit son chapelet de sa poche, et se mit à le réciter. La description qu'elle fait de cette inconnue, entrevue « dans un nuage d'or » devait être un film produit dans les lobes frontaux par quelque lithographie. « Elle porte, dit-elle, une robe blanche serrée à la ceinture par un ruban bleu, qui glisse le long de sa robe, presque jusqu'aux pieds. Sur la tête, un voile blanc laisse à peine apercevoir les cheveux, il retombe en arrière, enveloppe les épaules et descend au-dessous de la taille. Les pieds nus, que couvrent en grande partie les derniers plis de la robe, portent chacun à leur extrémité une rose couleur d'or. Elle tient sur le bras droit un chapelet aux grains blancs, dont la chaîne d'or brille comme la rose d'or sur ses pieds. »

Cette description « littéraire » a dû être traduite et arrangée par quelqu'un du métier, car Bernadette était une enfant arriérée, à 14 ans elle ne savait ni lire, ni écrire. En outre, la fillette dit : « La Dame me laissa prier toute seule ; » elle faisait bien passer entre ses doigts les grains de son chapelet, mais elle ne parlait pas ». C'est qu'à la fin de chaque dizaine qu'elle s'unissait à moi pour dire : « Gloire au Père et au Fils et au Saint Esprit. »

Si je ne me trompe, ceci doit être un petit arrangement de théologien. Les théologiens sont les « ingénieurs spirituels » des religions, chargés de veiller à la logique des dogmes, afin qu'ils aient la cohésion nécessaire. En réalité, Bernadette a dû dire que « la Dame » récitait son chapelet, parce qu'elle-même ne connaissait guère d'autres prières, et elle n'était pas assez développée pour comprendre toute seule que Marie ne pouvait pas décemment se saluer elle-même et répéter l' Ave Maria. Dans la vision de Saint Dominique, c'est l'enfant Jésus qui lui tend le rosaire, mais il y a des images plus naïves où c'est la Vierge elle-même.

J'ai entendu un jour un catéchiste poser à une fillette de 11 ans une de ces stupides questions dont ils sont coutumiers et lui demander ce que la Vierge faisait lorsque l'ange de l'Annonciation lui apparut, et l'enfant, très intelligente cependant, répondit aussitôt : « Elle priait à genoux devant son crucifix. » Le reste du petit troupeau entendit sans broncher cette énormité et ne la comprit que lorsque le prêtre en eut montré la sottise.

Bernadette eut dix-huit de ces apparitions qui provoquaient chez elle le phénomène de l'extase et de la transfiguration et lui donnaient une beauté merveilleuse. Un jour « la Dame » lui donna ce message : « Allez dire aux prêtres de bâtir ici une chapelle ». Les personnages métaphysiques ont souvent créé ainsi des centres de prières. Nous ne pouvons pas nous en plaindre, car cela nous a valu nombre de monuments qui sont de précieux accumulateurs artistiques. Dans une autre de ses transes, la fillette entendit une voix qui lui disait : « Allez boire et vous laver à la fontaine ». Il n'y avait ni fontaine, ni eau ; mais sur les indications de la Vierge, elle gratta la terre à un certain endroit et il en vint ! L'eau fut d'abord trouble et boueuse, puis elle se clarifia, augmenta de volume, au point de devenir la source dont le jet alimente les neuf piscines destinées aux malades. Si le sanctuaire de Lourdes était nécessaire, pourquoi Bernadette n'aurait-elle pas été inspirée à chercher et à trouver l'eau du miracle, comme l'est le poète, l'artiste, l'inventeur qui découvre des sources d'émotions psychiques de beauté, des énergies nouvelles ? Cela me semble la chose la plus naturelle du monde et tous les phénomènes sont du même ordre.

J'ai dit que les visions reflètent toujours quelque chose de l'époque où elles se produisent. En voici une autre preuve. Il y avait trois ans que le pape Pie IX avait proclamé que la Vierge Marie était née immaculée, exempte du péché originel. Aucun dogme n'avait peut-être rencontré autant de résistance, suscité autant de polémiques ; on l'avait discuté partout. Nombre de prêtres, de très fervents catholiques, avaient trouvé que c'était aller un peu loin dans le domaine métaphysique. On peut dire que l'Europe, la France surtout, l'avait eu — ou the brain » — sur le cerveau, — selon la forte expression anglaise, et l'écho en était encore très vibrant. Bernadette, qui appartenait à une famille pieuse, en avait entendu parler dans la chaire, au catéchisme. Ce grand mot « d'Immaculée Conception » qu'elle ne pouvait comprendre avait dû s'imprimer comme un mystère. Dans le dédoublement produit par l'extase, elle l'entendit, et le donna à la Dame parce qu'elle n'en connaissait pas de plus beau. Ce qui serait intéressant à étudier philosophiquement, c'est la manière dont Lourdes a acquis sa célébrité, dont il a été lancé. Ce n'est pas suffisant d'avoir découvert une source, il faudrait savoir comment se sont révélées ses propriétés extraordinaires et connaître l'histoire du premier miracle. Quoi qu'il en soit, le sanctuaire pyrénéen a maintenant une longue liste de guérisons que, pour la plupart, je crois authentiques.

Pour qu'il y ait miracle, il faut que la Faculté ait attesté l'incurabilité de la maladie, en un mot, que l'on arrive à Lourdes irrévocablement condamné et que l'on en parte guéri ; qu'on laisse ses béquilles à la grotte, ses pansements dans l'eau de la piscine,


30e ANNEE — N° 277.

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

SAMEDI 8 DEC. 1928.

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

# Le Petit Bastiais

00616

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Ajaccio 151

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A) | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B) | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA


## La Lutte Antipaludique en Corse

### Création de cinq postes antipaludiques

Au cours de la discussion du budget du Travail, de l'Hygiène et des assurances sociales (séance du 27 novembre), dont notre éminent représentant M. Landry est le rapporteur, il a été question de la lutte antipaludique en Corse. Ainsi qu'on le verra lorsque nous commenterons la partie du rapport de M. Landry qui a trait spécialement aux services d'hygiène, une partie du crédit visant l'hygiène en général — 258.000 francs sur 2.275.000 francs — est consacrée à subventionner la Corse pour ses distributions gratuites de quinine. M. Landry est à ce propos des observations pertinentes qui ont été incidemment reprises par un autre député, M. Emile Vincent, qui est tout insuffisant ce crédit général de 2.277.000 francs.

Par la reproduction in extenso du compte-rendu ci-dessous, on se rendra compte que le ministre du travail, M. Loucheur, a été amené à décider que le poste antipaludique, créé à titre d'expérience à Portovecchio, ne sera plus unique : il en sera créé cinq dans toute la Corse.

Voici l'extrait du compte-rendu qui s'applique à cette affaire :

La parole est à M. Emile Vincent.

*M. Emile Vincent.* — Je tiens à appeler l'attention de la Chambre sur le modicité du crédit inscrit au chapitre 116. Ce chapitre est le seul qui vise l'hygiène générale de la France. Sa dotation est de 2.275.000 francs.

A l'aide de ces 2.275.000 francs, M. le Ministre du Travail et de l'Hygiène est obligé de faire face à la part de l'Etat dans les dépenses qui découlent pour les départements de la protection de la santé publique en vertu de la loi du 15 février 1902. Bien qu'un certain nombre de départements n'aient qu'une organisation rudimentaire — quelques-uns même n'en ont aucune — il est à présumer qu'une grosse partie de ce crédit est absorbée par cette dépense.

M. le Ministre du Travail est encore tenu, avec le même crédit, de faire face aux dépenses de préparation des vaccins. Ces préparations se montaient, il y a quelques années, à environ 100.000 fr. Je suppose qu'avec la hausse des matières, le chiffre doit atteindre aujourd'hui 200.000 francs, si on tient compte surtout de l'extension de l'emploi de certains vaccins, comme le vaccin antityphique, extension encore insuffisante si j'en juge par l'épidémie de fièvre typhoïde qui règne en ce moment à Lyon et dans sa banlieue.

M. le ministre doit aussi faire face aux dépenses résultant des recherches scientifiques sur les vaccins.

Il est tenu d'assurer également le contrôle sanitaire des frontières de terre. Ce contrôle, si insuffisant qu'il soit, doit absorber aussi une partie du crédit.

C'est toujours ce même crédit qui permet à M. le ministre du Travail de lutter contre le paludisme en Corse, et les dépenses, de ce chef, se sont élevées, en 1927, à 258.000 francs.

Je me demande, et vous devez vous demander comme moi, ce qui peut rester à M. le ministre du Travail pour faire face à cette tâche essentielle : éduquer le public en matière d'hygiène.

Je sais que la presse se préoccupe de cette question, et il y a lieu de l'en remercier. Je sais que sur le territoire les bonnes volontés ne manquent pas, mais elles ne peuvent suffire : elles finissent par s'énerver, et il n'est pas douteux que la hausse du coût de la vie et des prix des transports tend à les limiter.

D'ailleurs, la propagande ne s'exerce que dans les centres et d'une manière insuffisante, alors qu'elle devrait toucher les plus humbles de nos villages.

Cette propagande est indispensable. Elle a donné des résultats remarquables à l'étranger, notamment en Amérique.

Dans notre pays, elle est plus indispensable que partout ailleurs. Je n'en veux pour preuve que l'affirmation du docteur Léon Bernard, professeur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris, qui disait, il y a quelques années : « En matière d'hygiène, la France a sensiblement la loi qu'il méritent que la culture... le fait voir les avantages et les nécessités. »

Je demande à M. le ministre du travail et à M. le ministre des finances de vouloir bien accepter mon amendement.

Je prie en même temps M. le ministre du travail de vouloir bien nous aider à faire mettre à l'ordre du jour et à faire adopter par le Parlement les modifications jugées indispensables à la loi de 1902. (Applaudissements).

*M. le Président.* — La parole est à M. le ministre du travail.

*M. le Ministre du travail.* — Je demande à M. Emile Vincent de vouloir bien retirer son amendement parce que, en réalité, ce n'est pas l'argent qui manque. En effet, nous sommes aidés, en ce qui concerne la propagande, par l'office national d'hygiène, actuellement subventionné par la fondation Rockefeller. D'autre part, en ce qui concerne les achats de quinine pour combattre le paludisme dont je dirai un mot dans un instant, nous avons négocié avec les directeurs de la taxe des jeux pour obtenir des sommes importantes dès l'année prochaine.

J'indique, en passant, à la Chambre qu'ainsi que l'a signalé M. Landry dans son rapport, nous allons poursuivre vigoureusement notre campagne contre le paludisme en Corse. Après les essais très intéressants réalisés à Portovecchio, sous l'égide de la fondation Rockefeller, nous avons décidé de créer cinq postes de même ordre sur la côte orientale de Corse et je viens d'envoyer des instructions au préfet pour préparer la campagne de 1929.

*M. Landry.* — Je vous en remercie très cordialement, au nom de toute la représentation de la Corse.

## Silhouettes

*Dédié à M. Alexandre Gaudin*

Nous avons toujours prétendu que votre talent résidait dans votre puissance de dissimulation.

Vous êtes à craindre quand vous travaillez dans l'ombre, lorsque pour la réussite de vos combinaisons politiques vous pouvez organiser des guets-apens, tendre des lacets, préparer des traquenards.

Vous avez cru multiplier vos moyens d'attaque et amplifier vos moyens de défense en joignant vos efforts à ceux de M. Henri Pierangeli, le député insignifiant de l'arrondissement de Bastia, et tous deux vous avez imaginé de livrer au grand jour des débats d'une audience correctionnelle, cette élection du canton de Terra-Nova dont le résultat a été mortel pour vous.

Et c'est là, dans une enceinte où il faut apparaître tel que l'on est, en laissant à la porte les prestiges et les menaces, que vous vous êtes montré, ces jours-ci, tel que nous vous connaissons, querelleur dans la discussion, nerveux dans la contradiction, faillible dans le raisonnement, fatigué des efforts surhumains que vous avez prodigués, depuis des mois, à votre clientèle électorale.

Une fois de plus, vous avez été jugé par les Bastiais.

Quel que soit le résultat de l'enquête, que le dépit et le désespoir vous ont suggérée, vous sortirez de cette salle, ou, déjà, vous avez reçu du collège électoral une juste leçon de loyauté et de droiture, humilié et amoindri.

On vous y a vu, presque honteux, essayer d'affronter vos amis d'hier, et vos yeux éteints de transfuge paraissaient vouloir fuir la vision d'un passé qui pèse aujourd'hui sur vous comme une malédiction.

N'avez-vous pas senti que vous étiez seul, livré à vos ennemis d'hier qui attendent avec impatience que vous disparaissiez dans le ridicule...

Ils peuvent être satisfaits.

LE GRINCHEUX.

## Les élections municipales de Nice

*Nice, 7 décembre.* — (De notre correspondant particulier). — La liste Dr Rév… comporte actuellement trois désistements, ceux de MM. Blanc, Gojon et Garcin. Le bruit court que MM. Lafoye, Guérard, Ferrara et Prioffo sont en période d'hésitation.

Le Dr Théodore Gasiglia, ancien conseiller général, a demandé à M. Donadei de l'inscrire sur sa liste.

La campagne se poursuit ardente et âpre d'autant plus qu'elle emprunte sur la vie privée. On encolle à qui mieux mieux affiches. Une débauche d'affiches, au mépris de l'arrêté municipal, envahit les murs et les arbres.

M. Médecin poursuit ses consultations auprès de tous les groupements.

## Réponse à M. Henri Pierangeli

Le « Petit Bastiais » est reconnaissant à son « bienveillant » judiciaire d'avoir révélé à ses lecteurs la présence de M. Henri Pierangeli, au Palais de Justice de Bastia.

Notre collaborateur peut être fier du résultat obtenu : il a réussi à faire perdre à M. Pierangeli le sentiment de la mesure.

Nous ne nous réjouissons pas trop, malgré tout, de ce succès incontestable ; car nous venons d'assister au spectacle lamentable d'un ancien magistrat, actuellement député, menaçant publiquement qu'il a fait pression sur le Parquet général : et de cela nous sommes franchement et très sincèrement écœurés, bien que cet exemple nous permette même de dire à M. Henri Pierangeli : « Voyez, c'est encore un député de notre parti qui a franchi le seuil du Palais de Justice pour déranger on ne sait quel passe droit ».

Non, cette satisfaction ne nous comble pas, car dans l'intérêt du pays, nous avions pris à tâche de défendre la magistrature : nous tenions à ce qu'elle conserve tout son prestige pour remplir sa redoutable mission sociale, et il nous déplaît de voir aujourd'hui un député jeter la robe rouge en pâture à l'opinion publique.

M. Pierangeli a eu ce geste inconsidéré sous prétexte qu'il a vu « une correlation entre un certain arrêt et notre information ».

Nous laissons à M. Henri Pierangeli toute la responsabilité d'une pareille déduction.

Il était, dans nos colonnes, une corrélation plus frappante : au moment de la discussion du budget de 1929 à la Chambre des Députés, le jour de l'examen du budget de la Marine marchande, au moment où M. Pierangeli pouvait intervenir utilement en faveur de ses amis les dockers et les inscrits maritimes, eh bien, M. Pierangeli se trouvait au Palais de Justice de Bastia.

Certes, s'il était venu au grand jour de la barre défendre son ami, M. Gaudin, son attitude eut été très crâne, et sa présence à Bastia amplement justifiée.

Mais non : il se faufile dans les couloirs du Palais pour exécuter on ne sait quelle besogne ; et à l'opinion publique révoltée qui fonce sur lui, M. Henri Pierangeli présente, comme un toréador d'opérette, la robe rouge.

LE PETIT BASTIAIS.

# A la Chambre

## La discussion du Budget

### Les budgets des Beaux-Arts et de l'Enseignement Technique sont successivement adoptés et l'on aborde l'examen du budget de l'Aéronautique

*Paris, 7 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson.*

MM. Poincaré, Chéron et François Poncet sont au banc du Gouvernement.

**Le budget des Beaux-Arts**

La Chambre reprend la discussion du budget des Beaux Arts.

Après des observations de *MM. Bouelot, Chassaing* et *Join-Lambert*, au sujet de la conservation des monuments historiques, *M. Poncet* monte à la tribune.

**M. Poncet répond aux observations**

Il reconnait d'abord que malgré les nombreux relèvements de crédits dont il a été l'objet le budget des Beaux-Arts comporte des dotations encore insuffisantes. Il estime notamment que la situation du personnel a besoin d'être améliorée et qu'un professeur du Conservatoire par exemple mérite plus de neuf mille francs par an.

Au sujet des critiques dirigées contre la Comédie Française M. Poncet pense que certains redressements sont opportuns dans ce domaine et qu'il faut y procéder avec une souriante fermeté. Certaines critiques sont du reste tout injustes : on parle toujours des sociétaires de la Comédie-Française comme s'il s'agissait de potentats enrichis. Or, la part entière de ce sociétaire ne représente pas plus de quatre mille francs par an.

*M. Poncet* ajoute que l'année prochaine le Parlement devra accepter de nouvelles dépenses pour le budget des Beaux Arts.

Le ministre ajoute qu'il est juste de reconnaître d'ailleurs, que de généreux mécènes nous viennent en aide. Il rappelle que les travaux entrepris récemment à Versailles, à Fontainebleau, à la cathédrale de Reims n'ont été rendus possibles que grâce aux magnifiques libéralités faites par des amis de l'art.

*M. Poncet* envisage la possibilité d'augmenter les droits d'entrée dans les Musées qui pourraient être portés à trois francs.

Enfin, après avoir rappelé que des projets sont à l'étude sur la protection des droits d'auteur et des inventions scientifiques M. Poncet conclut en montrant que, malgré les épreuves de la guerre, la fermentation artistique en France est plus active que jamais et que dans de nombreux domaines notre pays marche souvent au premier rang.

**L'examen des chapitres**

Au cours de l'examen des chapitres *M. André Marie* signale l'insuffisance des crédits prévus pour le fonctionnement des Ecoles d'architecture de province.

*M. Poncet* reconnait le bien fondé de cette observation : il ajoute qu'il prie les collectivités intéressées de faire encore confiance à l'Etat.

Une nouvelle ventilation des crédits pourra leur donner satisfaction.

*M. Gaston Gérard* critique vivement la direction de l'Opéra Comique qui, selon lui, est incapable de soutenir la réputation de ce théâtre.

*M. Poncet* répond qu'il ne partage pas cette opinion. Si on manque de chanteurs c'est que les sujets exceptionnels font défaut et que l'enseignement de la musique pèche un peu chez nous.

*M. Yvon Delbos* exprime la crainte que le contingentement des films n'incite certaines firmes à saboter la production nationale ; il insiste sur l'intérêt que présente l'application du cinéma et de la radiophonie dans l'enseignement.

*M. Blaisot* déplore la multiplication des mauvais films et demande la sécurité des salles de spectacles.

*M. Poncet* répond que l'importance de ces questions ne lui échappe pas.

Quant au contingentement des films, s'il se produit des abus il les réprimera.

En ce qui concerne le statut de la radiophonie la Chambre en sera saisie en janvier ou février.

Les derniers chapitres du budget des Beaux Arts sont adoptés.

La séance est levée à midi et renvoyée à quinze heures.

**Séance de l'après-midi**

La séance de l'après-midi est ouverte, à 15 heures 10, sous la présidence de *M. Pernot.*

MM. Chéron et Painlevé sont au banc du Gouvernement.

**Le budget des Poudres**

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des poudres.

*M. Gouin* expose l'importance prise par l'industrie chimique en Allemagne où s'est constitué un trust formidable, dont le capital dépasse un milliard pour la fabrication des engrais azotés et des carburants dérivés du charbon.

Ainsi, malgré sa défaite l'Allemagne conserve le premier rang dans l'industrie chimique.

L'orateur se félicite cependant de l'effort réalisé cette année pour amorcer une organisation rationnelle de notre industrie chimique mais il se plaint de la situation faite aux ingénieurs, aux sous-agents et aux ouvriers et estime qu'en attendant l'institution du bordereau des salaires il conviendra de revoir les derniers bordereaux de salaires qui n'ont apporté au personnel que la plus amère désillusion.

*M. Gouin* termine en demandant la création de délégués à la sécurité dans les établissements présentant un danger public.

*M. Painlevé* répond qu'il étudie l'assimilation des sous-agents aux sous-officiers et qu'il s'efforcera d'accorder de nouveaux avantages au personnel mais il lui faut de la patience et du temps.

(Lire la suite en 3e page)

## Le scandale de la Gazette du Franc

### Le juge d'instruction décerne des mandats d'amener contre Audibert et l'avocat Hersant

*Paris, 7 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, chargé de l'enquête sur l'affaire de la « Gazette du Franc », a signé deux mandats d'amener, le premier contre M. Pierre Audibert, directeur politique de la « Gazette du Franc », le second contre M. Maurice Hersent, avocat-conseil de la « Gazette du Franc ».

Maître Hersent serait arrêté prochainement ; M. Audibert souffrant d'une crise cardiaque ne serait pas arrêté immédiatement.

**L'avocat conseil est inculpé de complicité et écroué**

*Paris, 7 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, a procédé à 10 heures trente à l'interrogatoire d'identité de maître Hersent, avocat-conseil à la « Gazette du Franc », arrêté deux heures auparavant. Il l'a inculpé de complicité d'escroqueries et d'abus de confiance.

L'inculpé a protesté vivement en déclarant qu'il n'avait fait que son métier d'avocat-conseil et qu'il ne s'est jamais rendu complice d'escroqueries et d'abus de confiance. Il a été écroué à la prison de la Santé.

**Audibert, malade, n'a pas encore été arrêté**

Le même juge a signé un mandat d'arrêt contre Audibert, directeur de la « Gazette du Franc ». Ce mandat a été porté à la connaissance de la police judiciaire qui fait surveiller la maison du boulevard Saint Michel où habitait Audibert et qui procédera à son arrestation dès que l'état de ce dernier le permettra.

On a caché au malade l'établissement de ce mandat.

Des bruits ayant couru d'après lesquels Audibert aurait tenté de s'empoisonner il y a lieu de considérer ces bruits comme absolument faux.

**Les souscripteurs algériens forment un syndicat**

*Alger, 7 décembre.* — La succursale de la « Gazette du Franc » en Algérie était dirigée à Alger par MM. Albin Hodes de Mage et Guy de Chapolin.

Ils n'ont appris la débâcle de l'affaire que par les journaux et déclarent qu'ils vont former un syndicat de défense qui groupera tous leurs clients.

**La police poursuit son enquête**

*Paris, 7 décembre.* — Les vérifications effectuées par la police dans les bureaux occupés par les différentes entreprises que dirigeait Mme Hanau se sont poursuivies ce matin.

M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, qui était passé prendre des nouvelles de Pierre Audibert à son domicile, boulevard Saint Michel, est arrivé rue de Provence à 10 heures 40. Il n'est resté que dix minutes au siège de la « Gazette du Franc » qu'il a quitté à 10 heures 50 pour aller procéder à différentes vérifications, notamment à Boulogne, chez Mme Joseph, ancienne secrétaire particulière de Marthe Hanau.

M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, se rendit cet après-midi au siège de la « Gazette du Franc » pour entendre Mme Joseph convoquée mais celle-ci ne vint pas.

M. Guillaume, commissaire divisionnaire, se rendit de nouveau au domicile de Mme Hanau, et dans une garçonnière qu'avait louée en avril dernier, pour 14.000 francs sous le nom de Mme Howking. Il découvrit une quantité de bouteilles de champagne et une provision de cigarettes.

(Lire la suite en 3e page)

## AU SÉNAT

### Adoption de divers projets

*Paris, 7 décembre.* — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Doumer.

MM. Poincaré, Marraud et Eynac sont au banc du Gouvernement.

*M. Charles Dumont* dépose son rapport sur le projet voté par la Chambre relatif à la composition du Gouvernement et autorisant l'inscription d'un crédit de quatre millions deux cent dix mille francs pour le fonctionnement du ministère de l'Air et des nouveaux sous-secrétariats d'Etat.

*M. Laurent Eynac*, ministre de l'Air, obtient le rétablissement d'un crédit pour ses services.

*M. Debierre* présente des observations sur le crédit de neuf millions pour l'achat de l'immeuble destiné à loger les services du ministère de l'Air.

*M. Poincaré*, président du Conseil, justifie cette acquisition faite dans des conditions particulièrement avantageuses.

M. Dumont, intervenant, dit qu'il sera possible de loger avec le ministère de l'Air les services de la Marine marchande.

Après quelques mots de *M. Morizet*, demandant qu'on mette à la disposition de la ville de Paris les hôpitaux militaires libres *M. Reboul* annonce que les socialistes s'abstiendront dans le vote sur l'ensemble du projet.

Ce dernier est néanmoins adopté par 279 voix contre 3.

*M. Marraud*, remplaçant M. Hennessy, en voyage, dépose un projet autorisant le vote de deux cinquante millions pour l'électrification des travaux hydrauliques, le projet est adopté.

D'accord entre *M. Jude* et le ministre de l'Agriculture une interpellation sur les conditions économiques de l'Agriculture et les nécessités de les améliorer est fixée au 13 décembre.

La discussion de l'interpellation de *M. Lemery* sur le pacte Kellogg et l'accord naval franco-anglais est ajournée en raison du départ à Lugano de M. Briand.

On discute le projet de loi relatif aux salaires des ouvrières exécutant à domicile des travaux rentrant dans l'industrie du vêtement.

*M. Mario Roustan* expose l'économie du projet assurant que l'ère des ateliers de famille n'est pas close mais qu'il convient de prendre des mesures pour défendre les intérêts des ouvriers et des ouvrières travaillant à domicile.

En concluant le rapporteur affirme qu'il faut obtenir l'internationalisation de la protection des travailleurs à domicile conformément au principe posé par le traité de Versailles pour la garantie des trois millions d'ouvriers travaillant à domicile.

*M. Marraud*, ministre de l'Instruction Publique, remplaçant M. Loucheur empêché, déclare que le Gouvernement adhère au projet qui fut soigneusement étudié par les organismes compétents.

Comment hésiter d'ailleurs devant une mesure favorisant l'extension du travail à domicile ?

Le projet est adopté et le Sénat fixe sa prochaine séance au 11 décembre.

## L'Insurrection en Afghanistan

*Londres, 7 décembre.* — Le correspondant de l' « Evening News » à Lahore dit que la tête du roi Amanullah d'Afghanistan est mise à prix par Bacha Saku, un des chefs rebelles qui attaquèrent Allahabad.

L'insurgé agit par représailles car les autorités afghanes ont placardé le long des routes de Kaboul des affiches offrant une récompense à ceux qui livreraient Bacha Saku mort ou vivant.

*Dorothy Sébastian, la jolie actrice de la Métro Goldwyn Mayer, soucieuse de garder sa ligne souple et gracieuse, s'astreint chaque jour à des exercices de culture physique.*

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*La parabole de l'Enfant prodigue est encore présente à votre mémoire. Vous vous souvenez que le veau gras a été tué en l'honneur du retour du fils de la maison et que celui-ci s'est senti heureux, mais un peu fatigué, à la table de famille.*

*C'est à quoi je pensais l'autre soir en lisant la chronique sportive de mon journal, semée de mots anglais sous lesquels on reconnaît formellement de vieux mots français, bien qu'ils soient habillés à l'anglaise, par conséquent mal fichés.*

*Les mots prodigues nous reviennent ! Ah ! ceux qui les emploient et leur font fête ne sont pas ceux qui les ont reconnus. Ils les dénaturent, au contraire, quand on leur aura prouvé qu'ils avaient adopté des substantifs de chez nous qui n'ont rien de britannique. Ils en chercheront d'autres, et dans la crainte de se tromper et d'employer de nouveau des mots français pour des mots anglais, ils se décideront peut-être une bonne fois à parler comme tout le monde leur langue maternelle, proprement claire et capable de répondre à tous les usages.*

[illegible] *quelques-uns de ces mots qui reviennent par la grande porte de la [illegible] après s'être éclipsés à l'anglaise voici quelques siècles.*

*C'est d'abord le mot avant, qui vient directement. D'après M. Joseph Bédier, l'historien l'emploie parle dans ses chroniques des « avants », qui étaient des hommes de dévouement qu'on envoyait [illegible] les positions de l'ennemi. Les parchemins de ce mot-là ne sont pas [illegible]. Enfin, il nous est rendu, tout [illegible] flirt. Le court d'un tennis est simplement aussi le mot français [illegible] que nos aïeux employaient. Et tant d'autres ! Pharmacy, Chimist, [illegible], admirable, [illegible], rechantement...*

*Je ne vous les citerai pas tous.*

*Gardez-en, si vous le voulez bien, quelques-uns pour le prochain fois...*

Gabriel Bauer

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi, 8 décembre 1928 ; 343e jour de l'année, 22 à venir.

Aujourd'hui : Conc. N. D.

Demain : Sainte Léocadie.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 8 décembre 1778. — Naissance à Corte du général Arrighi de Casanova, duc de Padoue.

« Le duc de Padoue, mort en 1853, gouverneur de l'Hôtel Impérial des Invalides, parent de l'Empereur Napoléon Premier, fut un des brillants généraux du premier Empire, après avoir été un des intrépides officiers des armées d'Egypte et d'Italie, sous le Directoire et le Consulat ».

*Baron du Casse, le général duc de Padoue*.

(Préface).

## Nouvelles diverses

*Paris, 7 décembre.* — M. Marty, ancien député communiste, comparaît aujourd'hui devant le tribunal correctionnel pour diffamation du maréchal Foch. Divers témoins furent entendus. Le jugement fut remis à huitaine.

*Paris, 7 décembre.* — MM. Chabas-Forain et Frantz Jourdain ont adressé au nom des trois grandes Sociétés d'artistes qu'ils président des remerciements chaleureux à la Commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts qui, sur l'initiative de M. Carali, a créé une sous-Commission de neuf membres chargée de la défense des droits d'auteurs.

*Paris, 7 décembre.* — M. Georges Bonnefous, ministre du Commerce, a reçu aujourd'hui une délégation du Syndicat général du Commerce des produits chimiques et des engrais qui expose ses revendications.

Le ministre a déclaré qu'il se ferait l'interprète de ses revendications auprès du ministre des Finances.

*Paris, 7 décembre.* — Maître Lair Dubreuil a procédé aujourd'hui, à la deuxième et dernière vente des collections de Mme Cécile Sorel. Les enchères genéralisent 3.426.230 ; notons que le grand lit d'apparat de Mme Dubarry fut adjugé 211.000 francs.

Le rapport total, en tenant compte de la vente d'hier est de 4.283.776 francs.

*Paris, 7 décembre.* — Le capitaine Reppery, qui [illegible] par la voie des airs, de Anvers, sur la côte [illegible] est arrivé au Bourget à 13 h. 10, venant de Londres. Il repartira demain et suivra l'itinéraire Perpignan, Barcelone, Alicante, Casablanca, Saint-Louis et Dakar.

*Lima, 7 décembre.* — Le ministre des Travaux Publics annonce que le lac Morococha, dans le département de Junin, a débordé inondant quatre mines dans lesquelles travaillaient cinquante ouvriers.

On craint que tous aient été noyés.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

# A Travers la Corse

## AJACCIO

*Conseil municipal.* — Séance du 5 décembre. — Sont présents MM. Paoli, maire ; Leoni, Franceschi, Tessarech, Campiglia, Meyer, Nicolai, Olavy, Parimanci, Chiarnui.

M. le Maire entretient le Conseil d'un projet de création d'une école d'électricité à Ajaccio dont le principe est adopté.

Le Conseil se trouve en présence d'une demande de la Société exploitant les services publics de la ville, tendant à installer les compteurs sur tous les branchements d'eau particuliers et publics. Le Maire donne également lecture d'un rapport de M. l'ingénieur en chef concernant cette question et d'un projet d'arrêté autorisant cette installation.

Après un long échange de vues, portant sur les moyens de remédier à la pénurie d'eau pendant l'été et sur les causes de cette pénurie, le Conseil décide que la question sera examinée par une commission composée des conseillers présents à la réunion, et qui se réunira le 7 décembre à 10 heures du matin.

*Dons à la ville.* — Au cours de sa séance du 3 décembre, le Conseil municipal a reçu le don fait au musée d'Ajaccio d'un tableau par le peintre Bertoletti. Des remerciements ont été votés à M. Bertoletti et à M. le sénateur-maire Sari qui s'est chargé de remettre lui-même ce don à la ville.

*Travaux de défense.* — La ville d'Ajaccio vend [illegible] pour une somme de 50.000 francs une parcelle de terrain située à la Parata (Sanguinaires) qui va être utilisée par l'autorité militaire pour des travaux intéressant la défense nationale.

*Le legs Chiarledi.* — Au cours de sa séance du 3 décembre, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à faire des démarches pour entrer en possession du legs Chiarledi, qui se monte à environ 600.000 francs. M. le maire s'est fait l'interprète du Conseil pour exprimer ses sentiments de gratitude à la mémoire de ce bienfaiteur de la ville.

### Syndicat agricole départemental de la Corse

M. Daumont, ingénieur agricole, délégué du Bureau d'études sur les engrais, fera une conférence sur l'emploi des fumures dans les localités suivantes : Samedi 8, à 10 heures, Casamozza ; à 17 h., Vescovato. Dimanche 9, après-midi, Corte ; Lundi 10, 10 h. 30, Ile-Rousse ; à 17 heures, Calenzana.

Les cultivateurs ont intérêt à se rendre nombreux à ces réunions car ils seront à même de recevoir des conseils précieux pour l'amélioration de leurs cultures.

### L'horrible tuerie de Valensole

*Digne, 7 décembre. — (De notre correspondant particulier.)* — La population de cultivateurs de Valensole est plongée dans une vive émotion à la suite de l'horrible tragédie qui a eu la ferme des Carrelys pour théâtre.

Cette propriété située aux champs sur le plateau de Valensole, comptant d'opulents [illegible] qui assurent la prospérité à la région.

Depuis dix ans, le ménage Richaud [illegible] son exploitation entouré de l'estime générale. Dimanche, M. Richaud avait passé l'après-midi à Valensole avec son cousin et patron Jean-Baptiste Mégy, demeurant à un kilomètre des Carrelys dans une autre propriété ; ce dernier l'avait entretenu d'affaires, notamment de la vente de la propriété des Carrelys, d'une étendue de 300 hectares qu'il venait de céder pour 700.000 francs à M. Blanchet, commerçant, rue de la République, à Marseille. Les deux hommes avaient regagné leur demeure vers 17 heures.

Jeudi matin, le jeune Mégy s'étant rendu aux Carrelys pour s'amuser avec le fils du fermier, trouva la maison fermée et découvrit, à une quinzaine de mètres de la maison un homme caché par une broche, allongé sur l'aire. Il retourna chez lui et fit part de son émoi.

M. Mégy se rendit avec son valet chez son fermier. L'habitation, silencieuse, était fermée. Les deux hommes entrèrent par la fenêtre : quatre corps dont le visage était complètement défiguré gisaient dans une mare de sang ; les murs en étaient éclaboussés ainsi que les meubles brisés, témoins d'une lutte acharnée.

Les autorités furent ensuite prévenues et le Parquet se rendit sur les lieux, suivi par la gendarmerie et la brigade mobile de Marseille.

Toute la population s'est portée sur les lieux. Les gendarmes la tiennent à distance.

Une piste suivie, celle d'un ouvrier étranger qui avait demandé du travail à M. Mégy et que le fils a vu se diriger sur Carrelys. Cet individu a été vu dans la matinée [illegible], en compagnie d'un jeune homme, son signalement est donné.

Ajoutons que la bicyclette d'Amaudric, le domestique, a disparu.

L'autopsie pratiquée par le Dr Brunet, directeur du Laboratoire de la police de Marseille, assisté du docteur Gaillard de Valensole, a relevé que les victimes ont été tuées à coups de revolver ; l'assassin s'est acharné ensuite sur les cadavres à coups de marteau ; Mme Richaud portait quatre plaies par balles de revolver.

Des empreintes digitales ont été relevées.

# Un MUTILÉ

qui veut voir disparaître les ennuis, les souffrances, les difficultés et les inconvénients, qu'un cause sa mutilation, porte un appareil vraiment moderne et perfectionné, créé par les Établissements

## CLAVERIE

de Paris, la grande maison de confiance, quatre fois Grand Prix, Hors Concours, membre du Jury aux Expositions universelles et internationales. Tous les modèles inventés par eux sont strictement exclusifs, et leurs perfectionnements sont brevetés. Ils réunissent au centre des qualités absolument uniques de légèreté, de souplesse, de solidité et d'élégance, qui les mettent hors de toute comparaison.

Le premier spécialiste-orthopédiste des établissements Claverie devant venir prochainement en Corse, écrivez aujourd'hui et vous recevrez gratuitement tous les renseignements nécessaires sur les appareils qui conviennent à votre cas et qui vous rendront une vie normale de bien-être et d'activité.

A. CLAVERIE
234, Faubourg St-Martin, Paris.

## Une offensive contre les banquiers véreux

*Paris, 7 décembre.* — Le Parquet de la Seine, résolu à sévir contre les banquiers véreux, a lancé plusieurs mandats contre ceux-ci.

Robert François Lessel, 12, rue Mayran, administrateur de la Société immobilière, qui émit pour plusieurs millions de bons a été écroué à la Santé.

M. Dreante, juge d'instruction, qui fit arrêter récemment à Grandville le banquier Lanchon, lança trois mandats d'arrêt contre trois de ses complices. L'un d'eux, Pistou D'Aubenne, a été mis en état d'arrestation.

Un mandat d'arrêt est lancé contre Rodel, banquier, 5, rue Scribe, qui détourna des sommes importantes à ses clients.

M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires, poursuivit son enquête dans l'affaire de la banque Lanchon, 27, rue d'Amsterdam.

Une perquisition faite samedi dernier avait permis d'établir seulement l'abus de confiance justifié par le départ du fondateur de la banque. Depuis on a établi que Lanchon, en compagnie d'un colonel d'artillerie commandeur de la Légion d'honneur et d'un curé de campagne, tous deux honorables d'ailleurs, et victimes en l'affaire, avaient constitué en nom collectif la raison sociale « Crédit Rural et Colonial ».

Le curé apportait une maison de campagne d'une valeur d'environ de quarante mille francs ; le colonel et Lanchon apportaient chacun deux mille francs en espèces.

Lanchon se fit donner des pouvoirs très étendus et émit des bons ruraux hypothécaires d'une valeur de quatre cent mille francs, gagés seulement sur l'apport du prêt.

On établit que Lanchon était administrateur-délégué de la banque des entreprises commerciales et industrielles, 26, rue Godot-Demauroy, dont le premier quart avait été versé dans la banque Lanchon ; les deux exploitations avaient fusionné ; les co-associés de Lanchon s'aperçurent bientôt de la fausseté du personnage et l'obligèrent à donner sa démission d'administrateur-délégué.

Une perquisition a été opérée également chez sa maîtresse. Lanchon avait gagné Abbeville puis Grandville où il fut arrêté pour ne pas avoir payé son chauffeur ; il avait l'intention de gagner les Pays-Bas.

*Paris, 7 décembre.* — M. Max Rodel, banquier, 5, rue Scribe, est l'objet d'un mandat d'amener et doit être arrêté aujourd'hui.

Installé depuis plusieurs années il aurait un passif atteignant douze millions.

Sur Commission rogatoire de M. Audibert, juge d'instruction, M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, opéra une perquisition chez Max Rodel. Les scellés furent apposés sur divers documents et Rodel fut écroué. Le montant des détournements connus est de sept millions.

Max Rodel a choisi pour défenseur maître Mugnon. Les plaignants se sont constitués partie civile par l'organe de maître Georges Monteux.

# A l'Officiel

*Paris, 7 décembre.* — Le « Journal Officiel » publie :

*Guerre (réservé)* : la Médaille militaire est conférée aux anciens militaires dont les noms suivent :

Tiberi Antoine, adjudant au Bureau de recrutement d'Ajaccio, [illegible] service, 13 campagnes ; Paganelli Noël, sergent au Bureau de recrutement d'Ajaccio, 22 ans de service, 7 campagnes, a été blessé et cité.

## Un drame mystérieux

*Tourrettes-le-Vens, 7 décembre.* — M. Paul Bolier, 57 ans, propriétaire à Colombières, a été trouvé, mercredi soir, sur la route, râlant et portant une grave blessure au crâne, occasionnée, semble-t-il, par un coup de bâton.

Le blessé, transporté à l'hôpital de Nice ne peut pas causer. Son état est très grave.

Le portefeuille de M. Bolier était intact.

On se perd en conjectures sur les mobiles de ce drame.

# INFORMATIONS LOCALES

### *Au Théâtre*

L'AMI FRITZ

*L'Ami Fritz*, de Mascagni, l'heureux auteur de Cavalleria Rusticana était représenté, jeudi soir, pour la première fois, au Théâtre municipal de Bastia.

Des dames aux toilettes, un très bon monde — vous même en connaissiez l'un certain nombre — mais comme toujours abstention presque complète du public au premier rang de loges.

Il s'était une pièce [illegible], une pièce inconnue. Explique qui pourra.

Mascagni comme chacun sait, est un auteur très inégal, à telle enseigne qu'on a voulu expliquer les différences assez sensibles qui existent dans Cavalleria où disant que c'est une œuvre posthume, mise au point par lui, à la demande des héritiers.

Et alors tout ce qui est bien, est l'œuvre du génial inconnu, tout ce qui laisse à désirer serait de Mascagni. Explication très simpliste.

Toujours est-il que *l'Ami Fritz*, sans être un opéra-comique de grand style, n'en comporte pas moins de très belles phrases musicales, notamment un solo de violon au premier acte et l'ouverture du troisième. C'est une musique très alerte et très plaisante.

Le sujet du scénario a été exposé, ici même, très succinctement.

La scène se passe en Alsace. *L'Ami Fritz* n'est pas précisément un candidat au « conjungo » ; mais le rabin malin comme tous ses coreligionnaires qui parient toujours à coup sûr, fait un pari avec son ami Fritz qu'il ne laissera prendre lui aussi comme les autres à ce qu'on est convenu d'appeler les attraits du mariage.

L'accorte et gracieuse Suzel qui n'est autre que la toute charmante Mlle Vittori, s'offre aux regards de l'Ami Fritz et celui-ci devient subitement amoureux.

Qui, en effet, pourrait résister à tant de charmes et à une voix si prenante.

C'est ce qu'avait escompté notre malicieux rabin ; le baryton Maddoli, qui connaissant à fond l'âme humaine, exploite la jalousie de l'Ami Fritz, alias ténor Zanasi, en laissant croire que la belle Suzel, va convoler avec un autre. Vous prévoyez le dénouement et vous parieriez vous aussi à coup sûr.

Le mariage n'est pas un monopole des Etats américains, du Ranch et du Far-West.

J'aurai préféré un sombre drame avec une mort en beauté me glisse à l'oreille un voisin grincheux ; car le mariage c'est la fin la plus lamentable que l'on puisse faire.

Laissons cet incompris à ses méditations et constatons que Zanasi fut un Fritz très satisfaisant et très applaudi, que le baryton Maddoli fut un rabin digne d'éloges, très bien secondé dans ses savoureuses machinations par Aquila et Mariotti, deux musiciens, très réussis.

Quant à Mlle Vittori, c'est une chanteuse légère, dont nous avons déjà admiré les belles qualités dans *Rigoletto*. Une fois encore elle fut à la hauteur de sa tâche et artiste accomplie.

J'ignore quels sont les talents de violoniste de la gracieuse Mlle Mucari, car son archet n'a paru bien fait en point. Mais ce fut un beau violoniste, qui, ma foi, n'a pas mal réussi, son petit rôle.

C'est une débutante et malgré une inexpérience bien compréhensible, elle ne dépare pas un ensemble rehaussé par un orchestre supérieurement dirigé par le maestro Zuccarini.

Espérons que la reprise de ce soir, sera aussi parfaite comme exécution et ceux qui feront confiance à ces braves gens, ne regretteront ni leur temps, ni leur argent.

### Une conférence agricole

Hier soir, M. Daumont, ingénieur agricole, délégué du Bureau d'études sur les engrais, a donné à 17 heures, salle de la Mairie, une conférence agricole. Le sujet traité a été la question de l'emploi des fumures en ce qui concerne les cultures de la région de Bastia.

Le conférencier, en dehors de quelques questions comme celles des labours profonds, de la sélection, de l'amélioration du bétail, etc. s'est surtout attaché à démontrer la nécessité de l'application aux cultures d'une fumure complète. Les terres de Corse manquent de la grosse majorité des de chaux. Il est donc nécessaire d'apporter à la terre cet élément, dont le rôle est de permettre aux engrais y compris le fumier de donner leur maximum d'efficacité. Mais mettre uniquement de la chaux serait une erreur, car on arriverait rapidement à épuiser le sol. Il faut également rapporter les engrais que réclament les plantes. Tout végétal demande pour se développer trois éléments : l'azote, l'acide phosphorique et la potasse. Il est donc indispensable de fournir ces trois éléments aux cultures si l'on veut obtenir de bons rendements.

L'azote donne aux plantes une belle végétation, le développement foliaire indispensable à la production d'une belle récolte, l'acide phosphorique et la potasse donnent des fruits, la santé et la qualité des récoltes.

Les engrais azotés que nous devons utiliser sont les nitrates de soude et de chaux, la cianamide, les engrais phosphatés, les scories et les engrais potassiques indiqués sont le sulfate de potasse et surtout le chlorure.

Le conférencier a ensuite passé en revue les cultures faites dans la région. Il a montré combien la fumure complète permettait une vigne l'obtention de gros rendements à degré alcoolique élevé, la potasse jouant le rôle principal sur cette culture, sur prairies artificielles, il de qualité et, en ce qui concerne les cultures et de chlorure de potassium de manière à obtenir un fourrage abondant et de qualité et, en ce qui concerne les cultures maraîchères et fruitières, le conférencier a montré par des comparaisons prises dans les cultures de la vallée du Bévinco, lesquelles par la fumure abondante on pouvait obtenir de beaux produits, précoces et supportant bien le transport. Il a conclu comment si les cultivateurs de Bastia s'engageaient dans cette voie, ils pourraient gagner de gros bénéfices.

### *Fêtes & Galas*

LE BAL DE LA COUTURE

Enfin ! C'est ce soir qu'aura lieu dans la salle des fêtes du Théâtre municipal ce bal si impatiemment attendu par l'élite élégante de la Ville.

Flots de lumières... certes !

Flots de rubans... sûrement !

Flots de beaux costumes... mais oui. Depuis quelques jours, sachant que des prix seront décernés aux toilettes les plus chics de la soirée, nos bastiaises se sont mises à l'œuvre et ce sera, paraît-il un déploiement de chefs-d'œuvres de la couture que cette soirée nous réserve.

Premier prix, un superbe flacon de parfum Houbigant, ainsi que sa poudre.

Deuxième prix, joignant l'utile à l'agréable un coffret contenant trois paires de ravissantes bas de la marque « Argus ».

Et puis... Mais chut ! nous ne pouvons pas le dire, ce sera paraît-il, le clou de la soirée.

Hein ! quoi ! le cotillon. Il y sera, mais ce n'est pas la seule surprise. Vous voudriez savoir ?...

Allez au bal et vous le verrez : l'on dansera avec entrain. L'orchestre du Nautic-cars de l'amicale, sous la direction de M. Philippe Mariotti, se surpassera dans les dernières créations américaines.

### *La Vie Sportive*

Un match officiel se disputera demain entre le S.C.B. et l'E.F., comptant pour le Challenge de la 3 F.A.

Le vainqueur jouera la finale contre le C.A.B. Tous les sportifs ont encore à l'esprit la partie de dimanche dernier où l'on vit les Blancs tenir tête aux Doyens et même les inquiéter sérieusement ; ceux-ci, il est vrai n'avaient qu'une équipe bien handicapée par l'absence de plusieurs excellents joueurs, alors que demain leur team se présentera au grand complet. Dans ces conditions, la lutte sera des plus serrées, et si les Bleus l'emportent, ce ne sera pas sans difficultés.

Le match n'est pas joué d'avance, si le Sporting veut se qualifier, il devra s'y employer énergiquement et ne rien laisser au hasard, car les Bleus profiteront de toutes les occasions pour sortir vainqueurs d'un combat dont un Challenge peut être le prix.

ALTER.

### *Faits Divers*

Le service de police a dressé divers procès-verbaux pour embarras de la voie publique entre divers propriétaires d'autos, laissés à l'abandon et contre divers négociants qui avaient fait des étalages sur les trottoirs diminuant ainsi la liberté de la circulation.

Plusieurs autres procès-verbaux ont été dressés pour défaut d'affichage du prix des denrées alimentaires, et enfin divers cochers et conducteurs d'autos qui avaient commis des infractions à l'arrêté sous le sens unique seront également poursuivis.

Les agents de police de ronde dans la nuit du 5 au 6 ont trouvé boulevard de Caddo une bicyclette à l'abandon qu'ils ont déposée au poste de police. Elle a été rendue à son propriétaire qui l'avait oubliée.

### *Dans les groupements*

SYNDICAT DES CHEMINOTS
*Réseau de la Corse*

Les camarades syndiqués sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu samedi, 8 courant, à 20 heures, au local de la Bourse du Travail.

Ordre du jour :

Renouvellement du bureau ; questions diverses ; traitements.

Présence indispensable.

ASSOCIATION
DES PERES DE FAMILLE CHRETIENS

Dimanche, 9 courant, à l'issue de la messe de 10 heures, réunion au local habituel, Impasse Saint-Jean.

Ordre du jour : Renouvellement du bureau ; lecture du Rapport annuel ; admission de nouveaux adhérents ; communications diverses.

### *Avis Officiels*

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Les contribuables de la ville de Bastia sont informés que conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi du 15 juillet 1880, la matrice du rôle des contributions mobilières et des patentes pour 1929 est déposée pendant dix jours depuis le 7 décembre, au bureau des Contributions directes, 10, boulevard du Palais.

Les contribuables de la division de Luri sont informés que le bureau du Contrôle, précédemment, 14, boulevard de Cardo, sera transféré, 12, boulevard Auguste-Gaudin, à partir du lundi, 10 courant.

### *Variétés*

LE CHEQUE

Le chèque est un ordre de payer sur un banquier chez lequel on a fait préalablement un dépôt d'argent. Il n'expulse pas la monnaie métallique, mais il dispose de son servir. Il est donc d'un usage très commode.

En Angleterre, où il a pris naissance et où il est employé même pour les dépenses courantes, tous les banquiers se trouvent réciproquement créanciers et débiteurs les uns des autres pour des sommes énormes, leurs correspondants à Londres n'ont qu'à s'entendre et à balancer leurs comptes. C'est ce qu'ils font en se réunissant tous les jours dans le Clearing-House (Chambre de liquidation) où se règle ainsi par de simples compensations un chiffre de transactions s'élevant annuellement à près de 400 milliards de francs.

On se sert surtout du *chèque barré* (crossed) qui ne peut être payé qu'au banquier nominativement désigné entre deux barres transversales tracées obliquement sur le chèque. Il le banquier lui-même le règle toujours par compensation avec ses confrères. Aussi bien qu'un dû frauduleusement que le chèque barré est un chèque fait pour n'avoir jamais payé. Ce chèque ne pouvant servir qu'au banquier dont il porte le nom, peu importe qu'il soit volé ou perdu.

En France, le chèque ordinaire est presque seul employé dans les affaires, mais peu dans les dépenses quotidiennes. C'est qu'en France de chaque nombre, touche lui-même les coupons de ses valeurs et règle comptant ses fournisseurs. Il n'a donc pas besoin de chèques.

Il est certain que le procédé anglais, pour les dépenses courantes, est préférable au nôtre.

Nous devrions donc l'adopter, et ce serait un nouveau progrès dans notre 1929.

J.-M. Fontana

### *Les Spectacles*

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, deuxième et dernière représentation du grand succès de la saison : **L'Ami Fritz**, musique du maestro Mascagni, dirigée sous ses yeux Chef d'orchestre : Maestro Zuccarini.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Au programme : **Regent-Journal ; Le Clinique affolée**, comique.

Les Sélections Albert Lauzin présentent *Fatara*, d'après le roman [illegible], avec Lee Parry.

[illegible] ; **La Souris Rouge**, film d'aventures. Doublé, Mile et Patachon, dans **Deux gamines E.V.P.**

Très prochainement, Charlie Chaplin dans **Le Cirque**.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, une superproduction de la G. M. G. : **La Route de Mandalay**, avec Lon Chaney, sensationnel.

### *Communications*

CONFRERIE
DE L'IMMACULEE-CONCEPTION

La fête de l'Immaculée-Conception, sera célébrée demain, samedi, 8 du courant, dans l'oratoire qui en est dédié, avec la plus grande solennité. Les cérémonies auront lieu dans l'ordre suivant : Aujourd'hui : Premières Vêpres, à 4 h. 30 ; demain, messes basses, à 5, 6, 7, 8, 9 et 10 heures, 11 heures, grand'messe. Messe de midi.

A 4 h. 30, Vêpres, Sermon, Salut et Bénédiction de la Sainte-Relique.

AVIS DE CONCOURS

Recrutement d'agents mécaniciens dans l'Administration des Postes et des Télégraphes

Un concours pour le recrutement de 120 agents-mécaniciens des Télégraphes et des Téléphones aura lieu le 7 janvier 1929 au siège de chaque Direction régionale. La liste des inscriptions sera close le 13 décembre 1928.

*Pour être admis à concourir*, les postulants devront être âgés de 18 ans au moins le 15 janvier 1929 (date à laquelle prendront fin les épreuves orales) et de 28 ans au plus le 7 janvier 1929.

Les candidats devront remettre leur demande d'admission au concours, ainsi que les pièces exigées pour la constitution de leur dossier, au receveur du bureau de poste qui dessert la localité dans laquelle ils résident et prendre l'engagement de se mettre à la disposition de l'Administration pour une résidence quelconque de la Métropole.

Les candidats admissibles aux épreuves écrites seront convoqués à Paris pour y subir les épreuves manuelles et les épreuves orales.

Il est rappelé que le programme du concours a été modifié et mis en harmonie avec les programmes d'enseignement des Écoles professionnelles supérieures. D'autre part, dans l'intérêt des élèves de ces écoles, la limite minimum d'âge a été abaissée à 18 ans.

Un exemplaire du programme sera adressé aux candidats sur leur demande, soit par le Directeur des Postes et des Télégraphes de leur région, soit par l'Ingénieur en chef des Ateliers des P.T.T., 75, Boulevard Brune à Paris.

Par suite du développement de la téléphonie automatique, il y a lieu de prévoir la création de nombreux emplois d'agents-mécaniciens ainsi que d'emplois d'agent-mécanicien principal et de sous-ingénieur, débouchés normaux des agents mécaniciens.

Le traitement des agents-mécaniciens va de 11.200 frs à 14.000 frs, celui des agents-mécaniciens principaux de 14.000 à 22.000 [illegible] de 13.500 à 21.000 francs. De plus, les intéressés ont droit, comme les autres fonctionnaires et agents :

1° A l'indemnité de résidence, variable selon les villes auxquelles ils sont affectés et dont le montant est de 2.000 francs à Paris.

2° aux indemnités pour charges de famille.

3° A une indemnité provisoire de 11% calculée sur le traitement des indemnités de résidence et pour charges de famille.


# AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Jean Vincentelli, et son fils ; M. et Mme Vincentelli Joseph ; M. et Mme Emile Canelari, et leurs enfants ; M. et Mme Albert Vincentelli, et leur fille ; Mlle Angèle Vincentelli ; M. et Mme Pierre Duplessis ;

Les familles Predponi, de Luri ; Olivieri, de Marseille ; Vincentelli, Bianchi, Rossini, de Pino ; Amoral, de Marseille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**M. Jean VINCENTELLI**
*Second Capitaine*

à bord du vapeur « Cenerie », disparu en mer, le 25 novembre 1928, à l'âge de 57 ans.

*Priez pour Lui !*


# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## A LA CHAMBRE

### La discussion du budget

Le ministre ajoute que les ouvriers auront satisfaction relativement aux [illegible] à la sécurité.

*M. Charles Baron* s'élève contre les [illegible] dont est l'objet le service des poudres et exprime le souhait que le monopole soit étendu à la fabrication de tous les explosifs.

L'orateur insiste d'autre part sur la nécessité de poursuivre les études pour que nous soyons en état de nous défendre en cas de guerre chimique.

Après diverses observations de *MM. la Chambre, Ernest Lafont et Taittinger*, les chapitres sont adoptés et l'on passe au budget de l'Enseignement technique.

### Le budget de l'Enseignement technique

*M. Thomas*, mandaté par le groupe socialiste, développe de longues considérations sur les différents problèmes que pose l'enseignement technique.

— Quand demain l'Ecole unique sera réalisée, dit-il, l'enseignement technique y trouvera sa place.

*M. Yvon Delbos*, mandaté par le groupe radical socialiste, insiste sur la nécessité d'une liaison étroite entre l'enseignement primaire et l'enseignement professionnel.

*M. François Poncet*, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux Arts, répond brièvement, exposant le résultat obtenu en faveur de l'apprentissage depuis quelques années.

L'orateur ajoute qu'il s'efforcera de le.

*M. François Poncet* conclut en disant que la France ne restera à la hauteur de ses destinées que si la culture classique sait s'imprégner des nécessités de la vie moderne.

La discussion générale est close.

*M. Chéron*, ministre des Finances, indique que dans le prochain budget un effort sera fait en faveur de l'Ecole normale d'enseignement technique.

Les derniers chapitres sont adoptés.

La séance est suspendue jusqu'à 21 heures.

### Séance de nuit

La séance de nuit est ouverte à 21 heures 10, sous la présidence de M. Bouisson.

MM. Chéron et Eynac sont au banc du Gouvernement.

### Le budget de l'Aéronautique

La Chambre aborde la discussion du budget de l'Aéronautique.

*M. Eynac* expose les raisons qui déterminèrent la constitution du ministère de l'Air. Il faut s'orienter vers la fusion des missions d'aviation en plusieurs groupements fortement organisés. La concentration de l'industrie et la rationalisation de la production permettront d'abaisser le prix de revient, et d'améliorer la qualité.

Dans le budget de 1929 sont prévus les crédits nécessaires pour la création d'un Institut de mécanique aérienne qui permettra de développer le haut enseignement professionnel et d'assurer la formation des cadres indispensables.

Le ministre ne ménagera pas ses efforts pour la sécurité des pilotes.

## Au Conseil de l'Union Interparlementaire

*Paris, 7 décembre.* — Le Conseil exécutif de l'Union interparlementaire s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de la Chambre.

M. Fernand Bouisson, élu président par la récente conférence de l'Union, qui s'était tenue à Berlin, au mois d'août, a pris possession de ses fonctions.

La réunion était marquée par la présence de MM. Moltesen, ministre des Affaires étrangères du Danemark, Schucking, président du groupe allemand, Dandurand, ministre d'Etat canadien et Lafontaine, vice-président du Sénat belge.

## La campagne antifrançaise en Grande-Bretagne

*Londres, 7 décembre.* — A la séance de la conférence de l'union de la Société des Nations Sir Frederick Maurice a déclaré être très alarmé de la recrudescence de la campagne antifrançaise en Grande-Bretagne.

— Dans l'esprit du peuple britannique, dit-il, tout le monde a désarmé sauf la France. Or, s'il est vrai que les forces militaires françaises sont supérieures aux britanniques dans la proportion de deux contre un il est aussi vrai que la Grande-Bretagne possède une Marine bien supérieure à la Marine Française dans la proportion de cinq contre 1.75.


**L'HOCCO-RHUM**
tue la GRIPPE


## Dans les Commissions Parlementaires

### A la Chambre

—o—

*Paris, 7 décembre.* — La Commission des Assurances et de la Prévoyance sociales s'est réunie, ce matin, à la Chambre, sous la présidence du docteur Grinda.

Elle a adopté deux rapports de M. Blondel, le premier tendant à définir la situation des petits propriétaires bénéficiaires des lois du 5 décembre 1922 ou du 13 juillet 1928 en vue de leur permettre de continuer à bénéficier des lois d'assistance, le deuxième tendant à compléter l'article 27 de la loi du 13 juillet 1928 relative au droit de mutation à titre onéreux des biens immeubles afin de laisser aux organismes chargés de prendre en main l'application de la loi des habitations à bon marché un plus long délai de construction et de leur permettre de faire des achats de terrains en vue de l'avenir.

*Paris, 7 décembre.* — La Commission de l'Agriculture, sous la présidence de M. Lalone, a entendu une délégation de la confédération nationale des associations agricoles sur l'application du crédit d'affaires aux coopératives agricoles constituées en vue d'effectuer ou de faciliter toutes opérations concernant la production, la transformation, la conservation ou la vente des produits agricoles provenant exclusivement des agriculteurs associés.

L'exposé a porté plus particulièrement sur les coopératives de meunerie.

### Au Sénat

—o—

*Paris, 7 décembre.* — La Commission sénatoriale des Travaux Publics sous la présidence de M. Lhopiteau, a entendu M. Forgeot, ministre des Travaux Publics, sur la proposition de loi relative aux retraites cheminots.

Le ministre a indiqué qu'il devait se concerter avec M. Chéron.

La Commission a décidé de renvoyer la suite de la discussion à ses prochaines séances.

*Paris, 7 décembre.* — La Commission sénatoriale des Finances, sous la présidence de M. Clémentel, a entendu le rapport de M. Louis Pasquet sur le budget du ministère du Travail et de l'Hygiène. Le rapporteur spécial a indiqué l'effort accompli et l'œuvre restant à faire.

La Commission a adopté les chapitres conformément aux propositions du rapporteur spécial.

La Commission a adopté les chapitres annexes de la Légion d'honneur sur le rapport de M. François Saint Maur.

La Commission réunira lundi pour l'examen du budget des Colonies, des Services judiciaires, des Travaux Publics et de la Marine marchande et des Affaires étrangères.

## La maladie du roi Georges V

### Le roi a passé une assez bonne nuit

*Londres, 7 décembre.* — Sir Stanley Hewett est resté encore cette nuit au Palais de Buckingham avec les deux infirmières de garde.

Le roi a passé une assez bonne nuit.

### Le bulletin de santé

*Londres, 7 décembre.* — Voici le bulletin officiel communiqué aujourd'hui à midi sur la santé du roi :

« Le roi eut un sommeil paisible et l'état général de sa santé s'est maintenu. Un examen attentif du côté droit du poumon aura lieu aujourd'hui. »

### Le retour du Prince de Galles

*Londres, 7 décembre.* — Le prince de Galles est attendu à Suez aujourd'hui à onze heures du soir, de là il se rendra par train spécial au Caire, où il arrivera samedi matin à huit heures.

## Collision des navires

*Santiago du Chili, 7 décembre.* — Les vapeurs « Quintero » et « América » se sont abordés près d'Iquique par temps de brouillard.

Un vapeur américain a pu sauver vingt cinq membres de l'équipage du « Quintero », qui coula immédiatement.

La collision a fait dix sept victimes ; le capitaine et une grande partie de l'équipage du « Quintero » ont été sauvés ; on a repêché trois cadavres. On croit que les onze manquants ont été noyés.

Le croiseur « Chacabuco », qui doit se porter au devant du croiseur américain « Maryland », a reçu l'ordre d'explorer les parages de la catastrophe.

## AVIATION

*Rabat, 7 décembre.* — Le pilote Bailly, qui effectuait un voyage de tourisme aérien, vient d'arriver à Rabat. Il a couvert déjà plus de 3.000 kilomètres depuis son départ du Bourget, le 18 novembre.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 7 décembre.* — Du « Journal » :

« La qualité de membre du Gouvernement et le mandat parlementaire lui-même sont ils compatibles avec la direction et l'administration d'entreprises commerciales, industrielles ou financières ? En d'autres termes l'accès du Parlement doit il être interdit par exemple à des hommes comme les Renault, les Citroen, les Marchal pour être réservé aux politiciens obscurs qui n'ont aucune espèce de compétence dans aucune des branches de l'activité nationale.

« Le jour où les commerçants, industriels et financiers devraient quitter au seuil du Palais Bourbon le souci ou la direction de leurs intérêts la politique deviendrait l'apanage exclusif des professions dites libérales et des oisifs et il n'est pas très sûr que le monopole accordé à ces deux catégories de citoyens, d'ailleurs respectables en elles-mêmes, suffise à faire régner sur notre pays une ère de pureté parlementaire.

« La vérité en ceci comme en toutes choses se tient dans un milieu raisonnable. »

De la « Volonté » :

« Ou bien l'Allemagne a raison de prétendre que sa prospérité n'est qu'apparente et précaire, et elle est justifiée à réclamer une nouvelle évaluation de sa capacité de paiement, ou bien MM. François Marsal et Seydoux ont raison de prétendre que la prospérité allemande est réelle, considérable et alors pourquoi refusent-ils d'admettre une nouvelle expertise qui ne peut que conduire à l'échec des espérances germaniques et à l'accroissement des sommes récupérables par les alliés.

« Dans les deux cas une étude impartiale et actuelle s'impose. En s'y refusant le Gouvernement Français ne fait que retarder l'ouverture des travaux essentiels et la conclusion des accords qui importent au moins autant à la France qu'à l'Allemagne. »

De l' « Œuvre » (M. Victor Snell) :

« M. Chéron a promis une loi réglementant la profession de banquier et protégeant les gens contre les entreprises trop habiles que le père Ubu appelait des « phynanciers ».

« Et il ne tiendra pas M. Chéron pour quitte avant qu'en effet il ne se soit acquitté de sa promesse.

« Quand éclate une vilaine histoire comme celle de la « Gazette du Franc » c'est à l'Etat instinctivement qu'on s'en prend aussitôt. Que faites-vous contre les flibustiers, lui crie-t-on ; pourquoi défendez-vous des naïfs et trop crédules.

« Et comme suite à ces interpellations par journal s'annoncent des interpellations parlementaires.

« Soit, mais il faut être logique. Si on reconnaît que l'Etat a des devoirs en cette matière il faut lui donner les moyens de s'en acquitter. La loi Chéron peut les lui fournir.

« Alors, que M. Chéron nous la donne. »

De l' « Ere Nouvelle » (M. Gabriel Cudenet) :

« Nous sommes aux dernières cotes du volumineux contentieux franco-allemand. Rien d'étonnant à ce qu'elles révèlent le caractère précieux des choses qui vont disparaître.

« Faisons nous une grande Europe humaine ou ferons nous une petite Europe de procédure ? Voilà le problème.

« La présence du pouvoir de l'homme de Locarno, ce magnifique converseur, nous permet de croire à une solution humaine. »

## Au Comité républicain du Commerce et de l'Industrie

*Paris, 7 décembre.* — Au Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, ce matin, M. Paul Strauss a fait, avec un vif succès, un très remarquable exposé du problème de logement.

Après lui, M. Julien Durand, député, a étudié de façon particulière ment lucide le rôle de nos attachés commerciaux à l'étranger. Il l'a fait avec l'autorité que lui donnent ses fonctions de secrétaire du Comité parlementaire français du Commerce, ancien président de la Commission du Commerce.

L'après-midi, Sir Thomas Barclay, ancien membre du Parlement britannique, a défini avec bonheur les raisons que nous avons de croire et de tenir à l'amitié franco-britannique.

Enfin, M. Raoul Péret, sénateur, ancien président de la Chambre, a parlé de la situation financière qui, grâce à l'effort du pays tout entier et à la sage administration de M. Poincaré s'est si largement améliorée depuis deux ans.

Demain matin M. Messimy parlera de l'outillage colonial ; le soir M. Barthou présidera à Magic City, le banquet de clôture de l'Assemblée générale.

## Avant la réunion du Conseil de la S.D.N.

### M. Briand a quitté Paris

*Paris, 7 décembre.* — M. Briand ministre des Affaires étrangères, se rendant à Lugano, a quitté Paris ce matin à 7 heures par la gare de l'Est pour Bale. Il est accompagné de M. Léger, directeur adjoint du Cabinet du ministre des Affaires étrangères.

Par le même train sont également partis MM. Fromageot, jurisconsulte au ministère des Affaires étrangères et Massigli, directeur des Services français à la S.D.N.

Sur le quai de la gare de l'Est, malgré l'heure matinale, de nombreuses personnalités avaient tenu à saluer notre ministre des Affaires étrangères.

Dès ce soir M. Briand sera à Lugano.

### La délégation allemande

D'autre part, la délégation allemande qui comprendra, outre le docteur Stresemann, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, MM. Von Schubert jurisconsulte, Gaus, le baron Nebelhammer et un représentant de la section des Affaires extérieures à la Wilhelmstrasse quitte Berlin ce soir et sera demain matin également à Lugano.

On ne sait pas encore si Sir Chamberlain pourra, en raison de l'état de santé du roi, être présent à la session du Conseil.

### Lugano est en fête

*Lugano, 7 décembre.* — L'enthousiasme des citoyens de Lugano pour la prochaine session du Conseil ne connaît pas de bornes. Lugano est dans la joie.

Depuis Locarno ses palaces splendides, ses parcs et bien d'autres hôtels et kursals sentaient que quelque chose manquait à leur bonheur et puis il y avait Genève, ville de la Société des Nations, ville de ses Assemblées, ville des Nations, tout cela en Suisse, et sur le sol national de la concurrence hôtelière.

On ne se rend pas assez compte de la valeur intrinsèque que ces choses ont pour des villes qui ne vivent bon an mal an que de clientèle étrangère ou de la réclame qui réussit à la happer.

Il suffit du désir de convalescent de M. Stresemann pour porter Lugano au premier plan. M. Stresemann n'aurait pas il est vrai dédaigné Cannes, San Remo ou Stresa mais il ne faut pas oublier que le ministre des Affaires étrangères suisse est tessinois, natif de Lugano ou de par là.

### L'arrivée des délégations

*Lugano, 7 décembre.* — La délégation italienne au Conseil sera présidée par M. Scialoja ; la délégation polonaise sera présidée par M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères.

## Le Scandale de la Gazette du Franc

*Paris, 7 décembre.* — Le juge d'instruction a fait bloquer le compte en banque de Mme Joseph, amie de Mme Hanau que l'on recherche car on désirerait entendre dans la soirée le témoin.

M. Badin, commissaire de Police, a été envoyé visiter la maison de la rue Varize à Auteuil où Mme Hanau et ses amis se réunissaient souvent. Le résultat de la visite a été négatif.

A 15 heures, sur mandat de M. Glard juge d'instruction, M. Badin, commissaire à la police judiciaire se rendit 24, rue Cambon, au domicile de M. Paul Hersant. M. Hersant était présent et maître Noguères l'assistait.

Le magistrat posa les scellés sur divers documents.

### Audibert va mieux

Les médecins ont déclaré qu'il y a une amélioration sensible dans l'état d'Audibert, inculpé dans l'affaire et ne pouvait cependant répondre à l'interrogatoire.

### Les investigations en province

Le juge a envoyé en province cinq Commissions rogatoires pour entendre des témoins utiles qui devront joindre à l'appui de leurs déclarations des documents justificatifs, préciser les conditions dans lesquelles ils entrèrent en relations avec la « Gazette du Franc » et indiquer les personnes qui les incitèrent à verser des fonds ou des valeurs.

### Un communiqué officiel

*Paris, 7 décembre.* — Les ministres de la Justice et de l'Intérieur communiquent la note suivante :

« Certains articles de journaux tendent à donner à croire que dans l'affaire de la « Gazette du Franc » l'intervention de la Justice ne se serait produite qu'après la publication des documents faite le 30 novembre par un journal du soir c'est le contraire de la vérité.

« Les opérations de cette entreprise financière étaient surveillées depuis plusieurs semaines. C'est à la suite de cette surveillance qu'il fut décidé de les soumettre à des experts. Cette décision fut prise le 27 novembre. Dès le lendemain, le 28, Mme Hanau fut convoquée par la Préfecture de Police et le 29 l'affaire fut remise au Parquet. »

**ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"**

**MOTEURS DIEZEL depuis 6 CV**
LA FORCE MOTRICE ECONOMIQUE de 0,12 à 0,18c7 le CV-Heure
*Demandez renseignements gratuits à*
**PAUL DEVEZE**, 2 à 9, rue des Vignerons - MARSEILLE.


### PERDU

Sur le boulevard Paoli, montre homme argent, prière rapporter au bureau du Journal. Récompense.

### A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 tronçonneuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

### A VENDRE

POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

1° Une ânesse âgée de 5 ans, taille 1 m. 25, apte à la reproduction ayant été mis bas d'un mulet.

2° Une petite charrette [illegible] avec harnais [illegible]. Pour tous renseignements, s'adresser Giorgi, 3, rue des Terrasses, Bastia.

### AVIS

Le domaine national de Casabianda fait connaître qu'il sera procédé le dimanche, 16 courant, à partir de neuf heures du matin, à la vente aux enchères, sur mise à prix d'une vingtaine de porcs engraissés. Paiement comptant entre les mains de l'Ingénieur-Gérant soussigné.

AGOSTINI.

### AVIS AUX BERGERS

10 hectares de bon pâturage à louer, dont 5 en chaume (stopia), à Aghione. S'adresser au maire.

### AVIS

M. Vittori Ange ne répond plus des dettes que pourrait contracter dame Vittori Maria, domiciliée à Isolaccio-di-Fiumorbo.

# BOURSE DE PARIS du 7 Décembre 1928

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1928 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gen. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Aulhmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Jalloures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Dombasle | [illegible] | [illegible] |
| Financières Danubiennes | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Parts Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Franco Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Maisons Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Mariacatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mosils | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Gaz. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Laber | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Gerdeux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Ossenier Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Petit Chausson | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Fonc. Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Tale Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 5 % 1880 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1898 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hollan 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | | |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 60 francs la tonne.*

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

Architectes, Entrepreneurs Couvreurs, tous préconisent la plaque ondulée **Everite**
Ses ardoises. Ses panneaux incombustibles.
LA PLAINE St-DENIS
« Revêtements décoratifs GIFFA ». Imitation marbre, céramique, bois. Agent, M. CASANOVA, 11 place St-Nicolas - Bastia.

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-28
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS
*dignes d'être offertes*
*d'orner votre intérieur*
*dénotant de votre bon goût.*

**La REMINGTON PORTATIVE**
**payable 85 fr. par mois**
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE
REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET
VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ........................ adresse ........................
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

PONTENOVO VIN du CAP au QUINQUINA
BOURGEOIS BASTIA


ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

M ____________________
demeurant à ____________________
déclare souscrire un abonnement de ____________________
au Petit Bastiais à partir du ____________________
SIGNATURE,
Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 18 francs
HORS DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs


**RHUM FOX-LAND**
*Grande Marque*

**MAISONS**
Pour Tous
*LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER*
Edition complétée de Jardins et Basse-Cour
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
HACHETTE. 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

CABINET DENTAIRE
**T. BOURGEOIS**
*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

CAP CORSE
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
*JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904.*


**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Pous.


N° 32 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

Quel est le médecin qui n'a pas eu la désagréable surprise de voir quelques-unes de ses condamnations à mort commuées par les Dieux ? Quel est celui qui peut se vanter de connaître tous les mystères de notre épiderme et de notre cerveau ?

Je ne crois ni à la génération spontanée, ni à l'instantanéité des choses. Elles n'existent pas sur notre très inférieure planète, existent-elles ailleurs ?... Je l'ignore bien entendu. Lorsqu'un chimiste, des profondeurs de ses transmutations, voit apparaître quelque gaz nouveau, c'est qu'il existait dans ses ampoules productrices. Je viens de lire le récit de plusieurs guérisons instantanées qui se sont opérées à Lourdes, elles sonnent vraies... mais ce qui est instantané pour nous ne l'est pas pour la Nature ; elle dispose de forces invisibles et inconnues encore qui vont ressouder les os, raccommodant les tissus, délivrant la moelle comprimée par quelque vertèbre, préparant ce que nous appelons enfantinement « le miracle » ; miracle qui, pour s'accomplir, avait besoin des agents psychiques de Lourdes. Les croyants attribuent les guérisons instantanées, non pas, comme ils le devraient, au surhumain, mais au surnaturel, à l'intervention immédiate de Dieu.

Ceux qui écartent le surnaturel ont scientifiquement raison, car il excéderait le pouvoir de la Nature et cela ne saurait être. Quant à l'intervention de Dieu, elle est aussi naturelle que l'intervention des rayons solaires. Les Terriens qui la nient sont des infirmes, des sourds et des aveugles nés... qu'il faut tâcher de guérir avec des paroles de logique et de bon sens.

Le peuple et les prêtres croient au surnaturel parce qu'ils ne savent rien du naturel. Ces derniers ignorent encore tout, de la planète, de l'animal et de l'homme. Aussi, parlent-ils de Dieu comme un aveugle parlerait de la lumière. Ils ne se doutent pas du jeu de notre armature nerveuse, de l'existence des fluides, des courants, des énergies qui agissent sur nous. Quand les médecins ont suggéré que les miraculés pouvaient être des névropathes, c'est à dire des êtres sensibles à l'excès, ils ont protesté véhémentement, comme si guérir des névropathes n'était pas le plus difficile des miracles ! Chose presque inconcevable, ils ont encore incapable de se rendre compte de l'effet physique et moral que peut avoir le passage de Lourdes sur des malades. Ces malades appartiennent en général à la classe des petites gens de province. Pendant des mois, des années peut-être, ils ont été confinés avec les microbes, les bacilles, les bactéries de leurs infirmités, dans un étroit espace mal ventilé, sans soleil quelquefois. Un beau jour, les courants de la destinée portent dans cet enfer le nom de Lourdes ! Lourdes ! la santé ! le miracle ! L'espérance agit si bien sur ces condamnés qu'ils trouvent le courage de se mettre en route. Tous ont dit la joie qu'ils avaient éprouvée à respirer de l'air pur, à voir, même de leur wagon de douleur, des champs, des paysages nouveaux. Pour la première fois, ils sortent d'eux-mêmes, oublient leurs propres maux pour compatir à ceux des autres... et ils doivent éprouver quelque consolation à sentir qu'ils ne sont pas seuls à souffrir. Dans ces trains qui contiennent tant de douleurs, tant de laideurs physiques, il y a, j'en suis sûre, des ondes et des ondes de sentiments merveilleux, d'héroïsme, de dévouement, de foi et d'amour.

Ces forces psychiques doivent avoir sur tous ces affligés une action bienfaisante. Et puis, du fait qu'ils sont pèlerins, ils se sentent quelqu'un pour la première fois peut-être. A Lourdes, ils trouvent des bras pour les porter, des mains douces pour panser leurs plaies, de bonnes paroles réconfortantes. Infirmiers et infirmières voient dans chaque malade un miraculé possible et le traite d'avance comme un élu. Puis viennent les immersions dans la piscine. Le saisissement doit être tel pour l'organisme que certaines contractures, la paralysie même, peuvent disparaître. Il y a aussi les émotions spirituelles des cérémonies, assez émouvantes pour remplir de larmes nerveuses les yeux de simples spectateurs... Et toutes ces choses « concourent » aux guérisons. S'il existait dans notre moteur des radiations assez puissantes pour produire l'instantanéité, elles seraient toujours naturelles, soyez-en sûrs. Au Moyen âge, le gramophone — la voix sans l'homme, — le cinématographe eussent été considérés comme l'oeuvre du diable, leurs inventeurs eussent été condamnés à la torture et à la mort. Pour nos grand'mères même, ils auraient été surnaturels. Ce qui est encore pour nous le miracle — la chose impossible — sera, pour nos petits neveux, aussi naturel que la télégraphie sans fil.

Le pèlerinage doit faire du bien à ceux même qui n'ont pas été guéris. Parmi les chrétiens, un pèlerin de Lourdes a autant de prestige que le pèlerin de la Mecque parmi les Musulmans, et ce mouvement de foi a peut-être mis en activité des germes de progrès qui porteront des fleurs et des fruits dans l'existence future.

J'ai vu, il y a quelques jours, un jeune ami protestant qui revenait de Lourdes. Il avait été très impressionné par l'atmosphère particulière que créait la concentration de la foi d'un nombreux pèlerinage, par ces paroles que répétaient en choeur des centaines de voix : « Guérissez nos chers malades », qui sonnaient comme : « Guérissez nos chairs malades » ! Sa mentalité d'artiste a été saisie par la beauté psychique de la cérémonie et il a été profondément étonné de voir des gens d'une certaine classe se prosterner et baiser la terre. Je le comprends car c'est là un geste oriental. Avec une nuance de regret, il a ajouté : « Le protestantisme ne fera jamais de miracles ».

— Non, répondis-je. L'Eglise catholique romaine dira que ce don lui a été conféré par le Christ, il est demeuré avec elle. C'est de la littérature religieuse cela. Le miracle est venu d'Orient, du fond des sanctuaires de l'Inde, et la Réforme, née plus tard, essentiellement occidentale et intellectuelle, l'a rejeté. Elle a été, comme je l'ai dit, le stabilisateur de l'esprit humain. Sa foi simple, forte — beaucoup plus forte que la nôtre — mais sans imagination, sans symboles, ne produit pas assez de chaleur spirituelle pour engendrer le « miracle » et les murs de ses temples sont les seuls, je crois, qui n'ont pas d'exvoto... N'importe ! des millions d'adhérents vivent très bien sans cela. Ce serait terrible s'il y avait des miracles catholiques et des miracles protestants ! Dieu nous en préserve !

Ce qui a surtout touché mon jeune ami c'est l'oeuvre des brancardiers. Ils ne choisissent pas leurs malades, m'a-t-il dit vont dans les hôtels, dans les salles d'hôpitaux et demandent : « Y a-t-il quelqu'un pour la source ? » Et ce quelqu'un qu'ils portent avec une pauvre loque humaine. Quelques jours plus tard, sa surprise a été grande en revoyant dans le bar d'un hôtel de Biarritz, la boutonnière fleurie, le chapeau en arrière, accompagné d'une demi-mondaine, un de ces brancardiers gentilshommes. Pour un calviniste peu familiarisé avec ces sautes de moralité, si fréquentes chez les catholiques, c'était un peu déconcertant ; mais le romanesque de la chose provoqua son admiration. Je lui expliquai que le jeune homme était probablement quelque fils à maman, élevé par les Jésuites et qui était allé à Lourdes faire sa cure de conscience. Un acte d'humanité vraie peut, selon moi, racheter une multitude de transgressions.

J'ai toujours été curieuse, par une sorte de prescience peut-être, des impressions que Lourdes provoquait. J'ai interrogé nombre de personnes qui étaient de classes, de religions, de mentalités diverses. A l'époque des pèlerinages, cette impression a été bonne généralement ; pendant la saison hors ... elle a été franchement mauvaise. La scène est vide, il ne reste plus que le beau décor naturel du fond... et les trucs, les ficelles de l'exploitation commerciale sont visibles.


52e ANNEE — N° 278 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 9 DECEMBRE 1928

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0-89
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-82
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

ABONNEMENTS — Corse ; Contin. et Colon. ; Etranger [illegible]
PUBLICITÉ — La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.
Compte Chèques Postaux : Marseille 158



00618
BIBLIOTHEQUE BASTIA


## Un Rapport de M. Landry

### L'Hygiène

Cette année, M. Landry devait intervenir à son rapport sur le budget du ministère du travail une étude d'ensemble sur l'hygiène publique dont il avait réuni déjà la documentation. Mais, rentré trop tard, le 3 novembre, de Corse à Paris le temps lui a fait défaut pour la mise au point et la présentation de cette documentation. Si nous ne regrettons pas que M. Landry ait été retenu parmi nous, nous comptons du moins, l'an prochain, trouver dans son rapport les précieux éléments d'un travail qui complètera l'édification des hommes politiques et des spécialistes, et par eux du public, en ce qui concerne la marche utile des services de l'important ministère du Travail.

C'est dans le chapitre 116 (Hygiène et salubrité générale, épidémies) que se trouve un crédit spécialement destiné à la Corse : « Une partie du crédit du chapitre 116 sert à aider le département de la Corse pour les achats de quinine qu'il effectue en vue de combattre le paludisme. La dépense pour le budget de l'Etat a été, en 1927, de 256.851 francs.

« Le paludisme sévit en Corse de la manière la plus grave, créant pour un très grand nombre des habitants de l'île des conditions sanitaires déplorables, et faisant obstacle à la mise en valeur des terres qui sont précisément les plus fertiles. On constate même, depuis 1916, une forte recrudescence du fléau.

« La France se doit de le faire disparaître. Un programme de travaux s'exécute, par les soins du ministère de l'Agriculture, en vue de donner de l'eau potable aux régions où règne la malaria, et aussi de combler les marais, et de régulariser les cours d'eau. Mais il faut également prendre un ensemble de mesures en vue de détruire les larves des anophèles partout où elles peuvent éclore, et de détruire les hématozoaires par une quininisation intensive des paludéens. Cette oeuvre incombe au ministère de l'hygiène. Des études très approfondies faites par des experts qu'ont envoyés soit la Société des Nations, soit la fondation Rockefeller, en ont déterminé le programme. Le moment est venu de passer aux réalisations. »

Nous devons la recrudescence de paludisme signalée par M. Landry à la rentrée de nombreux malades des fronts extérieurs de guerre, rapportant des germes plus variés et peut-être plus graves. De même, l'attention des pouvoirs publics a été attirée par les dangers de propagation de maladies diverses apportées en France par les centaines de milliers d'ouvriers y venant travailler de toutes les parties de l'Europe et même d'Asie et d'Afrique. En outre, les conditions plus faciles de l'existence, la réunion dans les centres urbains de foules énormes arrivant non seulement de l'étranger mais des campagnes françaises, livrant les ruraux non habitués aux taudis et aux dangereuses promiscuités, ont créé une situation hygiénique qui demande à être surveillée de près, et des mesures de réaction puissante, qu'on prend au fur et à mesure que le besoin s'en manifeste.

C'est sans doute cette situation que M. Landry s'était préparé à mettre fortement en lumière et pour laquelle il avait réuni une documentation qui reparaîtra complète l'année prochaine.

Mais l'on peut trouver déjà dans son rapport les indications qui permettent d'avoir une certaine idée du mal à combattre et des moyens que l'on y consacre.

Les instructions concernant la qualité sanitaire des ouvriers introduits en France ont été faites plus sévères. On ne destine pas moins de 4 millions comme subvent... aux établissements hospitaliers pour soins donnés aux étrangers, notamment aux indigènes de l'Afrique du Nord, trois millions aux colonies de vacances et garderies, près de trois millions également à l'hygiène et à la salubrité en général, quatre millions huit cents mille francs aux ... environ deux millions ... diverses formes de la lutte anti-tuberculeuse, onze millions aux maladies vénériennes, etc...

Les dispensaires, pour nous arrêter au budget à la tuberculose, se multiplient, et le crédit est passé de 14 à 18 millions ; pour l'aménagement et l'agrandissement des sanatoriums, 24 millions sont prévus ; et il y a actuellement 43 sanatoriums avec 12.900 lits pour tuberculeux chirurgicaux, 87 sanatoriums avec 8.430 lits pour pulmonaires, 15 hôpitaux-sanatoriums avec 3.100 lits, sans compter d'autres services hospitaliers avec 6.400 lits. M. Landry estime avec les spécialistes de la question qu'il devrait y avoir suffisamment de lits à mettre à la disposition des malades atteints de tuberculose qu'il y a de décès causés annuellement par la même maladie, soit quarante mille lits pour l'ensemble du pays, et autant dire un lit pour cent mille habitants, ce qui n'est pas, hélas ! exagéré. « Nous sommes loin du compte, et, hier encore, quantité de projets établis par les départements conformément à la loi de 1919, attendaient la subvention de l'Etat, faute de ressources budgétaires. Les choses ont pris un cours plus favorable. Elles iront mieux encore si l'on fait en sorte que soit appliquée la disposition de l'article 6 de la loi de 1919 faisant bénéficier les collectivités qu'empruntent en vue de la construction d'un sanatorium des conditions prévues pour les habitations à bon marché. »

Nous possédons également en France 145 préventoriums avec 10.867 lits. Le chapitre pour préventoriums est passé de trois à sept millions. C'est peut-être sous cette forme qu'il faut entreprendre en Corse la lutte anti-tuberculeuse, dans le sens des réalisations constructives. Il y a commencement d'exécution.

Mais, nous le répétons, la véritable vue d'ensemble sur le problème hygiénique en France, qui ne s'aggrave (ou sensiblement sur les vieux temps parce que les hygiénistes sont à l'oeuvre et font une efficace partie, mais qui se complique des nombreux modes d'existence et de l'interpénétrabilité des masses, pourra nous être donnée par M. Landry dans son prochain rapport ou dans une étude spéciale qui, aura la même valeur synthétique que ses documentations sur la démographie, sur la statistique, sur les conceptions sociales, etc... le tout considéré du point de vue de l'économiste, ce terme qui condense toutes les sciences sociales.

P. B.

## A la Chambre

## La discussion du Budget

### La Chambre vote le budget de l'Aéronautique et passe à l'examen de celui des P.T.T.

*Paris, 8 décembre.* — Après une intervention de *M. Renaitour*, qui se félicite de la création du ministère de l'Air et développe de longues considérations sur les moyens d'organiser l'aviation moderne, la suite des débats est renvoyée à ce matin.

La séance est levée à minuit.

#### Séance du matin

*Paris, 8 décembre.* — La séance du matin est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson*.

MM. Chéron et Laurent Eynac sont au banc du Gouvernement.

#### Le budget de l'aéronautique

La Chambre reprend la discussion du budget de l'Aéronautique.

#### Intervention de M. Gamard

*M. Gamard*, au nom du groupe socialiste, constate que de 1920 à 1928 les dépenses pour l'Aéronautique s'élevèrent à 6 milliards 24 millions.

— C'est, dit-il, notre pays qui fit le plus grand effort financier pour l'Aviation. Les dépenses prévues dans le budget actuel s'élèvent à 1 milliard 838 millions auxquels il faut ajouter les crédits d'engagement inscrits dans la loi de Finances pour un total de 490 millions. Ces crédits sont d'une telle importance que le Parlement doit en contrôler l'emploi avec une attention infiniment plus grande que les résultats obtenus jusqu'ici ne correspondent pas aux sacrifices consentis.

L'orateur critique la politique de ... l'industriel. Il estime paradoxal de constater que si nous possédons des arsenaux d'Etat pour la guerre et la marine, nous en n'avons aucun pour les constructions de l'aéronautique.

Nous nous trouvons ainsi à la merci de l'industrie privée.

L'orateur critique également les méthodes employées dans le domaine des recherches et des inventions.

— Il faut, dit-il, encourager les vrais inventeurs et les modestes chercheurs qui apportent souvent des projets intéressants.

#### Un incident

*M. Chéron*, ministre des Finances, interrompt l'orateur et rappelle qu'il reste de gros efforts à faire pour voter le budget en temps utile.

*M. Gamard* répond qu'il n'est pas superflu de consacrer quelques heures à un budget comportant des crédits si importants.

Cependant, son temps de parole étant écoulé l'orateur accepte de reporter sur les chapitres la fin de son exposé.

Après de courtes observations de *MM. Pouzet* et *Appel* au sujet de l'aviation maritime *M. Paul Reynaud* transporte la discussion sur le terrain politique faisant observer que M. Renaudel, qui était à la tête de l'opposition pour mener la bataille contre les crédits du budget de la Guerre, est maintenant aux côtés du Gouvernement comme rapporteur.

— En défendant le budget de l'Air, dit-il, M. Renaudel nous demande aujourd'hui pour le budget de l'Air exactement le contraire de ce qu'il demandait pour le budget de la Guerre (applaudissements à droite).

Il termine en soulignant l'attitude contradictoire et équivoque du parti socialiste.

Avec *M. Brocard*, ancien officier aviateur, le débat reprend son caractère technique.

— Recherchons la maîtrise de l'Air au point de vue militaire, dit l'orateur. Il n'est pas un constructeur qui puisse dire que nous aménagerons des avions commerciaux en vue de pouvoir les transformer en avions de guerre. Au surplus il est impossible dans la technique actuelle d'arrêter une escadrille venant de bombarder une ville.

« Notre seul intérêt est donc d'assurer notre défense et nous ne pourrions pas d'autre lui.

Après des observations de *MM. Herbert-Rouger, Albert Paulin* et *Fontan* la suite de la discussion est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi.

#### Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Bouisson*.

MM. Eynac et Chéron sont au banc du Gouvernement.

La Chambre aborde l'examen des chapitres du budget de l'Aéronautique.

*M. Renaudel*, rapporteur, répond à M. Paul Reynaud en exposant les conditions dans lesquelles il a été amené à se charger du rapport.

#### M. Renaudel répond à M. Reynaud

S'il ne voit aucun inconvénient à rapporter le budget de l'Air c'est qu'il donne satisfaction à toutes les critiques qui ont été élevées antérieurement contre l'Aéronautique.

— Pourquoi un socialiste pourrait-il rapporter le budget de l'Air ? Voici ... de ce qui touche le développement de la production du pays, rien de ce qui intéresse la défense nationale n'est indifférent aux socialistes.

*M. Renaudel* rappelle d'ailleurs qu'au début de la dernière législature pour renverser le Gouvernement qui ... déplaisait, M. Paul Reynaud et ses amis ont voté contre.

*Un membre* à droite : — Vous rapportez un budget et vous votez contre l'ensemble.

L'orateur déclare qu'il a le droit de défendre les droits de son parti et l'autorité de la Commission dont il est représentant.

— Il n'y a aucune contradiction ... de M. Renaudel entre l'organisation de la Nation armée et les principes socialistes. Du moment qu'on ... la Nation armée il est naturel qu'on ne veuille plus ni sabres de bois ni avions en carton peint (applaudissements).

Pour se justifier contre les communistes l'orateur prie la Chambre de regarder du côté de la Russie qui a trente cents avions en service, seize cent cinquante aviateurs, quinze cents & seize cents observateurs, environ dix mille mécaniciens, dix mille appareils en stock autant de moteurs. Ces chiffres ne diffèrent guère des nôtres.

Une propagande intense a été faite en Russie à la fois pour l'aviation militaire et l'industrie chimique. Si la Russie voulait bien comme la France entrer effectivement dans l'organisation de la paix pourquoi ne signerait-elle pas comme elle la convention sur la guerre des gaz.

L'orateur ne désire pas personnellement que la guerre soit humanisée. Au contraire, il pense que plus elle apparaîtra horrible et cruelle, plus elle menacera non seulement les vies des combattants et celles des civils et ... mieux cela vaudra car ... sans doute personne n'en voudra plus.

*M. Renaudel* conclut, applaudi par l'extrême gauche, en disant que le parti socialiste exigera un contrôle très rigoureux des crédits de l'Aéronautique et qu'en qualité de rapporteur il proposera à la Chambre l'adoption de ces crédits.

*M. Paul Reynaud* répondant, dit qu'il n'en reste pas moins que c'est un socialiste qui propose certains crédits militaires plus élevés en 1929 qu'en 1928.

Après une intervention de *M. Tinguy du Pouet*, s'élevant contre les critiques de M. Renaudel à l'égard de la politique financière de la droite, *M. Duclos* demande le renvoi du chapitre concernant les dépenses secrètes.

La question de confiance étant posée par M. Chéron, la proposition est repoussée par 430 voix contre 120.

#### Le Discours de M. Eynac

Au sujet des secours aux victimes de l'Air, *M. Eynac* répondant à diverses objections indique qu'une loi spéciale d'assurance a été votée.

Le ministre indique aussi que la question des carburants inflammables est à l'étude. Il annonce qu'au début de l'année prochaine il déposera un projet sur l'organisation en grand du réseau de l'Aéronautique marchande.

*M. Chéron* donne l'assurance qu'un contrôle très rigoureux sera exercé sur la répartition des subventions.

Après un retour offensif de *M. Gamard* son amendement est repoussé.

Les derniers chapitres sont ensuite adoptés.

#### M. Auriol proteste contre la discussion hâtive du budget

*M. Vincent Auriol* proteste contre la hâte excessive apportée à la discussion du budget.

*M. Chéron*, ministre des Finances, déclare accepter la proposition de M. Vincent Auriol demandant une interpellation sur la politique financière au début de janvier.

(Lire la suite en 2e page)

## Conseil des Ministres

*Paris, 8 décembre.* — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée sous la présidence de M. Doumergue.

Le Conseil a décidé en vertu des lois de 1872 et 1920 de maintenir en activité sans limite d'âge le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, comme ayant commandé en chef devant l'ennemi à Gallipoli.

Le Conseil a décidé que ses membres s'abstiendraient à l'avenir de participer aux Congrès et banquets des partis politiques.

Le reste de la séance a été consacré à l'expédition des affaires courantes.

En raison de la discussion de la loi de Finances à la Chambre les dates des prochains Conseils n'ont pu être fixées.

## Au Groupe Socialiste

*Paris, 8 décembre.* — Le groupe socialiste au Parlement a reçu une délégation de la Fédération des fonctionnaires qui l'a mis au courant des revendications concernant la répartition des crédits inscrits au budget.

La délégation a insisté sur la nécessité de créer une Commission spéciale en vue d'établir une parité plus équitable entre les diverses administrations.

Le groupe socialiste a décidé de proposer à la Chambre de renoncer à la discussion générale de la loi de Finances, étant donné que dans les circonstances présentes ce débat serait inefficace. Il demandera que ce débat soit remplacé par une interpellation sur la politique financière à la rentrée de janvier à condition que le Gouvernement et les autres groupes acceptent cette procédure.

Il entend par la même protester contre la méthode employée pour la discussion du budget de 1929 et déclarer que, s'il pour la dernière fois qu'il accepte cette responsabilité dans l'exercice du contrôle parlementaire.

Enfin, le groupe a décidé de déposer une proposition de loi en vue de réglementer le démarchage en matière de banque et de préciser la responsabilité des agents de change et des banquiers dans les émissions de titres.

## Le scandale de la Gazette du Franc

#### Les vérifications de M. Pachot

*Paris, 8 décembre.* — M. Pachot commissaire aux délégations judiciaires, est arrivé dans la matinée à dix heures rue de Provence aux bureaux de la « Gazette du Franc » et a poursuivi jusqu'à midi dix ses vérifications.

Quelques employés de marque de Mme Hanau, qui avaient été convoqués, lui ont fourni diverses explications.

Au cours de ces opérations une somme de 300.000 francs environ a été découverte portant à 700.000 francs environ les numéraires retrouvés tant dans les coffres de la rue de Provence que dans les différents établissements bancaires de la place.

L'argent trouvé ce matin a été immédiatement transporté par deux inspecteurs au greffe du Tribunal.

La perquisition s'est poursuivie l'après-midi en présence de Mme Hanau.

#### M. Glard poursuit son enquête

*Paris, 8 décembre.* — M. Glard s'est rendu cet après-midi 9, rue du Hainaut chez un gros actionnaire de la « Gazette du Franc » où il a procédé à diverses investigations.

#### La faillite sera prononcée mardi

La faillite de la « Gazette du Franc » sera prononcée lundi prochain par le tribunal de Commerce.

Mme Hanau sera vraisemblablement interrogée mardi ou mercredi.

#### La déposition de M. Bernard de Courville

M. Bernard de Courville, qui était avec Lazare Bloch membre du Comité de gérance des Syndicats financiers de la « Gazette du Franc », s'est présenté spontanément ce soir chez le juge d'instruction. Il a déclaré être fondateur de la « Gazette du Franc ».

— En mars 1925 Mme Hanau me fut présentée, dit-il, elle créa deux branches politique et économique d'une part et l'autre purement financière. Dès lors je me consacrais uniquement à la première branche. J'ai versé cent mille francs en titres dans les Sociétés de Mme Hanau ; ceci est une perte pour moi d'où ma bonne foi est établie. Je touchais deux mille francs par mois pour examiner les dossiers du service technique.

## Une vague d'antisémitisme en URSS

*Moscou, 8 décembre.* — Une véritable vague d'antisémitisme violent sévit actuellement en Russie. Les journaux soviétiques publient des dépêches de tous les coins de l'U.R.S.S. relatant des actes de violence et de barbarie commis à l'égard des juifs aussi bien dans les villes que dans les villages.

A l'Université de Yaroslavl, notamment a eu lieu un véritable pogrom. Un grand nombre d'étudiants juifs ont été maltraités et battus par leurs collègues chrétiens.

L'enquête établit que non seulement les étudiants mais aussi les professeurs traquaient impitoyablement les juifs et leur rendaient la vie impossible.

Dans les usines les ouvriers israélites sont victimes de sévices et d'offenses continuelles de la part de leurs camarades de travail et ce sont surtout des membres des jeunesses communistes qui se distinguent dans ce genre d'exploits et font une propagande antisémite enragée.

## L'Indemnité parlementaire

*Paris, 8 décembre.* — Le groupe de l'U.R.D., sous la présidence de M. Louis Marin, estime ne devoir pas agiter actuellement la question du relèvement de l'indemnité parlementaire.

## Avant la session du Conseil de la S.D.N.

#### L'arrivée de M. Briand à Lugano

*Genève, 8 décembre.* — M. Briand a été reçu à Lugano par de nombreuses personnalités de la Société des Amis de la France qui l'ont acclamé. Une fillette a remis des roses à M. Briand qui l'a embrassée.

Lugano est illuminé et pavoisé.

#### M. Briand présidera la session

*Lugano, 8 décembre.* — C'est lundi à 14 heures que s'ouvrira la 53e session du Conseil de la Société des Nations sous la présidence de M. Briand.

L'ordre du jour officiel du Conseil ne comporte que deux questions intéressantes.

En revanche les conversations qu'auront entre eux, en dehors du Conseil MM. Briand, Chamberlain et Stresemann sur le règlement des réparations, la question de l'évacuation rhénane, et la constitution de la Commission de constatation et de conciliation auront leur importance.

#### Une entrevue Mussolini

On confirme officiellement la venue à Lugano de M. Grandi, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Italie. Dans les cercles bien informés on déclare qu'une entrevue entre MM. Briand et Mussolini est très possible vu l'importance de la session du Conseil.

Et le fait de l'arrivée de M. Briand avant tous les autres délégués incite à penser qu'il n'est pas impossible que M. Mussolini lui rende aujourd'hui une courte visite.

#### Le départ de la délégation Nippone

*Paris, 9 décembre.* — M. Adatci, ambassadeur du Japon à Paris, et les membres de la délégation japonaise ont quitté Paris, ce matin pour Bâle.

L'ambassadeur se rend à Lugano pour prendre part aux travaux du Conseil de la Société des Nations.

## Au Comité républicain du Commerce et de l'Industrie

*Paris, 8 décembre.* — Ce soir a eu lieu à Magic City, le banquet du Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture, sous la présidence de M. Louis Barthou.

Parmi les nombreuses personnalités on remarquait MM. Forgeot, ministre des Travaux Publics, François Poncet, secrétaire d'Etat de l'enseignement technique, Chaumet, sénateur, président du Comité, Landry député.

M. Chaumet a prononcé un discours. M. Barthou a répondu par une improvisation très applaudie.

## Une nouvelle lettre de M. Chastanet

*Paris, 8 décembre.* — M. Chastanet a envoyé une nouvelle lettre à M. Poincaré disant :

« Nous sommes donc d'accord sur les points suivants : la Justice poursuivra consciencieusement son oeuvre contre les fauteurs du krach ; l'urgence de prendre des mesures sévères de protection de la petite Epargne et le problème des incompatibilités parlementaires qui doit être résolu.

« Je suis satisfait de vos promesses.

« Je n'ai pas cherché à détourner la question j'ai apporté une légitime ardeur à combattre les écumeurs de l'Epargne publique ainsi que les politiciens d'affaires. »

## L'espionnage de la Rhénanie

*Mayence, 8 décembre.* — La police française a arrêté deux sujets allemands sous l'inculpation d'espionnage. L'un des deux inculpés est interprète de l'administration des Douanes.

De gauche à droite : M. Amilhat, directeur politique de la « Gazette du Franc et des Nations » ; M. Lazare Bloch, ex-mari et complice de Mme Marthe Hanau, cette dernière propriétaire du journal et grande animatrice de cette formidable escroquerie dont le montant atteindrait 500 millions.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Par ces temps de fortes chaleurs, il est imprudent de calmer trop souvent la soif qui nous brûle, et si nous observons des hommes décédés le coup de baume de la congestion nous guette, et lui aussi nous connaissons une fraîche, nous pâtirons alors d'un autre côté.*

*Léon Treich a donc fait œuvre d'hygiéniste en nous offrant, pour nous rafraîchir sans danger, ses Histoires de Gastaud.*

*C'est un recueil d'homme sobre. Et, comme toujours, les plus courtes sont les meilleures...*

*Buvez...*

*Dans un train, à Brighton, un monsieur seul somnole. Un autre voyageur s'installe dans son compartiment qui dispose dans le filet, au-dessus de la tête de son compagnon de route, un panier. Au cours du voyage, une goutte de liquide vient tomber sur le plastron de l'homme endormi qui se réveille aussitôt. Sa curiosité s'éveille. Intrigué, lui fait tâter du doigt la tache, puis porter son doigt humide à sa bouche. Il interroge le passager du panier : « Wisky ? — No, répond l'autre, fox-terrier ! »*

*Si vous êtes encore altéré, dégustez celle-ci. Elle tient en quelques lignes et vaut un long chapitre.*

*« Dupont revient de l'usine. Du plus loin qu'il aperçoit sa ménagère : « Femme, crie-t-il, le patron m'a augmenté. — Et combien gagnes-tu, maintenant ? — Un litre de plus ! »*

*Passons l'histoire du fin buveur qui refusait la grappe de raisin que lui offrait une jolie femme, en disant :*

*« Non, merci, je ne prends jamais le vin en pilules », et notons le mot d'un Américain qui prit al parti de ses obsèques d'un compatriote, pochard impénitent, conduit au tombeau par l'abus des mixtures diaboliques de la contrebande. « Il est mort, dit-il, avec l'espoir d'une meilleure vie meilleure... »*

*Nous finirons par une anecdote stéphanoise.*

*Un rubanier dont le péché mignon est de faire de fréquentes visites à la dive bouteille, suit du sermon de la cathédrale où le prêtre a commenté la parole de l'Écriture : « Un verre d'eau donné en mon nom vous sera rendu au centuple. »*

*Notre homme rentre chez lui, appelle sa bourgeoise et lui recommande :*

*— Désormais, la Fanny, quand il viendra un pauvre, tu lui donneras toujours un verre de vin...*

Gabriel Bauer

### Mémento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, dimanche, 9 décembre 1928 : 344e jour de l'année, 21 à venir.
Aujourd'hui : Sainte Léocadie.
Demain : Saint-Hubert.

EPHEMERIDES CORSES. — 9 décembre 1586. — Pierre-Baptiste Calasco est envoyé une seconde fois comme gouverneur général en Corse ; il remplaçait Marini qui dut quitter l'île avant l'expiration de son gouvernement.

Le gouvernement de la Corse était proche, il durait un an au minimum, deux ans au plus si le gouverneur était renouvelé dans sa charge.

— 10 mars 1600. — Sur la réquisition de Costa les collèges décident que les personnes qui viendront vendre des grains, denrées, rafraîchissements, provenant des environs de la ville, à 18 heures (six heures du soir) les marchandises non vendues, sans payer de droits.

**Congrès des Combattants**
**Bastia 15 et 16 Décembre**
**Camarades, inscrivez-vous**

— *Paraît qu'il s'est brûlé la cervelle dans son bain !*
— *Fallait-il qu'il l'eût soif, sfinde...* [illegible]

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

# A Travers la Corse

## AJACCIO

*Obsèques.* — Vendredi ont eu lieu les obsèques de M. Pompée Vincenti, industriel à Paris, dont les restes avaient été débarqués le matin du courrier de Marseille. De nombreux parents et amis y assistaient.

Nos condoléances à sa famille d'Ajaccio et de Pila-Canale.

— Nous apprenons avec regret la mort survenue à l'autre côté, à l'âge de 26 ans, de M. Xavier Leca, sergent-major d'aviation.

*L'agrandissement du cimetière.* — Au cours de sa dernière réunion, le Conseil municipal a adopté le principe d'un projet tendant à agrandir le cimetière d'Ajaccio devenu insuffisant.

*Aviation.* — L'appareil piloté par Pamer est arrivé de Tunis le 7 décembre à midi et est reparti à 13 heures pour Antibes de l'École normale supérieure d'Antibes.

*Enseignement.* — Mlle Meymy, élève de Fontenay-aux-Roses, est nommée professeur de lettres à l'École primaire supérieure d'Ajaccio en remplacement de Mlle Bianci.

*Les chefs de service.* — M. le Vice-Recteur de la Corse se trouve actuellement à Paris et rentrera vers le milieu du mois courant.

## CORTE

VALLE D'ALESANI. — Nous apprenons avec un très grand plaisir que notre cher conseiller général, M. le Docteur Marcantoni, qui fut gravement malade, est entré en pleine convalescence et ne tardera pas à revenir parmi nous.

Nous formons des vœux pour son prochain et complet rétablissement.

### Le quintuple assassinat de Valensole

*Digne, 9 décembre.* — (*De notre correspondant particulier.*) — L'émotion soulevée par le quintuple assassinat de Valensole n'est pas encore calmée.

Cependant, la population éprouve une satisfaction en constatant que la police déploie un zèle louable ; celle-ci suit en effet une piste sérieuse et a obtenu le signalement des deux assassins, des jeunes gens d'une vingtaine d'années et dont les détails d'habillement lui sont connus.

Le plus jeune quitta la ferme sur la bicyclette du domestique ; on a retrouvé celle-ci et un carnet dans une ferme, à 15 kilomètres de Valensole.

On a retrouvé la trace du passage des assassins à Vols-lia où ils ont pris le train pour Apt.

Le crime a été ainsi reconstitué : l'assassin attend Richaud qui, à la nuit tombante, va porter à manger à ses animaux ; il l'abat d'un seul coup de revolver sur l'aire ; au bruit, sa famille et son domestique se lèvent. Annaedric paraît sur la porte et est abattu d'une balle ; Mme Richaud effrayée, crie et protège ses enfants apeurés en rentrant dans la cuisine. L'assassin tire et la manque ; il décharge les trois dernières balles dont il est armé. Alors, avec son complice, il saisissent des chaises et un chauffe-lit et s'acharnent sur les malheureux petits dont ils fracassent les têtes.

Dans leur rage de carnage, ils rajournent leurs gestes de brute sur les cadavres encore chauds des premières victimes : le sang jaillit partout, les éclats de matière cervicale adhèrent sur les meubles.

Puis, c'est la visite désordonnée des armoires, du lit et la fuite.

# A l'Officiel

*Paris, 9 décembre.* — Le *Journal Officiel* publie : M. Noel, lieutenant au 173e régiment d'infanterie est affecté au 6e régiment de tirailleurs ; M. Chevrier, chef de bataillon au 173e régiment d'infanterie est nommé adjoint au chef de corps ; M. Sénéchal, au 173e régiment d'infanterie est nommé commandant du 2e bataillon à Corte ; M. Lautier, capitaine à Bonifacio, au 28e régiment de tirailleurs est affecté à la portion principale du corps à Sathonay.

*Réserve.* — Sont nommés au grade de sous-lieutenant de réserve les élèves officiers de réserve affectés au 173ème régiment d'infanterie à Bastia : M. Delsche du 31ème régiment d'infanterie, à Bonifacio ; M. Vaha du 25ème régiment d'infanterie, au 28ème tirailleurs.

### Entre romanichels

*Nice, 9 décembre.* — (*De notre correspondant particulier.*) — La nuit dernière, à la suite d'une discussion d'intérêt entre Romanichels, campés sur les terrains vagues en bordure du Paillon, Quai des Abattoirs des coups de feu ont été tirés de la roulotte occupée par le nommé Libéros, qui y vit en concubinage avec sa belle-sœur, sur les occupants de la roulotte voisine.

André Ménard, 29 ans, sa mère, et une parente, Marie Andersen, 28 ans, ont été blessés. L'amant de Marie Andersen, qui occupait une troisième roulotte, Joseph Goddell, 28 ans, avait été jeté auparavant dans le Paillon, d'une hauteur de cinq mètres, par Laurence et s'était fait des blessures insignifiantes.

Le meurtrier et son amie ont été arrêtés.

L'enquête s'efforce de faire la lumière.

# Amputés Mutilés

Ecrivez, si vous ne l'avez pas fait encore, aux Etablissements

## CLAVERIE

de Paris : C'est une question vitale pour vous. Tous renseignements vous parviendront gratuitement par retour du courrier. Ne négligez pas cette occasion de vous documenter sur les Appareils de prothèse conçus et exécutés par les Etablissements Claverie, les plus importants du monde entier et qui sont vraiment une maison de confiance.

Toutes leurs créations sont inédites et exclusives, et réunissent tous les perfectionnements : systèmes mécaniques brevetés ; légèreté ; souplesse ; stabilité ; solidité ; douceur ; commodité ; adhérence parfaite.

Vous aurez vraiment l'illusion de vos membres naturels.

Ecrivez donc tout de suite à
A. CLAVERIE
234, Faubourg St-Martin,
PARIS (10e)

## Nouvelles diverses

*Paris, 8 décembre.* — A l'École pyrotechnique maritime une explosion s'est produite dans un bâtiment affecté aux amorces de fulminate.

Une ouvrière, Mme Canubio, a été grièvement brûlée.

*Rome, 8 décembre.* — Le prince de Galles est attendu lundi à Brindisi.

*Paris, 8 décembre.* — Les registres d'inscription de candidatures à la distinction du Mérite Agricole, établis en vue de la promotion de janvier 1929 seront définitivement clos le 15 décembre prochain.

Les propositions qui parviendraient au ministère après cette date ne seront examinées que pour la promotion de juillet 1929.

*Paris, 8 décembre.* — Le substitut Chabrier a conclu dans le procès intenté par Mme Soleilland contre l'auteur d'un ouvrage sur son mari qu'il n'y a pas de préjudice moral et que le préjudice matériel est nul.

Il demande au tribunal de débouter Mme Soleilland.

*Paris, 8 décembre.* — M. Doumergue, accompagné de M. Painlevé, inaugurera lundi 10 décembre à 15 heures le Cercle International des armées de terre et de mer.

*Paris, 8 décembre.* — Dans la soirée vers 9 heures 30, Quai d'Austerlitz, une automobile est entrée en collision avec un camion dont le réservoir à essence a explosé. Il y a eu 1 mort et 4 blessés.

*Lyon, 8 décembre.* — Les élus radicaux socialistes se sont réunis ce soir, sous la présidence de M. Herriot pour réfuter les critiques des questions municipales par M. Augagneur.

M. Herriot a prononcé un discours documenté et a justifié sa gestion. Il a flétri leurs procédés politiques de son adversaire, utilisant les erreurs et s'inspirant de la haine et de la vanité.

*Paris, 9 décembre.* — M. Briand s'est fait excuser ce soir au banquet du Cercle Républicain.

M. Forgeot, ministre des Travaux publics a reçu ce matin une délégation de l'Union nationale de la Défense professionnelle des cheminots qui a insisté pour obtenir l'augmentation promise pour 1930.

*Paris, 9 décembre.* — Nous apprenons la mort de Mlle Rolande Serfaty, âgée de 19 ans, décédée à Paris, fille de M. Serfaty, ancien rédacteur à l'« Echo d'Oran » et à l'« Echo d'Alger ».

*Rennes, 8 décembre.* — Mlle Bequignon, chargée des cours depuis octobre à la Faculté de Droit de l'Université de Rennes est nommée professeur à la même Faculté et a commencé son cours avec succès.

C'est la première fois en France qu'une chaire de Droit est confiée à une femme.

*Turin, 8 décembre.* — A la Chambre des députés aura lieu aujourd'hui une séance solennelle pour clôturer la 27e législature. Tous les députés seront en chemise noire.

Le chef du Gouvernement fera un grand discours pour annoncer le programme de la prochaine Chambre.

Les élections générales auront lieu au mois de mai.

*Nice, 9 décembre.* — (*De notre correspondant particulier*). — On annonce l'arrestation à Marseille, dans un meublé de la Place du 4 Septembre, du nommé Louis Portier, originaire de Toulon, dit Louis le pharmacien, qui tua le 11 novembre, dans un café de la place Garibaldi, à Nice, Marius Rebou, coutelier.

La sûreté surveillait Portier, croyant avoir affaire à Olivier, le chauffeur des bandits qui tuèrent l'employé du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, derrière la Bourse.

Les inspecteurs l'ayant interrogé, il révéla son identité et avoua avoir tué à coups de revolver, Rebou, dans les conditions qu'on sait, à la suite d'une discussion d'argent.

*Toronto, 8 décembre.* — Le bourreau officiel du Canada a demandé qu'on lui donne un aéroplane afin de faciliter ses nombreux déplacements.

# INFORMATIONS LOCALES

### A la Commission locale professionnelle

*La Commission locale professionnelle s'est réunie à Bastia, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Emile Sari, sénateur-maire.*

Etaient présents : M. le Proviseur-directeur de l'École pratique, M. Marini, inspecteur départemental de l'Enseignement technique ; M. Catalonda, inspecteur primaire ; MM. de Montera, premier adjoint, et Dardy, conseiller municipal ; MM. Gregory Joseph, vice-président, et Fontana Thiers, membres de la Chambre de Commerce ; MM. Benoit Cagnon, et Sari Simon, délégués des Syndicats ouvriers.

M. le Maire après avoir exposé à la Commission le programme des cours de l'École pratique municipale de Commerce et d'Industrie, fait ressortir l'intérêt qui s'attacherait à la création de cours professionnels destinés aux apprentis et de cours d'adultes. Ces cours pourraient être créés dès le mois de janvier avec le concours des membres de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement technique. Ils sont appelés à rendre les plus grands services en vue d'une meilleure instruction technique et pratique de la classe ouvrière de la ville de Bastia.

M. le Proviseur fait à son tour ressortir, qu'aux termes de la loi, des cours professionnels doivent obligatoirement être créés, par les soins de la Municipalité, dans tout centre industriel ; que ces cours professionnels qui ne comportent que de l'enseignement pratique, à l'exclusion de toute théorie, doivent avoir lieu après la sortie des ateliers, et que sont tenus d'y assister tous les apprentis d'industrie, âgés de moins de 18 ans, sauf ceux qui ont suivi pendant trois ans avec succès les cours d'une école pratique ou d'une école des Beaux-Arts.

Il fait remarquer également que la ville comptant malheureusement un certain nombre d'illettrés de tout âge, il y aurait peut-être lieu d'organiser conjointement aux cours professionnels, des cours post scolaires d'adultes en vue de répandre le plus possible l'instruction primaire.

M. le Maire, reprenant la parole à la Commission, demande au directeur de l'École Pratique de Commerce et d'Industrie, ainsi qu'à l'inspecteur primaire, un rapport d'ensemble à la fois technique et financier, relatif à la création simultanée de ces deux cours dans les locaux de l'École municipale pratique. Il demande également à la Commission de se prononcer dès à présent sur le principe de la création simultanée de ces deux cours.

La commission après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition de M. le Sénateur-Maire et décide :

1° — *La création de cours professionnels destinés aux apprentis d'industrie, âgés de moins de 18 ans révolus ;*

2° — *La création d'un cours d'adultes d'enseignement primaire, en deux classes distinctes, une pour les illettrés complets, l'autre pour les adultes ayant déjà une faible instruction.*

Décide en outre :

Que ces cours auront lieu dans les locaux de l'École pratique municipale, aux heures qui seront ultérieurement fixées et à partir du premier janvier 1929.

Avant de lever la séance, M. Emile Sari propose à la Commission d'adresser des félicitations et des remerciements aux organisateurs de l'École pratique, M. Bastí, proviseur ; M. Bonavita, directeur technique et M. Marini, inspecteur départemental.

La Commission tout entière s'associe à la proposition de M. le Maire.

### Carnet Rose

Nous apprenons avec un vif plaisir l'heureuse délivrance de Mme Ange Lorenzi, épouse du sympathique linotypiste du « Petit Bastiais » qui vient de donner le jour à un gros poupon, prénommé Pierre.

Nous formons des vœux pour le nouveau-né et adressons aux heureux parents nos vives félicitations.

Meilleure, plus forte, colorant le café sans le troubler. Voilà ce que dit la ménagère intelligente en exigeant sa marque favorite, *la Chicorée Boulangère*, paquetage *Croissant*.

### Faits Divers

L'inspecteur de Police Poggi Roch, et l'agent Richieri Martin, ont procédé dans la soirée du 7 courant à l'arrestation du nommé Casanova Jean-Thomas, âgé de 25 ans journalier à Bastia, rue P[illegible], sous l'inculpation de port d'arme prohibée. Cet individu, qui discutait sous les palmiers de la Place St-Nicolas avec une fille de mœurs légères, voyant arriver les agents de la force publique a jeté un pistolet automatique chargé de 5 balles.

Ce geste a été vu et Casanova dut convenir que l'arme qui était à terre était bien à lui.

Il a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

La fille de mœurs légères avec qui il

était, la nommée Pieri Sebastienne, âgée de 17 ans, sans domicile a été également retenue sous l'inculpation de vagabondage de mineure. Elle était à Bastia sans ressources et sans travail et y vivait des libéralités de jeunes gens à qui elle accordait ses faveurs.

Après enquête M. Albertini, commissaire de police l'a mise à la disposition du Parquet.

### La Vie Sportive

La rencontre d'aujourd'hui s'annonce des plus intéressantes. Le S.C.B. pour qui le résultat de la partie est des plus importants, alignera sa toute première équipe avec la formation suivante :

Panissi
Poli, Pinsati
Gaffini, Natali, Leoziani
Staath, Savignoni, Cesari, Salvo, Mattei.

La présence de Natali comme demi-centre, et celles de Cesari, Salvo et Staath dans la ligne d'avants permet aux Bleus les plus belles espérances, mais qu'ils n'oublient pas que la confiance en eux-mêmes les a toujours perdus et qu'ils doivent compter non seulement avec les surprises toujours possibles en Sport, mais encore avec la valeur réelle et l'ardeur de la jeune équipe de l'Étoile.

Celle-ci sera ainsi composée :

Fontana
Cervoni, Armani
Mura, Ciavaldi, Giocisdi
X., Ghoratini, Casanova, Peucioletti, Arcadino.

Ce match qui comptera pour le Challenge de la 3 F. A. attirera au Stade Olympique la foule des grands jours.

Espérons qu'il sera dirigé avec compétence et autorité, et joué avec ardeur, mais avec courtoisie.

### Nominations

MAGISTRATURE

M. Politi Jean-Marie-Antoine-Joseph-Gabriel, juge de paix de Marche et du Ruisey, est nommé juge suppléant rétribué pour exercer ses fonctions dans le ressort de la Cour d'appel de Besançon.

NOUVELLES MARITIMES

M. Boccio Xavier-Charles, agent technique principal de troisième classe de l'artillerie navale au Creusot, est admis à prendre part au concours pour le grade d'ingénieur des directions de travaux de 2e classe des services de l'intendance maritime.

DANS LA MARINE

M. l'enseigne de vaisseau de première classe Orsini Paul-Ange-Philippe, a été promu au grade de lieutenant de vaisseau.

INFANTERIE

M. Stefani Jean-Baptiste, lieutenant à titre temporaire au 66e régiment de tirailleurs, a été nommé au grade de lieutenant à titre définitif, et maintenant à son corps.

MARINE MARCHANDE

M. Leonetti Aurèle-François, capitaine au long cours, a été nommé à l'emploi d'inspecteur de 4e classe de la navigation maritime.

PHARMACIE DE GARDE

M. P.-A. Quilici, 10 Bd du Palais.

## AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Mathieu, contrôleur principal des Douanes à Bastia ; Mme et M. Hyacinthe Mathieu, à Grand-Bassam ; MM. Albert et Roger Mathieu, Mme et M. Ch. Duaserre-Trémon ; M. Lenchi, ses enfants et son petit-fils ; M. Morecchini, et sa fille ; M. Gaston Teillet, ses frères et sœurs et sa fille ; Mme et M. Rossi, directeur d'École à Ile-Rousse, et leurs enfants, M. Gaston Chevilliard, à Nice ; Les familles Castelli, Bartoli, Capifali, et Gabrielli, de Calvi ; Bregante et Simon Santini, d'Ile-Rousse ; Giorgi, de Piedigorraccio ; Pieq, de Bastia ; Agostini de Cervione ;

Ont la douleur de vous faire part du décès de

**M. Paul MATHIEU**

leur fils, frère, beau-frère, neveu et cousin-germain, petit-neveu, cousin et allié, survenu à Nice, le 30 novembre 1928, à l'âge de 24 ans.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, dimanche, à l'Église de N.-D. de Lourdes (Nouveau-Port), à 13 h. 30.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

LA FAMILLE NE REÇOIT PAS.


AVIS IMPORTANT

LES
GRANDS MAGASINS
**Aux Galeries Lafayette de Paris**
SUCCURSALE DE NICE

ont l'honneur d'informer leur clientèle qu'elles viennent d'installer un

**BUREAU DE COMMANDES**

Chez Monsieur LORENZI, Agent d'Assurances
33, Rue de l'Opéra — BASTIA

Ce bureau est pourvu des plus récents catalogues ainsi que des échantillons des dernières nouveautés de la saison. Toute commande sera immédiatement transmise à NICE et exécutée dans le plus bref délai possible. Les colis seront livrés au domicile des clients pour même de leur... [illegible]



C'est au moment des réparations que l'on apprécie une voiture économique.

*Même réparation, mais la facture de la 5 CV Peugeot est deux fois moins élevée.*

Si bonne et si robuste soit-elle, une voiture s'use. De temps en temps il faut la faire réparer. Mais qui dit réparation, dit facture et alors...

Eh bien non ! Avec une 5CV Peugeot pas de "coups de fusil" à craindre. Les pièces de rechange ? elles ne coûtent presque rien et on en trouve partout. La main d'œuvre ? Tous les organes d'une 5CV Peugeot sont si accessibles, si simples que le "temps passé" est aussi réduit que possible. Et par dessus le marché, votre voiture n'est pas immobilisée longtemps.

Décidément, pour les réparations aussi, la camionnette 5 CV Peugeot est la voiture la plus économique du monde.

**Camionnette 5 CV**

Charge utile 250 kgs. [illegible]

Toute équipée ... **12.500 fr.**

Que vous pouvez payer en 15 mensualités sans présentation de traites à domicile.

Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.

*Il y a plus de cent mille 5 CV*
**Peugeot**
*qui roulent*

Pour tous renseignements et essais, s'adresser à

**l'Agence Peugeot**
13, rue de l'Opéra, Bastia - Téléph. 1-31



**La Modern Cordonnerie**
9, Boulevard du Palais

*Invite ses clients à voir aujourd'hui, dans ses vitrines :*

SES NOUVEAUX MODELES
SES PRIX REDUITS
SES PRIMES



VOULEZ-VOUS
VENDRE OU ACHETER

UN APPARTEMENT
UN IMMEUBLE
UN COMMERCE
UNE VOITURE
UN MOBILIER

ADRESSEZ-VOUS A
**MEDIATOR**
31, boulevard Paoli — BASTIA

*qui vous assure une solution rapide aux conditions les plus avantageuses pour vous.*


### Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Aujourd'hui en matinée, à prix réduits : **Traviata**, opéra du maestro Verdi. En soirée, à 21 heures : **Trouvère**. Début du ténor [illegible].

REGENT-CINEMA. — En matinée, à 15 h. et à 4 heures ; en soirée, à 21 h. : **La Colonne affolée**, comique.

Les Sélections Albert Rosen présentent **Fédora**, d'après la célèbre pièce de Victorien Sardou. Orchestre sans séances de 15 h. 45.

Demain, en soirée, avec orchestre : **Le Bouclé rouge**, grand film d'aventures.

Doublepatte et Patachon, dans : **Deux Gendres S. V. P.**

FEMINA-CINEMA. — En matinée à 15 h. et à 4 heures ; en soirée à 21 h. 15 : Une superproduction [illegible] : **La Revue de Mandalay**, avec Lon Chaney, [illegible].

[illegible]


GRANDS MAGASINS
**LOUIS MAUREL**
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT


# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## A LA CHAMBRE

### La discussion du budget

M. Malvy, président de la Commission des Finances, estime aussi qu'on ne peut à l'avenir travailler dans de pareilles conditions. Le seul moyen d'éviter une si hâtive discussion est d'exiger le dépôt du budget au mois de mai pour que la Chambre puisse voter les dépenses avant le départ en vacances.

*M. Poincaré* répond que le budget de 1930 sera déposé avant la fin du mois de mai.

La séance est suspendue à 19 heures jusqu'à 21 heures.

**Séance de nuit**

La séance de nuit est ouverte à 21 heures 05, sous la présidence de *M. Bouisson.*

### Le budget des P.T.T.

MM. Poincaré, Chéron et Germain-Martin sont au banc du Gouvernement.

La Chambre aborde l'examen du budget des P.T.T.

*M. Gaston Gérard* insiste longuement sur la nécessité de doter toutes les communes de France du téléphone.

*M. Fiquemal*, communiste, formule de nombreuses critiques sur la gestion et l'organisation des P.T.T.

### Le règlement des réparations

*Paris, 8 décembre.* — Nous croyons savoir que le projet français de réponse au mémorandum allemand du 28 octobre et qui vient d'être soumis aux diverses chancelleries est conçu en termes généraux.

Il est possible par conséquent d'espérer la réalisation d'une conception aussi complète que possible dans les accords répétés qui seront pris à la suite adressée au Gouvernement de Reich par les puissances intéressées.

Au point de vue français, relativement aux attributions à donner au Comité d'experts, elles n'ont pas subi de modifications. Par ailleurs, tout porte à supposer qu'un accord pourra être obtenu au sujet de la désignation des membres de ce Comité qui seront nommés par la Commission des Réparations choisis en dehors des organismes représentés dans cet organisme.

### Une collision de train fait plusieurs victimes

*Colmar, 9 décembre.* — Ce matin, à 6 h. 15, par suite du brouillard, un train de marchandises a tamponné, près de la gare de Sundhofen, un train omnibus venant de Neufbrisach, qui contenait surtout des ouvriers et des écoliers. Le choc a été terrible.

Le mécanicien Jean Sprole a été tué. Il y a un assez grand nombre de blessés plus ou moins grièvement ; parmi ces derniers se trouvent quatre enfants de familles, habitant Neufbrisach.

Une enquête est ouverte.

**Un mort et vingt-sept blessés**

Contrairement à ce qui avait été annoncé tout d'abord, aucun des blessés de l'accident de chemin de fer Sundhofen, n'a succombé à l'hôpital.

On ne déplore qu'un seul décès, celui du mécanicien Jean Spente.

Le nombre des blessés s'élève à 27 dont dix sont atteints assez grièvement.

Le préfet et les autorités judiciaires se sont rendus sur les lieux.

### Le percepteur de Nice-Ouest arrêté pour escroqueries

*Nice, 9 décembre.* — (*De notre correspondant particulier.*) — Ce matin a été arrêté et déféré au Parquet, le sieur Bailly, percepteur de Nice-Ouest, officier de la Légion d'honneur, sous l'inculpation d'abus de confiance et d'émission de chèques sans provision. Bailly avait été, il y a trois mois, l'objet d'un blâme pour sa trop grande tolérance, vis-à-vis d'un gros contribuable et fut mis à la retraite ; des plaintes parvinrent au Parquet.

Les négligences d'ordre purement administratif sont étrangères aux griefs qui ont motivé l'arrestation de Bailly.

Celui-ci, très répandu dans la société niçoise des cercles avait la réputation d'un homme de mœurs spéciales ; il dépensait de grosses sommes en compagnie de jeunes gens et avait même acheté un magasin de bonneterie à l'un d'eux. Le scandale cause un vif émoi dans la ville.

## Après l'arrestation du Docteur Prieur

*Paris, 9 décembre.* — L'arrestation du Dr Gaston Prieur, spécialiste des accidentés du travail, n'a, dans les milieux médicaux, surpris personne. Ce n'est pas seulement de si tardives poursuites car voilà plus de 15 ans que la Clinique boulevard Garibaldi, fonctionne pour la plus grande fortune du docteur Gaston Prieur.

C'est, en effet, plusieurs années avant la guerre que les habitants du quartier Necker virent le mur d'un rez de chaussée de trois pièces s'orner de cette enseigne, en grosses lettres noires : « Clinique du Dr G. Prieur, accident du travail », car, pour les médecins qui ont adopté cette spécialité, il faut avant toute une grosse enseigne. On enregistre ensuite des rabatteurs pour vanter la gentillesse du Dr X. et on n'a plus qu'à attendre la fortune.

Les rabatteurs du Docteur Prieur, disaient : « Allez chez le Dr Prieur, il vous délivrera un certificat d'accident de travail. L'assureur, vous ne l'ignorez pas, vous versera la valeur des journées durant lesquelles vous aurez chômé, et le Dr Prieur préférant qu'une plaie soit bien fermée au lieu de vous reposer 4 ou 5 jours, vous resterez chez vous plus d'un mois.

Si l'ouvrier accidenté y trouvait son compte, le Dr Prieur n'y perdait pas.

Supposez qu'il ait soigné un ouvrier durant un mois ; la moindre écorchure ayant été baptisée fracture, il présente une note d'honoraires très majorée. L'assurance, il le sait, va lui diminuer sa note, car l'employé a une prime sur les diminutions qu'il obtient et c'est pourquoi les assurances paient toujours d'où encouragement à ce trafic. Mais elle sera encore assez élevée pour le praticien.

Le Dr Prieur avait commencé en 1913 à faire offrir aux accidentés le remboursement de leurs tickets de métro, mais un concurrent l'ayant imité, il offrit aux accidentés de leur donner une prime s'ils lui donnaient la préférence ; cette prime avait atteint la somme de trente francs.

Non seulement le Dr Prieur faisait figurer dans sa note le prix des visites imaginaires, mais aussi [illegible] qu'il n'avait jamais délivrés.

Le Dr Prieur, en dépit des concurrents (on en connait cinq, rien que dans le quinzième arrondissement) était ainsi parvenu à s'assurer un revenu annuel de deux millions et ne faisait plus que de rares apparitions au siège de ses cliniques, boulevard Garibaldi et boulevard de la Gare, passant le plus souvent ses après-midi sur les hippodromes — il était d'ailleurs propriétaire d'une écurie de courses au trot — et ses soirées à Montmartre où il dépensait l'argent sans compter ce qui ne l'avait pas empêché de fonder un cabaret « Chez Joséphine ».

**A l'instruction**

M. Manuire, juge d'instruction, a procédé à l'interrogatoire d'identité du Dr Prieur et de ses infirmiers Delorme et Gousquien et de l'ouvrier Rore, arrêté pour moraquerie aux accidents du travail. Ils ont choisi Me Berthon pour avocat.

### Arrestation d'un banquier véreux

*Paris, 8 décembre.* — On a arrêté cette nuit à son domicile le nommé Cognel, dit de Touvois, directeur général du Crédit Rural et Colonial, cette Société dont le banquier Lanchon était gérant.

Lanchon récemment arrêté à Granville, sur mandat de M. Canle, juge d'instruction, avait procédé à l'émission d'environ cinq cent mille francs de bons de caisse, gagés seulement par une quarantaine de mille francs de capital.

**L'enquête de M. Lefèbvre**

M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires, a poursuivi son enquête sur les agissements du Crédit Rural et Colonial et de la Banque d'Entreprises Commerciales et Industrielles, dans lesquelles est inculpé le banquier Lanchon.

L'enquête a établi que se trouvait mêlé à l'affaire le nommé Ligure qui en qualité de secrétaire général du Crédit Rural et Colonial avait cherché à placer de nombreux bons hypothécaires dans la région du Massif Central.

Ligure est en réalité Louis Marie Cagnel, titulaire de nombreuses condamnations. Une perquisition chez sa maîtresse et chez Souchet arrêté ce matin a fait découvrir une correspondance ne laissant aucun doute sur la culpabilité des trois individus.

Le montant de l'escroquerie dépasserait un demi million.

Cognel a été envoyé au dépôt.

ABONNEZ-VOUS
AU "PETIT BASTIAIS"

## Ce que disent les Journaux de Paris

Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

« Une conversation ne lie point autant que le ferait un contrat, on l'a bien vu à Thoiry.

« M. Briand y demandait comme il demandera demain à Lugano que l'Allemagne fît de son côté un sacrifice en échange de celui que ferait la France en évacuant la Rhénanie. M. Stresemann consentit l'engagement puis il paraît oublier.

« Notre ministre des Affaires étrangères le rappellera certainement au ministre des Affaires étrangères du Reich mais aurons-nous cette fois la garantie que la nouvelle promesse ne sera pas oubliée à son tour ? »

Du « Journal » (M. le docteur Pierre Vachet, professeur à l'École de psychologie) :

« Aussi on ne saurait trop encourager et soutenir ceux qui demandent que les mesures que pourrait apporter l'hygiène sociale soient prises pour préserver même malgré lui le public, toujours naïf, pour empêcher autant qu'il est possible la naissance et la contagion de cette fureur de spéculation, mal redoutable aboutissant à ces crises dont les répercussions profondes démoralisent encore le pays, qui a plus que jamais besoin d'équilibre, de calme et de repos. »

Du « Petit Journal » (M. de La Palisse) :

« Les occasions sont beaucoup plus fréquentes pour les autres catégories de représentants du peuple, pour les avocats par exemple, parce que les judiciables ont la fâcheuse tendance à s'imaginer qu'un avocat, député ou sénateur, a plus forte raison un avocat ancien ministre, est mieux écouté au Tribunal ou à la Cour et gagne des procès qu'aurait perdu un avocat non politique.

« C'est donc l'exercice de la profession d'avocat qu'on devrait d'abord interdire aux élus.

« Relisez l'histoire de la troisième République et vous verrez de combien de talents et de capacités une telle mesure aurait privé la Nation, sans aucun bénéfice d'ailleurs pour la moralité parlementaire.

« Car celui qui cherche à vendre son influence en trouvera toujours le moyen. »

De la « Volonté » :

« Le ministre français des Affaires étrangères pourra faire observer à son collègue allemand combien, depuis le 16 septembre les négociations relatives à la liquidation de la guerre se sont malaisément poursuivies, en raison d'une sorte de recul dont la Grande Bretagne et l'Allemagne sont les principales responsables, la Grande Bretagne parce qu'elle ne met pas un très grand enthousiasme à seconder les efforts français, l'Allemagne parce qu'elle ne s'est pas maintenue sur le terrain choisi à Genève par M. Briand et par le chancelier Hermann Muller. »

De l'« Ere Nouvelle » (M. Albert Milhaud) :

« Evidemment pour les Allemands le but suprême c'est d'abolir le traité de Versailles.

« Depuis 1919, depuis 10 ans, ce qui fait l'unité de leur politique c'est la volonté de mutiler le traité pour ne laisser subsister que les clauses favorables à Berlin. On supprimerait ainsi tout ce qui intéresse les autres pays, et principalement la France.

« Mais les traités sont les traités. On les modifie d'un commun accord si l'on veut le faire, il faudra parler européen.

« Pardon dit la presse allemande même démocratique, quand Londres et Paris sont d'accord il n'y a plus d'Europe.

« Voilà le fond du débat. L'Europe pour nous commence que lorsque Londres et Paris sont d'accord. Pourquoi quand personne ne ferme la porte de ce foyer franco-britannique ni aux Allemands ni à personne d'autre vouloir à tout prix et avant tout brouiller ce paisible ménage et dans quel but ? »

### La maladie du roi Georges V

**Le bulletin de santé**

*Londres, 9 décembre.* — Voici le bulletin de santé du roi d'Angleterre publié à 11 heures : Le roi a eu quelques heures de sommeil ; la température est toujours élevée en raison de l'état local du poumon. La situation générale n'a pas changé. Signés : Sir Stanley Hewett, lord Dawson of Penn ».

**Les médecins se consultent**

Cet après-midi, les cinq docteurs qui soignent le souverain se sont réunis en consultation au Palais de Buckingham-Palace.

Il ne faudrait pas voir, assure-t-on, dans cette consultation, une aggravation de l'état du malade.

On n'attend pas de nouveau bulletin avant la soirée.


**Attention !... AU PAUVRE DIABLE**
**Grande Vente-Réclame**

A partir de lundi et jours suivants il sera vendu un lot important de pantoufles en feutre semelle cuir, également, il sera vendu un lot de fers et chaussures en toile.

Une affaire à saisir : un grand choix de sacs à mains pour dames et enfants seront vendus à des prix très bon marché.

ENTREE LIBRE



**DES RHUMATISMES ?**

*Débarrassez-vous du mal maintenant.*

Ne vous laissez plus dominer par les tortures des Rhumatismes. Employez un peu de Liniment Sloan. Appliquez-le légèrement. Ne frictionnez pas — le liniment pénètre de lui-même, décongestionne les tissus souffrants et les soulage. Vous vous sentirez mieux presqu'à l'instant, et le mal disparaîtra complètement peu après.

Le Liniment Sloan s'emploie dans le monde entier contre **les douleurs musculaires et nerveuses, Rhumatismes, Sciatique, Lumbago, Entorses et Contusions.**

En vente dans toutes les pharmacies [illegible]

**LINIMENT SLOAN** — CALME LA DOULEUR


### Les élections municipales de Nice

**Les listes en présence**

*Nice, 8 décembre.* — Des élections municipales ont lieu aujourd'hui. Deux listes sont en présence dont voici la composition :

*Liste Médecin* : MM. Bonifa André, horticulteur, officier du Mérite Agricole ; Bovis François, conducteur des travaux des ponts, délégué de l'Union départementale des Syndicats ouvriers de la ville de Nice ; Calvière François, ancien juge au Tribunal de Commerce, négociant, chevalier de la Légion d'honneur, Crovetto François, négociant, président de l'Association des Anciens Combattants de l'armée d'Orient, délégué du Comité d'entente des Associations issues de la guerre ; d'Alberti Charles, docteur, délégué de la Fédération des Comités du quartier de l'Est, vice-président de la Ligue des familles nombreuses, Vice-président du Comité de vigilance du Riquier ; Demarie Louis, chevalier de la Légion d'honneur, médaillé militaire, délégué de l'Association départementale des grands Mutilés de guerre ; Dendon Paul, avocat, chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, délégué du Comité d'entente des Associations issues de la guerre ; Seassal Roger, architecte, grand prix de Rome, croix de guerre ; Simon François, délégué du Syndicat des patrons cochers et chauffeurs de taxis ; Spinetta Jean, entrepreneur, conseiller Prud'homme, délégué des Comités de quartiers de Nice-Nord ; Vidal-Rosset, Jean, docteur-chirurgien, adjoint des Hôpitaux, président du Syndicat de la Grande Corniche, Croix de guerre.

*Liste Donadei* : MM. Frédéric Barbet, commerçant, président de l'Amicale des Anciens chasseurs, délégué du Comité d'entente des Associations nées de la guerre, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre. Baroli Laurent, docteur en pharmacie ; Bosus Louis, docteur ; Bonifacio Jean, avocat ; Castel Louis, négociant ; Gaies Don Gasteur, rédacteur principal des contributions indirectes ; docteur Théodore Gasiglia, ancien conseiller général, fondateur et président d'honneur de la Fédération des Syndicats de quartiers de Nice-Ouest-Banlieue chevalier de la Légion d'honneur ; Girard Auguste, négociant en bois ; Guerres Paul, négociant en huiles ; Jaffet Claude, commerçants, président des Associations nées de la guerre, médaille militaire, Croix de guerre ; Lacaye Charles ; Laugier Louis ; Levasseur Léon, directeur de l'enregistrement en retraite, président de l'Association régionale des retraités civils et militaires de Nice et du Sud-Est ; Mayard Marius, ancien négociant ; Maurel Marcelin, ancien négociant ; Pellipas, colonel ; Piolat Albin, président de l'Association syndicale des hôteliers ; Raibaut Albert, diplômé de l'École des hautes études commerciales ; Sallaberry Martin, agent commercial, expert près le Tribunal de Commerce de Nice ; Salvago Georges conseiller, médaillé militaire, Croix de guerre ; général Saramito Joseph, ancien commandant du secteur fortifié des Alpes Maritimes, commandeur de la Légion d'honneur, Croix de guerre.

## AVIATION

*Bourges, 9 décembre.* — Un avion militaire du centre de Bron regagnait sa base quand il fut surpris par un épais brouillard.

En traversant le Cher, entre Mennetou et Saint-Hilaire, le pilote, volant très bas, ne put apercevoir à temps la ligne électrique à haute tension qui va d'Éguzon à Gennevilliers. Malgré tous ses efforts l'avion heurta le sommet d'un pylône et s'abattit en flammes dans une vigne.

Le pilote s'en tira indemne, mais l'observateur porte une grave entorse au pied droit ; il a été transporté à l'hôpital de Vierzon, puis dirigé sur l'ambulance d'Orléans.

L'avion est complètement détruit.

### Le mouvement antireligieux en Russie

*Berlin, 8 décembre.* — On mande de Moscou qu'un mouvement antireligieux s'est déclanché en Russie soviétique qui revendique l'abolition de la fête de Noël.

Un groupement d'athées ouvriers réclame le remplacement de la fête du Christ par des journées de fêtes révolutionnaires et demande que l'exposition des cadeaux de Noël dans les devantures de magasins soit interdite.


**ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL**
3, Boulevard du Palais — BASTIA

**VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS**

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE F[AIRE]
LA JOIE DE VOS ENFANTS



**Maison J. SABBAGH**
RUE NAPOLEON - BASTIA

*Lundi et jours suivants*

**Grande VENTE RÉCLAME**

OCCASIONS SENSATIONNELLES
VENEZ VISITER NOS MAGASINS



**GRANDE BRULERIE CYRNOS**
32 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
EXPEDITION A L'INTERIEUR
Téléphone : 1.00
*La plus ancienne Maison de la Corse.*



**CABINET DENTAIRE**

MADAME BOPHIE ET M. PIETTORD
SON COLLABORATEUR
CHIRURGIENS-DENTISTES
32 Bd PAOLI

Soins et extractions sans douleurs, tous travaux de Prothèse moderne exécutés avec le plus grand soin.



*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
**Machines à Coudre**
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

adressez-vous à **M. JACARIA** mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA



**LA FORTUNE**

d'une industrie, d'un commerce ne peut être assurée que par une bonne publicité.

*LA PUBLICITE EST UN ART*
— Ne l'exerce pas qui veut —

Pour faire connaître, sans trop dépenser, votre industrie, votre commerce, votre maison, votre produit

ICI ET AILLEURS

*Adressez-vous à un spécialiste :*
*« MEDIATOR », 31 Boulevard Paoli,*
BASTIA



**POMMES DE TERRE EN GROS**

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : James Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

BOSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA


**ETUDE DE**
**Me J.-B. SEATELLI**
NOTAIRE A BASTIA

A vendre par adjudication le mardi 18 décembre 1928 à quatorze heures en l'Etude et par le ministère de Me Seatelli, Notaire à Bastia, 30, Boulevard Auguste Gaudin.

Immeubles ci-après :

1° Magasin au rez-de-chaussée d'une maison sise à Bastia, rue Santa Lucia, N° 3, mise à prix : 18.000 fr.

2° Magasin au rez-de-chaussée d'une maison sise à Bastia, Boulevard Paoli, N° 44, mise à prix : 10 mille francs.

3° Magasin au rez-de-chaussée d'une maison sise à Bastia, rue du Nouveau-Marché, N° 1, mise à prix : 6.000 francs.

4° Appartement au 1er étage d'une maison sise à Bastia, rue du Nouveau Marché, N° 1, mise à prix : 3.500 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Seatelli, Notaire.


**HER[NIE]**

Si votre hernie augmente de volume chaque jour, si elle glisse sous la pelote, lorsque vous toussez ou éternuez, vous êtes exposé à de graves dangers.

La pelote du bandage que vous portez écrase en effet l'intestin et facilite l'étranglement ; votre appareil devient en outre une gêne insupportable.

Pour éviter cet accident et redevenir un homme normal et attelé, plus et adoptez le nouveau *Contentif du Docteur L. BARRERE de Paris.*

Avec ce remarquable appareil, muni de ses nouveaux obturateurs à pression souple, toutes les hernies, même volumineuses, sont complètement réduites et immobilisées, et vous pouvez vous livrer sans danger, ni gêne, à tous les travaux et à tous les sports.

Les *Ceintures médicales Barrère* contre toutes les ptoses abdominales : éventration, rein mobile, obésité, suite d'opérations, de couches, etc., sont universellement renommées.

Essais gratuits par l'éminent Spécialiste qui recevra personnellement de 9 heures à 17 heures, à :

BASTIA, Hôtel de France le 14 et 15 décembre.
PORTO-VECCHIO, Hôtel Cervoni, le 18 décembre.
BONIFACIO, Hôtel de France, le 19 décembre.
SARTENE, Hôtel de Provence, le 20 décembre.
PROPRIANO, Hôtel Dupont, le 21 décembre.


**A VENDRE OU A LOUER**

Un cheval et une jument poulinière en bon état, pour cause de départ. Jument alezane, petite taille, sellée et docile, malgré son âge, 15 ans ; cheval gris pommelé entier, âgé de 3 ans et demi, 1 m. 42, genre arabe très distingué, facile à nourrir et à guider. S'adresser à M. Terramorsi, capitaine en retraite à Cartiraui.

**PERDU**

Une pompe de bicyclette. Prière de la rapporter, 9, Bd Cardo contre récompense.

**AVIS**

Ancien combattant désireux d'orienter sa vie de travail vers l'élevage, prendrait aux conditions établies par un contrat d'une durée de six ans, jeune jument 2 ou 4 ans, type corse, de préférence d'une robe baie-brun, alezan ou isabelle, destinée à la reproduction.

L'animal serait au préalable, avant la première saillie, dressé à la selle. Le preneur traiterait volontiers avec personne habitant non loin du canton de Lama. S'adresser, pour ce placement, à M. Ange-Marie Raffini, à Pietralba, canton de Lama (Corse).

**AVIS DE DETTET**

Le public est prévenu que M. Ferrucci Augustin, chômiste, ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme Lucrèce, née Gaglioni.

**AVIS AUX BERGERS**

10 hectares de bon pâturage à louer, dont 5 en chaume (maquis), à Aghione. S'adresser au maire.

**A VENDRE**

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 taraudeuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

**A VENDRE**

POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

1° Une ânesse âgée de 5 ans, taille 1 m. 25, apte à la reproduction ayant déjà mis bas d'un mulleton.

2° Une petite charrette tombée sur ressorts avec harnais [illegible].

Pour tous renseignements s'adresser Giorgi, 3, rue des Terrasses, Bastia.


— ACCORDEUR DE PIANOS —
**MARCEL ROUSSELLE**
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA

Les Contes du "Petit Bastiais"

# MARTINE A PARIS

Martine avait dû quitter son village de la Nièvre et venir à Paris pour un héritage.

Vous pensez bien que, sans ça, elle ne se serait pas dérangée !

Donner de l'argent au chemin de fer, c'est quasiment le jeter dans la rivière ; je ne vois en revenir pas davantage.

Mais une procuration, ça coûte cher aussi, puis il faut se méfier des manigances !

Honorables, frais de route, longueur du séjour, elle méditait tout à l'indispensable. Avec un billet d'aller et retour, elle aurait bien le temps de régler ses affaires, et il lui resterait même le dimanche pour se promener dans Paris.

« Vous ne pourrez rien voir en une journée ! observait le cousin Joséphin, qui n'avait jamais été plus loin de Bourges et s'en montrait déjà fier ?

— Faut pas manquer l'Obélisque, la colonne Vendôme, la tour Eiffel, l'Arc de Triomphe, les tours de Notre-Dame, conseillaient les garçons alertes qui auraient voulu la faire grimper.

— Et les magasins ! le Bon Marché, le Printemps, le Louvre ! insistaient les petites coquettes, qui ne voyaient rien de plus intéressant.

— Ne manquez pas la Sorbonne, le Panthéon, les Musées, prêchaient l'instituteur.

— N'les églises, opinait M. le Curé.

— Et l'Opera, les théâtres, les cinémas !

— La Bois de Boulogne, le bois de Vincennes... »

Chacun, selon ses préférences personnelles, lui indiquait son choix. Elle laissait dire, répondant seulement :

« C'est bon ! On verra, » sans se compromettre.

Puisqu'elle était obligée de faire de la dépense, elle en voulait pour son argent !

Pendant le trajet, au lieu de se recroqueviller en veillant jalousement sur son panier de provisions, elle se montra hautaine, aimable, prolixe et même prodigue, avec ses compagnons, leur offrant généreusement des noix pour leur dessert. Soyons sûrs que, si elle se flattait d'en tirer toutes sortes de renseignements utiles sur la capitale. Elle apprit ainsi qu'il ne faut se fier ni aux chauffeurs, qui vous emmènent parfois dans des quartiers perdus, pour vous couper la gorge ; ni aux hôteliers, qui vous comptent une bougie le prix d'un paquet ; ni aux restaurateurs, qui majorent les additions ; ni aux notaires qui vous gardent votre argent, ni aux banquiers qui vous l'emportent, ni aux passants qui ne veulent pas vous renseigner ; ni aux agents de police qui ne le sont pas toujours eux-mêmes... et à personne enfin, chaque voyageurs ayant eu à se plaindre de l'une de ces catégories d'individus, et le monde entier étant peuplé de ces infortunés provinciaux dans les rues sœurs d'embûches de la capitale !

Un commis voyageur, bruyant et bavard, ajouta à ces précieuses indications, cet air encourageant :

« Pour être sûr d'aller partout sans se faire écraser par un autobus ou renverser par un cycliste, le mieux c'est encore le métro, et quand on a lieu le guide dans la tête... »

Il lui montrait le sien, passablement crasseux, qu'il en expliquait le fonctionnement ; elle l'écoutait bouche bée, prodigieusement intéressée, et, penchée sur la carte, elle épelait :

« Alors, on peut aller d'un bout de Paris à l'autre, pour sept sous ?

— Et même se parcourir dans tous les sens, avec les correspondances. »

Elle s'informa où l'on pouvait se procurer cette espèce d'almanach ? Il y en connut il était bon prince, il lui en fit généreusement cadeau.

*Une belle invention.* — Descendue à un modeste hôtel proche de la gare, elle passa toute la soirée à pioches les cannélations des diverses lignes, avec une application qu'elle n'avait certainement jamais montrée à l'école...

Le résultat fut que, le lendemain, elle put se rendre à la convocation de l'ultime ministériel, dont l'étude était située rue Réaumur, près de la station du Sentier, sans l'aide de personne, en se servant uniquement de ses yeux pour lire les pancartes indicatrices et de ses jambes pour grimper les escaliers.

Sa signature donnée et son argent empoché, elle ne s'attarda pas dans le voisinage de la Bourse : où qu'elle fut tant d'agences bonnes, à c'qu'on dit ? » et contre l'agitation de ce quartier lui faisait peur, elle s'engouffra bien vite dans « cette rue ! où l'on est à l'abri de la pluie et des coups de vent ».

Ce qu'elle y admirait surtout, c'était qu'on pût passer d'un train dans un autre, sans repayer.

Quand on change à Tracy pour prendre le méchant tortillard qui vous dépose au pied de Sancerre, il faut presque un autre billet !

Elle employa bien son dimanche et, le lundi, elle regagna son village, contente tout de même de retrouver sa maison, son âne et sa vigne...

Maintenant elle connaissait Paris et pouvait répondre à toutes les questions, vers !

On pouvait l'interroger, et les jeunes mariés malicieux avaient beau chercher à l'embarrasser, elles en étaient pour leurs frais. Martine savait où leçon mieux que son instituteur : elle se plaisait que l'Opéra près du Trocadéro, si la Cité dans le voisinage de la Porte-Maillot.

*Martine a tout vu.* — Vous êtes allée au Louvre, Martine ? demandait l'instituteur.

— Bien sûr ; tout à côté du Palais Royal.

— Vous avez admiré les tableaux ?

— Y en a une bonne tas qu'vous !

— Et la place de la Concorde ?

— C'est drôle qu'elle soit voisine de la Chambre des députés, où qu'y s'chamaillent tout le temps !

— Vous n'êtes pas allée dans les magasins ?

— J'avions rien à acheter, répondait-elle évasive.

— Et la tour Eiffel ? y êtes-vous montée ?

— Pourquoi faire ? J'la voyais bien sans me fatiguer... la Grande Roue aussi...

— Et les églises ? Où êtes-vous allée ? questionnait le curé.

— A Saint-Sulpice, Saint-Germain-des-Près, Saint-Paul, Sainte-Pisciole, La Trinité, la Madeleine...

— Mais, coupait le maître, vous connaissez même pas ? Et Notre-Dame ?

— J'ai préféré celle des Champs.

— Ah ! bah ! Et le Sacré-cœur ?

— Je l'ai aperçu de loin...

Et le Panthéon ? la Sainte Chapelle ?

— Je ne pouvais point tout voir ! »

Bien peu de choses lui avaient échappé, et c'était effarant tout ce qu'elle avait pu emmagasiner !

L'hôtel de ville, les Invalides, le Châtelet, la place de l'Etoile, elle avait reconnu tout !

« Comment avez-vous pu faire tant de chemin dans votre dimanche, observa le jeune Joséphin, envieux et sceptique.

— Pas avec mes jambes, bien sûr !

— Si vous avez pris des voitures ou autres des tramways, avec les nouveaux tarifs, ça a dû vous coûter bon ! calculait une villageoise qui n'était autrefois « plantée à Paris...

— Pas savoir se combiner, bien sûr ! Manquer belle occasion !

— voyons, comment avez-vous dépensé pour voir tout ça ? » insista une voisine.

La vieille paysanne promena son œil fute sur les auditeurs suspendus à ses lèvres...

« Ben ça m'a coûté un billet de métro, tout en gros, puisqu'on peut s'promener, comme ça, dans tous les quartiers, sans payer au bout, et un bon bol de café avec les correspondances, on peut même s'faire ramener chez soit !... Y a qu'à pas en sortir, v'là tout ! »

Martine avait bien parcouru Paris en tout sens, mais comme les rats dont parle Perrault, elle était revenue à sa Nièvre en remontant à la lumière et c'est ainsi qu'entre « La Motte-Piquet » et « Passy » elle avait pu voir, « à ciel ouvert », la Tour Eiffel et la Grande Borne. Et elle s'était bornée à apprendre par cœur les noms des stations.

H.-A. Dourliac

## La Carte du Cœur

Il est un jeu délicieux qui a tout pour plaire à la jeunesse d'aujourd'hui. Ainsi qu'il se fait à-t-il chacun de petites recherches ou pensionnaires : Où ne devrait pas l'appeler jeu, car c'est plutôt une classification, une analyse aussi approfondie que possible de ses affections, amitiés et sympathies. Il s'agit de retrouver chacun de ces sentiments pour le placer selon sa nuance et son intensité à tel ou tel rang.

Alors on dessine un cœur sur une page d'une jolie blanchenr, et penché sur le symbolique dessin, on inscrit délicatement, respectueusement, les noms de ceux qu'on aime, en réservant le centre aux préférés.

Le membre des émigrés temporaires est un peu plus élevé que celui des émigrés définitifs : 12.941. Le gouvernement ne s'oppose nullement à ces émigrations temporaires, mais il prend ses précautions pour qu'elles ne se transforment pas en émigrations définitives : il exige que l'émigrant soit pourvu d'un contrat de travail à terme dont la durée ne peut en aucun cas dépasser trois ans.

La troisième catégorie, celle des personnes qui s'expatrient pour exercer une industrie, qui commerce, qui professe ou qui enseigne, a compté 8.925 personnes, dont les trois quarts sont partis pour les pays d'outre-mer, tandis que le surplus des émigrants temporaires va chercher de l'occupation sur le continent européen.

Enfin, la quatrième catégorie, celle des Italiens déjà résidant à l'étranger, qui repartent après un séjour en Italie a compté 5.336 personnes. Le gouvernement voit avec grande faveur que des Italiens habitant habituellement l'étranger viennent ainsi se retremper au pays natal et prendre ce que l'auteur de l'article que nous suivons ici appelle « un bain d'italianité ». Des facilités particulières leur sont accordées à cet effet : il y a même des œuvres dont le but est de procurer quelques semaines de séjour en Italie aux enfants italiens nés de familles sont frères à l'étranger.

Il y a également des organisation nombreuses qui ont pour but de resserrer les liens qui doivent exister entre les Italiens vivant à l'Etranger et la Mère-Patrie. Ces Italiens, ou l'observera, sont nombreux : vers le milieu de l'année 1927, leur nombre était évalué à 9.168.307 C'est de beaucoup le chiffre d'Amérique qui est le plus élevé : 3.701.116 aux Etats-Unis, 200 mille au Canada, 1.797.000 dans la République Argentine, 1.433.753 au Brésil.

Après le continent américain, c'est l'Europe qui tient la tête, et en Europe, c'est la France qui compte le plus d'Italiens parmi ses habitants ; les trois quarts à peu près de ceux qui sont fixés sur le continent européen sont en France : 962.593. Après la France, vient la Suisse, avec 135.943 résidents italiens.

Les groupes fascistes dans l'Etranger, dépendant du secrétaire général du parti et soumis à une discipline sévère, sont au nombre de 330 et comptent 120 mille adhérents mais de la carte fasciste. Il est impossible de savoir exactement combien il y a d'associations diverses d'études proprement italiennes, d'institutions de bienfaisance ou autres. On remarque, toutefois, la quantité de journaux d'Italie 278 publications périodiques en langue italienne, dont 20 journaux quotidiens.

## L'émigration Italienne pendant le 1er trimestre 1928

On sait quelle place tient le problème de l'émigration dans la politique du gouvernement fasciste. Le désir de M. Mussolini est que la population italienne augmente et qu'elle reste le plus possible attachée au sol de la patrie. Toutefois, il juge également utile que les Italiens s'expatrient, au moins temporairement au profit du commerce italien, ou pour répandre au dehors la culture italienne. L'effet il tient beaucoup à ce que les nombreux Italiens qui résident loin de leur pays d'origine forment des groupes compacts, demeurent italiens par la langue et par le sentiment, continuent d'appartenir à la communauté italienne. Dans quelle mesure le gouvernement que dirige M. Mussolini, réussi-il à atteindre ces différents buts ? Les renseignements que nous puisons dans l' « Organizzazione Industriale » permettent d'en juger quelque peu.

Tout d'abord nous constatons que les Italiens qui se sont expatriés pendant le premier trimestre de l'année courante sont au nombre de 36.302. Dans le premier trimestre de l'année 1927, il y en avait 50.825. Mais ce chiffre global de demande à être interprété. L'administration répartit actuellement les personnes qui quittent le pays en quatre catégories :

1° Ceux qui émigrent sans intention de retour, les émigrés définitifs.

2° Les émigrés temporaires.

3° Ceux qui s'expatrient pour des motifs divers : industrie, commerce, études, etc.

4° Ceux qui, résidant déjà à l'étranger, sont venus faire un séjour en Italie, et quittent le pays pour retourner au lieu de leur résidence habituelle.

Dans le premier trimestre de l'année 1927, la plupart des personnes qui se rendaient quitte le pays rentraient dans la première catégorie, celle des émigrés. Au contraire, pendant les trois premiers mois de l'année 1928, le nombre des émigrés définitifs n'est plus que de 11.946. Cette réduction s'explique sans peine, puisque l'émigration définitive est interdite en principe. Il n'y a d'exception à cette règle que lorsque des Italiens, déjà établis à l'étranger, abandonnent définitivement leur famille, leurs parents, enfants mineurs non mariés, sœur nubile ou veuve sans enfants, grands parents paternels ou maternels, ce que la législation dénomme un « nexe d'appui ». On bien encore, il est permis de remplacer cet acte d'appel adressé de l'étranger, par un voyage en Italie entrepris tout exprès pour « exécuter » les membres de la famille qu'on désire emmener avec soi.

Le membre des émigrés temporaires est un peu plus élevé que celui des émigrés définitifs : 12.941. Le gouvernement ne s'oppose nullement à ces émigrations temporaires, mais il prend ses précautions pour qu'elles ne se transforment pas en émigrations définitives : il exige que l'émigrant soit pourvu d'un contrat de travail à terme dont la durée ne peut en aucun cas dépasser trois ans.

La troisième catégorie, celle des personnes qui s'expatrient pour exercer une industrie, qui commerce, qui professe ou qui enseigne, a compté 8.925 personnes, dont les trois quarts sont partis pour les pays d'outre-mer, tandis que le surplus des émigrants temporaires va chercher de l'occupation sur le continent européen.

Enfin, la quatrième catégorie, celle des Italiens déjà résidant à l'étranger, qui repartent après un séjour en Italie a compté 5.336 personnes. Le gouvernement voit avec grande faveur que des Italiens habitant habituellement l'étranger viennent ainsi se retremper au pays natal et prendre ce que l'auteur de l'article que nous suivons ici appelle « un bain d'italianité ». Des facilités particulières leur sont accordées à cet effet : il y a même des œuvres dont le but est de procurer quelques semaines de séjour en Italie aux enfants italiens nés de familles sont frères à l'étranger.

Il y a également des organisation nombreuses qui ont pour but de resserrer les liens qui doivent exister entre les Italiens vivant à l'Etranger et la Mère-Patrie. Ces Italiens, on l'observera, sont nombreux : vers le milieu de l'année 1927, leur nombre était évalué à 9.168.307 C'est de beaucoup le chiffre d'Amérique qui est le plus élevé : 3.701.116 aux Etats-Unis, 200 mille au Canada, 1.797.000 dans la République Argentine, 1.433.753 au Brésil.

Après le continent américain, c'est l'Europe qui tient la tête, et en Europe, c'est la France qui compte le plus d'Italiens parmi ses habitants ; les trois quarts à peu près de ceux qui sont fixés sur le continent européen sont en France : 962.593. Après la France, vient la Suisse, avec 135.943 résidents italiens.

Les groupes fascistes dans l'Etranger, dépendant du secrétaire général du parti et soumis à une discipline sévère, sont au nombre de 330 et comptent 120 mille adhérents mais de la carte fasciste. Il est impossible de savoir exactement combien il y a d'associations diverses d'études proprement italiennes, d'institutions de bienfaisance ou autres. On remarque, toutefois, la quantité de journaux d'Italie 278 publications périodiques en langue italienne, dont 20 journaux quotidiens.


# L'invitation au voyage

Tu réaliseras les plus longues randonnées, sans fatigue et sans imprudence, à une moyenne générale de 65 à 70 à l'heure. Et tes passagers seront stupéfaits de la distance parcourue si aisément.

Mollesse ment, tu glisseras en prise directe, en moins d'une minute, sans une secousse, sans un "trou", de 6 à 90 à l'heure. Ta voiture gardera à cette allure une marche aussi aisée qu'à 60.

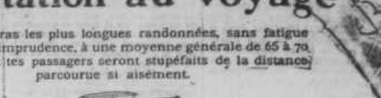

Sans un frémissement, saps shimmy, sans réaction à la direction, ta voiture franchira les plus mauvais passages, comme un bloc docile entre tes mains.

Pour ralentir, tu freineras sans effort musculaire car les freins font "servo". Pour l'arrêt brusque, fais cette expérience : à pleine vitesse lâche ton volant et freine à fond, tu t'arrêteras en 30 mètres sans avoir dévié d'un pouce. Tes freins ne crieront jamais.

Tu doubleras toujours en souplesse et dans un bruissement "distingué", apanage des voitures de luxe. Bien entendu, en ville, tu rouleras toujours en prise directe.

Et avec une telle désinvolture que tu croiras conduire une toute petite voiture.

Ta voiture possédera la plus belle ligne et la plus impeccable finition qui aient jamais été données à une voiture de série. Sois incrédule et, pour vérifier la sincérité de tout ce qui vient de t'être dit, fais un essai.

Tu découvriras, toi-même, d'autres qualités particulières à cette belle voiture qui sera bientôt LA TIENNE.

CONDUITE INTÉRIEURE 6 CV., Sept Roues, Carrosserie de grand luxe, Main, Parechoc, Pare-soleil, Pneus pulsiveurs ou accessoires de Grand Tourisme. — Imposition 11 CV.
Prix ..... 30.000
Renseignements chez les concessionnaires de la Marque

Pour tous renseignements et essais s'adresser à

l'Agence Peugeot

13 Rue de l'Opéra, BASTIA, Téléphone : 1-31



**Teinturerie Saint-Joseph**

RAPIDITE, 22, Boulevard Paoli – BASTIA – PERFECTION

TEINTURE ET DEGRAISSAGE EN 24 HEURES

SPECIALITE DE NETTOYAGE A SEC, A LA MACHINE

Tabis, Moirages, Ameublements, Draperies, Couvertures, Tapis, etc.

**PUNAISES** (l'insecticide) les détruit en 4 à 6 minutes. — Ets Stanth-Soulal, 21, r. de l'Odéon

Parfumerie de Luxe

**A. POGGI**

15, Boulevard Paoli, 15

Téléphone 1-48

Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vente de Gillette, Brosserie fine, etc.

Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.

**LILAS BLANC**

AUX 100.000 CHEMISES

20 BOULEVARD PAOLI

BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE

Le plus grand assortiment

Devis de 36 Maisons

VENDRE SON MARCHE


## Bibliographie

Carnets, revue littéraire, artistique et d'actualité, publie de bien jolies pages signées Marguerite Villa, Suzanne d'Albiat, Gérard Heim ; un courrier parisien, un courrier bastiais, des souvenirs de Bonne de Hoeun, orientalie connu, une étude sur la télégraphie, des articles de Noël Bodarka, Lorenzi de Bradi, sur Capraia, héros des airs ; pages de cinéma, de théâtre, comptes-rendus des pièces nouvelles et programmes des spectacles de la Riviera, Nice, Cannes, Monte-Carlo, sélies attractives, des nouvelles de portout, la Mode de Paris, un conte corse, quoi de plus ou presque. Le N° 1 fr. 50, Route de Toulouse, Montpellier.


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"


# Ce que pense la Province

## QULQUES CURIEUSES COUTUMES DE LA CAMPAGNE POLONAISE

*VICE-PRESIDENT*

L'Eclair de l'Est (Nancy) :

Notre ami Perrard est un de nos représentants les plus fidèles, intransigeant sur les principes, sévère client d'autrefois, ennemi de toute gaudriole et de gaudriolant, ami des bons mots, mais de bonne compagnie. Il n'est pas de ceux que les partis présentent, sous prétexte que, n'étant pas des politiciens, leur acharnement politique et leur goût de divertissement à leurs luttes leur permettent de gratifier quelques amis d'une sinécure. Tous ses concitoyens sont toujours traités, quand ils n'ont pas mieux à faire, de dominant l'assemblée d'arrondissement libéral et d'un parti en général un succès immédiat des gens qui les représentent mal et qui prétendent à la députation ; prochains des ambitieux ou gâtés. Ces derniers, voulant des grades et autres avantages personnels plutôt que de bons gars et de bons gas d'un jour, et dès les années à songer que l'avancement est en raison inverse au dévouement à un parti et que l'équipe qui va le démissionnant sont les meilleurs dans de l'arrivante. Perrot est le contraire de ces gens-là ; on le verra lorsque, à ce propos, il aura à faire un choix entre ses amis et on aura alors la différence de son autorité et de son action avec celles de ses prédécesseurs.

Louis Marin

*VICE-PRESIDENCE*

L'Express du Midi (Toulouse) :

Quelles seront les conséquences politiques du succès de M. Georges Bernot à la vice-présidence de la Chambre ?

Pour les connaître, il faut se souvenir que, parmi les signataires de la proposition de loi par laquelle, le 12 juillet 1927, dans la Chambre précédente, M. Constant Goujeau avait demandé l'abrogation des lois du 1er juillet 1901 et du 7 juillet 1904, qui naissent aux congrégations religieuses dans leur droit d'enseigner et dans leur droit d'enseigner, M. Georges Bernot figurait au second rang, immédiatement après l'auteur de la proposition lui-même.

C'est dire avec quelle chance d'être écoutée la majorité de M. Georges Bernot pourra intervenir dans la discussion de cette proposition, quand elle finira par venir à l'ordre du jour.

Un tout cas, le même devoir est promis à M. Georges Perrot et à ses amis le jour où ils plaideront devant la Chambre la cause des congréganistes missionnaires, sauf qu'elle continue de figurer dans l'article 71 de la loi de finances du budget de 1929, soit qu'elle fasse l'objet d'une propositions de loi spéciale que M. Poincaré, dans sa déclaration ministérielle d'avènement, a promis de provoquer et de compensation de la disposition de cet article 71.

Paul Taillefe

*LE ROLE DES RADICAUX*

La Depeche (Toulouse) :

Ce n'est pas le rôle pour le parti radical n'ait pas son rôle propre à jouer ! Au-dessus du programme immédiat il y a un idéal, et c'est à lui qu'il devra d'abord s'exercer, en toute indépendance, son droit de contrôle, et de veiller au bien de la république parlementaire. Or, on a beaucoup parlé de dissolution, ces derniers temps, de la dissolution des décrets et des votes bouqués. Nous avons vu, sous le Viala Ministère, des dissolutions faites par le Parlement-lui-même et des attributions législatives en matières administratives et judiciaires. Nous avons vu depuis des prérogatives en matière d'amnistie et nous jouissons aujourd'hui d'un tarif douanier établi par le plus grande part, par des dispositionnaires français... et *elle-mêmes*, sans « collaboration » effective des Chambres françaises ! Nous avons vu, avec les fameux articles 70 et 71, à travers la perspective d'un nouveau vote bouqué, une tentative pour substituer, en matière, à la Constitution, le régime du décret à celui de la loi. Enfin, on a pu dire, à vrai quelques fois, que la République avait eu tendance à devenir le gouvernement, quelque peu *à minister* la stabilité de notre chose... alors que nous avons besoin plus que jamais d'or du monde après les Etats-Unis, et que nos billets sont *entièrement* couverts par de l'or métal ou de crédit ! Singulière conséquence d'une balance commerciale précisée, mais bloquée un soir pour être votée le lendemain et sans que le Parlement ait pu en faire une de son ressort ! Assurément pour corriger une disposition qui a l'excessive de tout lui soustraire !

Bertrand Nogaro

*MENTALITE ALLEMANDE*

Le Progrès de la Somme (Amiens) :

Il a paru, dans la *Gazette de Voss*, un article qui en dit long sur l'état d'esprit d'un certain nombre d'Allemands. On y affirme que les Français désirent que les Allemands effectuent des versements aussi lointaines qu'ils auront eux-mêmes à en opérer au Trésor américain, soit pendant soixante-dix ans.

Désir peu raisonnable, déclare le feuille allemande. Mieux vaudrait calculer la valeur annuelle des annuités et en tirer des empruntés qui en représenteraient le montant. C'est ce qu'on a nommé la commercialisation, impossible, on le sait, sans le concours des Etats-Unis.

« Mais en Allemagne, écrit la *Gazette de Voss*, on a pour de cette commercialisation, qui transformerait une dette politique en dette de droit commun. Car une l'Allemagne ne pourrait se soustraire au paiement de sa dette ainsi transformée qu'en faisant faillite, cette dernière éloignée les rêves de tous ceux qui pensent à une libération par la force. »

On sait ceux qui pensent sous ? Ce ne sont pas ceux qui gouvernent. Ce sont des événements et qui, par bonheur, ne sont pas tant à craindre. Mais n'est-il pas à redouter que, l'Allemagne ne semblant s'y prêter que les mieux vides, la conférence n'ait pas les résultats qu'on en escompte pour l'apaisement de l'Europe ?


COMPTABILITÉ
JAMET-BUFFEREAU



VEHICULES INDUSTRIELS

**LATIL**

Camionnettes de 1.000 kgs

Camions depuis 5 tonnes – Tracteurs

AUTOSTOCK CIRNEA

Concessionnaire Exclusif pour la Corse

33, Boulevard Paoli. — BASTIA

Téléphone : 48



LE VIN DES GOURMETS

**Champagne de Castelnau**

EPERNAY

Se trouve dans toutes les bonnes maisons



Pour votre Villégiature d'HIVER

procurez-vous

l'édition biennale de

**LA SAISON**

superbe guide-album illustré

Etudes détaillées et très complètes sur les stations hivernales françaises : Côte d'Azur, Côte Basque, Côte d'Argent, Algérie, Tunisie, Maroc, et Stations de Sports d'Hiver

PRIX SPECIAL DE SOUSCRIPTION

sur 2 éditions (été et hiver) .... Fr. : 2o

à l'édition d'hiver seule ..... Fr. : 1o

Envoi franco à la parution courant Novembre et Avril

Adresser les abonnements aux

ETABLISSEMENTS BINACHER & Cie

4, Place des Saussaies — PARIS

C. Chèque-postal : Paris C. 162-46



MATERIAUX POUR CONSTRUCTION

Ciment Portland pour le Béton

**LAURENT COLOMBANI**

Bld. Rue de l'Opéra BASTIA



Pour la pipe et pour rouler la cigarette employez le tabac

**PETIT CAPORAL SUPÉRIEUR**

bande rouge

1 FRANC LE PAQUET DE 50 GRAMMES



00620

DONNET

*Nos 10 et 14 chevaux 6 cylindres* sont incomparables. Ce sont les voitures les plus souples et les plus rapides en côte. Deux modèles parfaits.

NOS PRIX

10 CV. 6 cyl. type CI. 10, cond. int. 27.500

14 — — — K. 44.000

*Nos 7 et 11 CV. 4 cyl.* dont la bonne réputation n'est plus à faire comme robustesse souplesse et rapidité.

NOS PRIX

7 CV. 4 cyl. type CI-7, cond. int. 23.500

11 — — — CI-6, torp. c^m/m 26.900

**AUTO-STOCK CIRNEA**

LUCCANTONI

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF POUR LA CORSE

33, BOULEVARD PAOLI – BASTIA



Taille-Crayons le plus perfectionné

COURANT-ORGUS

pour crayons ordinaires crayons de couleur, crayons à copier et crayons d'ardoise, qu'ils soient minces, plats ou exagérés, gros ou minces. — Construction robuste et précise.

Le taille-crayons Courant-Orgus s'adapte à toute table grâce à son serre-joint.

Spécimen de taille obtenue automatiquement avec le taille-crayons ORGUS



SOCIÉTÉ DES ACCUMULATEURS

**MONOPLAQUE**

COLOMBES (Seine)

Dépositaire :

Louis ROGLIANO

BASTIA



JOAILLERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE HORLOGERIE

DANESI FILS & Cie

BASTIA

Grand choix de bagues de fiançailles. Les plus beaux cadeaux pour fêtes et mariages.

Les meilleurs prix.



**RELIURES**

EN TOUS GENRES

Spécialités pour Bibliothèques et demi-reliures en peau

TRAVAUX SOIGNÉS – PRIX MODÉRÉS

F. VADON

4, RUE DE L'OPÉRA

3e étage) BASTIA



*Devant les succès remportés par notre sabbatelle et pour donner satisfaction aux nombreux lecteurs qui n'ont pu en bénéficier, nous reprenons notre vente-réclame :*

**60 f. de musique pour 5 fr. 50**

ALBUM 3. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prunco : 5 fr. 50.

ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.

ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline solo : 7 fr. 50.

ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.

ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons enfantines et instructives, rondes pour les petits, avec récits : 7 fr. 50.

ALBUM ? — Rien que de modernes, 15 morceaux dont charmantes valses, 4 francs de Goubier, Adolf Stanislas, etc. : 5 fr. 50.

ALBUM DES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE. LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50.

Pour les enfants :

1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.

2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans. Les deux albums réunis : 6 fr. 50.

3° Les saynètes enfantines, amusantes, morales et instructives.

Quatre saynètes différentes : 2 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée au

**PETIT BASTIAIS**

8, Boulevard du Palais, BASTIA

Compte Chèques-postaux : Ajaccio : 153



AUTOMOBILES

**Delaunay Belleville**

La grande marque Française

AUTOSTOCK CIRNEA

33, Boulevard Paoli. — BASTIA

Téléphone : 48



**MIMOSA**

La Reine des Cigarettes fabriquée par H. ALBAN, à Ajaccio

**GRIPPES**

Si vous ne parvenez pas à vous remettre ; si vous restez comme un peu de fièvre ; si vous manquez d'appétit, et vous êtes toujours las et sans courage : VOUS ETES ENCORE MALADES. Vous continuez à tousser, votre digestion se fait mal et chacun de vos organes vous fait souffrir. Il faut savoir QU'IL EST INSUFFISANT DE SOIGNER TELLE OU TELLE PARTIE DE VOTRE CORPS qui sont vous paraître douloureusement atteints. C'est l'ensemble de l'organisme qui demande des soins. Sur l'extrême les en fait, mais il en fait mal, le ressentiment est augmenté et cela est dû à une grande faiblesse générale.

Pour résister, il faut prendre un tonique puissant :

**LE VIN DE VIAL**

à base de Lacto-phosphate de Chaux [illegible] ... GRIPPE QUI NE FINISSAIT PAS vous retrouverez enfin

FORCE, VIGUEUR et SANTÉ

Architectes, Entrepreneurs Couvreurs, tous préconisent la plaque ondulée **Éverite**

« Revêtements décoratifs GIFFA », imitation marbre, céramique, bois. Agent, M. [illegible]ANOVA, 11 place St-Nicolas - Bastia.

Dans son numéro du 14 OCTOBRE

**la Semaine Vermot**

commencera un nouveau roman

**M. et Mme Coxinel**

PÉDICURES

28 Pages — En vente partout : 1 fr. 50

**L'HOCCO-RHUM** tue la GRIPPE

CABINET DENTAIRE

**T. BOURGEOIS**

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil. MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Résorptions - Redressements. Prothèse dentaire et Maxillo faciale. 1, boulevard Letteron (en face Palais de Justice) - BASTIA

**BANQUE de la CORSE**

15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli — BASTIA (Corse)

Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de Valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES — Chirurgie de la Tête et du Cou

**Docteur R. FOURTEAU**

10, Boulevard Paoli - Bastia

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**

28, BOULEVARD PAOLI, 28 — BASTIA — Téléphone [illegible]

Livraison à domicile. Expédition à l'extérieur.

LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotent de votre bon goût.

**La REMINGTON PORTATIVE**

payable **85 fr.** par mois

MACHINE QUI CONVIENT

CHEZ VOUS — AU BUREAU — EN VOYAGE

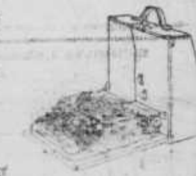

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom .................... adresse ....................

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 51 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

**CAP CORSE**

**Damiani**

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

**J. ESPOSITO**

BOULEVARD du PALAIS — BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES [illegible]

**STÉNO-DACTYLO**

JAMET-BUFFEREAU

[illegible] Bd Paoli

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**

**RHUM FOX-LAND**

Grande Marque

**MAISONS**

Pour Tous

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Édition [illegible] de Jardins et Basse-Cour

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le fascicule : 1 fr. 25

HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

**PARQUET**

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Gâtinais, brassées et rabotés, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**

7, AVENUE CARNOT — BASTIA

GRANDE TORREFACTION DE CAFES

GROS & DEMI-GROS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR

TELEPHONE : 87


ABONNEMENTS AU

**Petit Bastiais**

Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ____________________

demeurant à ____________________

déclare souscrire un abonnement de ____________________

au Petit Bastiais à partir du ____________________

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais avec le montant de l'Abonnement en un mandat-poste [illegible]

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 65 francs — 6 mois : [illegible] — 3 mois : [illegible]

HORS DÉPART — Un an : 64 francs — [illegible]

## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à [illegible]
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h.
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à [illegible]
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia [illegible]
[illegible]

POUR LE CONTINENT

[illegible]
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 22 h.
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 18 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 15 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendred 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.


N° 35. — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

## Le Roman Merveilleux

Par Pierre de COULEVAIN

On voit sur certaines boutiques « L[illegible] » [illegible] cousin de Bernadette [illegible] — J'ai entendu de très dévots catholiques se féliciter de ce que l'Eglise n'avait pas imposé la croyance à Lourdes. Les pères Blancs, je n'en doute pas, font quelques bonnes œuvres avec « l'argent du miracle », mais ils en emploient une grande partie à embellir d'une manière toute moderne le sanctuaire pyrénéen, dans le but évident d'y attirer les touristes. Ces embellissements sont toujours [illegible] par quelque croix, quelque [illegible] et la foire est ouverte.

Mais ne chicanons pas. Lourdes a guéri, et il guérira peut-être pendant longtemps encore. Puisqu'il existe, c'est qu'il est nécessaire à la vie. Si demain je venais à apprendre qu'il est une fraude colossale, je n'en serais point scandalisée, je me mettrais vite à étudier le miracle de l'illusion [illegible].

Le sanctuaire miraculeux de Valle di Pompei [illegible] pas de Bernadette [illegible], pas d'apparitions ! Comme intermédiaire un simple avocat ! Voilà au moins, qui n'est pas banal ; j'ai connu l'existence de cet autre [illegible] d'une manière assez curieuse. Un beau jour, après plus d'un quart de siècle, je fus ramenée à Pompéi. Je la retrouvai aussi changée que peut l'être une cité morte, entièrement déblayée et mieux entretenue que Naples, la cité vivante. La netteté des rues, la restauration de certaines de ces maisons, faisaient paraître la catastrophe plus récente, plus émouvante. Arrivée à l'amphithéâtre antique, je montai sur un pan de mur pour saisir l'âme de la vallée funeste. Je promenai autour de moi des yeux ravis mais plus voyants et j'eus une exclamation en rencontrant à l'horizon un dôme qui me parut immense et dont le marbre rutilait au soleil.

— Qu'est-ce cela ? demandai-je à mon cicerone. Je ne me souviens pas d'avoir jamais vu une église dans ces environs !

— Madame a raison, elle n'existait pas autrefois. C'est le sanctuaire de la Vierge du Rosaire. On y a dépensé [illegible] millions et le trésor en bijoux, en objets précieux est estimé à quatre millions.

— Je n'aurais jamais cru qu'il y eut encore assez de foi pour cela en Italie.

— Oh ! nous ne sommes pas assez sots, « tanto minchioni » pour dépenser autant en miracles, répondit mon guide avec ce sourire napolitain si expressif de malicieuse philosophie. C'est l'argent de la France, de la Belgique, de l'Autriche, de l'Amérique du Sud.

— Et qui est-ce qui a créé ce sanctuaire ? demandai-je.

— Un avocat.

— Un avocat ! répétai-je stupéfaite.

— Si Signora... un certain Bartolo Longo. C'est lui qui a tout créé, inviato, tout combiné con la Madonna.

Je ne pus m'empêcher de rire en me représentant cet avocat combinant avec la madone ! Il fallait venir à Naples pour entendre une expression semblable et cela valait le voyage.

— Il y a trente ans, Signora, continua le cicerone, la vallée de Pompéi était presque déserte, et elle n'était habitée que par des paysans à demi sauvages et qui devaient se défendre contre les brigands, contre les sorciers, una diavoleria. Aujourd'hui, et il compte quatre mille âmes ; elle a une station de chemin de fer, un poste de gendarmerie, un observatoire pour surveiller celui-ci, fit mon guide avec un geste du pouce dans la direction du Vésuve. Elle a encore un orphelinat et un institut pour les fils des prisonniers.

Pour les fils des prisonniers ! m'écriai-je, ah ! la belle idée !

— Oui, très belle... assai bella.

— Votre vierge du saint Rosaire a pour ses orphelinats. Dans le pays, on est « comechien » et chats, lesuns envient pour les prêtres, les autres pour Barbolo Lonbo.

— Et vous, pour qui êtes-vous ? demandai-je.

— Pour l'avocat. Les gens babillent « ciarlono » mais les choses parlent. Celles de Valle di Pompéi racontent son oeuvre. S'il a fait ses affaires, il a fait aussi celles de bien des familles. Tous les intrigants — facondiers — ne peuvent en dire autant.

Cette conversation me donna envie d'en savoir plus long ; je croyais sentir là quelque roman. Cet extraordinaire avocat m'intéressait parce qu'il pense aux enfants des prisonniers si malheureux à Naples. Je m'informai à droite et à gauche mais je me heurtai à une sourde hostilité ou à la plus parfaite indifférence. Les miracles [illegible] les incrédules de [illegible] le [illegible] de Bartolo Longo et, le [illegible] matériel de l'oeuvre, le gain [illegible] pour les croyants. A ce moment-là, je ne m'intéressais pas encore aux sanctuaires et je ne soupçonnais même pas que je m'y intéresserais jamais. Je partis sans avoir visité Valle di Pompéi. Il faut sans doute faire beaucoup de miracles ?

— On le dit. Elle a guéri des gens qui n'avaient rien obtenu à Lourdes on ne sait pas pourquoi !... non si sa perché... mais il y a un miracle qu'elle n'a pas pu faire : c'est celui de mettre d'accord les prêtres et les moines qui se disputent l'argent des offrandes et l'avocat qui en veut sa part.

Pompei, mais la conversation avec mon cicerone fit son petit travail occulte. De retour à Rome, je rencontrai à une réception chez le sculpteur Ezechiel une dame de la haute société napolitaine, je lui dis ma curiosité concernant Valle di Pompei, elle mit tout de suite en chasse au point dans mon esprit et, pour mieux m'édifier, elle m'envoya l'histoire du sanctuaire écrite par son fondateur même.

Cette histoire est un document précieux pour le penseur qu'intéresse le tissage des événements de ce monde. Elle est scrupuleusement véridique et d'une naïveté enfantine qui laisse transparaître le jeu de la vie, ses ficelles même. Avec le plus inconscient déterminisme, Bartolo Longo se croit guidé, inspiré méthodiquement par une puissance divine qu'il nomme tantôt la Providence, les Dieux, la Nature, Dieu, et qu'il croit être « la Vierge du Rosaire » ; cep ersonnage du rêve métaphysique se trouvait sans doute en harmonie avec sa mentalité. Il fallait qu'il y soit parce qu'il devait faire une oeuvre considérable et qu'il était un faible.

Les avocats italiens sont en général des spécimens curieux qui ne ressemblent à ceux d'aucun autre pays ; mais Bartolo Longo avait une suprême et rare originalité, il était un mystique affilié au tiers ordre des saint Dominique. Un neurasthénique religieux dont l'idée fixe était de se croire en péril de damnation. Il avait épousé une comtesse de Fusco, que, par une sorte de snobisme, il appelle toujours « la Comtesse ». La Comtesse possédait à Valle di Pompei une maison et quelques terres. Il y allait de temps à autre et l'endroit désolé, voisin des ruines de la Terrienière [illegible] mater, semblait peu fait pour guérir sa mélancolie et cependant il devait y trouver son chemin de Damas. Selon moi, ce fut là le premier de ces actes extraordinaires que la Nature allait opérer en lui, et par lui, et qu'il nomme « miracle ».

Un jour, comme il errait dans un lieu appelé Arpaja que l'on croyait encore habité par les Harpies, il fut saisi d'une de ces crises de désespoir religieux où il se vit la victime désignée de Satan. Je lui cède la parole : « Tout à coup, dit-il, je m'arrêtai comme suffoqué, il me semblait que mon cœur allait éclater.


33e ANNÉE — N° 278.

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes

LUN. 10 et MAR. 11 DÉC. 1928

00621

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

DIRECTION-RÉDACTION — ADMINISTRATION — 8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins — BASTIA — Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS — 16, Rue de la Grange-Batelière — Téléphone : Provence 45-47

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Marseille [illegible]

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Étranger A | 30 | 60 | 120 |
| Étranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ — La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.


BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

## Un Rapport de M. Landry

### L'Assistance

Dans les attributions du ministère du Travail ne sont pas que le Travail, l'Hygiène et l'Assistance ; il est également, ce ministère, celui de la Prévoyance sociale, qui comprend, en effet l'Assistance, mais aussi la Mutualité et les habitations à bon marché. Mais nous insisterons seulement un peu sur l'Assistance qui nous intéresse plus particulièrement, non seulement par ce que ce terme signifie par lui-même, mais parce qu'il s'étend à la protection de la famille en général.

Il y a beaucoup d'assistés en Corse, d'aucuns disent même beaucoup trop, et que les abus sont constants. De ce point de vue particulier, nous n'avons pas à nous en occuper ici. S'il y a des abus en Corse, en matière d'assistance, ces abus sont la contre partie d'un état économique défectueux, la revanche, non point morale, mais humaine, que se réserve un pays un peu abandonné et bien en retard sur les autres départements.

Du moins, en ce qui concerne l'assistance à la famille, pouvons-nous participer sans réserve à la législation courante.

Il n'est pas un chapitre relevant du ministère du Travail qui n'ait pas fait, de la part de M. Landry, l'objet d'études approfondies. Nous avons vu qu'il ne lui a manqué qu'un peu de temps pour incorporer à son rapport relatif au budget de 1929, une documentation complète qu'il s'agissait de présenter et de mettre au point, mais qu'il avait déjà réunie, sur l'ensemble de l'Hygiène publique en France. On proclame sa compétence, ses connaissances étendues et son autorité en matière de travail, de statistique, d'habitation à bon marché, dont il a rapporté le projet avant la clôture de la dernière législature. Sa prédilection va pourtant aux questions démographiques et à la protection de la famille deux aspects du même problème essentiel pour la conservation et le renforcement de l'ordre public et la sécurité du pays.

Le plus souvent, les crédits affectés à ces divers chapitres sont légèrement augmentés d'année en année. Quelques exemples : la participation de l'Etat aux primes à la natalité passe de 13 millions et demi à dix sept millions, la protection des enfants en bas âge, les subventions aux œuvres d'assistance maternelle sont augmentées de plus de deux millions. L'encouragement national aux familles nombreuses passe de 120 à 122 millions, les allocations aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux de 21 à 28 millions, l'assistance médicale gratuite de 16 à 23 millions, les enfants assistés de 44 à 50 millions, les aliénés sans domicile de secours de 12 à 14 millions, etc. Nous négligerons les petits chapitres qui concernent les enfants anormaux, les sourds muets, les aveugles, etc.

Le gros va aux divers encouragements des familles nombreuses. Le président du groupe parlementaire de la famille nombreuse ne devait au sentiment généreux qui l'anime depuis toujours, et dès avant qu'il entrât dans la vie publique, d'engager la dessus un effort qui ne s'est, en effet, jamais ralenti et qui s'est traduit par des résultats remarquables. Des résultats d'encouragement à la natalité, à la lutte contre la mortalité surtout infantile, d'abord. Si d'autres nations n'avaient pas marqué à leur tour un certain ralentissement dans leur natalité, M. Landry aurait pu être amené à étudier et à préconiser ses solutions plus hardies que les solutions simplement budgétaires ne résultat d'entre aide equitable, car indépendamment de la nécessité d'aider les familles qui s'augmentent de leur propre routil, c'est un devoir d'élémentaire justice que de leur procurer quelques avantages qui restent d'ailleurs bien modestes si on les oppose aux dépenses que supportent les familles nombreuses, aux difficultés de se loger, à l'obligation où elles se trouvent de se loger misérablement.

Assez volontiers, suivi par ses collègues, sauf lorsqu'ils se trouvent en présence d'un veto formel du grand argentier, M. Landry obtient qu'on intensifie les œuvres d'assistance maternelle, de protection des enfants du premier âge : Maternités de villes et rurales, consultations de nourrissons qui sauvent de la mort tant de bébés. Tout un réseau d'œuvres diverses s'étend sur le territoire français, et peu à peu ses parties les plus reculées connaîtront, si quelque initiative se manifeste, la vertu des notions de puériculture, de la surveillance des femmes enceintes et des enfants en bas âge, des mutualités maternelles. Il existe actuellement 1.700 œuvres de ce genre subventionnées par l'Etat. Ce n'est pas assez puisque nous voyons bien qu'elles sont encore rares dans un département comme le nôtre.

Néanmoins, il n'y a pas de régression, au contraire, puisque près de 300 œuvres nouvelles se sont créées en 2 ans. De même, les bénéficiaires de l'encouragement aux familles nombreuses sont passés, grâce à une disposition, dont nous avons parlé en son temps, due à M. Landry, de 54.909 en 1914, à 285.000 en 1928.

Dans ce domaine, encore une fois, on peut obtenir des résultats considérables, dont la possibilité est entrevue, ce qui prouve qu'il reste encore beaucoup à faire. Pour les enfants assistés, M. Landry a remarqué que tandis que la mortalité générale était en France pour les enfants de 0 à 1 an, de 975 pour cent, pour les enfants visités elle atteignait 23,06%. « Quand on constate une situation pareille, il vous est répondu qu'elle s'explique par les tares héréditaires dont sont affligés les enfants assistés et par les conditions anormales dans lesquelles leur naissance a pu se produire. Que valent ces explications ? Une carte que nous avons sous les yeux nous l'indique : en 1926, dans 9 départements, la mortalité infantile des enfants assistés a été inférieure à 10% ; dans 10, elle a dépassé 40 pour cent, dépassant dans un certain département, 50.37 pour cent. La comparaison de ces taux est affreusement édifiante. N'est-il pas temps de s'émouvoir, et d'agir ? »

En réalité, il s'agit d'un immense problème dont tous les aspects se tiennent, et il est à peu près vain de les vouloir traiter séparément. Marché du travail, familles nombreuses, assurances, protection de la mère et de l'enfant, assistance, mutualité, habitations à bon marché, voilà autant de casiers qui font entre eux office de vases communicants. Il y a longtemps que M. Landry l'a compris et que, de toutes les forces de son esprit et de son cœur, il s'attache à établir entre eux, d'une façon principale, un état d'équilibre aussi parfait que possible.

P. B.

## Remplacé, déjà !

Le 5 et le 6 novembre, grande discussion du budget de la marine marchande.

MM. Tasso et Ramel proposent de porter de 90 à 159 millions le crédit affecté à la protection de la pêche pour marquer la volonté de la Chambre de voir pratiquer une surveillance plus active, seule susceptible d'assurer le respect des divers règlements des pêches maritimes, et aussi d'une organisation plus efficace de la destruction des marsouins et des bélugas.

M. Sabiani de son côté, a fait valoir une série de revendications, en faveur du couchage et de la nourriture des hommes du bord, de l'hygiène et des vivres qui s'imposent pour la sécurité de la navigation.

Vainement vous chercheriez ce qu'a fait l'actuel et provisoire député de Bastia.

Toute sa sollicitude pour le monde maritime le retient au rivage et ne lui permet pas d'affronter la mer en cette saison, et se borne à annoncer l'arrivée de la canonnière « La Gracieuse » dont la *construction fut décidée lors de l'interpellation de Muro-Gafferri et de Tinchant du « Martinello »*.

Il est plus commode de se targuer de l'œuvre de son prédécesseur.

Les inscrits, eux ne s'y trompent pas, même lorsqu'ils appartiennent comme M. Filippi, capitaine marin de Luri, au parti Pierangeli, ils préfèrent s'adresser par lettre ouverte à M. Pietri, député d'un arrondissement qui ne compte pas un seul inscrit, au lieu et place du représentant, d'un des plus importants quartiers maritimes de la Méditerranée. Remplacé déjà.

M. Pierangeli, jugé par ses propres amis, nous n'en demandions pas tant.

## Un grave conflit entre la Bolivie et le Paraguay

*La Paz, 10 décembre.* — Le journal « La Razon » croit que de sérieux événements militaires pourraient se produire sur le territoire de Chaco si les francs-tireurs boliviens arrêtaient les Paraguayens dans le but de libérer les prisonniers.

Six mille jeunes gens ont demandé à s'enrôler dans l'armée bolivienne.

Des manifestations ont eu lieu dans la plupart des grandes villes boliviennes pour protester contre la demande de réparations présentée par les Paraguayens.

# A la Chambre

## La discussion du Budget des dépenses a pris fin hier matin

### La Chambre a abordé hier après-midi l'examen de la loi des Finances

*Paris, 10 décembre.* — La Chambre a terminé cette nuit la discussion du budget des dépenses de 1929. Elle a commencé cet après-midi l'examen de la loi de Finances.

**Séance de l'après-midi**

*Paris, 10 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Pernot.*

*M. Chéron* est au banc du Gouvernement.

**La Loi de Finances**

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi de Finances.

Conformément à l'accord intervenu samedi dernier en vue de hâter le vote du budget *MM. Barety, Nogaro, Alexandre Duval* et *Louis Dubois* renoncent à la parole dans la discussion générale.

*M. Chéron*, ministre des Finances confirme qu'il s'agit cette année d'une procédure exceptionnelle et que le prochain budget sera déposé avant la fin du mois de mai.

**Intervention de M. Cachin**

*M. Marcel Cachin*, communiste, intervient seul dans la discussion générale. Il se livre à une critique vive de la politique fiscale du Gouvernement et, comme il soutient que les contribuables vont avoir à supporter de nouvelles charges, *M. Chéron*, intervenant, proteste avec force contre cette assertion.

— Vous comptez comme impôts nouveaux les plus values qui résulteront du développement de la matière imposable. En réalité, le budget de 1929 ne contient aucun impôt nouveau ; il comporte au contraire certains dégrèvements et enferme la politique de confiance dans laquelle le Gouvernement est résolu à persévérer. *(Vifs applaudissements à droite).*

Après l'intervention de M. Cachin la discussion générale est close et, suivant l'usage, l'article un portant l'évaluation totale des recettes est réservé.

Un débat s'engage alors sur l'article deux concernant l'augmentation de l'abattement à la base en ce qui concerne l'impôt sur les traitements et salaires et l'impôt sur le revenu.

**Le rapport de M. de Chappedelaine**

*M. de Chappedelaine*, rapporteur général, indique à propos de cet article que la situation économique actuelle n'est pas mauvaise si l'on en juge d'après les recettes des réseaux et d'après les recettes postales.

Si les pouvoirs publics continuent à alléger la charge pesant sur les contribuables cet essor économique ne pourra que s'accroître. Aussi, la Commission des Finances estime-t-elle qu'il faut augmenter cette politique de dégrèvements amorcée par le Gouvernement.

Le rapporteur demande donc au ministre des Finances, lorsque le budget ira au Sénat, de soutenir toutes les dispositions de la Commission qu'il a acceptées.

**La progressivité et la variabilité de l'impôt sur le revenu**

*M. René Brunet*, mandaté par le groupe socialiste, défend un amendement tendant à rendre le taux de l'impôt général sur le revenu variable et progressif.

— Afin, dit-il, que le sacrifice demandé aux contribuables soit égal pour tous.

Il ajoute que le système proposé par le parti socialiste aurait l'avantage de fournir au Trésor un supplément appréciable de ressources, ce qui permettrait de supprimer un certain nombre de taxes indirectes, pesant lourdement sur les classes laborieuses.

*M. Chéron*, ministre des Finances combat l'amendement. Il explique que le texte du Gouvernement a pour objet d'élever de sept mille à dix mille francs l'abattement à la base, concernant l'impôt sur les traitements et les salaires et l'impôt sur le revenu.

— Nous avons donc fait, dit-il, un gros sacrifice budgétaire. De plus, sur une demande de MM. Landry et Champetier de Ribes, j'ai accepté d'élever l'abattement pour charges de famille de trois mille à quatre mille francs à partir du quatrième enfant. Il est absolument impossible d'aller plus loin sans risquer de compromettre l'équilibre budgétaire.

**Le maximum d'exemptions**

*M. Gouniaux*, socialiste, défend de son côté un amendement tendant à élever le maximum d'exemptions pour mettre l'impôt sur le revenu en conformité du coût de la vie.

L'orateur demande en conséquence le renvoi de l'article deux à la Commission.

*M. Chéron*, ministre des Finances, répond que le coût de cet amendement serait de cinq cent millions. Le Gouvernement ne peut prendre la responsabilité de l'accepter et il est obligé de poser la question de confiance contre la demande de renvoi à la Commission.

*M. Champetier de Ribes* déclare qu'il [illegible] le renvoi bien que ses amis MM. Fould, Landry et lui aient proposé le même amendement. Il se voit obligé de voter contre pour maintenir l'équilibre budgétaire mais c'est la dernière fois qu'ils laisseront dans une loi de Finances négliger ainsi la famille.

*M. Vincent Auriol* indique qu'il votera pour le renvoi parce que le système du parti socialiste a le mérite de la clarté. Il s'étonne d'ailleurs que le ministre ait chiffré à cinq cent millions le coût de l'amendement socialiste.

— Si ce chiffre est vrai, dit-il, c'est la preuve que ce sont les classes moyennes ou pauvres qui supportent la plus grande charge de l'impôt sur le revenu. *(Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche)*

*M. Duval-Arnould* dit qu'il votera contre le renvoi parce que la question de confiance est posée mais il regrette vivement d'être ainsi obligé à s'opposer à l'amendement.

*M. Henry Hépe* demande au Gouvernement d'indiquer dans quelles proportions il entend pour le budget prochain donner satisfaction aux aspirations légitimes des familles nombreuses.

*M. Chéron*, ministre des Finances, répond qu'une étude préalable est nécessaire. Le meilleur gage de la bonne volonté du Gouvernement est l'effort qu'il a déjà réalisé. Pour le surplus donc il faut lui faire confiance.

La discussion prend fin sur cette intervention et le président met aux voix le renvoi à la Commission de l'article deux.

La question de confiance est posée par le Gouvernement cette demande est repoussée par 316 voix contre 256.

**Le nouveau tarif progressif**

Après des interventions de *MM. Tinguy du Pouet, Donais* et *Moltu*, une nouvelle discussion s'institue sur un amendement de M. Brunet qui tend à instituer un tarif progressif variant d'après le revenu réel et non pas d'après le revenu taxé.

*M. Falcoz* indique qu'il votera cet amendement parce qu'il apportera à son avis plus de justice fiscale.

*(Lire la suite en 2e page)*


**Le Petit Bastiais**

commencera bientôt un nouveau feuilleton


## Le scandale de la Gazette du Franc

**Le comte de Courville est inculpé de complicité**

*Paris, 10 décembre.* — Le juge d'instruction a inculpé de complicité d'escroquerie et d'abus de confiance le comte de Courville qui fonda avec Mme Hanau la « Gazette du Franc ».

De Courville, qui est âgé de 68 ans, a été laissé en liberté provisoire.

**La faillite de Mme Hanau**

*Paris, 10 décembre.* — Le fait saillant de la journée dans l'affaire de la « Gazette du Franc » : c'est la comparution de Mme Hanau devant le tribunal de Commerce appelé à se prononcer sur la faillite de la femme d'affaires.

Ce matin, deux inspecteurs sont quérir à Saint-Lazare Mme Hanau et à 11 heures, vêtue d'une pelisse confortable, coiffée d'un chapeau en taupe marron, les mains enfouies dans les poches, Mme Hanau se laisse complaisamment photographier.

Voici ces deux défenseurs, maîtres Dominique et René Gain, ce dernier spécialement chargé de la partie technique de la défense.

Le tribunal de Commerce a prononcé la faillite de la « Gazette du Franc » et des Sociétés filiales.

M. Coutant est nommé syndic provisoire.

**D'où venaient les premiers fonds?**

Mme Hanau, qui est sortie à 11 heures 30 de la Chambre du Conseil, s'entretient sans émoi avec ses défenseurs ; à un moment même elle éclate de rire.

A 11 heures 45, les deux inspecteurs qui lui servent d'anges gardiens la prennent pour la conduire en taxi au n° 126 de la rue de Provence, au siège de la « Gazette du Franc », où l'attend M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, qui a repris ce matin la série de ses investigations.

Par ailleurs, la justice ne se désintéresse pas d'un autre côté de la question.

Avant de vider le bas de laine à l'aide de la puissante pompe aspirante qu'ils avaient conçue, Mme Hanau et Lazare Bloch avaient trouvé une première mise de fonds comme entrée de jeu pour le lancement. D'où venaient ces fonds ?

**A Strasbourg**

*Strasbourg, 10 décembre.* — Un professeur de Strasbourg ayant entraîné tous ses collègues de Lycée à donner leur économies dans les entreprises de la « Gazette du Franc », ceux-ci se portent tous plaignants sans cependant mettre en doute la sincérité de leur collègue.

**M. Glard poursuit son enquête**

*Paris, 10 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, après avoir reçu une plainte d'une victime de la « Gazette du Franc » s'est transporté à Boulogne sur Seine chez maître Vilry, notaire, prendre connaissance des documents relatifs à l'augmentation du capital de la Société d'exploitations foncières.

**Me Campinchi défendra Audibert**

Mme Audibert a fait aviser le juge que le rédacteur en chef de la « Gazette du Franc » avait choisi comme avocat maître Campinchi.

L'état de santé d'Audibert quoique grave s'est amélioré, la tension artérielle étant moins forte.

**Restitution d'un million**

Enfin, Mme Joseph a fait apporter au magistrat instructeur par son avocat, maître Vallier, un chèque d'un million pour être versé à l'actif de la faillite.

Mme Joseph, née Pollack, a fait expliquer qu'elle avait prêté ce million à Mme Hanau quand celle-ci dirigeait les Sociétés textiles du Nord. Quand les deux femmes se brouillèrent Mme Hanau qui était à la « Gazette du Franc » jugea correct de restituer cette somme.

## M. Ramsay Mac Donald à Paris

*Paris, 10 décembre.* — A l'occasion du séjour à Paris de M. Ramsay Mac Donald, le Président de la Chambre des députés et Mme Fernand Bouisson ont donné aujourd'hui à l'Hôtel de la présidence un déjeuner auquel assistaient Sir William Tyrell, ambassadeur de Grande Bretagne, MM. Greenwood, ancien Sous-secrétaire d'Etat, Zimmern, sous-directeur de l'Institut de Coopération Intellectuelle, Paul Doumer, président du Sénat ; Louis Barthou, Loucheur, Forgeot, ministres ; Paul Boncour, président de la Commission des Affaires extérieures, Pagnon, rapporteur du budget des Affaires étrangères, Vincent Auriol, Léon Blum, Longuet et Julien Cain, directeur du Cabinet.

## Les auteurs de la tuerie de Valensole sont arrêtés

*Montpellier, 10 décembre.* — Voici dans quelles circonstances les deux assassins de la famille Richaud, à Valensole, ont été arrêtés.

Une jeune fille ayant habité Valensole l'année dernière se trouvait à la Grand'Combe lorsque, le lendemain du terrible crime, elle reconnut un ancien domestique des époux Richaud, Alexandre Ughetto.

Ayant lu des journaux la jeune fille eut des soupçons et en fit part à la police.

D'autre part, un mécanicien d'Alès vit arriver dans la journée deux jeunes gens qui achetèrent sans marchander une motocyclette de 2.500 francs. Le signalement des jeunes criminels ayant paru dans les journaux de Marseille le mécanicien eu l a certitude qu'il avait eu affaire aux deux criminels.

Aussitôt la police mobile était prévenue et réussissait à arrêter les deux assassins à la Grand'Combe.

## Coq-à-l'âne

### M. Henri Pierangeli en visite

**I. — Il entre chez le Vice-Recteur de la Corse**

— Monsieur le Vice-Recteur, je ne suis pas content de vous.

— ? ?

— Je viens de Paris. J'ai été au Ministère de l'Instruction Publique. J'ai dit ma façon de penser au secrétaire du sous-chef de bureau de la division du personnel ; j'entends qu'aucune nomination ne se fasse sans que je n'aie exprimé mon avis. Vous avez l'air d'ignorer que je suis le député de Bastia.

— Je veux bien croire que vous vous êtes entretenu avec le Ministre.

— Non. Il était absent, mais peu importe.

Vous avez désigné pour le hameau de « Trecase », une jeune institutrice dont le cousin du beau-frère a voté pour Landry. C'est inadmissible. Vous vous faites le complice de M. Marlier.

— Elle a des notes excellentes. Je suis tenu par le tableau qui la porte en première ligne.

— Je suis le député de Bastia. Je désire que cette institutrice soit remplacée, au prochain mouvement, par Mlle V...

— Impossible. C'est la plus insignifiante maîtresse de mon personnel. Sa nomination soulèverait les protestations unanimes de ses collègues.

— Je suis le député Bastia.

— J'ai mission de défendre les meilleurs de mes subordonnés. Je ne puis m'associer à votre désir.

— Dans ce cas, j'aviserai, dès mon retour à Paris. On donnera des ordres au Préfet.

— Bien, Monsieur le Député. Au revoir chez le concierge du Ministère de l'Instruction Publique.

**II. — Il pénètre dans le bureau du trésorier payeur général**

— Monsieur le Trésorier-Payeur, j'ai le bonjour à vous donner de la part de l'huissier du troisième bureau du Ministère des Finances.

— ? ?

— Je viens de prendre avec lui des mesures sévères à l'égard de certains percepteurs de mon arrondissement lesquels se permettent de traquer des contribuables qui sont mes amis.

— Vous savez que le Trésor a besoin d'argent. Ils font leur devoir.

— J'entends que l'on ménage mes électeurs.

D'autre part, votre percepteur du canton de L... paraît avoir une tendresse excessive pour les amis de M. Landry. Je vous prie d'ouvrir une enquête contre lui.

— C'est l'agent le plus consciencieux que je connaisse.

— Il est mon adversaire.

— Il y a une question de justice.

— Si je n'ai pas satisfaction dans huit jours, je préviendrai télégraphiquement le secrétaire de M. Doumer, et le valet de chambre de M. Pietri. La question sera vite réglée.

— Si vous en parliez à M. le Ministre.

— Il n'y entend rien. Il n'a pas réussi à comprendre mes rapports sur les centimes additionnels.

— Cela ne prouve pas grand'chose.

**III. — Il s'introduit dans le cabinet du Procureur général**

— Monsieur le Député, je suis heureux de m'entretenir avec vous. Veuillez vous asseoir.

— Inutile. J'ai été magistrat debout. J'ai simplement à vous faire part de quelques réquisitions urgentes :

Il y a un maire à C... qui viole la loi.

Il y a un juge de paix à B... qui truque les listes électorales.

Il y a un garde-champêtre à F... qui dévaste les récoltes.

Il y a un huissier à B... qui ne connaît pas son métier.

Il y a un Préfet en Corse qui entrave la justice.

Il y a des plaintes qui sont étouffées.

Il y a... Il y a... Il y a...

Il faut qu'il y ait un Procureur général.

— Il y a un député à Bastia qui est joliment ennuyeux.

LE BAVARD.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

— Pinaillerie ! disent les uns.
— Signe grave d'indiscipline, disent les autres.

C'est ainsi qu'est diversement appréciée la pétition que quatre-vingt-deux élèves de l'Ecole normale supérieure viennent d'adresser au ministre de l'Instruction publique, dans laquelle ils protestent contre le principe de la préparation militaire obligatoire instituée dans les grandes écoles.

Les normaliens n'élèvent pas pas contre le service militaire mais contre la fragilité d'une telle mesure qui les oblige à suivre pendant deux ans des cours spéciaux les formant à la fonction d'officier.

En définitive, ils veulent bien être simples soldats, mais ils refusent les galons.

Je ne vois rien dans ce désir qui frise la blague ou l'esprit de révolte. Les arguments que développent les signataires de la pétition me paraissent, au contraire, fort respectables.

Il n'est point besoin, disent-ils, d'apprendre pour bien obéir, et le simple soldat peut penser ce qu'il veut. Mais c'est forcer un homme à se trahir lui-même ou bien à trahir la confiance que l'on met en lui, que de le contraindre à être officier, s'il répugne, comme c'est son droit, le système militaire. Aussi, comment ne pas voir un outrage à la liberté de conscience dans cette obligation d'apprendre un métier qu'on peut juger, comme son nom l'indique, inséparable d'une absolue fidélité aux doctrines officielles ?

En d'autres termes, les normaliens, destinés par leurs études à devenir des éducateurs, se jugent impropres à l'exercice du commandement militaire, car ils ont appris qu'ils ne devraient, dans leur enseignement, fonder leur autorité que sur le conseil, et ne demander à leurs élèves qu'un assentiment réfléchi.

C'est d'une belle franchise qui fait honneur à l'indépendance spirituelle de ces jeunes gens et à la droiture de leurs convictions.

Gabriel Bauer.

## Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mardi 11 décembre 1928 ; 346e jour de l'année. 19 à venir.
Aujourd'hui : Saint Hubert.
Demain : Saint Paul, év.

EPHEMERIDES CORSES. — 11 décembre 1848. — Etienne Conti est nommé Procureur général près la Cour d'Appel de Bastia.

Conti est le second Corse qui ait dirigé l'action publique dans son pays.

Elu représentant du peuple en 1848, puis nommé conseiller d'Etat par Napoléon III, Conti fut désigné pour remplacer M. Mocquart à la tête du secrétariat particulier de ce souverain.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

# A l'Officiel

Paris, 10 décembre. — Le Journal officiel publie :

Justice : Est nommé suppléant de juge de paix, à Piedicorte di Caggio, M. Simoni Don-Antoine, en remplacement de M. Biancardini, démissionnaire.

Finances : les percepteurs Orsoni, à Vico, Luiggi à Cauro, Leca à Bastia, Lucioni à Corte, Ferrandini à Vescovato, (première classe, deuxième échelon) ; Grossetti à Sainte-Marie Sicché, Grimaldi, à Vezzani, Alfonsi, à Levie, (première classe, premier échelon) ; Sambani à [illegible], Istria à Piedicorte, Rinfarelli à Santo Pietro, Canéo à Pero-Casevecchie, (deuxième classe, deuxième échelon) ; Stefani à Campile, Leonelli à Valle d'Alesani, Papi à Ile-Rousse, Pianelli à Borgo, (deuxième classe, premier échelon) ; Alfonsi à Moïta, Vincensini à Calacuccia, Ferrandini à Saint-Florent, (troisième classe). Sont susceptibles d'obtenir leur changement à l'équivalent.

Guerre (réserve) : est nommé au grade de capitaine au centre de mobilisation Nº 156 M. Paoli, du 173e régiment d'infanterie.

Naturalisation : MM. Bonchristiani Dominique, cultivateur, né le 21 novembre 1879, à Orentano (Italie), demeurant à Portovecchio ; Bertoni Aledo, journalier agricole, né le 25 juin 1908, à Sidughi de Colomine (Italie), demeurant à Lopigna.

Réintégration : Mme Lustacki Angèle, femme Bertoni, à Lopigna.

Paris, 10 décembre. — Sur le renvoi à la commission du budget du ministère de l'Air, le gouvernement avait posé la question de confiance. Le renvoi fut repoussé par 120 voix contre 443. Ont voté contre tous les députés de la Corse.

Sur l'amendement de M. Gaurard, demandant une nouvelle réduction du budget de l'Air, le gouvernement avait posé la question de confiance. Ont voté contre tous les députés de la Corse.

## M. Le Moignic est élu sénateur de l'Inde

Paris, 10 décembre. — Une élection sénatoriale a eu lieu dans l'Inde française pour pourvoir au remplacement de M. Paul Bluysen, décédé.

M. Le Moignic, républicain socialiste, a été élu.

# A TRAVERS LA CORSE

## AJACCIO

*Les militants républicains.* — Un comité de militants républicains de la ville d'Ajaccio s'est constitué. Il a placé à sa tête notre ami le Dr Dominique Seta, dont le dévouement et l'activité sont connus. Nos félicitations et nos vœux les plus cordiaux au Comité et à son président.

*Les élections consulaires.* — On a ouvert dimanche le scrutin pour l'élection de quatre membres de la Chambre de Commerce et d'un juge titulaire au tribunal de commerce. Les opérations se déroulent dans une quiétude complète, aucune opposition ne s'étant manifestée contre les cinq noms mis en avant, qui sont MM. Santarelli, Leoni, membres sortants ; Lucci et Jean Paravisini, membres nouveaux, pour la Chambre de Commerce, et Paravisini, juge sortant, pour le Tribunal de Commerce.

*La route du Salario.* — Cette promenade, une des plus caractéristiques de la ville, se trouve dans un état de viabilité désolant. Le Syndicat d'initiative a prié M. le maire de faire un effort en faveur des réparations les plus urgentes qu'elle nécessite, et a voté une subvention de mille francs à cet effet. A son tour, le Conseil municipal a voté un crédit de 6.000 francs.

## CORTE

### A propos des horaires des "trains directs"

*Nous recevons la lettre suivante :*

Corte, le 10 décembre 1928.

Monsieur le Directeur,

— Depuis la mise en service des « Trains-directs » Ajaccio-Bastia et vice-versa, partant à 12 heures, les populations de certains cantons ne peuvent plus faire usage de la voie ferrée pour se rendre ou pour rentrer le soir, dans l'une et l'autre de ces villes.

Un exemple, entre mille, fera saisir l'importance de la question. La Gare de Carbuccia, située à 29 kilomètres d'Ajaccio, dessert les communes de Carbuccia, Peri, Cuttoli-Corticchiato, Tavaco, Vero, et tout le canton de Sarrola. Il y a quelques années, le dernier train, arrivant à Ajaccio vers 18 heures, embarquait chaque soir, à la gare de Carbuccia, une moyenne de 15 à 20 voyageurs. Depuis la mise en service du « Direct », cette gare est devenue presque déserte. Les usagers de la voie ferrée qui partaient d'Ajaccio par le premier train du matin pour se rendre à la gare de Carbuccia, munis d'un billet aller et retour, empruntent actuellement d'autres moyens de communication puisque le train ne peut plus les ramener chez eux le soir même. Les habitants des communes intéressées, appelés en ville par leurs affaires, ou même pour embarquer le lendemain prenaient le dernier train du soir à la gare de Carbuccia pour pouvoir, le lendemain, de bonne heure, porter leurs denrées au marché ou vaquer à leurs occupations. Actuellement, ils empruntent d'autres moyens de communication, s'ils peuvent, ou bien ils font route à pied.

Il y a environ deux ans, les conseillers généraux des cantons intéressés (Bocognano, Sarrola-Carcopino et [illegible]) émus des doléances de leurs commettants, émirent et firent adopter par l'assemblée départementale un vœu tendant à obtenir l'arrêt du dernier train, pendant quelques secondes, à la gare de Carbuccia. Ce vœu est resté lettre morte.

Que certaines petites gares du réseau, particulièrement destinées à l'exploitation forestière, comme celles de Tattone ou de Vecchio, pour ne parler que de celles-là, où le nombre de voyageurs est infime, puissent être « brûlées » par le « direct » sans grand inconvénient, cela se comprend ; qu'au départ d'Ajaccio et de Bastia à 12 heures, ce même train puisse « brûler » certaines gares, même assez importantes, dans la première partie de son parcours, cela peut s'admettre encore, étant donné que les voyageurs quittant la ville à cette heure-là habitent généralement dans un rayon de plus de 50 kilomètres. Mais que ce même train, sous prétexte de favoriser le tourisme, franchisse, dans le dernier tiers de son parcours, des gares importantes et prive ainsi les habitants du seul moyen de locomotion à leur portée pour se rendre à la ville, cela est inadmissible.

Et pourtant, avec un horaire bien compris, on peut donner satisfaction aux desiderata des populations intéressées, sans qu'il en résulte aucun retard. Il suffirait, tout simplement de réduire le nombre de minutes pendant lesquels le train stationne dans certaines gares et de spécifier que ces arrêts accordés à certaines autres stations ne devront comporter aucun embarquement de marchandises.

Une minute d'arrêt par station serait ainsi suffisante, même si on admet les voyageurs avec bagages. Quant aux touristes, il y en a très peu qui prennent le train en Corse. Mais, même s'il y en avait, quelques arrêts de plus ne leur déplairaient pas puisqu'ils pourraient ainsi mieux apprécier la beauté et le pittoresque de nos paysages.

Veuillez agréer, etc.

J.-D. PIETRONI.

GAVIGNANO. — Nous sommes heureux d'apprendre que notre ami M. l'abbé Carcinquerra, curé de Gavignano, vient d'être nommé curé de Pruneli di Casacconi. Toutes nos félicitations à ce jeune curé, si bien noté et si estimé de ses chefs. Nos vœux l'accompagnent.

SALICETO. — La récolte des châtaignes a pris fin. Elle a été très abondante.


L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"


## SARTÈNE

### OU LE GENIE DE L'ADMINISTRATION DES POSTES S'EST REVELE

Au temps heureux où la France était riche et économe — ces dit-on, seuls les riches le sont — le service des postes dans le bas-canton de Sartène était assuré par deux piétons qui allaient, le premier de Sartène à Grossa par Bilia, l'autre de Grossa à Belvédère-Campomoro par Tivolaggio. Ce service fonctionnait régulièrement et à la satisfaction des populations intéressées. Ces deux piétons étaient très consciencieux et possédaient entre autres qualités, celle de savoir lire, ceci dit sans ironie.

C'était, je m'en garde de le répéter l'heureux temps.

Ce temps-là n'est plus, hélas ! La guerre a passé là-dessus et nous a légué, avec les louis en cuivre de la victoire, des habitudes de luxe.

C'est sans doute pour cela (peut-être pour d'autres choses encore !...) qu'au lieu de nos deux piétons on nous a encombrés de six facteurs dont un facteur-receveur et un sous-facteur qui est le sous-verge (excusez-moi si je n'ai pas encore perdu mon langage d'ancien artilleur) de ce dernier.

Et voici comment fonctionne ce nouveau service qui coûte à l'Etat cinquante mille francs par an contre les deux mille francs d'antan : On a installé à Grossa un bureau dirigé par un facteur-receveur qui devrait assurer en même temps la distribution des lettres à Grossa et à Tivolaggio. Cependant celui-ci s'est adjoint le sous-facteur en question qui assure ce dernier service. Ce sous-facteur remplace en même temps le facteur de Bilia toutes les fois que ce dernier est en congé et qu'il prend son repos hebdomadaire. C'est ainsi qu'il arrive au courrier de Bilia distant de huit kilomètres seulement de Sartène de parcourir vingt-quatre kilomètres avant d'arriver à destination (13 kilomètres de Sartène à Grossa, 6 km. aller et retour Grossa Tivolaggio, 5 km. Grossa à Bilia).

Ces longs trajets, ces tours et ces détours, semblent pour expliquer l'existence de cette armée de facteurs !...

Le courrier arrive quand il peut, le facteur quand il veut (question tout à fait... secondaire pour l'Administration), les contribuables, « cette sotte espèce », comptant pour si peu de chose !...

Ce n'est pas tout. Il y a également un service à traction animale, subventionné par l'Etat, qui va de Grossa à Sartène et vice-versa.

Le courrier de ces trois communes, après avoir passé vingt-quatre heures à Grossa, s'achemine vers Sartène pour prendre, s'il arrive à temps, (c'est-à-dire avant huit heures), le courrier d'Ajaccio. Généralement, à son arrivée, les sacs postaux sont déjà fermés et il stationne vingt-quatre heures de plus à Sartène. Ce n'est que le lendemain qu'il repart pour Ajaccio.

Le même retard se produit au retour, car la voiture de Grossa est le plus souvent repartie quand celle d'Ajaccio arrive.

Nous glisserons sur le service du facteur allant de Grossa au phare de Senetosa et dont la besace ne doit pas être lourde à porter...

Passons maintenant au courrier de Belvédère-Campomoro auquel vous ne pensiez sans doute déjà plus.

Ce service dépend du bureau de Propriano et est assuré par deux autres facteurs, le premier allant de Propriano à Belvédère, le second de Belvédère à Campomoro.

Après tous ces services, ces voitures, ces facteurs et sous-facteur, vous vous demandez, sans doute, quel est le nouveau service qui relie entre elles les quatre communes du bas-canton que desservaient si bien nos deux piétons d'autrefois ?...

Eh bien ! plus de communication possible entre elles. Malgré elles, le nouveau service les a fait divorcer ; et, Tivolaggio et Grossa, distants seulement de quatre et six kilomètres de Belvédère, doivent faire passer leur courrier par Sartène d'abord, Propriano ensuite, lui faisant parcourir ainsi un trajet de quarante-deux kilomètres, avant d'arriver à Belvédère.

Comme vous voyez, c'est plutôt compliqué pour les profanes. Seule l'Administration des Postes pourrait vous l'expliquer et vous dire pourquoi elle éprouve le besoin de gaspiller tant d'argent pour désorganiser un service public.

Ne serait-il pas plus simple de faire assurer le service par une voiture-automobile qui offrirait plus d'avantages, sans coûter plus cher, ou tout au moins de faire appel à nos deux anciens piétons dont nous gardons un si bon souvenir !...

Nous espérons que M. le Directeur des Postes, mieux renseigné, aura à cœur de remettre de l'ordre là où il ne règne que désordre et gaspillage.

MORACCHINI,
*Maire de Bilia,*
*Président du Comité des Maires de l'Arrondissement de Sartène.*

## Bibliographie

LE MAROC CONTEMPORAIN

*Par le Chef de Bataillon [illegible] de l'Infanterie Coloniale ex-officier des Affaires indigènes du Maroc, Licencié en droit : Certificat d'études de législation Algérienne ; Droit musulman ; coutumes indigènes. — Charles Lavauzelle et Cie éditeurs : Prix 15 francs plus majoration 20% (Chèque postal 88-49, Paris).*

L'auteur a réuni dans un petit ouvrage tout ce que l'on doit savoir sur l'histoire, la géographie, les grandes étapes de la pacification militaire, les contingents militaires Marocains, les travaux publics, les ressources naturelles, le régime foncier, le service des affaires indigènes, l'organisation du Maghzen chérifien et l'Administration du Protectorat, le Régime financier, la Justice indigène et la Justice Européenne.

L'ouvrage se termine par des Indications générales sur le Droit Musulman.

Cet ouvrage constitue dans son ensemble le document le plus complet et le plus précis publié jusqu'ici.

# INFORMATIONS LOCALES

## Appel aux Combattants

Au lendemain de la victoire nous ne nous sommes pas assez serré les coudes. A la joie des politiciens, des profiteurs, des embusqués, dont le but était de nous diviser, nous n'avons pas assez perpétué la magnifique fraternité de gloire et d'infortune qui faisait battre sur le même rythme le cœur des Poilus, de l'Yser à Salonique...

Est-il trop tard pour remonter le courant, pour reformer cet esprit combattant qui avait réalisé de si belles, de si grandes choses ?

Non. Il n'est jamais trop tard.

Nos légitimes revendications n'aboutiront que si nous le voulons. Il ne suffit pas de vouloir : il faut agir. La parole est aux Combattants.

L'Union.

L'individualisme, avec ses efforts fragmentaires et parfois incohérents, est voué à la stérilité. Un corps fonctionne mal s'il est privé de l'aide vitale et bienfaisante d'un ou de plusieurs de ses membres : témoins les mutilés et lamentables Martyrs de la guerre... Que notre Association devienne, grâce au concours de chacun, un grand corps robuste, vibrant, agissant, doté d'une pensée tenace et clairvoyante, — un grand corps, un cerveau, pareils à ceux que nous avions pendant les heures rouges et sans lesquels la France aurait été rayée de la carte du monde.

Rassemblement ! Il faut parvenir à la force disciplinée du nombre. A ce prix, nous obtiendrons le respect des droits sacrés et imprescriptibles que nous avons conquis, les armes à la main, sur les champs de bataille.

Toutes les Régions sont organisées, contribuent puissamment à l'action centrale où réside le salut. La Corse doit-elle rester en arrière ? Jamais ! C'est à elle qu'il appartient d'apporter à l'édifice national une pierre rare et durable comme le granit de nos montagnes !

Camarades,

Venez à nous ! Pas un ne doit manquer à l'appel, afin que le Congrès départemental des Victimes de la Guerre qui aura lieu à Bastia les 15 et 16 courant soit une grandiose manifestation de notre solidarité et l'expression de notre volonté.

La main dans la main, tous ceux que la guerre a meurtris, doivent dire bien haut qu'ils n'entendent pas devenir les parias de la nation qui leur doit tout.

Le temps presse...

Nous vous supplions d'adresser d'urgence votre adhésion au Président du Groupement du Nord de l'Ile ou aux Présidents de sections cantonales.

Camarades,

Nous comptons sur vous : Vous pouvez compter sur nous !

Vive l'Union !
Vive l'U.D. !
Vive la France !

*Le Bureau du Groupement Régional du Nord de l'Ile.*

## Les élections Consulaires du 9 Décembre

Voici les résultats des élections consulaires qui ont eu lieu hier pour élire deux juges titulaires et deux juges suppléants au Tribunal de Commerce de Bastia.

*Bastia-Terranova* : inscrits : 106 ; votants : 36 ; MM. Guitton : 35 ; Dussol : 36 ; Santi : 36, Colombo : 36.

*Bastia-Terravecchia* : Inscrits : 314 ; votants : 148 ; MM. Guitton : 135 ; Dussol : 131 ; Santi : 147 ; Colombo : 146.

*Brando* : Inscrits : 35 ; votants : 12 ; MM. Guitton, 12 ; Dussol, 12 ; Santi, 12 ; Colombo, 12.

*Luri* : inscrits : 92 ; votants : 33 ; MM. Guitton, 33 ; Dussol, 33 ; Santi, 33 ; Colombo, 33.

*Murato* : inscrits, 24 ; votants, 12 ; MM. Guitton, 15 ; Dussol, 15 ; Santi, 15 ; Colombo, 11.

*Oletta* : inscrits, 28 ; votants, 27 MM. Guitton, 9 ; Dussol, 9 ; Santi, 9 ; Colombo, 9.

*La Porta* : inscrits : 56 ; votants : 15 ; MM. Guitton, 15 ; Dussol, 15 ; Santi, 15 ; Colombo, 15.

*Rogliano* : inscrits : 36 ; votants : 11 ; MM. Guitton, 11 ; Dussol, 11 ; Santi, 11 ; Colombo, 11.

*Saint-Florent* : inscrits : 35 ; votants : 15 ; MM. Guitton, 15 ; Dussol, 15 ; Santi, 15 ; Colombo, 15.

*Vescovato* : inscrits : 105 ; votants : 19 ; MM. Guitton, 19 ; Dussol, 18 ; Santi, 18 ; Colombo, 19.

Il n'y a pas eu de votants dans les cantons de Borgo, Campile, Campitello, Cervione, Lama, Nonza, Pero-Casevecchie, San-Martino-di-Lota, San-Nicolao et Santo Pietro-di-Tenda.

MM. Raoul Guitton et Armand Dussol sont élus juges titulaires ; MM. Erasme Santi et Colombo sont élus juges suppléants.

## Au Théâtre

*L'Ami Fritz*, dont la « première » avait obtenu un beau succès, a été donnée à nouveau, samedi, en soirée et dimanche en matinée.

L'opéra de Mascagni, créé sur notre scène municipale par la troupe de M. le marquis Corti Cialdino paraît avoir été assez apprécié par le public bastiais, et les deux dernières représentations se sont déroulées devant une assistance relativement nombreuse.

Le ténor Zanasi s'étant trouvé brusquement indisposé a été remplacé au pied levé par M. Antonio Zapparelli qui s'est néanmoins fort bien tiré d'affaire et a été vivement applaudi.

Mlles Vittori et Merari furent une fois de plus elles-mêmes excellentes. M. Maddaloni, parfait comédien et [illegible] chanteur, campa un rabbin très réussi.

Dimanche soir, une dernière représentation de *Traviata* avait attiré un nombreux public.

Le ténor Zapparelli qui débutait dans le rôle d'Alfredo s'y montra sous un jour très favorable. Mlle Valdambrini et M. Maddaloni obtinrent leur succès habituel.

## Deuil

Nous apprenons avec regret le décès survenu subitement dans la soirée de dimanche de M. Pierre Sodini, beau-frère de notre excellent ami, M. le Dr Casalta, conseiller général de Cervione.

Nous adressons à Mme Vve Sodini, à Mme et M. Casalta et à leurs familles nos très vives condoléances.

## La Vie Sportive

Nous avons enfin assisté dimanche, à un match intéressant. Cela ne nous avait plus été donné depuis bien longtemps et nous devons en féliciter les joueurs des deux clubs qui se sont efforcés de pratiquer un foot-ball plaisant au cours d'une partie qui fut disputée avec ardeur et suivie avec le plus grand intérêt par la foule des spectateurs.

Le coup de sifflet est donné à deux heures par M. Sentelli. Le jeu est tout de suite serré ; de part et d'autre les attaques se déclenchent, menaçantes, mais les défenses veillent. Celle de l'E. F. pourtant semble légèrement inférieure et se voit souvent réduite à sauver ses bois par des corners. Ceux-ci se succèdent, tous sans résultat. Entre temps les avants des Blancs tentent le but, et débordant la défense des Doyens, arrivent dans leurs 18 mètres. Mais Pinzuti et Poli se ressaisissent et bientôt c'est au tour du Sporting de menacer sérieusement les bois de Fontana. Celui-ci se dépense sans compter, arrête plusieurs shoots, mais à la suite d'un cafouillage la balle qu'il avait dégagée une première fois, revient, renvoyée avec force, et le but est marqué.

A la remise en jeu, les Blancs reportent à l'attaque et manquent de peu un nouveau but ; mais l'Etoile se reprend et met à l'épreuve la défense adverse où brillent Pinzuti et Natali. La balle voyage d'un camp à l'autre, chaque équipe jouant avec cœur et inquiétant à tour de rôle son adversaire. Après quelques jolies phases de jeu sans résultat, la mi-temps est sifflée.

A la reprise, les Bleus voient leurs efforts brisés par la défense des Blancs qui, prenant l'avantage, profitent de ce que la défense de leurs adversaires s'est trop avancée pour gagner les arrières de vitesse et Pancioletti, d'un shoot superbe égalise pour son équipe.

Les Blancs sont émoustillés par ce succès. Le public devient houleux ; le Sporting Club Bastiais semble un moment désemparé et énervé et il s'en faut de peu que l'E. F. n'ajoute un nouveau but à la marque. Mais à la suite d'une contre attaque dangereuse pour Fontana, un Blanc arrête la balle de la main sur la surface de réparation. L'arbitre accorde pénalty : c'est un but que marqua Stauth et qui porta le score à 2-1. Ce but démoralise l'E. F., et désormais, les Bleus forts de leur avance et plus ardents que jamais, dominèrent assez nettement, bien que l'Etoile ne cesse jamais de réagir, sans pourtant parvenir à se dégager complètement.

Les corners se suivent, les shoots au but également. La défense fait merveille, mais elle sera trompée une troisième fois, avant la fin de la partie qui se termina sur le score de 3 à 1.

Cette fin de mi-temps fut à l'avantage très marqué des Doyens qui montrèrent une puissance de souffle supérieure à celle de l'Etoile. Celle-ci n'a pas tenu jusqu'au bout. Le S.C.B. est donc qualifié pour disputer la finale contre le vainqueur du match C.A.B.-S.C.B.

Il semble que le résultat soit un peu sévère pour l'E. F. qui méritait mieux et qui, en général, fit preuve de plus de science, bien qu'elle fut inférieure en poids au S.C.B.

Les meilleurs en furent Fontana, goal ; Armani, qui fournit cependant une moins bonne partie que dimanche dernier ; Ceresa, qui se montra au contraire dans une forme meilleure.

Parmi les demis, Ciavatti fut le seul à retenir particulièrement. Quant aux avants, la ligne parut moins en souffle qu'au dernier match. Seul Pancioletti s'y distingua.

Au S. C. B. toute l'équipe eut à cœur d'effacer la mauvaise impression produite par ces deux précédentes exhibitions. Panissi fit bien le jeu qu'il eut à faire. Pinzuti fut un arrière puissant et d'une sûreté parfaite. Il fut bien secondé par Poli. Aux demis, [illegible], Natali, le meilleur homme sur le terrain. La ligne d'avants n'est pas encore au point. La présence de Cesari au centre faisait prévoir plus d'efficacité. Mais étroitement surveillé, il ne put faire grand'chose.

Stauth se démena beaucoup, mais fut un peu brouillon. Salvo et Savignoni furent bons, sans plus ; je les préfère comme demis. Je note avec plaisir la bonne partie fournie par Mattei qui, lorsqu'il sera un peu moins brutal, sera un excellent ailier gauche.

Je ne veux pas terminer sans rendre hommage à l'arbitrage de M. Sentelli, qui, appelé pour la première fois à diriger une partie, le fit avec une autorité, une compétence et une impartialité auxquelles les nôtres n'étaient plus habitués depuis longtemps à Bastia.

HUNTER-HIM.

## Variétés

La production peut suivre le mouvement sans cesse ascensionnel des besoins.

L'école historique a découvert cinq types successifs de l'évolution industrielle, savoir :

1° *L'industrie de famille ou domestique.* — C'est elle qui règne dans les sociétés primitives, dans celles de l'antiquité et dans la première période du Moyen Age. Les hommes, divisés en petits groupes, ne produisent guère que ce qu'ils doivent consommer. L'échange et la division du travail n'existent qu'à l'état embryonnaire.

2° *Le métier exercé par l'artisan.* — Il caractérise le Moyen Age. Le producteur travaille pour le public, pour le client ; il a des matières premières et des outils qui lui appartiennent : c'est un maître. Mais il ne produit que pour le petit marché de la ville où il habite et qu'il se réserve avec un soin jaloux. Il est associé, pour un but d'aide et de défense mutuelle, avec les ouvriers du métier que le sien. De là les corporations.

3° *L'industrie à domicile.* — Au lieu de produire directement pour le compte du public, les artisans produisent pour le compte d'un gros marchand, d'un entrepreneur. La propriété du produit manufacturé ne leur appartient plus : c'est le marchand qui se charge de la vente. Le petit marché urbain est devenu et remplacé par le marché national, ou même international.

4° *La manufacture.* — L'entrepreneur réunit ses ouvriers dispersés dans un même local. La puissance productive augmente tout en réduisant les frais de production. L'ouvrier ne possède plus ni la matière première, ni l'instrument. Il est devenu le salarié. C'est le patron qui possède tout cela. Rien ne permet [illegible] être qu'un gros capitaliste. Cette quatrième phase, qui est celle des grands capitaux, commence à s'ébaucher vers le XVIème siècle.

Ce n'est que sous Louis XIV que l'industrie manufacturière a éliminé l'industrie corporative. En France, [illegible] l'intervention de l'Etat qui a créé — sous Sully et sous Colbert notamment — des manufactures avec privilèges spéciaux, dont quelques-unes — (les tapis des Gobelins, etc.) sont restées encore aujourd'hui manufactures de l'Etat.

5° *La Fabrique.* — Elle est caractérisée par l'emploi du moteur mécanique. C'est la forme-type de l'industrie moderne. Elle a commencé avec l'application de la vapeur à l'industrie, c'est-à-dire à la fin du XVIIIème siècle.

Elle a porté au maximum la puissance de la production. Elle emploie aussi les femmes et les enfants.

Comme la fabrique exige des capitaux très considérables, elle constitue le trait caractéristique de ce que les socialistes appellent le *régime capitaliste*.

Bien que l'usine soit le mode caractéristique de l'industrie, toutes les formes antérieures se retrouvent encore.

Puissent toutes les industries prospérer au plus haut degré et nous combler de bien-être.

J.-M. FONTANA


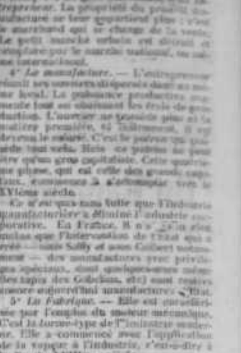


GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT


## AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Sodini Catherine, née Casalta ; M. Jean Sodini ; M. le Dr Casalta, Mme Casalta et leurs filles ; M. et Mme Jean Casalta et leurs enfants ; Mme Vve [illegible], née Casalta et son fils ; M. et Mme Domarchi et leur fils ; M. et Mme Franchini, et leurs enfants ; M. et Mme Charles Sodini et leurs enfants ; M. et Mme Raphaël Giovalucchi et leurs enfants ; M. Ange-Louis Giovalucchi ; M. et Mme Fernand Giovalucchi ; Mme Vve Santoni, née Giovalucchi et ses enfants ; M. Mattei-Torre, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**M. Pierre SODINI**

leur époux, père, beau-frère, neveu, oncle et cousin, décédé à Bastia, à l'âge de 51 ans.

La levée du corps aura lieu à Bastia, 21, boulevard Paoli le mardi 11 décembre, à 8 heures du matin, et les obsèques le même jour à Cervione à 11 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

Mme Vve Joseph Airola ; Mme François Dapelo, née Airola, et M. François Dapelo ; M. Benoit Airola et ses enfants ; M. et Mme André Airola, et leur fille ; M. et Mme Marius Airola ; Mme Louis Mambrini et M. Louis Mambrini, et leurs enfants ; M. et Mme Louis Airola, et leurs enfants ; M. et Mme Henri Airola ; Mme Vve Severoni, née Airola, et ses enfants ; M. Benoit Cagnano ; M. César Gurret et ses enfants ;

Les familles Airola, Cagnano, [illegible], Bélamore, Frivola, Ciass, Morris, Armand, Lefèvre, Cagnasso et Ventura,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**M. Joseph AIROLA**
*Négociant*
*Président de la Société de Secours Mutuels de Sainte-Dévote*

leur époux, père, beau-père, grand'père, frère, beau-frère et oncle regretté, décédé le 11 décembre, à l'âge de 60 ans, muni des saints sacrements de l'Eglise.

Les obsèques auront lieu mercredi, 12 courant, à 10 h. de relevée.

Maison mortuaire, 7, Bd du Palais.

Selon la volonté du défunt, ni fleurs ni couronnes.

*Priez pour Lui !*

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## A LA CHAMBRE

### La loi des Finances

L'orateur demande en faveur des Anciens Combattants un abattement à la base supérieur à ceux des autres contribuables.

M. Chéron fait observer que sa tâche n'est pas plus facile parce qu'il est plus facile d'apporter des critiques contre le système fiscal actuel que de défendre le volume des recettes nécessaires à l'équilibre budgétaire.

Contrairement à ce qu'a affirmé M. [illegible], le ministre pense que c'est l'impôt sur le revenu qui est le plus juste mais il considère comme inéluctable l'augmentation du taux de cet impôt.

M. Chéron estime d'ailleurs nécessaire de donner aux contribuables l'impression d'une sécurité absolue.

— Toute la politique du Gouvernement, dit-il, est basée sur la confiance et c'est grâce à cette politique qu'on pourra réaliser les réformes sociales.

Le ministre termine en mettant la Chambre en garde contre toute imprudence qui pourrait amener le retour des mauvais jours.

*M. Vincent Auriol* déclare que l'amendement socialiste loin de compromettre l'équilibre budgétaire le consoliderait au contraire. Il atteindrait seulement les contribuables ayant plus de deux cent mille francs de revenu et produirait 196 millions ce qui permettrait de dégrever les petits agriculteurs et les petits commerçants.

— Le parti socialiste, dit-il, réclame plus de justice fiscale par un meilleur aménagement du taux de l'impôt. Nous verrons ceux qui s'y opposeront. (Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

*M. Chéron*, ministre des Finances répond que ses services sont dans l'impossibilité d'interpréter exactement le texte défendu par M. Vincent Auriol. Cependant l'amendement socialiste atteindrait 16.800 contribuables. Or, le ministre se défie des systèmes qui tendent à une modification trop hâtive des impôts parce qu'on aboutit à des impôts de classe. (Applaudissements à droite).

— Pas d'équivoque, conclut M. Chéron. Il faut que le pays sache que la formule du Gouvernement est : « Pas d'impôts nouveaux ». C'est sur cette formule que la Chambre va se prononcer. (Applaudissements à droite).

*M. Vincent Auriol* réplique que le Gouvernement ne sera pas fondé à user de cette formule tant qu'il laissera peser sur les petits contribuables les impôts du 3 août 1926. (Vifs applaudissements à gauche et à l'extrême gauche).

— Il y a des impôts de classe, ajoute l'orateur socialiste. Il y a aussi des revenus de classe car les 16.800 contribuables en question représentent [illegible] milliards 900 millions de revenus déclarés et ils ne paient que le 15 pour cent.

Cependant, pour que la Chambre puisse voter en pleine clarté, M. Vincent Auriol demande simplement la prise en considération de l'amendement afin que la Commission des Finances le rapporte demain.

### Un vif débat

La tournure du débat amène le ministre des Finances à intervenir de nouveau.

— Les impôts du 3 août 1926 ont sauvé la France, s'écrie M. Chéron aux applaudissements de la droite. Certes ces impôts ne sont pas intangibles mais il ne faut y toucher qu'avec prudence. Le Gouvernement ne s'est jamais refusé à examiner les nouveaux [illegible] il veut seulement que les dégrèvements ne soient apportés qu'au fur et à mesure que le développement de la prospérité nationale les rendra réalisables. En tous cas le Gouvernement se refuse à les acheter au prix d'une surcharge pour qui que ce soit. (Applaudissements à droite).

*M. Nogaro*, radical socialiste, fait observer que l'amendement socialiste ne frapperait qu'un petit nombre de contribuables qui détiennent une très grosse part de la fortune publique. Il estime d'ailleurs que la discussion actuelle repose en réalité sur le moyen de trouver les ressources nécessaires pour réaliser les dégrèvements sur lesquels tous les partis sont d'accord. Le renvoi à la Commission lui paraît donc souhaitable.

Le président du Conseil averti de la gravité particulière prise par le débat vient d'arriver en séance.

*M. Chéron*, ministre des Finances, monte une dernière fois à la tribune et répète que le budget actuel comporte de nombreuses réformes appréciables.

— Ma tâche est lourde, dit-il, et je suis allé à l'extrême limite des concessions. Je ne puis admettre aucun impôt nouveau car je pense dans ma conscience qu'il faut maintenir la confiance dans le pays. Je pose donc la question de confiance contre la demande de renvoi. (Applaudissements à droite).

*M. Cels* (gauche radicale) fait observer que pour pouvoir faire un abattement en faveur des ruraux il faut de nouvelles ressources.

L'orateur appuie la demande de renvoi à la Commission. (Applaudissements à l'extrême gauche, à gauche et sur divers bancs au centre).

Le Gouvernement n'acceptera aucun retard dans le vote du budget, s'écrie M. Poincaré.

### Le vote

Le débat est terminé. On passe au vote et après un scrutin extrêmement animé, qui donne lieu à l'opération du pointage, la demande de renvoi à la Commission est repoussée par 313 voix contre 263.

La séance est suspendue jusqu'à 21 heures.

## La réunion du Conseil de la Société des Nations

*Paris*, 10 décembre. — M. Briand a eu hier à Lugano un long entretien avec M. Stresemann puis il a conféré quelques instants avec Sir Chamberlain.

### La première Séance

*Lugano*, 10 décembre — Le Conseil de la Société des Nations a tenu à 10 heures 30 sa première séance privée, suivie d'une séance publique.

Au début de celle-ci M. Briand, qui présidait, a exprimé à Sir Austen Chamberlain et à M. Stresemann et Titulesco le plaisir que tous les membres du Conseil avaient à les voir entièrement rétablis.

Chacun des trois ministres a remercié le Conseil de ce témoignage de sympathie et le Conseil a commencé l'étude de son ordre du jour.

Il a décidé de renvoyer à sa session de mars l'étude du rapport de la Commission des mandats, le rapport ayant été terminé trop tard pour pouvoir faire l'objet d'une étude approfondie.

Sur la proposition de M. Briand le Conseil de la Société des Nations n'aura pas à s'occuper des conversations entre la Roumanie et la Hongrie au sujet de la question des optants jusqu'à l'issue de ces conversations.

Sur le rapport de M. Scialoja, le Conseil a décidé de soumettre à l'étude individuelle de ses membres la question de savoir si les avis consultatifs de la Cour de La Haye peuvent être émis à la simple majorité du Conseil et de l'Assemblée.

Enfin en raison de la liaison qui existe entre les travaux du Conseil et ceux du Comité Financier le Conseil a décidé de laisser à l'Assemblée le soin de maintenir ou de réduire le nombre des sessions que le Conseil tient actuellement.

La troisième séance, qui sera publique, aura lieu demain à 10 heures 30.

### Les entretiens de M. Briand

*Lugano*, 10 décembre. — M. Briand s'est rendu ce matin à 9 heures 30 chez Sir Austen Chamberlain, avec qui il s'est entretenu pendant trois quarts d'heure.

M. Briand a mis son collègue au courant des entretiens qu'il a eus hier avec M. Stresemann.

D'après certains renseignements et sur sa demande, celui-ci aurait l'intention de ne pas soumettre de nouveau la proposition de façon à ne pas placer l'Allemagne en position de demanderesse.

Les conversations diplomatiques entre les représentants des divers pays intéressés sur la question des réparations se poursuivront cet après-midi.

## UN DRAME AU PALAIS

*Bordeaux*, 10 décembre. — Un drame s'est déroulé aujourd'hui à 14 h. 15, au Palais de Justice, à Bordeaux, à l'issue de l'audience de la 4e chambre de la Cour d'appel.

M. Devillepreux, propriétaire, ayant été condamné, suivit dans la salle des Pas-Perdus son contradicteur, M. Lalande agent d'affaire, et tira sur lui deux coups de revolver.

M. Lalande, atteint au ventre, fut conduit à l'hôpital. Son état est grave.


Attention !... AU PAUVRE DIABLE
Grande Vente-Réclame

A partir de lundi et jours suivants il sera vendu un lot important de pantoufles en feutre semelle cuir, également, il sera soldé un lot de bas et chaussettes en soie.

Une affaire à saisir : un grand choix de sacs à mains pour dames et enfants seront vendus à des prix très bon marché.

ENTRÉE LIBRE


## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris*, 10 décembre. — Du « Populaire » (M. Paul Faure) :

« Mais tous les groupes toutes les grandes banques, qui poussent un filtre en laissant tomber un autre pratiquent l'escroquerie sur une vaste échelle. Des ministres, des députés, des sénateurs, des journalistes, des industriels, des littérateurs peuplent les Conseils d'administration de ces cavernes d'Ali Baba.

« Pas de texte législatif possible pour remédier à un pareil état de choses, déclare le chef du Gouvernement.

« Je le crains, c'est une crise qui dépasse les responsabilités des individus pour frapper au cœur du régime capitaliste lui-même. »

De l' « Homme Libre » (M. Eugène Lautier) :

« M. Malvy, président de la Commission des Finances, a très justement demandé pour l'année prochaine le dépôt du budget au mois de mai. Que telle soit notre récompense pour le travail d'écureuil qui fut imposé cette année au Parlement !

« M. Poincaré ne pourrait pas ne pas avoir réfléchi déjà aux conséquences désastreuses d'une méthode qu'il n'a certainement pas préconisée par goût spécial ou machiavélisme. Il est républicain et sincèrement attaché aux institutions parlementaires ; elles sont confiées à sa garde et il n'est pas homme à les trahir.

« Le président du Conseil s'est engagé à déposer le budget de 1930 avant la fin de mai 1929, donnant ainsi pleine satisfaction à M. Vincent Auriol et M. Malvy ainsi qu'à tous les républicains et même à tous les gens de sens commun qui n'aiment pas la besogne bâclée. »

Du « Matin » (M. Louis Forest) :

« Notre représentation nationale est en grande partie composée d'hommes qui ne tiennent pas la comptabilité des médecins, des avocats. Ils n'ont pas besoin de grand livre ils ignorent pratiquement ne l'ayant pas vécu chaque jour la lutte contre les frais généraux, la notion des frais de premier établissement et celle de l'amortissement.

« Si on compare avec les Parlements d'Angleterre et d'Allemagne où dominent les experts en industrie et de commerce le nôtre est pauvre en experts qui se sont frottés pratiquement au risque si éducatif de la fabrication, de la production, de l'achat et de la vente.

« Supprimer ces quelques vrais connaisseurs de notre temps serait d'être un peu trop rêveur ou théoricien, loin de réduire leur nombre on chercherait à l'augmenter. »

De l' « Ere Nouvelle » (M. Albert Bayet) :

« Depuis la révolution la conscience commune a fait des progrès. Elle est devenue, sur certains points délicats, plus portée à admettre des distinctions dont l'usage a révélé la nécessité.

« Une révision du code peut seule lui donner les apaisements nécessaires. En attendant cette révision un seul remède : consulter le jury sur la peine.

« Ce n'est que par crainte de voir certains verdicts affirmatifs entraîner des conséquences qui leur paraissent iniques que les jurés en certains cas disent : « Oui ».

« Donnons leur la possibilité de se montrer à la fois justes et humains et la Justice populaire, pendant un siècle, ce qu'elle doit être : la voix de la conscience publique. »

## La maladie du roi Georges V

### Le prince de Galles arrivera à Londres mercredi

*Londres*, 10 décembre. — Suivant les dernières nouvelles le prince de Galles arrivera à Londres mercredi matin par le train continental.

### L'inquiétude est grande...

*Londres*, 10 décembre. — Le roi a pu reposer un peu cette nuit sous la surveillance de Sir Stanley Hewett, qui est resté au Palais.

Les bulletins assez peu rassurants d'hier sont longuement commentés par les journaux de ce matin.

Le « Daily Mail » écrit notamment :

« Il ne faut pas attendre une rapide guérison car la vie du roi fut en grand danger plus d'une fois et il a dépensé beaucoup de forces à lutter contre la maladie. Pour le moment, malheureusement, la situation est plutôt inquiétante. »

### Mais le bulletin d'hier matin est un peu rassurant

Le bulletin de santé suivant a été publié à Buckingham-Palace ce matin à 11 heures 30 :

« Bien que le roi ait passé une nuit troublée, on constate dans la matinée une certaine baisse de température. Il y a eu aussi une légère amélioration dans l'état général. Cependant l'inquiétude persiste. »

## Nouvelles diverses

*Paris*, 10 décembre. — La Commission sénatoriale des finances, sous la présidence de M. Clémentel, a décidé de mettre le Sénat en mesure de commencer la discussion du budget de 1929 à partir du 20 décembre si le gouvernement peut saisir le Sénat du budget adopté par la Chambre avant la fin de cette semaine.

Le rapport de M. Roy sur le budget des services judiciaires est adopté.

M. Lebrun a présenté un rapport sur le budget des colonies.

La commission a décidé d'entendre sur ces questions le Ministre des Colonies. Elle a adopté les chapitres conformément aux propositions du rapporteur spécial.

*Paris*, 10 décembre. — M. Fernand Engerand, député du Calvados, demande à interpeller sur les mesures à prendre pour la protection du public contre les entreprises ayant un but intéressé et qui sous couvert de la loi sur les associations, éludent les obligations de la loi sur les sociétés.

*Paris*, 10 décembre. — Lucien Klotz sénateur de la Somme, ancien ministre des Finances, est entré dans une maison de repos, à la Malmaison, à la suite de troubles mentaux.

*Paris*, 10 décembre. — Me Torrès communique la note suivante en tant que conseil de son confrère : « Contrairement à ce qui a été publié, M. Klotz n'est entré à la Malmaison ces jours derniers que pour des raisons d'ordre médical en vue d'un traitement auquel il s'est volontairement astreint ».

*Paris*, 10 décembre. — M. Lucien Besset, député de Paris, a déposé à la Chambre une proposition de loi tendant à réglementer l'édition, la direction et la rédaction des publications financières et des informations financières et périodiques. Toute publication de ce genre sont interdites aux individus déjà condamnés. La loi créerait une responsabilité pénale des journaux financiers pour les informations qu'ils donnent au public obligé.

*Paris*, 10 décembre. — Le groupe sénatorial de la chasse a émis un vœu tendant à porter le prix du permis de chasse à 100 francs et le prix du permis de chasse général à 250 francs et a repoussé une proposition de loi tendant à délivrer de nombreuses licences de chasses dans les forêts domaniales.

*Paris*, 10 décembre. — Le Président de la République, accompagné du général Lasson, chef de sa Maison militaire, a inauguré cet après midi à 15 heures, le Cercle National des Armées de terre et de mer.

M. Doumergue a été reçu par MM. Painlevé, ministre de la Guerre, Leygues, ministre de la Marine, Bonnefous, ministre du Commerce, Laurent Eynac, ministre de l'Air et le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris.

On remarquait également la présence de l'amiral Violette, chef du Cabinet militaire du ministre de la Marine, du maréchal Pétain ; de MM. Chiappe, préfet de Police, Bouju, préfet de la Seine, et Guichard, directeur de la Police municipale ; de MM. [illegible]rard et Maréchal, commissaires divisionnaires, et d'un grand nombre d'officiers supérieurs des Armées de terre et de mer.

Deux allocutions chaleureusement applaudies ont été prononcées par le [illegible]

*Paris*, 10 décembre. — M. Bonnefous, ministre du Commerce, a inauguré ce matin, à Luna Park, le troisième salon de Gastronomie.

M. Gaston Gérard, fondateur de la Foire de Dijon a fait les honneurs de l'Exposition au ministre qui s'est attardé longtemps devant chaque stand.

*Paris*, 10 décembre. — La conférence entre Roumains et Hongrois au sujet des optants s'ouvrirait à Abbazia en Italie, samedi prochain.

*Mayence*, 10 décembre. — L'enquête menée par le service de la Sûreté de l'Armée du Rhin au sujet de l'affaire d'espionnage de Mayence a amené l'arrestation d'un nouvel inculpé appartenant à la même administration que les personnes précédemment arrêtées.

*Liverpool*, 10 décembre. — Le paquebot « [illegible] » venant de New-York, a envoyé à 5 heures 40 ce matin un radiotélégramme annonçant qu'il est échoué sur les rochers à l'entrée de Queenstown.

Le remorqueur « Cellic » a été envoyé à son aide.

*Anvers*, 10 décembre. — Une élection législative partielle pour remplacer un député libéral décédé a eu lieu à Anvers.

Les catholiques et les socialistes s'étaient abstenus le siège revenant au parti libéral par application de la représentation proportionnelle.

Or, c'est le nommé Borms, activiste notoire, condamné à mort pour entente avec l'ennemi pendant la guerre, actuellement emprisonné, qui a été élu par soixante dix mille voix activistes et communistes contre quarante mille au candidat libéral.

*Londres*, 10 décembre. — Un épais brouillard est descendu sur la Manche rendant la navigation très difficile.

Des coups de canon sont tirés à intervalles réguliers pour guider la marche des navires dans le détroit.

*Chicago*, 10 décembre. — On annonce la mort de John Patten, roi du blé décédé à Chicago à l'âge de 76 ans.


ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
2, Boulevard du Palais — BASTIA
VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS
VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS
00622

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia
*15, Boulevard Paoli* (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche | 16 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Portefeuille, la cartouche | 10.50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la cartouche | 15.50 |

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES
Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — III — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirta — Stadium, etc...
Régie - Allumettes - Cartes à jouer
EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie
COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc
Dentifrice ODOL (Exclusivité) — ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES [illegible]
VIEUX CAFES FINS (Deux ans de magasin)
Ses spécialités :
PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI
BASTIA-CAP - PORTO-GOLF
MAKIA

Maison J. SABBAGH
RUE NAPOLEON - BASTIA
Lundi et jours suivants
Grande VENTE RÉCLAME
OCCASIONS SENSATIONNELLES
VENEZ VISITER NOS MAGASINS

GRANDE BRULERIE CYRNOS
30 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
EXPEDITION A L'INTERIEUR
Téléphone : 1.06
La plus ancienne Maison de la Corse.

CABINET DENTAIRE
MADAME ROPHE ET M. BIEUTORD SON COLLABORATEUR
CHIRURGIEN-DENTISTES
32 Bd PAOLI
Soins et extractions sans douleurs, tous travaux de Prothèse moderne exécutés avec le plus grand soin.

ACCORDEUR DE PIANOS
MARCEL ROUSSELLE
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA


Jeune homme, 24 ans, brun, taille 1 m. 66, bien physiquement, santé parfaite, instruction secondaire, belle situation d'agent commercial, Soudan Français, demande correspondante, 18 à 22 ans, vraiment jolie, cultivée, douce, sérieuse, en vue mariage. Joindre photo. Discrétion d'honneur.
Ecrire : L.P.A. 106 bureau-poste Gao Soudan Français.


YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia


## Le Dimanche Sportif

*Paris*, 10 décembre. — FOOT BALL ASSOCIATION : A Paris : Le Club Français bat le Stade Français par 4 à 1 ; le C.A.P. bat le C.A.S.G. par 1 à 0 ; le Red Star Olympique bat le Racing Club de France par 4 à 3 ; le C. A. 14e bat l'U. S. Suisse par 5 à 2.

RUGBY : Le Stade Français bat le Racing Club de France par 6 à 0.

CYCLISME : Voici les résultats de la 45e course internationale des Six Jours cyclistes de New-York : 1. Georgetti (Italien) et Spencer (Américain), 396 points, ayant effectué 3.660 kilomètres 700. L'équipe française [illegible]-Broccardo se classe seconde à un tour.

CROSS COUNTRY : Challenge-Armand : 1. [illegible] (C.O.B.) ; 2e [illegible] (A.C.O.) ; 3ème Marchedon (A.S.P.P.) ; 4ème Reymond (G.A.S.G.) ; 5ème Hebert (C.O.B.) ; 6ème [illegible] (A.S.O.) ; 7ème Dufaut (A.S.P.P.) ; 8ème Callet (C.O.B.) ; 9ème Calle (A.C.O.) ; 10ème Pellon (A.C.O.).


HERNIE

Si votre hernie augmente de volume chaque jour, si elle glisse sous la pelote, lorsque vous toussez ou éternuez, vous êtes exposé à de graves dangers.

La pelote du bandage que vous portez écrase en effet l'intestin, et facilite l'étranglement : votre appareil devient en outre une gêne insupportable.

Pour éviter cet accident et redevenir un homme normal n'attendez plus et adoptez le nouveau *Contentif du Docteur L. BARRERE de Paris.*

Avec ce remarquable appareil, muni de ses nouveaux *obturateurs à pression* souple, toutes les hernies, même volumineuses, sont complètement réduites et immobilisées, et vous pouvez vous livrer sans danger, ni gêne, à tous les travaux et à tous les sports.

Les *Ceintures médicales Barrère* contre toutes les ptoses abdominales : éventration, rein mobile, descente, suite d'opérations, de couches, etc..., sont universellement renommées.

Essais gratuits par l'éminent spécialiste qui recevra personnellement de 9 heures à 17 heures, à :
BASTIA, Hôtel de France le 14 et 15 décembre.
PORTO-VECCHIO, Hôtel Cerveni, le 18 décembre.
BONIFACIO, Hôtel de France, le 19 décembre.
SARTENE, Hôtel de Provence, le 20 décembre.
PROPRIANO, Hôtel Dupont, le 21 décembre.


## A VENDRE OU A LOUER

Un cheval et une jument poulinière en bon état, pour cause de départ. Jument alezane, petite taille, svelte et docile, malgré son âge, 15 ans ; cheval gris pommelé entier, âgé de 3 ans et demi, 1 m. 42, genre arabe très distingué, facile à nourrir et à guider. S'adresser à M. Terrasson, capitaine en retraite à [illegible].

## AVIS

Ancien combattant désireux d'orienter sa vie de travail vers l'élevage, prendrait aux conditions établies par un contrat d'une durée de six ans, jeune jument 3 ou 4 ans, type corse, de préférence d'une robe bais-brun, alezan ou isabelle, destinée à la reproduction.

L'animal serait au préalable, avant la première saillie, dressé à la selle. Le preneur traiterait volontiers avec personne habitant non loin du canton de Lama. S'adresser, pour ce placement, à M. Ange-Marie Raffini, à Pietralba, canton de Lama (Corse).

## AVIS DE DETTES

Le public est prévenu que M. Ferrucci Augustin, ébéniste, ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme Lucrèce, née Gagliani.

## AVIS AUX BERGERS

10 hectares de bon pâturage à louer, dont 5 en chaume (stoppia), à Aghione. S'adresser au maire.

## A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 taradeuse 2 bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

## A VENDRE

POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

1° Une ânesse âgée de 5 ans, taille 1 m. 25, apte à la reproduction ayant déjà mis bas d'un mulet.

2° Une petite charrette montée sur ressorts avec harnais le tout à l'état de neuf. Pour tous renseignements s'adresser à Giorgi, 5, rue des Terrasses, Bastia.

# BOURSE DE PARIS du 10 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 23 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 6 % 1925 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Depart Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| **TERMES** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Hâvre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Aultmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 600 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Joules | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Pétrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Paris Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mosito | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Gaz. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Peronailles | [illegible] | [illegible] |
| Lobos | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Cusenier Jeunes | [illegible] | [illegible] |
| Pollet Chaussons | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Pérou | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Tale Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1896 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1896 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1883 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1898 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| **CHANGES** | | |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, lanvettes et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 86 francs la tonne.*

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87



**ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE**
**Peinture - Vitrerie**
*et PAPIERS PEINTS*
**J. ESPOSITO**
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

CABINET DENTAIRE
**T. BOURGEOIS**
*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

**BANQUE de la CORSE**
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

**STÉNO-DACTYLO**
Ecole JAMET-BUFFEREAU
Succursales de BASTIA, 28, Boul^d Paoli et Marseille, 10, Allées de Meilhan.

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**
« paquet blanc »



**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA Téléphone 2·24
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS *dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.*

**La REMINGTON PORTATIVE**
*payable* **85 fr.** *par mois*
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE
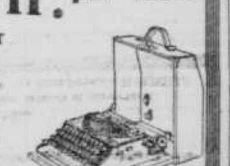
RE MPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ........................ adresse ........................
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER C^ie (S.A.), 50 Rue Saint-Ferréol - MARSEILLE

**CAP CORSE**
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

**MAISONS Pour Tous**
*LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER*
Edition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

**AUTOMOBILES FIAT**
Tous modèles — livraison immédiate
Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE : LAURENT MARINI
18, Rue de l'Opéra
BASTIA

Dans son numéro du 14 OCTOBRE
**la Semaine Vermot**
commencera un nouveau roman
**M. et M^me Coxinel**
PÉDICURES
28 Pages En vente partout : 1^fr·50



ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

**BULLETIN D'ABONNEMENT**
M ....................
demeurant à ....................
déclare souscrire un abonnement de ....................
au Petit Bastiais à partir du ....................
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE,
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-80

**Tarif des Abonnements**
CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

**RHUM FOX-LAND**
*Grande Marque*

" *Tu devrais le remettre à la Farine Lactée...* "
Bob grandit ; le bébé d'hier devient un grand garçon — mais il est "pâlichon" ces temps-ci ; il manque d'étoffe et son poids n'est pas fameux...
La Farine Lactée NESTLÉ, en effet, riche en lait pur...
**FARINE LACTÉE NESTLÉ**
aliment complet, sain, léger et fortifiant.
Agent général : Alfred PADOVANI 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA



**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 10 h. 30
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 22 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 18 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

**Architectes, Entrepreneurs Couvreurs,**
*tous préconisent*
**la plaque ondulée Everite**

*Sur demande ses panneaux incombustibles*
« Revêtements décoratifs GIFFA », imitation marbre, céramique, bois. Agent, M. CASANOVA, 11 place St-Nicolas - Bastia.

AUTOMOBILES
**DONNET**
6 CV et 12 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix
Concessionnaire exclusif pour la Corse
AUTOSTOCK CIRNEA
53, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone . 48



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand POLI



53e ANNEE — N° 280.
DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
MERCREDI 12 DEC. 1928


# Le Petit Bastiais


QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*
Adresse télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux Marseille 64-80
ABONNEMENTS — Corse — Continent — Etranger [illegible]
PUBLICITE [illegible]



00623
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA


## La balance commerciale

### Les importations

Il a été fait ici d'utiles remarques sur certains articles que nous importons pour une somme proportionnellement considérable : tout ce qui a trait, par exemple, à la construction et à l'habitation.

L'article le plus lourd reste naturellement les farines, qui entrent dans un total de marchandises diverses importées de 226 millions, pour près de 41 millions, c'est-à-dire que les farines à elles seules nous obligent à débourser plus que nous ne recevons au compte de toute notre production agricole exportée, en y comprenant bien entendu les produits et sous produits de l'élevage.

Il en faut prendre notre parti tant que ne seront pas modifiées du tout au tout les conditions générales de l'économie insulaire, éventualité très lointaine et subordonnée à des événements que l'on n'ose prévoir. Pour de nombreuses années, pour de longues décades encore, sinon pour des générations, nous serons tributaires de l'étranger pour notre alimentation en froment parce que l'étranger produit des céréales en série, sur de vastes territoires appropriés, en employant des moyens perfectionnés : tout cela, à n'en pas douter, fait que le prix de revient de la balle de farine rendue ports Corse coûte moins que la balle de farine produite localement. Il ne faut pas prendre les paysans pour des imbéciles ; ils le sont dans le sens où ils peuvent se décourager trop vite, où ils peuvent se laisser prendre à la contagion du découragement qui devient à la longue une sorte d'habitude. Mais il est bien vrai, en l'état actuel des choses du moins, qu'ils ont intérêt à s'attacher à d'autres cultures que celle des céréales sauf en cas de facilités exceptionnelles de main-d'œuvre ou autres, ou lorsque la culture des céréales est pratiquée par eux sous forme d'assolement. Il est d'ailleurs vrai également que la multiplication de ces facilités que nous qualifions d'exceptionnelles modifierait la situation à cet égard.

Par contre, on ne conçoit que par une carence de nature générale les frais que nous exposons pour nous ravitailler en certains produits qui seraient et sont de bonne venue en Corse, et qui nous coûtent sûrement plus cher que si nous les produisions nous-mêmes. Nous demandons à l'extérieur pour plus de quatre millions de fromages, œufs et beurre, chiffre qui pourrait non pas disparaître parce qu'il faut tenir compte des goûts de la clientèle même locale, mais s'amoindrir sensiblement ; près d'un million de pommes de terre et légumes secs qui sont presque entièrement du superflu ; près de 7 millions d'huiles d'arachides qui répondent au besoin de certains gosiers d'éviter le désagrément des huiles fruitées du cru ; 3 millions et demi de fourrages qui sont également en grande partie une gageure ; 6 millions et plus de vins exotiques, à peine, par la nécessité de tenir compte des convenances des [illegible] ; un million et demi de bêtes de boucherie, ce qui est une nouveauté récente qu'on peut faire disparaître en améliorant notamment la qualité un peu trop méridionale du produit local.

Nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de la masse énorme des importations de marchandises qui concernent le bâtiment, en paraphrasant le célèbre dicton : lorsque le bâtiment va, tout va. Rappelons que nous importons donc pour 10 millions, pas moins, d'ouvrages en métaux, pour près de 16 millions de matériaux de construction, pour plus de 16 millions de machines, et autant d'ouvrages en bois, meubles compris, au total, dans cette catégorie : 88 millions de francs. On emploie, en effet, toujours davantage le ciment, chose assez désobligeante dans le pays des beaux granits, mais que nous ne commenterons pas, car mode, ou nécessité, tout lui. Nous devons ajouter que toute cette importation n'est pas que de luxe. Une partie appréciable de la somme est consacrée aux travaux d'intérêt public payés dans une large mesure par l'Etat. Par ailleurs, s'il y a abondance d'argent, grâce à l'activité normale ou supplémentaire qui règne dans l'île ou aux rentrées de fonds officiels assurées par les retraites, pensions, etc., il vaut mieux qu'elle soit destinée à améliorer l'habitat de nos compatriotes qui ont toujours eu un certain goût pour l'agrandir et l'agrémenter. Ce sont là, du moins, des choses dont la solidité garantit la pérennité. On les retrouvera si revient la période des vaches maigres.

On n'en saurait dire tout à fait autant du chapitre des tissus, que nous ne qualifierons pas de fariboles, mais dont la nécessité est moins démontrée aux taux exorbitant qu'ils exigent. Le fait est que nous « sortons » en argent pour 19 millions, exactement 18.875 milles francs, à cette rubrique une des plus orgueilleuses, ce qui peut s'entendre dans les deux sens, celui du chiffre et celui de la vanité. A tout hasard, jetons un coup d'œil sur la statistique relative à l'année 1921 : il y a trois ans, nous importions pour 2.000.000 francs de tissus. Les cours ont sans doute un peu monté depuis, mais tout de même, la différence est énorme, énorme...

P. B.

*DIMANCHE*

**LE PETIT BASTIAIS**
COMMENCERA UN NOUVEAU FEUILLETON :
**PAR PEUR DE L'AMOUR**
OU
*UN MARIAGE SECRET*
par l'auteur de « MADELINE ».
Louis D'ARVERS

## AU SÉNAT

*Paris, 11 décembre.* — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Doumer.

Au banc du gouvernement sont assis MM. Marraud, Barthou et Loucheur.

### Demande de poursuites contre M. Klotz

Le président annonce qu'une demande de poursuite lui est parvenue adressée contre un membre du Sénat. Cette demande suivant la coutume, est renvoyée au bureau ; il s'agit de M. Klotz, sénateur de la Somme.

### Le Code du travail

Le Sénat examine le projet relatif aux modifications apportées au Code du Travail. De nombreux amendements étant présentés le projet est renvoyé, pour supplément d'étude, à la commission du commerce.

D'accord entre Barthou, ministre de la Justice et M. Henri Merlin, qui désire lui poser une question sur le secret des délibérations du jury criminel le débat est fixé à vendredi prochain.

Le Sénat se réunira spécialement ce jour-là, car il espère recevoir le budget de 1929 qui sera probablement alors voté par la Chambre.

La discussion en séance publique pourrait alors commencer le mardi, 18 décembre.

### A la Commission Sénatoriale des Finances

*Paris, 11 décembre.* — La Commission sénatoriale des finances, sous la présidence de M. Clémentel, a adopté un avis financier de M. Raiberti sur le projet de loi portant organisation des officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

Elle a entendu ensuite M. Victor Bérard sur quelques chapitres du budget de l'instruction publique. M. Bérard a présenté plusieurs observations au sujet de l'école française d'archéologique de Rome, au sujet des pupilles de la nation, de la bibliothèque nationale, du musée de la guerre et de l'institut optique.

La commission a accordé un relèvement de 100.000 francs au crédit relatif à l'école française de Rome.

La commission a décidé de maintenir la réduction antérieurement décidée, limitant à deux millions 500.000 francs la subvention du gouvernement français à l'institut de coopération intellectuelle. Elle a décidé de rétablir les crédits votés précédemment par la Chambre pour l'éducation physique.

### Avant la réunion du Comité des experts

Le « Petit Parisien » croit savoir que Sir William Tyrrel, ambassadeur d'Angleterre, a informé M. Poincaré que l'Angleterre adhérait, sauf quelques réserves de pure forme, à la réponse française à la note allemande concernant la nomination du Comité des experts.

### Trois officiers français tués au Maroc

*Casablanca, 11 décembre.* — La résidence générale communique qu'à 34 kilomètres au sud de Colomb-Béchar, trois automobiles légères ont été attaquées par 28 dissidents près de la frontière algéro-marocaine.

Trois officiers ont été tués et trois autres blessés, un autre a disparu.

# A la Chambre

## La Chambre examine la Loi de Finances

### La discussion se poursuit très vive

*Paris, 11 décembre.* — La séance est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de *M. Bouilloux-Lafont.*

*MM. Poincaré* et *Chéron* sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen de la loi de Finances.

LES DEGREVEMENTS D'IMPOTS

L'article quatre, tendant à accorder certains dégrèvements aux commerçants dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas cinquante mille francs. Trois amendements ont été déposés par MM. Désoblin, Vincent Auriol et Palmade.

*M. Chéron*, ministre des Finances déclare opposer l'article 80 du règlement à ces amendements.

DEMANDE DE RENVOI

*M. Vincent Auriol* demande alors le renvoi de l'article quatre à la Commission en vue de l'élaboration d'un nouveau texte conforme à l'amendement socialiste.

*M. Ernest Lafont* appuie cette demande en soulignant l'insuffisance et les imperfections du texte soumis à la Chambre. Il dit que ce texte contient au début une promesse qui est annulée à la fin par les restrictions et les conditions auxquelles son exécution est subordonnée.

*M. Chéron* répond que le Gouvernement a fait preuve de la plus grande bonne volonté.

— La vérité, dit M. Chéron, est que les auteurs de l'amendement font de la politique et emploient toujours la même tactique à propos de chaque article. Ceux-là ne sont pas fâchés de mettre le Gouvernement en posture difficile.

« Il s'agit de savoir si par une procédure dilatoire on empêchera le vote du budget en temps utile ; en tout cas, le Gouvernement pose la question de confiance contre la demande de renvoi. »

*M. Vincent Auriol* proteste avec véhémence contre les paroles du ministre affirmant que ses amis et lui ne font qu'exercer leur mandat.

L'orateur socialiste conclut en répétant que le dégrèvement apporté aux commerçants par le texte gouvernemental est illusoire.

*M. Palmade* insiste en faveur du renvoi de l'article quatre à la Commission.

*M. Durafour* combat également le texte du Gouvernement qui aboutirait, selon lui, à des injustices.

*M. Colomb* joint sa protestation à celle de ses collègues.

*M. Poincaré*, président du Conseil, interrompant, indique que la politique du Gouvernement consiste à graduer les augmentations de dépenses et les diminutions des recettes afin que ce qu'on désire soit accompli graduellement en trois ou quatre ans. (Applaudissements au centre et à droite).

*M. de Monicault* déclare qu'il votera contre le renvoi à la Commission.

LE RENVOI EST REPOUSSE

La demande de renvoi mise aux voix est repoussée par 328 voix contre 253 et l'article quatre est adopté.

On adopte sans débat notable l'article quatre bis et l'article quatre ter.

A propos de l'article cinq (dégrèvements sur les petites cotes foncières) *M. Malvy*, président de la Commission répondant à diverses observations dit que cet article comporte le principe même du minimum d'exemption, représentant le minimum indispensable d'existence.

Cette exemption prévue en faveur des salariés et petits commerçants doit être étendue aux petits propriétaires exploitant.

L'article cinq A concernant la révision des évaluations cadastrales est [illegible].

La séance est levée à midi dix.

### Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Bouisson.*

*M. Chéron* est au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen de la loi de Finances.

LES BENEFICES AGRICOLES

A l'article sept maintient pour 1929 la réduction apportée par l'article 5 de la loi du 27 décembre 1927 aux coefficients applicables pour l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles, *M. Triballet*, estimant que les agriculteurs ont droit à une réduction pour l'élaboration d'un nouvel plus important, demande le renvoi de l'article à la Commission.

*M. Chéron* répond que la Chambre a adopté déjà un texte qui prévoit le dégrèvement des petites cotes foncières. Cette réforme coûte au Trésor 35 millions ; il est impossible d'aller plus loin.

*M. de Chappedelaine*, rapporteur général, appuie ces observations.

*M. Triballet* réplique que le dégrèvement des petites cotes foncières ne concerne que les propriétaires exploitants et qu'on n'a rien fait pour les métayers et les fermiers relativement à la cédule des bénéfices agricoles. Il maintient sa demande de renvoi.

M. Chéron ayant posé la question de confiance la demande de renvoi est repoussée par 315 voix contre 277.

Après la proclamation de ce résultat *M. Triballet* demande que le scrutin soit soumis à l'opération du pointage.

L'article sept est alors réservé.

On adopte l'article huit autorisant lorsqu'un domaine est exploité en association, le fractionnement de l'impôt sur les bénéfices agricoles afin de permettre aux associés de bénéficier des réductions pour charges de famille.

L'article neuf dispose que les entreprises à forme industrielle et commerciale exploitant un domaine agricole seront désormais assujetties à l'impôt d'après leur bénéfice réel.

Le même article précise d'autre part que le métayer ou fermier non assujetti à l'impôt général sur le revenu a droit sur sa part de revenus imposables à un abattement supplémentaire de cinq cents francs pour sa femme et cinq cents francs pour chacun des membres de sa famille habitant et travaillant avec lui.

Une demande de disjonction présentée par *M. Lasaye* est repoussée par 400 voix contre 129.

Après des observations de *MM. Duval, de Monicault, Le Trocquer* et *Bloiaut*, l'article 9 est adopté.

Le président proclame ensuite les résultats exacts de scrutin pointé sur la proposition de M. Triballet tendant au renvoi de l'article 7 à la Commission.

La proposition est repoussée par 313 voix contre 266.

L'article 7 est adopté.

Est également adopté l'article 9 bis.

Plusieurs amendements sont défendus par *MM. Taurines, Fougère, Durafour* à propos de l'article 9 ter tendant à exonérer de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux les ouvriers travaillant chez eux et les partisans employant un seul compagnon.

*M. Chéron* ayant promis d'étudier les suggestions faites en faveur de l'artisanat les amendements sont retirés et l'article 9 ter est adopté.

On arrive à la discussion des amendes et les condamnations.

*M. Félix Gouin*, socialiste, défend un amendement réduisant la peine prévue en cas de non-paiement des amendes et stipulant que la contrainte par corps ne sera jamais appliquée en matière de contravention, de délit ou de crime politique.

Accepté par *M. Malvy*, président de la Commission des Finances, l'amendement est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à 21 heures 30.

La séance est suspendue à 18 heures 15.

### Séance de nuit

La séance de nuit est ouverte à 21 heures 35, sous la présidence de *M. Bouisson.*

*MM. Poincaré, Chéron* et *Tardieu* sont au banc du Gouvernement.

On reprend l'examen de la loi de Finances.

L'article 19 ter tendant à exonérer *sire Robert*, député de l'Aube.

On passe à l'article 20, disposant de la taxe sur les spectacles les Sociétés sportives d'amateurs est adopté après une intervention de *M. Mesque* dans tous les cas où sont appliqués les textes communs l'impôt sur les tarifs de transport de marchandises par chemin de fer d'intérêt général ou local sera calculé au taux prévu pour les grands réseaux d'intérêt général.

*M. Moch*, socialiste, demande le renvoi de cet article à la Commission pour protester contre les taux excessifs d'impôts sur les chemins de fer combattus par *M. Forgeot*, la proposition est repoussée par 230 voix et l'article 20 est adopté.

## Le scandale de la Gazette du Franc

LA DEPOSITION DE Mme JOSEPH

*Paris, 11 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, a entendu ce matin, Mme Joseph, ancienne amie de Mme Hanau.

Le juge a demandé au témoin si à l'heure actuelle elle possédait encore des fonds provenant de Mme Hanau et si elle avait procédé dans ses voyages en Suisse à l'exportation de capitaux.

Mme Joseph a répondu qu'à part le million qu'elle tenait à la disposition de la justice, elle ne possédait plus rien de ce qui lui avait été restitué par Mme Hanau et que ses voyages en Suisse étaient simplement motivés par la santé de ses deux enfants.

Dans cette affaire, Mme Joseph apparaît plutôt comme une victime de Mme Hanau que comme une complice.

Mme Joseph a déclaré qu'elle avait connu Mme Hanau lors de la création des affaires du Comptoir Textile du Nord. Plus tard, après avoir perdu dans cette affaire la plus grande partie des capitaux avancés par elle-même, Mme Hanau fonda la Maisonneuse de France, établissement destiné à fournir à crédit aux petits commerçants. Mme Hanau demanda à Mme Joseph de lui fournir les fonds, mais comme elle n'en possédait plus, elle sollicita sa belle-mère de subventionner cette affaire et elle hypothéqua à cet effet un immeuble qu'elle possédait, cinquième avenue à New-York.

La Maisonneuse de France ne tarda pas à péricliter et Mme Hanau voulut adjoindre une banque à cet organe. Mme Joseph l'en dissuada de toutes ses forces.

Peu après, Mme Hanau installa sa Société, 94, rue Saint-Lazare où elle payait un loyer de 90.000 francs ; c'est à dater de cette époque que commença la déconfiture de Mme Hanau ; c'est alors que Mme Joseph se brouilla avec Mme Hanau.

— Elle voyait trop grand ; elle me faisait peur, dit-elle.

Le caissier avertit Mme Joseph que son visa sur chèques n'était plus accepté et elle quitta la « Gazette du Franc » en demandant le remboursement des sommes qu'elle lui avait prêtées ainsi que celles de sa belle-mère. Hersant fut chargé de la transaction et remit à Mme Joseph seize traites de quatre millions dont la moitié seulement fut payée ; Mme Joseph reçut personnellement un million qu'elle tient à la disposition de la justice.

Depuis ce moment-là, Mme Joseph n'eut plus de nouvelles de Mme Hanau.

A la suite de sa déposition, Mme Joseph a quitté le Palais de Justice sans même avoir été inquiétée.

Me CAMPINCHI DEFENDRA AUDIBERT

*Paris, 11 décembre.* — Pierre Audibert a fait choix de maître Campinchi comme défenseur.

Le juge d'instruction M. Glard a reçu hier la visite de Mme Audibert, accompagnée de maître Guyonnet et des secrétaires de maître Campinchi. Elle apportait au magistrat une lettre de son mari l'informant qu'il choisissait maître Campinchi pour défenseur.

Pierre Audibert, en effet, va mieux et on a pu lui apprendre qu'il était l'objet d'une inculpation.

L'ENQUETE DE M. PACHOT

*Paris, 11 décembre.* — M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu dans la matinée à la banque de France et a examiné les comptes des différentes personnes engagées dans les opérations de Mme Hanau, notamment sur les chèques passés aux comptes courants.

L'opération sera longue.

Le magistrat s'est rendu aujourd'hui rue de Provence pour poursuivre ses investigations.

## DE RAYSSAC PART POUR LE BAGNE

*Toulouse, 11 décembre.* — L'assassin de Pierre de Crouzet de Rayssac, qui fut condamné en octobre dernier par la Cour d'Assises de la Haute-Garonne à dix ans de travaux forcés a été dirigé aujourd'hui sur le dépôt de l'île de Ré où il attendra le prochain convoi de forçats pour la Guyane.

Quand on l'embarqua à la gare dans le wagon cellulaire il fut l'objet de quelques huées vite réprimées par le service d'ordre.

## ANNIVERSAIRE

*Dayton, 11 décembre.* — Voici vingt-cinq ans exactement, le 17 décembre 1903, qu'un avion muni d'un moteur et monté par Orville Wright effectua un vol de douze secondes, à Kitty Hawk.

Peu de temps après son frère, Wilbur réussissait à tenir l'air cinquante-neuf secondes. L'homme avait conquis le royaume de l'air.

Ce vingt cinquième anniversaire a été célébré avec éclat à Dayton (Ohio) où Orville Wright s'est retiré pour finir ses jours. Un éclatant hommage a été rendu à la mémoire de son frère Wilbur.

## M. Litvinof prononce un violent discours contre la France

*Berlin, 11 décembre.* — Le commissaire adjoint aux affaires étrangères, M. Litvinoff a profité d'une réunion du comité central exécutif du parti communiste pour prononcer un de ses habituels discours d'excitation contre la France.

L'orateur a affirmé que l'entente franco-britannique et les négociations anglo-japonaises étaient des signes caractéristiques de préparation d'une guerre impérialiste.

— Les Soviets, a-t-il dit, ont attesté leur volonté de paix en faisant à Genève des propositions de désarmement que l'on sait et en approuvant sans réserve le pacte Kellogg. Néanmoins, l'armée rouge ne saurait être désarmée aussi longtemps que des intrigues internationales menaceront de déclencher une nouvelle guerre mondiale.

« Les dépenses militaires de la France, qui soutient la Pologne, voisine de la Russie, sont particulièrement menaçantes.

« Ce n'est pas la Russie soviétique qui sème le trouble en Europe, s'est écrié Litvinoff, c'est la France et ses vassaux à l'est de l'Europe. »

## M. Ramsay Mac Donald à Paris

*Paris, 11 décembre.* — M. Ramsay Mac Donald est reparti ce matin pour l'Angleterre.

Le chef du parti travailliste a pris le train à 10 heures à destination de Calais.

## AU PARTI RADICAL

*Paris, 11 décembre.* — La Commission de discipline du parti radical, récemment élue, a été installée aujourd'hui, par M. Pfeiffer, secrétaire général, au nom de M. Daladier, président du parti.

M. Doucedame, conseiller général de l'Aisne, a été réélu président, puis ont été nommés vice-présidents, MM. Roche Blond et Bourdeaux ; secrétaires : MM. Garnier, Dolzy et Forges.

Après avoir remercié ses collègues, M. Doucedame a tenu à rappeler en prenant possession de ses fonctions que le rôle de la commission de discipline doit être de sauvegarder l'indépendance du radicalisme et de maintenir l'unité du parti en jugeant en dehors de toute passion et de toute tendance les infractions contre la doctrine ou contre le règlement.

## Coq-à-l'âne

Deux jeunes gens s'entretiennent au sujet de la manie du député de Bastia de l'user à la publicité les nombreuses démarches qu'il entreprend contre ses adversaires.

— Le « Petit Bastiais » s'est mis dans de jolis draps. Tu as lu l'entrefilet de « Civis » qui réclame l'application de l'article 222 du Code Pénal. Mon cousin qui est garde champêtre m'a dit que c'est la peine de mort.

— Mais non. L'article 222 punit les outrages aux magistrats. Il paraît qu'on n'a pas le droit de dire que Pierangeli était dans les couloirs du Palais de Justice alors qu'il devait être à Paris pour défendre les dockers.

— Ah ! je comprends mieux. Je ne voyais pas bien en quoi on avait porté atteinte au prestige de la magistrature. Tout le monde est d'accord, en Corse, pour ne pas insulter les magistrats qui rendent la justice.

— Tout le monde c'est trop dire. Tu oublies l'article de l' « Eveil » dans lequel M. Ouneza laissait entendre des choses graves contre les plus hauts fonctionnaires de l'ordre judiciaire.

— Mais alors, l'article 222 était aussi applicable à l' « Eveil ».

— Il paraît que non.

« Civis » a expliqué à mon cousin qu'il y a deux articles 222. L'un pour les amis de Pierangeli et l'autre pour ses adversaires. On n'a inséré que le dernier dans la loi.

Je puis même te confier un secret. A son retour à Paris, M. Pierangeli va déposer une proposition de loi très importante. Il va monter à la tribune — surtout ne le dis à personne — et il demandera que ce soit le député qui applique la loi de sursis.

— Tant mieux. Je n'ai plus rien à craindre ; mon père a voté pour lui.

Surpris à la terrasse d'un café la conversation suivante :

— Comment trouvez-vous, Monsieur, notre ville de Bastia ?

Après quelques secondes de réflexion, le monsieur interpellé, un continental, répondit en souriant :

— Bastia, ressemble à une grande dame élégante dont les dessous seraient sales ; Bastia est une ville parée d'atours fascinants de toutes les richesses que lui a prodiguées la Nature ; elle a aussi de la tenue ; ses rues sont spacieuses, relativement propres et bien éclairées la nuit.

« Elle m'a déçu cependant quand j'ai dû pénétrer dans certaines de ses ruelles : elles m'ont rappelé les dépotoirs des chiffonniers de Saint-Ouen ; on y voit toutes sortes d'immondices.

— Il n'existe donc pas, ici, un service de balayage ?

— Oui, le service existe ; mais l'entrepreneur est souvent distrait.

LE BAVARD.

## ...OS

### ...Parisien

Il [illegible] regrettable que Salomon ait perdu la vie voici quelques siècles et que personne n'ait hérité la sagesse du roi des rois. Son jugement plein d'équité ferait merveille en ce monde et les décisions des hommes y trouveraient un peu de clarté.

Comment Salomon, armé de son glaive, aurait-il tranché le cas suivant ?

Une femme de lien [illegible] après la guerre, au château d'Arnouville, un centre de rééducation pour les blessés atteints de névrose. Les résultats furent surprenants, et l'œuvre déclarée d'utilité publique ouvrit une filiale à Lamoura à l'usage des enfants arriérés.

Un spécialiste, le docteur Vallin, dirigeait le centre. Mais, après huit années de soins dévoués prodigués aux hospitalisés, et à la suite de difficultés avec l'administration de l'œuvre, il reprit sa liberté. Son départ fut marqué d'un incident qui faillit [illegible] à procès. En abandonnant son poste le docteur Vallin refusa de rendre les fiches des blessés qui représentaient pour lui, disait-il, des observations personnelles indépendantes à des hommes futurs.

Mais privée de ses précieuses fiches, comment l'œuvre allait-elle poursuivre le traitement des malades ?

Les tribunaux vont décider. Ils se prononceront ou pour le médecin ou pour les malades.

Ne pourraient-ils faire mieux ?

Salomon, successeur de David, [illegible]

Le médecin dont l'outil [illegible] le fruit de ses observations cliniques, et le centre de rééducation n'était pas moins [illegible] à les garder dans l'intérêt de ses malades. [illegible] qu'il fût décidé de [illegible] le médecin se retirer [illegible] après qu'une copie [illegible] aurait été prise par le centre.

Cela ne serait-ce pas trop simple ?

Gabriel Eaton

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mercredi 12 décembre 1928 ; 347e jour de l'année. 18 à venir.

Aujourd'hui : Saint Paul, év.

Demain : Sainte Lucie.

EPHEMERIDES CORSES. — 12 décembre 1882. — La petite église de Saint-Joseph ayant été agrandie, M. le chanoine Pinta, archiprêtre de Sainte Marie, la bénit solennellement au nom de Monseigneur l'évêque d'Ajaccio, en présence de M. Jean Cagninacci, parrain de Mlle Giorgi, marraine des chefs de la Confrérie, MM. l'avocat Cristofini, prieur, le professeur Gindicelli, Jean Ghilini, Borgognono, et d'une foule de pieux bastiais.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

### Chronique du Bien

RECOMPENSES HONORIFIQUES

Par décision de M. le Ministre des Travaux publics, la médaille de bronze a été accordée à M. Parisi Félix, journalier, 35 ans, domicilié à Marseille ; lors de l'effondrement du quai du bassin de carénage de Marseille, survenu le 27 août 1928, s'est courageusement jeté à l'eau, [illegible] pour secourir deux hommes qui avaient été projetés dans le bassin, est parvenu à saisir et à ramener à terre une des victimes, qui se serait noyée sans sa prompte intervention.

La médaille d'argent de 2e classe a été accordée à M. Bernardini Jean, 37 ans, matelot du vapeur « Maréchal Lyautey », à deux reprises différentes, les 27 janvier et 24 juillet 1928, a donné l'exemple d'un courage et d'un dévouement dignes d'éloges, en sauvant trois personnes d'abord, et huit personnes la deuxième fois.

### Les Instituteurs du Var et l'Inspecteur d'Académie

La décision prise par l'assemblée générale du Syndicat des Instituteurs du Var, de rompre toutes relations avec l'administration académique, a été diversement commentée par la presse parisienne. Il convient d'apporter quelques précisions, car présentée sous cette forme de fait n'est pas rigoureusement exact.

A l'assemblée générale de jeudi, le Syndicat n'a pas décidé de rompre toutes relations avec l'inspecteur d'Académie, mais seulement de cesser de pratiquer avec lui la collaboration telle qu'il l'a comprend et veut la pratiquer.

Cette collaboration s'exerçait en matière de mutations, de promotions, de récompenses, par le Comité consultatif, où les délégués du Syndicat — les délégués départementaux — s'abstiendront désormais d'aller siéger.

Plus de cent vingt syndiqués étaient présents à cette réunion et c'est à l'unanimité, moins leurs voix, que la décision a été prise pour protester contre les injustices commises lors du mouvement du personnel d'octobre dernier.

### Au Groupe Socialiste de la Chambre

*Paris, 11 décembre.* — Le groupe socialiste, sous la présidence de M. Grumbach, a reçu les délégués de la fédération postale, du syndicat des percepteurs et du personnel des administrations centrales qui ont exposé leurs revendications. [illegible]

## A Travers la Corse

### Arrondissement de Bastia

#### ILE-ROUSSE

L'IMMACULEE-CONCEPTION. — La coquette ville d'Ile-Rousse a célébré, samedi 8, la fête de l'Immaculée-Conception, fête patronale de la Cité.

Favorisées par un temps superbe les diverses cérémonies de la journée se sont déroulées au milieu d'une grande affluence de population ; aux « baloni » étaient venus se joindre, en effet, de nombreux habitants des communes voisines.

La Société philarmonique « La Joyeuse » rehaussa de son concours l'éclat de la fête. Après avoir exécuté de très jolis morceaux religieux au cours de la grand-messe, elle donna un concert très applaudi sur la place Paoli, puis participa à la procession.

Les jeunes musiciens et leur sympathique chef, M. Joseph Orsoni, ont droit à toutes nos vives félicitations.

*Les courriers.* — Le vapeur « Liamone », est arrivé hier dans notre port venant de Marseille. Calvi, avec 150 tonnes de marchandises.

Le « Liamone » est reparti pour Bastia dans la soirée. Le service normal, momentanément interrompu à la suite d'un léger accident survenu au « Cortese » sera repris cette semaine.

*Le môle des torpilleurs.* — Nous apprenons avec plaisir que les travaux du môle des torpilleurs pour lesquels M. Adolphe Landry, a fait obtenir les fonds nécessaires au Conseil général, vont commencer bientôt.

Nous pensons qu'au mois d'avril ces travaux seront en pleine exécution.

## AJACCIO

### A la Commission Départementale

La commission départementale de la Corse s'est réunie à la préfecture samedi 8 décembre dernier sous la présidence de M. Balisoni. Etaient présents, MM. le Dr Colgli (secrétaire), Antoine Borelli, Dr Seth, Massoni, Dr Albertini. Absent excusé : M. F.-M. Altieri. M. le Préfet assistait à la séance.

Les affaires suivantes ont été examinées :

Affaire du grand séminaire. — La commission départementale donne mandat à M. le préfet de faire cesser les travaux qu'un particulier exécute sur le domaine de l'ex grand séminaire d'Ajaccio et le charge de prendre toutes mesures conservatoires en ce qui concerne une transformation éventuelle des locaux de l'ex-grand séminaire.

Le projet d'installation du téléphone à la maison d'arrêt de Bastia est adopté.

On vote un crédit de 2800 francs (standart téléphonique de l'ancien évêché, office de placement et vice-rectorat).

Le projet d'éclairage électrique des bâtiments préfectoraux est adopté.

M. Massoni est désigné comme représentant du Conseil général à la commission administrative de l'Office départemental de placement.

Un crédit de 5.000 francs est adopté pour le mobilier scolaire de la commune d'Olmeto en prévision de la création d'un cours complémentaire.

Avis favorables sont donnés à des projets de constructions ou d'appropriation de maisons d'écoles.

*Chambre de Commerce.* — Il s'agissait de remplacer MM. Peri, Leonzi, Santarelli, membres sortants, et Colonna d'Istria, décédé.

M. Peri ne se représentant pas, étaient candidats MM. Leonzi, Santarelli, Laeri et Paravisini.

A Ajaccio ville ont obtenu :

MM. Leonzi, 186 ; Laeri, 177 ; Santarelli, 176 ; Paravisini, 172.

Les résultats connus des cantons des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène donnent les résultats suivants :

Laeri, 750 ; Santarelli, 741 ; Paravisini, 736.

M. Léonzi n'ayant pas déposé dans les délais prescrits sa déclaration de candidature et ne pouvant être proclamé, le chiffre de voix obtenu par lui n'a pas été donné par de nombreux bureaux de vote.

Il n'y a donc que trois élus, et très probablement il ne sera pas, avant le renouvellement de décembre 1929, procédé à un scrutin pour combler la vacance du quatrième siège.

*Tribunal de commerce.* — Etaient candidats pour un poste de juge titulaire M. Paravisini, pour un poste de juge suppléant, M. Davin.

Ont obtenu à Ajaccio, M. Paravisini, 201 voix, M. Davin, 197.

Les résultats totaux connus donnent 368 voix à M. Paravisini et 365 à M. Davin, qui sont élus.

## CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert tous les jours, de 9 à midi et de 1 à 6 heures.

VIVARIO. — *Eglise de Vivario.* — Nouveaux versements. — MM. Coty, ancien sénateur, 500 francs ; Dominique Battesti, 100 ; Mme Vve Marie Cerani, 50 ; Mme Rosteri, née Battesti, 50 ; Mme Vve Madeleine Filippi, 30 ; Marie Dominique Francescini (2me versement), 20 ; Longui Barthelemy, 20 ; Colombani, Gendarme, 20 francs.

Total, 790 francs.

Versements antérieurs, 12. 504 francs.

Total général, 13. 294 francs.


Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais


## Les Corses Partout

### La grande fête de nuit de la Jeunesse Corse de Paris

Les infatigables collaborateurs du « Comité général des fêtes corses de Paris » seront fiers de leur œuvre. On le savait à l'avance. Un succès aussi complet, une fête aussi bien organisée, méritent les éloges de tous, et nous sommes heureux au lendemain de cette belle soirée de le faire bien sincèrement. Jamais réunion corse à Paris ne fut plus réussie, aussi variée, en tant qu'organisation et partie artistique. La Salle des Horticulteurs devient trop petite pour le « Comité général des fêtes corses de Paris » et pourtant la chose ne sera guère facile de dénicher à Paris, une salle aussi vaste, en plein centre, avec des commodités aussi agréables et utiles... Il le faudra pourtant...

Monsieur le Duc Pozzo-di-Borgo, l'éminent président du conseil qui présidait la fête, était venu spécialement de son Château de Dangu où il est actuellement en villégiature. Sa réception fut cordiale, spontanée, et notre jeune et distingué compatriote, en gardera, nous en sommes persuadés, un bien agréable souvenir. Le duc Pozzo-di-Borgo, est un des enfants de l'Ile de Beauté qui attire le plus de sympathie et par sa franchise vraie, et par l'amour sincère qu'il a pour son pays natal. Il est aimé de tous, et dès son apparition dans la vaste salle, déjà archi-comble on sentait instantanément la satisfaction de cette foule heureuse qui aime, et sait se faire aimer.

Grouper des milliers de compatriotes et d'amis, toute une nuit, sans relever la moindre chicane, n'est pas chose facile à Paris, et pourtant, c'est le grand honneur du Comité des fêtes d'y arriver. Rien n'est plus agréable de se retrouver en famille de temps en temps, dans la même cordialité, s'asseoir autour d'une même table, et parler religieusement du village natal et des êtres chers qui là-bas derrière les flots bleus de la Méditerranée, attendent anxieusement notre prochain retour.

A partir de 10 heures il était impossible de se déplacer dans la salle, de faire un seul mouvement, tellement la foule des invités était compacte, dense. Impossible d'obtenir un déplacement en métro aux heures d'affluence, alors que les compartiments sont complets, et que tous les voyageurs s'entassent, cherchant un coin disponible, et vous aurez l'idée de ce qu'a pu être cette belle soirée de la jeunesse corse de Paris.

Un concert des mieux organisés, sous la direction du directeur artistique Ventura Scaglia, obtint un succès légitime, et fut très goûté par l'assistance qui applaudissait sans arrêt. Tous les artistes furent à la hauteur de leur tâche et eurent leur renouvelons nos bien chaleureuses félicitations. Notons tout particulièrement le talent, depuis longtemps apprécié de notre jeune compatriote Renée Festelli, la « Colomba Corse », qui avant son départ pour une tournée en Egypte, vers le 10 courant, avait tenu à donner à ses amis la délicate primeur de ses belles œuvres. Nos souhaits l'accompagnent, et nous sommes sûrs que les Corses d'Alexandrie et du Caire, sauront apprécier la jeune artiste et l'applaudir sur les scènes antiques du royaume des Pharaons. Une mention toute spéciale à Mlle Miquel-Mangeot, l'auteur compositeur dont le talent merveilleux est si plein de promesses. A tous les artistes, nos félicitations, pour le brio qu'ils ont déployé, afin de donner à cette soirée tout l'éclat qu'elle méritait.

Nous avons reconnu au hasard, autour du Duc Pozzo-di-Borgo, qui présidait : M. le Docteur Del Pelegrino, conseiller général d'Ajaccio, le colonel Gianelli, président de l'Amicale des Niolins de Paris, le commandant Léandri, Grand officier de la Légion d'honneur, avocat à la Cour, et sa famille, le commandant Cristiani et sa famille, M. Cotton, greffier à la Cour des comptes et sa famille ; les capitaines Poli et Colombani et leurs familles, M. Michelotti de l'Opéra Comique et Madame ; M. Molinelli et Mme ; M. Zocchi, bijoutier et Mme, M. Valentini et Mme ; M. Luccioni, avocat à la cour ; M. Pierre Morachini, Président du Comité générale des fêtes corses de Paris et Mme ; M. Luciani, Vice-président, M. Ventura-Scaglia, directeur artistique et Mme ; Mme Daperon ; M. Pozzo-di-Borgo, contrôleur général et Mme ; M. Ferrandi Regulus et Mme, régisseurs, M. Peretti, trésorier, Ambrosi Antoine, trésorier adjoint ; M. Peretti François, commissaire, T. Ceccaldi, Giannelli, fondateur de l'Union fraternelle des corses de Paris, Mme et Mlle Geromini, secrétaire général du Comité, M. Bona de l'Echo de la Corse, Mme et Mlle ; M. Doria et Mme ; Mme Jean Morachini, veuve du capitaine Morachini, tué à l'ennemi, Mme Dumenian du Crédit national, etc. etc... Nous nous excusons de ne pouvoir nommer tous ceux qui assistaient à cette belle soirée de la jeunesse corse de Paris, les colonnes de notre journal ne suffiraient pas. Que tous nos compatriotes et leurs amis trouvent ici l'expression de notre sympathie la meilleure, d'être venus si nombreux rehausser de leur présence cette belle soirée de solidarité corse.

Après le concert un champagne réunissait, dans un des salons spécialement réservé à cet effet, les personnalités présentes à la fête et les collaborateurs du Comité général des fêtes corses de Paris. Des discours furent prononcés par M. le duc de Pozzo-di-Borgo, le docteur Del Pelegrino, conseiller général d'Ajaccio, le commandant Léandri, et finalement par M. Pierre Morachini, président, qui remercia avec une émotion très visible, tous les compatriotes de la ville lumière d'avoir répondu si nombreux à l'appel de ce beau groupement.

On dansa ensuite jusqu'aux premières lueurs du jour, alors que la Seine se colorait doucement de sa triste grisaille habituelle.

Au réveillon de Noël, maintenant. Il sera organisé dans la même salle le lundi, 24 courant, par les infatigables collaborateurs du « Comité général des fêtes Corses de Paris » : Morachini, Luciani, Ventura-Scaglia, Geromini, Ferrandi Regulus et Moise, Peretti Paul et François, Ambrosi, Benetti, Ceccaldi, Francescini, Pozzo di Borgo, à qui nous renouvelons nos biens sincères félicitations.

Paul RUBESI


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"


## INFORMATIONS LOCALES

### L'avion de Guiraud est retrouvé au large d'Alistro

Le bruit courait, hier en ville, qu'un hydravion était tombé à la mer au large de Monte-Christo et qu'il avait sombré corps et biens.

La deuxième partie de cette information est fort heureusement inexacte ainsi que le prouve la dépêche que nous publions ci-dessous :

L'équipage de l'hydravion Météor de l'aviateur Giraud, signalé disparu en mer depuis dimanche 9 décembre a été recueilli cette nuit au large d'Alistro.

Il avait quitté Naples dimanche à destination de Bastia. L'équipage est sain et sauf.

L'appareil est avarié.

### Dans les groupements

FEDERATION POSTALE CONFEDEREE

*A la suite de la publication dans un journal local d'une lettre ouverte aux parlementaires, les postiers se sont réunis en assemblée générale et nous communiquent l'ordre du jour suivant :*

Les travailleurs des postes, réunis à la Bourse du Travail, le 8 décembre, après avoir entendu la lecture par le secrétaire fédéral d'un article paru le 30 novembre dans un journal de la localité et d'un tract innommable répandu à profusion dans les bureaux par le même auteur, repoussent avec mépris les insinuations d'un individu à qui ils ne reconnaissent aucun droit de s'ériger en accusateur ;

Flétrissent l'attitude de cet employé qui pour ne pas accomplir son service s'abrite derrière des certificats médicaux mais trouve, par ailleurs, le temps de s'occuper de besognes étrangères à son métier.

S'étonnent que la direction de la Corse — au mépris des instructions — entretienne des rapports écrits — publiés dans la presse locale — avec un secrétaire de Syndicat unitaire, organisation, au surplus inexistante.

Décident pour renseigner le public et les élus de communiquer le présent ordre du jour aux parlementaires, au Préfet, au directeur des Postes, à la presse, à la fédération postale et à la C.G.T.

Chargent le secrétaire fédéral d'entreprendre la campagne nécessaire pour empêcher que des personnalités sans mandat puissent, en donnant le change, se faire passer pour les porte-parole de la collectivité.

### Nécrologie

**M. Pierre SODINI**

Dimanche soir à 7 heures nous pouvions apercevoir notre pauvre et cher ami, sur le boulevard, alors qu'il allait dîner en compagnie de tous les siens. A huit heures il n'était plus.

Disparaître ainsi sans souffrances, sans appréhensions, sans savoir que l'on se dirige vers l'au delà, apparaît comme une fin bien douce. Si l'on ne songe à la douleur déchirante et terrible qui laisse une si brutale disparition.

Nous connaissions tous à Bastia, Pierre Sodini, qui avait depuis quelques années acquis droit de cité parmi nous. Pour l'éducation de son unique enfant il n'avait pas hésité à déplacer le nid familial et à abandonner momentanément sa douce cité de Cervione, si accueillante et si plaisante.

Ce fut donc une bien douloureuse surprise qui était réservée à ceux qui la veille encore l'avaient rencontré plein de force et de jeunesse.

Notre ami meurt en effet dans toute la force de l'âge relativement jeune encore, alors que rien ne laissait présager une fin aussi imprévue.

Beau-frère de notre excellent et éminent ami, le docteur Casalta, le défunt avait été élu, conseiller d'arrondissement par le canton de Cervione, mais il avait vite abandonné les joies décevantes de la politique pour se consacrer uniquement à sa petite famille et à l'éducation de son enfant.

Pendant la guerre il n'avait pas hésité à contracter un engagement spécial apportant ainsi son modeste concours, à la Défense nationale.

Il laisse derrière lui, un enfant jeune encore, mais qui restera pénétré, noble exemple d'une vie, toute de labeur et de probité, et une jeune veuve, dont le chagrin faisait peine à voir.

Malgré l'heure matinale, la levée du corps a eu lieu, hier, au milieu d'un grand concours d'amis qui avaient tenu à apporter, à la famille Sodini et au Docteur Casalta cette marque de douloureuse sympathie.

Les obsèques ont eu lieu à 11 heures du matin à Cervione au milieu d'une assistance très nombreuse de parents et d'amis venus de Bastia et des cantons environnants.

Que Madame Sodini et M. le docteur Sodini agréent les vives et sincères condoléances du *Petit Bastiais*.

UNION DEPARTEMENTALE DES SYNDICATS OUVRIERS

Les membres de la commission administrative de l'U. D. sont priés de se réunir le 12 décembre à la Bourse du Travail, à 20 h. 30.

Ordre du jour : Préparation du congrès.

### Notre Courrier

*Nous recevons d'un de nos lecteurs, la lettre suivante :*

Monsieur le Directeur,

Veuillez me permettre de vous signaler une erreur qui s'est glissée dans votre numéro du 10-11 décembre 1928.

Je lis, en effet, dans la rubrique « Ephémérides Corses », que M. Etienne Conti, nommé procureur général à Bastia, le 11 décembre 1845, a été le second Corse qui a dirigé l'action publique dans son pays.

En réalité, M. Etienne Conti a été le troisième corse appelé aux hautes fonctions de procureur général dans son pays.

Le premier a été M. Chiappe, aïeul du préfet de police actuel.

Le deuxième a été le comte Alexandre Colonna d'Istria, son gendre.

Veuillez agréer, etc...

### Au Théâtre

Jeudi soir, le ténor Pierre Schiavazzi, fera, nous l'espérons, de sensationnels débuts dans *Fédora* qu'il a déjà chanté à l'Opéra-Comique de Paris.

Le marquis Carli Giddino, directeur de la troupe s'est imposé à cette occasion de sérieux sacrifices. Il attend même pour Fédora un nouveau baryton ; mais on n'a pas voulu en attendant cette représentation exceptionnelle, priver le public bastiais d'une audition qui enlèvera l'approbation des plus difficiles.

Schiavazzi a successivement interprété Manon, de Massenet, Carmen, André Chenier, Lucie, Cavalleria, Pagliacci, Fedora, Werther.

Ce fut une ascension triomphale vers les plus éclatants succès.

C'est une âme vibrante de la plus exquise sensibilité artistique. Son chant est une caresse et la phrase musicale acquiert avec lui, une mise en valeur inégalable.

C'est de plus un acteur d'un jeu sobre, mais prenant. C'est une belle figure artistique. Il a eu le redoutable honneur de chanter devant le roi du Portugal et la reine Amélie, en janvier 1908 et peu avant l'assassinat de ce roi infortuné.

C'est même à cette occasion que la reine d'Angleterre crut devoir joindre ses compliments à ceux des souverains qui manifestaient leur enthousiaste admiration.

Il a suivi depuis une très brillante carrière et les amateurs bastiais qui ne manquent jamais une telle manifestation d'art, auront à cœur d'encourager nos artistes par leur présence et leurs applaudissements.

*

Mardi soir, représentation de la *Bohème*, de Puccini. Soirée excellente à tous les points de vue. La Signora Vittori, après les fatigantes représentations de la semaine passée et malgré une indisposition occasionnée par les courants d'air de notre Théâtre, n'avait pas hésité à tenir son rôle de Mimi.

Diction parfaite, voix harmonieuse et bien timbrée qui lui a valu les applaudissements soutenus d'un public qui apprécie chaque jour davantage le beau talent de cette consciencieuse artiste. Aussi a-t-elle été récompensée par l'approbation de tous les amateurs bastiais qui à la sortie ne dissimulaient pas toute leur satisfaction.

Mlle Valdambrini fut une musette satisfaisante qui a secondé sa camarade et donné un ensemble agréable.

Le ténor, M. Zanasi, dans le rôle de Rodolphe, M. Maddoli, baryton, dans celui de Marcel et la basse, M. Seri, dans celui de Coline et notamment dans l'air de la « Vecchia Simarra » qui fut bissé, nous donnèrent de l'œuvre de Puccini, un aperçu des plus appréciés.

La musique fut d'ailleurs magistralement exécutée par le maestro Zuccari et son excellente phalange, sans laisser la moindre place à toute critique.

Aussi, ce soir, la troupe jouera encore une fois cette œuvre si belle et nous espérons qu'elle retrouvera son bon public des grands soirs.

Jeudi : *Fédora*.

### Dans la Marine

M. Favalelli, commis de première classe dans le personnel administratif des services d'intendance et de santé en service à l'entrepôt général de l'aéronautique maritime à Orly, est réintégré au port de Toulon.

### Dans l'Armée

INTENDANCE MILITAIRE

Ont été nommés au grade d'adjudant : Mignacce, sergent à la 15e section des subsistances militaires.

Mannoni, sergent à la 4e section, service de l'habillement et du campement.

### Nominations

EMPLOIS RESERVES

M. Pietri Jean-Jacques, ex-adjudant, candidat militaire classé, a été nommé gardien de bureau au Ministère des Finances.

MAGISTRATURE

M. Lusinchi, juge au Tribunal de première instance de Tizi-Ouzou, est chargé, pour trois ans, des fonctions de l'instruction au dit Tribunal.

NOUVELLES COLONIALES

M. Bartoli Jean-Paul a été admis à la suite de l'examen d'aptitude professionnelle pour le grade de surveillant chef de 2e classe des établissements pénitentiaires coloniaux.

MINISTERE DE LA JUSTICE

M. Colonna d'Istria a été déclaré apte aux fonctions judiciaires, à la suite de l'examen professionnel institué par le décret du 13 février 1908.

### Variétés

Etudié aux diverses époques de l'histoire, il présente des particularités intéressantes.

L'homme primitif se couvrait le corps avec des peaux de bêtes tuées à la chasse, garnies de poils, assemblées et cousues grossièrement avec des nerfs d'animaux, au moyen d'aiguilles d'os ou d'arêtes de poisson. Ce vêtement en forme de tunique garantissait aussi du froid, pendant l'hiver, tandis qu'il pesait lourdement sur les épaules pendant l'été.

Les gaulois aimaient les vêtements appliqués au corps, qui les garantissaient du froid. Ils portaient les *braies* ou pantalons, descendant jusqu'à la cheville, la blouse avec ceinture, [illegible] couleurs voyantes qui servait de manteau la *gonelle* (gilet de l'époque), et des chaussures de cuir à semelle de bois. Les femmes étaient vêtues d'une chemise, d'une robe longue, d'un manteau plus ou moins décoré selon leur fortune.

Au moyen âge, les paysans et les ouvriers avaient des vêtements de laine grossièrement tissée, composés d'une *cotte* serrée à la taille par une ceinture, d'une *surcotte* ou manteau tombant à mi-jambes, de *chausses* en culottes ; la tête était garantie par le capuchon de la surcotte. Les seigneurs portaient du linge de corps de lin ou de chanvre ; leurs habits, de différentes couleurs, étaient couverts de broderies de soie, d'or et d'argent. Les femmes se paraient de corsages ouverts sur la poitrine, de robes à traîne, de hautes coiffures ou *hennins*, avec de longs voiles brodés.

Le costume du paysan, de l'ouvrier français ne changea guère à l'époque moderne.

Les seigneurs rivalisaient au contraire de luxe : perruque, chapeaux de feutre à longues plumes, pourpoints de soie, hauts de chausses de velours aux couleurs brillantes et couverts de galons, de dentelles et de rubans. Les femmes aimaient les hautes coiffures, les corsages étroits, les jupes évasées, arrondies en formes de cloches sur des armatures de fer ou de bois. Elles abusaient de la poudre et du fard.

Au XVIIIème siècle, le costume de l'homme se modifia définitivement : le pourpoint devint l'habit à la française, la couleur noire ou sombre s'imposa, la redingote, le gilet et la culotte firent leur apparition. Le costume féminin continua à suivre les caprices de la mode.

Après la Révolution, chacun s'habilla comme il l'entendait, selon ses ressources et les nécessités de la vie.

A notre époque d'activité industrielle, le luxe s'est généralisé dans l'habillement.

Applaudissons le progrès mais restons simples et évitons toute dépense supérieure à nos ressources. Notre mérite n'en sera que plus grand. On évitera en même temps des critiques souvent justifiées. Actuellement, le luxe est, dit-on, trop fort et les mœurs s'en ressentent vivement. Réfléchissons donc davantage et n'oublions jamais que la simplicité est la meilleure des parures. Qu'en pensent nos élégantes demoiselles et leurs bonnes mamans ? Nous savons d'avance qu'elles nous donneront tort. Mais sérieusement parlant, la raison est de notre côté, ? surtout la vie chère.

J.-M. FONTANA

### Communications

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Jeudi prochain, 13 courant, fête de Sainte-Lucie. Le matin, messes basses, 6, 7, 8, et 9 heures, grand'messe à 10 heures.

Le soir, à 4 heures, Vêpres suivies du Panégyrique de la Vierge Martyre, du Saint Sacrement et du baisement de la Relique.


### Maison Pierre Canazzi

EPICERIE FINE

*Boulevard Paoli, maison Gaudin*

Grand étalage d'articles d'alimentation et confiserie. La maison se recommande par ses produits fins et variés, à des prix très intéressants.

A l'occasion des fêtes, un superbe almanach de poche avec glace sera offert à la clientèle.


### Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Ce soir, mercredi, à 9 heures, à la demande générale : *La Bohème*, opéra en 4 actes du maestro Puccini, avec Mlles Vittori Vittoria, Valdambrini, MM. Zanasi, Maddoli, Seri et Barbieri.

Demain, jeudi, début du célèbre ténor Schiavazzi de la Scala de Milan, Opéra-Comique de Paris.

Carmen Pierre Schiavazzi, dans *Fédora*.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45, au programme : *La Souris Rouge*, grand film dramatique. Doublepatte et Patachon, dans *Deux Gendres S.V.P.*, comédie fantaisiste, en 7 parties.

Demain soir, à 8 h. 45, le tout dernier film de Chaplin : *Le Cirque*.

La location est ouverte à partir de ce jour au Salon l' « Origan ».

La semaine prochaine, Charles Farrel et Greta Nissen, dans *l'Insoumise*, superproduction dramatique inspirée de la célèbre pièce de Pierre Frondaie. *L'Insoumise* obtient en ce moment un très gros succès au « Rialto » de Marseille.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45, *Un Gosse dans les Coulisses*, comique en 2 parties.

Warner Bros présente *Une Mère*, interprété par Irène Rich, grand film dramatique en 7 parties.

Prochainement *A qui la faute*, interprété par Conrad Weidt.


GRANDS MAGASINS LOUIS MAUREL
2 à 3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT


### AVIS DE DÉCÈS

Messieurs les Vices-Présidents et les Membres du Conseil d'Administration de la Société de Sainte-Dévote,

Ont le regret de faire part aux Membres honoraires et aux Membres participants, du décès de leur regretté vénéré président

**M. Joseph AIROLA**

et les prient d'assister à ses obsèques à 16 heures précises, 7, Bd du Palais, porteurs de leur insigne.

## DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

### La session du Conseil de la S.D.N,

*Lugano, 11 décembre.* — Au cours de la séance publique qu'il a tenue ce matin le Conseil de la Société des Nations a approuvé, sur le rapport de M. Quinones de Léon, représentant l'Espagne, les résolutions proposées par le Comité de l'Hygiène sur la collaboration technique projetée avec les pays de l'Amérique du Sud.

Dans ces conditions les enquêtes en cours seront poursuivies en Argentine, au Brésil, au Chili et en Uruguay sur la mortalité infantile.

Le représentant de la Finlande, M. Procope, a exprimé sa satisfaction de la résolution prise par le Comité touchant l'alcoolisme et il a rappelé à cette occasion que la résolution de l'Assemblée dernière sur l'alcoolisme n'avait pas un caractère de propagande prohibitionniste.

Le Conseil a réglé certaines affaires courantes touchant notamment les résultats de la conférence sur la maladie du sommeil, la création d'une station radiotélégraphique auprès de la Société des Nations et les travaux de la Commission internationale de Police criminelle.

Sur le rapport du représentant de la France, M. Briand, le Conseil a décidé de faire étudier par la Commission de coopération intellectuelle la résolution de l'Assemblée de la Société des Nations relative à l'unification internationale des lois et mesures devant protéger les droits d'auteur.

Puis, il a abordé en séance secrète l'examen de la situation créée par les événements de Bolivie et du Paraguay.

LE CONFLIT ENTRE LA BOLIVIE ET LE PARAGUAY

Dans cette séance, le Conseil a procédé à un échange de vues préliminaires concernant le différend entre la Bolivie et le Paraguay qui est arrivé à sa connaissance par la voie des informations de presse. S'il n'a été saisi d'aucune demande d'intervention il n'est pas demeuré indifférent aux événements regrettables dont les deux pays, membres de la Société des Nations et signataires du pacte, ont été le théâtre.

Le Conseil sous une forme restant à déterminer donnera aux deux pays des conseils de modération et de sagesse et appuiera de sa haute autorité toute action diplomatique pouvant être engagée en vue d'apaiser le différend. Il arrêtera probablement dans l'après-midi les termes de la communication que le président M. Briand sera chargé de transmettre aux Gouvernements du Paraguay et de la Bolivie.

UN TELEGRAMME DE M. BRIAND AUX DEUX GOUVERNEMENTS

*Lugano, 11 décembre.* — Au nom du Conseil de la Société des Nations, M. Briand, président en exercice, a adressé aux Gouvernement du Paraguay et de la Bolivie un télégramme dans lequel il exprime son entière confiance que les incidents survenus entre les deux Etats, membres de la Société des Nations ne s'aggraveront pas.

Il dit que le Conseil ne doute pas que les deux Etats engagés par le pacte à rechercher pacifiquement la solution de leurs différends éventuels ne recourront aux procédés conformes aux obligations internationales et qui apparaissent présentement comme les plus recommandables pour obtenir dans le maintien de la paix le règlement de leur conflit.

AUTOUR DU CONSEIL

*Lugano, 11 décembre.* — L'activité des membres du Conseil a été absorbée aujourd'hui par l'intervention qu'ils tentèrent pour provoquer une détente dans le conflit entre la Bolivie et le Paraguay.

M. Stresemann, fatigué, n'assista pas à la séance secrète de l'après-midi. Il reçut pourtant vers 17 heures M. Grandi avec qui il s'entretint longuement de la situation politique, en particulier sous l'angle de ses rapports avec le protocole du 16 septembre.

Les deux ministres examinèrent aussi l'état des relations économiques italo-allemandes.

M. Grandi quittera Lugano demain soir pour Rome. Il dînera avec M. Briand chez M. Paluzzi, chef des services italiens à la S.D.N.

M. Briand a reçu dans la soirée M. Valdemaras, président du Conseil de Lithuanie, arrivé aujourd'hui à Lugano.

Le Conseil s'occupera en effet dès demain matin du conflit polono-lituanien.

M. Briand a déjeuné avec Sir Eric Drummond, secrétaire général de la S.D.N., et avec M. Quinones de Léon, qui doit présenter le rapport sur le différend précité. Le représentant de l'Espagne demande notamment une enquête par les soins de la Commission du transit de la Société des Nations en vue de déterminer la gêne et le préjudice causé au tiers par l'absence des relations économiques normales entre Kovno et Varsovie ; les experts de la Commission de transit auraient mission de rédiger un rapport dont le Conseil pourrait être saisi avant la session de mars. On prévoit un long plaidoyer de M. Valdemaras s'efforçant de justifier son attitude et d'écarter les responsabilités attribuées lors de la rupture des négociations.

La clôture de la session pourrait [illegible]

### LES POURSUITES CONTRE M. KLOTZ

*Paris, 11 décembre.* — M. Barthou, dans une lettre à M. Doumergue, demande de l'autorisation de poursuites contre le sénateur Klotz, pour émission de chèques sans provision et en vertu de l'article réprimant les crimes de faux en écriture de commerce et de banque.

M. Barthou a transmis en même temps une lettre de M. Donat Guigue, procureur général, qui demande au Ministère de la Justice de faire le nécessaire auprès du Sénat en vue d'obtenir la levée de l'immunité parlementaire et relatant qu'il a été saisi en tant que chef du Parquet de deux plaintes, l'une de la Société Kelner, carrossier, ayant fourni à M. Klotz une carrosserie dont le paiement a été couvert par un chèque de 60.000 francs sans provision ; la seconde plainte provient de la maison Geoffroy, chauffage central. Ces industriels se plaignent que sur un chèque de 50.000 francs, leur signature commerciale ait été imitée.

La lettre de M. Barthou sera distribuée aux bureaux du Sénat, vendredi prochain. Ils se réuniront mardi pour désigner leur président et leur rapporteur.

### La maladie du roi Georges V

LE DANGER EST GRAND

*Londres, 11 décembre.* — L'opinion est très inquiète au sujet de la santé du roi.

On fait observer que le dernier bulletin constate une recrudescence légère de l'empoisonnement du sang, ce qui constitue le plus grand danger actuel.

Suivant le correspondant du « Matin » le moment que traverse le souverain est des plus critiques.

DECLARATIONS DES DOCTEURS

*Londres, 11 décembre.* — Bien que les médecins déclarent qu'aucune nouvelle diminution des forces du roi ne se soit produite, le bulletin de la matinée n'est pas considéré comme satisfaisant. L'inquiétude qui prévalait hier dans l'entourage du souverain subsiste.

La persistance de la température élevée signifie que le retour de l'infection déjà signalée hier existe toujours et bien que la fièvre n'ait pas augmenté, l'état d'infection ne s'est pas amélioré.

Les médecins ont quitté le Palais peu avant midi.

LE ROI A PASSE UNE NUIT ASSEZ CALME

*Londres, 11 décembre.* — Cette nuit, le roi a sommeillé pendant plusieurs heures ; ce matin, cependant la température est aussi élevée. On ne signale pas de diminution plus sensible des forces du malade.

LE RETOUR DU PRINCE DE GALLES

*Londres, 11 décembre.* — Grâce aux efforts de l'administration des chemins de fer français le prince de Galles pourra arriver ce soir même à Londres au lieu de demain matin.

Le « Daily Express » dit qu'il arrivera à Boulogne à 7 heures ce soir.

EN GARE DE BELFORT

*Belfort, 11 décembre.* — Le train composé de trois voitures italiennes, d'un wagon-restaurant et d'un wagon-lit transportant le prince de Galles est arrivé à Belfort à 10 h. 43.

Le prince est descendu un moment sur le quai ; il était accompagné depuis Brindisi par Sir Thomas Goldfried et par l'honorable Lewis, courriers du roi, et depuis la frontière française par M. Sisteron, commissaire divisionnaire de la sûreté, et par les inspecteurs de la Compagnie des Chemins de fer de l'Est.

Il a été salué par MM. Léon, préfet de Belfort, Kerenvaguen, commissaire spécial dirigeant le service d'ordre.

Après un arrêt d'une douzaine de minutes, le train est reparti via Chaumont pour Boulogne où il arrivera dans la soirée.

### A l'Officiel

*Paris, 11 décembre.* — *L'Officiel* publie :

*Intérieur* : M. Casalonga Joseph, inspecteur stagiaire de police spéciale à Bastia, est nommé en la même qualité à Lyon.

*Travaux publics* : M. Cordoléani Benoît, ex-adjudant-chef au 173e régiment d'infanterie, a été nommé adjoint technique des Ponts et Chaussées et des mines stagiaires ; il est affecté dans le département de la Corse en remplacement de M. Giacomini ; M. Cordoléani remplacera au bureau de l'arrondissement de Bastia, M. Ceccoli, admis à faire valoir ses droits à la retraite ; M. Paolini Jean, ex-caporal au 173e régiment d'infanterie, est nommé adjoint technique des ponts et chaussées stagiaire ; il est affecté au département de la Corse, en remplacement de Mme Gorte, appelée à une autre destination.


L'HOCCO-RHUM tue la GRIPPE


porter un léger retard.

Les échanges de vues se sont poursuivis en marge des travaux du Conseil entre les membres des délégations s'occupant du désarmement. Le délégué de l'Allemagne, le comte Bernstorff, ayant demandé la réunion d'une conférence préparatoire du désarmement a recueilli l'assentiment des divers Gouvernements intéressés. La réunion aurait donc lieu vers le milieu de février.

M. Briand conférera demain avec M. de Bouroff, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie. [illegible]

### Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 11 décembre.* — De l' « Ere Nouvelle » (M. Gabriel Cudenet) :

« M. Ramsay Mac Donald, qui représente l'opposition britannique, a prononcé hier des paroles fort sages, des paroles que Sir Chamberlain pourrait répéter sans manquer à ses devoirs d'Etat.

« *Le problème de la paix*, a dit l'ex-premier, est un problème de confiance et un problème de confiance est un problème de sécurité.

« Le chef travailliste a très bien compris que la réconciliation des peuples n'était plus liée à un équilibre si harmonieux soit-il des forces militaires du monde.

« Nous espérons que M. Mac Donald le jour qu'il sera de nouveau maître des destinées de son pays, se souviendra de cette heureuse conception et qu'il ramènera à des proportions raisonnables la puissance navale de l'Angleterre.

« L'œuvre d'apaisement ne sera définitive que du jour où, avant consolidé par l'entente franco-allemande sur les réparations, le Locarno continental, nous obtiendrons du Cabinet de Londres le moyen d'établir le Locarno des mers. »

Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

« Le ministre du Reich avait reconnu autrefois que l'évacuation anticipée de la Rhénanie impliquait une contre-partie ; il a peut être changé d'avis sous l'inspiration du chanoine Kaas, récemment élu président du centre catholique.

« Nous, Non. Est-ce pour se le faire répéter par M. Aristide Briand qu'on est allé à Locarno. »

Du « Petit Journal » :

« Des déclarations faites à leur presse respective par les trois ministres il est permis de déduire que s'il ne faut pas attendre de grandes nouveautés des conversations en cours elles pourront renouveler l'atmosphère de confiance nécessaire au succès des travaux techniques des experts.

« Lorsqu'on aura patiemment enlevé la rouille que les discussions entre Chancelleries et les polémiques de presse auront déposée sur les principes adoptés en septembre dernier on s'apercevra finalement que tous les intéressés sont d'accord pour mener à bonne fin l'œuvre entreprise de réconciliation européenne. »

De l' « Œuvre » (M. Jean Piot) :

« On peut blaguer la lunette de Thoiry et le lac fleuri de Locarno c'est tout de même de là que sont partis tous les progrès réels vers la réconciliation des peuples ex-ennemis, parce que deux hommes intelligents et fins avaient compris quels obstacles se dressaient et quels efforts il fallait pour les surmonter.

« Il est bon qu'il y ait en Europe des tonnelles et des lacs bleus et que les hommes d'Etat ne soient pas toujours pour d'obscurs Cabinets. »

De la « Volonté » :

« La Bolivie et le Paraguay sont aux Antipodes de l'Europe, dans l'hémisphère austral. Un conflit entre ces deux Nations ne saurait donc affecter les intérêts européens ni éveiller l'émotion sensible auprès de notre opinion publique.

« Mais la loi internationale doit être égale pour tous. Partout où la guerre s'allume la Société des Nations a le devoir d'intervenir. Peut être les hommes d'Etat réunis à Lugano craindront-ils de heurter par une initiative la thèse américaine sur la doctrine de Monroë.

« Ce n'est pas une raison pour demeurer les bras croisés. Les télégrammes impératifs et conciliateurs qui furent jadis adressés par M. Briand à Athènes et à Sofia doivent être aujourd'hui adressés à La Paz et à Assuncion.

« La Société des Nations laissera-t-elle passer cette nouvelle occasion de montrer son autorité morale et d'arrêter une effusion de sang ? »

De l' « Homme Libre » :

« Il n'est pas jusqu'à la conception de politique étrangère qui ne soit différente chez M. Mac Donald et chez nos leaders français. On s'en est aperçu déjà en 1925, quand, au pouvoir, le travaillisme britannique prenait des intérêts purement nationaux un soin bien plus évident que des considérations internationales de parti.

« Sans doute M. Mac Donald répudie la politique d'isolement mais il proclame la fidélité de son parti à l'exécution des traités et des règlements internationaux qui en sont sortis.

« Les concessions de la prétendue justice ou équité à faire aux socialistes allemands n'entrent pour rien dans la politique extérieure du travaillisme. Elle est anglaise d'abord.

« On conçoit fort bien que le Labour Party puisse demain prendre le pouvoir. Il ne fera de révolution ni à l'intérieur ni à l'extérieur. Il continuera seulement l'évolution libérale du peuple britannique.

« Voilà ce qu'on ne sait pas assez chez nous, même et surtout chez nos socialistes. » [illegible]

## A LA CHAMBRE

### La loi des Finances

#### Les scrutins de lundi

Dans le scrutin sur la prise en considération de l'amendement de René Brunet à l'article deux de la loi de Finances qui donna : votants 576, majorité absolue 289, pour l'adoption 261, contre 315 ; votèrent pour, c'est à dire contre le Gouvernement ... 11 communistes, 99 socialistes, 13 républicains socialistes, 112 radicaux et radicaux socialistes, 7 indépendants de gauche, 3 membres de la gauche radicale, 8 députés n'appartenant à aucun groupe. N'ont pas pris part au vote trois n'appartenant à aucun groupe, un socialiste, M. Fernand Bouisson, deux radicaux socialistes, un membre de la gauche radicale et un républicain de gauche.

Votes des députés sur le renvoi à la Commission de l'article deux de la loi de Finances.

Le Gouvernement a posé la question de confiance : pour : 256 voix ; contre : 316.

Ont voté contre tous les députés de la Corse.

Sur la prise en considération de l'amendement de M. René Brunet substituant pour l'impôt général sur le revenu un taux variable et progressif réglé d'après le chiffre même du revenu.

Le Gouvernement a posé la question de confiance pour : 263 ; contre : 315.

Ont voté contre tous les députés de la Corse.

### Nouvelles diverses

*Paris, 11 décembre.* — Le bureau du groupe de défense des retraités s'est réuni à la Chambre, sous la présidence de M. Bouyssou et a décidé de présenter l'amendement suivant : « Le pourcentage de la majoration attribuée par application des articles 68 et 69 de la loi des finances du 27 décembre 1927 aux pensions visées par ces articles est fixé pour l'exercice 1928 à 70 % ; il est porté à 100 % à partir du premier août 1929.

*Paris, 11 décembre.* — M. Amédine, commissaire des délégations judiciaires, s'est rendu aujourd'hui à la banque Rodel. Le magistrat a poursuivi la perquisition qu'il avait commencée.

De nombreux documents saisis ont été placés sous scellés.

*Paris, 11 décembre.* — La Commission des Colonies, sous la présidence de M. Taittinger, a protesté contre la décision de la Commission des Finances tendant à la disjonction de la proposition concernant les travaux dans les Colonies.

*Paris, 11 décembre.* — M. César Chabrun, républicain socialiste, a déposé une proposition de loi tendant à la répression de la sollicitation clandestine de l'épargne publique, notamment des démarches à domicile.

*Paris, 11 décembre.* — La Commission de la marine militaire, sous la présidence de M. Danielou, a approuvé le rapport de M. Appell, sur le statut naval.

*Paris, 11 décembre.* — On annonce que M. Grandi, secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères, devant quitter Lugano avant la fin des travaux du Conseil, aura encore un entretien avec M. Briand, probablement dans la journée de demain.

*Londres, 11 décembre.* — Une nouvelle tentative faite pour renflouer le paquebot « Celtic » à marée haute, ce matin, a échoué.

L'Association de sauvetage de Liverpool a envoyé le « Queenstown », puissant bateau de sauvetage. Le temps se maintient favorable.

*Sofia, 11 décembre.* — Un journal de Sofia reproduit une nouvelle de source étrangère annonçant les prochaines fiançailles du roi Boris. Nouvelle qu'il confirme en ajoutant que le roi Boris partira à cet effet le mois prochain pour l'étranger.

*Londres, 11 décembre.* — Une collision s'est produite entre deux avions militaires anglais près de Xillesford. Un pilote a été tué, l'autre est parvenu à se sauver grâce à son parachute.

Les deux appareils ont été détruits.

*Houston (Texas), 11 décembre.* — Un banquier et un garagiste se disputèrent l'autre jour sur l'origine d'un grincement dans la mécanique de la voiture du banquier.

Charles Calaya soutenait que ce bruit provenait d'un ressort ; Alf. Catteres, le mécanicien, voulait que ce soit le volant.

Calaya offrit de parier dix dollars ; le mécanicien trouva ce chiffre trop élevé. Le banquier se souvenant que son interlocuteur souffrait comme lui de l'appendicite proposa que le perdant irait sur le champ voir un chirurgien pour qu'il le débarrasse de cet élément perturbateur de son anatomie. Le pari fut conclu et signé en bonne et due forme. On alla quérir d'autres mécaniciens qui constatèrent que le bruit provenait d'un ressort.

Calaya reçut le lendemain l'appendicite du mécano dans un bocal.


GROSSIR [illegible]



ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
3, Boulevard du Palais — BASTIA
VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS
VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia
15, Boulevard Paoli (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche | 16 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Portefeuille, la cartouche | 16.50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la carton | 16.50 |

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES
Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirta — Stadium, etc...
Régie - Allumettes - Cartes à jouer
EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie
COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc
Dentifrice ODOL (Exclusivité) ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS
Moët et Chandon — [illegible]
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES [illegible]
Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.
[illegible]
VIEUX CAFES FINS (Deux ans de magasin)
Ses spécialités :
PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI
BASTIA-CAP - PORTO-GOLF
MAKIA

GRANDE BRULERIE CYRNOS
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
EXPEDITION A L'INTERIEUR
Téléphone : 1.06
La plus ancienne Maison de la Corse.

— ACCORDEUR DE PIANOS —
MARCEL ROUSSELLE
Accordeur diplômé
6, RUE DE L'OPERA


Jeune homme, 24 ans, brun, taille 1 m. 68, bien physiquement, santé parfaite, instruction secondaire, belle situation d'agent commercial, Soudan Français, demande correspondante, 18 à 22 ans, vraiment jolie, cultivée, douce, sérieuse, en vue mariage. Joindre photo. Discrétion d'honneur.

Ecrire : L.P.A. 106 bureau-poste Gao. Soudan Français.


YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

RHUM St-JAMES
Grand Cru

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le bon Europe des premiers Rhums du Monde. »



Demandez UN PONTENOVO

COLONIE FRANÇAISE DE MONACO
Comité de Bienfaisance


### GRANDE LOTERIE ANNUELLE

AU PROFIT DES REGIONS DEVASTEES

Gros lot : 50.000 francs en un Bon de la Défense nationale ou une automobile de même valeur. Autres lots : 10.000, 5.000, 2.000, 2 de 1.000, 4 de 500, 20 de 100, 150 de 50 francs. Un lot offert par le président de la République et de nombreux objets d'art.

Prix du billet : 2 francs ; tirage, 30 avril.

Envoyer le montant de préférence par Compte Chèque Postal Marseille 205-85, par mandat-poste ou mandat-carte, les contre-remboursements ne sont pas acceptés.

Pour moins de 5 billets, joindre 0.50 en timbres-poste pour frais de retour.

Adresser les demandes à la Colonie Française, Monaco.

### ON DEMANDE

Une sténo-dactylo ou retraité connaissant comptabilité, apte à diriger affaires. S'adresser aux bureaux du journal.

### A VENDRE OU A LOUER

Un cheval et une jument poulinière en bon état, pour cause de départ. Jument alezane, petite taille, sobre et docile, malgré son âge, 15 ans ; cheval gris pommelé entier, âgé de 3 ans et demi, 1 m. 42, genre arabe très distingué, facile à nourrir et à guider. S'adresser à M. Terramorsi, capitaine en retraite à Carticasi.

### AVIS

Ancien combattant désireux d'orienter sa vie de travail vers l'élevage, prendrait aux conditions établies par un contrat d'une durée de six ans, jeune jument 3 ou 4 ans, type corse, de préférence d'une robe baie-brun, alzan ou isabelle, destinée à la reproduction.

L'animal serait au préalable, avant la première saillie, dressé à la selle. Le preneur traiterait volontiers avec personne habitant non loin du canton de Lama. S'adresser, pour ce placement, à M. Ange-Marie Raffini, à Pietralba, canton de Lama (Corse).

### AVIS AUX BERGERS

10 hectares de bon pâturage à louer, dont 5 en chaume (stopia), à Aghione. S'adresser au maire.

### A VENDRE

1 tour parallèle, 1 tour à boulons, 2 étaux limeurs, 1 machine à percer, 1 taraudeuse à bras. Pour visite et offres, s'adresser à la Direction des Chemins de fer départementaux à Bastia.

### A VENDRE

POUR CAUSE DOUBLE EMPLOI

1° Une ânesse âgée de 5 ans, taille 1 m. 25, apte à la reproduction ayant déjà mis bas d'un mulleton.

2° Une petite charrette montée sur ressorts avec harnais le tout à l'état de neuf. Pour tous renseignements s'adresser : Giorgi, 3, rue des Terrasses, Bastia.


PUNAISES [illegible] COLBERT
[illegible]

# BOURSE DE PARIS du 10 Décembre 1928

| VALEURS | cours préc. | cours du jour |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | 67 .. | 67 .. |
| 5 % 15 | 94 50 | 94 50 |
| 5 % 17 | 94 50 | 94 50 |
| 4 % 18 | 77 .. | 77 .. |
| 4 % 19 | 77 .. | 77 .. |
| 5 % 20 | 100 .. | 100 .. |
| 6 % 20 | 120 .. | 120 .. |
| 4 % 20 | 77 .. | 77 .. |
| 6 % 27 | 120 .. | 120 .. |
| Rente 5 % 1928 | 101 .. | 101 .. |
| — 6 % 1926 | 101 .. | 101 .. |
| — 6 % 1926 | 101 .. | 101 .. |
| — 6 % 1927 | 101 .. | 101 .. |
| Obl. Reims Aménage | 101 .. | 101 .. |
| Crédit National 1919 | 1010 .. | 1010 .. |
| — 1921 | 1010 .. | 1010 .. |
| — 1923 | 1010 .. | 1010 .. |
| — 1924 | 1010 .. | 1010 .. |
| Rente 7 % 1895 Ajaccio | 1010 .. | 1010 .. |
| Rente 7 % 1898 Pau-de-Calais | 1010 .. | 1010 .. |
| Départ Seine 7 % 1905 | 1010 .. | 1010 .. |
| Oblig. P. T. T. | 1010 .. | 1010 .. |
| — 1921 | 1010 .. | 1010 .. |
| — 1925 | 1010 .. | 1010 .. |
| Communales 1879 | 1010 .. | 1010 .. |
| — 1925 | 1010 .. | 1010 .. |
| **TERRES** | | |
| Banque de France | 1010 .. | 1010 .. |
| — Nation. Ex Crédit | 1010 .. | 1010 .. |
| — Paris et Pays-Bas | 1010 .. | 1010 .. |
| — Union Parisienne | 1010 .. | 1010 .. |

| VALEURS | cours préc. | cours du jour |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | 1010 .. | 1010 .. |
| Compt. Nation. d'Escompte | 1010 .. | 1010 .. |
| Crédit Foncier de France | 1010 .. | 1010 .. |
| Crédit Lyonnais | 1010 .. | 1010 .. |
| Société Générale | 1010 .. | 1010 .. |
| Société Générale Foncière | 1010 .. | 1010 .. |
| Suez Capital | 1010 .. | 1010 .. |
| Suez Parts | 1010 .. | 1010 .. |
| Ach. Ord. tunis. Alg.-Tunisie | 1010 .. | 1010 .. |
| Est Capital | 1010 .. | 1010 .. |
| Lyon Capital | 1010 .. | 1010 .. |
| Midi Capital | 1010 .. | 1010 .. |
| Nord Capital | 1010 .. | 1010 .. |
| Orléans Capital | 1010 .. | 1010 .. |
| Paris-PA Chemins de Fer | 1010 .. | 1010 .. |
| Dist. Electricité | 1010 .. | 1010 .. |
| Comp. Gén. Electricité | 1010 .. | 1010 .. |
| Thomson | 1010 .. | 1010 .. |
| Tréfileries du Havre | 1010 .. | 1010 .. |
| Mines de Courrières | 1010 .. | 1010 .. |
| Mines de Lens | 1010 .. | 1010 .. |
| Bolinf | 1010 .. | 1010 .. |
| Aciéries | 1010 .. | 1010 .. |
| Forges et de Gafsa | 1010 .. | 1010 .. |
| Penchinet | 1010 .. | 1010 .. |
| Chargeurs Réunis | 1010 .. | 1010 .. |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | 1010 .. | 1010 .. |
| Voitures Paris | 1010 .. | 1010 .. |
| Air Liquide | 1010 .. | 1010 .. |
| Pathé Cinéma Ordre | 1010 .. | 1010 .. |
| Pathé Cinéma Jouiss. | 1010 .. | 1010 .. |
| Nouvelles Gal. | 1010 .. | 1010 .. |
| Russe 4 % | 1010 .. | 1010 .. |
| Russe 5 % 1906 | 1010 .. | 1010 .. |

| VALEURS | cours préc. | cours du jour |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | 1010 .. | 1010 .. |
| Turc 4 % | 1010 .. | 1010 .. |
| Turc 5 % 1914 | 1010 .. | 1010 .. |
| Banque Nationale Mexique | 1010 .. | 1010 .. |
| Banque Ottomane | 1010 .. | 1010 .. |
| Crédit Foncier Egyptien | 1010 .. | 1010 .. |
| Messageries Impériales | 1010 .. | 1010 .. |
| Central Mining | 1010 .. | 1010 .. |
| Rio Tinto | 1010 .. | 1010 .. |
| Omnium Corpet | 1010 .. | 1010 .. |
| Pétrofina | 1010 .. | 1010 .. |
| Ruberoïd d'Egypte | 1010 .. | 1010 .. |
| Actions Peyrissac | 1010 .. | 1010 .. |
| Actions Usines du Rhône | 1010 .. | 1010 .. |
| Cambodge | 1010 .. | 1010 .. |
| Financières Caoutchouc | 1010 .. | 1010 .. |
| Charbonn. des Tonkin | 1010 .. | 1010 .. |
| Parts Chasseurs | 1010 .. | 1010 .. |
| Galeries Lafayette | 1010 .. | 1010 .. |
| Paris-France | 1010 .. | 1010 .. |
| Primanday | 1010 .. | 1010 .. |
| Nouv. Franc. Rio Plata | 1010 .. | 1010 .. |
| Land Bank of Egypt | 1010 .. | 1010 .. |
| Crédit Foncier Autrichi | 1010 .. | 1010 .. |
| Crédit Foncier Mexicain | 1010 .. | 1010 .. |
| Crédit Foncier Ouest | 1010 .. | 1010 .. |
| Tabacs Philip. Ord. | 1010 .. | 1010 .. |
| Banque Parisien. Mexicain | 1010 .. | 1010 .. |
| Crédit Fonc. France-Suisse | 1010 .. | 1010 .. |
| Bi-Metal | 1010 .. | 1010 .. |
| Caoutchoucs | 1010 .. | 1010 .. |
| Act. ouv. Ciment Français | 1010 .. | 1010 .. |
| Tuile Lizette | 1010 .. | 1010 .. |

| VALEURS | cours préc. | cours du jour |
|---|---|---|
| Nepsi Duleh | 1010 .. | 1010 .. |
| Bialt | 1010 .. | 1010 .. |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | 1010 .. | 1010 .. |
| Argentin 4 % 1900 | 1010 .. | 1010 .. |
| Belges 3 % 1908 | 1010 .. | 1010 .. |
| Brésil 4 % 1883 | 1010 .. | 1010 .. |
| Bulgare 5 % 1907 | 1010 .. | 1010 .. |
| Chine 4 % 1898 | 1010 .. | 1010 .. |
| Egyp. Unifié | 1010 .. | 1010 .. |
| Hulen 5 % 14 | 1010 .. | 1010 .. |
| Italie 5 % | 1010 .. | 1010 .. |
| Japon 4 % 1899 | 1010 .. | 1010 .. |
| Mexique 4 % 1904 | 1010 .. | 1010 .. |
| Roumanie 4 % 1903 | 1010 .. | 1010 .. |
| Russe 5 % 01-04 | 1010 .. | 1010 .. |
| Serbe 1913 | 1010 .. | 1010 .. |
| Turc 4 % | 1010 .. | 1010 .. |

## CHANGES

| | |
|---|---|
| Londres | 124 18 |
| New-York | 25 01 |
| Allemagne (100 reichsmark) | 123 .. |
| Belgique | 349 .. |
| Espagne | 448 .. |
| Italie | 131 .. |
| Pologne | 281 .. |
| Suisse | 483 .. |


**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Gallice, bouvetés et rainés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

**Compagnie Fraissinet**
DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Bastia n'aura pas lieu.
Lundi 10, de Marseille p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Bastia n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h.
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
DEPARTS DU CONTINENT
POUR LE CONTINENT
Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
**Peinture - Vitrerie**
DE PAPIERS PEINTS
**J. ESPOSITO**
BOULEVARD du PALAIS — BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
*Vente Gros - Détail*

CABINET DENTAIRE
**T. BOURGEOIS**
*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Rectifications - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

**BANQUE de la CORSE**
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
*Toutes opérations de Bourse et de Change — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

**STÉNO-DACTYLO**
Ecole JAMET-BUFFEREAU
Succursale : 10, Allées de Meilhan - MARSEILLE

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
**MARYLAND**
**ALBAN**
**SUPÉRIEUR**
*(paquet blanc)*

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38 — BASTIA - Téléphone 2-98
LES SEULES FLEURS *dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.*
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.

**La REMINGTON PORTATIVE**
*payable* **85 fr.** *par mois*
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

DE REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ..... Adresse .....
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

*CAP CORSE*
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*

**MAISONS**
Pour Tous
*LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER*
*Edition exceptionnelle au Jardin et Home Cras*
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25
MAGNETTE, 78, BOULEVARD SAINT-GERMAIN PARIS

**AUTOMOBILES FIAT**
Tous modèles — Livraison immédiate — Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE : LAURENT MARINI
12, Rue de l'Opéra — BASTIA

Dans son numéro du 14 OCTOBRE
**la Semaine Vernot**
*commencera un nouveau roman*
**M. et Mme Coxinel**
PÉDICURES
28 Pages *En vente partout :* 1fr.50

**ABONNEMENTS AU Petit Bastiais**
*Quotidien Républicain d'informations sociales*

**BULLETIN D'ABONNEMENT**
M .....
*demeurant à* .....
*déclare souscrire un abonnement de* .....
*au Petit Bastiais à partir du* .....
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE,
Découper ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec mandat de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 63-50

**Tarif des Abonnements**
POUR LE CONTINENT
CORSE — Un an : 32 francs — 6 mois : 16 francs — 3 mois : 8 francs.
EXTÉRIEUR — Un an : 64 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs.

**RHUM FOX-LAND**
*Grande Marque*

*" Tu devrais le remettre à la Farine Lactée..."*
Bob grandit ; le bébé d'hier devient un grand garçon — mais il est "pâlichon" ces temps-ci ; il manque d'entrain et ses joues n'ont pas fraîcheur. Et parce et parmi n'en grandissent, car ils savent que les maladies guettent les enfants chétifs. Aussi, paternelle, tout naturellement, à la Farine Lactée NESTLÉ, qui reconstruit si bien un petit tempérament de 1 et 2 ans et qui fait en ce moment de Jacques un petit "monsieur à bonnes".
FARINE LACTÉE **NESTLÉ**
*aliment complet, sain, léger et fortifiant.*
Brochure à la Société NESTLÉ, à Vevey (Suisse) ou chez votre épicier

**Architectes, Entrepreneurs Couvreurs**
*tous préconisent*
**la plaque ondulée Everite**
*Sur ardoises Sur panneaux d'armature*
LA PLAINE S'OENS
Revêtements économiques 6/23 S. Isolations marines, étanches, bois, liquides. V. CASANOVA, 11 place St-Nicolas à Bastia.

AUTOMOBILES
**DONNET**
5 CV et 13 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrus series très confortables. Nouveaux prix
CARROSSERIE exclusivement à Corse
**AUTOSTOCK CHINEA**
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 45

Agent général : Alfred PADOVANI — 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA

Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand POLI



25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — JEUDI 13 DÉCEMBRE 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-07

# Le Petit Bastiais

00625

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 104

ABONNEMENTS

| | Trois mois | Six mois | Un an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Continent et Colonies | 17 | 33 | 64 |
| Etranger | 30 | 60 | 120 |
| | 45 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Bureaux Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.


## La question du Jury

La voilà de nouveau sur le tapis : mais cette fois, le tapis, si l'on peut se servir de cette image exacte, est hatta par tout le monde. Ou d'autres termes, la question est redevenue d'intérêt national, et même international, à la suite du verdict sur l'affaire de Montagna. Exactions tout de suite cet incident : particulier en constant le vœu que les crimes commis par des étrangers sur des étrangers ne soient justiciables du jury populaire, pour ne pas l'abaisser à la tentation de prendre parti dans des querelles politiques qui, officiellement, et le jury est une institution officielle, ne doivent pas nous intéresser. Nous ne verrions aucun pas d'inconvénient, à laisser juger par les pays dont ils ressortissent les inculpés de crimes commis sur des compatriotes. A plus forte raison pourrions-nous livrer à des juges professionnels le cas de ces étrangers lorsqu'il relève de la politique de ces pays étrangers. Autrement, ce serait trop facile : lorsque les circonstances obligent des centaines de milliers d'Italiens, puisque c'est d'eux qu'il s'agit en l'espèce, comme il pourrait s'agir d'Espagnols ou de Russes, à vivre sur territoire français, il n'est pas rigoureusement indiqué que ce soit toit doit inviter les Français à déportager des Italiens, et c'est déjà trop qu'ils assument des frais de procédure et, le cas échéant, d'hospitalisation ou de prison ou au bagne.

Il n'y a qu'à refaire la loi sur ce point. Il est vrai que voilà le plus difficile, parce qu'on se met difficilement en train pour refaire les lois qu'on est pour changer d'habitude, et parce qu'on a l'air de craindre de toucher à l'institution du jury, comme si l'on craignait de buter contre un nid de guêpes. Et pourtant il faut s'y décider à porter sur cette institution une main qui ne serait pas si impie. Il est exact que de fil en aiguille, par voie de naturelle généralisation, on en arriverait à découvrir la nécessité de modifier le code pénal qui, avec sa mitige de une à cinq ans de prison, n'empêche pas Mme Hanau d'escroquer cent ou deux cents millions à l'épargne française. Voilà encore un des défauts capitaux de notre régime qui exige qu'un Parlement obtroué s'occupe, en premier et dernier jet, d'affaires indispensables et urgentes qu'il ne liquidera ainsi jamais. Et, pourtant, encore une fois, il faut s'y décider à en finir avec un jury qui ajoute ses imperfections de la loi pénale en se livrant à des réactions dont nous avons presque trimestriellement des exhibitions sous les yeux en cette bonne ville de Bastia ; ce qui nous prouve, sans avoir raison, sans expédier sur les avis des éminents publicistes qui en emplissent les colonnes des gazettes continentales, de donner le nôtre, de notre point de vue local et insulaire.

Mais le jury corse ne part-il donc si toujours ? On commence à en douter au spectacle des protestations que soulèvent de plus en plus nombreuses, les verdicts des jurys ostentateurs. Ces faiblesses et ces excès sont d'ailleurs dénoncés par les jurys eux-mêmes lorsqu'ils réclament le droit de participer à la fixation des peines. C'est, à y bien réfléchir, une façon d'affirmer la nécessité de maintenir l'institution du jury. « Surfiat, n'y touchez pas, dans son principe, qui est une des belles conquêtes de l'homme libre, mais corrigez-le » Nous partageons bien cette opinion. Le jury est, avec ses écarts, un mal nécessaire, qui évite un mal plus grand, celui qui résulterait de la déformation assez générale de magistrats ayant subi l'empreinte de la lettre de la loi, des textes écrits, et, on reste ne dépendant pas toujours que de sa conscience, mais aussi de la chancellerie, elle-même parfois dominée par le pouvoir électoral.

Le jury, lui, ne dépend, péjorativement, que de ses fantaisies, ce qui est tantôt moins, tantôt plus grave. Mais on peut le sermonner, lui faire honte, le complimenter de son sens droit, afin de le fortifier. Maintenons-le donc, de commun accord. Mais entendu, en dehors des obligations lorsque ses rapetites mettent l'ordre public en péril, l'intendre ?

Que l'on commence donc par lui donner licence de participer à la fixation des peines, puisqu'il le demande si fréquemment, explicitement ou implicitement. Ce ne sera peut-être pas suffisant pour éviter ce que l'on appellerait le plus : l'acquittement ou la condamnation dérisoire, équivalant à l'acquittement, de complices avérés et sous garnis qui ont voulant quelque chose, ces acquittements simples ou disculpés qui sont un cautelles pour d'honnêtes victimes, une injure à la justice telle que le commun la conçoit et qui est la vraie justice puisque le commun lui accorde la vertu et l'apaisement de la conscience et de crainte qu'en éprouvent les méchants pour cause de cupidité ou d'exaltation exagérée.

Eh ! bien, dans ces cas là, qui se produisent assez souvent, trop souvent pour la révolte qu'ils provoquent et les encouragements qui en résultent pour la pègre humaine, pourquoi n'y aurait-il pas possibilité de recours contre la malfaisance du jury ? Pourquoi pas un supercassation national qui serait du Conseil d'Etat, jugeant sur les faits, des juges populaires déportementaux lorsque leurs verdicts méritent l'épithète de scandaleux, seraient jugés dignes de lui être déférés ?

Il faudrait concevoir une nouvelle législation, la proposer au Parlement. On aurait là-dessus l'occasion d'entendre les suggestions des témoignons évoquant les immortels principes, qui, pourtant, à l'origine, se basaient sur une impitoyable ferveté révolutionnaire, car même en Russie il a fallu sévir sans restrictions contre le pollotement des crimes de droit commun accompagnant le désordre politique. Mais la raison l'emportait. La Raison dit qu'on exagère en France cette mansuétude née d'une atmosphère campoite où l'égoïsme, le goût du roi, s'allie avec l'apparelhe du bon garçonnisme. Entre la méthode russe et asiatique qui tient pour rien la prix de la vie humaine, et l'excès de délinquescence latine lorsqu'il se produit, il y a place pour la méthode anglaise dont on a dit : « si je suis coupable, je voudrais avoir recours au jury français, si je suis innocent au jury anglais. » Car il arrive aussi qu'on condamne en France des innocents, plus souvent qu'ailleurs, et cela s'explique fort bien du fait qu'on y acquitte trop souvent des coupables.

P.B

*DIMANCHE*

**LE PETIT BASTIAIS**
COMMENCERA UN NOUVEAU FEUILLETON :
**PAR PEUR DE L'AMOUR**
OU
*UN MARIAGE SECRET*
par l'auteur de « MADELEINE », Louis D'ARVERS

### L'indemnité parlementaire

*Paris*, 12 décembre. — La Commission de comptabilité de la Chambre a décidé d'élaborer un texte tendant à affecter à l'indemnité parlementaire le même coefficient que pour les traitements des fonctionnaires les moins favorisés.

Ce coefficient qui est actuellement trois sera probablement porté à quatre. L'indemnité parlementaire serait ainsi portée à soixante mille francs.

**LA COMMISSION DES FINANCES ET SAISIE**

*Paris*, 12 décembre. — M. Peyra, président de la Commission de comptabilité, est saisi, avec le président de la Commission des Finances d'une proposition d'abroger hier au cours de la réunion de la Commission de comptabilité concernant le relèvement de l'indemnité parlementaire.

La Commission de comptabilité a demandé à la Commission des Finances à introduire parmi les articles de la loi de Finances le relèvement de l'indemnité parlementaire.

On sait que la Commission de comptabilité a demandé que l'indemnité parlementaire soit portée au coefficient accordé aux fonctionnaires les moins rémunérés.

La Commission des Finances au cours de sa réunion examinera cette proposition mais d'après nos renseignements elle ne serait pas disposée à introduire cette demande de relèvement dans la loi de Finances actuellement en discussion.

### L'ELECTION DE SAINT-GIRONS

*Paris*, 12 décembre. — La Commission d'enquête sur les opérations électorales dans la circonscription de Saint-Girons, réunie sous la présidence de M. Bardy, a entendu le rapport de M. Tremintin concluant à la validation de l'élection de M. Paul Laffont.

Les conclusions ont été adoptées unanimement.

## Lettre ouverte à M. Henri Pierangeli

*Mon cher Député,*

Vous voilà nous entraîner sur le terrain des injures ; nous ne vous suivrons pas par respect pour nos lecteurs et par un sentiment bien naturel de dignité professionnelle.

Oui, le « Petit Bastiais » est l'organe d'un Parti puissant et un grand journal d'information ; il a conscience de l'importance du rôle qu'il a pris à cœur de tenir au courant, au jour le jour, ses lecteurs des événements qui intéressent l'opinion publique, il a aussi accepté la noble mission de défendre les grandes collectivités sociales, et les fonctionnaires de tous rangs contre l'injustice des basses politiques.

A ce devoir, nous ne faillirons pas, dussions-nous assister quotidiennement à ces crises nerveuses où vous exhalez votre rageuse impuissance.

Votre colère nous porterait à rire, si nous manquions de cœur ; elle nous inspire plutôt de la pitié ; les gosses malades jettent toutes sortes de projectiles à la tête de ceux qui les ont corrigés.

Vous, M. Pierangeli, vous vouissez des injures.

Nous ne vous imiterons pas.

Vous avez aujourd'hui, devant vous, le seul Maître du « Petit Bastiais », auteur des articles politiques dirigés contre vous.

Ce Maître, qui se trouve à Bastia, est en mesure de vous donner tous les fonctionnaires explications nécessaires.

Ce n'est pas un désir de lutte qui l'a décidé à prendre la direction du « Petit Bastiais » ; il a déjà pignon sur rue.

Il est surpris cependant que vous osiez vous occuper de l'administration et des moyens d'existence de son journal comme vous le feriez vous-même, si vous vous demandait la façon dont vous équilibrez votre budget.

Inutile donc de chercher à en faire la toi de la polémique.

Depuis toujours, nous connaissons vos méthodes.

Vos radomontades ne nous feront pas départir de notre ligne de conduite ; nous ne cesserons de lutter contre la politique d'un homme qui ne connaît que la menace et l'intimidation.

Libre à vous de prétendre que notre journal ne sait user que de l'injure, du mensonge systématique et de la calomnie. Prouvez-le ?

Le public ne s'y trompe pas : il sait que dès votre arrivée à Bastia, VOS AMIS ont porté des démarches qu'ils attendaient de vous, et des résultats de votre influence.

Notre avis, le voulez-vous, c'est que votre parcours est nul.

Il n'est parce qu'il épuisait à zéro que vous seriez le besoin de livrer à la publicité vos moyens d'attaque et vos desseins de vengeance.

Aucun parlementaire corse, jusqu'à ce jour, ni de vos amis ni des nôtres, ne s'est abaissé à se servir de sa plume pour dénoncer des fonctionnaires et annoncer des sanctions.

Consultez les plus intelligents de vos amis ; ils vous le diront comme nous.

Nos méthodes ?

Quand on a eu à sa table, comme vous, au mois d'avril, un journal qui avait reçu mission de livrer sur l'honnête homme qu'était Marc-Giuffarri. Quand on a profité — dans la nuit même qui a précédé le scrutin — d'une lettre apocryphe signée « de Castelnau », on devrait être plus circonspect.

Osez-les prétendre, comme vous l'avez fait au sujet de la campagne de « Télégraf » que ce fut dû à notre initiative ?

Pourquoi vous combattons-nous ?

Ce n'est pas en tout cas par ordre, et nous ne connaissons aucune haine personnelle contre vous. Mais le député autant de Bastia est, d'après nous, un fossile électoral : il est pour nous l'indication de ce passé depuis d'arrondissement avant-guerre, *honneur et exclusive* gentes-la nous déplait souverainement ; il faut qu'il disparaisse.

Nous tenons à ce que les fonctionnaires, magistrats ou autres, accomplissent leur devoir professionnel mais aussi qu'ils aient le droit de penser librement sans crainte de représailles ; ils nous trouveront toujours à leurs côtés pour le soutenir.

Il est bon que l'on sache enfin que le Directeur actuel du « Petit Bastiais » peut vous empêcher de nuire également à qui que ce soit, et ce, sans se mettre, comme vous, à la tête même d'une cohorte de pipelets.

Si un coup de bâton est nécessaire, il emportera sûrement quelques-uns de vos amis.

Veuillez agréer, etc...

Martin BASTIANI

## A la Chambre

## La Loi de Finances

### Les articles 66 et 67 sur les biens des associations cultuelles ont été di-joints

*Paris*, 12 décembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 45, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson*.

*MM. Poisneuf, Chéron, Taudieu* et *Fergeot* sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen de la loi de Finances.

A l'article 20 ter, prévoyant l'inscription d'une Commission qui devra, avant le 30 juin 1929, établir un programme de réfection des routes nationales soumises à un trafic intense et répartira chaque année les crédits inscrits à cet effet au budget du ministère de l'Intérieur, *M. Joubert* défend un amendement prévoyant qu'un Comité spécial sera chargé non seulement de la réfection des routes mais aussi de leur entretien.

Après un échange d'observations entre *MM. de Chappedelaine, Isaac-el* et *Tardieu*, ministre de l'Intérieur, qui accepte l'amendement celui-ci est adopté ainsi que l'article 20 ter.

Sur l'article 20 quater, une discussion confuse s'engage, de nombreux amendements étant présentés et leurs auteurs n'arrivant pas à se mettre d'accord sur un texte unique.

Vendredi la séance est finalement réservé.

*M. Bedouce*, rapporteur du budget des Travaux Publics, déclare que la Commission des Finances n'est pas favorable aux idées émises hier d'un emprunt et d'un office des routes.

Il y a dans le budget des dotations insuffisantes formidables par rapport aux dotations des années précédentes. Les usagers des routes ne pourront pas exiger que tout ce qu'ils entendu aille aux routes car il y a dans le budget des dettes sacrées comme celles des réparations et des pensionnés.

*M. Bedouce* déclare que ce texte n'est pas définitif et que les allocations pourront être augmentées dans le budget de 1930.

*M. Chéron* se déclare d'accord avec M. Lasnay et lui donne l'assurance qu'il fera un effort supplémentaire dans le prochain budget en faveur des fonctionnaires ayant des charges de famille.

D'autre part, *M. Pierre Cot* ayant suggéré la création d'une Commission qui serait chargée d'entendre les doléances des fonctionnaires au sujet de la répartition des crédits, *M. Chéron* répond qu'il lui paraît indispensable de garder sa liberté d'action.

Après une longue conférence à la Commission, le Gouvernement se mettent d'accord pour substituer aux mots « pendant une période de cinq ans » les mots « jusqu'à ce qu'il ait été mis le statut des coopératives de production. »

L'article 18 bis est finalement adopté avec cette modification.

L'examen des autres articles est renvoyé à 15 heures.

La séance est levée à midi cinq.

#### *Séance de l'après-midi*

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Léo Bouyssou*.

*MM. Poisneuf, Chéron* et *Mogniot* sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen des articles de la loi de Finances.

L'article neige ter, qui avait été réservé, est adopté sans modification.

Cet article prévoit la réduction de moitié des droits d'enregistrement pour actes concernant les achats de terrains destinés à la construction des habitations.

Toute fois, la réduction envisagée ne s'appliquera pas aux terrains dont la superficie est supérieure à trois millièmes carrés.

A l'article 21, concernant la répartition du produit de la perception du décimes additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires, *M. Chéron*, déclare, en réponse à diverses observations, que des études sont faites en vue de trouver des formules susceptibles d'apporter à la taxe sur le chiffre d'affaires.

Une discussion interminable et extrêmement confuse s'institue sur les amendements et de *Sir Austen Chamberlain*, le premier fois à Locarno, chercheur actif, mystique, (notre photo) ne peut qu'in-

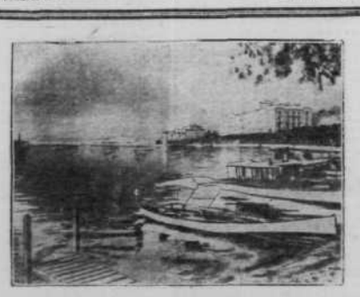

### A la commission de la marine

*Paris*, 12 décembre. — La Commission de la marine marchande réunie sous la présidence de M. de Monicault, a entendu sur la question du Syndicat des radiotélégraphistes au sujet du projet de loi que la Commission n'avait pu rapporter parce qu'il était de impossible d'établir l'accord entre les radiotélégraphistes de Marseille et ceux du Havre.

La Commission avait décidé alors qu'elle rapporterait ce projet lorsque l'entente serait établir entre eux.

Les intéressés ayant informé la Commission que l'accord était réalisé, MM. Tasso et Léon Meyer, députés, ont cette semaine la proposition de loi établissant les statuts définitifs de la marine marchande.

### A propos de la perte de l'"Ondine"

**Une importante déclaration de M. Daniélou**

*Paris*, 12 décembre. — A propos d'un communiqué publié à Athènes tendant à dégager les responsabilités du capitaine du vapeur grec « Khalkis » dans la catastrophe de l'« Ondine », M. Daniélou, président de la Commission de la Marine de guerre à la Chambre a déclaré : « L'affirmation contenue dans cette dépêche d'Athènes ne saurait être retenue par nous pour la seule raison que la Commission supérieure des naufrages n'a pas encore terminé son examen. »


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Aristide est un fidèle du music-hall. Il y passe sa vie. Rien de la production particulière à ce genre de spectacle ne lui est étranger, et je me demande parfois comment Aristide n'est pas encore fatigué des mêmes calembours qui servent depuis un quart de siècle aux revuistes, ni des splendeurs en toc des super-hyper-productions.*

*Aristide m'a dit un jour :*

*— Mon cher, il y a de si belles femmes au music-hall !*

*Certes, je ne méconnais pas la valeur de cet attrait. Mais, ces belles femmes, Aristide ne les voit que de loin. Tout bonheur que la main n'atteint pas n'est qu'un rêve. Alors ?*

*Passant l'autre soir au Palais-Royal, je promis précisément à mon ami et à son engouement pour un plaisir auquel, en définitive, l'esprit prend si peu de part, lorsque je l'aperçus parmi la foule qui faisait la queue aux guichets de la Comédie-Française. Aristide avait le nez plongé dans un journal et attendait son tour avec patience. Je crus d'abord me méprendre et avoir devant moi son sosie, mais à un léger tic qui lui est particulier je reconnus bien mon gaillard. Je lui touchai l'épaule. Il leva les yeux et sourit.*

*— Ça t'épate ? fit-il.*

*— Un peu.*

*— Eh bien, je viens faire ma cure annuelle. Je ne te surprendrai pas en te déclarant que je perds la notion de la langue française au music-hall. Les auteurs de « lyrics » et les excentriques franco-américains prennent tant de libertés avec la syntaxe qu'ils ébranlent les fondements de mon vocabulaire et bouculent par trop mon amour du parler clair et harmonieux. C'est pourquoi, de temps en temps, je me retrempe à une source pure. Aujourd'hui, je m'offre « Bérénice ». On ne peut trouver mieux pour désintoxiquer les oreilles et la langue... Je ne t'ai jamais soufflé mot de ce traitement ? car les malades ont toujours, peu ou prou, la pudeur de leur mal. Et demain, je retournerai entendre : « Mets-y un doigt », aux Folies Marchie et je l'avalerai sans danger, car ma cure de ce soir m'aura remis l'estomac d'aplomb...*

Gabriel Baron.

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, jeudi, 13 décembre 1928 ; 348[e] jour de l'année, 17 à venir.

Aujourd'hui : Sainte Lucie.

Demain : Saint Honorat.

EPHEMERIDES CORSES. — 13 décembre 1738. — Les habitants de la pieve d'Orezza, réunis à Cappella di Ornano, autorisent les ambassadeurs de la Nation Corse, Gafforio et Orticoni, à traiter avec le général de Boissieux.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

## Dans les Commissions Parlementaires

*Paris, 12 décembre.* — La Commission des Affaires étrangères de la Chambre, réunie sous la présidence de M. Paul Boncour, a entendu un compte-rendu de M. Scapini sur sa mission en Amérique.

Le début n'est poursuivi sur la question des dettes interalliées.

MM. Louis Dubois, Bergery, Hérard et Stern ont pris la parole.

M. Boncour a fait remarquer que la discussion n'avait d'objet que par rapport à la documentation et aux impressions rapportées par M. Scapini et qu'elle ne pourrait se poursuivre dans toute son ampleur que le jour où la Commission serait saisie de cette question et aurait à donner son avis et à prendre ses responsabilités.

M. Boncour a rendu compte à la Commission de ses conversations avec le président du Conseil et le président de la Commission des Finances sur [illegible] de l'article de la loi de finances et [illegible] [illegible] la Commission des Affaires étrangères serait appelée à donner son avis.

*Paris, 12 décembre.* — La Commission de la Marine militaire, sous la présidence de M. Danielou après un échange de vues avec MM. Dumesnil et Ernest Flandin, a adopté le rapport de M. Appell, sur le projet de loi autorisant la mise en chantier d'unités comprises dans la deuxième tranche du programme naval.

*Paris, 12 décembre.* — Le groupe des cheminots a entendu la délégation de la fédération des cheminots révoqués, accompagnée d'une délégation syndicale.

Après cette audition, le groupe maintenant le principe de la réintégration intégrale, a décidé d'entendre le ministre des Travaux publics.

Celui-ci a déclaré qu'il examinerait le programme avec la ferme volonté d'aboutir. Il se tiendra à la disposition du groupe pour lui faire connaître dans une séance ultérieure le résultat de ses travaux.

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

### ILE-ROUSSE

*L'indésirable édicule.* — Un touriste venu de parcourir la Corse, nous communiquait, ces jours derniers, ses impressions sur notre pays. Empressons-nous de dire qu'elles sont tout à l'honneur de l'Ile de Beauté.

Notre enquête cite à plus particulièrement à notre ami et il ne tarit pas d'éloge sur elle. Mais, pourquoi nous a-t-il demandé : « A-t-on installé sur la place près de la voie ferrée et de la plage un chalet de nécessité qui non seulement dépare ce coin, mais répand tout alentour les odeurs les plus nauséabondes.

Nous ne pouvons, hélas, qu'exprimer ce même regret et demander la suppression de cet édicule qui, outre les inconvénients constatés par notre interlocuteur nous a valu d'être envahis par les moustiques.

*L'électrification.* — Lors de la constitution du Syndicat intercommunal pour l'électrification de la Balagne, le Conseil municipal d'Ile-Rousse préféra s'écarter de cet organisme.

Et maintenant, si toutes les communes de la région sont sur le point de connaître les bienfaits de la fée Electricité, il n'est encore aucunement question de l'électrification de notre ville.

Qu'attend donc notre municipalité pour adhérer enfin au Syndicat intercommunal ?

## AJACCIO

A L'EVECHE. — *Nous lisons dans la Corse Catholique :*

« Nos associés et nos lecteurs ont été heureux d'apprendre que M. le chanoine Geronimi a été nommé par Sa Grandeur second vicaire général, tout en conservant ses fonctions de directeur des Œuvres Diocésaines.

Notre directeur n'avait pas tardé à donner des preuves de son zèle et de son savoir faire dans la délicate mission que Monseigneur l'évêque lui avait confiée ; désormais il est appelé à déployer son activité sur une plus grande échelle.

Il sera à la hauteur de sa tâche : la vaste érudition qu'il possède et la science des hommes et des affaires qu'il a acquise au cours de son ministère sacerdotal à Paris, lui donnent l'autorité qu'il faut pour remplir la nouvelle et éminente charge que Sa Grandeur lui a imposée...

Nous lui souhaitons respectueusement santé et succès ».

*Chambre de Commerce.* — Les électeurs consulaires des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène seraient convoqués de nouveau pour le 23 décembre à l'effet d'élire un membre de la chambre de commerce, trois candidats officiellement, déclarés pour quatre postes vacants ayant été élus le 9 décembre.

*Pluie et vent.* — Le temps s'est de nouveau gâté dans la matinée de mardi. La pluie et le vent conjugués ont fait rage dans la journée. On annonce des chutes de neige dans les zones élevées de l'intérieur.

*Les élections de Nice.* — Parmi les membres de la liste médecin, élus conseillers municipaux de Nice dimanche dernier, figure M. Jean Padovani, inspecteur des P.T.T. Né à Nice de parents Corses, M. Jean Padovani, qui est un brillant poète et journaliste dont la signature : Jean Wallis, est très connue, est originaire de notre région.

Pendant que M. Jean Padovani représentait l'élément corse dans la liste de Médecin, Me Bonifacio, le jeune et brillant avocat au barreau de Nice représentait ce même élément dans la liste adverse Donadei.

## CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert *tous les jours*, de 9 à midi et de 1 à 6 heures.


**DEFORMATIONS IMPOTENCES**

Les personnes souffrant de
du dos
des hanches
des genoux
des pieds
des poignets
etc.

ne doivent pas se résigner à souffrir toute leur vie de leur infirmité. Les Etablissement A. CLAVERIE, de Paris, ont en effet, créé pour chaque cas, des appareils uniques au monde [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

**A. CLAVERIE**

234, Faubourg St-Martin, 234
PARIS (10[e])

qui vous donneront gratuitement par retour du courrier toutes les indications et tous les conseils que vous leur demanderez, pour vous permettre de retrouver une vie normale et l'usage du maximum de vos moyens.


### Terrible accident

*Metz, 12 décembre.* — L'ouvrier polonais, Edouard Fitar, quarante ans, se querellant à Hagondange avec un épicier, le nommé Weyer, le tua d'un coup de revolver. Il tira ensuite sur la femme du commerçant qu'il blessa grièvement.

Puis, rentrant à son domicile il tua net sa fillette de deux mois dans un berceau, blessa mortellement son fils de cinq ans et sa femme.

Tournant alors son revolver contre lui-même il se suicida.

## Les services maritimes postaux

*M. Fraissinet a adressé aux Présidents des Chambres de Commerce, la lettre suivante qui nous paraît de nature à intéresser nos lecteurs :*

Marseille, le 7 décembre 1928

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une suite d'événements fâcheux et indépendants de notre volonté (grève des inscrits, naufrage du « Numidia », grève des dockers dans plusieurs ports corses et persistance de mauvais temps exceptionnels) ont paralysé en grande partie durant quelques semaines le mouvement de notre trafic.

Il en résulte une grosse accumulation de marchandises que nous n'avons pu encore acheminer en totalité sur les ports d'Ajaccio et de Porto-Vecchio en raison de l'insuffisance de tonnage du navire actuellement affecté au service de la côte sud. Aussi, sommes-nous assaillis journellement de demandes individuelles de la part de chargeurs qui sollicitent très légitimement le prompt embarquement de leurs produits.

Pour remédier à cette situation, nous avons décidé, après accord avec le ministère des Travaux publics, de faire effectuer, vers le 20 courant, un voyage supplémentaire sur Ajaccio et Porto-Vecchio par un cargo de nos lignes libres, l'*Huveaune*. Il faut souhaiter toutefois que, à son arrivée à Ajaccio, ce navire puisse trouver les quais complètement dégagés afin de pouvoir débarquer dans de bonnes conditions les 5.000 tonnes qu'il aura à bord. Dans le cas contraire, il risquerait de se produire un embouteillage fort préjudiciable à la bonne marche du service.

Nous profitons de l'occasion pour vous informer que notre vapeur « Numidia », qui est aujourd'hui renfloué, a malheureusement beaucoup souffert de son séjour sous l'eau. Il faudrait donc, pour le remettre en état, dépenser une somme fort élevée. Or, étant donné son âge, cette dépense ne serait pas justifiée : cela d'autant plus que, en raison de la longueur des réparations, le navire ne serait prêt à naviguer que peu de temps avant la mise en service des paquebots actuellement en construction. Nous allons donc être conduits à le retirer définitivement des lignes de la Corse.

De ce chef, il nous faudrait, pour assurer la continuité des divers services, faire naviguer simultanément tous nos autres paquebots sans en avoir aucun de réserve. Ce serait là une situation qui présenterait beaucoup d'aléas et qui, au surplus, nous obligerait à retarder les travaux de reclassification du *Corté II*, lesquels doivent, en bonne règle, être effectués dès maintenant. Nous pourrions, il est vrai, solliciter et obtenir du Bureau Véritas l'autorisation de différer ces travaux d'un mois ou deux, mais le *Corté II* se trouverait alors arrêté, sans que nous puissions le remplacer par un autre navire, en mars et en avril, c'est-à-dire à une époque où le mouvement des passagers présente une grande activité.

Très préoccupés de cette situation, nous nous sommes efforcés de rechercher un petit paquebot susceptible d'être affecté à la ligne que desservait le « Numidia ». Malheureusement les navires de ce type sont très rares sur le marché. Aussi, après nous être adressés à diverses Compagnies et courtiers maritimes, avons-nous eu le regret de voir toutes nos tentatives demeurer infructueuses. Il ne restait plus dès lors qu'une solution à envisager : affecter provisoirement un cargo aux lignes de la Corse. Dans cet ordre d'idées, nous avons visité plusieurs petits navires qui nous avaient été signalés, mais ils se trouvaient tous dans un tel état de délabrement que nous ne pouvions songer à les faire naviguer sous notre pavillon.

En présence des difficultés rencontrées de tous côtés, nous avons cru devoir finalement proposer aux Services de la Marine Marchande d'affecter provisoirement l'*Huveaune* à la ligne de Bastia-Livourne lorsqu'il aura accompli son voyage supplémentaire sur Ajaccio et Portovecchio.

Cette solution ne peut évidemment être considérée que comme un pis aller, mais comme elle permettra d'affecter le *Liamone* à la ligne d'Ajaccio et d'arrêter par voie de conséquence le « Corte II » pour lui permettre de reprendre son service, après achèvement de ses réparations, en février ou mars prochain, le Ministère des Travaux Publics a bien voulu l'approuver.

Nous ajoutons que l'« Huveaune » dispose d'un volume de cales plus que suffisant pour le trafic des marchandises (4464 m3 contre 800 pour « Liamone » et 600 m3 pour le type *Numidia*). Il dispose également, de l'avant à l'arrière, d'une batterie placée sous le pont principal et dont une partie pourra être utilisée pour le transport des passagers de pont. Il n'a malheureusement que des aménagements insignifiants pour passagers de classes, mais est assez [illegible] [illegible] [illegible] ble sur la ligne de Bastia que sur toute autre ligne, attendu que le « Général Bonaparte » qui est de tous nos paquebots celui qui est le mieux aménagé et qui [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] d'affrètement de l'« Huveaune » ne desservira la même ligne que durant une courte période et à une époque de l'année où le mouvement des voyageurs est peu important.

Nous ajouterons enfin que le « Cap-Corse » et le « Ville d'Ajaccio » ont été respectivement lancés le 11 octobre et 4 novembre et que leur mise en service pet être escomptée pour mai prochain, sauf imprévu.

Le lancement du « Cyrnos » qui devait avoir lieu début octobre a été retardé par une grève qui vient de s'achever, après avoir interrompu pendant huit semaines tout travail dans les chantiers allemands. Il semble donc probable que le « Cyrnos » ne pourra être en service que vers avril prochain.

L'« Ile de Beauté » enfin vient d'être commandé à un chantier de Brême et sa livraison est escomptée pour début 1930.

Nous avons cru devoir vous fournir les explications qui précèdent pour vous montrer combien il nous est difficile en attendant la mise en service des nouveaux paquebots, d'assurer une exploitation qui réponde aux légitimes desiderata du Commerce et du Public. Nous espérons, en tout cas, que vous voudrez bien reconnaître que notre bonne volonté ne saurait être mise en doute, la regrettable situation actuelle étant due uniquement au concours de circonstances ainsi fâcheux qu'imprévues rappelé au début de la présente lettre.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

*Le Président,*
J. FRAISSINET.

# INFORMATIONS LOCALES

## Le Cougrès départemental des mulilés el Combattants

BASTIA LES 15 ET 16 DECEMBRE 1928

*PROGRAMME*

I. — TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Première Commission*

Président : MM. Bastelica et Leandri.

Secrétaires : MM. Ferrandi et Casanoprana.

*Rapporteurs :*

Pensions (rajustement) : A. Villanova.

Expertises et barèmes : Casanoprana.

Office du Combattant : D. Vecchini.

Appareillage : Alfonsi.

Les habitations à bon marché : Porri.

Tribunal des Pensions et jurisprudence : Dr Dragacci.

Tuberculeux - Paludéens et gazés : Dr Antonini.

Article 64 : Ferrandi.

Application de la loi du 9 janvier 1926.

Propagation et application : Leandri.

*Deuxième Commission :*

Président : Dr Antonini.

Secrétaires : P. Erviti et A. Mariani, (Bast'a).

*Rapporteurs ?*

Veuves : Mosconi, professeur.

Pupilles : Pietri Simon.

*Troisième Commission*

*Rapporteurs :*

Président : Commandant Leca, Vecchini.

Secrétaires : Casanova, Matricola.

*Rapporteurs :*

Ascendants : Joseph Silvestrini.

Aliénés : Xavier Fabre.

*Quatrième Commission*

Présidents : Pasqualini, Fabre.

Secrétaires : Massani, Ajaccio ; Alfonsi, Bastia.

*Rapporteurs :*

Propagande : Rossi.

Mutuelle : Dr Antonini.

Statuts : A. Villanova.

JOURNEE DU 15 DECEMBRE

Réunion préparatoire au cercle des Officiers.

JOURNEE DU 16 DECEMBRE

Huit heures, réunion plénière (Palais de Justice.

Allocution de bienvenue : Leandri.

Discours du président Pasqualini — Compte-rendu moral.

Allocution du représentant de l'Union Fédérale.

Compte-rendu financier.

Le combattant et la vie publique : X. Fabre.

11 H. 1/2 dépôt d'une gerbe de fleurs au Cénotaphe de l'Hôtel de Ville.

APRES-MIDI

TRAVAIL DES COMMISSIONS

De 2 à 4 : vote.

De 4 à 6 : dépouillement ; continuation du travail des Commission.

De 6 à 7 1/2 : réunion plénière ; proclamation des résultats ; clôture.

A 8 heures : banquet à l'Hôtel de France ; discours de clôture.

Les camarades désireux d'assister aux travaux du Congrès, et au banquet de clôture, sont priés de se faire inscrire sans retard à la Permanence ouverte de 5 à 7 heures, au Cercle des Officiers, 19, Bd Paoli *jusqu'à vendredi soir.*

*Le Président*
*du Groupement du Nord de l'Ile :*
LEANDRI

## Compagnie Fraissinet

Il est rappelé qu'à titre exceptionnel, le « Liamone » partira aujourd'hui à midi au lieu de seize heures pour Marseille et qu'il fera escale à Ile-Rousse et Calvi.

Son départ de ce dernier port est prévu pour 23 h. 30, ce soir et l'arrivée à Marseille pour vendredi, vers 15 h. 30.

## Le sauveiage de l'hydravion météore

Nous avons annoncé hier, le sauvetage de l'équipage de l'hydravion météore, au large d'Alistro.

Voici de nouveaux détails sur l'accident survenu à cet appareil :

L'hydravion, appartenant à la Société « Air-Union » effectuait un voyage d'études sur la ligne Athènes-Naples-Bastia-Marseille. Il avait quitté Athènes, dimanche matin et, après avoir fait escale à Naples, avait repris son vol, se dirigeant vers notre port. En arrivant dans les parages de Monte-Cristo, l'appareil dût amerir par suite d'une panne et partit à la dérive.

Un appel de détresse lancé par T.S.F. [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] « 31 », de Bonifacio, [illegible] à la mer.

Les recherches restèrent vaines et hier, vers 10 heures, un nouvel S.O.S. était intercepté par les postes de [illegible] et de Toulon.

L'inquiétude grandissait lorsque, un nouveau message annonça qu'un navire italien avait aperçu l'hydravion et avait recueilli l'équipage, composé du pilote, d'un mécanicien et d'un radiotélégraphiste.

L'appareil endommagé par les vagues a dû être abandonné.

Le pilote Guirand et ses deux compagnons de voyage ont débarqué dans un port sarde.

L'hydravion météore « A.I.F.-G. », de la même Société que, le précédent et effectuant également un voyage d'études, est retenu dans notre port depuis trois jours par suite d'une avarie survenue à un des trois moteurs.

## La Vie Sportive

SPORTING-CLUB BASTIAIS

Dimanche, 16 décembre 1928, entraînement général au terrain de Furiani pour tous les équipiers susceptibles de participer à la formation des équipes première, deuxième et troisième. En outre, les jeunes gens ayant pratiqué le foot-ball et qui voudraient se faire connaître y sont également invités.

Ils seront aimablement reçus par les camarades du Sporting.

Réunion à la Gare, à 7 h. 30.

## Ciné-Chronique

Le « Régent-Cinéma » présente ce soir, *Le Cirque*, interprété par Charlie Chaplin.

Ce film est à coup sûr le chef d'œuvre de tous ceux que l'inimitable comique « Shimé de son génie.

Nous ne voulons pas entreprendre ici une étude psychologique des divers rôles tenus par Charlot dans des divers films, mais que l'on tienne pour certain qu'il sont plus profondément humains que bouffons.

Si la masse des spectateurs s'esclaffe aux déboires de Charlot, ceux qui pensent y trouvent matière à analyser une forme spéciale de l'âme humaine qui fait de certains d'entre nous d'éternels vaincus.

Dans le « Cirque » plus encore que dans le « Pèlerin » et la « Ruée vers l'Or » apparaît cet état d'âme, cette perpétuelle détresse que génialement exploitée par Charlot devient l'irrésistible argument comique du film.

Meilleure plus forte, voilà ce que dit la ménagère intelligente en exigeant sa marque favorite, la *Chicorée Boulangère, paquetage Croissant.*

## Faits Divers

A LA SIMPLE POLICE

Le Tribunal de simple police, présidé par M. Benucci, juge de paix du deuxième canton, a eu à examiner dans sa séance d'hier, 31 procès-verbaux, intéressant 43 contrevenants poursuivis pour :

Embarras de la voie publique 16 ; Infraction à l'arrêté sur le sens unique, 5 ; défaut d'affichage du prix des denrées, 3 ; élevage de poules en ville, 2 ; infraction à la police du roulage, 5 ; tapage injurieux, 2 ; dépôt d'ordures sur la voie publique, 3 ; ivresse publique, 3 ; divers, 4, et pour excès de vitesse, un chauffeur qui a été condamné à un jour de prison.

## Avis Officiels

CAISSE D'EPARGNE DE BASTIA

Afin de régulariser les comptes de fin d'année les opérations de la Caisse d'Epargne de Bastia seront suspendues à partir du 16 décembre jusqu'au 1er janvier.

## Au Port

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA
DU 1er AU 9 DECEMBRE 1928

*Entrées :* Le 2, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, venant de Nice avec 217 tonnes et 120 passagers.

Le 2, vapeur italien « Campitano », cap. Doisa, venant de Livourne avec 240 passagers.

Le 2, voilier italien « Carlo », cap. Schiano, venant de Santo Stefano.

Le 2, trois-mâts italien « Floresttella », cap. Bassalli, venant de Gaddia.

Le 3, vapeur « Liamone », cap. Orlandi, venant de Marseille avec 234 tonnes et 101 passagers.

Le 4, voilier italien « Eufrasia », cap. Gustaldo » venant de Gênes.

Le 4, vapeur français « Ville de Bastia » cap. Le Coq, venant d'Alger.

Le 5, vapeur italien « Campitano » venant de Porto-Torrès.

Le 5, navicello italien « Clementina » capitaine Loffredo, venant de Savona.

Le 5, goélette italienne « Denia », cap. Loffredi, venant de Lerici.

Le 5, brick-goélette italien « Padriarca » cap. Gabia, venant de Trapani.

Le 6, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, venant de Marseille avec 348 tonnes et 186 passagers.

Le 6, vapeur « Liamone », cap. Orlandi, venant de Livourne avec 10 tonnes et 160 passagers.

Le 9, brick-goélette italien « Maria-Santissima », cap. Fancialli, venant de Maddalena.

Le 9, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, venant de Nice avec 138 tonnes et 145 passagers.

Le 9, vapeur italien « Bengasi », cap. Marinelli, venant de Livourne, avec 140 passagers.

Le 9, vapeur « La Corse », cap. Antoni, avec 151 tonnes de diverses marchandises.

*Sorties :* Le 2, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis pour Marseille avec 145 tonnes et 180 passagers.

Le 2, vapeur « Campitano », cap. Doisa, pour Porto-Torrès, march. néant.

Le 3, voilier italien « Corriere di Sardaigna », cap. Galstalo, pour Livourne avec 110 tonnes de bois d'aulne.

Le 4, goélette italienne « Annita », cap. Galstalo, pour Savona avec 25 tonnes de charbon.

Le 4, vapeur « Liamone », cap. Orlandi, pour Livourne avec 4 tonnes et 18 passagers.

Le 5, brick-goélette italien « Marcela », cap. Passalis, pour Barcelone avec 280 tonnes de charbon.

Le 5, voilier italien « Pasquina », cap. Schiappio, pour Livourne avec 70 tonnes de bois d'aulne.

Le 6, voilier italien « Carlo », cap. Schiano sur lest avec 40 pièces de charbon.

Le 6, vapeur français « Ville de Bastia », cap. Le Coq, pour Marseille avec 400 fûts extrait tannique.

Le 6, vapeur « Liamone », cap. Orlandi pour Marseille avec 95 tonnes et 120 passagers.

Le 7, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, pour Nice avec 51 tonnes et 145 passagers.

Le 8, voilier italien « Crocifisso », cap. Terranocrio, pour Gênes avec 110 tonnes de charbon.

Le 8, vapeur italien « Bengasi », cap. Marinelli, pour Porto-Torrès avec 10 tonnes de châtaignes.

Le 9, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, pour Marseille avec 104 tonnes de diverses marchandises et 142 passagers.


**MARINETTE**

14, Boul. Paoli
BASTIA

Robes et Manteaux
hautes nouveautés

*UNE VISITE S'IMPOSE*


## Communications

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Jeudi prochain, 13 courant, fête de Sainte-Lucie, Le matin, messes basses, 6, 7, 8, et 9 heures grand'messe à 10 heures.

Le soir, à 4 heures, Vêpres suivies du Panégyrique de la Vierge Martyre, du Salut du Saint Sacrement et du baisement de la relique.

## Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Jeudi 13 décembre 1928, à 9 heures, grand gala avec le concours du célèbre ténor mondial **Comm. Piero Schiavazzi** de la Scala de Milan et de l'Opéra de Paris, dans : **FEDORA**, opéra du maestro Giordano, d'après le roman de M. Sardou.

La location est ouverte à « Fémina ».

REGENT-CINEMA. — En matinée à 3 h., **La Souris Rouge**, grand film dramatique. Doublepatte et Patachon, dans **Deux Gardes S. V. P.**

En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre : **Régent-Journal ; Une bonne poire**, comique.

Les Artistes Associés présentent Charlie Chaplin, dans son dernier film : **Le Cirque.** Location au salon « l'Origan ».

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45, **Un Gosse dans les Coulisses**, comique en 2 parties.

Warner Bros présente **Une Mère**, interprété par Irene Rich, grand film dramatique en 7 parties.

Prochainement **A qui la faute**, interprété par Conrad Weidt.


GRANDS MAGASINS

**LOUIS MAUREL**

2 à 3 Boulevard du Palais BASTIA

LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT


## AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Giovacchini Jérôme, et leurs enfants ; Mme Vve Giovacchini ; Mlles Giovacchini Toussainte et Julie ; M. et Mme Giovacchini Laurent, et leurs enfants, de Marseille ; M. et Mme Guernieri, de Penta di Casinca, et famille ; M. et Mme Ghilardi, et leurs enfants ; M. et Mme Giovacchini Filippe, de Velone Orneto ;

Les familles Giovacchini, Guernieri, Ghilardi, Palleoti, Brunet et Cassandri.

Tous les parents et amis,

Ont l'immense regret de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la mort de leur petit ange

GIOVACCHINI PAULINE

leur fille, sœur, petite-fille, nièce, cousine-germaine et filleule, décédée le 12 décembre à l'âge de 16 mois.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 13 courant, à 1 heure de relevée.

Maison mortuaire, 2 impasse Carnot.

M. Gaspard Finocchi ; Mlle Finocchi ; M. et Mme Cordoliani Benoît et leurs enfants ; M. Antoine Finocchi ; M. et Mme Vincent Mannoni et leur fils ; M. et Mme Dominique Sorocchi ; Mme Vve Rinieri et ses enfants ; M. et Mme Cordoliani Jean-Noël ; M. et Mme Dinelli Thomas, et leurs enfants ; M. et Mme Simoni Jacques-Jean et leur fille ; M. et Mme Finocchi Jean-Fleur et leurs enfants ; M. Paul Finocchi ; M. et Mme Finocchi Ange-Marie et leurs enfants ; M. et Mme Albert Finocchi et leurs enfants ; M. Jacques Luporsi ; M. et Mme Vincent Luporsi ; M. et Mme Folacci ; Mlle Luporsi Vérèse ; M. et Mme Cordoliani Benoît et leurs enfants ; M. et Mme Mathieu Finocchi et leur fille ; M. et Mme Paulin Finocchi et leurs enfants ; M. et Mme J.-B. Pantanacce et leurs enfants ; M. Perfetti J.-B. et ses enfants

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. IGNACE FINOCCHI

*Surveillant militaire en retraite*

leur père, beau-frère, oncle et cousin, décédé le 12 décembre à Bastia, dans sa 78[e] année.

La levée du corps aura lieu à la clinique du Docteur Flach, le 13 décembre à 8 heures.

Les obsèques auront lieu à Rutali le même jour à 16 heures.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## La session du Conseil de la S.D.N.

LE CONFLIT POLONO-LITHUANIEN

*Lugano, 12 décembre.* — La séance du Conseil a été consacrée dans la matinée au conflit polono-lithuanien.

Après que M. Valdemaras eut été invité à prendre place au Conseil M. Quinones de Léon donna lecture de son rapport.

Ce rapport, après avoir rappelé les décisions prises en septembre par le Conseil et prévoyant en cas d'insuccès de la procédure prévue des négociations directes, confia à des experts l'étude des difficultés susceptibles de nuire aux intérêts de tiers et des mesures à prendre pour y remédier.

Le secrétaire général de la Société des Nations reçut communication des procès-verbaux de la conférence de Koenigsberg qui a marqué l'heure des négociations directes.

Toutefois, n'étant pas saisie du procès-verbal de la séance finale le rapport conclut à utilité d'entendre les parties en cause pour leur permettre de confirmer les renseignements déjà fournis.

La parole est ensuite donnée à M. Valdemaras qui a expliqué que la Lithuanie s'était refusée à signer le procès de Koenigsberg non en raison d'une question de fond mais en raison d'une défectuosité de forme qu'il avait relevée.

M. Zleski a fait remarquer que le texte avait été soumis au chef du Gouvernement lithuanien qui avait toujours assuré ne pas avoir le loisir nécessaire pour l'examiner.

M. Briand a fait alors observer que la question de pur formalisme devait être d'intérêt secondaire et a conseillé à M. Valdemaras de fournir au Conseil les explications qu'il jugeait opportunes sur le fond même de l'affaire

Le représentant lithuanien a repris la parole et a conclu en insistant sur la propagande qu'il reproche à la Pologne pour laisser supposer que la Lithuanie n'a d'autre alternative que d'être absorbée par la Pologne ou par la Russie.

M. Zaleski, répondant à M. Valdemaras, s'est borné à constater que les négociations directes avaient échoué et a demandé au Conseil, conformément à ses décisions antérieures, de prendre les dispositions utiles pour mettre fin au conflit.

Le Conseil a chargé alors M. Quinones de Léon de présenter au cours de la prochaine séance un rapport sur la question.

Le Conseil se réunira de nouveau demain matin à 10 heures 30.

Il est probable bien qu'aucun rendez-vous fixe n'ait été fixé, que MM. Briand, Stresemann et Chamberlain se rencontreront dans la soirée.

# A l'Officiel

## LE VOTE DE NOS PARLEMENTAIRES

LES SCRUTINS DE MARDI

*Paris, 12 décembre.* — Vote des députés sur le renvoi à la Commission de l'article 4 de la loi de Finances — la question de confiance est posée ; pour : 267, contre : 303. Ont voté contre : tous les députés de la Corse.

Sur le renvoi à la Commission de l'article 7 de la loi de Finances — la question de confiance est posée ; pour 266, contre : 313 — ont voté contre tous les députés de la Corse.

Sur la disjonction de l'article 9 de la loi de Finances — pour 121, contre 461 — ont voté contre tous les députés de la Corse.

Sur le renvoi à la Commission de l'article 20 de la loi de Finances — pour : 278, contre : 315 — ont voté contre tous les députés de la Corse.


**L'HOCCO-RHUM**
tue la GRIPPE


## La conduite d'eau de Villejuif s'est rompue

UN QUARTIER DE PARIS INONDE

*Paris, 12 décembre.* — Ce matin à 7 heures 15, à Bicêtre, à cent mètres de la porte d'Italie, la conduite d'eau amenant à Paris, l'eau des réservoirs de Villejuif s'est rompue.

Une véritable rivière s'est formée aussitôt, pénétrant dans Paris en suivant la pente par l'Avenue d'Italie et l'avenue Masséna.

La circulation de tramways et des automobiles a été interrompue sur plus de trois mille mètres ; des camions ont dû venir chercher les passants qui s'étaient réfugiés sur la partie centrale bombée de l'Avenue ; sur les côtés l'eau montait jusqu'à mi-jambe. Ceux qui essayèrent de s'enfuir.

Les caves et rez de chaussée des maisons ainsi que les salles des cafés ont été aussitôt envahis.

On ne signale aucun accident de personne. Les pompiers de Bicêtre, de Gentilly et de Paris sont venus assister sur les lieux.

## Le scandale de la Gazette du Franc

AUDIBERT VA MIEUX

*Paris 12 décembre.* — L'état d'Audibert s'améliore très lentement. Il n'a pas passé une mauvaise nuit mais demeure très faible.

L'ENQUETE A MONTPELLIER

*Montpellier, 12 décembre.* — Parmi les témoins entendus par M. Mulot, commissaire chef de la Sûreté, se trouve le propriétaire de l'immeuble où la « Gazette du Franc » avait installé les bureaux de sa succursale montpelliéraine.

Un bail avait été signé par Mme Hanau et les termes étaient payables au moyen de coupons de titres de rente français de 1925.

Actuellement une trentaine de personnes engagées dans les affaires se sont fait connaître.

L'ENQUETE DE M. PACHOT

*Paris, 12 décembre.* — M. Pachot, commissaire divisionnaire aux délégations judiciaires, poursuit ses investigations relativement à la « Gazette du Franc ».

Il a passé la matinée à examiner dans le silence de son cabinet les diverses correspondances qu'il a saisies.

M. GLARD S'ENTRETIENT AVEC LES EXPERTS

*Paris, 12 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, s'est entretenu avec l'expert Hubrequin, remplaçant l'expert Léon, et avec le Syndic de la faillite Coutant.

## La maladie du roi Georges V

LE PRINCE DE GALLES A LONDRES

*Londres, 12 décembre.* — Le prince de Galles arrivant à Buckingham-Palace a eu immédiatement un entretien avec les médecins qui l'ont autorisé pour un instant seulement à entrer dans la chambre du roi.

Georges V, malgré qu'il ignorat l'arrivée de son fils, reconnut aussitôt le prince de Galles.

LE RETOUR DU PRINCE GEORGES

*Londres 12 décembre.* — On apprend que le prince George, quatrième fils du roi d'Angleterre, a quitté les Bermudes dans la matinée à destination de New-York où il s'embarquera vendredi à bord du « Berengaria ».

LES FETES DE NOEL

*New-Delhi, 12 décembre.* — Les derniers bulletins de santé du roi Georges V ayant augmenté l'inquiétude générale les nombreuses dispositions en vue des fêtes de Christmas ont été suspendues.

Des prières quotidiennes sont dites dans les églises, temples et mosquées.

LE BULLETIN DE SANTE

*Londres, 12 décembre.* — Le bulletin de santé suivant a été publié ce matin à 10 heures 30.

« Le roi a eu quelques heures de sommeil. La légère amélioration constatée hier se maintient ; la température est quelque peu plus basse. L'état général est un peu meilleur. »

L'AMELIORATION SE MAINTIENT

*Londres, 12 décembre.* — A 15 heures 50 le bulletin sur la santé du roi annonce que la légère amélioration de la santé du roi s'est maintenue. Le liquide purulent a été enlevé par une ponction mais le drainage reste toujours nécessaire.

## M. Klolz a donné sa démission de Senateur

*Paris, 12 décembre.* — M. Klotz actuellement interné à la maison de santé de la Malmaison et contre lequel une plainte pour émission de chèques sans provision et une autre pour faux en écritures de commerce ont été déposées, a adressé au président du Sénat sa démission de sénateur de la Somme.

UN ARTICLE DU « MATIN »

*Paris, 12 décembre.* — Le « Matin » écrit : « M. Klotz a été informé hier à la Malmaison, par les soins du Parquet des plaintes dirigées contre lui et de la demande de levée d'immunité parlementaire. »

Le même journal dit qu'il restera à établir le degré de responsabilité de M. Klotz dans l'achat après la guerre des stocks américains que les Etats-Unis ne demandaient pas et qui greva considérablement la dette de la France.

M. Klotz s'échappe fréquemment de la Malmaison, disant qu'il n'est nullement fou.

## L'AFFAIRE DE LA BANQUE RODEL

*Paris, 12 décembre.* — M. Amelin, commissaire aux délégations judiciaires, poursuit son enquête sur les entreprises de la banque Rodel, dont les détournements atteignent près de huit millions.

M. Besilse a été nommé administrateur judiciaire de la banque.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 12 décembre.* — De la « Volonté » :

« La France, M. Stresemann n'en peut douter est prête à quitter la Rhénanie dès qu'un nouveau concordat des réparations aura été conclu et dès qu'on aura trouvé un moyen de contrôler durablement la démilitarisation de la zone rhénane.

« Ce moyen consiste-t-il en une Commission de conciliation, consiste-t-il plus simplement dans la mise en fonctionnement efficace des organismes de contrôle existant déjà à la Société des Nations ? C'est ce que nous croyons. »

De l'« Homme Libre » :

« On remarquait avant-hier dans les couloirs de la Chambre que tous les républicains socialistes, sauf un ou deux exceptions, avaient voté contre M. Poincaré, qui les a comblés en leur donnant cinq portefeuilles.

« Lorsque dans les couloirs de la Chambre on interrogeait à ce sujet les républicains socialistes ils répondaient :

« Pardon, nous aimons beaucoup nos camarades ministres mais s'ils n'étaient pas au Gouvernement ils auraient voté les amendements Brunet. Alors ? pour quelle raison veut-on que ce soient toujours les mêmes qui se fassent tuer. »

« Tout cela était dit en riant par des gens qui connaissent la règle du jeu : voter les amendements les plus avancés dans l'opposition, les repousser quand on est ministre.

« D'ailleurs, puisque cette règle est connue nul ne peut être accusé de tricher en l'appliquant même à son profit. »

Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

« Les Républiques Américaines sont toutes soumises à la loi de Monroë. Les Etats-Unis ne permettront que l'on prenne ni sans eux, ni même avec eux aucune mesure contre un quelconque des belligérants ; ils déclareront que c'est leur affaire et que la Société des Nations devra s'incliner puisque le monde entier a reconnu ces derniers jours encore, en votant le pacte Kellogg, que l'exorbitante et fallacieuse doctrine de Monroë est intangible.

« La gravité du conflit est la plus encore peut-être que dans les hostilités elles-mêmes. Si la Bolivie persiste à refuser l'arbitrage proposé par la conférence panaméricaine.

« L'opinion générale était que la guerre dans quelque pays que ce soit serait nécessairement prévenue par la Société des Nations. Si cependant la guerre se produit malgré la Société des Nations la déception sera partout immense et un désolant scepticisme prévaudra. La faute n'en incombera pas à Genève mais la consolation sera médiocre de la rejeter sur Washington. »

Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« La Chambre élective d'Angleterre sera renouvelée en mai prochain. Nos camarades assurément ne poussent pas l'optimisme jusqu'à se prétendre certains de la victoire mais ils se sentent, comme dit Mac Donald, une belle chance de conquérir la majorité.

« L'impopularité du Gouvernement conservateur croît chaque jour ; les libéraux peuvent tout au plus gagner un petit contingent de voix dans la masse paysanne des fermiers et des tenanciers qui commencent à secouer l'emprise de la grande propriété foncière ; les communistes perdront probablement l'unique siège qu'ils possèdent et leurs manœuvres renouvelées de celles auxquelles nous avons assisté en France ne parviendront à faire subir au Labour Party que des pertes insignifiantes.

« Le Labour Party est donc assuré d'un progrès considérable ainsi que la suite des élections partielles en témoigne et il n'est nullement chimérique d'espérer que ce progrès ira jusqu'à la conquête de la majorité absolue. »

De l'« Ere Nouvelle » :

« Nos adversaires espéraient que les radicaux socialistes au premier choc opéreraient une scission traingulaire pour, contre, abstention. Il n'en a rien été et c'est un vote massif qui a souligné l'adhésion formelle de la représentation radicale aux décisions du Congrès d'Angers.

« Il eut été fou de jeter dans une aventure un parti qui est de Gouvernement mais il eut été plus fou encore d'obliger ce parti à entrer de gré ou de force dans une majorité qui n'a pas vocation à interpréter son idéal et à définir sa volonté.

« Il est désormais acquis que dans toutes les rencontres les républicains soutiendront ceux qui suivent leur doctrine, sans aucun souci des personnes, mais qu'ils combattront dans le même esprit ceux qui sont adversaires des réalisations qu'exige l'application de cette doctrine. »

### Le voyage du général Gouraud

*Paris, 12 décembre.* — Le général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, qui fut invité par le vice-roi des Indes va lui rendre visite. Il quittera Paris demain soir pour Marseille où il s'embarquera le lendemain faisant route pour les Indes.

## Nouvelles diverses

*Paris, 12 décembre.* — Le Comité de l'Association des journalistes parlementaires de la Chambre et du Sénat a offert aujourd'hui un déjeuner aux présidents de ces deux Assemblées dans un Hôtel de la rive droite.

Mme Paul Doumer et Mme Fernand Bouisson avaient bien voulu accepter de présider cette réunion intime à laquelle, aux côtés de MM. Doumer et Bouisson, étaient également conviés M. André Tardieu, ministre de l'Intérieur, les questeurs et les secrétaires généraux des deux Chambres.

*Paris, 12 décembre.* — Rentrant hier soir à son domicile, à Suresnes, M. Auguste Gallbery, trouva sa femme, 27 ans, et son fils, 4 ans, inanimés dans l'appartement. La femme était étendue sur le plancher et l'enfant dans son lit.

Malgré les soins empressés ils ne purent être ramenés à la vie.

L'enquête faite par le commissaire de Suresnes paraît établir que la mort serait due à un mauvais fonctionnement du radiateur à gaz.

*Wassy, 12 décembre.* — La grande ménagerie Edmond Pezon, après une représentation donnée à Chaumont, se dirigeait sur Saint-Dizier, quand dans une descente rapide, près de Provenchères-sur-Marne, la dernière voiture de la caravane fit panache.

Une lionne de Guinée, ses deux lionceaux et trois loups s'échappèrent et pénétrèrent dans le village y semant la terreur.

Les dompteurs Ville et Henri Pezon capturèrent d'abord un lionceau puis, dans la grange d'un cultivateur, ils réussirent à prendre la lionne et le second lionceau.

Les trois loups ayant été aperçus dans le bois de Cerisières, toutes les brigades de gendarmerie de l'arrondissement de Wassy ont été alertées.

La population participe à ces chasses sensationnelles.

*Paris, 12 décembre.* — Le parti socialiste communiste tiendra son Congrès annuel dimanche 16 courant à la Mairie de Saint Ouen.

*Paris, 12 décembre.* — Le groupe des sénateurs conseillers généraux, réuni sous la présidence de M. Gaspard, après discussion sur l'état de la voirie départementale, a affirmé sa volonté de maintenir la proposition de résolution du 8 mars dernier.

*Brest, 12 décembre.* — Un hydravion à bord duquel se trouvaient le maître pilote Bouteille et l'élève officier Bodère, de l'Ecole navale, a capoté en rade de Brest.

Bodère pris sous l'appareil a subi un commencement d'asphyxie. Il a été transporté à l'hôpital.

*Bruxelles, 12 décembre.* — Un avion commercial Paris-Amsterdam, ayant quitté Bruxelles à 13 heures 25, a dû atterrir à Nosseghem.

Le pilote est légèrement blessé.

*Londres, 12 décembre.* — Le correspondant du « Matin » télégraphie que les questions très importantes seront probablement remises sur le tapis prochainement notamment la reprise du commerce avec la Russie et les négociations avec les Etats-Unis et les autres puissances pour une nouvelle conférence sur la limitation des croiseurs.

*Londres, 12 décembre.* — Les deux grandes Universités anglaises d'Oxford et de Cambridge se sont rencontrées en un match de rugby à Twickenham.

Le stade était archi-comble et les deux équipes, fortement encouragées par leurs partisans, jouèrent une partie splendide qui souleva les applaudissements enthousiastes de la foule.

Finalement, l'Université de Cambridge l'emporta par 14 points à dix.

*Londres, 12 décembre.* — La princesse Marie-Louise d'Orléans, fille du duc de Vendôme a épousé aujourd'hui à Chichester, M. William Frédérick Kingsland, riche américain.

*Berlin, 12 décembre.* — Le Conseil de guerre de Landau a condamné hier à des peines d'emprisonnement de 2 à 4 mois le chauffeur Conrad Jaeger, le voiturier Wilhelm Sackreuther et le ramoneur Hetscher qui, le 20 octobre dernier, avaient, à Worms, au cours d'une discussion, frappé deux officiers français.

*Berlin, 12 décembre.* — Le célèbre écrivain allemand Karl Sternheim, auteur d'un grand nombre de pièces de théâtre de réputation mondiale vient d'être, à peine âgé de 50 ans, victime d'un grave effondrement nerveux qui a nécessité son transport d'urgence dans un sanatorium de Kreuzlingen, en Suisse.

*Lisbonne, 12 décembre.* — Un chaland signalé comme disparu hier par le remorqueur bolivien « Gustave Ipland » a été retrouvé et remorqué dans le Tage par un navire norvégien.

*Washington, 12 décembre.* — La Commission sénatoriale des Affaires étrangères serait favorable à l'adoption du pacte Kellogg dès vendredi prochain.

*Washington, 12 décembre.* — M. Coolidge a fait un discours cet après-midi à Washington à la séance d'ouverture de la conférence aéronautique internationale.

*Paris, 12 décembre.* — Le Gouvernement afghan aurait réussi à conclure une sorte de compromis avec les rebelles.


**ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL**

3, Boulevard du Palais — BASTIA

**VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS**

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

**Maison NOEL SANTANDREA, Bastia**

*15, Boulevard Paoli* (Téléphone 84)

**Tarif des Tabacs**

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fama, la cartouche : | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche : | 12.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la carton che : | 16 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Porte feuille, la cartouche : | 16-50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Porte feuille, la cartouche : | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la carton che : | 15.50 |

*LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES*

Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Sophir — Lucky-Strike — Carla — Stadion, etc.

*Régie - Allumettes - Cartes à jouer*

EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »

Toutes les principales marques de Parfumerie

*COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.*

*Dentifrice ODOL (Exclusivité)* ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS

Mofi et Chandon — Ad'ermar — Mouvilt

VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES Caves Populaires — Vins de qualité supérieure

Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.

Vins courants : 2 fr. 65 le litre, pris sur re 2 3 fr. 25 le litre.

VIEUX CAFES FINS (Deux ans de magasin)

*Ses spécialités :*

*PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI*

*BASTIA-CAP - PORTO-GOLF*

*M A K I A*

**Teinturerie Saint-Joseph**

RAPIDITE 22, Boulevard Paoli - BASTIA PERFECTION

TEINTURE ET DEGRAISSAGE EN 24 HEURES

SPECIALITE DE NETTOYAGE A SEC A LA MACHINE

Robes, Manteaux, Costumes, Chapeaux, Couvertures, Gants, Rideaux, Tentures, etc.

**LILAS BLANC**

AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE

Le plus grand assortiment

Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

**CABINET MEDIATOR**

31, Bd PAOLI, 31
Près la « Samaritaine » à Bastia.

**TRANSACTIONS**

*Commerciales et Immobilières*
VENTE ET ACHAT
*d'immeubles, appartements, commerces et voitures ; représentation ; gérance d'immeubles.*

CONTENTIEUX

*Rédaction :*
En matière d'imposition des réclamations en décharge ou réduction et des requêtes en remise gracieuse des contributions ; de toute correspondance ; de tous actes sous seing privé

PUBLICITE

Assure la publicité en Corse et au Continent de toute industrie, commerce ou produit à des conditions très avantageuses.

N. B. — *Le Cabinet « Mediator », accepterait, en association, comme co-directeur intéressé, Monsieur ou Dame, sans connaissances spéciales. Ecrire ou se présenter tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 heures.*

**CABINET DENTAIRE**

MADAME ROPHE ET M. SHEUTORD
SON COLLABORATEUR
CHIRURGIENS-DENTISTES
32 Bd PAOLI

Soins et extractions sans douleurs, tous travaux de Prothèse moderne exécutés avec le plus grand soin.

**PUNAISES** [illegible]

**GRANDE BRULERIE CYRNOS**

22 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

*TORREFACTION JOURNALIERE*
*— DE CAFES —*
*EXPEDITION A L'INTERIEUR*
Téléphone : 1.09
*La plus ancienne Maison de la Corse.*

— ACCORDEUR DE PIANOS —

**MARCEL ROUSSELLE**

Accordeur diplômé

5, RUE DE L'OPERA

**POMMES DE TERRE EN GROS**

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

Solides pratiques s'emboîtant par pile de 25 chaises | 4 arcs prix de fabrique

Tables Guéridons en marbrerie Argenterie et linge d'Hôtels

**E. HAHN** Agent Général
52, Rue Pertinax
NICE (Alpes Maritimes)
Agent pour la Corse :
M. Michelangeli, à Bastia

**A CEDER**

Epicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.

**PROPRIETAIRES**

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

**ON DEMANDE**

Acheter un piano bon état. S'adresser aux bureaux du journal.

**GROSSIR** [illegible]

# BOURSE DE PARIS du 10 Décembre 1928

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1929 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ Seine 7 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1888 | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Cred. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Automoto | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Peñarroya | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Jetiures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Petite Cinéma Jeanne | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchoucs | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Parts Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Naphta | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Ecl. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Pennarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Germany | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Ouenzier Jeunes | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Chausson | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Mang. Franc. Rio Pinta | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Pecihi. Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| Bi-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Citroën Française | [illegible] | [illegible] |
| Tale Lusenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| Fonds d'Etats Etrangers | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1896 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 5 % 1896 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1912 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1898 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | cours préc. | cours du j. |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |



**PARQUET**

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.

**Au Bûcheron Corse**

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

**LES FORCES VIRILES**

sont rétablies rapidement par Stimulol qui n'est pas un excitant mais qui guérit radicalement la cause même de l'impuissance : l'épuisement des centres génitospinaux. Demandez GRATIS et FRANCO, brochure fr. 9 fr. 75) Serv. Publicité *Institut du Docteur* CALVET, 17/8, Rue Moret, PARIS.


## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Mercredi 5, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 5, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 6, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 7, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 8, Le départ de Toulon p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Samedi 8, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 9, de Marseille p. Calvi-Ile-Rousse et Bastia à 12 heures.
Lundi 10, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 11, Le départ de Nice p. Ile-Rousse n'aura pas lieu.
Mercredi 12, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 12, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.

DEPARTS DE CORSE

POUR LE CONTINENT

Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures.
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 18 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 18 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE

**Peinture - Vitrerie**

et PAPIERS PEINTS

**J. ESPOSITO**

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

*Vente Gros - Détail*

CABINET DENTAIRE

**T. BOURGEOIS**

*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - Bastia

**BANQUE de la CORSE**

15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

**STÉNO-DACTYLO**

JAMET-BUFFEREAU

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*

**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**

(paquet blanc)

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**

28, BOULEVARD PAOLI, 28 — BASTIA - Téléphone

Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.

LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

**La REMINGTON PORTATIVE**

*payable* **85 fr.** *par mois*

MACHINE QUI CONVIENT

CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom ........................ adresse ........................

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

*CAP CORSE*

**Damiani**

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

**MAISONS Pour Tous**

LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER

Edition exceptionnelle de Jardins et Basse-Cour

UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 50.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

**AUTOMOBILES FIAT**

Tous modèles — livraison immédiate — Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques

AGENCE : LAURENT MARINI
15, Rue de l'Opéra
BASTIA

Dans son numéro du 14 OCTOBRE

**la Semaine Vermot**

commencera un nouveau roman

**M. et Mme Coxinel**

PÉDICURES

28 Pages — *En vente partout :* 1 fr. 50

ABONNEMENTS AU

**Petit Bastiais**

Quotidien Républicain d'Informations rapides


BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ........................

*demeurant à* ........................

*déclare souscrire un abonnement de* ........................

*au Petit Bastiais à partir du* ........................

SIGNATURE,

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs


**RHUM FOX-LAND**

*Grande Marque*

"*Tu devrais le remettre à la Farine Lactée...*"

Bob grandit ; le bébé d'hier devient un grand garçon — mais il est "pâlichon" ces temps-ci ; il manque d'étoffe et son poids n'est pas fameux. Et papa et maman s'inquiètent, car ils savent que les maladies guettent les enfants affaiblis. Aussi pensent-ils, tout naturellement, à la Farine Lactée NESTLÉ, qui réussissait si bien au petit bonhomme de 1 et 2 ans et qui fait en ce moment de Jeanette un petit "amour à fossette".

La Farine Lactée NESTLÉ, en effet, riche en lait pur, parfaitement assimilée par les tout petits, convient tout aussi bien à l'enfant qui grandit et a besoin de s'étoffer. Pour faciliter la croissance, favoriser la formation des os et des muscles, donnez à vos enfants, quel que soit leur âge, de saines bouillies à la

**FARINE LACTÉE NESTLÉ**

aliment complet, sain, léger et fortifiant.

Agent général : Alfred PADOVANI — 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA

Architectes, Entrepreneurs Couvreurs tous préconisent

**la plaque ondulée Everite**

ses ardoises — ses panneaux incombustibles

« Revêtements décoratifs GIFFA » Imitation marbre, céramique, bois. Agent, M. CASANOVA, 11 place St-Nicolas - Bastia.

AUTOMOBILES

**DONNET**

8 CV et 12 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix

AUTOSTOCK CIRNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone



Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli



50e ANNEE — N° 292

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes

VENDREDI 14 DEC. 1928

DIRECTION-REDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-43

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Marseille

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00627
BIBLIOTHEQUE BASTIA


L'ŒUVRE DE LA MUNICIPALITE BASTIAISE

## Le nouveau centre d'études de Bastia

C'est un vote d'une importance extrême que l'Etat intervenu à la séance du Conseil municipal de Bastia du 5 décembre dernier, vote autorisant le maire à entrer en relation avec le ministre de l'Instruction publique pour la création dans notre ville d'un « centre d'instruction secondaire appuyé sur une forte organisation de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement technique. »

Toutes les explications désirables sur ce projet ont été données par M. le sénateur-maire Emile Sari. Mais le libellé même de la lettre ministérielle fait comprendre au public même non initié les avantages de tout ordre, et considérables, que Bastia est appelée à retirer de la création envisagée, et qui va être sûrement réalisée.

Elle va l'être sûrement parce que la municipalité qui a su provoquer l'occasion de fonder à Bastia un centre hospitalier qui va faire converger vers la ville les trois quarts de la somme d'effort dont est capable la Corse dans un domaine — le domaine médical et hygiénique — qui s'amplifie constamment, ne la laissera pas échapper celle, qui se présente d'elle-même, de la création d'un centre d'instruction de valeur et de conséquences décuplées. Le passé répond de l'avenir.

Encore faut-il remarquer que si les vues du ministère de l'Instruction publique se sont portées sur Bastia, ce n'est pas un effet de hasard, et ce n'est pas non plus parce que Bastia est dotée d'un lycée, car elle n'a pas le centre académique : c'est parce que le choix de Bastia a été préparé par la municipalité et par son chef donnant, par un effort patient, soutenu et clairvoyant, l'état jugé indispensable à la future organisation, qui est l'enseignement technique.

Alors qu'ailleurs les formes souhaitables de cet enseignement ont été déterminées, ici les cours professionnels ont réalisé la formule convenable. Et comme la lettre ministérielle l'indique, le centre d'instruction secondaire à développer doit être appuyé sur une forte organisation de l'enseignement primaire supérieur et de l'enseignement technique.

La perspicacité et la fermeté de la municipalité servies par un maire qui met à profit, dans des conditions inespérées, sa qualité de parlementaire, trouvent à leur récompense véritable par les répercussions qu'elles entraînent. La rencontre de circonstances politiques heureuses nous a doté d'un hôpital thermalique qu'on n'eût pas osé espérer en raisons des difficultés présentes. Cette réalisation acquise, qui a pour la ville et pour la Corse une valeur permanente, en voici une autre, de tout premier ordre.

Le contact entre les différents enseignements est devenu aujourd'hui une nécessité économique autant que sociale. Il est très bien, et très logique, pour si bizarre que cela paraisse au premier abord, qu'on incorpore des cours professionnels à un lycée ; il s'est un grand lycée assurant les besoins d'un vaste hinterland. Sans doute, les différents ordres d'enseignement ont leur caractère propre, leur indépendance, leur autonomie, qui sont indispensables. Seul jusqu'au point où il s'établit entre eux de véritables cloisons étanches reconnues unanimement néfastes, et point n'est besoin de dire pourquoi : on comprend que s'il y a, par le haut, une unité de direction, cette unité doit être assurée aussi largement que possible — la confusion exceptée — parce qu'elle a une signification très claire de coordination. Ceci pour les diverses branches d'un service public déterminé, qui doivent se plier à une certaine inter-pénétration, laquelle fait disparaître les méfaits, si grands à notre époque, et à toute époque, de la stricte spécialisation.

Entre parenthèses, il faut dire que la question des vieilles humanités qui a fait l'objet de tant de discussions académiques au Parlement, n'est pas en cause ici, et nous continuons à penser qu'on ne doit rien sacrifier du grec et du latin à ce qu'on appelle, du reste improprement, le moderne.

Le mot a été dit : il ne s'agit que de coordination des études les plus diverses ; et il s'agit surtout d'organiser des centres secondaires sérieux, complets, qui soient le centre-nous d'un département. Il y a intérêt pour un territoire déterminé, qui peut être celui d'un département dans le cas qui nous occupe, à trouver dans un chef-lieu choisi un centre d'études bien monté en outillage, en variété. De même qu'il existe en France des centres intellectuels brillant du plus vif éclat : Paris, Lyon, Nancy, Lille, Aix, Montpellier, Bordeaux, etc., qui donnent à ces villes un véritable et traditionnel atmosphère, de même il doit exister dans d'autres villes des centres d'études secondaires fortement conçus, conçus de la manière dont l'entend le Ministère de l'Instruction publique.

De même que les centres d'études supérieures, les Universités, ne sauraient être multipliés, étant déjà trop nombreux pour le nombre limité de professeurs de faculté aptes à leur mission, de même on ne saurait multiplier le nombre des centres d'études secondaires : pour la Corse, il ne saurait y en avoir qu'un, et le choix de ce centre en Corse s'il a été préparé par la municipalité, c'est encore le ministre qui l'a fait en toute indépendance, en ne considérant que l'acquis de Bastia et ce que, en ces derniers temps, sa municipalité et son maire ont su lui donner.

Voilà les résultats d'une administration active et prévoyante et qui ne veut tenir la faveur dont elle jouit que d'une politique de constantes réalisations.

Il est à peine besoin d'indiquer les avantages matériels que tirera la population tout entière, individuellement et collectivement parlant, de la réunion à Bastia d'un nombre d'élèves, venus de tous les points de la Corse, appelés à remplir rapidement les cadres qu'on leur prépare.

P. B.


Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS **Le Petit Bastiais**

Pour tourner certaines scènes de « Les 28 jours de Madelon », Dominique Sheever, Jean Wood et Ivo Morgan durent se servir d'une plate-forme aérienne nommée à quelques huit cents mètres au-dessus du sol. On voit combien périlleuse était leur mission, surtout vu l'opérateur lequel dut garder une position penchée pendant plusieurs heures.

# A la Chambre

## La Loi des Finances

### Un vif débat sur le relèvement des pensions

*Paris, 13 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 30, sous la présidence de *M. Bouisson-Lafont.*

*MM. Poincaré, Chéron, Marraud et Tardieu* sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen des articles de la loi de Finances.

LA GRATUITE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Sur l'article 73 étendant la gratuité dans les établissements d'enseignement secondaire auxquels est annexée une école primaire supérieure ou une école technique, *M. Grousseau* déclare que ses amis et lui ne sont nullement opposés au développement de l'intelligence des moins fortunés mais font toutes réserves sur la réforme consistant à généraliser la gratuité de l'enseignement secondaire.

*M. Lefas* appuie ces observations et regrette qu'on demande à la Chambre de voter un texte de pareille importance sans l'avoir suffisamment étudié.

*M. Ducos*, rapporteur de la Commission des Finances, indique que ses amis et lui considèrent la mesure proposée aujourd'hui comme une nouvelle étape vers l'école unique.

— Grâce à cette réforme, dit-il, nous pourrons organiser la sélection rationnelle des intelligences et les enfants recevront l'enseignement qu'ils méritent, non suivant la fortune ou la naissance mais suivant leurs aptitudes et leur travail.

Après des interventions de *MM. Schleiter et Auguepnew, M. Marraud*, ministre de l'Instruction Publique, prend la parole disant que les dispositions proposées aujourd'hui à la Chambre sont le développement logique de la loi du 27 décembre 1927 prévoyant qu'il ne serait plus perçu de rétribution scolaire pour les classes allant jusqu'à la troisième dans les établissements d'enseignement secondaire auxquels sont annexés une école primaire supérieure ou une école technique.

L'article 73 est adopté.

L'ELECTRIFICATION DES CAMPAGNES

On adopte également l'article 88 ter suivant lequel les prêts destinés à faciliter la distribution d'énergie électrique dans les campagnes pourront atteindre le double du capital réuni par les collectivités intéressées.

Une longue controverse s'institue sur l'article 88 quater ainsi conçu :

« Une avance de cinq cent millions pourra être consentie par l'Etat aux départements au cours des cinq années de 1929 à 1933 et dans la limite du maximum annuel, de cent millions de francs, pour leur permettre d'aider les communes 1° à restaurer leurs chemins vicinaux ordinaires et leurs chemins ruraux ; 2° à effectuer des travaux d'adduction d'eau potable. »

*M. Vincent Auriol* demande le renvoi de cet article à la Commission.

*M. Queuille* combat la demande de renvoi et montre que des sacrifices considérables ont été déjà consentis en faveur de l'Agriculture.

L'orateur reconnaît qu'il reste un effort exceptionnel à faire mais il estime que l'avance de cinq cent millions proposée est suffisante.

*M. Chéron*, ministre des Finances, insiste pour le vote de l'article soumis à la Chambre, affirmant que les agriculteurs préféreront cette réforme tangible à des promesses décevantes.

*M. Vincent Auriol* insiste en faveur du renvoi.

*M. Poincaré*, interrompant, fait observer que la combinaison proposée par les socialistes constituerait le retour à la politique d'emprunt.

*M. Vincent Auriol* proteste, applaudi par l'extrême gauche, en disant que c'est le président du Conseil lui-même qui pratique cette politique que les socialistes condamnèrent toujours.

Le président du Conseil ayant posé la question de confiance la demande de renvoi est repoussée par 427 voix contre 150.

La suite du débat est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi.

#### Séance de l'après midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 30, sous la présidence de *M. Bouisson.*

*MM. Poincaré, Chéron, Hennessy et Antériou* sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend l'examen des articles de la loi de Finances.

L'article 88 quater, concernant l'avance de cinq cent millions aux départements est adopté.

On revient ensuite aux dispositions relatives hier concernant d'une part les pensions de veuves ou orphelins des militaires de carrière et d'autre part le relèvement des pensions et suppléments temporaires de pensions alloués aux victimes de la guerre.

LE RELEVEMENT DES PENSIONS

On adopte l'article 54 décidant que dans le calcul des pensions de veuves ou d'orphelins des militaires de carrière il sera tenu compte de la durée du service de ces derniers.

On approuve également l'article 55 rouvrant pendant un délai d'un an la faculté d'option accordée aux veuves des fonctionnaires civils et militaires susceptibles de profiter des dispositions de la loi du 14 mars 1915 et du 31 mars 1919.

*M. Chéron* indique que le Gouvernement a fait devant la Commission des Finances de nouvelles propositions qui sont susceptibles, selon lui, de rallier l'unanimité de la Chambre. Le Gouvernement accepte de calculer le relèvement des pensions sur la base de l'indice 132 au lieu de l'indice 120, comme il était précédemment prévu, et en outre, il promet d'appliquer le chiffre 140 sur le prochain budget.

— Ainsi, conclut le ministre, les intérêts de la Nation auront été respectés dans ce budget. (Vifs applaudissements à droite, au centre et à gauche).

*M. Planche*, républicain socialiste, reconnaît qu'un effort appréciable a été fait par le Gouvernement mais il est obligé de faire remarquer que cet effort ne correspond pas aux revendications des mutilés car la Confédération générale des victimes de la guerre a demandé le relèvement des pensions sur la base de 140.

L'orateur demande donc le renvoi des articles à la Commission.

*M. Scapini*, député aveugle, combat la demande de renvoi. Il affirme que le coefficient de la majoration porté à 132 par le Gouvernement, correspondant aux derniers indices du coût de la vie, donne satisfaction aux victimes de la guerre.

L'orateur conclut, applaudi par la droite et le centre, en disant que le terrain sacré des anciens combattants ne doit pas être un terrain sur lequel s'instaurent des surenchères démagogiques.

*M. Planche* reproche à M. Scapini de ne pas observer la même attitude qu'en 1924 lorsqu'il descendit dans l'arène à la tête des anciens combattants pour protester contre l'insuffisance du relèvement des pensions proposé par le Gouvernement de cette époque.

*M. Scapini* répond que la situation n'était pas la même qu'aujourd'hui et qu'il maintient ses observations.

*M. Marquet*, socialiste, rappelle que le coefficient de la majoration 140 fut proposé non par un parti mais par la confédération générale des victimes de la guerre.

— Pour que les anciens combattants soient mis complètement hors du débat déclare *M. Marquet*, nous demandons que le Gouvernement accepte le renvoi à la Commission. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche et sur certains bancs de la gauche).

*M. Lasalle*, radical socialiste, appuie ces observations tandis que *M. Mielle* au nom d'un certain nombre d'autres radicaux socialistes déclare s'opposer au renvoi.

*M. Dorman* affirme qu'il a reçu mandat de la confédération nationale des anciens combattants d'accepter le taux de 132 proposé par le Gouvernement mais *M. Planche* lui oppose un démenti formel.

— La confédération nationale des anciens combattants dit-il n'a donné aucun mandat officiel et je puis donner l'assurance qu'en maintenant l'affirmation que j'ai prise au début de ce débat je reste d'accord avec toutes les Associations des victimes de la guerre. (Mouvements divers).

REJET DE LA DEMANDE DE RENVOI

Après des interventions de *MM. Taurines et Jean Goy*, qui se rallient aux propositions du Gouvernement, le débat est clos.

Par 346 voix contre 246 la demande de renvoi est repoussée.

*M. Dorman* intervient de nouveau pour préciser les conditions des représentants de la Confédération générale des anciens combattants qui accepteraient provisoirement le coefficient 132 sans renoncer au taux de 140 pour l'avenir.

— En vérité, proclame *M. Chéron*, est que la souveraineté nationale est ici et pas ailleurs.

*M. Brémond* observe que des engagements formels ont été contractés par de nombreux députés envers les victimes de la guerre.

(Lire la suite en 3e page)

## La session du Conseil de la S.D.N.

*Lugano, 13 décembre.* — L'après-midi d'hier a été calme.

UNE ENTREVUE BRIAND-STRESEMANN

Après avoir déjeuné avec M. Grandi, M. Briand a travaillé avec ses collaborateurs. Il a rencontré M. Stresemann vers 17 heures 30 pour conférer avec lui au Palace-Hôtel. L'entretien a été cordial se contenant strictement dans les cadres du protocole du 16 septembre auquel les ministres des Affaires étrangères réunis à Lugano s'efforcent de fournir les meilleures conditions possibles d'application et de réalisation.

Les trois points que comporte le protocole : évacuation rhénane anticipée, règlement des réparations et constitution du Comité des constatations et de conciliation sont distincts les uns des autres ; ils doivent être traités parallèlement.

L'accord n'est pas encore réalisé entre les Gouvernements intéressés sur le projet français de répondre au mémorandum dans lequel l'Allemagne réclame la constitution du Comité des experts chargé de fixer le montant et les modalités de sa dette ; la question rhénane ne peut guère être évoquée avec quelque chance de résultat appréciable autre que celui de provoquer une nouvelle polémique avant que soit constitué le Comité en question et surtout avant que ses travaux permettent d'envisager l'éventualité d'un règlement accessible. Le seul point qui a retenu l'attention des ministres, en dehors des considérations de politique générale n'a pu donc être que celui de la Commission de constatations et de conciliation dont il y a lieu de déterminer la durée, le caractère et les attributions.

M. Briand a visité ensuite Sir Chamberlain.

LA SEANCE PUBLIQUE D'HIER

*Lugano, 13 décembre.* — Le Conseil de la Société des Nations, réuni en séance publique, a entendu dans la matinée un rapport tendant à la coopération des organismes d'hygiène de la Société des Nations avec l'administration hellénique en vue de la réorganisation sanitaire de ce pays.

Le Conseil a pris acte d'une lettre du comte Bernstorff sur les résultats des travaux de la Commission chargée de la rédaction du projet de convention sur la fabrication des armes et des matériels de guerre.

Le Conseil s'est occupé également de l'envoi d'une Commission chargée d'étudier en Extrême Orient le problème du contrôle de l'opium mais il a ajourné sa décision à la session de mars.

Sur la proposition de M. Scialoja le Conseil a chargé le Comité financier d'examiner avec la Commission du Gouvernement de la Sarre le programme d'emprunt que la Commission du Gouvernement se propose d'émettre afin d'exécuter certains travaux publics de caractère urgent.

M. Stresemann a exprimé à cette occasion le désir que l'inscription des questions à l'ordre du jour n'ait pas lieu dans un délai trop éloigné.

Il a demandé que le Comité financier, en étudiant la question de l'emprunt écarte tout ce qui pourrait amener des divergences ou des complications préjudiciables au règlement général de la question de la Sarre.

Le Conseil a chargé ensuite un Comité restreint de juristes d'examiner la modification à apporter au statut de la Cour permanente de Justice internationale.

M. Stresemann a présenté alors au Conseil un rapport sur les travaux du Comité économique de sa dernière session. Sur sa proposition le Conseil a invité les principaux Etats intéressés à envoyer des représentants mandatés à la réunion préliminaire tendant 1° une action collective en vue de l'abaissement des droits de douane sur le ciment ; 2° à inviter les Etats intéressés à la conférence diplomatique envisagée pour la conclusion de la convention relative au traitement des étrangers et à arrêter la date de cette conférence.

Le Conseil a approuvé le règlement général et administratif et le règlement financier de l'Institut International du cinématographe éducatif.

La prochaine séance aura lieu demain à 10 heures 30.

(Lire la suite en 3e page)

DIMANCHE

**LE PETIT BASTIAIS**

COMMENCERA UN NOUVEAU FEUILLETON :

**PAR PEUR DE L'AMOUR**

OU

*UN MARIAGE SECRET*

par l'auteur de « Madeleine »,
Louis D'ARVERS

# AU SÉNAT

## L'examen du budget par la Commission

*Paris, 13 décembre.* — La Commission sénatoriale des Finances, sous la présidence de M. Clémentel, a approuvé les rapports de M. Fernand Faure, sur le crédit applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés.

Le rapport de M. Roustan sur le budget du ministère de l'Intérieur se déclare favorable au rétablissement des postes supprimés de secrétaires généraux de Préfecture.

La Commission a entendu M. Painlevé sur le budget du département de la Guerre en particulier sur les crédits relatifs à l'organisation de la défense nationale, sur les précautions à prendre en cas d'offensive chimique et à l'entretien de l'armée du Levant.

M. Clémentel a remercié M. Painlevé de ses explications intéressantes.

La Commission a adopté les chapitres 209 à 224 sur l'armée du Levant, précédemment réservés.

Le budget des services des manufactures d'Alsace-Lorraine a été adopté sur le rapport de M. Georges [illegible]. Le rapport sur le budget des P.T.T. et de la caisse d'épargne, présenté par M. Farjon a été également adopté après des observations de M. Dumont.

## L'affaire Klotz

L'IMPRESSION DANS LA SOMME

*Amiens, 13 décembre.* — Le correspondant du « Petit Parisien » déclare que la démission de M. Klotz n'a surpris personne dans la Somme où que les embarras d'argent du sénateur étaient connus depuis longtemps.

On rappelle que M. Klotz a eu souvent recours dans sa longue carrière politique à des personnalités importantes qui lui ont consenti des prêts importants.

*A l'issue d'un déjeuner traditionnel chez Drouant, le jury devant désigner le lauréat du Prix Goncourt, a porté son choix sur M. Constantin Weyer (notre photo), auteur de « Un homme se penche sur son passé ».*

## L'indemnité parlementaire

*Paris, 13 décembre.* — La Commission des Finances de la Chambre sera saisie cet après-midi de la demande de la Commission de comptabilité relative à l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

Le « Journal » croit savoir que plusieurs membres de la Commission des Finances pourront la question préalable la seule remarquer que la Commission des Finances ne peut pas s'occuper de la question de l'indemnité parlementaire.

*Paris, 13 décembre.* — La Commission des Finances de la Chambre a adopté par 20 voix contre 10 une proposition de la Commission de comptabilité dont voici le texte :

« L'indemnité législative sera soumise en ce qui concerne le coefficient de revalorisation aux règles fixées pour les administrations centrales en tenant pour base le chiffre prévu par la loi du 25 novembre 1906 et le coefficient le moins élevé. »

La Commission a décidé d'accepter la proposition malgré l'opposition des membres de l'U.R.D.

Notons que la loi du 23 novembre 1906 est celle qui attribua quinze mille francs d'indemnité aux députés ; or on sait que le coefficient actuel de la catégorie de fonctionnaires la moins favorisée est trois et que ce coefficient sera probablement porté à quatre vers le mois d'avril.

Ajoutons enfin que s'il y avait rétroactivité pour les fonctionnaires elle serait également appliquée pour l'indemnité parlementaire.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

Tout avez la comme moi dans votre journal que le gouvernement mexicain, trouvant ses dactylos trop séduisantes, se propose, devant une telle évidence, d'intervenir et de forcer légalement ces demoiselles à porter un uniforme.

Un parlementaire aurait déclaré que les robes des petites dactylos de Mexico sont si provocantes, que tous les adhérents masculins de ces demoiselles, littéralement exaspérés, ne songent plus qu'à flirter au lieu de travailler.

La situation est donc grave.

Mais le gouvernement mexicain [illegible] manquer de clairvoyance en imposant un uniforme à ses trop coquettes collaboratrices.

De deux choses l'une : ou l'uniforme sera sévère et disgracieux, ou il sera seyant. Dans la première hypothèse, le recrutement des dactylos deviendra difficile : dans la seconde, ce sera bien pis qu'auparavant, car on sait tout le parti que peut tirer une jolie fille d'un uniforme qui souligne sa grâce et qui ajoute un charme piquant à sa beauté.

Le cas s'est produit à Paris. La direction d'un grand cinéma des boulevards avait recruté une équipe d'ouvreuses jeunes et bien tournées. Il arriva que des spectateurs indiscrets, encouragés par l'obscurité, leur caressaient les mollets. La direction, informée, ne dit : « Aux grands maux les grands remèdes ! » Elle habilla ses ouvreuses en vapins, mais en vapins d'opéra-comique : pantalon collant, veste serrée à la taille, chemise largement échancrée à la gorge et béret sur l'oreille.

Le premier soir où les jeunes femmes apparurent ainsi travesties, ce fut un étonnement délicieux chez les spectateurs qui venaient moins pour le film que pour elles.

— Vous a-t-on punies ? demanda le directeur.

— Non.

Il triompha. Pas pour longtemps.

Les rapins étant tellement irrésistibles qu'ils furent tous enlevés en moins de quinze jours !

Gabriel Baroz

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, vendredi, 14 décembre 1928 ; 349e jour de l'année, 16 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Honorat.

Demain : Saint Mesmin.

EPHEMERIDES CORSES. — 14 décembre 1736. — Xavier de Maira avec de nombreux habitants d'Aléria se rend à bord du bateau qui avait amené Théodore de Neuhoff en Corse et le prie de descendre à terre.

Ainsi le public aventurier n'était pas encore connu que déjà il recevait les hommages des princes.

### Les Corses Partout

GROUPE AMICAL
DE LA COMMUNE DE PINO
A MARSEILLE

Le jeudi, 15 novembre dernier, a été célébré à Pino, le mariage de Mlle Françoise Cioli, avec M. Sorel Albert.

La jeune mariée est la charmante nièce de notre sympathique ami, M. Cioli Laurent, auditeur des Comptes du Groupe Amical de la commune de Pino.

Ont signé comme témoins :

M. Mannoni Simon, percepteur à Brando (Corse), pour le marié, et Cioli Laurent, pour la mariée. Tous deux oncles des jeunes mariés.

Après la cérémonie, un copieux repas fut des mieux servi dans les salons de M. Tomasi où se réunissaient tous les membres des deux familles ainsi que de nombreux invités.

Le Groupe adresse aux jeunes époux ses meilleurs vœux de bonheur et ses félicitations aux deux familles.

P. le Secrétaire général :
M. ANTONI

## La repression des menées séparatistes

Paris, 13 décembre. — La Commission de législation civile et criminelle du Sénat, présidée par M. André Hesse, a entendu cet après-midi MM. Poincaré, Barthou et Marinot sur le projet de loi visant la répression des atteintes à l'intégrité du territoire national ou à l'autorité de la France sur les territoires où cette autorité s'exerce.

M. Poincaré a expliqué que l'état actuel de la législation ne permettant pas d'atteindre certains délits de menées séparatistes en France ou aux colonies il était urgent de prendre des mesures.

M. Marinot a dégagé aussi de la propagande séparatiste faite dans certains pays lointains.

M. Barthou étudiera avec la Commission le texte de la législation sur ce point.

## LES ESCROQUERIES DU Dr PRIEUR

Paris, 13 décembre. — M. Magrin, juge d'instruction, a procédé en présence des avocats à l'interrogation du docteur Gaston Prieur, de ses infirmiers Delorme et Gonzague et de l'ouvrier Bore, arrêtés sous l'inculpation d'escroquerie aux accidents du travail.

Les deux infirmiers et l'ouvrier ont rétracté formellement leurs précédentes déclarations ; arrachées de force, disent-ils.

Le juge a commis un expert, le docteur Balthazard.

Les deux inculpés ont déposé une demande de mise en liberté qui sera signifiée à la Compagnie d'Assurances.

Joséphine Baker était venue au Palais pour entretenir son ancien commandant, le docteur Prieur, et lui exprimer sa confiance en son innocence.

# A Travers la Corse

## AJACCIO

Aviation. — L'appareil piloté par Ponce est arrivé le 12 décembre d'Antibes à 9 h. 30 avec 4 passagers et est reparti à 10 h. 30 pour Tunis avec deux passagers.

L'électrification. — On annonce que les demandes d'abonnement au courant se multipliant, la Société d'Éclairage sera peut-être obligée d'installer un quatrième moteur de 150 chevaux dès la fin 1929.

Il y a eu depuis le 10 octobre sur un millier de demandes de courant, près de quatre cents installations particulières, servies par les équipes d'électriciens de la Société dont le recrutement est assez difficile.

Dans le commerce. — De nombreux commerçants se plaignent de ne pouvoir recevoir de Marseille les stocks de marchandises commandées. Faute de tonnage suffisant, la Compagnie Fraissinet contingente les embarquements. Cette situation prendra fin sans doute avec la mise en service d'un cargo qui dégagera la partie des quais de Marseille réservée aux lignes de la Corse.

Les combattants. — De nombreux délégués de la section and de l'Union des combattants comptent assister au congrès de Bastia, les 15 et 16 décembre.

Le Collège. — Le Conseil municipal d'Ajaccio sera prochainement convoqué pour s'occuper notamment, une fois de plus de la question du collège. Il lui serait soumis de nouvelles propositions basées sur l'utilisation du vieux collège actuel agrandi et réaménagé.

## CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiorli-Vignal, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Piereci est ouvert tous les jours, de 9 à midi et de 1 à 5 heures.

## M. JOSEPH AGOSTINI

PROCUREUR GENERAL A NIMES

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la nomination de notre ami M. Joseph Agostini, Procureur de la République, à Saint-Etienne, au poste élevé de Procureur général près la Cour d'Appel de Nîmes.

Nous nous sommes félicités bien sincèrement de cette promotion méritée.

Il nous est agréable de publier ci-dessous quelques extraits des principaux journaux de Saint-Etienne, appartenant aux diverses nuances de l'opinion républicaine, et de souligner en quels termes particulièrement flatteurs ils apprécient la nomination de notre éminent compatriote.

Le *Journal Officiel* a publié hier vendredi un décret portant la nomination comme procureur général près la Cour d'Appel de Nîmes, en remplacement de M. Verneil, décédé, de M. Agostini procureur de la République près le tribunal de Première instance de la Loire, section de St-Etienne.

M. Agostini était à St-Etienne depuis juin 1920, époque à laquelle il avait succédé à M. Vibert.

Magistrat d'une vaste érudition et d'un très grand savoir, M. Agostini s'était signalé dans notre ville par un sentiment scrupuleux et rigide de son devoir professionnel.

Nous lui adressons nos vives félicitations.

(*La Tribune Républicaine*)

Hier a paru au « Journal Officiel » un décret portant la nomination comme procureur général près la Cour d'Appel de Nîmes, en remplacement de M. Verneil, décédé, de M. Agostini procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de la Loire, section de St-Etienne.

C'est en juin 1920 que M. Agostini vint parmi nous, succédant à M. Verneil.

Depuis cette époque là, il avait su conquérir l'estime de tous les magistrats, de tous les habitués du Palais et, en général de toute la population, tant il remplissait avec une haute conscience son devoir professionnel.

M. Agostini avait la réputation d'être sévère : mais cette sévérité n'était que la manifestation d'une scrupuleuse droiture et l'on regrettera malgré sa sévérité M. Agostini, magistrat érudit et intègre.

Nous présentons à M. Agostini, à l'occasion de sa nomination, nos bien vives félicitations.

(*Le Mémorial de la Loire*)

« Le Journal Officiel » publie aujourd'hui le décret portant la nomination comme procureur général près la Cour d'Appel de Nîmes, de M. Agostini, procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de la Loire, section de St-Etienne.

Cette nomination est un brillant avancement pour M. Agostini qui compte de nombreuses sympathies à St-Etienne, où il avait succédé au mois de juin 1920 à M. Vibert.

Homme d'une parfaite culture et d'une vaste érudition, M. Agostini laissera dans notre ville le souvenir d'un magistrat d'une haute conscience professionnelle. Il apportait à l'œuvre de justice un tact particulier qui lui avait valu l'estime de notre population.

Ses collaborateurs et ses amis regretteront son départ.

Nous le prions d'accepter nos sincères félicitations.

(*La Loire*)

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
Directeur du « Petit Bastiais »

# Chronique des Tribunaux

## CHAMBRE CORRECTIONNELLE

*Présidence de Monsieur Erba, Conseiller Doyen*

*Audience du 12 décembre 1928*

Le 14 janvier 1926, Monsieur Casanova, Maire de Fieujo, publiait le tableau rectificatif des listes électorales.

On sait que c'est de la publication de ce tableau que part le délai de vingt jours imparti par la loi aux électeurs pour formuler leurs demandes d'inscription ou de radiation.

Ce délai expirait donc le 3 février à minuit, et cependant le maire prenait un arrêté, annonçant aux citoyens de sa commune que les demandes d'inscription et de radiation seraient reçues jusqu'au 4 février à 4 heures ; puis entendant avec son ami Vincigaerra il faisait demander par celui-ci à la Commission qu'il présidait la nullité des demandes présentées le 4 février, comme tardives, et bien entendu, la commission les annulaient.

Le maire dont les élections avaient été invalidées par le Conseil de Préfecture, et étaient soumises au Conseil d'État prévoyant prochainement une consultation populaire, jugerait les listes à sa façon.

La Cour avait condamné par défaut, le maire Casanova à deux mois de prison avec sursis ; deux cents francs d'amende et trois ans de privation de droits politiques ; et Vincigaerra son complice, à un mois de prison avec sursis, un franc d'amende et deux ans de privation de droits politique.

Le Maire Casanova et Vincigaerra ont fait opposition à cet arrêt de condamnation. Après le rapport de Monsieur le Conseiller Antoine Martin, MM. Columbani de Cora et Tortoni, plaident en faveur des prévenus dont ils réclament l'acquittement.

Mr de Montera au nom de la partie civile, et M. l'Avocat général Ghilini, demandent la confirmation de l'arrêt de défaut.

La Cour confirme l'arrêt de défaut.

L'hiver dernier les bureaux de la Compagnie Fraissinet et le Café des Palmiers situé sur la place St-Nicolas étaient audacieusement cambriolés par des malfaiteurs, qui s'emparaient de l'argent qu'ils y trouvaient.

L'information révéla la culpabilité de deux repris de justice D. et T., ce dernier déjà condamné pour les cambriolages de la Crèche et de la bon chérie Colombo, était récidiviste pour la troisième fois.

Le Tribunal Correctionnel de Bastia avait condamné D. et T. à un an de prison chacun.

Sur appel du Ministère public et des prévenus la Cour après rapport de M. le Conseiller Lesire, réquisitoire de M. l'Avocat général Ghilini et plaidoirie de Mr de Montera a condamné D. et T. à dix-huit mois de prison.

Inculpée d'avoir mis en vente du lait additionné d'eau dans les proportions de 10 %, la demoiselle Gaspari avait été acquittée par le Tribunal qui avait déclaré que le faible pourcentage d'eau trouvé dans le lait pouvait s'y trouver naturellement sans être le résultat de la fraude.

Monsieur le Procureur de la République avait interjeté appel de ce jugement.

M. le Conseiller Costa, chargé du rapport de cette affaire, vérifia le rapport de l'expert qui avait analysé le lait, y trouva des erreurs ; l'expert appelé à s'expliquer convint qu'il s'était trompé et que le lait avait été baptisé dans des conditions plus importantes que le 10 %.

La demoiselle Gaspari est d'ailleurs la fille d'un vieux récidiviste de la fraude qui la faisait plus vendre lui-même du lait falsifié, le fait débiter par sa fille.

La Cour après rapport de M. le Conseiller Costa, réquisitoire et plaidoirie de Mr de Montera, a condamné la prévenue à quinze jours de prison mais en la faisant bénéficier de la loi de sursis.

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi, juge doyen.
Audience du 13 décembre 1928

Le nardo Sedda s'est rendu à la tombée de la nuit dans une propriété située sur le territoire de Figarella et où se trouvaient empilés des fagots de bois que le propriétaire avait coupés pour son usage. Il s'est emparé des fagots qu'il a emportés sur une charrette. Peu après, interpellé par le garde-champêtre au sujet de ce larcin, il insulta grossièrement ce fonctionnaire.

Le Tribunal, après plaidoirie de Mr de Montera, son défenseur, le condamne à un mois de prison mais le fait bénéficier de la loi de sursis.

M. V. reprochait à M. T. d'avoir mal exécuté un travail qu'il lui avait commandé. Une discussion s'engagea au cours de laquelle V. aurait porté à son antagoniste un coup de poing au visage.

V. a à répondre du délit de coups et blessures. C'est une personne honorable, ancien combattant et chevalier de la Légion d'honneur ; mais il a récemment encouru une condamnation à 15 jours de prison avec sursis pour outrage à un magistrat, et si le Tribunal prononcerait une peine corporelle, il serait déchu du sursis et obligé de subir avant tout la première peine prononcée contre lui.

T. se constitue partie civile au procès et réclame deux mille francs de dommages-intérêts.

Le Tribunal, après plaidoirie de Mr de Montera, défenseur de V., le condamne à 100 francs d'amende et à un franc de dommages-intérêts envers la partie civile, représentée par Mr Tortoni.

Le soir de la manifestation contre les Italiens, la gendarmerie fouilla un passant nommé G. qui fut trouvé porteur d'un revolver. Il n'était point rien dans la manifestation. C'était un individu passant, pris par hasard dans la rafle.

Le Tribunal, après plaidoirie de Mr Bianchi, son défenseur, le condamne à deux mois de prison avec sursis.

Une affaire de pêche à l'étang déjà entamée et plaidée par MM. de Caraffa et de Montera est renvoyée, un membre composant le Tribunal étant malade.

Le Tribunal s'occupe ensuite d'un carnage de chignon plaidé par Mr Tortoni.

Dans toutes ces affaires, M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du Ministère public.

# INFORMATIONS LOCALES

## Au Palais

M. le président de Chambre Gavini, atteint par la limite d'âge, présidait aujourd'hui à la Cour des Pensions pour la dernière fois.

Le barreau au complet et en robe s'est rendu à l'audience et, au moment où M. le président Gavini allait quitter le siège, M. le bâtonnier Raffalli, au nom de tous ses confrères, lui a apporté l'hommage et les regrets du barreau.

M. Humbert Gasaco, président des Avoués près la Cour d'appel, s'est associé aux paroles de M. le Bâtonnier.

Très ému, M. le président Gavini remercie le Barreau et la Compagnie des Avoués de cette émouvante manifestation.

## Chronique du Bien

POUR L'ORPHELINAT
DU BON PASTEUR

Dimanche prochain, 16 courant, en l'Église paroissiale de Sainte-Marie, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 h., un Sermon de charité sera prêché par le R. P. Paterelli, de l'ordre de St-François, au profit des orphelines du Bon Pasteur.

Une quête sera faite par Mmes Ferreri, de Roccaserra, Antoine Orenga et par Mlle Santelli.

On se fera un devoir d'encourager de plus en plus les admirables religieuses de cette maison de Bienfaisance, en augmentant leurs ressources et en leur donnant le moyen de faire encore plus de bien.

Pendant la quête, un groupe de dames de la ville chantera un « O Salutaris », de Rousseau, avec accompagnement d'orgue, de violon et de violoncelle.

## Nécrologie

Mme Vve LOUISE CHERSIA

Jeudi dernier, à Bastia, s'éteignait pieusement Mme Vve Chersia, née Louise Passalacqua. Elle avait 85 ans, et pendant le cours de sa longue existence, elle donna toujours l'exemple des plus hautes vertus.

Appartenant à une honorable famille, elle était veuve de notre regretté concitoyen, M. Alfred Chersia, confiseur, et après la mort de son époux, elle se consacra tout entière à l'éducation de ses enfants, et les éleva dans la crainte de Dieu et l'amour du prochain. Elle fut bonne épouse, mère accomplie, charitable envers les humbles, serviable envers tous, et sa disparition n'a pas manqué de soulever, dans notre ville, d'unanimes regrets.

Elle s'éteignit doucement après une longue maladie, dans les bras des siens éplorés, réconfortée par les secours de la religion.

Les obsèques de cette femme de bien ont eu lieu vendredi à 1 heure 30 de relevée, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis. Le deuil était conduit par son fils, M. Charles Chersia, et d'autres parents. Après l'absoute donnée en l'église Sainte-Marie, l'inhumation s'est faite, au cimetière de Bastia, dans le caveau familial.

En cette douloureuse circonstance, nous prions M. Charles Chersia, Mlle Marie Chersia, ainsi que les familles Chersia, Passalacqua, Simon et Louis Dominici, Orenga, Emmanuelle et Passalacqua, de Porto Rico, de bien vouloir agréer nos condoléances les plus émues et les plus attristées.

## Dans les groupements

LYRE BASTIAISE

Répétitions générales à 8 h. 30. Présence indispensable.

## Au Théâtre

Vendredi 14 décembre à 9 heures, grande représentation extraordinaire au bénéfice du Bureau de Bienfaisance avec le concours de la Troupe de M. le Marquis Curti Giabbina.

Au programme :

Intermezzo de l'ami Fritz (Orchestre).

Bohème *Vecchia Zimarra*, M. Seri.

Mignon *Connais-tu le pays*, Mlle Murari.

Arlésienne, *Citra*, M. Zapparelli.

*Gianni Schicchi de Puccini*, Mlle Valdambrini.

Zaza, M. Maffioli.

*Pêcheurs de Perles* « duo », MM. Tapparelli et Maddoli.

*Au Au Au Les Hirondelles*, Mlle Vittori.

Elégie, Massenet, Mlle Valdambrini.

Werther. « Pourquoi me réveiller ». Comm. P. Schiavuzzi.

Troisième acte de *La Trouvère*, avec le ténor Bocci.

Troisième acte de *Tosca*, avec la soprano dramatique Mlle Vittori et le ténor Zanni.

Prix des places habituel.

La location est ouverte à *Fémina*.

## Avis Officiels

EMPLOI OBLIGATOIRE
DES MUTILES DE GUERRE

(*Loi du 26 avril 1924*)

Le nombre des déclarations de vacances d'emplois parvenues à l'Office départemental de Placement en exécution de la loi sur l'emploi obligatoire des mutilés de guerre paraît être sensiblement inférieur à celui des établissements assujettis à cette loi.

Il est rappelé aux employeurs qui n'occupent pas le nombre des mutilés prescrit qu'ils sont passibles d'une redevance fixée à 6 francs par jour et par mutilé manquant, depuis la promulgation du règlement d'administration publique, soit depuis le 12 septembre dernier. Ils ne peuvent échapper à cette redevance que s'ils ont, tout d'abord, demandé vainement à l'Office Départemental de Placement le nombre de pensionnés de guerre qui leur manquent, en indiquant la répartition de leur personnel entre toutes les catégories professionnelles qu'ils emploient. Ils doivent en outre, ultérieurement, déclarer toutes les vacances qui se produisent dans chacune de ces catégories.

Ce n'est qu'après accord avec l'Office Départemental de Placement que des déclarations de vacances peuvent être restreintes à certaines catégories d'emploi.

Les déclarations doivent être adressées en double exemplaire sous forme de *lettre recommandée avec avis de réception* ; il est recommandé aux employeurs d'y joindre une enveloppe timbrée portant l'adresse de leur établissement, qui sera utilisée par l'Office pour les informer s'il est ou non en mesure de leur procurer des pensionnés de guerre ».

## Le Cougrès départemental des mutilés et Combattants

BASTIA LES 15 ET 16 DECEMBRE 1928

PROGRAMME

I. — TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Première Commission*

Président : MM. Bastelica et Leandri.
Secrétaires : MM. Ferrandi et Casanoprana.

*Rapporteurs :*

Pensions (rajustement) : A. Villanova.
Expertises et barèmes : Casanoprana.
Office du Combattant : D. Vecchini.
Appareillage : Alfonsi.
Les habitations à bon marché : Poeri.
Tribunal des Pensions et jurisprudence : Dr Dragacci.
Tuberculeux - Paludéens et gazés : Dr Antonini.
Article 64 : Ferrandi.
Application de la loi du 9 janvier 1926.
Propagation et application : Leandri.

*Deuxième Commission :*

Président : Dr Antonini.
Secrétaires : P. Ervici et A. Mariani. (Bastia).

*Rapporteurs :*

Veuves : Mosconi, professeur.
Pupilles : Pietri Simon.

*Troisième Commission*

*Rapporteurs :*

Présidents : Commandant Leca, Vecchini.
Secrétaires : Casanova, Matricali.

*Rapporteurs :*

Ascendants : Joseph Silvestrini.
Aliénés : Xavier Fabre.

*Quatrième Commission*

Présidents : Pasqualini, Fabre.
Secrétaires : Masani, Ajaccio ; Alfonsi, Bastia.

*Rapporteurs :*

Propagande : Rossi.
Mutuelle : Dr Antonini.
Statuts : A. Villanova.

JOURNÉE DU 15 DECEMBRE

Réunion préparatoire au cercle des Officiers.

JOURNEE DU 16 DECEMBRE

Huit heures, réunion plénière (Palais de Justice).

Allocution de bienvenue : Leandri.
Discours du président Pasqualini — Compte-rendu moral.
Allocution du représentant de l'Union Fédérale.
Compte-rendu financier.
Le combattant et la vie publique : X. Fabre.
11 H. 1/2 dépôt d'une gerbe de fleurs au Cénotaphe de l'Hôtel de Ville.

APRES-MIDI
TRAVAIL DES COMMISSIONS

De 2 à 4 : vote.
De 4 à 6 : dépouillement ; continuation du travail des Commissions.
De 6 à 7 1/2 : réunion plénière ; proclamation des résultats ; clôture.
A 8 heures : banquet à l'Hôtel de France ; discours de clôture.

Les camarades désireux d'assister aux travaux du Congrès, et au banquet de clôture, sont priés de se faire inscrire sans retard à la Permanence ouverte de 5 à 7 heures, au Cercle des Officiers, 19, Bd Paoli jusqu'à vendredi soir.

*Le Président*
*du Groupement du Nord de l'Ile :*
LEANDRI

## Variétés

Pour mesurer la valeur d'une chose, il suffit de pouvoir mesurer l'intensité du désir qu'elle provoque en nous. Peut-on le faire ? Oui. On n'a qu'à comparer la force qui nous attire vers une chose à celle qui nous attire vers tel autre bien.

Les désirs se pèsent, non au moyen de la balance, mais de l'échange. Cela s'exprime ainsi : *la valeur d'échange d'une chose est mesurée par la quantité d'autres choses contre laquelle elle peut s'échanger, ou plus brièvement, par son pouvoir d'acquisition.*

Si donc, on échange d'un bœuf, on peut avoir 8, 10 moutons, on dira que la valeur d'un bœuf est de 8, 10 fois plus grande que celle d'un mouton, ou vice-versa : on peut donc dire que *les valeurs de deux marchandises quelconques sont toujours en raison inverse des quantités échangées.*

Pour mesurer la valeur, outre la comparaison des valeurs deux à deux, il faut aussi prendre pour terme de comparaison la valeur d'une chose déterminée. Mais laquelle choisir ?

Chaque peuple, chaque temps, ont usé d'une mesure différente (le bétail, le riz, les cotonnades, les peaux de castors ou de loutres, etc).

Cependant les peuples civilisés ont choisi comme mesure des valeurs, comme étalon de valeur des métaux précieux, or et argent. Ils se sont tous servis d'un petit lingot d'or ou d'argent, qu'ils ont appelé le *franc*, la *livre sterling*, le *mark*, le *dollar*, le *rouble*. Pour mesurer la valeur d'un objet quelconque, on le compare à la valeur de ce petit poids d'or ou d'argent qui sert d'unité monétaire. C'est son *prix*.

Le prix d'une chose est donc l'expression de sa valeur exprimée en monnaie.

Pourquoi a-t-on choisi les métaux précieux comme *mesure* des valeurs ? C'est parce qu'ils ont d'une part une très grande valeur sous un petit volume (grande *facilité de transport*), et d'autre part une inaltérabilité chimique qui leur assure une *durée* presque indéfini.

Ces courtes explications nous paraissent devoir intéresser le public.

C'est pourquoi nous avons écrit ces quelques lignes sur la « valeur ».

J.-M. Fontana

## Nominations

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire, sans traitement a été conférée aux militaires des réserves dont les noms suivent :

Perfetti Philippe, soldat au bureau central de recrutement de la Seine ; 27 ans de services, 13 campagnes.

Tiberi Antoine-Joseph, adjudant au bureau de recrutement d'Ajaccio ; 25 ans de services, 13 campagnes.

Nicoli Léonard-ussien, sergent au centre de mobilisation d'infanterie N° 156 ; 28 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Pellegrini Louis-Jean, soldat au bureau de recrutement de Nice ; 26 ans de services, 9 campagnes.

Giudicelli Léopold, adjudant au bureau de recrutement de Nice ; 25 ans de services, 9 campagnes.

Graziani Ange-Toussaint, adjudant au centre de mobilisation d'infanterie, N° 156 ; 19 ans de services, 10 campagnes. A été blessé et cité.

Nicolai Félix-Louis, soldat au 146ème rég. d'infanterie ; 25 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Bozzi Pierre-Toussaint, sergent au centre de mobilisation d'infanterie N° 156 ; 21 ans de services, 11 campagnes. A été cité.

Couturiel Georges-Emile-Roch, soldat au bureau de recrutement de Marseille ; 2 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Mari Eustache-Jean, soldat au centre de mobilisation de chasseurs N° 251 ; 22 ans de service, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pagnelli Noël-Vezano, sergent au bureau de recrutement d'Ajaccio ; 22 ans de services, 7 campagnes. A été blessé et cité.

Ettori Joachim, soldat au bureau de recrutement de Constantine ; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

DECORATIONS A TITRE POSTHUME

La médaille militaire a été conférée à titre posthume, à l'adjudant-chef Nicolai Thimotée, du 30ème rég. d'infanterie : très bon chef de section, s'est porté à l'assaut des positions ennemies, en entraînant ses hommes d'une façon remarquable.

Glorieusement tué, le 14 août 1918, au cours de l'action. A été cité.

## Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45, gala [illegible] avec orchestre. Au programme : Régent-Journal ; Une bonne poire, comique.

Les Artistes Associés présentent Charlie Chaplin, dans son dernier film : Le Cirque. Location au salon « l'Organ ».

Au prochain programme, Nicolas Rimsky dans Jim la houlette roi des voleurs, vaudeville. Tom Mix joue, dans l'Ultimatum, grand film d'aventures.

Très prochainement : L'Inconnue.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45. Un Gosse dans les Coulisses, comique en 2 parties.

Warner Bros présente Une Mère, interprété par Irène Rich, grand film dramatique en 7 parties.

Prochainement A qui la faute, interprété par Conrad Weidt.


GRANDS MAGASINS
LOUIS MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT


## AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Flore Campocasso ; Mme et M. Paul Campocasso, professeur à Toulon et leur fils Albert ; Mme et M. Luciani Pasquin, instituteur à Corte, et leur fils Jacques ; Mlle Pia Campocasso ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. ALEXANDRE CAMPOCASSO
*Officier d'Académie*

*Receveur des P. T. T. en retraite*

leur époux, père et grand-père, décédé à Olmeta de Tuda, le 12 décembre courant, à l'âge de 73 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## La session du Conseil de la S. D. N.

(*Suite de la 1ère page*)

En séance privée le Conseil a renouvelé le mandat des présidents des Commissions d'investigation et celui de la Commission gouvernementale de la Sarre. Il a désigné comme commissaires judiciaires pour l'emprunt bulgare M. Chalendar (France) et Sir Otto Niemeyer (Angleterre).

LES ENTRETIENS DE M. BRIAND

Lugano, 13 décembre. — M. Briand a offert aujourd'hui selon l'usage et spécialement en tant que président un déjeuner aux membres du Conseil de la Société des Nations.

Au cours de l'après-midi, il recevra le baron Moncheur, ancien ambassadeur de Belgique, qui, au cours de la session de six septembre, à Genève, remplaçait le ministre belge des Affaires étrangères.

M. Briand recevra également le comte Bethlen, qui vient demander des facilités pour permettre à la Hongrie de contracter un emprunt, et M. Bourof, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie.

LA REPONSE DE LA BOLIVIE

Lugano, 12 décembre. — Un télégramme adressé par la Bolivie au secrétariat de la Société des Nations expose les raisons du différend avec le Paraguay et déclare que la Bolivie a toujours eu un esprit de conciliation parfait.

On fait observer que le télégramme bolivien ne constitue par une réponse à la dépêche de la S.D.N. mais prouve le bien-fondé de l'intervention du Conseil.

LE TEXTE DES DEUX REPONSES

Lugano, 13 décembre. — M. Briand, président du Conseil de la Société des Nations a reçu et communique à ses collègues les télégrammes suivants qui lui ont été adressés par les Gouvernements bolivien et du Paraguay.

Voici le texte de ces deux documents :

Réponse bolivienne : « J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre communication en date d'hier par laquelle vous transmettez la résolution unanime adoptée par le Conseil de la Société des Nations concernant le conflit qui s'est produit entre les deux membres de la Société. J'ai soumis à l'examen du président de la République le contenu de ladite communication et j'aurai l'honneur de vous répondre très prochainement, signé Alberto Palarios, ministre des Affaires étrangères de Bolivie. »

Réponse du Paraguay : « J'ai l'honneur de répondre à votre dépêche d'hier qui témoigne du haut esprit de paix que préside aux délibérations du Conseil dont vous êtes l'interprète très autorisé. Mon Gouvernement est très heureux de dire qu'il est animé du même esprit et que le Paraguay, fort de la justice de sa cause, accentera et accomplira réellement ses obligations internationales. C'est pourquoi il a demandé la convocation de la Commission prévue aux termes du traité du 3 mai 1923, qui a pour but d'éviter les conflits entre États américains. La Bolivie a refusé son concours à cette procédure qui aurait établi la vérité et dégagé les responsabilités en y opposant une simple affirmation de ses prétendus griefs.

Le Paraguay n'élude pour le règlement de ces controverses aucune procédure de conciliation et encore moins celles qui sont prévues aux termes des conventions auxquelles il a donné son acceptation solennelle. Signé Geronimo Zubizarreta, ministre des Affaires étrangères du Paraguay. »

## La maladie du roi Georges V

UN CHIRURGIEN A ETE APPELE AU CHEVET DU ROI

Londres, 13 décembre. — Sir Hugh Rigby, chirurgien ordinaire et de la famille royale, chirurgien-chef du grand hôpital de Londres, de réputation universelle, a été appelé dans la soirée, à 5 heures, à Buckingham-Palace.

C'est la première fois qu'un chirurgien est appelé auprès du roi depuis sa maladie.

UNE NUIT CALME

Londres, 13 décembre. — A 3 heures du matin, le roi dormait assez profondément sans l'influence d'un calmant, mais on hésite encore à se prononcer de manière définitive sur la tournure que peut prendre la maladie.

Le souverain est resté sous l'influence de l'anesthésique pendant deux heures hier et certainement la journée d'aujourd'hui sera encore pleine d'anxiété.

Chaque jour, à midi, et jusqu'à nouvel ordre, un prêtre à son intention à l'Abbaye de Westminster.

Londres, 13 décembre. — La « Press Association » annonce que l'état du roi a été satisfaisant durant la nuit.

LE BULLETIN DE SANTE

Londres, 13 décembre. — Le bulletin officiel de santé du roi publié à 19 heures 45 dit :

« Le roi a dormi un peu. L'état du siège local de la maladie est satisfaisant. La faiblesse et la toxémie sont considérables mais le pouls reste régulier et sa majesté ne perd pas de terrain. »

## A LA CHAMBRE

### La loi des Finances

(*Suite de la 1ère page*)

Le taux de 150 reste envisagé pour le prochain budget mais l'orateur demande si possible de faire un effort supplémentaire pour les plus malheureux en utilisant les plus values du budget de 1928.

*M. Poincaré* fait observer que de nombreux crédits ont été déjà prélevés sur les plus values du budget de 1928 et que la question pourrait seulement être examinée dans un collectif. Mais le président du Conseil ne peut faire de promesse.

Après des interventions de *MM. Nogaro* et *Planche* les articles 56 et 59 sont adoptés avec le nouveau texte proposé par le Gouvernement.

En conséquence, à partir du 1er janvier 1929, les invalides, veuves, orphelins et ascendants recevront un supplément annuel égal à 132 pour cent de la pension allouée.

Sur l'article 83, relatif au pourcentage de majoration attribué par l'application des articles 68 et 69 de la loi du 27 décembre 1927, *M. Léo Bouyssou* déclare qu'il avait décidé de demander le renvoi à la Commission mais le Gouvernement étant disposé à donner satisfaction aux retraités concernant la péréquation intégrale il se félicite que les organisations syndicales intéressées aient réussi à faire triompher leurs revendications.

*M. Chéron* assure que les mesures nécessaires seront prises pour le réajustement intégral des pensions et le point de départ de la réforme est fixé au 1er septembre 1929.

LE VOTE DE NOS PARLEMENTAIRES

Paris, 13 décembre. — Vote des députés sur la disjonction de l'article 69 bis de la loi de finances, — pour 336, contre 232. Les députés de la Corse ont voté pour.

## Le scandale de la Gazette du Franc

LA VERIFICATION DES COMPTES

Paris, 13 décembre. — Les opérations de vérification se sont poursuivies toute la matinée au siège de la « Gazette du Franc », 124, rue de Provence, en présence de M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, et de Mme Marthe Hanau.

D'autre part, M. Coutant, syndic de la faillite, avait convoqué le commissaire Priseur ainsi que M. de Gramont, chef des démarcheurs, afin d'établir l'inventaire du mobilier et du matériel du journal.

LE MONTANT DES SOMMES RECUEILLIES DANS LE LYONNAIS

Lyon, 13 décembre. — Les sommes recueillies par les démarcheurs lyonnais de la « Gazette du Franc », d'après les déclarations faites à M. Sarbarch, chef de la Sûreté, s'établiraient comme suit : Lyon 880.000 francs de titres et 174.000 francs d'espèces ; Loire 120.000 francs de titres et 100.000 francs d'espèces.

Le nombre des victimes pour le Rhône est de quatre vingt un. Deux plaintes reçues actuellement à Lyon portent sur 20.000 francs et 70.000 francs. Les pouvoirs de négociations de titres n'avaient pas été signés par les souscripteurs.

NOUVEAUX PLAIGNANTS

Paris, 13 décembre. — Deux nouveaux plaignants se sont présentés spontanément chez M. Glard, juge d'instruction.

UNE PERQUISITION CHEZ Mme HERSANT

Paris, 13 décembre. — Sur mandat de M. Glard, M. Badin, commissaire à la direction de la Police judiciaire, a procédé cet après-midi à des perquisitions 7, rue Lille dans un appartement loué par Mme Hersant laquelle occupait l'appartement depuis quelques années, l'ayant loué étant jeune fille, l'avait conservé sous son nom de demoiselle Eugénie Bringold.

La perquisition, très minutieuse, opérée en présence de Mme Hersant n'a amené aucune découverte intéressante.

M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, ira demain matin au siège de la « Gazette du Franc » continuer le classement et l'examen des pièces saisies.

AU SYNDICAT DE DEFENSE

Paris, 13 décembre. — Au N° 68, de la rue Mazarine, le siège du Syndicat des Souscripteurs se désemplit pas. Les nouvelles adhésions affluent par centaines.

UNE VICTIME DES ESCROCS SE SUICIDE

Une conséquence tragique du krach Hanau a marqué la journée d'hier. Un chauffeur de taxi de la région parisienne avait engagé tout son avoir, 150.000 francs, sur la foi des démarcheurs de Mme Hanau. Voyant s'évanouir ses économies, il avait acheté à crédit une voiture de marche.

Hier, désespéré de ne pouvoir pas faire face à ses engagements il s'est pendu chez lui. Il laisse une femme et un enfant.

## Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 13 décembre. — De Candide, Cl. Georges Mandel, député :

« L'absence des radicaux des conseils du gouvernement n'est-elle qu'un incident passager ou bien au contraire marque-t-elle le point de départ d'une orientation politique nouvelle ? Tel est le problème de l'heure.

« Il est évident que le président du Conseil désirerait s'en tenir à la formule d'union de concorde qu'il a pratiquée avec succès pendant plus de deux années et à laquelle nous en [illegible] de relever. Ses d'avoir échappé à la ruine totale ; mais est-ce encore possible ? Rappelez-vous plutôt ce qui s'est passé en 1920 !

« Alors aussi le pays venait de manifester à une écrasante majorité sa volonté de voir continuer la politique d'union nationale qui avait permis de gagner la guerre et qui ne semblait pas moins nécessaire pour organiser la paix. Mais après avoir participé à la constitution du bloc national les radicaux n'eurent rien de plus pressé que de se réunir en congrès à Strasbourg et là de signifier que la politique de la majorité nouvelle méconnaissait les aspirations démocratiques du pays et atteignait la République elle-même, sinon dans son appellation, du moins dans son programme ».

D'Actualités, Cl. Henry Bérenger :

« A moins de vouloir systématiquement boucher ses yeux et ses oreilles plus d'un français n'ignore aujourd'hui que la Trésorerie américaine et la Trésorerie britannique détiennent dans leurs coffres un ensemble d'obligations du Trésor français, signées par Ribot et Klotz de 1917 à 1919, en tant que ministres des finances de la France, pour une somme s'élevant à deux milliards 933 millions de dollars pour les États-Unis et à 600 millions de livres sterling pour la Grande-Bretagne.

« Ces obligations étaient signées à vue, à intérêt de 5 % l'an et commercialisables à tout instant par les États créanciers ou leurs ayants-droit.

« Personne, en France, n'ignore non plus que la trésorerie américaine détient en outre de la part de la France une obligation du Trésor de 407 millions de dollars en paiement de l'achat de stocks américains.

« Suivant la loi votée par les deux Chambres et promulguée par le président de la République, le 21 octobre 1919, cette obligation du trésor français vient à échéance légale le premier août 1929.

« C'est pour faire honneur à ces échéances inéluctables que furent signées à Washington, le 29 avril 1926, et à Londres, le 12 juillet 1926 les deux accord franco-américain et franco-britannique réduisant de plus de moitié par échelonnement à faible intérêt et sur 62 annuités les dettes de guerre de la France ».

Du Petit Journal :

« La Russie a tué le capital, dépouillé le capitaliste. En Russie l'ouvrier comme le bourgeois crève de misère.

L'Amérique a développé le capital, respecté le capitaliste : en Amérique l'ouvrier goûte la joie du confort et l'aisance.

« Avec ses merveilleuses ressources intellectuelles et matérielles la France deviendrait vite le pays le plus heureux de la terre si elle rejetait les menteuses promesses des démagogues et les formules vieillottes pétries d'ignorance et d'envie, si elle appliquait aux problèmes de la chose publique son jugement lucide et cette intelligence réaliste qui guident la grande majorité des français dans la conduite de leurs affaires privées ».

De la Volonté, à propos de la rectification de la frontière tunisienne :

« Nous ignorons quel serait le tracé exact établi par le Quai d'Orsay en accord avec le gouvernement beylical, mais nous avons lieu de supposer qu'il n'affecte pas nos communications directes entre la Tunisie et les colonies équatoriales.

« Dès lors, le sacrifice est un de ceux auxquels on peut consentir.

« Si quelques étendues de désert ou que quelques oasis peuvent faire plaisir à nos voisins on peut vraiment les leur accorder. La bonne volonté de la France sera ainsi plus évidente encore ».

## A l'Officiel

Paris, 13 décembre. — Le « Journal Officiel », publie :

*Guerre* : tableau d'avancement pour le grade de sergent-chef (2e catégorie) : Mattei, sergent au bureau de recrutement d'Ajaccio ; Filippi, sergent de recrutement d'Ajaccio.

*Successions en déshérence* : Le Tribunal de première instance de l'Hérault a ordonné les publications suivantes : Comiti Jean, célibataire, né à Serra di Scopamène, le 16 septembre 1837, domicilié à Scolo, décédé à Montpellier, le 11 janvier 1925 ; Massoni Marie, épouse Cordeliani, née à Valpaïola, le premier janvier 1851, y domiciliée, décédée à Montpellier le 28 février 1925 ; Mattei Jean-Baptiste, né à Gavignano le 16 janvier 1873, domicilié à Pietraserena, décédé à Montpellier le 22 avril 1926 ; Benedetti Dominique, célibataire, né à Ficaja le 29 novembre 1838, y domicilié, décédé à Montpellier le 8 mai 1926 ; Grisoni Pierre, célibataire, né à Calenzana, le 14 décembre 1894, y domicilié, décédé à Montpellier le 5 septembre 1926 ; Cordeviola François, célibataire, né à Ortiporio le 10 mars 1855, y domicilié, décédé à Montpellier le 18 décembre 1927 ; Franceschini Lucie, célibataire, née à Bastelica le 12 août 1853, domiciliée à Ajaccio, décédée à Montpellier le 16 décembre 1924 ; Nicolai Marie, veuve Marcherdini, née à Casta le 15 décembre 1853, domiciliée à Ficaja, décédée à Montpellier, le 8 mai 1927.

## Nouvelles diverses

Paris, 13 décembre. — M. Daeschner, ambassadeur de France, est décédé ce matin à Paris, en son domicile. Il était âgé de 65 ans.

Ancien ambassadeur à Washington et à Constantinople, il avait été fait cette année grand croix de la Légion d'honneur et membre du conseil de l'ordre.

M. Chartier, du cabinet de M. Briand a présenté les condoléances du ministre à Mme Daeschner.

Paris, 13 décembre. — Le président de la République, accompagné de l'amiral Vedel, de sa maison militaire, a visité ce matin le 3e salon nautique international et le salon international des sports.

M. Doumergue, à son arrivée au grand Palais, a été reçu par MM. Leygues, Forgeot, ancien ministres, et Guernsert, président de la Chambre syndicale des industries nautiques.

Paris, 13 décembre. — Le groupe socialiste S.F.I.O. a désigné un certain nombre de ses membres pour rédiger une proposition de loi concernant les incompatibilités parlementaires.

Paris, 13 décembre. — Suivant l'« Echo de Paris » la nouvelle session de la conférence préparatoire du désarmement s'ouvrira en février pour se clore bientôt et reprendre en juin.

Paris, 13 décembre. — Yunka Kurz condamnée à mort le 13 octobre par la Cour d'Assises de la Seine pour assassinat de la petite Carmen Burneux vu son pourvoi rejeté par la Cour de Cassation.

Maître Canel, son défenseur, lui a fait signer son recours en grâce.

Paris, 13 décembre. — Dans les côtes du Nord, un train happé une automobile à un passage à niveau, tuant Mme This et son fils.

Le garde barrière fut condamné par le tribunal correctionnel à six mois de prison pour n'avoir pas fermé les barrières.

Le mari de la victime réclamait aujourd'hui à la Cour deux millions de dommages intérêts. La Cour lui a accordé 18.000 francs pour l'automobile, 1.000 francs pour frais divers et quatre vingt mille francs pour la perte de sa femme et de son fils.

Paris, 13 décembre. — L'Office International du vin a tenu sa session annuelle au ministère des affaires étrangères les 12 et 13 décembre sous la présidence de M. Barthe, député, et en présence des représentants des dix pays adhérents.

Paris, 13 décembre. — Le Comité parlementaire français du Commerce s'est réuni dans la matinée au Palais Bourbon, sous la présidence de M. Leredu, et a discuté les projets de réforme de la législation sur les Sociétés commerciales.

Paris, 13 décembre. — M. Loucheur, ministre du Travail, a reçu aujourd'hui une délégation de sénateurs s'occupant spécialement des questions agricoles.

La délégation a demandé à connaître des précisions sur le règlement d'administration publique pour l'application de la loi des assurances sociales et a demandé au ministre ce qu'il pensait de la proposition de la loi récemment déposée à la Chambre sur la situation des assurés facultatifs.

Le ministre a répondu que le Gouvernement partagerait ces préoccupations et que la consultation des diverses associations agricoles se poursuivait.

Il a déclaré que le Gouvernement proposerait à la Chambre des modifications à la loi du 5 avril 1928 mais sans que ces modifications puissent reculer l'époque d'application de la loi fixée au début de février 1930.

Paris, 13 décembre. — Le groupe du parti radical et radical socialiste au Parlement a désigné à l'unanimité M. Jacques Kayser, avocat à la Cour, comme secrétaire administratif du groupe.

M. Kayser, dont le plan de travail a reçu l'approbation du groupe, a pris immédiatement ses fonctions.

Paris, 13 décembre. — Le groupe sénatorial du Tourisme, sous la présidence de M. Chauveau a discuté la nouvelle taxe sur l'essence et a entendu M. Praleu, directeur général du Touring Club.

Le groupe s'est déclaré favorable aux nouvelles taxes.

Paris, 13 décembre. — Suivant le journal hollandais « Telegraaf », le ministre des finances a déclaré que l'ex-kaiser, en raison de ses difficultés financières, sera exempt de tous impôts pendant quelques années.

Paris, 13 décembre. — La Commission sénatoriale des Colonies sous la présidence de M. Messimy a entendu M. Béranger au sujet du désastre de la Guadeloupe. Elle a adressé aux populations de la Guadeloupe l'expression de sa douloureuse sympathie et a émis le vœu qu'un projet de loi concernant la reconstruction de la colonie soit déposé rapidement.

La Commission a donné mandat à son président, M. Messimy, d'intervenir auprès du ministère des Colonies au sujet de la lenteur avec laquelle les Gouvernements coloniaux utilisent pour le développement des travaux publics les prestations du plan Dawes.

La Commission a adopté un projet de loi sur le renouvellement du privilège de la Banque de l'Afrique Occidentale Française.

Paris, 13 décembre. — La Commission sénatoriale de l'Enseignement, présidée par M. Bérard, demandera au ministre des Finances d'accorder des crédits en vue de poursuivre des travaux de fouilles ayant une grande importance pour l'influence française en Afghanistan.

Un crédit sera demandé pour les fouilles françaises en Égypte et en Tunisie où des découvertes très intéressantes ont été déjà faites.

Cherbourg, 13 décembre. — Les sous-marins « Hermione », « Gustave Zédé » et « Dupuy de Lome », de la escadrille de Brest, viennent d'effectuer une croisière en Manche et dans la mer du Nord.

Ce voyage s'est accompli dans de bonnes conditions.

Dijon, 13 décembre. — Le capitaine Balatchesco, qui rejoint à cheval son poste d'attaché militaire à la légation de Roumanie à Paris, est arrivé à Dijon, hier après-midi. Il a été reçu au bureau de la Place par un grand nombre d'officiers.

Il est reparti ce matin à 7 heures, par Sainte, Saine, Lahcaye-Eliannes et compte arriver à Paris le 17 décembre.

Londres, 13 décembre. — Sir Francis Humphrys, ministre britannique en Afghanistan, et Lady Humphrys, qui avaient l'intention d'aller passer la Christmas en Angleterre sont retenus à Kaboul par l'insurrection de Shinwari et des autres tribus qui ont consenti à une trêve dans l'espoir que le roi Amanoullah abandonnera l'idée de certaines réformes qu'il envisageait tout d'abord.

Buenos-Ayres, 13 décembre. — M. Hoover, venant du Chili, a traversé la frontière argentine au milieu d'une tempête de neige.

Helsingfords, 13 décembre. — Le Cabinet finlandais est démissionnaire.


ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
3, Boulevard du Palais — BASTIA

VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

Maison NOEL SANTANDREA, Bastia
15, Boulevard Paoli (Téléphone 84)

Tarif des Tabacs

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche : | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche : | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche : | 16 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la cartouche : | 15.50 |

LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES

Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirta — Stadion, etc...

Régie - Allumettes - Cartes à jouer

EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie

COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.
Dentifrice ODOL (Exclusivité) ARTICLES SPECIAUX POUR SALONS

Mofi et Chanson — Aubergine — [illegible]
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES Cave Populaire — Vins de qualité supérieure
Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.
Vins courants, 2 fr. 65 le litre, prix [illegible] 2 fr. 25 le litre.

VIEUX CAFES FINS (Deux ans de magasin)

Ses spécialités :

PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI
BASTIA-CAP PORTO-GOLF
MAKIA

ASSUREZ-VOUS à la
Cie ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
LA PLUS ANCIENNE DES COMPAGNIES FRANÇAISES
(Nouveaux tarifs. Réduction importante du taux des primes)
RENTES VIAGÈRES - DOT - SUCCESSION
M. Cagninacci, 30, bld Paoli, Bastia.

1.000 PHONOS

Boîte façon chêne
Diaphragme jouant les disques à aiguille et à saphir

D'une sonorité parfaite. Garantis neufs
Fabrication de l'année

VALEUR REELLE : 250 Fr.

soldés à 120 fr.

*afin de faire apprécier notre marque*

Disques depuis 11 fr. 75

Catalogue sur demande

Etablissts RUBIPHONE

23, AVENUE DE PARIS
VILLEJUIF (Seine)

Remise de 10 % sur toute commande accompagnée de cette Annonce

AUX
Galeries Napoléon

24, RUE NAPOLEON — BASTIA

*Pour être agréable à sa fidèle clientèle la maison J. SABBAGH, maintient ses prix de réclame encore pendant le vendredi et samedi 14 et 15 courant.*

Ne jetez pas le manche après la cognée

Si vous sentez vos forces défaillir, ce n'est pas le moment de vous décourager. Le découragement n'est pas un remède. Il faut, au contraire, réagir vigoureusement contre les malaises avec lesquels vous êtes aux prises et qui, très probablement, ne révèlent pas autre chose qu'une altération de la qualité de votre sang et un profond affaiblissement de votre système nerveux. C'est pourquoi tous ces malaises se dissiperont certainement et vous rétablirez l'intégrité de vos forces en faisant usage des Pilules Pink. Rien de tel que ce médicament pour améliorer la qualité du sang, pour restituer au sang toute sa richesse en globules rouges et pour renouveler la vigueur du système nerveux. L'action des Pilules Pink se manifeste au bout de quelques jours par un réveil très sensible de l'appétit, la disparition des troubles digestifs et une profonde impression de bien-être :

« Depuis deux ans, j'étais en très mauvais état de santé — écrit Mme Vellant, demeurant 41, rue de la Charité, à Lyon (Rhône) — et j'étais profondément découragée. Je mangeais à peine et j'avais de la difficulté à digérer. J'étais, en outre oppressée, sujette à de violentes migraines et je dormais très mal. De tous les médicaments que j'ai pris, seules les Pilules Pink m'ont soulagée et ont peu à peu dissipé mes malaises et rétabli entièrement mes forces. »

Les Pilules Pink sont la médication la plus certainement efficace contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance, et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularités des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pharie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

GRANDE BRULERIE CYRNOS
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
EXPEDITION A L'INTERIEUR
Téléphone : 1.80
La plus ancienne Maison de la Corse.

A VENDRE

Cause double emploi, salon, chambre à coucher, filtre à eau tub, métier broderie, cheval, peinture et divers. Prendre adresse au journal.

A CEDER

Épicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.

PROPRIETAIRES

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Écrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

ON DEMANDE

Acheter un piano bon état. S'adresser aux bureaux du journal.

# BOURSE DE PARIS du 10 Décembre 1928

| VALEURS | cours du j. | cours préc. | VALEURS | cours du j. | cours préc. | VALEURS | cours du j. | cours préc. | VALEURS | cours du j. | cours préc. | VALEURS | préc. | Cours |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | | Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] | Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] | Tanganyika | [illegible] | [illegible] | Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] | Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] | Turc 4 % | [illegible] | [illegible] | Docks Marseille | [illegible] | [illegible] | Shell | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] | Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] | Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] | Lyonnaise des Eaux Gaz | [illegible] | [illegible] | Fonds d'Etats Etrangers | | |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] | Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] | Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] | Electricité Paris | [illegible] | [illegible] | Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] | Société Générale | [illegible] | [illegible] | Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] | Union Electricité | [illegible] | [illegible] | Argentin 5 % 1886 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] | Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] | Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] | Penarroya | [illegible] | [illegible] | Belges 3 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] | Suez Capital | [illegible] | [illegible] | Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] | Lebon | [illegible] | [illegible] | Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] | Suez Parts | [illegible] | [illegible] | Central Mining | [illegible] | [illegible] | Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] | Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] | Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] | Rio Tinto | [illegible] | [illegible] | Schneider | [illegible] | [illegible] | Chine 4 % 1898 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 3 % 1928 | [illegible] | [illegible] | Est Capital | [illegible] | [illegible] | Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] | Fives Lille | [illegible] | [illegible] | Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] | Lyon Capital | [illegible] | [illegible] | Petrofina | [illegible] | [illegible] | Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] | Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] | Midi Capital | [illegible] | [illegible] | Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] | Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] | Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] | Nord Capital | [illegible] | [illegible] | Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] | Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] | Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] | Orléans Capital | [illegible] | [illegible] | Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] | Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] | Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] | Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] | Cambodge | [illegible] | [illegible] | Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] | Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] | Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] | Financière Caoutchouc | [illegible] | [illegible] | Cusenier Jeune | [illegible] | [illegible] | Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] | Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] | Chartered | [illegible] | [illegible] | Pollet Chaussures | [illegible] | [illegible] | Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] | Thomson | [illegible] | [illegible] | Concordia | [illegible] | [illegible] | Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] | Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Alsace | [illegible] | [illegible] | Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] | De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] | Paris-France | [illegible] | [illegible] | CHANGES | | |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] | Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] | Paris Dong Trieu | [illegible] | [illegible] | Printemps | [illegible] | [illegible] | Londres | [illegible] | [illegible] |
| Départ Seine 7 % 1928 | [illegible] | [illegible] | Mines de Lens | [illegible] | [illegible] | France Wyoming | [illegible] | [illegible] | Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] | New-York | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] | Boléo | [illegible] | [illegible] | Goldfields | [illegible] | [illegible] | Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] | Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] | Kuhlmann | [illegible] | [illegible] | Humahacas | [illegible] | [illegible] | Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] | Belgique | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] | Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] | Jagersfontein | [illegible] | [illegible] | Crédit Foncier Mexique | [illegible] | [illegible] | Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] | Pechiney | [illegible] | [illegible] | Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] | Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] | Hollande | [illegible] | [illegible] |
| — 1929 | [illegible] | [illegible] | Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] | Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] | Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] | Italie | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | | Transatlantique Ord. 400 fr. | [illegible] | [illegible] | Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] | Banque Perlins Mexique | [illegible] | [illegible] | Prague | [illegible] | [illegible] |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] | Voitures Paris | [illegible] | [illegible] | Montecatini | [illegible] | [illegible] | Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] | Suisse | [illegible] | [illegible] |
| — Union de Crédit | [illegible] | [illegible] | Air Liquide | [illegible] | [illegible] | Mozambique | [illegible] | [illegible] | Bi-Métal | [illegible] | [illegible] | | | |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] | Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] | Mexalta | [illegible] | [illegible] | Hotchkiss | [illegible] | [illegible] | | | |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] | Pathé Cinéma Jouisa. | [illegible] | [illegible] | Pudong | [illegible] | [illegible] | Act. cap. Olmetti Française | [illegible] | [illegible] | | | |
| | | | Sucreries Say | [illegible] | [illegible] | Rand Mines | [illegible] | [illegible] | Tole Lucanac | [illegible] | [illegible] | | | |
| | | | Russe 4 % | [illegible] | [illegible] | Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] | | | | | | |
| | | | Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] | Act. Banque de l'Indochine | 14250 | 14420 | | | | | | |


**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 60 francs la tonne.*


## VOICI l'HIVER

### Comment se défendre contre les Maladies du froid

L'appareil respiratoire (bronches, gorge, poumons) est sans contredit l'un des points de moindre résistance de l'organisme humain, la louche dangereuse par où risquent de passer les pires complications. C'est donc en cette époque qu'il convient de veiller sur lui. Cependant, il n'est pas douteux que c'est surtout aux changements de saison que la nécessité de cette surveillance s'impose avec le plus de rigueur, tant le monde comprend pourquoi.

Il n'est donc pas inutile de rappeler, au moment où les menaces de l'hiver commencent à se faire sentir, qu'il existe un remède infaillible, une véritable panacée contre toutes les affections : **rhumes, bronchites, laryngites, grippe, angine, asthme, catarrhe**, etc., qu'elles soient accidentelles ou chroniques. Ce remède sans rival et dont les effets ont quelque chose de merveilleux, c'est le SIROP BRITANNIA, qui a pu mériter de la reconnaissance des malades des attestations comme celle-ci :

*11 Novembre 1928*

*Nous avons pu apprécier les bienfaits de votre SIROP BRITANNIA dans notre famille et chez un jeune homme de 20 ans très gravement atteint, aujourd'hui parfaitement guéri. Je puis le certifier, c'est un vrai miracle ! Ah ! si l'on connaissait votre remède, vous ne pourriez suffire aux demandes.*

M. VATTIER, 93, rue Bella Maison, LILLE (Nord)

Sous forme de PASTILLES, véritables bonbons médicaux dont chacun peut toujours avoir une boîte en poche, les mêmes principes curatifs qui donnent au SIROP BRITANNIA son incomparable valeur permettent de sortir sans danger par temps froid ou humide. Les Produits BRITANNIA (SIROP et PASTILLES) sont les remèdes spécifiques par excellence de toutes les affections des voies respiratoires. Ils ont fait amplement leurs preuves.

**SIROP BRITANNIA** le flacon 8 fr. 95
**PASTILLES BRITANNIA** la boîte 3 fr. 75

Dans toutes les pharmacies et LABORATOIRES J. BERTHIER — GRENOBLE


ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail



AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
28, BOULEVARD PAOLI, 28 BASTIA - Téléphone 2-56
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS *dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.*



La REMINGTON PORTATIVE
payable **85 fr.** par mois
MACHINE QUI CONVIENT
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom .................. adresse ..................

A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER Cº (S.A.), 59 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE



ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ..................
demeurant à ..................
déclare souscrire un abonnement de ..................
au Petit Bastiais à partir du ..................
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs


## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Jeudi 13, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 22 h. 30
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 13 h
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Mercredi 5, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


CABINET DENTAIRE
T. BOURGEOIS
*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron (Carrefour Palais de Justice) - Bastia



BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*



STÉNO-DACTYLO
JAMET-BUFFEREAU



*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)



CAP CORSE
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904



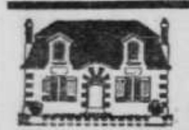

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle du Jardin et Basse-Cour
UN AN : 8 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN



AUTOMOBILES FIAT
Tous modèles — livraison immédiate
Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE : LAURENT MARINI
18, Rue de l'Opéra BASTIA



Dans son numéro du 14 OCTOBRE
**la Semaine Vermot**
commencera un nouveau roman
**M. et Mme Coxinel**
PÉDICURES
28 Pages *En vente partout :* 1 fr. 50



RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

" *Tu devrais le remettre à la Farine Lactée...*"

Bob grandit ; le bébé d'hier devient un grand garçon... La Farine Lactée NESTLÉ, en effet, riche en lait pur, parfaitement assimilée par les tout petits...

FARINE LACTÉE NESTLÉ

Agent général : Alfred PADOVANI — 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA



AUTOMOBILES
DONNET
6 CV et 12 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Pons.



33e ANNÉE — Nº 292
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
SAMEDI 15 DÉC. 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA
Téléphone : 6-59

BUREAU A PARIS
86, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Marseille 64-50

ABONNEMENTS — Corse ... 16, 32, 62 — Contin. et Colon. 17, 33, 64 — Etranger 30, 60, 120 ; 46, 90, 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 86, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00629
BIBLIOTHEQUE


## A propos de la balance commerciale

### Quelques considérations

On sait, et nous avons commenté un peu en détail ces chiffres, que la balance commerciale corse se traduit par la supériorité écrasante des importations sur les exportations : en valeur 226 millions contre 101 millions seulement.

Mais on ne saurait apprécier sainement la situation si l'on ne tenait compte de quelques facteurs qui modifient dans une certaine mesure les idées que les nombres en question peuvent inspirer.

Aux importations, notamment, un certain nombre d'articles constituent en réalité des matières premières productives d'activité, et ne doivent donc pas être portées à une sorte de passif économique.

Ce sont les marchandises dont la Corse est complètement privée, du moins dans leur forme originelle, qu'elle ne produit donc pas et qui sont nécessaires à des travaux et à des réalisations qui ont bien le caractère productif d'activité.

Nous avions ainsi noté que la plus forte somme à l'importation est donnée par le groupe de la bâtisse, de la construction sous tous les aspects, des machines outils pour la terre qu'il s'agit de créer : les ouvrages en métaux, en bois, les machines, les matériaux, ces quatre articles totalisent une importation de 87 millions sur 226.

Si, malheureusement, la Corse n'est pas outillée pour se dispenser de faire appel à l'extérieur en ce qui concerne les ouvrages en bois qui comptent pour près de 16 millions (et du reste la Corse est trop petite, trop dispersée aussi, en même temps que trop près du Continent, pour créer une industrie complète de la transformation du bois à son usage), elle n'a pas, pour deux autres articles, la matière première à traiter sur place : les ouvrages en métaux et les machines. Quant aux matériaux de construction proprement dits, leur importation s'est développée d'une façon si extraordinaire qu'on doit l'expliquer par l'usage de plus en plus abondant du ciment armé remplaçant la maçonnerie, plus encore que par l'accélération de la construction grâce à la plus forte circulation d'argent. Quoiqu'il en soit, l'importation des métaux sous toutes les formes, est en grande partie payée par les ressources d'Etat pour des travaux utiles et qui ressortissent à la mise en valeur du pays (travaux du génie rural, chemin de fer, etc). L'électrification, si elle se fait, accentuera encore le mouvement. Nous ne nous en plaindrons pas. Ce n'est pas seulement que de l'argent corse qui sort sur ce chapitre, on peut mieux dire, cette importation, dans une certaine mesure, est payée par la collectivité nationale pour un outillage qui arrive et reste dans l'île.

D'autre part, l'activité économique de la Corse comme de tout autre pays ne repose pas uniquement que sur ses exportations. Nous avons une population présente de 290.000 âmes qui consomme, et chaque famille ne consomme pas ce qu'elle produit, en dehors des denrées coloniales. Quelle proportion représente la vente à l'intérieur de la production locale sur la vente à l'extérieur ? Il est assez difficile de le dire sans se livrer à de longs calculs, assez aléatoires du reste, car les statistiques de la production agricole sont peu précises et l'on ne pourrait ainsi, avec une suffisante exactitude, déterminer dans une production la part qui va à la consommation locale et celle qui se dirige vers le continent.

En outre, la consommation sur place de la production locale est sujette à des fluctuations qui dépendent et des nouvelles manières de vivre de la population, qui devient incontestablement plus exigeante, et du mouvement des étrangers en Corse, du nombre des touristes, notamment. Ce dernier élément ne saurait tout entier entrer dans la balance commerciale comme ; on s'en imagine. L'influence est indéterminée, elle est certaine sur le point qui nous intéresse le plus : le développement de la production insulaire ne peut se développer sans le concours de l'extérieur envoyant fonds et marchandises destinées à organiser l'exploitation des éléments productifs du pays, elle donne, mise en train, sa pleine valeur, presque du tout pour celui tout étant tiré d'ici, capital et main-d'œuvre.

Il a fallu donc indiquer que toutes les importations ne sont point passives car elles sont parfois génératrices d'activité, ou payées par la collectivité nationale ; ensuite qu'aux bénéfices des exportations, il faut ajouter les produits de la consommation intérieure, et surtout du plus intéressant d'entre eux, celui qui est tiré des touristes, qui constitue ce qu'on appelle si exactement l'exportation à l'intérieur.

Mais ces réserves faites, il faut reconnaître que notre balance commerciale est encore, et singulièrement, en déficit, le véritable déficit en pareille matière étant constitué par l'importation des denrées que la Corse pourrait produire, elle-même en abondance. En écartant même les céréales, il est peu admissible que la Corse dépense en importation de graisses, beurre, œufs, pommes de terre, légumes, huiles, fourrages, etc., une somme de près de vingt millions, qui est en l'occurrence, sans compter ce qu'elle gagnerait à exporter ces mêmes produits, une perte sèche, le vrai « trou » de son économie.

P. B.

*L'harmonica jouit d'une grande vogue aux Etats-Unis et les plus jolies de nos artistes ne répugnent pas à s'en servir. On voit ici une célèbre étoile de la Métro Goldwin Mayer, soufflant dans un harmonica mécanique ; le souffle entraîne un rouleau mécanique semblable à ceux des pianos mécanique.*

## L'affaire Klotz

### L'ANCIEN MINISTRE A EMIS PLUSIEURS CHEQUES SANS PROVISION

*Paris, 14 décembre.* — Sur la demande du procureur de la République, M. Ameline, commissaire aux délégations judiciaires, s'est rendu au Crédit Lyonnais, boulevard des Italiens, afin d'examiner le compte de dépôt de M. Klotz.

Le magistrat a constaté que M. Klotz a émis de nombreux chèques après extinction de la provision.

#### INTERNEMENT OU ARRESTATION ?

*Paris, 14 décembre.* — M. Doumer, président du Sénat, ayant avisé M. Barthou de la démission de M. Klotz, le Garde des Sceaux en a avisé immédiatement le procureur général qui a chargé le procureur de la République de rédiger un réquisitoire introductif de poursuites contre M. Klotz pour émission de chèques sans provision, faux et usage de faux, qui a été remis à M. de Gentile, juge d'instruction.

M. Klotz sera examiné à la maison de Suresnes par quatre médecins aliénistes, si le malade est reconnu irresponsable, il sera interné ; si au contraire il est déclaré sain d'esprit il sera transféré à la prison de Santé.

## Le drame de Bou Denib

*Colomb-Béchar, 14 décembre.* — Une caravane de chameliers, composée de 7 hommes et de 3 femmes a été arrêtée à 80 kilomètres au sud de Colomb-Béchar ; elle est soupçonnée de complicité avec le Djich qui, il y a quelques jours, attaqua trois autos légères aux environs de Bou-Denib, tuant trois officiers.

On annonce, d'autre part, que les corps des trois officiers qui ont été retrouvés sur le terrain du combat, appartiennent aux tribus nomades et pillardes du centre Saharien dont le vol et le brigandage sont les seuls moyens d'existence.


Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS Le Petit Bastiais


## A la Chambre

## L'ensemble du budget de 1929 a été adopté en séance de nuit

### Les députés ont également voté les propositions sur le relèvement de leur indemnité et sur les incompatibilités parlementaires

La Chambre est appelée à se prononcer sur la proposition de loi tendant à subordonner le relèvement de l'indemnité parlementaire à l'augmentation des traitements des fonctionnaires.

Par 262 voix contre 254 il en est ainsi décidé.

#### LES INCOMPATIBILITES PARLEMENTAIRES

Après le vote du relèvement de l'indemnité parlementaire on aborde la proposition de M. Ernest Lafont, acceptée par le Gouvernement.

#### INTERVENTION DE M. POINCARE

*Poincaré*, intervenant, déclare :

— Il y a longtemps déjà que je crois à la nécessité de la loi sur les incompatibilités parlementaires bien que je sache quelle est la difficulté d'établir un texte parfait à ce sujet.

La question des avocats me paraît plus importante que celle des administrateurs parce que c'est dans l'exercice des fonctions d'avocats que se produisent les abus les plus coupables et si je n'étais pas tenu au secret professionnel en qualité d'ancien bâtonnier de l'ordre j'aurais de tristes exemples à soumettre au Parlement.

La Chambre adopte sans opposition le texte rapporté par la Commission des Finances décidant que tout député ou sénateur qui, postérieurement à son élection, entrera dans un Conseil d'administration ou acceptera des fonctions commerciales sera « ipso facto » considéré comme démissionnaire, de même que tout député ou sénateur qui, postérieurement à son élection, acceptera des fonctions de Conseil juridique ou bien de directeur ou rédacteur appointé d'un journal financier.

#### LA BALANCE BUDGETAIRE SE SOLDE PAR UN EXCEDENT DE 40 MILLIONS

*M. Chéron* présente enfin le budget tel qu'il sort des délibérations.

*Recettes* 45 milliards 415 millions 131 mille 743 francs.

*Dépenses* 45 milliards 398 millions 183 mille 966 francs.

Excédent de recettes : 45 millions 947 mille 777 francs.

*L'ensemble est adopté par 460 voix contre 120.*

La séance est levée à 7 heures 30.

La prochaine séance est fixée à jeudi.

#### LE VOTE DE NOS PARLEMENTAIRES

*Paris, 14 décembre.* — Sur l'adoption de l'article 60, sur l'indemnité parlementaire — pour 262, contre 254 ; la Chambre a adopté — les députés corses ont voté pour.

Sur le renvoi à la Commission de l'article 56, (pension), — le gouvernement a posé la question de confiance : pour 226, contre 59 — les députés corses ont voté contre.

Sur le renvoi à la Commission de l'article 88 quater — le gouvernement a posé la question de confiance, pour 142 contre 441 — les députés corses ont voté contre.

Sur l'ensemble du budget — pour 451 contre 117 — les députés corses ont voté pour.

## Les travaux du Conseil de la S. D. N.

### MM. Briand, Chamberlain et Stresemann ont eu d'importantes conversations

*Lugano, 14 décembre.* — Une grande activité diplomatique a été marquée hier après-midi par une conversation tripartite entre MM. Briand, Stresemann et Chamberlain.

Tous trois ont visité après le déjeuner offert par M. Briand l'Eglise de Sainte-Marie-des-Anges où ils ont admiré les fresques célèbres de Luini.

C'est après cette visite qu'a eu lieu la conversation tripartite dans les appartements de M. Briand, à l'Hôtel Splendid.

Pendant une heure et demie les trois interlocuteurs ont examiné les questions à l'ordre du jour de la politique européenne et principalement celles évoquées par le protocole de septembre.

Les échanges de vues sur la constitution du Comité d'experts n'ont pas lieu ici mais entre les capitales des Nations intéressées et la seule chose qui puisse être faite à ce sujet par les trois ministres en présence est un éclaircissement de l'atmosphère politique pour que les experts soient désignés et puissent commencer les travaux promptement.

Les trois ministres n'ont pas été d'accord aujourd'hui sur l'utilité de donner rapidement une suite effective à la résolution prise en septembre dernier à cet égard.

Il se confirme en outre que l'entente est presque complètement réalisée, quelques points de détail excepté, sur la réponse qui sera adressée au Gouvernement allemand.

La conversation à trois ne semble pas avoir modifié la situation d'hier. On ne songe pas à s'écarter des dispositions établies en septembre.

L'impression reste bonne ; le discours de M. Muller n'a pas causé mauvaise impression ; en somme, il n'a rien dit qui n'ait été déjà affirmé par l'Allemagne.

Avec beaucoup de sérénité ont été examinées les possibilités touchant le moment où s'ouvriront les négociations relatives à l'évacuation rhénane.

Une autre conférence tripartite aura lieu demain à ce sujet et sur les garanties de sécurité offertes par la Commission des constatations et conciliations.

#### LES ENTRETIENS DE M. BRIAND

M. Briand a reçu aussi M. Buroff, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, avec qui il a examiné vraisemblablement la situation des Balkans dans la mesure où elle dépend de l'activité du Comitad Jis.

M. Briand a entendu le comte Bethlen, président du Conseil de Hongrie puis le baron Moncheur, observateur officieux du Gouvernement belge, qu'il a mis au courant des résultats des conversations germano-alliées.

M. Briand a reçu M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères de Pologne.

Ce matin le Conseil sera saisi du rapport de M. Quinones de Léon sur le conflit polono-lithuanien et vraisemblablement il en adoptera les conclusions et chargera la Commission des transits de la Société des Nations d'en quêter sur la façon dont pourrait être améliorée la situation anormale et préjudiciable faite au tiers par suite de la rupture des négociations et des relations économiques entre Kovno et Varsovie.

## Le règlement du conflit polono-lithuanien

### M. QUINONES DE LEON EXPOSE SON RAPPORT

*Lugano, 14 décembre.* — La séance de ce matin du Conseil a été ouverte par la lecture du rapport de M. Quinones de Léon sur le conflit polono-lithuanien.

Le représentant de l'Espagne, prenant acte, si insignifiants qu'ils soient, des progrès déjà réalisés et enregistrant les attaques encore apportées à la liberté des communications, conclut en invitant la Commission des communications et du transit à présenter un rapport au Conseil sur les mesures pratiques qui pourraient être adoptées, compte tenu des engagements internationaux en vigueur en vue de remédier à la situation et d'en atténuer les répercussions internationales.


(Lire la suite en 3e page)


DIMANCHE
LE PETIT BASTIAIS
COMMENCERA UN NOUVEAU FEUILLETON
**PAR PEUR DE L'AMOUR**
par l'auteur de « MADELINE »,
Louis D'ARVERS

## AU SÉNAT

### M. Cheron a déposé le projet de budget

*Paris, 14 décembre.* — La séance du Sénat est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de M. Doumer.

Au banc du Gouvernement sont assis MM. Poincaré et Chéron.

Au milieu du plus grand silence *M. Doumer* donne lecture de la lettre de M. Klotz ainsi conçue :

« J'ai l'honneur de vous adresser ma démission de membre de la Haute Assemblée. »

Le président dit que la communication de cette lettre sera faite au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Justice.

*M. Chéron* se dirige vers la tribune pendant que les acclamations partent de tous les bancs de la Haute Assemblée.

*M. Chéron*, très ému, dépose le projet de budget de 1929 voté dans la matinée par la Chambre.

*M. Charles Dumont* dépose son rapport général sur le budget 1929 et *M. Clémentel*, président de la Commission des Finances dépose les rapports particuliers sur le même budget.

*M. Mauger* expose son rapport sur le projet tendant à modifier la loi du juin 1928 accordant à tous les titulaires de rentes de l'assurance d'invalidité et de vieillesse, 500 francs par an ; pour rentes de veuves et de veufs : 180 francs et pour rentes d'orphelins 230 francs.

*M. Poincaré* ajoute que ces dispositions seront prorogées au delà du 30 juin 1928.

Le projet est ensuite adopté.

*M. Merlin* pose une question au ministre de la Justice. Je rappelle ses précédentes interventions pour empêcher les révélations des délibérations du jury criminel, particulièrement à propos de la récente affaire di Modugno. Il dit :

— Nos voisins et amis doivent respecter notre frontière territoriale ; ils ne doivent pas non plus pénétrer dans notre domaine judiciaire. Nul hors de chez nous a le droit de juger nos juges.

Il demande ce qu'on fera dorénavant si pareil fait se renouvelle.

Après avoir félicité M. Barthou de ne pas vouloir l'abolition du jury malgré la campagne entreprise par certains journaux, *M. Merlin* pense qu'il est urgent de protéger le jury contre les fautes et les erreurs dont l'institution pourrait pâtir.

*M. Barthou*, ministre de la Justice, répondant à l'orateur croit qu'il s'est expliqué clairement à la Chambre en annonçant qu'il est décidé à défendre énergiquement l'institution du jury.

— Du reste, ajoute-t-il, je n'ai jamais vu des adversaires du jury faire une proposition concrète pour son remplacement.

Il parle ensuite des instructions données et de sa lettre au procureur général, au sujet de l'interview accordée par le chef du jury pour lui signaler la nécessité de faire rappeler aux jurés par le président des assises leur serment et les devoirs de leur magistrature temporaire.

*M. Barthou* annonce qu'il a déposé un projet de loi pour remédier aux indiscrétions qui se produisirent lors du procès Modugno, car à ce moment pour que l'article 378 fut applicable il eut fallu donner une intention délictueuse dans l'indiscrétion commise.

On ajouterait donc un paragraphe tendant à assurer le secret des délibérations du jury et portant en outre que le président rappellera leur devoir aux jurés avant de les inviter à siéger.

*M. Louis Martin* dépose un projet, établi au nom du huitième Bureau, proposant la validation du comte d'Andlau nommé sénateur du Bas-Rhin.

La séance est levée à 17 heures 30.

## Le scandale de la Gazette du Franc

### M. PACHOT A POURSUIVI HIER SES INVESTIGATIONS

*Paris, 14 décembre.* — Après s'être rendu à la « Gazette du Franc », rue de Provence, où il arrivait ce matin vers dix heures, M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, se rendait à dix heures trente, 58, rue Caumartin, en compagnie de quatre inspecteurs de la police judiciaire.

A cette adresse se trouvent au cinquième étage les bureaux de la Société d'exploitation financière et immobilière dont le directeur est M. du Pasquier.

On sait de cette Société qu'elle était une filiale de la « Gazette du Franc » ; son directeur s'en est défendu ; Mme Hanau et Bloch n'avaient que 25 % environ des actions de la Société et ne la contrôlaient pas.

L'opération que M. Pachot a effectuée ce matin ne peut être qualifiée, d'après le commissaire lui-même, de perquisition. Elle a duré fort longtemps, puisque ce n'est qu'à 12 h. 50 que les policiers ont quitté la rue Caumartin, emportant avec eux de volumineux paquets de documents saisis.

#### Mme HANAU AVAIT DISSIMULE D'IMPORTANTES VALEURS

*Paris, 14 décembre.* — Tandis que le juge d'instruction interrogeait M. Maynard, secrétaire particulier de Madame Hanau, celle-ci arrivait au Palais, accompagnée de son avocat, Me Dominique.

Mme Hanau, vêtue d'un manteau marron bordé de fourrure, affecte une attitude autoritaire. Elle s'entretient avec son défenseur puis avec sa mère, venue au Palais pour l'embrasser ; Mme Hanau s'y refuse, disant :

— Non, pas de scènes, pas de larmes. J'ai besoin de tout mon courage.

A peine entrée dans le cabinet du juge, Mme Hanau dit :

— Je tiens à faire une déclaration. Lorsque la campagne s'est déchaînée contre moi, je prévoyais que j'aurais des remboursements à faire. A cet effet, j'ai retiré de ma caisse de titres un certain nombre de valeurs que j'ai transportées chez moi à Boulogne, en attendant de les revendre pour le moment où je serais sollicitée. Je suis étonnée que ces valeurs n'aient pas été retrouvées chez moi au cours de la perquisition ; elles sont dans un placard, parmi de vieux papiers, à gauche dans la salle de bains ; elles représentent un million six cent mille francs ; la clé est sur la porte.

Le magistrat a demandé à Mme Hanau ce qu'elle avait fait de ses bijoux, bagues, colliers qu'elle portait encore la veille de son arrestation.

Mme Hanau a répondu que ces bijoux étant sa propriété personnelle et qu'elle n'avait pas à déclarer où ils se trouvaient.

A la suite de la déclaration de Mme Hanau, M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, s'est transporté à Boulogne pour retrouver les titres signalés.

#### L'INTERROGATOIRE DE Mme HANAU

Poursuivant l'interrogatoire de Mme Hanau, le juge d'instruction lui demande pour quelle raison elle avait demandé le 30 novembre à Me Chauveau, notaire, de lui escompter 2.794.000 francs de bons de la défense nationale.

Mme Hanau répond que, prévoyant le remboursement, elle avait demandé à son notaire de lui escompter ces valeurs, ce qu'il fit, et il lui donna un chèque qui fut encaissé à la Banque de France, le premier décembre.

Toujours dans le but de faire face aux remboursements, Mme Hanau aurait également viré 300.000 francs de son compte personnel aux caisses de la « Gazette du Franc ».

— Le restant des bons est toujours chez le notaire, déclare-t-elle au juge, à la disposition de la justice.

Le juge demande pourquoi sur la somme versée par le notaire, 800.000 francs seulement sont allés aux caisses de la « Gazette du Franc » et ce que sont devenus les deux millions manquants.

L'inculpée réplique par phrase énigmatique :

— Je n'ai pas d'explications à vous fournir aujourd'hui, car la réside toute ma défense.


(Lire la suite en 3e page)

*Le jury chargé de choisir la maquette du timbre-poste à l'effigie de Jeanne d'Arc qui va être émis à l'occasion du cinquième centenaire de la délivrance d'Orléans, a accordé à l'unanimité le premier prix au dessin présenté par M. Gabriel Daragnès.*

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*A la suite des mesures qu'il a cru bon de prendre pour épargner à nos Catherinettes les assauts des mauvais garçons, M. Chiappe a reçu la lettre suivante. Je dois à la vérité de déclarer qu'elle ne m'a pas été communiquée par ses soins.*

*« Monsieur le préfet de police,*

*« Vous avez pensé à nous, les vraies Catherinettes — non aux jeunes femmes qui s'affublent de notre bonnet et recherchent l'occasion de le lancer par-dessus les moulins — et vous n'avez pas voulu que nous soyions exposées, dans la rue, aux fâcheuses promiscuités. Vous êtes bien gentil et notre reconnaissance vous est acquise.*

*« Notre promenade traditionnelle sur les boulevards n'a été interrompue par aucun incident regrettable. Personne ne nous a poursuivies, harcelées, bousculées. Tout s'est très bien passé grâce à votre prévoyance paternelle. Ce fut calme. Ce fut très calme. Ce fut trop calme...*

*« Oh ! monsieur le préfet, ne prenez pas cela pour un reproche. Mais, n'est-ce pas, il y avait tant de cris, tant de rubandes, tant de monômes les années précédentes qui furent interdits cette année, que les boulevards nous ont paru mornes et tristes. Simple impression évidemment. Les passants riaient bien que nous ayons du bon cœur, mais ils n'avaient pas l'air de partager notre liesse. On voyait chez eux une gêne, comme une crainte. Les journaux avaient si bien dit qu'on ne tolérerait ni les chansons, ni les rencontres, ni les gestes douteux, que je lisais clairement ces paroles dans les yeux des jeunes gens sérieux : « Petites Catherinettes, nous êtes charmantes ; nous voudrions [illegible] dire en vous prenant la taille, mais nous craignons d'être passés à tabac par ces messieurs qui paraissent nous « contre en « bourgeois ». Excusez-nous [illegible] de ne pas faire votre connaissance ; [illegible] pour 1929, si votre fête est moins [illegible]... »*

*« [illegible] le croirez-vous, monsieur le préfet, — nous sommes rentrées chez nous avec notre bonnet bien d'aplomb [illegible] une seule fois tout le long de 5 kilomètres. Et ce, [illegible] monsieur le préfet, malgré tout ce que vous avez fait pour nous, nous aurons quelque difficulté à l'oublier...*

*« Recevez, etc... »*

Pour copie conforme ?
Gabriel Baume

### Memento

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 15 décembre 1848. — Première réunion [illegible] au théâtre de Bastia pour les [illegible] de l'assemblée nationale. Les [illegible] promoteurs de cette [illegible], s'étaient constitués en comité présidé par V. Oholla.

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi 15 décembre 1928 ; 350e jour de l'année, 15 à venir.
Aujourd'hui : Saint Mesmin.
Demain : Sainte Adélaïde.

## Le 19me congrès des maires de France

Paris, 14 décembre. — Le 19e congrès de l'association nationale des maires de France a poursuivi ses travaux dans la matinée à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Taton-Vassal, député-maire de Saint Mihiel.

Le congrès a adopté diverses propositions et notamment la proposition de M. Amy, maire de Saumur, tendant à ce que les municipalités puissent appliquer les taxes municipales prévues par la loi relativement aux garnis et automobiles sans tenir compte des modifications indiquées dans une récente circulaire.

Le congrès a confirmé les vœux précédemment émis concernant le paiement d'une indemnité aux maires et aux adjoints pour frais de représentations.

Un vœu a été émis demandant au Sénat de discuter et de voter dans le plus bref délai possible la loi, déjà votée par la Chambre en 1925, instituant une caisse de prêts et avances aux communes.

## Le Conflit entre la Bolivie et le Paraguay

**LA SITUATION S'AGGRAVE**

*Londres*, 14 décembre. — Suivant les dernières nouvelles la Bolivie masserait à la frontière des troupes et du matériel de guerre.

Une première bataille, dit-on, serait imminente.

**UN COMMUNIQUÉ DU PARAGUAY**

*Assomption*, 14 décembre. — Un communiqué officiel publié par les autorités paraguayennes [illegible] des escarmouches [illegible] produites sur la frontière le 5 décembre. Les derniers s'élèvent à 24 tués ou blessés et 21 prisonniers, dont deux lieutenants.

Le communiqué ajoute que les troupes paraguayennes n'ont subi aucune perte.

## Mort d'une Centenaire

*Melun*, 14 décembre. — Mme Virginie Vilpaille, demeurant à Melun, vient de mourir dans sa 105e année. Elle était née le 7 mars 1824 à Moisenay de Parents cultivateurs.

Depuis sa naissance elle n'avait pas quitté la région de Melun où elle était [illegible].

En 1924, lors de son centenaire la municipalité avait tenu à lui apporter ses félicitations.

Elle est décédée ce matin sans souffrance et l'esprit parfaitement lucide.

# A Travers la Corse

## AJACCIO

LA RÉPRESSION DES FRAUDES

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse, en date du 5 décembre 1928, portant la nomination de M. Mosconi Louis, en qualité d'agent de prélèvement sur les laits dans le département de la Corse pour la durée de la campagne fromagère de 1928-1929.

Ce vigilant agent des fraudes mérite des félicitations, cela nous autorise à croire que le lait sera analysé plus fréquemment, ce qui va permettre la multiplication des prélèvements pour la découverte des fraudes constituées par le mélange du lait industriel et du lait de consommation, la répression des fraudes s'impose énergiquement et impitoyablement puisque la santé publique est en jeu. Afin que la population puisse être entièrement à l'abri des fraudeurs, il serait à souhaiter que l'agent chargé de ce service ne fût pas, comme il est actuellement limité dans le nombre de ses prélèvements.

Nous vivons à une époque où les fraudes en matières alimentaires sont nombreuses et, où il faudrait absolument une marge beaucoup plus étendue. Alors bon courage pour le service de la répression ce sera délivré pour ce navire que des qui se font placer.

Nous sommes très heureux qu'un pareil choix se soit porté sur notre compatriote et auquel nous adressons nos vives félicitations.

*Deuil*. — Nous apprenons avec regret la mort de Mme Zoppi, femme du directeur du grand Hôtel Continental d'Ajaccio. Nos sincères condoléances.

*Nos compatriotes*. — Les journaux du nord relatent la prise de possession de son nouveau poste de sous-préfet de Béthune un des plus importants de l'administration préfectorale, par notre ami et compatriote M. Natalelli, qui a produit la meilleure impression. Ils font de M. Natalelli le plus grand éloge.

*L'élection de Sotta*. — Le Conseil d'État statuant au contentieux dans sa séance du 7 décembre a annulé la délibération du Conseil de préfecture de Nice en ce qui concerne la requête de MM. Millelieri et Comité relatives aux élections municipales de Sotta en tant qu'il n'a pas statué sur deux griefs et rejette le surplus des conclusions.

*A l'arrivée*. — M. Connet, le très distingué et sympathique sous-préfet de Florac, venu passer les fêtes dans sa famille. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

*Au port*. — Le vapeur « Caïd » qui exploite la ligne Corse-Tunisie, est entré en réparations. Le voyage du 16 courant que ce navire devait faire d'Ajaccio à Tunis est reporté au 23 décembre, à midi.

*Chez les combattants*. — Avant le congrès de Bastia, la section d'Ajaccio de l'Union départementale a tenu une réunion assez mouvementée où l'on devait prendre les dernières dispositions en vue de ce congrès, et on dut remis en cause le vote de la dernière assemblée générale désignant les membres à proposer à Bastia pour faire partie du bureau de l'Union.

La discussion fut longue et agitée, le Conseil menaça de donner sa démission. Finalement, l'on se sépara à minuit sur des résolutions plus paisibles.

*A la Trésorerie*. — Mme Santiaggi, fille de Mme et du capitaine Giorgi, est nommée à la trésorerie générale.

## CORTE

**CHIRURGIEN-DENTISTE**
*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert *tous les jours*, de 9 à midi et de 1 à 5 heures.

CARTICASI. — *Nous regrettons que le manque de place nous ait empêché de publier plus tôt la nécrologie suivante* :

Il y a quelques jours, ont eu lieu à Carticasi les obsèques de Mlle Angèle Orsini décédée à Bastia dans sa 36ème année et ramenée au village natal pour être inhumée dans le tombeau de la famille.

Une affluence nombreuse venue de Bastia et de tous les cantons environnants se pressait derrière le triste convoi, témoignant ainsi des regrets que laisse la défunte et de l'affectueuse estime qui entoure sa famille.

Mieux qu'une nef imposante, l'humble église de village parée par les soins pieux des habitants convenait aux derniers devoirs rendus à la douce et pieuse personne qui disparaît.

Son existence trop brève s'est écoulée dans un modeste et volontaire effacement : elle n'en sortait que pour se rendre utile. Sa présence donnait tout son charme au foyer familial où ses vieux parents, espéraient la garder toujours [illegible].

Pendant des mois, avec une tendresse qu'exaspérait le danger, ils l'ont vainement disputée à la mort et dans un foyer comme dans le cœur des siens le vide qu'elle laisse est immense.

Nous présentons à la famille endeuillée nos condoléances bien sincères en adressant une pensée particulièrement émue aux frères de la défunte nos amis MM. Louis, Albert et Charles Orsini que la triste nouvelle vient frapper par delà les mers au Maroc et en Indo-Chine, sans que le destin leur ait permis la suprême consolation de rendre les derniers devoirs à une sœur chérie.

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TÂCHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ÊTRE DÉSORMAIS ADRESSÉE A

*M. Martin BIANCONI*
*Directeur du « Petit Bastiais »*

# INFORMATIONS LOCALES

## Le Congrès départemental des mutilés et Combattants

### Bastia 15 et 16 Décembre

La dernière séance de permanence pour les adhésions au groupement et au banquet est ouverte aujourd'hui de 5 à 7 heures, au Cercle des Officiers, 19 Bd Paoli.

*Le président du Groupement :*
LEANDRI

VEUVES DE GUERRE

Les veuves de guerre sont priées de venir en nombre au congrès, dimanche 16 décembre.

Le président et le secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles, présents au congrès, seront heureux de se tenir à la disposition des veuves pour tous renseignements dont elles pourraient avoir besoin.

La présidente : Vve CRISTOFINI.

## Chronique du Bien

POUR L'ORPHELINAT DU BON PASTEUR

Dimanche prochain, 16 courant, en l'église paroissiale de Sainte-Marie, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 h., un Sermon de charité sera prêché par le R. P. Polverelli, de l'ordre de St-François, au profit des orphelines du Bon Pasteur.

Une quête sera faite par Mmes Ferretti, de Bonnaserra, Antoine Orenga et par Mlle Santelli.

On se fera un devoir d'encourager de plus en plus les admirables religieuses de cette maison de Bienfaisance, en augmentant leurs ressources et en leur donnant le moyen de faire encore plus de bien.

Pendant la quête, un groupe de dames de la ville chantera un « O Salutaris », de Rousseau, avec accompagnement d'orgue, de violon et de violoncelle.

## Au Théâtre

Jeudi soir, *Fedora*, du maestro Giordano jouée pour la première fois à Bastia.

Le scénario est tiré du drame célèbre de Sardou. On en connaît déjà les grandes lignes, grâce à une coïncidence, en est-ce vraiment une, qui la semaine dernière, nous a permis de voir la pièce au célèbre dramaturge à l'écran. Si le quatrième act. ne permet pas de reproduire les fureurs et les beautés d'une œuvre littéraire, elle s'en inspire, et une fois n'est pas coutume.

Ivanof devient amoureux de la femme qui l'a dénoncé ainsi que son frère, comme étant les assassins de l'homme qu'elle a aimé et dont l'infidélité ne lui est révélée, que lorsque l'irréparable est accompli, c'est-à-dire, lorsque le frère de Loris est mort dans sa cellule de Pierre et de Paul, qui est au niveau de la Néva et qui a été submergée par les eaux du fleuve, et que sa mère est morte de douleur.

Fédora qui aime celui qu'elle a dénoncé et qui ne veut pas encourir sa douleur exaspérée, s'empoisonne.

Les deux premiers actes se passent en Russie monarchique, dont les procédés de coercition étaient les mêmes que ceux de la Russie Soviétique.

Le public, avait déjà compris qu'on était en Russie et même en Sibérie, car jamais les vents coulis ne se sont plus traîtreusement insinués dans les coulisses du Théâtre Municipal.

Nous avons pu nous assurer par nous-même que les cabinets du parterre ont une fenêtre sans carreaux, que les loges ont des portes, mais qu'elles ferment mal ou sont démolies. Le poulailler justifie son nom. Il y a des grilles mais sans vitres. Bref dès que le rideau est levé, il y a des appels d'air terribles.

Nous avons déjà dit que la gracieuse Mme Vittori, avait été très souffrante, ajoutons que les musiciens de l'orchestre, littéralement frigorifiés, ne veulent plus jouer que du trombone à coulisse.

Bref, les directeurs se ruinent, et les spectateurs ruinent leur santé.

Il est inadmissible que notre architecte municipal, laisse le public dans l'alternative, ou de fuir ou d'incendier cette masse informe et dangereuse qu'est notre théâtre s'il veut se réchauffer tant soit peu.

Jeudi soir, Madame Inès Lombardi qui a 7 heures était encore en possession de tous ses moyens, se vit subitement atteinte au cours du premier acte par un fâcheux enrouement. Au deuxième elle était aphone, au point de ne pouvoir même plus parler.

Lorsqu'on connaît la haute conscience professionnelle de cette grande artiste et son talent prestigieux, on ne peut que se montrer, navrés et exaspérés par un pareil [illegible].

Le public [illegible] applaudissements prouve son grand cœur et l'affection réelle qu'il a pour une infortunée artiste dont il a pu apprécier la grande valeur.

De ce fait le ténor. P. Schiavazzi vit son action fortement diminuée, puisqu'il n'avait plus de partenaire, mais il joua son rôle, avec une science accomplie et jamais Bastia ne vit jeu scénique plus grandiose. M. Schiavazzi fut à la hauteur de la réputation qui l'a précédé ici. Nous aurons le plaisir d'aller l'entendre encore si comme nous l'espérons sa gracieuse partenaire se trouvera encore en état de jouer et de lui donner la réplique.

Malgré cette audition incomplète grâce à M. Schiavazzi et à l'orchestre supérieurement dirigé comme toujours par le maestro Zuccarini, les dilettantes purent avoir une idée assez exacte de l'œuvre de Giordano.

Dans l'intérêt de malheureux artistes poursuivis par un sort malencontreux souhaitons à Madame Lombardi un prompt rétablissement et à la troupe de fructueuses représentations et surtout espérons qu'on effectuera dans l'intérêt de tous les réparations urgentes qui s'imposent.

## Compagnie Fraissinet

Le public a été mis au courant par la publication d'une lettre adressée par la Compagnie Fraissinet à MM. les présidents des Chambres de Commerce d'Ajaccio et de Bastia des raisons qui ont amené l'affectation exceptionnelle au service Marseille-Bastia-Livourne du vapeur « Havraise » de la flotte commerciale de la Compagnie Fraissinet.

Sauf imprévu, « l'Havraise » prendra ce service au départ de Marseille le dimanche, 30 décembre et son horaire sera ainsi réglé :

*Port* : Marseille - Bastia - Livourne - Bastia - Marseille.

*Arrivées* : Lundi, 11 h. 53 ; Mardi, 19 heures 41 ; Jeudi, 6 h. 44 ; Vendredi, 15 heures 54.

*Départs* : Dimanche, 12 h. ; Mardi, 12 heures ; Mercredi, 22 h. ; Jeudi, 16 h.

L' « Havraise » ne possédant pas des aménagements de classes suffisants, il des fraudes et gare à la casse pour ceux passages de pont.

## Nominations

Nous apprenons avec plaisir la nomination de notre ami M. Antoine Campana comme contrôleur de première classe à Bastia. M. Campana a déjà exercé les mêmes fonctions à Corté et à Luri et à la satisfaction des contribuables. Nous lui adressons nos vives et sincères félicitations. — A. D.

MINISTÈRE DE L'AIR

M. Ricci a été nommé adjoint administratif stagiaire au service de la navigation aérienne.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Brandi Dominique-Louis, ex-caporal du 25ème rég. de tirailleurs algériens candidat militaire classé, a été mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine, en qualité de sous-brigadier stagiaire de la police urbaine.

Ont été mis à la disposition du gouverneur général de l'Indochine, en qualité de sous-brigadier stagiaire des douanes et régies, les candidats militaires classés ci-après.

Versini Pascal, ex-sergent du 12ème régiment de tirailleurs sénégalais.

Casamatta Joseph, sergent au 6ème rég. de tirailleurs sénégalais.

Pietri Etienne, ex-caporal du 24ème rég. d'infanterie coloniale.

Casalis Jean, sergent au 23ème rég. d'infanterie coloniale.

## Dans les groupements

PARTI S. F. I. O.
*Section de Bastia*

Réunion du groupe le samedi 15 courant à 21 heures, salle réservée du Comptoir Marseillais, Place Saint-Nicolas.

## Variétés

L'Agriculteur peut, à la rigueur, accroître le rendement d'une terre quelconque ; mais il arrive un moment où l'effort à exercer pour forcer le rendement...

Supposons qu'on dépense 300 francs pour cultiver un hectare de terre qui produit 15 hectolitres de blé. En dépensant 600 francs pourra-t-on obtenir une récolte double ? La loi du rendement non proportionnel (non proportionnel au travail) affirme que non. Pour doubler le produit, il faudra peut-être tripler, peut-être quadrupler le travail et les frais !

Il y a donc, dans la production d'une terre quelconque un point d'équilibre qui marque la limite qu'on ne dépassera pas, parce qu'il n'y a aucun *intérêt individuel* ou *social* à le faire.

La loi du rendement non proportionnel est une loi générale de la production qu'on peut formuler ainsi : au delà d'un certain point tout accroissement de rendement exige un accroissement plus que proportionnel de force. C'est ainsi que pour porter la vitesse d'un navire de 20 nœuds à 25, donc pour l'augmenter de 1-4 seulement, il faut tripler la force du moteur.

Le terrain, les matières premières et même les forces naturelles, c'est-à-dire les facteurs nécessaires de la production, étant en quantité limitée, la production elle-même se trouve limitée par contre-coup.

D'une manière générale, ne faisons aucun travail qui coûterait beaucoup plus qu'il ne rapporterait.

Nous prouverons ainsi que nous comprenons bien la loi du rendement non proportionnel.

J.-M. Fontana

## Dans l'Armée

TROUPES COLONIALES

Ont été nommés, au grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Mattei Louis-André, de l'infanterie coloniale, rapatrié de Chine.

Quilichini François, du 10ème bataillon d'infanterie coloniale.

Leonetti Jean-Grégoire, du 16ème rég. de tirailleurs sénégalais.


**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPÉDITIONS A L'INTÉRIEUR
TÉLÉPHONE : 87


## Communications

Les membres de la Société des Bons Buveurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu le 15 décembre à 19 h. 30. Présence indispensable. Questions diverses.

**CONFRERIE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION**

Aujourd'hui, octave de la fête, messes basses à 8 heures et à 10 heures, Salut et clôture à 4 h. 30.

**AVIS DE CONCOURS**

Un concours sur titres pour trois emplois d'inspecteurs adjoints des services d'Hygiène du département des Ardennes, est ouvert à Mézières, jusqu'au 31 janvier 1929.

Le concours sera plus réservé par priorité aux [illegible] en fonctions et aux diplômés des Instituts d'hygiène Universitaires Français et seulement en cas où aucun des candidats ne serait retenu, aux [illegible].

Les candidats admis ne seront titularisés qu'après un stage d'un an.

Les candidats devront être Français ou naturalisés français, avoir satisfait à la loi militaire et être pourvus du diplôme de Docteur en médecine (diplôme d'État).

Leur demande, rédigée sur timbre à trois francs [illegible], devra être adressée à M. le Préfet des Ardennes (cabinet) avec le dossier réglementaire complet ainsi qu'il est prescrit ci-dessous avant le 31 janvier 1929, (dernier délai).

1° — Adresse exacte où la décision d'acceptation ou de rejet de la candidature devra être envoyée.

2° — Acte de naissance.

3° — Copie certifiée du diplôme d'État de docteur en médecine.

4° — Certificat d'aptitude physique délivré par un médecin assermenté.

5° — Extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date.

6° — Certificat établissant la situation du candidat au point de vue militaire et ses états de services.

7° — Exposé des titres, travaux, services.

8° — Un exemplaire des principales publications.

9° — Engagement, en cas de nomination, de renoncer à faire de la clientèle, de ne consacrer exclusivement à l'emploi sollicité et de ne prétendre à aucune fonction ni à aucun mandat public.

10° — Engagement, en cas de nomination à rester en fonctions dans le département, pendant une durée minima de trois ans.

11° — Engagement, en cas de départ par démission ou autrement, de quitter à assurer le service pendant trois mois au maximum.

**Le registre portant inscription des candidatures sera clos le 31 janvier 1929.**

## AVIS DE DÉCÈS

Mme Géronime Vallesi, née Limarola et M. Vallesi André de Vescovato ; M. Paul-Dominique Limarola à la Guyane ; M. et Mme François Vallesi de Vescovato et leur fils ; MM. Joseph, Paul et Toussaint Limarola ; Mlle Marie Limarola ; Mme et M. Dominique Lanata,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

**Mlle HÉLÈNE-ROSE LIMAROLA**

leur sœur, belle-sœur, et tante germaine, décédée pieusement à Vallecalle le 13 décembre, munie des sacrements de l'Église.

Les obsèques auront lieu le quinze décembre.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

PRIEZ POUR ELLE !

La Société « Job », de Toulouse, a la douleur de faire part du décès de son excellent collaborateur

**M. PIERRE ANJOUY**
*Chef-comptable des Usines de Bastia*
*Lieutenant-aviateur*
*Chevalier de la Légion d'honneur*
*Croix de Guerre*

décédé à Bastia, à l'âge de 48 ans.

La date des obsèques sera annoncée par un avis ultérieur.

La Direction, les Employés et le Personnel des Usines « Job », de Bastia, ont la douleur de faire part du décès de

**M. PIERRE ANJOUY**
*Chef-comptable des Usines de Bastia*
*Lieutenant-aviateur*
*Chevalier de la Légion d'honneur*
*Croix de Guerre*

décédé à Bastia, à l'âge de 48 ans.

PIEDIGRIGGIO

Mme Renaud Massei ; Mme et M. Paul Massei ; MM. Joseph et Jean Silius Massei ; Mlles Madeleine et Mathilde Massei ; Mme Vve Bernardin Colonna, et ses enfants ; Mme Vve Mastracci, de Bastia, ses enfants et petits-enfants ; Mme et M. Joseph Colombani Malaspina, de Belgodère, et leurs enfants ; les frères Colonna, de feu Basile, et leurs familles ; Mlle Annonciade Colonna ; Mme et M. Raphael Colonna, et leurs enfants ; Mme et M. Jean-Innocent Colonna, et leur enfant ; Mme Vve Marie-Angèle Colonna, ses enfants et petits-enfants ; M. Simoni Simon-Jean, et ses enfants ; M. Colonna Bonaventure, et ses enfants ; Mme Vve Dau-Joseph Colonna, et ses enfants ; Mme et M. Mastracci Ours-Jean, et leurs enfants, de Castiglione ;

Famille Théodore Mastracci, de Marseille ; famille Colonna, procureur général, et veuve Nonce Colonna ; famille Dau-Joseph Colonna, et leurs enfants ; capitaine Figoli et sa famille ; Colonna Dau-Félix et familles ; Simon-Jean Paoli et familles, de Monticello ; Mme et M. le capitaine Giovannetti ; famille Ferrari ; Dr Simoni ; Mlle Anne-Marie Luciani ; la famille Tomasi, de Moltifao ; les familles Colonna et Simoni, de Piedigriggio ; les familles Nasica, Simoni et Colonna, de Prato ; les familles Marrel, de Bastia, et Mastracci, de Castiglione ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**M. RENAUD MASSEI**
*Receveur des Postes et Télégraphes en retraite*

leur époux, frère et oncle chéri, neveu, cousin-germain, parent et allié, décédé, le 9 courant à Piedigriggio, à l'âge de 53 ans.

*Priez pour Lui !*


## Toujours prête la 5 CV Peugeot

- Déjà prêt ?
- Une 5 CV Peugeot est toujours prête, constate-le une fois de plus.
- Tout de même, tu es bien obligé de vérifier l'huile, l'essence et l'eau ?
- Oui, mais ces précautions sont souvent superflues avec ma 5 CV ; j'ai remarqué neuf fois sur dix que mes réservoirs et mes carters étaient encore bien suffisamment garnis.
- Mais l'entretien de ta voiture ?
- Bah ! Chaque mois, à temps perdu, un graissage peu compliqué : presque une distraction. Songe donc : deux fois moins de graisseurs que sur une 10 CV et surtout... deux fois moins de consommation !

**Camionnette 5 CV**
Charge utile 250 kgs. 70 kms à l'heure. 2 places confortables. Impositions 5 CV. Frais d'entretien et de consommation en charge : 6 fr. 27 le kilomètre.
Toute équipée avec cinq roues garnies ... **12.500 fr.**
Que vous pouvez payer en 12 mensualités sans présentation de traites à domicile.

Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.

*Il y a plus de cent mille 5 cv. Peugeot qui roulent* 7731


## Les Spectacles

THÉÂTRE MUNICIPAL

Ce soir, à 9 heures précises : *La Bohème*, de Puccini, avec le ténor Comm. P. Schiavazzi.

**REGENT-CINEMA**. — Ce soir à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Au programme : **Régent-Journal** ; **Une bonne poire**, comique.

Les Artistes Associés présentent Charlie Chaplin, dans son dernier film : **Le Cirque**, Location au salon « l'Origan ».

**FEMINA-CINEMA**. — Ce soir à 8 h. 45. **Un Gosse dans les Coulisses**, comique en 2 parties.

Warner Bros présente **Une Mère**, interprété par Irène Rich, grand film dramatique en 7 parties.

Prochainement **A qui la faute**, interprété par Conrad Weidt.


GRANDS MAGASINS
**LOUIS MAUREL**
2 & 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ÉTABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

**MARINETTE**
14, Boul. Paoli
BASTIA
Robes et Manteaux
hautes nouveautés
UNE VISITE S'IMPOSE

Parfumerie de Luxe
**A. POGGI**
15, Boulevard Paoli, 15
Téléphone 1-16
Parfumerie de grandes marques, Maroquinerie, Vases de Gallé, Bonneterie fine, etc.
Une visite vous démontrera que vous trouverez à la PARFUMERIE POGGI, le plus grand choix de cadeaux utiles et de bon goût, aux meilleurs prix.




# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## La session du Conseil de la S.D.N.

(Suite de la 1ère page)

M. Voldemaras s'est borné à faire [illegible] du traité [illegible] des délégations de la Société des Nations et à réclamer la possibilité de l'extension à tous les pays de la politique de détente inaugurée à Locarno, tout en observant que [illegible] proposée ne règle pas [illegible] le conflit entre la Pologne et la Lituanie. Il a demandé au Conseil d'adopter les conclusions du [illegible].

Il a été ainsi décidé après que [illegible] ait réservé les droits territoriaux de la Pologne.

[illegible] avoir remis, à une date ultérieure les diverses questions le Conseil a approuvé un rapport qui étudie [illegible] de la fluctuation du pouvoir [illegible] de l'or.

**LA DOUBLE IMPOSITION**

Le Conseil s'est ensuite occupé du problème de la double imposition. En [illegible] avec la conclusion de la [illegible] réunion des experts financiers [illegible] le Conseil a décidé de recommander aux États l'ouverture de négociations en vue de la conclusion de conventions tendant à éviter la double imposition et, les évasions [illegible] ; il a décidé également de [illegible] un Comité fiscal chargé d'examiner les questions relatives aux impôts. Ce Comité serait composé d'un [illegible] de membres qui auront à être [illegible] désignés à titre personnel par les Conseils.

La prochaine séance publique du Conseil aura lieu demain matin à 10 h. 30.

**LE CONFLIT ENTRE LA BOLIVIE ET LE PARAGUAY**

Au cours de la séance privée le Conseil de la Société des Nations a décidé de communiquer à la Bolivie le télégramme adressé par le Paraguay à la Société des Nations et au Paraguay le télégramme de la Bolivie à la Société des Nations.

**LES ENTRETIENS D'HIER**

*Lugano*, 14 décembre. — MM. Briand, Chamberlain et Quinones de Léon ont déjeuné ensemble. Peu après Sir Chamberlain a reçu le représentant de [illegible]. A l'issue de leur entretien le communiqué suivant a été publié :

« Sir Chamberlain et M. Scialoja poursuivent aujourd'hui les conversations commencées au début de la semaine dernière avec M. Grandi ; les deux Gouvernements sont d'accord sur le protocole à suivre pour mettre en vigueur le protocole du 16 septembre. »

De son côté, M. Briand a reçu M. Titulescu puis M. Scialoja qui l'a mis au courant des négociations en cours.

MM. Briand et Stresemann se sont réunis vers 5 heures chez le ministre français. Après une heure de conversation ils ont gagné ensemble l'Hôtel-Palace où ils ont continué avec Sir Chamberlain leur conversation jusqu'à 19 heures 30.

Demain matin, les trois ministres se rencontreront soit avant soit après la séance du Conseil. Ils publieront à l'issue de cette ultime conversation un communiqué précisant la situation telle qu'elle résulte des conversations de Lugano.

Sir Chamberlain quittera Lugano demain soir et rentrera directement à Londres ; M. Briand passera la journée de dimanche à Lugano s'il n'est pas obligé de partir dimanche matin à Paris en raison de la prochaine discussion au Sénat du budget des Affaires étrangères.

M. Briand recevra demain matin à déjeuner M. Rusca, syndic de Lugano.

M. Stresemann qui a reçu dans la soirée la presse se reposera probablement quelques jours à Lugano.

**LES DÉCLARATIONS DE M. STRESEMANN A LA PRESSE ALLEMANDE**

Voici les déclarations faites par M. Stresemann aux représentants de la presse allemande :

« Nous examinames, dit-il, en substance, les moyens d'appliquer le protocole de Genève ; nous découvrimes que la question rhénane ne pouvait être considérée que du point de vue politique, le point de vue juridique serait sans aboutissant. Les négociations diplomatiques pourront commencer sur la question rhénane quand les experts chargés d'examiner la question des réparations auront travaillé. Les questions cependant ne sont pas complètement liées mais simplement parallèles ; le plan Dawes resterait en vigueur malgré l'échec du travail des experts.

« Nous examinames les questions que pose l'installation d'une Commission des constatations et de conciliation. Je pense toujours que cet organisme ne pourrait nullement continuer sa tâche au delà de la limite fixée par le traité de Versailles relativement à l'évacuation rhénane.

« Relativement à la question de l'Anschluss M. Briand me déclara que la polémique entre nous fut surtout provoquée par la nécessité où il se trouvait de répondre devant le parlement aux interpellations. »


« GIBBS-TOILETTE » le fameux savon à 2 frs de GIBBS


## Ce que disent les Journaux de Paris

[illegible], 14 décembre. — De l' « Œuvre » (M. Jean Piot) :

Quant au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes il est subordonné au [illegible] de l'Europe à la paix et l'Anschluss ne serait la guerre.

Le chancelier Muller, répétons-le, est parfaitement libre de penser le [illegible] et même de le dire. Il ne l'est peut-être pas moralement de faire une manifestation de ce genre au moment où l'on pouvait attendre de Lugano que l'atmosphère — mais ne parlons pas de celle qui règne sur le lac mais sur l'Europe — allait s'éclaircir.

[illegible] les fâcheux précédents auxquels nous pouvions faire allusion tout à [illegible] ne sont pas une excuse pour le [illegible] socialiste précisément parce qu'il est socialiste et qu'il devrait [illegible] pour le travail de paix qui se [illegible] à Lugano le respect qu'on pourrait [illegible] attendre d'autres que lui. »

De l' « Ère Nouvelle » (M. Albert [illegible]) :

Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

La difficulté majeure est dans la [illegible] laquelle s'engageront entre les Gouvernements intéressés les négociations relatives à l'évacuation anticipée de la Rhénanie.

Les ministres des Affaires étrangères d'Allemagne et de France discutent ce problème avec cordialité sans [illegible] à un accord. Toutefois il [illegible] d'une information qui [illegible] a consenti à ne pas faire [illegible] l'ouverture de ce débat de [illegible] la commercialisation des bons émis en [illegible] du plan Dawes. S'il est vrai c'est un progrès réel. Nous ne perdrons [illegible] à cette concession, on n'en [illegible].

Mais lorsque M. Stresemann allègue que la commercialisation dépendait beaucoup plus de [illegible] que du Reich on n'avait rien à lui répondre de logique dès lors notre silence renforçait sa revendication.

« Puisse-t-il ne pas pousser ses avantages au delà de ce à quoi notre pays peut consentir. »

Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« M. Hermann Muller s'est également expliqué sur cette question de l'Anschluss grâce à laquelle on a tenté visiblement d'embrouiller la question rhénane. Il n'a bien entendu maintenu contre M. Briand que le principe de la revendication.

« Légitime elle l'est si bien que sa possibilité est prévue par le traité de Versailles lui-même mais il a déclaré qu'elle n'était susceptible d'aucune conséquence pratique dans les conditions actuelles.

« C'est, je pense, tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre du chef du Gouvernement allemand. Espérons donc que ce discours ne provoquera pas de nouveaux mouvements de susceptibilité nerveuse soit à Paris, soit à Lugano. »

De l'*Ère Nouvelle*, (M. Gabriel Cudenet) :

« L'échec de la conférence de Kœnigsberg est le fait de la Lithuanie et non de la Pologne. M. Waldemaras se moque à la fois de l'accident et du tribunal devant lequel il comparait.

« Il importe qu'une décision énergique soit prise pour amener à la raison cet entrepreneur d'agitation plus ou moins encouragé par tous ceux qui n'ont pas intérêt au maintien de la paix.

« M. Stresemann doit comprendre qu'il ne peut laisser dire plus longtemps que Berlin fait tenir secrètement à M. Waldemaras des conseils d'intransigeance. M. Stresemann est un homme de Locarno et il a une autre mission que celle de donner certains foyers.

« C'est d'Allemagne aussi bien que de France et d'Angleterre que doivent venir non seulement les avertissements, mais la mise en demeure. »

*Vienne*, 14 décembre. — Dans sa séance de l'après-midi le Conseil national a élu comme président M. Gerner, député du parti chrétien social, en remplacement de M. Miklass qui vient d'être nommé président de la République autrichienne.

## Le Scandale de la Gazette du Franc

**M. DE COURVILLE EST PLACÉ SOUS MANDAT D'ARRÊT**

(Suite de la 1ère page)

Le juge d'instruction interroge ensuite M. de Courville qui maintient sa précédente déclaration. Il explique qu'en 1925, déjà président du Comptoir des Textiles du Nord, en remplacement de Mme Joseph Mève, il avança 300.000 fr. à Mme Hanau pour la fondation de la « Gazette du Franc ». Il déclare que la « Gazette du Franc » et le Comptoir des Textiles du Nord étaient la même affaire.

Il reconnut qu'il n'avait été que gérant du Syndicat 546, mais il ne s'était pas rendu compte exactement des opérations faites par la « Gazette du Franc » et ne put obtenir l'explication et les renseignements qu'il avait demandés à Lazare Bloch.

Le juge d'instruction demande s'il avait connu également les Syndicats 546 et 577.

M. de Courville répond ignorer le 546 et avoir cubé le 577.

— On a fait, dit-il, abus de ma signature et de ma griffe.

Il finit cependant par reconnaître avoir participé à la fondation de cette filiale de la « Gazette du Franc » et avoir signé des pièces préparées à l'avance.

— Les fonds, ajoute-t-il, étaient faits par Mme Hanau dont je recevais les titres.

Maître Henacel le conseil affirmant que ce genre d'opération était parfaitement régulier.

Mais, fait plus grave, en octobre et novembre dernier, comme administrateur de la Compagnie générale, financière et foncière, M. de Courville passa avec Mme Hanau une série de contrats garantissant des paiements de 8 % minimum aux porteurs éventuels de bons à émettre à bref délai à concurrence de dix fois le capital social de chacune des filiales de la « Gazette », soit plus de 150 millions Maître Chauveau, notaire, avait bien émis un avis défavorable à l'émission de ces bons, mais Mme Hanau passa outre.

M. de Courville ne peut répéter au juge d'instruction que toutes les pièces étaient préparées à l'avance quand il les signait.

Après l'interrogatoire, le juge d'instruction signifie à M. de Courville qu'il le place sous mandat d'arrestation.

Alors, M. de Courville évoque sa famille, sa carrière d'honneur.

Le juge répond que le devoir était de penser aux familles dépouillées par la « Gazette du Franc ».

**L'INTERNEMENT D'ALIBERT**

Le docteur Paul s'est rendu auprès de M. Audibert dont l'état de santé s'est amélioré : il se rendra encore lundi auprès de M. Audibert pour donner son avis définitif en ce qui concerne son internement à l'infirmerie de la Santé.

## La maladie du roi Georges V

**UNE LÉGÈRE AMÉLIORATION**

*Londres*, 14 décembre. — Bien que le roi souffre encore de l'état d'épuisement les médecins ont constaté ce soir une légère amélioration dans l'état général.

La maladie ne fait aucun progrès au point de vue local.

**LE BULLETIN DE SANTÉ**

*Londres*, 14 décembre. — Voici le bulletin de santé du roi publié à 10 h. 30.

« La légère amélioration dans l'état du roi, mentionnée dans le bulletin d'hier soir, se maintient. Toute amélioration doit être lente et difficile ».

**L'OPTIMISME RENAIT**

*Londres*, 14 décembre. — On annonce de source autorisée qu'une atmosphère plus optimiste règne dans les milieux du Palais de Buckingham bien qu'une grande inquiétude doive continuer.

La consultation des médecins a duré ce matin une heure trente ; une nouvelle consultation aura lieu cet après-midi.

**UN TÉLÉGRAMME DE LA REINE**

*Londres*, 14 décembre. — La reine a fait adresser au président Coolidge un télégramme de remerciements à la dépêche que ce dernier adressa au roi pour lui exprimer ses vœux de rétablissement.

Ce télégramme dit notamment que quoique la récente opération ait réussi les conséquences de l'infection générale exigeront de nombreuses semaines de progrès lents et difficiles avant l'entrée du roi en convalescence.

**UNE MAUVAISE JOURNÉE**

*Londres*, 14 décembre. — Le roi a passé une journée un peu agitée. L'état général est moins satisfaisant que dans la matinée, néanmoins le pouls est stationnaire.

## L'aviateur Pellelier Doisy est arrivé à Casablanca

*Casablanca*, 14 décembre. — Le paquebot « Haïti », courrier de Bordeaux, est arrivé ce matin à 7 heures à Casablanca. Parmi les passagers se trouvaient le capitaine-aviateur Pelletier Doisy, récemment affecté au 37e régiment d'aviation.

De nombreux officiers de ce régiment et de pilotes civils ont salué l'aviateur à son débarquement.

Le capitaine Pelletier Doisy se rendra prochainement à Marrakech où il est affecté au commandement du second groupe d'aviation.

## Nouvelles diverses

*Paris*, 14 décembre. — L'Office International des vins réuni sous la présidence de M. Barthe, député de l'Hérault, a continué ses travaux.

Le docteur Dezwel, membre de l'Académie royale de Madrid, au nom du Comité scientifique espagnol, a présenté un rapport sur la valeur alimentaire et hygiénique du vin. Il a montré que le vin est un aliment de premier ordre qui est aidé et est [illegible] indispensables à l'organisme et il a conclu en déclarant qu'au point de vue médical on ne peut défendre le régime sec.

Le président a félicité le rapporteur de son magistral travail qui a été adopté.

Un débat courtois s'est engagé entre les délégations d'Espagne, de France et du Portugal au sujet de l'enquête sur les tarifs douaniers.

Le Comité directeur a réélu M. Barthe, délégué de la France, comme président, le comte de Las Mirandas, délégué de l'Espagne et le docteur Beguier, délégué du Portugal comme vice-présidents.

L'Office International a été invité par les délégués de l'Espagne et de Roumanie à prendre part aux Congrès internationaux de viticulture de Barcelone et de Budapest.

*Paris*, 14 décembre. — Vers neuf heures du matin, le sieur Louis Reymond Bernard, 25 ans, employé de banque, se présentait au domicile de M. Germain Goldschmidt, 58 ans.

Brusquement, au cours de la conversation, Bernard sortit un revolver de sa poche et tira dans la direction de M. Goldschmidt qui fut atteint par le projectile. Retournant son arme contre lui-même, le meurtrier tenta de se faire sauter la cervelle.

Au bruit des détonations on accourut et les deux hommes furent immédiatement transportés à l'hôpital Beaujon où, leur état ayant été jugé grave, le commissaire de police du quartier Chaillot ne put les interroger.

*Paris*, 14 décembre. — M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, est arrivé cet après-midi à Paris. Il a été salué par M. Baveller, chef adjoint du Protocole.

*Paris*, 14 décembre. — Un monument doit être érigé à Saint-Germain-en-Laye à la mémoire de Claude Debussy.

Le compositeur est né dans cette ville.

A la suite d'une démarche de M. André Messager, président du Comité pour l'érection de ce monument, M. Doumergue, président de la République, vient d'accepter la présidence d'honneur de ce comité.

*Paris*, 14 décembre. — Le huitième Bureau du Sénat, réuni sous la présidence de M. Jean Hennessy, a entendu les conclusions du rapport de M. Louis Martin, rapporteur de la sous-Commission chargée d'examiner l'élection du comte d'Andlau, comme sénateur du Bas Rhin.

Le Bureau a adopté à l'unanimité son rapport concluant à la validation de l'élection du nouveau sénateur de l'Alsace.

Le Bureau a désigné M. Louis Martin comme rapporteur définitif et l'a chargé de déposer son rapport dans le plus bref délai.

*Paris*, 14 décembre. — Il est question de supprimer à l'Élysée pour le premier janvier prochain, la réception des corps constitués (Conseil d'État de Cassation, Cour des Comptes, Universités, administrations publiques).

Le président de la République aurait trouvé ces cérémonies longues et fatigantes ; il recevrait seulement le matin les membres du gouvernement, les bureaux du Sénat et de la Chambre et l'après-midi le corps diplomatique.

La décision n'est pas encore officielle ; elle serait prise au prochain conseil des ministres.

*Taroudant*, 14 décembre. — Plusieurs nuages de sauterelles sont signalés se dirigeant sur Marrakech ; toutes les mesures ont été prises pour procéder à leur destruction dès qu'elles se seront posées.

*Nice*, 14 décembre. — Les membres du Conseil national de la Principauté de Monaco, après une séance de deux minutes, tenue hier après-midi, ont remis leur démission collective à M. Pierre, ministre d'État et ont adressé au prince un message dont le texte n'est pas encore connu.

*Besançon*, 14 décembre. — Le 26 mars 1928, le tribunal départemental de la Haute Saône rendait un jugement suivant lequel la ville de Tokio était condamnée à effectuer ses paiements en francs-or pour se libérer de l'emprunt de cinq pour cent de 1912.

La Cour d'Appel de Besançon, devant laquelle la ville de Tokio interjeta appel, vient de rendre un jugement déboutant la ville de Tokio et confirmant le premier jugement.

L'arrêt dit que la ville de Tokio doit se libérer non en francs français mais en francs sur la base du rapport du taux de la livre sterling en 1912.

*Berlin*, 14 décembre. — A Bratwie, près de Dantzig, cinq enfants d'un garçon d'étable qui s'était absenté quelques minutes pour aller traire ses vaches furent asphyxiés par l'acide carbonique qui se dégagea subitement d'un poêle assurant le chauffage de la maisonnée.

*Londres*, 14 décembre. — Un nouveau mot, le plus long peut-être de la langue anglaise, a fait son apparition : c'est le mot « Antidisestablishmentarianism » qui est employé par certains dans la controverse au sujet du livre de prières dans le sens de la doctrine opposée à celle de la séparation de l'église et de l'État.

*Montréal*, 14 décembre. — Une patrouille de nuit vient de découvrir un ingénieux procédé des Bootleggers pour introduire en fraude aux États-Unis du whisky défendu.

Ce précieux alcool franchissait les chutes du Niagara dans un petit tonneau suspendu à un câble de transport d'électricité à haute tension.

*Cherbourg*, 14 décembre. — Par le paquebot « Majestic », venant de New-York, sont arrivés à Cherbourg l'infant Don Alphonso d'Espagne, l'infante Béatrice, leur fils Don Alvaro d'Orléans, le marquis de Villaviès et Donna Pétronilla de Escandon Salamanca, qui viennent de faire un voyage de trois semaines aux États-Unis et se rendent à Paris.

*Berne*, 14 décembre. — Le Conseil des États et le Conseil national réunis ont procédé aux élections constitutionnelles.

Sont élus : au Conseil fédéral, M. Haab, président de la Confédération helvétique pour 1929 ; MM. Motta, Haeberlin, Schulthess, Scheurer et Musy ont été réélus ; M. Pilet Golaz, M. Canton de Vaud est élu en remplacement de M. Chuard, démissionnaire.

*Madrid*, 14 décembre. — On mande de Barcelone qu'une très forte secousse sismique, accompagnée d'un grondement lointain a été enregistrée cette nuit à minuit sur la côte Maresme.

Le phénomène a été perçu dans toute la province de Barcelone où l'alarme a été très vive.

Une note de l'Observatoire dit que ce mouvement forme en partie la suite des secousses enregistrées depuis quelque temps sur la côte du Levant.

*Riga*, 14 décembre. — Les autorités de Lettonie ont arrêté les membres du Comité central de la Ligue des jeunes communistes, Société affiliée à une organisation internationale dont le quartier général est à Moscou.

Des perquisitions effectuées au siège ont révélé l'existence d'un complot tendant à renverser par la violence la constitution lettonne.

*Bucarest*, 14 décembre. — Les élections législatives marquent pour le Gouvernement un succès triomphal.

Plus de 88 pour cent des électeurs se sont ralliés au programme du Gouvernement.

M. Bratiani n'obtient que douze pour cent des suffrages.

Donc, dans une Chambre de 387 députés l'ancien premier ministre ne comptera que vingt ou vingt deux adhérents.

*Lugano*, 14 décembre. — Sir Chamberlain rencontrera cet après-midi M. Stresemann.


TSF

**DUCRETET**
ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
2, BOULEVARD DU PALAIS — BASTIA
AGENT EXCLUSIF POUR LA CORSE

**Pompes, Moto-Pompes**
PAUL DEVEZE, 3 à 9, rue des Vignerons - MARSEILLE.
GROUPES ÉLECTROGÈNES, MOTO-SCIE, MOULINS CONCASSEURS
Agent Général Dépositaires de : MOTEURS BERNARD

**Maison NOEL SANTANDREA, Bastia**
*15, Boulevard Paoli* (Téléphone 84)

**Tarif des Tabacs**

| | |
|---|---|
| Cigarettes DJALMA et Fatma, la cartouche : | 11.50 |
| Cigarettes JOB HAVANE, la cartouche : | 13.75 |
| Cigarettes JOB KENTUCKY, la cartouche : | 16 |
| Cigarettes JOB MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16-50 |
| Cigarettes ALBAN MARYLAND et Portefeuille, la cartouche : | 16.50 |
| TABAC DJALMA et Caporal, la cartouche : | 15.50 |

*LE PLUS GRAND ASSORTIMENT DE CIGARETTES FINES*
Three-Castles — Capstan — Craven — Golden-Cross — Abdulah — Nestor-Gianaclis — Osborne — 111 — Chesterfield — Saphir — Lucky-Strike — Cirla — Stadion, etc...
*Régie - Allumettes - Cartes à jouer*
EAU DE COLOGNE « NEROLIA » et « FLORIA »
Toutes les principales marques de Parfumerie
*COTY - PIVER - HOUBIGANT - D'ORSAY - CHERAMY - LASSEGUE - etc.*
*Dentifrice ODOL* (Exclusivité) ARTICLES SPÉCIAUX POUR SALONS
Moët et Chandon — Ackerman — Neuville
VINS ET LIQUEURS DE TOUTES MARQUES Caves Populaires — Vins de qualité supérieure
Bénédictine — Vieille-Cure — Cointreau, etc.
Vins ouverts : 2 fr. 60 le litre pris aux cx : 2 fr. 25 le litre.
VIEUX CAFÉS FINS (Deux ans de magasin)
*Ses spécialités :*
*PATRIMONIO - RED. TOP - CERVIONE - MUSCAT de CENTURI*
*BASTIA-CAP - PORTO-GOLF*
*MAKIA*

**GRANDE BRULERIE CYRNOS**
23 BIS, RUE DE L'OPÉRA — BASTIA
*TORRÉFACTION JOURNALIÈRE DE CAFÉS*
*EXPÉDITION A L'INTÉRIEUR*
Téléphone : 1.00
*La plus ancienne Maison de la Corse.*

*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
**Machines à Coudre**
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
adressez-vous à **M. JACARIA** mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

**A VENDRE**
Matériel de séferie marque Guillet, état neuf, une locomobile de 12 HP et un camion de 4 tonnes en parfait état de marche. Voir Filippi et Rocchesani, mécaniciens, boulevard de Toga prolongé. [illegible]

**AVIS DE DETTES**
M. Graziani Jacques, propriétaire à Lucciana ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme Mme Graziani, née Canaiconi de Moltifao, n'habitant plus avec lui.

**ON DEMANDE**
Une bonne sachant faire la cuisine. Prendre adresse aux bureaux du journal.

**A VENDRE**
Cause double emploi, salon, chambre à coucher, filtre à eau tub, métier broderie, chevalet peinture et divers. Prendre adresse au journal.

**A CÉDER**
Épicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.

**PROPRIETAIRES**
J'ACHÈTE à Bastia appartement vide de 3 à 7 pièces libre à la vente. Écrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR » 31, boulevard Paoli - Bastia.

**ON DEMANDE**
Acheter un piano bon état. S'adresser aux bureaux du journal.

# BOURSE DE PARIS du 10 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Alsace | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1928 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Distr. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Hâvre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Asthmane | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Peñarroya | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Joulas | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peprinas | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financière Caoutchoucs | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Porte Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mosilla | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Parsochies | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Cusenier Jeunes | [illegible] | [illegible] |
| Pellet Chaussures | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Penins. Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hutchinson | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| Fonds d'Etats Etrangers | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 5 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hollan 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 5 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| CHANGES | | |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


RHUMATISMES
[illegible]
RADIOLE
[illegible]

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.


## ETUDE DE Me J.-B. SEATELLI
NOTAIRE A BASTIA

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste Seatelli, notaire à Bastia, le 11 décembre 1928, enregistré à Bastia le 13 décembre de la même année, Fo 23, Case 145,

M. Pierre-Jean Santini, Retraité, demeurant à Bastia, a vendu à Madame Marguerite Rosselé, épouse autorisée de M. Philippe Guerrini, avec lequel elle demeure à Bastia,

Le fonds de commerce de Tabac exploité à Bastia, Rue ... N° 2.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues jusqu'au dixième jour après la seconde publication, en l'étude de Me Seatelli, à Bastia, 22, ... Auguste Gaudin, domicile élu par les parties.

Pour première insertion :

SEATELLI


COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE [illegible]
PENDULES — MONTRES — CHRONOS — REVEILS — ORFÈVRERIE — BIJOUTERIE


## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Vendredi 14, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 15, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 15, de Nice p. Bastia à 20 h.
Dimanche 16, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 17, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 18 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 22 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 18 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 22 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Jeudi 6, de Bastia p. Marseille à 10 h.
Jeudi 6, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 7, de Bastia p. Nice à 21 heures
Samedi 8, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 9, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 10, Le départ de Calvi p. Nice n'aura pas lieu.
Mardi 11, de Bastia p. Livourne à 23 h.
Mardi 11, d'Ajaccio p. Marseille à 19 h.
Jeudi 13, de Calvi p. Marseille à 23 h. 30
Jeudi 13, de Bastia p. Ile-Rousse-Calvi et Marseille à 12 heures.
Jeudi 13, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 14, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 15, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 20 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 18 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 13 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


AUTOMOBILES
DONNET
6 CV et 12 CV, 6 cylindres
7 CV et 11 CV, 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix
Concessionnaire exclusif pour la Corse
AUTOSTOCK CERNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone 1-48



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Pinà



ENTREPRISE GÉNÉRALE
— POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

CABINET DENTAIRE
T. BOURGEOIS
Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
Prothèse dentaire et Maxillo faciale
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - Bastia

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.

STÉNO-DACTYLO
Institut JAMET-BUFFEREAU
[illegible] de BASTIA, 26, Boulevard Paoli et Marseille, 15, Allées de Meilhan.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
33, BOULEVARD PAOLI, 33
BASTIA - Téléphone 2-24
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS
dignes d'être offertes
d'orner votre intérieur
dénotant de votre bon goût.

La REMINGTON PORTATIVE
payable 85 fr. par mois
MACHINE QUI ...
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE

REMPLISSEZ LE BULLETIN CI-DESSOUS ET VOUS RECEVREZ FRANCO LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom .......................... adresse ..........................
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER Cie (S.A.), 50 Rue Saint Ferréol - MARSEILLE

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Edition exceptionnelle de jardins et Basses-Cours
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
HACHETTE, 79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

AUTOMOBILES FIAT
Tous modèles — livraison immédiate
Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE :
LAURENT MARINI
18, Rue de l'Opéra
BASTIA

Dans son numéro du 14 OCTOBRE
la Semaine Vermot
commencera un nouveau roman
M. et Mme Coxinel
PÉDICURES
28 Pages En vente partout : 1 fr 50


ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ......................................
demeurant à ......................................
déclare souscrire un abonnement de ...................... au Petit Bastiais à partir du ......................
Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE,

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : ... francs — 3 mois : ... francs


RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

" Tu devrais le remettre à la Farine Lactée..."
Bob grandit ; le bébé d'hier devient un grand garçon ... La Farine Lactée NESTLÉ, en effet, riche en lait pur, parfaitement assimilée par les tout petits, convient tout aussi bien à l'enfant qui grandit et a besoin de s'instruire. Pour faciliter la croissance, favoriser la formation des os et des muscles, donnez à vos enfants, quel que soit leur âge, de nombreuses bouillies à la Farine Lactée ...
FARINE LACTÉE NESTLÉ
aliment complet, sain, léger et fortifiant.
Agent général : Alfred PADOVANI 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA



33e ANNÉE — N° 281
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
DIMANCHE 16 DÉC. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.63
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA


# Le Petit Bastiais


QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Compte Chèques Postaux Marseille 158

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 31 | 62 |
| Continent et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B | 44 | 80 | 160 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
00631


## Les stations antipaludiques

Au cours de la discussion du budget du ministère du Travail, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, M. Landry, rapporteur de ce budget, a eu l'occasion de remercier M. le Ministre Loucheur d'avoir annoncé à la Tribune qu'à la suite des résultats donnés par la station antipaludique de Portovecchio, il comptait en créer quatre autres du même genre sur la côte orientale de la Corse.

De quoi s'agit-il ? D'organiser sur les points qui constituent le centre de régions infectées par le paludisme des stations de lutte engagée du point de vue hygiénique et médical.

Si nous considérons, avec tous ceux qui ont quelque connaissance, quelque expérience des caractères généraux du paludisme en Corse, que ce fléau perdra son acuité endémique actuelle lorsque les terres qu'il ravage seront mises en valeur par la multiplication des eaux potables, par la stabulation, par la culture intensive, par un outillage d'exploitation collectif et individuel renforcé, il n'en est pas moins vrai qu'il est également de la plus grande urgence de combattre parallèlement le paludisme dans ses attaques individuelles qui se comptent par milliers. Parce que trop nombreux, il faut soigner les cas particuliers en même qu'entreprendre une lutte contre les causes globales du paludisme. Il faut surprendre et vaincre l'hématozoaire où il se trouve, dans les organismes humains où il s'est infiltré, en même temps que tarir les sources où il prend naissance : les marais, les eaux polluées, les terres abandonnées. Le paupérisme matériel et hygiénique qui en est la conséquence.

La quininisation mise à la portée des intéressés, qui a été un grand progrès, bien qu'elle ne coûte à l'Etat que 250.000 francs par an de subvention au département, n'est pas suffisante en présence de la multiplicité et de la gravité des cas, outre qu'en réalité elle n'atteint pas tous les paludéens, dispersés dans une foule d'agglomérations isolées.

L'idée de créer des stations antipaludiques médicales n'est pas nouvelle, sinon en Corse. L'inspection départementale de l'Hygiène a eu l'occasion de constater qu'elle fonctionnait dans d'autres pays fortement impaludés, et qu'elle donnait de bons résultats. On procède à un véritable repérage des malades et on les soigne par les moyens appropriés. La station ayant sous sa juridiction un territoire déterminé, dirigée par un médecin spécialiste ou spécialisé, aidé par ses collègues et par des infirmières attachées à la station et qui battent la campagne, disposant en outre de tout l'outillage, car il en existe un, nécessaire aux recherches, aux analyses ; on peut compter qu'une pareille organisation, si elle était sérieusement constituée et étendue, porterait un coup appréciable au paludisme, étique dès le même temps par d'autres côtés, par tous les côtés.

Actuellement, dans le domaine hygiénique, le paludisme est combattu en ordre dispersé, avec de considérables inégalités de niveau, par une inspection départementale de l'Hygiène qui fait ce qu'elle peut réduite à son chef qui n'a pas le don d'ubiquité, par les médecins locaux qui n'ont pas que cela à faire et n'ont ni les loisirs, ni les moyens de se spécialiser, par une quininisation dont nous avons dit qu'elle ne saurait être suffisante ni comme remède unique, ni comme intensité d'action dans l'espace. Il est surtout combattu, mais fort mal comme on le constate, par la fuite des populations devant le fléau, ce qui, en outre, n'est pas une solution, et est même, du point de vue du résultat à atteindre, le contraire d'une solution.

La création du plus possible de stations anti-paludiques, couvrant dans leur réseau tous les territoires infestés, pourrait bien en venant au travail comportant d'ailleurs, dans d'autres ordres d'idées, d'autres efforts parallèles.

Ajoutons que cette œuvre, il est ici seulement question pour le moment est le fruit d'une conception qui, sans être reconnue comme une œuvre nous dit, a été étudiée pour être appliquée à la Corse par la fondation Rockfeller. On a fait grand cas de l'intervention en Corse de la fondation Rockfeller, à ses débuts. Elle n'a pas abandonné la partie. Mais l'on doit comprendre que son aide généreuse est subordonnée à la contribution nécessaire à plusieurs titres de l'Etat français. Car non seulement la fondation Rockfeller ne saurait s'attribuer ici une sorte de monopole dans une matière où le contact avec l'administration française est constant et de rigueur, mais encore cet organisme étranger n'admettrait pas que l'Etat ne prenne aucun souci de l'effort déjà puissant, et en tout cas parfaitement désintéressé, qu'il dépense sur une portion du territoire français.

Nous croyons savoir que l'idée des stations antipaludiques est le résultat de l'étude de la question à laquelle se livre la fondation Rockfeller depuis quelques années. Sans aucun doute, après ce qu'elle a déjà fait, elle est décidée à continuer son œuvre, avec le concours indispensable du gouvernement. Elle peut maintenant être mise que cette œuvre exige, pour être poursuivie, de s'appuyer essentiellement sur la création d'un réseau de stations anti-paludiques, qui permettront d'extirper, après repérage méthodique des cas, le paludisme dans ses manifestations caractérisées. Cela peut porter sur des milliers de sujets et aboutir à des résultats considérables. C'est sans doute ainsi que l'a entendu le ministre de l'Hygiène, et si sa bonne intention n'est pas dénaturée par une conception étriquée des stations, cela ira pour le mieux.

P. B.

## M. Klotz sera examiné par des aliénistes

*Paris*, 15 décembre. — Après entente entre le procureur général et le procureur de la République il a été décidé que M. Klotz, sénateur, ancien ministre, inculpé d'émission de chèques sans provision et de faux en écritures de commerce sera transféré à l'infirmerie spéciale de Fresnes afin d'y être examiné au point de vue mental par trois

M. KLOTZ

médecins aliénistes commis par M. de Genille, juge d'instruction, les docteurs Truelle, Claude et Roques-Fursac.

Le directeur de l'administration pénitentiaire, M. Mouton, se rendra lui-même à Fresnes pour se rendre compte des mesures prises en vue de l'internement de l'ancien ministre.

M. Klotz était détenu à la maison de santé de Suresnes, en vertu d'une décision du préfet.

Muni de pouvoirs spéciaux relativement à l'internement immédiat, M. de Genille a demandé à M. Chiappe de dessaisir le préfet afin que M. Klotz, objet d'un mandat de dépôt, pût passer comme il convenait de l'autorité préfectorale à l'autorité judiciaire.

**M. KLOTZ EST TRANSFÉRÉ A FRESNES**

*Paris*, 15 décembre. — En exécution de l'instruction du maître de Genille, juge d'instruction, M. André Benoît, directeur de la police judiciaire, s'est rendu à Suresnes. Il a été introduit auprès de M. Klotz auquel, avec tous les ménagements nécessités par l'état de santé de l'ancien ministre, il a appris la décision du Parquet. A 14 heures, l'automobile emmena à Suresnes. M. Benoît a remis M. Klotz au directeur de l'infirmerie spéciale de la prison de Fresnes.

## AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 DÉCEMBRE 1928 afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans retard, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur adressons à cet effet.

## Le Conseil de la S.D.N. a terminé ses travaux

### La question des minorités en Haute-Silésie a provoqué un vif débat

*Lugano*, 15 décembre. — La séance que le Conseil a tenu ce matin a été occupée par la lecture du rapport sur un grand nombre de réclamations d'origine allemande touchant l'application du régime scolaire minoritaire en Haute Silésie polonaise.

**LE DISCOURS DE M. ZALESKI**

Après adoption par le Conseil des conclusions du rapporteur, M. Zaleski, ministre des Affaires étrangères de la Pologne, a pris la parole pour souligner la façon dont la propagande allemande submergerait le Conseil en attirant son attention sur des faits d'une importance minime.

Il a énuméré à ce propos les efforts faits par le Gouvernement polonais pour assurer l'instruction des minorités allemandes. Il a profité de cette occasion pour montrer, en citant des chiffres, combien la prospérité industrielle de la Haute Silésie polonaise augmentait à cette heure.

Le ministre polonais a assuré que la tranquillité du pays serait assurée si les organisations allemandes, par leur propagande incessante contre le régime polonais n'entraînerait une agitation factice dont les autorités polonaises se sont décidées à supporter les agissements.

**M. STRESEMANN REPLIQUE**

M. Stresemann pendant le discours de M. Zaleski a montré un vif mécontentement et a donné signe d'une impatience visible.

Lorsqu'à son tour, il a pris la parole, le ministre allemand a déclaré avoir entendu avec étonnement le discours de M. Zaleski. Ce discours paraît-il s'inspirer n'a-t-il dit, d'une haine profonde des minorités allemandes.

M. Stresemann se demande le rapport qui existe entre la question scolaire et les statistiques économiques fournies par le représentant de la Pologne. Il croit d'ailleurs que la prospérité de l'industrie de la Haute Silésie vient de ce que les chefs en sont pour la plupart allemands.

M. Stresemann proteste énergiquement contre les menaces qui viennent d'être portées contre les minorités allemandes et demande de quel droit elles pourraient être réalisées contre ces Associations légalement constituées. Il refuse de partager aucune des idées exprimées par M. Zaleski.

Si la Société des Nations ne s'occupait pas de la question des minorités elle renoncerait en même temps à l'idéal qui a déterminé certains pays à entrer dans son sein.

M. Stresemann termine en exprimant son intention de saisir le Conseil lors de la prochaine session de l'ensemble du problème des minorités.

**INTERVENTION DE M. BRIAND**

Au milieu de l'émotion générale, M. Briand, qui préside, prend la parole.

— Je ne voudrais pas, dit M. Briand, que le Conseil se sépare sur une impression défavorable. Je tiens à dire que rien ne permet de supposer que la Société des Nations et le Conseil puissent arriver à détourner leurs regards du problème des minorités.

« Ce problème est un des objets essentiels de la Société des Nations ; elle tient à honneur de chercher à le résoudre et à ne pas répudier cette tâche sacrée.

« Jamais les droits des minorités ne seront négligés et chaque fois qu'il s'agira d'en affirmer le respect le plus grand la Société des Nations ne faillira pas à sa tâche. »

M. Briand déclare alors close la dernière séance publique de la session.

**UN COMMUNIQUÉ SUR LES CONVERSATIONS BRIAND-STRESEMANN-CHAMBERLAIN**

*Lugano*, 15 décembre. — MM. Chamberlain, Briand et Stresemann se sont réunis avant la séance secrète du Conseil pour approuver le texte du communiqué relatif à leurs conversations et dont voici la teneur :

« La session du Conseil nous a permis de reprendre les contacts longtemps interrompus et de procéder à des échanges de vues qui ont été des plus utiles. Ces conversations nous ont amené à penser plus fortement que jamais qu'une politique poursuivant la conciliation et le rapprochement de nos pays est la plus propre à assurer la paix.

« A cette politique nous restons fidèlement attachés. Dans cet esprit nous continuerons les négociations entamées en vertu de l'accord réalisé à Genève le 16 septembre dernier entre les six puissances intéressées.

« Nous sommes décidés à faire tout ce qui sera en notre pouvoir pour arriver aussi vite que possible au règlement complet et définitif des difficultés nées de la guerre et pour assurer ainsi sur la base de la confiance mutuelle le développement heureux des relations entre nos pays. »

**UNE SÉANCE SECRÈTE**

*Paris*, 15 décembre. — Le Conseil de la Société des Nations s'est réuni à 3 heures 30, en séance secrète, qui a duré environ une heure.

Il a décidé d'envoyer aux Gouvernements de Bolivie et du Paraguay l'article 12 du pacte de la Société des Nations d'après lequel tous les membres de la Société conviennent que s'il s'élève entre eux un différend susceptible d'entraîner une rupture ils le soumettront soit à la procédure d'arbitrage soit à l'examen du Conseil.

L'article 12 prévoit encore qu'en aucun cas les membres de la Société ne doivent recourir à la guerre avant l'expiration d'un délai de trois mois après la sentence des arbitres ou du rapport du Conseil, ce rapport, dans tous les cas, devant être établi dans les six mois à dater du jour où il aura été saisi du différend et la sentence des arbitres devant être rendue dans un délai raisonnable.

**M. CHAMBERLAIN EST REPARTI POUR LONDRES**

*Lugano*, 15 décembre. — Sir Chamberlain à l'issue de la séance secrète du Conseil s'est rendu à la gare où il a pris le train à 5 heures, à destination de Paris et de Londres.

**M. BRIAND SE REPOSE**

*Lugano*, 15 décembre. — M. Briand ne quittera Lugano que lundi soir pour rentrer à Paris. On ne prévoit pas qu'il doive avoir de nouvelles conversations diplomatiques et s'il se rencontre encore avec M. Stresemann, qui reste ici, ce serait uniquement pour prendre congé de lui au cours d'une visite de courtoisie.

**LES NÉGOCIATIONS SUR LA RHÉNANIE**

En dehors des résultats inscrits au communiqué officiel un point est cependant acquis c'est que l'ouverture des négociations sur la Rhénanie coïncidera, en fait, sinon exactement, avec le commencement des travaux des experts qui se réuniront le 15 janvier.

Toutefois, la négociation finale aura lieu à Berlin par l'entremise des ambassadeurs. Rien ne permet de croire que ces négociations se poursuivront au cas d'échec des efforts des experts.

Il ne peut agir là que d'une interprétation unilatérale de la situation qui est donnée du côté allemand.

Par ailleurs, il est à peu près certain que la réunion de la conférence du désarmement n'aura lieu qu'une fois réalisée l'installation de M. Hoover dans ses fonctions de président des Etats-Unis.

Il faut noter que, au cours de sa dernière séance, le Conseil de la Société des Nations, a chargé M. Briand de suivre à toutes fins utiles les événements sud-américains en consultant le cas échéant ses collègues et de convoquer en cas de besoin une session extraordinaire du Conseil de la Société des Nations.

## Conseil des Ministres

*Paris*, 15 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, en Conseil des ministres, sous la présidence de M. Doumergue.

Les ministres des Finances, de la Guerre, de la Marine, du Commerce et du Travail ont soumis à la signature du président de la République un décret sur l'application de la loi du 21 mars 1928 sur le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat.

Sur la proposition de M. Paul Painlevé, ministre de la Guerre, le Président de la République a signé un décret nommant commandant du 10e corps d'armée, à Rennes, le général Tenant, en remplacement du général Hirschauer, atteint par la limite d'âge ; commandant du 16e corps d'armée à Montpellier, le général Brousseau, en remplacement du général Daugan, atteint par la limite d'âge.

M. Maginot, ministre des Colonies, a été chargé par le Conseil de présider à Dakar (Sénégal), au mois de février 1929, l'inauguration du monument aux morts de l'Afrique Occidentale Française.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi.

## Les nouveaux articles sur les congrégations missionnaires

**ILS SONT CONTENUS DANS LE CAHIER COLLECTIF DE DÉCEMBRE**

*Paris*, 15 décembre. — Aujourd'hui, a été distribué aux députés le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1928, dit communément cahier collectif de décembre.

C'est dans ce projet qu'on été introduits les nouveaux articles relatifs à l'autorisation accordée aux congrégations de missionnaires et à l'attribution aux Associations cultuelles des biens ecclésiastiques non encore dévolus.

Les neuf articles consacrés aux congrégations de missionnaires portent les numéros de 35 à 41 ; ils ont une rédaction unique s'appliquant aux congrégations suivantes : Frères des écoles chrétiennes, picpuciens, frères des Enfants Jésus du Puy, franciscains, franciscains français pour les missions à l'étranger, Société missionnaires du Levant, missionnaires d'Afrique, pères blancs des missions africaines de Lyon, sœurs de Notre Dame des Apôtres.

Voici le texte de cette disposition pour chacune des missions ci-dessus :

« La congrégation dite (suit le nom de la congrégation) qui, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901, a déposé une demande en autorisation pour des maisons de formation d'hospitalisation de retraite, ainsi que pour procurer aux ports d'embarquement nécessaires, au fonctionnement et à la coordination de ces activités avec les autres territoires métropolitains est habilitée à former le dit établissement et à se voir confier l'administration de tout ou partie des biens appartenant à la liquidation de la congrégation dissoute dont elle est continuatrice, sous les conditions qui seront fixées par décret rendu sous forme de règlement d'administration publique, limitant notamment le nombre des établissements à créer, celui du personnel de toutes catégories à y admettre et déterminant la nature et des modalités du contrôle auquel les dits établissements seront soumis.

« Cette disposition pourra être révoquée par décret du Conseil d'Etat, dans le cas où l'objet défini dans la présente loi cesserait d'être rempli. »

L'article 42 stipule qu'il sera statué par une loi sur toute demande présentée dans l'avenir en vue de bénéficier des dispositions de la présente loi.

L'article 43 relatif à la dévolution des biens cultuels stipule que les biens mobiliers et immobiliers ayant appartenu aux anciens établissements publics n'ayant encore fait l'objet d'aucun décret d'attribution seront, avant le 1er janvier 1930, exception faite de ceux destinés aux œuvres d'assistance ou d'enseignement, attribués par décret au profit du Trésor mais avec toutes les charges et obligations aux associations cultuelles légalement constituées dans les circonscriptions ecclésiastiques où les dits établissements avaient leur siège.

Dans l'exposé des motifs il est dit notamment que tous les partis politiques ont reconnu la nécessité de maintenir la forme d'influence à l'étranger que représentent les missions et que tous les partis ont accordé aux missions l'appui du budget quand ils ont occupé le pouvoir.

C'est donc conformément à cette tradition que le Gouvernement présente les dispositions formant les articles 33 à 42 du présent projet de loi.

## UNE CRISE POLITIQUE EN GRÈCE

*Athènes*, 15 décembre. — M. Vénizelos a déclaré qu'il provoquera le vote nominal de la Chambre sur deux projets rejetés par les Commissions parlementaires afin de connaître si ses amis sont disposés à poursuivre l'application du programme gouvernemental.

M. Vénizelos a ajouté que dans le cas contraire il donnera sa démission, remaniera son Gouvernement, dissoudra la Chambre et procédera à de nouvelles élections afin que le peuple lui donne de nouveaux collaborateurs mieux disposés à appliquer le programme de son parti.

## Les pensions des mutilés

*Paris*, 15 décembre. — M. Bellonce, député socialiste de la Haute-Garonne, a déposé un amendement au cahier collectif de crédits en vue de porter à 100 millions le crédit de 100 millions pour le relèvement des pensions des mutilés et victimes de la guerre.

L'adaptation au coefficient 140 des majorations de pensions ayant été reconnue nécessaire, il y a lieu d'attribuer des allocations exceptionnelles d'attente correspondant à la différence.

## Les travaux du Congrès National des Maires de France

*Paris*, 15 décembre. — Le Congrès des maires de France s'est réuni, sous la présidence de M. Lemarchand, président du Conseil municipal de Paris, à l'Hôtel de Ville.

M. Taton-Vassal, député, maire de Saint Mihiel, a exposé son rapport tendant à obtenir une nouvelle classification des routes et chemins et a insisté sur la nécessité de nouveaux crédits pour l'entretien ainsi que pour le désenclavement des communes proposé par M. *Landry* à la Chambre.

M. Marchandeau, député-maire de Reims, a réclamé le vote de la réforme des impositions communales d'après le projet établi par M. *Emile Sari* et que M. Tardieu a rappelé au cours de la discussion du budget de l'Intérieur à la Chambre.

MM. Marquet, député-maire de Bordeaux, Dupeyrat, *Emile Sari* et Billières, maire de Toulouse ont pris part à la discussion.

Le Congrès a adopté les conclusions du rapport de M. Marchandeau.

Le soir a eu lieu un banquet sous la présidence de M. Tardieu, ministre de l'Intérieur.

## Le scandale de la Gazette du Franc

**LES VERIFICATIONS CONTINUENT**

*Paris*, 15 décembre. — Les vérifications se sont poursuivies ce matin au siège de la « Gazette du Franc », en présence de M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires et des experts.

Un million six cent mille francs en bons de la Défense Nationale retrouvés hier au domicile de Marthe Hanau et rapportés rue de Provence ont été provisoirement mis sous scellés ; ils seront, ultérieurement remis à M. Gaulard, syndic de la faillite, qui les conservera ainsi d'ailleurs que tous les titres retrouvés à la « Gazette du Franc » et à l'« Interpresse ».

**A L'INSTRUCTION**

*Paris*, 15 décembre. — A 15 heures 15, MM. Dumay et Anquetil arrivent au Palais où ils sont immédiatement introduits chez M. Glard, juge d'instruction, qui les avait convoqués.

M. Glard a reçu de maître Michel, avocat de M. de Courville, arrêté hier, une lettre demandant la mise en liberté provisoire de l'inculpé et subsidiairement, un examen médical.

L'avocat expose que son client est âgé et souffre de troubles circulatoires depuis trois ans.

**L'INTERROGATOIRE DE M. DUMAY**

Le magistrat-instructeur a interrogé ensuite pendant quatre heures, M. Henri Dumay, directeur du *Quotidien*.

En sortant du cabinet du juge, M. Dumay a déclaré :

— Lorsque mon audition sera connue, le *Quotidien* et ses dirigeants sortiront lavés des odieuses calomnies.

Au cours de l'audition, M. Dumay a indiqué les circonstances dans lesquelles il avait été mis en rapport avec Mme Hanau. Il a continué en expliquant que le *Quotidien* recevait 200.000 par mois pour la publicité financière, somme entièrement versée à la caisse du journal ; seule une commission de trois pour cent devant être réservée à M. Dumay fils et alla dans une œuvre de bienfaisance.

M. Dumay a affirmé n'avoir rien touché personnellement.

Le juge a fait remarquer que des circulaires de la « Gazette du Franc » avaient été trouvées imprimées à l'enquête du *Quotidien*.

M. Dumay a expliqué la bonne foi des types, surprise par un agent de l'*Interpress*.

Le juge a demandé si M. Dumay avait remis à la « Gazette du Franc » la liste des abonnés du *Quotidien*.

— Non, répondit M. Dumay, la « Gazette du Franc » donnait des circulaires sur lesquelles le *Quotidien* se contentait de mettre les adresses de nos abonnés, mais jamais la liste des abonnés n'a été communiquée.

**DÉCLARATION DE M. ANQUETIL**

Le juge a entendu ensuite M. Anquetil qui a déclaré :

— Je redirai au magistrat ce que j'ai dit dans la « Rumeur », sous le titre : *La République continue*.

« Je passai un contrat avec la Société Française de remises et de banques et toutes mes relations avec la Gazette du Franc » furent réglées par ce contrat.

— D'ailleurs, déclara-t-il, dès le 19, je commençai à mener campagne contre la promesse de 48 % aux souscripteurs ; le 23, avertis les commanditaires du *Quotidien* du danger couru par le journal interrompant sa rubrique financière, à l'*Interpress*.

M. Anquetil a reconnu avoir touché par contrat régulier de publicité 500.000 francs plus 100.000 francs.

— J'ai l'intention, ajoute-t-il, de verser 500.000 francs à la disposition du Syndic de la faillite.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Huit heures du soir. Une pluie fine et glacée tombe sur Paris. Le long d'un trottoir, une auto est arrêtée. Un groupe de personnes se presse autour. Qu'est-ce ? Je m'approche. Un quidam arrive une malle sur l'arrière de la voiture : une dame noire s'ensuit les yeux ; un monsieur à la mode. Quelques hommes dans la foule, par la portière, une couronne de roses blanches. Le jeune couple qui est à l'intérieur fait un signe d'adieu. L'auto démarre. C'est un voyage de noces qui commence...*

*Il serait trop long de vous conter comment j'ai eu entre les mains la lettre que la mariée écrivit, le surlendemain, à son amie intime. Contentez-vous de prendre connaissance de cet extrait de la missive :*

*« ... Le temps était si mauvais qu'il fallait marcher avec beaucoup de prudence. On a fait une moyenne de quarante. C'est humiliant quand on possède une huit cylindres ! Nous pensions à Montargis vers vingt-trois heures. J'ai demandé à Hector de nous arrêter là, car j'étais rompue. Après une telle journée ! Nous avons frappé au premier hôtel rencontré. On nous a donné une petite chambre sans feu dont le papier peint était décollé. Évidemment, elle n'avait rien de commun avec l'appartement que nous avions retenu à Biarritz... Hector est sorti discrètement pendant que je me mettais au lit. Sûr ! que ce lit était froid et humide ! Hector est rentré une demi-heure sur le palier. Quand il est rentré, il avait le nez violet. Alors, je me suis mise à rire, à rire... J'avais énervée, et j'aurais pu pleurer. Hector s'est fâché et il est allé s'asseoir dans l'auto, au garage. Il a bien fait, car rien que de penser qu'il avait les pieds et les genoux gelés... »*

*Je n'irai pas plus loin. Voilà une vie conjugale qui débute mal. Non ? croyez-vous que le sanglant est cruel ? Le famille aurait été compromise dans sa dignité mondaine si elle n'avait pas mis ses jeunes gens à la porte de Paris le soir de leurs noces.*

*Heureux les époux peu fortunés qui ne partent pas en voyage après la cérémonie et qui rentrent enlacés dans un petit modeste après dîner !*

Gabriel Bauer

## Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, dimanche, 16 décembre 1928 ; 351e jour de l'année, 15 à venir.

Aujourd'hui : Sainte Adélaïde.

Demain : Sainte Olympe.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 16 décembre 1749. — Un *Te Deum* est chanté dans l'église Saint-Jean-Baptiste de Bastia, en l'honneur de la paix générale de l'Europe.

*L'INFORTUNE DE SAINT-MARTIN*

Saint Martin n'a pas de chance. Une circonstance du sort a voulu que le jour même où l'on fêtait cet ancien soldat, — car il fut soldat avant que d'être évêque, — des millions d'hommes, avec une joie délirante, laissassent tomber leurs armes. Depuis, son nom a disparu du calendrier. Et à la place qu'il occupait, tranquille et majestueuse s'est installée la Victoire.

Le bon évêque ne semble pas s'être formalisé de cet abandon. Cette année encore, il nous a gratifiés, comme à l'accoutumée, d'une courte période de beau temps. Mais son indulgence ne se lassera-t-elle point dans l'avenir ?

Tous les Martin de France — et ils sont légion — demandent que leur aimable patron, après quinze siècles de gloire, ne connaisse pas, au lendemain même de la Saint-Josie, une aussi injuste éclipse. Novembre ne manque pas de saints moins éclatants que lui, qui pourraient lui céder leur tour. Les milieux compétents voudront-ils examiner cette question ?

(*Les Annales*).

—§—

TRENTE-SIX FOIS LA TOUR EIFFEL telle serait la hauteur qu'atteindrait la pile des caisses de la production annuelle des « *Cigarettes Nationales* ».

## Les Dettes de Guerre

*Londres*, 15 décembre. — Le Gouvernement anglais a versé à la Trésorerie américaine vingt sept millions de dollars pour l'amortissement de la dette de guerre.


Les personnes souffrant de

**DIFFORMITES**
**DEVIATIONS**

des membres
ou du dos

**ANKYLOSES**
**PARALYSIES**

etc. pour corriger leur infirmité, retrouver la rectitude et la mobilité, recouvrer capables des mouvements et des exercices qui leur sont actuellement impossibles, s'adresseront aux Établissements

**A. CLAVERIE**

la seule Maison de confiance, sans rivale dans le monde entier, quinze fois Grand Prix, Hors Concours, Membre du Jury aux Expositions universelles et internationales.

—

Le premier Spécialiste-Orthopédiste des Établissements CLAVERIE, devant venir prochainement en Corse, écrivez aujourd'hui même et vous recevrez gratuitement tous renseignements sur les merveilleux appareils qui pourront transformer votre existence.

A. CLAVERIE
234, Faubourg St-Martin, 234,
PARIS (10e)


# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

ORTIPORIO. — *M. Marc Moroni.* — C'est une perte très douloureuse que viennent d'éprouver les républicains du canton de Campile : le vieux lutteur, le démocrate estimé de tout le monde, l'ami des pauvres, celui qui jusqu'aux derniers jours d'une vie si remplie s'employait à rendre service à qui le sollicitait, M. Marc Moroni, maire d'Ortiporio, n'est plus.

Mais ceux qui répondent aux instances de son parti, ont l'honneur dans une bataille électorale récente, de remplacer M. Marc Moroni, retenu au lit par la maladie, tient à déclarer de saluer avec émotion, avec respect, avec reconnaissance, l'homme de courage et de fidèle attachement que nous perdons. Je ne peux oublier ni ses conseils si sages, ni l'appui constant, ni l'exemple d'activité et de bonté qu'il m'a donnés avant et pendant cette campagne.

Nos amis, qui venaient le consulter même dans sa chambre de malade et avaient recours à sa bienveillance, trouvaient toujours chez lui un accueil charmant et empressé, quelques jours à peine avant sa mort, écrivait d'une plume qu'il avait quelque difficulté à tenir, mais comme il savait si bien le faire, avec son cœur, il intervenait en faveur de ceux qui avaient besoin de son appui pour obtenir soit une situation, soit le redressement d'une erreur, soit une faveur, soit la solution rapide d'une affaire.

Je ne peux surtout oublier pour ma part que lui et mon frère, Pierre-François Luca, qui fut maire de Campile, avaient contribué à fonder ou tout au moins à intensifier ce parti radical qui, s'il avait pu triompher, eut pu faire tant de bien à notre canton si délaissé. Ils ont marché côte à côte, lutté côte à côte, s'effaçant l'un devant l'autre dans l'intérêt de leur parti et de la cause commune.

Hélas ! le sort les a pris l'un et l'autre. Leur souvenir du moins demeurera dans le cœur de ceux qui ont appartenu au même Parti, défendu la même cause et qui continuent à suivre les mêmes directives.

Ils ont fait le bien toute leur vie. Quiconque s'est adressé à eux a toujours, — dans toute la mesure du possible — reçu les marques de leur dévouement. Jamais personne n'a fait en vain appel à eux : ils étaient toujours prêts, et même naïvement prêts, à rendre service. Ils n'en ont pas toujours été récompensés. Au contraire : la somme des services rendus par eux à la population de leur canton demeure supérieure aux marques de fidélité données par elle à ces deux bienfaiteurs.

Mais ceci importe peu. Ce qu'importe le plus c'est d'avoir su faire le bien. Tant pis pour ceux qui, le recevant, ont le triste courage de l'oublier. Quoiqu'il en fut, quoiqu'il en soit, je peux le dire bien haut : ni Pierre-François Luca, ni Marc Moroni n'ont manqué à ce qu'ils ont toujours considéré comme leur premier devoir : aider leurs concitoyens, se mettre au service de leurs compatriotes. Leur vie est un bel exemple de dévouement, de désintéressement, de dignité.

A. Toussaint LUCA.

## AJACCIO

*L'électrification.* — L'Assemblée générale du Comité intercommunal du réseau du Sud de la Corse (arrondissements d'Ajaccio et de Sartène), s'est réunie à Ajaccio, à l'Hôtel de la Préfecture, le 10 décembre courant.

Le comité provisoire a été transformé en comité définitif. M. Bulisoni, maire et conseiller général d'Olmeto, a été réélu président. Les vice-présidents sont : MM. Gatto, de Sartène ; Dr Sela, de Bastelica, et Franceschini, d'Ajaccio.

Les secrétaires : MM. Giudicelli, de Zonza, et Luca, d'Arbori.

L'Assemblée a pris certaines décisions, notamment celle concernant la détermination des étapes d'électrification.

Au cours d'une prochaine séance, on fera choix du concessionnaire.

*Dans les P.T.T.* — Mlle Catherine de Peretti, aide des P.T.T., à Propriano, est nommée à Levie et est remplacée par Mlle Pardi, de Sartène.

*Nomination.* — M. Maestracci est nommé agent des fraudes et affecté spécialement aux prélèvements sur le lait. Nos cordiales félicitations.

*De passage.* — M. Max Lhomme, président de l'Association des étudiants de Paris, vient passer quelques jours en Corse en compagnie de son ami, M. Pierre Andreani, de Portovecchio.

Nos meilleurs souhaits de bienvenue.

## CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE
*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert tous *les jours, de 9 h. midi et de 1 à 5 heures.*

—

VENACO. — *État démographique du mois de novembre.* — *Mariages* : M. Sabiani Joseph-Marie et Mlle Mondera Sylvia.

*Naissances* : Filferini Marie-Madeleine ; Bognoni Antoine-Célestin ; Giacobbi Jules-Toussaint.

*Décès* : Mme Marioni Madeleine, née Battesti, âgée de 73 ans.

PIEDICORTE. — M. Costa, percepteur de première classe figure au tableau d'équivalence publié récemment par le « *Journal Officiel* ».

Nous l'en félicitons.

—

EN RAISON DE LA NOUVELLE ORGANISATION DU « PETIT BASTIAIS », ET POUR FACILITER LA TACHE A NOTRE SECRETARIAT, TOUTE LA CORRESPONDANCE CONCERNANT LE JOURNAL DEVRA ETRE DESORMAIS ADRESSEE A

M. Martin BIANCONI
*Directeur du « Petit Bastiais ».*

# Rubrique Fiscale

Paris, 12 décembre.

La chronique générale que nous inaugurons aujourd'hui n'a pas la prétention d'être un cours de droit fiscal. Elle donnera plutôt une série d'études essentiellement pratiques sur les questions les plus à l'ordre du jour, études que nos lecteurs considéreront avec autant de facilité que de fruit.

Nous avons cru très souvent nous apercevoir que les idées de nombreux contribuables sont quelquefois peu fixées même en ce qui concerne des contributions assez courantes. C'est donc par là que nous commencerons.

Ainsi la contribution mobilière vieille de plus d'un siècle paraît encore provoquer quelque obscurité à l'égard de nombreuses personnes. Nous allons essayer de dissiper ces obscurités en exposant le mode d'assiette de cet impôt.

Hâtons-nous de dire que cette contribution alimente les caisses municipales et départementales, et que l'État, depuis la loi du 31 juillet 1917, n'en perçoit plus aucune part.

Les impositions sont donc établies par commune et dans chaque commune par un conseil de répartition assisté du contrôleur des Contributions directes.

Les logements meublés étant affectés d'indices semblables proportionnels à leur valeur locative, le contingent d'impôts à fournir par la commune est réparti sur ces logements en fonction de l'indice, ou de la base correspondant à chacun d'eux. Ces bases de répartition correspondent au « loyer matriciel » inscrit sur les avertissements.

Dans telle commune le loyer matriciel 5 correspondra à une pièce, dans telle autre ce sera le loyer matriciel 10 qui correspondra à une pièce d'égale importance.

La contribution est due que l'occupant soit dans ses meubles ou en meublé, qu'il soit propriétaire ou non de l'immeuble.

En outre l'impôt étant également personnel — cote personnelle-mobilière — il sera également tenu compte pour son établissement des facultés contributives de l'imposé. C'est-à-dire que pour la même habitation un salarié modeste ne sera pas cotisé sous le même chiffre qu'un riche propriétaire. En général on adopte pour une pièce habitée des bases différentes et selon le cas on applique l'une ou l'autre. Mais cela n'est pas toujours aisé, car s'il est commode de comparer avec exactitude l'importance de deux logements il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit de mettre en balance deux situations de fortune. Si l'impôt y perd en justice il y gagne en clarté et c'est encore appréciable : Stuart Mill mettait sur le même plan ces deux qualités des contributions.

Enfin, une autre notion essentielle que beaucoup de contribuables ignorent encore, c'est que l'on peut être imposé à plusieurs cotes mobilières si l'on dispose de plusieurs logements. C'est le cas des gens qui ont des résidences d'été et d'hiver. Il suffit qu'ils disposent à tout instant de leur habitation, c'est-à-dire qu'elle ne soit pas louée à d'autres.

Disons pour terminer que pour être imposable il suffit d'avoir des moyens suffisants d'existence, c'est-à-dire ne pas être réputé indigent, et disposer personnellement de l'habitation (Loi du 21 avril 1832) ; que la question de l'âge ni celle du sexe n'interviennent ; que les dépendances de l'habitation pièces non meublées, garages, écuries sont comprises dans les bases d'estimation ; que les officiers et sous-officiers avec troupe sont depuis 1922 imposables sous le régime du droit commun.

⁂

Notre correspondant se tient à la disposition de nos abonnés pour toute consultation fiscale (réclamation, dégrèvements, etc).

Adresser les lettres au bureau du journal en joignant aux demandes de renseignements la somme de 5 francs.

## Nominations

MÉDAILLE MILITAIRE

La Médaille militaire, sans traitement, a été conférée aux militaires des réserves dont les noms suivent :

Barsotti Jules, soldat au centre de mobilisation d'infanterie N° 154 ; 18 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Giacobetti Jean-Marie, soldat au centre de mobilisation d'infanterie N° 156 ; 5 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Nivaggioli Dominique, caporal fourrier, bureau de recrutement de Tunis ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Giudicelli Charles-Pierre, sergent au centre de mobilisation de chasseurs N° 151 ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Pozzi Louis, soldat de première classe au bureau de recrutement de Marseille ; 9 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Casanova Sadonius, maréchal des logis au bureau de recrutement de Chambéry ; 18 ans de services, 16 campagnes. A été cité.

Carli Louis-Constant-Victor, adjudant au centre de mobilisation du train n° 13, 19 ans de services, 10 campagnes. A été cité.

Marcachini Jacques-Pierre, gendarme au Maroc ; 27 ans de services, 8 campagnes. A été cité.

Pantalacci Brandinius, gendarme à la compagnie autonome de la Corse ; 27 ans de services, 6 campagnes.

Brunoni Emilien-Joseph, gendarme à la 6ème légion ; 28 ans de services, 5 campagnes.

Giacomoni Noël-François, gendarme à la légion de Paris ; 23 ans de services, 10 campagnes.

Serra Joseph-Marcellin-Jean, gendarme à la 3ème légion ; 21 ans de services, 11 campagnes.

Grandi Pierre-Jean, maréchal des logis au bureau central de recrutement de la Seine ; 25 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

Martinetti Pierre-François, adjudant-chef au parc d'artillerie régional de Vernon ; 26 ans de services, 5 campagnes.

Martelloni Albert-Alexandre, maître pointeur au centre de mobilisation d'artillerie d'Afrique N° 1 ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

# INFORMATIONS LOCALES

## Chronique des Tribunaux

*LES AFFAIRES ÉLECTORALES DE BASTIA*

Dans une audience spéciale qui a eu lieu dans l'après-midi d'hier, le Tribunal correctionnel a continué les débats des affaires électorales de la ville de Bastia, en particulier de l'action intentée par les amis de M. Gaudin contre les membres du bureau du canton de Terra-Nova qui a proclamé élu, le 14 octobre dernier, M. le Dr Quilici, candidat au Conseil général.

**LA PLAIDOIRIE DE Me COLOMBANI**

L'honorable organe de la partie civile, dans un exposé simple et clair, s'attache à démontrer que les faits reprochés à MM. Sestelli, Dardy, Olivari, Patrimonio et Lota tombent sous le coup de l'article 12 de la loi du 29 juillet 1913.

Il prétend que les membres du bureau électoral du canton de Terra-Nova se sont rendus compte que les six bulletins trouvés dans l'urne au nom de MM. Sari et Pierangeli étaient des suffrages exprimés devant entrer en ligne de compte pour la majorité absolue, et qu'ils ont préféré les considérer comme des suffrages nuls lorsqu'ils se sont aperçus qu'à cette seule condition il leur était possible de proclamer M. Quilici élu.

Il attend du Tribunal la sanction qui s'impose en matière de fraudes électorales.

M. Bouquet, procureur de la République, qui occupe le siège du Ministère Public déclare s'en rapporter à la sagesse du Tribunal.

**LA PLAIDOIRIE DE Me MORETTI**

Me Moretti, défenseur des prévenus, n'a pas de difficultés à réfuter les arguments de son contradicteur.

Il commence par signaler l'étrangeté de ces poursuites qui n'ont d'autre but que de faire trancher, indirectement, par un Tribunal correctionnel une question de droit qui est du ressort de la juridiction administrative d'ailleurs saisie.

Il expose ensuite que les membres du bureau électoral de Terra-Nova en considérant comme des suffrages nuls des bulletins déposés par erreur, n'ont fait que suivre la jurisprudence adoptée depuis toujours à Bastia.

La bonne foi des inculpés est certaine ; leur acquittement ne peut se discuter. D'ailleurs, dit-il, la condamnation des membres du bureau préjugerait de la décision du Conseil d'État, et ce serait une faute lourde que de déclarer qu'ils ont mal jugés en droit alors que la juridiction administrative n'a pas encore statué.

Le Tribunal a mis l'affaire en délibéré. Le jugement sera rendu à une date ultérieure.

⁂

*A été renvoyé également à prononcer* le jugement de l'affaire dans laquelle M. Gaudin était poursuivi par nos amis pour avoir distribué des bulletins de vote dans la salle de scrutin.

## Au Départ

M. Alexandre Mosso, conseiller général de San-Nicolao, s'embarque aujourd'hui pour se rendre à Marseille, représenter le Conseil général à la réunion du Comité Consultatif des services maritimes postaux.

Cet organisme est composé, en outre d'un représentant de la Chambre de Commerce d'Ajaccio, de la Chambre de Commerce de Bastia, du Préfet de la Corse, de M. le sénateur Sari et d'un député.

L'objet de cette réunion est d'une importance extraordinaire puisque le Conseil aura à s'occuper des horaires, des itinéraires et de l'application des tarifs.

## Fêtes & Galas

LE BAL DE LA COUTURE

Comme tout le monde s'y attendait, le Grand Bal de la Couture devait être le triomphe de l'élégance et de la beauté.

Le succès obtenu a dépassé tout ce qu'on pouvait prévoir. Il est vrai que rien n'avait été négligé pour donner à cette fête de l'élégance, un éclat sans précédent dans les annales mondaines.

La salle décorée avec un goût exquis et une ingéniosité rare, par Mme Pietri, présentait un coup d'œil féerique. Partout des soieries, des fleurs, des flots de rubans.

De gentilles demoiselles, portant avec une élégance toute parisienne de riches robes de style, sorties des ateliers du « Petit Chic » offraient des bouquets aux danseurs.

Le « clou » de la soirée a été le concours de toilettes. C'était une tâche bien difficile et bien délicate aussi, que de faire un choix parmi tant de belles toilettes, plus ravissantes les unes que les autres. Cependant tout le monde fut d'accord pour décerner le premier prix à Mme Dieulafé et le deuxième à Mme Monnier.

Comme nous l'avions annoncé précédemment, une grande surprise était réservée aux aimables danseuses. Mme Pietri offrit gracieusement des billets de tombola et Mlle Graziani fut l'heureuse gagnante d'une superbe robe en crêpe Georgette.

La distribution des objets de cotillon apporta dans la salle un moment de joie endiablée. Et jusqu'au matin les couples tourbillonnèrent follement au milieu du bruit assourdissant des trompettes et les éclats des roses lumineuses.

Que dire de l'orchestre dirigé avec une habileté si parfaite par M. Philippe Marietti ? Comme toujours il fut au-dessus de sa tâche.

Nos plus sincères félicitations vont à Mme Anna Pietri, la distinguée propriétaire du « Petit Chic », qui s'est donné tant de peine pour assurer à cette fête de la couture, un succès des plus éclatants.

Ajoutons que les superbes œillets distribués à l'entrée avaient été fournis par la maison « Aux Fleurs Naturelles » de Nice », que dirige notre sympathique ami, M. Alexandri.

## La Vie Sportive

Cette après-midi, C.A.B. et Citadelle s'affronteront sur le Stade Olympique, dans un match comptant pour la Coupe d'encouragement de la F.F.F.A.

Nous avons déjà vu ces deux équipes dans une rencontre où le C.A.B. n'eut l'avantage qu'après prolongation. La Citadelle avait tenu tête aux « Noirs » jusqu'au bout, et ceux-ci n'avaient dû leur victoire qu'à leur supériorité de souffle et de résistance.

Aujourd'hui, la Citadelle aura fort à faire pour obtenir un résultat aussi satisfaisant que la deuxième fois. Pourtant, que les Cobistes ne se fassent pas d'illusions, ils trouveront en face d'eux un team résolu et ardent qui veut s'imposer et ils devront s'employer à fond s'ils veulent se qualifier pour disputer la finale aux Davens.

*Le sifflet sera tenu par M. Agostini et tout fait prévoir une partie des plus intéressantes, si Dame Pluie ne vient pas troubler la fête.*

Voici la composition de l'équipe du C. A. B. :

Antiani, Sbraggia et Giovanetti, Set, Andreani et Mori, Caruso, Tomi, Feydel, Ville et Bosch.

HUNTER-HIM.

## Au Palais

Nous apprenons que M. Mattei Jean-François, licencié en Droit de la Faculté de Paris, a prêté serment devant la Chambre Civile de la Cour d'appel de Bastia, à l'audience du 11 courant.

Le jeune avocat est le fils de M. Claude Mattei, propriétaire, ancien maire de Venzolasca. Nous lui adressons nos meilleurs compliments.


**Maison Pierre Canazzi**

ÉPICERIE FINE
*Boulevard Paoli, maison Gaudin*

Grand étalage d'articles d'alimentation et confiserie. La maison se recommande par ses produits fins et variés, à des prix très intéressants.

A l'occasion des fêtes, un superbe almanach de poche avec glace sera offert à la clientèle.


## Variétés

L'art est le travail accompli pour produire de belles œuvres. Il tient une grande place dans notre vie.

Il a apparu dès que les hommes sont parvenus à se procurer les choses les plus indispensables à la vie. Ils ont commencé eux-mêmes par s'orner de peintures ou de tatouages ; ils ont cherché ensuite à embellir leur existence.

C'est qu'en effet, tout en désirant le bien-être, nous aimons la beauté comme le savoir, nous admirons les jolis paysages, la grâce de certaines personnes, et nous cherchons à nous entourer de tout ce qui fait plaisir à regarder.

Dans chaque artisan, il y a déjà un artiste, plus ou moins habile, d'un goût plus ou moins sûr.

L'effort pour réaliser le beau est surtout visible dans le travail de l'architecte qui édifie un palais, du sculpteur qui modèle une statue, du peintre qui dessine sur une toile un portrait ou un paysage. De sorte que l'*architecture, la sculpture et la peinture constituent les beaux-arts.*

*Les arts rendent les hommes meilleurs.* La vue des belles choses nous apprend à aimer des richesses, qui ne sont pas directement utiles, et elle diminue en nous l'égoïsme.

Divisés par l'intérêt, pour la concurrence ou par les luttes politiques, les hommes sont au contraire rapprochés par l'art. Les habitants d'une même ville ne se sentent-ils pas concitoyens devant la statue d'un héros qu'elle a produit ?

N'est-on pas tout pénétré de pitié et de bonté quand on sert, grâce à une peinture expressive ou à une belle mélodie, les misères de la vie ?

Cultivons donc les arts.

J.-M. FONTANA

**AVIS DE DÉCÈS**

Mme Vve Anne-Marie Lombardi, née Santucci ; Mme et M. Jean Olivieri ; M. L. Olivier, receveur des *Finances* ; M. Giacinti, percepteur en retraite ;

Ont l'immense douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**MADAME PAULINE BERNEAU**
*née Lombardi*
*Représentant de Commerce*

leur fille, sœur, belle-sœur, fiancée et filleule, décédée à l'âge de 43 ans, munie des Sacrements de l'Église.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, dimanche, 16 décembre 1928, à 2 h. 30 de relevée.

Maison mortuaire : 4, rue Miot.

*Priez pour Elle !*

La levée du corps de
M. ANJOLY
aura lieu aujourd'hui, à 13 h. 20, 45, Bd Paoli.

Les obsèques auront lieu à Toulouse.

Mme Vve Constantin Doddoli ; M. et Mme Soldaini, et leurs enfants ; M. et Mme Chiffoni, et leurs enfants ; M. et Mme Doddoli Livio, et leurs enfants, d'Ajaccio ; M. et Mme Doddoli Mario, et leur enfant,

Les familles Cecchi et Marini, de Fucecchio (Italie),

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**MONSIEUR DODDOLI CONSTANTIN**

leur regretté père, beau-père, grand'père, oncle, cousin et allié, décédé le 14 décembre, à l'âge de 71 ans, muni des Sacrements de l'Église.

*Priez pour Lui !*

Voir la levée du corps.

Maison mortuaire : 4, rue des Jardins.

# Avis Officiels

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE LA GUERRE

En application de l'article 5 de la loi du 30 janvier 1923, le Comité départemental des Mutilés et Réformés de la guerre a été informé qu'il est procédé à la nomination, à titre civil, à l'hôpital militaire de Bastia, aux emplois suivants :

Manutentionnaire .... 1 vacance.
Femmes de salles .... 3 vacances.

Les candidats éventuels auront donc à se mettre immédiatement en instance auprès du gestionnaire de l'hôpital militaire de Bastia.

Ils trouveront au Bureau Annexe du Comité départemental (Sous-Préfecture de Bastia), toutes indications concernant les pièces et formalités à remplir.

—o—

PHARMACIE DE GARDE
M. J. Mannoni, Place d'Armes.


GRANDS MAGASINS
**Louis MAUREL**
2 & 3 Boulevard du Palais Bastia
LES PREMIERS ÉTABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT


## Les Spectacles

**THEATRE MUNICIPAL.** — Dimanche, représentation pour les adieux de la troupe. En matinée, à 3 heures : **Traviata**, opéra en 4 actes. En soirée, à 9 heures : **Le Trouvère**, avec le concours de [illegible].

En soirée, à 9 heures : **Fédora**, opéra, en matinée, [illegible], dans son dernier film : **Le Cirque**, Orchestre aux séances de 4 h. et 9 h. 15.

La location est ouverte à « Fémina ».

**REGENT-CINEMA.** — En matinée à 2 h. et à 4 h. ; en soirée, à 9 h. 15 : **Régent-Journal** ; **Une bonne paire**, comique.

Les Artistes Associés présentent Charlie Chaplin, dans son dernier film : **Le Cirque**. Orchestre aux séances de 4 h. et 9 h. 15.

Demain soir, à 9 h. 15 : Orchestre, le programme : Deux grands films : Nicolas Rimsky, dans : **Jim la houlette roi des voleurs**, vaudeville en 7 parties.

Tim Mac Coy, dans l'**Ultimatum**, grand film d'aventures.

**FEMINA-CINEMA.** — Aujourd'hui, à 2 heures et à 4 heures ; en soir, à 9 h. 15 : **Un Gosse dans les Coulisses, comique en 2 parties.**

Warner Bros présente **Ma Mère**, interprété par Irène Rich, grand film dramatique en 7 parties.

Lundi : **Pantin, comique en 3 séries.** Fox Film présente : **A qui la faute ?** Interprété par Conrad Veidt.


**BANANES**
GROSSES ET MUSCADES
**A 0.70**

S'adresser au magasin de Primeurs
**VEUVE VESCOVALI**
1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA
(Face la Chaussure Fulli)

**La Modern Cordonnerie**
**9, Boulevard du Palais**

*Invite ses clients à voir aujourd'hui, dans ses vitrines :*
**SES NOUVEAUX MODELES**
**SES PRIX REDUITS**
**SES PRIMES**

**CABINET**
**MEDIATOR**
31, Bd PAOLI, 31
Près la « Samaritaine » à Bastia

**TRANSACTIONS**
*Commerciales et Immobilières*
**VENTE ET ACHAT**
*d'immeubles, appartements, commerces et voitures ; représentation ; gérance d'immeubles.*
**CONTENTIEUX**
*Rédaction* ;
En matière d'imposition des réclamations en décharge ou réduction et des requêtes en remise gracieuse des contributions ; de toute correspondance ; de tous actes sous seing privé.
**PUBLICITÉ**
Assure la publicité en Corse et au Continent de toute industrie, commerce ou produit à des conditions très avantageuses.

N. B. — *Le Cabinet « Médiator » accepterait, en association, comme co-directeur intéressé, Monsieur ou Dame, sans connaissances spéciales. Écrire ou se présenter tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 heures.*

**MARINETTE**
14, Boul. Paoli
**BASTIA**
???
Robes et Manteaux
hautes nouveautés
*UNE VISITE S'IMPOSE*


# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Le conflit entre le Paraguay et la Bolivie se complique

**L'ENTHOUSIASME A LA PAZ**

*La Paz*, 15 décembre. — Treize mille volontaires se sont présentés dont trois mille ont été acceptés.

L'opinion publique, enflammée par la presse, les réunions et les discours est favorable à la guerre.

Étant donné le retour au pays des délégués politiques la situation intérieure menace de devenir grave ; la censure est appliquée rigoureusement dans toute la Bolivie.

**SUR LA FRONTIÈRE**

*Assomption*, 15 décembre. — On annonce que des patrouilles boliviennes ont fait leur apparition sur la frontière du Paraguay mais sans envahir le territoire paraguayen.

**UN DÉMENTI BOLIVIEN**

*La Paz*, 15 décembre. — Le Gouvernement bolivien publie un communiqué démentant la nouvelle lancée par le Paraguay suivant laquelle la Bolivie concentrerait des troupes et du matériel sur la frontière.

**LA BOLIVIE MOBILISE**

*La Paz*, 15 décembre. — Les réservistes des classes 1927 et 1926 ont reçu leurs ordres d'appel.

## L'espionnage en pays occupés

*Berlin*, 15 décembre. — Le procureur d'Empire a fait arrêter dans la matinée un adjudant du douzième régiment d'infanterie à Dessau, inculpé d'espionnage en faveur de la France.

L'arrestation a été décidée sur la demande des services allemands de contre-espionnage de Cologne. L'adjudant est accusé d'avoir indiqué à la Haute Commission interalliée la bande d'espions que les autorités françaises arrêtèrent récemment en Rhénanie — dont l'un des chefs était le commandant Krauts, un des plus hauts fonctionnaires de l'administration des Douanes à Mayence, où était installé le quartier général de l'espionnage.

## La maladie du roi Georges V

**LE BULLETIN DE SANTÉ**

*Londres*, 15 décembre. — Le bulletin de santé du roi publié à 11 heures dit :

« Le roi a eu plusieurs heures de sommeil. L'état du siège local de la maladie reste jusqu'à présent satisfaisant ; il n'y a pas eu d'augmentation d'épuisement et le pouls reste régulier. »

Malgré le froid intense, de nombreuses personnes sortant des théâtres et des clubs étaient venus toute la nuit se renseigner au Palais.

Le bulletin publié dans la soirée d'hier avait provoqué de nombreux commentaires, de la surprise, de la peine et de l'inquiétude.

**LE RETOUR DU PRINCE GEORGES**

*New-York*, 15 décembre. — Le prince Georges est parti à minuit à bord du « Berengaria ». Il a été salué par l'ambassadeur de Grande Bretagne. Plusieurs milliers de personnes ont assisté à son départ.

## Le trafic des armes

*Vienne*, 15 décembre. — Dans un port du Danube, lors d'un chargement de caisses, l'une se brisa laissant échapper quelques pièces de mitrailleuses démontées.

Les douaniers firent ouvrir l'expédition totale ; les caisses déclarées comme pièces de moteurs contenaient des bandes de mitrailleuses et des pièces détachées.

Les caisses ont été saisies.

L'enquête ouverte a permis de découvrir les responsables : un ancien général autrichien Beulier et un commerçant hongrois Kenery.

## Exploit de bandits

*Mexico*, 15 décembre. — Des bandits pénétrant dans un théâtre de Jocipek contraignirent sous la menace de revolvers vingt deux jeunes filles à les suivre dans les montagnes.

En dépit des supplications des mères à genoux offrant leurs bijoux et tout ce qu'elles possédaient pour que leurs filles ne leur soient pas enlevées les jeunes filles durent suivre leurs ravisseurs.

Auparavant tous les hommes furent ligotés par les bandits.

Un détachement de troupes fédérales est lancé à la poursuite des ravisseurs.

## Le Congrès de l'U. R. D

*Paris*, 15 décembre. — Le Congrès national de la fédération républicaine de France aura lieu mardi 18, mercredi et jeudi, sous la présidence de M. Louis Marin.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris*, 15 décembre. — Du « Populaire » (M. Léon Blum) :

« Il en est qui voudraient se conférer le double bénéfice du résultat favorable et du vote hostile, qui tout en recueillant seulement l'avantage matériel, obtiendraient encore un avantage moral de leur opposition simulée.

» Un profit sans responsabilité, en rejetant la même responsabilité sur autrui, quelle aubaine !

» Au groupe socialiste on ne jouera pas ce jeu là. Nous sommes bien loin de considérer le régime parlementaire comme la forme unique ou comme la forme la plus parfaite de la démocratie mais du moins nous entendons qu'il soit loyalement appliqué. Nous ne renions devant aucune des conséquences pratiques qui se tirent logiquement de ses principes et nous sommes résolus à le défendre le cas échéant contre tous les ennemis des institutions libres. »

De la « Volonté » :

« M. Briand vient de consentir à ce que les pourparlers pour l'évacuation aient lieu avant la commercialisation mais l'évacuation elle-même semble difficilement exécutable avant la réalisation de l'opération financière internationale.

» Alors, riposte de M. Stresemann, vous faites dépendre l'évacuation du bon vouloir des États-Unis.

» L'argument n'est pas bon car le Reich lui-même pourrait bien racheter par exemple les cinq milliards d'obligations industrielles prévues par le plan Dawes.

» Ce qu'on demande à l'Allemagne c'est un geste tangible de bonne volonté après quoi un geste tout aussi tangible sera fait par les alliés. »

Du « Petit Journal » :

« Le métier de juge d'instruction est un rude métier, un de ces rudes métiers d'honnête homme qui exigent de l'intelligence, du savoir faire, du flair, de la discrétion, une probité scrupuleuse, une indépendance absolue.

» Cependant les juges d'instruction ne sont pas si bien payés que l'étaient les démarcheurs de Mme Hanau.

» Au moins, devrait-on faciliter leur tâche, leur donner des moyens d'exercer leur difficile magistère, leur permettre de lutter à armes égales contre les malfaiteurs.

» Outiller les services publics, renouveler avec le matériel les méthodes, les assortir à la vie moderne voilà la forme de la grande, de la véritable réforme de l'État.

» Toute autre réforme est littérature et blagologie. »

De l'« Ère Nouvelle » :

« L'examen d'un budget n'est pas pour le Parlement un acte d'opposition ni de méfiance c'est un acte de contrôle.

» C'est l'essence même du régime parlementaire que de contrôler les actes du pouvoir exécutif ; le vote du budget lui fournit l'occasion de ce contrôle.

» Il est nécessaire de réclamer que ce droit s'exerce désormais dans sa plénitude, sans hâte, avec le seul souci du bien public.

» Ce n'est pas viser telle ou telle personne, tel ou tel parti c'est simplement rappeler qu'il est préférable en régime républicain de ne pas restreindre les discussions où l'on délibère des finances démocratiques. »

De l'« Œuvre » (M. Jean Piot) :

« Il est juste d'ailleurs de reconnaître qu'après avoir prévu l'augmentation de l'indemnité parlementaire la Chambre s'est empressée de voter un texte qui interdit à ses membres tout genre de déchéance d'accepter une fonction, un poste d'administrateur ou de directeur dans une entreprise industrielle ou financière.

» Seulement, si le Parlement ne veut pas prêter le flanc à la campagne acharnée que mènent ses adversaires il faut que ce texte ne reste pas platonique, il faut qu'il soit appliqué impitoyablement.

» Nous ne demanderons pas en effet, ce serait absurde, qu'on écarte les hommes d'affaires du Parlement nous demandons qu'on supprime, ce n'est pas la même chose, les députés d'affaires. »

Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

« Que voulez-vous l'important était d'en finir. On en n'a fini, ouf ! »

» Nous nous garderons certes de dire que le pays soit très satisfait mais nous nous gardons également de prétendre que sa mauvaise humeur persistera.

» A la réflexion il se rendra aux raisons du Gouvernement qui ne voulait pas de douzième provisoire.

» Toutefois il nous paraît également certain que semblables pratiques ne sauraient continuer sans dommage et que si le budget doit être voté le 31 décembre le ministère a le devoir de le déposer assez tôt pour que le législateur puisse exercer sur les recettes et les dépenses un contrôle sérieux. »


... le GROUPE
L'HOCCO-RHUM


## Nouvelles diverses

*Paris*, 15 décembre. — Vers minuit, dans une chambre d'hôtel, boulevard Rochechouart, Mlle Gabrielle Cafet, a été blessée au visage par Antonin Biegre, qui a tenté ensuite de se suicider avec le couteau qu'il tenait à la main.

Les blessés ont été transportés à Lariboisière ; leur état est assez grave.

Le motif de la querelle serait dû à la jalousie.

—o—

*Paris*, 15 décembre. — M. René Gain, à qui Mme Hanau avait demandé son concours dès l'ouverture de l'enquête pour la défendre contre la faillite demandée au tribunal de Commerce, a déclaré impossible de remplir sa mission désormais.

—o—

*Paris*, 15 décembre. — M. Doumergue a assisté à une séance commémorative en l'honneur de l'équipage du *Latham* et d'Amundsen, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

—o—

*Paris*, 15 décembre. — M. Doumergue s'est fait représenter par le colonel Audibert au bal donné à l'occasion de l'inauguration du Cercle Militaire et par le commandant Rapiéd, au banquet de l'Union Nationale des anciens chasseurs d'Afrique.

—o—

*Paris*, 15 décembre. — M. Forgeot, ministre des Travaux publics, a examiné le projet d'électrification de la ligne Béziers-Neussargues, présenté par la Compagnie des Chemins de fer du Midi.

—o—

*Paris*, 15 décembre. — Aujourd'hui, M. Grandi, sous secrétaire d'État des Finances d'Italie, de passage au Pirée viendra à Athènes.

Aucun entretien avec les membres du Gouvernement n'est prévu.

—o—

*Paris*, 15 décembre. — M. Briand s'est fait représenter dans la matinée aux obsèques de M. Daeschner, par M. Harismendy, directeur du personnel au ministère des Affaires étrangères.

—o—

*Paris*, 15 décembre. — Ce matin, à 7 h. 40, un train venant d'Aulnay-sous-Bois, entrant en gare du Nord, a patiné et a heurté et renversé un butoir.

Le choc a été assez violent et quelques voyageurs, projetés contre les parois des wagons, ont reçu des contusions sans gravité. Ils ont pu se rendre à leurs occupations après s'être fait soigner à l'infirmerie de la gare.

—o—

*Tunis*, 15 décembre. — Ces jours-ci était expédié de Londres à destination de Tunis un lot de brillants valant un million et demi.

Au moment de l'arrivée des employés ouvrirent afin de vérifier le contenu ; au lieu des diamants des lots ils trouvèrent des morceaux de charbon et une formule de télégramme.

Une enquête est ouverte.

—o—

*Le Bourget*, 15 décembre. — Le capitaine aviateur Rappesy, rejoignant son poste de gouverneur de la Côte d'Or, a quitté Le Bourget à 9 heures 30, à bord d'une avionnette.

Le capitaine Rappesy fera escale à Lyon, Marseille et Tunis.

—o—

*New-York*, 15 décembre. — L'amiral Charles Hugs, chef des opérations navales, dans son rapport annuel déclare que les effectifs des équipages de la flotte des États-Unis sont insuffisants pour la quantité des unités actuellement en état de prendre la mer et que, en quelques années, le chiffre des matelots est passé de quatre vingt six mille à quatre vingt trois mille. Par suite, les vaisseaux ayant des missions à remplir n'ont pu naviguer avec leur équipage au complet qu'au détriment des autres vaisseaux.

—o—

*Berlin*, 15 décembre. — Une fabrique de dynamite de Walun, près de Cologne, aurait l'intention de stocker un approvisionnement de gaz toxiques tels que [illegible], gaz jaune et phosgène, dans un fossé en béton armé.

Il s'agirait de treize mille kilos de gaz enfermés dans des bouteilles métalliques.

La population n'envisage pas sans appréhension la constitution d'un dépôt aussi dangereux aux abords immédiats de la ville.

—o—

*Buenos Ayres*, 15 décembre. — On signale l'embarquement de un million deux cent cinquante mille dollars à destination de la France.

—o—

*Londres*, 15 décembre. — L'ex roi de Grèce, qui séjourne actuellement à Londres, espère être de retour à Bucarest pour la Noël.

—o—

*Londres*, 15 décembre. — Le solliciteur londonien Robinson, qui avait obtenu récemment l'autorisation des postes britanniques pour l'envoi d'un sans-fil à la planète Mars, vient de recevoir la même autorisation de l'administration des P.T.T. brésiliens.

—o—

*Berlin*, 15 décembre. — Le ministre d'Allemagne à Budapest, le baron Von Schoen, a été hier le héros involontaire d'un tragique accident de chasse.

M. Von Schoen chassait sur le lac de Transylvanie le canard sauvage quand, en voulant ajuster un volatile, il fit chavirer son canot et tomba à l'eau. Mais le coup partit et la charge atteignit un rabatteur à la cuisse.

L'artère fémorale avait été sectionnée le malheureux succomba à une hémorragie violente pendant qu'on le transportait à l'hôpital.

L'enquête a démontré qu'il s'agissait d'un accident et que la responsabilité du diplomate allemand ne se trouvait pas engagée.


# LA SCIATIQUE ?

*Ne souffrez plus. Voici de quoi vous soulager.*

La douleur torturante de la Sciatique s'arrête vite et sûrement par l'emploi du Liniment Sloan. Appliquez-en un peu sur la partie souffrante. Le liniment pénètre de lui-même et vous vous sentirez soulagé presque instantanément. Les tissus se décongestionnent et le mal disparaît complètement peu après.

Il ne faut pas supporter ces souffrances : gardez un flacon de Liniment Sloan à portée de la main. On l'emploie dans le monde entier en cas de Rhumatismes, Lumbago, Sciatique, Entorses, Contusions et toutes douleurs musculaires.

En vente dans toutes les pharmacies [illegible]

**LINIMENT SLOAN** CALME LA DOULEUR


## A l'Officiel

*Paris*, 15 décembre. — Le « Journal Officiel » publie :

*Colonies* : Des bourses scolaires de mille francs pour l'année 1927-1928 ont été accordées à Mlles Morazzani Jéromine, École de Commerce de Bastia, Pierazzi Marie, Cours secondaire de jeunes filles de Bastia, et M. Lagru Joseph, Collège Fesch à Ajaccio.

## TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1865

Le numéro 401.781 gagne cent cinquante mille francs.

Le numéro 501.365 gagne cinquante mille francs.

Les numéros 2.618, 33.107, 402.082, et 473.803 gagnent chacun dix mille francs.

Les numéros 72.650, 1.402.574, 424.053, 509.256 et 556.160 gagnent chacun cinq mille francs.

## Un attentat manqué

*Metz*, 15 décembre. — A Ternel, le cafetier Sandrino découvrit contre le mur de la salle de danse une lampe de mineur bourrée de poudre et munie d'une mèche allumée qui ne s'était pas consumée, ce qui évita l'explosion.

Sandrino étant Italien on croit qu'il s'agit d'un attentat antifasciste.

## Electrocuté en musique

*New-York*, 15 décembre. — Le bandit Moran, 23 ans, condamné à mort pour meurtre de deux policemen, a été électrocuté dans la prison de Sing Sing aux sons d'un jazz-band, jouant à distance l'air de *I want to be happy*.

Avant d'aller au supplice le condamné mangea un énorme beefsteack, des pommes frites, des petits pois fins, de la glace vanillée ; il fuma 10 cigares.

Il avait demandé que l'exécution soit reportée jusqu'après la fête annuelle des prisonniers, à laquelle devaient assister 1200 parents et amis des pensionnaires de la prison de Sing-Sing, et qui est destinée à recueillir des fonds pour leur procurer des cadeaux.

## La justice russe est sévère

*Moscou*, 15 décembre. — Le procès de 35 paysans anticommunistes devant le Tribunal de Simbirsk vient de se terminer.

Deux sentences de mort et des condamnations à de longues années d'emprisonnement ont été prononcées.

Un autre Tribunal local a condamné 8 paysans riches à la peine capitale.


**ON DEMANDE**

Terrassiers-manœuvres, travaux de longue durée, logement assuré. Bons salaires ou travail à tâche. S'adresser Société THEG, 7, Cours Grandval, Ajaccio.

**ENGRAIS CHIMIQUES**

CYANAMIDE 18%
AZOTE AMMONIACAL

102 francs le balon de 50 kgs, et Engrais pour vigne. Prix avantageux. Rendu franco quai Bastia. F. GUASCO, 15, Boulevard Paoli, BASTIA.

**ATTENTION !**
*A PARTIR DE LUNDI*
La meilleure qualité
Au meilleur prix
**GRANDE VENTE - RECLAME**
**au Paradis des Dames**
22, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
*MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUTE LA CORSE*

*A L'OCCASION DES FÊTES*
**AU BONHEUR DES DAMES**
**MADAME GUASCO**
13, BOULEVARD PAOLI, 13 — BASTIA
*SOLDE ses collections de fin de saison*

ETABLISSEMENTS
**L. Maurel**
3, BOULEVARD DU PALAIS
BASTIA
LES MAGASINS SONT OUVERTS
de
8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30
EXPOSITION DE JOUETS
AU PREMIER ÉTAGE

Dégustez les.....

Marque
**J. VIDAL**

boulevard Paoli, Bastia.
Agent : M. P. GUASCO, 13.

**GRANDE**
**BRULERIE CYRNOS**
23 BIS, RUE DE L'OPÉRA — BASTIA
*TORRÉFACTION JOURNALIÈRE*
*DE CAFÉS*
*EXPÉDITION A L'INTÉRIEUR*
Téléphone : 1.06
*La plus ancienne Maison de la Corse.*


## LYCEE DE BASTIA

Il sera traité de gré à gré pour la vente des eaux grasses et déchets de pain, du 1er janvier au 31 décembre 1929.

Les offres adressées à M. le Proviseur du Lycée, seront reçues jusqu'au samedi 22 décembre prochain, 17 heures.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Économat du Lycée.


**A VENDRE**

Matériel de scierie marque Guillet, état neuf, une locomobile de 12 HP et un camion de 4 tonnes en parfait état de marche. Voir Filippi et Rocchesani, mécaniciens, boulevard de Toga prolongé. [illegible]


**AVIS DE DETTES**

M. Graziani Jacques, propriétaire à Lucciana ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme Mme Graziani, née Cannioni de Moltifao, n'habitant plus avec lui.


**PROPRIETAIRES**

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Écrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR » 31, boulevard Paoli - Bastia.

**A CEDER**

Épicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse. Bureau du Journal.

Noël ! Nouvel an !

Les plus jolis cadeaux sont exposés et mis en vente

**AU PAUVRE DIABLE**

*21, BOULEVARD PAOLI, 21*

**JOUETS, BIBELOTS, OBJETS D'ART**

NOUGAT DE MONTELIMAR, DRAGÉES MILANAISES, etc. etc.

ENTRÉE LIBRE

Du choix — Des prix

## LA VIE LITTÉRAIRE

### L'ÉVADÉ, par Marcel Augagneur

*L'Évadé* est le premier ouvrage que nous devons au jeune talent de Marcel Augagneur, auteur très moderne qui juge avec un merveilleux talent son époque, notre époque.

[Il] est le fils de M. Victor Augagneur, ancien Gouverneur de Madagascar et de l'Afrique Equatoriale, actuellement Député de Lyon. Très jeune, il suivit son père à Madagascar puis revint à Paris où il grandit dans le milieu politique. Après ses études dans différents lycées de la Capitale il voyage, en Algérie d'abord, puis au Maroc. Le roman qu'il publie aujourd'hui le classe d'emblée comme un auteur de talent, malgré quelques imperfections dues à l'inexpérience.

*L'Évadé* est l'histoire de deux hommes qui incarnent la jeune génération, en même temps qu'une étude des mœurs de la bourgeoisie d'après guerre. Le héros principal, Lord Clarence de Moure, anglais, vingt-trois ans, beau, sportif, ami des Lettres et des Arts, s'aperçoit soudain au moment où il se décide à se marier que son horizon sur le plan sentimental s'est borné jusqu'alors à Ramsay Hewendale. Toutefois il ne se rend pas immédiatement un compte exact de la force du lien qui l'unit à ce dernier et prend alors le parti de poursuivre ses projets matrimoniaux.

A cette époque, il fait la connaissance d'une anglaise sans personnalité, Irène Arley, qui jouit du renom qui s'attache au nom de son père, gros banquier de la Cité. Tout aussitôt, Clarence s'évade à prouver la pureté d'un amour inexistant, cependant que la jeune fille fait preuve à son égard d'une froideur plus que britannique. Malgré ce désaccord initial, parents et amis s'obstinent à conduire un parti qui ressemble fort à une duperie réciproque, lorsque survient Ramsay, outré de la conduite de son ami. Il considère les fiançailles de Clarence comme une trahison, ce mot étant pris dans le sens que lui donnent les amants. Un conflit s'en suit et bientôt fait place à une discussion sur le mode lyrique, discussion au cours de laquelle Clarence et Ramsay s'avouent enfin qu'ils s'aiment.

Pareil sujet frise l'abîme et pourrait prêter à des développements malsains ainsi que cela fut le cas dans quelques ouvrages parus ces temps derniers. Marcel Augagneur a su le traiter avec un tact infini tout en respectant les détails psychologiques indispensables à la narration de cette situation équivoque. Mais l'équivoque n'existe que fort peu de temps. En effet, l'auteur de *l'Évadé* nous présente ces deux courants qui à l'heure actuelle caractérisent les « modernes » : d'une part, la passion réprouvée qui, comme nous le voyons forme la première partie du livre, l'inquiétude religieuse d'autre part. La beauté de Clarence allume bientôt un feu passager dans le cœur multiple de la comtesse de Charlecotte qui entreprend aussitôt la conquête de notre héros. Celui-ci se trouvant incompris de tous ne cède pas aux instances pressantes de la belle séduction, pas plus d'ailleurs qu'il ne tombe dans le piège qui lui est tendu par les tantes de cette dernière qui, pour sauver l'honneur du nom, préfère que Clarence devienne la proie d'une jeune aventurière. Ces multiples tentatives n'ont pour résultat que de provoquer la séparation de Clarence et d'Irène et le mariage de celle-ci avec... Ramsay.

Se sentant plus seul que jamais, Clarence rentre à Paris — après une croisière aussi dramatique que comique —, où il vit en reclus pendant quelques mois. Cette solitude lui pèse ; la perte d'Irène le laisse indifférent, mais il n'en est pas de même de la séparation qu'il doit subir quant à son ami Ramsay. Une régénération se produit alors en lui. Athée, il sent le néant de son existence toute d'égoïsme. Incompris ? Non il ne l'est pas, mais il s'aime trop pour être aimé par les autres. Alors, c'est la conversion. Cet être qui jusqu'ici fut le prisonnier de ses propres exigences, oubliant d'être lui-même, se révèle enfin, se libère plutôt, s'évade de la gaine dans laquelle il vivait auparavant.

Cependant, Ramsay se détache de sa femme. Il souffre les mêmes tourments que son ami qu'il regrette. Pourtant cette femme qu'il n'aime pas, qu'en réalité il n'a jamais aimé, il ne peut la quitter, car elle doit lui donner un enfant sous peu. Alors, se sentant isolé (infime petit à petit sur la même pente que Clarence pour enfin arriver à la foi qui lui donne un réconfort partiel, lorsqu'Irène meurt presque subitement, emportant au tombeau le fruit de leurs amours. Maintenant rien ne s'oppose à la rencontre des deux héros qui goûtent enfin les joies d'une amitié réelle, sincère et pure. La souffrance a été pour eux une renaissance à laquelle s'ajoute une double conversion.

Avec *l'Évadé*, Marcel Augagneur se révèle comme un fin analyste qualité à laquelle il joint une pointe de franche gaîté qui facilite la lecture de son livre. Ses personnages, croqués sur le vif, vivent devant nous la vie mesquine de la bourgeoisie parvenue. D'un style alerte et vivant, cet ouvrage, hors quelques scènes un peu outrées est un bon livre qui classe son auteur parmi les meilleurs de sa génération.

Nous devons au talent de Gabriel de la Rochefoucauld, couronné à deux reprises par l'Académie Française (Prix Devaine avec *Le Professeur Nénot* et Prix Thérouanne avec *Le Cardinal François de la Rochefoucauld*) quelques romans et une série d'ouvrages historiques ainsi qu'un livre d'essais intitulé *Pages Retrouvées*. Aujourd'hui, il publie un essai qui réjouira les fervents lecteurs de Pierre Loti, ouvrage qui nous ramène au règne d'Abdul Hamid, dans cette Turquie pittoresque et mystérieuse que n'avait pas encore envahie la civilisation, ou vécut ce grand peintre littéraire dont l'œuvre est appelée à résister au temps.

*Constantinople avec Loti* nous fait vivre un instant dans l'intimité de l'auteur de *Pêcheur d'Islande* et *Madame Chrysanthème*, et nous le montre tel qu'il fut, simple, fuyant le bruit et le progrès avec le même empressement, ce profond destructeur lent mais sur du bel Orient qu'il avait connu et chanté dans ses débuts et dont son âme a toujours conservé l'empreinte profonde, ineffable, malgré l'invasion pernicieuse des mœurs occidentales dont l'effet semblait échapper à sa vue. C'est aussi et surtout un livre dont on peut dire « s'il n'avait pas été écrit, il faudrait l'écrire ». En effet, cet ouvrage prouvait, tant par la souplesse de son style, que par les faits qu'il relate déroulant enfin une légende que les ennemis de Loti et plus simplement une foule ignorante se plaisait à colporter. Partout on entendait dire : Loti est un mystificateur qui nous parle d'un Orient purement imaginaire. Nombreux d'ailleurs sont les lecteurs d'*Azyadé* qui firent un pèlerinage à Stamboul et dont la déception fut grande parce qu'ils n'avaient pas retrouvé là-bas ce qu'ils croyaient rencontrer après la lecture enthousiaste des œuvres de Pierre Loti. Il n'y a rien d'étonnant à cela et de La Rochefoucauld nous explique comment un touriste peut n'être pas séduit par un paysage dont l'âme sensible d'un Loti un livre tout le parti possible. Ailleurs il analyse le talent de cet homme qu'avait charmé l'existence orientale avec une clarté étonnante, prouvant à nouveau que l'exactitude fut sa qualité maîtresse. L'ayant touché de très près, il fut à même de déterminer la cause de certains passages de ses ouvrages qui prêtent vie aux attaques les profits tendant à démolir — sans d'ailleurs y parvenir — le talent incontestable de ce grand musicien des Lettres. C'est ainsi qu'il dit : *n'est ce pas d'ailleurs le propre des grands écrivains et des esprits supérieurs de fixer la minute qui passe, les impressions vagabondes et de donner à tout ce que les autres n'aperçoivent pas une force souvent définitive* » (2) Ainsi se comprendra aisément pourquoi la déplorable guide presque infailliblement ceux qui ont eu la curiosité de voir les sites dépeints par Loti. Ailleurs l'auteur dit encore : « Loti aima, d'une des paysages poussés, à l'extrême, ou plutôt dont les résonances sur votre vision sur votre cerveau sont multipliés par sa propre sensibilité et par son art. Sa mémoire même offre des voyages, des impressions qui proviennent probablement de multiples passages, de multiples impressions. » Et il ajoute : « Voilà pourquoi le voyageur moyen, pour employer le mot à la mode, revient en disant : Loti n'est pas exact. Pas exact !... mais à la manière de Léonard de Vinci ! » Ayant lu ces lignes, le lecteur fera rapidement justice des jugements hâtifs et arbitraires prononcés contre Loti.

Outre ces données psychologiques d'une très grande valeur, c'est avec un réel plaisir qu'au cours de l'ouvrage, on suit l'auteur de Marseille à Constantinople pour ensuite visiter en sa compagnie Beikos d'abord, puis les Eaux douces d'Asie, la tombe d'Azyadé, cette petite Turquie sans laquelle Loti n'eut sans doute été qu'un « marin... peut-être médiocre, certainement obscur ». Ensuite nous faisons la connaissance du harem du sultan, des derviches hurleurs, d'une jeune « désenchantée », pour enfin subir le charme profond des Mosquées Vertes, toutes choses qui contribuent à nous faire aimer l'Orient tel qu'il fut et même tel qu'il est de nos jours pour ceux qui savent encore voir et sentir qui contribuent également à mieux nous faire connaître et apprécier le talent poétique d'un Loti.

Guy ZUCCARELLI

(1) Les Éditions de France, éditeur.
(2) Les Éditions de France, éditeur.
(3) Nous soulignons ce passage, afin de signaler au lecteur la très juste argumentation de l'auteur.

## A Monsieur Laurent-Eynac

*Au cours d'un banquet offert récemment par l'Aéro Club de France en l'honneur de M. Laurent Eynac M. Duthu a lu la ballade que nous reproduisons ci-dessous, dédiée au nouveau Ministre de l'Air.*

*L'auteur de la ballade est un administrateur de la Corse et un ami de notre journal :*

BALLADE

Depuis longtemps, chaque aviateur,
Sur l'avenir un peu sceptique,
Tout en fabant de la hauteur
Pestait contre la politique.
[illegible]
Méprisant mers, montagnes, fror,
[illegible] ce serait magnifique
Si nous avions Laurent-Eynac.

Les avions-géants transporteurs,
Futurs dompteurs de l'Atlantique,
Fiers pilotes et constructeurs,
— Toute la phalange héroïque
Orgueil de notre République —
A chaque coup dur de ressac
Disaient d'un air mélancolique :
Si nous avions Laurent-Eynac !

Il n'est pas jusqu'au moteur
Qui, de son ronflement rythmique,
Pour obtenir un dictateur,
N'appuyât l'opinion publique.
Dictateur... avec la pratique
Et le bon sens dans son bissac,
Et nous serions dans la logique
Si nous avions Laurent-Eynac.

ENVOI

*Crions vive la République ?*
*Enfin l'affaire est dans le sac.*
*Pour chef de l'Aéronautique*
*Nous possédons Laurent-Eynac.*

L.-A. DUTHU

## A CYRNOS

Trente-cinq ans passés, je voyais ton [rivage
Estomper ses contours, pendant que le [bateau
Sombrait, en marchant, l'écume du sil-[lage]
Accoudé, tout pensif et triste, au bastin-[gage,
Admirant ton ciel bleu, si rient et si beau
Je songeais, attendri, au temps de mon [jeune âge.
Appelant de mes vœux celui du retour [...]
Que de fois, loin de toi, en luttant pour [la vie,
Emporté, malgré moi, dans le grand tour-[billon,
N'ai-je pas soupiré pour mon île chérie !
Sur ce grand continent découvert par [Colomb,
Où chacun pense à soi, où domine l'en-[vie,
J'aspire constamment au retour le plus [prompt.

Martin de CYRNOS.

Mexico, juin 1928.

## Trois Livres Nouveaux

Signé G. de Dodraire paraît un délicieux roman, *Renouveau*, écrit en un style frais et jeune, comme son titre et se déroulant dans les sites enchanteurs de la Riviera où printemps et hiver se confondent, où les jardins embaument, sous le ciel toujours bleu. Point de péripéties extraordinaires, point d'aventures plus ou moins tragiques, de situations scabreuses. Une histoire vraie et simple comme le mince filet d'eau d'une source sur son lit de sable et de mousse. Un bon aîné, un peu musique et timide, une vieille demoiselle avec [illegible] son frère, artiste original et irascible, célibataire et sauvage ; tous ces personnages se laissent prendre au charme d'une vieille dame restée belle en dépit des ans et devenue bonne plus encore. Cette amitié est créatrice de bonheur : une toute jeune fille, sortant de pension, orpheline et sans appui, trouve un foyer chez sa vieille parente, y rencontre un jeune homme charmant qu'elle épouse et tout le monde vit heureux, même le [illegible] artiste un peu sauvage, autour de ce ménage riant, attendant les petites têtes blondes qui viendront encore l'égayer. G. de Dodraire mérite toutes nos félicitations et nous souhaitons à son livre le grand succès auquel il a droit.

⁂

S'il est un orateur hors ligne, M. Gaston Charbonnier, l'illustre bâtonnier du barreau de Nice, se révèle à ses heures poète et écrivain du meilleur aloi. Collaborateur à nombre de quotidiens et de revues, le *Figaro*, *l'Illustration*, *le Petit Marseillais*, et tant d'autres, il a publié en 1924 un recueil de vers, *Le grain des heures*, préfacé par Robert de Flers.

Aujourd'hui, songeant aux autres, et principalement aux poètes du comté de Nice, qu'il aime, il a voulu réunir en une *Anthologie* quelques-unes des œuvres que Nizza-la-Bella ou la mer toute bleue ne peuvent manquer d'inspirer. Et nous y rencontrons les noms de fils de la Corse : M. Louis Bertrand, de l'Académie Française, un fervent de la Riviera qu'il habite une partie de l'année, nous présente, en une jolie préface, cette gerbe lyrique et nous affirme que « l'humanité vieillie ou rajeunie ne se lassera jamais de la poésie. »

Au hasard des pages nous relevons de jolis vers. M. Georges Avril, un charmeur ami de Cyrnos, romancier, essayiste, conférencier, critique littéraire et artistique célèbre l'attirance des rives méditerranéennes « durant l'hiver tout scintillant de givre ».

*Cependant que partout trône le désespoir,*
*Sur ces bords enchantés où la tiédeur [enivre*
*Nous savons retrouver l'allégresse de vi-[vre*
*Parmi les larges fleurs au parfum d'en-[censoir.*

M. Gaston Charbonnier, dans *Réminiscences*, chante ces souvenirs qui sont en nous :

*Si frêles, si ténus, si tendres,*
*Qu'ils s'exhalent tels des soupirs*
*Que seul notre cœur peut entendre.*

Et plus loin, l'attrait des *Presbytères de Campagne* où

*La maison du curé, blanche, au bord du [vallon,*
*Sourit parmi ses capucines.*

M. Jean Germon célèbre en de belles strophes, *l'Intimité*, *le Crépuscule*, *les Heures du Soir* :

*Comme le soir est fin et calme aux hori-[zons*
*De telle mauve et rose...*

Théo Martin, avec *Heure Incolore* et *Ton Nom*, sans compter ses autres poèmes, charmera ses lecteurs :

*Ton Nom est dans mon cœur comme un [chant sur la route,*
*Il cogne dans mon front à coups sourds [et menus...*

Jean Wallis Padovani nous arrête longuement avec les *Routes de Figuig*, si bien dépeints, les marchés où l'Orient chatoie, la laine de Sefra, les cuirs et l'alfa teint.

Paul Costa nous donne, harmonieusement, *La Mélopée du Méhariste*. Louis Cappy, Pierre Leca, de l'*Annu Corsu*, J.-A. Maffei, Eugène Lapeyre et un groupe de poètes dialectaux parmi lesquels nous citerons Barberis, J. Eynaud, Pierre Isnard, J. Rancher, complètent ce bel ouvrage, si divers, si varié, et comme sujets et comme talents : pages gaies, tristes, flamboyantes ou en grisailles, suivant la personnalité de l'auteur et le thème choisi. Remercions M. Gaston Charbonnier d'avoir bien voulu réunir en un volume ces poèmes épars et d'y avoir si entièrement réussi et souhaitons que tous les hivernants aient à cœur de connaître les chantres inspirés qu'ils coudoient, parfois, sans s'en douter.

⁂

Mme Renée Humbert-Gley aide enthousiasmement la Corse qu'elle habita vers les seize ans et qui lui inspirera ses premiers chants poétiques. Collaboratrice à *l'Echo Touristique*, d'Ajaccio, ayant obtenu une mention au tournoi de nouvelles de la revue *Cyrnos*, pour son œuvre « Une Idylle en Corse », elle est une habituée des succès littéraires, très connue de nos compatriotes. Aussi accueillons-nous avec intérêt son recueil de vers « Pérennité » que vient d'éditer Figuière et qu'on parcourt non sans charme et sans émotion. Voici un ravissant poème, *La Vie*, s'adaptant si bien aux saisons et à nos existences humaines éphémères :

*Ouvrez au vent par ma fenêtre !*
*Je veux voir entrer le printemps,*
*Il viendra ce matin, peut-être,*
*Je l'attends.*

*Mon cœur bat d'espoir et de fièvres,*
*La jeunesse au front radieux*
*Met l'odeur d'avril à mes lèvres,*
*La splendeur de l'aube en mes yeux...*

*Ouvrez plus grand ! la brise est chaude*
*Je veux voir le ciel éclatant,*
*C'est l'été d'or et d'émeraude*
*Que j'attends.*

*Midi sonne au loin sur la ville,*
*Tous les arbres ont leur chanson ;*
*Je sens mon âme plus virile*
*Et mes bras forts pour la moisson.*

*Oh ! ne refermez pas encore :*
*Il est doux de voir le couchant*
*Si beau, quand ce n'est plus l'aurore*
*Qu'on attend.*

*J'entends partout la voix plaintive.*
*Automne, au fond des bois dorés.*
*Au ciel fait la trouée, craintive*
*De tous mes rêves adorés.*

*Fermez, maintenant. La rafale*
*A fait mon souffle haletant.*
*Voici l'hiver, et la nuit pâle*
*Qui m'attend.*

Plus loin Mme Renée Humbert-Gley chante la *Vénus de Milo* « dans sa splendeur sereine », le *Musée Rodin*, *la Victoire de Samothrace*. Mais par-dessus tout elle paraît aimer les fleurs, la nature, la solitude des champs, propice aux rêveries, aux méditations, aux ressouvenirs :

*Chaste blancheur et froide pareil,*
*Les lys, plus beaux dans leur robe d'ivoi-[re*
*Que Salomon sous son manteau de gloire,*
*Sont la splendeur de nos jardins d'été.*

Plus loin, à la rose :

*O roses d'Ispahan, de France ou de [Bengale,*
*Qui du peuple des fleurs avez la royau-[té,*
*Vous êtes la douceur du monde et rien [n'égale*
*L'éclat de vos couleurs et de votre [beauté.*

Et cette comparaison n'est-elle pas gracieuse ?

*Quand les vieux murs se couronnent de [roses,*
*Au clair printemps, sous les baisers de [mai,*
*Ce sont vieillards qui, sur leurs fronts [moroses,*
*Posent les mains d'un enfant bien-aimé.*

Çà et là, très souvent, le sentiment maternel intense perce à travers ses lignes. En voici, adressées aux enfants qui sont le charme et l'espoir du foyer :

*Mes filles, nous avons mis dans vos blon-[des têtes*
*L'amour du vrai, du beau, votre éternel [désir*
*Des paradis lointains — partez pour les [conquêtes*
*Que nos bras fatigués n'auront pas pu [saisir.*

Au milieu des tristesses et des deuils qui, plus ou moins, accablent toute vie humaine, Mme Renée Humbert-Gley demeure fidèle à sa Muse qui toujours l'inspire et l'élève au-dessus du terrestre. Car nous dit-elle :

*En moi j'écoute un chant grave, joyeux [ou triste,*
*Soupirs, rires, sanglots, mystérieux ac-[cords*
*Qui recouvrent les bruits vulgaires du [dehors*
*M'emportent dans un ciel où rien d'im-[pur n'existe.*

Suzanne d'ALOISI,
de l'Académie Cyrnéenne.

## SOUS LA PRESIDENCE DU MARECHAL FOCH

Le 6 décembre à 20 heures a eu lieu dans la Salle des Fêtes du Trocadéro, sous la présidence du maréchal Foch, la représentation d'un film patriotique sur les Missions Françaises en Orient.

Les beaux paysages de la Syrie et du Liban, que beaucoup parmi nous ont souvent rêvés et jamais vus, ont enchanté les yeux des spectateurs. Car le Cinéma a ce merveilleux pouvoir de nous faire connaître tout ce que le voyageur et l'explorateur ont contemplé.

Sur ces terres lointaines, rapprochées instantanément de nous par la baguette magique de l'art cinématographique, nous avons salué les travaux des Missionnaires qui ont irradié le nom de la France dans une attirante clarté.

Eux mêmes, n'ont-ils pas été séduits par une lumière intérieure ? Lumière qui est devenue flamme et les a poussés à partir, malgré la souffrance profonde des séparations ? Durant le long voyage qui les menait là-bas, ils écoutaient retentir dans leur cœur aimant l'écho des chansons que leur mère chantait pour les endormir quand ils étaient petits. Mais lorsqu'ils sont descendus sur la rive étrangère, ils ont senti l'intime rayon qui les avait guidés s'épanouir en soleil dans l'enthousiasme de l'heure : car c'était la réalisation de leur rêve.

Quelques-uns d'entre eux devaient, au soir de leur vie, se retrouver sous la douceur du ciel natal, et avoir bien lu connaître à ces paroles du poète :

« Reviens dans la maison à la façade [claire
Où tes pères sont morts ;
Et là tu pourras voir le couchant sans [colère,
Sans troubles et sans remords. »

En attendant, ils avaient de fécondes années de travail à poursuivre loin de leur mortelle Patrie, mais en servant l'Idéal, ils la servaient elle-même. C'est pourquoi la France les regarde comme ses messagers, comme les agents d'une bienfaisante conquête.

Aussi sommes-nous allés nombreux applaudir le film des Missions Françaises dans la soirée du 6 décembre.

N'avons-nous pas déjà réservé un accueil vibrant à la « fête des Ailes », en l'honneur des glorieux Aviateurs qui nous apparaissent éblouissants dans les hauteurs du firmament ? Après la fête des Ailes, ce fut, le 6 décembre, celle des natures élites que l'enthousiasme a conquises et qui ont servi la France, aussi, à leur manière mais de toute leur âme.

Comme l'Aviateur qui, par-dessus les nuées, aperçoit la terre dans la lumière, le Missionnaire par delà les mers, revoit la France sous un jour lumineux, à travers le limpide faisceau des souvenirs d'enfance liens subtils du passé, tendres ressouvenances qui lui font redire la strophe nostalgique :

« Combien j'ai douce souvenance
Du joli lieu de ma naissance !...
Qu'ils étaient beaux les jours de Fran-[ce !
O mon pays, sois mes amours
Toujours »

Honneur aux ailes de l'avion, chef d'œuvre du génie, et aux ailes de l'enthousiasme, merveille du cœur !

Ce film donné par les soins de la « Ligue Maritime et Coloniale » et de « Comité « France-Orient » méritait bien un éclatant succès.

A. ORSINI

## L'APPLICATION DE LA PEINE DE MORT AUX FEMMES

### UNE INTERVIEW DE Mᵉ CAMPINCHI

Membre du Conseil de l'Ordre, le brillant avocat de maintes causes retentissantes, bondit, les lorgnons en bataille, à l'énoncé de notre question.

— La peine de mort pour les femmes ? Non, pas plus que pour les hommes, d'ailleurs. Je suis partisan résolu de l'abolition de la peine de mort, comme en Belgique, en Italie, en Suisse et d'autres pays.

— ...

— Les raisons ? Multiples. D'abord, c'est une peine définitive. « Mourir est un acte décisif », dit quelque part un personnage d'Anatole France. La justice des hommes, malgré le grand souci des juges et des jurés, est faillible comme toute opération de l'esprit humain. Que d'erreurs ont pu être réparées en cas de prison ou de travaux forcés.

Ensuite, c'est une peine qui n'est pas exemplaire. S'il y eut une époque où les châtiments étaient particulièrement cruels et la peine de mort fréquente, c'est bien le moyen-âge. Or, il n'y en a pas eu dans l'histoire où les crimes aient pu être aussi nombreux.

— Ils l'auraient peut-être été davantage ?

— Difficile de le penser, répond Mᵉ Campinchi. Et voici une autre preuve que l'exemplarité de la peine de mort n'est qu'un argument d'école : en 1863, le docteur La Pommerais fut exécuté pour avoir empoisonné Mme de Pauw, sa maîtresse ; trois mois auparavant, à Londres, il avait assisté à la pendaison, notez-le bien, d'un médecin coupable d'avoir tué sa maîtresse. Une autre fois, à Nancy, un homme rentre chez lui et étrangle sa femme. Savez-vous d'où il venait ? Il avait, le matin même, assisté à une double exécution. Je pourrais vous citer cent cas de ce genre.

Comme j'esquisse un mouvement d'inquiétude, Mᵉ Campinchi reprend :

— Non, je vous en ferai grâce. Mais la peine de mort n'est pas, vous le voyez, un exemple qui empêche de mal faire. D'ailleurs, tout le monde est d'accord pour réclamer la non-publicité de l'exécution. Alors ? fait Mᵉ Campinchi, sceptique.

— Que faire, alors ?

— Hélas, reprend Mᵉ Campinchi. Je ne dirai pas comme Lachaud, défendant Troppmann en 1869 (Troppmann, le meurtrier de Mme Kinck et de ses cinq enfants) : « C'est un tigre, dites-vous, monsieur l'avocat général ; eh bien, un tigre, continue Mᵉ Campinchi, mais empêchons-les de nuire. La société a un devoir, protéger ses membres. Prison, réclusion, travaux forcés à temps ou à perpétuité soit ! Ce n'est pas toujours drôle, il faut le croire, puisque tant de condamnés risquent leur vie pour échapper à l'existence qu'on mène au bagne...

Pouvions-nous terminer, mieux cette courte enquête qu'en citant, en conclusion, la réponse du prince du barreau, le bâtonnier Henri-Robert :

— Mon opinion, la voici, nous dit-il, tandis que derrière les lunettes du maître pétillent des yeux pleins d'humour : puisque les femmes demandent l'égalité avec les hommes, il n'y a pas de raison de leur faire subir un traitement différent de celui qui est appliqué aux hommes. C'est la dernière conquête du féminisme.

Les odieuses mégères de Saint-Lazare seront-elles, un beau matin, présentées à M. Deibler ? N'anticipons pas : M. Domergue a la parole.

Charles THIBAULT
(Paris-Soir)

## A LINGUA WORSA

U TOPU
CHI S'E RITIRATU DI U MONDU

I Levantaghju le so [illegible]
[illegible]
E stanca di stu mondu
Si ritirò in un fermagliu [illegible]
E [illegible] quella casa
Chi servia d'ermitagiu
[illegible]
[illegible]
I ferventi di a Circonu.
Or, un ghjornu un [illegible]
Deputatu [illegible]
[illegible]
Pe li topi di [illegible]
Pertendu in [illegible]
E fà un longu viaghju. »
Anderemu à [illegible]
[illegible]
Ma grana puvertà,
E da [illegible]
Or [illegible]
[illegible]
E dunque [illegible]
Ciò chi disse u penitente :
« O Dio ! » è chì pensate
Cosa puo fà un poveru frate !
Tuttu a u più, possu pregà
Pe a vostra felicità !
E cusì di stu mondu
Un cui rigurdanu più.
Cun rispettu prufondu
Adirizzatevi à Gesù
Averà forse pietà
Di « vostra puvertà ».
E cun parlatu di sa sorte
U nostru santu chiuse porte
Dite un pocu quale serà
Su topu senza pietà ?
Un frate forse ? Un n'è hera
[illegible] una sera.

L. ORSINI.

PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA
BOURGEOIS Aîné & Fils BASTIA (Corse)

POMMES DE TERRE EN GROS

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

PUNAISES [illegible] COLBERT
4.00. - 87, Stouth-Saint, 31, r. de l'Opéra

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

« Tu devrais le remettre à la Farine Lactée... »

Bob grandit ; le bébé d'hier devient un grand garçon — mais il est "délicat" ces temps-ci ; il manque d'étoffe et on perçoit n'est pas fameux. Et papa et maman s'inquiètent, car ils savent que les maladies guettent les enfants affaiblis. Aussi prennent-ils, tout naturellement, à la Farine Lactée NESTLÉ, qui réussissait si bien au petit bonhomme de 1 et 2 ans et qui fait en ce moment de favorite un petit "tonique à tonette".

La Farine Lactée NESTLÉ, en effet, riche en lait pur, parfaitement assimilée par les tout petits, convient tout aussi bien à l'enfant qui grandit et a besoin de vitalité. Pour faciliter la croissance, favoriser la formation des os et des muscles, donnez à vos enfants, quel que soit leur âge, de bonnes bouillies à la

FARINE LACTÉE NESTLÉ
aliment complet, sain, léger et fortifiant.

Agent général : Alfred PADOVANI, 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA


## Un voyage par semaine

NOSTALGIES D'AUTOMNE — L'ÉTÉ DE LA SAINT-MARTIN — UNE ÉGLISE DANS LA MONTAGNE — LA CRYPTE DE SAINT-MARTIN DU CANIGOU

La mémoire humaine offre un modèle de classement rationnel et automatique dont la perfection défie les systèmes d'organisation moderne les plus ingénieux. [illegible]

La première quinzaine de novembre choisie pour moi en [illegible]

Saint-Martin est un Saint bien puissant, qui nous gratifie presque à coup sûr de quelques vrais jours d'été, avec soleil, douce chaleur et soif ardente, aux approches de sa fête. Quand le ciel s'assombrit, quand l'ouragan fait rage, quand il n'y a plus d'espoir, Martin apparaît, et le 11 novembre, on revoit une fois encore le soleil de juin. Aussi le 11 novembre est-il jour de réjouissance en plein air dans plus d'une province, et l'usage n'en date pas d'hier. On dit encore « faire la Saint-Martin » pour faire la fête, et de langage populaire assure qu'un « été de Saint-Martin » [illegible] le « mitan » attendu que le Martin St-Martin se prend dans la fréquentation des [illegible] et des flacons, pour se guérir de lui-même, dans un bon somme.

Entre plusieurs Saint-Martin [illegible] celle qui me [illegible] un matin sur flancs du Canigou, la plus orientale des « Montagnes Pyrénées ». Le Canigou est une belle pyramide rouge et brune isolée de la chaîne et qui domine une mer bleue et des vallées sombres. A onze cents mètres à peu près ou y rencontre une abbaye romane avec son église à la grosse tour crénelée datant du début du XIᵉ siècle, le tout dédié à Saint-Martin. Ce groupe d'édifices étrangement situé au bord d'un précipice avait fini, après bien des aventures, par connaître l'abandon ; ses ruines elles-mêmes menaçaient de disparaître ou tout à moins de se confondre avec la montagne, comme à Crussol, dans la drôme, lorsque la restauration en fut entreprise, au début de ce siècle, par Monseigneur de Carsalade du Pont, évêque de Perpignan. Le 11 novembre 1902, la nouvelle prise de possession de la basilique fut l'occasion d'une fête religieuse et littéraire qui attira des milliers de personnes. Le prélat artiste avait eu en effet l'idée de faire concorder les Jeux floraux de Catalogne avec la rénovation du sanctuaire Martinien. Depuis, l'usage s'est maintenu dans la région de monter en pèlerinage à Saint-Martin du Canigou, le jour de la fête du Saint, c'est-à-dire le 11 novembre.

Nous avions quitté vers les huit heures Vernet-les-Bains, délicieux oasis de verdure et d'eaux vives, disposé par la nature [illegible]

A perte de vue, dans le cirque de granit rougeâtre, sur tous les chemins et sur tous les sentiers, des gens grimpaient comme nous, la plupart à pied, quelques-uns sur des mulets et des ânes, tous munis de paniers et de musettes bondées de provisions. Comme les pardons bretons, le pèlerinage annuel de Saint-Martin du Canigou est en effet l'occasion de réjouissances champêtres. C'est une journée où la foi et la gaîté se partagent l'âme des pèlerins, sans se combattre et sans se nuire.

A mesure que nous montions, les groupes se resserraient, se faisaient plus denses, et bien qu'au moment d'arriver, nous [illegible]

Intelligemment restaurée, l'Abbaye de Saint-Martin dresse au-dessus du gouffre qui s'ouvre à ses pieds une lourde et primitive silhouette, qui s'harmonise à merveille avec le site. [illegible] Ce qui m'a le plus frappé dans l'église, c'est la crypte véritablement impressionnante avec ses arcs de maçonnerie massive reposant sur des monolithes cylindriques.

Nulle part je ne me suis senti empoigné plus rudement par le moyen-âge, [illegible]

Au sortir de la messe solennelle, sur l'étroit parvis de la basilique, nous trouvâmes la foule dans [illegible] Quelques marchands de chapelets et de médailles, quelques [illegible] charcuterie, et de boissons affairaient des affaires d'or. Les pèlerins commençaient à se répandre sur les pentes voisines, à la recherche d'un coin propice au repas. [illegible] cinq ou six mille dîneurs échangeaient des tranches de jambon, des rondelles de saucisson et des quartiers de pâté en l'honneur du bon Saint-Martin.

Spectacle frappant surtout par sa tranquillité, spectacle presque silencieux. Peu de pittoresque. Des anciens costumes catalans, rien n'a subsisté, même dans les villages de campagne. Vous ne trouverez une veste de bure et un bonnet rouge qu'au prix de recherches obstinées et encore l'authenticité de votre découverte serait-elle à vérifier, comme s'il s'agissait d'un cadeau de Gozel. Ici comme partout, le touriste est repéré. Une trop naïve impulsion à l'étude du folklore [illegible] donne l'éveil à l'esprit mercantile, à l'ingéniosité imitatrice. Quelques femmes d'âge mûr, cependant portent encore une coiffe blanche, dont la dentelle encadre leur front. En majorité les robes sont noires, les hommes portent des vêtements et des chapeaux de couleur sombre. Vois un peu nomques et dures d'accent, gestes sobres. Une seule attitude à retenir, — celle des pèlerins buvant à « la régalade » en versant de leur « porro », élevé à bout de bras un mince filet d'un liquide qu'ils reçoivent dans la bouche, ouverte.

Par amour de la couleur locale j'ai essayé cette façon de boire conviviale, mais il y faut une certaine habileté. Heureusement, il y avait des timbales, dans notre bagage, et c'est après avoir trinqué à la santé de Saint-Martin et à celle du restaurateur de son église pyrénéenne que nous fîmes honneur au vin du pays, vin généreux mais sans grâce, comme la terre dont il sort et les vignerons qui le produisent.

Michel MAUROUNA

## LA PREPARATION PROFESSIONNELLE EN POLOGNE

*Voici une expérience bien intéressante que tentent nos amis polonais : la création d'une école de préparation professionnelle à l'usage des adolescents qui viennent de terminer l'école primaire, et se déterminer au travail de l'atelier et de l'usine. Ils y pourront aisément discerner leurs goûts et leurs préférences pour choisir leur métier. Cette question ne saurait manquer d'intéresser nos lecteurs au moment où l'on se préoccupe à juste titre en France de la mise au point de l'Enseignement technique.*

*M. le sénateur Jannszewski a bien voulu nous exposer les données de cette intéressante expérience.*

La Pologne vient de réaliser pratiquement, ces jours derniers, une idée qui avait, depuis longtemps, cours chez beaucoup de bons esprits, et qui s'imposait d'autant plus à l'opinion publique qu'elle avait en sa faveur les avis très motivés des inspecteurs du travail, comme des instituteurs des écoles : la création d'écoles de préparation professionnelle, ayant pour but de permettre aux adolescents de se préparer aux travaux de l'usine.

Les statistiques du travail en Pologne ont, en effet, démontré qu'environ les neuf dixièmes des enfants ayant fini leurs études primaires, qui entrent à l'atelier ou à l'usine, y font leur apprentissage sans recevoir aucun salaire, et sont rétribués ensuite fort modestement jusqu'à ce qu'ils aient acquis une certaine expérience professionnelle.

D'autre part, la production est devenue de nos jours presque exclusivement mécanique, il faut que l'ouvrier sache se servir intelligemment et utilement de moyen de production, c'est-à-dire de la machine. Or, la plupart des comptes rendus des inspecteurs du travail constatent que les très jeunes ouvriers « doivent s'arranger eux-mêmes dans les usines ensuite que le leur permettent leurs capacités d'observation, leur don d'orientation et leur habileté naturelle, car personne ne s'occupe d'eux à l'usine. »

Il faut indiquer encore que, travaillant seulement dans un rayon bien spécialisé de l'usine, le jeune ouvrier ne comprend pas le travail général de l'usine et ne peut s'y orienter. Ainsi il ne se rend pas compte de la part qu'il a dans la bonne marche de l'ensemble et il n'apprend pas assez pour s'en rendre compte.

Enfin, les hygiénistes font remarquer que l'enfant de 14 ans à 15 ans risque de compromettre inutilement, au cours de son apprentissage, dans des milieux où, malgré tout, l'hygiène est souvent défectueuse et la morale parfois un peu relâchée, une santé dont la base n'est pas encore assurée et les spécialistes des questions sociales et pédagogiques croient qu'à cet âge il est presque impossible à l'enfant de s'orienter dans ses goûts et préférences et de discerner judicieusement le métier qui convient à son tempérament comme à son goût véritable.

Ces remarques, que je résume à grands traits, ont fait proposer par certains milieux pédagogiques de prolonger d'un an la période déterminée légalement pour l'obligation scolaire. Le paragraphe 7 de notre loi sur l'enseignement primaire a fixé, en effet, à quatorze ans l'âge auquel l'enfant doit quitter l'école.

Finalement, avant d'entreprendre la révision de la loi scolaire dans ce sens, le gouvernement a voulu tenir compte des résultats d'une intéressante expérience que lui proposait d'entreprendre le Service des Écoles professionnelles féminines du département des écoles professionnelles au Ministère de l'Instruction publique avec la collaboration de certains représentants qualifiés du Ministère de l'Instruction publique avec la collaboration de certains représentants qualifiés du Ministère du Travail : la création à la suite de l'école publique primaire d'une école de préparation professionnelle qui serait son prolongement et qui, très différente de l'école professionnelle proprement dite, permettrait à l'enfant de s'orienter. Il fut décidé également que les premiers établissements ainsi créés s'occuperaient de la préparation professionnelle des jeunes filles.

Subventionnée par le Ministère de l'Instruction publique, l'Association du « Service civique » qui groupe les directrices et les institutrices des Écoles professionnelles en Pologne, s'est chargée d'organiser la première de ces écoles qu'elle a installée à Mokotow, un des faubourg de Varsovie. Un immeuble a été acheté au mois d'août de cette année et aménagé comme il convenait avec des ateliers, des machines, des métiers. L'école a ouvert ses portes voici quelques jours à la fin d'octobre.

Son programme comprend, outre la culture physique, des leçons pratiques, la théorie de la profession et de l'apprentissage, des métiers, la connaissance des marchandises, l'usage des machines, le calcul commercial, l'éducation générale dans les parties qui sont du domaine des questions sociales : assurances sociales protection du travail, etc... enfin la visite systématique des grands centres industriels du pays.

Cet enseignement est gratuit.

La municipalité de Varsovie qui s'est toujours préoccupée spécialement des questions et des problèmes sociaux, a fait savoir qu'elle s'intéressait vivement à cette expérience et lui a promis son aide efficace. Le Ministère de l'Instruction publique a inscrit dans son projet de budget pour le prochain exercice un crédit spécial. La subvention qu'il avait accordée cette année à l'Association du Service civique pour lui permettre d'engager l'expérience n'était que de 70.000 zlotys (210.000 francs) somme évidemment insuffisante.

Ce nouvel effort social est vraiment très intéressant. Nous suivrons son aboutissement et quand il en sera temps nous en ferons connaître avec les résultats les conséquences à en tirer.

W. JANISZEWSKI,
Sénateur,
Ancien Sous-Secrétaire d'Etat.


Pour votre Villégiature d'HIVER
procurez-vous l'édition hivernale de
LA SAISON
superbe guide-album illustré

Etudes détaillées et très complètes sur les stations hivernales françaises : Côte d'Azur, Côte Basque, Côte d'Argent, Algérie, Tunisie, Maroc, et Stations de Sports d'Hiver

PRIX SPÉCIAL DE SOUSCRIPTION
aux 2 éditions (été et hiver) ..... Fr. : 3.
à l'édition d'hiver seule ....... Fr. : 1.
Envoi franco à la parution courant Novembre et Avril

Adresser les abonnements aux ETABLISSEMENTS RISACHER & Cie
4, Place des Saussaies — PARIS
C. Chèque-postal : Paris C. 1o2-45o

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA

Imprimerie du "PETIT BASTIAIS"

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES FIRMES INSULAIRES ET DE TOUTES LES GRANDES ADMINISTRATIONS

Le Client doit s'adresser sans hésiter à l'Imprimerie du PETIT BASTIAIS qui présente ses imprimés avec le plus d'élégance et de bon goût

8, BOULEVARD DU PALAIS, BASTIA

Un matériel moderne au service d'un personnel spécialisé

TOUS TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

00633

DONNET

Nos 10 et 14 chevaux 6 cylindres sont incomparables. Ce sont les voitures les plus souples et les plus rapides en côte. Deux modèles parfaits.

NOS PRIX

10 CV. 6 cyl. type Cl. 10. cond. int. 27.500
14 — — — K. 34.000

Nos 7 et 11 CV. 4 cyl.
dont la bonne réputation n'est plus à faire comme robustesse souplesse et rapidité.

NOS PRIX

7 CV. 4 cyl. type Cl-7. cond. int. 23.500
11 — — — Cl-6. torp. cᵗᵉ/ᵐ 26.900

AUTO-STOCK CIRNEA
LUCCANTONI
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF POUR LA CORSE
33, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Différents modèles seront exposés incessamment à Bastia. Avant de fixer votre choix, faites un essai sur nos voitures. Vous serez entièrement édifiés

Taille-Crayons le plus perfectionné

COURANT-ORGUS

pour crayons ordinaires crayons de couleur, crayons à copier et crayons d'ardoise, qu'ils soient minces, plats ou exagones, gros ou minces — Construction robuste et précise.

Le taille-crayons Courant-Orgus s'adapte à toute table grâce à son serre-joint.

Spécimen de tailles obtenues automatiquement avec le taille-crayons ORGUS

En vente aux bureaux du PETIT BASTIAIS

SOCIÉTÉ DES ACCUMULATEURS MONOPLAQUE
COLOMBES (Seine)
Dépositaire :
Louis ROGLIANO
BASTIA

JOAILLERIE BIJOUTERIE ORFÈVRERIE HORLOGERIE
DANESI FILS & Cie
BASTIA
Grand choix de bagues de fiançailles. Les plus beaux cadeaux pour fêtes et mariages.
Les meilleurs prix.

RELIURES
EN TOUS GENRES
Spécialités pour Bibliothèques et demi-reliures en peaux
TRAVAUX SOIGNÉS - PRIX MODÉRÉS
F. VADON
4, RUE DE L'OPERA
(2ᵉ étage) BASTIA

Devant les succès remportés par notre publicité et pour donner satisfaction aux nombreux lecteurs qui n'ont pu en bénéficier, nous reprenons notre vente-réclame :

60 f. de musique pour 5 fr. 50

ALBUM 2. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Franco : 5 fr. 50.
ALBUM 5. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.
ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline solo : 4 fr. 50.
ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons anciennes et modernes, danses, rondes pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.
ALBUM 7. — Rien que du moderne, 15 morceaux dont chacun est catalogué 4 francs de Goublier, Adolf Stanislas, etc. : 5 fr. 50.
ALBUM DES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50

Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans. Les deux albums réunis : 3 fr. 50.
3° Les saynètes enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quinze saynètes différentes : 2 fr. 50.
Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée au
PETIT BASTIAIS
8, Boulevard du Palais, BASTIA
Compte Chèques-postaux : Ajaccio : 152

AUTOMOBILES
Delaunay Belleville
La grande marque Française
AUTOSTOCK CIRNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 48

MIMOSA
La Reine des Cigarettes fabriquée par H. ALBAN, à Ajaccio

BIÈRE WALSHEIM
Grande marque
En dégustation à la BRASSERIE GASPARINI Albert BONNIN, Successeur
Place St-Nicolas, BASTIA
Rendez-vous des connaisseurs

AUTOMOBILES FIAT
Tous modèles — Livraison immédiate — Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques
AGENCE LAURENT MARINI
18, Rue de l'Opéra BASTIA

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1905 ET 1934

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicia, bouveté et rabotés, prêt à mettre
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente en gros de planches et lattes à toute la Corse

CABINET DENTAIRE
T. BOURGEOIS
Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille
Chirurgien-dentiste de l'Institut Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges et Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
Pendant dentaire et Bouche fermée
1, Boulevard Paoli
Consultations : Palais de Justice - BASTIA

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
mis aux Bureaux du "Petit Bastiais"

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATIONS D'ÉGLISES et appartements et tous styles et au goût moderne
Travail Garanti Soigné

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
Voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
CAPORAL LÉGER

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI 38 — BASTIA - Téléphone
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A" FRANCARDO
Téléphone N° 2 Oletta
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en lattes, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate. Prix modérés
Exploitations forestières et Scieries à Oletta, Cervione, Piedicroce, Prunelli-di-Casacconi, Ghisonaccia, Aléria, Ghisoni, Corte, Vivario, Vezzani, Zicavo, Sartène, Propriano, Olmeto, Levie, Zonza, Porto-Vecchio, Bonifacio.
Bureaux Généraux : 5, Rue Fiesch, BASTIA
Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
Soussigné à
déclare souscrire un abonnement de
au Petit Bastiais à partir du
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 0-1

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an 30 francs — 6 mois 16 francs — 3 mois 8 francs
FRS DEPART. — Un an 40 francs — 6 mois 22 francs — 3 mois 12 francs — 1 mois 5 francs
Le Gérant : FOSTOUR CIRNEA

L'ALMANACH VERMOT EST PARU
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

BANQUE de la CORSE
15, Rd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-forts — Placement de fonds — Correspondants des Grandes Banques Françaises et Etrangères — Assurances Bénaches diverses.

Compagnie Fraissinet
DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Dimanche 18, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lund 17, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h
Mercredi 19, à Livourne p. Bastia à 20 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Bastia à 20 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 23 h. 30
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 25, de Nice p. Bastia à 23 h.
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 24 h
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
DÉPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Dimanche 16, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 17, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 12 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 20 heures.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

AUTOMOBILES DONNET
5 CV et 12 CV, 6 cylindres
7 CV et 13 CV, 4 cylindres
Vitesse, 4 freins et des carrosseries modernes. Nouveaux modèles.
FOSTOUR CIRNEA
Boulevard Paoli BASTIA

STÉNO



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand PAUL



32e ANNÉE — N° 285
25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes
LUN. 17 et MAR. 18 DÉC. 1928
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA
Téléphone : 0.63
BUREAU A PARIS 18, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-52
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA


# Le Petit Bastiais


D0634
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE



QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*
Compte Chèques Postaux Marseille 158

ABONNEMENTS

| | 1 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 60 |
| Colonies et Etranger | 17 | 33 | 64 |
| | A 1 | 30 | 60 |
| | A 2 | 44 | 80 |

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Bureaux Parisiens, 18, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.


## Deux Méthodes Antipaludiques

Les commerçants que nous avons faits sur la déclaration selon laquelle M. Leuchert, médecin du Travail, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, projet de créer au Cerne cinq centres hygiéniques de lutte anti-paludique, y compris celui de Portovecchio qui fonctionne déjà dans une certaine mesure et dont les résultats ont incité le ministre à prendre la décision annoncée, peuvent être complétés et précisés sur de nouvelles expériences qui ont eu lieu en Italie et qui ont été constatées par M. l'Inspecteur départemental d'hygiène, au cours d'une mission à lui confiée par la Fondation Rockfeller.

La même Institution Rockfeller l'avait chargé, précédemment, de se rendre compte des méthodes employées par le gouvernement yougo-slave dans les régions macédoniennes infestées par le paludisme. Il est vrai que les caractères d'extension du paludisme varient selon les pays, du fait de leurs particularités physiques, démographiques, sociales. Mais hygiéniquement, les observations faites sur les méthodes employées peuvent parfaitement se rapporter à la Corse. Le paludisme en soi ne comporte de différences que d'après les cas particuliers, les sujets ; globalement, c'est toujours le paludisme, qu'on l'étudie en Corse, en Italie, en Serbie, en Syrie ou au Congo.

Les stations hygiéniques de lutte contre le paludisme ont été observées dans leurs résultats satisfaisants d'abord en Serbie, où le gouvernement de Belgrade a accompli un effort méritoire de repérage et de traitement des cas particuliers.

La campagne menée en Italie, en Sardaigne et en Sicile notamment, méritait également d'être contrôlée de près, parce que conduite parallèlement par le gouvernement italien et par la fondation Rockfeller, employant deux méthodes distinctes, expressément confrontées, notamment dans les régions de Porto Torrès et de Catane.

Quelque rapport officiel, un jour, nous donnera sur ces expériences des précisions infiniment désirables, mais dont nous ne pouvons, aujourd'hui, exposer que les points saillants. En gros, les Italiens ont employé la méthode de la quinisation à outrance sur les sujets reperés par leurs stations anti-paludiques. Les Américains, eux, ayant créé tout à côté, en Sardaigne, comme en Sicile, les mêmes stations, ont employé, sans recourir ordinairement de quiniser les malades, le système de la destruction des larves.

Or avant, depuis deux ans environ que ces expériences contrôlées ont commencé, que c'est le système américain qui a donné des résultats supérieurs, et son de peu. Peu semblement, du côté de la Catane comme un côté de Porto-Torrès, l'activité anti-larvaire portant surtout sur la destruction des larves, notamment par le vert de Paris, a eu des résultats équivalent à cent pour cent de disparition du paludisme, tandis que le système italien basé sur la quinisation laisse parfois subsister le paludisme dans la proportion démographique de cinquante pour cent.

En somme, si nous avons bien compris, la méthode italienne consiste à détruire l'hématozoaire dans l'organisme humain où il s'est infiltré ; elle procède par analyse du sang et par traitement intensif à la quinine.

La méthode américaine va directement à la source du mal, en quelque sorte, et tue les larves d'anophèles.

Mais ici, une distinction doit être établie. Elle résulte d'ailleurs d'une observation qu'on ne manquera pas de faire : la difficulté de repérer les larves dans des régions insalubres, abandonnées, au marais, étangs, pozbes d'eau, etc., polluées, et c'est le cas de plusieurs régions de la Corse, malheureusement.

Précisément, dans celles de Porto-Torrès et de Catane, les terres ne sont pas abandonnées ; il y règne même une activité agricole très grande. De fait de la mise en valeur de ces terres, grâce à une politique agricole et sanitaire à la fois, il s'est produit une diminution d'importance. Il ne reste donc plus qu'à les repérer au pourcentage, et qui est relativement facile.

Voilà en quelques mots la théorie si savante exposée dans ce journal que l'anniversaire d'un peu est, avant tout heureuse de la mise en valeur économique. Il faut reconnaître que le gouvernement italien, par des procédés souvent discutables, a réussi en Sardaigne, en Calabre et en Sicile, à arrêter en complète valeur des régions s'allongeant sur des centaines de kilomètres, où tout le sol est utilisé, où règne l'aisance, où en définitive, disparaît peu à peu le paludisme. A telles enseignes qu'on cite en Calabre une population de quatre mille habitants dont l'habitat principal était, comme en Corse, le bourg de montagne qui s'est transporté subitement au bénéfice de plaine correspondant, qui ne comptait précédemment que 300 habitants. La situation est maintenue invertie.

Sans doute, nous trouvons compte qu'on ne rencontre pas en Corse les mêmes facilités de vastes étendues de sol fertile qu'en Sardaigne, Calabre ou Sicile, qui se prêtent aux cultures intensives et en quelque sorte standardisées.

Sous cette réserve, il y a matière en Corse à intéressantes applications de la méthode américaine là où elle agirait comme dans les environs des centres importants, et de la méthode italienne là où elle s'impose, comme dans les étendues peu habitées et pratiquement abandonnées, mais qui remettront à la vie active par l'eau potable, par l'irrigation, par les communications là où elle agirait difficiles, et par la lutte méthodique anti-paludique dans ses moyens connus et appropriés.

P.B.

*M. Hoab (notre photo) qui vient d'être élu président de la confédération suisse pour l'année 1929.*

## Devant le Jury de la Seine

*Paris*, 17 décembre. — L'ingénieur Peignois, qui lui a tué sa femme, a été condamné à vingt ans de travaux forcés.

Marcel Peignois, vingt-cinq ans, ingénieur, tuait le 11 juin dernier, à la gaffe d'une usine d'Ivry où tous les deux étaient employés, sa fiancée, Lucienne Dubuel, dactylographe, 15 ans, parce qu'elle refusait d'être sa maîtresse.

Le président Mangin-Bocquet rappelle que l'accusé et sa victime appartiennent à des familles honorables. L'une fille avait 14 ans quand elle connut M. Peignois ; elle était très sérieuse, douce, timide et particulièrement honnête. Sa mère, veuve, demanda à Peignois d'attendre un âge raisonnable pour le mariage. Lui voulut que Lucienne devienne sa maîtresse. La mère et la fille décidèrent de rompre.

Alors se produisit le drame affreux. A la sortie de l'usine, Peignois aperçoit avec grille sa fiancée tirer sur elle six balles en plein corps ; elle s'abat bientôt sans connaissance ; le meurtrier fait semblant de vouloir se tuer avec son arme vide.

A l'audience Peignois dit qu'il était fou car il est paludéen.

Tous les témoins rappellent au contraire la sang froid du meurtrier.

Maître Campinchi, avocat de la partie civile, flétrit le crime abominable, au nom de la malheureuse mère.

Maître Gaillier-Bougeville présente sa défense.

Maître Campinchi réplique que la mère demeurera refuse tout pardon.

Le verdict rendu tard dans la nuit, condamne Peignois à vingt ans de travaux forcés. Le jury accorde les circonstances atténuantes.

Maître Campinchi, au nom de la famille, remercie Maître Campinchi, au nom de la mère.

## LES MORTS DU JOUR

*Paris*, 17 décembre. — L'écrivain Francois Marbil, 71 ans, a été trouvé mort à son domicile, rue Mansard. Mort naturelle.

## Au Comité consultatif des Services Maritimes de la Corse

**M. Emile Sari proteste contre la mise en vrics d'un Cargo sur la Ligne de Bastia**

*Marseille*. De notre correspondant particulier. — 17 décembre. — Le Comité consultatif des services maritimes de la Corse, s'est réuni aujourd'hui sous la présidence de l'amiral Bourdon, représentant le ministre des Travaux Publics.

Assistaient à la réunion MM. Emile Sari, député ; Piersanti, député ; Micoud et Péroni, conseillers généraux ; Salini, président de la Chambre de Commerce d'Ajaccio ; Arbrecher, chef des contributions navales au ministère ; Marliez, préfet de la Corse ; Berqui, président de la Chambre de Commerce de Nice ; les représentants des ministères des Finances, des Groupements P.L.M., Transatlantique et des chemins de fer de la Corse ; M. Masse, commandant de la Marine marchande.

Le Comité a examiné la demande d'augmentation des tarifs formulée par le ministre ainsi que les projets d'horaires.

Des observations conformes aux intérêts des voyageurs corses ont été déposées et signées par MM. Emile Sari, Piersanti, Micoud, Salini et Péroni.

En fin de séance M. le sénateur Emile Sari a élevé une protestation au sujet de la mise en service d'un cargo sur la ligne de Bastia et a fait voter une motion demandant qu'un navire possédant des installations pour passagers de toutes classes remplaçât le cargo.

M. Emile Sari a annoncé au ministre des Travaux Publics son intention d'interpeller le Gouvernement au cours de la discussion du budget de la Marine marchande si satisfaction n'était pas accordée.

## A propos de l'indice de réajustement des pensions

*Paris*, 17 décembre. — Le Bureau de la « Semaine du Combattant » communique :

« Consécutivement qu'à la séance du 12 décembre 1928 un parlementaire a déclaré être mandaté par la Confédération nationale pour accepter le coefficient 1,32 alors que les Etats généraux de Versailles, les Conseils nationaux de la Confédération et les Congrès de toutes les Associations des victimes de la guerre avaient affirmé leur volonté de voir leurs pensions ajustées suivant l'indice minimum de 1,50.

« Considérant que la Confédération avait mis les Associations départementales dans l'obligation d'adresser à tous les parlementaires un télégramme leur demandant d'augmenter les pensions sur la base de l'indice de 1,40.

« Proteste avec énergie contre l'affligeante de tous ceux qui ont cru devoir déclarer que les Anciens Combattants et victimes de la guerre pouvaient accepter momentanément un indice consacrant l'amputation de leur créance privilégiée sur la Nation.

« Considérant que les parlementaires viennent de décider l'augmentation automatique de leur indemnité sur la base du coefficient appliqué aux traitements d'une certaine catégorie de fonctionnaires, le Bureau de la « Semaine du Combattant » demande que ce principe ne soit plus écarté lorsqu'il s'agit de rajuster au coût de la vie les pensions des victimes de la guerre. »

## L'affaire Klotz

*Paris*, 17 décembre. — Les médecins aliénistes, devant procéder à l'examen de M. Klotz ont prêté serment aujourd'hui devant le juge d'instruction.

Le juge ordonna les conclusions des experts avant toute opération judiciaire.

## Les rebelles Afghans gagnent du terrain

*New-Delhi*, 17 décembre. — Les rebelles ont attaqué Caboul. De violents combats ont eu lieu dans la capitale afghane où l'inquiétude est considérable. Les rebelles ont capturé deux pièces de canon de Caboul, huits qui la Défalaad les Chinois et les Khyginens ont capturé un poste avancé afghan en infligeant des pertes aux troupes régulières et irrégulières. Une grande anxiété règne à Caboul concernant la sécurité des représentants étrangers.

Les communications sont interrompues entre New Delhi et Caboul mais selon les dernières nouvelles reçues par télégraphie sans fil les légations sont en sécurité.

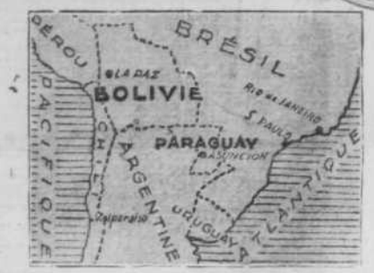


*Un grave conflit de frontière a éclaté entre la Bolivie et le Paraguay. Des escarmouches auraient déjà eu lieu à la frontière entre des détachements militaires des deux pays.*

## Après la session du Conseil de la S.D.N.

*Londres*, 18 décembre. — Sir Austen Chamberlain, retour de Lugano, est rentré hier à Londres dans la soirée. Il s'est déclaré très satisfait du travail accompli à Lugano la semaine dernière.

**M. BRIAND A QUITTÉ LUGANO**

*Lugano*, 17 décembre. — M. Briand est parti ce matin à 9 heures 20 pour Paris. Il a été salué à la gare par le général de France, par les autorités locales et par un nombreux public.

Le wagon spécial du ministre français des Affaires étrangères était rempli de magnifiques fleurs.

**LE DÉPART DE M. STRESEMANN**

*Berlin*, 17 décembre. — M. Stresemann quittera Lugano mercredi soir pour rentrer jeudi à Berlin où se réunira le Cabinet du Reich après le retour du ministre des Affaires étrangères.

## Le développement du conflit entre la Bolivie et le Paraguay

**VIOLENT COMBAT**

*New-York*, 17 décembre. — Les forces boliviennes après un violent combat se sont emparées des fortins paraguayens de Boquerot et Roja Selva.

**LA MOBILISATION AU PARAGUAY**

Le Gouvernement du Paraguay a mobilisé dix classes.

**UN TÉLÉGRAMME DE LA BOLIVIE A M. BRIAND**
**MEILLEURES NOUVELLES**

*Lugano*, 18 décembre. — M. Briand qui a reçu hier un télégramme du gouvernement bolivien annonçant le développement du conflit avec le Paraguay a mis M. Stresemann au courant de la situation.

M. Stresemann restera à Lugano jusqu'à mercredi.

**UN COMMUNIQUE DE LA LÉGATION DU PARAGUAY A PARIS**

*Paris*, 17 décembre. — La légation du Paraguay communique la note suivante :

« La légation du Paraguay met en garde contre les concessions du Gouvernement bolivien au sujet de l'étendue des pertes paraguayennes dans la prise de deux fortins, durant les dernières événements.

« Le Gouvernement bolivien a besoin de faire beaucoup de bruit pour donner satisfaction au prestige de son armée qui, comme on le sait a toujours fait bu en politique intérieure.

« La légation du Paraguay affirme que son Gouvernement, pour donner une preuve nouvelle de sa volonté pacifique et se conformer à ses engagements internationaux, a ordonné le retrait des troupes dans la première tentative offensive de la part des Boliviens. »

**UNE NOUVELLE RÉUNION DU CONSEIL DE LA S. D. N.**

*Genève*, 17 décembre. — M. Cortesi-les, futur ministre de Bolivie en Suisse, a remis une communication au Secrétariat général au sujet du conflit. M. Drummond est sorti dans la soirée pour Paris où il conférera avec M. Briand.

On prévoit que réunion de conseil à la fin de la semaine au sujet du conflit.

## AVIS A NOS ABONNES

*Une prime non abonnée*
*dont l'abonnement expire le*
**15 DÉCEMBRE 1928**
*afin qu'il n'y ait pas d'interruption, doit bien vouloir nous faire parvenir, sous huitaine, son mandat de réabonnement ou mieux de Chèque Postal que nous leur prions nécessaire à cet effet.*

## Le scandale de la Gazette du Franc

**L'ETAT DE SANTÉ D'AUDIBERT**

*Paris*, 17 décembre. — On affirme ce matin dans l'entourage d'Audibert que celui-ci ignorait toujours le mandat d'amener dont il est l'objet depuis quelques semaines.

Comme sa déposition s'impose chaque jour de plus en plus les enquêteurs s'impatientent ; certains pourraient à être éclaircis le plus vite possible.

C'est pourquoi ont été désignés pour examiner en consultation l'état réel de la maladie les docteurs Paul Faudin et Le Savoureux Lauber. Ils diront exactement si Pierre Audibert ne peut pas être interrogé, s'il est possible au contraire de l'interroger sans aggraver son état.

Voici le bulletin de santé communiqué cet après-midi par les docteurs Charles Flandin et Tausck, en l'absence du docteur Lauber qui verra le malade demain :

« Les docteurs Flandin et Tausck, médecins des hospitaux, ont constaté qu'à la suite de l'angine de poitrine survenue dans la nuit de samedi à dimanche il s'est produit une dilatation du cœur, des troubles rénaux des modifications de l'aorte d'origine et de la pression artérielle, traduisant l'aggravation de l'état du malade et les obligeant à porter pronostic réservé. »

De son côté le docteur Paul a rendu visite à Audibert et a constaté que la crise que traverse celui-ci est moins grave que la précédente. Il examinera à nouveau le malade mercredi prochain avec les professeurs Duvois et Gauthier.

**L'INSTRUCTION**

Ce matin, une de Provence, rien de nouveau. M. Gilard après une semaine de vacances à Grenoble, est rentré à Paris et reprendra quelques dépositions.

On parlait également très sérieusement de nouvelles inculpations mais on ignore au Palais une décision par faite à ce sujet.

**LE CLASSEMENT DES DOSSIERS**

*Paris*, 17 décembre. — M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires, des experts et M. Goulant, syndic de la faillite, ont poursuivi toute la matinée leur travail d'examen et de classement au siège de la « Gazette du Franc ».

Les documents trouvés chez M. Paul Bersaut, conseil de Marthe Hanau, ayant été transportés 124 rue de Provence, l'ancien avocat a été amené ce matin à la « Gazette du Franc » pour y fournir toutes les explications utiles à M. Pachot.

M. Bersaut a ensuite assisté à la mise sous scellés des dossiers saisis chez lui ; cette opération qui se poursuivra ce soir se prolongera demandera encore quelques jours.

**NOUVELLES PERQUISITIONS**

Le juge d'instruction a fait perquisitionner au siège de la société française de remise et de banque, 5 rue Henri-Bordeau, signataire du contrat de publicité financière avec M. Asquetil, directeur de la « Gazette du Franc ».

Une perquisition a eu lieu aussi chez M. Rumeau, administrateur de cette société, chez M. Edgard Weil, directeur de banque et dans le bureau du journal *L'Intérêt Public*.

Certains documents intéressants ont été saisis.

**M. HERZENT PROTESTE**

M. Paul Bersaut, conseil de Madame Hanau, a fait en présence de ses défenseur, Me Nogues, la déclaration suivante :

« Je suis arrêté depuis onze jours et pas encore interrogé par M. Gilard. Je proteste contre une arrestation. Je ne me sauverai pas et je me constituerai prisonnier si on le désire. »

Me Nogues a ensuite déposé une demande de mise en liberté provisoire.

## AU SÉNAT

### La Commission des Finances a terminé l'examen de la loi de Finances

*Paris*, 17 décembre. — La Commission sénatoriale des Finances a terminé l'examen de la loi de Finances.

Par 18 voix contre 5 et 4 abstentions elle s'est prononcée pour l'application de l'indigénat parlementaire.

Elle a prononcé la disjonction du 4e l'article relatif à l'incompatibilité entraînant que l'article relevé de la compétence de la Commission de législation fiscale et renvoyé à la commission spéciale de la question.

**AUDITION DE MM. POINCARÉ ET CHERON**

*Paris*, 17 décembre. — La Commission sénatoriale des Finances, sous la présidence de M. Clémentel, a entendu M. Poincaré sur la question de la dette des stocks américains.

M. Poincaré a expliqué les raisons d'observer une grande réserve sur la question.

MM. Chéron et Poincaré ont été ensuite entendus sur le budget annexe des monnaies et médailles, la question d'émission des nouvelles monnaies d'or et d'argent.

Le Gouvernement a promis d'étudier les suppressions de la Commission des Finances.

MM. Poincaré et Chéron ont déclaré que la question de l'indemnité parlementaire devait être traitée en dehors de l'intervention du Gouvernement et ont refusé de répondre aux questions posées à ce sujet.

Pour le texte des incompatibilités parlementaires M. Poincaré a dit qu'il comprenait que le texte de la Chambre soit examiné par la Commission de législation mais il a insisté pour que la Commission de législation fasse son rapport à temps pour qu'il puisse être incorporé à la loi de Finances.

M. Chéron a exposé ensuite les différentes modifications apportées à la loi de Finances par la Commission du Sénat.

Après l'audition du ministre des Finances, la Commission est complètement d'accord avec le gouvernement, sauf sur quelques articles n'intéressant pas l'équilibre budgétaire.

La Commission a entendu également les ministres de l'intérieur, des travaux publics, de l'Instruction publique, des colonies et de l'air, sur les chapitres intéressant les départements ministériels.

La Commission a maintenant terminé l'adoption du budget de 1929. Le rapport général sera distribué jeudi et la discussion commencera vendredi en séance publique.

**LES SÉNATEURS SOCIALISTES ET LE RELÈVEMENT DE L'INDEMNITÉ**

*Limoges*, 17 décembre. — La Commission administrative de la Fédération socialiste de la Haute-Vienne a décidé que les trois sénateurs du parti voteraient contre l'article 60 de la loi de Finances portant le relèvement de l'indemnité parlementaire.

### L'Interpellation Judet

*Paris*, 17 décembre. — Le Sénat discutera jeudi l'interpellation de M. Judet, sénateur de l'Aveyron, sur les conditions économiques de l'Afrique-Ire.

Le débat occupera vraisemblablement plusieurs séances.

### M. Le Bail est élu Sénateur du Finistère

*Paris*, 17 décembre. — Une élection sénatoriale a eu lieu dans le Finistère, en remplacement de M. Le Hars, décédé.

M. Le Bail, ancien député, radical socialiste, a été élu au deuxième tour par 682 voix contre 655 à M. Chauvel, union nationale.

## Un cinéma incendié à Grenoble

*Grenoble*, 17 décembre. — Cette nuit, vers 23 heures 15, un incendie s'est déclaré dans un des plus grands cinémas de Grenoble.

Le feu a pris dans la cabine de projection et, peu après, les flammes ont embrassé les tribunes.

Les quinze cents personnes présentes ne se sont précipitées vers les issues, heureusement nombreuses. Il n'y a eu que quelques personnes légèrement contusionnées au milieu de la cohue.

Les pompiers se sont rendus maîtres du sinistre vers une heure du matin.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*La cour d'assises de la Seine vient au joli record. En l'espace de quelques semaines, elle a condamné trois femmes à la peine capitale.*

*La première, Josepha Kurès, assassina une pauvre gosse de treize ans, Carmen Bornhaux.*

*La seconde, Marie-Anne Dardé, étouffa froidement Henriette Bonz, fillette en bas-âge.*

*La troisième, Blanche Vabre, a tué d'un coup de couteau son beau-fils, un adolescent.*

*Ces dames se sont trouvées réunies à Saint-Lazare où elles font bon ménage. Elles sont entre spécialistes, et loin du jury, des juges et du procureur, elles ont sans doute échangé leurs confidences pour déclarer ensuite, d'un commun et touchant accord, que les ordres criminelles, celles qui ont le crime dans la peau et qui doivent tuer, ne peuvent vraiment apaiser leur goût sanguinaire qu'en immolant un enfant.*

*Les horribles mégères !*

*Et c'est bien parce qu'elles se sont attaquées à des enfants toutes trois qu'une colère farouche et sourde serre les poings de toutes les mères qui crient vengeance !*

*D'aucuns ont écrit dans les journaux que puisque la femme prétend être l'égale de l'homme, elle doit revendiquer cette égalité jusque devant la guillotine. Il est quelque peu excessif de s'appuyer sur les revendications du féminisme pour réclamer la tête de ces trois monstres en jupons. L'homme ne saurait prouver ainsi qu'il peut, parfois, être supérieur à la femme. Il le montrerait mieux en usant de clémence.*

*Ne faisons donc pas intervenir le féminisme dans cette affaire. Il n'a pas mérité d'être traîné si loin. Disons plutôt que ces trois criminelles ne sont plus des femmes, mais des êtres sans sexe qui ont poussé si loin l'horreur dans le crime, qu'il est juste — la peine de mort n'étant pas supprimée — qu'elles rachètent le sang encore pur qu'elles ont versé, en montant sur l'échafaud.*

Gabriel Baron

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mardi 16 décembre 1928 ; 353e jour de l'année, 12 à venir.

Aujourd'hui : Saint Gratien.

Demain : Quatre-Temps.

EPHEMERIDES CORSES. — 16 décembre 1736. — Théodore qui venait d'être élu roi de la Corse, écrit à un de ses cousins, une lettre où il lui annonce qu'après toutes ses aventures, il avait été fait Souverain.

Il parle dans cette lettre de dépenses faites depuis deux ans pour atteindre ce but et même d'instances entreprises par des Corses exilés, pour l'amener à tenter l'aventure.

Ceci prouverait que Théodore rêvait le gouvernement de notre île depuis longtemps.

### Variétés

L'art contemporain a produit des œuvres fort belles.

Notre époque voit s'élever, non des cathédrales, mais de beaux *hôtels de ville*, comme celui de Paris, ou des théâtres, comme l'*Opéra de Paris* et le *Grand Théâtre* de Bordeaux. Il convient de mentionner aussi le *Palais des Arts*, où les architectes, les peintres, les sculpteurs peuvent exposer leurs œuvres. L'élégance et la grandeur sont les caractères des œuvres de l'architecture moderne.

La peinture et la sculpture du XIXe siècle honorent grandement notre pays. *Les bas-reliefs* de l'Arc de Triomphe, sculptés par Rude, expriment magnifiquement l'enthousiasme de nos pères de la Révolution ; le *Triomphe de la République* de Dalou, sur une place de Paris, glorifie le travail, la paix, la liberté.

Chaque année, des milliers de toiles et de statues sont exposées dans les Palais des Arts ; c'est ce qu'on appelle le *Salon*, admirable rendez-vous de toutes les personnes instruites.

Le goût du beau se propage partout. Les riches se procurent à grands frais de beaux tableaux, des meubles ciselés ; le plus modeste logement s'orne de statuettes en bronze ou en plâtre ; les plus petites écoles, de reproduction en gravure des plus belles œuvres ; les petits livres d'étude sont remplis de magnifiques illustrations.

L'art mérite d'être respecté et encouragé partout. Oh ! que les barbares sont infiniment odieux quand ils mutilent, dévastent ou brûlent les œuvres artistiques !

En admirant les belles créations de la nature, on met au rayon de beauté dans ses plus modestes travaux.

Rendons la Corse de plus en plus artistique et donnons surtout à Bastia le cachet de beauté qui lui fait encore défaut, malgré quelques essais appréciables.

J.-M. Fontana

LE JASMIN D'ARGENT

*Concours de poésie*

Le Jasmin d'Argent ouvre son concours annuel, du premier novembre 1928 au 1 février 1929, à tous les poètes français ou généreux.

Sujet : Au choix des candidats. Poésie inédite ; cent vers au maximum. Envoyer obligatoirement *cinq* exemplaires à M. Jacques Aubiard, avocat, 1, rue Florac, à Agen, qui donnera tous renseignements sur demande avec timbre joint pour la réponse.

En outre, un prix spécial de 500 fr. est accordé au poète qui aura dignement chanté la Gascogne, sa gloire, ses héros, ses poètes ou ses sites.

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

### ACCIDENT MORTEL D'AUTOMOBILE

Un accident regrettable est survenu au pont du Bevinco, causant la mort d'un de nos vieux charretiers bastiais.

Vers 1 heure du matin, au pont du Bevinco, l'automobile effectuant le service de Vescovato à Bastia a heurté violemment par derrière le tombereau que conduisait M. Thé Jean, 59 ans, charretier au service de M. Lazare Sozzoni.

Sous la violence du choc, le brancard de la charrette a frappé violemment au temporal gauche le charretier lui occasionnant une fracture du crâne.

Le chauffeur a blessé sa victime dans sa camionnette et, celle-ci s'est arrêtée, il est venu à pied prévenir la gendarmerie de Bastia.

La pauvre victime fut transportée à l'hôpital de Bastia où elle fut examinée par le médecin du Parquet. Mais elle décéda sans reprendre connaissance.

Le chauffeur, Fioli Albert, âgé de 21 ans, a été mis sous mandat de dépôt.

L'infortuné Thé Jean, qui demeurait dans notre ville, 3, rue Saint-Angelo était marié et père de quatre enfants.

Nous présentons à sa famille nos très sincères condoléances.

### DRAME A VESCOVATO

Des coups de feu ont été tirés, hier soir, sur la place de Vescovato.

Le sieur Nicodemi Jean-Marie, 53 ans aurait tiré sur Albertini P., 32 ans, qui a été atteint par deux balles dont une au thorax.

Le blessé a été transporté à la clinique chirurgicale Saint-Antoine, à Bastia, où M. le Dr Charles Zuccarelli lui prodigue ses soins. Le cas est sérieux, mais ne paraît pas mettre les jours du blessé en danger.

Nicodemi s'est constitué prisonnier.

BOGLIANO. — Nous venons d'apprendre avec plaisir que notre compatriote et ami M. Damiani Barthélemy a pu réaliser un projet qu'il caressait depuis longtemps, l'acquisition du riche et important Hôtel de Normandy qui est très connu à Paris et ne compte pas moins de 210 chambres.

Déjà propriétaire et gérant des « Elysée Star Hôtel » et du « Royal », notre ami se trouve ainsi à la tête de l'une des plus importantes industries hôtelières de la Capitale. Nous l'en félicitons chaleureusement ainsi que Madame Damiani qui est un peu l'âme de cette industrie et nous faisons d'autant plus volontiers des vœux pour la prospérité de leur commerce que nos compatriotes sont des bienfaiteurs insignes de Bogliano.

### LA NEIGE EN CORSE

Des télégrammes parvenus au syndicat d'Initiative de Bastia font connaître qu'il y a de la neige au col de Prato et 30 centimètres au col de Vergio.

### AJACCIO

*Nous venons de recevoir un exemplaire l'Almanach per l'Annu 1929, du poète corse Maestrale, lauaru populare corsu. Nous publions ci-dessous une belle poésie que nous prenons au hasard parmi celles, toutes aussi belles, que contient ce sympathique ouvrage :*

A notte, da la monte,
Ne scala friscolina
Sumiendu carezze a l'Ajaccina.
Ca le me rele prunte,
A le me spunde care
Penso anc'a mezzu mare
E mi dan' forza di ben rumà.

Ancu mezzu timpesta,
Cu l'onda furiosa,
Mand'un baciu d'amor a la me sposa
E lu me core in festa.
Battendu a parte manca,
Mai mai si stanca
Si l'ora sona di riturnà.

Quandu la stratina
Luce di stelle chiare
Pareno le cullette un bel altare,
A stella matutina,
Di raggi la più fiera,
Serve di messaggiera
Si li me baci voglia mandà.

*Ritornella*

Ajacciu bellu, vicinu a te
L'anima è gradita,
Sei lu preferita ;
Accanto a lu to sole,
L'altri cali so fole,
In li to sengli mi piace a stà.

MAISTRALE

### CORTE

*Un beau match.* — Dimanche dernier au Stade Santus Montredi eut lieu la rencontre U.S.C.—C.M.3. L'U.S.C. alignait une équipe assez mixte et la C.M.3 comptait parmi ses joueurs les sélectionnés militaires Sivan, Giudi et Sourhon. La première mi-temps vit les militaires imposer leur jeu ras de terre et la « triplette du centre » composée de deux joueurs de classe Giudi et Sivan bien aidés par Noël fit des merveilles et se joua littéralement de la défense Cortenaise... Toute l'équipe militaire donna dans cette première partie du jeu sa pleine mesure et domina largement. La seconde mi-temps vit l'équipe Cortenaise remonter le courant et faire jeu égal peut-être à cause du manque d'entraînement des soldats et des joueurs Cortenais continuellement renouvelés. Le match se termina par un score nul 2 à 2 mais n'indique pas la physionomie de la partie qui devait être au profit des militaires.

Parmi les joueurs furent remarqués le demi-centre Cortenais toujours sur la brèche et le Goal chez les civils. Pour les militaires nous sommes obligés de reconnaître qu'en Corse nous n'avons que très peu de joueurs de la classe de Sourhon, Giudi et Sivan. Le premier nommé s'amuse des avants Cortenais. Giudi par ses feintes, ses schools, ses passes précises reste l'inégalable. Sivan qui est enfin à sa véritable place fut pour eux à souhait, bon combineur et fin dribbleur, je lui qu'il marqua après un très long dribbling fut de toute beauté.

Nous sommes obligés de signaler la très bonne tenue de Cigliari et Noël. Corte possède actuellement grâce aux militaires précités tous licenciés à l'U.S.C. une équipe merveilleuse avec les Giudi, Sivan, Sourhon, Baldacci, etc.

En revanche ces matchs de sélection et notre ami Gambini de concert avec Ficelli en fera son profit.

## Les Corses Partout

*Nous lisons dans la Vigie Marocaine :*

La semaine dernière, à propos d'un acte qui a soulevé la plus vive indignation en Tunisie, nous avons, à notre tour, élevé une protestation énergique en dénonçant mains, ainsi que nous l'avons dit, aux sentiments de révolte de régionalisme que la suit, profonde qui soulevait notre cœur de Français devant des agissements politiques et administratifs de la plus déconcertante incohérence.

La réaction spontanée que nous avons entreprise dans notre journal s'animait de la haute et fière pensée d'avertir les politiciens destructeurs que les colonies corses du monde entier se dresseront de toute la foi robuste de leur patriotisme éprouvé contre leurs desseins misérables de sectarisme, de haines et de divisions, susceptibles de porter atteinte à une Unité Nationale qui est et demeurera la plus belle gloire des siècles révolus.

Nous étions certain d'être l'interprète de tous nos compatriotes du Maroc en exprimant ainsi la ferme volonté de combattre l'œuvre de dissolution patriotique des esprits qu'aveuglent les vues à bout de vos les potiques criminelles les craintes insanes et les égoïsmes contraires par les compétitions s'imposant de toute la vertu des mérites.

Nous ne nous sommes pas trompé et notre récompense a été donnée la grande dimanche dernier, de sentir frissonner avec un enthousiasme du patriotisme le plus pur et le plus élevé, l'Union Générale des Corses tout entière dont l'amour national blessé en ses susceptibilités les plus intimes manifeste une indignation douloureuse et UNE.

Les réunions intérieures éclatèrent, avec d'autant plus d'accord et de gerbe, que les insulteurs, qui ont enté notre campagne encouragement généreuse contre la Banque Perier, avaient senti, de toute la capacité de leur sensibilité éveillée, les atteintes unanimes et éditantes de gens sans arguments qui croyaient se disculper de leurs méfaits abominables en nous attaquant en des origines dont nous nous enorgueillissons de tout les droits que nous en donne une petite Patrie qui fut toujours Grande par son âme ardente !

Et c'est parce que l'île de Beauté se sent française de tous les magnétismes et les transports de cette âme passionnée que nous ne voulons pas qu'on se permette d'en froisser l'idéal et les fiertés par les adresses d'éléphant des politicailleries écœurantes.

UNION GENERALE DES CORSES AU MAROC

*Ordre du jour*

*Votés par acclamation et à l'Unanimité :*

Les membres de l'Union Générale des Corses réunis en Assemblée générale le 25 novembre 1928, à 16 heures, dans la salle réservée de la brasserie Cyrnos.

Considérant :

Que des attaques blessant profondément les Corses de l'Afrique du Nord viennent de se produire en Tunisie où un représentant de la Direction Générale de l'Intérieur a fait une enquête pour connaître le nombre de compatriotes recrutés dans les services relevant de la Sûreté Générale ;

Qu'à la suite de cette enquête, M. Campana, Directeur de la Sûreté Tunisienne, a été l'objet d'une mutation ;

Que les compatriotes de Tunis justement émus de ces attaques ont élevé par la voix de MM. Oneasa, membre du Grand Conseil Tunisien et Susini, président de la Société des Corses de Tunisie, de légitimes protestations.

Considérant :

Que dans le même ordre d'idées des attaques ont été dirigées contre la Colonie Corse dans des journaux locaux à l'occasion d'une campagne de presse menée sous sa propre responsabilité, par M. Jean Peretti ;

Qu'à ce sujet, des polémiques, en la personne de M. C... ont, sans aucun doute, voulu atteindre la Colonie Corse, en écrivant notamment, « que M. Jean Peretti était généralement entouré d'une bande de ruffians armés de mitraillettes » ;

Considérant :

Que ce genre de manifestations est de nature à créer un état d'esprit pouvant dissiper les Français de l'Afrique du Nord ;

Se réservant sur l'attitude à prendre, les Membres de l'Union Générale des Corses déclarent prendre acte des attaques dont ils ont été l'objet et donnent mission à leur président M. Jean Peretti et aux membres du bureau de se solidariser avec les représentants des Colonies Corses de Tunisie et d'Algérie et d'envisager, le cas échéant, la réunion des Fédérations Corses de l'Afrique du Nord, en vue de préciser l'origine et la nature de ces mouvements gravement préjudiciables aux originaires de la Corse ;

Adressent à M. Campana, ancien président d'honneur de l'Union générale et à leurs compatriotes de Tunisie, l'expression de leurs sympathies et de leur parfaite solidarité.

Décident de communiquer le présent ordre du jour à la presse locale, aux journaux insulaires, aux journaux corses de la Métropole, à la revue des Fédérations Corses de l'Afrique du Nord à Alger, à la presse algérienne et tunisienne, aux présidents des Fédérations Corses d'Algérie et de Tunisie, au président de l'Union générale des Corses de France et des Colonies à Paris, aux présidents des sections corses de la Fédération et aux Parlementaires de la Corse.

*Deuxième ordre du jour*

A la suite de la discussion de toutes les questions figurant à l'ordre du jour de leur assemblée, les membres de l'Union Générale des Corses adressent à M. Jean Peretti, président fédéral des Groupements corses, l'expression de leurs sentiments d'affectueux attachement et le félicitent pour son dévouement à défendre le prestige et les intérêts de la Colonie corse.

*Le Comité.*

# INFORMATIONS LOCALES

## Le Congrès départemental des mutilés et Combattants

Le congrès des combattants a eu lieu avant-hier, dans la salle du Tribunal du Palais de Justice ; les travaux dont nous avions publié le programme ont occupé deux longues séances.

A 10 heures du matin, les congressistes, précédés de la *Lyre Bastiaise*, se sont rendus en cortège à l'Hôtel de Ville où ils ont été reçus par M. de Montera, premier adjoint municipal, faisant fonctions de maire qui, au nom de la Ville de Bastia, a souhaité la bienvenue aux délégués des sections de l'intérieur et notamment de la ville-sœur, Ajaccio.

A 21 heures, un banquet de plus de cent couverts, réunissait dans les salons de l'Hôtel de France les congressistes et leurs invités.

M. Hyacinthe de Montera présidait, entouré de MM. Rémy, premier président de la Cour d'appel ; Dorsan, procureur général ; Aucourt, sous-préfet, et le colonel Cour, commandant le 173e R. I. ; à la table d'honneur avaient également pris places les membres du bureau de l'Union départementale.

Au champagne, M. Leandri, président du Groupement du Nord de l'île, ouvrit la série des discours. Après avoir remercié les autorités et les représentants de la presse d'avoir répondu à l'invitation qui leur avait été adressée, il fit brièvement l'historique de la création de l'Union départementale des victimes de la guerre qui remplaça les associations disparates, nées au lendemain de la guerre et où, le plus souvent, les combattants étaient les moins nombreux.

M. le colonel Cour, prenant ensuite la parole, excusa M. le général-gouverneur Huet, qu'une indisposition avait empêché de répondre à l'invitation des congressistes.

En termes d'une haute élévation de pensée, M. le colonel Cour définit la signification exacte des groupements d'anciens combattants qui n'ont point seulement pour but la sauvegarde des intérêts matériels des victimes de la guerre, mais aussi celle de l'idéal de la Patrie.

Il montra ensuite que le rôle de ces associations ne peut consister dans une participation à des combinaisons politiques ou à des luttes de personnes.

Après avoir exalté l'héroïsme des poilus, M. le colonel Cour termina son très beau discours, par le cri de : « Vive la France ! »

M. Fabre, secrétaire général du groupement régional du Nord de l'île, dans une émouvante improvisation évoqua les heures de souffrances et de gloire de la Grande Tourmente.

Il précisa ensuite le rôle que les associations des victimes de la guerre jouent dans la vie politique et notamment leur opposition à la ratification des accords sur les dettes interalliées.

Très applaudi, il termina en faisant appel à l'Union de tous les anciens combattants.

M. Aucourt, sous-préfet, après avoir excusé M. Marlier, préfet de la Corse, et M. Laburthe, absents de Corse, dit quelle joie il éprouvait, lui ancien combattant, d'assister à un banquet de ses anciens frères d'armes Corses.

En quelques phrases d'une très belle tenue littéraire, dites simplement, sur le ton de la causerie, le jeune et distingué sous-préfet rappela les efforts faits par le gouvernement pour donner satisfaction aux revendications des victimes de la guerre.

Il montra ensuite qu'il reste une noble tâche à accomplir aux vainqueurs de la Grande Guerre : A ceux qui connurent les horreurs de la Tourmente, il appartient, en effet, de s'ériger désormais en défenseur de la paix.

M. Aucourt termina en levant son verre à l'Union des Combattants, à la France, à la République.

Mr de Montera, après avoir dit tout le regret qu'éprouvait M. le sénateur-maire Emile Sari de ne pouvoir se trouver parmi ses anciens frères d'armes, apporta le salut de la Ville de Bastia aux congressistes.

Il félicita ceux-ci de l'entente qui régna au cours de leurs travaux et de leur solidarité qui a démontré une fois de plus que les hommes qui ont gagné la guerre sont aujourd'hui dans la paix des hommes d'énergie, d'ordre et de méthode.

M. de Montera chaleureusement applaudi, but à la prospérité de l'Union départementale des Victimes de la Guerre.

Un membre de l'Association, M. Tristani cédant aux instances de tous, fit ensuite apprécier sa belle voix de baryton, dans des *mélodies* chansons qui lui attirèrent une ovation des méritée.

## Au Théâtre

La troupe de M. le marquis Curti Gialdino a donné, dimanche soir, sa représentation d'adieu avec *Fédora*, dont la première, on s'en souvient, avait été contrariée par la subite indisposition de la signora Lombardi.

Cette merveilleuse artiste devait avant hier soir, prendre une éclatante revanche ; en possession de tous ses moyens, qui sont immenses, et, de plus, désireuse de prouver toute sa reconnaissance au public bastiais, la signora Lombardi fut une Fédora magnifique, dont la toute fit un succès triomphal.

Le ténor Schiavazzi auquel la présence... effective de sa partenaire rendait toute sa confiance, interpréta de façon émouvante avec son talent prestigieux de chanteur et de tragédien, le rôle de Boris.

Le baryton Maddali (de Chirrier) déploya une fois de plus ses excellentes qualités. Cet artiste qui a définitivement conquis le public bastiais se montre encore, malgré ses quinze représentations consécutives, supérieur aux soirées précédentes ; sa belle voix et son jeu scénique irréprochable lui valurent à nouveau les applaudissements unanimes du public.

La senorita Valdambrini, que nous avons déjà applaudie dans *Trouble* et *Butterfly* et dans Musette de *Bohème*, fut une Olga fort appréciée, du petit prési- re à cette sympathique artiste une très belle carrière.

Nos félicitations vont également à M. Aquila, qui fut un chef de police très réussi.

L'orchestre toujours égal à lui-même, sous l'inégalable direction du maestro Zuccarini, se tailla une large — et légitime — part du succès.

La saison lyrique a pris fin.

Elle fut marquée par la regrettable abstention d'une grande partie d'un public habituel du théâtre qui se manifesta plus ou moins à chaque représentation, malgré la valeur incontestable de la troupe.

Cette situation est d'autant plus regrettable qu'elle peut avoir pour résultat de décourager les impresarii qui considéreront bientôt notre salle municipale comme un théâtre à éviter.

Le public bastiais a-t-il cessé d'être grand amateur d'opéra ? N'est-il plus le fin connaisseur qu'on disait ? Il est, à notre avis, resté l'un et l'autre et les causes de son hostilité doivent être cherchées ailleurs.

Nous y reviendrons.

## La Vie Sportive

Huit à zéro, tel est le score brutal d'une partie qui se déroula dimanche par un temps splendide, sous un beau soleil de Décembre.

La victoire du *C.A.B.* ne parut pas au début devoir être aussi nette qu'elle le fut par la suite et même, à un moment donné, le résultat sembla incertain.

Dès le coup d'envoi, la Citadelle part à l'attaque et réussit à imposer son jeu pendant un bon quart d'heure. La triplette du centre se distingue, particulièrement l'avant-centre Ferracci qui essaye le but, mais ne parvient pas à marquer.

La défense des Noirs paraît au début débordée et peu sûre, mais peu à peu, le C.A.B. se dégage et voilà ses avants qui se lancent à l'attaque. Feydel part avec la balle, dribble, shoote au but, le goal rouge arrête ; mais bientôt la balle revient à Feydel qui, cette fois, l'envoi au fond des filets.

Ce but n'abat pas le courage de la Citadelle. Elle repart en avant avec fougue, menace à nouveau la défense cabiste. Ansiani, sur un shoote de Ferracci sauve ses bois d'un plongeon superbe, et met en corner. Celui-ci ne donne aucun résultat. Giacometti ayant arrêté la balle de la main sur la surface de réparation, un penalty est accordé pour la Citadelle qui loupe une bonne occasion d'égaliser en le shootant en six-mètres.

Le C.A.B. que cette alerte a inquiété, repart à fond. Toma se fait applaudir par une descente foudroyante et un shoot non moins foudroyant, que le goal arrête superbement, ce qui n'empêche pas Toma, peu après, de le tromper d'un coup de pied sec et précis. Ce but décourage la Citadelle qui semble avoir fourni un trop grand effort.

Le C.A.B. est désormais le maître du terrain, sans que ses adversaires donnent jamais l'impression d'être écrasés. Sei est mis sur la touche par l'arbitre à qui il avait manqué de respect. Il reprendra part au jeu cinq minutes après. Un troisième but est marqué par Bosch à la suite d'un corner shooté par Caruso. La mi-temps est sifflée sur le score de 3 à 0.

A la reprise, après un retour d'ardeur de la Citadelle qui tente de sauver l'honneur, le C.A.B. reprend l'avantage et impose nettement son jeu. Les buts alors se succèdent, portant la marque à 8.

C'est d'abord Caruso qui, recevant la balle de Bosch la renvoie avec force dans les filets. Peu après, Andréani fait une chute dangereuse et on doit le transporter hors du terrain, mais il rentre bientôt. C'est lui qui marque le cinquième but d'un shoot puissant que le goal essaye en vain d'arrêter. Puis, c'est Mori qui trompe à nouveau la vigilance du goal rouge. Toma portera le score à 7, après quelques jolies phases de jeu, et, à la suite d'un shoot irrésistible. Enfin, après un centrage de Caruso, un rouge repoussant la balle la rentre dans ses propres bois : au but de plus ou de moins cela n'avait plus d'importance ! La fin est sifflée alors que les Rouges essayaient un peu tard de sauver l'honneur dans une contre-attaque bien menée et dangereuse.

Le match, dans son ensemble, ne fut vraiment intéressant que par moments, quand le C.A.B. eût en face de lui un adversaire décidé. Le reste du temps, nous pûmes admirer de jolis exploits individuels, mais du joli jeu d'équipe, point. A la Citadelle, nous avons distingué quelques bons éléments, mais par contre, l'équipe toute entière manque de souffle et d'endurance. Le meilleur en fut le goal qui se révéla joueur de grande classe, arrêtant avec sang-froid et sûreté un grand nombre de shoots dangereux et sauvant bien souvent ses buts incessamment menacés avec une décision et une maîtrise dignes de tous éloges. Il faut féliciter aussi Ferracci qui fournit une bonne partie et qui est aussi bon en attaque qu'en défense.

Au C.A.B., toute l'équipe joua avec cœur et entrain. Puisqu'il faut citer ceux qui se distinguent, nous citerons les noms d'Andréani, de Bosch, de Toma et de Caruso qui fut supérieur à lui-même.

L'arbitre, M. Agostini, fut impartial et juste, deux qualités que nous voudrions toujours rencontrer chez ceux qui dirigent les parties de football.

HUNTER-HIM.

## Faits Divers

GRAVE ACCIDENT

Hier soir, le sieur Luciani Antoine, docker, âgé de 28 ans, rentrait à Bastia avec son frère, sur une charrette chargée de bois.

Par suite d'un choc il a été culbuté sur la chaussée devant l'octroi de Saint-Joseph et une roue du véhicule lui a passé sur la jambe droite.

Relevé avec une fracture de la jambe et des contusions diverses, il a été transporté à la pharmacie Manconi, Place d'Armes où il a reçu les soins de M. le Dr Cresson.

LA FETE DE L'IMMACULEE CONCEPTION

Comme les années précédentes, la fête de l'Immaculée Conception a été célébrée en l'oratoire de ce nom, avec la plus grande solennité.

Toutes les cérémonies de la neuvaine qui ont été suivies, matin et soir, très assidûment par une grande foule de fidèles.

Les instructions du matin du R.P. Anselme, supérieur des Capucins, ont été très goûtées. Sa parole si simple et si claire a produit les meilleurs effets.

Les cérémonies du soir étaient présidées par Mgr Sisco, curé-archiprêtre de Saint-Jean.

Le jour de la fête, l'oratoire était magnifiquement décoré par les soins de l'infatigable chapelain, M. l'abbé Zattera, assisté du dévoué sacristain M. Lazzari.

Les cérémonies de la fête et de l'Octave ont été célébrées avec pompe, grâce au concours des prieurs : MM. Pierre Sisco, Laurent Colombani et André Urbinati.

Mme Fantauzzi-Pozzo-di-Borgo, prieure perpétuelle ; Mmes Lacotte de Pietri et Radani-Lingénieur, prieures, ont également contribué à faire honorer la Très Sainte Mère de Dieu.

Les communions ont été très nombreuses, soit au cours de la neuvaine, soit le jour de la fête.

Les orgues ont été tenues magistralement par M. Beginetti, et M. Barboni a rendu avec son habituelle maestria l'*Ave Maria* de *Xaguère* et le *Tantum Ergo* de *Harne*.

## Dans les groupements

SYNDICAT OUVRIER GAZ ET ELECTRICITE

Réunion ce soir mardi, à 8 h. 30 très précises à la Bourse du Travail. Questions très importantes. Présence de tous indispensable.

## Les Spectacles

**REGENT-CINEMA.** — Ce soir à 8 h. 45 : Au programme, Nicolas Rimsky, dans **Jim la houlette, roi des voleurs**, vaudeville en 7 parties.

Tim Mac Coy, dans **l'Ultimatum**, grand film d'aventures.

Jeudi, en soirée, l'un des plus beaux films de la saison : **Phrosomine**, superproduction dramatique inspirée de la pièce de Pierre Frondaie.

**FEMINA-CINEMA.** — Ce soir à 8 h. 45 : **Congorilla** [illegible], comique en 2 parties. Fox Film présente **Trois Sublimes Canailles**, superproduction hors série, interprété par Georges O'Brien et Olive Borden. Ce film dépasse tout ce qui a été fait dans ce genre de film et réunit les noms de dix grandes vedettes de l'écran.


**BANANES**
GROSSES ET MUSCADES
**A 0.70**
S'adresser au magasin de Primeurs
**VEUVE VESCOVALI**
1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA
(Face la Chaussure Pailli)

**" FLORIO "**
SOCIETA ITALIANA DI NAVIGAZIONE
Ligne : GENES - LIVOURNE - BASTIA - PORTO-TORRES (Hebdomadaire). Service postal régulier.

| ARRIVEES | | DEPARTS |
|---|---|---|
| Gênes | | Vendredi 22 h. |
| Livourne | samedi 7 h. | samedi 23 h. |
| Bastia | dim. 7 h. (a) | dim. 15 h. (a) |
| Porto-Torres | lundi 7 h. | mardi 7 h. |
| Bastia | merc. 7 h. (a) | merc. 11 h. (a) |
| Livourne | merc. 19 h. | merc. 23 h. |
| Gênes | jeudi 7 h. | |

(a) Heure de l'Europe centrale en avance de 55 minutes sur Bastia.
[illegible]
NOTA : *La Compagnie délivre des billets d'aller et retour de Bastia pour Livourne.*

GRANDS MAGASINS
**LOUIS MAUREL**
2 à 3 Boulevard du Palais BASTIA
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
**Docteur R. FOURTEAU**
19, Boulevard Paoli - Bastia


## AVIS DE DÉCÈS

M. Henri Moucheux et ses filles ; Mme Vve Marie-Dominique Poggi (Sari d'Orcino) ; M. Mathieu Poggi de Sari d'Orcino ; Mlle Maria Poggi, de Sari d'Orcino ; M. et Mme Simoni et leur fils de Sari d'Orcino ; M. et Mme Nicolas Gustin et leur fille, de Paris ; M. et Mme Viola, de Sari d'Orcino ; M. Bergamani François, de Sari d'Orcino ; M. et Mme Raoul Moucheux, ingénieur, et leur fils, de Paris ; M. et Mme Marcel Moucheux, industriel, de Parthenay ;

Les familles Baffial, de Sari d'Orcino, Fiamenghi, de Sari d'Orcino, Nucci, de Sari d'Orcino ; Padovani, de Sari d'Orcino ; Moucheux Vallée, Legoff,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Mme TOUSSAINTE MOUCHEUX**
*née Poggi*,

leur femme, mère, fille, sœur, belle-sœur, nièce, cousine, et amie, décédée à Bastia le 16 décembre 1928, à l'âge de 49 ans, et vous prient d'assister à son enterrement qui aura lieu le 18 courant à une heure de relevée.

Maison mortuaire, 12, Boulevard Auguste Gaudin, 12.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Le collectif de décembre sera discuté en Janvier

Paris, 17 décembre. — M. Chéron ministre des Finances, a informé M. [illegible], président de la Commission des Finances que le Gouvernement renonçait à faire discuter à la Chambre avant la fin de l'année le collectif.

Le ministre étant obligé d'être au Sénat pour la discussion du budget ne pourrait être en même temps à la Chambre.

La discussion du collectif aura lieu en janvier.

UN AMENDEMENT

Paris, 17 décembre. — MM. Camille Blaisot, Lamoureux, Lassalle, Chanal, Brunet et René Richard ont déposé un amendement au collectif de décembre ayant le même objet que celui de M. Bedouce, tendant à porter à 100 millions le crédit de 190 millions pour l'indemnité d'attente aux pensionnés de guerre.

## La maladie du roi Georges V

Londres, 17 décembre. — Les deux bulletins d'hier signalèrent une légère amélioration de la santé du roi Georges V.

LE BULLETIN DE SANTE

Londres, 17 décembre. — Voici le bulletin de santé du roi publié ce matin à 11 heures 15, au Palais de Buckingham :

« Le roi a passé une bonne nuit ; il a eu quelques heures de sommeil naturel, de bonne heure, ce matin, sans que l'on ait recours à des moyens artificiels. La légère amélioration constatée hier dans l'état du roi continue. » Signé : Sir Stanley Hewett, Hugh Rigby, Lord Dawson of Penn. »

L'OPTIMISME REVIENT

Londres, 17 décembre. — On déclare que le bulletin publié ce matin signale une nouvelle amélioration de l'état général et de l'état des poumons.

Un radiologue éminent déclare qu'il estime que le bulletin de ce matin est le meilleur qui ait été publié. L'amélioration est due aux rayons ultraviolets qui ont pour but d'amener un sommeil naturel.

Lord Dawson of Penn a passé deux heures au chevet du roi.

Le prince de Galles et M. Mac Donald se sont rendus au Palais de Buckingham au cours de la matinée.

## Dans l'Armée

Paris, 17 décembre. — Sont maintenus en activité pour l'année 1929 et placés hors cadres les généraux de division membres du Conseil supérieur de la Guerre :

Nollet, Targe, Philipot, Niessel.

Le général de division Duport, membre du Conseil supérieur de la Guerre est maintenu en activité jusqu'à la limite d'âge de 65 ans.

Sont nommés membres du Conseil supérieur de la Guerre pour l'année 1929 les maréchaux de France Joffre, Foch, Pétain, Lyautey, Franchet d'Esperey ; les généraux de division Gouraud, Guillaumat, Debeney, Nollet, Duport, Targe, Boichut, Niessel, Dumoulin, Weygand, Philipot, Claudel, Mangin.

Le maréchal Pétain exercé pour 1929 les fonctions de vice-président du Conseil de la Guerre.

Le général Gouraud est maintenu sans limite d'âge dans la première section du cadre de l'état major des troupes coloniales.

Le général Bignault dit Granrut, est nommé commandant supérieur des troupes du Levant en remplacement du général Gamelin.

## Les Alpes homicides

Lyon, 17 décembre. — M. Jean Dubouin et Mlle Berthe Renault, du Club Alpin de Lyon, partis dimanche dans la matinée pour tenter l'ascension du Casque de Néron ont été retrouvés ce matin au-dessus de Muret par deux jeunes gens de Saint Egrève qui ne purent les approcher à plus de 60 mètres.

Mlle Berthe Renault était morte de froid, M. Dubouin, les mains gelées était à bout de forces. Une caravane de secours, sous la direction du guide réputé Maximin Rollier, est partie de Grenoble pour tenter de sauver Dubouin mais pendant la nuit la neige est tombée abondamment.

Paris, 17 décembre. — Un télégramme de Barcelone a annoncé hier que l'avion portant le courrier de l'A.O.F. et de l'Amérique du Sud, a été détruit à proximité de l'aérodrome de cette ville dans un atterrissage forcé causé par la brume au cours d'un vol de nuit sur l'étape Barcelone-Perpignan.

L'avion a été brisé ; un seul passager a été légèrement blessé.

Par suite de l'imprudence des enfants accourus avec des lampes à acétylène l'avion a été incendié. Sur les 190 kilos de courrier 30 environ ont été brûlés.

## Ce que disent les journaux de Paris

Paris, 17 décembre. — Du « Gaulois » :

« Un fait intéressant et dont la gravité n'échappera pas à l'opinion européenne c'est l'échec que paraît avoir subi l'intervention de la Société des Nations portant des disciples de Genève.

« Or, on peut se demander si les Etats-Unis, dont le président élu, M. Hoover, est justement en tournée diplomatique en Amérique du Sud, n'ont pas ménagé par quelque action secrète cet échec à la Société des Nations, afin de réserver au Congrès panaméricain, réuni en ce moment à Washington, le rôle que l'Assemblée genevoise se flattait de jouer dans cet incident.

« Cela s'expliquerait par le fait que la Bolivie et le Paraguay relèvent aussi de la doctrine de Monroë, au sujet de laquelle on connaît les susceptibilités ombrageuses du Gouvernement de Washington. »

Du « Peuple » ?

« De bonne foi, si c'est vraiment la guerre ce n'est pas la Ligue qu'il faudra incriminer, ce sont surtout les puissances américaines elles-mêmes qui donnent ce spectacle de discuter à Washington sur la conciliation et l'arbitrage sans pouvoir faire entendre raison à l'une d'elles, c'est aux Etats-Unis, qui prétendent être seuls admis à faire la police dans le nouveau continent.

« Si c'est la guerre il faudra conclure avant tout à l'insuffisance des traités non sanctionnés. On devra regretter que la S.D.N. n'ait pu faire mieux mais aussi admettre que la sauvegarde de la paix est dans son universalisation et dans le renforcement de ses moyens. »

Du « Quotidien » ?

« S'il est vrai que le Paraguay ait décommandé par prudence et par représailles décrété la mobilisation générale la démonstration serait hélas déjà faite du danger que présente la manœuvre bolivienne.

« Nous voulons espérer qu'un accommodement demeure possible. Mais qu'elle tristesse d'avoir encore en notre siècle le spectacle d'un peuple incapable de comprendre le mortel non-sens d'une politique qui recourt à la guerre avant l'arbitrage destiné à l'éviter. »

De la « Volonté » ?

« Jusqu'ici, l'intervention de la S.D.N. évite la déclaration officielle des hostilités. Les deux nations aux prises ont été invitées à respecter l'engagement d'arbitrage et de conciliation auquel elles ont souscrit.

« L'opinion américaine, contrairement à ce que l'on avait craint un instant, a favorablement accueilli l'intervention du Conseil.

« La Société des Nations a trouvé qu'elle veillait à la paix sans excepter de sa surveillance aucune partie du monde. On annonce que si la tension entre la Bolivie et le Paraguay au lieu d'évoluer vers une détente s'aggravait le Conseil n'hésiterait pas à se réunir d'urgence à Paris.

« La Société des Nations joue un rôle qui est essentiellement sien et elle l'a joué jusqu'ici avec bonheur. C'est un avantage qu'elle peut inscrire à son actif. »

## A l'Officiel

Paris, 17 décembre. — Le « Journal Officiel » publie :

Mme Santiaggi Françoise, dame employée de 4ème classe, réintégrée dans les cadres sur sa demande est affectée en Corse ; M. Raffalli Dominique, commis de deuxième classe à la perception de Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire) est affecté en la même qualité à Evisa ; M. Zuccarelli Raoul, commis de 3ème classe à la perception de Barcelonnette est affecté en la même qualité à Cervione.

*Naturalisations* : Salyi Michel, né à Vernion (Italie), demeurant à Olella ; Zappuno Antonia, femme Cussa.

## On recherche l'Arche de Noé

Londres, 17 décembre. — Selon des messages de Chicago on semble prendre au sérieux le projet de William Strong, ancien président de l'Association des ingénieurs de Chicago, d'organiser une expédition au mont Ararat pour y rechercher l'arche de Noé et la ramener à Chicago et l'exhiber à la foire mondiale de 1932.

Si le projet est agréé par le général Dawes, président du Comité d'organisation de la Foire, M. Strong se fait fort de réunir parmi les fondamentalistes chrétiens les fonds nécessaires à l'expédition.

## AU QUAI D'ORSAY

Paris, 17 décembre. — M. Berthelot, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, a reçu M. Frédéric Villany, le nouveau ministre de Hongrie, qui lui a remis une copie figurée de ses lettres de créances.

## Nouvelles diverses

Paris, 17 décembre. — A la suite de la déclaration qu'il fit récemment au cours de la discussion du budget M. Pierre Forgeot, ministre des Travaux Publics, vient de réorganiser comme suit la direction des services des régions libérées : M. Reynier, directeur des services administratifs des dommages de guerre a été chargé d'assurer la direction des services en remplacement de M. Roquère, appelé à d'autres fonctions et nommé directeur du service financier des régions libérées.

Les deux fonctionnaires ont reçu les délégations nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions de rapidité et de régularité la marche des divers services.

Paris, 18 décembre. — M. Raoul Brandon, député de la Seine a déposé une demande d'interpellation au garde des sceaux sur l'application de la loi sur les loyers.

Paris, 17 décembre. — M. Badin a perquisitionné cet après-midi, 29, rue Bleue, dans le cabinet d'affaires, dirigé par le fils de l'ancien chef de la sûreté Cochefert, qui fut autrefois radié du barreau et arrêté sous l'inculpation d'escroquerie.

Paris, 17 décembre. — Seize organisations commerciales chinoises de Chang Hai ont adressé un mémoire urgent à Nankin réclamant le licenciement immédiat des troupes superflues et l'établissement d'un budget national.

Paris, 17 décembre. — L'ingénieur parisien Weiller, ancien officier aviateur, neveu du général, a été tué hier chez lui d'un coup de revolver par sa femme, qui prétend avoir été menacée par lui.

Paris, 17 décembre. — Le maire de Saigon, M. Rouelle, a adressé au gouverneur de la Cochinchine une lettre dans laquelle il lui annonce sa démission de maire. Il a confirmé sa décision hier matin malgré la demande du gouverneur et l'insistance des divers membres du Conseil municipal.

Les motifs de cette décision n'ont pas été rendus publics ; elle paraît être motivée par divers incidents de détails.

Paris, 17 décembre. — M. Pierre Marraud, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, vient de signer, sur la proposition du Comité de la Comédie Française un arrêté nommant sociétaire M. Jacques Guilhène, Yonnel, Mme de Chauveron et Mlle Brelly.

D'autre part les mises à la retraite de MM. Silvain et Dehelly ont été prononcées.

Paris, 17 décembre. — Mme Bernard, mère de l'employé de banque considéré comme le meurtrier du riche Hollandais Hermann Goldschmidt, assassiné vendredi dernier, 11 avenue du Bois de Boulogne, convaincue que son fils n'est pas le meurtrier, a déposé une plainte en assassinat contre X et s'est constituée partie civile.

M. Brosson, juge d'instruction, a été chargé d'ouvrir une information.

Paris, 17 décembre. — L'assemblée plénière de l'Office national des mutilés et réformés de guerre s'est réuni le 15 décembre sous la présidence de M. Antérion et a approuvé le budget de 1929.

Paris, 17 décembre. — M. Poincaré a reçu M. Benès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie. Dans la soirée il a conféré avec M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris.

Pau, 18 décembre. — La veuve Jannet, habitant Pau, est centenaire depuis hier. Etant née à Libourne le 16 décembre 1828.

Mariée à 18 ans elle eut sept enfants dont trois sont encore vivants ; sept petits-enfants et neuf arrière petits-enfants et une fillette de quatre ans commence la cinquième génération.

Antibes, 17 décembre. — Le grand duc Nicolas de Russie est actuellement souffrant et son état paraît très sérieux.

Voici le bulletin de santé établi aujourd'hui par les médecins qui sont à son chevet :

« Le grand duc Nicolas est atteint depuis quelques jours de pneumonie et cette affection, à cause de son âge, inspire de grandes inquiétudes. »

Dijon, 17 décembre. — M. Maurice Baludan, employé au dépôt de Perrigny-les-Dijon, traversait les voies. Une locomotive lui coupa les deux jambes.

Le malheureux père de quatre enfants a expiré un quart d'heure après l'accident.

Bruxelles, 17 décembre. — C'est cette semaine qu'on attend à Bruxelles l'aviateur Alan Cobham, qui doit assister au dîner offert par le ministre belge de l'Aéronautique.

Plusieurs directeurs de Compagnies aériennes ont également promis d'assister à ce dîner mais contrairement à ce qui avait été annoncé, Sir Samuel Hoare, ministre de l'Air britannique, n'y sera pas présent.

## Le Dimanche Sportif

Paris, 16 décembre. — *Cyclisme.* : Le cinquième match annuel France-Italie a été disputé hier à Paris ; la France a gagné par quatre victoires contre deux à l'Italie.

L'EQUIPE DE FRANCE DE RUGBY

A Toulon, hier, a eu lieu le match de sélection pour constituer l'équipe de France qui rencontrera l'équipe Irlandaise en match de rugby.

Les joueurs composant l'équipe de France de l'année dernière ont été opposées à deux équipes d'hommes sélectionnés et qui pourront chacune prétendre mélange. C'est l'ancienne équipe de France qui a gagné par 14 à 11.

A la suite de ce match, la nouvelle équipe de France est ainsi composée : Arrière Piquemal, trois quarts : Doucet, Behoteguy André, Camberabero, Jauréguy ; demis : Ferrode et Dupont ; avants : troisième ligne : Ribère, Galliz, Branca ; avants : deuxième ligne : Majerus, Camel ; avants de première ligne : Hoac, Camicas et Lacaze.

*Foot-ball Association* : En championnat de Paris, le Club Français et le C.A.P. font match nul, un à un ; le R.C.F. bat le Stade Français par quatre à deux ; le R.S.D. bat l'U.S. Suisse par sept à zéro ; le C.A. Quatorzième et le C.A.S.G. font match nul, trois à trois.

### Le tunnel sous le détroit de Gibraltar

Madrid, 18 décembre. — On apprend d'Algésiras l'arrivée d'une commission présidée par le directeur de l'Institut géologique Luis Pena qui étudiera le projet de Tunnel sous-marin international de Gibraltar au Maroc.

L'auteur du projet est le commandant Gène Savenois.

Londres, 17 décembre. — Le correspondant du « Morning Post » annonce que la Commission technique espagnole chargée d'étudier la possibilité de creuser un tunnel sous le détroit de Gibraltar est arrivée à Algésiras, après avoir exploré la côte à Ceuta, Tarifa et autres lieux.

« Je crois savoir, dit le correspondant, qu'elle va soumettre son rapport au Gouvernement espagnol. »

Paris, 17 décembre. — M. Painlevé, ministre de la Guerre, à la suite du départ de M. Martinié, retourné à la Cour des Comptes, a remanié son Cabinet civil, de la manière suivante : directeur du Cabinet civil : M. Roger Joisson ; chef du Cabinet civil : M. Jacques Janjard ; chefs des adjoints du Cabinet civil : Mlle Saimon ; MM. Garrigou, Tajasque, attachés : MM. Bernard, Pernault, Brouard ; chef du secrétariat particulier : M. Mirel.

M. Jean Bourguignon, directeur honoraire du Cabinet civil, reste en mission spéciale auprès du ministère.


*VIENT DE PARAITRE :*
**L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929**
*En vente au PETIT BASTIAIS*


### CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiard-Vignal, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert *tous les jours*, de 9 à midi et de 1 à 5 heures.

ATTENTION ! A PARTIR DE LUNDI 00535 La meilleure qualité Au meilleur prix
GRANDE VENTE - RECLAME
**au Paradis des Dames**
22, BOULEVARD PAOLI — BASTIA
MAISON VENDANT LE MEILLEUR MARCHE DE TOUTE LA CORSE

A L'OCCASION DES FETES
**AU BONHEUR DES DAMES**
MADAME GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI, 13 — BASTIA
*SOLDE ses collections de fin de saison*

ETABLISSEMENTS
**L. Maurel**
3, BOULEVARD DU PALAIS
BASTIA
LES MAGASINS SONT OUVERTS
de
8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30
EXPOSITION DE JOUETS
AU PREMIER ETAGE

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL
boulevard Paoli, Bastia.
Agent : M. P. GUASCO, 13,


### La Maladie n'a pas de Calendrier

La maladie ne vient pas à époque fixe. Elle se présente et s'installe, mais elle laisse cependant pressentir son arrivée. Ainsi les malaises persistants comme les maux d'estomac, les maux de tête, les points de côté, la sensation de fatigue sont des signes évidents de son approche, car ils révèlent une défaillance de tout l'organisme, un appauvrissement du sang une dépression nerveuse. Les Pilules Pink peuvent écarter le danger, car on ne saurait s'adresser à une médication plus active pour reconstituer la richesse du sang, retremper les nerfs, rétablir la régularité des fonctions digestives et, enfin, remonter l'organisme.

Mme V. Le Buff.

« Je tiens à vous faire part des résultats plus que satisfaisants que j'ai obtenus avec les Pilules Pink » nous écrit Mme Virginie Le Duff, demeurant rue de la Mairie, à Plouescat (Finistère). Depuis deux ans, je souffrais de migraines et de tiraillement d'estomac et j'avais fréquemment des saignements de nez. Pensez que j'en étais arrivée à ne plus peser que 110 livres. Et maintenant, après avoir fait usage des Pilules Pink, je pèse 152 livres et je me porte très bien. Il me semble que mon exemple est la meilleure preuve de la remarquable efficacité des Pilules Pink. »

La puissante efficacité des Pilules Pink est universellement reconnue. Il est indéniable, en effet, que les Pilules Pink sont un des remèdes les plus actifs contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, Rue Ballu, Paris, 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

270


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

GRANDE
BRULERIE CYRNOS
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
EXPEDITION A L'INTERIEUR
Téléphone : 1.06
*La plus ancienne Maison de la Corse.*

ENGRAIS CHIMIQUES
CYANAMIDE 18%
AZOTE AMMONIACAL
162 francs le bidon de 50 kgs, et Engrais pour vigne. Prix avantageux. Rendus franco quai Bastia. P. GUASCO, 13, Boulevard Paoli, BASTIA.


### AVIS

Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égoûts fonctionne à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.

### A VENDRE

Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

### PERDU

Une clef de coffre portant le N° 73.

La rapporter au Petit Paris, 32, Boulevard Paoli.

### PROPRIETAIRES

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

### A CEDER

Epicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.


PUNAISES [illegible] COLBERT
[illegible] - Et. Sinach-Sasial, 21, r. de l'Opéra

Noël ! Nouvel an !
Les plus jolis cadeaux sont exposés et mis en vente
**AU PAUVRE DIABLE**
*21, BOULEVARD PAOLI, 21*
JOUETS, BIBELOTS, OBJETS D'ART
NOUGAT DE MONTELIMAR, DRAGEES MILANAISES, etc. etc.
ENTRÉE LIBRE
Du choix Des prix

# BOURSE DE PARIS du 17 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 5 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1929 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Hâvre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Lorraine | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Peñarroya | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1929 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Or. | [illegible] | [illegible] |
| Porto Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Naphta | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Sté de l'Ardéchite | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Cusenier Jeunes | [illegible] | [illegible] |
| Pellet Chaussures | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Franco-Mexicaine | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Suède | [illegible] | [illegible] |
| Bi-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Simetti Français | [illegible] | [illegible] |
| Tais Lusenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1883 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 6 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellas 8 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | | |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**LES FORCES VIRILES** sont rétablies rapidement par Stimulol [illegible] excitant mais qui guérit radicalement la cause même de l'impuissance : l'épuisement des centres génitaux. Demandez, GRATIS et FRANCO, brochure [illegible] au Docteur CALVET, 17, 6, Rue [illegible] PARIS.

**BANQUE de la CORSE**
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 22 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 22 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à [illegible]
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à [illegible]
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 23 h.
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 22 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h.
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 11 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 11 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

CAP CORSE
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**
*paquet blanc*

**L'HOCCO-RHUM**
tue la GRIPPE

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-24
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS
*dignes d'être offertes*
*d'orner votre intérieur*
*dénotant de votre bon goût.*

**LEONELLI FRÈRES**
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 2 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigners.
Livraison Immédiate.
Prix modérés
Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs
*Mines, Travaux publics, Industries.*
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Tôles ondulées.
Société Anonyme DRAGON & SAUVAN
Capital 300.000 francs - ALES (Gard)
*Agent général pour la Corse :*
M. LEONELLI, Francardo.

RHUM
**FOX-LAND**
*Grande Marque*


**ABONNEMENTS AU Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

**BULLETIN D'ABONNEMENT**

M ________________
demeurant à ________________
déclare souscrire un abonnement de ________________
au *Petit Bastiais* à partir du ________________
SIGNATURE.
Les abonnement partent du 1er et du 15 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an 62 francs — 6 mois 32 francs — 3 mois 16 francs
HORS DÉPART. — Un an : 64 francs 6 mois 33 francs 1 mois [illegible]


**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 60 francs la tonne.*

**STÉNO-DACTYLO**
[illegible] JAMET-BUFFEREAU
[illegible] de BASTIA, 20, Boul. Paoli et Marseille, 15, Allées de Meilhan.



Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Pozz.



**Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"**
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
[illegible]ble aux Bureaux du "Petit Bastiais"

**POMMES DE TERRE EN GROS**
Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Roodes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

**L'ALMANACH VERMOT EST PARU**
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

**Mimosa**
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par *H. ALBA*


*Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° 3*

## PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

I

*LA CUEILLEUSE DE FRAISES*

Elle sourit, charmée en dépit d'elle-même et, un instant, les paupières trop sévères permirent au beau regard de faire une escalade pour regarder celui qui parlait si bien, mais seulement la durée d'un éclair.

— Avez-vous lu Tennyson ? demanda presque inconsciemment Ronald.

— Non. Je n'ai pas beaucoup de temps pour lire...

— Alors, je vais vous dire l'histoire à laquelle je pense. Depuis que je l'ai lue, je me suis fait un idéal, et cet idéal vous ressemble...

Liane le regarda un peu plus longtemps, cette fois. Elle n'avait pas la moindre idée de ce qu'il voulait dire et Tennyson lui était inconnu, mais quand il récita les vers harmonieux du grand poète, son imagination et son cœur s'émurent en même temps. Elle vit les champs de froment, les épis d'or, le petit enfant et sa jeune mère qu'il évoquait, et, quand Ronald eut fini de parler, il sembla que l'[illegible] l'avait transfigurée.

— Aimez-vous les vers ? demanda-t-il, feignant de ne pas comprendre son émoi.

— Ah ! oui, beaucoup ! Comme il doit être un grand homme celui qui a écrit ces vers... Et, vous les savez par cœur.

Cette juvénile admiration le flatta et le charma. Il sourit :

— Voulez-vous en entendre d'autres ? demanda-t-il et, sans en attendre la réponse, il allait recommencer quand retentit la cloche du château.

Liane tressaillit.

— Midi ! s'écria-t-elle, apeurée. Mme Mortois sera fâchée contre moi.

— Fâchée ? interrogea Ronald, agacé par cette brusque interruption de son idylle. Fâchée contre vous ? Pourquoi ?

— Elle attend ses fraises pour les confitures et ma corbeille est à moitié vide.

— En ce cas, je vais vous aider, dit spontanément l'héritier d'Elm-Court, s'agenouillant près d'elle et travaillant si bien qu'en quelques minutes, la corbeille se trouva remplie.

— Là, dit-il triomphant, vous n'avez plus à avoir peur de Mme Mortois. Liane, allez vite la rejoindre... mais ne trouvez-vous pas un peu pénible de quitter ce brillant soleil pour les sous-sols de l'office ?...

— J'aimerais mieux rester, bien sûr, dit la jeune fille, sincère, mais j'ai vraiment beaucoup de travail, aujourd'hui.

— Viendrez-vous ici, demain ?

— Oui, la cueillette des fraises me prendra bien toute la semaine, au moins !

— Alors, je vous reverrai.

Il prit sa main en guise d'adieu et il sentit les petits doigts frémir sous son étreinte.

Elle paraissait à la fois heureuse et effarouchée, si charmante et cependant si réservée, qu'il résista à la tentation de la prendre dans ses bras pour l'embrasser et lui dire des paroles d'amour.

La pureté de la jeune fille la gardait mieux que n'importe quelle surveillance aux yeux du vrai gentilhomme qu'était Ronald.

Il rendit la liberté à la petite main tremblante et regarda la jolie silhouette disparaître dans le soleil.

— Au diable les belles manières et tous les préjugés, se dit-il. Cette enfant est adorable et aucune femme de ma connaissance ne peut lui être comparée.

Une beauté sans coquetterie [illegible] et une ignorance si absolue ! [illegible] dit-il, je suis sûr qu'elle ne sait même pas ce que c'est qu'un « grand match », ou un « bon parti ».

Si l'héroïne de Tennyson lui avait ressemblé, je me demande ce qui serait arrivé ?

Sans penser un instant qu'il s'était conduit comme un enfant et devait oublier, au plus vite, cette fillette exquise, il alluma un cigare et commença de rêver d'elle. Liane n'ayant reçu aucune réprimande de la gouvernante reprit le chemin du pavillon où logeaient ses parents, heureuse d'une joie inconnue, imprécise, mais si pénétrante et si douce, qu'elle en était comme grisée.

Son cœur battait comme jamais encore il n'avait battu et ses beaux yeux brillaient d'une flamme nouvelle. Arrivée près du banc où venait de lui apparaître son seigneur sous l'aspect d'un prince charmant, elle s'arrêta et s'assit un instant sur le banc où il était assis pendant qu'il lui disait les vers enchanteurs d'un grand poète ; l'amour, la jeunesse, la beauté chantaient en elle leur délicieuse chanson et elle les écoutait en une sorte d'extase.

Quand elle se décida enfin à rentrer chez elle, sa présence illumina la modeste demeure.

Les yeux de son père se posèrent affectueusement sur elle. Il soupira en pensant qu'elle était bien fine et bien jolie pour le dur labeur qui serait son partage, et que les soucis de la vie auraient vite terni tant d'éclat et de jeunesse.

Mais Liane ne remarqua pas le nuage soucieux sur le front du brave homme, elle avait besoin de solitude et courut, sous quelque prétexte, s'enfermer dans sa chambre. Enfin seule, elle décrocha le petit miroir qui lui servait pour sa toilette matinale, et chercha le pourquoi de l'admiration qu'elle avait lue dans les yeux de son jeune maître.

Pour la première fois, elle prit conscience de sa beauté et rougit, presque honteuse en face d'elle-même.

Elle avait vécu, jusqu'ici dans l'absolue solitude des champs et les compliments, monnaie courante dans les grandes villes, lui étaient absolument inconnus et devaient faire sur elle une impression d'autant plus forte.

En cherchant au fond d'elle-même, elle n'y trouva qu'une pensée, faite de joie et d'inquiétude : « elle le reverrait le lendemain ! »

Liane s'éveilla tôt le lendemain matin et, bien avant l'heure, se trouva comme la veille, agenouillée parmi les fraises. Elle entendit le pas de Ronald résonner dans son cœur, avant même que son oreille en eût perçu le bruit, mais elle ne se retourna pas.

— Bonjour, Liane ! disait la voix charmeresse, vous voilà déjà « aussi brillante que le soleil, aussi belle que les fleurs ! », dit-il, traduisant, cette fois encore, son poète favori. J'ai apporté un livre de poèmes, je vais vous en lire quelques pages et je vous aiderai ensuite pour rattraper le temps perdu.

Sans se faire prier, cette fois, Liane prit place sur le banc, à l'abri du soleil, et écouta de toutes ses oreilles et surtout de toute son âme.

Ronald lisait bien, il ne s'arrêtait que pour jeter, de temps en temps, un regard furtif vers sa jolie voisine. Elle ne comprenait évidemment pas tout ce qu'il lisait, mais qu'importaient les mots ! La voix qui les prononçait était pour elle la plus douce des musiques.

Bientôt, il ferma le livre, curieux des pensées qui pouvaient éclore dans ce jeune cerveau, sans culture et, évidemment, dénué de toute connaissance de la vie. Pour la mettre en confiance, il parla de lui, de la vie du château, il parla de lui, de ses amis, de ses occupations. Elle l'écoutait de plus en plus charmée, mais visiblement désireuse de connaître cette vie qui ne devait pas être la sienne. Son intelligence n'avait pas été développée par l'étude, et son esprit n'était pas aiguisé pour la repartie, mais la nature avait fait de cette fille des champs une poétesse. Encouragée par lui, elle montra qu'elle savait le secret des arbres et des fleurs et qu'aucune beauté ne lui était inconnue. Le silence des soirs, la forme fantastique des nuages dans le ciel, les babillages joyeux des feuilles sous les taquineries du vent la charmaient et, pour exprimer les belles choses qu'elle pensait, elle trouvait instinctivement, les mots qu'il fallait.

(A suivre)


[illegible] ANNÉE — N° [illegible]

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes

MERCREDI 19 DEC. 1928

DIRECTION-REDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6-28

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67


# Le Petit Bastiais


QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Marseille 158

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les principales Agences de publicité.



00636
BIBLIOTHEQUE [illegible] MUNICIPALE


## Le Projet d'Electrification Générale de la Corse

### Préliminaires

Nous avons dessein, dans une série d'articles, qui retiendront, espérons-le l'attention des lecteurs de ce journal, d'expliquer, non pas avec une profusion de détails qui n'intéresseraient que quelques spécialistes, qui sont du reste au courant, mais dans ses lignes essentielles, le projet d'électrification générale de la Corse tel qu'il est sorti des longues études du Conseil général et de son vote intervenu au cours de la dernière session d'octobre.

Bien entendu, le Conseil général s'est décidé, non sans tâtonnement et hésitations causés par les répercussions financières de l'opération, sur un pareillement long et méticuleux travail dont il est redevable à l'administration départementale et au Génie rural, qui avaient pris et prennent encore à cœur cette affaire délicate certes, à plus d'un titre, mais dont les conséquences sur l'activité économique de la Corse peuvent être considérables, et même incalculables.

Nous verrons sur quel rythme et dans quelles conditions la Corse tout entière — car il s'agit bien de l'électrification générale de l'île — pourra dans un délai d'une dizaine d'années être couverte d'un réseau lui prodiguant force et lumière. Quant à la question de savoir si le jeu en vaut la chandelle, c'est-à-dire si les sommes à dépenser par les collectivités locales seront productives au moins de ressources correspondantes, elle ne se pose plus puisque la décision du Conseil général est prise, et prise à l'unanimité. Mais s'il était pertinent de donner un avis personnel après coup, nous le donnerions absolument favorable au projet, sans la moindre arrière pensée. Un de nos confrères finissait un article consacré à l'électrification par ces mots : « après tout, les vachers des Alpes mettent des ampoules dans leurs étables. » Cela revient à dire que la seule manière pour un pays ou pour un particulier de piétiner, soit de rétrograder, en présence du mouvement universel, consiste à ne pas avancer. Cette lapalissade a un sens plus sérieux qu'on ne pense et de l'avoir découvert le Parlement a été poussé à voter la loi sur l'électrification des campagnes : on dit bien des campagnes non des grands centres urbains qui n'ont besoin du concours de personne pour le profit qu'ils trouvent à donner force et lumière à des masses concentrées en de petits espaces.

La Corse est une campagne, dont certaines parties sont d'ailleurs suffisamment agglomérées. Elle a en abondance une autre matière première à exploiter, qui est l'eau. Elle a des ressources naturelles à mettre en valeur. Elle a plus qu'aucune autre région française à se défendre contre l'évasion de ses enfants, donc à créer un surcroît d'activité et de meilleures conditions d'existence. Elle a aussi, comme conséquences et contrepartie de son isolement insulaire, à créer chez elle des éléments de vie indépendante, de manière à avoir le moins possible besoin de l'extérieur.

L'électrification utilisant les forces hydrauliques qui lui sont propres, qui sont un des dons que la nature lui a fait, donnera à la Corse la possibilité d'augmenter son activité industrielle, l'industrie ayant besoin de courant à bon marché ; elle contribuera par cela même, par l'association si étroite des intérêts industriels, agricoles, commerciaux, dépendant les uns des autres, par la facilité que l'électrification fournit à l'amélioration des moyens de transport, par les nouveaux agréments dont s'investit la vie rurale, à retenir chez nous un grand nombre, d'évadés en instance, à attirer chez nous plus d'éléments extérieurs.

Dans notre cas spécial, il s'agissait de savoir si nos ressources financières étaient suffisantes. On a jugé que oui. Il s'agissait également de savoir si la Corse ayant des ressources suffisantes pour participer à l'électrification, d'autres besoins plus urgents que l'électrification ne devaient pas être satisfaits, avant tout. Et l'on avait parlé des routes qui manquent, des villages encore enclavés.

Mais l'on peut répondre à cette objection : 1° Que la question des routes peut être résolue d'abord par l'augmentation qu'on nous doit et qu'on nous accordera des crédits d'Etat afférent aux routes nationales et forestières ; 2° Que la prise en considération de l'amendement Landry, Borrel, Pietri permettra les désenclavements souhaités et au département de consacrer un plus lourd effort à l'entretien de son réseau ; 3° Que l'électrification est un élément indispensable de galvanisation de l'activité générale d'un pays qui y trouvera un surcroît de ressources pour ses autres besoins.

Voilà pour les difficultés de principe.

Nous allons passer aux difficultés de conceptions, techniques et financières, jeter un coup d'œil sur la façon dont on les a résolus.

P. B.

## Le drame de Vescovato

La grande et laborieuse commune de Vescovato a été troublée, dimanche, par un drame inattendu qui se serait déroulé dans les circonstances suivantes :

Vers 16 heures, M. le Dr Giamarchi, traversait la grande place du village pour se rendre chez lui ; à mi-chemin, il fut rejoint par M. Pescetti, officier de réserve.

A ce moment-là, le nommé Albertini Pascal, posté sur le seuil du magasin de la veuve Albertini Angèle, se précipita sur lui en criant : « Il faut mourir, il faut mourir ».

Le Dr Giamarchi s'abrita alors derrière M. Pescetti, car Albertini, qui était armé d'un gros révolver d'ordonnance, faisait feu sur lui. L'honorable praticien put éviter les quatre coups en pivotant et en faisant pivoter M. Pescetti.

Témoin du drame, la dame Albertini Marie-Vincente, tenancière d'un café voisin se mit à crier : « Accourez, on tue le docteur ».

A ces cris, quelques consommateurs qui se trouvaient à l'intérieur de l'établissement sortirent. Parmi eux se trouvait le sieur Nicodemi Jean-Marie.

Albertini, se reculant alors de quelques mètres, dirigea son arme sur Nicodemi et fit feu à deux reprises sur ce dernier.

Nicodemi, voyant ses jours en danger, riposta.

Albertini, lâchant ses béquilles s'enfuit vers le portail de la maison Ottaviani.

Ajoutons que le Dr Giamarchi n'échappa à la mort que par miracle et qu'il eut son pardessus traversé par une balle.

*Une superbe dinde anglaise [illegible], avec l'obligeant concours de deux jolies fermières, à l'ultime toilette avant le grand festin de Noël, dont elle [illegible] d'ailleurs seule les frais.*

## Les Travaux du Comité Consultatif des Services Maritimes de la Corse

### Le Comité a voté l'augmentation des tarifs malgré l'opposition de M. Emile Sari

*Marseille* (De notre correspondant particulier), 18 décembre. — Le Comité consultatif des services maritimes corses, s'est réuni à la Préfecture.

Sont présents : les représentants des ministres des Finances, des Travaux Publics, de la Marine marchande, des Postes et Télégraphes ; des Compagnies P.L.M., Fraissinet, C.F.D. ; le préfet de la Corse ; les délégués des Chambres de Commerce de Marseille et de Nice ; MM. Emile Sari, Pierangeli, Musso, Péroni et Salini.

Le ministre propose des services de jour Nice-Corse aller et retour.

Le directeur des Postes demande le maintien des services de nuit pour la rapidité des communications postales.

MM. Emile Sari, Pierangeli, Musso, Péroni et Salini demandent au ministre de consulter les organismes commerciaux corses. Ils proposent une étude des modifications des trains corses pour assurer la correspondance.

Les représentants corses demandent pour Calvi et Ile-Rousse un service hebdomadaire sans alternance.

MM. Péroni et Salini proposent une modification du service Propriano-Ajaccio.

M. Musso proteste contre la lenteur du trafic des marchandises à Portovecchio. Il obtient une promesse de chalands.

M. Musso propose d'ajouter un trajet hebdomadaire Ile-Rousse-Toulon.

M. Emile Sari proteste de nouveau contre la mise en service d'un cargo sur les lignes corses en remplacement du « Numidia » et annonce qu'il interviendra à la tribune du Sénat.

M. Musso demande que les prix de passage à Ajaccio soient appliqués pour Propriano, Bonifacio et Portovecchio, sans augmentation.

Une longue discussion s'engage sur le relèvement général des tarifs proposé par le ministre.

La séance continuera demain.

#### LA SEANCE D'HIER MATIN

*Marseille* (De notre correspondant particulier), 18 décembre. — La séance du matin voit M. Pierangeli proposer que le tarif du transport des farines soit maintenu sans augmentation.

M. Musso propose d'étendre la mesure à toutes les denrées de première nécessité.

Ces motions sont examinées favorablement.

M. Musso propose que les frais de manutention ne soient pas augmentés sans avis préalable des Chambres de Commerce.

MM. Péroni et Musso demandent l'égalité des frets pour les ports du sud de la Corse.

Le capitaine Mas et M. Péroni proposent de donner la préférence pour la manutention aux coopératives ouvrières offrant toutes garanties et des conditions égales.

M. Salini propose la réduction des frets d'exportation du bois et des charbons.

#### LA SEANCE DE L'APRES-MIDI

Au début de l'après-midi, MM. Musso et Sari proposent que la réduction de passage dont bénéficient les instituteurs soit étendue au personnel de l'enseignement secondaire.

Le capitaine Mas demande une augmentation des salaires des états majors navigants. La question préalable est posée et adoptée.

MM. Pierangeli, Péroni et Salini demandent que l'application du nouveau tarif soit reportée à mai 1929.

MM. Musso, Emile Sari, Péroni et Salini demandent le maintien de l'ancien tarif des passagers sur les lignes commerciales et la ligne Balagne-Toulon-Marseille ; ils demandent également que les prix des repas ne soient pas imposés aux voyageurs. Ces motions sont repoussées après une longue discussion par huit voix contre six et trois abstentions.

Les mêmes membres demandent une réduction sur les nouveaux prix pour les places sans couchettes. La proposition est adoptée pour les voyages de nuit seulement.

Le président met aux voix l'application intégrale des tarifs augmentés proposés par le ministre qui est adoptée après une longue discussion malgré l'opposition de MM. Sari, Musso, Péroni et Salini par 9 voix contre 6 et 2 abstentions.

M. Emile Sari déclare alors que, refusant à toutes concessions, il se réserve de combattre les propositions d'augmentations, des frets et passages.

**ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"**

## AU SÉNAT

### L'interpellation Judet sur les conditions actuelles de l'Agriculture

*Paris*, 18 décembre. — La séance est ouverte sous la présidence de M. Doumer.

MM. Hennessy, Loucheur et Forgeot sont au banc du Gouvernement.

*M. Judet* développe son interpellation au ministre de l'Agriculture sur les conditions actuelles de l'Agriculture et la nécessité de les améliorer.

L'orateur montre que le prix d'achat des produits dont les agriculteurs ont besoin augmentent sans cesse pendant que les prix d'achat des produits qu'ils vendent diminuent. Il assure que la situation de l'Agriculture est moins favorable qu'avant guerre.

— Prenons garde, dit-il, que les campagnes soient désertées et les champs restent en friche.

#### LES ASSURANCES SOCIALES

*M. Las Cases* corrobore les arguments de M. Judet et soutient qu'il faut suivre une politique inspirée de M. Méline. Il demande que les assurances sociales favorisent les travailleurs des campagnes et aussi favorisent la repopulation.

Il demande en terminant qu'une propagande intelligente soit entreprise dans les écoles pour inciter les enfants à honorer et à aimer le travail agricole.

#### L'ELEVAGE

*M. Joseph Faure* intervient et remarque que l'élevage national souffre de la mévente de ses produits. Il félicite le Gouvernement de s'être montré énergique vis à vis de l'Italie qui voulait fermer ses frontières au bétail français.

Il prie le ministre d'empêcher les coalitions pour éviter les hausses des engrais et demande que l'Etat prenne à sa charge une partie des dix pour cent que les agriculteurs ont à verser pour les assurances sociales.

Il préconise aussi le développement de la mutualité et déplore pour les Chambres d'Agriculture leur manque de moyens financiers. Il suggère la représentation de ces organismes dans tous Comités, Conseils et organisations économiques supérieurs.

*M. Hayaux* remarque que la diminution des emblavures depuis 1913 représente trois milliards de francs.

#### LA REPONSE DE M. HENNESSY

*M. Hennessy*, après avoir parlé de l'insuffisance des engrais pour la bonne production déclare qu'il faudra recourir à la culture mécanique mais ce mode de travail ne pourra se développer que moyennant le remembrement de nombreuses propriétés aujourd'hui trop morcelées.

A propos des assurances sociales appliquées aux agriculteurs il annonce qu'il étudie soigneusement la question et qu'une conférence se réunira au ministère de l'Agriculture pour s'efforcer de donner satisfaction aux intéressés par un règlement d'administration publique.

*M. Jean Durand* annonce qu'il s'élèvera contre les dispositions susceptibles de séparer les agriculteurs les uns des autres. Il ajoute que l'on a critiqué surtout l'application de l'Agriculture de l'assurance-maladie, sous prétexte qu'à la campagne on est moins malade qu'en ville.

*M. Hennessy* signale l'action utile que peuvent exercer à la campagne les coopératives agricoles, les Syndicats et Chambres d'Agriculture en leur donnant les ressources qu'elles réclament.

Il déclare qu'à propos du prix du pain il a suspendu certains décrets et qu'aujourd'hui on peut faire de la farine et la gluter en toute liberté et que les prix pourront jouer. La libre concurrence permettra aux agriculteurs de voir rémunérer leur travail.

Le Sénat vote un ordre du jour et fixe sa prochaine séance à jeudi 20 décembre à 15 heures.

#### LE RAPPORT DE M. DUMONT SUR LE BUDGET DE 1929

Le rapport de M. Charles Dumont pour le budget de 1929, sera distribué vendredi.

La séance est levée à 19 heures.

## Une manifestation au Ministère de l'Agriculture

*Paris*, 18 décembre. — Dans la soirée vers 18 h. 15, une trentaine de jeunes gens se sont rendus au Ministère de l'Agriculture, envahissant la Cour et les antichambres, malgré l'opposition du personnel.

Les manifestants se sont livrés à des déprédations, cassant des vitres et poussant des cris hostiles. La scène a duré quelques minutes.

La police alertée par téléphone n'a pu procéder à aucune arrestation.

## La tragique aventure de deux alpinistes lyonnais au Casque de Néron

*Grenoble*, 18 décembre. — Ce matin, une équipe est partie avant le jour pour tenter enfin une sortie de sauver M. Dubois, correcteur au « Nouvelliste de Lyon », qui était parti dimanche accompagné d'une jeune fille pour tenter l'ascension du Casque de Néron.

On sait que le soir lorsqu'on ne les revit pas l'alerte fut donnée dans la nuit de dimanche à lundi et des équipes de sauveteurs sillonèrent en tous sens le maquis couvrant les pentes redoutables du Néron.

On retrouva tout d'abord, raidi par le gel, le corps de la jeune fille, Mlle Renaux de Lyon ; il était alors facile de reconstituer le drame.

Perdus dans la nuit, les deux alpinistes s'étaient blottis dans un fourré ; le froid était très vif ; ils creusèrent une sorte de fossé pour s'abriter de la bise ; ce devait être la tombe de la jeune fille, elle mourut lundi vers trois heures du matin d'une congestion.

Désespéré, son compagnon partit alors à l'aventure grâce à la corde qu'il portait il pu descendre une partie de la falaise mais sa corde s'étant coincée dans une fissure il resta accroché à la montagne à flanc de roc, à un pic gigantesque au-dessus de lui, un autre en dessous. La position du malheureux put être repérée à la fin de la journée.

Alors, dans la brume, sous la neige, un dialogue d'un tragique laconisme s'engagea entre les sauveteurs et l'infortuné suspendu dans le vide à une centaine de mètres au-dessus d'eux. Ils ne purent le voir ; ils l'exhortèrent à attendre sans bouger qu'on vienne le retirer de sa périlleuse situation mais, désolés de leur impuissance ils durent dans la nuit, par une piste scabreuse, regagner le bas des escarpements.

On peut juger sévèrement la témérité de l'alpiniste mais il faut admirer le dévouement qu'il montra à l'égard de sa compagne qu'on retrouva recouverte de son veston et de son tricot, c'est-à-dire qu'en bras de chemise sous la neige et la bise il dut passer la journée et la nuit crispé sur une dalle glacée.

Ce matin à huit heures, le jeune alpiniste lyonnais Dubois se trouvant en péril dans le Néron, près de Grenoble, était en vie et a pu échanger quelques mots avec des alpinistes cherchant à l'atteindre.

#### LE SAUVETAGE DE M. DUBOUIN

*Grenoble*, 18 décembre. — Après plusieurs heures d'efforts, les sauveteurs ont atteint M. Dubouin, égaré dimanche, en compagnie d'une jeune fille, en tentant l'ascension du Casque Néron.

Toute la nuit il fut veillé à distance et tenu en haleine pour l'empêcher de succomber au sommeil qui eut été la mort.

Réconforté, il a été attaché et hissé parmi les escarpements après une lutte qui a duré de 6 heures du matin à 14 h.

La caravane a atteint le premier hameau.

## A Lyon, l'écroulement d'un échafaudage fait sept victimes

*Lyon*, 18 décembre. — A la suite de la rupture d'un écoperche soutenant un échafaudage volant sept ouvriers maçons et plâtriers sont tombés dans le vide du 4ème étage.

Deux d'entre eux, MM. Champignac, 22 ans, et Nonyx ont été tués sur le coup ; M. Laforey est décédé à l'Hôpital ; les quatre autres sont grièvement blessés.

Les ouvriers travaillaient à une construction faisant partie d'un groupe d'habitations à bon marché pour familles nombreuses, construites à la Croix Rousse, pour le compte de l'Office municipal des habitations, par la Société Coopérative de Construction l' « Avenir ».

## A l'Elysée

*Paris*, 18 décembre. — M. Doumergue a reçu aujourd'hui les parlementaires du Loiret et le maire d'Orléans venu l'inviter à la célébration du cinquième centenaire de la délivrance d'Orléans par Jeanne d'Arc.

M. Doumergue a accepté d'aller à Orléans le 8 mai prochain.

## AVIS A NOS ABONNES

*Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 DECEMBRE 1928 afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans retard, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.*

## Vers un règlement pacifique du conflit bolivo-paraguayen

#### UNE INTERVENTION DU PAPE

*Washington*, 18 décembre. — La légation de la Bolivie annonce que le pape a invité les belligérants bolivien et paraguayen à ne pas recourir aux armes mais à régler le conflit amiablement.

#### LA BOLIVIE ARRETE L'AVANCE DE SES ARMEES

*Paris*, 18 décembre. — On mande de La Paz que l'ordre a été donné au commandant des troupes boliviennes d'arrêter son offensive contre les troupes paraguayennes.

#### LA RESPONSABILITE DES ETATS-UNIS

A noter les curieuses déclarations d'un professeur colombien suivant lesquelles la Bolivie serait poussée à la guerre par les Etats-Unis qui, à la faveur de ces rivalités, [illegible] cet Etat un [illegible]

#### UN TELEGRAMME DE LA BOLIVIE A M. BRIAND

*Genève*, [illegible] — Le ministre des Affaires étrangères de Bolivie, Thomas Manuel Elio, [illegible] au secrétariat général, pour M. Briand, président du Conseil de la Société des Nations le télégramme suivant daté de La Paz du 17 décembre :

« J'ai l'honneur de me référer à votre télégramme du 15 courant dans lequel votre Excellence, au nom du Conseil, renouvelle ses recommandations en vue d'éviter de nouveaux incidents susceptibles de compromettre le succès d'une procédure pacifique dans le différend entre la Bolivie et la République du Paraguay.

« Mon Gouvernement accueillant ces suggestions, assure votre Excellence qu'il ordonna aux chefs des postes militaires de s'abstenir de toute avance et de toute attaque en ce qui les concerne et de se borner à prendre des mesures défensives.

« J'avise le Conseil que le Paraguay a décrété la mobilisation des classes de 18 à 18 ans.

« La Bolivie se borne aux mesures de précaution indispensables pour sa sécurité. »

#### LA REPUBLIQUE ARGENTINE OFFRE SA MEDIATION

*Buenos Ayres*, 18 décembre. — Le conflit entre la Bolivie et le Paraguay a donné lieu à une entrevue entre M. Irrogoyen, président de la République Argentine, et M. Oyhanarte, ministre des Affaires étrangères, de laquelle il résulte que l'Argentine offre sa médiation dans le conflit.

Les démarches diplomatiques entreprises par la République Argentine sont tenues secrètes sur l'ordre du président, M. Irrogoyen.

#### LE CONFLIT SERA SOUMIS A LA CONFERENCE PAN-AMERICAINE

*Londres*, 18 décembre. — A 14 heures, une dépêche reçue de La Paz annonce que la Bolivie et le Paraguay ont accepté officiellement de soumettre leur différend à la conférence panaméricaine.

#### UNE REUNION AU QUAI D'ORSAY

*Paris*, 18 décembre. — Un déjeuner a eu lieu au Quai d'Orsay, auquel assistaient MM. Briand, Eric Drummond, secrétaire général de la Société des Nations, Sugimura, sous-secrétaire général de la Société des Nations, et Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne.

Ces personnalités ont examiné la procédure à suivre pour régler le conflit bolivo-paraguayen.

#### LE PARAGUAY AFFIRME SES INTENTIONS PACIFIQUES

[illegible]

(Lire la suite en 2e page)


(Lire la suite en 2e page)


## LES MORTS DU JOUR

*Paris*, 18 décembre. — On annonce la mort du réputé violoniste Capet, fondateur du quatuor qui portait son nom.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

« Si le tunnel sous la Manche reliant l'Angleterre à la France avait existé, la guerre aurait pu être écourtée. » Tel est l'avis du maréchal Foch.

Mais le gouvernement anglais a toujours opposé un veto formel à tous les projets de liaison terrestre qui lui furent soumis.

Il semble aujourd'hui que l'on ait fait justice des vieilles objections que soulevaient les autorités du War Office à ce sujet, et les partisans de la construction du tunnel sous la Manche paraissent être de plus en plus nombreux chez nos voisins.

La grande presse s'en mêle. Il est permis de bien augurer de son action. Ainsi, le « Times » admet volontiers que le principe vital du maintien de la prospérité de la Grande-Bretagne peut réclamer à bref délai la création d'un lien matériel avec l'Europe et les pays au delà. De puissants motifs commerciaux, sociaux — et même militaires — poussent à cette réalisation. Après les difficultés inouïes pour les transports à travers le Détroit de 1914 à 1918, après l'intensité prise par la guerre sous-marine, après la disparition totale de l'insularité de l'Angleterre par l'effet de l'aviation, il est presque impossible de croire qu'il y ait une parcelle de raison à faire obstacle au percement du « tube ».

D'autre part, l'Association des Chambres de commerce britannique s'est prononcée à maintes reprises pour la construction du tunnel, et le sentiment populaire à cet égard a été défini un jour, par un des chefs du parti travailliste, de la façon suivante :

« La classe ouvrière est unanimement en faveur de l'exécution du tunnel sous la Manche : elle n'a aucune crainte au sujet des prétendus dangers qu'on lui attribue : le tunnel est à ses yeux un lien de plus pour resserrer l'union entre la France et l'Angleterre. »

Cette opinion éclairée, que nous soulignons d'un petit bravo, est à rapprocher de cette pensée de Wedgwood Benn « s'isoler, dépendre de soi-même, est un idéal de guerre. Se connaître, se mêler, est l'idéal de la civilisation. »

Allez, nous l'aurons, le tunnel !

Gabriel BAUGE

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mercredi, 19 décembre 1928 ; 354e jour de l'année. 11 à venir.

Aujourd'hui : Saint Maximin.

Demain : Saint Philogone.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 19 décembre 1739. — De Maillebois arrive la veille à Toulon, s'embarque pour la Corse sur le « Zéphyr », commandé par le capitaine Sauria.

### Communications

UNION DES SYNDICATS AGRICOLES DE LA CORSE

Le 26 novembre 1928 se sont réunis au siège de l'Union, les représentants ou délégués des Syndicats agricoles d'Ajaccio, Argiusta-Moriccio, Canari, Muratello di Portovecchio, Pianottoli-Caldarello, Quenza, Rogliano, San-Nicolao di Moriani, Sari-d'Orcino, Sartène-Carcopino, Serra di Venaco, Sorbollano et Vero.

*Situation financière.* — Le compte courant postal présente au 22 novembre un crédit de 8.203 francs 40 centimes et le compte-caisse, un crédit de 48 fr. 60. L'Union a donc un crédit total de 8.154 francs 80.

*Cotisations.* — Sur la remarque de plusieurs S. A. il est décidé que les cotisations payées en 1928 seront valables en 1929. Il sera à nouveau rappelé aux S. A. adhérents la nécessité qu'ils ont de payer leur cotisation immédiatement.

A partir de ce jour ne seront considérés comme faisant partie de l'Union que les S. A. ayant payé leur cotisation.

*Subvention de l'O. A. D. et de la Chambre d'Agriculture.* — Il sera demandé à ces deux organismes de bien vouloir nous accorder annuellement une subvention que, au moins pendant les premières années, nous serions autorisés à utiliser pour notre installation matérielle et la constitution d'un fonds de réserve.

*Soufre - Sulfate de Cuivre et Poudre cuprique.* — Il sera envoyé une circulaire aux syndicats agricoles pour leur demander leurs besoins probables en ces produits pour la campagne 1929. Les réponses devront être fournies le 10 janvier, de manière à permettre des achats intéressants.

*Elagage des Oliviers.* — Sur la demande de S. A. l'Union se propose de faire venir d'Italie un ou plusieurs spécialistes capables de pratiquer l'élagage annuel qu'on préconise sur l'olivier, ainsi que de greffer. Une circulaire sera également envoyée aux S. A. à cet égard.

*Tout sur les Engrais.* — Sur la demande de S. A. de Quenza de réimprimer le numéro spécial sur les engrais, M. Delarue, qui l'avait alors écrit pour *Le Corse Agricole*, suggère l'idée qu'on pourrait sinon réimprimer la brochure entière, du moins le tableau final sur les doses d'engrais chimiques complémentaires à utiliser annuellement.

*Pour le Bureau de l'Union,*
*Le Secrétaire :*
E. COMITI

YEUX - NEZ - GORGE - O[illegible]LES
Chirurgie de la Tête et [illegible]
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

ERBALUNGA. — La tempête qui a sévi la semaine dernière a accumulé au Scalo (débarcadère), une grande quantité d'algues, plantes marines desséchées qui se détachent en cette saison du fond des mers.

Les barques sont bloquées, nos braves pêcheurs n'ont pu appareiller pour se livrer à leur besogne habituelle et nous livrer le bon poisson que les ménagères attendent chaque jour pour le jeter à la poêle tout pétillant et appétissant.

Qu'attendent les services compétents pour exécuter les travaux d'aménagement qui rendront abordable notre petit port de pêche dont l'importance devient de plus en plus grande. — C.

## AJACCIO

*Le canot de sauvetage.* — Le 23 décembre prochain aura lieu la bénédiction, par Mgr Rodié, du nouveau canot de sauvetage moderne, à vapeur, donné à la station d'Ajaccio par la Société Centrale de Sauvetage. Le président de cette Société, l'amiral Touchard, sera représenté par M. le commandant de la marine en Corse. Mme Del Pellegrino et M. Paoli maire d'Ajaccio, sont marraine et parrain du nouveau canot.

*Au départ.* — M. le préfet de la Corse, allant à Paris.

*Sur les quais.* — On sait que pour dégager les quais de Marseille des marchandises en souffrance pour la Corse, la Compagnie Fraissinet va diriger sur Ajaccio son cargo « Huveaune » avec 500 ou 600 tonnes. Elle informe donc les intéressés qu'ils devront, pour faire de la place, enlever des quais d'Ajaccio, avant cette date, les marchandises qui s'y attardent, et cela sous peine de procès-verbaux.

*Nos compatriotes.* — Nous apprenons avec grand plaisir que la section d'hygiène de la Société des Nations a désigné comme enquêteur auprès du bureau français de la commission de médecine sociale notre excellent ami, M. Jacques Peroni, conseiller général du canton de Sainte-Lucie de Tallano. Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations.

*Deuil.* — On a appris avec regret à Ajaccio où il était très connu, la mort à Marseille de notre compatriote Me Natalini, l'avocat bien connu au barreau de cette ville. Nous présentons à sa veuve, née Peri, et à sa famille, nos condoléances empressées.

*Les militants républicains.* — Les militants républicains ont tenu une réunion nouvelle samedi soir à 18 heures, à l'American Bar, boulevard Jérôme.

L'assistance était nombreuse. On a écouté le compte-rendu de la délégation envoyée auprès de la commission départementale, échangé des vues au sujet de l'organisation du groupe et du parti républicain à Ajaccio, inscrit de nouveaux adhérents.

*La Croix Rouge.* — La Croix-Rouge d'Ajaccio a tenu une réunion samedi soir, en présence de nombreuses notabilités, des dames du Comité, etc.

M. le Dr Guerbert, médecin-chef de l'hôpital militaire d'Ajaccio a fait une très intéressante conférence sur le rôle social de l'infirmerie.

Les diplômes et livrets du certificat d'aptitude et du brevet simple d'infirmière décernés par le comité central aux dames et demoiselles qui ont subi avec succès les concours théoriques et pratiques, ont été distribués.

*Dans les P.T.T.* — Par arrêté de M. le Préfet de la Corse, M. J.-P. Ceri, notre ami d'Evisa, facteur des P.T.T. à Marseille, est nommé facteur receveur à Olivese.

*A l'évêché.* — Mgr Rodié vient de nommer chanoine honoraire de sa cathédrale M. l'abbé Cristiani, doyen de la faculté catholique des lettres de Lyon, originaire de Canale di Verde, où son vieux père, un ancien militaire, vit encore.

M. l'abbé Cristiani a fait ses études au petit séminaire de St-Pourçain, chez les Maristes de Montluçon, au grand séminaire de Moulins, au Séminaire français de Rome. Il en revient docteur en théologie, est reçu licencié en philosophie, puis docteur ès-lettres devant l'Université de Clermont-Ferrand.

Il est nommé professeur à la faculté de Lille, puis professeur d'histoire moderne à la Faculté de Lyon, dont il devient le doyen, en 1926.

Il est l'auteur de nombreux ouvrages de philosophie, de théologie, d'exégèse. Il est âgé de 49 ans.

## CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE
*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*
Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert *tous les jours*, de 9 à midi et de 1 à 5 heures.

ISOLACCIO-DI-FIUMORBO. — Par suite de difficultés de service, l'ouverture du bureau d'Isolaccio-di-Fiumorbo, qui devait avoir lieu le 16 courant, est remise à une date ultérieure.

## Dans l'Enseignement

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ELEMENTAIRE

*Nouveaux postes vacants*

Carabona (Zonza) (m.)

Les demandes devront parvenir au Vice-Rectorat pour le 24 décembre au plus tard.

Les candidatures qui se sont déjà manifestées restent valables.

*VIENT DE PARAITRE :*
L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929
*En vente au PETIT BASTIAIS*

# INFORMATIONS LOCALES

## Le Congrès départemental des Anciens Combattants

*On nous communique :*

Le deuxième congrès départemental des mutilés et combattants de la Corse a tenu ses assises à Bastia, les 15 et 16 décembre 1928. Malgré le mauvais temps, plus de 300 délégués venus de tous les coins de l'île, dûment mandatés par leur section respective, avaient répondu à l'appel du Bureau de l'U. D. Le samedi, la gare de Bastia avait pris une certaine animation et les délégués de l'intérieur commencèrent à affluer à la permanence établie par le Comité d'organisation bastiais qui avait envoyé des militants pour les recevoir à chaque train.

Une première réunion préparatoire a eu lieu le soir, à 19 heures, au Cercle des Officiers, sous la présidence de M. Pasqualini, assisté de MM. Mariani, secrétaire général, et Pietri, trésorier général, où furent débattues diverses questions importantes et notamment les modifications jugées nécessaires aux statuts et le mode de votation. Un débat assez passionné, mais courtois, s'engagea entre les divers délégués et le rapporteur à la 4e commission, le camarade Villanova. Le camarade Giordani demanda au rapporteur qu'un texte clair et précis soit présenté le lendemain aux délibérations du Congrès de façon à faire disparaître le sens équivoque de certains articles. Sur la proposition de Pasqualini d'accord avec Leandri, président du groupe régional du Nord de l'île et après une discussion à laquelle prirent part l'abbé Giacomoni de Sainte-Lucie de Tallano, Pasquinelli, de Vescovato ; Fabre, Acéma et Vecchini, de Bastia ; Peretti, de Campo ; Silvestrini, Mosconi et Antonini, d'Ajaccio : on adopta le vote par mandat pour les sections de l'intérieur et vote individuel pour les adhérents de Bastia.

OUVERTURE DU CONGRES

L'assemblée plénière d'ouverture du congrès a eu lieu le dimanche matin, 16 courant, à 9 heures, au Palais de Justice, salle des assises.

La salle était comble et nombreux furent les délégués qui durent rester debout faute de sièges suffisants. Dès que Pasqualini eut déclaré ouvert le 2e congrès départemental, il donna la parole à M. Leandri, président du groupe local, pour souhaiter la bienvenue, au nom des mutilés et combattants bastiais à leurs camarades de l'intérieur. Il fit en termes émus l'historique de la fusion des différents groupements de l'île et exprima sa satisfaction de voir désormais tous les véritables combattants et mutilés, leurs veuves, orphelins et ascendants, groupés définitivement sous les plis du même drapeau.

« Mes chers camarades, dit-il, on a souvent agité à nos yeux le spectre hideux de la politique et on a essayé de nous amener sur un terrain glissant dans le but de nous diviser ; mais je viens vous assurer qu'il y a un terrain sur lequel il sera impossible de nous séparer, c'est celui des souffrances communes endurées sur le champ de bataille que personne d'entre nous ne peut et ne doit oublier ».

M. Pasqualini le remercia vivement de ses paroles et adressa des félicitations au Comité d'organisation bastiais qui sut en cette circonstance, être à la hauteur de sa tâche ; il nomma notamment : Fabre, Ferrandi, Alphonsi, Rocchesani, Vecchini, Casanova, Mariani, Dr Quilici, Dr Fourteau, Luccioni, Croce, Mme Cristofini, et bien d'autres dont la liste serait trop longue.

M. Villanova, d'Ajaccio, demanda la parole pour exprimer ses regrets de ne pas voir dans cette salle le délégué de l'Union Fédérale qui normalement aurait dû prendre la parole après Pasqualini. Il fit connaître que les démarches nécessaires avaient été faites en temps voulu auprès de l'U. F. à Paris, en vue de faire déléguer le camarade Nicolai à ce congrès.

« Et à la suite de quelles circonstances, dit-il, des démarches sont-elles restées sans résultat ? Je l'ignore ! Ce qui est certain c'est qu'une négligence a été commise par les services de l'U. F. ». Il propose qu'un télégramme de protestation soit adressé à ce sujet à Paris. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Mariani, secrétaire général, donne lecture du compte rendu moral.

Il fait ressortir les difficultés éprouvées pour poursuivre l'œuvre réalisatrice que le congrès de 1927 avait si bien commencée.

Les diverses périodes troublées à la suite des dernières luttes électorales ont fait négliger leurs devoirs fraternels aux combattants et aux victimes de la guerre. C'est ce qui explique le chiffre relativement peu élevé des cotisations perçues en 1928, mais exprime l'espoir que dans un avenir très prochain, les camarades sauront s'inspirer de leurs véritables intérêts.

« Mes chers camarades, dit-il, venez à nous en grand nombre, afin d'être forts et de pouvoir aider le camarade qui placé à la tête d'une grande maison qui est la nôtre : le Ministre des Pensions à réaliser le programme qu'il expose le 9 décembre, au Congrès de Bellac, dans cette formule qui concrétise toutes nos revendications.

« Je voudrais mettre à l'abri du besoin et de la gêne les victimes de la guerre incapables, par leurs infirmités de pourvoir à leur subsistance et à celle de leurs familles, mais je voudrais aussi pousser les anciens combattants à améliorer leur situation, à prendre dans le pays la place qu'ils méritent par les services qu'ils ont rendus ».

Le président met aux voix le rapport moral qui est adopté par acclamations avec des félicitations pour le secrétaire général.

La parole est donnée à M. Pietri, trésorier général pour le compte-rendu financier. Ce compte-rendu fait ressortir malgré les difficultés déjà signalées dans le rapport moral une situation financière excellente avec un total de recettes d'une trentaine de 1.000 francs, un total de dépenses d'une vingtaine de 1.000 francs et un excédent de recettes de dix mille francs environ.

Le Congrès reconnaît la bonne gestion de l'U. F. et approuve le rapport financier par acclamations avec des éloges pour le trésorier général.

La parole est donnée à M. Xavier Fabre, de Bastia pour l'exposé de son rapport sur l'action civique des anciens combattants. Ce rapport donne un aperçu sur les diverses branches d'activité où peut évoluer l'action civique et sociale des anciens combattants et se termine par une motion dans laquelle il engage ces derniers à entrer carrément dans les partis de leur choix pour y faire prévaloir l'esprit des combattants et appuyer le cas échéant des camarades candidats éventuels aux divers postes électifs.

M. Villanova demande la parole et, après avoir aux acclamations du Congrès, félicité M. Fabre pour son rapport clair et lumineux, inspiré par des sentiments très élevés, il formule certaines réserves en ce qui concerne le paragraphe relatif à l'appui politique à apporter aux camarades des candidats éventuels :

« Vous nous avez judicieusement promené, dit-il, dans les divers compartiments où peut se manifester l'action civique et sociale des anciens combattants, mais vous avez oublié que ce qui nous intéresse le plus sur cette question c'est la nécessité de maintenir au sein de notre groupement cette union, cet esprit de concorde et de solidarité indispensable à la réalisation de notre idéal. Ne craignez-vous pas en donnant à ce paragraphe le caractère impératif de semer parmi nous, un germe de suspicion qui par la suite pourrait se développer dans des conditions dangereuses et imprévues et amener ce que nous craignons pardessus tout : « La discorde » si nuisible à nos aspirations. Je propose donc l'ajournement de cette motion jusqu'à la réunion du prochain conseil national qui doit statuer sur cette question et je demande à Fabre de se rallier à ma proposition ».

M. Fabre répond que le camarade Villanova exagère la portée du paragraphe précité et c'est justement parce que la question doit être traitée prochainement à Paris qu'il est nécessaire au Congrès de donner à son représentant un mandat nettement défini.

Le Dr Antonini soutient la thèse de M. Fabre qui est combattue par un autre congressiste et par le Dr Fourteau qui formule les mêmes réserves que M. Villanova. « *Nous devons, dit-il, compter sur nos groupements et non sur la politique toujours nuisible à nos intérêts* ».

Le président met aux voix la motion Fabre. Villanova demande la division par paragraphes, on procède au vote dans ce sens. Les deux premiers paragraphes sont adoptés sans discussion ; en ce qui concerne le 3e paragraphe incriminé une nouvelle discussion s'engage à laquelle prennent part MM. Vilanova, Mariani, d'Ajaccio ; Dr Antonini, Dr Fourteau, Fabre, Pasqualini. Finalement mis aux voix, le paragraphe est adopté à l'unanimité moins 4 voix dont Villanova et le Dr Fourteau. Le reste adopté sans changement.

A 11 heures, tous les délégués, musique et drapeau en tête, se rendent au Cénotaphe de l'Hôtel de Ville où ils sont reçus par M. de Montera, adjoint au maire remplaçant, M. Emile Sari, sénateur-maire, absent.

Une gerbe fut déposée par M. Pasqualini et après une minute de recueillement les congressistes se disloquèrent aux accents de la *Marseillaise*. La Lyre bastiaise avait prêté son concours en cette circonstance.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

A partir de 14 heures, les quatre commissions du Congrès se sont unies pour discuter les différentes revendications matérielles et morales des victimes de la guerre. Signalons tout particulièrement qu'en première Commission un rapport de M. Villanova sur le réajustement et adopté à l'unanimité exclut du réajustement les non-combattants.

Pendant ce temps-là, les délégués à tour de rôle allaient voter dans une salle attenante pour l'élection du Conseil d'administration.

ASSEMBLEE PLENIERE DE CLOTURE

L'assemblée plénière s'est réunie à 18 heures, sous la présidence de Pasqualini et après l'homologation des divers rapports entre autres celui des modifications aux statuts qui sur l'intervention de M. Giordani rallume la discussion sur certains articles, proclame le résultat des élections au Conseil d'Administration.

Ont été élus :

*Ajaccio* : MM. Mosconi, Casasoprana, Mariani, Dr Dragaci, E. Leca, Pasqualini, Villanova, Quilichini, Colonna d'Istria, Bastelica, Dr Antonini, Silvestrini, Pietri Simon, Quartana, Mme Pianacci et Casile.

*Bastia* : Dr Fourteau, Dr Quilici, Luccioni, Pasquinelli, Mariani, Ferrandi, Fabre, Leandri, Rocchesani, Vecchini, Mme Cristofini.

*Corte* : MM. Casanova, Cesari, Laporsi.

*Calvi* : MM. Battistelli, Lanzalavi.

*Sartène* : Abbé Giacomoni, Baliconi.

Après le banquet, le Conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de France pour l'élection de son bureau.

Ont été élus :

Président : Dr Quilici.

Vice-présidents : Commandant Leca, Silvestrini.

Secrétaire général : Mariani, d'Ajaccio.

Secrétaires adjoints : à Ajaccio, capitaine Casasoprana ; à Bastia, Fabre.

Trésorier général : Pietri.

Trésorier adjoint : Luccioni.

M. Silvestrini fait l'éloge de la gestion du camarade Pasqualini qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et qui est élu président d'honneur par acclamations.

Le Dr Antonini, ancien président, est également élu président d'honneur.

Le camarade Antoine Mariani, de Bastia, propose de féliciter M. Sylvestrini, d'Ajaccio, président de la Section Permanente des Pupilles de la Nation, pour la bonne gestion de l'Office Départemental et engage les camarades de l'U. D. à soutenir sa candidature au prochain renouvellement.

Ce vœu est adopté à l'unanimité.

## Dans l'Armée

CONFERENCE AU CERCLE MILITAIRE

Messieurs les Officiers de réserve sont priés d'assister à la conférence qui sera donnée le 20 décembre, à 14 heures, au Cercle Militaire.

Sujet : Etude d'une attaque tendant à isoler la Corse.

## Dans les groupements

MEDAILLES MILITAIRES

Les membres de la 78e section des Médaillés militaires sont priés de se réunir le dimanche 23 décembre prochain, à 10 heures précises, salle de l'Assistance publique.

Ordre de la réunion : Paiement des cotisations, et organisation de la fête de Bienfaisance.

Présence indispensable.

## Au Port

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA DU 10 AU 16 DECEMBRE 1928

*Entrées.* — Le 10, Brick Goélette italien « Avvenire », cap. Passaglia, venant de Livourne.

Le 10, voilier italien « Francesco B. », cap. Dati, venant de Viareggio.

Le 10, brick goélette italien « Natività », cap. Bicci, venant de Viareggio.

Le 10, goélette italienne « Stella Polare », cap. Lorenzino, venant de Naples.

Le 11, vapeur français « Liamone », cap. Orlandi, venant de Calvi, 157 tonnes, 42 passagers.

Le 12, vapeur italien « Bengasi », cap. Morinelli, venant de Porto-Torres.

Le 13, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, venant de Marseille, 493 tonnes, 183 passagers.

Le 13, vapeur « Liamone » cap. Orlandi, venant de Livourne, 14 tonnes et 119 passagers.

Le 15, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, venant de Nice, 30 tonnes divers et 111 passagers.

Le 16, vapeur italien « Gengasi », cap. Morinelli, venant de Livourne avec 300 passagers.

Le 16, trois-mâts italien Elena, cap. Banacco, venant sur lest.

*Sorties.* — Le 11, « Liamone », cap. Orlandi, pour Livourne, 3 tonnes, 16 passagers.

Le 12, vapeur italien « Bengasi », cap. Morinelli pour Livourne.

Le 14, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis, pour Nice, 26 tonnes, 109 passagers.

Le 13, vapeur « Liamone », cap. Orlandi, pour Marseille, 77 tonnes divers, 86 passagers.

Le 14, Trois-Mâts français « Douce France » pour Alger, 600 bidons 77 divers.

Le 15, trois-mâts italien « Florestella » pour l'Espagne.

Le 15, brick goélette italien « Maria-Santissima », cap Fanciulli pour Livourne avec 129 tonnes bois d'aulne.

Le 16, vapeur italien « Bengasi », cap. Morinelli, pour Porto-Torres.

Le 16, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bonis pour Marseille avec 101 tonnes divers, 135 passagers.

Le 17, voilier italien « Eufrasia », cap. Gastaldo, pour Gênes, avec 78 tonnes de charbon.

Le 17, goélette italienne « Clementina », cap. Loffedo, avec 46 tonnes de charbon.

Le 17, goélette italienne « Denia » pour Lerige avec 25 tonnes de charbon.

## Compagnie Fraissinet

Suivant décision de l'Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 1928, le dividende de l'exercice 1927-1928 a été fixé à la somme brute de 55 francs de laquelle il y a lieu de déduire l'acompte de 15 francs payé le 30 juin dernier.

Le solde restant à payer s'élève à :

Frs. 32,80 par titre nominatif (déduction faite de l'impôt sur le revenu).

Frs. 30,30 par titre au porteur (déduction faite de l'impôt sur le revenu et de la taxe de transmission).

Le montant en sera payé à partir du 2 janvier 1929, contre remise du coupon N° 23, par la Société Marseillaise de Crédit Industriel et Commercial et de Dépôts à Marseille, et à Paris, chargée du service financier de la Compagnie Fraissinet.

DONT ACTE

M. Charles Salvadori, employé aux Chemins de Fer de la Corse, à Bastia, n'a rien de commun avec son homonyme, M. Charles Salvadori, livreur à la Compagnie des Piles d'Outre-Mer, à Bastia, condamné dernièrement à trois mois de prison.

## Variétés

A la fin du moyen âge, les seigneurs renoncèrent à leurs tristes donjons et se firent construire de belles demeures, décorées avec luxe.

Le goût des arts reparut au début des temps modernes en Italie d'abord, puis en France.

Les artistes s'inspirèrent surtout des monuments que les Romains et les Grecs avaient laissés.

La *basilique de Saint-Pierre*, à Rome, est le chef-d'œuvre de la Renaissance italienne.

En France, le *château de Blois* est un des plus beaux monuments de cette époque. La différence est frappante entre cet élégant château et les sombres manoirs du moyen-âge.

Le *Louvre*, palais majestueux de nos rois, fut commencé pendant la Renaissance et terminé au XVIIème siècle.

Les peintres et les sculpteurs s'efforçaient de reproduire la beauté du corps, de saisir la vérité des gestes et la noblesse des attitudes.

Le *Moïse* de Michel-Ange, qui exprime si bien la force, l'énergie, les bas-reliefs de la *fontaine des Innocents* à Paris, sont de merveilleux chefs-d'œuvre.

L'art du XVIIème siècle, qui continue la Renaissance, produisit le *Palais de Versailles*, résidence favorite du roi Louis XIV.

Ce palais donne l'impression de la grandeur, de la puissance, de la majesté.

*L'Hôtel des Invalides*, non moins beau que le palais de Versailles, a été construit à la même époque ; on y logea les soldats blessés à la guerre.

Les artistes du XVIIIème siècle ont excellé dans la décoration des appartements, des salons. Ils ont fait des vases, des meubles, avec un goût exquis.

Soyons fiers de nos artistes de ces temps-là et que leur goût soit le nôtre dans la limite du possible.

Honneur à leur mémoire !

J.-M. FONTANA

## Deuil

Nous apprenons avec regret le décès survenu à Paris, à l'hôpital militaire du Val de Grâce, le 7 décembre, de M. Gabriel Otero, administrateur en chef des Colonies, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, ancien secrétaire de M. Landry.

Nous adressons aux familles atteintes par ce deuil nos vives condoléances.

## Nominations

DANS LES PERCEPTIONS

Ont été élevés, sur place, au 2ème échelon de la première classe :

M. Cordoliani, percepteur de Lamotte-Beuvron.

M. Natali, percepteur de Joinville.

M. Poggioli, percepteur de Villers-Bretonneux.

M. Tomasini, percepteur de Vailly-sur-Aisne, a été élevé, sur place, au 2ème échelon de la 2ème classe.

M. Grazietti, percepteur de Barquet, a été promu, sur place, à titre exceptionnel, percepteur de 2ème classe, 1er échelon.

M. Agostini Joseph, candidat admis au concours, a été nommé commis de quatrième classe à titre temporaire, à la perception de Fauquevillers.

MINISTERE DE LA MARINE

M. Giacometti, sous-chef de bureau de 2ème classe à l'administration centrale du ministère de la Marine, a été promu sous-chef de bureau de 1re classe.

NOUVELLES COLONIALES

M. Déglovanni Edouard, commis principal de 1re classe de la trésorerie d'Indochine, a été détaché à l'agence générale des colonies, pour une période d'une année, à compter du 11 janvier 1929.

Maison Pierre CANAZZI
EPICERIE FINE
*Boulevard Paoli - Maison Gaudin*
Grand étalage d'articles d'alimentation et confiserie. La maison se recommande par ses produits fins et variés, à des prix très intéressants.
A l'occasion des fêtes, un superbe almanach de poche avec glace sera offert à la clientèle.

## Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — *Ce soir à 8 h. 45* : Au programme, Nicolas Rimsky, dans Jim la houlette, roi des voleurs, vaudeville en 7 parties.

Tim Mac Coy, dans l'Ultimatum, grand film d'aventures.

Jeudi, en soirée, l'un des plus beaux films de la saison : l'Insoumise, superproduction dramatique inspirée de la pièce de Pierre Frondaie.

Très prochainement, une superproduction La Tentatrice, d'après le roman de Blasco Ibanez.

FEMINA-CINEMA. — *Ce soir à 8 h. 45* : Cangoro Détective, comédie en 2 parties.

Fox Film présente Trois Sublimes Canailles, superproduction hors série, interprété par Georges O'Brien et Olive Borden. Ce film dépasse tout ce qui a été fait dans ce genre de films et réunit les noms de dix grandes vedettes de l'écran.

BANANES
GROSSES ET MUSCADES
A 0.70
S'adresser au magasin de Primeurs
VEUVE VESCOVALI
1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA
(Face la Chaussure Falli)

Grands Magasins
Louis MAUREL
2 & 3 Boulevard du Palais Bastia
LES SEULS ETABLISSEMENTS VENDANT ABSOLUMENT DE TOUT

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## La discussion du collectif de décembre à la Commission des Finances de la Chambre

*Paris*, 18 décembre. — Dans une lettre qu'il adresse à M. Malvy, président de la Commission des Finances, M. Chéron déclare que la Commission pourra examiner longuement le collectif de décembre qui contient notamment les articles consacrés au statut des congrégations missionnaires.

LES ARTICLES SUR LES CONGREGATIONS

*Paris*, 18 décembre. — La Commission des Finances, sous la présidence de M. Malvy, a examiné le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1928.

Une discussion s'est engagée pour savoir dans quelles conditions les demandes inscrites dans le collectif pouvaient ou devaient être votées avant le 31 décembre.

M. de Chappedelaine, rapporteur général, a rappelé les termes du décret du 31 mai 1862, sur la comptabilité publique concernant les délais de clôture de l'exercice financier.

M. Vidalle a insisté pour que la Commission examinât immédiatement le collectif ou bien se prononçât sur la question de la disjonction des articles 33 à 44, relatifs aux congrégations de missionnaires et à l'attribution des biens cultuels.

Le président dit qu'à l'occasion de ces articles une question se pose : les soumettre à l'avis des Commissions des Affaires étrangères et d'administration générale ou bien disjoindre les articles et les renvoyer au fond aux dites Commissions.

M. Varenne dit que les articles 33 à 44 doivent faire l'objet d'un projet spécial ; il déclare qu'il votera contre la disjonction.

M. Vincent Auriol appuyant M. Varenne fait remarquer qu'il ne peut être introduit dans les projets de loi aucune disposition ne visant pas directement les recettes ou les dépenses.

M. de Chappedelaine se rallie aux observations de M. Varenne.

M. Lamoureux dit qu'il fait ses réserves au point de vue du fond et que la solution la plus logique lui semble être la disjonction.

M. de Lasteyrie précise que, relativement à un de ces projets visant les frères des écoles chrétiennes, la signature du ministre des Finances a été donnée.

La Commission vote pour savoir si les articles en question seront disjoints du projet financier pour faire l'objet d'un projet de loi spécial qui sera renvoyé à l'examen des Commissions compétentes.

La motion est mise aux voix et rejetée par 20 voix contre 19.

MM. Landry et Pietri ont voté contre la disjonction.

## Conseil des Ministres

*Paris*, 18 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, en Conseil, sous la présidence de M. Doumergue.

LES REPARATIONS

Le président du Conseil a mis le Conseil au courant de l'état des négociations relatives à la nomination du Comité des experts pour le règlement des réparations.

Les conversations paraissent aujourd'hui sur le point d'aboutir à un accord général.

LES LOYERS

M. Louis Barthou a fait savoir qu'il soumettrait jeudi au Conseil de Cabinet le texte qu'il a préparé sur la question des loyers.

LES CONVERSATIONS DE GENEVE

M. Briand a fait l'exposé de la situation extérieure et des conversations qu'il a eues à Lugano pendant la session du Conseil de la Société des Nations.

L'ORDRE DU JOUR DE LA CHAMBRE

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'ordre du jour des Chambres.

La discussion du budget commencera au Sénat vendredi et devant retenir le ministre des Finances il sera matériellement impossible de discuter avant janvier le collectif à la Chambre.

LE STATUT DES CONGREGATIONS

A ce moment, le Gouvernement, conformément à ses déclarations précédentes, repoussera la disjonction des articles relatifs aux missions et aux associations diocésaines et posera à leur sujet la question de confiance.

Dès avant-hier, il a fait savoir aux présidents des Commissions des Affaires étrangères et d'administration générale de la Chambre, qui exprimaient le désir d'examiner les dits articles, qu'il était à leur disposition.

M. Tardieu proposera jeudi à la conférence des présidents l'inscription à l'ordre du jour de cette séance des interpellations sur les habitations à bon marché dont le ministre du Travail a promis que la discussion aurait lieu avant la fin de l'année.

Les ministres se réuniront jeudi en Conseil de Cabinet.

## Le scandale de la Gazette du Franc

LE TRAVAIL DU SYNDIC DE LA FAILLITE

*Paris*, 18 décembre. — En raison de la longueur du travail d'examen des documents de la « Gazette du Franc » et particulièrement des titres, il sera impossible au syndic de fournir des renseignements précis tant au sujet de l'existence des titres qu'à celui des possibilités de revendication avant au moins un mois.

*Paris*, 18 décembre. — M. Roger Weiller, commissaire priseur, continue depuis plusieurs jours l'inventaire des locaux de la « Gazette du Franc ».

M. Pachot se rendra demain à la « Gazette du Franc » avec M. Bernard pour continuer l'examen des diverses pièces saisies.

DEUX NOUVELLES INCULPATIONS

Le juge d'instruction a inculpé de complicité d'abus de confiance et d'escroquerie, M. André Handburger, directeur de la publicité de la Société Française de remise et de banque, 1, rue Boieldieu, et son beau-père, M. Edgard Weil, directeur général de cette Société, qui s'étaient présentés spontanément chez le magistrat instructeur pour fournir les explications désirables à la suite des perquisitions effectuées chez eux.

C'est avec cette société que M. Anquetil, directeur de « La Rumeur » signa un contrat de publicité financière.

Les deux témoins ont reconnu que le contrat passé avec M. Anquetil pour garantir 500.000 francs par an n'était que la justification d'un versement antérieur d'un demi million, effectué par Mme Hanau à M. Anquetil dans des conditions qu'ils n'avaient pas à connaître.

Cette société qui devait s'occuper de courtages et de bourse, n'avait qu'une cinquantaine de clients et faisait une moyenne de trois cents francs seulement de courtages par jour.

Les deux inculpés ont expliqué que, d'après le contrat passé avec M. Anquetil, les lettres aux lecteurs de « La Rumeur » devaient être adressées à la société, mais qu'effectivement elles étaient envoyées à l' « Interpress » que, de plus les démarcheurs pouvaient visiter les clients au nom de « La Rumeur » et que M. Anquetil devait toucher 20 pour cent des courtages réalisés pendant l'année.

Après ces explications, le juge a inculpé MM. Handburger et Edgard Weil.

Les deux inculpés ont été laissés en liberté provisoire.

## Le Conflit entre la Bolivie et le Paraguay

LES DEMARCHES DE M. BRIAND

M. Briand a reçu ensuite M. Patino, ministre de Bolivie, qui a confirmé les assurances pacifiques télégraphiées par son Gouvernement ainsi que son désir de se conformer aux suggestions du Conseil de la Société des Nations.

M. Caballero, chargé d'Affaires du Paraguay, a assuré de son côté M. Briand des intentions pacifiques du Paraguay.

M. Briand a reçu ensuite divers représentants de l'Amérique du Sud qui lui ont exprimé leur satisfaction de l'intervention de la Société des Nations et leur confiance dans ses heureux résultats.

Demain, M. Briand recevra les représentants du Chili, du Vénézuela et du Cuba.

## La maladie du roi Georges V

*Londres*, 18 décembre. — Le bulletin officiel suivant fut publié à 11 heures :

« Quoique le roi ait passé une nuit agitée, il y a une légère amélioration dans l'état général que dans l'état du siège local de la maladie. »

LA JOURNEE

*Londres*, 18 décembre. — Le roi a passé une journée tranquille. L'amélioration signalée dans la matinée se maintient.

## Un violent incendie à Berlin

*Berlin*, 18 décembre. — Un violent incendie dont les causes n'ont pas encore été déterminées éclata ce matin un peu après onze heures dans une fabrique de celluloïd et d'appareils de radio, située dans le quartier sud de Berlin.

En très peu de temps trois étages de l'immeuble furent la proie des flammes et de violentes explosions provoquées par la combustion des produits chimiques se sont produites.

De nombreux ouvriers empêchés de sortir par la fumée ont sauté par les fenêtres se blessant plus ou moins grièvement.

Des travaux de sauvetage ont commencé aussitôt. Vers treize heures l'incendie n'était pas encore complètement maîtrisé.

Trente cinq personnes ont été transportées à l'Hôpital dont vingt huit grièvement blessées.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris*, 18 décembre. — Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

« Il est possible, et nous le croyons et nous l'avons toujours dit, que l'Europe a eu tort en toutes circonstances, particulièrement dans les circonstances récentes, à l'occasion de la signature du pacte Kellogg, de reconnaître solennellement la validité, la légitimité, la force efficace de la doctrine formulée par un président des Etats-Unis il y a plus d'un siècle et que les efforts de plusieurs générations de politiciens ont détourné de son sens. Mais enfin elle a l'excuse de l'avoir fait sous la pression de lourdes échéances et dans tous les cas cette consécration de l'hégémonie des Etats-Unis sur l'Europe explique la primauté de son action dans le conflit entre la Bolivie et le Paraguay.

« La Société des Nations n'y exerce et ne peut y exercer qu'une influence subalterne. C'est du côté de Washington que l'on regarde d'Assomption et de La Paz. C'est donc à Washington que la responsabilité incombe de tout ce qui adviendra. »

Du « Petit Journal » (M. de La Palisse) :

« L'un des arguments que l'on rencontre le plus souvent dans les livres, brochures et discours qui vers 1880 protestaient contre le mariage indissoluble et réclamait l'institution du divorce est celui-ci : « Les époux s'égorgent, se fusillent ou s'empoisonnent parce qu'ils n'ont pas d'autre moyen de se libérer. Donnez-leur le droit de rompre le lien légal qui les asservit et vous supprimerez les crimes passionnels. »

« La loi du divorce a été votée ou ne voit pas qu'elle ait réduit le nombre des drames conjugaux. C'est qu'il y a des raisons de tuer et des raisons de divorcer.

« Même en accordant de grandes facilités pour rompre le lien légal le divorce n'a pas davantage multiplié les unions régulières qu'elle ne les a moralisées. »

De la « Volonté » :

« Ce qui est en jeu ce n'est plus seulement la paix entre la Bolivie et le Paraguay, ce n'est plus seulement la possession d'un territoire inhabité mais riche en ressources pétrolifères, c'est le principe même de la prévention contre la guerre, c'est le principe du covenant, c'est le principe du pacte Briand-Kellogg et cela vaut les efforts les plus énergiques et les réunions les plus rapides. »

De l' « Œuvre » :

« Nous sommes tous prêts à reconnaître d'ailleurs que les nouveaux articles tiennent compte de toutes les observations qu'ont pu faire au sujet des articles primitifs qu'ils remplacent les républicains mais il y a mieux : le Gouvernement s'est aperçu qu'on ne pourrait probablement pas voter le collectif avant la fin de l'année, qu'il convenait donc d'en remettre après le premier janvier la discussion et du même coup celle des articles en question.

« Nous trouvons cela très bien puisque conformément au vœu que nous avons exprimé dès les premiers jours mais cela ne valait peut être pas la peine de faire tant de bruit, de taper sur le pupitre en déclarant que la France était perdue si les dispositions relatives aux congrégations de missionnaires n'étaient pas adoptées le 31 décembre au plus tard, de dresser contre tous les militants radicaux et d'échauffer ainsi l'atmosphère du Congrès d'Angers. »

De l' « Ere Nouvelle » (M. Albert Milhaud) :

« Ce qui intéresse au suprême degré Washington et Genève c'est que la politique de mise hors la loi de la guerre ne subisse pas de défaite. Les chancelleries n'ont donc jamais eu meilleure occasion de s'unir et de se coaliser.

« Le prétexte sera excellent pour M. Zaleski et pour M. Stresemann de reprendre une conversation plus cordiale et s'ils jouent ensemble le rôle de pacificateurs ils commenceront par prendre des habitudes dont ni eux-mêmes ni personne ne se trouvera mal dans la suite. »

De la « Parole » :

« Nous comprenons très bien que des députés qui avaient des engagements électoraux aient cru de leur devoir de considérer qu'ils ne pouvaient pas vivre à Paris avec quarante cinq mille francs par an. En réalité, le brave parlementaire ne touche que trente mille francs puisqu'il y a cinq mille francs de retenue pour les retraites, cotisations de groupe, cartes de chemin de fer et dix mille pour frais de secrétariat et aussi, en comptant pas l'amortissement des dépenses électorales.

« Evidemment nous pourrions trouver des députés qui paieraient pour être élus mais ce ne serait ni l'intérêt de la France ni celui de la République. »

AU QUAI D'ORSAY

*Paris*, 18 décembre. — M. Briand a reçu cet après-midi, M. Benès ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie.

Les personnes souffrant de
DEFORMATIONS IMPOTENCES
00637 des dos, des hanches, des genoux, des pieds, des poignets etc.
ne doivent pas se résigner à souffrir toute leur vie de leur infirmité. Les Etablissements A. CLAVERIE, de Paris, ont en effet, créé pour chaque cas des appareils uniques au monde, munis de perfectionnements étonnamment efficaces, même pour les cas les plus difficiles et les plus désespérés.
Ne négligez donc pas de vous renseigner et écrivez tout de suite aux Etablissements
A. CLAVERIE
234, Faubourg St-Martin, 234
PARIS (10e)
qui vous donneront gratuitement par retour du courrier toutes les indications et tous les conseils que vous leur demanderez, pour vous permettre de retrouver une vie normale et l'usage du maximum de vos moyens.

## La révolte afghane et la sécurité des ressortissants étrangers

*Londres*, 18 décembre. — La révolte afghane se développe de façon inquiétante. Le roi et la reine ont dû se réfugier dans un fort.

D'après le « Daily Telegraph » les étrangers habitant Kaboul se sont réfugiés auprès de leurs ambassades et légations respectives afin de se protéger contre les conséquences éventuelles d'un mouvement xénophobe.

AUCUNE NOUVELLE DE CABOUL

*La Nouvelle Delhi*, 18 décembre. — Les communications par T.S.F. avec Kaboul sont complètement interrompues. Aucune nouvelle ne fut reçue depuis hier. Une grande inquiétude règne.

L'aviation britannique se préparerait à secourir la légation britannique de Kaboul en cas de nécessité.

LA LOI MARTIALE

*Peshawar*, 18 décembre. — Des voyageurs venant d'Afghanistan par Kandahar et Quetta annoncent que la loi martiale fut proclamée à Kaboul ; les réunions de plus de cinq personnes sont interdites ; l'obligation d'observer le couvre feu a été décrétée. Des arrestations ont été opérées.

Les rebelles ont encerclé les troupes afghanes à Nimla près de Djalalabad.

Une proclamation signée de vingt Mullahs demande à la population d'obéir au souverain.

## Le congrès de l'U.R.D.

*Paris*, 18 décembre. — Dans la matinée a eu lieu l'ouverture du congrès national de la fédération républicaine sous la présidence de M. Edouard Soulier, en présence de M. Louis Marin, président de la fédération et de M. Berbey, vice-président du Sénat.

A l'issue de sa séance de l'après-midi, le Congrès a émis les vœux suivants :

Large utilisation du plan Dawes dans nos pays d'outre-mer et politique financière facilitant pour les colonies les emprunts utiles ; création d'un ministère de l'Algérie et des pays d'outre-mer ; groupement sous une direction unique de nos Frances coloniales, actuellement dispersées dans quatre ministères ; enseignement colonial dans toutes nos écoles pour le développement des notions de la France du XXe siècle riche par ses provinces coloniales comme par ses provinces métropolitaines.

## Le règlement du problème des réparations

*Paris*, 18 décembre. — Le « Petit Parisien » annonce qu'au cours d'un nouvel entretien Poincaré-Von Hoesch plusieurs questions de détails relatives à la nomination du Comité des experts ont été examinées, laissant supposer la remise prochaine à l'Allemagne des réponses identiques mais séparées à la note du 29 octobre qui seront très probablement pour effet la réunion des experts officiels vers le 15 janvier.

## Deux graves accidents d'auto sur la Côte d'Azur

*Nice*, 18 décembre. — (*De notre correspondant particulier*). — Lundi, après midi, le comte Adrien Lantard de Pierrefeu et sa jeune femme ont trouvé la mort dans un accident d'auto, près de Saint-Maximin.

Le comte conduisait sa voiture à vive allure.

Une enquête établira les causes de l'accident.

La victime venait de Nice où son père possède une propriété rue de France. C'est le cousin germain de Jean de Pierrefeu, l'écrivain bien connu.

*Monaco*, 18 décembre. — (*De notre correspondant particulier.*) — M. Valgaiati, coiffeur à la Condamine, revenait en auto d'une promenade à Peiraldo, en compagnie de sa femme et de sa fillette.

Avant La Mortola, l'auto fit une embardée et tomba dans un ravin.

M. Valgaiati succomba à son arrivée à l'hôpital ; sa femme et sa fillette sont dans un état très grave.

*Paris*, 18 décembre. — Dans un taxi qu'il occupait M. Henri Dalbeil, teinturier, à Bécon les Bruyères, se tira une balle de revolver dans la poitrine.

Le désespéré a été admis à l'Hôtel Dieu dans un état très grave.

*A L'OCCASION DES FETES*
AU BONHEUR DES DAMES
MADAME GUASCO
13, BOULEVARD PAOLI, 13 — BASTIA
*SOLDE ses collections de fin de saison*

ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
3, Boulevard du Palais — BASTIA
VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS
VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

ROMANO
Dép. général : Alessandri, 28, Bd Paoli.

## Nouvelles diverses

*Paris*, 18 décembre. — Selon une dépêche de Bassorah au « Daily Mail » la révolte des tribus arabes contre Ibn Seoud s'étend. Le roi du Hedjaz a concentré les troupes dont il disposait près de Taif.

On dit que les révoltés se trouvent au nombre de soixante et un mille dans le voisinage de Djeddah.

*Paris*, 18 décembre. — Les trois médecins aliénistes se sont transportés aujourd'hui à l'infirmerie de Fresnes pour commencer l'examen mental de M. Klotz.

*Paris*, 17 décembre. — Le Président de la République s'est fait représenter par l'amiral Vedel, de sa Maison militaire, au « Te Deum » célébré ce matin en l'église de la rue Daru à l'occasion de la fête anniversaire du roi des Serbes Croates et Slovènes.

*Paris*, 18 décembre. — Le sieur Roger Sorlon, qui tua le 5 juin, la veuve Vannier, a été condamné à six ans de réclusion par la Cour d'assises de la Seine.

*Anvers*, 17 décembre. — On est parvenu à boucher la voie d'eau qui s'était produite dans le steamer néerlandais « Vechdijk » à la suite d'une collision de ce navire avec le steamer anglais « Glenlure ».

Les deux navires ont été ramenés à Anvers où ils sont entrés en cale sèche.

*Lausanne*, 17 décembre. — Le Crédit de Lausanne qui exploite une maison de banque, vient d'introduire une demande de sursis concordataire et a suspendu ses paiements.

Le capital de la société, 500.000 francs, serait entièrement englouti.

Plusieurs hommes politiques, très en vue du canton de Vaud, faisaient partie du conseil de direction. Le passif serait de 400.000 francs.

*Buenos Ayres*, 17 décembre. — M. Hoover partira à bord du cuirassé « Utah » pour Rio de Janeiro.

*Londres*, 18 décembre. — Neuf personnes ont péri dans l'incendie du grand Hôtel Hazard, dans le Kentucky.

On signale neuf disparus et plusieurs blessés.

*Londres*, 18 décembre. — Le boxeur français Fernand Deschamps a battu en sept rounds l'Anglais Harold Wright.

*Gênes*, 18 décembre. — On mande de Bordighera que le maréchal Cadorna, ancien généralissime de l'armée italienne frappé de congestion cérébrale est dans un état désespéré.

Sa femme et sa fille sont à son chevet.

*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
Machines à Coudre
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
adressez vous à M. JACARIA mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

ACCORDEUR DE PIANOS
MARCEL ROUSSELLE
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA

Dégustez les......

Marque
J. VIDAL
Agent : M. P. GUASCO,
13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

GRANDE BRULERIE CYRNOS
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA
*TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES*
*EXPEDITION A L'INTERIEUR*
Téléphone : 1.06
*Le plus ancienne Maison de la Corse.*

ENGRAIS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN
CYANAMIDE 18%
AZOTE AMMONIACAL
102 francs le bidon de 80 kgs, et Engrais pour vigne. Prix avantageux. Rendus franco quai Bastia P. GUASCO, 13, Boulevard Paoli, BASTIA.

AVIS
Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égoûts fonctionne à Bastia.
Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.

A VENDRE
Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

PERDU
Une clef de coffre portant le N° 73. La rapporter au Petit Paris, 32, Boulevard Paoli.

PROPRIETAIRES
J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, Boulevard Paoli - Bastia.

A CEDER
Epicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.

A VENDRE
Cause double emploi, salon, chambre à coucher, litre à coin, mobilier de cuisine, cheval peinture et divers. Prendre adresse [illegible] Journal.

[illegible]NAISES [illegible] COLBERT
[illegible] en 10 MINUTES [illegible]
4.05. - 27, [illegible], 21, r. de l'Opéra

# BOURSE DE PARIS du 18 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Union de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Ord. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Porte Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Naphta | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belges | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Germany | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Cusenier Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Pullet Chaussure | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franc. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexican | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Franco Mexican | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Bétel | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. enp. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

### CHANGES

| | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**LES FORCES VIRILES** sont rétablies rapidement par **Stimulol** qui n'est pas un excitant mais qui guérit radicalement la cause même de l'impuissance : l'épuisement des centres génitospinaux. Demandez, GRATIS et FRANCO, brochure (s. pli fermé 0 fr. 75) Serv. Publicité Institut du Docteur CALVET, 17/8, Rue Royale, PARIS.

**BANQUE de la CORSE**
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*


## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Mardi 18, de Nice p. Calvi à 23 h. 30.
Mercredi 19, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 19, Livourne p. Bastia à 21 h.
Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30.
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 22 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE

POUR LE CONTINENT

Mardi 18, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 18, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 19, d'Ile-Rousse p. Toulon et Marseille à 18 heures.
Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


**CAP CORSE**
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**
*(paquet blanc)*

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-24
LES SEULES FLEURS
*dignes d'être offertes*
*d'orner votre intérieur*
*dénotant de votre bon goût.*
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.

**LEONELLI FRÈRES**
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
*Téléphone N° 2 Omessa*
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigners.
Livraison immédiate, Prix modérés
Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs. *Mines, Travaux publics, Industries.* Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Toles ondulées.
Société Anonyme BRASSON & SAUVAGE, Capital 1,200,000 francs - ALES (Gard)
*Agent général pour la Corse :* M. LEONELLI, Francardo.

**RHUM FOX-LAND**
*Grande Marque*

**L'HOCCO-RHUM**
tue la GRIPPE

**C'EST DEMAIN JEUDI**
*qu'aura lieu à Bastia, 2 et 4, Rue de la Gare l'ouverture des magasins*
**Lyon-Mobilier**
*succursale de la grande maison d'ameublement R. BURES, 79, 81, rue Créqui à LYON, très ancienne maison universellement connue ayant toujours cherché à satisfaire et servir en confiance sa nombreuse clientèle par la modicité de ses prix et la qualité de ses marchandises. Notre succursale d'ici qui sera comme à Lyon nettement spécialisée dans la vente du meuble comprendra un choix qui deviendra de plus en plus important de bons meubles classiques et mobilier d'art moderne, ainsi qu'un grand assortiment de lits fer et sommiers tous genre, lino, carpettes, moltons, couvertures, dessus de lit, édredons, etc, et prochainement un rayon spécial bien assorti de linge de maison. Comme à Lyon nous accepterons les bons et titres Rentes françaises en paiement et consentirons des facilités de paiement aux fonctionnaires et à tous les clients solvables. Expéditions franco d'emballage dans toute la Corse, et pour le Continent par les soins de nos fabriques et dépôts de Lyon.*

**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

**STÉNO-DACTYLO**
au Cours JAMET-BUFFEREAU
[illegible] de BASTIA, 20, Bd Paoli et Marseille, 15, Allées Léon Gambetta

**Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"**
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
[illegible]nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

**POMMES DE TERRE EN GROS**
Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 21, Rue Opéra, BASTIA

**L'ALMANACH VERMOT EST PARU**
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

**Mimosa**
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par *H. ALBAN*



Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Pola.


*Feuilleton du PETIT BASTIAIS* — N° 2.

## PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

I

*LA CEUILLEUSE DE FRAISES*

Elle manquait de termes de comparaison, n'ayant rien lu, ne sachant rien des lettres et des arts, ignorante de tout, sauf de la nature, mais là, vraiment, elle connaissait son sujet et Ronald l'écoutait étonné et charmé. Mise en confiance, maintenant, Liane s'enhardissait peu à peu et montrait sa gaieté par de joyeux éclats de rire. Et le jeune homme s'amusait à les provoquer pour le plaisir de les entendre.

II

ET APRÈS ?

Après quelques jours de ces rencontres matinales, Liane, tout à fait familiarisée maintenant avec son prince charmant, riait et causait avec lui comme s'ils s'étaient toujours connus.

Tout d'abord, la vanité de Ronald presque un enfant encore, avait été flattée par l'admiration ingénue et touchante qu'elle lui témoignait [illegible] défendre. Mais, peu à peu, [illegible] s'était pris au jeu charmant de [illegible] innocent. Il n'était plus seulement question de passer quelques heures agréables, il cessa de penser que faire la lecture à jours roses, où si facilement la gaieté creusait des fossettes, étaient devenues pâles et une ombre assombrissait les grands yeux si lumineux d'ordinaire.

cette fille des champs était pure charité intellectuelle de sa part, un sentiment, chaque jour plus fort et plus doux, s'infiltrait en lui, et il commença de l'aimer avec toute la force d'un premier amour.

Chose assez curieuse, leurs longs tête à tête quotidiennement renouvelés, n'avaient attiré l'attention de personne, aucune barrière, aucun garde-fou ne s'était dressé devant eux dans ce chemin de fleurs qu'ils parcouraient sans souci de l'avenir.

Lord et lady Eton ne devaient rentrer que dans trois jours, mais un de leurs voisins, sir Henry Lawrence, invita Ronald à venir passer un jour avec lui et, n'ayant aucune raison de refuser, il avait accepté.

— Je ne vous verrai pas demain, Liane, lui dit-il simplement, je passe la journée chez un ami.

Liane leva vers lui son doux visage bouleversé.

« Un jour entier sans lui » ! Soudain, avec une peine profonde, elle recevait de ce simple fait un avertissement. Leur vie était trop différente pour que leur amitié puisse être durable, les beaux jours prendraient fin, et elle ne le verrait plus du tout.

Ronald regardait avec un peu de surprise le délicieux visage altéré. Les

— Qu'avez-vous, Liane ? demanda-t-il gentiment.

Sans répondre, elle détourna son visage, ne voulant pas qu'il y lût ses pensées, mais il prit sa main et plongea dans les yeux un instant détournés de lui.

— Etes-vous si fâchée parce que je m'éloigne un jour ? demanda-t-il, sa voix se faisant d'autant plus tendre qu'il était très flatté, au fond de lui-même, par cette ingénue déclaration d'amour.

Mais, elle restait si douloureuse et si frémissante, qu'il n'attendit pas sa réponse :

— Je reviendrai ce soir même, dit-il, et je ne m'absenterai plus. Je crois que je ne pourrai plus passer un jour sans vous voir ma douce petite fleur des champs.

— Et après ?... dit-elle simplement, relevant cette fois des yeux pleins de larmes.

— « Après ? »

Ronald répéta machinalement le mot et tressaillit. Il était très jeune, il n'avait pas encore vingt ans — et il s'était laissé aller à la griserie de ce premier amour. Mais, pas une seule minute, il ne s'était demandé : « et après ? »

Pourtant, la cueillette des fraises ne dure pas toujours et les hivers succèdent aux étés. Le duc d'Eton serait bientôt de retour et alors Ronald devrait suivre ses parents, répondre aux invitations du voisinage, aider sa mère à recevoir en retour, à Eton. Où serait alors la place de Liane ?

Il n'aimait pas cette pensée qui le troublait comme un léger remords pour les jours passés, comme une angoisse pour les jours à venir.

De nouveau, ses yeux se posèrent sur la jolie fillette qui restait immobile à côté de lui, comme figée dans sa douleur, et il pensa qu'il ne pourrait plus se passer d'elle maintenant, qu'il lui faudrait toujours rester près d'elle, la regarder rougir et pâlir sous son regard, et qu'il aurait toujours besoin d'entendre chaque jour, sa voix argentine raconter à sa manière les merveilles de la nature, sans rien d'appris, sans autre guide que son instinctif amour de la beauté, dans toutes ses formes.

Sans s'attarder au menaçant « et après ? » il serra plus fort les petites mains qui s'abandonnaient.

— Vous auriez beaucoup de chagrin si nous ne nous rencontrions plus, Liane ? demanda-t-il.

— Oui, dit-elle loyalement, pendant que des larmes, impossibles à contenir, roulaient en grosses perles sur ses joues blêmes.

Ronald n'avait jamais encore vu pleurer une femme : il s'affola d'amour et de juvénile orgueil. Il attira sur son cœur la jolie tête douloureuse, sécha les larmes avec des baisers, et dit, sans calculer la portée de ses paroles :

— Ne pleurez plus ma jolie petite Liane, personne ne nous séparera jamais : « vous serez ma femme ! ».

Jamais, avant cette minute, l'idée d'épouser cette enfant ne s'était présentée à son esprit et même à la minute où il prononçait ces paroles, il lui parut qu'elles étaient prononcées par une autre voix que la sienne.

— Votre femme ! se récriait Liane, le regardant avec effarement. C'est impossible, et vous le savez bien !

— « Pourquoi pas ? » fit-il, pour lui-même, plutôt qu'en réponse à sa protestation.

— Parce que vous êtes tellement au-dessus de moi que ce serait un conte de fées et nous ne sommes plus au temps des fées... mes parents ne sont après tout que les tenanciers des vôtres. Je dois apprendre à vous oublier, voilà tout, conclut-elle recommençant de pleurer.

Elle avait trouvé dans la simplicité de son âme les mots et l'attitude les plus propres à toucher le très jeune homme, au caractère parfaitement loyal qu'était Ronald. Il appuya sur sa poitrine la jolie tête alanguie de douleur, et prononça avec l'éloquence du cœur tous les jolis mots d'amour qui troublaient et épouvantaient Liane, plus encore qu'ils ne la charmaient.

Mais comme elle cherchait à se dégager prête à la fuite, il resserra son étreinte et, oubliant tout dans la griserie du moment :

— Vous ne m'échapperez pas, dit-il, regardez-moi Liane et dites-moi que vous m'aimez et que vous voulez bien être ma femme ?

— C'est impossible et vous le savez bien, répéta-t-elle ; vous devez vivre dans un tout autre monde que le mien et vous m'aurez vite oubliée...

— Je vous défends de répéter cette vilaine chose, Liane, dit-il avec une infinie tendresse tandis que son jeune visage resplendissait de courtoisie chevaleresque. Vous êtes pour moi l'égale d'une reine et vous êtes digne de l'être par la beauté et la bonté.

— Les reines sont instruites et savent tout. Moi je ne sais rien.

— Je vous apprendrai, Liane. Et du reste qu'importe ! Les livres vous auraient appris les pensées des autres, et ce sont seulement les vôtres que j'aime et la manière dont vous les exprimez... Vous serez ma femme, Liane. Promettez-moi que vous serez ma femme ?

— Je ne puis pas faire cette promesse parce que je sais que vous ne pourrez pas tenir la vôtre. Vos parents ne voudront jamais. Laissez-moi partir, Ronald, je retournerai chez ma tante, où... plus loin encore, et j'essaierai de vous oublier.

Sa voix sombra sur ce dernier mot trahissant son jeune courage et il profita de ce qu'elle ne pouvait plus parler pour recommencer sa litanie amoureuse, heureux de voir, peu à peu, se rassérener le doux visage.

Partagée entre la souffrance et la joie honteuse de ce bonheur auquel elle n'osait prétendre, elle écoutait cependant Ronald lui affirmer qu'il se sentait de force à briser tous les obstacles pour la faire sienne à jamais. Une fois encore elle essaya de protester, mais ce fut en vain.

— Ne dites plus rien, Liane, à quoi bon ? dit-il très tendre et très bon. Vos yeux m'ont appris ce que vos lèvres ne veulent pas dire.

Et, sur un geste d'elle, il poursuivit :

— Vous ne voulez pas faire mon malheur, Liane ? Eh bien, ma chérie, dites-vous, pour calmer vos scrupules que je ne peux pas vivre sans vous. Ne pleurez plus, ma bien-aimée, et je vous jure que vous n'aurez jamais à vous repentir d'avoir foi en moi.

— Que dira lord Eton ?

Un nuage passa sur le front du jeune héritier d'Eton-Court.

[illegible] *A Suivre*


53e ANNEE — N° 287. 25 centimes LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE 25 centimes JEUDI 20 DECEM. 1928.

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.60

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 158

ABONNEMENTS — 3 mois, 6 mois, 1 an
Corse : 16, 32, 62
Contin. et Colon. : 17, 33, 64
Etranger : A) 30, 60, 120 ; B) 46, 90, 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00638
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE


## Les Interventions de M. Landry

### Un Succès et une Promesse

M. Landry avait déposé, contresigné par quelques uns de ses collègues, un amendement à la loi de finances relatif aux pensions des militaires non officiers de la gendarmerie qui a été adopté par la Chambre et est devenu l'article 59 ter de la loi de finances.

On sait combien sont nombreux en Corse les intéressés de cette catégorie. Ils ne manqueront pas d'être heureux de l'initiative de M. Landry et de son succès.

M. Landry a fait valoir les arguments ci-après :

A égalité d'ancienneté, la solde des adjudants et des maréchaux des logis de la gendarmerie ne dépasse que de quelques centaines celle des simples gendarmes.

Cette différence entre les différents grades devient infime lorsqu'il s'agit de pensions.

En effet, par le jeu de la loi du 14 avril 1924, la retraite d'un simple gendarme est, à 25 années de service, de 5.854 fr., celle d'un maréchal des-logis-chef et celle d'un adjudant sont de 6.000 francs, celle d'un adjudant-chef de 6.206 francs.

La situation qui est ainsi faite à des gradés que l'on pourrait appeler des officiers supérieurs de la gendarmerie, est très inférieure à celle dont ils bénéficiaient avant-guerre, puisque, en 1914, la pension afférente à chaque grade était d'au moins 100 francs supérieure à celle du grade inférieur.

Il est superflu de signaler qu'un tel nivellement porte une atteinte très grave au prestige, à l'autorité et surtout au recrutement des gradés. Aussi, n'est-il pas étonnant de constater que de nombreux candidats de choix sollicitent leur radiation du tableau d'avancement, parce que, dans certains cas, une promotion escomptée est de nature à réduire leurs ressources, sans compensation aucune dans l'avenir.

Il nous paraîtrait [illegible] sage de demander actuellement la modification du régime des retraites fixé par la loi du 14 avril 1924. Un remède peut cependant être apporté à l'état de choses regrettable que nous signalons.

Aux pensions d'ancienneté s'ajoutent, pour les militaires de la gendarmerie, des majorations spéciales, dont les coefficients d'accroissement, par rapport à 1914, n'atteignent encore que :

1,69 pour l'adjudant-chef et l'adjudant ;

1,37, pour le maréchal-des-logis-chef, et 1,40 pour le gendarme.

On conviendra volontiers qu'en considération de la nouvelle valeur de notre monnaie, ces coefficients paraissent tout à fait insuffisants ; aussi serait-il logique d'accorder aux gradés dont il s'agit, sans omettre, bien entendu, ceux dont les retraites sont déjà liquidées, un traitement plus juste.

Ce résultat serait partiellement atteint en portant à 3,5 pour les adjudants-chefs et les adjudants et à 3,5 pour les maréchaux-des-logis-chefs, les coefficients d'accroissement des majorations, telles qu'elles étaient calculées en 1914.

Tel est l'objet de l'article que nous vous demandons de vouloir bien adopter :

Les deuxième et troisième alinéas de l'article 38 de la loi du 19 mars 1928 sont ainsi modifiés :

« Les pensions des militaires non officiers de la gendarmerie sont augmentées pour chaque année d'activité passée dans la gendarmerie au delà de quinze ans de services militaires effectifs :

« De 178 francs pour l'adjudant-chef et l'adjudant ;

113 francs pour le maréchal des logis-chef ;

De 55 francs pour le gendarme. »

Il s'agit ici des traitements des fonctionnaires. On sait que depuis longtemps M. Landry, qui y a souvent réussi, d'ailleurs, s'attache à [illegible], comme de juste, les fonctionnaires chargés de famille.

Nous reproduisons ses déclarations au [illegible] de la séance du 12 décembre, et la réponse du ministre des finances.

*M. Adolphe Landry.* — A propos de l'article 59 qui concerne les traitements des fonctionnaires, je désire faire une constatation et exprimer un regret. La constatation, c'est qu'on travaille à effectuer un relèvement général des traitements des fonctionnaires et qu'on n'a pas songé à prendre des mesures spéciales en faveur des fonctionnaires qui ont des charges de famille.

En 1925, une première révision des traitements a eu lieu en vertu de la loi du 13 juillet de cette année. En vertu de la même loi, les indemnités pour charges de famille que reçoivent les fonctionnaires ont été augmentées aussi.

En 1926, en vertu de la loi du 3 août de cette année, les fonctionnaires ont bénéficié, pour leurs traitements, d'une augmentation de 12 p. 100. En vertu de la même loi, les indemnités pour charges de familles ont été, elles aussi, augmentées de 12 p. 100.

*Arrivons au troisième acte, celui qui se joue en ce moment.*

Depuis la fin de 1926, on procède à nouveau à un relèvement des traitements. Le minimum des traitements a été porté de 5.600 à 8.000 fr., ce qui constitue une majoration de 43 p. 100. De par les mesures déjà prises, il y a, dès aujourd'hui, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, une augmentation moyenne par rapport à 1925, d'environ 26 p. 100 et, lorsque le travail de rajustement actuellement en cours sera terminé, il m'a été dit que l'augmentation générale sera sans doute de l'ordre de 4 p. 100.

Comment se fait-il que, cette fois-ci, contrairement à ce qui s'était passé dans les deux occasions précédentes, rien n'ait été fait pour les indemnités familiales des fonctionnaires et que l'on s'en soit tenu, en ce qui concerne ces indemnités, à l'augmentation de 12 p. 100 votée en 1926 ?

L'an dernier, un amendement avait été présenté à la commission des finances. Il modifiait quelque peu l'échelle actuelle des indemnités familiales, en avantageant spécialement ceux qui ont des familles nombreuses, c'est-à-dire trois enfants à leur charge ou davantage. Par ailleurs, l'amendement disposait que les taux nouveaux fixés pour les indemnités familiales seraient des taux de base et il établissait, dans de certaines conditions et jusqu'à une certaine limite, une proportionnalité entre les indemnités familiales et les traitements.

Cet amendement avait été tout d'abord adopté par la commission des finances. Le gouvernement l'a fait disjoindre. Mais nous avons été quelques-uns à nous étonner que, cette année-ci, dans les propositions gouvernementales, il n'y eut rien, après ce qui s'est passé l'an dernier, concernant les indemnités familiales des fonctionnaires.

Vous comprenez maintenant pourquoi j'ai dit que j'avais un regret à exprimer. Mais je veux aussi formuler un vœu : c'est que l'oubli dont les fonctionnaires chargés de famille ont été l'objet soit réparé promptement. Je voudrais avoir du gouvernement la promesse que, conformément aux précédents de 1925 et 1926, la révision générale des traitements que se poursuit n'ira pas sans une amélioration substantielle des avantages précédemment consentis aux fonctionnaires qui ont des charges de famille et que ce complément indispensable sera réalisé au plus tard par le budget de 1930, si possible même par l'un des collectifs que nous aurons à voter avant ce budget. (Applaudissements).

*M. le Président.* — La parole est à M. le Ministre des Finances.

*M. le Ministre des Finances.* — L'article de la loi de finances dont vous êtes saisis n'est que la conséquence des dispositions déjà prises au cours de la discussion du budget et il correspond aux chapitres qui ont été régulièrement votés.

M. Landry fait allusion à un amendement qu'il a déposé l'an dernier et dont je ne saurais trop, pour ma part, le complimenter. Il rappelle qu'après avoir fait un effort pour ajuster, suivant le coefficient de la dépréciation monétaire, les traitements des fonctionnaires, il faut s'occuper plus particulièrement de ceux qui ont des charges de famille.

J'ai déjà dit à l'honorable M. Landry, que j'étais tout à fait d'accord avec lui sur le principe. Il sait qu'avant que je fusse au ministère des finances, nous avions collaboré aux lois faites en faveur des familles nombreuses. Cette année même, nous avons accompli un geste dans la loi de finances, geste modeste, mais qui montre, du moins, dans quelle voie le Gouvernement entend s'engager.

Je donne l'assurance à l'honorable M. Landry que je ferai un effort dans le sens qu'il indique et que le prochain budget en portera la trace, car il s'agit d'une des questions qui me tiennent le plus au cœur.

A ce moment, je ne manquerai pas de me souvenir de l'amendement présenté, l'an dernier, par M. Landry, amendement qui avait, d'ailleurs, particulièrement retenu l'attention de l'administration des finances, et qui, en tout cas, retiendra la mienne. Je prie M. Landry de me faire confiance. (*Applaudissements*)

## La création du Centre départemental d'Enseignement à Bastia

M. EMILE SARI SE PREOCCUPE DE LA REALISATION RAPIDE

*Paris*, 19 décembre. — M. Emile Sari de retour à Paris après avoir assisté aux séances du Comités consultatif des services maritimes de la Corse, a entretenu M. Vial, directeur général de l'enseignement secondaire, du projet de création à Bastia d'un centre départemental d'enseignement secondaire, primaire, supérieur et technique.

Le directeur a assuré le maire de Bastia que le projet centre définitivement dans les vues du ministère et que toutes les dispositions seraient prises en vue d'assurer une collaboration étroite de directions d'enseignement secondaire, primaire et technique pour assurer la réalisation.

Le maire de Bastia fournira la documentation nécessaire pour établir les plans par les directions du ministère.

Le terrain le mieux approprié paraît être celui de l'Ecole du boulevard de Cardo.

La collaboration des directions d'enseignement primaire et technique allégerait les charges de la ville de Bastia.

Ce projet ayant un caractère départemental revêt pour la Corse tout entière ainsi que pour la ville de Bastia un intérêt de la plus haute importance.

Le but de l'organisation est de créer en Corse un centre d'instruction préparant à toutes les écoles supérieures et toutes les carrières administratives professionnelles et techniques permettant à la jeunesse corse des études préparatoires sans quitter la famille.

## Après la réunion du Comité Consultatif des Services Maritimes

M. SARI ET LES REVENDICATIONS DU COMMERCE BASTIAIS

*Marseille*, 19 décembre. — Au cours de la réunion du Comité consultatif des services maritimes de la Corse, M. Emile Sari a déposé des vœux formulés par la Société du Commerce bastiais qui ont trait aux précautions à prendre pour la manipulation des marchandises ainsi qu'aux garanties données au Commerce pour le transit.

Le Comité a décidé de soumettre les questions à l'examen du ministre qui fera connaître sa décision par réponse écrite.

## Le prix Cognac-Jay à deux familles Corses

*Paris*, 19 décembre. — L'Académie Française a décerné un prix Cognac-Jay de dix mille francs aux époux Raffali Paul André, à Nocario (sept enfants), et un prix Cognac Jay de vingt-cinq mille francs aux époux Giuntini Paul André, à Nessa (treize enfants).

## L'espionnage allemand en pays occupés

*Berlin*, 19 décembre. — La découverte par les autorités de la police française, en Rhénanie, d'une vaste organisation d'espionnage, dont le centre est constitué par l'Office des Douanes allemandes à Mayence, a provoqué l'arrestation d'un certain nombre de fonctionnaires allemands sur qui pèsent les plus graves soupçons.

Il s'agit notamment d'un chef de bureau de l'Office des Douanes du Reich à Coblence, nommé Schmitz, et de deux autres fonctionnaires dont l'un, Kohampf fut relâché après interrogatoire.

Les fonctionnaires arrêtés étaient en rapport suivi avec les chefs de l'organisation faisant partie, ainsi qu'il fut dit, de l'administration allemande des Douanes de Mayence.

On se souvient que l'activité de ces espions consistaient notamment à surveiller les logements de nos officiers à la recherche de documents militaires.

*Notre document montre, de gauche à droite : le Roi George V qui est actuellement si gravement malade ; le Roi Edouard VII et le prince de Galles, qui maintenant de 34 ans.*

LE SCANDALE DE LA "GAZETTE DU FRANC"

## Un Coup de Théatre

### M. Dumay donne sa démission de directeur du "Quotidien"

*Paris*, 19 décembre. — A la suite de l'information judiciaire contre la « Gazette du Franc », M. Dumay, directeur du journal le « Quotidien », publie une longue lettre dans ce journal annonçant qu'il donne sa démission de ses fonctions.

M. DUMAY EST INTROUVABLE

*Paris*, 19 décembre. — Les vérifications, visites domiciliaires et interrogatoires relatifs à la « Gazette du Franc » se sont continués aujourd'hui.

Les déclarations de M. Anquetil, l'inculpation de deux remisiers et la démission de M. Henry Dumay de son poste de directeur du « Quotidien », ayant déterminé un rebondissement de l'affaire c'est d'une part au domicile et aux bureaux de M. Henry Dumay, de l'autre au domicile de M. Anquetil, directeur de la « Rumeur » que se sont présentés ce matin les commissaires à la police judiciaire.

Ni à son domicile, rue Chardon-Lagache, ni à la chambre qu'il occupait parfois au siège du « Progrès Civique » et du « Quotidien », 5, rue du Dôme, M. Dumay n'a été retrouvé. Les scellés, toutefois, ont été mis sur sa chambre située, 25, avenue Kléber, par M. Glard juge d'instruction.

L'INTERROGATOIRE DE M. AUDIBERT

M. Glard qu'accompagnait son greffier, M. Langlois, s'est rendu au début de l'après-midi auprès de M. Pierre Audibert, boulevard Saint Michel, 141, afin de l'interroger.

Maître Campinchi, avocat de l'ancien directeur de la « Gazette du Franc », était arrivé quelques instants avant les magistrats ainsi que le docteur Paul, médecin légiste, qui examina le malade.

Le juge d'instruction a été ensuite introduit dans la chambre de M. Audibert en présence de maître Campinchi et Asselino.

Après avoir décliné son identité l'ancien directeur de la « Gazette du Franc » a demandé en raison de son état de santé et en vertu de la loi de 1897 que son interrogatoire sur le fond soit différé à quelques jours de sorte que ses défenseurs, maîtres Campinchi et Asselino, auront le temps d'étudier son dossier, chose qu'ils n'ont pu encore faire.

M. Audibert a tenu dans la mesure de ses forces à répondre immédiatement aux inculpations.

Il a raconté le début de ses relations avec Mme Hanau et les premières propositions qu'elle lui fit.

Il a déclaré avoir consulté le Quai d'Orsay et avoir reçu un avis favorable sur la « Gazette des Nations ». Il a ajouté, avoir eu un entretien avec M. Poincaré auquel il promit de garder le secret ; en échange de cette promesse, M. Poincaré, promit de donner une déclaration sur le pays.

Puis, M. Audibert étant fatigué, le magistrat se retira comme l'inculpé déclarait :

— Je suis homme de lettres, je n'entends rien aux finances ».

UNE LETTRE DE M. DUMAY

*Paris*, 19 décembre. — Dans la soirée, Me Marcel Kahn, collaborateur de M. de Moro-Giafferri, s'est rendu dans le cabinet du juge d'instruction remettre une lettre de M. Dumay indiquant être à l'entière disposition du juge et avoir passé la nuit dans un hôtel de la rive gauche et le matinée chez son avocat.

UNE MANIFESTATION DE CAMELOTS DU ROI

*Paris*, 19 décembre. — Dans l'après-midi vers 15 heures, une dizaine de camelots du roi ont parcouru le boulevard Saint-Michel en conspuant le titre du journal le « Quotidien » et en ajoutant : « Ministre, voleur de la République ! ».

## Pour la réforme des commissaires aux comptes dans les sociétés anonymes

UNE PROPOSITION DE LOI DE M. CHASTANET

*Paris*, 19 décembre. — M. Chastanet, député de l'Isère, vient de déposer, au nom du groupe socialiste, une proposition de loi tendant : 1° A la réforme des commissaires aux comptes dans les Sociétés anonymes ; 2° A la réglementation des bilans.

Voici le dispositif essentiel de cette proposition de loi :

« L'article 32 de la loi du 24 juillet 1867 est ainsi complété : « Les Sociétés subventionnées par l'Etat, les départements ou les communes, celles jouissant d'un monopole ou d'un privilège, les sociétés concessionnaires d'un service public, les sociétés faisant appel à l'Epargne publique par voie d'émission ou d'introduction en bourse, les banques et sociétés de crédit acceptant les fonds en dépôt devront à peine de nullité choisir leurs commissaires aux comptes parmi les experts-comptables reconnus par l'Etat.

« En outre, les commissaires auront droit à toute époque et toutes les fois qu'ils le jugeront convenable dans l'intérêt social de prendre communication des livres et d'examiner les opérations de la Société. Ils pourront toujours en cas d'urgence, convoquer l'Assemblée générale.

« Les bilans qui seront établis sur un modèle uniforme dont le type sera déposé au greffe pour être joint aux pièces constitutives de la Société.

« Le bilan d'une banque et des Sociétés de crédits acceptant des fonds en dépôt sera établi sur le modèle d'un type fixé par le ministre des Finances. »

M. Chastanet a institué la dite proposition de loi en collaboration étroite avec les représentants les plus autorisés des Compagnies d'experts-comptables.

## Les rebelles afghans poursuivent leur avance vers Caboul

*Paris*, 19 décembre. — Le « Petit Parisien » annonce que depuis 24 heures on n'a reçu aucune nouvelle directe concernant la situation en Afghanistan.

La révolte continue dans le pays. On se demande si les souverains ne devront pas chercher leur salut par la voie des airs.

LES REBELLES SE SONT EMPARES DE DEUX FORTS

*Londres*, 19 décembre. — On télégraphie de New-Delhi, que les rebelles auraient capturé deux forts dominant Caboul ainsi qu'une grande quantité d'armes et de munitions. Ils attendent des renforts pour poursuivre leur attaque.

UN AVION ANGLAIS CAPTURE

Un aéroplane britannique, qui tentait de communiquer avec la légation britannique en vue de l'évacuation des femmes et des enfants britanniques et indiens a été obligé d'atterrir, un coup de feu ayant atteint le radiateur.

On n'est pas encore fixé sur le sort du pilote et de l'observateur.

La ligne télégraphique Quetta-Kandahar permet des communications intermittentes avec Caboul.

## Le voyage du général Gouraud

*Port Saïd*, 19 décembre. — Le général Gouraud est arrivé à Port Saïd.

Le consul de France, le baron de Benoist, agent supérieur du canal de Suez, et diverses personnalités ont salué le général qui, accompagné du commandant de La Tour du Pin, s'est rendu à Ismalia où il sera l'hôte de la compagnie du canal.

## L'intervention de la S.D.N. a provoqué une suspension des hostilités entre le Paraguay et la Bolivie

LA MOBILISATION PARAGUAYENNE EST ARRETEE

*Buenos Ayres*, 19 décembre. — Après la convocation de trente mille réservistes le Gouvernement paraguayen a clos les opérations d'inscriptions et n'appellera pas d'autres réservistes.

Le Gouvernement a décrété la création d'un Comité National pour les services de manutention de l'armée et de surveillance de l'économie nationale.

LE CALME REGNE AUX FRONTIERES

On annonce que le calme règne sur les frontières. Les forces boliviennes se sont repliées sur leurs bases d'opérations.

Le Gouvernement a convoqué le Congrès en séance extraordinaire pour approuver la loi d'amnistie en faveur des anciens révolutionnaires paraguayens.

M. BRIAND POURSUIT SES DEMARCHES

*Paris*, 19 décembre. — M. Aristide Briand, agissant en qualité de président en exercice du Conseil de la Société des Nations, a poursuivi ce matin ses démarches en vue du règlement du conflit Bolivo-Paraguayen.

Il a reçu Sir Eric Drummond, secrétaire général, et M. Sugimura, secrétaire général adjoint de la Société des Nations, ainsi que M. Quinones de Léon, ambassadeur d'Espagne, qu'il a mis au courant des conversations qu'il eut hier dans l'après-midi.

M. Briand doit s'entretenir cet après-midi avec les ministres du Chili, du Vénézuela et du Cuba, ces trois Nations étant membres du Conseil de la Société des Nations.

M. Briand a reçu cet après-midi l'ambassadeur du Japon, le baron Adatci, membre du Conseil de la Société des Nations.

UN TELEGRAMME DE LA BOLIVIE

Il a reçu aussi le chargé d'Affaires du Paraguay, apportant un télégramme de son Gouvernement confirmant le télégramme reçu hier, disant :

« Notre Gouvernement accepte les bons offices offerts par la conférence d'arbitrage de Washington. La mobilisation ordonnée hier a seulement un caractère défensif. »

M. Briand a reçu en outre M. Alemparte, ministre du Chili et M. Zumata, ministre du Vénézuela, ainsi que MM. Guani, ministre de l'Uruguay, Cornejo, ministre du Pérou et Mendez-Pereira, ministre du Panama. Tous se sont félicité des résultats obtenus par la Société des Nations, résultats dont témoigne le télégramme suivant reçu du Gouvernement bolivien :

« La Bolivie accepte les bons offices de la conférence de conciliation et d'arbitrage de Washington. La Bolivie ne cesse de déclarer qu'elle n'a point provoqué ce conflit et qu'elle s'est maintenue constamment dans l'observation des règlements de droit international. »

LA REPONSE DE M. BRIAND

*Paris*, 19 décembre. — Dans la soirée, M. Briand a envoyé au gouvernement de Bolivie le télégramme suivant :

« J'accuse réception de votre télégramme. Le Paraguay ayant déjà accepté la même offre, le Conseil ne peut que se féliciter de voir arrêté le conflit.

« Le Conseil espère l'intervention rapide d'une solution rétablissant la bonne entente et la coopération pacifique ».

M. Briand a télégraphié aussi au Paraguay un message dont voici la teneur :

« Je vous communique le télégramme que je reçois du gouvernement bolivien. Celui-ci m'ayant déjà fait connaître qu'il accepte l'offre de conciliation par la conférence arbitrale, je ne puis que souhaiter que grâce à la procédure pacifique intervienne pratiquement une solution du différend ».

Enfin, M. Briand a mis les autres membres du Conseil au courant du résultat obtenu dans le conflit bolivoparaguayen par un télégramme déclarant que les deux parties acceptaient le règlement pacifique du différend.

## A la Commission des Finances de la Chambre

*Paris*, 19 décembre. — La Commission des Finances, sous la présidence de M. Malvy, a entendu l'exposé des entretiens de son président avec le ministre des Finances sur les conséquences du non vote du collectif avant le 21 décembre, déclarant qu'il n'y avait aucun inconvénient.

M. Chéron, entendu ensuite, a exposé les raisons d'ordre matériel de l'ajournement en janvier de la discussion devant la Chambre du collectif de décembre.

La Commission a donné son assentiment aux déclarations du ministre.

## AU QUAI D'ORSAY

*Paris*, 19 décembre. — M. Ponsot, haut-commissaire en Syrie, a quitté Paris dans la soirée pour rejoindre son poste. Il a été reçu cet après-midi par M. Briand.

## Nouvelles diverses

*Paris, 19 décembre.* — La Commission de standardisation a tenu sa première séance à 17 heures, sous la présidence de M. Bonnefous.

Le ministre a insisté sur l'intérêt que le Gouvernement attache au problème de la normalisation dont les effets seront considérables tant pour l'abaissement des prix de revient que pour le développement du Commerce et de l'Industrie.

La Commission a émis le voeu tendant à l'augmentation du nombre de ses membres et que son nom soit changé en celui de « Commission Supérieure de la Normalisation. »

*Paris, 19 décembre.* — M. Marraud, ministre de l'Instruction publique, a reçu aujourd'hui une délégation du parti républicain socialiste et socialiste français, représentée par MM. Chabrun et quelques autres membres, notamment M. Soleste, secrétaire du parti.

La délégation a appelé l'attention du ministre sur l'urgence de l'organisation légale de l'école post-scolaire obligatoire et laïque.

*Paris, 19 décembre.* — Les délégués des Etats auprès de l'Institut international de coopération intellectuelle se sont réunis aujourd'hui au Palais Royal.

La séance a été ouverte par M. Dunan, ministre de Seine à Paris.

*Paris, 19 décembre.* — Il n'est pas certain que le résultat des conversations qui auront lieu entre les gouvernements intéressés au règlement des questions des réparations sur la constitution du Comité des experts soit connu dans la note qui serait remise à Berlin, les gouvernements se contentant de donner un communiqué constatant l'accord intervenu et annonçant la réunion des experts pour une date prochaine.

*Paris, 19 décembre.* — M. Leygues a prononcé un discours au banquet du ... nautique. Il a déclaré s'associer ... aux efforts accomplis.

*Paris, 19 décembre.* — M. Bonnefous a présidé dans la soirée le banquet des Industries du papier.

M. Bedouin, président de la Chambre syndicale a prononcé un discours attirant l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité d'améliorer les tarifs douaniers et d'un nouvel aménagement des impôts relativement à l'industrie du papier.

Le ministre a promis d'examiner les voeux émis.

*Paris, 19 décembre.* — Le groupe de la gauche démocratique au Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Hamerl et a désigné M. Bérenger, comme rapporteur du projet de loi portant l'approbation de l'accord du 9 décembre 1927 signé à Genève entre la France et la Grèce au sujet des dettes de guerre.

M. Maurice Ordinaire a exposé la situation prospère de la Sarre, soulignant les avantages de l'union douanière.

*Paris, 19 décembre.* — Le Parlement letton a voté une amnistie mais la plupart des délits politiques en sont exclus.

Une tentative faite par les communistes de provoquer une grève de protestation contre ce vote a échoué.

*Paris, 19 décembre.* — Le Dr Prieur, inculpé d'escroqueries aux accidents du travail, a été remis en liberté provisoire sans caution de 100.000 francs et promesse de ne pas s'occuper personnellement de ses cliniques avant la fin de l'information.

Le juge a remis également en liberté les trois autres inculpés.

*Paris, 19 décembre.* — Une dépêche reçue à Paris cette nuit mais non confirmée annonce la mort du maréchal Cardona.

*Brest, 19 décembre.* — L'attaché naval japonais à Paris remettra jeudi à l'Ecole navale, un poignard, un ceinturon et un livre, legs du prince de sang Yohirito Bigachi Fushimi, qui fit ses premières études navales, il y a 40 ans, à bord du « Borda ».

L'amiral Frochet, représentant le ministre de la Marine, assistera à cette cérémonie.

*Versailles, 19 décembre.* — M. Débien, fossoyeur, appartenant au service municipal, a mis à jour en creusant une fosse au cimetière Saint-Louis des pièces d'or et d'argent anciennes, de l'époque de Napoléon Ier à Charles X, le tout évalué à mille cinq cent francs, valeur d'avant guerre.

M. Débien a immédiatement porté ces pièces à la Mairie et une Commission va statuer sur le point de savoir dans quelles conditions ce petit trésor pourra être versé à la Caisse municipale.

*Lille, 19 décembre.* — En huit jours la ligne de Tilbury à Dunkerque a transporté en Angleterre trois cent cinquante tonnes de dindons et oies grasses.

*Nice, 19 décembre.* — L'état de santé du grand duc Nicolas marque une légère amélioration bien que l'état reste grave, en raison du mauvais état du coeur.

*Londres, 19 décembre.* — Le correspondant du « Morning Post » à Wellington (Nouvelle Zélande) télégraphie que le commandant aviateur Byrd, chef de l'expédition américaine au Pôle Sud a commandé une petite auto de marque anglaise et 7 chevaux pour rouler sur la glace entre la base des avions et son quartier général.

## A Travers la Corse

### Arrondissement de Bastia

SAINT-FLORENT. — *De passage.* — MM. Silvestrini, président de la Section permanente des Pupilles de la Nation, et Colonna d'Istria, secrétaire général, qui effectuent une tournée pour la réorganisation et le contrôle des sections permanentes et cantonales des pupilles de la Nation.

MM. Silvestrini et Colonna d'Istria se sont rendus, hier à Murato ; ils continueront aujourd'hui leur tournée en se rendant à Ile-Rousse et Calvi.

### AJACCIO

*Au départ.* — A l'occasion de son départ pour Bastia, son nouveau poste, M. Mosca, inspecteur des eaux et forêts à Ajaccio, avait offert à ses amis un déjeuner qui s'est cordialement déroulé. Au cours de cette réunion, il a été offert à M. Mosca, qui est chef d'élite, un superbe objet d'art. MM. Perelli et Piazza, commis principaux, et le colonel Calendini, les ans, au nom du personnel, le dernier au nom des amis personnels, ont exprimé les sentiments d'affection que tous ceux qui le connaissent portent à M. Mosca et lui ont souhaité ... l'accompagnent dans son nouveau poste.

*A l'arrivée.* — M. le vice-recteur de la Corse, rentrant du Continent.

*Succès.* — M. Marcel Roux, étudiant en médecine, à peine âgé de 19 ans, vient d'être reçu dans d'excellentes conditions au concours de l'externat des hôpitaux de Paris. Nos félicitations.

### CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert *tous les jours*, de 9 à midi et de 1 à 5 heures.


**Régent - Cinéma**

**20 Décembre et jours suivants**

## ÉCHOS

### Billet Parisien

*C'est à Los-Angelès qu'auront lieu les Jeux Olympiques de 1932.*

*Ira-t-on à Los-Angelès ?*

*Un voyage en Californie en pleine saison d'été risque beaucoup de nuire à la forme de nos athlètes européens. Et puis, l'absence sera d'au moins deux mois, et le prix moyen du déplacement de chaque compétiteur, tel que l'a calculé M. Paul Rousseau, doit atteindre environ 25.000 francs.*

*Bah ! on ira tout de même.*

*Mais qui subventionnera nos champions ? L'Etat ? Sans prétendre que cet argent serait mal employé, il faut cependant avouer qu'à l'heure actuelle il pourrait être dépensé plus utilement. Il est d'ailleurs à peu près certain que notre République ne voudra pas traiter mieux nos jeunes sportifs que ses vieux diplomates...*

*Alors, qui nous tirera de cet embarras ?*

*Oui, vous l'avez deviné, les Américains ont prévu ces tristes choses matérielles et ils entendent prendre à leur charge une bonne partie des frais imposés aux participants. On dit même que leur courtoisie trouvera la formule qui ne blessera personne et qu'elle s'emploiera, par des moyens détournés, à diminuer très sensiblement le prix du séjour et du voyage.*

*D'aucuns auront plaisir à reconnaître que les Américains auront eu du tact à l'occasion.*

*Mais une ombre plane sur ces futures Olympiades. Il paraît que jusqu'en 1931 les athlètes piétineront dans l'attente de telles précisions que le Comité international n'a pu fournir encore, car s'il a déjà réglé le protocole des réceptions, des banquets et la préséance dans les tribunes, il ne s'est pas préoccupé du programme des jeux !*

*Certes, il aurait dû commencer par là. Et ce qui est surprenant, c'est que les Américains, fidèles à leur esprit d'ordre et de prévoyance, n'aient pas mis le Comité négligent en demeure de se prononcer sur ce point capital.*

Gabriel BAUGE

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, Jeudi, 20 décembre 1928 ; 355e jour de l'année, 10 à venir.

Aujourd'hui : Saint Philogone,

Demain : Saint Thomas.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 20 décembre 1602. — Nicolas Zoagli défend aux Corses d'exporter, ailleurs qu'à Gênes, le bois provenant de leurs forêts.

Toute contravention à cette prohibition entraînait une peine de cinq ans de galères.

# INFORMATIONS LOCALES

### Carnet Mondain

BRILLANT MARIAGE

Nous apprenons avec le plus vif plaisir le mariage à Oran, de notre très distingué concitoyen, M. le Dr Pierre Berlandi, médecin-chef au 173e R. I., chevalier de la Légion d'honneur, fils de notre excellent ami, M. le colonel André Berlandi, commandeur de la Légion d'honneur, maire d'Omessa, avec Mlle Lucienne Bernauer, fille de feu M. Félix Bernauer, industriel à Oran et de Mme née Desseaux.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée le 10 courant par Mgr l'évêque d'Oran, à la cathédrale du Sacré-Coeur, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis.

Toute l'élite de la grande cité commerçante avait tenu à apporter aux jeunes époux leurs meilleurs voeux de bonheur et de prospérité.

Ce mariage rapproche deux familles particulièrement honorables et estimées.

Nous sommes heureux d'adresser à notre tour, au jeune couple et à leur famille, nos sincères félicitations et nos souhaits les plus cordiaux.

L. R. (Oran).

### Carnet Rose

Nous apprenons avec plaisir l'heureuse délivrance de Mme Louis Casabianca, la charmante épouse du sympathique contrôleur des Douanes, qui vient de donner le jour à un délicieux poupon, prénommé Luce-Auguste.

Nous formons des voeux pour le nouveau-né et adressons aux heureux parents nos très vives félicitations.

### Dans les groupements

OFFICIERS DE RESERVE

Les officiers de réserve de la région de Bastia et du Nord de la Corse sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu samedi 22 courant à 17 h. 30, au Cercle Militaire.

Ordre du jour : Approbation des statuts ; renouvellement du bureau ; questions diverses.

LES BLESSES DU POUMON

M. Chéron, ministre des Finances, a reçu une délégation de la Fédération Nationale des Blessés du poumon et des chirurgicaux, 55, rue Bobillot.

Cette délégation a entretenu le ministre du retard apporté par son Administration dans la liquidation des pensions définitives concernant les tuberculeux de guerre. Elle lui a signalé tout particulièrement le refus de l'administration des Finances de concéder même les pensions accordées par jugement de Tribunal ou par ordonnance de conciliation.

M. Chéron a promis à la Fédération Nationale des Blessés du poumon et des chirurgicaux d'étudier près l'affaire, afin de lui donner promptement une solution favorable.

### Nécrologie

MADAME PAULINE BERNEAU

La maladie contre laquelle ont lutté vainement les meilleurs praticiens a eu raison de cette petite femme d'une activité débordante, d'une énergie extraordinaire, d'une intelligence aiguë et d'une amabilité toujours souriante.

Le cercueil ne devait pas être lourd aux bras des porteurs, car le corps déjà gracile avait été réduit à une presque immatérialité par deux mois de lit, de fièvre et d'insomnie.

Une foule recueillie a suivi le convoi que précédait un nombreux clergé, les pupilles du Bon Pasteur, une dizaine de couronnes mortuaires et de magnifiques gerbes de fleurs.

Le deuil était conduit par M. Jean Olivieri, son beau-frère, M. Olivier, receveur des Finances, son fiancé, M. Giacinti, percepteur, son parrain.

Les cordons du poêle étaient tenus par des représentants du commerce.

Un soleil frileux, mais radieux, donnait à ces simples funérailles une sorte d'éclat qui faisait penser au sourire de la morte ; mais le grand catafalque qui s'élevait au milieu de la vaste nef de Saint-Jean, les chants liturgiques, les sourds gémissements des orgues ont rappelé que la cérémonie était funèbre, et que nous ne verrons plus Mme Pauline Berneau.

A la vieille mère éplorée, à la soeur, à notre ami Jean Olivieri, à M. Olivier, à M. Giacinti, nous offrons nos sincères condoléances.

CHEZ LES COMBATTANTS

Les membres du Conseil d'administration de la Fédération du Nord de l'Ile, pris par les travaux du Congrès, n'ayant pu assister en entier aux obsèques de Mme Vve Pauline Berneau, prient le camarade Olivier, receveur des Finances, d'agréer leurs condoléances les plus attristées et les plus affectueuses.

### Ciné-Chronique

Le « Régent-Cinéma » présentait hier soir, le grand film *l'Insoumise*, de la Fox Film.

Cette superproduction est tirée de la célèbre pièce de M. Pierre Frondaie qui fut jouée sur la scène de notre Théâtre Municipal, on se souvient avec quel talent, par Mme Cora Laparcerie.

La plupart des nombreux spectateurs qui se pressaient dans la coquette salle du « Régent », attendaient non sans curiosité ni impatience la présentation à l'écran de cette oeuvre poignante. Tout ils avaient tout apprécié la beauté à la scène.

Ils ne furent point déçus. L'adaptation cinématographique a permis de donner plus d'ampleur et, partant, plus de clarté, à certaines péripéties de ce drame qui n'avaient pu dans le cadre restreint d'une pièce de théâtre recevoir tout le relief qu'elles méritaient.

Ainsi, se comprennent mieux diverses scènes du drame qui, par défaut de développement, semblaient obscures, voire incompréhensibles.

La mise en scène réalisée par le grand artiste Howard Hawks est somptueuse et conçue avec le plus grand souci de « couleur locale ».

L'interprétation avec Charles Farrell et Greta Nissen, John Boles, Mae Busch, etc., est en tous points parfaite.

Et une délicate adaptation musicale exécutée avec virtuosité par l'excellent orchestre Scarelli complète le charme.

### Variétés

L'art grec a brillé par l'harmonie et la justesse des proportions.

Les Grecs ont édifié, surtout au Vème siècle avant J.-C., des monuments superbes que les artistes visitent encore aujourd'hui avec admiration.

Le plus beau était le *Parthénon*, à Athènes, temple dédié à la déesse de la sagesse, Minerve. Les musées de Paris et de Londres possèdent des fragments des frontons qui ornaient ce temple.

Le Parthénon était si bien construit qu'on a pu le donner comme un exemple de beauté éternelle pour la grâce et l'élégance de ses lignes.

Les Grecs ont eu à la fois, de grands architectes, d'admirables peintres et des statuaires de génie.

Ils ont reproduit, avec une rare perfection, le corps humain dans des attitudes diverses : la Minerve, du Parthénon, les *Lutteurs*, la *Vénus de Milo*, sont les chefs-d'oeuvre de leurs sculpteurs.

L'art grec est digne de l'admiration générale. Aussi convient-il de le rappeler souvent à toutes les générations.

J.-M. FONTANA

### Avis Officiels

COMITE DEPARTEMENTAL DES MUTILES ET REFORMES DE LA GUERRE

Les mutilés et réformés appareillables sont informés que les séances d'appareillage auront lieu en Corse aux dates ci-après.

Bastia : le jeudi, 31 janvier.

Ajaccio : le samedi, 2 février.

MARIANI.

### Notre Courrier

Permettete, signor Direttore, di rubarvi un poco di spazio, per mettere le cose a posto, in merito alla parte che i sottoscritti, secondo un certo Vincenzo Pardi (ma chi è ?) avrebbero avuto negli incidenti del 4 novembre scorso, narrati da esso con una improntitudine più che fascista nell'edizione che viene introdotta clandestinamente, ed inviata dai posti più svariati di varii continenti, del « Il Telegrafo », di Livorno, del 21 novembre scorso : edizione ricevuta in Corsica da ogni categoria di cittadini.

Per noi che conosciamo la mentalità fascista — di capi e gregari — abituata a capovolgere completamente ogni elementare verità e ad invertire nel senso più contraddittorio della parola il più spregiudicato significato della morale ; il gracchio di questa cornacchia non fa nè caldo, nè freddo ; ma per i diversi cittadini che ci conoscono e per il pregiudizio che la cunigiera notizia, ... portarci, teniamo a rendere noto come si tenti di gettare il discredito sopra onorati cittadini, solo perchè non hanno voluto piegare di fronte alla prepotenza ; preferendo la mortificante vita dell'esule a quella più avvilente di autori e di leccapiattini !

Narrando la cronaca — se con tal nome si può chiamare un condimento fabbricato artatamente e pieno di menzogne con la cosciente consapevolezza di dirle — degli incidenti del 4 novembre suddetto in occasione del banchetto che, sotto il nome dell'Associazione Combattenti, il Regio Consolato d'Italia preparò ; organizzò e pagò agli italiani che per i loro rapporti col Consolato stesso non ebbero la possibilità di esimersi dall'andarvi ; il sopra nominato sconosciuto scrive : « Verso 9 ore, reduci da numerosi malviventi reclutati nei bassifondi della città, si avvicinarono all'albergo due comunisti, Amos Salvadori (di Livorno) e Luigi Subissi (di Massafermana), ecc., ecc. »

Per ogni onesto cittadino che non sia avvelenato dallo spirito settario fascista — e questo appunto imputato non fascista — è evidente il duplice scopo della canaglia sconosciuta : metterci in cattiva luce presso le autorità locali ed esporre ad eventuali rappresaglie governative i nostri parenti rimasti in Italia.

Le autorità locali sono abbastanza informate e ci conoscono sufficientemente bene, per prestarsi a simili birbonterie ; ma non così sono quelle italiane, le quali non attendono che il pretesto più futile, per scovare con gioia... noti intendono gregari alla dittatura imperante nel loro disgraziato Paese.

Non avendo perciò, la possibilità di far conoscere alla cittadinanza che certamente ci ospita, la verità, altro che per mezzo del Vostro spettabile periodico ; vi permettiamo di domandarvi un poco di spazio per smentire nel modo più categorico e preciso, non solo ogni nostra preparazione e partecipazione ; ma la benchè minima interferenza in quanto successe la sera del 4 novembre passato.

Siamo sufficientemente noti ideati per conoscere quali doveri c'incombano verso chi ci ospita, per trascinarci in cose che ; se anche possono interessarci per il risentimento che umanamente sentiamo, non possono che nuocerci e pregiudicare la già abbastanza non invidiabile nostra situazione.

Certi della pubblicazione : onde liberarlo a due galantuomini di non essere bersaglio di gente abituata a tirare il sasso nascondendo la mano ; e per non avere, pure, della immeritata reclame ; anticipatamente ringraziandovi, crediteci, signor Direttore, vostri obbligatissimi.

Louis SUBISSI — Amos SALVADORI.

### Dans l'Armée

INFANTERIE

M. Charrier, chef de bataillon, au 173 régiment d'infanterie, est nommé adjoint au chef de corps.

M. Le Sénéchal, chef de bataillon au 173ème rég. d'inf., est nommé au commandement du 3ème bataillon à Corte.

M. Lasville, capitaine du 28ème reg. de tirailleurs à Bonifacio (n'a pas rejoint), est affecté à la portion principale du corps à Sathonay.

M. Farelli, capitaine du 11ème rég. de tirailleurs, passe au 8ème rég. d'infanterie.

M. Arrighi, capitaine du 8ème rég. de tirailleurs, passe au 4ème rég. de zouaves.

M. Noël, lieutenant du 173ème rég. d'infanterie a été affecté au 6ème rég. de tirailleurs.

M. Lusinchi, capitaine du 146ème rég. d'inf., a été affecté au 4ème rég. étranger, au Maroc.

JUSTICE MILITAIRE

M. Vitali, adjudant-chef commis greffier du conseil de guerre de la 16ème région, a été nommé au grade d'officier greffier de 3ème classe.

CAVALERIE

M. Mattei, lieutenant du 12ème rég. de spahis, a été affecté au 13ème rég. de dragons, faisant fonctions de trésorier.

INFANTERIE COLONIALE

Ont été nommés au grade d'adjudant :

Le sergent Carli Dominique du 13ème régiment de tirailleurs sénégalais.

Le sergent Ferrandi Jean-François, du 12ème rég. de tirailleurs sénégalais.

Le sergent Padovani Jean-Baptiste, du 7ème rég. de tirailleurs sénégalais.

Le sergent Féderici Frédéric, du 1er régiment de tirailleurs tonkinois.

Le sergent Lucchini Thomas, du 12ème régiment de tirailleurs sénégalais.

Le sergent Miniconi Noël, du 1er rég. mixte de Madagascar.

Le sergent-chef Faggiani Vincent-Laurent, du 9ème rég. d'infanterie coloniale.

ARTILLERIE

M. Gatti, lieutenant, hors cadres, encadrement des troupes auxiliaires marocaines, est affecté au 3ème groupe autonome d'artillerie.


MALADIES DES YEUX

**Docteur G. PACALIN**

16, BOULEVARD DE CARDO — BASTIA


### Communications

LES NOUVELLES AUGMENTATIONS DES PENSIONS DE GUERRE

La nouvelle loi de finances fixe les augmentations des pensions dont, à partir du premier janvier, doivent bénéficier les invalides, les veuves de guerre et les ascendants. Le « Journal des Mutilés et Réformés » publie à ce sujet un important tableau indiquant très clairement les nouveaux taux pour chacune des catégories de bénéficiaires, avec tous renseignements utiles. Ce tableau sera envoyé gratuitement aux intéressés qui en feront la demande, 20, rue de la Chaussée d'Antin, Paris.

LES CHEQUES POSTAUX

Le service des chèques postaux a donné les résultats suivants pendant les dix premiers mois de l'année courante :

37.375 nouveaux comptes ont été ouverts.

LIGNES AERIENNES

A l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'an, tout service sera interrompu sur les lignes de la Compagnie « Air Union » (Paris-Londres et Paris-Lyon-Marseille) les 23, 24, 25, 30 et 31 décembre et le 1er janvier 1929.

Depuis le 1er décembre, la communication radio-télégraphique France-Nouvelle-Calédonie, qui ne fonctionnait jusqu'à présent qu'au départ de France, est utilisée dans les deux sens pour l'acheminement des télégrammes et des radio-lettres.

Les taxes dans le sens Nouvelle-Calédonie-France sont les mêmes que celles actuellement perçues dans le sens France-Nouvelle-Calédonie.

Tous les renseignements concernant les catégories de télégrammes admises par la voie radio-télégraphique ainsi que les taxes applicables sont fournis aux expéditeurs dans les bureaux de l'Administration des Postes et des Télégraphes.

### AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Pierantoni Michel, née Acquatella, et leurs enfants, Vincent, Louis, Mary et Léonard ; M. et Mme Acquatella Casimir, de Bordeaux ; M. et Mme Acquatella François, de Marseille ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Mme Vve ACQUATELLA CAMILLE née Pasqualini**

leur mère, grand'mère, et belle-mère, décédée à Vignale, le 18 décembre 1928, à l'âge de 85 ans.

Les obsèques auront lieu à Vignale, le jeudi 20 décembre, et l'inhumation à Bastia, dans le caveau de la famille.

*Priez pour Elle !*

### REMERCIEMENTS

Mme Vve Joseph Airola et ses enfants, remercient leurs parents, amis et connaissances, des nombreux témoignages de sympathie qu'ils leur ont témoignés à l'occasion du décès de

**M. JOSEPH AIROLA**

dans l'impossibilité d'y répondre les prient de bien vouloir trouver ici l'expression de leur vive reconnaissance.


**Au château.....**

**Pour ses vacances Mademoiselle a fléchi son père : petite dépense, grandes distractions ; cadeau utilitaire qui ravit le papa lui-même, voilà ce qu'est le cabriolet 5 CV Peugeot.**

**... comme à la ferme**

**Maître Jacques lui aussi conduit sa 5 CV Peugeot ; mais cette fois c'est une camionnette, elle est sa plus utile amie : ne lui confie-t-il pas ses 250 kgs. de marchandises chaque semaine ?**

**La 5 CV Peugeot est la voiture la plus économique du monde.**

**Cabriolet de luxe 5 CV** 2-3 places, décapotable, pare-brise ouvrant en une seule pièce, capote Weymann imperméable, garniture assortie à la carrosserie, lunette de capote, malle arrière, glace. Prix tout équipé ... **13.500 fr.**

**Camionnette 5 CV** charge utile 250 kgs. 2 places à l'avant très confortables, capotage robuste et pratique se montant rapidement. Prix tout équipé ... **12.500 fr.**

Toutes les 5 CV Peugeot sont livrées avec avertisseur, éclairage et démarrage électriques, phares et dispositif Code, tableau lumineux avec compteur, outillage complet et 5 roues garnies de pneumatiques. Et peuvent être payées en 12 ou 18 mensualités, sans présentation de traite à domicile nouvelle organisation, examen rapide des dossiers.

**Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.**

*Il y a plus de cent mille 5 CV. Peugeot qui roulent.*

Pour tous renseignements et essais, s'adresser à

**l'Agence Peugeot**

13, rue de l'Opéra, Bastia - Télép. 1-31


### AVIS

Mlle M. CRISTOFINI, sage femme de première classe ex-interne à la Maternité d'Alger. Consultations tous les jours de 14 à 16 heures. Vaccinations, Consultations gratuites : le Lundi.

1, Rue Abbatucci, BASTIA.


**BANANES**

GROSSES ET MUSCADES

**A 0.70**

S'adresser au magasin de Primeurs

**VEUVE VESCOVALI**

1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA (Face la Chaussure Fulli)

**GRANDE BRULERIE CYRNOS**

30 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

*TORREFACTION JOURNALIERE — DE CAFES — EXPEDITION A L'INTERIEUR*

Téléphone : 1.06

*La plus ancienne Maison de la Corse.*


### Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — En matinée à 2 h. Nicolas Rimsky, dans : **Jim la houlette, roi des voleurs**, superproduction comique en 7 parties.

**L'Ultimatum**, grand film d'aventures.

En soirée, à 9 h. 45 : gala cinématographique avec orchestre. **Régent-Journal ; Un ménage animé**, comique.

Fox-Film présente **l'Insoumise**. Tournée en Espagne, inspiré de la célèbre pièce de Pierre Frondaie.

Location au Salon de l' « Organ ».

Au prochain programme : Antonio Moreno et Greta Garbo, dans : **La Tentatrice**, adaptation du célèbre roman de Blasco Ibanez.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 9 h. 15 ! **Congrès Gentilhomme**, comique en 2 parties.

Fox Film présente **Trois Sublimes Canailles**, superproduction hors série, interprétée par Georges O'Brien et Olive Borden. Ce film dépasse tout ce qui a été fait dans le genre de film et réunit les scènes de dix grandes vedettes de l'écran.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Le Congrès de la Fédération Républicaine de France

*Paris, 19 décembre.* — Le Congrès de la Fédération républicaine de France a poursuivi ce matin ses travaux, sous la présidence de M. de Lasteyrie.

MM. Sille, de la Fédération du Loir et Cher, Louis Dillier, du Loiret, Bréard, du Maine et Loire, Pilout, de l'Alliance républicaine de la Marne, Jacques Bardoux, du Puy de Dôme, Victor Béret, du Rhône, etc ont présenté, au nom de leurs Fédérations, des rapports sur l'activité des Fédérations départementales en 1928 et leur plan de propagande pour 1929.

LE TEXTE DE LA MOTION SUR LA POLITIQUE EXTERIEURE

Au cours de la séance, M. Edouard Soulier, a présenté les conclusions de son rapport sur la politique extérieure, renvoyées la veille à la Commission du parti. Elles ont été adoptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues :

« La Fédération républicaine maintient nettement ses principes sur la politique étrangère qui veut être certaine de la paix et de l'intégralité françaises. Elle applaudit à toutes les tentatives faites pour renforcer l'action efficace de la Société des Nations et des institutions de La Haye, au pacte Kellogg qui, s'il ne comporte pas de sanctions et ne définit pas l'agresseur dans le domaine moral, continue à graver plus profondément l'instinct de paix dans la conscience des peuples.

« Elle s'oppose à la ratification des accords Mellon-Bérenger et Caillaux-Churchill, à toute diminution des réparations dues à la France par l'Allemagne ; elle rappelle qu'un peuple ne change ni de mentalité, ni de tempérament.

« Elle s'oppose également de toute sa volonté à l'abandon de la garantie rhénane, avant que l'Allemagne ait exécuté les clauses des traités et avant que la France et ses alliés se soient assurés d'une part dans l'équipement de leurs frontières une organisation effective des armes nouvelles de sécurité égales à l'occupation de la rive gauche du Rhin et, d'autre part, des garanties efficaces de la démilitarisation absolue de la rive gauche du Rhin, prévue par les articles 42, 43 et 44 du traité de Versailles.

« Elle regrette que les articles 70 et 71 de la loi de Finances de 1929, qui ne faisaient qu'appliquer les lois actuellement existantes et à assurer à la propagande française le recrutement dont elle ne peut se passer, aient été, sur l'injonction de l'opposition radicale socialiste, atténués et transportés aux articles 22 et 23 du collectif de décembre, puis renvoyés au mois de janvier. »

SEANCE DE L'APRES-MIDI

*Paris, 19 décembre.* — Le Congrès de la Fédération républicaine de France a tenu sa séance de l'après-midi, sous la présidence de M. Louis Marlin.

Il a entendu la conclusion du rapport de M. de Monicault sur la politique économique.

M. de Lasteyrie s'est étendu ensuite sur la politique financière de la Fédération.

M. Beaudoin, président de la Fédération de la Seine Inférieure a lu une déclaration sur la politique générale du parti au nom du Bureau et du Comité exécutif du parti, parlant notamment de la défense du territoire, de l'achèvement du redressement financier, de la défense des Anciens Combattants, du développement de l'essor économique et colonial.

Un banquet réunira les congressistes demain à l'Hôtel « Lutétia » sous la présidence de M. Bonnefous.

## La maladie du roi Georges V

LE MIEUX PERSISTE

*Londres, 19 décembre.* — Suivant le « Matin », l'impression nettement meilleure produite par les derniers bulletins de santé du roi a persisté toute la nuit.

LA CONFIANCE RENAIT EN GRANDE-BRETAGNE

*Londres, 19 décembre.* — L'impression qui se dégage de la lecture des journaux de Londres ce matin c'est qu'il ne faut pas encore perdre l'espoir de voir le roi se rétablir.

L'ex-archevêque de Cantorbéry a déclaré publiquement hier qu'on était assez optimiste dans l'entourage du souverain.

Comme le prélat est une des rares personnes ayant ses entrées à toute heure du jour et de la nuit au Palais royal ces paroles ont ranimé la confiance.

« Quelques uns des membres de la Cour, dit le « Daily Express », vu l'amélioration de l'état du souverain ont quitté Londres hier pour aller passer les fêtes de Noel au chateau de Sandringham. »

D'autre part on apprend que la reine Mary a décidé que les enfants de la famille royale et leurs petits amis auront leur arbre de Noel qui sera dressé dans un des salons de Buckingham-Palace et que c'est elle-même qui leur fera la distribution des jouets le 25 décembre.

Il faut que le roi ait vraiment une solide constitution pour avoir résisté depuis un mois aux attaques d'une grave maladie, surtout à une époque de l'année où le temps fut atroce, tour à tour brumeux, pluvieux, doux, très froid avec de fortes gelées, de nouveau doux, et maintenant encore où un brouillard épais rend la vie à Londres des plus pénibles à ceux qui sont bien portants.

LE BULLETIN DE SANTE DU MATIN

*Londres, 19 décembre.* — Le bulletin publié ce matin à 11 heures est ainsi conçu :

« Le roi a eu une nuit reposante. La légère amélioration constatée hier continue. »

L'OPINION DANS L'ENTOURAGE DU SOUVERAIN

*Londres, 19 décembre.* — Dans les milieux du Palais on considère le bulletin publié ce matin comme favorable et satisfaisant mais on souligne que les progrès des deux ou trois derniers jours, quoique évidents, ont été très légers.

Dans l'entourage du roi un courant d'espoir prévaut bien que l'inquiétude doive persister quelque temps encore.

On attend les développements immédiats de cette phase de la maladie. La crainte qu'un recul ne se produise et que le roi perde le terrain gagné subsiste.

Le prince de Galles était au Palais au moment de la consultation des médecins.

LE ROI SERAIT HORS DE DANGER

*Londres, 19 décembre.* — Un communiqué résumant les phases de la maladie du roi d'Angleterre dit que les phases dangereuses sont surmontées. On peut espérer désormais que le roi surmontera la maladie.

Le roi a passé aujourd'hui une journée calme.

Les conditions locales et générales continuent à s'améliorer lentement.

**GIBBS-TOILETTE** le fameux savon à 2 frs **de GIBBS**


## Le réajustement des pensions de guerre au coefficient 1,40

UN AMENDEMENT AU COLLECTIF DE DECEMBRE

*Paris, 19 décembre.* — MM. Dormann, Reibel, Henry Heye, Balla, Paternotre-des-Noyers, de Cels, Mottu, Dalimier et plusieurs de leurs collègues, ont déposé un amendement au collectif de décembre concernant le rajustement des pensions de guerre.

Dans leur exposé des motifs, les auteurs de l'amendement s'expriment en ces termes :

« Les excédents budgétaires de l'exercice 1928, s'élevant à un milliard 383 millions, il apparaît qu'il serait logique de réserver une partie de cette somme devant aller à la caisse d'amortissement pour l'affecter au rajustement complet des pensions des militaires sur la base de 140, acceptée en principe par le gouvernement et qui pourrait être réalisée dès le premier janvier 1929.

« En effet, les victimes de la guerre ne comprendraient pas qu'on ait pu alimenter cette caisse d'amortissement au seul profit des générations futures alors qu'elles ont eu à supporter en dehors des charges écrasantes qu'elles subissent comme contribuables les sacrifices du sang, les souffrances et les mutilations qui ont été pour elle beaucoup plus lourds.

« Le coefficient de rajustement de 132 ayant été adopté par la Chambre des Députés sur la proposition même des signataires qui, par souci d'équilibre budgétaire, et ce dans l'intérêt même des mutilés, n'ont pas voulu défendre lors de la première discussion le coefficient 1,40, il reste huit points à parfaire pour arriver à ce rajustement.

« Le total de chaque point étant évalué par le rapporteur général du budget à 19 millions et demi il suffirait de 156 millions pour donner complète satisfaction aux pensionnés ».

Voici le texte de l'amendement :

« Sur les sommes provenant des excédents budgétaires de 1928, il sera prélevé 156 millions destinés à compléter le rajustement total des pensions de guerre au taux de 1,40 à partir du premier janvier 1929 ».

## Après la manifestation du Ministère de l'Agriculture

*Paris, 19 décembre.* — A la suite de la manifestation au Ministère de la l'Agriculture, M. Delahaye, juge d'instruction, a été chargé d'ouvrir une information contre X. pour violence, bris de clôture, dégradation de monuments.

Le requisitoire retient le délit de violence, car un huissier du cabinet, M. Rielle, a reçu des coups de poings.


**HOCCO-RHUM**

TUE-LA GRIPPE.


## Le scandale de la Gazette du Franc

Au cours de sa déposition, M. Audibert a déclaré que lorsque Mme Hanau lui avait offert la direction de la « Gazette des Nations », il était allé au Quai d'Orsay demander l'impression des milieux autorisés sur la nature du journal et sur le but qu'il se proposait.

Les renseignements fournis, assure M. Audibert, furent pleinement favorables.

Au Quai d'Orsay on déclare ne pas voir à quoi pouvait se référer pareille assertion.

Le ministre des Affaires étrangères n'a eu jamais à fournir aucune indication, ni à formuler d'avis sur les conditions de la fondation de ce nouveau journal, ne possédant aucun élément d'appréciation.

## Un beau coup de filet

*Paris, 19 décembre.* — La police parisienne a arrêté une bande de malfaiteurs internationaux depuis longtemps spécialisés dans le lavage des lettres de crédit.

Le montant des détournements serait de dix millions.

En octobre dernier, Lugi Camera, né à Palerme, avait déjà été arrêté. Les individus arrêtés aujourd'hui versaient des sommes importantes dans une banque et demandaient ensuite des lettres de crédit qu'ils maquillaient pour toucher des sommes élevées.

En 1926, à Buenos-Ayres, ils escroquèrent ainsi 4.000 livres sterling sur la banque franco-italienne et sur une autre banque étrangère ; ils encaissèrent une somme totale de 16.000 livres sterling.

En 1927, ils versèrent 100.000 francs à la Garantee Trust Co, à Paris, ce qui leur permit d'encaisser un million à Rouen et à Buenos-Ayres.

Dernièrement, la banque Burquijo, de Bilbao, leur versa plusieurs fois 547.000 pesetas sur des lettres de crédit émises par Buenos-Ayres après un versement de 98.000 pesetas.

Les cinq individus actuellement arrêtés sont déjà réclamés par la police espagnole.

## Un navire s'échoue en rade de Saint-Nazaire

*Saint Nazaire, 19 décembre.* — Par suite du brouillard intense le vapeur grec « Amazone » s'est échoué ce matin à 8 heures 30, en entrant en rade de Saint Nazaire.

Le navire repose sur des roches plates.

On espère pouvoir le renflouer à la marée prochaine.

L' « Amazone » venait à Saint Nazaire pour être réparé ; on se rappelle qu'au cours de la dernière tempête il avait été démâté et avait subi de graves avaries de machine et avait été remorqué à Brest qu'il avait quitté hier.


**HOCCO-RHUM**

TUE-LA GRIPPE.


## A propos de l'article de la loi de Finances sur l'incompatibilité parlementaire

*Paris, 19 décembre.* — Que deviendra l'article de la loi de finances sur l'incompatibilité parlementaire ?

La Commission sénatoriale de législation civile qui avait été saisie de l'article de la loi de finances sur l'incompatibilité parlementaire, disjoint de la loi de finances par la Commission des finances de la Haute-Assemblée, après en avoir délibéré, a refusé de statuer sur les questions.

La Commission de législation estime en effet que la question est d'une importance telle qu'elle mérite une étude approfondie, mais elle croit qu'elle n'a pas sa place dans une loi budgétaire.

En conséquence, la Commission de législation a renvoyé l'article en cause à la Commission des finances dont elle le tenait.

## Au Conseil Supérieur des Chemins de fer

*Paris, 19 décembre.* — Le Conseil supérieur des chemins de fer s'est réuni ce matin au ministère des Travaux Publics, sous la présidence de M. Albert Mathieu, sénateur, et a approuvé certaines réductions de tarif concernant le transport des boîtes, eaux minérales, primes, certains engrais agricoles, et enfin le papier de journaux.

Il a adopté diverses modifications relatives aux délais de transport des colis agricoles.

## Dans les Commissions du Sénat

LE RAPPORT DE M. SARI SUR LES RETRAITES DES FONCTIONNAIRES DEPARTEMENTAUX ET COMMUNAUX

*Paris, 19 décembre.* — La Commission sénatoriale de l'administration générale s'est réunie sous la présidence de M. Merlin.

*M. Emile Sari*, rapporteur, a fait un exposé du projet portant la création de la Caisse nationale des retraites des fonctionnaires départementaux et communaux.

*Paris, 19 décembre.* — La Commission de l'Agriculture s'est réunie, sous la présidence de M. Fernand David, et a désigné M. Gasser comme rapporteur au sujet de l'article relatif à la création d'une Caisse nationale de réassurance agricole.

*Paris, 19 décembre.* — La Commission sénatoriale du Commerce, sous la présidence de M. Henry Roy, a entendu lundi M. Loucheur sur le projet de loi modifiant certains articles du Code du Travail.

Le ministre du Travail a fait adopter le principe d'accorder aux industriels le droit d'établir des amendes dans les ateliers en cas d'inobservations des règlements sur l'hygiène et la sécurité des travailleurs.

La Commission a adopté également un amendement stipulant que le patron embauchant un ouvrier n'est pas obligé de lui demander un certificat de sortie. Elle a adopté ensuite un texte sur la loi relative aux élections consulaires et a maintenu à cinq ans la durée de l'exercice professionnel aux tribunaux de Commerce.

*Paris, 19 décembre.* — La Commission sénatoriale de l'armée, sous la présidence de M. Lebrun, a entendu M. Painlevé exposer le plan général de la défense du territoire. Le ministre a donné des renseignements satisfaisants sur la réalisation des conditions préalables à l'application de la période d'un an.


**ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"**


## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 19 décembre.* — De l' « Ere Nouvelle » :

« Les députés et sénateurs administrent une Société beaucoup plus considérable que toutes les autres : la France.

« Ils constituent le Conseil d'administration le plus nombreux, le plus actif, le plus riche en heures de présence et le moins rémunéré de ce pays.

« M. Bismark assura jadis en Allemagne le triomphe des hobereaux dans le Reichstag en amendant l'opinion à propos des deux mille marks.

« Est-ce que notre démocratie va consentir à se laisser manoeuvrer par ses plus redoutables ennemis ? Est-ce qu'elle ne comprendra pas que sous le prétexte de ne laisser dilapider le budget on cherche simplement à éloigner des Assemblées les hommes pauvres qui ressentent le plus directement qualité pour parler au nom des grands intérêts de la collectivité ? »

Du « Figaro » :

« Les Etats-Unis préfèrent après la guerre des sommes d'argent à la France pour le rétablissement de ses affaires. Il n'y a pas de doute que c'est une opération commerciale.

« La seule différence avec les opérations commerciales ordinaires est que celles-là sont effectuées entre Etats au lieu d'être entre particuliers mais cette différence ne change rien au problème juridique.

« C'est précisément à cause du caractère commercial indiscutable de la dette, à cause d'une commercialisation possible de la créance en l'absence de réserves contraires que nous avons insisté sur la clause de non commercialisation comme sur une exception justifiée par les terribles conséquences de la guerre. »

Du « Populaire » :

« Le recours aux actes de la guerre, sous quelque forme que ce soit, dans quelque mesure que ce soit, avant qu'aient pu être mises en jeu les procédures de règlement juridique voilà ce qu'il faut interdire à tout prix. Là est l'extrême gravité de l'affaire du Paraguay et de la Bolivie.

« L'A « Gazette de Voss » le déclarait avec pleine raison hier. Si dans les conditions où elle fut engagée, cette affaire ne se réglait pas sans délai, si la faute commise en recourant aux actes de guerre n'était pas énergique, reconnue et dénoncée ce serait une catastrophe plus que la guerre elle-même. »

Du « Quotidien » :

« Il n'est absolument pas vrai que la Société des Nations puisse être jugée sur l'effet de son intervention à Asomption ou à La Paz.

« Les Républiques centrales ou méridionales du nouveau continent dépendent surtout de l'Amérique du Nord ; elles sont toutes liguées par la doctrine de Monroe. C'est Washington qui, en principe, décide souverainement de leur destin.

« Or, c'est précisément en raison de cette primauté exercée par Washington que la Société des Nations en plein... ait... Sa voix en effet a été entendue jusque dans l'Amérique Latine. »


*A L'OCCASION DES FETES*

**AU BONHEUR DES DAMES**

**MADAME GUASCO**

13, BOULEVARD PAOLI, 13 — BASTIA

*SOLDE ses collections de fin de saison*

**ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL**

3, Boulevard du Palais — BASTIA

**VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS**

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

**LILAS BLANC**

AUX 100.000 CHEMISES

20 BOULEVARD PAOLI

BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE

Le plus grand assortiment

Devise de la Maison :

VENDRE BON MARCHE

**CABINET MEDIATOR**

31, Bd PAOLI, 31

Près la « Samaritaine » à Bastia.

TRANSACTIONS

*Commerciales et Immobilières*

VENTE ET ACHAT

*d'immeubles, appartements, commerces et voitures ; représentation ; gérance d'immeubles.*

CONTENTIEUX

*Rédaction :*

En matière d'imposition des réclamations en décharge ou réduction et des requêtes en remise gracieuse des contributions ; de toute correspondance ; de tous actes sous seing privé

PUBLICITE

Assure la publicité en Corse et au Continent de toute industrie, commerce ou produit à des conditions très avantageuses.

N. B. — *Le Cabinet « Médiator », accepterait, en association, domme co-directeur intéressé, Monsieur ou Dame, sans connaissances spéciales. Ecrire ou se présenter tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 heures.*

**Dégustez les......**

Marque **J. VIDAL**

Agent : M. P. GUASCO,

13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA


ASSISTANCE JUDICIAIRE

DECISION DU BUREAU DE BASTIA DU 19 FEVRIER 1927

### ETUDE DE Me DARDY

LICENCIE EN DROIT

AVOUE PRES LE TRIBUNAL DE LA CORSE, SECTION DE BASTIA,

3, Boulevard Letteron — BASTIA

D'un jugement rendu par défaut, au profit du sieur Vinciguerra Antoine-Mathieu, sans profession, domicilié et demeurant à La Porta,

Contre la dame Orsini Joséphine, épouse Vinciguerra,

Par le Tribunal de la Corse, section de Bastia, le 5 octobre 1928, enregistré et signifié,

Il appert que le divorce a été prononcé entre les époux Vinciguerra, à la requête et au profit du mari.

Pour extrait :

A. DARDY

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le Président du Tribunal de la Corse, section de Bastia, en date du 15 décembre 1928, enregistrée.

### ETUDE DE Me DARDY

LICENCIE EN DROIT

AVOUE PRES LE TRIBUNAL DE LA CORSE, SECTION DE BASTIA,

3, Boulevard Letteron — BASTIA

D'un jugement rendu par défaut, faute de conclure par le Tribunal de la Corse, section de Bastia, le 6 janvier 1928, enregistré, signifié et devenu définitif,

Entre le sieur de Morlas Vincent, propriétaire, domicilié et demeurant à Oletta,

Et la dame Lefort Blanche Céline sans profession, domiciliée de droit à Oletta,

Il appert que main-levée de Conseil judiciaire donné au dit sieur de Morlas Vincent, par jugement de défaut du Tribunal civil de Bastia, en date du 9 juillet 1926, a été donnée et que ledit sieur de Morlas a repris la plénitude de ses droits.

Pour extrait :

A. DARDY


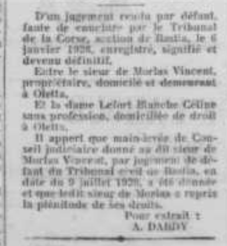


**E. HAHN** Agent Général

52, Rue Pertinax 2me NICE (Alpes Maritimes)

Agent pour la Corse :

M. Michelangeli, à Bastia.

**ENGRAIS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN**

CYANAMIDE 18%

AZOTE AMMONIACAL

185 francs le bidon de 50 kgs, et Engrais pour vigne. Prix avantageux. Rendus franco quai Bastia. P. GUASCO, 13, Boulevard Paoli, BASTIA.

**MARINETTE**

14, Boul. Paoli

BASTIA

!!!

Robes et Manteaux

hautes nouveautés

*UNE VISITE S'IMPOSE*


### AVIS

Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égoûts fonctionne à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.


**A VENDRE**

Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

**PROPRIETAIRES**

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR » 31, boulevard Paoli - Bastia.

**A CEDER**

Epicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.

# BOURSE DE PARIS du 19 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
| --- | --- | --- |
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 5 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1929 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
| --- | --- | --- |
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Cred. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 600 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Jellures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouïss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
| --- | --- | --- |
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Pétrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrisses | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Parts Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mosilia | [illegible] | [illegible] |
| Podang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belges | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
| --- | --- | --- |
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Ouenzer Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Pellet Chaussures | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Band. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Penins. Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. France-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Meksi | [illegible] | [illegible] |
| Metchikie | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Valc Luxeuse | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
| --- | --- | --- |
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belge 5 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 6 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Italien 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1912 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | | |
| --- | --- | --- |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904



Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)



RHUM
FOX-LAND
Grande Marque



L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE


ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ____________

demeurant à ____________

déclare souscrire un abonnement de ____________

au Petit Bastiais à partir du ____________

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs

Ex DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs


AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-24
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS
dignes d'être offertes
d'orner votre intérieur
dénotant de votre bon goût.


# Reste SOURD

## QUI VEUT

La surdité est un ennemi juré par la dérision et non par la pitié. Le malheureux qui n'entend plus, se réfugie dans le désert de l'isolement et du silence ou les bourdonnements parasites le persécutent. Parce que ni les cures, ni les médicaments, ni les massages, ni les opérations, n'ont amélioré son état, le sourd finit par se croire incurable.

Et, pourtant, quand sa vue baisse, il sait bien qu'en portant des lunettes, il remet au point ses yeux fatigués.

Pour remettre l'oreille au point, lorsqu'elle devient dure, on porte l'Acousticon. C'est un instrument d'acoustique, simple et perfectionné, invisible et léger qui se substitue au sens défaillant, ranime les organes de l'ouïe et fait entendre.

Ceux qui ne veulent pas rester sourds, n'ont qu'à écrire au Directeur de l'Acousticon, Service D.E., 16, Boulevard de Magenta, Paris, pour l'envoi gratuit de la brochure illustrée où se trouve clairement expliquée et scientifiquement prouvée l'action salutaire de l'Acousticon.


BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.


**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
[...]nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 2 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigners.
Livraison immédiate, Prix modérés
Exploits "Chenilles", mèches et détonateurs
Mines, Travaux publics, Industries.
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Tôles ondulées.
Société Anonyme BOISSON & SAUVAFs
Capital 700,000 francs - ALES (Gard)
Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.



PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Pons.



POMMES DE TERRE EN GROS
Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Rosales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA



L'ALMANACH VERMOT EST PARU
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"



Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN


*Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° 5.*

## PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

II

ET APRES ?

— Que pourrait-il dire ? répondit-il après une seconde d'hésitation. Je suis assez vieux pour savoir où trouver le bonheur de ma vie après tout ! Je lui dirai que vous avez promis d'être ma femme, et il suffira qu'il vous voie pour qu'il renonce à toute résistance. Donc, plus de larmes, Liane, et reprenez votre délicieuse gaieté : il n'y a plus maintenant que du bonheur pour nous.

Ronald était sincère à cette minute. Il croyait pouvoir tout asservir à son amour. Il ne voyait que cette pure beauté d'enfant aux yeux de lumière et de candeur, sa distinction instinctive et la sincérité de ce premier amour qui venait à lui, alors qu'il était à peine au seuil de sa vie d'homme.

L'absence du duc et de la duchesse d'Eton favorisait Ronald. Il avait tout loisir pour se consacrer à Liane à chacune de leurs rencontres les attachait un peu plus l'un à l'autre. Ils écoutaient la griserie des parfums qui montaient vers eux, les chants d'amour qui descendaient des nids, sans se soucier de ce que pourraient dire les conseils des vieux chênes qui auraient pu leur raconter les légendes du passé.

Il arrivait parfois qu'une pensée fâcheuse, souvent chassée et toujours revenue, mettait son ombre sur le front du jeune homme.

Malgré son indépendance l'orgueil de sa personnalité et son insouciance, encore sincère, des rangs et des castes, il se demandait, non sans angoisse, comment il pourrait annoncer ses projets à son père, et il cherchait les mots qu'il pourrait dire pour ne pas le heurter de front.

Quatre jours passèrent ainsi comme un rêve. Liane avait repris confiance et espérait, contre toute espérance ; ils se rencontraient à la limite du parc, au bord d'un petit ruisseau au delà duquel s'étendait une verte prairie où fleurissaient myosotis bleus et boutons d'or, digitales pourpres et jacinthes sauvages. Mais la beauté ambiante n'était pour eux qu'un cadre à leur amour dont ils ne se lassaient pas de se faire le mutuel aveu.

Quand le duc écrivit qu'il rentrait avec la duchesse et qu'ils ramèneraient quelques invités rencontrés à Bad-Bruck, Ronald eut à la fois une sensation d'angoisse parce que l'heure de parler allait sonner et de soulagement, parce que, aussi longtemps qu'Eton-Court aurait des hôtes, il ne pourrait entamer la conversation avec son père sur un tel sujet ; ils se devraient l'un et l'autre à leurs invités, sincèrement il ne pouvait engager dans de telles circonstances une discussion dont, malgré sa confiance, il n'osait envisager l'issue. Les deux jeunes gens gardèrent donc encore leur doux mystère d'amour, en attendant que la vie normale reprît au château.

Leurs rendez-vous étaient forcément plus limités. Ils se rencontraient dès le grand matin alors que la rosée met encore des perles sur les brins d'herbe, tandis que les belles madames sont encore enfermées dans leurs appartements ; et le soir quand le grand hall d'honneur était assez animé de mouvement et de gaité pour que Ronald pût disparaître sans qu'on s'aperçût de son absence.

Mais cet arrangement, si doux qu'il fût, troublait un peu Ronald ; sa nature loyale répugnait à toute dissimulation et, pour la première fois, il agissait en se cachant de son père. Il lui en venait une sorte de honte, sinon de remords.

III

LES PRESSENTIMENTS DE LA DUCHESSE

— Pourquoi n'êtes-vous pas venu nous rejoindre chez nos amis d'Essex ? demanda le duc à Ronald le premier soir ; ils auraient été charmés de vous recevoir, et votre mère et moi étions ennuyés de vous savoir seul ici au retour de notre long voyage.

Seul ! Ronald se sentit rougir en dépit de sa volonté. Eton-Court ne lui avait jamais paru si vivant et il ne s'y était jamais senti moins seul.

Les jours où venait de se décider son avenir avaient passé trop vite à son gré. Il fut violemment tenté, à cette minute, de rompre le mystère offensant à la fois pour ses parents et pour son amour, mais vraiment le moment était mal choisi. Les invités actuels d'Eton-Court étaient tous gens de qualité, la plupart d'entre eux, déjà âgé, et ses parents, comme lui-même, devaient se consacrer uniquement à leurs plaisirs.

Mais la duchesse ne pouvait manquer de remarquer un changement dans l'attitude de son fils. Elle sentit qu'il lui échappait. Mais n'est-ce pas là le sort des mères de voir leurs grands fils leur échapper dès qu'ils atteignent l'âge d'homme ? Du reste Ronald restait parfait de prévenances courtoises pour cette mère charmante et fine, qu'il adorait.

Dès le second jour de son arrivée, elle le rencontra à la porte du hall comme il rentrait en hâte pour le dîner, ayant tout juste le temps de passer son habit. Elle l'interpella, affectueuse et taquine :

— Je pense que vous préparez encore quelque licence en botanique, Ronald, lui dit-elle, car vous passez la meilleure partie de vos journées dans le parc.

Ronald n'était sans rougir, très heureux d'avoir le gentil prétexte de lui baiser la main pour courber la tête et dissimuler cette malencontreuse rougeur. Mais la duchesse commença de s'inquiéter.

Peut-être si Ronald avait pu à ce moment-là, jouir de la société de Liane autant qu'il lui aurait plu, il aurait bientôt découvert de lui-même, tous les obstacles qui se dressaient entre elle et lui, et la gracieuse idylle se fût arrêtée là. Mais dans ces entrevues hâtives, il n'avait que le temps de parler d'amour et aucune conversation sérieuse ne lui permettait de mesurer la distance qu'une instruction et une éducation si différentes mettaient entre eux.

Il ne voyait que sa grâce et sa tendresse, son amour si ingénument offert, et son ignorance, qui n'avait pas le temps de se montrer beaucoup, était pour lui un charme de plus.

Le jour même où les principaux invités d'Eton-Court annoncèrent leur départ, un fait nouveau précipita les évènements, obligeant Ronald à agir vite et sans tous les ménagements dont il s'était promis d'user.

Se promenant dans le parc avec son père, il aperçut dans une allée latérale à celle où ils marchaient, le père de Liane causant avec animation avec un jeune homme. Leur conversation semblait si sérieuse qu'ils n'aperçurent même pas les maîtres d'Eton-Court.

« Vous pouvez être assuré, M. Brice, que je rendrai votre fille heureuse, disait le jeune homme, si vous voulez bien m'accorder sa main, je... »

Ronald se retourna vivement pour mieux regarder celui qui avait parlé.

Il reconnut un fermier du voisinage qu'on disait très riche, et qui était incontestablement un beau garçon, au visage de franchise et d'honnêteté.

Ronald eut peine à réprimer sa nervosité et à répondre avec calme aux remarques de son père sur une coupe de bois qu'il voulait ordonner. Il lui parut que la promenade serait sans fin, et que le soir ne viendrait jamais pour lui permettre de rejoindre Liane.

Malgré tout, le dîner se déroula dans l'ordre accoutumé, et le duc d'Eton s'installa enfin dans le fumoir avec le dernier de ses invités, en face d'une bonne bouteille de wisky et d'une boîte de cigares.

La duchesse n'ayant plus d'amies à distraire, s'installa dans l'un des salons, un livre à la main, attendant le retour des fumeurs. Ronald pouvait enfin voler à la rencontre de Liane.

La jeune fille était déjà là, très rouge et violemment émue, des larmes perlaient encore dans ses yeux.

— Oh ! Ronald, s'écria-t-elle, courant à lui, avec une confiance enfantine et charmante, mon père veut me marier. Ralph a demandé ma main. J'ai dit non, mais ma mère a pleuré et mon père est entré dans une colère terrible et a dit qu'il me forcerait bien à lui obéir.

— Qui est ce Ralph ? demanda Ronald, les lèvres frémissantes de colère injustifiée contre le malencontreux fermier.

— Un des plus gros fermiers du pays, dit Liane avec un soupir. Il est très riche et il a dit à mes parents que je vivrais chez lui comme une grande dame, que j'aurais beaucoup de servantes, et que je n'aurais pas besoin de travailler.

— On ne peut pas vous marier malgré vous ! protesta Ronald véhémentement.

Mais Liane soupira, mal rassurée.

— Mes parents disent qu'il est très riche et que c'est un mariage inespéré pour moi.

— Et cela vous tente ? dit Ronald, avec amertume.

— Je ne l'aime pas, dit simplement Liane.

— Bien vrai ?

— Je n'aime que vous, dit-elle, tendant vers lui ses deux bras, comme un enfant.

Ronald se courba vers le jeune visage et baisa les joues sur lesquelles tombaient maintenant une pluie de larmes. Toute la chevalerie de sa nature se fit jour dans le serment renouvelé.

— Vous serez ma femme, Liane, dit-il, relevant fièrement sa belle tête et, presque hautaine, comme si son désintéressement ajoutait une noblesse de plus à celle de sa race.

A Suivre

---


63e ANNÉE — N° 288.
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 21 DÉC. 1928.


# Le Petit Bastiais


QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.69
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 158
ABONNEMENTS — 3 mois, 6 mois, 1 an
Corse ........ 16 32 62
Contin. et Colon. 17 33 64
Etranger .... A 30 60 120 ; B 44 90 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
00640


# Œuvres Scolaires en Corse

Notre façon de penser a été exprimée sur le projet conçu au Vice-Rectorat, entre représentants et amis de tous les ordres de l'enseignement, de faire prochainement paraître la « Revue de l'Ecole Corse ». La même assemblée a décidé de créer deux autres œuvres d'un caractère un peu moins général : un comité Corse Pierre Lapie de secours et d'entraide entre les membres de l'enseignement, et une Commission pédagogique qui s'occupera de tous les problèmes dont la solution peut élever l'école Corse au niveau de ses objectifs entiers, peut lui assurer son rendement maximum.

Nous considérons dans tout cela l'activité, le noble esprit d'activité dont on donne la preuve dans les cercles dirigeants de l'enseignement. Il n'a jamais fait complètement défaut, si l'on veut, mais de temps en temps, une influence nouvelle doit galvaniser un effort humainement menacé d'assoupissement. Il faut aussi le renouveler. On a eu un exemple de cette façon excellente de renouvellement des œuvres d'une administration qui en compte tant, mais qui n'en comptera jamais trop pour la nature si vivante, pour le caractère si prééminent de sa raison sociale.

Ce que nous voulons surtout faire remarquer, à propos des œuvres scolaires, c'est le dérivatif puissant qu'elles apportent à la mission pédagogique proprement dite. Coûte que coûte, il faut éviter qu'on ne voie dans l'école que ses buts d'enseignement de matières déterminées, et dans les maîtres que des fonctionnaires astreints à une besogne déterminée pour un salaire calculé. En dehors de toute question de revendication matérielle, les maîtres ne demandent pas mieux que de se donner des participants à la mutualité, à l'entraide, à la bienfaisance, au relèvement même de leur propre niveau moral : et ils ne protestepropre niveau moral : et ils ne proteste s'aplique à l'amélioration des conditions de l'existence morale de l'homme, qu'il faut entreprendre dès l'école, et par elle. Du reste, les maîtres, si tant est qu'on puisse les disjoindre de la cause de l'école, seraient principalement intéressés à travailler dans des classes qui bien munies de tout ce dont elles ont besoin, et qui leur manque encore si largement, seraient de petits temples, par le perfectionnement de leur outillage, par leur fréquentation, par le bien décuplé qui en sortirait.

Il n'y a pas de meilleure façon d'y travailler à plein rendement, c'est-à-dire de s'y consacrer entièrement, sans souci de certaines contingences qui troublent encore les maîtres, dans l'ordre non seulement professionnel, mais corporatif. A ce point de vue, la multiplication des œuvres utiles et l'intérêt qu'on y attache lorsqu'elles sont bien conduites et donnent des résultats, feraient merveille. En dehors de la classe, le maître a une somme encore élevée d'activité et de dévouement à dépenser. Il ne faut pas qu'il la consacre tout entière à la politique, qui doit se contenter de sa part légitime — au delà de laquelle il n'y a plus que frictions personnelles et ambitions peu avouables — ou s'envenimer les problèmes corporatifs au point qui a été atteint parfois.

Pour atteindre ce but, il faut nécessairement trouver auprès des chefs des garanties d'impartialité nécessaires, et il faut donc aussi que la politique n'inspire pas souverainement les décisions des chefs. On ne peut pas bannir la politique de la volonté des populations, qui n'ont que les hommes politiques comme moyens d'expression, des problèmes scolaires. Mais elle ne doit intervenir que dans sa mesure désormais connue et son cadre naturel. Sur ce point, nous sommes tous d'accord. Si on ne l'a toujours pas été, en vertu de formules qui ne s'étaient ; si encore conciliées, car la crainte de la tyrannie politique était contrebattue par la crainte de la tyrannie administrative livrée à elle-même, bien des progrès ont été réalisés depuis. Un tassement convenable s'est fait. On évite des histoires qu'il était difficile d'éviter dans une période de transition entre un régime et l'autre. On paraît être entré dans un régime de discipline concentré de part et d'autre, dans une phase où les droits des maîtres s'opposent en vertu d'erreurs passées, sont mieux respectés. On a plus souvent, presque exclusivement recours à des barèmes qui, s'ils ne réalisent pas, malgré leur apparence mathématique, la justice mathématique qui n'est pas de ce monde et qui dissimule parfois, en réalité, l'injustice, humainement parlant, offrent au personnel une base très sérieuse d'impartialité.

Nous y reviendrons, du reste, sur ce point particulier des barèmes, qui doivent pouvoir conduire à la raréfaction des recommandations insolites et abusives ; en attendant, nous notons avec satisfaction que les nouvelles méthodes permettent aux chefs de l'enseignement et aux amis de l'école de se consacrer davantage à la multiplication d'œuvres telles que celles que nous avons signalées comme arrivant au jour et qui peuvent avoir de grosses et heureuses conséquences sur la tenue générale de l'école Corse et sur ses résultats. Sans compter que ces œuvres prospérant ne contribueront pas peu à consolider l'atmosphère d'apaisement qui règne en ce moment dans le monde de l'enseignement en Corse.

P. B.

# Le crime de Mme Weiler

*Lundi matin, Mme Jeanne Weiler (notre photo, en haut), a tué son mari, l'ingénieur Robert Weiler (notre photo), dans leur appartement de Passy. Ne l'ayant avec les deux premières balles de revolver que blessé, elle l'acheva de quatre autres balles, pour ne pas le voir souffrir.*

**Me CAMPINCHI PARTIE CIVILE**

*Paris, 20 décembre.* — Le général Weiler et son frère se sont rendus aujourd'hui au cabinet de M. Glard pour se constituer partie civile.

Ils ont fait choix de Me Campinchi pour défendre, si besoin, la mémoire de leur fils et neveu devant la Cour d'assises.

# Conseil des Ministres

*Paris, 20 décembre.* — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil de Cabinet, au ministère des Finances, sous la présidence de M. Poincaré.

**LES LOYERS**

Le Conseil a examiné le projet sur les loyers préparé par M. Barthou. Il en a approuvé les lignes générales.

Le texte définitif lui sera soumis samedi.

**LA DISCUSSION DU BUDGET**

M. Chéron, ministre des Finances, a mis au courant le Conseil des questions posées par la discussion du budget, qui commence vendredi au Sénat.

**L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE**

A cette occasion, le Conseil a décidé que le ministre des Finances se mettrait aujourd'hui en rapport avec les Commissions compétentes des deux Chambres en vue d'élaborer le nouveau texte relatif à l'indemnité parlementaire.

Le texte prendra pour base de l'augmentation une indemnité de logement et de charges de famille.

# Les conventions des Chemins de fer

*Paris, 20 décembre.* — M. Vallette Viallard, député, rapporteur du projet de loi ayant pour but de ratifier les trois conventions relatives à l'exploitation des réseaux d'intérêt général de la Compagnie des chemins de fer départementaux, notamment de la Corse, a donné lecture à la Chambre de son rapport, rappelant que le réseau de Corse a été concédé à la Compagnie des chemins de fer départementaux par la convention du 8 septembre 1909 et exposant les modalités particulières de régime de régie intéressée auquel sont maintenant soumis ces réseaux.

# Le Sénat vote la loi sur l'organisation des corps d'officiers de l'armée de mer

La séance du Sénat est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Paul Doumer.

M. Leygues est au banc du gouvernement.

Le Sénat discute un projet de loi adopté par la Chambre portant organisation de différents corps d'officiers de l'armée de mer et corps des équipages de la flotte.

M. *Martin Binachon*, rapporteur, souligne l'importance qu'ont les questions navales au point de vue de la défense nationale et de la sauvegarde de la paix.

— Une marine forte, dit-il, est conditionnée par un bon matériel et par un bon personnel doué de qualité de premier ordre.

L'orateur, après avoir rendu hommage aux victimes du « Latham » et de l'« Ondine », explique que la loi nouvelle a pour but de doter notre personnel naval des cadres dont il a besoin et de donner satisfaction à tous les corps de la flotte dans le recrutement de l'armée de mer.

M. *Bergeln* fait observer que si le projet donne satisfaction aux officiers de marine, il laisse de côté les ingénieurs et les officiers d'administration.

Il demande pour les officiers de ces deux services le cinquième galon.

Après une courte intervention de M. *Raiberti*, au nom de la Commission des finances, la discussion générale est close.

On passe à l'examen des articles.

Sur l'article 4, M. *Leygues* intervient et fait un vif éloge de la mestrance qui est la véritable armature de la marine.

M. *Binachon* fait adopter un amendement accordant le troisième galon aux officiers des équipages de la flotte, de l'administration et des ingénieurs de la direction des travaux.

Les articles suivants, jusqu'au numéro 69, sont ensuite adoptés sans changement.

Puis, après une intervention de M. *Binachon*, les derniers articles sont adoptés avec des modifications proposées par M. *Binachon*.

Est encore adopté le projet de loi portant révision du code de justice militaire et le projet de loi modifiant les obligations imposées aux courtiers d'assurances et aux notaires en ce qui concerne les assurances sociales par leur intermédiaire.

Le Sénat décide de se réunir demain pour la discussion du budget de 1929.

La séance est levée à 19 heures.

# La campagne électorale en U.R.S.S. provoque de nombreux attentats

*Berlin, 20 décembre.* — L'approche des élections soviétiques fait naître dans toute la Russie rouge un état d'esprit belliqueux qui a déjà engendré un grand nombre de bagarres sanglantes.

Dans un petit village du Gouvernement de Toula, le président du Bureau soviétique a été assassiné par la population. Dans un autre village situé dans le Gouvernement de Jenisseï, les paysans ont incendié le bureau des Soviets.

La presse communiste se plaint de ce que les koulaks et les représentants du Cercle parviennent à se faire élire dans les Soviets locaux au sein desquels ils s'attachent ensuite à miner le communisme.

# Après le guet-apens de Bon-Denib

*Casablanca, 20 décembre.* — De puissantes autos blindées, armées de mitrailleuses, sont arrivées à Casablanca ; elles sont destinées à une importante Compagnie qui effectue des transports de marchandises et de voyageurs dans le Sud marocain, notamment entre Missour et Bou Denib.

Ces autos partiront incessamment pour Fez, puis Oudja d'où elles gagneront leur base de Bou Denib.

Ainsi, les voyageurs transportés dans ces régions seront à même de se défendre et de repousser les djiouchs de nomades sahariens dont l'audace grandit de plus en plus.

On se rappelle que c'est un de ces djiouch qui, ces jours derniers, massacra les occupants de trois autos militaires, parmi lesquels le général Clavery, commandant les territoires du sud algérien.

*Paris, 20 décembre.* — L'« Echo de Paris » annonce que M. Hennessy serait remplacé à Berne par le comte Clauzel, actuellement ministre de France à Vienne ; M. Clauzel aurait comme successeur M. Jes : Pozzi, ministre plénipotentiaire de deuxième classe.

# La Chambre discute les interpellations sur l'application de la Loi Loucheur

*Paris, 20 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de M. Pernot.

M. *Loucheur* est au banc du Gouvernement.

La Chambre aborde la discussion des interpellations relatives aux habitations à bon marché.

**M. LUQUET**

M. *Luquet*, socialiste, examinant le mécanisme de la loi du 13 juillet 1928 déplore l'insuffisance des crédits prévus pour son application et montre qu'elles en seront les conséquences.

Il regrette d'autre part que M. Loucheur n'ait pas songé à empêcher le vote de l'article 16 ter de la loi de Finances qui encourage la démolition des logements.

M. *Cautru*, fait observer que si l'on veut encourager la construction il faut d'abord commencer par démolir.

M. *Luquet* répond qu'il reproche aux propriétaires l'arbitraire avec lequel ils procèdent aux démolitions.

L'orateur termine en indiquant qu'elles devraient être les directives de la loi sur les habitations à bon marché et en demandant aux ministres de fournir toutes les précisions utiles à cet égard.

**M. TREMINTIN**

M. *Tremintin* constate que tout le monde est d'accord pour que la loi sur les habitations à bon marché reçoive une application intensive mais il faut par dessus l'organisation matérielle un esprit de réalisation sociale aussi large que possible.

Quant aux constructions neuves l'orateur estime que le problème n'a été traité que de biais.

Au point de vue des immeubles ruraux, à supposer qu'on veuille imposer une limite de valeur aux petits exploitants cette limite ne doit pas être inférieure à quarante mille francs sous peine de décevoir profondément les populations.

C'est cette interprétation en tout cas qu'il faut donner à la loi parce que c'est la seule qui soit humaine. (Vifs applaudissements).

**M. UHRY**

M. *Uhry* estime que le type de maison à trois millions cinq cent mille francs prévu par la loi Loucheur ne correspond pas aux frais réels imposés par la construction. Il prévoit un déficit de vingt quatre mille francs.

Le Gouvernement doit donc donner trente pour cent de subvention.

M. *Loucheur*, ministre du Travail, déclare faire d'expresses réserves sur les chiffres fournis par M. Uhry et ajoute qu'il ne se prêtera pas à une augmentation des prix de construction.

M. *Bonnevay* prétend également que le déficit des exploitations devra être couvert par les communes ou les départements.

**UNE INTERVENTION DE M. LANDRY EN FAVEUR DES FAMILLES NOMBREUSES**

M. LANDRY ensuite, demande qu'on étende le champ d'application de la maison individuelle et qu'on accorde des avantages supplémentaires aux familles nombreuses.

M. LANDRY observe que les Sociétés d'habitations à bon marché n'ont pas de soutiens financiers car les maxima de valeur locative légaux ne correspondent plus aux nécessités économiques. La situation est plus difficile encore pour les simples particuliers.

La loi Loucheur pourra résoudre seule la crise du logement. Il faut donc encourager la construction par des exonérations fiscales largement dispensées ; il faudra notamment proroger au delà de 1930 les exonérations de la taxe frappant la propriété immobilière.

L'orateur estime insuffisants les crédits prévus pour les constructions destinées aux familles nombreuses : il estime qu'il vaudrait mieux subventionner les pères et mères de famille nombreuse en les déchargeant d'une partie des loyers ce qui réduirait les dépenses budgétaires puisqu'il s'agirait de subventions en intérêts et pas en capital d'où possibilité aussi de proportionner la subvention au nombre des enfants (*Vifs applaudissements*)

Après une intervention de M. *Piquemal*, la séance est levée.

**UN INCIDENT**

Avant la fin de la séance un léger incident s'est produit.

Un spectateur placé dans la galerie voisine de la tribune diplomatique s'est levé brusquement et a proféré des paroles injurieuses contre M. Hennessy, ministre de l'Agriculture.

Le perturbateur a été expulsé par les huissiers et conduit à la questure.

*Comme chacun sait, le Père Noël ne consent jamais à descendre dans les cheminées non nettoyées. De peur que le ramoneur trop occupé ces jours-ci, ne vienne nettoyer la cheminée. Cette petite fille, couverte de vieux journaux, a entrepris courageusement ce travail.*

# Le banquet de clôture du Congrès de la Fédération Républicaine

*Paris, 20 décembre.* — Le banquet de clôture du Congrès National de la Fédération républicaine de France a eu lieu ce matin sous la présidence du bâtonnier Manuel Fourcade, sénateur des Hautes-Pyrénées.

En raison de l'affluence des congressistes un deuxième avait dû être improvisé dans une autre salle proche, sous la présidence de M. Edouard Soulier, député de Paris.

Mille cent convives, parmi lesquels plus de cent parlementaires, cinq cents délgués des quatre vingt cinq Comités départementaux et cent représentants de la grande presse avaient répondu à l'appel de la Fédération ; on remarquait notamment, autour du président, MM. Louis Marin, député, ancien ministre, président de la Fédération, Alexandre Millerand, sénateur, Antony Ratier, sénateur, président de l'Alliance républicaine démocratique, le docteur Thibout président du parti démocrate populaire, Chassaigne-Goyon, Maurice Hervey, le général Hirschauer, vice-président de la Fédération républicaine, Léon Bérard, Louis Dubois, Robert David, Jean Fabry, de Lasteyrie, Charles Reibels, anciens ministres, Georges Pernot, vice-président de la Chambre, etc, etc.

Le bâtonnier Fourcade donne tout d'abord connaissance à l'Assemblée de la lettre suivante de M. Raymond Poincaré à M. Louis Marin :

Mon cher président,

Je remercie la Fédération républicaine de France d'avoir bien voulu me convier au banquet de clôture de son Congrès annuel. Il m'aurait été très agréable de pouvoir me rendre à votre invitation mais dans l'intérêt de l'œuvre de concorde dont il poursuit la réalisation le Gouvernement a décidé que ses membres s'abstiendraient désormais de prendre part aux réunions des partis politiques et du reste je me trouve personnellement dans l'obligation d'assister cette semaine aux séances du Sénat.

Je suis donc, à mon grand regret, dans l'impossibilité d'être des vôtres et je vous prie de recevoir toutes mes excuses.

Croyez, mon cher président, à mes sentiments dévoués.

POINCARE

M. Fourcade donne encore lecture de lettres de MM. Georges Bonnefous ministre du Commerce, et Maginot, ministre des Colonies.

Enfin, M. Louis Marin, qui est l'objet d'une chaleureuse ovation, rappelle son entrée à la Fédération au moment même où, il y a 25 ans, elle se fondait comment elle avait alors en face d'elle véritablement déchaînés les mêmes adversaires qu'aujourd'hui avec leurs mêmes objectifs et leurs mêmes moyens.

M. Louis Marin conclut sur les espérances qui viennent au parti de l'appui croissant de l'opinion, des enseignements, des évènements, de la puissance, de l'idéal traditionnel qui unit la Fédération et qui fait la vie morale de la masse française.

## AVIS A NOS ABONNES

*Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le 15 DECEMBRE 1928*

*afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans retard, leur demande de réabonnement au moyen du Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.*

# Le scandale de la Gazette du Franc

**L'INTERROGATOIRE DE M. AUDIBERT EN PRESENCE DE Me CAMPINCHI**

*Paris, 20 décembre.* — Le juge d'instruction Glard avait décidé d'interroger Pierre Audibert hier après-midi. A deux heures, maître Campinchi, accompagné de son collaborateur maître Guyonnet, arrive au domicile de l'ancien directeur de la « Gazette du Franc », 141, boulevard Saint-Michel. Un instant après, se présente le juge Glard.

M. Audibert alité reçoit le magistrat en présence de son défenseur maître Campinchi. Le juge notifie le mandat d'amener et manifeste l'intention de lui faire subir un simple interrogatoire d'identité.

M. Audibert tient à s'expliquer de suite dans les limites de ses forces. Il proteste de sa bonne foi absolue et déclare :

— Je suis journaliste, non financier ; je ne pouvais me rendre compte des agissements de Mme Hanau.

« De plus, avant d'accepter de diriger la « Gazette des Nations » j'ai consulté le ministère des Affaires étrangères qui a donné un avis favorable et le ministre M. Briand un autographe.

Le président M. Poincaré m'a promis aussi une déclaration sur la paix. »

M. Audibert a été contraint d'interrompre ses explications à cause de la fatigue. Il a été jugé intransportable par le docteur Paul.

L'interrogatoire continuera vendredi en présence de maître Campinchi.

**A CASABLANCA**

*Casablanca, 20 décembre.* — Une nouvelle perquisition effectuée à l'agence de Casablanca de la « Gazette du Franc » n'a pas donné de résultat.

L'agence venait à peine d'être ouverte et les livres de comptabilité d'être commencés. Deux opérations seulement avaient été effectuées dont la principale par la famille de l'agent qui se trouve être la première victime.

Par contre, il est probable qu'antérieurement à l'ouverture de l'agence des opérations ont dû être traitées directement avec le siège de Paris et la police, par l'intermédiaire des journaux, a fait connaître qu'elle serait heureuse de connaître les souscripteurs.

**L'AUDITION DE M. DUMAY**

*Paris, 20 décembre.* — L'audition de M. Dumay, ancien directeur du « Quotidien », par le juge d'instruction a duré presque trois heures.

Le juge a questionné d'abord M. Dumay sur les circulaires imprimées au « Quotidien » et portant l'entête de bien l'entête de ce journal.

M. Dumay a refusé de démentir M. Dona, chef d'équipe des typographes du « Quotidien », lequel, contredisant M. Dumay, a déclaré que c'était bien M. Dumay lui-même qui avait remis les circulaires et que le papier portait bien le titre de ce journal.

— L'Interpresse prétendait que la publicité du « Quotidien » ne rendait pas assez et émit la prétention d'avoir un article circulaire où on ferait parler le « Quotidien ». Je refusais le texte, je refusais aussi une deuxième circulaire qui ne me plut pas davantage et à la fin j'acceptais la troisième qui fut envoyée à nos abonnés.

Le juge a posé ensuite une question délicate. Mme Hanau ayant refusé d'indiquer la personne à qui elle avait versé deux cent mille francs le 1er décembre dernier, le juge a demandé à M. Dumay s'il en avait été bénéficiaire.

Celui-ci a répondu :

— Je jure sur la tête de ma vieille mère que je ne touchais pas un sou en dehors du contrat de publicité passé avec l'Interpresse.

(Lire la suite en 2e page)

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Au bon vieux temps, la fraude sur les denrées alimentaires se pratiquait moins fréquemment que de nos jours.*

*Non, les manants marchands de jadis n'avaient pas plus de scrupules que nos mercantis, mais alors que ceux-ci ne risquent qu'une amende légère ou quelques jours de prison avec sursis, les fraudeurs du XVe siècle s'exposaient à des représailles qui les faisaient réfléchir.*

*Le mouilleur de lait, par exemple, était invariablement condamné à absorber de force tout le lait qu'il avait mouillé « jusqu'à temps qu'un médecin, ou un barbier, dise qu'il n'en peut, sans danger, avaler davantage. »*

*Cette peine du bâton était imposée par Louis XI dans une ordonnance de 1481, qui édictait également que « tout homme qui aura vendu œufs pourris et gâtés sera pris à corps et exposé sur notre pilori. Lesdits œufs seront abandonnés aux petits enfants, qui, par manière de force et joie, s'ébattront à les lui lancer sur le visage pour faire rire le monde. »*

*Les fraudeurs de beurre n'étaient pas non plus oubliés. Qu'on en juge :*

*« Tout homme qui aura vendu beurre contenant navets, pierres ou autre chose, sera bien cyrtainement attaché à notre pilori. Puis, ledit beurre sera rudement posé sur sa tête et laissé tant que le soleil ne l'aura pas entièrement fait fondre. Pourront les chiens le venir lécher et le menu peuple l'outrager par telles épithètes diffamatoires qui lui plaira. Si le soleil n'est assez chaud, le délinquant sera exposé dans la grande salle de la geôle devant un beau, gros et grand feu où tout un chacun pourra venir le voir. »*

*Il ne faut pas sourire de ces punitions, qui, au premier abord, paraissent assez [illegible]. Elles valaient, au contraire, leur pesant d'or de marchandises truquées. Le coupable, que la population d'une ville avait vu cloué au pilori, était réprouvé et il devait perdre tout espoir de [illegible] désormais sa vie dans la cité. Il [illegible] que la ressource de s'aller faire pendre ailleurs. Et fichtre, nous serions bien satisfaits si l'on mettait dans cette [illegible] tous ceux qui nous volent et nous empoisonnent.*

Gabriel BAUGE

## Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, vendredi, 21 décembre 1928 ; 356e jour de l'année, 9 à venir.
Aujourd'hui : Saint Thomas.
Demain : Saint Yves, év.

EPHEMERIDES CORSES. — 21 décembre 1609. — Sentence des Juges de Valence en Espagne, par laquelle les fils de Gaspard Comte de Bénéval sont déclarés nobles et dignes de jouir de tous les privilèges accordés aux plus anciens gentilshommes d'Espagne.

## Nouvelles diverses

Paris, 20 décembre. — Marie Blanchet, ayant épousé en 1922, un mineur de Saint-Etienne, nommé Tera, le quitta à la suite d'une violente discussion. La dernière dispute fut telle qu'ils faillirent se jeter tous deux par la portière d'un wagon.

Marie Blanchet devint bigame en épousant l'espagnol Lopez, puis elle eut une querelle avec lui à la foire de la Ferraille.

Le commissaire de police l'ayant arrêtée connut sa véritable situation et l'envoya devant la Cour d'assises pour bigamie.

Le premier mari consentit à la reprendre, mais elle refusa. L'espagnol Lopez fit la même proposition, mais sans succès.

Le jury a acquitté la bigame.

Paris, 20 décembre. — Cet après-midi à 15 heures, des individus ont échangé des coups de revolver, rue Cléry. L'un d'eux probablement blessé, a pris la fuite.

La police a arrêté le sieur Louis Tanreyt, auteur présumé des coups de feu. On a trouvé près de lui un pistolet automatique. Cet individu est déjà titulaire de nombreuses condamnations.

Paris, 20 décembre. — La presse belge qui a délégué à Paris vingt de ses représentants les plus éminents a [illegible] cet après-midi au Grand Palais, dans les locaux de l'Exposition coloniale internationale de 1931, par le maréchal Lyautey, qui a souhaité la bienvenue aux délégués, puis le gouverneur Cayla, secrétaire général de l'Exposition, a fait une causerie [illegible] intéressante, pittoresque et instructive sur ce que sera la grande manifestation coloniale de Vincennes en 1931.

Paris, 20 décembre. — La sous-commission de défense des droits d'auteurs a nommé son bureau : président, M. Locquin ; vice-président, M. Henri Auriol.

Belgrade, 20 décembre. — Tous les [illegible] tendent à montrer que la crise gouvernementale devient grave.

M. Karachats a été reçu deux fois en audience par le roi. En outre, les groupements politiques tiennent des conférences à huis clos. Il y a lieu de croire qu'un remaniement ministériel aura lieu avant la fin du mois.

# Les Corses Partout

### La fête des combattants à Paris

L'union des Combattants et mutilés Corses, présidée par notre ami Albertini donnait sa fête annuelle le [illegible] décembre à la Mairie du [illegible] arrondissement.

Une foule très dense et très brillante se pressait dans le grand salon de la mairie. Ce fut une soirée très réussie.

Le concert où les artistes furent longuement applaudis fut remarquable. Au programme, nous voyons :

Les « Modern's Troubadours », dans leurs fantaisies musicales, le jeune et distingué violoniste Quilici, de Bastia, élève du Conservatoire de Musique.

Mlle Gisèle Parry, étoile du théâtre du Petit-Monde dans un sketch avec Monsieur Moreno.

M. School, le distingué pianiste,

M. Orsatonni, de l'Opéra,

Mlle Fosteli, dans ses danses et chants Corses,

Bréquet le polin irrésistible,

La danseuse Cérès de l'Opéra, etc...

Une tombola où plus de deux cents lots furent distribués.

Nous avions reçu du Cap Corse, offert par les Maisons Bourgeois, Damiani, Mattei, Parco, Molinelli, Vin au Quinquina Mariani. La Cave Napolitain, par son propriétaire, nous avait fait parvenir 12 bouteilles de porto.

La Maison Poccardi, 12 bouteilles de vin d'Asti ; La Maison Vincentelli d'Aregno [illegible] avait envoyé 2 caisses de Cédrats Corses confits.

La Maison Coty avait fait parvenir des flacons de parfum et des boîtes de poudre de riz en masse.

Les heureux gagnants partirent tous très satisfaits.

Remarqué dans l'assistance : L'amiral Fugliesi-Conti ; le général Poliacchi ; le sénateur Sari ; les députés : Erain, Bouchecan, Coty, Massinni, Sabiani, Caitoli ; Maître de Moro-Giafferri ; Caitucoli, ancien député.

M. Landry, obligé d'aller à Vignacourt, s'était fait représenter par ses secrétaires, MM. Manoni, Mattei, Moracchini, et Santelli ; le sénateur Hechner, président du Sénat et Chiappe, préfet de police, par leurs chefs de cabinet ; M. Pietri, député par son secrétaire, Martin.

Le colonel Ferrandi, secrétaire général de la « France Militaire », représentait M. Coty.

M. Giordan, obligé de partir à Lyon présider un banquet des « Corses de Lyon », s'était fait représenter par son secrétaire M. Carboni.

Noté encore : Mme la duchesse de Massa ; le prince Murat ; le colonel Peraldi, le commandant Pinelli ; MM. Lorenzi de Bradi, Franceschi, directeur au Ministère des colonies ; Santucci, ingénieur à Thomson Houston ; Casabianca, journaliste, Zuccarelli, secrétaire général de l'« Appel du Peuple » ; Vitali, président des combattants de la Préfecture de la Seine, Binieri, docteur, Thiers, docteur, Volvey, président de l'Union départementale de la Seine, Ruffenacht, de la « Semaine du Combattant », le colonel Gaundry ; Fernand Mattei, magistrat.

L'Association des Etudiants Corses était représentée par MM. Quilici et Pierat.

MM. Moracchini, président du Comité des Fêtes corses de Paris, De Barral, président de l'Association des élèves officiers Latour Maubourg ; Monnier, président des officiers de complément ; Hubert Aubert, directeur de l'U.N.C. ; Linville, du « Journal des Mutilés et Réformés » ; M. Pietra, chef de bureau au Ministère des finances, et Mme ; MM. Jacques Fieschi, publiciste ; Pierera, secrétaire général de la Fédération des fonctionnaires anciens combattants ; Malaspina, secrétaire général Foncière Incendie ; Giacinti, président de l'Association parisienne des anciens élèves du Lycée de Bastia.

Toutes nos félicitations à la Commission des Fêtes, présidée par M. Mondoloni, sous-chef de bureau au Ministère des finances, et à MM. Romani, Serra, Ottav, Bernieri, Cristini, membres.

La jeunesse dansa jusqu'à 6 heures du matin.

### A Versailles

#### Une grande manifestation en l'honneur de la Corse

Ce fut un succès triomphal que remporta la manifestation qu'avait organisée dimanche dernier au Théâtre des Variétés l'Association Amicale Corse de Versailles et des environs, sous la présidence de Monsieur le Médecin Général-Inspecteur des Troupes coloniales Emily, grand officier de la Légion d'honneur.

M. Jules Santelli, président de l'Amicale, en remerciant le docteur Emily retraça sommairement la carrière si brillante de ce héros de notre épopée coloniale. Il fit ensuite l'éloge de notre grande amie Mme Jane Catulle Mendès, qui s'était fait un véritable devoir de participer à cette manifestation, par une remarquable conférence. Il remercia Mme Catulle Mendès, cette princesse de l'éloquence de s'être assurée, pour parachever son œuvre, le précieux concours de Mme Segond Weber, de la Comédie Française.

Ce fut ensuite pendant plus d'une heure un véritable régal littéraire. Le sujet choisi par l'éminente conférencière était « Pourquoi j'aime la Corse ». La beauté de nos sites, le climat incomparable de notre île, les héros issus de son sein, la noblesse d'âme du caractère Corse, le grand renom de nos poètes, tout ce qui pouvait embellir, glorifier notre Corse fut évoqué. Mme Catulle Mendès poussa à nouveau son cri d'alarme pour la malaria et ce fut dans une véritable apothéose que Mme Segond Weber termina la première partie de cette manifestation par un magnifique poème de Diane de Cattoli. M. le Dr Emily remercia ensuite en termes émus ces deux nobles cœurs d'avoir chanté avec tant d'amour notre petite patrie et honora Mme Catulle Mendès de la reconnaissance éternelle de tous les Corses.

Ce fut par un brillant concert que se termina cette brillante fête. M. Emile Dars, du Théâtre International de l'Œuvre, encore tout imprégné de l'odeur du maquis qu'il a visité l'été dernier rendit avec passion plusieurs poèmes sur la Corse. M. Acquaviva chanta en patois une chanson de sa composition. L'union chorale de Versailles, sous la direction de M. [illegible], professeur au Conservatoire, remporta un gros succès. Plusieurs autres artistes réputés se firent applaudir et ce fut au chant de l'Hymne à la Corse, de Giacobbi, que se termina cette belle manifestation.

Nous adressons aux organisateurs nos plus vives félicitations.

# A Travers la Corse

### Arrondissement de Bastia

*Sanctuaire de Notre-Dame de Lavasina.* — Les fêtes de la Noël seront célébrées, cette année, au Sanctuaire de Lavasina avec éclat, comme tous les ans. La messe de minuit sera célébrée avec un caractère particulier de solennité. Car elle sera célébrée par un nouveau prêtre franciscain, le Père Pierre Costa-Savelli.

Pendant la messe, il y aura la procession traditionnelle, à travers l'église, avec l'Enfant-Jésus.

Les fidèles sont invités à venir nombreux recevoir la Sainte Communion à minuit, de la main du nouveau prêtre, ainsi que sa première bénédiction.

Des confesseurs se tiendront à la disposition de tout le monde, pendant la journée de lundi, et durant toute la nuit de Noël.

### ILE-ROUSSE

*Le mouvement du port.* — Le vapeur « Corsica » est arrivé le 16 décembre de Marseille-Toulon, via Calvi, avec 185 tonnes de marchandises diverses.

Ce même navire est reparti pour Nice le 17 décembre à 20 heures, avec 13 tonnes de viande et de poissons frais, châtaignes et divers ; passagers : 67.

Le 19 décembre, le « Corsica », venant de Nice, via Calvi, avec 32 tonnes de marchandises diverses, est reparti à 18 heures pour Toulon-Marseille, avec 58 tonnes de marchandises diverses et 119 passagers.

### AJACCIO

*Les parents d'élèves.* — M. Jean de Peretti, président de l'association des parents d'élèves des établissements secondaires et primaires de la ville d'Ajaccio a reçu la lettre suivante :

Ajaccio, le 1er décembre 1928.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 29 octobre dernier m'annonçant le versement, par votre Association des sommes suivantes :

150 francs à chacune des caisses de secours des élèves-maître et des élèves-maîtresses des écoles normales d'instituteurs et d'institutrices ;

100 francs à chacune des écoles annexes ;

100 francs à l'Ecole primaire supérieure.

Vous me faites part également que vous avez pu secourir 124 enfants fréquentant les écoles primaires de la Ville et appartenant à des familles nécessiteuses en leur distribuant des chaussures et des vêtements.

Je suis heureux d'adresser à votre Association ainsi qu'à vous-même, tous mes vifs remerciements pour l'intérêt agissant que vous portez à nos écoles et à leurs élèves.

L'Association des parents d'élèves a entrepris, et même avec succès, une œuvre généreuse dont j'apprécie la haute valeur morale. J'ai eu l'occasion déjà de vous dire toute la sympathie que je lui porte.

Il m'est agréable de vous en renouveler aujourd'hui l'expression, et de vous prier, ainsi que vos collègues, d'agréer mes plus vives félicitations.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs et bien dévoués.

*Le Préfet,*
Signé : L. MARLIER.

### CORTE


CHIRURGIEN-DENTISTE
*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*
Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierrucci est ouvert *tous les jours*, de 9 à midi et de 1 à 5 heures.

**Régent - Cinéma**
**20 Décembre et jours suivants**

LE REVEILLON DES CORSES DE PARIS

*Lundi 24 décembre 1928, à minuit*
*Salle des Horticulteurs*

Le « Comité général des fêtes corses de Paris », présidé par M. Pierre Moracchini, donnera le lundi, 24 décembre, Salle des Horticulteurs, 84, rue de Grenelle, une grande fête de nuit, suivie de bal de nuit, avec réveillon à minuit. Ce réveillon sera préparé uniquement avec les produits de notre Corse, qui ont tant de succès auprès des fins gourmets de la capitale. Le nombre des places très limité, prière de se faire inscrire d'avance au siège social, 21, rue de Palay, Paris, (13e). Le Comité général des fêtes corses de Paris ne répond pas des places non arrêtées d'avance.

Le réveillon des Corses de Paris, sera présidé par Mme la générale Grossetti. Les souscriptions ne seront reçues que jusqu'au 20 décembre inclus.

# INFORMATIONS LOCALES

## Chronique des Tribunaux

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi, juge doyen. Audience du 21 décembre 1928.

La dame Angeli Dominoni, qui a aujourd'hui 62 ans, a épousé M. Négroni, d'une douzaine d'années plus jeune qu'elle. Elle est affreusement jalouse et s'imagine facilement que toutes les femmes sont amoureuses de son mari.

Or, le 28 novembre dernier, la demoiselle Paulette Natali qui a 19 ans, se présenta au magasin de Mme Négroni pour acheter du vin. Mlle Natali voulait du vin de la cave de Mme Négroni, celle-ci voulait lui donner du vin qu'elle avait au magasin et qui n'est pas aussi bon. Alors, dit Mlle Paulette, je demanderai à votre mari de me servir. Où est-il ? Un de ces jours je me fais enlever par lui.

Mme Négroni prit alors dans son étagère un revolver qu'elle dirigea vers Mlle Natali. Un coup retentit et la jeune fille fut blessée. Elle fut dirigée sur l'hôpital de Bastia où elle séjourna 12 jours.

Mme Négroni, prétend qu'elle voulait plaisanter avec Mlle Natali et que le coup est parti involontairement de ses mains.

Elle est poursuivie pour violences et port d'armes prohibée.

Le tribunal, après plaidoirie de Me Colombani, son défenseur, la condamne à six mois de prison et à payer à la partie civile, représentée par Me de Montera, 2000 francs de dommages-intérêts.

— Nettement jaloux, Benedi Ange-Marie qui a bientôt 60 ans, a giflé M. Casabianca qu'il accusait de courtiser sa femme.

Le tribunal, après plaidoirie de Me Colombani, son défenseur, le condamne à six jours de prison, à 25 francs d'amende et à payer à la partie civile, représentée par Me Ambrosi, le franc de dommages-intérêts qu'elle réclame.

— Pour délit forestier, Talamoni est acquitté ; défenseur : Me Giacobbi.

— Pour le même délit, Biancardini et Battesti sont condamnés à 500 francs d'amende. Défenseur : Me Giacobbi.

— Poursuivi pour pêche interdite, Micheleui est condamné à 150 francs d'amende. Défenseur : Me Acquaviva.

— L'affaire des fraudes électorales de Prunelli plaidée par M. de Montera pour la partie civile et par Me Colombani, pour les prévenus est renvoyée au 22 mars pour permettre à M. le Procureur de la République de toucher certains inculpés qui sont au Maroc.

Dans toutes ces affaires, M. Alfonsi, substitut du Procureur de la République, occupait le siège du Ministère Public.

## Carnet Mondain

Nous sommes heureux d'apprendre le mariage de M. Jean Desportes, administrateur de la mine de Ghisoni, avec Mlle Ivienne Mac Millan, de Paris.

Nous transmettons aux jeunes époux toutes nos félicitations et nos vœux de bonheur.

M. Jean Desportes qui s'occupe inlassablement de notre petite Patrie depuis quatre ans, est bien devenu Corse de cœur. Il a entre autre apporté personnellement à la mine de Ghisoni, le concours de la puissante Société du M'zaita qui va donner un essor nouveau à la région. Il s'occupe également de l'électrification de la Corse, œuvre à laquelle il apporte tout son concours.

Et enfin, d'autres affaires industrielles commerciales et agricoles en préparation et qui vont donner un grand élan économique à notre Ile.

## La Vie Sportive

LE C.A.B. ET LE SPORTING

*Se mesureront dimanche prochain*

Un match capital sera joué dimanche prochain au Stade Olympique. Il est à peu près certain qu'il sera suivi par la grande foule, car il mettra aux prises le Cercle Athlétique Bastiais et le Sporting Club Bastiais. Cette journée aura une grande importance pour l'obtention de la Coupe Corse, sans être définitive elle donnera cependant au vainqueur l'avantage de rencontrer en finale les Ajacciens.

Le C.A.B. possède actuellement une équipe en grande forme, la ligne d'avants, qui subira peut-être de légères modifications, s'annonce particulièrement dangereuse, la Citadelle Sportive en a fait la dure expérience.

Quant aux Sportingmen, ils possèdent avec la rentrée de Campana, sensiblement la même équipe qu'il y a deux ans, des avants actifs et solides, derrière lesquels opère une ligne de demis, pleine de ressources et susceptible de remporter des victoires inespérées ; les lignes arrières sont de classe, et de tout cet ensemble, on peut conclure que les Cabistes n'auront pas une tâche aisée.

Les deux onze qui seront en présence mettront tout en œuvre pour vaincre. Ce match doit être âprement disputé et la victoire longtemps indécise, et cela est une assurance pour les spectateurs d'assister à une belle partie.

## Fêtes & Galas

LE BAL DU S.C.B.

Le S.C.B. donnera son bal annuel le 31 décembre 1928.

Cette soirée dansante attirera comme toujours ce que notre ville compte de sportif et d'élégant.

L'organisation sera toute moderne : la salle superbement parée, et l'orchestre aussi complet que choisi.

La possibilité d'une bataille de fleurs est actuellement à l'étude ce qui serait une innovation dans notre ville.

Le cotillon [illegible] une grande maison parisienne, sera d'une abondance et d'une variété incomparables.

Les invités trouveront au buffet tout ce que, même les plus fins gourmets peuvent désirer.

## Nominations

ENREGISTREMENT

M. Bonnerandi, intérimaire de l'enregistrement à Bastia, est nommé receveur à Campile.

Toutes nos félicitations à ce jeune et sympathique fonctionnaire.

## Variétés

Que serait l'homme sans les animaux domestiques ? Misérable.

Où seraient, en effet, les belles cultures sans les bœufs, les courses aux champs et ailleurs, sans les chevaux, les mulets et les ânes, le bon lait et les fromages exquis, sans les vaches, les brebis et les chèvres, la bonne viande sans le mouton et le porc, et les œufs tant recherchés sans la poule ? La vie ne serait qu'une longue agonie.

Ainsi, les animaux domestiques jouent un rôle capital dans l'existence humaine. Le simple bon sens indique donc qu'il faut les protéger. Le fait-on ?

Non, la plupart du temps.

Qui ne les protège pas ? Presque tout le monde.

Commençons par les enfants. Ils sont heureux quand ils exercent des violences sur les animaux qui sont à leur portée. Que de coups de bâton donnés à plaisir aux ânes et de pierres jetées sur les chiens, les chats et les poules ! C'est assurément inhumain, mais [illegible] faire. Quelle erreur de la part des parents ! Pourquoi laissent-ils pourrir la méchanceté dans le cœur de leurs enfants ? Cette funeste habitude doit être combattue par la famille et par l'école. Il faut réagir énergiquement et avec toute la promptitude désirable. Le raisonnement qui consiste à excuser toujours le mal commis par les enfants, est sans valeur. Il faut essayer de le supprimer intégralement.

Passons aux jeunes gens. Sont-ils plus tendres pour les animaux ? La majorité est mauvaise aussi. Coups mal donnés, charges écrasantes, courses effrénées. Est-ce ainsi qu'on croit servir ses intérêts ? Capital vite détruit, dépense nouvelle pour la famille, manque absolu de cœur envers ses meilleurs auxiliaires. C'est digne d'un autre âge.

Et les hommes même sont-ils à l'abri de tout reproche ? Que de charretiers frappant inutilement leurs pauvres bêtes ! N'est-ce pas honteux ?

Que de propriétaires aussi infligeant de mauvais traitements à leurs animaux !

Il faut absolument rompre avec ces procédés barbares. Ménageons donc tout ce qui nous est utile, soit les animaux domestiques. Au lieu de les maltraiter protégeons-les : les meilleurs seront. C'est notre intérêt personnel qui le veut d'abord, puis la morale. Multiplions les sociétés protectrices de nos bons serviteurs. Faisons-en tous partie et mettons un terme aux pires traitements. Si toutefois le mal n'est pas réparé volontairement, la loi doit y suppléer et la punition doit être aussi sévère que possible.

Voilà ce que la conscience réclame et ce que l'intérêt général, bien compris, exige.

Oui, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, soyons les zélés défenseurs des animaux utiles.

J.-M. FONTANA


HOTEL D'EUROPE
RESTAURANT
NOEL >> >> REVEILLON
*Service à la carte à prix fixe*
HUITRES ET COQUILLAGES
— GIBIERS —
— PLATS DU PAYS —
— PATES FROIDS, etc... —
— PLATS A EMPORTER —
*On reçoit les commandes dès aujourd'hui.*


## Communications

SOCIETE DES BONS BUVEURS

Les membres de la dite Société sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu ce soir, à 18 h. 30, au local habituel. Prière d'être exacts. Tout membre absent sera démissionnaire.

Le président : BERNARDINI.

*Ligne aérienne Marseille-Alger.* — Depuis le 15 décembre 1928, les départs sur la ligne Marseille-Alger sont fixés aux mardi, jeudi, samedi de chaque semaine dans le sens Marseille-Alger, et aux lundi, mercredi, vendredi de chaque semaine dans le sens Alger-Marseille.

L'horaire est le suivant :

A l'aller : départ de Marseille à 8 h., arrivée à Alger, vers 15 heures.

Au retour : départ d'Alger au lever du jour, arrivée à Marseille dans l'après-midi.

Les correspondances-avion déposées à Paris sont expédiées sur Marseille par le train quittant la gare P.L.M. la veille des départs de l'avion à 17 heures 10.

**AVIS DE MESSE ET REMERCIEMENTS**

Mme Vve Lombardi ; Mme et M. Jean Olivieri ; M. L. Olivier, profondément touchés des nombreuses marques de sympathie reçues à l'occasion du décès de

MADAME PAULINE BERNEAU

prient toutes les personnes ayant pris part à leur douleur de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements et les informent que la messe de sortie de deuil sera dite le samedi 22 décembre à 9 heures du matin, en l'église Saint-Jean Baptiste.


MALADIES DES YEUX
**Docteur G. PACALIN**
16, BOULEVARD DE CARDO — BASTIA


c'est-à-dire les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine. Pour les heures de levées dans les bureaux de Paris, se renseigner dans ces bureaux.

LES NOUVELLES AUGMENTATIONS DES PENSIONS DE GUERRE

La nouvelle loi de finances fixe les augmentations des pensions dont à partir du premier janvier, doivent bénéficier les invalides, les veuves de guerre et les ascendants. Le « Journal des Mutilés et Réformés » publie à ce sujet un important tableau indiquant très clairement les nouveaux taux pour chacune des catégories de bénéficiaires, avec tous renseignements utiles. Ce tableau sera envoyé gratuitement aux intéressés qui en feront la demande, 20, rue de la Chaussée d'Antin, Paris).

LES CHEQUES POSTAUX

Le service des chèques postaux a donné les résultats suivants pendant les dix premiers mois de l'année courante : 27.375 nouveaux comptes ont été ouverts.

LIGNES AERIENNES

A l'occasion des fêtes de la Noël et du jour de l'an, tout service sera interrompu sur les lignes de la Compagnie « Air Union » (Paris-Londres et Paris-Lyon-Marseille) les 22, 24, 25, 30 et 31 décembre et le 1er janvier 1929.

Depuis le 1er décembre, la communication radio-télégraphique France-Nouvelle-Calédonie, qui ne fonctionnait jusqu'à présent qu'au départ de France, est utilisée dans les deux sens pour l'acheminement des télégrammes et des radio-lettres.

Les taxes dans le sens Nouvelle-Calédonie-France sont les mêmes que celles actuellement perçues dans le sens France-Nouvelle-Calédonie.

Tous les renseignements concernant les catégories de télégrammes admises par la voie radio-télégraphique ainsi que les taxes applicables sont fournis aux expéditeurs dans les bureaux de l'Administration des Postes et des Télégraphes.

*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
**Machines à Coudre**
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
adressez vous à **M. JACARIA** mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

**AVIS**
Mlle M. CRISTOFINI, sage femme de première classe ex-interne à la Maternité d'Alger. Consultations tous les jours de 14 à 16 heures. Vaccinations, Consultations gratuites : le Lundi.
1, Rue Abbatucci, BASTIA.

**BANANES**
GROSSES ET MUSCADES
**A 6.70**
S'adresser au magasin de Primeurs
**VEUVE VESCOVALI**
1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA
(Face la Chaussure Fulli)

**GRANDE BRULERIE CYRNOS**
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA
*TORREFACTION JOURNALIERE*
*— DE CAFES —*
*EXPEDITION A L'INTERIEUR*
Téléphone : 1.00
*La plus ancienne Maison de la Corse.*


## Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 1 gala cinématographique avec orchestre. Au programme : **Regent-Journal ; Un ménage animé**, comique.

Fox-Film présente **l'Insoumise** [illegible] inspiré de la célèbre pièce de Pierre Frondaie.

Location au Salon « Grigna ».

Au prochain programme : Antonio Moreno et Greta Garbo, dans : **La Tentatrice**, adaptation du célèbre roman de Blasco Ibanez.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : **Gaspard Détective**, comique en 2 parties.

Fox Film présente **Trois Sublimes Canailles**, superproduction hors série, interprétée par Georges O'Brien et Olive Borden. Ce film dépasse tout ce qui a été fait dans ce genre de films et compte les noms de dix grandes vedettes de l'écran.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Le nouveau projet de relèvement de l'indemnité des parlementaires

Paris, 20 décembre. — Comme suite à la décision prise par le Conseil des Ministres touchant le relèvement de l'indemnité parlementaire, M. Chéron s'est entretenu, cet après-midi, avec M. Payra, président de la Commission de comptabilité de la Chambre sur les diverses solutions envisagées sur le principe de l'allocation de l'indemnité double de résidence et de charges de famille. L'indemnité de base restant toujours fixée à 45.000 francs.

LES GRANDES LIGNES

Paris, 20 décembre. — D'après le projet gouvernemental soumis au Conseil, l'indemnité resterait fixée à 45.000 fr., mais les sénateurs et députés appelés par l'éloignement de leurs circonscriptions à avoir deux résidences, une à Paris, l'autre en province, toucheraient un supplément de 12.000 francs par an.

En outre, les parlementaires mariés auraient droit à une indemnité spéciale de 3000 francs, s'ils n'ont pas d'enfants, et à un autre supplément de 3.000 francs par enfant.

## La séance publique de l'Académie Française

Paris, 20 décembre. — L'Académie Française a tenu sa séance publique annuelle cet après-midi.

L'Académie Française a procédé à la distribution des prix de vertu sous la présidence de M. Henry Bordeaux.

Dans un style impeccable et finement nuancé le directeur nous a fait défiler la vie d'Etienne Lami et de M. et Mme Cognac-Jay.

Il a terminé en comparant les espaces infinis et les nuits étoilées, chers à Pascal, aux flammes et aux étincelles qui jaillissent de tous les cœurs que la charité embrase.

« Elles s'allument ça et là comme des astres d'un firmament renversé, d'un firmament humain, où s'atteste mieux encore une pensée divine, et les parties obscures où nous sommes en reçoivent le reflet s'éclairent de leur lumière. »

M. René Doumic, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, a lu le rapport sur le concours de l'année 1928.

Tout d'abord il s'étend de la force de ces prix qui ne cessent de croître en nombre et en valeur ; il parle du prix triennal de trente mille francs offert par M. Brieux pour l'auteur d'une pièce à tendances sociales et moralisatrices qui est décerné à M. Edouard Schneider, pour « Exaltation », puis du prix Heredia, à M. Godon ; puis le prix Bisquerville-Grenin, à M. Paul Hazard.

M. Doumic a passé en revue les différents prix, s'attachant surtout à ceux fondés dernièrement.

## Le rendement des impôts en novembre

Paris, 20 décembre. — Les recouvrements d'impôts effectués en novembre au titre du budget général se sont élevés à la somme globale de quatre milliards sept millions quatre cent soixante neuf mille francs. Dans ce total les ressources exceptionnelles, recettes d'ordre et produits divers, entrent pour soixante douze millions deux cent quarante deux mille francs dont vingt sept millions neuf cent quatre vingt sept mille cinq cent francs pour la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.

Du mois de janvier au mois de novembre les impôts directs et indirects recouvrés se montent à trente deux milliards trois cent vingt six millions de francs, soit deux milliards trois cent quatre vingt deux millions de plus que pour la période correspondante de 1927.

## Le règlement du conflit Bolivo-Paraguayen

LE PARAGUAY ORDONNE LA DEMOBILISATION GENERALE

Londres, 20 décembre. — Le Gouvernement du Paraguay a ordonné la démobilisation générale et la cessation de tous les préparatifs de guerre.

CE QU'A DEPENSE LA S.D.N. EN CABLOGRAMMES

Genève, 20 décembre. — Dans ses efforts pour mettre bon ordre dans le conflit sud américain, la Société des Nations a dépensé neuf mille livres soit plus d'un million de francs de cablogrammes se décomposant ainsi : cent trente mille francs pour cables à La Paz et Assomcion, le reste pour porter à la connaissance des différents membres de la Ligue les documents relatifs à ce différend.

Il semblerait logique qu'il incombe à ces Etats de rembourser ces frais à la Société des Nations.

Peut être la prochaine fois y regarderont-ils à deux fois.

UN ORDRE DU JOUR DU SENAT BOLIVIEN

La Paz, 20 décembre. — Le Sénat a voté un ordre du jour de confiance au gouvernement. Il l'a approuvé d'avoir accepté les bons offices de la conférence panaméricaine pour résoudre le différend avec le Paraguay.

LE CALME REVIENT

La déclaration des deux parties acceptant l'arbitrage a diminué la tension et l'émotion. Il est probable que la crise s'apaisera aussi rapidement qu'elle éclata.

## La maladie du roi Georges V

Londres, 20 décembre. — On apprend que le roi a passé une nuit assez bonne avec quelque sommeil, vers le matin.

UN BULLETIN DE SANTE RECONFORTANT

Londres, 20 décembre. — Cinq docteurs, après la consultation qui a eu lieu au Palais Buckingham ont publié, cet après-midi le bulletin suivant :

« Une consultation a eu lieu pour étudier de manière approfondie les progrès constatés dans l'état général de Sa Majesté et pour examiner la méthode de traitement à suivre désormais.

« La condition du côté droit de la poitrine est améliorée et il y a des signes que les fonctions organiques deviennent plus normales.

« La guérison de l'empyème, avec sa sévère infection locale, quoique satisfaisante, doit nécessairement être lente. La force du cœur augmente lentement.

« Il y a toujours un profond épuisement, mais la légère reprise des forces générales est appréciable.

« La guérison totale sera forcément lente et quelques difficultés pourront encore se produire, mais nous sommes heureux d'annoncer que le progrès est maintenant établi sur une base plus ferme ».

## Le raid transatlantique du capitaine Challe

Paris, 20 décembre. — Pilotant un monoplan de quatre cent cinquante chevaux le capitaine Challe est parti ce matin d'Orly en direction d'Istres.

Il emmenait à bord l'ingénieur Carol et le mécanicien Ousse.

Challe doit faire escale à Lyon où il descendra Carol qui rejoindra l'équipage d'ici quarante huit heures à Istres.

Le chef pilote Paillard tentera de décoller l'appareil avec la charge nécessaire pour la traversée de l'Atlantique sud. S'il y réussit l'équipage s'augmentera du commandant uruguayen Lalle Borges, dont on connaît la dramatique aventure dans le Rio de l'Oro, il y a deux ans, et l'avion prendra son vol vers l'Uruguay.


**Pourquoi ?** 600 ménages achètent actuellement leur vin aux
***Caves Populaires***

Parce-que — *Soucieux de leur santé, ils savent que les* CAVES POPULAIRES *offrent les garanties d'une hygiène absolue.*

Parce-que — *Les* CAVES POPULAIRES *possèdent un laboratoire d'analyses leur permettant de ne vendre que des vins sains et digestifs d'une qualité incomparable et toujours égale.*

Parce-que — *Les* CAVES POPULAIRES *ont organisé pour la première fois à Bastia, un* SERVICE DE LIVRAISON A DOMICILE, *fonctionnant avec une régularité absolue et ne comportant aucune majoration de prix*

Parce que — *Les* CAVES POPULAIRES *vendent leur vin à* **2.65** *le litre, et qui, s'attachant à mériter leur nom en s'attaquant résolument au problème de la vie chère, elles réduisent ce prix à......* **2.45** *à partir du 21 décembre.*

Profitez de tous les avantages qu'offrent aux consommateurs les CAVES POPULAIRES, en vous faisant inscrire pour le SERVICE A DOMICILE, 1, Route du Cap. — Ecrivez aussi Case Postale N° 60.
Sans tarder, un agent vous rendra visite.


## Le Scandale de la Gazette du Franc

Et M. Dumay donne des détails sur le contrat.

Invité à donner des précisions au sujet de la comptabilité financière du « Quotidien », M. Dumay a expliqué que pour éviter des indiscrétions il n'indiquait jamais le nom du donneur, la date du versement, ni le montant.

M. Dumay a quitté le Cabinet du juge vers 20 heures.

Il a déclaré en sortant :

— J'ai affirmé la bonne foi de tous au « Quotidien », y compris la mienne propre.

## Un grave accident aux Usines Renault

Paris, 20 décembre. — Un accident est survenu ce matin à la Centrale électrique des usines Renault, à Billancourt.

Un des turbo-alternateurs a sauté blessant un contremaître et deux ouvriers.

Cet accident, dont la cause n'a pu être immédiatement déterminée, nécessite une visite complète des tableaux de distribution.

Les usines Renault sont momentanément privées de courant mais le travail reprendra demain.

Les blessés sont Henri Béron, demeurant à Paris, contusions multiples à la tête ; Jean Defourques, demeurant à Juvisy, et Paul Galleron, demeurant à Boulogne ; les deux premiers peu grièvement blessés, ont été transportés dans une clinique de Boulogne. Le troisième a été électrocuté et on désespère de le sauver.

## Le règlement des réparations

Paris, 20 décembre. — Le Gouvernement publiera aujourd'hui un communiqué annonçant la nomination des experts et la convocation du second Comité du plan Dawes.

LA DESIGNATION DES EXPERTS FRANÇAIS

Paris, 20 décembre. — Suivant l'« Echo de Paris » le Gouvernement a désigné seulement un seul expert français pour le Comité des réparations c'est M. Moreau, gouverneur de la Banque de France.

Pour le second expert le Gouvernement hésite entre deux personnalités.

LA REPONSE ALLIEE

Paris, 20 décembre. — Le communiqué qui constituera la réponse des cinq puissances alliées à la note allemande du 30 octobre sera publié vendredi.

Il sera accompagné d'un document résumant les négociations qui furent poursuivies en vue de la constitution du comité des experts financiers indépendants chargé de préparer le règlement complet et définitif du problème des réparations.

## La révolte Afghane

Moscou, 20 décembre. — Le ministre des Affaires étrangères soviétiques a reçu de l'ambassadeur de Russie à Caboul un message transmis hier soir indiquant que les insurgés afghans auraient tenté plusieurs fois infructueusement de prendre d'assaut la ville de Caboul.

Les rumeurs suivant lesquelles Caboul aurait été pris par les rebelles sont démenties.

LE DESORDRE REGNE DANS L'ARMEE REGULIERE

Londres, 20 décembre. — On mande de Pechawar au « Times » que les bruits les plus fantaisistes continuent à parvenir de la frontière afghane, concernant les événements qui se déroulent dans le voisinage de Caboul, sans qu'on puisse y ajouter foi.

Il paraît vraisemblable cependant que les soldats d'un régiment ont dû vendre leurs armes aux rebelles pour se procurer les vivres, aucune solde ne leur ayant été payée depuis longtemps.

Il est en outre certain qu'une grande partie du matériel de guerre acheté par le roi Amanoullah, au cours de son voyage en Europe est resté aux Indes.

## Lancement d'un sous-marin

Toulon, 20 décembre. — Ce matin à 10 heures a eu lieu, à l'arsenal du Mourillon, le lancement du sous-marin mouilleur de mines « Saphir ».

Le vice-amiral de Vindry, commandant en chef le cinquième arrondissement maritime, présidait, entouré du contre-amiral Morris, major général, de l'ingénieur général Dachez, directeur des constructions navales et de tous les chefs de service du port.

La musique des Equipages de la Flotte a joué l'hymne national quand le « Saphir », ayant le petit pavois, a été lancé.

Paris, 20 décembre. — M. Briand sera entendu mercredi par la Commission des Affaires étrangères sur les articles du collectif concernant les [illegible]


TOUS CEUX QUI VEULENT SE
**CREER UNE SITUATION AUX COLONIES**
OU
**A L'ETRANGER**
doivent lire l'édition spéciale de *La Presse Economique*, ils y trouveront des *informations utiles et des renseignements indispensables*. Cette brochure publication, ornée de 18 illustrations, comportant la matière d'un livre, est envoyée franco contre la somme de 6 francs, adressée en mandats ou timbres à M. P. SENN, 21, rue du Louvre à Paris.
Les premiers souscripteurs recevront un supplément documentaire gratuit.


## Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 20 décembre. — Du « Matin » (M. Jules Sauerwein) :

« Ainsi, les jours qui viennent de s'écouler sont riches d'enseignements et suffisent d'augmenter la confiance que l'on peut avoir dans la Société des Nations car si on [illegible] toutes les bonnes volontés et en informant heure par heure tous les intéressés, M. Briand a pu arrêter, en attendant un règlement amiable, des troupes qui en étaient déjà venues aux mains et on peut comprendre que l'action du Conseil serait au moins aussi efficace si ces incidents s'étaient produits en Europe et non point en Amérique du Sud. »

De l'« Homme Libre » :

« Déjà le respect n'est pas suffisamment observé sous l'Arc de Triomphe. Il s'y donne des rendez-vous inadmissibles.

« Des filles des environs y viennent rôder, comme sur un simple trottoir. Autour de la tombe, à certaines heures, les soirs d'été surtout, on cause, on rit, des étrangers sans doute. N'importe, on doit leur imposer respect s'ils ne savent pas se l'imposer eux-mêmes.

« Cela n'est pas tout. La dalle sacrée depuis quelques mois est un peu trop visitée par des gens qui s'en devraient tenir éloignés.

« M. Le Provost de Launay l'a écrit au préfet de police en termes énergiques, crus, nécessaires. Une danseuse viennoise s'y est fait photographier, un chef indien s'y est fait cinématographier.

« Le Poilu Inconnu, écrit M. Le Provost de Launay, nous appartient, à nous Français, et on ne l'a pas placé sous un monument consacré à la gloire des soldats de l'empereur pour qu'il serve de réclame aux aventuriers de toutes couleurs et aux rastas de tous les continents. »

De l'« Ere Nouvelle » (M. Cadenet) :

« Pour organiser la paix il faut avant tout du bon sens. Jusqu'ici on s'était préoccupé de dicter un décalogue pacifiste ou d'entonner un hymne à la fraternité.

« M. Briand, lui, dégage des solutions d'apaisement non d'une doctrine mais d'une interprétation humaine des faits. Ainsi faisait Talleyrand en sa meilleure forme, ainsi doivent faire tous ceux qui entendent accomplir dans cet ordre d'idées une œuvre durable. »

Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

« Le pays se rend parfaitement compte de la grandeur de l'œuvre accomplie par cette Institution de Genève à laquelle il était si fort attaché déjà et qui a justifié une fois de plus son espoir.

« Cela ne signifie pas, certes, que tout soit dit, cela ne signifie pas que l'organisation actuelle soit la meilleure, cela ne signifie pas surtout que l'on ne doive pas donner de la Société des Nations une autorité de jour en jour plus grande, de façon à ce qu'elle établisse une hégémonie et soit aux yeux de tous les peuples un tribunal suprême, sans appel. »


HOCCO-RHUM
TUE LA GRIPPE.


## A l'Officiel

Paris, 20 décembre. — Le « Journal Officiel » publie :

*Justice* : M. Renaud, juge à Ajaccio, est nommé à Coutances.

*Intérieur* : M. Angelelli Barthélémy, commissaire de police de 2me classe est nommé de première classe à Ajaccio ; M. Olivier Benonte, commissaire de Police à Ajaccio est nommé à La Roumarie.

*Guerre* : La médaille des Evadés avec citation à l'ordre de la brigade est conférée à MM. Pierangi, sergent de réserve au 173me régiment d'infanterie ; Simonpaoli, caporal de réserve au 173me régiment d'infanterie.

*Marine* : M. Bodion, de Toulon, officier de première classe des équipages de la flotte est affecté au bataillon de côte de la Corse, à Ajaccio.

## TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 1919 5 %

Le numéro 77.012 gagne deux cent mille francs.

Le numéro 24.897 gagne dix mille francs.

Cinquante huit autres numéros gagnent [illegible]


ABONNEZ-VOUS
AU "PETIT BASTIAIS"

*A L'OCCASION DES FETES*
**AU BONHEUR DES DAMES**
**MADAME GUASCO**
00641
13, BOULEVARD PAOLI, 13 — BASTIA
*SOLDE ses collections de fin de saison*

**ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL**
2, Boulevard du Palais — BASTIA
**VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS**
VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

**Teinturerie Saint-Joseph**
RAPIDITÉ — 22, Boulevard Paoli - BASTIA — PERFECTION
TEINTURE ET DEGRAISSAGE EN 24 HEURES
SPECIALITE DE NETTOYAGE A SEC, A LA MACHINE
[illegible]


### ETUDE DE Me L. GIACOBBI, AVOUÉ A CORTE

*Adjudication sur licitation*

D'une maison, d'une vigne au lieu dit « Bella Piana » et d'un jardin et terrain vague, sis sur le territoire de la Commune de Bisinchi.

A l'audience des criées du tribunal de la Corse, section de Bastia devant M. Mariani, juge au dit tribunal,

Le neuf janvier mil neuf cent vingt-huit à huit heures du matin.

En exécution d'un jugement rendu par le dit tribunal, entre les parties ci-après nommées, le vingt-quatre juillet 1928.

Il sera aux requête, poursuite et diligence de Mlle Fracassi Marie-Françoise-Louise, sans profession, demeurant et domiciliée à Marseille, ayant Me Giacobbi, pour avoué,

En présence de : 1°, M. Etienne Fracassi, journalier, demeurant et domicilié à Marseille, rue Samatan N° 74 ; 2° M. Louis Fracassi, journalier, demeurant et domicilié à Marseille, rue Barbaroux N° 23 ; 3°, Mlle Antoinette Fracassi, sans profession, internée à l'Asile d'aliénés extrémité du boulevard Bail à Marseille, y demeurant, représentée par M. Louis Savy, avoué honoraire, en sa qualité d'administrateur des biens des aliénés non interdits, domicilié à Marseille, Place de la Corderie N° 2, colicitants, ayant Me Giacobbi pour avoué.

Et Mme Marguerite Martin, veuve Fracassi, sans profession, demeurant et domiciliée à Bisinchi, défenderesse ayant M Corteggiani pour avoué.

Procédé à l'audience des criées du dit tribunal au palais de justice de la dite ville, le 9 janvier 1928 à huit heures du matin, par devant M. Mariani, juge, à l'adjudication par licitation, aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit :

Désignation

1er lot. — Une maison d'habitation sise à Bisinchi se composant de cinq pièces et un grenier ainsi réparties : deux chambres à coucher, deux petites salles et un grenier.

Deuxième lot. — Un jardin au lieu dit « Milesiro », d'une superficie de trois ares soixante-quinze centiares ; un terrain vague au lieu dit « Milesiro » d'une superficie de quatre ares quarante centiares ; une vigne au lieu dit « Bella Piana » comprenant cinq cents pieds de vigne.

Outre les charges, clauses et conditions stipulées au cahier des charges déposé au greffe, les enchères seront ouvertes sur les mises à prix suivantes :

1er lot. — sur celle de 5.000 francs.

2ème lot. — sur celle de 1.816 frs.

Fait à Corté le 15 décembre 1928.

L. GIACOBBI

ILE-ROUSSE

### HOTEL DU CHATEAU

AVIS

Mme Tassana a l'honneur de prévenir sa fidèle clientèle qu'à partir du premier janvier 1929, elle cesse d'exploiter son commerce. *La Société de Ravitaillement Maritime* à Marseille, acquéreur de l'immeuble devant entreprendre à cette date des travaux de transformation et nouvel aménagement.


**FABRIQUE COULEURS LYONNAISE**
Très importante demande représentant de la partie ayant déjà clientèle en place. Ecrire : 1 Bureau du Journal N° 2019.

**ON DEMANDE**
Comptable très expérimenté. Ecrire en indiquant références, âge, prétention, abonné Bastia. Case Postale 76.

*VIENT DE PARAITRE :*
**L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929**
*En vente au PETIT BASTIAIS*

**Dégustez les......**

Marque
**J. VIDAL**
Agent : M. P. GUASCO,
13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

**ENGRAIS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN**
CYANAMIDE 18%
AZOTE AMMONIACAL
102 francs le bidon de 50 kgs, et Engrais pour vigne. Prix avantageux. Rendus franco quai Bastia. P. GUASCO, 13, Boulevard Paoli, BASTIA.

**MARINETTE**
14, Boul. Paoli
BASTIA
???
Robes et Manteaux
hautes nouveautés
*UNE VISITE S'IMPOSE*


### AVIS

Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égouts fonctionne à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.


**A VENDRE**
Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

**PROPRIETAIRES**
J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

**A CEDER**
Epicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, bureau du Journal.

# BOURSE DE PARIS du 20 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Seine 7 % 1925 Alpes | [illegible] | [illegible] |
| Seine 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1929 | [illegible] | [illegible] |
| **TERME** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. Fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Péchiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 600 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Joules | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Ert | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Pétrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financière Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Parts Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Franco Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Esp. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Labon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franc. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| Bi-Métal | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 5 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| **CHANGES** | | |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE


ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

SIGNATURE

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-00

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
E^T DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs


AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2-24
LES SEULES FLEURS
dignes d'être offertes
d'orner votre intérieur
dénotant de votre bon goût.
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 2 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate,
Prix modérés
Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs
Mines, Travaux publics, Industries.
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisations, Piquets, Toles ondulées.
Société Anonyme BOISSON & SAUVAGE
Capital 1.700.000 francs - ALES (Gard)
Agent général pour la Corse :
M. LEONELLI, Francardo.

POMMES DE TERRE EN GROS
Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : James Rondes, Reine des Sables, Eearly et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

L'ALMANACH VERMOT EST PARU
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

Mimosa


# Reste SOURD QUI VEUT

La surdité est un mal banni par la définition et non par la pitié, le malheureux qui n'entend plus, se réfugie dans le désert de l'isolement et du silence où les bourdonnements parasites le persécutent. Parce que ni les cures, ni les médicaments, ni les massages, ni les opérations, n'ont amélioré son état, le sourd finit par se croire incurable.

Et, pourtant, quand sa vue baisse, il sait bien qu'en portant des lunettes, il remet au point ses yeux fatigués.

Pour remettre l'oreille au point, lorsqu'elle devient dure, on porte l'Acoustimonor. C'est un instrument d'acoustique, simple et perfectionné, invisible et léger qui se substitue au sens défaillant, anime les organes de l'ouïe et fait entendre.

Ceux qui ne veulent pas rester sourds, n'ont qu'à écrire au Directeur de l'Acoustimonor, Service D.E., 16, Boulevard de Magenta, Paris, pour l'envoi gratuit de la brochure illustrée où se trouve clairement expliquée et scientifiquement prouvée l'action salutaire de l'Acoustimonor.


BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.


# Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 15 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 16 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 12 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand POLI.



La Cigarette surfine
fabriquée à Ajaccio
par H. ALBAN


Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° 4.

# PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

III

LES PRESSENTIMENTS DE LA DUCHESSE

Vous serez ma femme, et pas la femme de Ralph, répéta-t-il, je parlerai à mon père ce soir-même.

Et, comme une angoisse passait dans les yeux effarouchés, il sourit :

— Je suis sûr que ma mère vous aimera, promit-il. Elle est bonne et bienveillante à tous, et dès qu'elle vous verra...

— Elle ne me verra pas avec vos yeux, dit-elle, de plus en plus apeurée, en voyant s'approcher l'heure de son destin.

— Calmez-vous, ma chérie, dit-il, avec une tendresse enveloppante et qui la berça comme une caresse, je ne permettrai ni à Ralph, ni à un autre, de vous prendre à moi !

Liane leva vers lui ses beaux yeux, qui, de nouveau, s'irradièrent de confiance et d'amour, et s'arracha à son étreinte car la cloche de la petite chapelle sonnait lentement le couvre-feu à la ferme.

— Bonne nuit, petite fiancée, lui jeta-t-il gentiment, tandis qu'elle s'éloignait. Dormez bien et ne pensez plus à Ralph, que Dieu confonde ! Demain mon père ira parler au vôtre et ce damné fermier apprendra à se tenir à sa place.

En remontant vers le château, Ronald cherchait à se donner des raisons de confiance.

Après tout, l'Angleterre est le pays de la liberté individuelle, se disait-il, tout homme y peut faire sa vie à sa guise et mon père se rendra à mes raisons.

Cependant, son cœur battait terriblement en entrant dans la galerie où le duc et la duchesse d'Eton causaient avec leur vieil ami, sir Henri Ducalm. Ils étaient loin de soupçonner que leur fils unique, objet de tout leur orgueil et de toutes leurs ambitions, allait leur proposer pour belle-fille, l'enfant de l'un de leurs plus modestes tenanciers.

IV

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

Ronald n'était pas lâche, et jamais héros, partant pour quelque périlleuse mission, n'avait mis plus de bravoure à l'attaque qu'il n'en mit à soutenir sa dangereuse conversation avec son père, dès le lendemain matin.

Comme il s'approchait de sa mère pour lui dire bonjour, elle le regarda avec un peu de tristesse.

— Vous êtes sorti de bien bonne heure ce matin, Ronald, dit-elle, un léger soupçon de reproche dans la voix ; votre bon ami Henry vous a fait chercher en vain pour vous dire au revoir. Quelle extraordinaire attirance possède donc notre vieux parc pour que vous désertiez si complètement la maison pour lui ?

Sans répondre, Ronald s'inclina pour baiser la main de sa mère et celle-ci vit qu'il avait très chaud malgré la fraîcheur du matin.

— Mais vous avez marché comme un jeune fou ! dit-elle, le regardant plus attentivement, vous êtes rouge et congestionné, comme après une longue course.

— Je me suis hâté de rentrer en effet, ma mère, car j'ai à vous parler sérieusement, à mon père et à vous, et je voulais le faire avant le déjeuner.

— Est-ce donc si grave ?

— J'ai peur que vous en jugiez ainsi, mais ce n'est pas mon avis. Je vous demande l'autorisation d'épouser Liane Brice, qui est bien la plus charmante et la plus délicieusement pure des jeunes filles.

Il avait parlé avec une profonde déférence, mais une ferme résolution brillait dans son regard franc et son maintien ne trahissait pas le moindre embarras.

Le duc d'Eton releva la tête, son visage n'exprimait, pour le moment, qu'un étonnement sans bornes ?

— Liane Brice ? répétait-il, je ne connais personne de ce nom. Qui est cette jeune fille ? et où avez-vous bien pu la rencontrer ?

— Liane est la fille d'un de vos fermiers, mon père, dit-il, la voix ferme, je l'aime et elle m'aime.

Ronald s'attendait à un éclat de fureur, ce fut seulement un éclat de rire qui jaillit des lèvres du maître d'Eton-Court.

— La fille de mon vieux Brice ? dit-il, regardant sa femme avec un regard où se lisait l'indulgence du père pour l'enfantillage d'un gamin.

La duchesse d'Eton ne s'associa pas à cette insouciance, elle connaissait mieux son fils.

— Vous ne parlez pas sérieusement, Ronald, dit-elle, essayant de se garder de l'ironie autant que du blâme.

— Je suis sérieux jusqu'au fond de l'âme, ma mère. Je n'ai jamais été plus sérieux de ma vie. J'aime Liane et suis prêt pour elle à tous les sacrifices.

Le duc cessa de rire et regarda attentivement le beau garçon, en qui il avait placé tous les espoirs de sa race.

— Je ne crois pourtant pas que vous le soyez, Ronald, je ne veux pas croire que vous osiez demander à votre mère de recevoir la fille d'un de ses fermiers comme sa propre fille, destinée à prendre sa place ici, plus tard, et à porter notre nom ?

— Votre plaisanterie est de mauvais goût mon fils, ajouta-t-il, arrêtant une réponse sur les lèvres du jeune homme. Brisons là et qu'il ne soit plus question de cet enfantillage.

Une flamme envahissait maintenant le pâle visage du vieux gentilhomme, qui contenait mal sa colère.

Ronald ne se découragea pas et fit face à l'orage prévu :

— Il ne s'agit pas d'enfantillage, mon père, dit-il. Vous savez que, nous autres Eton, n'avons pas l'habitude de plaisanter avec les choses sérieuses et que nos ancêtres avaient la réputation d'être sérieux au point d'en être ennuyeux. Mais j'ai promis d'épouser Liane Brice, et, avec votre permission, je tiendrai ma promesse.

Un regard suppliant de la duchesse arrêta sur les lèvres de son mari des paroles irréparables ; le vieillard fit un effort pour se dominer, et il parvint à changer de ton.

— De toute façon, vous êtes trop jeune pour vous marier, et toute discussion sur ce sujet est pour le moment inutile et vaine. Eussiez-vous choisi pour en faire votre fiancée la fille du plus grand seigneur de toute l'Angleterre, ma réponse pourrait être la même, et jusqu'à votre majorité, je vous refuse mon consentement à tout mariage, « quel qu'il soit ».

La défense était plus adroite, la duchesse respira. Mais Ronald n'était pas désarmé.

— J'aurai vingt-et-un ans dans quelques mois, mon père...

La duchesse se leva et, sa main blanche étincelante de pierreries s'appuya affectueusement sur l'épaule de son fils, elle coupa la fin de la phrase irrespectueuse, en disant aussi gentiment qu'elle put :

— Mon cher enfant, dites-moi donc un peu qui est votre Liane ? Et d'abord, où l'avez-vous rencontré ?

Cette habile diversion, née de la tendresse maternelle, émut le jeune homme plus qu'il n'aurait voulu et des larmes montèrent à ses yeux que son orgueil eut peine à retenir.

La duchesse resserra affectueusement son étreinte.

— Elle est donc bien jolie ? demanda-t-elle avec un sourire où l'indulgence le disputait au blâme.

— Elle est si belle, ma mère, que je suis sûr que vous l'aimeriez en la voyant. C'est une jeune fille d'autrefois égarée dans notre siècle. Elle est douce et craintive et d'une pureté idéale. Je l'ai rencontrée il y a quelques semaines au jardin des fraises pendant votre absence et depuis je l'ai revue tous les jours.

Le duc et sa femme échangèrent un regard de consternation qui n'échappa pas au jeune homme.

— Pourquoi nous avoir fait mystère de ces rencontres ? demanda sévèrement le duc.

— Vous étiez absents quand je lui ai demandé d'être ma femme, mon père et, à votre retour, vous n'étiez pas seuls, j'ai cru devoir attendre le départ de vos hôtes...

— Et c'était pour la voir que vous étiez toujours dans le parc ? demanda la duchesse courant une fois encore la réplique prévue de son mari.

— Oui... vraiment maman, il m'est presque impossible de passer un jour sans la voir.

— Et... personne d'autre n'est au courant de cette folie ? voulut savoir le duc.

— Non, vous pouvez être assuré, mon père, qu'aussi longtemps que je ne vous mettais pas au courant de mes projets, personne d'autre ne devait les connaître.

De nouveau Ronald reçut le feu convergent des regards de ses parents désemparés.

Ils se reprochaient, en eux-même, une absence qui avait amené cette folie peut-être irrémédiable et ils étaient irrités du peu de confiance de leur fils qui les mettait devant un fait accompli. Pourtant ils ne pouvaient s'empêcher d'admirer la loyauté et le courage avec lesquels Ronald défendait son amour et entendait tenir sa parole. Mais ils étaient bien convaincus que « tenir sa parole » serait un malheur pour Ronald et aussi pour l'innocente et candide Liane qui ne pourrait pas être transportée de l'humble ferme au château princier où elle ne saurait trouver le bonheur.

A Suivre


[illegible] ANNÉE — N° [illegible]

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.88

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

SAMEDI 22 DEC. 1928.

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Compte Chèques Postaux : Ajaccio 156

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00642
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA


# Le Projet d'Électrification Générale de la Corse

## Les ressources financières

Il a été dit que la réalisation du programme d'électrification générale de la Corse comprenant les secteurs du nord et nord est, du sud, du centre, de la vallée de la Gravona et de l'extrême sud, abstraction faite du secteur de la Balagne que l'on peut déjà considérer comme électrifié, coûtera environ 84 millions, dépense totale.

Le département, se substituant aux communes dont la participation sera minime (cinq pour cent) faute de ressources, aura à assumer une charge d'environ 40% de la dépense totale.

La part contributive de l'Etat est évaluée à 45%. Le Conseil général a décidé que le ou les concessionnaires éventuels prendront à leur charge dix pour cent de la dépense.

Voilà, en gros, le programme des ressources établi.

Mais il a été convenu qu'on exécuterait d'abord une première tranche de travaux parce que le département est hors d'état d'engager tout de suite le montant d'une participation de 40% applicable à l'ensemble de l'électrification. On va procéder par étapes. L'assemblée départementale a estimé qu'elle pouvait, dès à présent participer dans la proportion de 40% à la réalisation d'une première étape d'électrification dont le coût total serait de 25 millions. Sans entrer dans le détail des calculs faits par les rapporteurs, MM. Peroni et Gavini, qui fixent les participations de l'Etat, des concessionnaires, des communes, du département, qui augmentent la part du département des frais d'amortissement du recours aux prestations en nature qu'on demandera dans la proportion de 30% de la dépense totale et de l'avance remboursable de 3% que le département consentira (sur 5%) aux communes vraiment trop pauvres, etc. le compte fait, le total de la dépense est exact. Les frais d'exécution de la première tranche des travaux sont couverts.

Les deux rapporteurs se sont également, et tout naturellement, préoccupés de l'avenir du programme d'électrification des cinq réseaux en question. Ils sont d'accord pour reconnaître qu'il est assuré.

« Cette disponibilité ne sera d'ailleurs pas la seule ressource dont disposera le département qui bénéficiera en outre des ristournes à recevoir des concessionnaires au fur et à mesure de leurs ventes de courant, ristournes dont votre commission n'a pas cru devoir faire état mais qui apparaissent comme certaines et de nature à faciliter notre tâche dans l'avenir.

« Le département pourra même envisager plus tard la possibilité que lui confère la loi du 13 août 1926 de percevoir une taxe sur le courant ; il est apparu à votre commission qu'il ne serait pas sage de vous en proposer dès maintenant l'application.

« Nous pouvons donc avoir confiance en une réalisation prochaine de notre programme d'électrification du département. Notre commission a cru pouvoir nous proposer d'entrer maintenant dans la voie des réalisations, pensant que l'effort considérable que s'impose le département facilitera la tâche de nos représentants au Parlement lorsqu'il s'agira d'obtenir des pouvoirs publics les facilités supplémentaires qui nous permettront d'activer le rythme des étapes successives à envisager pour la réalisation de notre programme » (rapport Gavini).

« Le Conseil général décide l'électrification totale de la Corse. Le programme d'ensemble sera réalisé par étapes, sans préjudice des extensions qui pourront être réalisées sur les réserves financières du programme, au profit des communes non comprises dans les syndicats primitifs et le plus tôt qu'il sera possible en vue de tendre à l'électrification générale de la Corse dans le cadre et suivant le rythme prévu par les crédits votés par le Parlement pour l'attribution des subventions de l'Etat pour l'exercice du pays ». (Rapport Peroni).

Nous avons tenu à insister et sur la volonté formelle du Conseil général de procéder non seulement à l'électrification complète des cinq secteurs actuels, mais aussi des communes distraites de ces secteurs, en même temps que sur le fait que la voie financière pour électrifier complètement les cinq secteurs existants, est, non pas fermée par les dépenses engagées par l'exécution de la première étape, mais ouverte. Le financement de cette première étape permet la constitution de disponibilités pour la seconde, et ainsi de suite.

Cet avis était nécessaire aux syndicats pour faciliter leurs décisions concernant l'établissement de l'ordre de priorité, qui est d'ailleurs commandé par des nécessités techniques. Les syndicats ont un rôle primordial à jouer. Raison de plus pour qu'ils en usent avec sagesse, en se dégageant complètement de tout particularisme.

# L'élection de Terra-Nova

## Le Tribunal acquitte les membres du bureau

Il nous est agréable d'annoncer à nos lecteurs que par un jugement de grande moralité, le Tribunal correctionnel de Bastia a acquitté nos amis Sestelli, Dardy, Olivari, Lota, Patrimonio, et a condamné la partie-civile aux dépens.

Obéissant à un sentiment de déférence à l'égard des magistrats, nous avions jusqu'ici évité de parler de cette affaire ; nous n'avions même pas manifesté notre indignation de voir traîner sur les bancs de la correctionnelle les meilleurs éléments de la Ville de Bastia : il nous paraît oiseux de faire ici l'éloge de nos amis, auxquels ont rendu un hommage éclatant leur brillant avocat, Me Moretti, ainsi que l'honorable organe de la partie civile, Me Colombani.

Ils appartiennent tous à la haute Société Bastiaise et n'ont cessé de respecter de tous temps les belles traditions de loyauté, de droiture qui sont l'apanage de leurs familles respectives.

Il était de notoriété publique que les Sestelli, les Dardy, les Olivari, les Patrimonio, les Lota étaient incapables de commettre une action susceptible de frustrer qui que ce soit.

Dans l'obligation de résoudre un cas délicat de droit électoral, ils l'ont fait en toute loyauté conformément aux usages universellement établis à Bastia ; et le Tribunal, dans un geste de haute indépendance, et en un dispositif bien motivé, leur a rendu justice.

Qu'il nous soit permis de lui citer nos amis Sestelli, Olivari, Dardy, Patrimonio, Lota, de leur attitude crâne et digne.

Martin BIANCONI.

N.-B. — *Nous publierons demain le compte-rendu des débats de cette affaire « de prétendue fraude électorale ».*

# La Clôture de la Chasse

*Paris*, 21 décembre. — La clôture générale de la chasse est fixée cette année au dimanche six janvier au soir sauf les exceptions suivantes où la clôture aura lieu le mardi 25 décembre 1928 : dans la Savoie, Haute-Savoie ; le dimanche 20 janvier 1929 : dans les départements suivants : Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse, Gers, Gironde Haute-Garonne Hérault, Landes, Lot et Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Tarn et Garonne, Var, Vaucluse.

# Les retraites des fonctionnaires Communaux et Départementaux

LA COMMISSION SENATORIALE ENTEND L'EXPOSÉ DE M. SARI

*Paris*, 21 décembre. — La Commission sénatoriale d'administration générale, réunie sous la présidence de M. Henry Merlin, a entendu un exposé de M. Lobandiene sur le projet de loi relatif à la stabilité des employés communaux.

Elle a entendu d'autre part l'exposé de M. Emile Sari, rapporteur, sur le projet de loi relatif aux retraites des fonctionnaires départementaux et communaux.

## A LA CHAMBRE

# Les interpellations sur les habitations a bon marché

*Paris*, 21 décembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 15 heures 05, sous la présidence de *M. Fernand Bouisson*.

*MM. Oberkirch* et *Loucheur* sont au banc du Gouvernement.

La Chambre reprend la discussion des interpellations sur les habitations à bon marché.

M. FRÉDÉRIC BRUNET

*M. Frédéric Brunet* constate que la loi Loucheur est une œuvre d'envergure offrant le plus grand intérêt au point de vue social mais cette œuvre est loin d'être parfaite.

Il convient de remédier aux nombreuses imperfections qu'elle comporte, et il est nécessaire de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la spéculation de s'en emparer.

D'autre part, il faut encourager le développement des Sociétés de crédit immobilier, envisager la limitation des prix des matériaux et consentir de larges exonérations fiscales.

L'orateur conclut en disant que la récente loi sur les habitations à bon marché constitue une heureuse tentative et qu'il ne faut pas la laisser avorter.

M. JOIN-LAMBERT

*M. Join Lambert* estime que l'application de la loi Loucheur doit permettre de poursuivre le double but du décongestionnement de Paris et du repeuplement des campagnes.

L'orateur préconise la révision des maxima des valeurs locatives.

M. ALEXANDRE DUVAL

*M. Alexandre Duval* s'inquiète de l'interprétation que l'administration paraît donner à l'article 19 de la loi du 13 juillet dernier, concernant plus particulièrement les constructions rurales.

Suivant cette interprétation les subventions ne seraient prévues que pour les constructions nouvelles.

L'orateur exprime l'espoir que la loi ne sera pas appliquée de façon aussi restrictive parce qu'il importe de sauver un nombre de maisons en mauvais état dans les campagnes et de ne pas exclure des bénéfices des subventions les plus intéressantes catégories de travailleurs agricoles.

LES EXPLICATIONS DE M. LOUCHEUR

Après interventions de *MM. Jaubert* et *Massimi*, *M. Loucheur*, ministre du Travail, monte à la tribune.

Le ministre indique tout d'abord ce qui fut fait par l'administration pour préparer l'application de la loi du 13 juillet dernier et il est heureux d'annoncer que les décrets sont actuellement prêts.

Puis *M. Loucheur* s'attache à démontrer que le pessimisme de certains jugements est exagéré et que la loi en cause, bien que n'atteignant pas à la perfection n'en offre pas moins de réels avantages.

*M. Loucheur* poursuit :

— Il s'agit d'une loi intéressant moins les fortunés et constituant un effort appréciable mais on ne peut prétendre d'un seul coup remédier à la crise du logement.

Le ministre souligne que le programme porte sur la construction de deux cent mille habitations en cinq ans et que la loi du 13 juillet 1928 doit par conséquent faciliter dans une grande proportion l'accession à la petite propriété.

Il souhaite que les ruraux en comprennent les avantages et en réclament le bénéfice.

Aux orateurs qui demandèrent la révision des maxima des valeurs locatives le ministre fait observer qu'il faut être logique et que l'augmentation de ces taux entraînerait une augmentation des prix des loyers.

— Quoiqu'on ait dit, ajoute M. Loucheur, je résisterai de toutes mes forces à l'opération de grande envergure qui se poursuit depuis quelque temps pour augmenter le prix de la construction. Le maximum est fixé par la loi du 5 décembre 1922. Faut-il en prévoir la révision périodique ? Peut-être, mais dans des limites raisonnables et nécessaires seulement, de manière à ménager les deniers de l'Etat, à ne pas dépasser la capacité de paiement des ouvriers et à ne pas faciliter certaines spéculations. Quant à la hausse des matériaux elle ne peut être imputée à la loi car, d'abord, elle n'a pas joué encore et ensuite elle ne prévoit qu'une augmentation de 16 pour cent sur les constructions actuelles.


(Lire la suite en 2e page)



ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"


## AU SÉNAT

# La discussion du budget général de 1929

*Paris*, 21 décembre. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 10, sous la présidence de M. Doumer.

M. Chéron, ministre des Finances, est au banc du gouvernement.

Le Sénat commence la discussion du projet de loi adopté par la Chambre portant fixation du budget de l'exercice 1929.

LE RAPPORT DE M. DUMONT

*M. Charles Dumont*, rapporteur général, présente des observations contre le peu de temps laissé au Sénat pour examiner un budget si important et intéressant toutes les branches du pays, notamment la défense nationale, les régions libérées et les grands travaux publics.

Le rapporteur général demande si le gouvernement ne pourrait faire en sorte que le Sénat eut au moins trois semaines à consacrer à l'étude du budget.

D'autre part, si le départ de l'exercice financier était reporté au premier avril de chaque année, suivant la proposition de M. Peytral, on aurait trois mois pleins pour examiner un budget aussi important.

*M. Charles Dumont* fait remarquer que le budget de 1929 excède de deux milliards 780 millions celui de 1928, qui dépassait sensiblement lui-même le précédent.

Le rapporteur général souligne que la stabilité budgétaire est encore loin d'être acquise et il faut s'attendre à de nombreux relèvements de crédits pendant l'année prochaine.

D'autre part, les dépenses militaires croissent cette année et croîtront encore particulièrement pour l'édification des fortifications reconnues indispensables à la frontière du Nord-Est.

— On ne peut cependant pas nous accuser de militarisme ; les précautions dont nous parlons donneront seulement plus de liberté pour nous consacrer à l'organisation de la paix ; en tout cas, le nécessaire sera fait pour la sécurité de la France.

Commentant son rapport, le rapporteur général montre que beaucoup d'autres dépenses ont trait à la politique sociale et aux travaux publics.

En terminant, M. *Charles Dumont* déclare :

— En entrant dans la période des grandes conversions nous franchirons une nouvelle et décisive étape dans la voie qui mène à la complète restauration financière de la France.

En descendant de la tribune, l'orateur est vivement applaudi et félicité par ses collègues.

INTERVENTION DE M. REBOUL

M. *Reboul*, au nom du parti socialiste, considère que le budget de 1929 apporte une grande désillusion au pays.

— Il est, dit-il, routinier, conservateur et ne revalorise pas les traitements et les pensions ; il est d'une parcimonie décourageante au point de vue économique et n'apporte rien au point de vue de la diminution des prix de la vie et décevant au point de vue politique.

Continuant ses protestations, il se plaint que onze milliards et demi soient affectés à la défense nationale.

Ces derniers mots amènent des protestations et le général Stuhl dit qu'en France personne ne veut la guerre.

Le sénateur de l'Hérault demande seulement des effectifs de 200.000 hommes.

M. *Reboul* déclare que rien n'a été fait contre la hausse des prix et la spéculation illicite.

M. *Poincaré* proteste.

M. *Reboul* demande la création de monopoles, de frapper les grandes richesses, d'assurer l'instruction populaire.

M. *Chéron* annonce que le gouvernement déposera le prochain budget avant mai. Il déclare que le solde de banque atteint près de huit milliards.

Le ministre souligne que plus d'un milliard est inscrit pour le rajustement des traitements.

Il explique ce que seront les prochains budgets, puis il préconise une large politique d'amortissement et de conversion dont les arrérages représentent actuellement 25 milliards ; il importe de donner une grande vitalité au marché de Paris d'où l'utilité de la réforme du régime fiscal des valeurs mobilières.

M. *Héry* présente quelques objections à l'optimisme du ministre et estime notamment que le budget de la défense nationale est insuffisant.

M. *Héry* termine en protestant contre les attaques sur le régime parlementaire.

M. *Linyer* parle longuement des finances des départements et des communes et de la situation difficile où ils se trouvent.

Il prie le ministre des finances d'envisager la réforme nécessaire aussitôt après le vote du budget.

M. *Clémentel*, président de la commission des finances, intervient et déclare que la commission s'est préoccupée depuis longtemps de la question. Elle a demandé au gouvernement de se saisir du projet élaboré par elle et d'en faire un texte législatif.

M. Chéron annonce que la question des artisans est à l'étude.

La discussion générale est close.

Le Sénat décide de se réunir demain matin à 10 heures et d'examiner le budget de l'agriculture.

La séance est levée à 20 heures.

## APRÈS LE PROCÈS DES AUTONOMISTES ALSACIENS

# Le Procureur Général Fachot victime d'un attentat

*Nos télégrammes de ce jour nous apportent la nouvelle de l'odieux attentat perpétré contre un haut magistrat qui avait été appelé à requérir contre les autonomistes alsaciens.*

*Hier encore, un de nos compatriotes, chef distingué du Parquet d'Oran, tombait sous les coups de feu d'un déséquilibré.*

*Il n'est pas dans nos idées de prétendre que ces cas exceptionnels sont symptomatiques d'un état d'esprit général qui permet à un justiciable de se croire autorisé à exercer une vengeance contre l'homme qui a reçu mission de requérir contre lui l'application de la loi.*

*Mais il est peut-être bon de signaler que ces crimes de droit commun sont toujours le fait d'individus dont l'esprit a été faussé par des théories subversives qui sont le thème quotidien des partisans de la terreur et des méthodes d'intimidation.*

*Quand un homme a cessé de plaire et que sa conscience n'est plus à l'unisson de celles pour qui la justice n'est qu'une forme de l'intérêt, on le supprime !*

*Si cet homme est un magistrat, l'exemple n'en est que plus impressionnant !*

*Triste signe d'une époque de démagogie où la magistrature a perdu son rang de troisième pouvoir à l'abri de l'insurance outrancière des pouvoirs législatif et exécutif.*

*Mais aussi, indulgence coupable de ces mêmes magistrats dont la générosité sans bornes incite les délinquants quels qu'ils soient à la récidive, en permettant chaque jour des atteintes au principe d'autorité.* — S.

LE DRAME

*Paris, 21 décembre. — Un inconnu ayant un fort accent alsacien est allé chez le procureur général Fachot, qui requit à Colmar contre les autonomistes, et lui tira deux balles de revolver.*

*L'état du blessé est désespéré ; le meurtrier a disparu.*

COMMENT FUT COMMIS L'ATTENTAT

*Paris*, 21 décembre. — Ce matin, vers huit heures, un individu ayant un fort accent alsacien et dont on a le signalement se présenta au numéro 127, avenue de Versailles, au domicile où, depuis hier, est installé M. Fachot, procureur général, qui requit à Colmar contre les autonomistes.

Reçu par Mme Fachot il lui demanda M. Fachot, auquel, disait-il, il avait à faire une importante communication.

— Mon mari est au garage, lui répondit Mme Fachot.

— Quand pourrai-je le voir ? demanda le visiteur.

— Dans une heure, revenez.

L'individu revint à neuf heures et fut reçu par M. Fachot.

— Vous êtes bien M. Fachot ? demanda-t-il.

— Oui, répondit M. Fachot.

— Fachot, procureur général ? insista l'inconnu.

— Certainement.

L'individu sortit alors de sa poche un revolver et à bout portant tira trois balles sur M. Fachot.

Deux des projectiles l'atteignirent au ventre, perforant les intestins ; le troisième se logea dans le Parquet.

M. Fachot s'écroula dans son sang.

Pendant que Mme Fachot, attirée par les détonations, se précipitait au secours de son mari, le criminel prit la fuite.

A LA CLINIQUE DU ROULE

M. Fachot, dont l'état est fort grave a été transporté à la clinique du Roule, à Neuilly, où des chirurgiens vont procéder à l'opération de la laparatomie.

L'INSTRUCTION

*Paris*, 21 décembre. — M. Matifas, juge d'instruction, chargé d'informer sur le meurtre de M. Fachot, a entendu cet après-midi un huissier qui a déclaré qu'il y avait trois jours un individu dont le signalement correspond à celui du meurtrier présumé, est venu à la Cour de Cassation demander l'adresse personnelle de M. Fachot.

LA CONSTITUTION DU MEURTRIER

L'assassin de M. Fachot [illegible]

L'IDENTITÉ DU MEURTRIER

*Paris*, 21 décembre. — L'assassin de M. Fachot [illegible] Georges Benoit, né en 1900 à Strasbourg (Alsace).

Benoit qui était boucher à Strasbourg, résidait depuis [illegible] à Paris, 121, avenue du Maine. Il sera transféré à la police judiciaire et interrogé par M. Matifas.

L'ETAT DU BLESSÉ

*Paris*, 21 décembre. — [illegible] Santé où le procureur Fachot [illegible] démentent formellement le bruit concernant la mort de M. Fachot.

A 21 heures, une piqûre [illegible] été faite au malade pour lui permettre de dormir.

# Le drame de la rue Chaigneau

*Paris*, 21 décembre. — M. Barck, juge d'instruction, a interrogé cet après-midi Mme Jeanne Weiler, qui tua son mari dimanche dernier. Elle était assistée de son avocat, maître de Moro-Giafferri.

La meurtrière a retracé, toute en pleurs, la scène du drame.

— Après une soirée passée dans les cabarets à la mode, mon mari et moi rentrâmes nous coucher.

« Mon mari s'étant endormi se réveilla et me vit pleurer ; il alluma une lumière et déclara :

— Je te rends malheureuse, il vaut mieux que je disparaisse.

« A ce moment il eut une brusque syncope. Je le maintins sur le lit pour qu'il ne tombe pas. Allant un peu mieux il se rendit aux water-closets.

« Comme je sentais venir une crise violente comme il en avait souvent, je pris un revolver dans l'armoire. En effet, quand il revint des cabinets il se précipita sur moi ; je tirais alors un coup de feu, il recula puis revint et s'avança encore sur moi. Je tirais une deuxième balle. Comme il râlait, je l'achevai.

« J'entendis des pas, je braquais mon revolver sur la porte, je vis mon enfant qui, réveillé par le bruit, venait voir. Je baissais mon revolver en voyant mon enfant. »

Mme Weiler après ce récit perdit connaissance.

# Le général Cadorna est mort

*Rome*, 21 décembre. — On annonce que le général Cadorna est mort aujourd'hui à seize heures.

*M. Joseph Bleeck (en médaillon), [illegible] et navigateur, vient de partir de San Diego (Californie), à bord d'un cotre à voile, long de sept mètres, dans lequel il se propose d'atteindre Prague, sa ville natale, en passant par le Canal de Panama, le Mississipi, les Grands Lacs et le Saint-Laurent et en traversant l'Atlantique.*

# Nouvelles diverses

*Paris*, 21 décembre. — La délégation de vingt journalistes belges s'est rendue ce matin à 11 heures 45 à l'Arc de Triomphe.

En présence de quelques camarades de la presse française les délégués ont déposé sur le tombeau sacré une gerbe de fleurs naturelles enrubannée aux couleurs de la Belgique et portant l'inscription suivante : « Les représentants de la presse belge au Soldat Inconnu Français ».

Ils se sont recueillis ensuite un instant.

*Paris*, 21 décembre. — M. Gendé, appartenant à l'Action Française interrogé aujourd'hui a reconnu sa participation à la manifestation du ministère de l'Agriculture. Il a nié sa participation aux actes de violence.

Le juge d'instruction a signé un mandat d'amener contre lui.

*Paris*, 21 décembre. — La Chambre Syndicale des tissus et nouveautés de France a fêté hier son soixantième anniversaire.

M. Bonnefous, ministre du Commerce, a présidé le banquet auquel assistaient MM. Oberkirch, François-Poncet, de Moro-Giafferri, etc.

*Paris*, 21 décembre. — Le bandit Polastro comparaissant aujourd'hui aux assises de la Seine, il a été cette fois condamné à 15 ans de travaux forcés pour escroqueries et vols qualifiés ; son complice Brown est condamné à 6 ans de réclusion.

*Paris*, 21 décembre. — M. Doumergue a reçu aujourd'hui en audience officielle le baron Frédéric Villani, récemment nommé ministre de Hongrie à Paris.

*Chambéry*, 21 décembre. — La Cour d'appel a rendu son arrêt dans l'affaire de diffamation intentée par Monseigneur Cerelli contre l'ancien député communiste Sadoul, qui a été condamné à cent francs d'amende.

La partie civile obtient le franc de dommages-intérêts et l'insertion de l'arrêt dans divers journaux.

*Paris*, 21 décembre. — M. Pierre Marraud, ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, a présidé ce matin la séance d'ouverture de la session de décembre du Conseil supérieur de l'enseignement technique.

Le ministre a donné la parole à M. [illegible], sous-secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique et aux [illegible], qui a tracé le programme [illegible] de l'Instruction Publique [illegible] l'enseignement technique.

Le Conseil a commencé après l'examen de l'ordre du jour.

*Paris*, 21 décembre. — Les négociations [illegible] franco-grecques sont momentanément interrompues.

*Paris*, 21 décembre. — Une mission présidée par le colonel Zilhan a quitté [illegible] pour la Guinée où elle collaborera avec la mission française dans les travaux de délimitation de la frontière franco-portugaise.

*Paris*, 21 décembre. — M. Briand a reçu ce matin M. Bourof, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, et le baron Villany, ministre de Hongrie à Paris.

*Paris*, 21 décembre. — M. Bénès, ministre des Affaires étrangères de Tchécoslovaquie, a quitté Paris cet après-midi. Il a été salué au nom de M. Briand par M. Balavier, chef adjoint du protocole.

*Paris*, 21 décembre. — Le Président de la République accompagné de M. Jules Michel, secrétaire général de la présidence, a visité ce matin l'Exposition des oeuvres des blessés de l'atelier Lachenal, organisée à la galerie de la Renaissance.

*Toulouse*, 21 décembre. — A La Chapelle (Haute-Vienne), un ouvrier d'usine portait un sac de poudre sur l'épaule. Soudain, la poudre s'enflamma et une violente explosion se produisit.

Cinq ouvriers ont été blessés dont quatre grièvement.

On suppose que la poudre a pris feu à la suite des secousses que subissait le sac pendant le transport.

*Londres*, 21 décembre. — D'après le correspondant du « Daily Express » à New-York, on a enregistré à Chicago depuis le commencement de l'année quatre cent soixante dix neuf meurtres.

On blâme de cet état de choses la mentalité les tribunaux sur qui les influences politiques ont trop de poids.

Un des chefs de service de la Sûreté [illegible] récemment qu'au lieu d'arrêter les criminels d'homicide on les [illegible] de port d'arme prohibée car il est alors plus facile de les faire condamner.

*Rome*, 21 décembre. — M. Grandi, sous-secrétaire d'Etat italien aux Affaires étrangères, quitte Stamboul demain pour rentrer en Italie.

*Bucarest*, 21 décembre. — La commission roumano-hongroise d'Alsace [illegible] les travaux qui seront repris le 10 janvier à San Remo.

*Londres*, 21 décembre. — M. Lloyd George, souffrant depuis plusieurs jours d'un refroidissement n'a pas pu prendre aux communes.

Son état s'étant légèrement aggravé l'empêcher garde le lit.

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

### ILE-ROUSSE

*De passage*. — M. Silvestrini, président de la Section permanente de l'Office départemental des Pupilles de la Nation de la Corse et M. Colonna d'Istria, secrétaire général, chevalier de la Légion d'honneur, en tournée de réorganisation des sections cantonales, sont arrivés dans notre coquette petite ville, à 10 h. du matin et ont assisté à la réunion de la section cantonale des Pupilles de la Nation du canton d'Ile-Rousse dont les membres étaient convoqués pour la constitution du nouveau bureau et l'élection des membres de la commission permanente.

Tous les membres de la section cantonale d'Ile-Rousse, répondant à la convocation, ont fait un excellent accueil à MM. Silvestrini et Colonna d'Istria, venus pour donner tous les renseignements sur le fonctionnement de cette grande oeuvre mutualiste.

Enchantés de la petite réception que leur avait réservé la Section cantonale, MM. Silvestrini et Colonna d'Istria en sont repartis à 11 h. 40 pour Calvi en compagnie de notre excellent sous-préfet, M. Aucourt, qui se trouvait de passage dans notre ville.

## AJACCIO

Nos concitoyens. — M. Jean-Paul Poli fils du regretté professeur agrégé au lycée Jausau-de-Sailly, a été promu au grade de contrôleur de 2ème classe de la Marine, grade équivalent à celui de capitaine de frégate.

*Dans le bâtiment*. — Le syndicat des maçons dans son assemblée générale du 16 décembre a décidé de fixer à partir du 25 décembre le prix de l'heure de travail à 5 francs, soit 40 francs par journée de huit heures en ville et à 6 fr. de l'heure en dehors de la barrière urbaine.

*Concours spécial de brebis laitières de la race ovine corse*. — Ce concours aura lieu le 28 et 29 décembre sur le territoire des communes de Ala, Peri et Cuttoli.

Les épreuves de ce concours comprennent quatre traites successives, faites sous les yeux du Jury par les bergers concurrents et portant sur les brebis présumées les meilleures, à raison de 5% de l'effectif total du troupeau, avec un minimum de trois animaux présentés.

*Le classement des troupeaux présentés étant fait exclusivement d'après le rendement en lait, les bergers qui auront soin d'abriter leurs troupeaux pendant la nuit et de leur donner un complément de nourriture à la bergerie, augmenteront leurs chances d'obtenir les plus fortes récompenses prévues en faveur des lauréats de ce concours.*

Une réduction de 20% sera effectuée sur les primes accordées aux lauréats qui refuseront d'adhérer à un Syndicat d'Elevage.

## CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fiard-Vigani, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert *tous les jours*, de 9 à midi et de 1 à 5 heures.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Dix mille gendarmes ont failli chiper dix mille bronchites simultanément.*

*Il faut que je vous conte cette histoire.*

*Le ministre de la guerre, dans sa mansuétude, entend que les hommes de la maréchaussée, à pied ou à cheval, soient couverts d'un manteau à pèlerine pendant la mauvaise saison.*

*Or, les dix mille manteaux utilisés actuellement par nos gendarmes, ont été fournis par un fabricant qui était arrivé tout net par un concurrent d'en avoir copié la coupe et l'ajustement d'après un modèle qu'il avait déposé en 1923, et qui, par conséquent, était sa propriété exclusive.*

*Et le concurrent ne demandait rien moins au tribunal correctionnel que de reconnaître cette contrefaçon et d'ordonner la saisie immédiate des dix mille manteaux.*

*Les juges ne suivirent pas le demandeur sur le petit chemin où il voulait les conduire. Ils nommèrent un expert qui se prononça contre lui.*

*Ouf ! ont fait les gendarmes.*

*Mais songez un instant à ce qui serait arrivé si le soupçonneux fabricant avait gagné son procès. Toute la gendarmerie de France et de Navarre était du coup « démanteléе ». Et si demain un bonnetier-chemisier avait prétendu que les tricots et les liquettes fournies à nos braves pandores étaient confectionnés d'après un patron exclusif qui lui appartint, ce n'est plus dix mille gendarmes sans manteaux que nous pourrions voir, mais dix mille gendarmes tout nus, grelottant, toussant et, esclaves de la discipline et des règlements, se fouant mutuellement au bloc pour attentat public à la pudeur !*

*Je vous assure que nos honorables représentants de l'autorité ont senti passer la bise aigre de la fatalité sur leurs têtes pendant quelques jours. Aussi, il coulera pas mal d'eau sous les ponts avant que, de nouveau, les gendarmes gent dans la gendarmerie !*

Gabriel Bauer.

# INFORMATIONS LOCALES

## Le Congrès départemental des Anciens Combattants

Voici les résultats détaillés du scrutin pour les élections au Conseil d'administration de l'Union départementale des Victimes de la Guerre :

Ont obtenu :

*Ajaccio*. (16 membres à élire) : MM. Mosconi, 1586 voix ; Casanoprana, 1580 ; Mariani, 1581 ; Dr Dragacci, 1579 ; Luca, 1550 ; Villanova, 1529 ; Pasqualini, 1522 ; Piannacci, 1474 ; Quilichini, 1454 ; Battelica, 1453 ; Colonna d'Istria, 1452 ; Dr Antonini, 1405 ; Silvestrini, 1381 ; Simon Pietri, 1280 ; Questana, 1183 ; Mme Castle, 1110 ; M. Giordani, 640 ; Mme Sabriai, 440 ; MM. Rossi, 315 ; Fratacci, 264 ; Canazzi, 254 ; Nega, 224 ; Spinosi, 213.

*Bastia*. (10 membres à élire) : MM. le Dr Fourleau, 1590 ; Dr Quilici, 1581 ; Luccioni, 1578 ; A. Mariani, 1541 ; Pasquinelli, 1529 ; Ferrandi, 1483 ; Fabre, 1459 ; Leandri, 1441 ; Rocchesani, 1335 ; Mme Cristofini, 1253 ; MM. Vecchini, 917 ; Croce, 849.

*Corte*. (2 membres à élire) : MM. Cerani, 1480 ; Casanova, 1480 ; Laporsi, 249 ; Casta, 269.

*Sartène*. (2 membres à élire) : MM. Balisoni, 1583 ; Giacomoni, 1550.

*Calvi*. (2 membres à élire) : MM. P. Buttafoghi, 1444 ; Lanzalavi, 1444.

## Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, samedi, 22 décembre 1928 ; 357e jour de l'année, 8 à venir.

Aujourd'hui : Saint Yves, év.

Demain : Sainte Anastasie.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. — 22 décembre 1739. — Le marquis de Maillebois était à peine arrivé à Calvi, que les habitants de la Balagne se réunirent en assemblée générale à Montemaggiore.

Cette assemblée résolut de maintenir les Corses en armes, et de lutter contre les Français, jusqu'au jour où ceux-ci auraient déclaré être en Corse, pour Louis XV, et non pour la sérénissime République.

## Chronique des Tribunaux

Le tribunal de simple police, présidé par M. Renucci, juge de Paix du premier canton, a eu à examiner à la dernière audience, 25 procès-verbaux intéressant 35 contrevenants qui étaient poursuivis :

5, pour contravention de roulage ; 4, pour infraction à l'arrêté sur le jeu unique ; 4, pour tapage nocturne ; 10, pour défaut d'affichage du prix de denrées ; 4, pour embarras de la voie publique ; 3, pour élevage de poules en ville ; 5, pour infraction au règlement sur les moeurs.

Toutes ces affaires ont reçu une solution appropriée.

## La Vie Sportive

Une bonne nouvelle nous arrive de Casablanca qui ne manquera pas de causer le plus vif plaisir aux sportifs bastiais.

Notre excellent ami, Charles Savery, le populaire Charlot qui opérait, on n'a pas oublié avec quelle virtuosité, au centre de la ligne d'attaque du Sporting Club Bastiais, a été sélectionné par la Fédération marocaine de Foot-ball comme inter-droit de l'équipe marocaine qui, le 25 décembre, à Rabat, rencontrera l'équipe de France.

Charlot, qui joue actuellement au Racing-Club Marocain, a au contact des grands joueurs de ce team mis au point ses merveilleuses qualités.

La Fédération Marocaine en lui décernant la cape vient de consacrer sa valeur.

Et c'est non seulement le joueur Savery et son ancien Club, mais tout le football Corse que cette distinction honore.

Avec nous, sans exception, les sportifs bastiais et corses applaudissent à la belle ascension de ce sympathique foot-baller. — F. P.

Demain, la foule des grands jours se rendra au Stade Olympique pour voir s'affronter les deux équipes rivales : S.C.B.-C.A.B. On se souvient des incidents qui marquèrent chaque rencontre, l'an dernier, et tout le monde espère que cette fois-ci la partie se déroulera, disputée, certes, avec acharnement jusqu'au bout, mais sans animosité, loyalement, sportivement.

Le C.A.B. présentera la même équipe que nous avons vu évoluer dimanche dernier contre la Citadelle. Elle est très homogène et capable des plus belles performances.

Le S.C.B., au contraire, affectua quelques modifications à la formation de son team. Ces changements dans l'équipe des Doyens semblent indiquer un flottement qui pourrait inquiéter ses supporters les plus fervents, et, permettent à leurs adversaires les plus grands espoirs sur l'issue de la rencontre. Est-ce à dire que les Bleus vont au devant d'une défaite ? Nous sommes bien loin de le penser, et bien que les Noirs partent grands favoris, nous leur crions : « Gare aux surprises ! »

Nous publierons demain la formation exacte des équipes.

HUNTER-HIM.

Après les belles séries de rencontres : E.F. - S.C.B., C.S.B. - C.A.B. et celle qui viendra, S.C.B. - C.A.B., le District Nord fera disputer le jour de la Noël, sous la présidence du général-gouverneur de la Corse, un grand match entre deux équipes composées des meilleurs joueurs de Bastia, que le D. N. a bien voulu sélectionner.

Le montant de la recette sera destiné pour l'entretien des tombeaux de nos pauvres soldats dont les dépouilles sont restées dans nos murs.

Nul doute que tout ce que compte Bastia de sportifs ne viennent encourager cette belle oeuvre de reconnaissance. D'autre part, nos vaillants joueurs s'emploieront de leur mieux pour nous faire assister à une belle démonstration de football.

Aussi, je ne voudrais pas terminer sans dire que si les anciens du 173e R. I. prêtent leur concours comme nous l'espérons, ce sera un beau gala de sport, que celui de mardi prochain au Stade Olympique. — X.

## De passage

Dr Dominique Morelli, de Sartène.

## Avis Officiels

RECENSEMENT DES AUTOMOBILES

*Déclaration de possession*. — En exécution de l'art. 3 de la loi du 19 juin 1928 le recensement des véhicules automobiles (y compris remorques et motocyclettes) aura lieu dans chaque commune, du *1er au 16 janvier 1929*.

Dans ce délai tous les propriétaires de véhicules (remorques ou motocyclettes comprises) devront remplir, à raison d'une par véhicule, des formules de *déclaration de possession* mises à leur disposition par les Mairies.

Cette déclaration *obligatoire* pour chaque véhicule, sur feuille séparée, même si ce véhicule a déjà été déclaré l'année précédente.

*Sont seuls dispensés de nouvelle déclaration*, les véhicules précédemment déclarés *inaptes* et pour lesquels le propriétaire a reçu *un certificat d'inaptitude* de couleur jaune.

*Passé le* 16 janvier *aucune déclaration* ne pourra plus être reçue par les Maires ou par l'Autorité militaire.

(Les propriétaires faisant l'acquisition de véhicules automobiles après le 16 janvier, ne sont tenus d'en faire la déclaration qu'au recensement de l'année suivante.

PENALITES

(*Art. 16 de la loi du 19 juin 1928*)

Les propriétaires d'automobiles qui ne se conforment pas aux dispositions précitées de la loi du 19 juin 1928, relatives à la déclaration et au classement des véhicules automobiles, peuvent être déférés *aux Tribunaux* et sont *passibles d'une amende de 75 à 3.000 francs.*

Les propriétaires qui auront fait sciemment de fausses déclarations seront frappés d'une amende de 150 à 6.000 fr.

*En cas de récidive : cette amende sera portée de 300 à 12.000 francs.*

RECENSEMENT DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES

Aux termes de la loi du 3 juillet 1877, sur les réquisitions militaires, et du décret du 13 novembre 1907 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de cette loi, un recensement général des chevaux, juments, mulets et mules de tout âge doit avoir lieu, tous les ans, *avant le* 1er *janvier*, dans chaque commune, sur la déclaration obligatoire des propriétaires et, au besoin, d'office, par les soins du Maire.

En conséquence, le préfet invite tous les propriétaires, quelle que soit leur nationalité, *en nom particulier ou collectif*, à se présenter à la Mairie de leur commune, *avant le 1er janvier 1929*, au plus tard, pour faire la déclaration de tous les chevaux, juments, mulets et mules, qui sont en leur possession, *sans aucune distinction ni exclusion*, en en indiquant l'âge et le signalement.

## Ciné-Chronique

*Voici le scénario du film L'Insoumise qui passe actuellement au Régent-Ciné-ma.*

Le Hadji Fazil el Ouargli, jeune prince arabe, est délégué par le Sultan à Venise, où se tient une conférence des puissances musulmanes.

Fazil a parachevé son éducation en Europe. Il a suivi pendant plusieurs années les cours de la fameuse Université d'Oxford et d'une Institution parisienne ; mais il est resté profondément attaché aux traditions et aux croyances de ses ancêtres, et l'Europe et ses moeurs lui font peur.

Sa mission terminée à Venise, le jeune prince va se hâter de rentrer au Maroc. C'est alors qu'il rencontre une jeune parisienne de la meilleure société. Fabienne, orpheline, plus que jolie, très riche, a été élevée à l'américaine, elle est très éprise de liberté.

Pourtant, malgré leur mentalité si différente, leurs moeurs opposées, les deux jeunes gens se sont violemment épris l'un de l'autre. Ils se sont épousés. Leur bonheur est parfait.

Mais Fabienne revoit certains de ses amis dont Jean de Béhopé qui avait été bien près d'être son fiancé.

Fabienne entend garder ses habitudes libres de parisienne capricieuse et totalement émancipée. Peu à peu, Fazil veut ressentir son emprise. Il sent se réveiller en lui tout son atavisme. Sa femme doit être « soumise », exactement obéissante, ainsi que le furent ses aïeules pour leurs maris.

Fabienne se cabre. Elle n'est pas une Arabe ! Pressentant un drame, Fazil préfère ne pas continuer l'aventure dangereuse.

Malgré son grand amour : il rompt, il s'enfuit, il renonce vivre dans son pays où il a le droit de vie et de mort sur ses sujets.

Fabienne, *de douleur*, est à deux pas de la mort. Guérie, elle va près de son mari qu'elle aime irrévocablement. Lui-même n'a pas cessé de l'adorer mais puisque, volontairement, elle est revenue près de lui, qu'elle est « sa » femme, il la garde, ainsi que ses autres femmes, prisonnière !

Fabienne obtient que ses femmes et, même les favorites, quittent le palais : mais bientôt elle apprend que pour assurer la continuation pure de sa race et selon la loi musulmane, le prince Fazil va contracter un second mariage avec la fille d'un haut dignitaire marocain.

Fabienne ne peut accepter cela ! La révoltée, l'insoumise proteste de toutes ses forces, mais elle est impuissante, à la merci de son mari, seigneur et maître.

Elle a pu appeler du secours, un dehors, Jean de Béhopé et quelques amis peuvent communiquer avec elle et préparer l'évasion.

Par ruse, il peuvent entrer au palais. Fazil est blessé ; Fabienne fuit.

Mais bientôt le prince arabe, secouru par ses serviteurs, rassemble quelques cavaliers et se jette à la poursuite des fugitifs.

Fabienne ne tarde pas à être rattrapée... et c'est la fin du drame.

Fazil, qui a été mortellement blessé, emmènera sa femme avec lui, dans la mort ; il lui fait absorber le goutte de poison que contient une de ses bagues. C'est le châtiment de l'insoumise qui n'appartiendra plus qu'à lui, dans l'Eternité.

## Nominations

### MÉDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire, sans traitement, a été conférée aux militaires des réserves dont les noms suivent :

Campana Jean-François, maréchal des logis au centre de mobilisation d'artillerie N° 402 ; 29 ans de services, 7 campagnes. A été blessé.

Giustiniani François-Antoine, adjudant-chef au bureau de recrutement du Havre ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été cité.

Borsotti Philibert-Etienne, soldat au centre de mobilisation d'artillerie N° 405 ; 15 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Cristini Vincent-Benoit, sapeur au bureau de recrutement de Nice ; 20 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Tiberi Antoine-Joseph, sapeur forestier au corps militaire des sapeurs forestiers ; 25 ans de services, 14 campagnes.

Luciani Mathieu, sapeur forestier au corps militaire des sapeurs forestiers ; 23 ans de services, 10 campagnes.

Francisci Joseph, sergent à la 31ème section de commis et ouvriers militaires d'administration ; 20 ans de services, 10 campagnes.

Passini Jean, sergent à la 15ème section de commis et ouvriers militaires d'administration ; 19 ans de services, 9 campagnes.

Ghirardi Augustin, sergent à la 31ème section de commis et ouvriers militaires d'administration ; 22 ans de services, 5 campagnes.

Santinelli Eugène, sergent au bureau de recrutement de Rhône-Nord ; 21 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Carlotti Augustin, sergent à la 15ème section d'infirmiers militaires ; 20 ans de services, 8 campagnes.

Casta Dominique-Toussaint, sous-chef ouvrier à la 11ème section ; 14 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Santi Antoine, Brigadier sergent du corps militaire des douanes, à Ajaccio, 24ème bataillon ; 37 ans de services, 1 campagne.

Sigala Toussaint, préposé soldat du corps militaire des douanes, à Gommegnies, 4ème bataillon ; 24 ans de services, 12 campagnes.

## Une avalanche au square Romieu

Une avalanche de jouets a dévalé au *Square Romieu*, le nouveau bazar du Cours Favale.

Un grand assortiment de jouets pour toutes les bourses, un choix complet de cartes postales et tous articles pour crèches y sont exposés.

*Entrée libre, Prix modérés, Distributions de ballons.*

Ouvert jusqu'à 19 h. 30 (même le dimanche jusqu'au 1er janvier). Ne vous trompez pas d'adresse : c'est « Au Square

## Variétés

A propos des pensions de guerre d'aucuns prétendent que dans beaucoup de cas elles ont été données à la faveur. Nous savons bien que la Société n'est pas parfaite et qu'elle ne le sera jamais Nous ne rechercherons donc pas si l'on dit vrai ou non — d'ailleurs ce n'est pas notre rôle — mais nous nous bornerons à dire qu'il parmi les nouveaux réclamants, dont quelques uns sont réellement intéressants, on ne pourrait pas faire mieux. Il y en a qui affirment avoir contracté au front des bronchites, par exemple, dont ils sont encore malades et pour lesquelles un pourcentage leur a été accordé, puis supprimé. Il s'agit d'être logique. La bronchite a-t-elle été reconnue ? Oui, puisque le 10 ou le 20% a été accordé. Où a-t-elle été contractée ? Sans doute au front, sinon pas de pourcentage possible. La médaille est-elle guérie ? Suppression valable du pourcentage. Mais si le combattant est toujours souffrant, suppression injustifiée de ce fait qu'elle arrive. Dans ces conditions, l'intéressé doit être soumis à une nouvelle visite médicale et voir comment on pourrait avoir les renseignements nécessaires sur l'origine de la maladie. En un mot, il ne faut rien négliger pour connaître la vérité.

Ce serait vraiment malheureux de ne pas donner satisfaction à quiconque a exposé sa vie ou diminué considérablement ses forces au cours de la grande guerre pour sauver la patrie.

Notre patriotisme a été merveilleux et la générosité de la France, très grande.

Il y a des calculs involontaires qu'on doit être heureux de réparer dès que possible.

Qu'on veuille donc bien instruire les nouvelles demandes qui présentent un réel intérêt, sans tenir compte du cadre, afin de réparer le mal, nos Pouvoirs, qui pourrait avoir été commis sans parti pris.

Tous les intéressés attendent cela du gouvernement et en leur nom nous nous permettons de dire qu'ils sont et seront toujours de fermes patriotes.

Nous osons espérer qu'ils ne seront pas déçus dans leur attente.

J.-M. Fontana

## AVIS DE MESSE ET REMERCIEMENTS

Le docteur Antoine Filippini ancien maire et ancien conseiller général ; M. Jean Filippini, magistrat, Mme et leur fillette ; le docteur Roger Filippini, Mme et leur enfant ; Mlle Vittoria Filippini ; M. François Guidicelli, inspecteur divisionnaire à la Cie P.L.M. et représentant de la Cie P.L.M. en Corse, et Mme ; M. François Guidicelli, propriétaire ; Mme et M. H. Savini, ancien maire et leur famille ;

Les familles Filippini, Guidicelli, Salvini, Nuns-Olivi, Rimbaud, Grimaldi, Gafferri, Colombani, Giacomoni, Antoniotti, Luiggi, Rossi, Franceschi et Canioni ont l'immense douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

**Mme MARIE-LUCIE-AUGUSTINE-CLOTILDE FILIPPINI**

*née Guidicelli*

ravie à leur affection le 13 décembre à 2 heures du matin dans sa soixantième année munie des sacrements de l'église, leur épouse, mère, grand-mère, belle-mère, soeur, belle-soeur, cousine et alliée.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.


MALADIES DES YEUX

**Docteur G. PACALIN**

16, BOULEVARD DE CARDO — BASTIA

HOTEL D'EUROPE

RESTAURANT

*NOEL :: :: REVEILLON*

*Service à la carte à prix fixe*

HUITRES ET COQUILLAGES

— GIBIERS —

— PLATS DU PAYS —

— PATES FROIDS, etc... —

— PLATS A EMPORTER —

*On reçoit les commandes dès aujourd'hui.*

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Chirurgie de la Tête et du Cou

**Docteur R. FOURTEAU**

19, Boulevard Paoli - Bastia

HOCCO-RHUM

TUE LA GRIPPE.

AVIS

Mlle M. CHRISTOFINI, sage femme de première classe ex-interne à la Maternité d'Alger. Consultations tous les jours de 14 à 16 heures. Vaccinations, Consultations gratuites : le Lundi.

1, Rue Abbatucci, BASTIA.

BANANES

GROSSES ET MUSCADES

A 0.70

S'adresser au magasin de Primeurs

VEUVE VESCOVALI

1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA

(Face la Chaussure Fulli)

GRANDE BRULERIE CYRNOS

33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

*TORREFACTION JOURNALIERE — DE CAFES —*

*EXPEDITION A L'INTERIEUR*

Téléphone : 1.06

*La plus ancienne Maison de la Corse.*


## Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — *Ce soir*, samedi, 22 décembre, à 9 heures, grande soirée artistique, vocal et instrumental, sous la direction du maestro A. Zuccarelli.

Première partie : (Cinéma) : Gangers, détective, comique en 2 parties. Orchestre. Intermezzo di Cavalleria.

M. Rossi, fort ténor, grand air de la Tosca. Mlle Merari, Connais-tu le pays ? Mignon. M. Maddoli, Cavatina du Barbier.

Mme Lombardi, « Vissi d'arte », Tosca. M. Vitteri, Mi chiamo Mimi (Bohème) et Ay Ay Ay (la romance en vogue).

Duo du premier acte de la Tosca : Mlle Lombardi, M. Rossi, Entr'acte.

Mlle Murari, grand air de la Favorite. M. Maddoli, grand air d'Hérodiade.

Mme Lombardi, « Pieta », Forza del Destino.

Mme Zuarelli, Solo de violon (méditation de Thaïs).

Mlle Vitteri, Mie Nuse (Rigoletto).

Duo de Cavalleria ; Mme Lombardi, M. Rossi.

« Di quella Pira », Trouvère, M. Rossi. Orchestre : Retraite.

Prix des places. — Premier rang de loges, Baignoires, Fauteuils, 8 fr. ; Stalles, 2e rang de loges, 5 fr. ; Parterre, 3 fr. ; Galeries, 2 francs.

La location est ouverte à « Fémina ». Lundi ; Débuts, Attractions sensationnelles.

REGENT-CINEMA. — *Ce soir à 8 h. 45* : gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent-Journal ; Un ménage animé, comique.

Pex-Film présente l'Insoumise. Tendresse exotique, inspiré de la célèbre pièce de Pierre Frondaie.

Location au Salon l' « Orgue ».

Au prochain programme : Antonio Moreno et Greta Garbo, dans : La Tentatrice, adaptation du célèbre roman de Blasco Ibanez.

FEMINA-CINEMA. — *Ce soir à 8 h. 45* : Gangers Détective, comique en 2 parties.

Pex Film présente Trois Bohèmes Candides, superproduction hors série, interprété par George O'Brien et Olive Borden. Ce film dépasse tout ce qui a été fait dans ce genre de film et réunit les noms de dix grandes vedettes de l'écran.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## La question du relèvement de l'indemnité parlementaire

*Paris*, 21 décembre. — *Le Petit Parisien*, qui dénonce le président du Sénat, si estime d'habitude, présentait ce matin, une estimation très grande.

En effet, M. Paul Doumer avait appelé MM. Fernand Bouisson, président de la Chambre, Bouilloux-Lafont, vice-président, Chéron, ministre des Finances, Clémentel, président de la Commission des Finances du Sénat, Charles Dumont, rapporteur général, les questeurs des deux assemblées, les membres des bureaux de la Chambre et du Sénat et MM. Babiène et Payra.

Cette réunion, purement officieuse, des personnalités des deux Chambres, avait pour but d'examiner la question de l'indemnité parlementaire pour rechercher un texte pouvant remplacer l'article 60 de la loi des finances, votée par la Chambre.

Commencée à 10 h. 45, cette réunion s'est terminée à midi, et les membres des bureaux que l'on a essayé d'interroger se sont retranchés tous devant la haute autorité du président du Sénat, seul susceptible de donner des indications s'il le jugeait à propos.

Cependant, nous avons appris que sur la suggestion du ministre des finances, on se serait mis d'accord sur un texte très simple : un relèvement de 1250 fr. de l'indemnité mensuelle spéciale attribuée aux sénateurs et députés pour frais de résidence et pour toutes les autres dépenses inhérentes à l'exercice du mandat législatif.

Il paraîtrait en outre que les bureaux et les questeurs des deux assemblées auraient l'intention d'organiser par voie de retenue sur l'indemnité parlementaire une caisse de compensation pour tenir compte à certains de leurs collègues des charges de famille, mais cela est une oeuvre d'initiative privée dont la réalisation est une question de règlement intérieur et on a estimé qu'elle n'a pas à figurer dans la loi.

En raison de la discussion du budget de 1929, demain matin seulement la Commission sénatoriale des Finances examinera le texte élaboré sur le relèvement de l'indemnité parlementaire.

## A LA CHAMBRE

Passant aux dispositions concernant les campagnes, le ministre expose qu'un rural achetant un terrain sur lequel existe une maison à réparer ne peut obtenir de subvention puisque les crédits destinés par la loi uniquement aux constructions neuves mais [illegible] intéressant les [illegible] agricoles seront examinés dans l'esprit le plus libéral.

*M. Loucheur* ajoute qu'il fera tous ses efforts pour faire étendre aux Sociétés de crédit agricole les avantages accordés aux Sociétés de crédits immobiliers.

D'autre part, relativement à l'assurance il s'emploiera à obtenir que dans très peu de temps les mutualistes puissent profiter intégralement de la loi.

Enfin, le ministre pense qu'il sera possible d'accorder aux familles nombreuses les avantages que *M. Landry* a réclamés en leur faveur et indique par ailleurs qu'il s'efforcera de faire réserver dans les constructions nouvelles un tiers des logements aux habitants de taudis à démolir.

Le ministre conclut en disant que la loi du 13 juillet dernier n'a pas d'ambition démesurée.

Ce qui est important c'est de savoir si on démarre bien. L'effort constaté en France depuis quelque temps pour l'accession à la petite propriété est tout à fait remarquable ; le Gouvernement continuera à le favoriser dans toutes les mesures possibles avec la collaboration du Parlement et des organismes intéressés. (Applaudissements).

Après diverses interventions le débat est définitivement clos par l'adoption d'un ordre du jour pur et simple.

La séance est levée à 18 heures 45. La prochaine est fixée à jeudi matin.

## La terrible explosion du quartier Holbon à Londres

UNE VERITABLE CATASTROPHE

*Londres*, 21 décembre. — Les journaux consacrent une grande place à la terrible explosion du quartier Holborn, un des plus centraux de Londres et publient des photographies impressionnantes de la catastrophe.

Il est admirable, disent-ils, qu'on n'ait pas de morts à déplorer ; deux des plus grandes artères présentent un spectacle de dévastation qui fait penser à un cataclysme.

A une heure du matin les flammes sortaient encore de la chaussée en plusieurs points et un immeuble qui a été évacué en hâte menace de s'écrouler.

La circulation est complètement interrompue dans le quartier qui est proche de celui des théâtres. A la sortie des spectacles, de nombreuses personnes en habit de soirée, dont les voitures n'avaient pu arriver jusqu'aux théâtres se sont jointes à la foule des badauds qui suivent les péripéties des travaux de secours.

LE SERVICE D'ORDRE

D'immenses forces de police ont été mobilisées et une armée de pompiers, d'employés du gaz et de l'électricité, de la voirie travaille fiévreusement à se rendre maître du sinistre et à prévenir un nouvel accident.

Des centaines de personnes sont sans domicile.

PLUSIEURS IMMEUBLES EN DANGER

A 2 heures 30, on annonçait que des explosions se faisaient entendre sous la chaussée. On déclare que les fondations de plusieurs immeubles se trouvant à un croisement important sont en danger de s'effondrer.

LES DEGATS SONT IMMENSES

*Londres*, 21 décembre. — La police et les pompiers ont veillé durant toute la nuit dans la zone où s'est produite la catastrophe d'hier et qui est considérée comme très dangereuse et donne l'impression d'avoir été dévastée par une violente secousse sismique.

Il est encore impossible d'évaluer les dégâts qui dépasseront peut être deux cent mille livres.

Les travaux de remise *en état* demanderont un minimum de trois mois

Des dispositions sont prises pour maintenir l'ordre aujourd'hui, en faisant appel aux brigades de réserves spéciales pour écarter la foule trop nombreuse, qui viendra dans le quartier, et faire évacuer au besoin les nouveaux immeubles dont les fondations sont menacées.

## La maladie du roi Georges V

BULLETIN DE SANTE DU MATIN

*Londres*, 21 décembre. — Le bulletin suivant a été communiqué à 11 h. 30 :

« Le roi a passé une nuit de repos. Il n'y a aucun changement. »

AU CONSEIL DE REGENCE

*Londres*, 21 décembre. — Le Conseil de Régence, qui s'est tenu dans la matinée au Palais de Buckingham, a duré trente minutes.

L'AMELIORATION

*Londres*, 21 décembre. — Le roi a passé une journée tranquille. L'état des organes particulièrement affectés ainsi que l'état général s'améliorent lentement mais progressivement.

## A l'Officiel

*Paris*, 21 décembre. — Le « Journal Officiel » publie :

*Assistance Publique* : M. Théry, inspecteur de l'Assistance Publique en Corse passe dans l'Orne.

## Le Scandale de la Gazette du Franc

LE SORT DES EMPLOYES

*Paris*, 21 décembre. — Trois cents employés de la « Gazette du Franc » s'étant présentés devant le Conseil des Prud'hommes réclamant leurs salaires et un délai de congé ont obtenu satisfaction.

UN DEMENTI DE M. HERRIOT

*Paris*, 21 décembre. — M. Herriot dément l'information selon laquelle il aurait détourné des fonds destinés à l'achat de livres de l'enseignement pour les verser à la « Gazette du Franc ».

L'INTERROGATOIRE DE M. AUDIBERT

Le second interrogatoire de M. Audibert a eu lieu de 14 heures à 17 heures, en présence de maître Campinchi.

L'inculpé a continué à expliquer son rôle à la « Gazette ». Il a déclaré n'avoir pas vu M. Briand personnellement, ni à la direction ni à la rédaction.

Le « Quotidien » ne participa à aucun moment à aucun budget de publicité officieuse ou officielle. Le 13 novembre MM. Gérard et Gérôme Lévy devinrent les collaborateurs de Mme Hanau ce qui confirma le témoin dans l'idée de ne pas se délier du point de vue politique ni judiciaire. M. Audibert déclare qu'il crut que les fonds de roulement du journal étaient fournis par Mme Hanau.

Le juge objecte :

— Pourtant le journal constituait une face que vous contribuiez à découvrir et derrière laquelle l'établissement bancaire faisait des opérations désastreuses.

M. Audibert proteste de sa parfaite innocence et de son ingorance totale de ces choses. Il avoue ignorer la source de ses appointements.

Avant de terminer il a dû avouer que les fonds des sept cent cinquante actions de l' « Interpresse » qu'il avait souscrites avaient été fournis par Mme Hanau.

L'interrogatoire sera poursuivi mercredi.

Le Juge a refusé la mise en liberté provisoire de M. de Courville.

Le magistrat a entendu M. Pierre Bertrand rédacteur en chef du « Quotidien » qui a confirmé la déposition de M. Dumay.

Il a entendu aussi Mme Herzent qui a déclaré avoir personnellement souscrit deux mille cinq cents actions de Mme Hanau avant la constitution légale de la Société.

## La balance commerciale

*Paris*, 21 décembre. — La direction générale des douanes communique la statistique suivante afférente aux onze premiers mois de l'année 1928.

Pendant cette période les importations ont atteint le chiffre de 48 milliards 235 millions 353.000 francs en augmentation de 563 millions 091.000 sur la période correspondante de 1927.

Pendant la même période, les exportations ont atteint la somme de 46 milliards 613 millions 704.000 francs en diminution de 3 milliards 235 millions 805 mille francs sur l'année 1927.

Pour les onze premiers mois de l'année en cours, il y a donc un excédent d'importations de 1 milliard 621 millions 649.000 francs.

Pour le seul mois de novembre 1928, un excédent d'importations de 121 millions 934.000 francs, les importations s'élevant à 4 milliards 735 millions 939 mille francs et les exportations n'atteignant que 4 milliards 614 millions 005 mille francs.

## Découverte d'un complot à Constantinople

*Londres*, 21 décembre. — Le correspondant du « Times » à Constantinople télégraphie que bien que rien n'ait encore été publié sur la presse allemande il est clair qu'une sorte de complot contre le Gouvernement a été découvert par les autorités.

D'après les dernières informations reçues cent cinquante arrestations ont été opérées à Brousse et un certain nombre à Constantinople même.

Parmi les personnes arrêtées on cite les généraux Rafet Pacha, Kiazim Karabekir Pacha et Djafar Taiar Pacha. Mais on dit également que trois officiers auraient été relâchés.

## La profession de foi d'un ancien communiste

*Rennes*, 21 décembre. — M. Georges Carré, délégué à la propagande du parti communiste pour la région ouest comparaissait devant le tribunal correctionnel pour excitation de militaires à la désobéissance.

A l'audience il a déclaré qu'il ne faisait plus partie de cellules communistes et qu'il renait le parti communiste parce que les dirigeants trompent le peuple et vivent de sa misère.

— C'est un devoir de conscience pour moi, dit-il, que de ramener dans le bon chemin les travailleurs qui s'en ai écartés.

Félicité de sa clairvoyance par le président M. Carré a été condamné à six mois de prison avec sursis.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris*, 21 décembre. — Du « Matin » :

« Il fallait prévoir cette vague d'assassinats mondains et autres qui nous submerge actuellement. D'une part, le relâchement de la discipline sociale, de l'autre l'indulgence effarante du jury. Mais ceci n'est après tout que la conséquence de cela.

« Or, j'entends fréquemment accuser les femmes de tout ce qui dissocie et détruit le foyer. Ce sont elles, parait-il, qui par leur soif d'émancipation, de plaisir et d'indépendance ont tué l'esprit de famille.

« Oui, mais les hommes peuvent-ils oublier que pendant trop longtemps ils ont traité avec la plus grande désinvolture l'épouse qui se résignait et, fidèle, demeurait attachée à son strict devoir que fort peu de plaisirs venaient égayer.

« Le jour où les brebis se révoltent c'est hélas le berger qui paie. »

Du « Petit Journal » :

« Des résistances se sont produites dans le groupe le plus nombreux du Sénat non point contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire ; mais contre l'assimilation de cette indemnité à un traitement d'une catégorie quelconque de fonctionnaires.

« Il n'est pas douteux que le système adopté par la Chambre soulève de graves objections. [illegible] de principe : d'abord [illegible] l'indemnité qu'elle [illegible] n'est qu'un traitement : par cela les assemblées les représentants du peuple se diminuent.

« Mais précisément il ne l'eut voulu que pour s'augmenter ; il ne faut donc pas s'étonner que les conséquences à certains membres de la Haute Assemblée comme un subterfuge qui manque de dignité. »

De la « Volonté » :

« Genève à deux missions bien distinctes. L'une est d'obliger les nations en cause à se soumettre avant d'employer la force à tout système de règlement pacifique ; l'autre est d'arbitrer en dernier ressort.

« Si ce système n'a pas été appliqué avec succès il ne faut donc pas croire que la Société des Nations doive résoudre le détail de toutes les affaires qu'elle a prises en mains.

« C'est là une conception à laquelle on devra arriver, un jour ainsi qui n'est pas admise pour l'instant.

« Le fait d'avoir contraint la Bolivie et le Paraguay à arrêter les hostilités et à faire appel à un arbitre constitue pour Genève un succès incontestable et non un échec ou une diminution de prestige. »

De l' « Homme Libre » (M. Eugène Lautier) :

« Dans ces temps de vie chère, lorsque la valeur du franc a été réduite dans une proportion de quatre cinquièmes j'estime que c'est manquer à la fois à l'équité et de coeur que de chicaner sur le coefficient de l'indemnité due à des hommes dont le temps est absorbé par le service de la chose publique. Il faut laisser aux plaisantins subalternes les images du député ou du sénateur qui passe sa vie dans les dancings.

« La vérité est qu'il n'y a pas au monde d'homme plus occupé qu'un parlementaire qui veut travailler, assister aux séances publiques et aux séances des Commissions, suivre les affaires d'intérêt général dans les ministères et se rendre dans sa circonscription pour étudier sur place les questions qui lui sont soumises par les électeurs. »


HOCCO-RHUM

TUE LA GRIPPE.


## Nouvelles Parlementaires

*Paris*, 21 décembre. — La Commission de l'assurance et de la prévoyance sociales, sous la présidence de M. Grinda, a pris connaissance du rapport de M. Besset sur le projet de loi tendant au temps de paix la loi du 31 juillet 1916 votée pour le temps de guerre afin de protéger les bénéficiaires des polices d'assurances sur la vie des bons de capitalisation échus.

La Commission statuera dans sa prochaine séance.

*Paris*, 21 décembre. — La Commission de législation civile et criminelle réunie sous la présidence de M. André Hesse a commencé dans la matinée l'étude de la réforme judiciaire et de la ratification du décret de 1926.

Elle a entendu le rapport de M. Félix Gouin concluant à l'acceptation de la réforme instituant le tribunal départemental.

*Paris* 21 décembre. — Le groupe fédéraliste de la Chambre s'est réuni, sous la présidence de M. Robert Serot, député de Metz. Il a examiné différentes questions qui doivent entrer dans ses attributions, en conséquence il a établi un programme d'action et a désigné les différents rapporteurs.

## Un attaché d'ambassade tué dans un accident d'auto

*Paris*, 21 décembre. — Une automobile transportant à Francisco M. Aytaya, attaché à l'ambassade d'Espagne a capoté à 15 heures à Guibert, près de Bonneval.

M. Alfaya a été tué et le chauffeur légèrement blessé.


*A L'OCCASION DES FETES*

AU BONHEUR DES DAMES

MADAME GUASCO

13, BOULEVARD PAOLI, 13 — BASTIA

*SOLDE ses collections de fin de saison*

ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL

3, Boulevard du Palais — BASTIA

VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

Teinturerie Saint-Joseph

RAPIDITE, 22, Boulevard Paoli - BASTIA PERFECTION

TEINTURE ET DEGRAISSAGE EN 24 HEURES

SPECIALITE DE NETTOYAGE A SEC, A LA MACHINE

Manteaux, Costumes, Chapeaux, Casquettes, Gants, Rideaux, Teintes à façon, etc.

Le souci du lendemain

Quand on a pour tout capital le travail de tous les jours, il est bien compréhensible que l'angoisse vous prenne lorsque l'on s'aperçoit que la santé décline peu à peu et que bientôt peut-être, le travail ne sera plus possible. A notre époque d'existence épuisante, les forces fléchissent fréquemment, les nerfs sont à bout, le sang s'appauvrit, la résistance physique s'amoindrit. On est sujet aux maux de tête, maux d'estomac. On dort mal, on mange à peine. Le moyen le plus certainement efficace pour arrêter les progrès du mal et rétablir l'état de santé, c'est de faire usage des Pilules Pink, qui sont un incomparable régénérateur du sang et des forces

M. Ant. Andronnet.

nerveuses, un rénovateur de l'organisme absolument hors de pair, ainsi qu'en témoignent les exemples journellement donnés par les personnes qui font usage de cet incomparable remède.

« Ce sont bien les Pilules Pink qui m'ont remis des troubles dont je souffrais depuis plusieurs mois — écrit M. Antoine Andronnet, demeurant 15, rue de Dijon, à Lyon — Je n'avais plus guère d'appétit et je ressentais souvent des brûlures à l'estomac, j'avais des douleurs par tout le corps, des migraines et presque toutes les nuits de l'insomnie. Les Pilules Pink m'ont été des plus salutaires, car, en ayant fait une cure, je me sens maintenant tout à fait bien. »

Les Pilules Pink sont le remède idéal contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, maux de tête, épuisement nerveux.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Phcie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 6 fr. la boîte, 33 fr. 50 les 6 boîtes, plus 0 fr. 75 de timbre-taxe par boîte.

971

Dégustez les......

Marque

J. VIDAL

Agent : M. P. GUASCO,

13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

ENGRAIS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN

CYANAMIDE 18%

AZOTE AMMONIACAL.

162 francs le bidon de 80 kgs, et Engrais pour vigne. Prix avantageux. Rendus franco quai Bastia. P. GUASCO, 13, Boulevard Paoli, BASTIA.


## PONTS ET CHAUSSEES

ASSAINISSEMENT DE LA COTE OCCIDENTALE DE LA CORSE

REGION DE GALERIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Je recevrai, jusqu'au 27 décembre 1928, à midi, des offres pour l'exécution, par voie de soumission-marché, des travaux d'ouverture d'un canal émissaire, à proximité de l'embouchure du Fango.

Le montant approximatif des travaux est de 32.000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux des Ponts et Chaussées à Bastia ou à M. Salfeti, ingénieur T.P.E. à Calvi.

*L'Ingénieur des Ponts et Chaussées*,

E. Althom

## ETUDE DE Me J.-B. SEATELLI

NOTAIRE A BASTIA

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste Seatelli, notaire à Bastia, le 11 décembre 1928, enregistré à Bastia le 13 décembre de la même année, F° 23, Case, 145.

M. Pierre-Jean Santini, Retraité, demeurant à Bastia, a vendu à

Madame Marguerite Rossi, épouse autorisée de M. Philippe Guerrini, avec lequel elle demeure à Bastia.

Le fonds de commerce de Tabacs exploité à Bastia, Rue St-François N° 2.

Les oppositions sont reçues jusqu'au dixième jour après la présente publication.

L'insertion a eu lieu au bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce.

Pour deuxième insertion.

Seatelli


ILE-ROUSSE

HOTEL DU CHATEAU

AVIS

Mme Tassara a l'honneur de prévenir sa fidèle clientèle qu'à partir du premier janvier 1929, elle cesse d'exploiter son commerce. La *Société de Ravitaillement Maritime à Marseille*, acquéreur de l'immeuble devant entreprendre à cette date des travaux de transformation et nouvel aménagement.

AVIS

Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égouts fonctionne à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.

A VENDRE

Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

PROPRIETAIRES

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

A CEDER

Epicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.

*VIENT DE PARAITRE !*

L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929

*En vente au PETIT BASTIAIS*

GROSSIR [illegible]

PUNAISES [illegible] — Et. Stouth-Santal, 21, r. de l'Opéra

# BOURSE DE PARIS du 21 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| **FONDS D'ETAT FRANÇAIS** | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Alsace | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| **TERRES** | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Hâvre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 600 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Z(?)tures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchoucs | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Paris Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Franco Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Naphta | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belges | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Laboo | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Guenelier Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Pallet Chaussure | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franc. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Chile | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Pension Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| El-Mitaj | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| **Fonds d'Etats Etrangers** | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1883 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1912 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 3 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

### CHANGES

| | | |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**RHUMATISMES**
les plus anciens et les plus atroces sont guéris vite et radicalement par le produit radioactif

**RADIOLE**

qui soulage les malades, élimine l'acide urique et calme instantanément les plus fortes douleurs. Nombreuses guérisons presque miraculeuses constatées officiellement.

Broch. et échant. gratis. Laboratoire du Radium, 15/8, Rue Vaneau, PARIS (7e).

COMPTOIR NATIONAL D'HORLOGERIE — MONTRES — CHRONO — PENDULES — REVEILS — ORFEVRERIE — BIJOUTERIE

**BANQUE de la CORSE**
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*


## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 22 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT

Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


CAP CORSE
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**
«paquet blanc»

L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE

**RHUM FOX-LAND**
Grande Marque


### ABONNEMENTS AU Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

### Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 65 francs — 6 mois : 35 francs — 3 mois : 16 francs
EXTÉRIEUR — Un an : 84 francs — 6 mois : 37 francs — 3 mois : 17 francs


AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA — Téléphone 2-36
LES SEULES FLEURS
*dignes d'être offertes*
*d'orner votre intérieur*
*dénotant de notre bon goût.*
Livraison à domicile.
Expédition à l'intérieur.

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
[En ve]nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
*Téléphone N° 3 Omessa*
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en loricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigners.
Livraison immédiate, Prix modérés
Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs
*Mines, Travaux publics, Industries.*
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Toles ondulées.
Société Anonyme BOISSON & SAUVAYRE
Capital 700.000 francs — ALES (Gard)
*Agent général pour la Corse :*
M. LEONELLI, Francardo.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS
en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*



Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand POLI.



POMMES DE TERRE EN GROS
Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Rose des Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 21, Rue Opéra, BASTIA

L'ALMANACH VERMOT EST PARU
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

Mimosa

La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par *H. ALBAN*


*Feuilleton du PETIT BASTIAIS* — N° 5.

## PAR PEUR DE L'AMOUR

### Par Louis D'ARVERS

IV

PREMIÈRES ESCARMOUCHES

— Vous avez mal agi en manquant de confiance envers nous, dit la duchesse, mais dites-nous tout maintenant.

Alors, sans la moindre hésitation, Ronald dit son juvénile roman d'amour et, en dépit de leur détresse, un sourire venait parfois détendre les lèvres de ses auditeurs à cette naïveté d'amour, à ce petit roman champêtre « sourires, larmes et fleurs ». Le visage du duc se détendit un peu, et il vint mettre sa main sur l'épaule de son fils.

— Mon cher, dit-il, nous ne pouvons que désapprouver votre conduite, vous vous êtes conduit comme un très jeune homme que vous êtes encore, mais nous ne pouvons qu'approuver votre désir de loyauté envers cette enfant qu'un vous n'auriez pas dû troubler de votre amour. A bien réfléchir, vous n'êtes pas seul coupable. Votre mère et moi sommes jusqu'à un certain point responsables. Nous aurions dû comprendre que la solitude d'un vieux château ne convient pas à votre âge et qu'elle pouvait vous être mauvaise conseillère.

— Vous avez fait une bévue, c'est incontestable, ajouta-t-il nettement. Je refuse de la sanctionner en vous donnant mon consentement à ce mariage, aussi insensé pour votre Liane que pour vous-même : c'est mon droit.

Et comme Ronald faisait un geste qui le disait sûr de lui pendant l'année à courir, il répondit :

— D'ici votre majorité, je fais appel à votre honneur, Ronald. Quelle que doive être à ce moment-là votre décision, je vous demande de renoncer d'ici là à voir cette jeune fille. Quand vous serez majeur, nous en reparlerons.

Ce disant, le duc prit la main de sa femme qu'il passa sous son bras, suivant sa vieille coutume, et tous deux quittèrent la galerie.

Dès qu'ils furent seuls, ils se regardèrent consternés, et échangèrent leurs impressions. La duchesse était pâle et toute nerveuse encore de l'effort qu'elle avait fait pour dominer la situation et empêcher que la discussion devînt trop violente entre les deux hommes.

— Convenez Ruppert, que notre fils est noble et chevaleresque... Pauvre cher et naïf garçon. Comme il paraît fier de son absurde folie. Nous aurons de la peine avec lui, j'en ai peur...

— Ne vous inquiétez pas trop ma chère, le temps est le meilleur des maîtres et c'est à lui que nous allons faire appel. Ronald n'atteindra sa majorité que dans un an. D'ici là, beaucoup de choses peuvent changer.

— En tout cas, voici en pièces nos beaux projets concernant Valentine d'Essex...

— Croyez-vous ? Elle sera ici la semaine prochaine, m'avez-vous dit ? Laissez Ronald la voir chaque jour dans l'intimité, il la comparera à sa jolie mais rustique Liane, et qui sait ?...

La duchesse secoua la tête, elle connaissait mieux son fils.

— En tout cas, dit-elle, je vous demande de ne pas lui parler de Valentine. Laissez-moi ce soin, si je juge possible, plus tard... En attendant, je vais essayer d'un peu de diplomatie. Je descendrai demain à la ferme, je verrai cette enfant, peut-être aussi ses parents, et je réfléchirai à ce qui peut être fait.

— Si vous obtenez que les Brice envoient leur fille ailleurs, ce serait un grand point d'acquis, approuva le duc.

— J'essaierai...

V

OU EST LIANE ?

Toute la nuit la duchesse fut troublée par d'étranges pensées, hantée de pressentiments et de peurs vagues qui l'empêchèrent de reposer.

— Qu'allait-il advenir de tout cela ? Malheurs et souffrances indubitablement.

Dès le bon matin, sa première pensée fut de courir à la ferme et d'y demander Liane.

Celle-ci vint à elle le cœur battant et adorable en son émoi.

La duchesse eut besoin de faire appel à toute sa raison pour ne pas absoudre en son cœur la folie de son fils.

Liane avait trouvé instinctivement la coiffure pouvant convenir à son type. Ses cheveux noirs, plus rares que les cheveux blonds en Angleterre, étaient naturellement ondulés, et elle les laissait encadrer son pur visage de vierge, sans les contraindre en aucune façon à suivre la mode changeante des villes ; ses joues rosées et son front blanc recevaient une beauté précieuse de cette sombre couronne.

A la vue de la duchesse, toute couleur avait quitté son visage, mais elle n'en paraissait que plus touchante et plus belle.

— Délicieuse ! décréta la duchesse en elle-même, mais vraiment trop rustique et absolument inculte... Comment Ronald a-t-il pu penser un instant à faire duchesse d'Eton cette fleur des champs ? Elle perdrait tout son charme sous l'étincellement des lustres et la somptuosité des salons.

Infiniment gracieuse bien que mortellement émue, Liane restait tremblante devant sa châtelaine, n'ayant pas même le courage de lever les yeux et ne pouvant arriver à prononcer un mot.

Lady d'Eton ne pensa pas que cette gaucherie était justifiée par l'angoisse d'une telle minute qui allait décider du bonheur et de tout l'avenir de cette enfant, elle n'y vit que sauvagerie rustique.

— Je suis sûre que vous devinez ce que j'ai à vous dire, Liane, commença-t-elle avec bienveillance ; mon fils nous a dit les engagements qu'il a pris envers vous, et je viens, « à son insu », faire appel à votre raison.

Le cœur de Liane ne battait presque plus dans sa poitrine ; elle fit appel à toute sa volonté pour ne pas s'évanouir là, devant cette femme qui venait lui demander de renoncer à son amour qui était toute sa vie.

— Je ne voudrais pas vous blesser en quoi que ce soit, mon enfant, nous estimons et aimons grandement vos parents et nous savons que vous êtes en tous points digne d'eux, mais vous devez comprendre que si bonne et charmante que vous soyez, vous ne pouvez pas devenir châtelaine d'Eton-Court...

Le plus fort était fait, Liane avait entendu prononcer l'arrêt qu'elle attendait depuis les premiers mots de la duchesse, elle se raidit, appelant à elle toute sa jeune dignité, mais resta silencieuse.

— Le duc et moi, quelles que soient nos bonnes intentions à votre égard, dit la duchesse, ne pouvons pas vous introduire dans notre famille sans y introduire en même temps vos parents... Croyez-vous qu'ils s'y sentiraient à leur aise ? Croyez-vous pouvoir être heureuse vous-même, dans un monde dont vous ignorez tout, et qui est parfois cruel et injuste ?

Liane, toujours immobile, continuait de regarder le sable à ses pieds. Pas une fois ses yeux ne s'étaient levés vers la grande dame, qui disait avec bonté de si cruelles vérités.

La duchesse eut pitié de cette douleur muette qui ne voulait pas s'avouer. Elle prit la main de la jeune fille :

— Ne me croyez pas orgueilleuse ni méchante, Liane, mais comprenez que, même à beaux passions sur l'inégalité des situations sociales, il resterait l'inégalité de l'éducation et de l'instruction entre votre mari et vous. Et, croyez-moi, ma pauvre enfant, il y aurait là un élément certain de souffrance pour vous deux.

Chose curieuse, Liane n'était plus humiliée, un sentiment nouveau de fierté naissait en elle. Malgré tout, malgré ce qui lui manquait et qu'on lui rappelait si impitoyablement, Ronald l'aimait.

Il l'aimait et, si elle renonçait à lui, ce serait, non pour obéir à cette femme qui venait de la torturer, mais pour son *bonheur à lui, et de son plein gré.*

Et comme un père entrait hâtivement, désolé d'avoir fait attendre la duchesse, elle fit une révérence à celle-ci et disparut.

Ce fut seulement, quand elle fut hors de la vue de tous, qu'elle laissa couler ses larmes, sûre que son bonheur prenait fin à jamais et se rendant compte qu'elle avait toujours inconsciemment attendu cette minute.

— J'ignorais tout, madame la duchesse, affirmait, dans le même moment le fermier Brice.

Et son regard loyal ne laissa aucune place au doute. Evidemment le brave homme était aussi surpris que l'avaient été le duc et la duchesse en recevant la confidence de leur fils.

— J'étais si loin de soupçonner l'entente de ma fille avec le jeune monsieur que, ce matin même j'ai promis sa main au fermier Ralph.

La diplomatie de la duchesse réussissait au-delà de ses espérances, du moins elle en jugeait ainsi. Le vieux Brice et sa femme paraissaient sincèrement désolés. Evidemment le bonheur de leur fille leur paraissait plus assuré avec le fermier Ralph qu'avec leur jeune seigneur.

Elle n'eut donc aucune peine à leur faire admettre que la meilleure solution était de ne rien brusquer, mais d'éloigner momentanément la jeune fille.

— Ne la grondez pas, recommanda-t-elle, ne lui faites aucun reproche qui la puisse humilier, soyez gentils et bons pour elle comme vous avez accoutumé de l'être et, surtout, ne lui parlez pas, pour le moment, d'un autre mariage.

*A Suivre*


25e ANNÉE — N° 205 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 23 DÉC. 1928

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Ajaccio [illegible]

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 33 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A) | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B) | 46 | 80 | 150 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00644
BIBLIOTHÈQUE BASTIA


## Napoléon Italien

Le thème de « Napoléon italien » n'est pas nouveau. C'est une des fiertés de l'Italie que de rappeler la lointaine, mais réelle, ascendance italique de Napoléon Bonaparte, et, bien entendu, cette fierté est justifiée. Elle s'ajoute à la nôtre, et elle ajoute même à celle de la France. Napoléon ayant été un des chefs du parti français en Corse, au moment où Paoli était le chef du parti anglais, qui ne tenait nullement, à notre avis, la gloire de Paoli, car les événements de cette époque, il faut les juger en se pénétrant intimement des circonstances d'époque ou de milieu. Autrement, la philosophie de l'histoire, sans laquelle tout jugement sain serait impossible, ne se dégagerait pas.

Mais là, n'est pas la question pour le quart d'heure. Nous voulons rappeler que le thème de « Napoléon italien » développé sur le plan historique est juste, mais non sur le plan politique, et il y a une forte nuance entre les deux. Napoléon n'aurait pas été Napoléon s'il avait renié son origine toscane, ou s'il s'en était flatté. Cette origine était, à ses yeux, un simple fait, comme son origine macédonienne aux yeux d'Alexandre ou son origine africaine aux yeux d'Annibal, ou son origine javanaise aux yeux de Pasteur. Si Napoléon a considéré qu'il a pu tenir les sources de son génie de son terroir natal, il pensait à la Corse, non, tout de même, à la Toscane, qui représentait une ascendance vraiment trop éloignée. Néanmoins, on ne constate pas avec déplaisir la vanité des Italiens modernes de faire souvent allusion aux ancêtres transalpins de Napoléon. De là à l'incorporer à leur domaine politique, ce n'est pas aisé, sauf pour un mégalomane.

La persistance avec laquelle les journaux italiens s'incorporent Napoléon, admettant tout juste son origine directe Corse, en marquant jusqu'à la plaidoirie jusqu'à la Toscane et l'Italie, ne tient pas à attirer l'attention du Bulletin de la presse étrangère publié par le ministère français des affaires étrangères, qui reproduit un morceau idoine du *Telegrafo* : Napoléon est italien, il pensait en italien, il a voulu l'unité italienne. Il a enseigné aux Italiens à se battre pour leur libération, etc.

Par simple affection pour l'Italie, ou pour éloigner de la France le danger autrichien ? Les Anglais sont-ils venus, en 1914-18, au secours de la France, uniment, ou ont-ils voulu combattre la menace de l'hégémonie Allemande ? Ce dernier exemple, que l'on pourrait multiplier à l'infini, montre sous quel angle de partialité la passion polémique conduit les gens à déguiser les mobiles des grands hommes. Portant secours aux Italiens contre les Autrichiens, Napoléon — c'est le cours élémentaire de l'histoire qui nous l'apprend — ne songeait qu'à la sécurité française. Il agissait non en toscan, non en italien, mais en français, général ou empereur.

On comprend, outre le pur sentiment de mégalomanie, l'autre sentiment qui fait ainsi parler des Italiens ignorants ou qui affectent l'ignorance. Ils ont entendu dire que c'est l'accession au trône de Napoléon qui a soudé la Corse à la France. Alors, ils pensent, et comme honteusement, la contradiction l'argument : Napoléon ? Mais il était italien par un vieil ancêtre qui a précédé de plusieurs siècles la naissance du futur chef du parti français en Corse, du futur empereur des Français.

En toutes choses, la modestie est souhaitable en ce qu'elle empêche qu'on aille aux sottises. De même que Napoléon songeait à la grandeur et à la sécurité de la France en engageant les campagnes d'Italie, de même il ne songeait à son ascendance italienne que, pour ainsi dire, par inadvertance comme il peut nous arriver de penser, au cours d'une rêverie vagabonde à Fesch, à notre première paire de chaussettes. Napoléon a songé à son ancêtre arbalétrier, le premier Bonaparte venu en Corse, en se disant *in petto* qu'il aurait pu plus mal faire, en prenant une autre direction géographique qui l'aurait conduit à Vienne ou chez le grand turc, car les Italiens ont toujours été, il faut le reconnaître, de grands voyageurs devant l'éternel, pour, de préférence, y fonder des comptoirs marchands ou défricher les terres ingrates. Nous sommes presque confus de tirer ces choses-là, mais enfin, Napoléon est Corse, né dans une Corse déjà française, ou si l'on veut remonter plus haut pourquoi s'arrêterait-on à San Miniato, et pourquoi ne découvrirait-on pas que les Bonaparte de San Miniato sont venus de Corfou ou du pays des Grisons ?

Et puis, Guillaume d'Orange était bien originaire par sa famille d'Orange en Provence, qui fut le meilleur Néerlandais de son temps et des époques qui suivirent... Et ce lieutenant de Napoléon légitime, ce Bernadotte, qui, en un quart de génération, s'oublia comme français pour se découvrir beaucoup 60 latitude nord... Et est émouvant Washington qui, de pure et directe souche anglaise, tire sa gloire d'avoir taillé des croupières à un peuple où il comptait encore sans doute des oncles germains.

C'est la vie, ou, la vie telle qu'elle est, telle quelle doit, la vie universelle.

P. B.

## Conseil des Ministres

*Paris, 22 décembre.* — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, en Conseil, sous la présidence de M. Doumergue.

Le Conseil a traité de diverses questions relatives à la discussion du budget et a procédé à l'examen des affaires courantes.

*M. Barthou a fait signer par le président de la République le nouveau projet de loi sur les loyers dont on trouvera d'autre part le résumé.*

Le ministre de la Justice a fait également signer par le Président de la République un décret aux termes duquel M. de Selves, ancien président du Sénat, ancien ministre des Affaires étrangères, grand croix de la Légion d'honneur, est nommé membre du Conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, en remplacement de M. Guesch-ner.

Le prochain Conseil aura lieu mercredi.

## La révolte afghane

*Berlin, 22 décembre.* — Le ministre allemand à Caboul mande que la bataille en Afghanistan semble toucher à sa fin.

Des deux côtés on aurait fait des promesses de négociations qui, rapidement menées, seraient sur le point d'aboutir.

LA NOËL DES ETOILES DU CINEMA. — Chut... Chut... C'est peut-être lui, dit Anita Page à son amie Raquel Torres, qui attendent anxieusement devant une cheminée, la venue probable du Père Noël.

## Après l'attentat contre le Procureur Général Fachot

### Il se confirme que Benoit n'a été que l'instrument des autonomistes alsaciens

NOBLES PAROLES DE M. FACHOT

*Paris, 22 décembre.* — Les journaux consacrent de grands espaces au *mérite de M. Fachot qui a déclaré :*

— L'attentat dont je suis victime fera faire un grand pas aux affaires alsaciennes et ne servira certainement pas la cause autonomiste.

« S'il contribue à dissiper le malaise [illegible], à arranger les affaires de la France et de l'Alsace qu'importe si je [illegible].

— En mourant, j'emporterai avec moi le sentiment d'avoir été utile à ma Patrie jusqu'au bout et même après ma mort. »

L'ETAT DU BLESSE EST SATISFAISANT

*Paris, 22 décembre.* — Dès ce matin, les professeurs Bergeret et Hartmann et le docteur Schlissinger se sont rendus à la clinique de Neuilly où M. Fachot a été opéré hier.

Après avoir examiné le blessé ils ont *communiqué* le bulletin de santé suivant :

« M. Fachot a passé une bonne nuit, son état est, ce matin, satisfaisant.

« Le pronostic reste encore réservé. Signé professeurs Bergeret et Hartmann et docteur Schlissinger. »

LE PROCUREUR-GENERAL FACHOT EST PROMU COMMANDEUR DANS L'ORDRE de la LEGION D'HONNEUR

Sur la proposition de MM. Poincaré et Barthou, le Président de la République, le Conseil de l'ordre ayant donné son avis, a signé un décret de services exceptionnels la nomination comme commandeur de la Légion d'honneur de M. Fachot, conseiller à la Cour de Cassation.

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE ALLEMANDE

*Berlin, 22 décembre.* — Les informations relatives à l'attentat dont a été victime le procureur général Fachot, occupent naturellement une place prépondérante dans les gazettes allemandes qui s'abstiennent généralement de se livrer à des commentaires.

Les nationalistes n'observent pas la même réserve et n'hésitent pas, dans la majorité des cas, à faire indirectement *tout au moins l'apologie de l'assassin et à couvrir la victime d'injures.*

Le correspondant parisien de la bien pensante « Germania », le docteur Pfafferot, a même le triste courage de jeter la suspicion sur la vie privée du procureur général Fachot.

Le socialiste « Vorwaerts », lui-même, publie un commentaire ambigu et équivoque et en tout cas peu favorable à la France.

L'organe de la social démocratie condamne naturellement la tentative de meurtre mais ne peut s'empêcher d'attaquer la France.

« Cet attentat, écrit le « Vorwaerts », fera [illegible] beaucoup de sympathies dont commençaient à bénéficier les autonomistes à ceux qui préconisent une lutte sans merci contre l'autonomisme. *L'attentat constitue un indice* grave de l'état de choses existant en Alsace-Lorraine. »

LA COMPLICITE EVIDENTE DES AUTONOMISTES ALSACIENS

*Strasbourg, 22 décembre.* — On fait remarquer dans les milieux bien informés que les autonomistes qui depuis plusieurs jours étaient en possession d'une lettre de l'assassin du président Fachot ne se sont présentés qu'hier soir vers 17 heures 15 chez le commissaire du troisième arrondissement de Strasbourg pour lui remettre cette lettre.

Les autonomistes ne sont donc venus informer la police qu'après avoir eu connaissance de l'exécution de l'attentat.

Nous croyons savoir d'autre part que la police strasbourgeoise a saisi ce matin une autre lettre adressée par Benoit à un autonomiste de Strasbourg et dans laquelle le meurtrier écrit :

« J'ai rempli ma mission. »

LA PERQUISITION CHEZ LE MEURTRIER

*Paris, 22 décembre.* — Au cours d'une perquisition opérée au domicile de Benoit, le meurtrier de M. Fachot, on a saisi 17 cartouches, un paquet de journaux parisiens, une malle d'osier, des brouillons de lettre à sa femme et des numéros de l' « Alsasser » et du « Volkswille ».

LE DERNIER BULLETIN DE SANTE

*Paris, 22 décembre.* — Dans la soirée à 18 h. 45, le bulletin de santé de M. Fachot était communiqué : « L'état continue à être satisfaisant ».

# AU SÉNAT

## La discussion du budget

### Le budget de l'Agriculture est adopté

*Paris, 22 décembre.* — La séance du Sénat est ouverte à 10 heures 05, sous la présidence de *M. René Renoult*, vice-président.

*MM. Chéron et Hennessy* sont au banc du Gouvernement.

Le Sénat reprend la discussion générale du budget de l'Agriculture.

*M. Montenot*, premier orateur inscrit parle en faveur du houblon qui, tout en n'ayant pas la réputation du vin, mérite que l'on s'intéresse à sa culture car il est cultivé dans de nombreux départements en France, notamment en Alsace-Lorraine.

L'orateur voudrait qu'on amenât les planteurs de houblon à ne cultiver que des espèces de choix, qu'on les instruisît des règles de la cueillette et le séchage bien compris. L'orateur demande enfin qu'il y ait des séchoirs coopératifs aménagés à la moderne.

En terminant, M. Montenot exprime le souhait qu'il y ait corrélation entre le prix du houblon et celui du blé et qu'on organise la vente des houblons, directement aux brasseurs.

La production du houblon intéresse *beaucoup le pays et il est désirable que* le Gouvernement accorde sa collaboration au groupe interparlementaire qui s'est formé pour la défense de la bière nationale.

*M. Mochet* traite de la cinématographie agricole, fonctionnant grâce à la subvention sur les fonds du Pari mutuel mais il [illegible] de nouveaux crédits. D'autre part, il est urgent de mettre en application la loi de 1927 sur la radiophonie agricole.

*M. Brenier* parle en faveur de l'intensification de l'enseignement agricole, notamment grâce à l'emploi de films instructifs et de conférences faites par des professeurs d'Agriculture.

*M. Cassez* revenant sur la question du houblon montre l'importance de cette culture pour toute la région de l'est mais il se plaint des bas prix actuels.

Puis *M. Douan* présente des observations sur la petite propriété rurale qu'il désire voir favoriser. Il demande l'attribution de prêts à long terme et voudrait qu'on fît appel à la caisse des dépôts.

L'orateur s'occupe aussi des cours post scolaires agricoles, de la question des engrais et des coopératives agricoles tant soutenues par le crédit agricole.

*M. Delthil* réclame des mesures de protection pour les oiseaux utiles à l'Agriculture.

*M. Marcel Michel* indique ensuite les mesures nécessaires pour enrayer la dépopulation des campagnes : assurance nationale contre les intempéries, avec participation de l'Etat, protection de l'apprentissage agricole ; politique du blé protégeant le producteur ; réprimant la spéculation et supprimant la taxe sur le chiffre d'affaires sur les blés et farines.

*M. Hennessy*, ministre, répond aux différents orateurs.

Pour le houblon il pense qu'il faut organiser une culture dans les régions lui convenant le mieux.

Quant au cinéma agricole et à la radiophonie, le ministre explique ce qui a été fait. Il se déclare d'accord avec les membres de la Haute Assemblée pour amplifier l'instruction agricole par une entente entre les ministères de l'Instruction publique et de l'Agriculture.

A propos de la petite propriété, *M. Jean Hennessy* annonce que quarante quatre familles en sont déjà bénéficiaires.

Puis, le ministre de l'Agriculture explique son programme devant provoquer et encourager les vocations agricoles.

La discussion générale est close.

On adopte sans changement important les quarante premiers chapitres du budget de l'Agriculture et la suite du débat est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à 13 heures.

SEANCE DE L'APRES-MIDI

La séance de l'après-midi du Sénat est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de *M. Doumer*.

*MM. Chéron et Hennessy* sont au banc du Gouvernement.

Le Sénat reprend la discussion du budget de l'Agriculture.

*M. Méjean* présente des observations sur la trop grande extension des vignes en Algérie. Sur le chapitre 54, relatif à la répression des fraudes, *M. Méjean* signale le relâchement observé dans la répression alarmant les producteurs.

Il ajoute que la Commission interministérielle a protesté énergiquement contre le retard apporté à la publication du décret.

*M. Hennessy* répond que le décret est parti aujourd'hui pour le ministère du Commerce.

*M. Méjean* parle du sucrage des vendanges et des abus des fraudes portant préjudice à la viticulture.

*M. Hennessy* répond qu'on supprimera l'abus du sucrage. Il faudrait une loi si on veut contingenter l'entrée des vins algériens en France.

*M. Méjean.* — C'est ce que nous demandons.

*M. Lancien.* — Et les consommateurs, qu'en faites-vous ?

*M. Hennessy* ajoute que la Commission interministérielle de la viticulture étudiera la question des vins algériens.

Les chapitres 50 à 68 sont adoptés.

*M. Courtier* se fait l'écho des plaintes des habitants écartés des agglomérations qui ne profitent ni de l'électrification ni de moyens de transport suffisants.

*M. le comte d'Harcourt* appuie ces observations ; il exprime l'opinion que le réseau électrique devrait être développé dans les mêmes conditions que la voirie locale.

*M. Joseph Faure* se félicite de voir inscrit un crédit de cent cinquante millions pour l'électrification des campagnes.

*M. Hennessy* annonce qu'on peut espérer que d'ici cinq ou six ans toutes les communes de France auront l'électricité.

Après diverses observations portant sur la situation des agents de forêts, sur la restauration des terrains en montagne *M. Chéron* répond que le projet ouvrant un crédit de deux cent millions pour indemniser les victimes des calamités de toutes natures vient d'être déposé.

Un relèvement du crédit sera également demandé pour la restauration des terrains en montagne.

Les derniers chapitres du budget de l'Agriculture sont adoptés.

### Le budget des affaires étrangères

On commence l'examen du budget des Affaires étrangères.

*M. Lemery*, auteur d'une demande d'interpellation sur le pacte Kellogg et l'accord naval franco-britannique pense qu'on pourra discuter cette interpellation pendant la navette qui aura lieu prochainement entre les deux Chambres.

Les premiers chapitres du budget des Affaires étrangères sont adoptés.

Répondant à *M. Méjean, M. Briand* dit que tous les efforts utiles seront faits pour l'élaboration de la nomenclature internationale douanière.

### Le budget de l'air

L'ensemble est adopté. On passe à l'examen des chapitres du ministère de l'Air.

*Le général Hirschauer*, rapporteur, au chapitre 72, souligne la nécessité d'étudier attentivement la question des carburants afin d'en trouver en France.

*M. de Lubersac* développe des objections contre l'empiètement du ministère de l'Air sur les ministères de la Marine et de Guerre.

*M. Hirschauer* remarque au contraire que la dispersion des pouvoirs a été néfaste.

L'orateur parle ensuite de l'Aviation commerciale.

*M. Laurent Eynac* expose alors son programme et montre ce qui a été déjà fait depuis son arrivée au pouvoir.

## La maladie du roi Georges V

LE ROI A PASSE UNE BONNE NUIT

*Londres, 22 décembre.* — Il n'y a aucun changement dans la santé du roi. Il a passé une bonne nuit.

*Le roi et la reine ont exprimé le désir que les fêtes de Noël se passent joyeusement.*

LES FETES DE NOEL SE DEROULERONT COMME CHAQUE ANNEE

La reine, le prince de Galles, le duc d'York, l'archevêque de Canterbury et le premier ministre ont tenu un Conseil hier à la salle du roi.

Le Christmas Royal réunira cette année à Buckingham, la famille royale au complet ce qui ne s'était pas encore produit.

Les bals donnés par les maisons de commerce à leurs employés à l'occasion de la Noël ont déjà commencé après le bulletin satisfaisant qui a été donné hier sur l'amélioration de la santé du roi.

## Les modalités de la constitution et de la convocation du Comité d'Experts

LE COMMUNIQUE des GOUVERNEMENTS

*Paris, 22 décembre.* — Voici le communiqué des Gouvernements belge, allemand, britannique, français, italien et japonais relatif à l'accord intervenu entre eux touchant la constitution du Comité des experts :

« *Après avoir recueilli* l'adhésion de tous les Gouvernements intéressés, M. Raymond Poincaré, président du Conseil des ministres, et M. Von Hoesch, ambassadeur d'Allemagne à Paris, en examinant la question de la mise sur pied du Comité des experts prévu par la décision de Genève du 16 septembre 1928 relative au règlement du problème des réparations sont tombés d'accord sur ce qui suit :

« 1° Il est nutrement désirable dans l'intérêt général qu'outre les experts à désigner par chacun des six Gouvernements ayant participé à la décision susmentionnée de Genève des ressortissants des Etats-Unis prennent également part aux travaux du Comité des experts ;

« 2 Le Comité devra, suivant l'exemple du premier Comité des experts qui *fut institué en novembre 1923 se composer* d'experts indépendants, jouissant de la considération internationale et de l'autorité dans leur propre pays et n'étant pas liés par des instructions de leur Gouvernement ; le nombre des membres sera de deux pour chaque pays, il est cependant entendu qu'ils pourront s'adjoindre des suppléants ;

« 3° Le Comité se réunira provisoirement à Paris le plus tôt possible ; la décision définitive sur le lieu où il jugera utile de siéger lui restera réservée ;

« 4° Le Comité recevra de la part des six Gouvernements, conformément à l'accord précité de Genève, du 16 septembre dernier, le mandat d'élaborer des propositions pour le règlement complet et définitif du problème des réparations ; ces propositions devront comporter le règlement des obligations qui résultent des traités et des accords existants entre l'Allemagne et les puissances créancières ; le Comité adressera son rapport aux Gouvernements ayant participé à la décision de Genève ainsi qu'à la Commission des réparations ;

« 5° Quant à la nomination des experts il sera procédé de la manière suivante : les experts des puissances créancières ayant participé à la décision de Genève seront désignés par les Gouvernements de ces puissances et nommés selon la convenance de ces Gouvernements ou par ceux ci ou par la Commission des réparations ; les experts de l'Allemagne seront nommés par le Gouvernement allemand ; des dispositions sont prises par les six Gouvernements intéressés en vue de déterminer la méthode la plus propre à assurer la participation des experts américains.

« La Commission des réparations se réunira d'urgence pour nommer les experts des puissances intéressées conformément aux suggestions qui lui seront faites par ces divers Gouvernements. »

## Le relèvement de l'indemnité parlementaire

*Paris, 22 décembre.* — La Commission sénatoriale des Finances s'est réunie, ce matin, sous la présidence de M. Clémentel.

La Commission a entendu M. Henri Chéron, ministre des Finances sur la question du relèvement de l'indemnité législative.

Après l'audition du ministre, la Commission a adopté le délibéré suivant :

« Au cours des délibérations auxquelles a donné lieu la question de l'indemnité parlementaire, les bureaux des deux Chambres se sont réunis ; le ministre des Finances, au nom du Gouvernement, a proposé un texte qu'il a demandé à la Commission des Finances de soumettre au vote du Sénat. Le ministre des Finances a dit qu'il appuierait ce même texte au nom du Gouvernement, devant les deux Chambres.

« Après le départ du ministre des Finances la Commission a adopté le texte suivant :

« L'indemnité mensuelle spéciale attribuée aux sénateurs et députés pour frais de double résidence, secrétariat et pour toutes autres dépenses inhérentes à l'exercice de leur mandat législatif est relevée de 1750 francs à dater du premier janvier 1929. »

# A Travers la Corse

## CALVI

*Deuil.* — Nous avons appris le décès à Marseille, de M. Pierre Seruville, âgé de 83 ans, rentier. Le défunt, d'origine calvaise, vivait à Marseille, où il s'était retiré depuis de nombreuses années, après une brillante carrière dans l'administration des chemins de fer tunisiens. Cette mort met en deuil M. Eugène Seruville, principal honoraire de collège, et sa famille, auxquels nous adressons nos plus sincères condoléances.

*Naissance.* — M. C. Orsini, industriel conseiller municipal, est depuis quelques jours le père d'une charmante fillette qui a reçu le prénom d'Elisa. Nos meilleurs souhaits pour le rétablissement de Mme Orsini et nos compliments à notre ami.

*Chez les pupilles de la Nation.* — La Section cantonale des pupilles de la Nation de Calvi, s'est réunie le 20 décembre, dans une salle de la mairie.

Etaient présents à la réunion à laquelle assistaient MM. Nivestrini, président de la commission permanente et Colonna d'Istria, secrétaire général de l'Office départemental.

M. Legris, f[ais]ant de maire de la Ville de Calvi ; M. Marini, juge de Paix ; M. Raffalli, percepteur ; M. Cristofini, directeur d'Ecole à Calvi ; M. Giacopelli, directeur d'Ecole à Lumio ; Mlle Lovicani, directrice d'Ecole à Calvi ; Mme Moretti, directrice d'Ecole à Lumio ; Mme Franceschini, employée à la sous-Préfecture de Calvi ; Mme Taddei, veuve de guerre.

*Etaient présents :* MM. Renucci, maire de Lumio ; Puccinelli, conseiller d'arrondissement et Spinosi, mutilé de guerre.

La Section a procédé au renouvellement de son bureau :

Ont été élus :

Président : M. François Legris.

Vice-président : M. Raffalli.

Secrétaire : M. Cristofini.

Elle a désigné ensuite les membres devant composer la commission permanente cantonale. Ont été désignés : Mmes Taddei et Franceschini et Mlle Lovicani. Font, en outre, partie de droit de cette commission le président et le secrétaire.

La Section a décidé en outre, que la commission permanente se réunira le premier jeudi de chaque mois, et les membres de la section cantonale auront lieu, le premier jeudi de chaque trimestre.

## CORTE

CHIRURGIEN-DENTISTE

*Diplômé Faculté de Médecine de Paris*

Le Cabinet dentaire Fieró-Vignat, installé, rue Nouvelle Traverse, 1, maison Pierucci est ouvert *tous les jours*, de 9 h. à midi et de 1 à 6 heures.

## CORSICA E ITALIA

[illegible] chi si trova in Italia [illegible] illustrazioni per conto [illegible] scrive dopo tutto dand'ellu pigliata, da [illegible] a Bonifaziu, da Calvi a Portovecchiu, da Casamozza a Ajacciu, tutti i Corsi ne hanu piene e stacche d'esse francesi, tutti volenu esse taliani. Quasi quasi ch'ella ci vuleria la crede chì e milla [illegible] pocu chì c'è in Francia e a e colonie, cappiereddinu Pompigu [illegible] l'amore d'esse taliani. Ma s'omu chì si dice corsu, un parla micca di i Taliani ricolati in Corsica a braghe in manu da l'olia di ricine.

Ziu Carbone di Calasima, chì posa e penna, m'ha scrittu una letterina bella, cià.

« Car'Orsu Leone,

« Aghiu lettu, jorni passati, chì c'è stata un [illegible] in Bastia per l'affarucci cu u Consule d'Italia e per si battelli di pesca arrestati e cundannati a e multe etc... etc... So sicuru chì so solu a sapè cio ch'ellu venene a fà si pescadori, sempre cundannati e mai stanchi. A te a ti dicu chì ne tene i secreti.

U governu talianu s'è abbutu chì a Corsica vole resta francese malgradu i telegrafi cu u filu, senza filu, cun altre rotte e cun altru restu. Allora ha dettu : « Pigliemu un bellu cavu in ferru, grossu cume una bomba di pulenda, per ch'ellu sia forte. Ilemu a Corsica e ti[r]emulari a Eneu ô l'Italia ; tando o per forza o per amore a Corsica sarà nostra ».

Hai capitu u birbante ? I batteili di pesca venenu a cacci enne quali u dopo a u travagliu !

Un bella jornu tutti i Taliani da 15 a 50 anni si metteranu da Genova a Venezia a tirà. « O hisa ! O hisa ! O hisa ! » Ana !, à Corsica un cede. « Curaggiu ! O hisa ! O hisa ! O hisa !... Brononi [illegible] tutt ass infilarata d'omi et di [illegible] forza 4 milione : aopo un [illegible] e zucche, ricuminceranu a tira.

O hisa ! O hisa ! O hisa ! e A Corsica cede !... si move... Imaghiu... si ne porta e Elba e a Fornica, e si mette a [illegible] a l'Italia ; a punta di u Capi Corsu tocca a Genova. Ciu capi Corsus [illegible] in Italia, andera a bede i so [illegible] a perdi accutti ! »

Ghiusta chì mi scappera u andare [illegible].

« So sicuru chì tu tardarelleghi da a paura ! No ! s'a chì accodra ? Ecca.

« O hisa ! O hisa ! O hisa ! » U cavu stinza un pocu : credenu chì a Corsica si stacca ! « O hisa ! O hisa ! O hisa ! » A Corsica cede, ma e u cavu chì stroppa e tutta sa infilarata d'omi su l'abeia [illegible], si ne cascanu in mare da [illegible] à l'Italia accattu un Fiume. Partura chì i Serbi so [illegible] e forse [illegible] !

Surveglia per sape quand'elli cumenciaranu a tira e po mandami una di [illegible] chì bolunu per ch'io vada subitu a bede a dificoltà di tant'omi. Un ti scordà.

Caru amicu, ti abbracciu di core.

CARBONE »

A fine di sa lettera m'à fatta di[lic]a a ride, le [illegible] Si manderaghiu l'occasione e [illegible].

ORSU LEONE

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*La Comédie-Française a gagné le million !*

*Avant 1914, la subvention que lui allouait le gouvernement sur le budget des Beaux-Arts, était de deux cent cinquante mille francs. On vient de la quadrupler.*

*C'est que les choses de théâtre laissent indifférents tout plein de hauts [illegible] « C'est trop ! » diront-ils. Ce à quoi les amateurs répondront : « Vous voulez rire ; ce n'est pas assez ! »*

*Le fait est que nos grands théâtres nationaux sont bien pauvrement dotés. Les trois scènes officielles de Berlin reçoivent ensemble vingt-quatre millions ; celles de Munich et de Cologne jouissent respectivement de « vingt-[quatre] » de sept millions. Comparez !*

*La crise financière de la Comédie-Française n'est donc pas près d'être résolue. L'équilibre de son budget est toujours instable et les acteurs y sont aussi mal payés qu'aux environs de 1900. Il n'y a donc pas grand'chose de changé depuis la gestion de son illustre fondateur.*

*Il est vrai de dire, toutefois, que les sociétaires et les pensionnaires seraient mieux traités s'ils étaient moins nombreux. Les statuts de la Maison sont établis pour une quarantaine de comédiens. Or, on en compte le double. Il est vrai aussi que les jeunes gens lauréats du Conservatoire qui entrent à la Comédie-Française recherchent davantage son estampille que les profits matériels qu'elle leur offre. Ce qu'ils ne gagneront pas chez elle, ils le trouveront en de fructueuses tournées. Tous les administrateurs qui se sont succédé dans le fauteuil de M. Perrin, ont spéculé sur ce calcul.*

*Selon le mot très juste d'un critique clairvoyant, la Comédie-Française en arrive ainsi peu à peu à rendre le prestige de sa firme et devenir un comptoir d'exportation.*

*Mais c'est, en somme, pour remplacer les acteurs toujours absents que la Maison de Molière augmente sans cesse sa troupe. Si l'on réduisait les effectifs en limitant les congés, chacun y trouverait son compte, le répertoire serait mieux défendu et la subvention d'un million deviendrait [illegible].*

*Il n'est [illegible] rien d'essayer. Quel est le ministre qui, le premier, [illegible] d'imposer au [illegible] Conseil, toutes les Célimènes qui encombrent son antichambre ?*

Gabriel BAROZ.

CALENDRIER. — Aujourd'hui, dimanche, 23 décembre 1928 (358e jour) [illegible] venir.

Aujourd'hui : Sainte Anastasie.
Demain : Sainte Delphine.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 23 décembre 1785. — Arrêt du conseil d'Etat accordant une prime de 10 sous par pied pour l'importation dans l'île de mûriers, oliviers et citronniers greffés et pour la greffe des oliviers sauvages.

« On vit alors, dit Renucci, les marchés remplis des fruits les plus rares et les plus exquis, presque tous inconnus jusque-là dans l'île ».


HOTEL D'EUROPE
RESTAURANT

NOEL :: :: REVEILLON

*Service à la carte à prix fixe*

HUITRES ET COQUILLAGES
— GIBIERS —
— PLATS DU PAYS —
— PATES FROIDS, etc... —
— PLATS A EMPORTER —

*On reçoit les commandes dès aujourd'hui.*


## Au Théâtre

La troupe du marquis de Curti nous est revenue d'Ajaccio où elle a donné quelques représentations très suivies et très applaudies.

Avant de se disperser, après une saison qui ne fut pas précisément des plus lucratives, par suite d'une abstention absolument inexplicable du public bastiais elle a voulu nous offrir une soirée de sélections : « Hérodiade, du Barbier de Séville, de Rigoletto, etc.

Le ténor, M. Bucci, ne fut jamais plus en forme. Aussi, fut-il bissé et rappelé dans le *Trouvère* et très applaudi aussi dans la *Fille du Far-West*, de Puccini.

Son camarade, M. Maddoli, baryton, a chanté avec beaucoup de talent, l'air du *Barbier de Séville*, et le duo de *Rigoletto*, avec Mme Vittori, et *Hérodiade*.

Mlle Murari, du passé d'avenir et débutante très remarquée, a été également très applaudie, dans *Mignon* et *Favorite*.

Quant à Mme Vittori, dans le duo de *Rigoletto* qu'elle a chanté avec M. Maddoli, elle a remporté son habituel succès, ainsi que dans une chanson française « *Les Hirondelles* » qu'elle a chantée avec beaucoup de brio et *Ay Ay Ay*, chanson à la mode.

L'orchestre qui avait joué pendant la représentation cinématographique, dut céder la place au maestro Zoccarini qui nous fit admirer son beau talent de pianiste, accompagnateur.

Mme Zanarelli, violoniste de talent, nous donna entre temps l'occasion d'entendre un [illegible] de violon, joué avec beaucoup d'art et de sentiment.

# INFORMATIONS LOCALES

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

## L'Affaire Electorale de Terra-Nova

Nos lecteurs nous rendront cette justice que jusqu'ici le « Petit Bastiais » s'était abstenu de toute appréciation sur le singulier procès intenté à nos amis par une non moins singulière partie-civile.

Le respect que nous devons à la magistrature nous imposait de garder le silence tant que la sentence du juge n'a pas été prononcée. Nous ne voulions pas qu'il fut possible d'insinuer que même indirectement nous tentions par des articles de presse, ou même par de simples comptes-rendus, d'influencer l'opinion des juges.

Nous regrettons que de l'autre côté de la barricade on n'ait pas observé la même discrétion et qu'on cours même du procès on ait cru par un compte-rendu des moins fidèles devoir essayer de tromper l'opinion publique.

Aujourd'hui, la justice a parlé. Nous n'avons plus les mêmes raisons de nous taire et notre service d'information doit à nos lecteurs le compte-rendu rigoureusement exact des débats qui se sont terminés par le désaveu judiciaire infligé aux audacieuses poursuites intentées par une partie-civile.

La loi permet en matière électorale à tout individu de mettre en mouvement l'action publique et de déférer, sans passer par la voie du Parquet au Tribunal correctionnel, les personnes les plus honorables sous les accusations les plus invraisemblables.

Une telle licence apparait comme singulière aux honnêtes gens, comme ce singulier abus de l'honorable M. Benoit Quilici que le début a démasqué, et avec lequel devait se solidariser M. Gaudin ; on a usé et abusé en convoquant devant le Tribunal correctionnel M. le notaire Seatelli, premier adjoint au maire et juge suppléant ; M. Jacques Olivari, juge consulaire et conseiller municipal ; M. André Dardy, avoué au Tribunal, juge suppléant, conseiller municipal et chevalier de la Légion d'honneur ; M. Joseph Patrimonio, conseiller municipal, frère d'un Premier Président et d'un Conseiller à la Cour de Cassation, et M. Jean-Baptiste Lota, conseiller municipal et comptable d'une des Sociétés industrielles les plus importantes de notre Ville.

Ces messieurs qui composaient, le 14 octobre dernier, le bureau électoral du canton de Bastia-Terranova, eurent mission de proclamer le Verdict populaire qui condamna M. Gaudin ; et que celui-ci ne put jamais se résigner à accepter. Il fallait user de sottes et mesquines représailles.

La lutte, on le sait, était circonscrite à Terranova, entre le Dr Quilici et M. Gaudin.

Le scrutin donna la majorité au docteur Quilici qui fut élu par 572 voix contre 566 attribuées à M. Gaudin. On avait trouvé dans l'urne 1 bulletin au nom de M. Pierangeli et 5 bulletins ainsi conçus :

*Elections cantonales*
*DE BASTIA-TERRAVECCHIA*
Docteur SARI et...

Ces bulletins furent comme le bon sens l'indique annulés par les scrutateurs d'abord et le bureau ensuite.

M. Gaudin, après en avoir convenu, prétendit qu'ils devaient être attribués respectivement à M. Sari et à M. Pierangeli et entrer dans le calcul de la majorité absolue de sorte que le Dr Quilici tout en ayant plus de voix que M. Gaudin, n'avait pas pour une voix atteint la majorité absolue.

Les parties-civiles avaient prétendu que c'était là une fraude volontairement commise par le bureau pour éviter le ballottage.

On procède, dès l'ouverture de la séance, à l'appel des témoins, parmi lesquels figurent M. le Sénateur-Maire, M. Hyacinthe de Montera, M. Mascarini, M. Gaudin, qui ne tardera pas à prendre le rôle de partie-civile aux côtés du sieur Benoit Quilici.

Le premier témoin entendu est M. Gaudin.

— Le bureau de Bastia avait annulé 12 bulletins. Je me suis rendu compte que 6 d'entre eux portant 5 le nom de M. Sari, 1 le nom de M. Pierangeli ne devaient pas être annulé. Sur ma protestation on appela M. Mascarini, secrétaire général de la Mairie, une discussion s'engagea, et sur les feuilles de pointage on a ouvert deux colonnes où ces bulletins furent inscrits au nom de MM. Sari et Pierangeli. M. Seatelli, président du Bureau, voulut cependant, ensuite les annuler et annonce que le résultat serait proclamé le lendemain. Je quittai la salle et en sortant je trouvais M. Sari auquel j'exposais la situation et qui me dit que dans ces conditions, il y avait ballottage.

On introduit ensuite M. le Dr Sari, sénateur-maire de la Ville.

Gaudin, en effet, l'a abordé au sortir du scrutin et lui a dit que le bureau refusait de compter des bulletins portant le nom d'un tiers. M. Sari a répondu avec un geste vague en lui disant qu'il lui semblait que ces bulletins devaient être comptés. Mais, dit M. le sénateur Sari, je croyais qu'il s'agissait de bulletins qui s'étaient affirmés sous le nom d'un citoyen, socialiste ou réactionnaire, d'un candidat de protestation improvisé. Si Gaudin m'avait dit, s'écrie M. Sari qu'il s'agissait de bulletins portant mon nom et sur lesquels étaient écrits la mention : « Canton de Bastia-Terravecchia, je n'aurai pas hésité à dire que ces bulletins étaient nuls.

M. Gaudin revient à la barre des témoins, et avec beaucoup d'agitation, il soutient qu'il a bien dit à M. Sari qu'il s'agissait de bulletins portant son nom, mais M. le sénateur-maire sans se départir de son calme lui inflige un ang[lant] démenti.

Pour quiconque a vu ces deux hommes en présence, l'affaire était jugée.

M. Fabiani Dandeu, employé de pharmacie, déclare qu'au moment du dépouillement, M. Gaudin a fait observer que les bulletins au nom de Sari et de Pierangeli devaient être comptés. On appela M. Mascarini.

En sortant M. le Sénateur répondit à M. Gaudin qui lui exposait la situation que dans ces conditions il y avait ballottage.

MM. Cinquini Angelo, Cinquini François, Battesti Joseph, Cinuma Joseph, confirment à peu près et à quelque différence de détail près la précédente déposition.

Il en est de même de M. Spagnoli J.-B. et de M. Filippi Augustin.

Sur interpellation de M. Moretti, le premier est obligé de convenir qu'étant agent de police, il fut suspendu par la Municipalité actuelle ; le second qu'il était employé à la Recette des Finances et qu'il est désormais en disponibilité.

Le Commandant Colonna Jean-Marie, dit que M. Gaudin est intervenu, et a fait modifier les feuilles de pointage en faisant ouvrir deux nouvelles colonnes, afin d'y inscrire les voix attribuées à M. Sari ou à M. Pierangeli. M. Seatelli a toujours dit que les bulletins étaient nuls.

Il résulte donc de la déposition de ce témoin pourtant assigné à la requête de la partie-civile et ami de M. Gaudin, que contrairement à ce que dit celui-ci, M. Seatelli n'a pas annulé les bulletins à la fin des opérations, après les avoir fait attribuer à MM. Sari et Pierangeli, mais qu'au contraire, M. Seatelli se conformant ainsi à la jurisprudence toujours soins à [illegible] a, a constamment considéré ces bulletins comme nuls.

*A suivre.*


MALADIES DES YEUX
**Docteur G. PACALIN**
16, BOULEVARD DE CARDO — BASTIA


## Dans les groupements

CONGRES DEPARTEMENTAL DES COMBATTANTS

Les résultats de l'élection publiés hier étant imprécis sur les nouveaux membres du Conseil d'administration de l'U. D., nous tenons à faire connaitre que les camarades Vecchini (Bastia), et Luporsi, (Corte), sont parmi les élus.

## La Vie Sportive

C'est donc aujourd'hui que se joue le grand match. A 2 heures, la foule des sportifs accourue pour assister à la rencontre des deux vieux rivaux attendra, massée sur les touches, le coup de sifflet de M. Agostini, le sympathique arbitre qui dirigera la partie avec la compétence et l'impartialité que tout le monde se plait à lui reconnaître.

Le temps aidant, nous sommes assurés d'assister à un match d'un intérêt puissant où chaque Club jouera sa chance jusqu'au bout.

Des deux côtés, l'ardeur sera grande et la volonté de vaincre animera les vingt-deux joueurs. Les pronostics les plus divers circulent en ville, la plupart donnant le C.A.B. vainqueur de la journée. Ce dernier, en effet, a produit une excellente impression dimanche dernier, et son équipe s'est révélée dans une forme splendide. Mais la formation des Doyens est de taille à lui tenir tête, et quant, à lui prouver que les Bleus sont toujours les champions incontestés qu'ils étaient l'an dernier. Leur équipe, d'ailleurs est à quelques éléments près, celle qu'elle était alors.

Panissi, Cesari, Poli, Savignoni, Natali, Pinnuti, Staath, Campana, Salvo, Minelli, Mattei.

Quant au C.A.B. c'est l'équipe qui infligea une si sévère défaite à la Citadelle qui se présentera aujourd'hui pour en défendre les couleurs.

Auziane, Shraggia, Giacometti, Sei, Andreani, Mori, Caruso, Tuma, Feydel, Co, Bosch.

En terminant nous adressons un dernier appel aux joueurs et surtout au public : il faut que le match se déroule dans le calme et que les incidents qui émaillèrent les rencontres de l'an dernier, ne se renouvellent plus. Que tout le monde se souvienne qu'il y a un arbitre sur le terrain, seul juge de la partie ; que cet arbitre a été choisi librement et d'un consentement unanime ; et que, par conséquent ses décisions doivent être respectées par tout le monde, même quand elles ne donneraient pas satisfaction à tous. Il ne faut pas, pour le bon renom du Sport Bastiais, que l'on puisse dire qu'à Bastia un match C.A.B. - S.C.B. est impossible à jouer.

HUNTER-HIR.

DEFI

Le coureur cycliste Verzura lance un défi à tous les coureurs bastiais sur 150 kilomètres.

## Chronique du Bien

On nous signale la triste situation des époux Contorgiani âgés de 77 et 79 ans, demeurant Impasse de la Fontaine-Neuve, N° 5.

Le mari ancien agriculteur est miné par l'épilepsie qui est d'une gravité exceptionnelle, la femme alitée souffre constamment de déformations de côtes provoquées par le poids des paniers de pâtes qu'elle a transporté pendant une durée de 52 ans.

Ces deux vieillards méritent d'être secourus par les nombreuses personnes dont Bastia s'honore de posséder et qui ne manquent jamais de venir en aide des qu'une situation de ce genre leur est signalée. La moindre obole les aidera à passer leurs maux et à empêcher la rude saison de leur ravir la vie.

Le bon Dieu rend au centuple ce qu'on donne aux pauvres.


**Maison Pierre CANAZZI**

EPICERIE FINE

*Boulevard Paoli - Maison Gandin*

Grand étalage d'articles d'alimentation et confiserie. La maison se recommande par ses produits fins et variés, à des prix très intéressants.

A l'occasion des fêtes, un superbe almanach de poche avec glace sera offert à la clientèle.


## Faits Divers

Le nommé Filippi Dominique-François, dit « Cagetta », 49 ans, cocher, est une figure bastiaise bien connue. Le front orné de nombreux et variés tatouages, il aime le vin et les femmes et l'Hôtel Sainte-Claire, car il n'a pas moins de 40 condamnations à son actif.

Dernièrement, il faisait l'objet d'une plainte d'une pauvre vieille du quartier Saint-Joseph qui lui reprochait de s'être livré sur elle à des actes que la pudeur réprouve. Il est d'ailleurs pour ce fait sous le coup d'une information en cours.

Hier, samedi, vers midi et demi, dans un restaurant de la Haute-Ville, la vue de Mme P. F., 40 ans, qui y prenait son repas, l'excita au point qu'il ne put s'empêcher de la saisir par la taille et de lui glisser à l'oreille des mots d'amour.

Peu flattée d'une pareille attention, Mme P. protesta et le repoussa.

Furieux, Filippi l'injuria alors grossièrement et la menaça s'avançant sur elle la main haute pour la frapper.

Des clients intervinrent et le chassèrent du restaurant. L'agent Feretti Maurice arrivait peu après et le mettait en état d'arrestation.

Après enquête, M. Albertini, commissaire de police, l'a déféré au Parquet.

Traduit devant le Tribunal correctionnel à l'audience des flagrants délits, Filippi D.-F. a été condamné à 5 jours de prison pour violences volontaires, à 5 francs d'amende pour ivresse et 1 fr. d'amende pour tapage injurieux.

### Une avalanche au square Romieu

Une avalanche de jouets a dévalé au *Square Romieu*, le nouveau bazar du Cours Favale.

Un grand assortiment de jouets pour toutes les bourses, un choix complet de cartes postales et tous articles pour étrennes y sont exposés.

*Entrée libre. Prix modérés. Distributions de ballons.*

Ouvert jusqu'à 19 h. 30 (même le dimanche jusqu'au 1er janvier). Ne vous trompez pas d'adresse : c'est « Au Square ».


CONSOMMEZ LES VINS CORSES

—o—

RIEN QUE DES VINS CORSES NATURELS

Cervione, (rouge), 11°, à ........ 2.50
Sant-Nicolao, (rosé), 12°, à ........ 2.60

:: Pour mettre en bouteille ::
:: :: des premiers crus :: ::

Cervione, (rouge), 12°, extra ........ 2.90
Patrimonio, (rosé), 12°5, extra sup. 3.25

Garanties des régions indiquées

:: Dégustation gratuite et livraison ::
:: à domicile sans majoration, bonbonnes prêtées pour 30 jours ::

*Vous trouverez à l'occasion des Fêtes, des liqueurs et vins de marques.*

**à la Cave Moderne**
**Rue Salvator Viale**

RÉVEILLON - DANCING
Orchestre - Jazz

**Restaurant Pujula**

MENU A 30 Fr. (4 plats au choix)

1° Huîtres Portugaises
ou
Jambon d'York glacé

2° Vol au Vent Toulouse
ou
Galantine de Volaille Truffée

3° Poulardine Souvaroff
ou
Bécasse sur Canapé

4° Asperges sauce Hollandaise
ou
Petits pois à la Française
Corbeille de Fruits

*Service à la Carte.*

Dinde Truffée
Aspic de foie gras au Porto
Bécasses, Perdrix, etc...


PAROISSE DE SAINT JEAN-BAPTISTE DE BASTIA

Mardi prochain, solennité de la Noël, à l'issue des Vêpres qui commenceront à 4 heures 30, Sermon de charité prêché par M. le vicaire Salicetti, en faveur du patronage des jeunes Filles de la classe ouvrière, suivi d'une quête et du Salut.

Cette œuvre populaire entre toutes et dont l'importance morale et sociale n'échappe à personne, est dirigée par les bonnes sœurs franciscaines, missionnaires de Marie. Elle a déjà fait beaucoup de bien parmi nous. Elle pourra continuer à en faire de plus en plus, si la population bastiaise accorde aux charitables religieuses qui s'y dévouent toute la confiance, à laquelle elles ont droit ; et si par ses aumônes elle sait les soutenir.

Quêteront : Mmes Gentil, Bou, Périgot-Latour et Mlle Pierangeli.

## AVIS DE DÉCÈS

Mme Vve Jean Duchet, née Vannucci ; M. et Mme Agostini Souveur de la Société Agostini Frères et leur enfant ; M. Antoine Vannucci ; M. André Duchet de Bourmerrie ; M. et Mme Martin Flandy et leur enfant de Bourmerrie ; M. et Mme Ribeyre et leurs enfants de Nice ; M. et Mme Toussaint Bussi, née Vannucci et leurs enfants ; M. et Mme Adolphe Poggi, née Vannucci et leurs enfants ; M. et Mme Ghio et leurs enfants.

Ont la grande douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

**M. JEAN DUCHET**

*Représentant de Commerce, Retraité, décoré de la Médaille militaire*

leur époux, père, beau-père, grand-père, gendre, frère, beau-frère, oncle et allié, décédé à l'âge de 58 ans.

On se réunira à la maison mortuaire, 2, rue Salvator Viale, le dimanche 23 courant à 14 h. 30.

La famille ne reçoit pas.


## Qui peut le plus peut le moins.

*M. Yves de Maillard exécutant un "looping" sur un châssis 5 CV Peugeot de série.*

**Après M. Mercier de Maubeuge, créateur des sauts d'obstacle et du looping en 5 CV Peugeot voici qu'un autre sportman audacieux, M. Yves de Maillard, d'Angoulême, exécute aussi de magistraux "loopings" avec une 5 CV Peugeot de série.**

**Si la 5 CV Peugeot résiste à des efforts aussi énormaux, à plus forte raison elle subira "avec le sourire" les cahots et les fatigues de la route.**

**Une 5 CV Peugeot n'est pas seulement tuable, elle est aussi incassable!**

■

**Torpédo 5 CV grand luxe** transformable en conduite intérieure [illegible], 4 places confortables, 70 km à l'heure, [illegible] sition 5 CV. Prix, tout équipée ........ **14.900 fr.**

**que vous pouvez payer** en 18 mensualités sans présentation de traites à domicile [illegible] organisation, examen rapide des dossiers.

**Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.**

*Il y a plus de cent mille 5 CV*
**Peugeot**
*qui roulent*

Pour tous renseignements et essais, s'adresser à

**l'Agence Peugeot**

13, rue de l'Opéra, Bastia - Télép. 1-31



**" FLORIO "**

SOCIETA ITALIANA DI NAVIGAZIONE

Ligne : GENES - LIVOURNE - BASTIA - PORTO-TORRES (Hebdomadaire). — Service postal régulier.

| ARRIVEES | | DEPARTS |
|---|---|---|
| Gênes | | Vendredi 12 h. |
| Livourne | samedi 7 h. | samedi 12 h. |
| Bastia | dim. 7 h. (a) | dim. 12 h. |
| Porto-Torrès | lundi 7 h. | mardi 17 h. |
| Bastia | merc. 7 h. (a) | merc. 11 h. (a) |
| Livourne | merc. 18 h. | merc. 22 h. |
| Gênes | jeudi 7 h. | |

(a) heure de l'Europe centrale en avance de 55 minutes sur Bastia.

NOTA : *La Compagnie délivre des billets d'aller et retour de Bastia pour Livourne.*



*Voyez en 4e page :*
*L'annonce du « Pauvre Diable »*


## AVIS

Mlle M. CRISTOFINI, sage femme de première classe ex-interne à la Maternité d'Alger. Consultations tous les jours de 14 à 16 heures. Vaccinations. Consultations gratuites : le Lundi.
1, Rue Abbatucci, BASTIA.

## Les Spectacles

**THEATRE MUNICIPAL.** — Aujourd'hui, en matinée, à 2 h. 30 et en soirée à 9 h., grand concert vocal sous la direction du maestro Zoccarini, avec le concours de Mmes Villari, Lombardo, Murari ; MM. Bucci, Maddoli.

Duos et grands airs : **Rigoletto - Giaconda - Turandot - Aida - Trouvère.**

Lundi, en soirée, à 9 heures, à l'occasion des Fêtes de Noel, partie cinéma : **Rin-tin-tin**, (chien loup), dans **Le Diable Gris.**

Débuts : Mary and Jack, excentric comédiens. Grey's, excentric musical.

Les frères Cornelli, dans leurs exercices sensationnels.

Prix des Places : Les Baignoires, Baignoires, Fauteuils, 8 fr. ; Stalles, Sous Rang de loges, 5 fr. ; Parterre, 3 fr. ; Galeries, 2 francs.

**REGENT-CINEMA.** — En matinée à 3 h. et à 5 heures, en soirée à 9 h. 45. Orchestre aux séances de 9 h. et 9 h. 45.

**Un ménage ultra moderne**, comique.

Fox-Film présente **l'Insoumise**, superproduction dramatique, tirée de la célèbre pièce de Pierre Frondaie.

Demain, lundi, en soirée, et mardi, en matinée et soirée : Orchestre ; un comique.

M.-G.-M. présente Antonio Moreno et Greta Garbo, dans **La Tentatrice**, superproduction dramatique d'après le roman de Blasco Ibañez.

N.-B. — Les mêmes grandes du 4-11 h. 30 très précises.

Mercredi, en matinée et soirée, reprise du plus beau film de Nicolas Rimsky : **Paris en cinq jours.**

Jeudi, un film sensationnel : **La captive de Ling Tcheng.**

**FEMINA-CINEMA.** — Aujourd'hui à 3 h. et à 5 heures ; en soirée, à 9 h. 45 : **Zigoto, dans les princes romains**, comique en 2 parties.

Warner-Bros. présente le merveilleux, film loup Rin-Tin-Tin, dans son dernier film **Le Diable Gris**, grand film d'aventures.


**UNE ENTORSE? DES CONTUSIONS?**

*Soulagement rapide sans friction.*

Si vous souffrez d'une Entorse ou de Contusions employez le Liniment Sloan tout de suite. Il ne faut pas frictionner car le liniment pénètre de lui-même. L'inflammation disparaît à l'instant même, l'enflure diminue et les tissus souffrants sont soulagés. En peu de temps le mal disparaît complètement. Le Liniment Sloan s'emploie dans le monde entier parce que son effet est rapide dans les cas de **Rhumatismes, Sciatique, Lumbago, Entorses, Contusions, et toutes douleurs musculaires.**

En vente dans toutes les pharmacies [illegible]

**LINIMENT SLOAN** CALME LA DOULEUR


# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Les grandes lignes du nouveau projet de loi sur les loyers

*Paris, 22 décembre.* — Le projet de loi soumis par M. Barthou à l'approbation du Conseil a été inspiré par le souci de concilier les droits des propriétaires avec le maintien de la paix sociale qu'un trop brusque retour au droit commun risquerait de compromettre gravement. Il prend pour point de départ la loi du premier avril 1926 dont il maintient le cadre et dont il modifie un certain nombre d'articles. Son but principal est d'accorder aux locataires des prorogations nouvelles ayant comme contre partie une élévation du taux des loyers. Il admet de plein droit et sans accomplissement d'aucune formalité, au bénéfice de la prorogation tous les occupants de bonne foi y compris les étrangers en possession des lieux le 31 mars 1929, exception faite des locataires qui, par suite de l'échéance des deux premiers paliers visés par la loi du premier avril 1926, ne sont plus soumis à la réglementation sur les loyers et de ceux dont l'expulsion a été ordonnée par décision de justice devenue définitive.

La prorogation prendra fin en même temps que la législation exceptionnelle le premier avril 1935. A cette date, en effet, la réalisation du programme de construction d'habitations à bon marché prévu par la loi du 13 juillet 1928 aura sensiblement atténué la crise du logement, si même elle n'y a mis totalement fin.

D'ailleurs, avant le premier avril 1935 des décrets rendus en Conseil d'Etat après avis de Commissions paritaires pourraient déterminer les communes où la législation exceptionnelle cessera d'être en vigueur.

Le taux des majorations des loyers est porté à cent cinquante du cent du loyer de 1914 pour la période comprise entre le premier avril 1929 et le premier avril 1931 avec augmentation de vingt cinq pour cent tous les deux ans pendant la durée d'application de la loi.

Pour les locaux professionnels il a été fixé en sus de cette majoration un supplément de loyer égal à vingt cinq pour cent de la valeur locative de 1914 et pour les locaux loués meublés un supplément égal à vingt pour cent de cette valeur.

Aucun changement n'a été prévu relativement au remboursement des charges sauf toutefois pour le forfait qui a été basé sur le loyer de 1914 et fixé à trente pour cent de son montant.

Par ailleurs, le projet prévoit certaines modifications notamment pour l'action en réduction qui désormais, pourra être exercée quelle que soit la majoration apportée par le propriétaire au prix licite du loyer.

De plus, en cas de condamnation du propriétaire, le locataire aura droit, s'il le demande, au bénéfice de la prorogation ; ce même bénéfice pourra lui être accordé lorsqu'il aura subi des exigences tendant à lui imposer sous forme indirecte un prix de location dépassant le prix licite et que la juridiction saisie estimera que le bailleur a pour le moins connu et toléré ces exigences.

Les articles suivants règlent l'évolution de la compétence des juges de paix, la transformation des locaux, le droit de reprise, l'affichage et la déclaration des locaux vacants.

Ce projet sera déposé à la Chambre à la première séance.

### L'enquête à Strasbourg sur l'attentat contre M. Fachot

*Strasbourg, 22 décembre.* — L'enquête menée à Strasbourg sur Commission rogatoire de M. le juge Maillefer a démontré que le meurtrier écrivit quatre lettres après son crime, deux adressées à Strasbourg et deux autres à Mommenheim. Toutes ces lettres sont expédiées de Paris, avenue d'Orléans, [illegible].

Des deux lettres adressées à Strasbourg, saisies et traduites par la police, l'une est adressée au journal « Volkswille » ; dans cette lettre Benoit ne parle pas de son crime.

« Cette année, écrit-il, Noel ne doit pas être comme l'année dernière. Réjouissez-vous, soyez unis. Dieu a réparé l'injustice de l'année dernière. »

La seconde lettre est adressée à un quotidien catholique de Strasbourg :

« Ma démarche, écrit Benoit, est maintenant réalisée comme je vous l'avais fait prévoir dans une récente lettre. Mon petit pays ne doit pas souffrir plus longtemps. »

Puis il demande des secours pour sa femme et termine par ce vœu : Heureux Noel ! »

La gendarmerie a perquisitionné cet après-midi à Mommenheim, au domicile de Mme Benoit. Elle a saisi deux lettres expédiées hier, adressées l'une à Mme Benoit, l'autre à Joseph Gass, beau-père du meurtrier.

La gendarmerie a saisi plusieurs autres lettres adressées dernièrement par le meurtrier à sa femme où il fait prévoir une longue absence ; il se préoccupe de son sort, et s'efforce de la consoler.

« Dieu, écrit-il, me destine pour ce sort. Il ne faut pas pleurer. »


**HOCCO-RHUM**
TUE LA GRIPPE.


## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 22 décembre.* — Tous les journaux parisiens de la matinée consacrent de nombreux commentaires à l'attentat dont a été victime M. Fachot.

L' « Homme Libre » écrit :

« Le sang de ce grand magistrat n'aurait pas inutilement coulé s'il faisait permettre la mesure et la raison dans un terrain où la France n'a récolté jusqu'à présent que trop d'injustice et de folie.

« On dit parfois que nos départements de l'Est devraient devenir un trait d'union. On travaille bien mal à traduire cette métaphore dans la réalité quand on provoque par de tels événements des réflexes de doute et même de méfiance.

« Mais ne nous laissons pas aller au découragement, espérons encore que les excès vont ouvrir au sens commun un chemin que les hommes n'avaient pas su découvrir jusqu'ici de leurs vacillantes lumières. »

De l' « Avenir » :

« Devant l'horreur de ce forfait, tous ceux de nos frères d'Alsace dont la conscience était troublée, y verront plus clair en eux-mêmes.

« Entre la horde autonomiste et la grande patrie française il y a désormais du sang, il y a l'acte abominable d'un forcené poussé à bout par les cris exaltés de la presse antinationale qui savait ce qu'il allait faire et n'a point arrêté son geste. »

Du « Petit Parisien » :

« Souhaitons de moins que le geste odieux et stupide de ce fanatique aide à dessiller complètement les yeux des bons Alsaciens, de ceux qui veulent la paix sociale et à leur faire comprendre qu'ils doivent rompre ouvertement, définitivement avec la poignée d'énergumènes qui prétendaient hier encore représenter l'opinion ou plutôt la régenter. »

Du « Matin » :

« Crime politique, certes, et d'autant plus abominable que la victime est un bon Français qui a exprimé à la barre du ministère public, lors du procès de Colmar, les pensées et les désirs de l'immense majorité du peuple d'Alsace.

« Après les menées politiques contre la France voici maintenant que les adversaires de notre pays ont recours à l'assassinat. Le malaise alsacien n'en sera pas certes atténué. »

De l' « Ere Nouvelle » :

« Il est temps d'en finir avec des complaisances qui diminuent la République sans servir la Nation. Derrière l'assassin de M. Fachot il y a les [illegible] et les pitres autonomistes. Le malheureux qui a tiré hier n'est qu'un comparse.

« Ceux qu'il faut atteindre ce sont ceux-là mêmes qui ont armé son bras. »

### Les grands matches de boxe

*Paris, 22 décembre.* — Ce soir au Cirque d'Hiver le boxeur Raphael a battu l'allemand Cairéon par knockout au 11ème round s'attribuant le titre de champion d'Europe des poids légers.

## TIRAGES FINANCIERS

VILLE DE PARIS 5 % 1919

Le numéro 511.000 gagne deux cent mille francs.

Le numéro 640.739 gagne cent mille francs.

Les numéros 1.438.202 et 1.967.380 gagnent chacun cinquante mille francs.

Les numéros 71.582, 834.439, 1.092.204 et 2.100.052 gagnent chacun dix mille francs.

Les numéros 213.923, 457.380, 643.187, 1.062.734, 2.145.654 et 2.626.081 gagnent chacun cinq mille francs.

Quatre cents autres sont remboursés à mille francs.


**25 MILLIONS**
DE LOTS NON RECLAMES

[illegible] Journal Mensuel Tirages, Bureau F. G. N° [illegible], Fg Montmartre, Paris.



**Pourquoi?** 600 ménages achètent actuellement leur vin aux

**Caves Populaires**

**Parce que** Soucieux de leur santé, ils savent que les CAVES POPULAIRES offrent les garanties d'une hygiène absolue.

**Parce que** Les CAVES POPULAIRES possèdent un laboratoire d'analyses leur permettant de ne vendre que des vins sains et digestifs d'une qualité incomparable et toujours égale.

**Parce que** Les CAVES POPULAIRES ont organisé pour la première fois à Bastia, un SERVICE DE LIVRAISON A DOMICILE, fonctionnant avec une régularité absolue et ne comportant aucune majoration de prix.

**Parce que** Les CAVES POPULAIRES vendent leur vin à **2.65** le litre, et que, s'attachant à mériter leur nom en s'attaquant résolument au problème de la vie chère, elles réduisent ce prix à ........ **2.45** à partir du 24 décembre.

Profitez de tous les avantages qu'offrent aux consommateurs les CAVES POPULAIRES, en vous faisant inscrire pour le SERVICE A DOMICILE, 1, Route du Cap. — Ecrivez aussi Case Postale N° 66. Sans tarder, un agent vous rendra visite.



**Amputés Mutilés**

Ecrivez, si vous ne l'avez pas fait encore, aux Etablissements

**A. CLAVERIE**

de Paris : C'est une question vitale pour vous. Tous renseignements vous parviendront gratuitement par retour du courrier. Ne négligez pas cette occasion de vous documenter sur les Appareils de prothèse conçus et exécutés par les Etablissements Claverie, les plus importants du monde entier et qui sont vraiment une maison de confiance.

Toutes leurs créations sont inédites et exclusives, et réunissent tous les perfectionnements : systèmes mécaniques brevetés ; légèreté ; souplesse ; stabilité ; solidité ; douceur ; commodité ; adhérence parfaite.

Vous aurez vraiment l'illusion de vos membres naturels.

Ecrivez donc tout de suite à

A. CLAVERIE
234, *Faubourg St-Martin,*
PARIS (10e)

étrennes... ...un livre plait toujours!

...s'il est bien choisi, il sait subtilement charmer les pensées grises, et faire mieux goûter les heures claires.

Offrez donc des livres !!

LIBRAIRIE
**COSTA**
Cours du Lycée



A L'HOTEL-RESTAURANT

— OLIVA —

ON REVEILLONNE

— MENU —

Hors-d'œuvres variés :: Huîtres
Ravioli à la Niçoise
Bécasses en Salmis
Merles sur Canapé :: Salades
Dessert :: Fruits :: Gâteaux

PRIX : 20 FRANCS.

*On accepte les commandes dès aujourd'hui.*



ETABLISSEMENTS

**L. Maurel**

2, BOULEVARD DU PALAIS
BASTIA

LES MAGASINS SONT OUVERTS
[illegible]
de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30

EXPOSITION DE JOUETS
AU PREMIER ETAGE



**GRANDE BRULERIE CYRNOS**
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

*TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES*
*EXPEDITION A L'INTERIEUR*
Téléphone : 1.06

*La plus ancienne Maison de la Corse.*



**CABINET MEDIATOR**

31, Bd PAOLI, 31
Près la « Samaritaine » à Bastia.

TRANSACTIONS

*Commerciales et Immobilières*
VENTE ET ACHAT
*d'immeubles, appartements, commerces et maisons ; représentation ; gérance d'immeubles.*

CONTENTIEUX

*Rédaction :*
En matière d'imposition des réclamations en décharge ou réduction et des requêtes en remise gracieuse des contributions ; de toute correspondance ; de tous actes sous seing privé

PUBLICITE

Assure la publicité en Corse et au Continent de toute industrie, commerce ou produit, à des conditions très avantageuses.

N. B. — *Le Cabinet « Médiator », accepterait, en association, comme co-directeur intéressé, Monsieur ou Dame, sans connaissances spéciales. Ecrire ou se présenter tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 heures.*



— ACCORDEUR DE PIANOS —

**MARCEL ROUSSELLE**
Accordeur diplômé
8, RUE DE L'OPERA


## EGARE

Un griffon courant blanc, queue coupée à moitié, tache blanchâtre aux oreilles. Une chienne griffonne rougeâtre devant, dos gris, petites oreilles. Les ramener contre récompense à M. Casanova Jean, Poggio di Nazza.

## A VENDRE

Torpédo commerciale Berliet, 7 CV, 500 kg en bon état de marche. S'adresser chez M. Tafanelli à Toga.


*Les chaussures Dressoir 150 modèles .. différents .. une seule qualité .. excellente*

Seul Dressoir qui a 300 magasins peut employer les plus habiles spécialistes pour créer toujours de nouveaux modèles.

Seul Dressoir, vu son énorme production, peut vous offrir ses excellentes chaussures aux prix les plus bas.

Vous trouverez un Magasin DRESSOIR
17, Boul. Paoli, BASTIA

Chaussures DRESSOIR

ECONOMIE ELEGANCE



**POMPES - MOTO-POMPES**
**MOTEURS**
MOTO-SCIES — MOTO-CONCASSEURS

**L'ELECTRICITE** pour TOUS avec nos GROUPES ELECTROGENES

PAUL DEVEZE, 3 à 5, rue des Vignerons - MARSEILLE.



*A L'OCCASION DES FETES*

**AU BONHEUR DES DAMES**

**MADAME GUASCO**

13, BOULEVARD PAOLI, 13 — BASTIA

*SOLDE ses collections de fin de saison*

LA VIE LITTÉRAIRE

# Raymond de Rienzi

Rares sont les contemporains qui ont su parler de notre île en termes justes ; aussi, importe-t-il de signaler à l'attention de tous les insulaires les efforts sincères qui peuvent être faits en vue de mieux faire connaître la riche nature du caractère corse, aux auteurs ignorants de ces choses qui ne nous connaissent que par les légendes plus ou moins burlesques qui courent à travers le globe. C'est donc avec une joie réelle que nous présentons aujourd'hui un ami de la Corse aux lecteurs du *Petit Bastiais*, nous avons cité Raymond de Rienzi.

Raymond de Rienzi né à Paris en 1899 d'une mère Parisienne et d'un père Provençal est issu d'une noble famille romaine qui vint s'installer en France vers la fin du XVIIIème siècle. Il compte parmi ses ancêtres le célèbre tribun de Rome, Nicolas Gabrino dit Cola de Rienzi chef d'une insurrection populaire et alors connu sous le titre de *Chevalier blanc défenseur de la Sainte Italie*. Couronné à Rome le 1er août 1347, il tombe sous les coups du peuple lors d'une révolution le 8 octobre 1354. Son nom a été immortalisé et livré à la postérité par le talentueux Bulwer-Lytton (auteur de *Zanoni*) qui publia un roman historique de grande valeur (1835) ayant pour titre *Rienzi, le dernier des Tribuns*. A la même époque, le célèbre compositeur Richard Wagner fit un opéra en cinq actes intitulé *Rienzi* (1842).

Raymond de Rienzi habita Ajaccio de 1899 à 1905, période pendant laquelle il fit ses études (trois ans au Petit Séminaire et deux ans au Collège). Cependant ses parents tous deux écrivains de talent chantaient les beautés de l'île enchantée. Mme Emma de Rienzi fit d'abord paraître un recueil de poèmes (*Pro Cyrnos*). M. Michelis de Rienzi un volume intitulé *Croquis Corses*. Depuis, Mme de Rienzi a fait paraître un autre recueil (*Le chant de l'Etrangère*) consacré également à notre pays et dont elle a gracieusement fait don à toutes les bibliothèques de nos villages. Nous nous réservons de revenir à une date ultérieure sur cette plaquette afin d'en rappeler toute la saveur, la beauté de la forme poétique et la grandeur d'âme qu'elle révèle.

Revenu sur le Continent Raymond de Rienzi acheva ses études secondaires à Auxerre. Naturellement porté vers les choses littéraires de par sa belle ascendance, il fit preuve d'une précocité extraordinaire en publiant à l'âge de seize ans un roman de mœurs provinciales : *Les Demoiselles Pigeonneau*. Ayant été victime d'un accident lorsqu'il était enfant, il fut jugé inapte à la déclaration de guerre. N'écoutant que la voix ancestrale qui faisait bouillonner son sang dans ses artères, il tenta de s'engager mais fut impitoyablement refusé ; c'est alors que pour se rendre utile il devint administrateur de l'Hôpital Australien de Paris. Après la tourmente il se fit inscrire au barreau de Paris où bientôt il acquiert une certaine notoriété et l'estime de ses confrères.

Quoique avocat, la chose littéraire ne le laisse pas indifférent et en 1925, reprenant sa plume il publie *l'Aventure sur la route, Roman d'une folle femme et de sa petite auto* (1) qui lui vaut en même temps qu'un beau succès auprès du public, le prix du Roman Sportif qui lui est décerné par le Syndicat des Directeurs de Journaux Sportifs. En 1927, l'exploit réalisé par Charles Lindbergh lui inspire un poème qu'il intitule *l'Avion qui partit d'Amérique*. Enfin, en octobre dernier il nous donne un gentil roman : *Le Gamin passionné* (2).

Avec *l'Aventure sur la Route*, Raymond de Rienzi nous a fait vivre une vie nomade toute d'imprévu avec Danièle Kerris, jeune femme éprise d'espace et de liberté. Mettant les déplacements consécutifs de son héroïne à profit il nous fait visiter une grande partie de notre belle France dont les richesses inestimables sont si souvent ignorées de ses propres enfants. Le style souple donne un charme prenant à cette histoire d'amour où l'on voit le spirituel Claude Gerbier prendre place dans le cœur de la gente bohémienne « modern-style » alors qu'il était venu pour faire triompher le jeune et candide provincial Firmin Laroche.

Cette même souplesse de style se retrouve dans le *Gamin Passionné*, alliée à un lyrisme puissant et à une étude parfaite des mœurs corses. Le séjour prolongé que l'auteur fit en Corse, lui permit d'étudier la race à laquelle appartenaient ses petits camarades, race sauvage soit, mais fière, indomptable et ayant le culte de l'honneur poussé à l'extrême. *C'est l'étude de cette vie débordante et généreuse qui constitue le fond du livre que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs. Avec une finesse exquise et un doigté irréprochable Raymond de Rienzi nous raconte l'histoire d'un jeune continental* — Georges Vanier — élève du Petit Séminaire qui devient amoureux de Sœur Nicéphore, belle Syrienne convertie au catholicisme.

Au cours du récit nous faisons la connaissance du jeune Borelli neveu du célèbre « Roi du Maquis », [illegible] et de son inséparable ami Teodori, descendant probable du fameux baron de Neuhof dont il est parlé avec ironie dans *Candide*, du Père Voltaire. Dès le premier jour nous pénétrons avec l'auteur dans le maquis des consciences de ces enfants batailleurs, violents, loyaux, prêts à toutes les amitiés et à tous les sacrifices chevaleresques. De temps à autre le sang coule plus ou moins justement, laissant derrière lui une odeur lourde qui se joint à celle de la poudre enflammée des carnages et [illegible] pour la lutte perpétuelle qui se livre au [illegible] consacré par les siècles et derrière lequel s'abritent tous les instincts naturels qui vivent au fond de ces consciences toujours révoltées. Raymond de Rienzi excelle à conter les situations tragiques qui démontrent à la fois la générosité du peuple insulaire et son profond attachement aux lois ancestrales, si cruelles soient-elles parfois, et quoique l'amour soit le sujet principal du livre on y trouve aussi la douleur sincère qui souvent précède la haine développée à son paroxysme. En nous présentant le *Gamin passionné*, l'auteur nous fait voir les multiples passions qui animent tous les gamins de son roman.

A côté de cela, Raymond de Rienzi signale les sacrifices incalculables que nombre de parents s'imposent dans leurs montagnes souvent peu hospitalières afin que l'enfant soit élevé avec le maximum de chances de réussite dans la dure bataille de la vie, lui, qui selon toute probabilité devra quitter son coin de terre tant aimé pour aller vivre sur le Continent. La nature aussi a inspiré de splendides peintures écrites à l'auteur dont nous sommes heureux de saluer le talent dans ces colonnes. Espérons qu'il ne s'en tiendra pas là et que nous lui devrons bientôt d'autres ouvrages où seront exaltés à la fois les splendeurs naturelles de notre petit pays et le sentimentalisme profond de ceux qui l'habitent. Les rares auteurs qui ont su voir, sentir et comprendre tout ce qu'il y a de beau, de grand et de noble chez nous méritent d'être encouragés. Raymond de Rienzi est de ceux là.

Guy ZUCCARELLI

(1) Flammarion, éditeur.

(2) Flammarion, éditeur.

## PRIX LITTERAIRES

Dans une prochaine étude nous présenterons à nos lecteurs les lauréats des grands prix de fin d'année. Le 1er décembre, le Jury formé par notre excellent confrère *Le Siècle Médical* a décerné son prix annuel à Gilbert Robin, (Gil Robin en littérature) pour son dernier roman *Noël Mathias*, à l'heure actuelle encore inédit.

Le 5 décembre trois autres grands prix furent décernés. Le prix Goncourt à Constantin Weyer avec *Un homme se penche sur son passé* ; le Prix Théophraste Renaudot à André Obey avec le *Joueur de Triangle* et enfin Marguerite Lemesle connue sous le pseudonyme de Dominique Dunois qui fut couronnée par le jury du Prix Femina-Vie Heureuse pour son dernier roman *Georgette Garou*.

Cette étude comprendra la critique du choix fait par les académiciens, la biographie des auteurs et une brève analyse de leur œuvre.

G. Z.


*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*

**RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE**

**Machines à Coudre**

TOUTES MARQUES - Pièces de rechange

Adressez-vous à **M. JACARIA** mécanicien spécialiste

8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA


# La duchesse d'Abrantès

La vie passe, les événements se déroulent, mettant en lumière, suivant les circonstances, certaines [illegible] originale, leur génie, leur valeur guerrière, ou simplement la bonne fortune que leur [illegible] célèbres. Leur souvenir s'impose plus ou moins, au gré des sympathies, aux générations futures ; l'histoire, ce reliquaire sévère, nous conserve l'essentiel de leur physique avec les faits et gestes les plus mémorables que parfois la légende vient embellir.

Sur [illegible] d'un l'ombre épaisse du tombeau semble devoir peser définitivement mais il suffit de peu de chose parfois, quelques lettres [illegible], correspondance suggestive, un portrait à l'expression saisissante et vraie, pour que journalistes ou écrivains exhument des cendres de l'oubli tel ou telle dont on ne parlait plus guère et redonnent aux disparus quelque regain d'actualité. En outre, le public français affirme un goût le [illegible] et d'année en année plus prononcé pour les vies romancées lancées tout dernièrement par quelques éditeurs hardis. Leur succès considérable, preuve de notre penchant pour l'histoire, fit naître nombre de [illegible] biographies, puis d'authentiques mémoires. Tout récemment, la [illegible] commençait la publication des Mémoires de la duchesse d'Abrantès et les Mémoires de Madame Campan sur la vie privée de Marie-Antoinette.

M. Georges Girard a bien voulu écrire en style alerte une spirituelle préface pour le premier de ces ouvrages, qui autour de la femme de Junot, fait défiler devant nos regards attentifs et charmés la société brillante de la Révolution et de l'Empire. Chaque, en vérité, la destinée de cette petite Laure Permon, qui enfant, joua avec Bonaparte, jeune fille, faillit être épousée par lui, quand il n'était que lieutenant d'artillerie, le suivit et [illegible] sa fortune, et toujours amie de Napoléon, se vit duchesse d'Abrantès auprès de son camarade d'enfance, empereur des Français.

Elle descendait en ligne directe des empereurs grecs de Constantinople, la famille de cette petite Laure, la famille Comnène venue se fixer en Corse, dans l'île à la sauvage beauté, [illegible] comme un joyau de la nature au sein des flots mouvants. Un [illegible], Permon, ayant épousé la dernière descendante des Comnène vint par la suite s'établir à Montpellier, l'antique cité languedocienne, toute imprégnée comme la Corse, comme Marseille, de poésie provençale et baignée de soleil. Là naquit leur troisième enfant, tout près de l'église Saint-Denis, autrefois chapelle des Cordeliers. Sous le ciel [illegible] de novembre, en l'an 1784, la petite Laure fit son apparition en ce monde. La famille Bonaparte et la sienne demeurèrent sur le continent comme en Corse liées de la même indissoluble amitié ; les Permon tenaient le rôle de correspondants du jeune Bonaparte, boursier à l'école militaire, et Laure espiègle, [illegible], jouait, se disputait parfois, et [illegible] tout bonnement, quand il ne cédait pas assez vite, le futur vainqueur d'Arcole. Plus tard, n'ayant pas voulu unir sa vie à celle de son ami d'enfance qui la sollicitait, Laure Permon épousa Junot, aide de Bonaparte au siège de Toulon, puis gouverneur de Paris, et enfin duc d'Abrantès.

Mais au cours de sa vie Laure Permon, duchesse d'Abrantès, connut des fortunes diverses. Jours de tristesses et d'alarmes pendant la révolution, heures de triomphes et de gloire sous l'empire. [illegible] années de déchéance et de misère après l'exil de Napoléon. Cette Corse d'adoption semblait avoir pris à l'île chère certaines qualités essentielles qui constituent le fonds de sa race : courage indomptable, énergie poussée jusqu'au sacrifice, abnégation profonde pour ceux qu'elle aimait et dont elle ne craignit jamais de partager les dangers.

Certains romanciers plus épris de fantaisies que d'histoire ont pu ne voir en elle que la femme frivole, recherchée, adulée, la comparer à une Messaline, une Cléopâtre ou une Carinna. Elle fut autre chose. Sa jeunesse et sa beauté, [illegible], sa situation, son entourage tout cela contribua à lui créer des aventures multiples dans lesquelles [illegible], tête folle, grisée d'encens, elle se laissa [illegible] se montra supérieurement vaillante et fut autrement grande dans l'adversité parfois entraîner ; mais dans l'épreuve qu'au milieu de ses triomphes.

A peine âgée de huit ans, l'enfant était [illegible] en Fiacre, accompagnée de sa bonne [illegible] à demi ivres, vraies furies, hurleuses de tricoteuses hurlant de leurs voix avinées : « Abas la Convention ! Vive la Constitution de 93 ! » et hurlant à tue-tête des chansons aussi anti-patriotiques qu'obscènes. C'était au cours de l'insurrection du 12 Germinal. On arrête les chevaux ; au nom de la liberté on force les occupants à descendre. Mariette, la bonne, sanglotait, [illegible] de terreur ; la petite Laure, pas moins effrayée n'en laissait rien voir et se maintenant devant ces mégères ne versa pas une larme. Si bien qu'après [illegible] qui ne [illegible] [illegible], ou par la finesse du langage [illegible] d'expressions assez [illegible], ces furies, domptées par le courage de l'enfant l'embrassèrent sur les deux joues et la renvoyèrent avec sa bonne. Fierté de caractère, énergie étonnante, sang-froid, telles sont déjà les qualités qui se manifestaient chez la fillette.

Elle devait les déployer plus tard en des circonstances non moins tragiques. En 1800 âgée de 26 ans, à la suite d'une terrible [illegible] campagne qui eût dévasté et séparé à tout jamais les époux de notre époque, Laure [illegible], et décidée, signifia à son mari, Junot, nommé commandant au 8ème corps, en Espagne, sa volonté arrêtée de le suivre. « Impossible ! » s'écriait ce dernier, abasourdi.

— Je le veux, répartit la jeune femme. Éloignés l'un de l'autre l'indifférence, puis l'oubli, triompheraient de l'affection. Mais si nous partons ensemble les souvenirs pénibles s'effaceront ».

Avec sa ténacité habituelle elle ne fléchit point prise et ainsi fut fait. Après un court séjour à Bordeaux où Junot se révéla à [illegible] et [illegible] le ménage atteignit Bayonne ; le duc d'Abrantès reçut l'ordre de gagner Burgos à franc étrier. Sa femme chevauchant à ses côtés surprit à l'arrivée officiers et soldats étonnés de son endurance. Qui dira, durant cette campagne, la patience [illegible] dont elle [illegible] pour calmer les intempestives colères de Junot qu'ordres et contre'ordres contradictoires ou confus jetaient dans l'affolement ! D'étape en étape, elle sema le bien sur son passage, arrêtant les [illegible], faisant de la musique aux blessés qui pour un instant oubliaient leurs douleurs, obtenant la grâce de condamnés à mort, donnant de l'argent aux municipalités, sauvant les enfants abandonnés au milieu des horreurs de la guerre.

Peu après allant être mère pour la quatrième fois, elle dut s'arrêter dans une maison au toit déchiqueté par les bombes, au milieu des ruines d'une ville à demi détruite par un long siège. Dans l'air empesté de cette cité déserte où les cadavres abandonnés se putréfiaient parmi les décombres, cette jeune femme, reine des fêtes de Paris, muse de salon, habituée au luxe le plus délicat, mit au monde un fils, Rodrigue-Alfred. Dix jours après, ayant subi d'inimaginables privations, couru de graves périls, mal remise encore, belle dans sa pâleur mortelle, elle dut partir à cheval, à travers un pays infesté de guérillas pour atteindre Salamanque.

Ils sont innombrables, les actes de courage dont elle fit preuve, de ce courage qu'elle semblait avoir puisé en ce pays devenu un peu le sien, l'île corse, berceau de tant de héros où de temps immémorial des femmes luttèrent auprès des hommes pour secouer des jougs oppresseurs ou venger l'honneur menacé.

Après la chute de l'empire, la duchesse d'Abrantès tomba dans la plus noire misère. Elle supporta son sort héroïquement, sans récriminations ni plaintes. Et, si souvent, au cours des soirées solitaires, elle évoqua les réceptions fastueuses d'autrefois, ce ne fut jamais pour [illegible] une cause d'amollissement ou un motif d'amertume. Supérieure à son destin, cette femme qui avait vécu dans l'intimité de la famille impériale, qui fut l'amie de Chateaubriand, la Muse et l'égérie de Balzac, la protectrice de tant d'écrivains mourut dans le dénuement le plus complet et la municipalité parisienne refusa de céder un coin de terre pour son tombeau. C'est alors que Victor Hugo qui l'avait connue et appréciée écrivit son magnifique poème à Laure d'Abrantès.

« Puisqu'ils n'ont pas compris dans leur [étroite sphère
Qu'après tant de splendeur, de puissance [et d'orgueil
Il était grand et beau que la France dût [faire
L'aumône d'une fosse à ton noble cer- [cueil.

« Puisqu'ils n'ont pas compris que celle [qui sans crainte
Toujours leur la gloire et [illegible] les bour- [reaux
A le droit de dormir sur la colline sainte
A le droit de dormir à l'ombre des hé- [ros ;

« Puisque le souvenir de nos grandes ba- [tailles
Ne brille pas en eux comme un sacré [flambeau,
Puisqu'ils n'ont pas de cœur, puisqu'ils [n'ont pas d'entrailles
Puisqu'ils t'ont refusé la pierre d'un [tombeau ;

« C'est à nous de chanter un chant ex- [piatoire !
C'est à nous de t'offrir notre deuil à ge- [noux,
C'est à nous, c'est à nous de prendre ta [mémoire
Et de l'ensevelir dans un vers triste et [doux.

« C'est à nous, cette fois, de garder, de [défendre,
La mort contre l'oubli, son pâle compa- [gnon ;
C'est à nous d'effeuiller des roses sur ta [cendre ;
C'est à nous de jeter des lauriers sur ton [nom.

« Puisqu'un stupide affront, pauvre fem- [me endormie
Monte jusqu'à ton front que César étoila,
C'est à moi, dont ta main pressa la main [amie
De te dire tout bas : « Ne crains rien, je [suis là ».

« Car j'ai ma mission, car, armé d'une [lyre,
Plein d'hymnes irrités ardents à s'épan- [cher,
Je garde le trésor des gloires de l'empire,
Je n'ai jamais souffert qu'on osât y tou- [cher !

« Car ton cœur abondait en souvenirs [fidèles !
Dans notre ciel sinistre et sur nos tristes [jours,
Ton noble esprit planait avec de nobles [ailes
Comme un aigle souvent, comme un ange [toujours !

« Car, forte pour les maux et bonne pour [les nôtres,
Livrée à la tempête et femme en proie au [sort,
Jamais tu n'imitas l'exemple de tant [d'autres,
Et d'une lâcheté tu ne te fis un port !
Car, toi, la Muse illustre et moi l'obscur [poète apôtre
Nous avons dans ce monde eu le même [mandat
Et c'est un nœud profond qui nous joint [l'un à l'autre
Toi, veuve d'un héros, et moi fils d'un [soldat.

« Aussi, sans me lasser, dans cette Baby- [lone
Des drapeaux insultés suivant chaque [flambeau
J'ai dit pour l'Empereur : rendez-lui sa [colonne,
Et je dirai pour toi : donnez-lui son tom- [beau

Suzanne d'Alonzo [illegible]

**ROMANO**

Dép. général : ALESSANDRI, 38, Bd Paoli.

**LILAS BLANC**
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

AUTOMOBILES
**DONNET**
8 CV et 12 CV. 6 cylindres
7 CV et 11 CV. 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix
Concessionnaire exclusif pour la Corse
AUTOSTOCK CIRNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 4[illegible]


ILE-ROUSSE

**HOTEL DU CHATEAU**

AVIS

Mme TASSARA a l'honneur de prévenir sa fidèle clientèle qu'à partir du premier janvier 1929, elle cesse d'exploiter son commerce. La *Société de Ravitaillement Maritime* à Marseille, acquéreur de l'immeuble devant entreprendre à cette date des travaux de transformation et nouvel aménagement.

**AVIS**

Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égouts fonctionne à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.

**A VENDRE**

Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

**PROPRIETAIRES**

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Écrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR » 31, boulevard Paoli - Bastia.

**A CEDER**

Epicerie bien située avec appartement attenant. Prendre adresse, Bureau du Journal.

*VIENT DE PARAITRE :*

**L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929**

*En vente au PETIT BASTIAIS*

# La Pologne Pittoresque

*Apprenons à connaître la Pologne pittoresque et touristique.*

*Une exposition polonaise s'organise actuellement à Poznan, la grande cité de l'ouest polonais, restée toujours fidèle à la Pologne, malgré les efforts de l'Allemagne conquérante. A cette exposition sera présenté le résultat des dix années de travail qui viennent de s'écouler.*

*Nous aurons l'occasion de revenir sur cette manifestation qui s'annonce déjà comme un grand succès. Aujourd'hui, notre confrère collaborateur, M. le député Tampowski, ministre plénipotentiaire, nous présente la ville et le cadre dans lequel s'organise cette belle exposition.*

UNE GRANDE VILLE POLONAISE : POZNAN.

Poznan dont les Allemands avaient transformé le nom en Posen, et où l'an prochain une belle exposition va attirer un grand afflux de visiteurs, est une des plus anciennes et des plus importantes villes de la Pologne. Située au cœur de l'Europe, elle est prédestinée par sa situation géographique à devenir un grand nœud de croisement des routes de l'Occident à l'Orient et de la Baltique à l'Europe méridionale.

Poznan est bâtie au bord de la Warta. Cette rivière, toute jolie et pittoresque qu'elle soit, est peu navigable, mais de nombreuses lignes de chemin de fer, les meilleures en Pologne, relient Poznan même de l'étranger. De plus se trouvant avec les principales villes polonaises et près de la frontière allemande, elle a toujours été un centre industriel et commercial important. D'excellentes routes tracées et entretenues par les soins des rois de Pologne et des riches bourgeois et bourgeois de Poznan, contribuèrent déjà depuis le XIIIème siècle à l'épanouissement du commerce et de la prospérité des Poznaniens.

Malgré un aspect un peu cosmopolite, très superficiel du reste, et la présence de nombreuses colonies étrangères, Poznan est une ville essentiellement polonaise, et ses habitants sont d'excellents patriotes, qui ont toujours su défendre héroïquement leur nationalité et leurs droits, même contre le fameux « Kulturkampf » de Bismarck.

Au temps du régime prussien le chancelier de fer avait son monument sur la place principale de la ville. C'était une statue lourde et « colossale », comme son modèle ; mais la force brutale s'est brisée en Pologne — comme plus tard en Belgique — contre la force d'âme. Aujourd'hui la Wilhelmplatz est devenue la Place de la Liberté.

Dès les débuts de l'existence de la Pologne, les rois de la première dynastie régnante des Piast avaient fait tout leur possible pour agrandir et embellir Poznan dont ils comprenaient l'importance. C'est là, qu'en 966, Mieczislas 1er, peu de temps après sa conversion, fit bâtir une des premières églises chrétiennes de la Pologne ; c'est là qu'il voulut être enterré ainsi que son successeur Boleslas 1er le Grand, le vainqueur des Allemands et qui reçut magnifiquement en l'an 1000 l'Empereur Othon venu en pèlerinage à la tombe de Saint Adalbert. Fait significatif : Boleslas fit couvrir de drap rouge tout le chemin qu'Othon devait parcourir pieds nus, et ce drap avait été fabriqué à Poznan, ce qui indique que, dès cette époque, le tissage des draps y était pratiqué sur une importante échelle.

Au XIIIème siècle, Poznan se développe de plus en plus, grâce au princes Przemyslaw et aux évêques poznaniens qui reçurent alors le titre d'archevêque et de primat. C'est à cette époque que se construisit le nouveau quartier sur la rive gauche de la Warta.

Trois siècles plus tard, Poznan est devenu une grande ville de commerce, elle exporte des marchandises en Italie, en France, jusqu'en Turquie et de nombreux étrangers viennent s'y fixer pour les besoins de leurs affaires. Il y a ainsi une colonie écossaise constituée par les marchands qui recueillent le blé pour l'Ecosse et l'Angleterre, une colonie italienne à laquelle appartiennent les architectes qui ont alors bâti les belles maisons et les belles églises de Poznan, de nombreux Grecs, des Arméniens et des Français. A cette époque, la richesse de la ville, le luxueux costumes de ses habitants sont cités par les historiens qui vantent aussi le goût des Poznaniens pour la belle architecture et pour l'art. C'est à ce goût très sûr que l'on doit les vieilles églises de Poznan et l'harmonieuse silhouette de la cathédrale. C'est peut-être cette cathédrale, dédiée aux saints Pierre et Paul, qui est la raison du blason aux originaux de Poznan : trois tours avec, au-dessus des deux autres Saint-Pierre les clefs à la main et Saint-Paul. Sous la porte, deux clefs croisées et l'inscription : *Civitatis Posnaniensis insignia*.

A côté des hôpitaux et des églises, il faut aussi rappeler les écoles et les collèges dont Poznan possède de tout temps un très grand nombre et qui étaient très renommés. Plusieurs célébrités polonaises en sont sorties, entre autres le plus grand médecin du XVIIème siècle : Joseph Strus, connu dans toute l'Europe, et le poète Clément Janicki, couronné par le Pape. Les industriels ne manquaient pas non plus dans cette ville. On y trouve surtout des fabriques de drap, des imprimeries, des fabriques de papier ; au XVIIIème siècle un précurseur cherche à découvrir le secret de la fabrication de la soie artificielle, mais c'était l'heure fatale des partages qui vont paralyser pour longtemps l'industrie et l'initiative polonaises.

Après la sombre période d'esclavage prussien, comment se présente aujourd'hui la ville de Poznan ? C'est toujours une des plus imposantes villes de la Pologne, très jolie, très propre, débarrassée des vestiges du régime prussien. Une ligne de chemin de fer par Lodz, que suit le train international : Paris-Berlin-Varsovie, la relie à la capitale ; il en existe une autre, plus courte, par Gniezno et Torun. Une ligne directe aboutit à Tczew, et Gdynia permet à l'exportation polonaise de gagner facilement la Baltique et la grande voie Poznan-Lesno-Katowice joint la ville aux grands centre de la houille et de la métallurgie.

Parfois, le visiteur étranger, arrivant à Poznan, paraît étonné d'y trouver une très grande gare digne de n'importe quelle grande ville européenne, fort propre et bien comprise. Il se rend bien compte que Poznan est une ville très [illegible], où il fait bon vivre, quand, par la rue Wjazdowa, une des plus agréables de la ville, il arrive à la place de la Liberté en passant devant l'Hôtel de Ville, édifice d'aspect « Moyen-Age » et devant le Château des anciens princes polonais où ont été transportées ces dernières années les archives de la ville. Près de la place de la Liberté, se dresse la belle Bibliothèque des Raczynski, qui renferme des trésors de la littérature polonaise, et l'Université. Très animée, cette jeune université compte des professeurs provenant de toutes les universités du monde, en commençant par celle de Chicago et en finissant par celle de Tomsk (Sibérie).

Mais l'on verra bien d'autres choses intéressantes à Poznan : d'abord, au Musée, la belle collection de tableaux réunie par le comte Athanase Raczynski, et de fort beaux meubles polonais anciens. Les amateurs d'archéologie [illegible] au Musée préhistorique, très riche pour toute l'Europe centrale. Et il ne faudrait pas dédaigner les charmantes allées de [illegible] où se trouvent [illegible] des Poznaniens. C'est là que se trouve une des réputations de la Pologne : l'hôtel « Bazar ».

Ce printemps, Poznan va s'animer plus que d'ordinaire à cause de l'Exposition polonaise qui s'y ouvrira au mois de mai et où toute notre production sera représentée. Nous souhaitons que les amis étrangers arrivent en grand nombre s'y rendre compte des résultats des dix années de travail qui viennent de s'écouler et qu'ainsi se resserrent les liens qui unissent notre commerce et notre industrie avec ceux de l'Occident.

Joseph TAMPOWSKI,
*Député à la Diète,*
*Membre de la Commission des Affaires Etrangères.*

# Ce que pense la Province

*CHIFFRE D'AFFAIRES*

LE PROGRÈS (Amiens) :

En attendant, la situation est celle-ci on parle tous les ans, à l'époque où nous [illegible] de rafistoler, pour les rendre plus souples et plus parfaites, deux grandes lois fiscales d'où le Trésor tire le meilleur de ses ressources : l'impôt sur le revenu et la taxe sur le chiffre d'affaires. On en parle plus ou moins, et généralement plus que moins. Et quand on en a parlé, les contribuables qui s'étaient abandonnés à l'espérance, constatent qu'il n'y a rien de changé. Ainsi vont les choses et des pessimistes que je connais prétendent que cela durera jusqu'à la consommation des siècles. S'ils exagèrent, je l'ignore. Ce que je sais bien, par exemple, c'est qu'il ne serait pas tellement difficile de modifier la taxe sur le chiffre d'affaires, de manière à donner satisfaction à ceux qui la paient et sans qu'il en coûtât un centime au budget. Mais...

Mais nous en reparlerons l'année prochaine, si vie nous est prêtée.

Jean THIBAUDY

*PAIX EUROPEENNE*

LA DÉPÊCHE (Toulouse) :

Ces délégués s'étaient réunis en congrès dans une salle du palais du Sénat, mise gracieusement à notre disposition par M. Paul Doumer, président du Sénat, qui avait bien à nous y accueillir lui-même. Dans cette séance du Sénat nous avons établi les statuts d'un comité fédéral de coopération européenne qui groupe les diverses organisations qui, dans les divers pays d'Europe, travaillent pour une coopération plus étroite des peuples de notre vieux continent. Cette coopération européenne est une tentative encore à ses débuts et nous savons que nous ne pourrons aboutir que si nous procédons avec prudence et avec méthode. Le jour n'est pas encore venu et ce jour doit venir, où il serait possible de constituer des Etats-Unis d'Europe copiés exactement sur le modèle des Etats-Unis d'Amérique.

Sur un vieux continent, les formules ne peuvent pas être les mêmes que sur un continent neuf, mais dans l'entrevue que M. Briand nous a accordée à l'occasion de notre congrès, le ministre des affaires étrangères n'a pas hésité à prononcer le mot d'« Europe fédérale », plus vague que celui des Etats-Unis d'Europe, mais qui marque néanmoins un grand espoir d'avenir. Si l'on abaisse progressivement les barrières qui séparent les peuples, on diminuera par là même l'acuité des conflits latents. Comme l'a indiqué M. Briand dans son discours à la Chambre, la question si grave du rattachement de l'Autriche à l'Allemagne ne pourra cesser d'être un danger pour la paix que le jour où l'Autriche aura véritablement une conscience européenne et sera en union plus étroite, non seulement avec l'Allemagne, mais avec les autres Etats.

Travailler pour l'organisation de l'Europe, c'est la manière la plus sûre de travailler pour la paix du monde.

Emile Borel.

## SUR LES ENGRAIS

Les plantes, aussi bien que les animaux ont besoin d'aliments et elles fournissent des produits proportionnels à leur alimentation : bien nourries, elles donnent de belles récoltes, alimentées parcimonieusement, elles n'ont que de faibles rendements. Elles doivent trouver dans le sol une grande partie de leur nourriture.

Lorsque le sol est riche, il contient tout ce dont la plante a besoin et il suffit de le cultiver pour avoir de belles récoltes, c'est le cas, très rare actuellement, des terres vierges des pays neufs. Le sol du vieux monde, celui de la Corse surtout, appauvri par le prélèvement d'un nombre incalculable de récoltes, ne contient plus en quantité suffisante tout ce qu'il est nécessaire à la vie des végétaux. Il a besoin de recevoir des apports de matières ; fumure et engrais chimiques destinés à servir d'aliments aux plantes.

Le sol de notre département est principalement pauvre en acide phosphorique et en chaux, principes très utiles à la plante et dont l'absence explique le faible rendement de nos récoltes en grains et la petite taille de nos animaux. Cette insuffisance peut-être comblée par l'apport d'un engrais chaux que : les scories de déphosphoration. Outre le fumier, le sol de la Corse a besoin d'engrais phosphatés, d'engrais azotés et peut-être d'engrais potassiques.

Les engrais phosphatés à employer en Corse sont : les scories de déphosphoration presque partout, les superphosphates dans les terrains calcaires. Les scories de déphosphoration sont répandues à la dose de 600 à 800 kilos par hectare, en novembre-décembre plus tard, si le sol est argileux, il [illegible] comme s'il s'agissait de semer du blé, et par temps très calme pour éviter la perte des poussières entraînables par le moindre vent. Elles sont enfouies par un labour, un hersage ; elles restent à même le sol sur les prairies. Elles sont mieux fixées si le sol est humide ou si une légère pluie survient durant ou après l'épandage. Les superphosphates sont épandus de la même façon.

Les effets des engrais phosphatés se manifestent durant deux à trois ans, c'est-à-dire qu'on peut ne les employer que tous les 2 à 3 ans. Ils provoquent toujours un accroissement de récolte considérable au point de la doubler parfois.

Lorsque l'agriculteur emploie des engrais phosphatés et qu'il a peu ou point de fumier, il recourra avec profit aux engrais azotés : nitrate de soude, nitrate de chaux, cianamide, etc. Le nitrate de soude est épandu après les pluies d'hiver et avant celle du printemps, de février à avril selon les régions, à raison de 100 à 200 kilos à l'hectare, à la volée ; il est parfois enfoui par un léger hersage. Ses effets ne durent qu'un an. Le nitrate de chaux s'emploie de la même façon. La cianamide doit être épandue trois à quatre semaines avant les semailles.

Les engrais azotés augmentent le développement des branches et des feuilles, donnent de la vigueur à la plante.

Enfin, quoique le sol soit riche en potasse, l'agriculteur peut avoir intérêt à recourir aux engrais potassiques : sulfate ou chlorure de potassium. Ces engrais à essayer sont épandus à la même époque et de la même façon que les scories de déphosphoration, à raison de 100 à 200 kilos à l'hectare ; leurs effets durent deux à trois ans.

Agriculteurs si vous voulez obtenir des résultats satisfaisants, employez du fumier en quantité et en plus des engrais chimiques ; des scories de déphosphoration surtout, que vous commanderez par l'intermédiaire d'un syndicat agricole.

J. CARLOTTI,
*Directeur de l'Ecole d'Agriculture*


**COMPTABILITÉ**
JAMET-BUFFEREAU
[illegible]

Pour votre Villégiature d'HIVER
*procurez-vous l'édition hivernale de*
**LA SAISON**
*superbe guide-album illustré*
Etudes détaillées et très complètes sur les stations hivernales françaises : Côte d'Azur, Côte Basque, Côte d'Argent, Algérie, Tunisie, Maroc et Stations de Sports d'Hiver
*PRIX SPECIAL DE SOUSCRIPTION*
aux 2 éditions (été et hiver) .... Fr. : 2[illegible]
à l'édition d'hiver seule ....... Fr. : 1[illegible]
Envoi franco à la parution courant Novembre et Avril
Adresser les abonnements aux
*ETABLISSEMENTS RISACHER & Cie*
4, Place des Saussaies — PARIS
C. Cheque-postal : Paris C. 1o2-46o

*MATERIAUX POUR CONSTRUCTION*
Toutes fournitures pour le Bâtiment
**LAURENT COLOMBANI**
6 Bis, Rue de l'Opéra — BASTIA

Imprimerie du "PETIT BASTIAIS"
FOURNISSEUR DES PRINCIPALES FIRMES INSULAIRES ET DE TOUTES LES GRANDES ADMINISTRATIONS
*Le Client doit s'adresser sans hésiter à l'Imprimerie du PETIT BASTIAIS qui présente ses imprimés avec la plus d'élégance et de bon goût*
3, BOULEVARD DU PALAIS, BASTIA
TOUS TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
Un matériel moderne au service d'un personnel spécialisé

00646

DONNET

*Nos 10 et 14 chevaux 6 cylindres* **sont incomparables. Ce sont les voitures les plus souples et les plus rapides en côte. Deux modèles parfaits.**

NOS PRIX
10 CV. 6 cyl. type Cl 10. cond. int. 27.300
14 — — — K. 44.000

*Nos 7 et 11 CV. 4 cyl.*
dont la bonne réputation n'est plus à faire comme robustesse souplesse et rapidité.

NOS PRIX
7 CV. 4 cyl. type Cl-7. cond. int. 23.500
11 — — — Cl-6. torp. c$^{m}$/$^{m}$ 26.900

**AUTO-STOCK CIRNEA**
**LUCCANTONI**
CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF POUR LA CORSE
33, BOULEVARD PAOLI - BASTIA
Différents modèles seront exposés incessamment à Bastia. Avant de fixer votre choix, faites un essai sur nos voitures. Vous serez entièrement édifiés



Taille-Crayons le plus perfectionné

**COURANT-ORGUS**
pour crayons ordinaires crayons de couleur, crayons à copier et crayons d'ardoise, qu'ils soient minces, plats ou exagones, gros ou minces. — Construction robuste et précise.
Le taille-crayons Courant-Orgus s'adapte à toute table grâce à son serre-joint.

Spécimen de tailles obtenues automatiquement avec le taille-crayons ORGUS
En vente aux Bureaux du PETIT BASTIAIS

SOCIÉTÉ DES ACCUMULATEURS MONOPLAQUE
COLOMBES (Seine)
Dépositaire :
Louis ROGLIANO
BASTIA

*JOAILLERIE*
*BIJOUTERIE - ORFEVRERIE*
*HORLOGERIE*
**DANESI FILS & Cie**
BASTIA
Grand choix de bagues de fiançailles. Les plus beaux cadeaux pour fêtes et mariages.
Les meilleurs prix.

**RELIURES**
EN TOUS GENRES
*Spécialités pour Bibliothèques et demi-reliures en peaux*
TRAVAUX SOIGNÉS - PRIX MODÉRÉS
**F. VADON**
4, RUE DE L'OPERA
(2e étage) BASTIA

*Devant les succès remportés par notre publicité et pour donner satisfaction aux nombreux lecteurs qui n'ont pu en bénéficier, nous reprenons notre vente-réclame :*
**60 f. de musique pour 5 fr. 50**
ALBUM 3. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Franco : 5 fr. 50.
ALBUM 5. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.
ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline solo : 4 fr. 50.
ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons anciennes et modernes, danses, rondes pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.
ALBUM 7. — Rien que du moderne, 15 morceaux dont chacun est catalogué 4 francs de Goublier, Adolf Stanislas, etc. : 5 fr. 50.
ALBUM DES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50
Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50.
2° Les saynètes enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quinze saynètes différentes : 3 fr. 50.
Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée au
**PETIT BASTIAIS**
3, Boulevard du Palais, BASTIA
Compte Chèques-postaux : Ajaccio : 153

AUTOMOBILES
**Delaunay Belleville**
La grande marque Française
AUTOSTOCK CIRNEA
33, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 48

**MIMOSA**
La Reine des Cigarettes fabriquée par H. ALBAN, à Ajaccio



**Noël ! Nouvel an !**
Les plus jolis cadeaux sont exposés et mis en vente
**AU PAUVRE DIABLE**
*21, BOULEVARD PAOLI, 21*
**JOUETS, BIBELOTS, OBJETS D'ART**
NOUGAT DE MONTELIMAR - DRAGEES - « MILANAIS », etc. etc.
ENTRÉE LIBRE
**Du choix** **Des prix**

**Pour les martyrs de l'estomac**

Ce ne sont peut-être pas les maladies d'estomac qui occasionnent le plus fort de dépenses. Mais il n'en est pas probablement dont il y ait plus de malheureux à souffrir. Une légende laisse sur une longue et douloureuse expérience prétend qu'il n'y a pas de remède à ce supplice qui empoisonne l'existence de ses victimes sur il épuise leur résignation et leur aigrit le caractère.

Cette légende repose pourtant sur une erreur. Elle ne saurait être acceptée par ceux qui ayant essayé la Tisane des Chartreux de Durbon savent que cet incomparable mixé est exclusivement à base de plantes aromatiques des Alpes. [illegible]

27 décembre 1925.

« J'ai l'honneur de vous informer que la Tisane des Chartreux de Durbon dont j'ai fait usage pendant vingt jours m'a guéri de maux d'estomac dont je souffrais cruellement ainsi que des autres. »

« Je la recommande à tous mes amis et je vous autorise à publier ma lettre. »

Félix Lobet à Guinea Corbère (Landes).

**LA TISANE DES CHARTREUX**

de DURBON est le ROI des DEPURATIFS du sang. Elle guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipation, entérite, douleurs, rhumatismes, maladies des femmes, métrite, retour d'âge, plaies aux jambes, varices, malaises de peau, etc...

Prise en association avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX, elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses, en rendant calme, force et vigueur aux plus faibles. — Aucune maladie de peau ne résiste à l'action combinée de la TISANE et du BAUME des CHARTREUX : eczémas, psoriasis, dartres, acné, démangeaisons, rougeurs, furoncles, furonculose, plaies variqueuses, croûtes de cheveux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

Prix de vente (impôt compris) : Tisane, 13 fr. 50 — Baume, 8 fr. 45 — Pilules 7 fr. 50.

Toutes pharmacies et J. Berthier, concessionnaire à Grenoble.

**POMMES DE TERRE EN GROS**

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Bocales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**

7, AVENUE CARNOT

BASTIA

GRANDE TORREFACTION DE CAFES

GROS & DEMI-GROS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR

TELEPHONE : 87

**Un rhume négligé et c'est la bronchite**

... Janvier 1928.

Monsieur Berthier,

Si vous êtes l'inventeur du SIROP BRITANNIA, je vous adresse Monsieur, mes plus sincères félicitations parce que tout simplement il m'a sauvée.

Après avoir négligé un rhume et toussé... [illegible]

Madame Eugène de V...

**SIROP BRITANNIA**

Toutes pharmacies et LABORATOIRES J. BERTHIER — GRENOBLE.

**L'HOCCO-RHUM** sur la GRIPPE

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE

**Peinture - Vitrerie**

PAPIERS PEINTS

**J. ESPOSITO**

BOULEVARD du PALAIS — BASTIA

DECORATION D'EGLISES — et appartements de style ancien et moderne

Vente Gros - Détail

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Chirurgie de la Tête et du Cou

**Docteur R. FOURTEAU**

79, Boulevard Paoli - Bastia

CABINET DENTAIRE

**T. BOURGEOIS**

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil

MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.

Prothèse dentaire et Maxillo faciale

1, Boulevard Letteron

(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

Solides pratiques s'emboitant par pile de 25 chaises — 4 arce prix de fabrique

Tables Guéridons en marbrerie Argenterie et linge d'Hôtels

**E. HAHN** Agent Général

52, Rue Pertinax, Nice

NICE (Alpes-Maritimes)

Agent pour la Corse :

M. MICHELANGELI - BASTIA

Beaucoup de tabac

Peu de papier

Un arôme exquis

Une présentation luxueuse

Un prix modique

voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**

**RHUMATISMES**

[illegible]

**RADIOLE**

[illegible]

**BANQUE de la CORSE**

15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli

BASTIA (Corse)

Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.

**CAP CORSE**

**Damiani**

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

**RHUM FOX-LAND**

Grande Marque


**ABONNEMENTS AU Petit Bastiais**

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M ______

demeurant à ______

déclare souscrire un abonnement de ______

au Petit Bastiais à partir du ______

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

**Tarif des Abonnements**

[illegible]

**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 21, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 22, de Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Jeudi 20, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**

38, BOULEVARD PAOLI, 38

BASTIA - Téléphone 2.36

LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

Livraison à domicile.

Expédition à l'intérieur.

**PARQUET**

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.

**Au Bûcheron Corse**

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

**Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"**

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

...nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

**LEONELLI FRÈRES**

Matériel Industriel neuf et d'occasion

SCIERIE A FRANCARDO

Téléphone N° 2 Omessa

Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.

Livraison immédiate, Prix modérés

Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs. Mines, Travaux publics, Industries.

Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Tôles ondulées.

Société Anonyme [illegible]

Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.

**ESSAYEZ DONC UNE BOITE DE LAIT MONT BLANC NON SUCRÉ** PUR IL REMPLACE AVANTAGEUSEMENT LA CRÈME



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

Le Gérant : Fernand POLI.


Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° 6.

## PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

V

OU EST LIANE ?

Le seule faute de l'habile diplomate fut d'offrir un chèque pour pourvoir, dit-elle, aux dépenses de Liane. Le vieux Brice se redressa :

— Je vous demande pardon, madame la duchesse, mais nous ne pouvons pas accepter... nous ne pourrions pas supporter la pensée d'avoir vendu l'amour de notre pauvre petite Liane.

Très gentiment la duchesse s'excusa, tendant sa main blanche vers la main calleuse du fermier, qu'elle félicitait de trouver si sage et raisonnable.

— Avant ce soir, Liane sera partie, madame la duchesse, dit le fermier, après avoir consulté du regard sa femme en larmes ; elle retournera quelque temps encore chez la tante qui l'a élevée. Elle n'était revenue que ces derniers jours, trop tôt pour son malheur, hélas !

VI

MARIAGE SECRET

Pendant quelques jours, il y eut au château comme une détente.

Ronald avait donné sa parole de ne pas revoir Liane jusqu'à sa majorité, et il espérait [illegible] faire connaître l'engagement qu'il avait dû prendre, en même temps qu'il lui affirmerait, à nouveau, la fidélité de sa tendresse.

Quand il comprit qu'elle était partie, il ne pensa pas que ses parents fussent pour quelque chose dans ce départ. Liane avait dû refuser nettement d'épouser Ralph et son père l'avait éloignée par [illegible]. Mais sûrement elle ne tarderait pas à lui faire savoir où elle avait été envoyée.

En attendant, il avait repris la vie normale avec ses parents. Durant quelques jours, il n'y aurait de prétextes pour une discussion avec eux au sujet de Liane. Il n'avait qu'à attendre, et il attendait.

Le duc mettait tout son espoir dans le temps, la duchesse dans sa diplomatie.

Mais au bout de quelques jours, ne recevant aucune nouvelle de Liane, Ronald s'émut et alla frapper à la porte des Brice. Il en revint violemment irrité.

— Vous avez douté de ma parole, mon père. Liane est partie sur vos conseils et ses parents se refusent à me faire connaître où elle a été envoyée. Votre action sur ces braves gens constitue un abus de pouvoir d'autant moins justifié que vous aviez ma parole.

— Ce n'était pas douter de votre parole que prévenir les parents de Liane, afin qu'ils puissent agir au mieux des intérêts de leur enfant, dit froidement le duc. Vous n'êtes pas seul en cause, et les parents de Liane devaient savoir...

— Pas ainsi ! coupa Ronald, vous deviez me laisser le soin de leur parler moi-même. Votre façon d'agir me dégage de ma promesse envers vous, car je vous déclare que je chercherai à voir Liane pour lui expliquer la situation. Je la trouverai, quel que soit l'endroit où on la cache, et je l'épouserai !

— Pas avant votre majorité, riposta le duc d'autant plus calme que son fils paraissait plus irrité.

— Qu'importe ! Dès que je l'aurai trouvée, je prendrai avec elle toutes mesures nécessaires et, dès que la loi le permettra, nous nous marierons.

Le duc ne répliqua pas, il avait prévu l'inévitable scène, quand son fils apprendrait le départ de Liane et il ne voyait dans les paroles du jeune homme que le dépit d'un enfant auquel on enlève un jouet convoité.

La duchesse comprit mieux et commença de douter de l'habileté de sa diplomatie.

Le malheur voulut qu'en plus fort de sa colère, Ronald rencontrât le fermier Ralph.

Ce dernier quittait la demeure des Brice et venait, lui aussi, d'apprendre le départ de Liane et les causes de ce départ. Il alla droit au jeune châtelain.

— Nous avons un compte à régler, tous deux, dit-il, perdant tout sang-froid. Amusez-vous dans votre monde tant que vous voudrez, mais ne venez pas troubler nos filles et nos sœurs. « Les cabanes ne sont pas faites pour les aigles ! » comme dit le proverbe et je me charge de vous en faire souvenir ! Si vous voulez vous marier, choisissez une femme chez les vôtres et laissez-moi Liane.

— Liane est ma fiancée, coupa Ronald, avec une fierté hautaine qui n'émeut pas son rival.

— Liane ne sera jamais votre femme ! riposta-t-il du tac au tac.

Mais presque aussitôt il se ressaisit, comprenant, d'après ce qu'il savait du caractère du jeune châtelain, que sa violence le servait mal.

— Pardonnez-moi dit-il, plus respectueusement, je n'aurais pas dû me laisser emporter, mais faites-moi la faveur de m'écouter un instant. J'ai aimé la petite Liane alors qu'elle était petite fille ; elle courait de la ferme de ses parents à la mienne, partout chez elle, et partout gâtée comme une petite reine ! Depuis elle a été le but de tous mes efforts, de toutes mes ambitions et je ne crois pas avoir regardé sérieusement une autre femme depuis que j'ai l'âge d'homme.

Je vous en prie, ajouta-t-il, ne vous mettez pas entre moi et mon amour, laissez-moi Liane !...

Il y avait dans le ton du jeune homme une dignité triste et sympathique qui, à tout autre moment, eût trouvé le chemin du cœur loyal de Ronald, mais Ronald était en pleine révolte, car depuis quelques jours, tout concourait à l'irriter et à exalter son amour jusqu'à la folie...

— Je suis désolé, dit-il, aussi gentiment qu'il put, mais j'ignorais votre amour pour Liane, quand j'ai eu le bonheur de me faire aimer d'elle. Je lui ai donné ma parole de l'épouser et je l'épouserai !

— Jamais ! cria Ralph à bout de patience. Puisque vous êtes insensible aux prières, j'agirai autrement. Dès ce soir, j'irai à Brighton et je n'en repartirai que marié à Liane !

Brighton ! la ferme de Dole près de Brighton. La maison où Liane avait été élevée !

Ronald n'entendait plus rien. Dans sa colère, Ralph avait laissé échapper le secret tant cherché. Il savait enfin où trouver Liane !

Et le soir même, prétendant une visite à l'un de ses amis, il partit pour Brighton.

Le duc et la duchesse le virent partir sans appréhension. Rien jusqu'ici dans la conduite de leur fils, naturellement loyal et sincère, ne leur permettait de croire à une supercherie indigne de lui et d'eux-mêmes.

Dès le lendemain, Ronald se trouvait en face de Liane et repris plus que jamais par son charme ingénu, et plus encore peut-être par une sorte de fièvre orgueilleuse qui le poussait à agir en homme libre et à se libérer des entraves familiales.

Liane, qui n'avait pas appris l'art de déguiser ses sentiments, les montra tels qu'ils étaient : amour et crainte, angoisse de déplaire au duc et à la duchesse, joie d'être, malgré tout, l'élue de leur fils, dédain pour Ralph qui osait se poser en rival de Ronald ! Tout cela se lisait dans les grands yeux ingénument ouverts sur celui qu'elle n'était pas loin de considérer comme son Dieu !

Elle consentit sans plus réfléchir, au mariage secret et immédiat qu'il lui proposa.

— Quand nous serons mariés, mon père nous pardonnera, et ma mère, j'en suis sûr, vous aimera, promit-il, la berçant d'illusions, étouffant ainsi momentanément en elle, tous sens du devoir et de l'honneur.

Grisé d'amour, il croyait ce qu'il disait et Liane n'avait pas d'autre volonté que la sienne. Elle oublia même l'humiliation et la douleur que la duchesse lui avait infligée quelques jours plus tôt et consentit à tout ce que voulut Ronald.

Très peu de jours plus tard, ils furent mariés, suivant la coutume anglaise, si favorable, et parfois si néfaste aux amoureux, dans une petite église de campagne à vingt kilomètres de Brighton. Et personne ne connut leur doux secret.

Liane ainsi devint Madame Liane d'Eton, mais Ronald dût la quitter presque aussitôt. Il voulait essayer de tous les moyens en son pouvoir pour faire fléchir la volonté de son père, avant de lui avouer ce mariage secret, dont la duplicité, il le comprenait trop tard, serait un des plus grands griefs de son père contre lui. De toutes façons, il devait maintenant retarder cet aveu. Il le ferait, soit après avoir obtenu l'autorisation si ardemment désirée, soit après avoir recueilli la certitude de ne rien obtenir.

Mais adviendrait que pourrait ! Liane était sa femme. Rien sur la terre ne pourrait plus les séparer ; le reste importait peu ! même en prévenant le pire, c'est-à-dire si son père le chassait, ce serait seulement pour un temps et il aurait Liane pour le consoler.

A Suivre


32e ANNÉE — N° 295

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

LUN. 24 et MAR. 25 DEC. 1928

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION

8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins

BASTIA

Téléphone : 0.33

BUREAU A PARIS

26, Rue de la Grange-Batelière

Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Marseille 84-50

| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger A | 30 | 60 | 120 |
| Etranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00647

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE


## Quart Colonial ou Cinquième Insulaire

La nécessité de stabiliser et d'améliorer — la stabilisation entraînant dans une certaine mesure l'amélioration — le personnel administratif continental en Corse, n'est guère contestée. Nous avons fourni à ce propos, dans un récent article, les consultations de trois chefs de service départementaux : agriculture, contributions directes et enseignement, qui expriment sous des formes naturellement différentes, des avis absolument identiques et qui ont d'autant plus de poids qu'ils n'ont pas été concertés.

La question, nous le reconnaissons du reste, ne laisse pas que d'être complexe. Il y a des difficultés à résoudre, et il nous les faut voir en face, outre la difficulté financière, budgétaire, que, par hypothèse, nous pouvons un moment considérer comme pouvant être résolue. D'ailleurs, si elle n'est pas exorbitante, une difficulté financière peut toujours être résolue au prix d'une préparation à laquelle, notamment, la presse serait toute disposée.

Il y a d'abord la difficulté d'une discrimination à faire entre les fonctionnaires d'origine corse et les fonctionnaires d'origine continentale. En supposant que l'Etat consente à attribuer un privilège aux fonctionnaires d'origine continentale pour les compenser de leur exil insulaire comportant tant d'ennuis et de frais supplémentaires, il n'admettra pas que la même faveur aille aux fonctionnaires d'origine Corse qui, en général, recherchent la résidence dans leur pays natal. Il n'en est pas ainsi, évidemment, de tous les fonctionnaires corses, dont les uns acceptent volontiers la résidence continentale qui peut leur plaire pour différents motifs, dont les autres trouvent à exercer leur fonctions en Corse, parfois dans leurs villages ou villes d'origine, des avantages qui, dans ce cas, sont en effet importants. Cela montre la difficulté du problème que, pour cette raison de complément, les pouvoirs publics seront tentés de ne pas étudier ou résoudre. D'autre part, il est à prévoir que même les fonctionnaires corses résidant dans leurs localités d'origine, habitant dans leurs propres maisons, n'accepteront pas facilement de ne pas jouir des mêmes faveurs que leurs collègues d'origine éloignée exerçant à côté d'eux la même profession.

Nous devons, toutefois, faire remarquer à ce sujet que l'objection n'existe pas en Algérie où nombre de fonctionnaires de tous les ordres ont maintenant et depuis parfois quelques générations la véritable origine algérienne, exerçant donc pour ainsi dire dans leur milieu familial. Recrutés sur place ou en France continentale, ils ont droit au quart colonial.

La vraie difficulté consiste donc à amener le gouvernement à considérer la Corse comme un département non colonial, les deux termes jurant quelque peu d'être accolés, mais d'un ordre exceptionnel, comme un département insulaire, pour tout dire. De ce fait, il ne serait plus question de quart colonial, mais de quart insulaire, ou, si nous voulons entrer dans la voie des concessions, de cinquième insulaire. Nous n'avons du reste fait que poser la question des avantages à accorder aux fonctionnaires pour les fixer dans le pays, pour leur faire rechercher des postes dans un pays qu'ils fuient lorsqu'ils le peuvent et qu'ils n'acceptent que n'en pouvant mais, et à contre cœur, ce qui généralement, met les fonctionnaires exerçant en Corse, pays difficile où il faut de la fermeté, de l'activité, des connaissances, du doigté, de l'intelligence, du dévouement, à un niveau plus bas que sur le Continent, réserve toujours faite des exceptions honorables que nous avons invariablement plaisir à noter.

A ce titre, on ne peut pas ne pas insister sur les remarques répandues ici des chefs de service, se plaignant, avec un personnel d'importation inférieur ou instable, de ne pouvoir accomplir leur mission dans les conditions désirables. Il faut continuellement en revenir là. Eluder le problème n'est pas le résoudre. L'avis des chefs de service en question est trop formel, et s'il a été donné sans entre [illegible] de leurs fonctionnaires qui auraient [illegible] préféré ne pas soulever [illegible], c'est que le mal existe et ne fait qu'empirer, que les difficultés nées de l'accumulation, en nombre et en espèces, des affaires, ne peuvent plus être [illegible]. Administrativement, les retards et les « trous » se multiplient. Dans le seul domaine fiscal, d'ailleurs, cette désorganisation grandissante fait perdre de l'argent aux collectivités publiques, à l'Etat tout le premier, qui ne peuvent récupérer ce qu'on leur doit, parce que les agents investis, en admettant qu'ils soient tous de fort bonne qualité, et qu'ils aient le don d'ubiquité, ne sauraient élever leur dévouement en raison inverse des particularités d'un pays plus malaisé que les autres, pour des raisons qu'il est désormais inutile de répéter.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que le mal s'aggrave avec une évidente rapidité. De là les récriminations justifiées, et dont ils se dispenseraient volontiers, des chefs de service qui veulent tout de même mettre leur responsabilité à couvert. Pour l'aggravation du mal, les exemples peuvent être multipliés ; donnons-en celui-ci que l'on connait peut-être à Bastia, mais qui n'a jamais été, à notre connaissance, publié : en trois ans, le nombre des professeurs agrégés a diminué au lycée de moitié. Encore quelques années de ce laisser aller, et le lycée de Bastia n'aura plus de lycée que le nom, à moins que l'on n'oblige, en quelque sorte militairement, les agrégés d'accepter un poste où il serait exagéré d'attendre d'eux qu'ils y fassent une dépense convenable d'efforts. En tout cas, ils voudront s'en évader au plus vite, ce qui est, chacun le sait, d'une déplorable pédagogie. Et l'on en peut dire autant de tous les autres services administratifs.

Le département fait, en ce qui le concerne, ce qu'il peut pour remédier à cette situation. C'est ainsi qu'il a accordé aux cinq inspecteurs primaires une indemnité de résidence de mille cinq cents francs. Un peu d'eau sédative sur une plaie cuisante. Le département est obligé de limiter sa bonne volonté qualitativement et quantitativement. On ne peut pas compter sur lui, encore moins sur les communes. Nous laisserions volontiers à l'Etat le libre choix des moyens de rétablir dans une certaine mesure l'équilibre rompu si brusquement. Pas de quart colonial ? Soit. Du moins, le cinquième insulaire. Et même à défaut du cinquième insulaire, quelque autre chose qui en tienne lieu, mais quelque chose...

P. B.

## Après le jugement de l'affaire des élections de Terra-Nova

### Une lettre de M. Emile Sari aux membres du bureau

M. Emile Sari, [illegible] à ses amis Santelli, adjoint ; Dandy, Lota, Olivari et Patrimonio, conseillers municipaux, la lettre suivante :

« Maintenant que la justice a fait connaître sa décision, maintenant que des adversaires qu'inspirait la rancune sont confondus, laissez-moi vous dire combien ceux qui vous entourent de leur affectueuse sympathie se réjouissent à l'annonce d'un jugement qui vous grandit aux yeux de vos concitoyens.

« Laissons à leurs méditations, sans doute attristantes, ceux qui, après avoir brisé les liens sacrés de la famille, ont foulé aux pieds les sentiments de reconnaissance envers les dévouements éprouvés et les vieilles amitiés.

« Plus unis que jamais, nos amis sauront reconnaître la dignité de votre attitude au cours de ces débats, la fermeté de vos convictions et votre fidélité à l'amitié.

Emile SARI.

## Après l'attentat contre le procureur général Fachot

L'ETAT DU BLESSE S'AMELIORE

Paris, 24 décembre. — L'état de santé de M. Fachot s'est amélioré légèrement. Les médecins ont réservé encore leur diagnostic mais il espèrent sauver le malade si aucune complication ne survient.

Dans la soirée le malade s'est alimenté légèrement.

L'INSTRUCTION

Paris, 24 décembre. — M. Donat-Guigue, procureur général, recevra cet après-midi le procureur général de Colmar.

M. Matifas, juge d'instruction a re-

LE PROCUREUR GENERAL FACHOT

çu de Strasbourg neuf lettres adressées par Benoit, agresseur de M. Fachot, quatre à sa femme, quatre à des journaux alsaciens, une autre portant le timbre du Mans.

LE BULLETIN DE SANTE

Paris, 24 décembre. — Le bulletin de santé suivant de M. le conseiller Fachot a été communiqué ce matin :

« L'amélioration continue. La période critique arrive à sa fin. »

## Un moyen de combattre la grève de la faim

Riga, 24 décembre. — Depuis plus d'une semaine cinquante cinq prisonniers communistes faisaient la grève de la faim en guise de protestation contre l'attitude du Parlement Letton qui, à l'occasion du dixième anniversaire de l'indépendance lettone, leur avait refusé l'amnistie politique.

Les grévistes de la faim furent mis dans des cellules qui se trouvaient à proximité de la cuisine de la prison.

Hier, on y travaillait dur à la préparation du menu de Noël. Tous les plats devaient être appétissants car ils étaient tellement odorants que les prisonniers ne purent plus résister à la tentation d'y goûter déclarèrent forfait :

— Nous cesserons la grève de la faim, déclarèrent-ils, si nous ne sommes pas privés de notre dîner de Noël.

AUX ASSISES DE LA SEINE

## Les Femmes qui tuent

Paris, 24 décembre. — Hier a comparu devant les Assises de la Seine, Pélagie Delory, 40 ans, qui tua son ami, André Gossel, ingénieur d'artillerie navale, âgé de 26 ans.

La meurtrière venue à Paris après la révolution russe, mariée, trois enfants, fit la connaissance du jeune Gossel, son voisin, qu'elle réussit à séduire.

Doux, timide, Gossel éprouva pour elle une vive passion. Après quelques mois, lassé, il voulut rompre. Elle, le quatre avril, vint chez Gossel avec un revolver disant vouloir se suicider mais devant le refus elle tira cinq fois sur Gossel.

Après le meurtre, calme, elle rentra chez elle, dîna puis alla se constituer prisonnière.

Les débats assez mouvementés sont présidés par le conseiller Warrain, puis maître Campinchi, au nom des parents de la victime et de la partie civile, plaide et défend la mémoire du mort.

L'avocat général Siram prononce un réquisitoire sévère.

Maître Dessaigne présente la défense et demande la pitié du jury qui rapporte un verdict affirmatif.

La meurtrière est condamnée à cinq ans de réclusion. La partie civile obtient le franc de dommages intérêts, réclamé par maître Campinchi.

## AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

31 DECEMBRE 1928

afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans RETARD, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.

# AU SÉNAT

## La discussion du budget

### M. Emile SARI élève une énergique protestation contre les décisions du Comité Consultatif des Services Maritimes de la Corse

Paris, 24 décembre. — Le Sénat hier a siégé hier toute la journée et a voté onze budgets : Justice, Services pénitentiaires, Légion d'honneur, Régions libérées, Forces hydrauliques, Marine marchande, Enseignement technique, Ecole centrale, Colonies, Marine de guerre, Caisse des Invalides de la Marine.

UN HOMMAGE A M. FACHOT

A l'occasion de l'examen du budget de la Justice le Sénat a adressé un hommage ému au conseiller Fachot.

L'INTERVENTION DE M. SARI

Paris, 24 décembre. — Au cours de la discussion de la Marine M. Emile Sari demande le rétablissement du crédit de vingt mille francs destiné au cours préparatoire d'examen de lieutenant au long cours à l'Ecole nationale de Bastia.

Le Sénat adopte.

M. Sari élève une protestation contre la mise en service d'un cargo sur les lignes corses et contre le fonctionnement du Comité consultatif des services maritimes corses qui a avalisé les propositions du ministre sur le relèvement des tarifs de cent cinquante pour cent.

M. Emile Sari trouve que la mesure n'est pas justifiée et réclame que l'Etat prenne à sa charge le déficit des services maritimes d'intérêt général de la Corse comme il prend à sa charge le déficit des chemins de fer d'intérêt général, s'élevant cette année à cinq cent cinquante millions et évalué à plus d'un milliard pour 1929.

Le sénateur de la Corse cite un passage du rapport de M. Rio qui vient à l'appui de sa thèse.

M. Emile Sari estime la mesure importune puisque jamais les lignes corses n'ont été aussi mal desservies, enfin les tarifs envisagés sont exagérés et M. Sari donne comme exemple les tarifs des repas des Messageries Maritimes.

En résumé, M. Sari demande au ministre de revoir la question et de renoncer aux augmentations prévues.

Le ministre des Travaux Publics répond au sénateur de la Corse, il promet que les navires nouveaux seront bientôt mis en service ; d'autre part, le ministre promet de revoir la question et de n'appliquer aucune augmentation avant que tous les navires de nouvelle construction soient mis en service.

Cette réponse, qui renvoie à une date indéterminée toute augmentation donne pleine satisfaction aux intérêts des usagers.

### Le budget de la guerre

Paris, 24 décembre. — La séance est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. Hervey, vice-président.

Au banc du Gouvernement sont assis MM. Painlevé, Chéron et Paté.

On poursuit l'examen du budget de 1929 voté par la Chambre et on aborde l'examen du budget de la Guerre.

LE GENERAL STUHL

Le général Stuhl, qui a le premier la parole dans la discussion générale, rappelle les déclarations de M. Reboul faites il y a quelques jours à la tribune du Sénat, et il lui dit qu'il n'a pas lui et ses amis le monopole de l'esprit de paix en France, car personne ne peut plus songer à la guerre.

Le sénateur de la Moselle affirme avec juste raison que tout le monde en France, et surtout les Anciens Combattants, veut la paix.

— Il est fâcheux, dit-il, d'alimenter les polémiques étrangères contre le soi disant militarisme français. En Allemagne beaucoup de gens sont hostiles à la guerre mais l'expérience montre que les opinions à cet égard peuvent changer.

« Qu'on aille voir, ajoute le général Stuhl, sur le territoire allemand même rhénan occupé certaines constructions et améliorations notamment ferroviaires réalisées dans les dix dernières années et l'on réfléchira.

« Le général Von Seekt a préconisé les attaques brusques contre certains points particulièrement importants. Evitons donc des surprises et n'hésitons pas à mettre notre frontière à l'abri de toute surprise.

Le général Stuhl parle du service d'un an et demande quand on le mettra en application, à l'automne prochain, si la France aura les cent six mille militaires de carrière et les agents militaires reconnus indispensables. Il souhaiterait voir augmenter le nombre des uns et des autres car, à son avis, les jeunes recrues ne devront sous aucun prétexte être distraites de l'instruction.

En terminant, le sénateur lorrain souligne qu'avec le service d'un an les séjours dans les camps d'instruction seront fréquents et prolongés et, d'autre part, qu'il faut relever les indemnités accordées aux officiers et sous-officiers.

LA DEFENSE DE LA CORSE

De son côté, le comte de Blois après avoir appuyé les paroles de son collègue de la Moselle regrette les compressions faites dans les dépenses militaires. Il pense qu'on sera obligé de relever les crédits de manière qu'en 1935 ou même avant, en cas d'évacuation de la Rhénanie, la frontière soit mise en complet état de défense.

De même, il importe que la défense de la Corse soit assurée au point de vue militaire, naval et aérien si l'on veut qu'en cas de guerre on dispose du passage libre en Méditerranée pour les troupes d'Afrique.

M. ALBERT MAHIEU

M. Albert Mahieu, rapporteur reconnait que les crédits sont élevés mais ils sont nécessaires. Quoique les dépenses aient un caractère essentiellement défensif l'augmentation de cinq cent millions par rapport à 1928 est la conséquence de la mise en application du service d'un an pour trois cent millions.

Plus tard il sera nécessaire d'aménager nos dépenses militaires de manière à mieux doter les chapitres afférents au matériel.

Comme les autres orateurs, M. Mahieu reconnait la nécessité de fortifier les frontières du Nord et de l'Est ; il appartiendra au Gouvernement de déterminer l'ordre des travaux à exécuter et de réclamer du Parlement les crédits nécessaires.

A cette condition, le pays pourra continuer à vivre libre et à travailler en toute tranquillité.

M. DE JOUVENEL

M. de Jouvenel, devant l'augmentation constante des dépenses militaires, se demande si à la prochaine réunion de la Commission du désarmement il n'y aura pas lieu pour la France de présenter une formule technique d'organisation de la paix par une limitation générale et concertée des armements, compatible avec la sécurité du pays.

Il assure que les sentiments pacifiques ne sont en France le monopole d'aucun parti mais il y a un fait qu'il ne peut négliger c'est la coïncidence entre la signature du pacte mettant la guerre hors-la-loi et le développement de nos armements.

— Nous sommes, dit-il, le pays dont les dépenses sont le plus mal réparties. Il y a sept cent millions de plus pour les dépenses militaires que pour les dépenses productives. En Angleterre les dépenses productives sont le double des dépenses militaires ; en Allemagne elles sont six fois plus fortes.

Comme il parle des paroles prononcées par M. Paul Boncour, réclamant l'arrêt des armements, M. Painlevé, l'interrompant, dit que ce dernier n'a pas parlé au nom du Gouvernement.

M. de Jouvenel. — Il ne faut pas laisser prendre à Genève des engagements qu'à Paris on n'est pas décidé à tenir. (Applaudissements à l'extrême gauche).

Le Ministre de la Guerre. — Aucun engagement n'a été pris. (Applaudissements).

M. de Jouvenel poursuivant son exposé, répond qu'il faut arriver à un commencement de solution en substituant des garanties internationales de sécurité aux armements militaires.

M. de Jouvenel. — On devrait à Genève proposer la suppression de l'aviation militaire en Europe. Si la thèse était acceptée nous aurions du même coup réduit d'un milliard les dépenses militaires.

M. Jossé. — Quel magnifique discours pour nos ennemis du dehors.

M. de Jouvenel réplique qu'on doit la vérité au pays et c'est une méthode positive de paix que le monde attend de la France.

En terminant l'ancien ministre déclare que le vainqueur qui veut organiser la victoire doit organiser la paix. (Applaudissements à gauche).

LA REPONSE DE M. PAINLEVE

M. Painlevé, ministre de la Guerre, intervient.

Ses premiers mots sont pour rappeler que la France a pris à Genève non des engagements mais des initiatives.

Puis le ministre de la Guerre expose les grandes lignes de la défense nationale, rappelant ses paroles prononcées à la Chambre et ajoutant que les crédits de la défense du territoire métropolitain devraient être complètement séparés de ceux afférents à la défense des possessions d'outre-mer.

— On a réduit le service militaire à un an ce qui n'est pas une marque de militarisme et c'est la preuve que nous voulons toujours une armée au service de la Nation et aussi au service de la paix.

En terminant M. Painlevé, parlant de la réduction des armements, se dit fidèle à cette pensée.

Il ajoute que le protocole d'assistance mutuelle ayant échoué à Genève c'est lui, en 1925, qui a préconisé le système des pactes locaux d'où est sortie la politique de Locarno.

On ne peut donc l'accuser d'avoir négligé toutes les possibilités de réduction des armements.

La discussion générale est close, les quarante huit premiers chapitres sont adoptés, après diverses interventions.

La suite de la discussion est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à 12 heures 35.

*Séance de l'après-midi*

La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de M. Doumer.

Au banc du Gouvernement : MM. Painlevé et Chéron, ministres.

LA DISCUSSION DES CHAPITRES

Le Sénat reprend la suite de l'examen du budget de la Guerre.

Sur le chapitre 63, M. Morizet soutient un amendement qu'il a déposé tendant à céder à l'administration des Hôpitaux civils un certain nombre d'hôpitaux militaires inutilisés.

— En réalité, ajoute M. Morizet, les hôpitaux militaires comme le service de santé devraient aujourd'hui disparaître car ils sont un anachronisme.

M. Painlevé, ministre de la Guerre, répondant, rend un vif hommage au corps du service de santé militaire qui accomplit son devoir.

Il ajoute que, d'après la loi elle-même, les Hôpitaux militaires ne pourraient être supprimés que si les villes de garnison acceptaient de prendre en charge les malades de l'armée.

L'article 63 est adopté.

M. Gallet réclame ensuite la réorganisation des musiques militaires dans le but de permettre le recrutement des musiques locales parmi les musiciens de l'armée. Il réclame aussi la création d'un cadre de musiciens militaires de carrière et demande que le quatrième galon puisse être accordé aux chefs de musique militaire.

L'ASSASSINAT DU GENERAL CLAVERY

M. Poincaré, président du Conseil, répondant au sujet du drame du Maroc, dit que la faute principale, dans le drame très regrettable de ces jours derniers, drame qui d'ailleurs s'est déroulé exclusivement sur le territoire algérien, incombe aux victimes elles-mêmes. Le général Clavery viola le règlement formel de décembre 1926 relatif à la circulation obligatoire en groupe des automobiles.

D'autre part le commandant du goum de protection quitta pour une raison qui sera éclaircie son poste. C'était également une faute. Ce chef responsable, le colonel commandant à Colomb-Béchard a été relevé de ses fonctions. Le maréchal Franchet d'Esperey a été envoyé sur les lieux et suggérera les mesures à prendre dans l'avenir.

On pourrait occuper le Tafilalet, dit-on, mais c'est là une question très grave militairement, politiquement et financièrement et avant de rien décider le Gouvernement a besoin de réfléchir.


(Lire la suite en 3e page)


## La mort du Général Cadorna

L'ancien généralissime de l'armée italienne, le maréchal Cadorna, (notre photo) est mort samedi.

# A TRAVERS LA CORSE

## Arrondissement de Bastia

OCTIPORIA. — Un comité a été formé à Ortiporio en vue de réparer le transept de l'église paroissiale. Au bord appel à tous les Ortiporiais qui en grande partie, se sont déjà fait un devoir d'y répondre favorablement. Le Comité est heureux de remercier ici tous les généreux souscripteurs, dont voici la liste :

MM. Moroni, maire, 500 ; de Bernardi Anne-Marie, 250 ; Grégori Paul-André, 250 ; Marietti Charles-Antoine, 250 ; Baldelli Boniface, 250 ; Sanguinetti Jean-Baptiste, 250 ; Marietti Félix, 200 ; Casalonga, 200 ; Luciani, 200 ; Morganti, 200 ; Campana Pierre, 200 ; Grégori Franklin, 100 ; Piacentini Pierre-Toussaint, 100 ; Campana Pierre-Paul, 100 ; [illegible], 150 ; Grégori Jean-Laurent, 50 ; Anonyme, 50 ; Glassily Xavier, 50 ; Galtassiga Marc, 50 ; Veuve Bonfanti, 100 ; Campana Salvator, 50 ; Cordeviola Marie, 100 ; Orsini Noël, 100 ; Giorgetti, 100 ; Campana Thérèse, 100 ; Orsini Jacques, 50 ; T. et C. Moroni, 100 ; Grégori Estelle, 100 ; Veuve Notali, 50 ; Baffaelli Elisabeth, 50 ; Pasqualini Rose, 200 ; Simonini Jérome, 50 ; Simonini Joseph, 50 ; Anonyme, 50 ; Anonyme, 50 ; Agostini Roch, 50 ; A.-T. Piacentini, 50 ; Orsini Jules, 50 ; Baffaelli Marc, 100 ; Marietti Joseph, 50 ; Baffaelli Suzanne Charlotte, 50 ; Chaillet Rosine, 50 ; Anonyme, 300 ; Tournier, 100 ; Veuve Simonetti, 60 ; Barondi (Haiti), 1.000 ; Baffaelli Sassoletti, 50 ; Arquatella Marc, 100 ; Caty, Paris, 500 ; Bernardi France, 100 ; Deuvente Jean-Etienne, 300 ; Baffaelli Ambroise, 100 ; Baron de Moroni, 100 ; Jean Marietti, 50 ; Georges de Bernardi, 100 ; Baffaelli Jean (professeur), 200 ; Baffaelli Antoinette, 100 ; Baffaelli Paul-Vincent, 150 ; Famille Sassoletti, 100 ; France Jeudy, 100 ; Mme Camby et sœur, 200 ; Mme Lovelle, 50 ; Xavier de Bernardi, 200 ; Grégori Jacques-François, 150 ; Julia Sambroni, 50 ; Anna Bienzani, 100 ; Antoniotti Bastienne, 10 ; François Bonfanti, 200.

Total : 9.935 francs.

Merci à tous. La souscription reste ouverte.

Décès à bord. — Un décès s'est produit à bord de l'« Iberia », courrier de Marseille, au cours de la nuit du 20 au 21 décembre. C'est celui de Mme Marsali, 28 ans, femme d'un agent de police de Marseille et originaire de Francardo.

Le paquebot étant arrivé à la première heure, la libre pratique, en raison de ce décès, n'a été donnée qu'à huit heures du matin, après visite médicale, qui a constaté une mort naturelle. Les passagers ont été fort mécontents de ce retard à débarquer.

Le courrier postal n'a, pour les mêmes raisons, été distribué en ville que dans l'après-midi.

*La Chambre d'Agriculture.* — La chambre départementale d'agriculture a tenu sa session de décembre jeudi 21 décembre.

*Conseil municipal.* — Le Conseil municipal d'Ajaccio devait se réunir vendredi 21 juillet pour examiner la question du collège. Cette réunion a été ajournée en raison d'une indisposition du Dr del Pellegrino, qui devait donner, à ce sujet, connaissance des résultats de sa mission à Paris.

*Enseignement.* — Le Comité consultatif de l'enseignement primaire s'est réuni au vice-rectorat vendredi 21 décembre pour examiner les propositions de nominations et questions diverses.

*Arrestation.* — La brigade de gendarmerie d'Ajaccio a arrêté le 19 décembre dernier, à 6 heures du soir, quartier de la Bourdive, le nommé Dominique Santoni, recherché depuis septembre pour une affaire de coups et blessures et port d'armes. Le mandat d'arrêt du Parquet était au nom de Leandri Jean. La personne arrêtée portait un livret militaire au nom de Santoni Salomon.


MALADIES DES YEUX

**Docteur G. PACALIN**

16, BOULEVARD DE CARDO — BASTIA


## AJACCIO

SYNDICAT D'INITIATIVE

*Réunion du 15 décembre 1928*

Etaient présents : MM. Sampolo, président ; Dominique Canea d'Ornano, vice-président ; François Oltavi, secrétaire général ; Xavier Tescrerch, trésorier ; Cauro, ancien préfet, Jean-Baptiste Marcaggi, bibliothécaire, Jean Rombaldi, Agent général d'Assurances, Dominique Colonna, agent de transports, Ciccaroni, Pharmacien, Tomasi, photographe.

Le président donne lecture de la lettre suivante :

Le Maire d'Ajaccio à Monsieur le Président du Syndicat d'Initiative, Ajaccio :

Mon cher Président,

« Je suis très heureux de vous transmettre le texte de la délibération par laquelle le Conseil municipal, entrant dans vos vues, a voté un crédit de 8.000 francs pour réparer la route du Salario.

« Je tiens à vous remercier en même temps de la subvention que votre Syndicat a bien voulu verser à la Ville et je vous prie de m'excuser d'avoir attendu pour vous accuser réception de la lettre par laquelle vous avez bien voulu me faire l'offre qui permettra à la ville de réaliser une économie sur la dépense projetée.

« Veuillez agréer, etc. etc. »

Le Conseil d'administration, sur la proposition de son président, décide l'impression d'un dépliant de luxe analogue à celui édité par le Syndicat de St-Sebastien. Ce dépliant ne contiendra aucune réclame. Il se rapportera à Ajaccio et au Sud de l'Ile. Le coût du tirage de 20.000 exemplaires est de 6.500 francs. Cette somme diminuée des subventions qui pourront être obtenues à cette occasion sera prélevée sur les fonds du Syndicat. L'exécution artistique est confiée à M. Tomasi.

Le Conseil d'administration fixe à 200 francs la subvention allouée à la Corse Touristique pour l'année 1929.

Sur la proposition de plusieurs membres, les vœux suivants ont été émis :

1° Le syndicat émet le vœu qu'il ne soit plus déposé d'ordures ou de décombres sur les terrains en bordure de la route des Sanguinaires, notamment devant le Boulevard Madame Mère et sur la propriété Pugliesi-Conti.

Communication de ce vœu sera donnée à M. le maire d'Ajaccio.

2° Le Syndicat émet le vœu que le départ du bateau de Nice-Ajaccio, soit retardé le plus possible afin d'éviter l'arrivée du courrier dans ce dernier port vers 2 ou 3 heures du matin et que par voie de conséquence, le départ du bateau pour Propriano le samedi subisse le même retard. Communication de ce vœu sera adressée ce jour même à M. le Préfet de la Corse qui se rend à la conférence des conventions maritimes.

3° Comme suite à la lettre adressée par son président à Monsieur l'Ingénieur en chef :

Monsieur l'Ingénieur en chef,

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur le mauvais état de la route des Sanguinaires. La promenade de la Parata est la plus belle des environs d'Ajaccio. C'est elle que nous recommandons spécialement aux touristes qui viennent passer quelques jours chez nous. Dans une ville où les distractions sont plutôt rares, la suppression de cette promenade porterait à la cause touristique un préjudice considérable. C'est pourquoi, Monsieur l'Ingénieur en chef, nous vous demandons de vouloir bien dans la mesure de vos disponibilités, porter remède à cet état de choses et profiter de l'époque où la circulation est moins intense, c'est-à-dire en novembre et décembre pour faire les réparations nécessaires à la bonne viabilité de cette route.

Veuillez agréer, etc. etc.

Le syndicat d'initiative émet le vœu que la route des Sanguinaires, une des principales promenades des ajacciens et des touristes soit définitivement remise en état par les procédés les plus modernes.

*Le Conseil d'Administration*


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"


# ÉCHOS

## Billet Parisien

« Robert est alité, m'écrit sa femme, il désire vous voir. Venez ».

Je suis allé chez Robert. Chemin faisant, je pensais au malade : « Lui, que je sais si snob, il doit se désoler d'être cloué au lit, car la mode n'est plus aux pâles couleurs, mais au sport, au plein air, à la santé ! »

Dès que j'entrai dans sa chambre, Robert me tendit la main en souriant :

— Enfin ! s'écria-t-il d'une voix affaiblie, je l'ai chipée, cette pleurésie tant souhaitée ! Et dire que pas un de ces farceurs qui prétendent observer les rites de la fashion londonienne, n'a eu le courage d'en faire autant ! Tous les amateurs de Paris devraient être sur le flanc aujourd'hui. C'était la seule façon élégante de rendre hommage au roi d'Angleterre. Et il n'y a que moi. Tant mieux. Tiens, regarde sur ma table de nuit, tu y trouveras le brouillon du télégramme que je viens d'expédier à George V : « Courage ! Sommes deux. A vous de cœur et de plèvre ! »

Je me demandais si Robert n'avait pas le délire. Je jetai un regard sur sa femme qui hocha la tête et me dit :

— Croyez-vous qu'il ne fait pas être malade pour pousser le snobisme jusque-là ?

— Vraiment, il l'a fait exprès ?

— Quoi ! reprit Robert, ne dirait-on pas que je suis à l'article de la mort pour un tout petit point pleurétique ? Je me lèverai quand je voudrai. Je ne suis pas l'esclave des médecins, moi. Après tout, fit-il en s'adressant à sa femme, qu'est-ce qu'une pleurésie ? C'est un poumon qui pleure n'est-ce pas ? Eh bien, laissez-le pleurer. Quand il aura fini, il ripolera !

Puis, se tournant vers moi :

— Je demande à ton amitié de remettre un double de mon télégramme à l'ambassadeur de Grande-Bretagne. Je compte qu'il appuiera ma nomination dans l'Ordre de la Jarretière pour le premier janvier !...

Gabriel BAUGE

## Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mardi, 25 décembre 1928 ; 360e jour de l'année, 6 à venir.

Aujourd'hui : Noël.

Demain : Saint-Etienne.

EPHEMERIDES CORSES. — 25 décembre 1771. — Le Roi de France approuve l'ordonnance du général de Vaux punissant de mort le port d'armes de guerre. Celui-ci ajoute à la sévérité de cette ordonnance en lui donnant un caractère prévôtal.


# Un Succès

2807 clients ont visité hier les

**CAVES POPULAIRES**

C'est un véritable record. Merci.

Les CAVES POPULAIRES, reconnaissantes persévéreront dans la tâche entreprise en atteignant bientôt des prix plus bas encore.

La Direction DES CAVES POPULAIRES.


# INFORMATIONS LOCALES

## Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

### L'Affaire de l'Election de Terra-Nova

*Suite*

*M. Antoine de Zerbi.* — Il y a eu dans la salle du scrutin une discussion sur le point de savoir si 5 bulletins portant le nom de M. Sari et un bulletin portant celui de M. Pierangeli devaient être annulés ou comptés. M. Gaudin a fait ouvrir deux colonnes sur la feuille de pointage pour ces deux candidats. En sortant, j'ai vu un groupe de 5 ou 6 personnes parmi lesquelles M. Sari et M. Gaudin. Je n'ai pas entendu ce qu'ils disaient.

M. le sénateur-maire revient à la barre.

— M. de Zerbi a dit que le groupe où je causais avec Gaudin comprenait, nous deux compris, 5 à 6 personnes ; or, combien de témoins sont déjà venus, à la requête de la partie civile, rapporter de la façon la plus fantaisiste cette conversation et combien vont venir la rapporter encore ? Le Tribunal se rend bien compte que ces témoins n'y étaient pas.

*Luci Mathieu* surveillait le 14 octobre le dépouillement pour le compte de M. Gaudin. Il y avait 12 bulletins annulés. M. Gaudin soutint que 6 d'entre eux devaient être attribués à M. Pierangeli, 5 à M. Sari dont ils portaient les noms. M. Seatelli, répondit qu'ils ne devaient pas compter.

Luci prétend aussi avoir entendu dire au Sénateur-Maire, parlant avec M. Gaudin, qu'il y avait ballotage.

Un de plus !

Le nombre des 3 ou 4 auditeurs de cette conversation aperçus par M. de Zerbi, témoin assigné cependant à la requête de la partie civile, parait s'étendre singulièrement.

Voilà encore un ami de M. Gaudin qui convient que M. Seatelli a aussitôt répondu à M. Gaudin que les bulletins en question ne devaient pas être comptés.

*Giorgi Vincent.* — Encore un qui raconte à la manière de M. Gaudin la conversation que celui-ci a eu avec M. le Sénateur-maire. Il était scrutateur de M. Gaudin.

On a discuté, dit-il, sur la valeur des bulletins portant les noms de Sari et de Pierangeli et on a ouvert deux colonnes sur la feuille de pointage. Les résultats n'ont pas été proclamés le soir.

*M. Jean-B. Paroli*, candidat évincé du parti Pierangeli-Gaudin au Conseil d'arrondissement. — Le soir du scrutin M. Gaudin a fait observer au Président que 6 bulletins que l'on considérait comme nuls devaient être comptés. Le bureau s'est retiré pour délibérer. Le témoin ignore quelle fut sa décision. Il prétend avoir entendu M. Sari dire à M. Gaudin : « Si ce que tu dis est vrai, il y a ballotage. »

*M. Mascarini*, secrétaire général de la Mairie, déclare qu'il était de service au bureau de Terravecchia quand on l'a appelé au bureau de Terranova pour lui demander si certains bulletins portant les noms de M. Sari devaient être annulés, mais quand il est arrivé tout était fini.

S'il avait eu l'occasion de donner son avis il aurait déclaré sans hésitation que ces bulletins devaient être annulés. C'est là la jurisprudence constante des bureaux de Bastia.

M. Mascarini fait remarquer qu'on a agi ainsi aux élections au Conseil d'arrondissement où il fut élu, à celle où fut élu Amidei, à celle du Conseil général, où il y a quelques années M. Sari fut élu, toujours en un mot. Le bureau de Terranova a fait ce qui fut toujours fait en pareille occurence.

M. Mascarini ajoute, que contrairement à ce que d'aucuns ont prétendu la proclamation du résultat de Bastia Terranova, eut lieu aussitôt après le dépouillement.

— Je me souviens de ce détail, dit M. Mascarini : Au moment de la proclamation je me suis aperçu que j'étais resté couvert, j'ai brusquement enlevé mon chapeau.

M. Gaudin, sur un ton violent, essaye de contredire M. Mascarini, mais celui-ci, calme, sans se laisser intimider lève tranquillement la main et dit « Oui, je le jure ».

*M. Dupros* est encore un de ces témoins qui sortis comme d'une boîte à surprise rapportent la conversation que M. Sari a eu avec M. Gaudin, en la déformant singulièrement comme on le verra dans la suite.

*M. Raffalli*, avocat, a été prié par M. Gaudin de l'assister devant le bureau de recensement le lendemain des élections à midi. Il a soutenu que les bulletins portant les noms, Sari ou Pierangeli devaient entrer dans le calcul de la majorité absolue. Le bureau n'a pas accueilli sa thèse.

M. Raffalli perd-il de vue que le bureau de recensement n'avait aucune compétence pour modifier les résultats du bureau de Terranova ? Il lui demandait donc quelque chose d'absolument impossible alors même que la thèse qu'il soutenait eut été fondée.

*M. Filippini Antoine*, était scrutateur au bureau de Bastia-Terranova. Les bulletins portant le nom de M. Sari ont à mesure qu'ils sortaient été annulés d'un commun accord. Ce n'est qu'ensuite que M. Gaudin en a proposé l'inscription.

Le témoin déclare qu'il a consenti, sous la dictée de M. Gaudin, à ouvrir deux nouvelles colonnes pour y inscrire les noms de MM. Sari et Pierangeli mais le président du bureau a toujours déclaré contrairement à ce que dit M. Gaudin que les bulletins étaient nuls.

La proclamation du résultat de Terranova a eu lieu après le dépouillement.

*M. Charles Salvatori* et *M. Joseph Rocchi* confirment la précédente déposition.

(A Suivre).

PHARMACIE DE GARDE

M. C. Costa, 38, boulevard Paoli.

## La Vie Sportive

### S.C.B. bat C.A.B.

La partie de dimanche se déroula devant un nombreux public accouru malgré un vilain temps sombre et menaçant.

Les équipes se présentent dans la formation annoncée ; les Noirs donnent le coup d'envoi et se montrent de suite dangereux ; Poli dégage bien son camp, mais après un quart d'heure de jeu, Coco place un joli shoot plongeant qui surprend Panzani et porte ainsi la marque à 1 à 0, alors que les espoirs sont permis au C.A.B., seul l'honneur était sauve.

Les Bleus loin de se décourager, partent maintenant à l'attaque et Sbraggia sauve souvent en touche ; le jeu devient dur et heurté sans que l'arbitre intervienne !... Coco pris en sandwich et blessé à la bouche est évacué ; il reprendra sa place, mais ne sera plus qu'un figurant. Peu après une altercation se produit entre Natali et un spectateur d'un envahissement du terrain. Le jeu est suspendu pendant près de 5 minutes.

A la reprise le Sporting montre la ferme volonté d'égaliser. Giacometti et Anziani se distinguent, mais finalement sur une touche près des bois, la balle renvoyée par le goal, roule aux pieds de Mattei qui d'un shoot à bout portant marque sans coup férir : 1 à 1.

La mi-temps est sifflée peu après.

Le second half vit la nette supériorité du Sporting ; le C.A.B. amorça bien quelques attaques dangereuses mais sans se confirmer. Les Bleus par contre renâtaient, on sent chez ceux-ci le manque doublé d'efforts et marquent d'entrée leur second but par l'intermédiaire de Stauth. Le jeu est de plus en plus violent de part et d'autre et certains joueurs se distinguent même par des gestes d'une grossièreté inqualifiable. L'arbitre par contre, ne voit rien, ne dit rien ; aurait-on à faire à un sourd-muet ?...

De temps en temps voilà deux antagonistes qui en viennent aux mains et sont heureusement vite séparés... en attendant l'occasion prochaine ; les plus remarqués dans les pugilats furent : Mattei, Sei, Mori et Natali ! La partie continue néanmoins à se dérouler avec des phases diverses. Un troisième but est marqué au milieu de la deuxième mi-temps, après une rapide descente de Stauth dont le centrage précis est bien repris par Salvo : 3 à 1.

Jusqu'à la fin le jeu reste décousu et brutal ; le S.C.B. réussit quelques minutes avant l'arrêt, un nouveau but par l'intermédiaire de Campana qui clôt ainsi la marque : 4 à 1.

Le Sporting l'a donc emporté ; il est qualifié pour jouer la finale du Challenge contre le Racing, le 13 janvier, à Ajaccio ; s'il gagne, il deviendra le détenteur à titre définitif de la fameuse coupe de la 3e F. A. Nous le souhaitons bien sincèrement et il est fort probable qu'il en sera ainsi.

Cette défaite est vraiment lourde pour les Noirs et ne représente pas, à mon avis, la différence de valeur qui existe entre les deux teams ! Les équipes sont très près l'une de l'autre, le Sporting a joué avec plus de cran et d'audace et s'en ainsi emporté.

Le jeu dans l'ensemble fut quelconque, les belles phases bien rares, ce fut vraiment une piètre exhibition et je doute fort que les spectateurs aient été satisfaits.

J'ai dit plus haut ce que je pense de l'arbitrage de M. Agostini, secrétaire de notre District ; sans suspecter son impartialité ; je suis persuadé qu'en sanctionnant dès le début les joueurs repréhensibles, le match se serait déroulé tout à fait normalement.

Les joueurs qui contribuèrent le jeu à la victoire des Doyens furent : Stauth, Campana, Pizzuti, Natali. Au C.A.B. une mention spéciale pour Coco et les trois demis.

Le match C.A.B. - S.C.B. a pu, cette fois, être joué, mais aucune des équipes ne sort grandie de la rencontre.

[illegible]

Ce soir, à 2 heures, se déroulera un match mettant aux prises les équipes possibles et probables de notre ville ; cette rencontre permettra de constituer le team qui défendra les couleurs bastiaises contre la sélection ajaccienne. Nous convions les sportifs à assister à cette partie dont la recette est destinée à des œuvres de bienfaisance, et en particulier à l'entretien des tombes des militaires étrangers à la ville et décédés à l'Hôpital de Bastia. Tout en passant une agréable après-midi, on accomplira en même temps une œuvre charitable. Nous espérons que l'appel sera entendu.

ALTER.

## Fêtes & Galas

LE BAL DU SPORTING

C'est donc par une double victoire que le Sporting Club Bastiais termine l'année 1928 : l'une sur le terrain du Stade Olympique où il s'est qualifié pour la finale du Challenge de la 3e F. A. ; l'autre sur le tapis vert de l'Hôtel de Ville et qui lui vaut l'avantage d'organiser dans la salle des Fêtes le bal de fin d'année.

Des deux succès, à notre avis, le dernier n'est pas le moindre.

Mais que les Doyens prennent garde : il n'est pas encore complet et la deuxième manche est loin d'être jouée.

Organisé jusqu'ici par les Cabistes, le bal du 31 décembre a toujours été le clou de la saison mondaine tant au point de vue de l'affluence et du succès qu'à celui de l'organisation.

Les Bleus et Blancs se doivent de faire aussi bien, voire mieux que leurs vieux rivaux.

Ils l'ont d'ailleurs compris et nous sommes en mesure de dire qu'ils ne ménagent point leurs efforts pour que leur bal soit le digne continuateur d'une brillante lignée.

Le moment n'est pas encore venu de révéler les détails d'une organisation qui sera parfaite mais nous pouvons donner l'assurance à nos lecteurs que la soirée dansante du 31 décembre prochain marquera dans les annales mondaines bastiaises.

## Un service téléphonique de nuit avec Ajaccio

A partir du 1er janvier 1929 une permanence du service de nuit sera organisée dans les réseaux téléphoniques d'Ajaccio et de Bastia.

Les abonnés de ces deux réseaux pourront donc désormais communiquer entre eux en permanence.

## Au Port

MOUVEMENT DU PORT DU 17 AU 24 SEPTEMBRE

*Entrées :*

Le 17, vapeur français « Ville de Bastia », cap. Le Coq, venant de Saint-Louis du Rhône, avec 3.000 fûts vides.

Le 18, voilier italien « Francesco D. » cap. Pignatelli, venant de Gênes.

Le 19, vapeur italien « Bengasi » cap. Marinelli, venant de Porto-Torres, avec 4 tonnes et 13 passagers.

Le 19, vapeur « Liamone », cap. Orlandi, venant de Livourne avec 11 tonnes et 164 passagers.

Le 20, vapeur « Général Bonaparte », cap. Bouis, venant de Marseille avec 372 tonnes et 153 passagers.

Le 20, goélette italienne « Giuseppe », cap. de Pino, venant de Livourne.

Le 21, vapeur anglais « Pentirions », cap. Manley, venant de Marseille.

Le 22, voilier italien « Enzo », cap. Spinosa, venant de Gênes.

Le 23, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bouis, venant de Nice avec 135 tonnes et 235 passagers.

Le 23, vapeur italien « Bengasi » cap. Marinelli, venant de Livourne avec 1 tonne et 254 passagers.

Le 23, vapeur français « Mado », venant de Tunis avec 55 tonnes diverses.

Le 24, vapeur « Liamone », cap. Orlandi, venant de Marseille.

Le 24, vapeur français « La Corse », cap. Antoni, venant de Marseille avec 198 tonnes de marchandises.

*Sorties :*

Le 18, vapeur « Liamone », cap. Orlandi pour Livourne avec 12 tonnes et 20 passagers.

Le 19, vapeur italien « Bengasi », cap. Marinelli, pour Livourne, avec 53 passagers.

Le 20, brick-goélette italien « Nativita », cap. Bieri, pour l'Espagne avec 120 tonnes de bois.

Le 20, vapeur « Liamone », cap. Orlandi, pour Marseille avec 63 tonnes et 296 passagers.

Le 21, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bouis, pour Nice avec 33 tonnes et 137 passagers.

Le 22, vapeur anglais « Pentirions », pour Gênes, avec 600 fûts, extrait de châtaignes, 162 tonnes.

Le 23, vapeur italien « Bengasi », cap. Marinelli, pour Porto-Torres, avec deux tonnes et 6 passagers.

Le 23, vapeur « Général-Bonaparte », cap. Bouis, pour Marseille avec 77 tonnes et 167 passagers.

Le 23, vapeur « Ville de Bastia » cap. Le Coq, pour Alger, via Le Havre, avec 5.500 fûts d'extrait de châtaigne, 91 fûts de cédrats, 334 sacs d'amiante et divers tonnes.

Le 24, vapeur « Mado » pour Nice.


MALADIES DES YEUX DES OREILLES - DU NEZ - de la GORGE

**Docteur R. FOURTEAU**

Ex-externe et interne des Hôpitaux, membre de la Société française d'Ophtalmologie, oculiste de l'Hôpital de Bastia.


## Variétés

En traversant la rue aux heures de sortie des classes, on voit avec plaisir des groupes importants d'écoliers qui personnifient la gaieté même. Ils bavardent plus ou moins sérieusement, selon leur âge, en regagnant leurs maisons. Ils donnent surtout l'impression que le désir de s'instruire est grand dans notre belle île.

Mais, d'autre part, n'y a-t-il pas quelques inconvénients ? Les bousculades sont nombreuses et des accidents de voitures surtout peuvent se produire facilement. Il faut y prendre garde afin de ne pas endeuiller brusquement quelques familles, comme le cas s'est produit hélas ! tout récemment. Ainsi, de l'attention, beaucoup d'attention !

Pour ce qui est des petits, les mamans font bien d'aller les chercher à l'école ou au lycée. La prudence n'est jamais de reste.

A côté du danger purement corporel vient se placer le danger moral. Il n'est pas rare d'entendre prononcer des expressions grossières soit par les garçons, soit par les filles. Cela dénote surtout une mauvaise éducation de famille. On ne saurait admettre que c'est le fruit de l'école, car celle-ci se fait un point d'honneur, ce dont nous la félicitons très sincèrement, de redresser tous les défauts du moins les plus apparents.

Si l'instruction est un trésor, l'éducation en est un autre encore plus grand.

Ce qui rend surtout la société meilleure, c'est l'éducation. Corrigeons donc tous les défauts de caractère, et notre mission sera déjà bienfaisante.

Nous préserverons ainsi la société des plus grands malheurs et l'instruction aidant, notre œuvre sera complète.

Accordons tous nos soins à ces deux points et nous serons enchantés des résultats obtenus.

Est-ce trop demander ? Essayons toujours car ça en vaut la peine.

« A cœur vaillant rien d'impossible ».

J.-M. FONTANA.

## Dans l'Armée

LEGION D'HONNEUR

Ont été promus au grade de commandeur dans l'ordre national de la Légion d'honneur les militaires dont les noms suivent, titulaires d'une pension d'invalidité de 100 pour 100, à titre définitif :

M. Acquaviva Manuel, capitaine, retraité pour blessures de guerre, ancien-nement au 3ème rég. de zouaves.

M. Renucci Ornano, lieutenant, retraité pour blessures de guerre, anciennement au 109ème rég. d'infanterie.

M. Usciati Joseph, ex-soldat du 121ème rég. d'infanterie, a été nommé au grade de chevalier.

## Avis Officiels

Conformément aux instructions ministérielles, les Administrations et Services publics auront congé, à l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An, les 24, 25, 31 décembre et 1er janvier.

Le Concours général agricole de Paris se tiendra en 1929 au Parc des Expositions de la ville de Paris (Porte de Versailles) du mardi 19 au dimanche 24 mars 1929.

A ce concours seront admis les animaux reproducteurs et gras des espèces bovine, ovine et porcine, les produits agricoles et horticoles, les vins, cidres, poirés et eaux de vie. Des épreuves pratiques de contrôle laitier et beurrier y seront organisées.

Les déclarations des exposants doivent parvenir au Ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture) jusqu'au 25 janvier 1929 au plus tard. Les déclarations pour les vins, cidres, poirés et eaux de vie doivent être adressées à la Préfecture le 19 janvier 1929 au plus tard.

## Une avalanche au square Romieu

Une avalanche de jouets a déferlé au *Square Romieu*, le nouveau bazar du Cours Favale.

Un grand assortiment de jouets pour toutes les bourses, un choix complet de cartes postales et tous articles pour crèches y sont exposés.

*Entrée libre, Prix modérés, Distribution de ballons.*

Ouvert jusqu'à 19 h. 30 (même le dimanche jusqu'au 1er janvier). Ne vous trompez pas d'adresse : c'est « Au Square


**L'HOCCO-RHUM** tue la GRIPPE

**CONSOMMEZ LES VINS CORSES**
RIEN QUE DES VINS CORSES NATURELS

| | |
|---|---|
| Cervione, (rouge), 11°, à ............ | 2,85 |
| San-Nicolao, (rosé), 11°, à ............ | 2,80 |

:: Pour mettre en bouteille ::
:: :: des premiers crus :: ::

| | |
|---|---|
| Cervione, (rouge), 12°, extra ............ | 2,80 |
| Patrimonio, (rosé), 13°5, extra sup. | 3,25 |

Garanties des régions indiquées

:: Dégustation gratuite et livraison ::
:: à domicile sans majoration, bonbonnes prêtées pour 30 jours ::

*Vous trouverez à l'occasion des Fêtes, des liqueurs et vins de marques.*

**à la Cave Moderne**
**Rue Salvator Viale**

**BANANES**
GROSSES ET MUSCADES
**A 0.70**

S'adresser au magasin de Primeurs
**VEUVE VESCOVALI**
1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA
(Face la Chaussure Fulli)


## AVIS

Mlle M. CRISTOFINI, sage femme de première classe ex-interne à la Maternité d'Alger. Consultations tous les jours de 14 à 16 heures. Vaccinations, Consultations gratuites : le Lundi.

1, Rue Abbatucci, BASTIA.

## Les Spectacles

**THEATRE MUNICIPAL.** — Aujourd'hui, en matinée et soirée, [illegible] Partie Gaudio et Tin-Tin-Tin [illegible] dans une superproduction dramatique : *Diable Gris*.

A la même, débuts : Mary et Jack, excentriques ; Glory's, excentric musical. Les frères Camelli, dans leurs exercices [illegible].

Prix des Places. — 1er Rang de loges, [illegible], 5 fr. ; Stalles, 2me Rang de loges, 3 fr. ; Parterre, 3 fr. ; Galerie, 2 francs.

**REGENT-CINEMA.** — En matinée à 2 h. et à 4 heures ; en soirée à 8 h. 45. Orchestre aux séances de 4 h. et 8 h. 45.

Au programme : *Gloire pas sur l'eau*, comique.

M. G. M. présente Antonio Moreno et Greta Garbo, dans **La Tentatrice**, superproduction dramatique d'après le roman de Blasco Ibanez.

Mercredi, en matinée et soirée, reprise du plus beau film de Nicolas Rimsky : **Paris en cinq jours.**

Jeudi, un Film sensationnel : **La captive de Ling Tchang.**

**FEMINA-CINEMA.** — Aujourd'hui à 2 h. et à 4 heures ; soirée à 8 h. 45 : **Les petits poids**, comique en deux parties.

Fox-Film présente Buck Jones, le roi des cow-boys et son cheval Prince, dans **Pour Sauver son Frère.**

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## AU SÉNAT

### La discussion du budget

(Suite de la 1ère page)

LES SALAIRES DES OUVRIERS D'ETAT

Puis *M. Manger* réclame la réalisation des salaires nationaux pour les ouvriers des établissements militaires.

*M. Fortin* appuie cette demande et critique le système du salaire régional qui aboutit à des inégalités choquantes.

*M. Charles Dumont*, rapporteur général, répond que la question est à l'étude et que la Commission spéciale a reconnu qu'il fallait éviter à tout prix le système du salaire national.

Sur la demande de *M. Albert Lebrun* le crédit pour l'agrandissement du stand de tir de l'Ecole de Saint-Cyr est relevé de huit cent mille francs.

Les derniers chapitres sont adoptés.

Sur le budget des poudres et salpêtres, le général *Stuhl*, rapporteur, plaide la cause du personnel au service des poudres.

On arrive au budget des chemins de fer.

### Le budget des chemins de fer

*M. Jeanneney* déclare qu'il fait confiance au ministre des Travaux Publics pour traiter le problème technique que comporte le dit budget.

*M. Maurice Sarraut* s'associe aux observations présentées par *M. Marraud* sur les conditions de construction de cinq lignes concédées à la Compagnie du Midi.

Il désire que la question soit réglée rapidement.

*M. Victor Bérard* parle des lignes internationales et *M. Cornudet* des transports de banlieue et de l'extension du métropolitain.

Il demande la suppression des passages à niveau.

*M. Chéron* déclare impossible de réduire l'impôt sur les transports qui rapporte deux milliards au Trésor.

Les derniers chapitres sont ensuite adoptés.

### Le budget des pensions

Au budget des Pensions *M. Brouille* présente de nombreuses observations.

A propos des titres d'ancienneté pour les victimes de guerre il s'étonne des difficultés soulevées par les Commissions et Tribunaux contre les réclamations des victimes de la guerre.

*M. Chéron* observe que les dépenses prévues atteignent un milliard et demi seulement.

Puis *M. Antériou*, ministre des Pensions, annonce qu'il étudiera la situation des victimes de la guerre.

Au sujet du réajustement des traitements des fonctionnaires *M. Chéron* répond que le personnel aura bientôt satisfaction.

Les chapitres 11 à 24 sont adoptés sans discussion.

### Le budget de l'instruction publique

On aborde l'examen du budget de l'Instruction Publique.

*M. Victor Bérard* remercie M. Honnorat, fondateur de la cité universitaire.

Il remarque que l'Ecole unique ne doit inquiéter personne. Le principe en est excellent puisque toutes les intelligences doivent être accueillies par l'Université.

*M. Héry* insiste pour que soit tenu l'engagement de M. Herriot en faveur de la culture gréco-latine.

*M. Marraud*, ministre de l'Instruction Publique, signale les efforts budgétaires réalisés pour l'Enseignement en général. Il déclare que la question de l'Ecole unique pourra être débattue dans une large discussion.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi matin.

La séance est levée à 20 heures.

## Le scandale de la Gazette du Franc

UNE NOUVELLE INCULPATION

*Paris, 24 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, a convoqué ce matin à son Cabinet M. Paul de Chevilly, 58 ans, ancien chef de bataillon d'infanterie en retraite, demeurant, 5, rue Saint Benoît, administrateur de plusieurs filiales de la « Gazette du Franc », où il avait souscrit fictivement et administrateur de la Société d'exploitation foncière.

M. de Chevilly aura touché au début de l'affaire un chèque dont il n'a pas expliqué nettement la provenance.

Le magistrat l'a inculpé de complicité d'escroquerie et d'abus de confiance ; il l'a envoyé à la Santé.

L'inculpé a choisi pour défenseur maître Le Marguier.

LES MOTIFS DE L'ARRESTATION DE M. CHEVILLY

Voici les raisons qui ont motivé l'arrestation de M. Paul de Chevilly, chef de bataillon en retraite, administrateur de Sociétés Foncières.

M. de Chevilly aurait participé activement aux opérations de la Société Générale Financière et Foncière, qui s'apprêtait à émettre cent soixante dix millions de francs de bons au nominal de dix mille francs.

Un client avait souscrit par anticipation deux bons qu'il avait réglés par un chèque barré de vingt mille francs. M. de Chevilly endossa le chèque qu'il présenta à l'encaissement.

LA FAILLITE DE L'« INTERPRESS »

*Paris, 24 décembre.* — Mr Nogueres, avocat du Syndicat de défense des employés de la « Gazette du Franc » fut saisi d'une demande de ses clients et demanda en leur nom, il y a quelques jours, la mise en faillite de *l'Interpress* pour cessation de paiements.

Le tribunal de Commerce faisant droit à cette requête chargea M. Baraton de l'enquête préliminaire.

M. Baraton, après avoir vainement demandé aujourd'hui sur Mme Audibert, secrétaire générale de *l'Interpress* à laquelle il signifia la décision du tribunal.

Mme Audibert répondit avoir 400,000 francs pour payer les employés et déclara que l'argent était placé dans un coffre et que M. Glard en connaissait l'existence.

L'enquête permit de retrouver cet argent dans un établissement de crédit du boulevard Saint-Michel, sous le nom de jeune fille de Mme Audibert. La somme était placée dans une enveloppe portant l'inscription « Pour les employés de l'Interpress ».

Mr Nogueres fit signifier à la banque qu'il mettait opposition sur cette somme, avertissant en même temps M. Glard.


**HOCCO-RHUM** TUE LA GRIPPE.


## L'enquête sur l'attentat contre M. Fachot

*Strasbourg, 24 décembre.* — La gendarmerie a saisi à Walbourg, chez le père de Georges Benoit, maire de sa commune, une lettre écrite par le meurtrier après le crime adressée à son père.

Le meurtrier y informe sa famille de son crime et demande pardon, ajoutant, comme dans d'autres lettres que Dieu l'avait destiné à ce sort.

LE DÉFENSEUR DU MEURTRIER

*Paris, 24 décembre.* — Me Klein, refusant d'assumer la défense du meurtrier de M. Fachot, l'assassin a demandé Me Berthon de le défendre.

## La maladie du roi Georges V

LE BULLETIN DE SANTÉ

*Londres, 24 décembre.* — Le bulletin officiel de santé publié à 11 heures 15 dit :

« Le roi a passé une nuit tranquille. L'état du siège local de la maladie continue à montrer des progrès. L'état général reste sans changement. »

## Le Congrès départemental des Anciens Combattants

Ont été élus membres de la Commission de Contrôle : MM. Vannucci, Casanova, Salvadori.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 24 décembre.* — Du « Petit Journal » :

« Décidément il y a quelque chose de changé. La Société des Nations, le pacte Kellogg, la conférence panaméricaine autant d'organismes et de protocoles qui ont convaincu les dirigeants et les masses de l'interdépendance des problèmes et de la solidarité des peuples.

« Il faut qu'on se rende bien compte ici et là qu'on ne joue pas avec la paix, que la paix est un tout, que celui qui l'ébranle inconsidérément, même dans une partie minime, met en péril l'édifice tout entier.

« La paix ne'st pas la résultante de devoirs individuels, elle est le devoir collectif.

« La rapide intervention du Conseil de Lugano, les démarches pressantes de M. Briand, celles du président Coolidge, celles du pape Pie XI etc. sont un puissant indice de ce nouvel état d'esprit.

« Sans doute est-ce là qu'il faut rechercher la base la plus solide dont nous disposons pour construire une paix plus solide dans le monde. »

De l'« Avenir », à propos du centenaire de Gréard :

« Après le centenaire de Sarcey, après le centenaire d'About, après le centenaire de Taine il était juste que l'on célébrât aussi celui d'Octave Gréard qui, s'il n'appartint pas à la fameuse promotion de 1848, n'étant entré à l'Ecole normale qu'en 1849, fut lié pourtant à tous les élèves de cette promotion par les liens les plus chers et les plus intimes.

« La Sorbonne a récemment fêté le souvenir de son ancien recteur. Dans une cérémonie solennelle où prendront la parole des représentants des trois ordres de l'Enseignement, et où l'on s'étonnera seulement que n'ait point été prévue, même avant la crise gouvernementale, la présence du ministre de l'Instruction Publique c'est une occasion heureuse de faire revivre cette figure, l'une des plus belles qui aient honoré l'Enseignement public de la troisième République, l'une des plus nobles aussi. »

De l'« Echo de Paris » (M. Louis Madelin) :

« En séparant l'Eglise de l'Etat des politiciens anticléricaux se sont en grande partie tiré le pain de la bouche.

« Quand on vit l'Eglise doublement dépouillée et de ses traitements et de ses biens le peuple eut l'impression que les curés devenaient vraiment autre chose. Il les vit presque réduits à la misère à l'heure où très précisément le clergé de France sentait passer sur lui un grand souffle de foi et de charité se montrait plus qu'il ne l'avait jamais été dévoué à l'apostolat le plus difficile et plein de zèle pour la cause des petits.

« La guerre où ce clergé a joué un rôle magnifique, non seulement dans les rangs de l'armée mais à l'arrière où bien souvent il a seul été en mesure de panser les blessures des âmes, de fortifier les cœurs défaillants et d'exalter la foi patriotique, la guerre où les prêtres et les moines ont partout montré l'exemple d'un admirable courage a achevé d'édifier.

« Et puis, le peuple commençait à voir clair dans le jeu de ceux qui, quand il demandait du pain, lui donnaient la viande creuse et fortement faisandée de l'anticléricalisme. »

**Pourquoi?** 600 ménages achètent actuellement leur vin aux

**Caves Populaires**

Parce-que — *Soucieux de leur santé, ils savent que les CAVES POPULAIRES offrent les garanties d'une hygiène absolue.*

Parce-que — *Les CAVES POPULAIRES possèdent un laboratoire d'analyses leur permettant de ne vendre que des vins sains et digestifs d'une qualité incomparable et toujours égale.*

Parce-que — *Les CAVES POPULAIRES ont organisé pour la première fois à Bastia, un SERVICE DE LIVRAISON A DOMICILE, fonctionnant avec une régularité absolue et ne comportant aucune majoration de prix*

Parce que — *Les CAVES POPULAIRES vendent leur vin à* **2.65** *le litre, et que, s'attachant à mériter leur nom en s'attaquant résolument au problème de la vie chère, elles réduisent ce prix à......* **2.45** *à partir du 24 décembre.*

Profitez de tous les avantages qu'offrent aux consommateurs les CAVES POPULAIRES, en vous faisant inscrire pour le SERVICE A DOMICILE, 1, Route du Cap. — Ecrivez aussi Case Postale N° 60. Sans tarder, un agent vous rendra visite.

Noël ! 00648 Nouvel an !

Les plus jolis cadeaux sont exposés et mis en vente

**AU PAUVRE DIABLE**

*21, BOULEVARD PAOLI, 21*

**JOUETS, BIBELOTS, OBJETS D'ART**

NOUGAT DE MONTELIMAR - DRAGEES - « MILANAIS », etc. etc.

ENTRÉE LIBRE

Du choix — Des prix


## Le Dimanche Sportif

*Paris, 24 décembre.* — FOOTBALL : championnat de Paris : Racing C. F. bat C.A.P. par 3 à 2 ; Club Français bat C.A. 14e, 5 à 1 ; U.S. Suisse bat C.A.S.G. 4 à 2 ; Red Star Olympique bat Stade Français : 6 à 2.

A Casablanca, après une partie âprement disputée l'équipe du Maroc bat l'équipe de France par deux buts à un.

RUGBY : matches amicaux : C.A.S.G. bat U.A.I. : 19 à 5 ; Réveil Basco Béarnais bat U.A.C. Londres : 11 à 3.

CYCLISME : Réunion du Vélodrome d'Hiver : américaine de deux heures par équipes : premiers : Chaury-Fabre, couvrant 89 kilomètres 570, totalisant 43 points ; deuxièmes, Verhargen-Verachten, 17 ; troisièmes à un tour, Leducq-Blanc-Garin, 43 ; quatrièmes, Mullecaerts-Six.

TENNIS : tournoi de Noël du Sporting Club de Paris : simple messieurs : Leven bat Meunier 6-2 6-3. Fontaine bat Gottmann 6-3 6-2 ; Glasser bat Papadopoulo, 6-0 3-6 6-2 ; championnat double messieurs : Borotra frères, battent Montbaut de Devey, 6-1 6-3 ; Georges Gaiette battent Merlin-Pastre 4-6, 6-1 6-3 ; Torrevra frères battent Lereschte-Teitlard 6-1 6-2 ; Laurent-Jolie battent Leveu de Thomassin 3-6 6-2 6-4 ; Broquedis-Papadopoulos battent Desloges-Meunier 5-7 6-2 6-2 ; Bouchu frères battent Baille-Pillios 6-2 4-6 6-1 ; Kaap-Glasser battent Benion-Caume 10-8 7-5.

BOXE : au Central Sporting Club : poids mouche : Young Perez et Beauvois font match nul ; poids plume : Buerki bat Tuduqui aux points ; Montello et Constant font match nul ; poids dix [illegible] : Page Jeune bat Hoeck aux points ; poids moyens : [illegible] bat Mi[illegible] par knock-out à la troisième reprise.

NATATION : Mlle Marie Braun, championne olympique, portant actuellement les couleurs des Mouettes a battu le record du monde des 400 mètres, détenu par l'Américaine Boner avec six minutes 24 secondes 4-5, record battu en six minutes seize secondes 4-5 ; Mlle Salgado a battu le record français des 200 mètres dames (détenu par Mlle Lodoux avec 3 minutes 3 secondes 3-5), réalisant le temps de 2 minutes 58 secondes 2-5 ; Taris (S.C.U.F.) a battu le record de France des 500 mètres (détenu par Vandeplancke), en réalisant le temps de six minutes 40 secondes 1-5 contre 7 minutes 3 secondes ; passant aux 400 mètres. Il a obtenu également le record de cette distance (5 minutes 19 secondes 1-5), réalisant 5 minutes 17 secondes 4-5 ; le jeune Lerer (S.C.U.F.) a établi le record des 500 mètres brasse avec 8 minutes 32 secondes 2-5.

WATER-POLO : l'équipe du C.N.S. a battu une équipe mixte par 5 à 2.

## Nouvelles diverses

*Paris, 24 décembre.* — Dans la matinée, à 11 h. 40, un incendie a détruit une maison en bois, appartenant à M. Martin, facteur des Postes, 47 ans, 115, rue Gonsalle, à Montreuil sous-Bois.

Le feu a pris naissance pendant que Mme Martin était partie faire des provisions.

Leur fille Mathilde, 5 ans et 2 nourrissons que Mme Martin avait en garde ont été carbonisés. Les quatre petits cadavres ont été déposés au dispensaire de Montreuil.

M. Roy, commissaire de police procède à l'enquête.

*Paris, 24 décembre.* — Les sections socialistes de Puteaux, Asnières et Suresnes ont désigné l'avocat Henri Torrès comme candidat à l'élection partielle pour remplacer le communiste Ménétrier déclaré inéligible.

*Paris, 24 décembre.* — Le groupe démocratique du Sénat, sous la présidence de M. Bienvenu-Martin, a approuvé à une grande majorité le texte proposé par le Gouvernement concernant le relèvement de l'indemnité parlementaire.

*Berlin, 24 décembre.* — M. Krupp von Bohlen, inaugurant le monument à la mémoire des treize ouvriers de l'usine tués en 1923 à la suite d'un grand [illegible] contre un détachement français, a prononcé un violent discours déclarant notamment que la haine contre la France était vivace et devait être transmise de génération en génération comme un héritage.


**ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL**
3, Boulevard du Palais — BASTIA

**VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS**

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

## ETUDE DE Me TOTTI

*Avoué près le Tribunal de la Corse*
*Section de Bastia*
*9, boulevard du Palais, Bastia*

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de la Corse, section de Bastia, le 27 juillet 1928, enregistré et signifié ;

Entre M. Salinesi Félix, adjudant-chef en retraite, domicilié et demeurant à Cavignano.

Et la dame Emmanuelli Clotilde, sans profession, épouse Salinesi, domiciliée, demeurant à Bastia.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Salinesi aux torts et griefs de la femme.

*Pour extrait,*
Signé : J. TOTTI.

ASSISTANCE JUDICIAIRE
DECISION DU 19 MAI 1928

## ETUDE DE Me TOTTI

*Avoué près le Tribunal de la Corse*
*Section de Bastia*
*9, boulevard du Palais, Bastia*

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal de la Corse, section de Bastia, le 20 juillet 1928, enregistré et signifié ;

Entre M. Grimaldi Denis, propriétaire, domicilié et demeurant à Volpajola.

Et la dame Saveri Marie-Sacra, épouse Grimaldi, ménagère, domiciliée de droit à Volpajola, mais résidant à Vignale où elle demeure.

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Grimaldi aux torts et griefs réciproques.

*Pour extrait,*
Signé : J. TOTTI.


**MARINETTE**

14, Boul. Paoli
BASTIA

???

Robes et Manteaux
hautes nouveautés

UNE VISITE S'IMPOSE

**GRANDE BRULERIE CYRNOS**
22 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

*TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES*
*EXPEDITION A L'INTERIEUR*
Téléphone : 1.06
*La plus ancienne Maison de la Corse.*


## "FLORIO"

SOCIETA ITALIANA DI NAVIGAZIONE

Ligne : GENES - LIVOURNE - BASTIA - PORTO-TORRES (Hebdomadaire). Service postal régulier.

| ARRIVEES | | DEPARTS |
|---|---|---|
| Gênes | | Vendredi 22 h. |
| Livourne | samedi 7 h. | samedi 23 h. |
| Bastia | dim. 7 h. (a) | dim. 15 h. (a) |
| Porto-Torres | lundi 7 h. | mardi 17 h. 35 |
| Bastia | merc. 7 h. (a) | merc. 11 h. (a) |
| Livourne | merc. 18 h. | merc. 12 h. |
| Gênes | jeudi 7 h. | |

(a) heure de l'Europe centrale en avance de 55 minutes sur Bastia.

NOTA : *La Compagnie délivre des billets d'aller et retour de Bastia pour Livourne.*


— ACCORDEUR DE PIANOS —

**MARCEL ROUSSELLE**
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA


## PERDU

De Lucciana à Bastia une corbeille de mandarines et divers. Prière rapporter, 15, rue de l'Opéra.

## EGARE

Un griffon courant blanc, queue coupée à moitié, tâche blanchâtre aux oreilles. Une chienne griffonne rougeâtre devant, dos gris, petites oreilles. Les ramener contre récompense à M. Casanova Jean, Poggio di Nazza.

## A VENDRE

Torpédo camionnette Berliet, 7 CV, 500 kg en bon état de marche. S'adresser chez M. Taffarelli à Toga.

ILE-ROUSSE

## HOTEL DU CHATEAU

AVIS

Mme Tassara a l'honneur de prévenir sa fidèle clientèle qu'à partir du premier janvier 1929, elle cesse d'exploiter son commerce. La *Société de Ravitaillement Maritime* à Marseille, acquéreur de l'immeuble devant entreprendre à cette date des travaux de transformation et nouvel aménagement.

## AVIS

Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égouts fonctionne à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.

## A VENDRE

Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

## PROPRIETAIRES

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

Il faut en ce moment faire des

ÉCONOMIES

et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait. Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc... comme aussi robes et chapeaux achetez le nouveau journal complet

MERVEILLES DE PARIS

4 francs

EN VENTE PARTOUT et 29, rue de la Sourdière, Paris

Il faut à Bébé un lait entier...

Lait Sucré NESTLÉ

Agent général : Alfred PADOVANI 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA

POMMES DE TERRE EN GROS

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jeunes Rondes, Reine des Sables, Eraly et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE

7, AVENUE CARNOT BASTIA

GRANDE TORREFACTION DE CAFES

GROS & DEMI-GROS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR — TELEPHONE : 87

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

STÉNO-DACTYLO au Cab. JAMET-BUFFEREAU

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

& PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES Chirurgie de la Tête et du Cou

Docteur R. FOURTEAU

29, Boulevard Paoli - Bastia

CABINET DENTAIRE T. BOURGEOIS

Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements. Prothèse dentaire et Maxillo faciale

1, Boulevard Letteron (Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

Solides pratiques s'emboîtant par pile de 25 chaises — 4 ans prix de fabrique

Tables Guéridons en marbrerie Argenterie et linge d'Hôtels

E. HAHN Agent Général 52, Rue Pertinax 27

NICE (Alpes-Maritimes)

Agent pour la Corse : M. MICHELANGELI - BASTIA

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

POELES A BOIS

DEPUIS 90 FR.

En vente Etablissements Strath-Sasini, 9, rue de l'Opéra - Bastia.

BANQUE de la CORSE

15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli BASTIA (Corse)

Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.

CAP CORSE

Damiani

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND

Grande Marque


ABONNEMENTS AU Petit Bastiais

Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ____

demeurant à ____

déclare souscrire un abonnement de ____

au Petit Bastiais à partir du ____

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

SIGNATURE.

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'abonnement ou un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

## Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 16 francs

DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

## Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Jeudi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 22, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 16 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 13 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Jeudi 20, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


AUX FLEURS NATURELLES DE NICE

38, BOULEVARD PAOLI, 38 BASTIA - Téléphone 2 34

Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.

LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

[en ve]nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LEONELLI FRÈRES

Matériel Industriel neuf et d'occasion

SCIERIE A FRANCARDO Téléphone N° 3 Omessa

Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.

Livraison immédiate. Prix modérés

Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs Mines, Travaux publics, Industries.

Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Toles ondulées.

Société Anonyme BOISSER & SAUVAGE Capital : 300.000 francs - ALES (Gard). Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais

Le Gérant : Fernand POLI.



LAIT MONT BLANC LA GRANDE MARQUE DE LA GRANDE MONTAGNE


Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° 7

# PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

VII

AVANT L'AVEU

Le lendemain du retour de Ronald à Eton était un beau matin de juillet. Les balsamiques senteurs du printemps avaient cédé la place aux violents parfums de l'été. Les blés d'or ondulaient dans les champs, les haies les plus sauvages s'adornaient de fleurs, les fruits pendaient mûris aux arbres des vergers ; la nature avait son plus brillant sourire. La salle à manger d'Eton était ouverte sur un parterre abondamment fleuri et tout le long des grandes baies grimpaient des roses pourpres qui emplissaient l'atmosphère plus capiteuse encore.

Le coup d'œil était charmant. Les rayons du soleil faisaient étinceler la riche argenterie massive, et de tous les vases, des fleurs s'élançaient odorantes et colorées. Le duc, assis au haut bout de la table, suivant la mode anglaise, était absorbé dans un volumineux courrier. La duchesse, dans le plus délicieux déshabillé du matin, searait sur de jolies lettres roses, pleines de commérages concernant la haute société de Londres. Son délicat visage si noblement distingué, ne portait pas encore les traces de l'âge mûr, même dans la clarté indiscrète de ce jour lumineux. Quand elle eut achevé de lire, elle releva la tête, de ce mouvement un peu altier qui lui était habituel, et regarda autour d'elle. Son mari était toujours absorbé dans sa lecture, mais Ronald, rêveur et inoccupé, lui parut encore plus grave que d'ordinaire. Le jeune homme se demandait comment il s'y prendrait pour révéler à son père son mariage clandestin. Il aspirait ardemment à rejoindre sa jolie Liane, mais comprenait de plus en plus qu'il aurait à subir une terrible tempête avant qu'il pût la ramener ici.

— Je reçois une bonne nouvelle, dit gaiement la duchesse. Lady Charley d'Essex m'annonce enfin sa visite. Sir Hugues la rejoindra dans quelques jours seulement, mais elle et sa fille seraient ici demain.

— Voilà, en effet, une agréable nouvelle, dit le duc, lady Charley est charmante, et sa fille est devenue la plus belle femme du royaume. Je serais heureux de lui présenter Ronald, ajouta-t-il avec un regard vers son fils.

Mais comme celui-ci paraissait indifférent, il revint à sa femme.

— Je suppose que vous inviterez quelques amis aimables pour entourer ces dames, ma chère ? Lady Lawrence et son fils seront charmés, et les du Chenay...

— J'y pensais, dit la duchesse.

Et tous deux commencèrent de discuter sur les amis à inviter et les distractions à leur offrir : pique-nique, golf, bals, excursions.

Ronald soupira.

Il faudra subir tout cela, pensa-t-il désespéré. Durant aussi longtemps que le château aura des hôtes, je ne pourrai pas m'absenter, ne serait-ce qu'un jour, pour aller à Brighton ! Et comment parler sérieusement à mon père dans tout ce remue-ménage ?

Comme le duc se levait, il eut la tentation de le suivre dans la bibliothèque. Mais il se ravisa ; c'était l'heure des audiences aux tenanciers.

— Je lui parlerai ce soir, conclut-il résolument.

Et le soir-même, aussitôt que le maître d'hôtel eut enlevé le lourd plateau d'argent du service à café, Ronald jeta sa cigarette et dit avec une fermeté qui n'excluait aucun sentiment de respect :

— J'ai à vous parler sérieusement, père, avant l'arrivée de vos hôtes...

Le regard de la duchesse se porta anxieusement de son fils à son mari et une angoisse lui serra le cœur.

Le duc qui restait à soixante ans le superbe et élégant cavalier qu'elle avait aimé, était adossé à la haute cheminée de vieux chêne. Son visage de sportif, fortement bruni par le grand air, était devenu très pâle, et portait l'expression d'une volonté qu'on sentait irréductible.

Son fils unique, hier encore un enfant à ses yeux, ne paraissait pas moins résolu, mais tandis que le père avait visiblement le désir de convaincre une fois de plus, le fils paraissait buté dans sa résolution et tout prêt à la révolte.

Certes, Ronald pouvait flatter l'orgueil maternel de la duchesse, tant par la beauté de son mâle visage que par la parfaite distinction de toute sa personne ; mais elle aimait en lui cette sensibilité ardente, cette sorte de chevaleresque dévouement dont elle avait été jusqu'alors le seul objet et qui menaçait maintenant de désunir la famille. Allait-il donc se laisser chasser par son père plutôt que de renoncer à ce caprice d'enfant qu'il croyait être l'amour ?

Une sourde froide perlait aux tempes de la duchesse pensant ce que serait sans lui la vieille demeure ancestrale. Elle avait pensé de tout temps que nul mieux que son fils ne semblait désigné pour y régner un jour après cette lignée d'ancêtres dont les portraits ornaient la grande galerie.

Tous avaient été nobles, fiers, chevaleresques et courageux. Tous avaient eu le souci de leur nom et de leur rang. Seul, ce jeune homme de fière mine qui tortillait nerveusement sa moustache, prêt au combat et à la révolte envers son père, semblait vouloir oublier que noblesse oblige. Il paraissait résolu à ne pas comprendre, quelque raisonnement qu'on lui fît, que certains sacrifices doivent être faits non seulement à l'honneur du nom mais aux us et coutumes qui régissent une époque.

Après quelques minutes de pénible silence, la duchesse sortit doucement et, comme s'il n'eût attendu que son départ, le duc jeta brusquement son cigare et dit :

— A quoi bon renouveler une discussion inutile, Ronald ? Renoncez à votre folie. Vous n'êtes plus un enfant et vous devez vous conduire en homme.

— C'est précisément ce que je vous demande de me permettre...

— Je ne puis vous permettre un mariage qui ferait infailliblement votre malheur et celui de cette enfant, entendez la voix de la raison, que diable !

— Ce que vous appelez raison, me semble, à moi, simples préjugés, riposta le jeune homme avec une certaine hauteur. Vous ne m'opposez aucun argument sérieux en dehors de vieilles idées de caste et de nom.

En dépit de son irritation, le duc s'efforça de sourire.

— Je vous en opposerai plus de cent si vous y tenez. Liane est très belle, me dites-vous, et je veux bien le croire. Mais pensez-vous que le futur duc d'Eton pourra présenter à la Cour une jeune femme, fût-elle la plus belle de toutes, sans éducation ni instruction ? Etes-vous seulement sûr qu'elle sait lire et écrire correctement ?

Et, arrêtant d'un geste toute protestation, il continua :

— Elle est modeste, affirmez-vous, et là encore je ne mets point votre parole en doute ; ses parents sont d'honnêtes gens qui ont su toujours se tenir à leur place et je vous accorde que sa conduite n'a jamais autorisé la plus légère critique. Mais j'en appelle à votre bon sens, Ronald, croyez-vous qu'un joli visage, un caractère modeste et une bonne conduite suffisent à la femme qui prendra ici la place de votre mère, dans cette demeure renommée depuis des siècles pour le faste et la haute tenue de ses réceptions ?

— L'important est que ces qualités suffisent à me satisfaire...

— Oui, si vous étiez seul dans la vie... ou même si vous étiez un simple cadet, puisque votre aîné assumerait les charges et devoirs de chef de maison. Mais vous êtes notre seul fils, Ronald, dit-il avec une émotion difficilement contenue, et vous ne devez ni sacrifier le passé, ni aliéner l'avenir.

— Je l'aime.

— Si je n'en étais convaincu, mon fils, je ne prendrais pas la peine de discuter un tel mariage avec vous ! Vous en avez assez dit pour que je croie votre passion sincère... pour le moment. Mais tous les jeunes gens de dix-neuf ans — vous les avez à peine — sont convaincus qu'ils aiment pour la vie, quand ils aiment pour la première fois.

Une fois encore, il arrêta la riposte prévue et continua :

— Croyez-moi, Ronald, si j'avais aujourd'hui la faiblesse de faire droit à votre requête, vous me reprocheriez amèrement plus tard cette impardonnable faiblesse, et ne me pardonneriez pas d'avoir encouragé cette folie de jeunesse !

— Pourquoi folie de jeunesse ? Parce que Liane n'est ni grande dame, ni riche héritière ?

— Incontestablement, et vous pouvez m'épargner, sur ce point, vos théories égalitaires. Il est bien évident que, malgré votre grande jeunesse, je ne m'opposerais pas à votre mariage si votre choix s'était porté sur une jeune fille appartenant à notre milieu social... ou s'en rapprochant. Mais il s'agit de la fille de mon fermier. Et votre projet est si absurde que je me demande comment j'ai la patience de discuter avec vous.

— Tout projet sérieux mérite une discussion sérieuse, mon père, et rien n'est plus sérieux que ma volonté d'épouser Liane. Elle ou personne !

— Mieux vaut pour vous, et pour nous tous, le célibat qu'une mésalliance aussi invraisemblable !

A Suivre


53e ANNÉE — N° 202 [illegible]

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

MERCREDI 26 DEC. 1928

00649

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS 16, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux : Ajaccio 1[illegible]

ABONNEMENTS

| | 1 an | 6 mois | 3 m |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 31 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Étranger A | 30 | 60 | 120 |
| Étranger B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



BIBLIOTHÈQUE BASTIA


## Les Interventions de M. Landry

### Vote de cinq millions pour les désenclavements

Nous avons rapporté, ici même, le dépôt d'un amendement Landry, Antoine Barrel, Pietri, réservant 10 millions, sur les quarante que le budget de l'Etat destine à subventionner la vicinalité, aux désenclavements.

Nous avons annoncé, en son temps, que la commission des finances avait accepté cet amendement, mais en réduisant à cinq millions le montant du crédit de la vicinalité réservé aux désenclavements et des chefs-lieux de communes et des hameaux de 150 habitants au moins privés de débouchés carrossables.

Commission des finances et gouvernement étant d'accord sur ce point, l'amendement Landry aurait pu passer sans discussion en séance publique.

S'il a été discuté, c'est parce qu'un député, M. Chassaing, et d'autres à sa suite, ont, non point contesté l'opportunité et l'équité de l'amendement Landry, qui a été finalement voté, mais voulu obtenir un relèvement du crédit accordé à la vicinalité générale ; ils y ont d'ailleurs renoncé. D'autre part, le même député, M. Chassaing, exprimant l'opinion de quelques-uns de ses collègues, a jugé utile de demander que le minimum de 150 habitants que doit compter tout hameau pour participer au fond de désenclavement de 5 millions fut ramené à cent et même cinquante habitants. On s'est finalement arrêté au chiffre de cent habitants.

Nous rappelons que le texte de M. Landry devenu article 101 porte :

« En dehors des subventions prévues à l'alinéa ci-dessus, des subventions spéciales pourront être engagées à concurrence de cinq millions de francs en vue de la construction de chemins destinés à désenclaver les chefs-lieux de communes ainsi que les hameaux comprenant une population agglomérée d'au moins 150 habitants. Les constructions ainsi subventionnées ne comportent aucune contribution financière des départements ou des communes. »

M. Chassaing ayant demandé que ce chiffre de 150 habitants fut au moins ramené à 100 habitants et la Chambre paraissant de cet avis, M. Landry a accédé en ces termes :

*M. Adolphe Landry.* — Je ne fais pas opposition au sous-amendement introduit par mon collègue et ami M. Chassaing. Mais je demande que la partie du texte, s'il doit être modifié, ainsi qu'il l'a proposé, soit bien précisée.

Je désire qu'il soit entendu que, pour l'application de ce texte, un ordre de priorité sera établi, et que seront satisfaites, d'abord, les demandes de subventions tendant au désenclavement des communes. Après quoi, on penserait, mais en second lieu seulement, aux hameaux, aux agglomérations, je disais de 150 habitants, mais je veux bien accepter le chiffre de 100 habitants que propose M. Chassaing. »

*M. André Tardieu, ministre de l'Intérieur.* — Nous sommes d'accord.

Pourquoi M. Landry a-t-il tenu à bien faire spécifier qu'il sera avant tout pourvu, au moyen du nouveau crédit réservé de 5 millions, au désenclavement des chefs-lieux de communes ?

D'abord, parce qu'il est tout naturel qu'on désenclave un chef-lieu de commune avant un hameau.

Mais surtout, parce que le fait de ramener de 150 à 100 habitants la population des hameaux à désenclaver augmente considérablement le nombre des hameaux se trouvant dans ce cas en France continentale. Alors que sur le Continent les hameaux de 150 habitants privés de débouché carrossable sont une véritable exception, les agglomérations de cent habitants ne sont plus rares. Quant aux chefs-lieux de communes qui, sur le Continent, sont privés de tout débouché carrossable, on n'en compte presque pas.

En conséquence donc, avant tout, le crédit spécial de 5 millions au désenclavement des chefs-lieux de communes, c'est la Corse qui en bénéficie principalement et immédiatement, car la Corse compte, à son vis est absolument unique, une vingtaine encore de chefs-lieux de communes, dont certains assez populeux, complètement privés de débouché carrossable.

La pensée de M. Landry avait été en l'osant à 150 le nombre des habitants des hameaux bénéficiaires de son amendement, de réserver la majeure partie du crédit à la Corse. En raison du nombre des hameaux non desservis de cent habitants qui existent sur le continent, le sous-amendement Chassaing, risquait d'éparpiller le crédit de cinq millions. Mais en obtenant que soient d'abord servis les chefs-lieux de communes privés de débouché carrossable, enclavés, M. Landry a aussitôt rétabli la situation en faveur de son département.

On peut maintenant compter que la plus grande partie du crédit de 5 millions obtenu par le vote de l'amendement Landry, Antoine Barrel, Pietri sera destinée à la Corse. On peut également ainsi espérer que de l'utilisation annuelle de ce crédit résultera la disparition des enclaves qui privent une vingtaine de communes corses de tout débouché carrossable.

Ce résultat assuré assez rapidement, on passera aux hameaux de cent habitants et au-dessus qui participeront au crédit spécial créé pour la première fois, sans compter que du fait de cette intervention de l'Etat dans le désenclavement des communes et des hameaux importants, le département, notamment, disposera d'une plus grande latitude pour secourir, en vue du désenclavement ou en vue d'un meilleur entretien du réseau vicinal, les communes impuissantes.

## M. le conseiller Fachot semble être désormais hors de danger

*Paris*, 25 décembre. — Tout le monde a le sourire aujourd'hui à la clinique de l'avenue du Roule, à Neuilly, où est soigné M. Fachot, ancien procureur de Colmar, grièvement blessé par Benoit.

Les médecins avaient demandé quatre jours pour se prononcer. Or, M. Fachot vient de passer sa quatrième nuit depuis la grave opération qu'il a subie et cette quatrième nuit a été excellente.

A l'heure où nous avons pris des nouvelles les médecins ne l'avaient pas encore examiné et aucun bulletin de santé n'était publié.

Une infirmière a donné les précisions suivantes : « M. Fachot a passé une nuit très bonne et très calme, sa température est de 37 degrés 7. Nous pensons tous qu'il est sauvé et que les médecins vont ce soir publier un bulletin de victoire. »

Cette nouvelle sera accueillie avec joie unanime par les milliers d'amis et d'inconnus qui manifestèrent leur sympathie à l'excellent magistrat après l'attentat dont il fut victime.

UNE PROTESTATION DE L'ABBE HAEGY

*Strasbourg*, 25 décembre. — L'abbé Haegy a fait aujourd'hui une longue déclaration de protestation contre la campagne tendant à rejeter sur les autonomistes la responsabilité morale de l'attentat contre M. Fachot.

— Depuis l'attentat, a-t-il dit notamment, je suis moi-même journellement l'objet de menaces de mort. J'ai reçu en forme de souhait de Noël une carte avec les mots : « Si M. Fachot meurt, tu crèveras avant le jour de l'an, sale chien. Signé : Un Alsacien Français. »

LE BULLETIN DE SANTE

*Paris*, 25 décembre. — L'état de santé de M. Fachot continue à s'améliorer. A 18 h. 30, le bulletin suivant a été communiqué : « Journée très bonne, le mieux s'accentue régulièrement ».

## Le camarade Tchitcherine est expulsé de son logement de Paris

*Paris*, 24 décembre. — M. Tchitcherine, commissaire soviétique pour les Affaires étrangères, possédait un modeste pied à terre à Levallois-Perret mais sans doute pensait-il que son propriétaire n'ayant plus eu de nouvelles de son locataire depuis de nombreuses années avait disposé du local à son gré.

Cependant, le propriétaire espérant sans doute revoir le locataire disparu au moment de la révolution russe n'avait pas encore loué le logement composé d'une pièce d'un loyer annuel de cent francs.

Tout récemment, il se décida à augmenter le prix de ses loyers. Parti sans laisser d'adresse Tchitcherine ne pouvait être avisé de cette augmentation et c'est pourquoi le propriétaire s'adressa aux tribunaux compétents de telle sorte que depuis samedi dernier le ministre soviétique se trouve légalement expulsé de son logement de Levallois-Perret.

Il l'ignore certainement.

## Dramatique suicide

*Lyon*, 25 décembre. — Un dramatique suicide s'est déroulé hier soir à l'Hospice de Vienne (Isère).

Le sieur Giraud, 40 ans, cultivateur à Marcellin, en traitement à cet hôpital pour un accident de travail, avait eu avant-hier une vive discussion avec sa femme, venue le voir.

Depuis lors, il était sombre. Enfin, hier soir, trouvant une fenêtre ouverte il se jeta brusquement dans le vide ; une religieuse, sœur Angèle, qui passait à ce moment, parvint à le saisir par les pieds mais elle ne put le retenir longtemps et le malheureux s'écrasa sur le sol.

Epuisée par son effort la religieuse tomba évanouie. Une longue syncope s'en suivit et elle ne revint à elle que longtemps après, grâce aux soins énergiques qu'on lui prodigua.

## L'évacuation de la Rhénanie

*Londres*, 25 décembre. — Le correspondant à New-York du « Daily Chronicle » dit apprendre de bonne source que l'Allemagne aurait offert à la France une somme de dix milliards de francs en échange de l'évacuation de la Rhénanie.

## AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

31 DECEMBRE 1928

afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans RETARD, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.

## Un discours de M. Herriot sur la fidélité politique

*Paris*, 25 décembre. — M. Herriot a fait l'éloge de la fidélité politique au cours d'un banquet politique qu'il a présidé hier à Verpillière (Isère).

M. Herriot a fait allusion à la défection de certains amis politiques et a dit :

— Au cours de ma carrière politique déjà longue j'ai assisté à bien des événements, j'ai été pendant plusieurs années chef d'un grand parti, j'ai été à la tête du Gouvernement, j'ai connu de larges succès et aussi des temps difficiles.

« J'ai vu de prétendus amis quand j'avais les mains pleines m'accabler de leurs sollicitations en même temps que de leurs protestations de dévouement, je les ai vus ensuite me tourner le dos quand les circonstances s'étant modifiées, je me suis trouvé les mains vides. »

## Le roman d'amour d'un septuagenaire

*Halle*, 25 décembre. — Le Tribunal correctionnel vient de condamner à trois mois de prison un septuagénaire, Karl Reinhardt, accusé d'avoir assassiné il y a quelques semaines, sa maîtresse, Frieda Burchert, 38 ans.

Les héros de ce véritable roman d'amour s'étaient connus voici douze ans ; ils avaient vécu heureux mais dernièrement Frieda fut fiancée par ses parents à un cousin. Elle ne pouvait pas refuser brutalement et déclara à son amant qu'elle aimait mieux mourir que de vivre sans lui.

Reinhardt déclara qu'ils mourraient tous les deux et fit des préparatifs. De deux balles de revolver il tua Frieda et alla se jeter sous les roues d'un train de marchandises mais il fut rejeté par le marchepied hors de la voie, avec seulement quelques blessures.

Une seconde tentative n'eut pas plus de succès, la locomotive ayant lancé le vieillard au bas du talus. Pour en finir, le malheureux se pendit ; hélas quelqu'un coupa la corde.

Comprenant que la mort ne voulait pas de lui il alla se constituer prisonnier.

## Un drame à la sortie du bal

*Paris*, 25 décembre. — A la sortie d'un bal, place du Bois, à Vitry sur Seine, le polonais Antonio Pereira, 33 ans, demeurant 46, rue Labruyère, tira sur son amie, Jeanne Muller, 34 ans, habitant 131, rue Faidherbe même localité, cinq coups de revolver.

Atteinte légèrement au cou, la blessée fut transportée à l'hospice d'Ivry.

Le meurtrier fut envoyé au dépôt.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

## La fête de Noël a été célébrée partout avec un vif éclat

LE CHRISTMAS DE M. HOOVER

*Washington*, 25 décembre. — A bord de l'« Utah », M. Hoover, sur le chemin du retour, a fêté joyeusement la Christmas.

Le nouveau président, après avoir reçu un accueil triomphal à Rio de Janeiro, s'embarqua dans la soirée de dimanche sur le navire de guerre américain ; il n'arrivera pas à destination, c'est à dire à Keywest (Floride), avant le 6 janvier.

Jusqu'à ce qu'il eut gagné la haute mer, l'« Utah » fut escorté par une flotille brésilienne. Tous ceux qui ont accompagné M. Hoover rapportent la meilleure impression de cette croisière panaméricaine.

Hier soir, pour le réveillon de Noël, tous les convives avaient naturellement revêtu la tenue blanche, de rigueur sous les tropiques. Dans la salle à manger l'équipage avait dressé un magnifique arbre de Noël. La soirée se termina par un concert.

L'ANGLETERRE A FETE JOYEUSEMENT CHRISTMAS

*Londres*, 25 décembre. — L'amélioration notable de la santé du roi a permis à toute l'Angleterre de fêter le Christmas aussi joyeusement que d'ordinaire.

C'était pourtant, le réveillon de la dernière heure, car dans bien des familles on avait hésité à faire les provisions habituelles.

Très tard dans la soirée, les marchands de comestibles furent assaillis de tous les quartiers de Londres.

Pour l'Angleterre seule trois millions de dindes ont été tuées ; il y a eu également de très nombreux départs pour le continent, pour Paris et la Suisse, départs improvisés aussi pour la plupart.

A Croydon, le nombre des passagers par avion a battu tous les records.

A NEW-YORK

*New-York*, 25 décembre. — On a rarement vu pareille animation à New-York dans le quartier de Manhattan.

En particulier les restaurants avaient préparé des menus plus extraordinaires que jamais.

Le souper de l'Army Navy And Marine fut sensationnel. Au milieu du Times Square un arbre de Noël géant, haut de dix mètres et éclairé par quatre mille ampoules de couleur avait été dressé.

Rarement, on vit tant d'argent dépensé pour les œuvres de charité.

EN RUSSIE

*Riga*, 25 décembre. — En dépit de l'acharnement des Soviets à empêcher la célébration de Noël, on a tout de même réveillonné en Russie.

Le menu habituel emporta le plat traditionnel d'orge en grains, servi avec du lard maigre, coupé en petits morceaux et des pommes frites.

Le *Chicago Tribune* assure que 80.000 tranches de lard furent tirées des stocks de Moscou et 40 tonnes d'esturgeons.

## Le règlement du conflit Bolivo-Paraguayen

*Paris*, 25 décembre. — La légation de Bolivie publie ce matin un communiqué tendant à mettre le public en garde contre certaines informations.

Cette note ajoute :

« La Bolivie a accepté les bons offices de la Commission de conciliation et d'arbitrage de Washington. Elle désire donc un arrangement pacifique de son conflit avec le Paraguay.

« Toute nouvelle dont le sens est contraire à cet esprit est fantaisiste. »

## Les rebelles afghans auraient subi de sévères défaites

UN COMMUNIQUE DE LA LEGATION A PARIS

*Paris*, 25 décembre. — On nous communique la note suivante :

« La légation d'Afghanistan à Paris se fait un devoir de mettre l'opinion publique en garde contre certaines nouvelles déclarant que la situation est très confuse en Afghanistan.

« La légation, par ses divers communiqués antérieurs, avait exposé la situation telle qu'elle était de sorte que diverses informations parues à ce sujet ne reposent sur aucun fondement.

« La légation déclare catégoriquement que la situation est très satisfaisante à Caboul et que les troupes gouvernementales, contrairement à ce que certains journaux de ce matin écrivent, ont remporté un succès sur les insurgés qui ont dû abandonner Bagchaka et prendre la fuite dans la direction de Chaharkar.

« Leurs Majestés se trouvent toujours à Caboul et l'auguste monarque dirige comme par le passé les affaires suprêmes du pays.

« Par conséquent toutes les informations parues contrairement à nos derniers communiqués doivent être considérées comme provenant d'une source absolument tendancieuse. »

DECLARATIONS DE L'AMBASSADEUR AFGHAN A MOSCOU

*Moscou*, 25 décembre. — L'agence Tass publie l'information suivante :

« M. Goukiannab Kajn, le nouvel ambassadeur afghan, a déclaré dans un entretien que les dernières nouvelles reçues par son ambassade permettent d'affirmer avec assurance que le mouvement insurrectionnel sera prochainement écrasé.

« Le Gouvernement afghan, a-t-il dit, va poursuivre avec énergie l'application des réformes. »

## Un mari trop brutal est arrêté

*Versailles*, 25 décembre. — L'ouvrier Plâtrier Louis Duval, âgé de 50 ans, demeurant avec sa femme et ses six enfants, rue Maurice Berteaux, à Flins, ne travaillait plus depuis quelques semaines.

Hier soir, vers 20 heures, il rentra ivre à son domicile. Comme il demanda de l'argent à sa femme pour faire le réveillon, Mme Duval lui expliqua qu'elle n'avait pas d'argent, étant obligée de travailler elle-même puisqu'il ne pouvait le faire.

Mais Duval entra dans une violente colère, frappa brutalement son épouse, la tira par les cheveux et l'étrangla à demi.

Aux cris poussés par les enfants, témoins du drame, des voisins intervinrent à temps.

Mme Duval dont l'état est grave a été transportée à l'hôpital de Meulan.

Son mari, à demi lynché par la foule a été conduit à la gendarmerie d'Ecquevilly et écroué à la prison de Versailles après interrogatoire de M. Sylvestre, juge d'instruction.

## Arrestations de malfaiteurs

*Limoges*, 25 décembre. — La police de la Sûreté a réussi à identifier les auteurs ou les complices d'un cambriolage commis dans la nuit de samedi à dimanche à la succursale de la Société Coopérative l'Union.

Six sont actuellement sous les verrous, deux autres, parmi lesquels un dangereux repris de justice sont en fuite et se sont dirigés vers la frontière belge en emportant la plus grosse partie du butin.

## MADAME RECAMIER

(Production France-Film) : Cette excellente production, tirée du livre de M. Edouard Herriot, ancien ministre de l'Instruction publique, obtient actuellement le plus grand succès. Voici Mlle Andrée Brabant et E. Van Duren, qui ont créé chacun un rôle des plus sympathiques.

## Après l'Election de M. Hoover

### Le Litige douanier franco-américain va-t-il devenir plus aigu ?

La France avait raison de suivre avec beaucoup d'intérêt, sinon avec quelque anxiété, la campagne présidentielle aux Etats-Unis. Elle se trouve à l'égard de la République Américaine à la veille d'un conflit douanier, et il suffirait de quelques nouveaux excès du Gouvernement de Washington pour lasser notre patience.

On connaît les faits : à la suite de l'accord franco-allemand du 17 août 1927, les Etats-Unis, qui avaient accepté jusque là sans la moindre protestation le statut douanier sous lequel ils avaient été placés sur leur demande en 1910, s'élevèrent contre les relèvement de tarifs dont leurs marchandises avaient été l'objet. Ils feignent de s'apercevoir à ce moment qu'ils n'étaient pas soumis au traitement de la nation la plus favorisée. Ce traitement, la France ne demandait pas mieux que de le leur concéder au même titre qu'aux autres Etats, à la suite d'un traité de commerce, basé, comme tout accord de ce genre sur des concessions réciproques. Mais le gouvernement américain voulait obtenir cette faveur sans aucune contre-partie de sa part et les américains oubliant qu'ils étaient il y a peu de temps les champions de la théorie de la réciprocité et les adversaires de la clause de la nation la plus favorisée, agitèrent les principes de « non discrimination » et d'« égalité commerciale ». Il était difficile de prendre au sérieux de pareilles thèses de la part d'un pays aussi peu idéaliste que les Etats-Unis en matière de commerce international. Aussi bien la France n'eut-elle aucune peine à refuser les arguments fallacieux de ses amis d'outre-Atlantique.

En présence de cette attitude, l'Amérique comprit qu'il fallait se placer sur le terrain des réalités et, en attendant la conclusion d'un traité de commerce, elle proposa de signer un accord provisoire. La « controverse » entre Paris et Washington se termina donc, au mois de novembre 1927, par un accord provisoire, basé en apparence sur des concessions réciproques des deux parties.

En réalité, les concessions étaient positives et tangibles du côté français, vagues et éventuelles du côté américain.

La France promettait aux Etats-Unis de ne pas appliquer à leurs produits des droits plus élevés qu'avant la signature du traité franco-allemand, tout en faisant cette réserve qu'elle ne pourrait descendre au-dessous du tarif minimum. C'était, pour l'Amérique, un avantage considérable qui équivalait à un abaissement très important des droits.

Que demandions-nous en échange ?

D'abord le rappel des agents du Trésor américain qui, en violation du droit des gens, venaient, sous la menace des sanctions draconiennes du tarif Fordney-Mac Cumber, inspecter les livres, et la comptabilité de nos exportateurs en se livrant à l'occasion, à un véritable espionnage commercial.

Ensuite, l'abaissement de certains tarifs prohibitifs sur quelques articles spécifiquement français.

Enfin, la levée des interdictions sanitaires qui constituent un procédé indirect et peu loyal pour empêcher nos produits agricoles d'arriver sur le nouveau continent.

Les Etats-Unis parurent accepter assez facilement notre première demande et, sur ce point, nous avons pu croire de bonne foi que nous avions satisfaction. Quant aux deux autres réclamations, ils promettaient de les examiner à bref délai avec bienveillance. C'était un peu vague...

Voilà un an que cet accord provisoire a été conclu. Où en sont ces diverses questions ?

Du côté français, application immédiate, dès le 15 novembre 1927, des abaissements de tarifs qui avaient été décidés. La formule américaine, qui paraissait anodine, a eu pour effet, dans la réalité, de donner le tarif minimum à un très grand nombre d'articles des Etats-Unis et, à l'heure actuelle, la plupart des produits intéressant ce pays bénéficient aussi, en fait, de la clause de la nation la plus favorisée. Le principe inscrit dans l'accord a été appliqué loyalement à chaque relèvement et réajustement de nos tarifs et notamment après le vote de l'additif du 2 mars 1928. [illegible] moins de 6 décrets [illegible] considérable pour énumérer les avantages ainsi accordés à l'Amérique.

Voyons maintenant le revers de la médaille.

Les Etats-Unis ont peu de temps après la signature de l'accord, appelé notre attention sur ce fait que, si les fonctionnaires du Trésor quittaient la France, nos exportateurs éprouveraient de réelles difficultés pour justifier de la valeur imposable de leurs produits envers des douanes fédérales. C'était menacer directement le commerce français de nouvelles persécutions.

Aussi le gouvernement français s'empressa-t-il, au mois de janvier dernier, de proposer un modus operandi susceptible de satisfaire les douanes américaines, tout en évitant des investigations vexatoires et des litiges inutiles. Le cabinet de Washington attendit le mois d'[illegible] pour nous adresser la réponse la plus décevante que l'on puisse imaginer. Toutes nos suggestions concrètes étaient rejetées et l'affaire menace de s'éterniser, car il est bien évident aujourd'hui que le même accueil négatif — pour ne pas dire ironique — sera réservé à nos nouvelles propositions.

En ce qui concerne les abaissements de tarifs qu'on avait fait miroiter à nos

...ries, le résultat est encore moindre. Les organismes américains compétents n'ont même pas, croyons-nous, été saisis de notre requête. Il importe de considérer en pendant que nous n'avons pas eu, de moins, à subir d'aggravations de droits, mais, même si cette supposition est fondée, peut-on légitimement tenir ce résultat pour un succès ?

Enfin, nos réclamations d'ordre sanitaire n'ont reçu, jusqu'à ce jour, que des réponses dilatoires.

Il était permis de temporiser lorsqu'on restait dans l'incertitude sur le résultat des élections. Aujourd'hui nous savons que nous n'avons à espérer aucun avantage, car le parti au pouvoir est essentiellement protectionniste. Comme l'écrivait le *Times* dans son supplément économique « la politique de M. Hoover pourrait être énoncée en quelques mots : elle consiste à protéger tous les Américains contre la concurrence des gens étrangers dont les salaires et l'étalon de vie sont inférieurs au leurs. » Et M. Smoot a déclaré, au nom du parti républicain, qu'on envisagerait un relèvement des tarifs sur les textiles [illegible] et sur les produits agricoles.

Telle est la situation. Les conséquences d'une pareille élévation des barrières douanières sont manifestes : les statistiques que l'Amérique a exporté en Europe 2 milliards de dollars de marchandises, contre une importation de seulement 1,1 milliards de dollars de produits européens. En ce qui concerne la France, on voit que les États-Unis nous ont vendu pour 264 millions de dollars de produits et acheté pour 152 millions de dollars de fourniture.

Et alors, se pose pour nous cette question angoissante : si les États-Unis opposent de pareils obstacles à l'importation de nos articles, si leurs marchés douaniers ne doivent cesser de s'élever jusqu'à devenir prohibitives pour tous nos produits, comment pourrons-nous leur régler nos dettes dont ils demandent le paiement avec tant d'insistance ? Les créanciers du plan Dawes qui sont des Américains ont démontré que pour recevoir les paiements de l'Allemagne, ils devaient tous s'engager à accepter [illegible] des transferts de marchandises plutôt que des envois de numéraire.

Si ce principe est vrai, pourquoi l'Amérique ne l'admet-elle pas pour son compte.

Telle est l'énigme qui se trouve à la base du problème des dettes et du règlement dont nous parlerons dans un prochain article.

Emile Arene,

*Conseiller du Commerce Extérieur.*

## Bastiau in Paradisu

C'était l'heure où le firmament s'ouvrait pour les rentrées qui précèdent l'appel matinal. Par la large trouée ou des rayons du soleil levant. Et d'elle montaient des anges, ailes déployées, qui soutenaient des nuages ; cerceaux roses, ceux-là roses, d'autres violets ou lilas-tendre.

Tout à coup, un énorme vacarme se produisit à la porte du Ciel. On se serait cru à l'entrée d'une ville terrestre. C'étaient les âmes des défunts de la nuit qui voulaient entrer au paradis. On entendit une voix crier : On y va ! ! Les battants de [illegible] et St-Pierre tout bougonnant s'adressa au premier quémandeur qui déjà se préparait à aller s'asseoir près des Saints, des apôtres et des vierges.

— Qui êtes-vous, demanda le concierge céleste, je ne vous remets point ?

— Je suis Bastiau di a Bistonica, vous savez, a pasta di Fenu !

— Scusa, parla corsu, la corsu tuttu [illegible].

— Sò morto in punto di mezzanotte.

— [illegible] che si mortu, e chi [illegible] a mane ?

[illegible]. Sur Ghiseppu e a Madona.

— [illegible] ci si sta be ! Ti torca a nostra che tu ai sì degnu !

— Vog'hiu arrigalà un bottiglione di vinu bi[illegible] di sottu scefa.

— E chi[illegible] so di troppu in sta [illegible]. Parla chiaru.

— [illegible] So dignu di paradisu ! A dicu e a confessu ! Sa stata straziu tuttu a me vita. Carolina me muglia, era cupu leggiera !

— Para cosa.

— Una notte, saro statu nu'ora, sentu un rumore. Mi sbeghiu, guardu, e tapete chi ch'ie vegu ?... U stitutore affisiendu Carolina, dicendali paraule'e francese.

— E tu che fece ?

— Aghiu trataltu u stitutore di porcacciu e Carolina di [illegible].

— E tuttu ?

— Dopu qualchì mesi, tintu di me, c'e venutu ch'e vedivi u sgio mere abbracciandu Carolina. Eppo...

— Basta ! Basta ! c'io chi e statu, e stotu, ni vì si pensa più. Mi o amicu, cosa fece dopu sta vergogna ?

— Morincin'ul erpu. Me sghju intesu a voce di Gesu chi disse cun dulcezza : « Sete tutti fratelli, amatevi di core, ci vole pazienza per soppurtà guai di sta mondu. »

— Capisco, tolere di fà pistu cuscotti di tutti i cutori, hai fattu pace ?

— Ie, aghju perdonatu cun fervore per culla in stu locu incantevule. Bistu a chi si po stà !

A ces mots ce fut dans le Saint des Saints un grand remue-ménage. Il avait des yeux pour ne point voir, soupira Sainte-Lucie. Il avait perdu la tête cria Saint-Jean. Il mérite le supplice du gril déclara Saint-Laurent. Saint-Pierre imposa le silence et prononça sa sentence :

Scemu ! Magagnosu ! Omu di stupiu ! A tu sbarietta mi fece ecipa di risa. Tu, degnu di Paradisu ! E tu tieni ! Un c'e piazza per imbecille cum'e te ; camminu in enferu u'u diavuli incurnuti.

Louis Bassoni.

## Dans l'Armée

TROUPES COLONIALES

Ont été nommés au grade d'adjudant :

Le sergent-chef Ceccaldi Jean, du 4ème régiment de tirailleurs sénégalais.

Le sergent-chef Guidicelli Félix, du 12ème rég. de tirailleurs sénégalais.

Le sergent-chef Mari Célestin, du 8ème régiment de tirailleurs sénégalais.

Le sergent-chef Peroni Jérôme, du 2e régiment de tirailleurs sénégalais.

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

ORTIPORIO. — *Voici le discours prononcé aux obsèques de M. Marc de Moroni, maire d'Ortiporio, par M. Sanguinetti, adjoint :*

Mesdames, Messieurs,

Qui eut jamais cru que me fût réservé le si triste honneur d'adresser le dernier adieu à celui autour duquel nous sommes réunis pour la dernière fois, à notre sympathique et très distingué maire, Marc Moroni, dont le Conseil municipal qui avait pu apprécier les excellentes qualités d'esprit et de cœur, ainsi que toute la population, déplorent profondément la disparition.

Ni les soins affectueux des siens, ni ceux d'habiles praticiens n'ont pu enrayer le mal qui le minait depuis longtemps.

Sa mort, tant regrettée par ses nombreux amis, par tous ceux qui ont pu le connaître, je n'hésite pas à le dire, laisse un vide difficile à combler.

Issu d'une famille des plus honorables et des plus distinguées, Marc Moroni était d'une modestie et d'une amabilité exemplaires.

Étant parvenu, par son labeur, à une situation très enviable, et s'étant créé de hautes relations, il a passé sa vie à faire le bien, à secourir les infortunés, à servir tous ceux, bien nombreux qui s'adressaient à lui, et jamais en vain, et il était heureux de pouvoir leur être agréable.

La commune d'Ortiporio se souviendra de son habile et active administration comme chef de la municipalité, et des faveurs exceptionnelles qu'il a obtenues pour elle.

Et combien de personnes, d'ici et d'ailleurs, ne lui doivent-elles pas de gagner honorablement leur vie, et combien espéraient profiter dans l'avenir de ses utiles et décisives recommandations ?

Mais, au moment où il devait jouir d'un repos bien mérité et cueillir encore de nombreux services, la mort est venue le surprendre et nous accabler d'amers regrets.

De tels hommes ne devraient pas disparaître pour le bien public, car ils sont à la fois l'ornement de la société et la providence des déshérités.

Nous comprenons l'immensité de la douleur de tous les siens à laquelle nous prenons une grande part et auxquels nous adressons l'hommage de notre sincère et profonde sympathie.

Et puisse la grande manifestation populaire qui se déroule autour de ce cercueil, et à laquelle ont participé des personnalités éminentes, y apporter un adoucissement.

Cher Marc, cher parent, au moment où tu vas reposer pour toujours dans la paix de la terre, où nos destins nous ramènent tous, après une vie de dévouement consacrée tout entière au culte de l'amitié et au bien public, et dont nous conserverons un reconnaissant souvenir, reçois, avec celui des tiens, le dernier adieu du Conseil municipal, celui de toute la population et le mien...

Adieu !...

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Ils étaient deux cents joyeux drilles environ accompagnés de leurs femmes qui prenaient un plaisir extrême à deviser gaiement en un banquet corporatif.*

*Par-dessus les tables, les bons mots ricochaient. On entendait :*

*—Hé ! j'ai un pépin pour toi !*

*—As-tu fini de rigoler comme une baleine ?*

*—Assez ! rentre dans ton étui !*

*— Ferme ton bec de cane !*

*— Va donc, Tom-Pouce !*

*Bref, les marchands de parapluies parisiens — car c'étaient eux — s'amusaient ferme.*

*Au dehors, il faisait un temps de commande. Le vent plaquait l'averse contre les vitres de la salle de banquet, et chaque fois que, dans la rue, une rafale retournait le riflard d'un passant, les bravos et les rires éclataient.*

*— Un de moins en circulation, criait-on, et un de plus à la vente !*

*Mais tout a une fin, même les repas les plus plantureux. Les convives se souvinrent alors qu'ils s'étaient réunis pour élire une reine. Oui, un groupe très majestés de fantaisie à qui flirtes corporations ont donné le sceptre entre la poire et le fromage, manquait la Reine des Parapluies !*

*Ils l'ont trouvée parmi eux ! Elle a vingt ans, elle est charmante. Quand elle sort de son magasin, vers midi, tous les messieurs se retournent sur son passage, les femmes pâlissent de dépit, et Phébus absorbe les nuages et paraît dans tout son éclat dans le ciel de Paris pour la voir passer...*

*M'est avis que les marchands de parapluies ont fait une boulette. En choisissant une reine qui attire le soleil, ils appellent la ruine sur leur commerce. Que n'ont-ils élu symboliquement une grenouille ? C'eût été, en somme, plus logique et ils n'auraient pas eu de cadeau à lui offrir le jour de son mariage !*

Gabriel BAUGE

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mercredi, 26 décembre 1928 ; 360e jour de l'année, 5 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Mathilde.

Demain : Saint Jean, év.

EPHEMERIDES CORSES. — 25 décembre 1739. — De Maillebois, afin d'occuper Montemaggiore, point stratégique important, fait couper les oliviers plantés au pied de ce mont.

## Les Corses Partout

BRILLANT MARIAGE A CHOLON

Dernièrement a eu lieu à Cholon le mariage de Mlle Antoinette Dettori, la gracieuse fille de Mme et de M. Dettori-Campana, commissaire de police-adjoint à Cholon avec M. Jean Giustini, rédacteur à la Mairie de Saigon.

Le mariage civil eut lieu à Cholon, les jeunes époux furent unis par M. l'administrateur Gasano, président de la Commission municipale.

Les témoins étaient, pour la mariée : M. Détori, rédacteur principal au Secrétariat de la Résidence Mairie de Pnom-penh et pour le marié : M. Ordioni, du Commissariat Central de Saigon.

Le samedi soir, à 17 heures 30, a été célébré le mariage religieux en l'église cathédrale de Saigon.

Tandis que les orgues soutenaient à toute volée, le cortège fit son entrée aux accents d'une marche nuptiale.

M. Dettori conduisait sa fille, la jeune mariée à l'autel ; le jeune marié donnait le bras à sa tante, Mme Ordioni.

La toilette de mariage était fort jolie : robe de crêpe de satin brodée de strass et de perles fines, splendide manteau de cour ; résille de perles. Assuraient le service d'honneur :

M. L. Massari et Mlle Camille Alinot, jolie toilette de crêpe de chine rose volants en forme.

M. J. Sainte-Luce Banchelin et Mlle Lysette Frémaugaine, robe de style en taffetas rose et dentelles d'argent.

On remarquait dans le cortège :

M. Bartoli, administrateur chef de la province de Sadec et Mme Bartoli, toilette de dentelle crème à volants ; M. Mariani, contrôleur de la Banque de l'Indochine et Mme Mariani, très jolie robe du soir ; M. Napoléoni, contrôleur des Postes et Mme Napoléoni, robe crêpe georgette beige incrustée de dentelles ; M. Giorgi, de la Sté des Grands Hôtels et Mme Giorgi, dont la toilette fut très remarquée ; M. Rudelle, maire de la Ville de Saigon ; M. Gasano, administrateur, président de la commission municipale de Cholon ; M. Zoolaner, administrateur des S.C., inspecteur du travail en Cochinchine ; Me Mathieu, notaire ; le docteur et Mme Prédal, joli robe du soir ; le directeur du collège Pétrus-Ky et Mme Ste-Luce Banchelin, robe de crêpe georgette noire perles d'argent ; M. Alinot, vice-président du conseil colonial et Mme Alinot, toilette de satin noir et dentelles ; M. de Lachevrotière, conseiller colonial et Mme de Lachevrotière, jolie robe de style ; M. Massei, commissaire central de police à Cholon et Mme Massei, robe perlée rose ; M. Nouolhetas, de la banque de l'Indochine et Mme Nouolhetas, toilette très remarquée ; M. Ohl, administrateur des Services Civils ; M. Nouaud, directeur de la Sûreté en Cochinchine ; M. Merle, secrétaire général de la Mairie de Cholon Mme Merle, gracieuse toilette du soir.

M. l'administrateur Mossy, secrétaire général de la mairie de Saigon, M. Vincentelli, avocat près la Cour d'appel de Saigon et Mme Vincentelli, robe de satin garnie de dentelles et strass ; Me Cancellieri, avocat-défenseur ; M. Godard, ingénieur des Travaux publics et Mme Godard, toilette de satin et dentelles d'argent ; M. Darrigade, directeur du journal *la Dépêche* et Mme Darrigade, robe de style vert Nil, M. Vaucelles, secrétaire de la rédaction à *l'Impartial* ; M. Phieu, propriétaire ; M. Marquis, directeur du journal le *Réveil Saigonnais* et Mme Marquis robe de crêpe georgette rose, brodée de fleurs ; M. Lorenzi, rédacteur au *Courrier Saigonnais* ; M. Tremezaigues, inspecteur des forêts et Mme Tremezaigues, robe de style en taffetas mauve et dentelles ; M. Mariani, conseiller colonial et Mme Mariani, très jolie robe du soir ; M. Gazano, de la banque de l'Indochine ; M. Andrieux, professeur au Collège Chasseloup-Laubat ; M. Constantini, le docteur Le-Quang-Trinh ; M. Laurent, M. Orsini, rédacteur à la mairie de Saigon ; M. Figli colon, M. Charbonnel, industriel ; M. Martin, membre de la chambre de commerce de Pnompenh ; M. Colfellini, secrétaire de police ; M. Eidel, représentant de commerce ; et Mme Eidel, gracieuse robe de style en satin vert Nil ; M. Ferrandini ; M. et Mme Orlanducci dont la toilette fut très remarquée ; M. Quilici, de la mairie de Cholon, et Mme Quilici, robe de dentelle or sur fourreau beige ; M. Donnat, commissaire spécial de la Sûreté à Cholon et Mme Donnat, très jolie toilette de voile de soie ; M. Campana, commissaire de la sûreté à Cholon ; M. Rossi ; M. Chiffre, de la police de Cholon et Mme Chiffre, robe de dentelle noire avec fourreau lamé argent ; Mlle Carpentier, toilette tulle de soie rose ; M. Ricard, de la sûreté de Saigon ; M. Marcelli, de la police de Cholon et Mme Marcelli, toilette de voile de soie noire ; M. Milanta, de la mairie de Cholon et Mme Milanta, robe de dentelle orange et argent ; M. et Mme Luciani, robe crêpe de chine rose incrustée de dentelle d'argent ; M. Graziani, de la mairie de Cholon ; M. Olivi, de la mairie de Saigon ; M. Ambrosi, fondé de pouvoirs du Trésor de Cholon, etc.

Après la bénédiction nuptiale, le cortège fit le grand tour d'inspection en auto et à 20 heures avait lieu le banquet dont voici le savoureux menu :

*Crontaline Châtillon*

*Consommé glacé au porto*

*Suprême de bar Dieppoise*

*Poulet cocotte mascotte*

*Asperges sauce hollandaise*

*Gigot de Prés salés à la broche*

*Salade aïda*

*Suprême de foie gras au Sherry*

*Bombe Nélusko*

*Saint-Honoré*

*Mignardises*

*Compotiers de fruits*

Au dessert, M. de Lachevrotière, conseiller colonial, prononça un petit speech qu'il résuma en quatre mots, disant que les discours les plus courts sont les meilleurs ; il leva son verre au bonheur à la santé, à la prospérité et à la postérité des jeunes époux.

De vifs applaudissements témoignèrent à M. et à Mme Jean Giustini, que les invités s'associaient aux vœux formulés par M. de Lachevrotière. Une aimable fillette récita un compliment qui fut ovationné.

L'orchestre ensuite ouvrit le bal qui eut un fort joli succès et qui termina cette belle fête.

Nous prions M. et Mme Jean Giustini de trouver ici les vœux sincères que nous formons pour leur bonheur.

# INFORMATIONS LOCALES

## Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

### L'Affaire de l'Election de Terra-Nova

*Suite*

Me de Montera paraît à la barre : Il présidait le 14 octobre, le bureau électoral de Bastia-Terravecchia ; au cours du dépouillement on a trouvé vingt et un bulletins, dont quatre ou cinq portaient le nom de M. Gaudin, les autres celui du Dr Quilici.

Les scrutateurs, sous la vigilance du parti Pierangeli et de M. Pierangeli lui-même, annulaient ces bulletins, à mesure qu'ils apparaissaient.

Les feuilles de pointage annulant ces bulletins ont été signées aussi bien par les scrutateurs de M. Sari que par ceux de M. Pierangeli. Le bureau, à son tour, les a annulés et joints au procès-verbal, d'accord avec le parti adverse. Il appliquait ainsi la jurisprudence toujours suivie jusqu'ici à Bastia.

Aux élections du Conseil d'arrondissement où fut élu M. Mascarini, quarante et une voix au premier tour, quarante-sept au second tour furent annulées dans les mêmes conditions.

Il en fut de même aux dernières élections où Emile Sari fut élu conseiller général et celles où Ansidei fut élu conseiller d'arrondissement.

Quand, après la fermeture des scrutins, mon collègue et ami, Tito Seatelli, dit M. de Montera, me demanda mon avis sur la compétition que Gaudin avait élevée au bureau de Terranova, je lui répondis : « Je ne puis mieux te dire, que j'avais fait à Terravecchia, un instant auparavant ce que tu as fait à Terranova. »

J'ai bien souvent, ajoute M. de Montera, présidé aux opérations électorales à Bastia, j'ai toujours fait ainsi, et si Tito Seatelli a commis une fraude en annulant les bulletins portant le nom de Sari avec la mention : « Canton de Bastia-Terravecchia », trouvés dans l'urne de Terranova, il faut alors convenir que je suis un vieux récidiviste de la fraude ».

La déclaration de Me de Montera produit une vive sensation. Il explique encore qu'il est inadmissible qu'on prenne en considération dans un scrutin des bulletins d'une circonscription différente. Jamais la jurisprudence du Conseil d'Etat n'a dit cela. Si on avait trouvé dans l'urne un bulletin ainsi conçu : Elections législatives des Bouches du Rhône. Dr Morucci, fallait-il attribuer ce bulletin au Dr Morucci ? On arriverait ainsi aux conséquences les plus étranges.

*A suivre.*

## Fêtes & Galas

LE BAL DU SPORTING

Nous avons dit quelques mots, hier, du bal du Sporting Club Bastiais.

On nous demande de divers côtés quelques détails sur son organisation que nous avons affirmé devoir être parfaite.

Précisons donc.

Un des éléments principaux du succès de la soirée du 31 décembre sera à coup sûr le cotillon. On sait quelle louable émulation s'est emparée à ce point de vue de nos sociétés qui, quand leur tour arrive de convier le Tout Bastia qui s'amuse à leur bal annuel, s'efforcent de faire mieux qu'elles n'ont fait l'année précédente et mieux surtout que n'ont fait les autres clubs. Pour cela, chacune adresse sa commande à une grande maison spécialisée du Continent et le lot arrivé, dont le choix malheureusement a toujours été confié à un employé quelconque de la firme qui, le plus souvent, en a profité pour refiler les laissés pour compte.

Le Sporting a compris la chose, et c'est un de ses membres les plus qualifiés qui, spécialement délégué à cet effet, se rendra à Nice choisir et sans léser les toutes dernières innovations que l'on se prépare à lancer sur la Côte d'Azur à l'occasion du prochain carnaval.

Ainsi, « quantitativement et qualitativement », peut-on être assurés de trouver aux bal des Doyens un choix d'accessoires de cotillon particulièrement brillant.

Les organisateurs se sont également attachés à mettre sur pied...

Mais ceci est une autre histoire dont nous reparlerons demain.

## La Vie Sportive

Les équipes possibles et probables qui se sont affrontées hier, au Stade, étaient surtout constituées par les joueurs de la Citadelle et de l'Etoile... Le S.C.B. et le C.A.B. étaient respectivement représentés par trois de leurs joueurs.

La rencontre se déroula par un temps superbe et devant un nombreux public ; la musique militaire prêtait son gracieux concours. Le match se joua dans le plus grand calme et sans la moindre brutalité ; le manque d'entente entre les avants faillit amener le match nul, car ce n'est qu'au milieu de la deuxième mi-temps que fut marqué le seul but de la partie par l'intermédiaire d'Agostini Horace.

Jusqu'à la fin le résultat ne variera plus malgré les efforts des Rouges pour égaliser. Les joueurs qui se dépensèrent le plus furent : Natali, Mori, Agostini, Franzi, d'un côté ; Ferrarci, Gaston, Ponciuleli, chez leurs adversaires.

Nos officiels se baseront-ils sur ce match pour former la sélection bastiaise ?

A propos de mon article d'hier, je tiens à préciser que c'est par erreur que la phrase : « Certain joueur se livre à des gestes, etc », a été écrite au pluriel. D'autre part, nous apprenons avec plaisir que la blessure de Cano Ville va mieux et nous souhaitons qu'il en soit vite débarrassé.

ALTER.

## Faits Divers

Lundi, à l'arrivée du train de midi, MM. Albertini, commissaire de police ; Leoni, officier de paix ; Poggi, inspecteur ; Rinieri et Bertrand, agents, interpellaient un commissionnaire transportant sur un charreton cinq tourtes malles et le priaient de les suivre au commissariat.

Là, l'ouverture des malles révéla que celles-ci contenaient une grande quantité de merles dont une forte partie, 918 exactement avaient été pris au lacet, engin prohibé.

Les 918 merles furent saisis sur le champ et aussitôt répartis entre diverses œuvres de bienfaisance.

Et procès-verbal fut dressé contre l'expéditeur M. Mosca Marius, de Ghisonaccia.

## Variétés

Parlons un peu des mauvais élèves. Pourquoi sont-ils mauvais ? C'est parce qu'ils sont *paresseux, bavards* ou *de conduite légère*. Comment combattre ces trois défauts, si funestes aux études ?

L'enseignement doit être donné d'une manière simple et agréable. Il doit être gradué et en rapport avec la force de l'élève les difficultés seront ainsi vaincues et l'étude deviendra de plus en plus attrayante. Malgré cela, quelques élèves avanceront peu soit qu'ils soient mal doués ou fainéants. Dans le premier cas, le maître se montrera indulgent tandis qu'il sera à la fois sévère et juste dans l'autre.

Bien mauvais est le système de placer les élèves dans des classes qu'ils ne peuvent suivre. Il est pourtant vrai que dans un certain nombre d'écoles. Il est facile de constater que les élèves ne font aucun progrès et qu'ils dérangent constamment le maître.

Beaucoup d'élèves sont bavards. Nous pensons qu'ils contractent cette vilaine habitude chez eux. Nous conseillons aux parents de ne pas être trop familiers avec leurs enfants et de ne pas leur débiter continuellement des histoires frivoles.

Tout éducateur doit réprimer sévèrement le bavardage en classe, sinon les progrès des élèves sont arrêtés et des désordres sérieux peuvent même se produire. C'est au début de l'année scolaire qu'il faut être surtout ferme. De la bienveillance toujours, de la faiblesse jamais.

Doit-on tolérer les légèretés des élèves ? Non. Il faut les prendre d'abord par les sentiments, puis s'ils ne s'améliorent pas on ne doit pas hésiter à les corriger dans la mesure voulue.

Efforçons-nous sans cesse de diminuer le nombre des mauvais élèves.

Quel bonheur si l'on pouvait réduire dans une large proportion les attentats odieux commis chaque jour sur les personnes !

Et la plupart des criminels n'ont-ils pas été de mauvais élèves ?

Puisse grandir le nombre des bons élèves ainsi que celui des citoyens éclairés et honnêtes.

Il dépend de nous tous d'obtenir ce bon résultat.

J.-M. FONTANA

## Le Congrès départemental des Anciens Combattants

OFFICE NATIONAL DES COMBATTANTS

*(Rapport Vecchini)*

Au lendemain de l'Armistice, simultanément à la loi du 31 mars 1919, une autre loi aurait dû être votée, créant l'Office national des Combattants.

Enfin, grâce à l'action de toutes les Associations d'anciens combattants, cette iniquité a cessé, et nous touchons au but : En vertu de la loi du 19 décembre 1926 était institué un Office National du Combattant sous forme d'établissement public rattaché au ministère des Pensions, et créée la Carte du Combattant. Le décret de constitution a paru au *Journal Officiel*, du 4 juillet 1927.

Le but de l'Office est de veiller sur les intérêts moraux et matériels du combattant, de centraliser les informations de nature à les intéresser, d'étudier les dispositions législatives et réglementaires susceptibles d'être prises en leur faveur et de leur assurer, d'une manière générale, un patronage et un appui ; de prendre toutes mesures utiles pour favoriser leur placement ; de leur venir en aide, notamment en leur facilitant toutes opérations de prévoyance et de crédit, d'assurance, de mutualité, de concessions agricoles et coloniales, de construction et d'acquisition de maisons à bon marché, d'acquisition de jardins ouvriers.

D'ores et déjà, le Comité provisoire de l'Office National des Combattants a décidé, en attendant les élections des Comités départementaux, de confier aux Comités départementaux de Mutilés (sic) à la Préfecture la distribution des secours et prêts énumérés dans le budget de l'Office.

La carte du combattant — ou un certificat en tenant lieu provisoirement — est indispensable pour bénéficier des avantages de l'Office. De plus, elle permettra l'apparition des sociétés d'anciens combattants qui, de bonne foi, ont admis des éléments nuisibles à leur bon renom, au point de vue « combattant » et qui éloigne d'elles, pour ce motif, plusieurs vrais combattants.

Sans nous étendre sur le mode d'obtention de la carte du combattant (que les retardataires doivent se faire délivrer sans retard), sur les ressources (un premier lieu un crédit de 20 millions prévu pour 1927 et une subvention annuelle de 18 millions inscrite au budget du ministère des Pensions), sur l'organisation et les avantages de l'Office, choses suffisamment connues, nous insistons sur les points suivants, dont l'importance a peut-être échappé à certains camarades, définis par les articles 8, 10, 11, 12 et 13 du décret du 28 juin 1927 :

1° — L'Office est administré par un Conseil composé du Ministre des Pensions, Président, et de 40 membres : 40 nommés pour 4 ans par décret rendu sur la proposition du Ministre des Pensions et 40 élus pour 4 ans par les membres des Comités départementaux.

2° — Dans chaque département, un Comité départemental des combattants sera institué par décret, après avis du Conseil général, comprenant le Préfet, président, et 14 membres par département de moins de 200.000 habitants ; 3 membres en sus par fraction supplémentaire de 150.000 habitants la dernière fraction comptant pour 150.000 habitants si elle atteint 75.000. La moitié des membres est nommée pour 4 ans, par le Préfet, après consultation du Conseil général et approbation du Ministre des Pensions ; l'autre moitié est élue pour 4 ans par les délégués des Associations de combattants.

3° — Sont appelés à élire des délégués en vue de la constitution des comités départementaux, les associations ou sections d'associations de combattants constituées depuis six mois au moins, à la date des élections, conformément à la loi du 1er juillet 1901. Le nombre des délégués formant le collège électoral est calculé sur le chiffre total des membres participants des dites associations (titulaires de la carte du combattant), et pour chacune, dans les proportions suivantes : la première élection du certificat provisoire. De 250 à 300 membres, 1 délégué ; de 301 à 600, 2 ; de 601 à 1.000, 3 ; de 1.001 à 1.500, 4 ; de 1.501 à 2.000, 5. Au-dessus de 2.000 membres : 1 délégué par 1.000 membres ou fraction supplémentaire d'au moins 500.

De ce qui précède, il ressort à l'évidence que pour donner à l'élection du Comité départemental ampleur et autorité, il importe que tous les camarades adhèrent à l'U.D. (qui, par la fusion effectuée en 1927, est devenue la société unique, pour ainsi dire, des Combattants Corses), afin que les membres élus du Comité départemental soit l'émanation des victimes insulaires de la guerre.

L'arrêté du Ministre des Pensions qui doit déterminer la forme des élections aux comités départementaux, le mode de dépouillement du scrutin et la constitution des résultats est en préparation, de même que le décret qui doit être pris sur la proposition des Ministres des finances, des Pensions et de l'Instruction Publique (conditions dans lesquelles seront réparties les ressources entre l'Office et le Comités départementaux, ainsi que l'organisation et le fonctionnement du contrôle et de l'emploi des fonds). Et c'est là, comme le disait si bien le camarade Dauphin, de Paris, le gros morceau et, en l'état actuel, la pierre de l'édifice administratif où va se loger l'Office des Combattants.

Nous croyons devoir donner, en terminant ce rapport, notre opinion sur l'Office Unique : Notre propre fusion en Union départementale des anciens Combattants, Mutilés, Veuves, Orphelins, Ascendants, paraît dicter notre volonté. Si nous sommes d'avis que l'Office des Combattants doit avoir son budget distinct, nous n'en réclamons pas moins la fusion des trois Offices, c'est-à-dire l'*Office Unique des Anciens combattants, mutilés, veuves, pupilles et ascendants*, sous l'autorité du Ministère des Pensions. Ceci au double point de vue budgétaire et intérêt des bénéficiaires.

Pour ces motifs, nous soumettons à votre appréciation le vœu suivant :

*Vœu*

Le Congrès de l'Union départementale des Victimes de la Guerre de la Corse,

Considérant que l'Office unique sera le meilleur organisme d'aide morale et matérielle aux anciens combattants, mutilés, veuves, orphelins et ascendants,

Compte fermement sur MM. les membres du Parlement pour le vote rapide des propositions déposées à l'effet de solutionner la question du dit Office.


CONSOMMEZ LES VINS CORSES
RIEN QUE DES VINS CORSES NATURELS

| | |
|---|---|
| Gervione, (rouge), 11°, à .......... | 2,80 |
| San-Nicolao, (rosé), 12°, 6 .......... | 2,80 |
| :: Pour mettre en bouteille :: | |
| :: :: des premiers crus :: :: | |
| Gervione, (rouge), 12°, extra .......... | 3,30 |
| Patrimonio, (rosé), 12°5, extra sup. | 3,50 |

Garanties des régions indiquées

:: Dégustation gratuite et livraison ::
:: à domicile sans majoration, bonbonnes prêtées pour 30 jours ::

*Vous trouverez à l'occasion des Fêtes des liqueurs et vins de marques,*

à la Cave Moderne
Rue Salvator Viale

BANANES
GROSSES ET MUSCADES
A 0.70

S'adresser au magasin de Primeurs
VEUVE VESCOVALI
1, RUE SAINT-ROCH — BASTIA
(Face la Chaussure Fulli)

L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE

MALADIES DES YEUX
DES OREILLES - DU NEZ - de la GORGE
Docteur R. FOURTEAU
Ex-externe et interne des Hôpitaux, membre de la Société française d'Ophtalmologie, oculiste de l'Hôpital de Bastia.


## Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — En matinée à 2 h. et à 4 heures ; en soirée à 8 h. 45. Orchestre aux séances de 2 h. et 8 h. 45.

Au programme : Regent-Journal ; Glissé par l'ane, comique.

[illegible] film parlant Nicolas Rimsky dans Paris en Cinq jours, superproduction comique en 7 parties.

Demain, en soirée, Carmen Boni dans La Captive de Ling Tchang, superproduction dramatique.

Très prochainement : John Gilbert dans Bardelys le magnifique.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45, comique en deux parties.

Warner Bros présente le merveilleux [illegible] Le Biche Gris, grand film dramatique en 7 parties.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## L'enseignement public en Turquie

*Angora, 25 décembre.* — Le ministre de l'Instruction Publique a pris ses dispositions pour que quatre cent mille hommes et femmes sachent lire et écrire avant la fin de l'année.

Parmi les Ecoles nationales ouvertes dans tout le pays à l'usage des illettrés âgés de plus de 20 ans, celles de Constantinople groupent à elles seules deux cent mille élèves.

Au cours des trois derniers mois des centaines de milliers d'élèves — étudiants des Ecoles de Turquie, tous les fonctionnaires et les militaires ont appris à lire et à écrire les caractères latins.

Un livre imprimé en caractères latins a été tiré pour la première fois en Turquie à deux cent mille exemplaires.

## Le détroit sous Gibraltar

*Tétouan, 24 décembre.* — La Commission chargée d'étudier sur place les moyens d'exécuter le projet du tunnel sous le détroit de Gibraltar, dont l'auteur est le lieutenant-colonel espagnol Jevenois, a été reçue par le général Jordana, haut-commissaire du Maroc.

Les travaux commenceront en février prochain. M. Jevenois a déclaré que Tanger peut-être un centre de communications entre trois continents. La création d'une zone franche permettrait de fonder autour du détroit des centres industriels pour les transformations des produits tropicaux.

Le rôle de l'Espagne grandirait, car elle aurait le moyen d'unir l'Europe et l'Afrique sans recourir aux voies maritimes.

## La maladie du roi Georges V

*Londres, 24 décembre.* — Le dernier bulletin de santé du roi dit :

« Les progrès faits par le souverain suivent un cours favorable. La nature et la durée du sommeil sont satisfaisantes. Le roi paraît plus enclin maintenant à prendre de la nourriture. »

## Le Noël des Sportifs

*Paris, 25 décembre.* — Par un beau temps le match de foot ball association opposant la Sparta de Prague au Red Star avait attiré au Parc des Princes de nombreux spectateurs.

La Sparta mena constamment une offensive dangereuse ; pourtant l'activité et la vitesse des Parisiens compensèrent la précision des adversaires, lents mais aussi plus athlétiques.

Après un jeu très dur la Sparta battit le Red Star par un but à zéro.

A Casablanca, le match de l'équipe de France de football contre l'équipe marocaine a eu lieu aujourd'hui à Casablanca et s'est terminé par la victoire de l'équipe de France par 5 buts à 2.

Le match était présidé par le Sultan.

*Paris, 25 décembre.* — Cet après-midi au Pont Alexandre III a eu lieu la vingtième Coupe de Noël de natation.

Voici le classement : 1. Zwahlen (Suisse), en 2 m. 18 sec. 4-5 ; 2ème Maffait (Belge) ; 3ème Menu (Français).

TENNIS. — De nombreux spectateurs au Sporting Club de Paris pour les matches du tournoi de Noël

R. Boussus bat Thurneyssen par 6-4 et 6-2 ; Denis Laurent bat Fontaine par 8-6, 6-3 ; Jean Borotra bat Max Combemale par 6-2 et 6-2.

Double messieurs : Gentien et Thurneyssen battent Kaar et Glaser par 6-4 et 6-0 ; Henry Cochet et René de Buzelet battent Guillaumet et Denis Laurent par 3-6, 6-0, 6-1 ; René Georges et Gallèpe battent Max Combemale et Gagala par 6-3, 6-4 et 6-1 ; Torralta frères battent Guillaumet et Thiec par 6-3 et 6-2.

Double mixte : Mme Desloges et René de Buzelet battent Mlle Bauget et Revois par 10-8, 7-9 et 6-3.

COUPE DE NOEL. — Epreuve de marche à Compiègne sur 28 kilomètres : 1. Darquay effectuant le parcours de 28 kilomètres en 3 heures 31 minutes 39 secondes.

CROSS COUNTRY : A Lyon, Coupe Pelletier sur 7 kilomètres : 1. Thoorez en 25 minutes 35 secondes 4 cinquièmes.

CYCLISME. — Grand Prix de vitesse de Noël : classement général : 1er Faucheux, 2e Michard ; Grand Prix de demi-fond derrière moto : classement général : 1er Grassin.

Match amical de Foot Ball association France Suisse : à la mi-temps les Suisses mènent par un but à zéro ; finalement la Suisse bat la France par trois buts à zéro.

## Un cycliste tué par une auto

*Paris, 25 décembre.* — M. René Huguenin, 23 ans, manœuvre à Brechne (Côte d'Or), regagnait celle nuit son domicile à bicyclette quand il fut renversé par une auto qui disparut.

Le cycliste a été tué sur le coup.

Une enquête est ouverte pour rechercher le chauffeur en fuite.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 25 décembre.* — De l' « Ere Nouvelle » :

« C'est probablement parce que les grandes émotions creusent que les gens ont pris l'habitude de fêter la Nativité par des festins plantureux.

« Noël, pour beaucoup, a un sens gastralif et digestif. C'est pour cela que six cent mille volailles ont été acheminées vers Paris, triste troupeau destiné aux sacrifices de la table.

« Selon la formule le champagne a coulé à flots dans les coupes, dans les gosiers, sur les nappes et même sur les tapis.

« On ne s'amuse pas, l'essentiel est de fêter la tradition du réveillon par une fête dont on aimera se souvenir.

« Mais la plus belle fête ne se sera pas déroulée dans les cabarets à la mode ni dans les hôtels chics, ni dans les châteaux c'est celle qui aura réuni autour d'une table inattendue, une table généreuse et bien garnie, les pauvres de Paris, tous les claquedents de la capitale ceux qui étaient destinés à regarder par les vitres enflammées les autres, les heureux s'amuser, manger et boire tandis qu'eux n'avaient que la ressource de mettre un cran de plus à leur ceinture. »

De l' « Œuvre » :

« Il est encore possible, tout est toujours possible, que les choses tournent mal entre la Bolivie et le Paraguay mais il y a cent à parier contre un qu'il n'en sera rien, sauf à décevoir nos pêcheurs en eau trouble.

« Les sud américains, de la peau desquels ils font si bon marché, garderont la paix. On peut être mécréant total et définitif et se flatter cependant que cette conciliation de deux peuples se place ainsi sous le signe (comme disent les pédants à la mode) de Noël.

« Le dogme n'a rien à voir ici. Noël c'est simplement la fête d'un homme dont la naissance, la vie et la mort se résument dans une lumineuse formule de paix sur la terre extérieure. Elle résume le programme des simples braves gens.

« Ce programme c'est celui de la Société des peuples et c'est le nôtre avec elle. Nous nous y tiendrons. »

Du « Petit Parisien » :

« La moindre Société est constituée aujourd'hui au capital de quelques dizaines de millions mais la Société qui a la charge de veiller sur toutes les autres Sociétés, la Société judiciaire française, est au capital de quelques haricots et quelques encriers.

« Cette humble Société peut, paraît-il, se tirer d'affaire si on lui accorde un supplément de soixante quinze mille francs, prix du plus maigre des banco de Mme Hanau à Deauville.

« Si, toutefois, le Parlement devait rejeter la proposition de M. Praet, le Gouvernement ne verrait peut être pas un inconvénient à ce qu'on organisa une représentation de bienfaisance en faveur des services financiers du Parquet général de la Seine. »

De l' « Echo de Paris » :

« Nous n'avons pas ici la mystique du parlementarisme non plus qu'ancune foi aveugle et enfantine en tel ou tel régime théorique et idéal, capable de résoudre le problème insoluble au Gouvernement des pauvres hommes.

« Mais nous nous refusons à nous laisser hypnotiser par ses défauts et par ses vices, à oublier les défauts et les vices qui ont fait s'écrouler d'autres régimes et puis, quand nous voyons saper à peu les institutions existantes, quand nous entendons le bruit sourd des pioches frappant dans les murs de l'édifice, il nous arrive de nous demander au profit de qui travaillent les démolisseurs.

« Qu'élèvera-t-on sur les ruines, que voit-on poindre sur les pierres tombées qui s'accumulent chaque jour en travers de notre route, prenant des formes vagues de barricades, sinon des perspectives de révolution sociale et d'anarchie.

« Ce que perd le parlementarisme à cette heure le socialisme ou le communisme le gagnent seuls. »

## Avis Officiels

Un concours pour cinq places de commis des services d'assistance de l'Algérie aura lieu le 18 mars 1929, en Algérie, au chef lieu de chaque département, dans la métropole, dans les villes suivantes : Paris, (Office de l'Algérie) ; Marseille, Lyon, Bordeaux, Nancy, Rennes, Lille, Toulouse et Ajaccio.

Nul ne peut se présenter au concours s'il ne justifie de la possession de l'un des certificats ci-après :

Brevet élémentaire, certificat de capacité en droit, certificat d'études secondaires du 1er degré, certificat d'études de législation algérienne, de droit musulman et de coutumes indigènes, certificat d'études primaires supérieures, brevet supérieur, première partie du baccalauréat.

Toutefois, les anciens sous-officiers comptant au moins dix années de services militaires et agréés par le gouverneur général de l'Algérie peuvent prendre part à ce concours même s'ils ne possèdent aucun titre universitaire.

Un cinquième des places leur est réservé s'ils ont obtenu au concours le minimum de points exigé.

Le programme des épreuves comprend : une composition comportant l'établissement d'un tableau, des problèmes d'arithmétique, de géométrie et d'algèbre élémentaire, une composition française.

Pour tous renseignements, s'adresser sur des notions d'assistance.

soit au gouvernement général de l'Algérie (Service central de l'Assistance publique, 16 rue Lanteiges, Alger, soit à la Préfecture de chaque département, soit à l'Office du gouvernement général de l'Algérie, à Paris.

La date des candidats sera close le 14 février 1929.

## Nouvelles diverses

*Paris, 25 décembre.* — Le sénateur américain Moses, leader républicain, avant de partir en vacances, a déclaré qu'il pensait que le Sénat pourra certainement voter le pacte de Paris et le lui aurait avant la fin du premier mois de l'année prochaine.

—o—

*Paris, 25 décembre.* — M. Poincaré a reçu ce matin M. Chlapowski, ambassadeur de Pologne à Paris.

—o—

*Blois, 25 décembre.* — Arrêté par la gendarmerie d'Herbault, le vagabond Charles Le Fleur, 28 ans, avait été fouillé et conduit dans le bureau du chef de brigade.

Ce dernier ayant le dos tourné pour téléphoner, Le Fleur saisit un couteau placé sur une table et, le bras levé, allait frapper quand, au même instant, un gendarme entra et se précipitant sur l'e[illegible] le désarma.

—o—

*Lyon, 24 décembre.* — M. Herriot, inaugurant à Lyon le groupe scolaire, a prononcé un grand discours en faveur de l'école unique. Il a fait le grand éloge des instituteurs.

—o—

*New-York, 25 décembre.* — Monseigneur Grandall, très connu dans les milieux sportifs, offre une récompense de 1000 dollars et le titre de champion du monde à la personne qui pourra discourir le plus longtemps dans les 120 heures que durera la compétition. Commencée lundi, celle-ci se terminera samedi prochain avant minuit.

Pour prendre part au match, il faut verser un droit d'entrée d'un dollar.

—o—

*Anvers, 25 décembre.* — La police anversoise a fait irruption dans un local du Quai du Rhin où était installée une fumerie d'opium.

Quatre chinois ont été arrêtés.

—o—

*Washington, 24 décembre.* — On a reçu la réponse du Paraguay à l'offre d'arbitrage faite par la conférence panaméricaine.

On croit que cette réponse est conçue en termes favorables à la conciliation.

—o—

*Berlin, 24 décembre.* — On vient de découvrir dans une usine de Greiz un tableau authentique du Tintoret représentant l'Assomption de la Vierge.

—o—

*Paris, 24 décembre.* — M. Briand a reçu ce matin M. de Fleuriau, ambassadeur de France à Londres.

—o—

*Londres, 24 décembre.* — Suivant un message de Péchaver les femmes et les enfants résidant à la légation britannique de Caboul ont été évacués par des avions anglais qui ont atterri à Péchaver.

## Attention au Délai

Nous rappelons que le délai pour une demande de pension en première instance expire le 31 décembre.

Cinq catégories de camarades sont visées par cette disposition :

1° Ceux qui désirent faire constater une infirmité pour la première fois.

2° Ceux qui ayant déjà obtenu une pension virent leur invalidité considérée inférieure à 10% à la suite d'une nouvelle visite.

3° Les veuves non remariées et les orphelins lorsque le décès de l'ancien militaire sera antérieure à 5 années au 31 décembre 1928.

4° Les ascendants qui n'ont pas fait valoir leur droit ouvert depuis cinq ans.

5° Les victimes civiles ou à leurs ayants-droit à l'exclusion des veuves remariées lorsque le fait ouvrant droit à pension remontera à 5 ans le 31 décembre 1928.

Que les uns et les autres se hâtent d'adresser leur demande de visite par lettre recommandée au Directeur du Service de santé de leur région, puisqu'après le 31 décembre les requêtes ne seront plus recevables, à moins qu'une disposition législative nouvelle n'intervienne.

Cette forclusion ne s'applique pas en cas d'infirmité aggravée, puisque, pour demander une révision dans ce cas, l'intéressé actuellement titulaire d'une pension peut le faire sans délai.

Le nombre des blessés ou malades ayant demandé à faire valoir leurs droits est considérable et provoque un embouteillage à peu près général des Centres de Réforme.

Dans ces conditions les demandeurs ne peuvent être convoqués aussi rapidement qu'ils le désireraient et que les centres le voudraient.

Qu'ils prennent patience et nous rappelons à ceux qui nous expriment des craintes que ce n'est pas la visite qui doit être subie avant le 31 décembre et que les droits sont sauvegardés dès lors que la demande aura été faite avant cette date.

## Rubrique fiscale

### L'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux

L'étude pratique de cet impôt présente deux points capitaux : la question des comptabilités au regard du fisc, et celle des réclamations incombant aux redevables en cette matière.

Depuis 1927 (lois des 4 avril et 31 août 1926) l'impôt est établi d'après le bénéfice net. Le chiffre d'affaires n'intervient plus. Seul le contrôleur a le droit de s'en servir comme élément d'appréciation toutes les fois qu'il en a besoin, notamment dans le cas de la taxation d'office.

Comme conséquence, les contribuables sont astreints à la tenue d'une comptabilité soumise à l'examen du fisc.

La tenue de cette comptabilité est obligatoire pour les entreprises dont le bénéfice dépasse cinquante mille francs, facultative, mais en fait « nécessaire » pour les autres commerçants.

Les instructions qui ont suivi les lois de 1926 permettent aux commerçants de faire état des comptabilités même à partie simple à condition qu'elles soient régulièrement tenues.

Quelle qu'en soit la forme, une comptabilité sera donc acceptable toutes les fois qu'elle fera ressortir clairement, et avec toutes les possibilités de vérification, le bénéfice net de l'entreprise.

Et d'abord qu'entend-on par bénéfice net ? C'est, dans une comptabilité à parties doubles le solde du compte pertes et profits. Mais d'une façon plus générale c'est ce qui reste après avoir retranché les dépenses strictement professionnelles du bénéfice brut, ce dernier n'étant autre que la différence entre le montant total des ventes et le montant total des achats correspondant à ces ventes.

Un ensemble de comptes présentant, avec pièces justificatives à l'appui, (factures, traites, etc...) le montant total des ventes, le montant total des achats relatifs à ces ventes et le détail des frais divers de l'entreprise, pourra donc servir à la détermination du bénéfice net et être soumise à la vérification des agents du fisc.

Ces vérifications ont commencé partout. D'abord rares et confuses elles seront multipliées et de plus en plus serrées dès 1929. Un contrôleur de Paris descendra chez votre fournisseur et transmettra le relevé de vos opérations à votre contrôleur. On vous tiendra à votre insu. Le filet se resserrant de plus en plus la fraude deviendra plus difficile, les taxations d'office seront mieux étayées et les rehaussements plus sûrs.

Le seul moyen d'y échapper sera la tenue d'une comptabilité régulière dans laquelle on fera jouer les déductions légalement autorisées, que les agents du fisc refusent impitoyablement en l'absence de documents comptables suffisants.

Nous examinerons dans une prochaine chronique quand et comment doivent être présentées les déclarations en matière d'impôt sur les bénéfices commerciaux.

## Bibliographie

UNE INNOVATION DANS L'ÉDITION FRANÇAISE

C'est une innovation, en effet, que cette collection sous la *Reliure moderne*. Jusqu'à présent, pour donner au public le goût des volumes cartonnés, les Editeurs ont fait paraître des collections d'auteurs souvent bien choisis, mais dont le texte était imprimé sur un papier ordinaire. Cette fois, c'est presqu'un volume de luxe, imprimé sur papier Outhenin-Chalandre, qui nous est présenté, et quels auteurs... Anatole France, Pierre Loti, Prosper Mérimée, George Sand, Charles Baudelaire, René Bazin, Pierre de Nolhac, René Boylesve... Nous donnons d'ailleurs les caractéristiques de cette collection résumée dont la Bibliographie de la France : de grands auteurs... un beau papier... une vraie reliure.

Cette reliure moderne, très simple, n'est pas seulement une « vraie » reliure c'est ainsi que l'indique son titre, ne [illegible] fort tout moderne : l'aspect d'un parchemin avec des fers dessinés par Alfred Latour, le tirage du titre et un décor est suivant les auteurs bleu ou rouge.

Les amateurs de livres pourront se procurer, avec cette reliure moderne, les volumes de la Collection Bleue des Editeurs Calmann-Lévy — cette collection qui rappelle les livres d'avant-guerre. Ce sont de véritables ouvrages de bibliothèques, d'un prix très abordable et c'est vraiment là une innovation complète au temps où tout le monde se plaint de la vie chère...

Georges de PROUVES


PAPETERIE
DU
PETIT BASTIAIS

Articles de luxe et articles courants à des prix défiant toute concurrence. Gros, demi-gros, détail. Les parents d'élèves ont intérêt à visiter nos magasins avant la rentrée des classes.

Les amateurs de littérature régionaliste trouveront à la LIBRAIRIE DU *PETIT BASTIAIS* les œuvres de VATTALAPESCA et ziu SANTU CASANOVA.

ABONNEZ-VOUS
AU "PETIT BASTIAIS"


00650


ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
2, Boulevard du Palais BASTIA
VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS
VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

MARINETTE
14, Boul. Paoli
BASTIA
Robes et Manteaux
hautes nouveautés
UNE VISITE S'IMPOSE

CITRONEIGE
en prolongeant votre vie [illegible] conservez vos [illegible] Plus de crevasses avec le Citroneige au jus de citron naturel.
En vente partout

RHUM St-JAMES

« St James ce prestigieux pays des Antilles est le lieu d'origine des premiers Rhums du Monde. »

Agent : M. P. GUASCO,
13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

VIENT DE PARAITRE :
L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929
En vente au PETIT BASTIAIS

GRANDE BRULERIE CYRNOS
23 bis, RUE DE L'OPERA — BASTIA
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES
EXPEDITION A L'INTERIEUR
Téléphone : 1.05
La plus ancienne Maison de la Corse.

" FLORIO "
SOCIETA ITALIANA DI NAVIGAZIONE
Ligne : GENES - LIVOURNE - BASTIA - PORTO-TORRES (Hebdomadaire). Service postal régulier.

| ARRIVEES | | DEPARTS |
|---|---|---|
| Gênes | | Vendredi 22 h. |
| Livourne | samedi 7 h. | samedi 23 h. |
| Bastia | dim. 7 h. (a) | dim. 15 h. (a) |
| Porto-Torrès | lundi 7 h. | mardi 17 h. 35 |
| Bastia | merc. 7 h. (a) | merc. 14 h. (a) |
| Livourne | merc. 18 h. | merc. 22 h. |
| Gênes | jeudi 7 h. | |

(a) heure de l'Europe centrale en avance de 55 minutes sur Bastia.

NOTA : La Compagnie délivre des billets d'aller et retour de Bastia pour Livourne.

ENGRAIS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN
CYANAMIDE 18%
AZOTE AMMONIACAL
102 francs le bidon de 80 kgs. et Engrais pour vigne. Prix avantageux. [illegible]

ACCORDEUR DE PIANOS
MARCEL ROUSSELLE
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA


PERDU

De Lucciana à Bastia une corbeille de mandarines et divers. Prière rapporter, 15, rue de l'Opéra.

EGARE

Un griffon courant blanc, queue coupée à moitié, tâche blanchâtre aux oreilles. [illegible] Bonne récompense à M. Casanova Jean, Poggio di Nazza.

A VENDRE

Torpédo [illegible] Berliet, 7 CV. [illegible] S'adresser chez M. Taffarelli à Toga.

ILE-ROUSSE

HOTEL DU CHATEAU

AVIS

Mme Tassara a l'honneur de prévenir sa fidèle clientèle qu'à partir du premier janvier 1929, elle cesse d'exploiter son commerce. La Société de Ravitaillement Maritime à Marseille, acquéreur de l'immeuble devant entreprendre à cette date des travaux de transformation et nouvel aménagement.

AVIS

Messieurs les propriétaires sont informés qu'un service d'Abonnement très sérieux pour le dégorgement des égoûts fonctionne à Bastia.

Pour tous renseignements, s'adresser ou écrire à la Mairie, Bureau de l'Hygiène.

A VENDRE

Epicerie en plein centre. S'adresser aux bureaux du Journal.

PROPRIETAIRES

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire [illegible] MEDIATOR, 11, boulevard Paoli - Bastia.

Il faut en ce moment faire des

ÉCONOMIES

Il cependant avoir une toilette... Il faut un ensemble parfait

Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, tissus et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc... comme aussi robes et chapeaux, achetez le nouveau journal complet

MERVEILLES DE PARIS

4 francs

EN VENTE PARTOUT

et, 29, rue de la Sourdière, Paris

*Il faut à Bébé un lait entier...*

Lait NESTLÉ

SOCIÉTÉ NESTLÉ (FRANCE)

Agent général : Alfred FADOVANI

1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA

**POMMES DE TERRE EN GROS**

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Belles Rondes, Reine des Sables, Ecorly et Saucisses du Poitou. Grappes d'or, Royales Kidneys, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**

7, AVENUE CARNOT

BASTIA

GRANDE TORREFACTION DE CAFES

GROS & DEMI-GROS

EXPEDITIONS A L'INTERIEUR

TELEPHONE : 87

*Demandez* UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

STÉNO-DACTYLO

JAMET-BUFFEREAU

ENTREPRISE GÉNÉRALE — POUR LA CORSE

**Peinture - Vitrerie**

H PAPIERS PEINTS

**J. ESPOSITO**

BOULEVARD du PALAIS BASTIA

DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Chirurgie de la Tête et du Cou :

Docteur R. FOURTEAU

19, Boulevard Paoli - Bastia

CAP CORSE

**Damiani**

Grand prix — Médaille d'Or

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*

**RHUM FOX-LAND**

*Grande Marque*

*Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"*

L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent

L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER

nte aux Bureaux du "Petit Bastinis"

CABINET DENTAIRE

**T. BOURGEOIS**

*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil

MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.

*Prothèse dentaire et Maxille faciale*

1, Boulevard Latteron

(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

*Jolies pratique s'emboîtant par pile de 25 chaises*

*Faites Guérdon en mariage Argenterie et Linge d'Hôtels*

E. HAHN Agent Général

52, Rue Pertinax

NICE (Alpes-Maritimes)

Agent pour la Corse :

M. MICHELANGELI - BASTIA

*4 ans prix de fabrique*

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR

DEPUIS 90 FR.

En vente Etablissements Staelle-Suisini, 9, rue de l'Opéra - Bastia.

BANQUE de la CORSE

15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli

BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Encaissements et Escomptes de bons Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-forts — Placement de fonds valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

ABONNEMENTS AU

**Petit Bastiais**

Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M .....

demeurant à .....

déclare souscrire un abonnement de ..... au *Petit Bastiais* à partir du .....

SIGNATURE.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec mandat de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 30 francs — 3 mois : 15 francs

EXTÉRIEUR — Un an : 90 francs — 6 mois : 45 francs — 3 mois : 23 francs

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE

38, BOULEVARD PAOLI, 38 — LES SEULES FLEURS

BASTIA - Téléphone 220

*dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.*

Livraison à domicile.

Expédition à l'intérieur.

LEONELLI FRÈRES

Matériel Industriel neuf et d'occasion

SCIERIE A FRANCARDO

*Téléphone N° 2 Omessa*

Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de caffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.

Livraison immédiate, Prix modérés

Exploits "Chenillettes" mâches et détourneurs *Mines, Travaux publics, Industries.*

Locomobiles, Moteurs, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Pinuets, Tôles ondulées.

Société Anonyme BOISSON & GAVARD

Capital 3.700.000 francs - ALÈS (Gard)

*Agent général pour la Corse :*

M. LEONELLI, Francardo.

PARQUET

POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouveté et raboté, prêt à mettre.

Au Bûcheron Corse

SCIERIE DE TOGA — BASTIA

*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Jeudi 26, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Samedi 28, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 23, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 24, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Mardi 25, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 26, de Marseille p. Bastia à 14 h.
Mercredi 26, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Jeudi 26, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 21, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 22, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 23, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 24, de Calvi pour Nice à 20 h.
Mardi 25, de Bastia p. Livourne à 10 h.
Mardi 25, d'Ajaccio p. Marseille à 13 h.
Mercredi 26, de Calvi p. Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

**LAIT MONT BLANC** LA GRANDE MARQUE DE LA GRANDE MONTAGNE


*Feuilleton du PETIT BASTIAIS* — N° 7

## PAR PEUR DE L'AMOUR

**Par Louis D'ARVERS**

VII

AVANT L'AVEU

A bout de patience, le duc arpentait la longue galerie les mains crispées derrière le dos.

— La fille des vieux Brice ! Le fille de mon fermier ! Folie ! Folie ! Folie !

— La folie serait de donner votre nom trop vite à quelque damoiselle de la cour, à quelque duchesse comme cela se fait ? Là serait vraiment la honte. Mais cette enfant délicieuse, cet ange qui aurait pour le cœur de son père ce serait pas nous, Roustel ! Beaucoup d'hommes ont fait des mariages indignes depuis des siècles, et ces mariages n'ont rien changé à ce qui est, à ce qui a été, à ce qui reste. En revanche, ces hommes ont fait leur malheur et je ne connais pas d'exemple d'un bonheur durable dans une union de ce genre.

— En ce cas là, duc-mion, je serais le premier, car avec Liane à mon côté, je me sens capable de tout entreprendre ; avec elle ma vie serait honorable et stimulante.

— Voilà votre famille, Roustel ! «Et-il l'ennemi, l'Anglaise ou ennuyé et l'honneur, et nous tenons bien à tout son histoire, et nous y avons inscrit de nobles pages.

Ils passèrent lentement devant chacune des fières patriciennes dont quelques-unes avaient joué de si nobles rôles au cours des périodes troublées d'Angleterre. Les noms de quelques-uns d'entre elles appartenaient maintenant à la postérité par l'histoire et par la légende pour des faits que le duc rappelait brièvement.

— Je sais tout cela, mon père, dit Roustel, cela est gravé de sa volonté.

— Le duc lui prit le bras et l'amena devant le dernier tableau qui avait été accroché dans cette galerie.

— Jamais plus belle, ni plus noble femme que votre mère n'a régné à Eton-Court, Roustel, dit-il. Elle ajouta à sa haute naissance et à sa grande beauté tous les dons de l'esprit et du cœur, servis par une éducation raffinée. Quand je me dire devant elle que vous vous lui donner pour fille, et pour la remplacer ici, la fille du plus méprisable des Normands ! Ne soutez-vous pas que si belle et si sage qu'elle soit, elle n'a pas sa place ici ? Je vous adjure de la comprendre avant qu'il soit trop tard.

Pour la première fois depuis le commencement de cette discussion Roustel ne répliqua pas. Il regardait le fier et calme visage de sa mère empreint de bonté et de sérénité. Instinctivement un doute s'infiltrait en lui. Il sentait sans vouloir se l'avouer, que la jolie Liane, qui reposait sous son regard, et qui était si délicieusement timide et maladroit, n'avait pas en effet sa place ici et, que, s'est-elle, elle pourrait y être malheureuse.

Le duc suivit son fils et se reprit à espérer ; mais qui-être parlé-t-il trop tôt, car il rompit le charme.

— Jamais !

Dans ..... ce cas-là, dr ..... ur .....

— Le mot tomba brutal, irrévocable ; le père et le fils semblait n'avoir plus rien à se dire.

Pourtant le duc se retourna :

— Cette discussion était bien inutile, étant sans objet jusqu'à votre majorité, dit-il. Elle aura eu du moins cet avantage de vous faire connaître ma résolution inébranlable et vous permettre dans votre aveuglement.

Votre sort est entre vos mains, réfléchissez et... choisissez.

Vous avez le choix entre votre mère et moi, entre votre position sociale, votre fortune, tout votre avenir et Liane Brice. Votre destin est entre vos mains, réfléchissez et... choisissez !

Roustel s'avait pas le courage de lui avouer son mariage secret. Mais pouvait-il le faire ?

— Demain le château sera plein d'invités, et dès-il vivement que vous vous décidiez. Demain je faire un entretien et mettre ma mère en face de cette terrible situation de faire son temps, à ses idées et de s'exempter de leur plaisir, alors que j'aurais été choisi de chez elle ?

Et ce ne rendant pas compte à quel point cette dissimulation apparente ses fortis envers son père dès qu'elle lui serait connue, il coucha qu'accroît après le départ de leurs hôtes, il prendrait ses responsabilités, quoi qu'il en pût résulter.

*A Suivre*


Imp. du *Petit Bastiais*, 8, Bd du Palais

Le Gérant : Fernand PAOLI



37e ANNÉE — N° 202

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — JEUDI 27 DEC 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Comp.-Sablons
Téléphone : Provence 45-47

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

# Le Petit Bastiais

00651

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Compte Chèques Postaux : Marseille 204-46

ABONNEMENTS

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 15 | 25 | 45 |
| Gouffe, et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Etranger | 25 | 46 | 90 |
| | A 1 | 30 | 60 |
| | B 1 | 46 | 90 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité autre-locale est reçue aux Bureaux Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.


BIBLIOTHÈQUE

## Après le Comité Consultatif

« N'est dire, l'opinion publique en Corse ne s'attendait pas à voir soumettre aux délibérations du Comité consultatif des services maritimes toutaux qui vient, pour la première fois depuis la mise en vigueur de la nouvelle convention maritime, de se réunir à Marseille, une augmentation des tarifs. Ni une grosse, ni même une faible augmentation. Or, elle est importante. Elle est, dans un large sens, prohibitive. Le but que l'on atteint en imposant de tels tarifs passagers et marchandises est de renforcer toujours davantage l'isolement d'un pays qu'une bonne politique devrait, au contraire, tendre, tout au moins dans une honnête mesure, à désenclaver, puisque le mot est à la mode et la chose, au fond, si sotte.

On a eu toutes les peines du monde à obtenir une convention tout juste convenable, nous donnant des horaires strictement nécessaires, des bateaux sûrs, puisqu'il les fallait neufs, les trois quarts de la flotte actuelle étant parvenus à leur dernière période d'utilisation qui, sauf un, ne sont point de luxe. C'est cela refonte, ce remplacement absolument indispensable qu'on veut nous faire payer dans des conditions telles que toute l'économie insulaire se retrouve en péril d'asphyxie.

Déjà, les tarifs actuellement en vigueur sont malaisément supportables. On nous signale le cas suivant : un colis de 16 kgs valant six cents francs a payé de Paris au port de débarquement, en frais et frais divers, une somme totale de 220 francs. Faible poids et faible dimension, dans cette mesure, à l'importation comme à l'exportation, et avec les augmentations acceptées par le comité consultif, il n'y a plus de commerce ni d'industrie possible en Corse. On savait que les affaires courantes étaient bonnes à des aises pénibles qu'on faisaient courir généralement la mise en marche, crainte de succomber sous les frais de transports ferroviaires et maritimes, en y ajoutant les frais de transport intérieurs sur route qui sont le plus souvent une difficulté insurmontable. Et on les augrave dans la proportion que l'on sait !

Déjà également, une des raisons qui rendaient intéressante la Corse aux touristes continentaux, c'étaient les désirs appréciables à consentir pour plusieurs traversées familiales par an, les locationnaires en Corse ne jouissant pas comme en Afrique et aux colonies de la gratuité des passages ou tout au moins de fortes réductions. Qu'est-ce que cela va être, maintenant avec des augmentations atteignant cent cinquante pour cent ?

On éloigne pratiquement la Corse du littoral français plus loin que ne l'est l'Afrique du Nord, on la place effectivement sous une latitude qui pourrait être anglaise, et on lui conserve administrativement son caractère de département français ; elle est une des charges que on en avoir les bénéfices qui sont dans l'interchangeabilité si l'on peut dire, des transports voyageurs et marchandises aussi entre départements français sur un rythme multi-quotidien et économique.

C'est une très grosse erreur que commet le gouvernement nous point en augmentant les tarifs mais, ce qui revient au même, en refoulant brutalement — car aux cette mesure c'est un geste de banalité évidente — la Corse chez elle, en la dégeant à se recroqueviller sur elle, en interdisant l'accès à ses originaux résidant ailleurs et aux touristes, commerçants, industriels d'ailleurs. On nous oblige, en somme, à vivre au ralenti comme au temps où les relations entre la Corse et le Continent étaient semées par des falaises ; on oblige nos compatriotes, au lieu de chercher l'indépendance matérielle dans l'activité personnelle, commerciale, industrielle, à se faire que d'emplois étroitement sollicités de retraites, de secours d'assistance et de pensions militaires dont la cause a continuer. Le salut pour l'île était en nous en valeur plus encore par la galvanisation de l'effort particulier concurrentiel par des dispositions intelligentes, et on fait exactement le contraire de ce qu'il fallait faire : on aggrave, on pousse à ses limites extrêmes la politique d'isolement d'un département qui ne devait se sauver que par l'interpénétralité de ses éléments d'activité.

C'est la politique d'une bureaucratie irresponsable dans l'incompréhension totale des devoirs et des besoins de solidarité des diverses fractions d'un grand pays. Ni Fauglaterre, ni l'Allemagne, ni les Etats-Unis, ni l'Italie n'auraient fait cela, un grand jamais, s'ils s'étaient trouvés dans le cas de la France par rapport à la Corse.

Tout ce qu'on peut dire là encore, qu'il faut retrouver dans des bourses plates le prix de mesures désastreusement inquitables dont est l'objet un département faisant partie intégrante de la France — en l'espèce des services maritimes tout juste convenables — n'est que sophismes misérables.

M. Emile Sari a lancé au Comité consultatif et au Sénat sa protestation indignée. Nous lui donnons le seul marcher qu'elle puisse avoir : celui d'une résistance qui ne cessera que lorsque le gouvernement aura renoncé à une guerreille conception, vraiment pitoyable de solidarité nationale, résistance que tous nos amis représentants, tous nos organismes d'intérêt public, toute l'opinion insulaire doivent soutenir sans broncher.

## Horrible accident

*Toulouse*, 26 décembre. — C'est un horrible accident qui vient d'avoir lieu à Seyches (Lot et Garonne). Un maçon, M. Sergues, âgé de 34 ans, habitant Peyrienne, la localité voisine, était venu s'entretenir pour affaires avec M. Dandieu, charpentier.

Le métayer trouva le charpentier dans ses ateliers en train de débiter des madriers à la scie mécanique. La conversation s'engagea.

A un moment donné, le visiteur, gesticulant, se plaça face à la scie. Sergues fit un faux mouvement et lança sur la lame de droite ; la pièce allait bon train. Au milieu du grincement de la mécanique on perçut des cris terribles, la lame sectionnait le malheureux en deux tronçons inégaux. Le métayer eut tout le coté gauche de la poitrine et l'épaule complètement coupé.

La mort fut immédiate.

## Conseil des Ministres

*Paris*, 26 décembre. — En raison de la nécessité dans laquelle MM. Poincaré et Tardieu se trouvent d'assister à la discussion du budget au Sénat, le Conseil des ministres qui devait avoir lieu ce matin a été ajourné et remis à une date ultérieure.

## AVIS A NOS ABONNES

*Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le*

31 DECEMBRE 1928

*afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans RETARD, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.*

*Par des recherches intéressantes en Hollande, Belgique et Grande-Bretagne, le jeune Louis de Bourbon a pu établir irréfutablement qu'il est le petit-fils de Louis XVII, et dernier roi légitime de France. Voici le prince Louis de Bourbon, qui est agricole et habite une villa à Argenteuil (près Paris), en famille et sa fille.*

## Après l'attentat contre le procureur général Fachot

UNE DÉCLARATION OPTIMISTE DU DOCTEUR MORA

*Paris*, 26 décembre. — Le docteur Mora, directeur de la clinique de l'avenue du Roule, à Neuilly, nous a donné ce matin la nouvelle suivante de M. Fachot :

« M. Fachot a passé une nuit calme, sa température est ce matin de 37 degrés 7 ; il n'a pas très bien dormi car on lui a supprimées piqures hier soir et le changement de régime devait entraîner un peu d'insomnie.

« Le blessé n'en va pas moins aussi bien que possible. Néanmoins nous ne lui donnons pas encore le droit de recevoir des visites. Nous sommes trop près de la grave opération qu'il a subie, cinq jours seulement, vous comprenez !

« M. Fachot est ce matin en très bonne disposition nous avons le droit d'être optimistes. »

L'EXAMEN MENTAL DU MEURTRIER

*Paris*, 26 décembre. — M. Matifas, juge d'instruction, a reçu d'Alsace des

LE MEURTRIER

renseignements qui vont sans doute l'amener à faire rechercher par les médecins aliénistes si l'inculpé Be-

M. FACHOT

N'EN VEUT PAS A SON MEURTRIER

*Paris*, 26 décembre. — Mme Fachot a déclaré à un rédacteur du « Matin » que son mari n'en voulait aucunement au meurtrier, qui est certainement un pauvre malheureux fou, mais que par contre, il nourrit un juste ressentiment contre ceux qui inspirèrent la tentative d'assassinat.

M. Fachot a reçu hier plus de cent cinquante télégrammes et lettres provenant notamment d'Alsace. Il s'est montré très touché de ces marques de sympathie.

L'ENQUETE A STRASBOURG

*Strasbourg*, 26 décembre. — Une importante conférence a eu lieu cet après-midi au Palais de justice de Strasbourg, au rapportant à l'allentat contre M. Fachot.

A la sortie du Palais, M. Bouffe Lapoumade, procureur général de Colmar, a déclaré qu'il venait de Paris où il avait assisté à d'importantes conférences avec le président du Conseil et le Garde des Sceaux.

— Le Gouvernement désire une enquête approfondie. Le but de ma visite à Strasbourg est d'assurer l'unité d'action dans l'enquête menée à Paris et en Alsace.

Interrogé sur la possibilité du renvoi devant la Cour d'Assises de Nancy du procès de l'autonomiste Roos détenu à Colmar, le procureur général a déclaré qu'il faut attendre l'arrêt de la Cour de cassation de Paris.

*Paris*, 26 décembre. — Le bulletin de santé communiqué à 18 heures, sur M. Fachot :

« L'état de santé de M. Fachot continue à s'améliorer. Les complications à redouter sont de moins en moins probables ».

## La maladie du roi Georges V

*Londres 26 décembre.* — Le bulletin publié dans la soirée déclare : « Le roi a passé une journée tranquille ; le progrès constaté dans la situation générale et locale s'est maintenu. Il ne sera pas publié de nouveau bulletin avant demain soir ».

## Le règlement du conflit Bolivo-Paraguyen

*Paris*, 26 décembre. — La Bolivie a envoyé une seconde note à M. Briand et aux Etats Unis.

# AU SÉNAT

## La discussion du budget de 1929

### L'examen des budgets de dépenses est terminé

*Paris*, 26 décembre. — La séance du Sénat est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de *M. Peyronnet*, vice-président.

*MM. Poincaré, Chéron et Marraud* sont au banc du Gouvernement.

**Le budget de l'Instruction Publique**

Le Sénat reprend la discussion des chapitres du ministère de l'Instruction Publique.

*M. Roustan*, sénateur de l'Hérault, parle en faveur des agrégés d'universités et des chefs de clinique insuffisamment rémunérés, exprimant le vœu que leurs émoluments actuellement de 25è francs soient relevés.

*M. Marraud*, ministre de l'Instruction Publique, répond que la question des agrégés sera examinée mais que, en tout cas, les droits déjà acquis resteront acquis. Relativement aux chefs de clinique il se préoccupe d'améliorer leur situation.

*M. Victor Bérard* montre les charges fiscales considérables pesant sur les jeunes médecins dont la patente est basée sur le loyer ou bénéficiant pas de la limitation légale.

Sur le chapitre 17, *M. Jossot* demande une amélioration pour les appariteurs de Faculté et pour certains professeurs de collèges.

*M. Marraud* promet de chercher les solutions les meilleures sans prendre cependant d'engagement.

On discute longuement sur l'installation défectueuse de la Faculté de Médecine de Paris, éloignée des Hôpitaux où se fait l'instruction des élèves.

Sur la demande de *M. Victor Bérard* on rétablit le crédit de cent mille francs nécessaire au directeur de l'Ecole Française de Rome.

*M. Victor Bérard* parle en faveur des savants effectuant des fouilles archéologiques.

D'autre part, *M. Léon Bérard* se félicite de la disparition de l'amalgame, ajoutant qu'il faudrait revenir aux vingt heures par semaines et pour cela ne pas laisser le dernier mot aux spécialistes dans la fixation des programmes et des horaires.

L'orateur aborde ensuite la question des bourses de l'Enseignement secondaire de l'Ecole unique.

Selon lui, le régime des bourses devrait être réformé ; la bourse pourrait être un droit pour tout enfant de famille modeste ayant satisfait à l'examen et complété par des bourses d'entretien.

A propos de la surcharge des programmes nuisant à la santé physique et intellectuelle des enfants, le général *Bérthaucer* présente des observations et amène le ministre à répondre qu'il importe avant tout de favoriser le développement de leur personnalité.

D'autre part, pour la question des bourses, qui est extrêmement complexe, le ministre dit qu'on pourra à ce sujet avoir un débat public devant la Haute Assemblée.

Pour le problème de l'horaire et du programme il ne faut pas encombrer le cerveau des enfants.

*M. Pierre Marraud* félicite M. Brenier, sénateur du Doubs, de son appui total en faveur du cinéma éducateur et déclare qu'il ne perd pas de vue cette question et l'intérêt qu'il y aurait à prévoir pour elle un statut spécial.

A propos du chapitre 112, *M. Brenier* demande que les vacances de l'école primaire commencent le 14 juillet pour finir le 15 septembre et que les congés de Noël et de Pâques soient fixés par une loi.

Le ministre répond que pour les vacances de fin d'année les préfets ont toute latitude tandis que *M. Jossot* déclare que c'est le Conseil départemental qui est maître.

*M. Brenier* dit qu'il voudrait mieux régler la question législativement pour le pays entier.

Après des observations présentées par *MM. Drivet, Mounié* et *Achelet* en faveur de l'indemnité de résidence des instituteurs, le ministre promet d'étudier la question des instituteurs dans un ensemble en évitant que les charges retombent sur le contribuable.

L'ensemble du budget de l'Instruction Publique est adopté.

On commence la discussion du budget du ministère des Finances.

La séance est levée à 12 heures 35.

*Séance de l'après-midi*

La séance est ouverte à 15 heures 10 sous la présidence de M. Doumer.

*MM. Chéron* et *Loucheur* sont au banc du Gouvernement.

*M. Pérès* dépose au nom de la Commission de législation son rapport sur l'article 60-B de la loi de *Finances*, relatif aux incompatibilités parlementaires.

**Le budget des Finances**

Le Sénat reprend la discussion du budget et continue l'examen des articles du budget du ministère des Finances.

A propos des annuités à la Caisse d'amortissement *M. Lebrun* rappelle que le monopole des tabacs a été industrialisé sous l'impulsion du Conseil de cette caisse. Il ajoute que pour 1928 les recettes brutes atteignent quatre milliards dix sept millions et les recettes nettes trois milliards cent soixante sept millions.

Il félicite la grande famille des planteurs, ingénieurs et ouvriers et annonce que la comptabilité en partie double sera appliquée aux monopoles le 1er janvier 1929.

*MM. Chéron* et *Clémentel* adressent de leur coté leurs félicitations à MM. Lebrun et Milan qui, par leur bonne gestion, ont assuré le succès de la caisse d'amortissement.

*M. Chéron* annonce ensuite que bien lot la caisse pourra amortir la rente. Aussi, le meilleur placement à faire actuellement est d'acheter de la rente française.

*M. Voilin* se plaint de la façon dont est répartie au personnel des contributions indirectes la prime de rendement.

*M. Couilaux* reconnaît qu'il est difficile pour un ministre de distribuer cette prime sans soulever les récriminations ; il propose la constitution d'une Commission spéciale qui fixerait les règles précises et équitables de répartition.

*M. Chéron* remercie et accepte cette suggestion.

*M. Jourdain* signale la situation désespérée des contribuables des départements recouverts, du fait d'impôts locaux qui sont extrêmement lourds. Il montre que cette situation est due surtout à la décision prise par *M. Loucheur*, ministre du Travail, d'augmenter des trente cinq millions pour les travaux du canal du Rhône au Rhin sont avec une lenteur scandaleuse.

Le ministre indique que le terrain offre de grandes difficultés.

Le ministère des Travaux Publics annonce qu'il dispose cette année d'un supplément de trente cinq millions pour les travaux des ports.

Les derniers chapitres sont adoptés puis on examine le budget du Commerce.

**Le budget du Commerce**

*M. Clémentel* après avoir signalé l'urgence de la standardisation ou de la normalisation, réclame cent cinquante mille francs à inscrire dans le collectif de janvier pour permettre à la Commission de se réunir.

Le ministre des Finances donne toutes assurances que cette somme sera donnée.

**Le budget du Travail**

Le Sénat aborde le budget du Travail et de l'Hygiène où *M. Néron* signale la situation critique des anciens ouvriers des manufactures de l'Etat, mis à la retraite avant d'avoir accompli vingt ans de service.

*M. Loucheur*, ministre du Travail, promet d'étudier la question.

Puis, *M. Pasquet* demande que toutes les questions sur la politique sociale du Gouvernement soient renvoyées au grand débat devant s'ouvrir en janvier. Il en est ainsi décidé.

*M. Marcel Michel*, parlant en faveur des enfants placés à la ferme, *M. Chéron* annonce qu'il va préparer un texte sur l'apprentissage agricole.

Les chapitres du Travail et de l'Hygiène sont adoptés.

**Le budget des P.T.T.**

Au budget des P.T.T., *M. Delpierre* regrette que le Gouvernement ne consente pas à rétablir les directions départementales des P.T.T.

*M. Germain Martin*, sous-secrétaire répond que les Conseils généraux n'ont pas réclamé à l'unanimité le retour aux anciennes directions départementales.

Les chapitres sont adoptés.

On adopte ensuite le budget de la caisse d'Epargne et des Beaux-Arts, le budget des manufactures et de l'Alsace-Lorraine.

Les budgets des dépenses sont adoptés.

On aborderait ensuite le budget de la Marine mais on ne distingue pas à la fin le texte des articles sur l'incompatibilité parlementaire et les incompatibilités parlementaires.

La séance est levée à 24 heures.

Séance demain à 9 heures 30.


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

*Mlle Violette Morlas (notre photo). Le 8e sportswoman bien connue, s'habille en homme depuis longtemps. Or, la Fédération Féminine Sportive refuse à Mlle Morlas la licence qui seule lui permettre à l'intermède de participer au chance dans les compétitions officielles, parce que la jeune femme porte des vêtements masculins. Mlle Violette Morlas intente un procès à la Fédération, pour ce fait.*

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*On est touché vraiment par l'impatience angoissée qui trahit chaque matin le peuple anglais, dans l'attente des nouvelles de la santé de son roi.*

Mais nous [illegible] que quelques Français se montreraient plus inquiets encore [illegible] les sujets de George V. Ces braves, [illegible] à l'extrême de la [illegible] de la Normandie [illegible] de légumes frais et fruits...

[illegible]

[illegible] et le ne disais : [illegible]

— Seigneur ! faites qu'il vive !
— Oh oui ! fit l'autre... au moins jusqu'au premier janvier !

Gabriel BAUGE


MALADIES DES YEUX
DES OREILLES - DU NEZ - de la GORGE

**Docteur R. FOURTEAU**

Ex-externe et Interne des Hôpitaux, membre de la Société française d'Ophtalmologie, oculiste de l'Hôpital de Bastia.


### La Carte du Cœur

*Suite*

Cet intime dessin était le croquis des tendresses plus ou moins vives dont la douce flamme éclairait nos années printanières. Et ces blanches feuilles, en forme de cœur, ornées des noms de ceux et celles que nous aimions, ces feuilles que nous regardions comme un miroir spirituel, semblaient, lorsqu'elles s'envolaient de nos livres et cahiers, de frêles voiles partant avec confiance sur l'océan profond des affections humaines.

« *Par d'étranges [illegible] merveils*
*Alors que s'empourprent les ondes,*
*Portant des cargaisons d'espoir et de soleil*
*Les barques ont des voiles blondes* ».

« Et lorsque, sous le baiser des cloches argentines, dans la chapelle décorée d'anges et de lis, de Colombes et de roses, j'entendais chanter « Virgo Fidelis » [illegible]

[illegible]

Certains des noms chéris qui étincelaient en cadre enfantin de mon cœur sont depuis longtemps gravés sur des papiers en deuil ; mais nous nous retrouvons dans la mystérieuse patrie des âmes, et ceux-là sont déifiés. La mort a éternisé les beaux traits de leur caractère. Aussi l'affection qu'ils m'inspiraient n'a-t-elle fait que grandir.

Et la mémoire de ces jeunes amies disparues me laisse émue d'une tristesse imprégnée d'une certaine poésie, car je redis avec Alexandre Dumas, fils : « Elles s'sont évanouies comme une belle journée de printemps sans avoir vu tomber les feuilles de leurs illusions ».

Mais combien il nous est douloureux d'avoir à détrôner de notre cœur certains que nous y avions accueilli avec l'élan de notre sympathie, et qui nous ont blessés, trahis.

« Les trahisons de la terre ne sont que des reflets » a-t-on écrit. Cependant loin de nous attendre à ces coups, ils nous font souffrir chaque fois infiniment. C'est une preuve que nous sommes créés pour la confiance.

Mais alors quand celui ou celle que nous honorons du titre d'ami nous répond par l'ingratitude, et même nous rend le mal pour le bien, élevons-nous plus haut, jusqu'aux régions supérieures du pardon, et devant notre amitié brisée disons comme la Muse à Alfred de Musset :

« *Les morts dorment en paix dans le sein de la terre ;*
*Ainsi doivent dormir nos sentiments éteints,*
*Ces reliques du cœur ont aussi leur poussière,*
*Sur ces restes sacrés ne portons pas les mains* ».

Il est par trop choquant de voir des anciens amis devenus ennemis ; cela ressemble à des rivalités de frères et sœurs, dont la vue nous étreint d'une impression si pénible.

Éloignons-nous de ces infériorités, et la carte de notre cœur en lieu de s'obscurcir dans les grisailles ou les noirceurs du ressentiment restera limpide et rayonnante comme dans notre enfance.

E. ORSINI.

# A TRAVERS LA CORSE

## Arrondissement de Bastia

LUCCIANA. — Un superbe arbre de Noël, abondamment garni, [illegible] de lumières et de clinquant, groupait les enfants de Lucciana dans la grande classe des garçons, dirigée par Mme [illegible], à qui revient l'initiative de cette réunion. Qu'elle veuille bien recevoir nos vives félicitations.

M. le Conseiller général Mordiconi, maire ; M. [illegible] Jean et 107 souscripteurs d'une tombola ont contribué par leur générosité au succès de la fête qui fut des plus réussies.

Nombreux étaient les assistants et grande la joie parmi tous ces écoliers rassemblés pour la première fois sous la direction de leurs maîtresses respectives. Mlle Tramil fit exécuter aux élèves de l'école des filles divers chœurs parfaitement rendus.

Les bambins de la classe enfantine charmèrent grands et petits par un entraînant Petit Poucet.

Puis, suivit une distribution de friandises variées, jouets multiples et fournitures scolaires appropriées.

Le tout continue par le chant du Pays natal, célébrant l'Ile de Corse au ciel toujours, son sol fécond, ses vastes plaines et ses orangers en fleur.

Une strophe émouvante convia le paysan à ne point s'éloigner de son foyer :

*Si malsé cœur volage*
*Au loin s'exila,*
*Restons au village*
*Le bonheur est là.*

P. X.

VESCOVATO. — *Dans la gendarmerie.* — Le lieutenant de gendarmerie, M. Doncourt, a quitté la Corse ces jours derniers.

C'est M. Suzzoni, adjudant, qui a pris le commandement de la section.

La finesse et le flair policier de M. Suzzoni sont connus dans la Casinca où il a passé quatre ans.

OLMETA-DI-TUDA. — Ces jours derniers s'est éteint dans notre commune, enlevé en trois jours de maladie, M. Alexandre Campocasso, ancien receveur des Postes de Saint-Florent, à l'âge de 73 ans, après une existence consacrée tout entière à ses obligations professionnelles et à ses devoirs de chef de famille.

A Mme Alexandre Campocasso et aux enfants du regretté défunt si douloureusement atteints par le coup qui vient de les frapper, nous offrons nos vives condoléances.

# AJACCIO

## La séance du Comité du Syndicat pour l'électrification du Sud

L'an mil neuf cent vingt-huit, le 13 .. les membres du Comité du Syndicat intercommunal pour la distribution de l'énergie électrique dans les communes composant le Secteur du Sud de la Corse, se sont réunis à Ajaccio en l'Hôtel de la Préfecture, sur convocation régulière adressée par le Président.

Étaient présents : MM. les délégués des communes de Villanova, Bastelica, Cauro, Eccica-Suarella, Ocana, Tolla, Evisa, Cristinacce, Marignana, Piana, Azzana, Albitreccia, Cognocoli, Monticchi, Forciolo, Pietrosella, Ambiegna, Cannelle, Calcatoggio, Lopigna, Saint-André-d'Orcino, Sari-d'Orcino, Soccia, Arbori, Bulagna, Coggia, Murzo, Rennu, Vico, Guagno, Palneca, Zevaco.

Levie, Zonza, Fozzano, Olmeto, Propriano, Sainte-Marie-Figaniella, Viggianello, Argiusta-Moriccio, Casalabriva, Mosca Croce, Olivese, Petreto-Bicchisano, Gargiano, Loreto-di-Tallano, Sainte-Lucie de Tallano, Zoza, Altagène, Belvédère, Aullène, Arbellara, Tivolaggio.

Absents : MM. les délégués des communes d'Appietto, Ota, Rosazia, Salice, Vico-Casale, Zigliara, Coggia, Ucciani, Vero, Bocognano, Sampolo, Guitera, Tasso, Zicavo, Cargese.

Carbini, San-Gavino-di-Carbini, Sollacaro, Mela, Poggi-di-Tallano, Giuncheto, Serra di Scopamène, Quenza, Sorbollano et Zerubia.

La majorité des membres en exercice du Syndicat étant présents, le Comité peut délibérer valablement.

Le président du Comité provisoire, après avoir remercié les délégués des communes intéressées de s'être rendus nombreux à l'appel qui leur a été adressé annonce qu'il va être procédé à la constitution du Bureau définitif.

M. Balisoni, conseiller général, maire d'Olmeto, est élu président. Il remercie l'Assemblée et déclare qu'il s'efforcera de mériter la confiance qui vient de lui être témoignée, en prenant une part active dans les travaux.

Il est procédé à l'élection des vice-présidents, secrétaires et des assesseurs. Ont été élus :

Vice-présidents : MM. Gatto, adjoint au maire de Sartène, Borelli, conseiller général ; Docteur Seta, conseiller général.

Secrétaires : MM. Leca Dominique, conseiller d'arrondissement ; Giudicelli, maire de Zonza.

Assesseurs : MM. Biancamaria, maire de Villanova, Versini Dominique Antoine Ceccaldi Antoine-Marie, Battesti Dominique-Séraphin, Fiani Mosse ; Ottavi, conseiller municipal de Soccia ; Peretti Dominique, maire de Zevaco ; Luciani Jean André, Mozziconacci Jean-Baptiste, docteur Benedetti.

Le président invite les Vice-présidents et les secrétaires à prendre place au bureau.

Il est ensuite donné lecture du procès-verbal de la séance du 29 novembre 1928 du bureau provisoire. Ce procès-verbal qui renferme les décisions à proposer au Comité du Syndicat au sujet du programme des travaux de première étape, de son exécution et de l'exploitation du secteur du Sud, ne donne lieu à aucune observation de la part du Comité.

Le président fait connaître ensuite que M. le préfet de la Corse et M. le sous-préfet de Sartène, ont été informés de la tenue de la présente réunion, afin de leur permettre, s'ils le jugent à propos, d'user de la faculté qui leur est donnée par l'article 173 de la loi du 5 avril 1884, d'assister à cette réunion.

Sur la proposition du président, le Comité décide de prier M. le Préfet de vouloir bien assister à la séance pour y faire son exposé sur l'état actuel de la question d'électrification générale de la Corse, notamment en ce qui concerne le Secteur du Sud.

M. le Préfet se rend à l'invitation de l'Assemblée. Le Président lui donne la parole. M. le préfet félicite MM. les délégués de s'être rendus nombreux à cette réunion qui revêtira une importance exceptionnelle, en raison des décisions définitives qui devront y être prises. Il fait un historique rapide et précis de la question d'électrification en Corse, expose d'autre part, les raisons techniques et financières qui ont nécessité la division de la Corse en 4 secteurs et le choix des circonscriptions territoriales de ces secteurs ; d'autre part, les conditions dans lesquelles doit être assurée l'alimentation de ces secteurs d'abord avec les Usines thermiques appelées à remplir, plus tard, le rôle d'usines de secours ensuite, par des usines hydrauliques.

Il fournit ensuite toutes indications détaillées utiles, sur :

a) Les projets d'ensemble des secteurs à réaliser par tranches, dans chaque secteur ;

b) La consistance du programme des travaux de la première étape telle qu'elle a été envisagée par le Conseil général au cours de la session d'octobre dernier et la durée probable des travaux.

c) Le financement de l'opération par l'État, le département, le concessionnaire, le Syndicat et les communes ;

d) La marche de la procédure à suivre pour aboutir à brève échéance, à l'approbation du programme des travaux de la première tranche ;

e) Le concours à ouvrir pour le choix du concessionnaire et la passation des contrats nécessaires pour la mise en exécution des travaux.

f) La partie des questions ayant trait aux prestations en nature et les conditions dans lesquelles les Syndicats seront appelés à passer les contrats avec l'État.

Il appelle enfin l'attention du Comité sur les rapports adoptés par le Conseil général qui fournissent, à cet égard, des renseignements utiles. Il conclut en indiquant que l'administration a fait tout ce qu'il lui appartenait de faire pour permettre aux Syndicats de remplir la mission qui leur incombe aux termes de la loi.

L'Assemblée témoigne par des applaudissements sa satisfaction à M. le préfet pour l'exposé lumineux qu'il vient de faire sur l'ensemble du problème de l'électrification.

Des éclaircissements sont ensuite fournis sur quelques points à l'Assemblée, à la suite de remarques ou de demandes de renseignements présentées par divers délégués.

Le président, après avoir rendu hommage à M. le Préfet à qui fait preuve, dans cette affaire de l'électrification de la Corse, du même zèle qu'il déploie en toute occasion au service des intérêts du département ;, demande au Comité de délibérer sur les diverses questions posées dans le procès-verbal du 29 novembre 1928, du Bureau du Syndicat et dont il a été donné lecture au cours de cette réunion.

Après examen, le Comité à l'unanimité, prend les décisions suivantes :

1° — Il accepte dans leur intégralité les décisions prises par le Conseil général et spécialement celle ayant trait à l'admission ultérieure, dans le Syndicat du Sud, des communes qui seraient à y comprendre suivant les résultats des études techniques et économiques poursuivies en vue de l'extension du secteur ;

2° — Il accepte, pour la réalisation des travaux désignés ci-après, qui constituent le programme de la première tranche, dans le Secteur du Sud, la répartition des dépenses entre les communes adhérentes au Syndicat, telles quelles résultent de la répartition établie et rappelée également ci-après :

*Programme de la première tranche :* 7.900.000 francs.

1° — Ligne Ajaccio-Mezzavia.
2° — Ligne Mezzavia-Calcatoggio.
3° — Ligne Ajaccio-Bicchisano.
4° — Ligne Bicchisano-Sartène, avec antennes Petreto-Sollacaro.
5° — Ligne Propriano-Levie.
6° — Ligne Levie-San-Gavino-di-Carbini-Zonza.

RÉPARTITION DES DÉPENSES
ENTRE LES COMMUNES

| | Nombre d'habitants desservis | Participations |
|---|---|---|
| Calcatoggio | 530 | 9.010 |
| Cauro | 940 | 15.980 |
| San Gavino-di-Carbini | 800 | 13.600 |
| Zonza | 1.500 | 25.500 |
| Petreto - Bicchisano | 1.580 | 26.800 |
| Casalabriva | 490 | 8.330 |
| Olmeto | 1.850 | 31.450 |
| Propriano | 1.800 | 30.600 |
| Sartène | 6.000 | 102.000 |
| Sollacaro | 490 | 8.330 |
| Viggianello | 460 | 7.820 |
| Arbellara | 480 | 8.160 |
| Fozzano | 620 | 10.540 |
| Loreto di Tallano | 200 | 3.400 |
| Olmiccia | 330 | 5.600 |
| Poggio di Tallano | 130 | 2.210 |
| St-André de Tallano | 200 | 3.400 |
| Ste-Lucie de Tallano | 1.600 | 27.200 |
| Mela | 180 | 3.060 |
| Levie | 3.200 | 54.400 |
| Ste-Marie Figaniella | 300 | 5.100 |
| Total | 23.680 | 402.550 |

Les contrats des prêts à contracter par le département aux communes seront passés directement entre ces collectivités sans intervention du syndicat.

3° — Il donne mandat à la Commission consultative telle qu'elle est prévue par le Conseil général de dresser la liste des concurrents à admettre au concours définitif, par un choix à faire entre les candidats qui se seront fait inscrire jusqu'au jour de la réunion de la dite Commission consultative à la suite de l'appel lancé en exécution de la délibération du 9 mai 1928 du Conseil général ;

4° — Il donne pouvoir au bureau du Syndicat d'approuver le il le des candidats à admettre au concours définitif, la liste ainsi dressée comme il a été dit précédemment par la Commission consultative.

5° Il accepte que mission soit donnée à cette Commission de procéder à l'examen des propositions définitives des candidats admis au concours définitif, de présenter rapport de ses travaux tant au ordre de présentation des candidats, comptes tenus que les concessionnaires désignés pourront être différents pour chaque secteur, ou qu'un même concessionnaire pourra être présenté pour l'ensemble des secteurs, suivant que les conditions proposées seront les plus avantageuses.

Ce rapport sera ensuite présenté aux Comités des Syndicats pour approbation en vue du choix du ou des concessionnaires sous réserve des approbations dont les Syndicats doivent justifier pour s'engager valablement.

6° — Le Comité accepte dès à présent l'abandon par les communes des frais du contrôle et redevances de toute nature, notamment celles d'occupation du domaine public prévues au cahier des charges, type des distributions d'énergie électrique, ainsi que le privilège d'exploitation des voies publiques dont elle dispose en vertu de la loi du 15 juin 1906 ;

7° — Il accepte de procéder, avec le concours du Génie Rural et du Service du contrôle des distributions d'énergie électrique, chacun en ce qui le concerne, aux formalités réglementaires en vue de la construction et de l'exploitation du réseau, ainsi que de passer les adjudications, marchés, à la suite d'appels d'offres, soit pour le secteur du Sud seul, soit en réunion avec les autres secteurs du département, conformément à la délibération du 31 octobre 1928, ainsi tous autres contrats nécessaires ;

8° — Décide que la durée du Syndicat définitif est illimitée, que le siège du Syndicat définitif est fixé à Ajaccio et que les fonctions du Receveur du Syndicat définitif seront exercées par le Receveur Municipal de Bastelicaccia.

10° — D'une manière générale, donne à son bureau, la délégation la plus étendue afin de prendre aux lieu et place du Comité, toutes décisions préparatoires de quelque nature qu'elles soient en vue de permettre à la Commission consultative de présenter le plus tôt possible le rapport définitif ci-dessus visé ;

11° — Décide, en exécution des prescriptions de l'article 175 de la loi du 13 novembre 1917, la création d'un emploi de secrétaire du Syndicat inter-communal et fixe le traitement.

Fait et délibéré à Ajaccio, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
*Le Secrétaire,* GIUDICELLI — *Le Président,* BALISONI.

*Le nouveau canot de sauvetage.* — Dimanche à 11 heures, Mgr Rodié a béni le nouveau canot de sauvetage de la station d'Ajaccio. C'est en 1910 que M. Bonaparte-Wyse, citoyen américain, descendant du roi de Westphalie, fit don à la ville d'Ajaccio du canot qui vient d'être mis à la réforme, et c'est son fils, qui, par l'intermédiaire de la société centrale de sauvetage a fait don du nouveau canot plus grand et mieux équipé.

Avant la bénédiction, Mgr Rodié, entouré de son clergé, prononça quelques paroles. Puis, dans l'enceinte réservée du hangar du canot, on entendit les discours de M. le Commandant de la Marine en Corse, représentant l'amiral Touchard, président de la société centrale de sauvetage et de M. Dominique Pauli, maire d'Ajaccio, représentant M. Bonaparte-Wyse, dont le canot porte le nom.

La marraine était Mme del Pellegrino et le parrain, M. Dominique Pauli.

Toutes les notabilités civiles et militaires de la ville assistaient à la cérémonie, au cours de laquelle joua la musique municipale.

# SARTÈNE

BONIFACIO. — Une rixe a éclaté mardi soir à 17 heures entre deux militaires indigènes et deux civils, les sieurs Carrège Dominique et Darco Dominique qui ont été blessés, l'un au côté gauche, l'autre au côté droit, par des coups de rasoir.

Un des militaires a été blessé grièvement dans la région lombaire par un coup de revolver.

Une enquête est ouverte.


PAPETERIE
DU
PETIT BASTIAIS

Articles de luxe et articles courants à des prix défiant toute concurrence. Gros, demi-gros, détail. Les parents d'élèves ont intérêt à visiter nos magasins avant la rentrée des classes.

Les amateurs de littérature régionaliste trouveront à la LIBRAIRIE DU *PETIT BASTIAIS* les œuvres de VATTALAPESCA et zia SANTU CASANOVA.


## Bibliographie

LES ANNALES

C'est dans ce numéro des Annales que commencent à paraître les passionnantes pages que Ferdinand Bac, à l'aide de documents nouveaux, a consacrés à la princesse Mathilde et à la Cour des Tuileries. Titres des principaux articles : M. Paléologue à l'Académie, par André Maurois ; Morale et Morale, par Yvonne Sarcey ; Vers le Louvre, par Robert Rey ; Les Barbara, par J.-J. Tharaud ; Huit Jours à Séville, par Francis Carco et les signatures de Paul Sandre, Henry Bidou, André Lang, Gustave Le Bon, André Thérive, Benjamin Crémieux, Daniel Boys. Le numéro, abondamment illustré. En vente partout : 2 fr. 50.

# INFORMATIONS LOCALES

## Chronique des Tribunaux

CHAMBRE CORRECTIONNELLE

M. Jules Alfonsi, de Porto-Polo, alors âgé de 37 ans avait épousé le 3 décembre 1910, Mlle Élisabeth Geronimi, de Salterane, qui avait alors 19 ans à peine. Une fillette naquit, le 7 octobre 1911 : l'enfant avait 11 mois quand sa mère quitta le domicile conjugal pour rentrer dans sa famille, déclarant que son mari l'avait maltraitée, la maltraitait. La fillette demeura avec son père, et douze ans se passèrent sans que sa mère la revît. Puis, un beau jour, le père devenu dément se suicida dans un accès de délire, après avoir blessé sa propre sœur.

Sa veuve vint alors réclamer sa fille, mais celle-ci, alors âgée de 12 ans, et qui ne la connaissait pas, refusa de la suivre, disant qu'elle voulait demeurer avec ses oncles et ses tantes paternels, qui l'avaient élevée.

La mère s'adressa alors à M. le Président du Tribunal d'Ajaccio, qui par ordonnance de référé ordonna que l'enfant serait confiée à la mère, investie par la loi de ce que juridiquement on appelle « La puissance paternelle ».

La Cour de Bastia confirma la décision du juge des référés d'Ajaccio ; mais quand l'huissier se présenta pour prendre l'enfant et la conduire à sa mère, celle-ci fut en proie à une crise d'épouvante, se jeta par terre et déclara qu'elle préférait mourir que de quitter ses tantes : l'huissier craignant un malheur n'osa user de la force pour contraindre l'enfant.

En une autre circonstance, pour échapper aux poursuites de l'huissier, l'enfant escalada une fenêtre au risque de se tuer.

A partir de ce moment, l'enfant disparut. Malgré les plus actives recherches elle fut introuvable. Son oncle, Paul Alfonsi, frère de son père, déclara qu'il savait où elle était et qu'il lui faisait donner une éducation parfaite dans un endroit qu'il ne voulait pas dévoiler, pour la soustraire aux poursuites de la mère, qui prétend-il, ne veut avoir l'enfant auprès que pour garder en même temps la fortune que lui a laissé son père.

Sur la plainte de la mère qui ne voulait pas être privée de son enfant, Paul Alfonsi fut déféré au Tribunal d'Ajaccio et condamné à cent francs d'amende et mille francs de dommages-intérêts.

Sur appel, ce drame douloureux de famille était jugé hier, par la Cour qui, après rapport de M. le Conseiller Ajaccio, réquisitoire de M. l'avocat général Ghilini, plaidoirie de Me Moretti, défenseur de Paul Alfonsi et plaidoirie de Me de Montera, dans l'intérêt de la veuve Alfonsi, a condamné Paul Alfonsi à cent francs d'amende avec sursis et à trois cents francs de dommages-intérêts envers la partie civile.

Il y a quelques mois, la maison de l'honorable curé de Conchiglio (hameau de Barrettali), recevait la visite des cambrioleurs qui volaient 14.000 francs de titres. Les auteurs de ce méfait étaient sans doute plusieurs. Quelque temps après, on arrêtait à Marseille un nommé Jean Satti, fort sujet à caution, et fortement suspecté d'avoir contribué à ce vol. L'information, habilement menée, aboutit à son renvoi devant le Tribunal correctionnel qui le condamna à trois ans de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

Sur appel, la Cour, après rapport de M. le conseiller Lenzi, réquisitoire de M. l'avocat général Ghilini et plaidoiries de maîtres Colombani et Bianchi, défenseurs du prévenu, a élevé la peine à quatre ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

L'ABONDANCE DES MATIÈRES NOUS OBLIGE A RENVOYER A DEMAIN LA SUITE DU COMPTE-RENDU DE L'AFFAIRE ÉLECTORALE DE TERRANOVA.

## Dans les groupements

SYNDICAT D'INITIATIVE de BASTIA

MM. les membres du Syndicat d'Initiative de Bastia sont priés de vouloir bien se réunir au siège social : 33, boulevard Paoli, vendredi 28 courant, à 17 heures 30.

Ordre du jour : Services maritimes ; réseau routier ; taxe de séjour ; questions diverses.

*SYNDICAT OUVRIERS GAZ, ÉLECTRICITÉ ET SERVICES CONCÉDÉS.*

Réunion générale ce soir à 8 h. 30 très précises à la bourse du travail. Questions très importantes. La présence de tous est indispensable.

## AVIS DE DÉCÈS

M. Jules Paoli, retraité ; Mme et M. Toussaint Paoli, lieutenant en retraite, rédacteur principal à la Préfecture de la Moselle, et leur fille, à Metz ; Mme et M. Albert Paoli, contrôleur principal des Contributions Indirectes, et leur fille, à Tunis ; Mme et M. Paul Paoli, lieutenant-pilote-aviateur, chevalier de la Légion d'honneur, et leurs fils, au Maroc ; M. Emile Magnaschi, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, et Mme née Paoli, et leurs fils, à Sousse ; Mlle Marie Paoli ;

Les familles Giles, veuves Albelli, Olietta et Magnaschi et Angelini,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de :

**MADAME LUCIE PAOLI, NÉE OHIO**

leur épouse, mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur et tante-grand'mère, pieusement décédée le 26 décembre 1928.

Les obsèques auront lieu aujourd'hui, 27 décembre, à 13 heures.

Réunion : Maison Boselieu.

## Communications

CRÈCHE MUNICIPALE

Les dames faisant partie du Comité des Fêtes de la Crèche, sont priées de se réunir ce soir jeudi, à 18 heures, salle des Mariages à la Mairie.

Objet de la réunion : Thé de la Crèche.

PAROISSE SAINT JEAN-BAPTISTE

Aujourd'hui à 10 heures, M. le chanoine Paoli, vicaire forain de La Porta à l'occasion de ses noces d'or, célébrera la messe solennelle, en l'église Saint-Jean, à 10 heures précises.

Le digne jubilaire a tenu à fêter son cinquantenaire dans l'église où il a exercé le Saint Ministère pendant de longues années. On se souvient encore et avec plaisir du zèle qu'il déploya et du bien qu'il fit aux âmes, alors qu'il travaillait parmi nous comme vicaire. Aussi les paroissiens tiendront à venir nombreux à la belle cérémonie qui aura lieu ce matin.

## Variétés

Le nombre des illettrés est, paraît-il, élevé en Corse. Et pourtant la République s'impose de grands sacrifices pour l'instruction publique, et les écoles sont nombreuses.

Comment vont donc les choses ? Il y a des causes multiples d'insuccès.

Les enfants vont trop tard à l'école. Première faute de la part des parents.

La fréquentation est généralement mauvaise. Les familles gardent souvent aux appels réitérés des maîtres.

Pourquoi ne pas appliquer la loi sur l'obligation scolaire ?

D'autre part, les locaux scolaires sont la plupart du temps en mauvais état. On affirme même qu'il y en a dont les fenêtres sont totalement dépourvues de vitres et dont le plancher ou le parquet est dans un état lamentable. Impossible de rester dans un pareil local. Que font donc les maires intéressés ? Quelle incurie coupable de la part de tous ceux qui sont chargés de la surveillance du service scolaire ! En pareil cas, il faut être énergique et exiger une prompte solution.

Parmi les élèves, il y en a malheureusement de très pauvres. Il faut leur venir en aide. La caisse des écoles s'impose partout. Toute fourniture scolaire doit être fournie aux indigents. Aucune préférence politique ne doit se manifester. Tout cela est de rigueur.

L'école du soir est destinée à compléter pratiquement, surtout l'école du jour. Mais est-il juste d'imposer un travail supplémentaire aux maîtres sans la moindre rétribution ? Évidemment non. Certaines municipalités pensent cependant le contraire. Et la preuve c'est qu'elles refusent tout crédit, même avec un bon budget.

Tels sont les motifs pour lesquels l'ignorance persiste.

Il convient absolument d'y remédier. Les familles, d'abord, puis les maîtres et les autorités scolaires doivent tout faire pour que l'instruction se développe normalement et atteigne son plus haut point.

Un autre conseil mérite d'être donné aux populations. Au lieu de décourager les maîtres, pour de vaines raisons, il faut accorder leurs nobles efforts afin de rendre les communes plus heureuses.

En même temps que l'instruction générale, il faut inspirer aux élèves des écoles rurales le goût de l'agriculture, et à ceux de la ville, celui de l'industrie. Ces deux branches seules peuvent relever matériellement la France, c'est-à-dire rendre la vie moins chère.

Les écoles de commerce — qu'on commence à multiplier — poursuivent bien ce but. Il faut les encourager toutes.

Laissons les études classiques aux favorisés du sort. Elles sont très coûteuses et ne sont pas toujours couronnées de succès.

Or, l'enfant pauvre a besoin de gagner sa vie au plus tôt.

Le Corse est intelligent et, par suite, capable de bien faire. C'est pourquoi nous mettons notre expérience à sa disposition pour son plus grand bien.

Puisse l'avenir répondre à notre attente.

J.-M. FONTANA


**CONSOMMEZ LES VINS CORSES**
RIEN QUE DES VINS CORSES NATURELS

Cervione, (rouge), 11°, à .......... 2.80
San-Nicolao, (rosé), 12°, à .......... 2.80

:: Pour mettre en bouteille ::
:: des premiers crus ::

Cervione, (rouge), 12°, extra .......... 3.50
Patrimonio, (rosé), 12°5, extra sup. .......... 4.25

Garanties des régions indiquées

:: Dégustation gratuite et livraison ::
:: à domicile sans majoration, bonbonnes prêtées pour 30 jours ::

*Vous trouverez à l'occasion des Fêtes des liqueurs et vins de marques,*

## à la Cave Moderne
**Rue Salvator Viale**


## Les Spectacles

**REGENT-CINEMA.** — En matinée à 3 h. Regent-Journal ; Glisse pas sur l'aile, comique.

Albatros-Film présente Nicolas Rimsky, dans Paris en Cinq Jours, superproduction comique en 7 actes.

En soirée, à 8 h. 45, gala cinématographique avec orchestre. Regent-Journal ; Entre l'enclume et le marteau, comique.

Loew-Film présente Carmen Boni, Jack Trevor et Bernard Goetzke, dans La Captive de Ling Tchang, superproduction dramatique en 8 parties.

Location : du salon 2° « Jeuges ».

Au prochain programme : Bardely le Magnifique.

**FEMINA-CINEMA.** — En matinée et soirée, Petit Poisi, comique en 2 parties.

Fox-Film présente Buck Jones, dans : Pour Sauver son frère, grand drame d'aventures.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## Le rapport de M. Pérès sur les incompatibilités parlementaires

*Paris, 26 décembre.* — La Commission de législation, réunie sous la présidence de M. Pennancier, a entendu ce matin la lecture du rapport de M. Pérès sur les incompatibilités parlementaires.

D'après les conclusions de M. Pérès il y aurait incompatibilité du mandat législatif avec les fonctions de directeur, administrateur, gérant et Conseil agissant de Société, entreprises ou établissements jouissant à titre spécial de garanties d'intérêts, de subventions ou d'autres avantages équivalents assurés par l'État.

Toutefois, les parlementaires actuels qui se trouveraient dans ce cas, pourraient y être maintenus jusqu'à l'expiration de leurs fonctions.

Les parlementaires ne pourraient non plus accepter, après la promulgation de la loi, des fonctions analogues dans des Sociétés par actions ayant un objet financier et faisant publiquement appel à l'épargne et au crédit.

Enfin il serait interdit à tout membre du Gouvernement, sénateur ou député, sous peine de déchéance, de laisser figurer son nom, suivi de l'indication de sa qualité, sur tous les documents, quels qu'ils soient, destinés à la publicité et relatifs à une entreprise financière ou commerciale.

Des amendes seraient prévues contre les directeurs ou gérants de Sociétés qui auraient laissé figurer les noms en question sur leurs prospectus.

Les conclusions de M. Pérès ont été approuvées par la Commission mais celle-ci est d'avis que le texte devrait faire l'objet d'un projet spécial au lieu d'être inséré dans la loi de Finances.

UN AMENDEMENT

*Paris, 26 décembre.* — M. Millies-Lacroix, vient de déposer sur le bureau du Sénat un amendement tendant à remplacer l'article 60 bis de la loi de finances, relatif aux incompatibilités parlementaires.

Cet amendement est ainsi conçu : « Il est interdit aux membres du Parlement et aux membres de l'Ordre National de la Légion d'honneur faisant partie d'un conseil d'administration de sociétés financières industrielles ou commerciales de mentionner leurs qualités sur les statuts, prospectus ou tous autres documents relatifs à la composition des dits conseils et à l'activité des dites sociétés. Le mandat de député et de sénateur est incompatible avec les fonctions de membre de conseil d'administration, de directeur et de conseils judiciaires des sociétés et de toutes entreprises chargées d'un service public de l'État.

## AU SÉNAT

### La Commission des Finances poursuit l'examen de la loi des Finances

*Paris, 26 décembre.* — La Commission sénatoriale des Finances s'est réunie sous la présidence de M. Clémentel pour procéder à un nouvel examen des différents crédits budgétaires.

Concernant les crédits des routes, la Commission a décidé sur la proposition de M. Milan, rapporteur du budget des Travaux Publics, de prier le Sénat d'instituer un seul débat sur cette question à l'occasion de l'article 20 bis de la loi de Finances, relatif à la taxe sur l'essence.

Sur la question des crédits relatifs aux cantonniers, et après un débat auquel ont pris part MM. Clémentel, Charles Dumont, rapporteur général, Milan, Raoul Péret, Jeanneney, François Marsal et Albert Mahieu, la Commission a maintenu sa décision antérieure (transfert du chapitre 60 au chapitre 68 d'un crédit de neuf millions sept cent trente six mille deux cent cinquante francs).

Sur le chapitre 90 bis des Travaux Publics relatif au dérasement partiel de la digue du mont Saint Michel, la Commission a rétabli après une intervention de MM. Clémentel, Berenvrier, Albert Mahieu et Raoul Péret le crédit d'un million demandé par le Gouvernement.

A l'occasion de l'article 18 ter de la loi de Finances sur les coopératives de meuneries la Commission, sur la proposition de M. Charles Dumont, a décidé de maintenir ses premières décisions au rapport général.

Un nouvel échange de vues a eu lieu, sur l'article 10, concernant la redevance des mines, au cours duquel l'attention de la Commission a été appelée sur l'article 4 du décret du 11 octobre 1919, portant réorganisation du Comité consultatif des mines, aux termes duquel le Comité consultatif des mines doit être obligatoirement appelé à délibérer sur tous les projets de loi intéressant les mines.


**L'HOCCO-RHUM**
tue la GRIPPE


## Le scandale de la Gazette du Franc

UN POURVOI DE M. DE CURVILLE DEVANT LA CHAMBRE DES MISES EN ACCUSATION.

*Paris, 26 décembre.* — M. de Courville, par l'organe de maître Jean Michel, a fait opposition près la Chambre des mises en accusation, à l'ordonnance de M. Glard, juge d'instruction, qui avait rejeté sa demande de mise en liberté provisoire.

En conséquence le dossier de l'affaire va être transmis à la Chambre des mises en accusation, ce qui aura pour effet d'empêcher le juge de procéder à de nouveaux interrogatoires mais il pourra procéder à des inculpations et à des arrestations.

Il pourra également entendre des témoins.

L'interrogatoire de M. Audibert devait avoir lieu aujourd'hui sera donc ajourné.

Tout le nécessaire va être fait pour que la Chambre des mises en accusation rende son arrêt au sujet du pourvoi de M. de Courville, dans le plus bref délai possible.

UN SUBSTITUT EST ADJOINT A M. GLARD

La section financière du Parquet a désigné un de ses magistrats, M. Frezin, substitut, qui est adjoint à M. Glard, juge d'instruction, pour l'étude du volumineux dossier de la « Gazette du Franc ».

Le magistrat s'est installé dans un Cabinet attenant à celui de M. Glard.

UNE SEPTIÈME ARRESTATION

*Paris, 26 décembre.* — M. Glard, juge d'instruction, vient de procéder à 7 heures, à la septième arrestation dans l'affaire de la « Gazette du Franc », celle de M. Robert Gillot, ancien membre du cabinet du Ministre des Travaux publics. Cette arrestation a été motivée en raison du rôle joué par M. Gillot dans la fondation de *l'Interpress.*

M. Robert Gillot a été écroué à la prison de Santé.

LES MOTIFS DE L'ARRESTATION

Voici les raisons qui motivèrent l'arrestation aujourd'hui, par le juge d'instruction de M. René Gillot, ingénieur, attaché au Ministère de l'Instruction publique et des travaux publics.

M. Gillot fonda un cabinet d'ingénieur conseil, 4, boulevard des Capucines ; dernièrement, M. Audibert, qui le connaissait, lui proposa de fonder un service de renseignements techniques pour grande banque, ce que Gillot accepta et dès lors fonctionna l'agence technique de la presse intitulée *Interpress.*

Peu après, M. Audibert, conseilla à M. Gillot d'transformer son affaire en société anonyme, assurant que Mme Hanau ferait les fonds si nécessaire, ce qui eut lieu.

M. Gillot devint alors administrateur-délégué de l'Interpress, aux appointements de 5.000 francs par mois, plus 2.000 francs de frais de représentation.

Le 3 septembre dernier, M. Audibert fit remarquer à M. Gillot le retard considérable mis aux réponses aux clients demandant des renseignements financiers. *L'Interpress* devait être organisée pour répondre à 1.000 lettres par jour.

M. Audibert indiqua à M. Gillot qu'il serait plus utile dans un bureau purement technique. Ainsi, M. Gillot passa à la Société Générale Financière et Foncière, en qualité de conseiller technique.

Le 3 septembre, Gillot fut remplacé à *l'Interpress* par Mme Hanau.

M. Gillot dut reconnaître que dans la nuit du 2 au 3 décembre dernier, à la veille de l'ouverture de l'instruction judiciaire, il se serait rendu 124, rue de Provence, prendre des papiers que M. Audibert avait laissé sur son bureau. Il ne put indiquer au juge la nature exacte de ces papiers.

LE JUGE D'INSTRUCTION A DE NOUVEAU ENTENDU M. DUMAY

Le juge a entendu ensuite M. Henry Dumay, ancien directeur du *Quotidien*, auquel il a demandé l'emploi de l'argent versé par *l'Interpress* à ce journal.

M. Dumay a fourni des explications détaillées sur le compte de publicité financière du *Quotidien*, tenu depuis novembre 1925, date à laquelle les fonctionnaires du *Quotidien* autorisèrent le journal à faire de la publicité financière.

M. Dumay a précisé qu'il n'avait jamais touché de subvention officielle.

Le juge a demandé des explications à M. Dumay sur son compte de commissions qui présentait au premier janvier 1928 un solde créditeur de 900.000 frs. et qui s'est augmenté cette année de plus de 200.000 francs.

M. Dumay a répondu n'avoir jamais touché ces pourcentages et qu'il avait laissé l'argent en vue d'une augmentation possible de capital.

Il a ajouté que ces commissions provenaient exclusivement de la publicité commerciale et a précisé qu'il vivait sur ses appointements de directeur de douze mille francs, y compris les frais de représentation.

M. Dumay a dû reconnaître que dans la nuit du 3 au 4 décembre dernier, M. Audibert, déjà malade, lui rendit visite, accompagné de M. Gillot.

M. Pierre Bertrand assistait à l'entretien.

L'OUVERTURE DU COFFRE DE Mme AUDIBERT

*Paris, 26 décembre.* — M. Pachot, commissaire aux délégations judiciaires a ouvert le coffre loué par Mme Audibert, sous son nom de jeune fille, Mlle Baquart.

Il a effectivement trouvé 100.000 fr. pour les employés de l'Interpress.

Mme Audibert a déclaré à M. Pachot que cet argent fut remis les 25, 27 et 28 novembre par Mme Hanau au siège de la « Gazette du Franc ».

Mme Hanau aurait dit : « Conservez cet argent, il est destiné aux frais de l'Interpress. Vous ferez le nécessaire s'il arrive quelque chose ».

Mme Audibert avait donné une prévention à sa mère pour toucher cet argent s'il lui arrivait un accident.

## M. Klotz est responsable et devra répondre de ses actes devant les juges

*Paris, 26 décembre.* — M. de Gentile juge d'instruction, a reçu aujourd'hui, ainsi que nous l'avons annoncé, le rapport des trois médecins légistes qui examinèrent M. Klotz au point de vue mental.

Les docteurs Claude, Jeuyer et Truelle ont été unanimes à constater que M. Klotz ne présente aucun signe d'aliénation mentale, qu'il est par suite responsable entièrement et qu'il doit rendre compte de ses actes.

## Ce que disent les Journaux de Paris

Du « Petit Journal » :

« Jetez un coup d'œil sur l'existence des personnages que M. Glard interroge. Pour tous ou presque tous la première discipline à laquelle ils ont manqué c'est celle de la famille. A la source de leurs erreurs ou de leurs crimes il y a ce détachement, cet abandon du foyer. Malheur au solitaire ou plutôt malédiction sur l'affranchi, sur le rebelle qui ne communie plus avec les siens sous les espèces de la joie et de la souffrance, qui ne se penche plus sur les berceaux, sur les tombes. L'orgueil et l'égoïsme l'enfient et le perdent. Il devient un agent de désordre social.

« La France n'a été très longtemps qu'une organisation familiale. C'est pendant ce temps là qu'elle a réalisé le miracle de son unité.

« L'avenir de la famille intéresse donc la Nation comme il intéresse l'individu. »

M. Maurice Bedel est allé voir M. Mussolini et il relate dans le « Journal » les impressions qu'il rapporte de cette entrevue. Voici comment il caractérise Mussolini :

« Il est incontestable que l'homme que j'ai devant moi a donné de beaux exemples de vertu dans cette ville où [illegible] d'imperméables s'abandonnent aux tentations faciles du triomphe, [illegible] bravoure, ni [illegible] indifférence des biens de la terre qui étonne toujours un peu ceux qui confondent le pouvoir et l'appétit.

« On ne lui connaît pour tous loisirs que le cheval, le violon ou de conduire une auto rapide sur une de ces routes sans obstacles dont il est si fier d'avoir doté son pays. Voilà les loisirs qui lui conviennent.

« Bâti en force et en souplesse, capable de maîtriser un cheval et de faire chanter un violon il peut fanatiser la foule par son verbe et charmer un Français qui le visite par des manières pleines de délicatesse.

« C'est le secret de son succès comme c'est le gage de sa durée. »

De l' « Ère Nouvelle » :

« Au cours de la discussion précipitée du budget que la Chambre vient d'adopter l'unité de votes ne fut pas toujours réalisée, ce qui permettait à nos adversaires de droite et du marais d'annoncer la dislocation prochaine de notre parti.

« Pourtant, nous avons eu la satisfaction de constater dans la plupart des scrutins la bonne tenue des élus radicaux socialistes qui sont restés fidèles à notre doctrine et à notre programme.

« C'est pourquoi nous envisageons l'avenir avec confiance. Notre parti ne se divisera pas et saura maintenir la discipline dans ses rangs, discipline nécessaire à son existence. »

De l'*Avenir* :

« On ne comprend pas que la note si logique et si expérimentée de M. Poincaré, indiquant les conditions auxquelles la France subordonne son adhésion à tout projet de règlement du problème des réparations, ait suscité en Allemagne un mouvement de mauvaise humeur.

« Il est cependant nécessaire que les vaux sur la voie d'un accord possible un experts aient pour aiguiller leurs travaux certain nombre de points de repère. On ne leur donne pas d'instructions, pas de mandat impératif, ils sont indépendants et libres.

« Mais s'ils veulent mener à bien leur tâche, à coup sûr délicate, ne convient-il pas qu'ils connaissent toutes les données du problème ?

« La France, très loyalement, a dit en ce qui la concerne, quel caractère devrait avoir toute solution compatible avec ses obligations propres et les charges de son budget. C'est on ne peut plus rationnel. On ne saurait en toute bonne foi blâmer une telle attitude qui laisse un champ d'activité immense aux combinaisons des experts ».

## Terrible accident

*Berlin, 26 décembre.* — [illegible] en Finlande, [illegible]

## Nouvelles diverses

*Paris, 26 décembre.* — Mouvement de la population en France au cours du troisième trimestre de 1927 et 1928.

*Mariages* : 70.517 pendant le troisième trimestre 1927 et 80.505 pendant le troisième trimestre 1928.

*Divorces* : 4.560 pendant le troisième trimestre 1927 et 4.954 pendant le troisième trimestre 1928.

*Naissances* : 184.745 pendant le troisième trimestre 1927 et 184.224 pendant le troisième trimestre 1928.

*Décès au total* : 136.867 pendant le troisième trimestre 1927 et 156.223 pendant le troisième trimestre 1928.

*Excédent des naissances* : 47.878 pendant le troisième trimestre 1927 et 28.028 pendant le troisième trimestre 1928.

*Paris, 26 décembre.* — Le 21 juin dernier, à la suite d'une discussion politique M. Hélias reçut quatre coups de revolver tirés par Leglander et il fut transporté à l'hospice d'Ivry. On décida de faire des piqûres de sérum artificiel ; une infirmière se trompa de bocal et injecta de l'oxyanure de mercure.

Le malheureux expira dans d'atroces souffrances.

Leglander a été condamné à deux ans de prison et l'infirmière à un an de prison.

Le sursis a été accordé aux deux condamnés.

*Toulon, 26 décembre.* — Aujourd'hui M. Caielan, ouvrier à la pyrotechnie de la Marine, conseiller municipal de la Seyne, voulant retourner à son domicile essaya de monter sur le marchepied d'un tramway au quartier de Brégaillon.

Il glissa et roula sous la remorque ; il eut le crâne fracturé par les roues.

La mort fut instantanée.

*Paris, 26 décembre.* — La Commission des Finances sous la présidence de M. Malvy a abordé l'examen des crédits du budget de 1929 votés par le Sénat. Il y a lieu de signaler que la Commission, sur la proposition de son rapporteur général, M. de Chappedelaine, a rétabli à l'unanimité le crédit d'un million au chapitre 145 de l'Instruction Publique concernant les Pupilles de la Nation.

*Paris, 26 décembre.* — M. Paul Léon directeur général des Beaux-Arts, [illegible] des théâtres [illegible]

*Paris, 26 décembre.* — D'après des nouvelles de source anglo-saxonne la reine Souraya d'Afghanistan aurait été transportée en avion à Kandahar mais le roi serait toujours à Caboul.

*Paris, 26 décembre.* — Le « Petit Journal » croit savoir que le rapport de M. Parker Gilbert, sur la quatrième année d'application du plan Dawes, sera très probablement publié à la fin de la semaine.

*Paris, 26 décembre.* — Suivant le « Journal » le Gouvernement désire maintenir en activité les généraux Weygand et Degoutte qui, pendant la guerre, commandèrent une armée, et qui seront prochainement atteints par la limite d'âge.

*Paris, 26 décembre.* — Sur le ring du Central Sporting Club Alvarez a battu Lefort disqualifié au 7ème round pour coup bas.

*New-York, 26 décembre.* — Le « Majestic » de la White Star a quitté Southampton pour New-York jeudi. Il a passé le phare Ambrose hier et a réussi ainsi le prodige de gagner suffisamment de temps pour permettre à ses passagers de faire le dîner de Noël à New-York.

Le « Majestic » accomplissant la traversée en 5 jours et 9 heures, soit en 129 heures, il a donc battu son dernier record de 42 minutes.

*Amsterdam, 26 décembre.* — Les princes belges arriveront le 12 janvier à Semarang où ils séjourneront deux jours chez le consul suppléant belge.

Ils visiteront l'École forestière de Saradan, près de Mépoum.

*Berlin, 26 décembre.* — Une somme de six millions de finns aurait été détournée dans l'état major dans une section de Finlande.

Un colonel, quatre officiers et un ingénieur ont été arrêtés.

*Saint Etienne, 26 décembre.* — La grève des mineurs [illegible] du travail [illegible]

[illegible]


**ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"**



ÉTABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
3, Boulevard du Palais — BASTIA

**VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS**

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

**LILAS BLANC**
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHÉ

**Teinturerie Saint-Joseph**
RAPIDITÉ — 22, Boulevard Paoli - BASTIA — PERFECTION
TEINTURE ET DÉGRAISSAGE EN 24 HEURES
SPÉCIALITÉ DE NETTOYAGE A SEC, A LA MACHINE
Rideaux, Costumes, Chapeaux, [illegible]

E. HAHN Agent Général
52, Rue Pertinax 52
NICE (Alpes-Maritimes)
Agent pour la Corse :
M. MICHELANGELI - BASTIA

GRANDE BRULERIE CYRNOS
23 BIS, RUE DE L'OPÉRA — BASTIA
TORRÉFACTION JOURNALIÈRE DE CAFÉS
EXPÉDITION A L'INTÉRIEUR
Téléphone : 1.09
*La plus ancienne Maison de la Corse.*

*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
**Machines à Coudre**
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
adressez-vous à **M. JACARIA** mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

CABINET
**MEDIATOR**
31, Bd PAOLI, 31
Près la « Samaritaine » à BASTIA.

TRANSACTIONS
*Commerciales et Immobilières*
VENTE ET ACHAT
*d'immeubles, appartements, commerces et voitures ; représentation ; gérance d'immeubles.*

CONTENTIEUX
Réduction ?
En matière d'imposition des réclamations en décharge ou réduction et des requêtes en remise gracieuse des contributions ; de toute correspondance ; de tous actes sous seing privé
PUBLICITÉ
Assure la publicité en Corse et au Continent de toute industrie, commerce ou produit à des conditions très avantageuses.

N. B. — *Le Cabinet « Médiator », accepterait, en association, comme co-directeur intéressé, Monsieur ou Dame, sans connaissances spéciales. Écrire ou se présenter tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 heures.*

CABINET DENTAIRE
**T. BOURGEOIS**
*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'École dentaire de Marseille*
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Lefteron
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

**Dégustez les.....**

Marque
**J. VIDAL**

Agent : M. P. GUASCO,
13, Boulevard Paoli, 13 — BASTIA

ENGRAIS CHIMIQUES DE SAINT-GOBAIN
[illegible]
102 francs le bidon de 50 lit. et En gros pour vigne. Prix avantageux. [illegible]

— ACCORDEUR DE PIANOS —
**MARCEL ROUSSELLE**
Accordeur diplômé
8, RUE DE L'OPÉRA


## PERDU

De Lucciana à Bastia une corbeille de mandarines et divers. Prière rapporter, 15, rue de l'Opéra.

## EGARE

Un griffon courant blanc, queue coupée à moitié, tache blanchâtre aux oreilles. Une chienne griffonne rougeâtre devant, des gris, petites oreilles. Les ramener contre récompense à M. Casanova Jean, Poggio di Nazza.

ILE-ROUSSE

## HOTEL DU CHATEAU

AVIS

Mme Travers a l'honneur de prévenir sa fidèle clientèle qu'à partir du premier janvier 1929, elle cesse d'exploiter son commerce. La Société de Bastiallement Maritime à Marseille, acquéreur de l'immeuble devant entreprendre à cette date des travaux de transformation et nouvel aménagement.

## PROPRIETAIRES

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Écrire ou voir une immobilière « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

# BOURSE DE PARIS du 26 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 3 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1923 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1926 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1892 | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boleo | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Péchiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 600 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Pétrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financière Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Parts Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Hutchinson | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Gaz | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. ord. | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| Fonds d'Etats Etrangers | | |
| Anglais 2 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 5 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Italien 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 1/2 | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1929 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
& PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904


ABONNEMENTS AU
**Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au Petit Bastiais à partir du ______
SIGNATURE,
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-00

**Tarif des Abonnements**

CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 16 francs
EN DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs


BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques, Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.

Si vous avez des PUNAISES l'insecticide COLBERT les détruira en 10 MINUTES, même les œufs. 4 fr. 90 - Et. Stouth-Saulni, 21, r. de l'Union

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA - Téléphone 2.38
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.
Livraison à domicile.
Expéditions à l'intérieur.


**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.

DEPARTS DE CORSE
POUR LE CONTINENT
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.


Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
[illegible]ble aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 2 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate. Prix modérés
Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs Mines, Travaux publics, Industries.
Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisations, Piquets, Toles ondulées.
Société Anonyme BOISSON & SAUVAGE
Capital 700.000 francs - ALES (Gard)
Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : FERNAND POLI



LAIT MONT BLANC LA GRANDE MARQUE DE LA GRANDE MONTAGNE


*Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° 8*

## PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

VIII

L'AMBITION DU DUC

Le duc d'Eton était bon, mais il était aussi un et fier. Il avait hérité très jeune des titres de son père, et avait toujours placé la gloire et le bon renom de sa famille au premier rang de ses préoccupations.

Son mariage avait été inspiré plus encore par ce qu'il croyait devoir à son nom, que par véritable amour. Mais lady Hélène, fille d'un des membres les plus influents de la pairie, était une femme du monde accomplie, accoutumée dès l'enfance au ton de la plus haute société, et par surcroît remarquablement belle. Très vite son jeune mari était devenu fier d'elle et très amoureux. Avec une telle femme, il pouvait prétendre à tout ; il prétendit à tout, et réussit en tout. Aucun honneur ne lui semblait trop haut, aucune ambition trop grande. Il avait essayé de la politique et avait prononcé quelque discours retentissants, qui le désignaient pour être l'un des plus grands personnages de l'Angleterre, quand une terrible maladie, qui le conduisit aux portes du tombeau l'obligea de renoncer à la vie publique et il dut s'installer à Eton-Court.

L'épreuve avait été terrible pour lui, et il avait fallu tout l'esprit de la duchesse pour le garder d'un désespoir dangereux. Par ses soins, Eton-Court devint le centre, non seulement des hommes politiques les plus en vue, mais des hommes de lettres, des artistes, de tous ceux qui, à quelque titre, appartenaient à l'aristocratie de la naissance et du talent.

Et peu à peu le duc d'Eton avait repris goût à la vie, reportant tous les espoirs de ses ambitions déçues sur son fils unique. Ce qu'il n'avait pu faire, son fils le ferait ! Ce sommet des honneurs qu'il n'avait pu atteindre, son fils l'atteindrait !

Et il rêva pour son fils plus encore qu'il n'avait rêvé pour lui-même.

Un instant, il avait été frappé par les idées libérales que Ronald avait rapportées d'Oxford, et il s'était inquiété de la familiarité que son fils établissait avec ses fermiers et autres tenants, s'alliant leur famille, entrant chez eux en ami, et s'intéressant à leurs affaires.

Mais, très vite, il s'était consolé en pensant que ce libéralisme, exécrable, selon lui, ne serait que feu de paille, la belle intelligence de son fils devait bien vite lui en faire comprendre les dangers. Mieux valait donc ne pas discuter avec lui et ne pas paraître attacher d'importance aux idées d'un enfant. Malheureusement Ronald avait mis ses actes en rapport avec ses théories, et s'il s'obstinait à faire ce mariage insensé, ce serait la fin de tout.

Revenant vers la duchesse douloureusement anxieuse du résultat de leur conversation le duc se disait que Ronald ne pourrait plus résister maintenant qu'il avait posé son ultimatum. — Quel homme renoncerait à cette splendide demeure et à toutes les joies de la fortune et de la considération pour vivre une vie misérable ! dit-il à sa femme. Après tout, ma chère, Ronald n'a que dix-neuf ans !

Oui, mais il est si volontaire et si frondeur... N'avez-vous pas été trop dur Rupert ?

— Non, vraiment, je crois même pouvoir me rendre ce témoignage d'avoir été patient jusqu'à la limite de mes forces. Les choses sont du reste en suspens, et, aussi longtemps que Ronald n'épousera pas cette petite, il sera chez lui à Eton-Court, et rien ne doit être changé dans nos rapports.

— Que Dieu l'inspire... et nous aide, murmura la duchesse, baissant sa tête sur la tapisserie pour dissimuler ses larmes.

Ronald était plus troublé qu'il ne l'eût voulu à la suite de son entretien avec son père. Si celui-ci se fût montré violent pour lui et méprisant pour Liane, son orgueil révolté l'eût incité à avouer sur l'heure son mariage et il aurait été aussitôt chassé d'Eton-Court. Peut-être après tout, cela eût été préférable car il lui était pénible de n'être ici que par fraude sous le bénéfice d'un mensonge.

Par ailleurs, il n'était plus aussi [illegible] de sentir si bien fondé de certaines observations de son père. Certes, il aimait trop profondément Liane pour se repentir de son mariage secret, mais il commençait à comprendre l'étendue du sacrifice qu'il lui avait fait.

Il passa cette première nuit sans sommeil, mais, dès le lendemain la duchesse prit soin qu'il eût peu de temps à consacrer à ses réflexions. Lady d'Essex et sa fille arrivant dès la première heure, elle fit, aussitôt apel à son aide.

— Je sais que les jeunes gens de votre âge ne se soucient pas beaucoup en général, de la société des vieilles femmes, lui dit-elle, mais je vous demande de faire une exception en faveur de lady d'Essex. Elle et sa fille m'ont témoigné une bonne grâce charmante à Roc-Brun et je compte sur vous pour m'aider à leur rendre l'hospitalité d'Eton-Court aussi agréable que possible. Je considérerai comme prévenance pour moi toutes celles que vous aurez pour elles.

C'était si gentiment dit et Ronald était intérieurement si ému à la pensée que peut-être il serait avant peu, séparé pour jamais de cette mère exquise, qu'il lui promit tout ce qu'elle voulut.

— Vous savez bien, ma chère maman, affirma-t-il, que pour vous être agréable, je ferais chose plus difficile que m'occuper de deux aimables femmes. Je vous promets que vous n'aurez pas une faute à relever dans mon service à leur égard.

Quand il aura vécu quelques jours dans l'intimité de Valentine, il oubliera ses amours rustiques, pensa la duchesse, ignorant que l'irréparable était accompli, il sera séduit et tout ira bien.

IX

LA BELLE VALENTINE

Ronald n'était pas au château quand les invités de sa mère y arrivèrent. Elles avaient devancé l'heure annoncée. La duchesse avait conduit sa vieille amie à ses appartements et s'était attardée à causer avec elle, Valentine était descendue au salon où elle se trouvait seule quand Ronald y entra.

Dès le seuil, il aperçut une silhouette blanche et la duchesse étant souvent vêtue de blanc il traversa vivement la vaste pièce, croyant se trouver en face d'elle. Il s'arrêta saisi, devant la superbe apparition.

« Une fois en cent ans, on voit pareille beauté », avait dit le duc et Ronald jugea que l'appréciation n'était pas exagérée.

Valentine avait le type grec, fait assez rare chez une anglaise. Ses beaux cheveux avaient cette couleur cuivrée chère au Titien et ses yeux noirs s'avivaient de toutes les flammes de l'intelligence et de l'esprit. Grande et élancée, elle avait un port de reine, et une grâce de mouvements que Ronald n'avait pas encore rencontrée.

Elle sourit en apercevant le jeune homme et une légère rougeur anima ses joues montant jusqu'au beau front blanc. Elle se souvenait que sa mère et la duchesse avaient formé le rêve de les unir l'un à l'autre.

Ronald s'inclinait très bas.

— Je dois me présenter moi-même, dit-il, en s'excusant, je croyais trouver ici ma mère...

— Elle est encore chez elle, je crois, fit-elle avec un sourire qui l'éblouit.

Il s'inclina de nouveau et se retira.

« Mes parents ont raison, se disait-il, en remontant chez lui, j'ai rarement vu une beauté plus classique et plus pure.

Aucune pensée d'amour ne l'effleurait, non plus qu'il ne lui venait à l'esprit de comparer cette beauté royale à sa simple et jolie Liane, mais il avait admiré, en artiste, ce chef-d'œuvre d'humanité, comme il eût admiré l'œuvre d'un grand peintre ou d'un grand sculpteur.

Quand cette première soirée les réunit au salon, il prit un nouveau plaisir à regarder les beaux cheveux cuivrés caressés par les derniers rayons du jour finissant. Elle était merveilleusement drapée de soies chatoyantes qui dégageaient des épaules et des bras d'un galbe irréprochable, et ce fut un enchantement pour lui de l'entendre chanter, d'une superbe voix de contralto, quelques airs des meilleurs opéras à la mode, ou l'une de ces vieilles ballades anglaises qu'il aimait par-dessus tout. Mais chose curieuse, la griserie de ces heures charmantes n'éveillait en lui d'autres sentiments que le souvenir de Liane et le désir ardent de la revoir au plus tôt.

Pourtant, dès le lendemain, après une longue conversation avec la jeune fille, il dut convenir en lui-même que son pouvoir de séduction était encore supérieur à sa beauté. Elle causait intelligemment, mais sans la moindre pédanterie et son visage était étonnamment expressif parce que ses yeux changeaient aux reflets des idées. Comme ils en venaient sur une sentimentalité bien démodée de nos jours, elle avoua sa sympathie pour ces échos d'autrefois. Il sourit :

— C'est presque une faute contre l'étiquette, Miss d'Essex, dit-il en riant, le sentiment ne se porte plus.

— Dire qu'il ne s'avoue plus serait plus exact, dit-elle avec son grave et charmant sourire.

— Le croyez-vous vraiment ? demanda-t-il, pensant à Liane, si semblable aux héroïnes des antiques ballades, croyante et confiante comme elles, sachant elle aussi le langage des fleurs et des oiseaux et sentant, d'instinct, la poésie de l'amour.

*A Suivre*


32e ANNÉE — N° 294 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — VENDREDI 28 DEC. 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.00
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

00653

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 159

ABONNEMENTS
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 33 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Étranger A) | 30 | 60 | 120 |
| Étranger B) | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



BIBLIOTHÈQUE [stamp]


## Le projet d'Electrification générale de la Corse

### Les Secteurs

Il a été dit que l'électrification générale de la Corse coûterait 80 millions, ce qui ne permet pas au département, subissant une charge de 40 % de la dépense totale, d'envisager dans le même temps l'électrification générale de l'île.

On va donc procéder par étapes, étant entendu que le projet technique et le projet financier s'appliquent à l'électrification générale.

Nous y reviendrons, du reste, pour constater comment a été établie cette double prévision.

D'autre part, le projet conçu par le Génie Rural divise la Corse en cinq secteurs. En six même, si l'on tient compte du secteur de la Balagne ; mais ce dernier ne nous intéresse plus puisque les travaux d'électrification sont en cours et seront terminés en 1929.

Les autres secteurs prévus sont :

Le secteur du Nord et du Nord-Est qui comprend 125 communes des arrondissements de Bastia et de Corte, une région partant des contours montagneux de la Castagniccia et aboutissant au Nord du Cap Corse.

Le secteur du Sud, qui comprend 79 communes des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène et une région partant du Nord de l'arrondissement d'Ajaccio aboutissant à l'extrême Sud exclu.

Le secteur de la vallée de la Gravona comprenant les dix communes de cette vallée.

Le secteur du centre comprenant les cantons de Corte et de Venaco.

Le secteur de l'extrême Sud comprenant les cantons de Bonifacio et de Porto-Vecchio et les communes de Sotta, Figari et Pianottoli.

On remarquera que toutes les communes de la Corse, ni tous les cantons, ne sont pas compris dans les secteurs. Pas plus qu'on n'a pu ajouter le canton d'Olmi-Capella au secteur de la Balagne, la même distraction a dû être faite pour certains cantons de l'arrondissement de Corte.

Il s'agit là d'une nécessité impérieuse établie par les études techniques du Génie Rural. Mais de même que les secteurs du centre, de la vallée de la Gravona, de l'extrême Sud, qui n'avaient pu être compris dans les grands secteurs du Nord et du Nord-Est, et du Sud, se sont mis en mesure, par la constitution légale de syndicats intercommunaux, de profiter des dispositions de la loi, de même il sera possible à ces centres distraits par une nécessité technique de s'engager dans la même voie. Eventuellement, on pourra étudier la possibilité de les satisfaire par des dessertes.

Une électrification qui comprend près de 300 communes et qui va de l'extrême Nord à l'extrême Sud et de l'Est à l'Ouest n'en est pas moins une électrification générale qui se complètera peu à peu et d'autant plus facilement que six groupes principaux seront électrifiés, ne laissant plus que quelques « trous » d'ombre, si l'on peut ainsi parler, que l'on comblera aisément. On aura fait le plus, on pourra faire le moins.

Trois secteurs sur les cinq qui se sont mis en instance d'électrification ont accompli une grande partie des formalités nécessaires.

Ces formalités sont : l'étude des projets par le Génie Rural constatant la viabilité technique et établissant leur coût approximatif, les délibérations favorables du Conseil général et des communes prenant les engagements financiers nécessaires, la constitution des syndicats et la subvention de principe de l'Etat.

Il reste à constituer les syndicats des secteurs du centre et de l'extrême Sud, dont les projets ont reçu l'approbation du Conseil général.

Les groupes-secteurs du Nord et Nord-Est et du Sud sont eux, investis de la subvention de principe de l'Etat. Ils sont au point pour la réalisation des projets qui les concernent, dès que les dernières formalités qui appartiennent à leurs syndicats auront été faites, notamment le choix d'un entrepreneur.

Les ressources financières sont créées sur la base d'une électrification par étapes, une somme de 25 millions ayant été réservée par le Conseil général pour l'exécution de la première tranche des travaux intéressant les secteurs du Nord, du Sud, du centre et de l'extrême Sud.

Au cours de cette série, nous examinerons la situation particulière à chaque secteur, ainsi que les dispositions financières d'ensemble prises par le Conseil général, ce qu'on appelle le programme financier de l'opération que le Conseil général a mis au point et établi au cours de sa dernière session, sous les réserves de fragmentation indispensable des travaux. Le Conseil général n'a pu que prononcer cette fragmentation des ressources. Il appartient aux syndicats non seulement de choisir les entrepreneurs mais aussi d'établir le programme de la première étape, conseillés par un Comité consultatif et par les avis éclairés du Génie Rural.

P.B.

## L'ELECTION DE TERRA-NOVA

### Réponse à M. Gaudin

M. Gaudin, après avoir ruminé pendant toute une semaine ce qu'il appelle nos commentaires sur l'acquittement du Bureau électoral, se serait aperçu que nous avons voulu enfermer « l'Univers » dans notre bonne ville de Bastia. Quelle compression !

Les Bastiais l'ont échappé belle.

Nous pourrions plaider, s'il y avait lieu, cependant, les circonstances atténuantes, car, pressé par le temps, il ne nous est pas possible comme à M. Gaudin de réfléchir toute une semaine pour commenter un événement ou « des commentaires ». Si le terme « universellement » est impropre, nous consentons à le retirer.

En l'employant, nous avons certainement commis une « sottise » moins lourde, moins criarde que celle imputable à M. Gaudin de traîner sur les bancs de la police correctionnelle des honnêtes gens et des gens loyaux.

En outre, le fin juriste qu'est M. Gaudin, fait dans ses super-commentaires une déplorable confusion : il prend le Tribunal correctionnel pour le Conseil d'Etat : M. Gaudin écrit « Il (Il c'est le Petit Bastiais), trouve normal que le bureau de vote ayant à résoudre « un cas délicat de droit électoral ait précisément adopté la solution que nous connaissons et que le Conseil d'Etat, l'article 9 (?) de la loi de 1913, et tous les conseils de droit, condamnent ».

M. Gaudin, avez-vous cité vos anciens amis devant le Conseil d'Etat ou devant le Tribunal correctionnel ? En tout cas, nos commentaires portaient sur une décision du Tribunal correctionnel.

Le Tribunal, qui n'a été appelé à statuer qu'en raison de la constitution de partie-civile émanant de vos amis, a dû s'inspirer, dans son jugement puissamment motivé et des intentions des poursuivants et des usages respectés — je vous fais grâce d'universellement — à Bastia.

Il fut un Bureau électoral, placé dans l'Univers non loin du Bureau de Tervanova, qui, le même soir, accomplit le même acte.

D'où vient qu'il n'a pas été inquiété ?

Le bon sens répond : « C'est que l'acte en question ne constitue pas un délit ».

Pourquoi donc les magistrats qui n'ont pas condamné vos anciens amis n'auraient pas jugé en toute indépendance ?

Pourquoi donc seraient-ils été intimidés même par des Pastilles ? Si un pseudo pontife s'est dérangé, c'est votre ancien [illegible] M. Pierangeli, et je ne sache pas que ce dernier ait fait une démarche en faveur de MM. [illegible], Ollivari, Dardy, Patrimonio, Lota.

En l'occurrence, M. Gaudin, il existe un grand coupable, qui vous réserve d'ailleurs d'autres surprises désagréables ; ce grand coupable c'est le... corps électoral de Bastia, je ne veux pas parler du suffrage universel pour ne pas choquer vos oreilles.

Martin BIANCONI.

## Le scandale de la Gazette du Franc

### M. Anquetil, directeur de la "Rumeur" est inculpé et écroué à la Santé

*Paris, 27 décembre.* — Le juge d'instruction, ayant appris que Mme Hanau avait versé à la fin septembre, cent cinquante mille francs pour faire arrêter la campagne déclanchée par le journal « La Rumeur » contre la « Gazette du Franc » a demandé des reçus prouvant ce versement.

En possession de ces pièces le juge décida l'arrestation de M. Anquetil et le convoqua à son Cabinet à 17 heures.

— Je vous inculpe, lui dit le juge, d'escroquerie, de complicité et de recel.

M. Anquetil prétendit ne pas avoir eu connaissance de ces reçus. Le juge convoqua alors M. Amar, par l'intermédiaire duquel Mme Hanau avait versé les cent cinquante mille francs.

M. Amar déclara :

— Je dois entrer en relation avec M. Anquetil en apportant à la « Rumeur » une affaire. J'étais également en relation avec Mme Hanau. Celle-ci me demanda si je pouvais faire cesser la campagne de ce journal en y mettant le prix.

« Je me rendis auprès de M. Anquetil qui accepta la proposition moyennant le versement de cent cinquante mille francs.

« Je fis les deux versements de la main à la main, tirant sur mon chéquier personnel un chèque de soixante-quinze mille francs que Mme Hanau me remboursa le lendemain. Je lui donnais en même temps soixante-quinze mille francs en numéraire.

« Le 3 décembre, les affaires de Mme Hanau devenant inquiétantes, Anquetil vint me trouver, me proposant de rendre l'argent.

« Mme Hanau refusa disant que les experts avaient pris les reçus en perquisitionnant. M. Anquetil donna alors le chèque de soixante quinze mille francs à M. Amar. Ce chèque ne devait être jamais encaissé, étant payable le 31 décembre et devait permettre à M. Anquetil d'expliquer l'origine du chèque de soixante quinze mille francs que M. Amar lui avait remis le 28 novembre. »

Après la déposition de M. Amar le juge a signifié à M. Anquetil qu'il le mettait sous mandat de dépôt et le faisait écrouer à la prison de la Santé.

M. Anquetil a choisi comme avocats maîtres Henri Robert, Pierre Laval et Alexandre Zévaès.

## Le relèvement de l'indemnité parlementaire

*Paris, 27 décembre.* — Les sénateurs ont paru vivement émus des conciliabules qui se sont tenus à diverses reprises dans le salon réservé aux ministres au cours de la séance de l'après-midi.

Il y a eu un entretien Chéron-Poincaré, puis les autres ministres ont parlé également avec M. Chéron, la conversation a duré environ trois quarts d'heure.

Devant la campagne contre le relèvement de l'indemnité parlementaire le Gouvernement, inquiet, en délibérait de nouveau.

M. Poincaré trouvait que le moment n'était pas propice ; les membres du Cabinet lui firent remarquer qu'on devait chercher un texte transactionnel.

M. Poincaré laissa ses collaborateurs désigner M. Chéron pour assister à la réunion officieuse du petit Luxembourg où fut admis le principe de l'augmentation de 1250 francs pour les incompatibilités parlementaires.

On examinera le rapport de M. Pérès. M. Poincaré sera entendu.

On proposera peut être la disjonction qui sera sans doute acceptée.

## Le statut de la Radio-diffusion

*Paris, 27 décembre.* — M. Dacos, député de la Haute Garonne, vient de déposer un amendement au projet de loi tendant à organiser le régime de la radio-diffusion.

Cet amendement a pour but de rattacher l'office national prévu à l'article [illegible] non au ministère de l'Intérieur, ainsi que le propose le projet du Gouvernement, mais au ministère de l'Instruction Publique.

M. Dacos tire ses arguments de l'exposé des motifs du Gouvernement, exposé où il est dit que la radio-diffusion est un instrument incomparable d'enseignement, servant à la formation intellectuelle de la Nation entière.

# AU SÉNAT

## La discussion de la Loi des Finances

### La Haute Assemblée adopte rapidement divers articles

*Paris, 27 décembre.* — La séance du Sénat est ouverte à 9 heures 40, sous la présidence de *M. Doumer.*

*M. Chéron*, ministre des Finances, est au banc du Gouvernement.

On commence l'examen de la loi de Finances.

Suivant l'habitude l'article premier est réservé.

**LES PENSIONS DES ASCENDANTS**

Sur l'article deux, relatif à l'impôt sur les salaires des bénéfices des professions non commerciales, etc, *M. Carrère* dit qu'on ne devrait pas refuser tout droit à la pension aux ascendants victimes de la guerre payant un faible impôt sur le revenu.

*M. Chéron* répond que la situation des ascendants a été déjà améliorée directement ; elle le sera encore indirectement par le texte actuellement soumis au Sénat.

Les articles deux et trois sont adoptés sans changement.

**LES REMUNERATIONS AUX GERANTS ET ADMINISTRATEURS DE SOCIETES**

Sur l'article trois bis, *M. Manceau* développe un amendement suivant lequel les rémunérations allouées aux administrateurs délégués et associés-gérants ne seraient incorporées aux frais généraux et considérées comme salaires que jusqu'à concurrence de cinq pour cent du capital social versé et de la somme totale de deux cent mille francs.

*M. Chéron* combat vivement cette proposition, ajoutant que l'adoption ou la disjonction priverait le Trésor d'une ressource de vingt millions et favoriserait les grandes Sociétés au détriment des petites.

*MM. Hervey* et *Ecard* expriment le même avis mais ils disent que cela n'est pas suffisant.

La disjonction, mise aux voix, est repoussée.

Une longue discussion s'engage aussitôt en vue du rejet ou de l'acceptation de l'amendement Manceau.

*MM. Clémentel, Sevre* et *Langlois* parlent successivement.

Ce dernier présente un nouveau texte limitant la rémunération aux gérants admis à la déduction à cinquante mille francs par gérant, le nombre de ceux-ci ne pouvant pas être supérieur à cinq.

Après de nouvelles interventions l'article trois bis, tel qu'il est proposé par la Commission des Finances, est adopté par trois cent vingt une voix.

L'article quatre est adopté.

**LA PATENTE DES ENTREPRENEURS DES TRAVAUX PUBLICS**

A l'article quatre ter, concernant l'exemption de patente spéciale de l'entrepreneur des Travaux Publics, *M. Dherbecourt* demande qu'on facilite l'application de la loi Loucheur pour les marchés passés par les offices d'habitations à bon marché.

Sur la promesse de *M. Chéron* d'examiner la question dans le prochain collectif la disjonction est prononcée et l'article est adopté.

Les articles cinq à neuf sont adoptés sans changement.

L'article relatif aux façonniers est adopté, après intervention de *M. Chéron.*

La suite de la discussion est renvoyée à cet après-midi.

La séance est levée à 12 heures 30.

### Séance de l'après-midi

La séance du Sénat est ouverte à 15 heures 30, sous la présidence de M. Doumer.

*M. Chéron* est au banc du Gouvernement.

Le Sénat reprend la discussion du budget de 1929.

**LA REDEVANCE DES MINES**

Il examine l'article dix relatif à la redevance des mines.

*M. Fargeon* en avait demandé la disjonction, le Comité consultatif des mines n'en ayant pas été saisi.

*M. Chéron* accepte la disjonction pour le dernier paragraphe de cet article et le surplus est adopté après discussion.

Les articles douze (contributions foncières) et treize (dégrèvement des cotes indûment imposées) sont adoptés.

Les articles quatorze, (frais de poursuites à recouvrer), quinze (simplification, ajournement et suppression des formalités d'enregistrement), sont adoptés.

Il en est de même des articles 16 (titres étrangers non abonnés), 16 bis (réglementation des actions, apport et transfert des titres nominatifs).

Sont également votés les articles 17, 17 ter et 18 (impôt sur les revenus des créances).

**L'IMPOT SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES**

L'article 18 ter (impôt sur le chiffre d'affaires) donne lieu à un long débat auquel prennent part *MM. Charles Dumont*, rapporteur général, *Mijean, de Rougé*, qui soutient que la désertion des campagnes résulte de l'insuffisance de la rémunération du travail agricole et de l'insécurité du lendemain. Il termine en demandant au Sénat de repousser le texte de la Commission des Finances.

*M. Chéron*, ministre des Finances, intervient en déclarant que si le Sénat est divisé il peut proposer une chose c'est de déposer un projet de statut relatif aux coopératives agricoles, dès le début de 1929.

En attendant, il conseille de voter ce qui écarte la fraude puisque là-dessus l'accord est général.

Le ministre des Finances souligne qu'il ne peut y avoir d'exonération en dehors des prescriptions de la loi.

*M. Fernand David*, après quelques réserves, déclare s'en tenir au texte que le ministre avait accepté devant la Chambre c'est à dire que le président de la Commission d'Agriculture demande que les coopératives meunières, [illegible] même si leur moulin n'est que loué.

*M. Chéron*, répondant à des observations sur les prétendus privilèges des agriculteurs, rappelle ce que le Gouvernement a fait pour eux et ce que lui-même a fait personnellement.

**UNE SUSPENSION DE SEANCE**

Le ministre pour trouver un terrain d'entente demande une suspension de trente minutes.

La séance est suspendue à 17 heures.

Au début de la séance de l'après-midi, M. Doumer avait fait connaître au Sénat que *M. Pasquet* demandait à interpeller le Gouvernement sur sa politique sociale. Il a été décidé que la date de la discussion sera fixée après le vote du budget.

La séance est reprise à 18 heures 30.

*M. Charles Dumont* remarque que la réunion de la Commission des Finances a abouti à l'acceptation du texte voté par la Chambre sous réserve que le Gouvernement soumettra prochainement au Parlement un statut des coopératives.

*M. Chéron* remercie la Commission des Finances et M. Fernand David de l'esprit de transaction dont ils ont fait preuve.

Il accepte lui aussi le texte de la Chambre et promet que l'article 18 quater sera appliqué dans un esprit large.

A divers cas particuliers qui lui sont exposés *M. Chéron* répond qu'il les examinera mais qu'il ne peut improviser.

L'article 18 quinquiès est adopté. L'article 19 ter également, sur la taxe des spectacles en faveur des Sociétés sportives.

L'article 20 est également adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin à 9 heures 30.

La séance est levée à 20 heures.

## L'Affaire Klotz

**Me TORRES RECLAME UNE CONTRE-EXPERTISE**

*Paris, 27 décembre.* — M. Klotz, dont les médecins aliénistes viennent de conclure à la complète responsabilité mentale, sera transféré à la prison de la Santé et l'information ouverte contre lui va suivre son cours.

Maître Torrès a demandé une contre-expertise mentale au juge d'instruction.

**LA MAISON KELNER SE DESISTE**

*Paris, 27 décembre.* — La Société Kellner, qui avait déposé contre M. Klotz, une plainte en émission de chèque sans provision, se désiste de sa plainte, n'estimant pas, dit-elle, que la défaillance d'un de ses débiteurs doit comporter une sanction ayant une répercussion dans le monde entier, frappant inutilement un ancien plénipotentiaire de la France à l'heure de la paix.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

## La question des incompatibilités parlementaires

**UNE INTERVIEW DE M. EMILE SARI**

*Paris, 27 décembre.* — Au sujet des incompatibilités parlementaires « Paris-Midi » a recueilli l'opinion de quelques sénateurs notamment celle de *M. Emile Sari*, sénateur-maire de Bastia, qui attend le texte de la Commission pour se prononcer.

« Il n'est question, ni plus ni moins, dit-il, de doser la moralité des élus d'imposer des limites dans l'exercice des professions.

« Il faut donc trouver une formule bien délicate en elle-même. Je vous avoue que je préfère laisser ce soin à nos spécialistes du Droit. »

## Coq-à-l'âne

*M. Alexandre Gaudin a demandé une longue audience à un avocat distingué du barreau de Bastia.*

— Bonjour, maître. Vous connaissez l'objet de ma visite. J'ai l'intention d'assigner devant le Tribunal correctionnel les membres du bureau électoral du canton de Terra-Nova qui ont proclamé élu mon concurrent, M. Quilici. Qu'en pensez-vous ?

— Je suppose que vous avez déjà étudié la question à fond. Vous êtes [illegible] à la Cour.

— Hum ! Le droit et moi, nous n'avons jamais été bons amis. Passons. Au surplus, j'ai toujours professé que le droit en matière électorale, ça se crée.

— Pas toujours. Si je me rappelle notre dernier entretien, vous reprochez aux membres du bureau d'avoir considéré comme des suffrages nuls des bulletins portant les noms de MM. Sari et Pierangeli.

— C'est cela.

— Vous n'ignorez pas que c'est là une question de droit administratif électoral qui fait l'objet de longues polémiques.

— On me l'a dit.

— Il est difficile de soutenir que ces messieurs du bureau n'ont pas pu se tromper, et que dès lors, ils ont été de mauvaise foi. Est-ce qu'ils sont forts en droit électoral ?

— Hélas, ils m'ont mis dans le sac. Je sais en tout cas qu'ils sont très intelligents. Voyez comme cette « brute » de Santelli a tenu bon.

— Mais alors, comment expliquer qu'ils se soient mis dans l'embarras s'ils sont si intelligents ?

— N'a-t-on pas dit que Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre ?

— Oui, mais j'ai entendu dire cela à propos de vous !

*M. Gaudin se lève, les yeux hors des orbites, l'écume aux lèvres :*

— Je vous en prie, maître, ne me torturez pas. Il y a des mois que je ne dors plus en pensant que j'ai été tenu en échec par ce paysan des montagnes de Soveria.

Entre nous, j'avoue mon humiliation. Car, enfin, je sais que le droit électoral, la majorité absolue, les suffrages exprimés, tout cela c'est de la... fumisterie. Ce qui est vrai, c'est que j'ai eu moins de voix que Quilici, et il faut que mes électeurs oublient, — au moins jusqu'aux élections municipales, — que j'ai subi cet échec. Il est nécessaire que je les tienne en haleine et que je remonte leur moral affaissé.

Acquittement, condamnation, peu m'importe. Il faut qu'on intimide le corps électoral. Il y va de ma fortune politique.

Ne m'obligez pas à vous dire que moi même j'aurais statué comme Santelli et ses amis. La question n'est pas là. Il faut bluffer. Je vous en conjure, lancez cette assignation.

— *L'avocat à voix basse.* — Jupiter rend fous ceux qu'il veut perdre.

UN PAYSAN DE FURIANI.

*Pour copie conforme :*
LE BAVARD.

## AVIS A NOS ABONNES

*Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le*

31 DECEMBRE 1928

*afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans retard, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.*

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

PIETRALBA. — M. l'abbé Pasqual, curé d'Olmo est nommé curé doyen à Pietralba.

Nous souhaitons à ce sympathique ecclésiastique une heureuse bienvenue dans sa nouvelle paroisse.

## AJACCIO

*Chambre de commerce.* — Les électeurs consulaires des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène étaient appelés dimanche, 23 décembre, à élire un membre de la Chambre de Commerce en remplacement de M. Leonzi, membre sortant, qui n'avait pu être proclamé aux élections du 9 décembre dernier, faute par lui d'avoir déclaré sa candidature dans les délais légaux en même temps que les trois autres candidats élus. M. Leonzi n'avait pas de concurrent. Il a été élu.

*Deuil.* — Nous apprenons avec regret la mort de M. Bourgar, artiste-peintre de talent, ancien contrôleur des domaines et régies en Indochine, qui s'était établi parmi nous.

[illegible]

Nos meilleurs vœux.

## Bibliographie

DOMINIQUE DUNOIS. — *Georgette Garou*, 1 volume collection nouvelle : 12 francs. — (Calmann-Lévy, éditeurs).

Le roman de Dominique Dunois débute par la peinture, vigoureusement colorée, des noces de Georgette Garou et de Didier. Georgette Garou est une jeune et robuste paysanne qui fait dans son village figure d'héritière : orpheline, elle vit seule en effet avec sa grand-mère, la vieille Garou, qui possède une bonne ferme où, en dépit de son grand âge, elle travaille elle-même comme une servante. Quant à Didier ce n'est qu'un domestique de la ferme. Qu'importe ? il travaillera bien, il est robuste, que peut-on souhaiter de mieux, quand on n'a qu'une préoccupation : faire valoir le domaine ?

[illegible]

Georges de PROUVES.

## L'épidémie de Grippe aux Etats-Unis

Washington, 27 décembre. — Le Département de l'Hygiène annonce qu'au cours de la semaine se terminant le 22 décembre, 150.000 nouveaux cas de grippe ont été enregistrés dans les Etats.

Depuis le début de cette sorte d'épidémie trois millions de cas ont été enregistrés.

# Les Corses Partout

### LES OBSÈQUES DE M. VINCIGUERRA COMMISSAIRE CENTRAL DE POLICE A ALGER

Le 17 décembre, à 14 heures, ont eu lieu les obsèques de M. Raphaël Vinciguerra, commissaire central de la ville d'Alger, décédé le 16.

Bien avant l'heure fixée, une foule nombreuse stationnait aux abords du domicile du défunt, parmi laquelle on remarquait toutes les personnalités et notabilités algériennes, et les autorités civiles et militaires.

A 14 heures, le cortège s'ébranle. Le drap de la famille était tenu par Vino Vinciguerra, le fils et les neveux du défunt ; derrière suivaient un drap de l'Amicale des commissaires de police et un drap de la « Mutuelle Corse » et des « Corses d'Alger ». La clique de l'Association de la Police municipale, précédée du drapeau, marchait devant le corbillard, jouant des airs funèbres.

Après un premier arrêt pour permettre aux personnes qui ne pouvaient se rendre jusqu'au cimetière, de présenter leurs condoléances à la famille, le cortège se rendit au cimetière de Saint-Eugène.

Le cercueil, sur lequel étaient déposés le képi et la tunique du défunt, fut placé à l'entrée de la nécropole, où furent prononcés plusieurs discours d'adieu.

M. Sciiere, président des Anciens Elèves des écoles militaires préparatoires et des anciens enfants de troupe, prit le premier la parole.

MM. Paoli, vice-président de la « Mutuelle Corse » ; Mezu, président de l'Amicale de la Police municipale, et Cobani, président de l'Amicale des Commissaires, lui succédèrent.

[illegible]

M. Rafli, maire d'Alger, prit alors la parole. Il s'exprima ainsi :

« Mesdames, Messieurs,

« Il y a quatre ans, à quelques jours à peine d'intervalle, je venais rendre, à cette même place, un dernier hommage à la mémoire de M. Mathieu Vinciguerra, commissaire central, terrassé en pleine force par un mal impitoyable.

[illegible]

« Il débuta en 1908, à Sfax (Tunisie), où il fut nommé commissaire de police. Il remplissait ensuite ces fonctions à Sétif, Tougit, puis était affecté à Alger, dans la police départementale. Ses excellents services le font nommer commissaire central à Bône, qu'il quitte en 1922, pour venir exercer les mêmes fonctions à Blida. L'année 1924 le voit commissaire des travaux, adjoint à M. Masse. Il lui succède le 15 janvier 1927.

« Partout, il avait fait preuve de ses grandes qualités. Homme intègre, il était dévoué dans toute l'acception du terme aux fonctionnaires, aux chefs, aux collaborateurs, aux subordonnés et aux amis. Son zèle et sa conscience du devoir ne furent jamais mis en défaut. Le jour, la nuit, par tous les temps, Vinciguerra était là où sa présence était nécessaire.

« Ce fut pour tous une douloureuse stupeur à l'annonce de sa mort. Il avait toute la sympathie et l'affection de tous. L'autorité municipale, judiciaire et préfectorale avait reconnu ses mérites. Il allait être nommé chevalier de la Légion d'honneur.

« Il y a 5 ans à peine, le préfet donnait son frère, M. Mathieu Vinciguerra, en exemple à ses successeurs. La police confondra les deux noms dans le même souvenir ému et reconnaissant.

« Je m'incline très bas devant la dépouille, devant son fils qu'il aimait tant et sa veuve. »

Ce fut alors la douloureuse cérémonie de l'inhumation au milieu d'un silence religieux.

Encore une fois, nous nous inclinons respectueusement devant la dépouille mortelle de M. Vinciguerra qui tant de fois facilita avec empressement notre tâche et nous exprimons nos condoléances les plus sincères et les plus émues à Mme Vinciguerra, à son fils Charles et à ses neveux, MM. Laurent et Jules Vinciguerra et à toute la famille du tant regretté commissaire central.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

*Quelques lettres se demandent toujours quel fut le véritable auteur des Cent Nouvelles Nouvelles, contes imités de Boccace, que l'on attribue au fils de Charles VII — plus tard Louis XI — ou à Antoine de la Salle.*

*Des recherches récentes permettent de supposer que cet ouvrage de « haulte gresse », qui n'en est pas moins précieux pour nous éclairer sur la littérature de l'époque, serait de la plume de Philippe Pot, chambellan de Philippe le Bon, duc de Bourgogne.*

[illegible]

Gabriel Bauze.

### Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, vendredi 28 décembre 1928 ; 362e jour de l'année, 3 à venir.

Aujourd'hui : Saints Innocents.

Demain : Saint Thomas.

EPHEMERIDES CORSES. — 28 décembre 1733. — L'empereur d'Autriche ratifie le traité de Corte signé entre les Corses et les Génois, grâce à l'intermédiaire des généraux Autrichiens.

Cette ratification vint à la suite de réclamations que les Corses avaient envoyées à ce souverain, relativement à l'arrestation arbitraire des quatre chefs de la dernière insurrection.

L'Empereur donnait sa parole d'Empereur et d'Archiduc que désormais les Corses jouiraient sûrement et absolument des fruits de la bénignité de la République envers eux.

Les ennemis du Progrès ne lisent pas Le Petit Bastiais

# INFORMATIONS LOCALES

## Dans les groupements

### Association des Parents d'élèves des établissements d'Enseignement

Le président de l'Association des parents d'élèves de notre ville porte à la connaissance des membres de cette association la suite qu'ont reçue des vœux précédemment émis par le Comité ou par l'Assemblée d'octobre.

DEDOUBLEMENT DE CERTAINES CLASSES DU LYCEE SURPEUPLEES VACANCES DE CHAIRES

En réponse à la communication de l'Association du 22 novembre, M. le Ministre de l'Instruction Publique, reconnaissant le bien-fondé de ces « desiderata », promet de procéder, à bref délai, aux nominations utiles pour obvier aux inconvénients du surpeuplement d'élèves dans certaines classes. Il convient d'indiquer ici, que le Lycée de Bastia, qui compte 1.100 élèves, est le septième de France, par ordre d'importance.

Malheureusement l'Administration Universitaire manque de personnel, surtout en Lettres, Langues vivantes et Histoire.

Mais le Ministre envisage de prochaines créations d'emplois au Lycée, en Mathématiques et en Physique, de façon que presque toutes les heures supplémentaires, de ce chef, soient supprimées, en même temps que la classe de troisième A A'B sera dédoublée pour cet enseignement.

Il est, en outre, disposé à créer des heures supplémentaires dans les matières suivantes :

En troisième, Français (2 heures) ; Mathématiques, (2 heures) ;

En quatrième, Billau (1 heure d'exercice pratique) ;

En sixième, Anglais (1 heure d'exercice pratique).

VŒU TRANSMIS A LA FACULTE DES SCIENCES DE MARSEILLE, ET RELATIF A LA PUBLICATION DES COURS.

M. le Doyen de la Faculté des Sciences n'a pu donner une suite favorable à ce vœu, émis par l'assemblée générale de l'Association.

La publication des cours professés dans les Facultés est laissée à la libre appréciation de chaque professeur. D'autre part, si la pratique des cours autographiés — suivie dans certaines Facultés, — offre quelques avantages, le Doyen fait observer qu'elle présente aussi de graves inconvénients, en permettant aux étudiants de ne pas assister aux cours.

[illegible]

## Dans l'Enseignement

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune ami, M. Horace Agostini, répétiteur au Collège d'Antibes, vient d'être nommé au Lycée de Bastia en remplacement de M. Mullodo, professeur-adjoint.

## Nécrologie

La pénible nouvelle se répandait récemment à Bastia du décès survenu subitement, à Nice, de M. Paul Mathieu, représentant de Commerce dans notre ville, fils de Mme et M. Mathieu, contrôleur principal des Douanes.

M. Paul Mathieu était âgé de 24 ans à peine lorsqu'il y a quelque temps, une terrible maladie l'obligeait à s'aliter. Ses nombreux amis ne doutèrent pas que sa robuste constitution aurait eu raison du mal.

Effectivement, après une longue lutte elle prenait le dessus, et c'est en pleine convalescence, au moment même où, sur les quais du port de Nice, il s'apprêtait à prendre passage à bord du paquebot qui devait le ramener parmi nous qu'il succombait à une mort brutale.

Ce grand et solide jeune homme, au regard doux et franc, aux manières si affables, ne comptait dans notre ville que des amis.

A sa libération du service militaire, il s'était consacré à la représentation commerciale et un bel avenir lui était réservé dans cette branche où il pouvait, à loisir, déployer ses qualités d'activité et de probité, qui lui valaient la confiance et l'estime des maisons qu'il représentait et de ses nombreux clients.

Aux obsèques qui eurent lieu en l'Eglise Notre-Dame de Lourdes, une foule nombreuse se pressait autour des malheureux parents dont la douleur faisait peine à voir.

Puisse la manifestation de sympathie dont ils ont été l'objet, atténuer un peu leur douleur.

Nous renouvelons à Mme et M. Mathieu et à leur famille, nos sincères condoléances.

## La Vie Sportive

Une indiscrétion nous apprend que le Conseil d'administration du Cercle Athlétique Bastiais aurait pris la décision de ne plus mettre ses équipes en présence de celles du Sporting Club Bastiais. Cette décision serait la conséquence des incidents qui eurent lieu pendant le match de dimanche dernier.

## Fêtes & Galas

Le grand soir approche...

[illegible]

si qu'un merveilleux cotillon serait distribué aux invités.

Les « bleus » se préoccupent aujourd'hui d'une question primordiale : la distribution des accessoires. Ils ont mis à l'étude un plan fort ingénieux qui permettra d'éviter toute confusion et toute injustice.

Il nous est agréable de faire savoir que les sportifs se sont assurés le précieux concours d'un orchestre sélectionné du « Nasing-Jazz » et du Jojo-Jazz » : cela promet un véritable régal.

Il se confirme ainsi chaque jour davantage que le bal du S.C.B. sera l'un des plus brillants qui ont jamais été donnés dans la Salle des Fêtes.

## Au Port

L'hydravion X.I.F.O. de la Compagnie Air-Union, poursuivant ses voyages d'essais sur la ligne Marseille-Bastia-Naples-Athènes, a amerri, hier matin, dans notre port.

Il en repartira aujourd'hui.

## Nominations

EAUX ET FORETS

M. Antonelli Antoine, garde des eaux et forêts au triage N° 4 du cantonnement d'Aumale, est réintégré, sur sa demande, dans les cadres de la métropole, et affecté au poste non logé d'Isola.

JUSTICE DE PAIX

M. Vincentelli a été déclaré apte aux fonctions de juge de paix, à la suite de l'examen professionnel institué par la loi du 14 juin 1918.

COMMISSAIRES DE POLICE

M. Alessandrini Auguste, commissaire spécial de police adjoint hors classe, 2e échelon, près le gouvernement militaire de Paris, a été nommé commissaire de police, hors classe, 2e échelon, à Vichy.

EMPLOIS RESERVES

M. Susini Antoine-François, ex-maréchal des logis fourrier, du 7e régiment d'artillerie à pied, a été nommé professeur adjoint de 5e classe, et chargé d'enseignement général et de surveillance à l'Ecole d'agriculture de Beaune.

M. Salini Jean-Dominique, candidat militaire au cadre technique, en qualité de forgeron à la manufacture des tabacs de Morlaix.

M. Carrega Hyacinthe, candidat militaire classé, a été nommé ouvrier du cadre de la fabrication à la manufacture des tabacs d'Orléans.

M. Moracciole, candidat militaire classé, a été nommé en qualité de chef des tabacs de Lille.

M. Niecol, candidat militaire classé, atelier de 10e classe à la manufacture a été nommé en qualité de chef d'atelier de 10e classe à la manufacture des tabacs de Reuilly.

M. Marchetti candidat militaire classé, a été nommé en qualité de chef d'atelier de 10e classe à la manufacture des tabacs de Pantin.

## Dans l'Armée

INFANTERIE COLONIALE

Ont été nommés au grade de sergent-chef :

Le sergent Ricaelli Théodore, du 14e régiment de tirailleurs sénégalais.

Le sergent Marchioni Antoine, du premier régiment de tirailleurs sénégalais.

Le sergent Massoni Jean, du dépôt des isolés coloniaux de Dakar.

Le sergent Leca Ange, du 12e régiment de tirailleurs sénégalais.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
29, Boulevard Paoli - Bastia

## AVIS DE DÉCÈS

M. Ignace Ferrandi, Mme Ignace Ferrandi, née Yani, et leurs enfants ; M. Marien, Mme Marien Ferrandi née Dane, et leurs enfants ; Mme J. Laurent Vittini, née Ferrandi, M. J. Laurent Vittini, et leur fille ; Mme Robert Millerioux, née Ferrandi, M. Robert Millerioux, et leur fille ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve JEAN-PAUL FERRANDI née Bosreggi

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée à Bastia, le 27 décembre 1928, munie des Sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu, 3, rue Miot, samedi matin, à 8 heures. L'inhumation aura lieu à La Porta le même jour.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

## AVIS DE MESSE

Toutes les messes qui seront dites demain samedi 29, en l'Eglise Sainte-Marie, le seront pour le repos de l'âme de

MONSIEUR MATHIEU PAUL

La famille assistera à la messe de 10 heures.

5 chevaux seulement mais 4 vastes places.

La 5 CV Peugeot est la seule voiture de cette puissance possédant quatre places. Et non pas de ces places étriquées, interdites aux personnes un peu fortes ou un peu grandes, mais des places tout à fait normales permettant de caser très confortablement jambes et postérieur.

Ses quatre passagers, la 5 CV Peugeot les transporte gaillardement à des moyennes qui feraient envie à plus d'une 10 CV.

Et le prix de revient kilométrique d'une 5 CV avec 4 personnes à bord bat tous les records du bon marché.

Torpédo 5 CV grand luxe ... 14.900 fr.

que vous pouvez payer en 12 mensualités [illegible]

Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.

Il y a plus de cent mille 5 CV Peugeot qui roulent

Pour tous renseignements et essais, s'adresser à

l'Agence Peugeot
13, rue de l'Opéra, Bastia - Télép. 1-31

CONSOMMEZ LES VINS CORSES
RIEN QUE DES VINS CORSES NATURELS

Cervione, (rouge), 11°, 5 ... 2,80
San-Nicolao, (rosé), 12°, 4 ... 2,80

Pour mettre en bouteille :: des premiers crus

Cervione, (rouge), 12°, extra ... 3,80
Patrimonio, (rosé), 13°5, extra sup. ... 4,50

Garanties des régions indiquées

Dégustation gratuite et livraison à domicile sans majoration, bonbonnes prêtées pour 30 jours

Vous trouverez à l'occasion des Fêtes des liqueurs et vins de marques.

à la Cave Moderne
Rue Salvator Viale

## Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 9 h. 15 : [illegible] Regent-Journal ; Entre l'enclume et le marteau, comique.

[illegible] Le Cop Lieu de Ling Tchang, [illegible]

Au prochain programme : [illegible] Bardelys le Magnifique.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 9 h. 15 : Petit poids, comique en 2 parties.

[illegible] Pour Sauver son frère, [illegible]

Au prochain programme : [illegible] Mon Cœur avait raison.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## A LA CHAMBRE

### La ratification de l'accord commercial franco - autrichien

*Paris, 27 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de *M. Flandin.*

*M. Bonnefous* est au banc du Gouvernement.

La Chambre discute le projet de loi portant approbation de l'accord commercial, signé le 16 mai 1928, entre la France et l'Autriche.

M. Bonnefous, ministre du Commerce, expose l'état de la question.

Il rappelle que la révision du tarif douanier a été effectuée par répercussion de l'accord allemand ce qui souleva des protestations de divers pays avec lesquels sont intervenus différents accords commerciaux.

Parmi ces pays sont l'Autriche et la Tchécoslovaquie dont les accords sont aujourd'hui soumis à la ratification de la Chambre.

*M. Barthe* demande que des mesures efficaces soient prises pour la protection des appellations d'origine des vins naturels français à l'étranger.

*M. Fougère*, président de la Commission des Douanes, appuie ces observations et insiste pour que, désormais, le Parlement soit amené à voter en temps utile le tarif douanier général, au lieu de laisser aux négociateurs le soin d'établir ce tarif.

Il demande que notre tarif minimum soit intangible car la France s'est montrée, en cette matière, la plus libérale des Nations.

Les observations sont successivement présentées par *MM. Vaymonz, Lefas* et *Julien Durand*, rapporteur pour avis de la Commission du Commerce.

*M. Loquière* réclame une protection plus forte pour les producteurs du houblon.

*M. Bonnefous*, ministre du Commerce, répond brièvement à tous les orateurs.

A M. Barthe il indique que les conventions soumises à la Chambre prévoient, précisément des mesures pour la protection des appellations d'origine.

Répondant à M. Loquière il annonce que des négociations sont en cours au sujet du dégrèvement des raisins d'Algérie.

En terminant, il déclare que la Chambre accomplira une œuvre qui servira les intérêts de la paix en votant les projets.

La Chambre adopte alors le projet approuvant l'accord commercial avec la Tchécoslovaquie, et les projets modifiant certains droits de douane en application de ces accords.

La séance est levée à 11 heures 30.

La prochaine séance aura lieu demain à 15 heures.

### L'examen des articles du collectif sur les congrégations missionnaires

LA COMMISSION D'ADMINISTRATION GENERALE ENTEND M. TARDIEU

*Paris, 27 décembre.* — La Commission d'administration générale s'est réunie, ce matin sous la présidence de M. Fougère, pour entendre l'exposé de M. André Tardieu, sur l'article 33 du collectif relatif à la dévolution aux Associations cultuelles, régulièrement constituées, des biens ecclésiastiques non encore attribués.

Le ministre de l'Intérieur a fait l'historique de la question de la dévolution des biens de l'Eglise. Il a montré l'évolution qu'elle a subie depuis la loi de 1905 et a marqué les progrès accomplis par suite de la création des Associations diocésaines.

Il a rappelé que celles-ci avaient été jugées par le Conseil d'Etat conformes à la législation et qu'il était nécessaire, dans ces conditions, de procéder désormais à l'attribution à leur profit du reliquat des biens ecclésiastiques non encore dévolus.

Sur l'importance des biens, M. André Tardieu a précisé qu'elle était évaluée à environ vingt-deux millions ce qui représente à peu près quatre pour cent du montant total du patrimoine des anciens établissements du culte.

Sur la proposition de M. Marchandeau, la Commission a décidé de demander au ministre des Affaires étrangères de bien vouloir lui fournir des indications au sujet des articles 33 à 42, concernant les congrégations missionnaires.

Elle ne désignera son rapporteur qu'après cette audition.

M. BRIAND A LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

*Paris, 27 décembre.* — La Commission des Affaires étrangères, réunie sous la présidence de M. Paul Boncour, a entendu M. Briand exposer le rôle des missionnaires qui aident puissamment au rayonnement de la France et à la propagation de notre langue.

M. Briand a déclaré que ce serait une faute grave que de refuser aux congrégations missionnaires les moyens de se recruter. Il a indiqué qu'il y avait urgence et que c'était pour cette raison que le Gouvernement avait cru nécessaire d'adopter cette procédure rapide.

M. Marcel Héraud a demandé au ministre de bien vouloir éclairer la Commission sur le rôle que jouent les congrégations à l'étranger.

M. Briand a promis de communiquer tous les documents dont il pourra disposer.

M. Paul Boncour a remercié le ministre.

## Après l'attentat contre le procureur général Fachot

LE BULLETIN DE SANTE

*Paris, 27 décembre.* — Voici le bulletin de santé communiqué ce matin sur l'état de santé de M. Fachot :

« Etat très satisfaisant, température 37 degrés 5, signé : professeur Hartmann, docteurs Bergeret et Schlissinger. »

L'INTERROGATOIRE DU MEURTRIER

*Paris, 27 décembre.* — M. Mattei, juge d'instruction, cet après-midi en présence de maîtres Berthon et Fourrier, a interrogé au fond Georges Benoit, le meurtrier de M. Fachot.

Parlant d'abondance, Georges Benoit a fait une longue déclaration et a déclaré n'avoir pu supporter l'injustice commise par la Cour de Colmar sur les réquisitions de M. Fachot, en mai 1928.

— Je regrette beaucoup aujourd'hui ce que j'ai fait, dit-il. N'appartenant à aucun groupe autonomiste, j'ai seulement manifesté au retour à Strasbourg de Ricklin et Rossé, en juillet.

En décembre 1927, établi saisonnier à Strasbourg, j'estimais que le gouvernement avait raison de punir ceux qui voulaient redevenir allemands ; en février dernier, mes idées n'avaient pas changé lors du discours du président du Conseil à Strasbourg.

« En mai dernier, à l'ouverture des débats de Colmar, j'étais toujours bon français comme aujourd'hui et aussi bon alsacien. J'ai suivi les débats dans les journaux à Strasbourg, dans le *Courrier de la Basse Alsace*, journal de l'abbé Haegy, publié en langue allemande et dans différents journaux de Paris. Je ne suis jamais allé à Colmar.

« C'est en lisant les dépositions de Müller, de Walter, Brogly et Béron qui témoignèrent en faveur des inculpés, de même qu'en lisant la lettre de Ricklin, qui attaquait le gouvernement, que me vint l'idée d'un procès inventé de toutes pièces et injuste.

« Pendant le procès de Colmar, je lisais de nombreux journaux. Je demandai au curé de Walbourg, où je demeurais chez mon père, de me prêter des livres sur la politique générale.

« Ce curé me remit une collection du journal « Heimat », lequel reproduisait les lettres adressées au président du Conseil par le sénateur Helmer, dénonçant le procureur général Fachot comme un profiteur des biens séquestrés appartenant aux mines des potasses d'Alsace. Ces lectures me convainquirent que M. Fachot était un malhonnête homme. Il me vint l'idée de faire de tirer sur lui ».

Benoit a raconté au juge Savie lesquels et a déclaré :

— Je suis catholique pratiquant et dans l'escalier, quand j'attendais M. Fachot, je faisais des prières pour ne pas le tuer ».

Benoit s'est mis à pleurer longuement et a été reconduit à la Santé.

## L'aviateur Lemaitre victime d'un accident

*Assomption, 27 décembre.* — L'avion de l'aviateur français, capitaine Lemaitre, directeur de l'Ecole d'aviation bolivienne, qui survolait Puerto Suarez a été détruit. L'aviateur est grièvement blessé.

L'aviateur Lemaitre est un de nos meilleurs pilotes.

Après avoir brillamment combattu dans l'armée de l'air, durant les hostilités où il gagna la Légion d'honneur et la Croix de guerre surchargée de palmes et d'étoiles, Lemaitre poursuivit sa carrière d'homme-oiseau. C'est lui qui en compagnie d'Arrachart, eut l'honneur d'être le premier détenteur du record du monde de distance en ligne droite sans escale, après un vol qui, d'Etampes, l'amena à Villa-Cisnéros.

Depuis, il fut maintes fois délégué comme chef de mission à l'étranger. Il y a quelques mois Lemaitre partit pour la Bolivie où il présenta avec Pappareil de grand raid qui fit les plus beaux exploits de la saison passée.

## Le nouveau projet de loi sur les Loyers

*Paris, 27 décembre.* — La Commission de législation civile et criminelle, présidée par M. André Hesse, a commencé ce matin l'étude du projet de loi sur les loyers, déposé par le Gouvernement.

Elle a entendu le rapport de M. Alcide Delmont, qui a exposé le mécanisme général de la loi nouvelle.

La discussion du rapport commencera cet après-midi.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 27 décembre.* — De l' « Ere Nouvelle » (M. François Albert) :

« Je ne suis pas de ceux que séduit le romantisme de l'opposition perpétuelle que pratiquèrent trop souvent les socialistes et je n'ai pas éprouvé le moindre embarras pour le leur déclarer.

« Mais je ne crois pas davantage qu'il faille toujours sacrifier au plat de lentilles d'un maroquin droit d'aînesse qu'on tient d'une longue tradition doctrinale, d'un idéalisme auquel les électeurs ont ajouté la foi politique, réaliste, réalisatrice. Politique de résultats, parfait. Encore, convient-il que les résultats n'aillent pas au rebours de ce qu'on a laissé espérer.

« Or, n'est-ce pas le cas du jour où l'on a dû contracter mariage avec M. Bonnefous, l'auteur de Magic-City...

« Il y a des moments où l'on est plus fort en dehors de la citadelle qu'à l'intérieur d'icelle. Les concessions obtenues par les partis de gauche lors de la discussion budgétaire semblent indiquer que nous traversons l'une de ces périodes. »

Du « Populaire » (M. Paul Faure) :

« La République est une chose, des républicains une autre. La République peut être le meilleur des Gouvernements ou le pire, suivant les hommes et partis qui la dirigent. On ne l'insulte, ni l'attaque quand on demande que la maison soit nettoyée de la cave au grenier. On la défend. »

De la « Volonté » :

« De deux choses l'une : ou bien les cent mille soldats du Reich ne sont pas susceptibles d'encadrer une armée plus nombreuse, et alors nous n'avons pas à nous inquiéter, ou bien les cent mille soldats du Reich peuvent se multiplier, être l'origine d'une armée nombreuse et périlleuse pour notre sécurité et alors le système militaire allemand vaut mieux que le nôtre.

« Nous ne faisons que des sottises coûteuses en accumulant le matériel humain que nous prépare la dernière loi des cadres. »

Du « Quotidien » (M. Pierre Bertrand) :

« Il est permis de se demander à quoi tendent les hommes d'Etat allemands, ce qu'ils préparent, ce qu'ils veulent lorsqu'on les voit jeter sur le tapis toutes les questions à la fois et compliquer à plaisir des débats déjà difficiles par d'autres.

« Ils réclament comme un droit aux puissances créancières de procéder à une nouvelle révision de capacité de paiement du Reich, ce qui sera âprement contesté. Ils ajoutent l'évacuation anticipée de la Rhénanie, suivant le droit affirmé-ils, à l'évacuation anticipée de la Rhénanie. Ils ajoutent enfin l'affirmation de leur droit à absorber l'Autriche. N'est-ce pas beaucoup.

« Parmi les explications que l'on donne de cette attitude générale qui est imposée à tout le pays par quelques meneurs, l'explication la plus simple est évidemment que les Allemands manquent de psychologie et qu'ils l'ont bien montré au cours de la dernière guerre par leur attitude envers les Anglais d'abord, envers les Américains ensuite.

« Cependant n'est-ce pas trop simple ! »

De l' « Œuvre » :

« Si l'on ne donne pas aux députés sans fortune ou de fortune médiocre de quoi remplir leur mandat décemment ; il ne faut pas s'étonner de voir les scandales se multiplier ou bien il faut se résigner à ne voir entrer à la Chambre que les millionnaires. »

## Les obsèques des victimes de l'accident de Saumur

*Saumur, 27 décembre.* — Les obsèques des victimes de l'écroulement du garage de l'Ecole de cavalerie de Saumur ont eu lieu ce matin à 9 heures, au milieu d'une affluence nombreuse et recueillie.

Toutes les autorités civiles et militaires, les détachements de l'Ecole de cavalerie de Saumur, ainsi que les sociétés locales y assistaient. Le préfet de Maine-et-Loire représentait le Gouvernement.

## La révolte afghane

*Londres, 27 décembre.* — Le « Daily Express » annonce que les milieux afghans sont optimistes relativement à l'issue de la lutte.

La nièce du ministre de France à Caboul a été sauvée par un avion britannique qui évacua de Caboul les femmes et les enfants d'Européens.

La reine est arrivée à Tamiahar où le roi l'a accompagnée.

Le souverain est retourné ensuite à Caboul où il a eu un entretien avec trois chefs religieux qui ont refusé de prêcher la guerre sainte contre les rebelles.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

## L'horrible martyr de deux femmes

*Bucarest, 27 décembre.* — Près de Sliven, le sieur Von Fellers, fut découvert [illegible] assassiné. En cherchant l'identité de la victime la police découvrit un nouveau crime horrible.

On reconnut que la victime habitait une maison solitaire, se disant émigré russe et semblant assez fortuné.

Un domestique sourd et muet, qui servit la maison aux agents détruisant sans cesse une trappe dans un couloir du rez-de-chaussée d'où montaient des cris épouvantables.

Les policiers descendirent et trouvèrent une chambre assez bien logée où une femme était enchaînée au mur et en face d'elle sa fille de 15 ans, également enchaînée.

La femme se nommait veuve Woolgmski, dont le mari, ingénieur, fut tué à la guerre ; la veuve avait connu Von Fellers avant son mariage mais elle lui avait préféré Woolgmski dont elle avait eu une fille.

Il y a dix ans elle rencontra Von Fellers qui lui assura que son mari vivait encore et qu'il allait la conduire auprès de lui. Mais c'était un piège et l'enferma dans la maison où elle fut trouvée.

La veuve subit les violences de Von Fellers et dut assister enchaînée à plusieurs viols de sa fille par le monstre.

La justice immanente châtia Von Fellers en le laissant tomber sous les coups d'assassins à leur tour traqués.

## Encore un banquier véreux qui disparait

*Paris, 27 décembre.* — Sur mandat de M. Austibert, juge d'instruction, M. Lefèvre, commissaire aux délégations judiciaires, a procédé à une enquête sur les agissements de M. Pierre-René Gauch établi banquier, 51, rue Chaussée d'Antin, qui, par circulaire, adressait à sa clientèle des offres de surveiller leurs portefeuilles, et préconisait certaines valeurs.

Il avait déjà des agents à Châteauroux, Chatellerault, Poitiers, Dieppe, Le Creusot, Montpellier et Perpignan, et avait réussi à se procurer de nombreux titres et de l'argent.

Il a disparu en emportant 300.00 fr.

La perquisition faite par M. Lefèvre a permis de constater que la caisse était vide et la comptabilité nulle.

Les comptes en banque sont frappés d'opposition ainsi que les titres, remis en dépôt dans les établissements financiers.

M. Gauch a émis également un chèque sans provision.

L'escroc est activement recherché.

## La maladie du roi Georges V

*Londres, 27 décembre.* — Le roi a passé une nuit calme. Il y a peu de changement dans son état.

UNE AGGRAVATION

*Londres, 27 décembre.* — L'état de santé du roi n'est pas aussi satisfaisant aujourd'hui. Le souverain manque d'appétit. Ses forces se sont moins bien maintenues. Le pouls reste régulier.

L'HOCCO-RHUM tue la GRIPPE

## La convocation de la conférence préparatoire du Désarmement

*Washington, 27 décembre.* — Les puissances faisant partie de la Société des Nations ont informé le Gouvernement américain de leur intention de convoquer la Commission préparatoire du désarmement en avril prochain et ont demandé si les Etats-Unis avaient une objection quelconque à formuler à la convocation et s'ils se feront représenter comme précédemment.

Cette convocation qui se fait juste après la prise de pouvoir par le président élu, donne à espérer que cette Commission profitera des bonnes dispositions de M. Hoover à propos du désarmement.

Néanmoins, on ne prévoit pas de grand changements pour un avenir prochain.

## Pour la protection de l'épargne

*Paris, 27 décembre.* — Le groupe radical socialiste de la Chambre a décidé dans la matinée de déposer une proposition de loi tendant à la protection de l'Epargne publique.

Le texte comprend trois ordres de mesures : 1° contrôle des Sociétés anonymes, 2° réorganisation du marché financier, 3° réglementation de la profession de banquier.

Le groupe a décidé, en outre, de maintenir sa position relativement aux incompatibilités parlementaires.

## Le "Kid" est malade

*Berlin, 27 décembre.* — Jackie Coogan, qui joue depuis quelque temps dans une revue de Berlin, est tombé malade.

On attribue l'affection stomacale dont il souffre au changement de climat et de nourriture.

Dans la nuit d'hier sa température est montée [illegible] ses parents ont [illegible] mandé un médecin qui a prescrit la diète et le repos absolu.

ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
3, Boulevard du Palais — BASTIA
VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS
VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

LILAS BLANC
AUX 100.000 CHEMISES
29 BOULEVARD PAOLI
BASTIA
CHEMISERIE-BONNETERIE
Le plus grand assortiment
Devise de la Maison :
VENDRE BON MARCHE

ASSUREZ-VOUS à la Cie ASSURANCES GÉNÉRALES sur la VIE
LA PLUS ANCIENNE DES COMPAGNIES FRANÇAISES
(Nouveaux tarifs, Réductions importantes du taux des primes)
RENTES VIAGERES - DOT - SUCCESSION
M. Cagninacci, 29, Bd Paoli, Bastia.

ROMANO
Dép. général : ALESSANDRINI, 28, Bd Paoli.

# A l'Officiel

*Paris, 27 décembre.* — Par décret du « Journal Officiel » de ce jour, est promu commandeur du Mérite Agricole, M. Mattei François, viticulteur à Bastia.

## Nouvelles diverses

*Paris, 27 décembre.* — Une dépêche de la frontière espagnole annonce que des incidents graves se sont produits à l'Ecole d'artillerie de Ségovie.

A la suite du renvoi de trois officiers élèves et la mise au cachot de quatre autres qui auraient lapidé une plaque portant le nom du chef du Gouvernement, tous les élèves auraient quitté l'Ecole.

L'agitation aurait gagné les autres Ecoles militaires.

La dépêche ajoute que la population ignore les incidents dont on n'a pas confirmation.

*Paris, 27 décembre.* — Ceci n'est pas un scénario pour cinéma :

Hier, rue de Bourgogne, vers 4 heures 30, un désespéré franchissait la barre d'appui d'une fenêtre du quatrième étage et se laissait choir dans le vide.

L'imprudent eut pu se rompre le cou sur le macadam — et c'était même là, probablement, son intention — mais il n'alla pas jusqu'au bout.

Une bonne vieille torpédo se trouvait là providentiellement, au point de chute, et l'homme vint s'y aplatir sans grand mal, sauf pour la capote du véhicule.

*Paris, 27 décembre.* — M. Delalé, juge d'instruction, vient de remettre en liberté provisoire M. Jeanlet, secrétaire général des Chômeurs d'Action Française, arrêté pour la manifestation dont le ministre de l'Agriculture fut le théâtre.

M. Jeanlet, conteste avoir le concierge et l'huissier du ministère n'a pas été reconnu.

*Paris, 27 décembre.* — Le ministre espagnol de l'Economie a reçu à Madrid les ambassadeurs d'Angleterre et d'Italie.

Au cours de ces entretiens il a été question des traités de Commerce entre l'Espagne et les deux pays.

*Paris, 27 décembre.* — Le « Matin » annonce que M. Rist, sous-gouverneur de la Banque de France, quittera prochainement ses fonctions, sur sa demande, pour reprendre une chaire d'Histoire.

Il serait remplacé par un haut fonctionnaire du ministère des Finances.

*Paris, 27 décembre.* — La Commission du Travail, sous la présidence de M. Durafour, a entendu les délégations de l'Association nationale des notaires de la Banque et de la Fédération nationale des clercs pour arriver le repos hebdomadaire.

La Commission a adopté un nouveau rapport de M. Duval Arnould, sur le projet de la proposition de loi, relatif à l'extension de la compétence des Conseils de Prud'hommes.

Elle a approuvé un rapport concernant le projet de proposition de loi concernant la saisie-arrêt et la cession des salaires et élevant de six mille à [illegible] francs le taux du salaire protégé.

*Londres, 27 décembre.* — Le plus vieil homme d'Angleterre est M. Walker, de Nottingham, qui aura 107 ans le 5 janvier.

GRANDE BRULERIE CYRNOS
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA
TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES — EXPEDITION A L'INTERIEUR
Téléphone : 1.08
La plus ancienne Maison de la Corse.

N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
Machines à Coudre
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
M. JACARIA
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

CABINET DENTAIRE
T. BOURGEOIS
Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille
Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS
Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
Prothèse dentaire et Maxillo faciale
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - Bastia

ACCORDEUR DE PIANOS
MARCEL ROUSSELLE
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA

VIENT DE PARAITRE :
L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929
En vente au PETIT BASTIAIS

PROPRIETAIRES
J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

A LOUER
Appartement meublé. Prendre adresse aux Bureaux du Journal.

POMMES DE TERRE EN GROS
Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Groupes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.
ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA
TRANSACTIONS

HOCCO-RHUM
TUE LA GRIPPE

# BOURSE DE PARIS du 27 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 3 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1928 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1928 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1925 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1926 | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Créd. fonc. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Voitures Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Petrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchouc | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| France Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexicain Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belges | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Gaz | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. [illegible] Français | [illegible] | [illegible] |
| Talc Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du J. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| Fonds d'Etats Etrangers | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1900 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1906 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 5 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Egyp. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| CHANGES | | |
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
«paquet blanc»

RHUMATISMES
les plus anciens et les plus aigus sont guéris vite et radicalement par le produit RADIOLE qui résorbe les cellules, élimine l'acide urique et calme instantanément les plus fortes douleurs. Nombreuses guérisons presque miraculeuses constatées officiellement.
Broch. et échant. gratis. Laboratoires du Radiole, 13, 4, Rue [illegible], PARIS.

CAP CORSE
Damiani
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M ______
demeurant à ______
déclare souscrire un abonnement de ______
au Petit Bastiais à partir du ______
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

BANQUE de la CORSE
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)
Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.

PUNAISES COLBERT
[illegible] en 10 MINUTES [illegible]
Ét. [illegible], 21, r. de l'Opéra

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS
BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Tarif des Abonnements
CORSE — Un an : 40 francs — 6 mois : 22 francs — 3 mois : 14 francs
ET DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

AUX FLEURS NATURELLES DE NICE
38, BOULEVARD PAOLI, 38
BASTIA — Téléphone 1-24
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.
Livraison à domicile.
Expéditions à l'intérieur.

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
[illegible]nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

LEONELLI FRÈRES
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
Téléphone N° 3 Omessa
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison immédiate, Prix modérés
Exploits "Cheddites", mèches et détonateurs Mines, Travaux publics, Industries. Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Tôles ondulées.
Société Anonyme [illegible]
Capital [illegible] — ALES (Gard)
Agent général pour la Corse : M. LEONELLI, Francardo.

PARQUET
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
Au Bûcheron Corse
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.

Mimosa
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par H. ALBAN

L'ALMANACH VERMOT EST PARU
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : Fernand Poli.



BRULERIE DE LA MEDITERRANEE
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87


Feuilleton du PETIT BASTIAIS — N° [illegible]

## PAR PEUR DE L'AMOUR

Par Louis D'ARVERS

Cette première journée, tant appréhendée pour Ronald, passa comme un rêve rapidement.

— Vous avez été vraiment gentil, Ronald, lui dit, le soir, la duchesse [illegible] [illegible]

[illegible]

Ronald se [illegible] [illegible]

Trois jours passèrent ainsi. Ronald [illegible] [illegible]

y avait dans sa vie un sombre et redoutable arrière-plan.

— Vous êtes un artiste accompli, déclara Valentine, sincère.

— J'adore la peinture, dit Ronald. Si le destin n'avait pas fait de moi un fils unique, c'est-à-dire un chef de famille, j'aurais choisi la carrière de peintre.

Ainsi causant et discutant, leur intimité grandit et Ronald, il aima Valentine en bon camarade ; il la sentait bonne, compréhensible, et, constatant combien sa mère l'aimait, il pensa qu'il pourrait s'en faire une alliée. Il lui dirait le roman de son mariage secret. Peut-être pourrait-elle l'aider à obtenir le consentement désiré.

Ayant en vue ce but, il ne quitta bientôt plus la jeune fille, l'accompagnant à cheval, en auto, en canot au gré de sa fantaisie et ils chantaient et dessinaient ensemble.

Ronald, se sachant si irrévocablement lié à Liane, oubliait que sa conduite pouvait prêter à confusion dans l'esprit de ceux qui l'entouraient et qui ignoraient ses engagements secrets. La duchesse avait oublié toutes ses craintes, elle croyait que son fils aimait déjà Valentine, et son mari partageait ses espoirs.

Tout était donc couleur de rose à [illegible]. Ronald semblait heureux, et il l'était en effet ayant confiance dans le pouvoir de persuasion de sa future alliée et voulant espérer contre toute espérance.

La veille du grand bal le trouva dans ces dispositions et Valentine commença de penser qu'il était sérieusement épris d'elle.

Elle avait le rêve de ses parents et de ceux de Ronald, et n'y avait jamais attaché d'importance avant de connaître Ronald, mais dès leur première rencontre, il lui avait une impression très favorable. Elle aimait ses manières chevaleresques envers elle et son affectueuse déférence pour la duchesse. Il avait hérité de la beauté légendaire des Elon et paraissait avoir le courage de sa race ; pourquoi ne l'épouserait-elle pas ?

Valentine n'était ni romanesque ni très passionnée, mais elle aima très vite Ronald, dignement, simplement, et désira sincèrement qu'il lui demandât d'être sa femme.

Ronald, absorbé en son rêve intérieur, ne remarqua rien. Il ne pensait même pas que son assiduité auprès de la jeune fille pouvait prêter à de fausses interprétations.

Le matin du grand bal, au cours du déjeuner, les trois femmes discutèrent de la décoration du salon et même de celle des corsages et les fleurs furent à l'honneur.

— Il y a ici tant de variétés de fleurs et toutes sont si belles, dit Valentine, que je ne sais vraiment sur lesquelles arrêter mon choix.

— Si j'étais femme je n'hésiterais pas un instant, intervint Ronald en riant. Devinez-vous me trouver plus romanesque encore qu'une vieille baltide, dis [illegible], j'avoue ma préférence pour les muguets de nos vallées. Ce sont, à mon avis, les plus belles fleurs qui soient.

Il pensait à Liane, sœur des petites fleurs modestes, et ne se doutait pas du résultat de sa simple remarque.

Le soir même, Valentine entrait dans la salle du bal, son corsage et ses beaux cheveux ornés de la simple fleur rustique.

Tous les yeux se portèrent avec admiration sur la calme et majestueuse beauté si modestement fleurie.

Ronald constata cette admiration et pensa que cette toilette blanche gagnait à ne pas être coupée de fleurs aux couleurs voyantes. Mais il ne lui vint pas à l'esprit que c'était en son honneur et parce qu'il avait déclaré, le matin même, que les muguets étaient ses fleurs favorites, que la jeune fille en portait ce soir.

Il dit à l'un de ses voisins qu'il n'avait jamais vu un ensemble plus harmonieux et à la fois plus simple et plus artistique, puis n'y pensa plus. Tout son cœur s'élançait vers Liane si modestement vêtue et qu'il aurait dans aimé présenter ici, à tous, comme sa femme, certain en lui-même que tous seraient conquis par son irrésistible charme. Et une buée humide voila un instant ses yeux parce qu'il pensait à elle.

— Où avez-vous l'esprit, Ronald ? Avez-vous oublié qu'il vous appartient d'ouvrir le bal avec Valentine ?

Ronald tressaillit à la voix de sa mère et lui sourit avec un peu de mélancolie.

— Ce n'est pas une dure pénitence, dit-il, car c'est évidemment avec elle que je danserai ce soir avec plus de plaisir.

Le sourire de la duchesse s'accentua tandis qu'elle suivait des yeux son fils et beau Ronald qui présentait et remettait à la reine du bal et était aussi agréé pour cette première danse qu'elle lui avait du reste réservée.

Les deux jeunes gens dansèrent souvent ensemble au cours de cette soirée, accentuant l'erreur de la duchesse sur les sentiments de son fils ; celui-ci évitait de préférence Valentine parce qu'il la connaissait davantage et que cela lui semblait plus simple que de se faire présenter à toutes ces jeunes filles inconnues de lui.

Ce bal était en réalité sa première sortie sérieuse. Au surplus, Valentine le comprenait, et il lui parlait avec confiance, sans contrainte. Il ne lui faisait pas de compliments et ne paraissait pas en attendre. Avec les autres femmes, le jeune homme se demandait instinctivement : « Que dira-t-elle quand je lui présenterai ma belle et si simple jeune femme ? » Avec Valentine, aucune idée de celle sorte ne le hantait ; il avait une instinctive confiance en sa sincère et loyale amitié.

La duchesse, parcourant ses salons, entendit force commentaires sur Ronald et Valentine et cette discrète approbation de son choix l'illima la comblait de joie. De très vieux amis s'aventurèrent jusqu'à lui dire que ce serait une splendide alliance pour son fils et combien elle serait heureuse mère d'avoir pour bru une jeune fille aussi accomplie.

Comment aurait-elle pu se douter que toute la bonne grâce galante de son fils venait seulement de l'espoir qu'il avait d'obtenir son appui en faveur de Liane ?

Quand, pour la quatrième fois, Ronald invita Valentine, elle le regarda avec un sourire.

— Savez-vous combien de fois nous avons dansé ensemble ? demanda-t-elle.

— Non, mais qu'importe, dit-il, surpris de la rougeur qui montait aux joues de la jeune fille. Y a-t-il un protocole mondain sur le nombre de danses permises au même danseur ?

— Mais oui, dit-elle, tout le monde n'est pas tenu de savoir à quel point nous sommes bons camarades...


53e ANNÉE — N° 295
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
SAMEDI 29 DÉC. 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.53
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-57

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 158



00655

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE


| ABONNEMENTS | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|---|---|---|---|
| Corse | 16 | 32 | 62 |
| Contin. et Colon. | 17 | 33 | 64 |
| Étranger ... A | 30 | 60 | 120 |
| Étranger ... B | 46 | 90 | 180 |

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

## Dans l'Enseignement

Nous trouvons, dans le dernier numéro du « Bulletin de l'Instruction primaire » en Corse des « Propos en marge » qui expriment le point de vue et la façon de voir de l'administration académique départementale sur certains problèmes encore un peu flottants dans l'esprit de quelques intéressés. En l'espèce, les intéressés sont les maîtres ; mais non pas qu'eux, l'école étant tout ce qu'il y a de plus domaine public. En fait, c'est toute une grosse fraction de la population qui manifeste un vif souci des mesures intéressants touchant au fonctionnement d'un service auquel l'attachent, pour des raisons indiquées et qui se conçoivent, des liens si puissants. N'est-on pas dit que la principale industrie du pays, ce sont... des enfants ? Point n'est donc besoin d'ajouter, en y insistant, que tout ce qui concerne l'avenir des enfants acquiert principalement en Corse, une valeur primordiale.

C'est pourquoi nous faisons la plus large place possible aux questions scolaires, celles du moins qui débordent le domaine pédagogique proprement dit, lequel n'est pas de notre ressort. Nous avons été ainsi conduits à parler des nouvelles œuvres scolaires créées par l'administration académique corse. Aujourd'hui, il s'agit de la collaboration entre le personnel et ses chefs, collaboration déjà assurée par l'institution des délégués du personnel, par le Syndicat des instituteurs et institutrices qui délègue également son bureau, etc. Ces bases de collaboration ont été jugées encore trop faibles, et il existe maintenant un Comité consultatif qui participe aux mouvements et aux récompenses. Le tout est destiné à donner au personnel le plus forte somme possible de garantie d'impartialité. C'est, en effet, une des conditions essentielles de la bonne marche des écoles.

Encore faut-il, notamment en ce qui concerne les mouvements, une règle, ayant un caractère un peu concret : c'est le fameux barème, qui totalise les points que valent à un maître ses différents droits : notes d'inspection, ancienneté, etc. Dans un précédent article, nous avons parlé des injustices humaines que recèle parfois, une règle de justice trop mathématiquement vigoureuse. Nous espérons qu'on ne nous contredira pas sur ce point, parce que :

1° En marge du barème, il se présente, car la vie est mouvante, des cas troublants dont il faut honnêtement tenir compte.

2° L'essentiel, dans ces conditions, est, le barème considéré comme une règle générale, un guide, que le personnel soit appelé, par ses délégués, à discuter la valeur de chaque cas évoqué.

3° S'il n'en était point ainsi, le Comité consultatif n'aurait aucune raison d'exister, car on ne le conçoit pas comme un comité d'enterrement, chargé de vérifier si le calcul du barème est bien fait.

C'est ce qu'indiquent excellemment les « Propos en marge » du Bulletin précité :

« Et d'abord, parlons de la confiance. J'ai déjà dit et écrit dans une lettre adressée à votre bureau syndical et publiée dans notre bulletin que l'application stricte du barème était une pratique que seule peut exiger la défiance ; avec le barème « nous vivons » passé entre l'administration et le personnel, traité de paix si vous voulez, qui met fin à des hostilités ouvertes sans purifier les esprits, le comité consultatif n'est guère qu'une espèce de commission de contrôle chargée de veiller à la stricte application du traité, dite par des textes et presque complètement dépourvue d'initiative. Que ce soit déjà un progrès sur le passé, d'accord, un traité vaut mieux que la guerre, mais il n'est pas encore la paix qui permet par l'union des efforts les nouvelles étapes du progrès... »

Voilà qui est fort bien dit. D'autant plus que cette manière de raisonner s'accorde avec la loi qui, si elle a institué le comité consultatif, a bien entendu laissé au vice-recteur et au préfet la responsabilité, qui n'attend pas l'avis du Comité consultatif, de leurs propositions et de leurs nominations. Et, d'abord, la loi c'est la loi ; ensuite, on doit comprendre que par ses agents directs, l'Etat veuille conserver son droit de souveraineté. Mais il donne dans la pratique le maximum de garanties d'impartialité aux citoyens. Entre tout, il y a place pour la confiance, et le personnel a lui-même en main la meilleure partie de son sort en désignant des délégués imbus de l'esprit d'impartialité, dégagés de toute influence de coterie, indulgeant inaccessiblement et aux hommes politiques lorsqu'ils tentent des ingérences inadmissibles et aux chefs lorsqu'ils s'abandonnent à des préférences subjectives, la vraie notion du juste et de l'injuste.

Tout serait à citer dans ces « Propos en marge ». Citons encore :

« ... Je le crois (le barème) indispensable... ce que je veux dire, c'est qu'il ne saurait exprimer toute la justice, que le fait « d'arriver au barème » ne constitue pas un droit absolu ; dans des cas très rares, mais qui se sont présentés et peuvent se présenter encore, le barème ce serait l'injustice, frappante, éclatante, pour tous ceux que leur intérêt personnel n'aveugle pas... » Alors ? Alors, la confiance dans les délégués et dans les chefs, lorsque les chefs et les délégués tombent d'accord, et surtout lorsqu'ils sont dignes de confiance. Or, la confiance est déjà le résultat de ce fait que les conseillers départementaux, membres du bureau et du Conseil syndical peuvent savoir ce qui se prépare, ce qui se fait dans les services du vice-rectorat, et qu'ils peuvent obtenir du chef « non seulement le respect des droits du personnel, mais les explications qui démontrent ce respect. »

Avec ce système, en effet, on peut arriver au parfait esprit lécarnien, et à ne donner aux interventions politiques, aux recommandations électorales, que le caractère qu'elles doivent avoir, ce qui peut faire l'objet d'un autre développement.

P. B.

## Après l'attentat contre le procureur général Fachot

LE BULLETIN DE SANTÉ

Paris, 28 décembre. — Le dernier bulletin publié sur la santé de M. Fachot dit : Sauf complication, M. Fachot peut être considéré comme hors de danger. En raison de l'état de faiblesse du malade les visites demeurent complètement interdites. »

UNE LETTRE SAISIE ETABLIT QUE L'ATTENTAT FUT INSPIRE PAR LES COMMUNISTES.

Strasbourg, 28 décembre. — Poursuivant ses investigations, les inspecteurs des services généraux de la police d'Alsace-Lorraine ont procédé à de nombreux interrogatoires dans les milieux autonomistes.

MM. Becker et Sabourin, inspecteurs de police ont saisi au bureau de la gare de Strasbourg une lettre adressée à la poste restante, en date du 8 décembre par l'autonomiste Thomann au meurtrier Benoit, lettre rédigée en souffrance et dans laquelle Thomann donne au meurtrier des indications pour se procurer l'adresse de M. Fachot.

Ce document a été aussitôt expédié au magistrat instructeur à Paris.

Thomann, interrogé, a fait des déclarations contradictoires.

Nous croyons savoir d'autre part que M. Nicolle, commissaire divisionnaire à Paris, est actuellement à Strasbourg. A la suite de l'interrogatoire de Benoit, il s'est rendu ce matin à Malbourg pour interroger le curé de cette commune dont il a été question.

## M. Emile Sari est désigné comme candidat au poste de Secrétaire du Senat

Paris, 28 décembre. — Le groupe de la gauche démocratique du Sénat s'est réuni sous la présidence de M. Bienvenu-Martin, pour désigner ses candidats au Bureau, chargé de la direction des débats de la Haute Assemblée, en 1929.

Il s'agissait de désigner un nouveau vice-président en remplacement de M. Albert Peyronnet, arrivé au terme de son mandat, et de MM. Machet et Gallet, secrétaires.

Au nom du groupe, M. Bienvenu-Martin a remercié M. Albert Peyronnet pour la façon dont il avait présidé à diverses reprises les débats du Sénat.

Puis au scrutin secret, M. Fernand Rabier a été désigné à la vice-présidence par 64 voix contre 44 à M. Gaminal.

MM. Emile Sari, sénateur-maire de Bastia et Denon ont été désignés pour les candidatures aux postes de secrétaires.

## Pour les cheminots Corses

Le Comité du Syndicat des Cheminots nous prie de porter à la connaissance des membres du Syndicat la dépêche ci-après qu'il a reçue de M. Landry :

« 168, Paris, 16 h.

« Projet voté. Chambre amitiés : Landry. »

Nous pouvons ajouter un communiqué, que M. Pierangeli, toujours soucieux du sort des cheminots, comme de celui des dockers et des inscrits maritimes, a travaillé au moment du vote du projet dans notre bonne ville de Bastia.

## Les menées communistes en Chine

Londres, 28 décembre. — Un message de Shanghaï annonce que deux cercueils remplis de brochures de propagande et d'armes ont été saisis à bord du vapeur « [illegible] », venant de Russie.

On a arrêté cinquante deux passagers chinois et un russe soupçonné d'être agent communiste.

## AVIS A NOS ABONNES

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le

21 DECEMBRE 1928

afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans RETARD, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.

## Le conflit entre le Paraguay et la Bolivie renait avec une nouvelle acuité

Paris, 28 décembre. — Une dépêche de Washington, arrivée ce matin, apporte une nouvelle aussi sensationnelle qu'imprévue.

On sait que grâce aux efforts de M. Briand, le conflit survenu entre la Bolivie et le Paraguay était entré dans une voie que l'on voulait espérer à jamais pacifique. La conférence panaméricaine d'arbitrage avait d'ailleurs déjà tenu plusieurs réunions au cours desquelles les deux pays avaient montré des dispositions fort conciliantes. C'est pourquoi l'information de Washington qu'on lira ci-dessous constitue un véritable coup de théâtre :

Washington. — La légation du Paraguay a annoncé hier soir que les Boliviens ont réoccupé le fort de Vanguardia, avançant leur front de douze milles à l'intérieur du pays et créant ainsi de nouveau une situation très grave. La légation du Paraguay déclare que cette avance a été effectuée sans combat, les Boliviens ayant profité de l'ordre donné par le Gouvernement du Paraguay à ses troupes de cesser les hostilités.

« La menace de guerre que l'on croyait disparue renaît donc avec une nouvelle acuité. Il faut en effet prévoir une réaction violente du Paraguay. »

## L'aviateur Lemaitre n'a pas été victime d'un accident

Buenos-Ayres, 28 décembre. — Des nouvelles de La Paz déclarent sans fondement l'information publiée par les journaux d'Assomption et suivant laquelle l'aviateur Lemaitre aurait été victime d'un accident d'aviation.

UNE NOTE DE LA LEGATION

Paris, 28 décembre. — La légation de Bolivie communique le câblogramme suivant qu'elle a reçu de son Gouvernement et qui confirme la dépêche publiée ci-dessus :

« La nouvelle de source paraguayenne selon laquelle l'aviateur commandant Lemaitre serait grièvement blessé à la suite d'un accident d'aviation, est complètement inexacte. Le commandant Lemaitre se trouve actuellement à Santa Cruz en parfait état de santé. »

## Un attentat contre un journal italien à Tunis

Tunis, 29 décembre. — Cette nuit, à 11 heures une bombe a été lancée contre un immeuble du journal « Unione » qui paraît en langue italienne.

Deux pans de mur, deux fenêtres, une porte et deux linotypes ont été détériorés.

Les dégâts s'élèveraient à cent mille francs environ. Il n'y a pas eu accident de personne.

## La Loi de Finances devant le Sénat

### La Haute-Assemblée a voté le nouveau texte sur le relèvement de l'indemnité parlementaire

### L'enseignement sera gratuit dans toutes les classes du Lycée de Bastia à partir du 1er janvier 1929

Paris, 28 décembre. — La séance du Sénat est ouverte à 9 heures 35, sous la présidence de M. Doumer.

MM. Poincaré, Chéron, Forgeot, Loucheur et Tardieu sont au banc du Gouvernement.

On reprend la suite de la discussion de la loi de Finances : à l'article 20 concernant la remise en état des routes de France.

LE PROBLEME DES ROUTES

L'article 20 bis prévoit une majoration de 10 francs par hectolitres des droits sur les essences, pétroles et autres.

M. Milan, rapporteur spécial de la Commission des Finances, rappelle que la Commission désire ouvrir un grand débat au sujet de la voirie routière et du problème de la circulation pour les 40.000 kilomètres de voirie nationale. L'effort financier nécessaire a été rapidement fait ; les trois quarts de ce réseau sont aujourd'hui effectués ; il faudra achever l'œuvre commencée en usant avec moins de parcimonie des prestations en nature.

M. Milan parle ensuite de la réfection de la voirie départementale et des efforts faits par les Conseils généraux.

Il reconnaît qu'une première satisfaction leur a été donnée grâce à la taxe spéciale de 10 francs. L'unification de la voirie routière devra être réalisée et une loi sera nécessaire pour que la direction technique soit unique et confiée au ministère des Travaux Publics.

Il souhaite qu'en 1929 le Gouvernement apporte la solution du problème de la route.

M. de Wendel, au nom du groupe automobile, assure que la taxe nouvelle offre de sérieux inconvénients. Selon lui l'entretien des routes ne devrait pas incomber seulement aux automobilistes.

— L'automobile, dit-il, n'est plus seulement un instrument de luxe mais aussi un instrument de travail. L'industrie automobile est devenue vitale pour le pays ; il faut se garder d'en compromettre l'essor.

M. Monzerrein appuie les paroles du rapporteur.

Celui-ci, intervenant à nouveau, explique que les dépenses pour les routes se chiffrent par trois cent millions pour 1929, cent millions pour les routes nationales, cent millions pour la voirie locale, cent millions de prestations en nature.

Après des observations de MM. Chene Renoit, Tournant et Gaston Menier, intervenant pour leurs régions, M. Chéron, ministre des Finances, répondant aux observations de M. de Wendel montre que, pour la première fois, un effort considérable est fait pour les routes.

Il est certain que l'industrie automobile n'en souffrira nullement. Ce qui importe le plus c'est que les routes soient bonnes.

Les amendements déposés par M. de Wendel sont retirés et l'article 20 bis est alors adopté.

Sur le chapitre 27 bis intéressant réfection, entretien et réparation des routes, M. Labrousse demandant que le tiers du crédit soit obligatoirement affecté à l'entretien et aux réparations des routes départementales, M. Tardieu, ministre de l'Intérieur, parle du programme à établir, ajoutant qu'on essaiera d'établir des types définitifs de routes et qu'on répartira ensuite les charges et les crédits.

LES SALAIRES DES CANTONNIERS

Un long débat s'institue au sujet du salaire des cantonniers auquel prennent part MM. Bernier, Charles Dumont, rapporteur général, Forgeot, ministre des Travaux Publics.

L'accord ne pouvant pas avoir lieu à la demande de M. Forgeot on décide de réserver les deux chapitres concernant cette question.

On parle ensuite longuement du goudronnage des routes.

MM. Tardieu, Chéron, Charles Dumont, etc. parlent successivement puis MM. Rezé et Lugnier demandent que le programme soit terminé avant la saison du tourisme.

L'article 20 ter est alors adopté et la suite de la discussion est renvoyée à l'après-midi.

### Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de M. Doumer.

M. Chéron est au banc du Gouvernement.

Le Sénat reprend la discussion de la loi de Finances.

L'article 21 (répartition du produit de la perception du décime additionnel à l'impôt sur le chiffre d'affaires) est adopté ainsi que l'article 23 bis.

L'ELEVAGE EN ALGERIE

Un long débat a lieu au sujet de l'élevage du mouton.

M. Hervey recommande les méthodes employées en Algérie et parle des résultats merveilleux obtenus par la greffe animale du docteur Voronoff.

M. Chauveau dit que les ressources nouvelles obtenues par la taxe instituée sur les importations de laines et de peaux atteindront cinq millions. Il demande que la moitié de ce crédit aille à l'Algérie et à la Tunisie ; il restera deux millions et demi pour la métropole.

M. Chauveau fait un vif éloge de nos races ovines, toutes perfectionnées au point de vue laine.

Il développe un amendement tendant à faire répartir les subventions à l'élevage ovin en France par les offices régionaux au lieu des offices départementaux.

M. Chéron, ministre des Finances, intervient brièvement pour prier M. Denon de retirer sa proposition. L'amendement est retiré.

LES SALAIRES DES CANTONNIERS NE SERONT PAS AUGMENTES

On revient alors aux chapitres réservés concernant les cantonniers.

Après un échange d'observations entre M. Clémentel, au nom de la Commission des Finances, et M. Bernier, M. Charles Dumont, rapporteur général, dit qu'il ne doit pas y avoir d'équivoque sur ce qui se passe à la Commission des Finances. Les ministres des Finances et des Travaux Publics se sont déclarés d'accord pour ne pas relever cette année les salaires des cantonniers ; la Commission a été unanime, sauf les collègues socialistes, contre l'augmentation.

M. Clémentel dit qu'il maintient son texte en faveur de l'augmentation.

L'amendement, mis aux voix par scrutin public est repoussé, après pointage par 196 voix contre 98.

On adopte après l'article 29 prélèvement d'un milliard sur le plan Dawes ainsi que le suivant relatif au prélèvement sur la contribution de bénéfices de guerre.

Les articles 38 à 42, programme des P.T.T., bons et obligations à émettre en 1929, sont adoptés.

LA SUPPRESSION DES PASSAGES A NIVEAU

M. Paul Strauss insiste sur la nécessité de supprimer les passages à niveau.

M. Tardieu confirme ses précédentes déclarations, rappelant que cette suppression coûterait quatorze milliards.

L'INDEMNITE PARLEMENTAIRE

On arrive au fameux article 60, relatif à l'indemnité parlementaire.

M. Poincaré est absent ; M. Chéron est entouré de MM. Loucheur, Leygues, Germain Martin, Forgeot et Antériou.

Le président donne lecture de l'article et dit que M. Brager de la Ville-Moysan demande la suppression du dit article, cependant que M. le général Stuhl et M. Hervey proposent d'ajourner que l'augmentation datera du jour où une loi électorale réduisant le nombre des députés et sénateurs sera promulguée.

Le sénateur d'Ille et Vilaine estime que le pays n'est pas convaincu de la nécessité de cette augmentation. Il prétend que, en réalité, l'augmentation avait été repoussée par la Chambre et qu'il a fallu des combinaisons pour faire apparaître une majorité où il y avait une minorité.

Des protestations éclatent sans cesse des bancs de la gauche.

L'orateur estime que de nombreux arguments sont fournis aux détracteurs du régime parlementaire.

INTERVENTION DE M. CHERON

M. Chéron fait l'historique du projet et rappelle que le texte voté par la Chambre a été l'objet des critiques du Sénat, notamment parce qu'il assimilait les parlementaires aux fonctionnaires.

C'est alors que le Gouvernement a décidé d'apporter un texte transactionnel augmentant de 1250 francs par mois l'indemnité spéciale allouée aux parlementaires pour le remboursement de leurs frais.

Le ministre estime que la somme de 4.200 francs est insuffisante ; il observe que sur cent francs d'impôts payés par les contribuables les dépenses des Pouvoirs Publics représentent seulement quinze centimes.

— En réalité, dit-il, depuis quelque temps, tout prétexte est bon pour combattre le régime parlementaire. Permettre aux représentants du pays de s'acquitter honorablement de leur mandat c'est travailler pour la défense du régime.

« Sur cette question là, la Chambre plus près du suffrage universel est moins libre de ses décisions. La pression de l'opinion publique s'exerce davantage sur elle. C'est au Sénat qu'il appartient de cautionner devant le pays les décisions de l'autre Assemblée. »

Le ministre recommande en terminant l'adoption du texte transactionnel.

Puis, M. Monfeuil explique que, selon lui, en combattant le relèvement de l'indemnité on sert le régime et la République.

M. Cavillon après avoir reconnu loyalement l'insuffisance de l'indemnité, ajoute qu'il est utile de faire connaître au pays que les parlementaires non favorisés de la fortune ne peuvent pas vivre et, comme par un sentiment de fierté, ne veulent pas participer aux débats. C'est aux heureux d'éclairer l'opinion.

M. Cavillon ne croit pas l'opinion systématiquement opposée au relèvement mais elle n'approuve pas la méthode employée pour réaliser la réforme et elle désire la réduction du nombre des parlementaires.

M. Betoulle, après avoir dit que ce n'est pas la crainte de la campagne antiparlementaire qui l'amène à la tribune, signale que la Fédération à laquelle il appartient a le souci de la responsabilité de ses élus.

La classe ouvrière à laquelle il appartient est jalouse de ses droits et ne voudrait pas que l'indemnité fut relevée avant de s'être prononcée. Aussi votera-t-il contre l'article 60.

M. Gaston Menier appuie au contraire la déclaration de M. Cavillon, remarquant qu'à l'étranger les parlementaires sont largement indemnisés. La clôture est prononcée par le président et l'article 60 A est mis aux voix jusqu'aux mots à dater du 1er janvier.

LE NOUVEAU TEXTE

Ce texte, ainsi conçu : « L'indemnité mensuelle attribuée aux sénateurs et députés pour frais de double résidence, secrétariat et autres dépenses inhérentes à l'exercice du mandat législatif, est relevée de 1250 francs », est adopté par 140 voix contre 107.

### L'intervention de M. Sari sur la question de la gratuité de l'Enseignement

L'article 73 étend la gratuité à toutes les classes des établissements de l'enseignement secondaire, auxquels est annexée une école technique.

M. EMILE SARI demande au ministre si ces dispositions sont applicables aux Lycées auxquels est annexée une école municipale pratique de Commerce et d'Industrie.

M. Marraud, ministre de l'Instruction Publique, répond affirmativement.

Nous faisons remarquer toute l'importance du vote du Sénat et de la déclaration ministérielle qui établit qu'à dater du premier janvier 1929 toutes les classes seront gratuites au Lycée de Bastia.

## L'examen du nouveau projet de loi sur les Loyers

Paris, 18 décembre. — La Commission de législation civile, sous la présidence de M. André Hesse, a continué l'examen du projet de loi sur les loyers.

Elle a écarté la disposition du projet relative aux modalités du retour au droit commun de certaines localités pendant la durée de la nouvelle période de prorogation.

Elle a examiné l'amendement suivant :

« Chaque année, à partir de 1931, après avis des conseils généraux, un article de la loi de finances, fixera en un tableau annexe la liste des localités dans lesquelles la crise du logement ayant pris fin la présente législation cessera d'être applicable.

« La délibération du Conseil général sera prise au cours de la première session ordinaire ».

M. Alcide Delmont, rapporteur, a exposé le système des majorations prévues au projet du gouvernement : 150 % du loyer de 1914 à partir du premier avril 1929, 25 % du premier avril 1931 et 25 % du premier avril 1933.

— La première majoration de 150 % a été adoptée ; le principe des augmentations annuelles et non biannuelles a été adopté.

La Commission a adopté le principe de l'augmentation annuelle de 10 %.

# ÉCHOS

## Billet Parisien

— Alors, dit la femme du professeur, tu es désigné pour te joindre à la délégation de l'Université qui portera ses vœux de nouvel an au président de la République ?

— Oui, répond le mari, sans enthousiasme.

— Il va te falloir une paire de gants blancs.

— Hélas !

— Et une paire de bottines vernies.

— Trois fois hélas !

— Avec les deux courses en taxi, voilà une petite saignée de deux cents francs qui inaugure joyeusement l'année !

Le professeur voudrait bien se soustraire à cette obligation protocolaire. Mais il considère qu'il se trouve en service commandé. Et puis, on l'a tout de même honoré en le choisissant, et qui sait si une dérobade ne nuirait pas à son avancement ?

Le voilà fort perplexe... pour quelques heures.

Son journal du matin lui apporte un soulagement. M. Doumergue a supprimé d'un trait de plume les réceptions du premier janvier à l'Elysée. Il se bornera à recevoir les membres du gouvernement et du corps diplomatique.

La nouvelle est accueillie avec satisfaction dans le ménage du professeur et dans beaucoup d'autres ménages de fonctionnaires et d'officiers.

La décision du président montre une fois de plus sa sollicitude à l'égard des citoyens peu fortunés à qui il épargne une dépense et une corvée inutiles. Il y gagne lui-même d'abréger une cérémonie fastidieuse et fatigante, car cette coutume n'ajoutait rien au prestige du régime et n'augmentait pas d'un degré la fidélité à nos institutions des bons républicains, que l'on obligeait ce jour-là à défiler en grand tra la la devant les sentinelles du palais, cependant qu'au logis se dérobait aux [illegible] la première réunion familiale de l'année.

Gabriel BAUGE

## Les Corses Paricat

CHEZ LES COMBATTANTS CORSES DE PARIS

*Voici le discours prononcé par notre excellent ami, M. Alberthal, à l'issue de la fête des Combattants et Mutilés Corses de Paris dont nous avons récemment donné le compte-rendu.*

Je remercie tout d'abord les artistes qui ont bien voulu nous prêter leur gracieux concours et que vous avez applaudis longuement.

Je remercie aussi les Parlementaires qui ont bien voulu nous honorer de leur présence : M. le sénateur Sari ; MM. Fabry, Evain, Bouchereau, Goy, Mancini, Sabiani, Caïtoli, députés, Maître de Moro-Giafferri ; MM. Caïtacoli, Biaut, anciens députés.

Je remercie également Mme la duchesse de Massa, toujours bienveillante pour les Combattants Corses et son Altesse le prince Murat qui est un fidèle de nos réunions.

Chers camarades,

Il y a 10 ans, c'était la fin de la guerre.

Les Poilus du front et les gens de l'arrière communiaient pour une fois, dans la même pensée.

Le cauchemar était fini : dans les rues on se précipitait, on s'abordait, on s'embrassait, on criait, radieux.

Au front on était sérieux, on ne criait pas, on n'osait pas croire que tout était fini, on pleurait presque.

Enfin l'idée principale était : Nous avons gagné la guerre, on ne se tuera plus, et nous vivrons des jours heureux.

Après 10 ans, il faut faire notre examen de conscience. Les Combattants ont gagné la guerre, mais ont-ils su gagner la Paix ?

Lorsque nous sommes revenus dans nos foyers, nous ne voulions plus entendre parler de la guerre. En cela nous avons fait une erreur, car il est bien certain que si, sans exagération, mais nettement, nous nous étions attachés à raconter devant ceux qui avaient eu [illegible] de faire leur devoir nos veillées, nos patrouilles, nos souffrances et nos misères, ils n'auraient pas pu soutenir notre regard, et ils auraient baissé les yeux, gênés, au lieu de nous traiter en gêneurs.

Je vois plus loin. Si nous avions dressé le bilan de toutes nos souffrances, et de tout l'héroïsme déployé pour la victoire, si nous avions constitué en 1920, au lieu d'attendre en 1928, l'Union de tous les combattants, alors nous aurions pu exiger du gouvernement qu'il fasse son devoir ; nous n'avons pas su défendre nos intérêts, et nous ne nous sommes pas aperçus qu'ils étaient liés à ceux de la France. Et c'est pourquoi la France, elle non plus, n'a pas tiré de la victoire le bénéfice qu'elle pouvait en tirer.

Est-il trop tard pour réagir ? Non. Mes chers camarades, je ne le crois pas, mais il ne restera bientôt plus de notre victoire qu'un vain mot qu'on n'osera plus prononcer, et après l'embusqué de chez nous, ce sera le boche qui nous rira au nez.

Combattants, nous avons assez souffert ; nous ne voulons plus de guerre, et c'est pour cela que, forts de nos titres passés, il faut que nous gagnions la paix, comme nous avons remporté brillamment la Victoire.

Les ennemis du Progrès
NE LISENT PAS
Le Petit Bastiais

# A Travers la Corse

## Arrondissement de Bastia

### ILE-ROUSSE

23 décembre 1928 : *Cyrnéen*, arrivé de Marseille-Toulon, avec 95 tonnes de marchandises et 176 passagers.

Reparti pour Nice, le 24 décembre, via Calvi, avec 12 tonnes de marchandises.

26 décembre 1928 : *Corsica*, arrivé de Nice, avec 16 tonnes de marchandises, et 49 passagers.

Reparti le même jour pour Toulon-Marseille via Calvi, avec 33 tonnes de marchandises diverses.

*De passage.* — M. et Mme Laborde, sous-préfet de Bastia ; M. et Mme Aucourt, sous-préfet de Calvi.

### AJACCIO

*Aviation.* — L'appareil piloté par Ponce est arrivé d'Antibes le 27 décembre à 10 heures avec quatre passagers et est reparti à 10 heures 30 pour Tunis.

*A la Mairie.* — Le maire d'Ajaccio prie les sinistrés qui pourraient avoir subi des pertes au cours de l'année 1928 de vouloir bien en faire la déclaration à la mairie, au bureau des lois sociales.

Il ne pourra être donné suite que pour les pertes dues à des calamités atmosphériques et n'affectant que des capitaux. Les pertes de récoltes ne sont pas susceptibles d'être indemnisées.

Les demandes établies sur une formule mise à la disposition des intéressés seront reçues jusqu'au 3 janvier dernier délai. Après cette date, un tableau sera affiché à la porte de la mairie pendant huit jours au cours desquels il sera recueilli, sur un registre spécial les réclamations des intéressés.

Le Maire : Dominique PAOLI.

*Au port.* — Le cargo « Harcanne », de la Compagnie Fraissinet, est arrivé à Ajaccio, avec 600 tonnes de marchandises en retard sur les quais de Marseille et destinées au port d'Ajaccio et à ceux du Sud de la Corse.

*Les Fêtes.* — Les fêtes de la Noël se sont déroulées sans incident. Le Réveillon a été particulièrement animé, plus que les autres années, mais sans que la police ait eu à aucun moment à intervenir.

*Nos fonctionnaires.* — M. Thery, inspecteur de l'Assistance publique en Corse, passe dans l'Orne.

Bien que nommé depuis peu en Corse, M. Théry y comptait beaucoup d'amis sincères qui regrettent son départ. Nous lui adressons nos meilleures félicitations.

*Aviation.* — Dans peu de temps, le service Antibes-Ajaccio-Tunis, qui est bi-hebdomadaire, aura lieu trois fois par semaine.

### CORTE

VIVARIO. — *Matin.* — ... Tu dormais si bien ce matin dans la chambre close, que j'ai tiré les rideaux sur ton sommeil pour que rien ne le vienne troubler.

Me glissant tout doucement dehors, où le temps superbe m'attirait, j'ai couru en robe légère jusqu'à la forêt voisine !

Dans la clairière toute humide de rosée, le soleil jetait à travers la dentelure des feuilles des taches de lumière.

Attentive, j'ai regardé butiner les insectes bourdonnants, sur les fleurs entr'ouvertes.

Une bonne odeur de romarin et de sauge montait des plantes alourdies par l'été.

Une légère fraîcheur, signe précurseur de l'automne proche remuait les feuilles assoiffées.

D'un regard circulaire j'ai pris toute la beauté de ce tableau sylvestre.

Puis, soudain, j'ai pensé à « toi » endormi, et j'ai voulu que ton réveil communie avec la nature.

Cueillant des fougères blondes et des branchages roux, je les ai rapportés par brassées en me hâtant vers notre demeure.

Là, tout dormait encore. Et sur le perron, solitaire, le chien veillait, fidèle.

Tout doucement, comme j'en étais partie, je suis rentrée dans notre chambre où toute la forêt sembla pénétrer avec moi.

Ouvrant les yeux, surpris, tu as ri de voir ces gerbes d'or et de pourpre m'envelopper de leur gloire d'automne.

« Mon amour » j'ai pensé à toi qui n'étais point sorti, et je t'ai apporté un peu du maquis.

Regarde la belle moisson florale ! Oh ! comme elle sent les champignons et la mousse et les bois mouillés de rosée.

Moi aussi je suis parfumée de thym et de menthe ; mes cheveux sont embroussaillés et des feuilles sèches y restent accrochées.

Je vais dire à Mezzopa de t'apporter du bon lait crémeux et un bon pain frais.

Mais auparavant j'ouvre la fenêtre. Les volets claquent sur la muraille comme deux gifles bien appliquées.

Oh ! le beau, le magnifique soleil... la grande limpidité des matins de Corse... le chant des campanes attachées au cou des mulets qui vont boire à la fontaine.

Luigi, le vieux berger, passe entouré de ses chèvres folles...

Comme il fait bon vivre, et comme l'on est bien ici !!!

*Bella di Giovanni.*

### SARTÈNE

BONIFACIO. — *Rixe sanglante.* — Des tirailleurs s'introduirent, mardi 25 décembre, à 16 heures, dans le bar Louis d'Arco, à la basse-ville, et demandèrent à boire. Vu leur état d'ébriété, on refusa de les servir. Sur leur vive insistance d'être servis on fut obligé de les flanquer violemment dehors. Revenant immédiatement après, armés de couteaux, les tirailleurs frappèrent à tort et à travers les personnes se trouvant sur leur passage.

Les nommés Dominique d'Arco et Michel Correga ont été blessés, l'un en pleine poitrine, sous le sein ; l'autre, à l'épaule. Leurs blessures ne sont, paraît-il, pas bien graves. Un caporal de tirailleurs, au contraire, grièvement blessé par plusieurs coups d'une arme à feu, a été dirigé sur Bastia.

MM. Chiaroni, juge suppléant et Guiliens, greffier, enquêtent avec la gendarmerie.

## FOLA DI NATALE

Cent'anni a notti passate è sola a mio mammone. Si n'è morta tre anni fà, piena di stanchezza e di coraggiu. Quand'era zitella, [illegible] a u [illegible] e a a Madonna, a mio mammone m'ha contu sta fola :

« Una volta c'era una mamma ch'avia tre figliole, una più bella di l'altra. Ma a mamma ne tenia care che e due maggiori ; [illegible] tutti i [illegible] è bande [illegible]. A chiuca [illegible] a spezzimenta [illegible] senza dalli nunda. E so surelle a chiamavanu « Cenderella » e a li davanu [illegible].

Cum'elle [illegible] da marita, una notte di Natale, u Rè fece di [illegible] a u so figliolu [illegible] a messa di mezza-notte in chiesa di a cità. Si sapia chì u figliolu di u Rè circava moglie e tutte e giovanotte chì ci pretendianu si [illegible] belle belle. E duie surelle di Cenderella erano vestute da gran signore ; [illegible] chì ci s'intendia. E quand'elle partinu a ondeci ore, Cenderella dumandò : « O ma ! mi lasciate andà a a messa ? » — Vai a dorme ! » disseru tutt'e tre e si n'andonu [illegible].

Cenderella si messe a posà nantu u so pedinu e [illegible] a pienghje.

In più bella a sala s'allumino [illegible] Santa Divota, patrona di a Corsica, l'apparse e li disse :

« — Voli andà a a messa ?
— Sì signora !
— Aspetta appena ! »

Cenderella si vide vestita color di a Luna e spigliata meglio che nessuna. A santa li disse :

« Vai a a messa, ma quandu u prete dice : *Ite messa est* sorti subitu di chiesa, sinnò ti troveria vestuta da Cenderella a mezza chiesa ! » Prumesse e andò.

In chiesa s'inginocchiò a u primu rangu cume e principesse ; tuttu u mondu a guardava, ma u più era u figliolu di u Rè chì da nanzu a u so tronu a pudia vede meglio chè tutti l'altri. Era incantatu di sa giovanotta più bella che i fiori.

Subitu chì u prete disse : *Ite messa est* Cenderella s'alzò e si n'andò.

Quandu a mamma e e surelle junsenu in casa, ella era in u focone dav'elle l'avianu lasciata ; li contonu l'affare di a signora e di u figliolu di u Rè ch'un facia che guardalla...

Tandu era l'ora chì tutt'agunu sentissi e tre messe di mezza-notte, à l'alba e a messone di Natale.

A l'alba, a mamma e e duie surelle andonu a a Messa. Santa-Divota vesti a Cenderella color di u sole e a fece andà in chiesa dicendu : « Attenzione a perte a *Ite missa est* ! »

Cenderella junse in chiesa e guerdo u figliolu di u Rè ; li pareva assai, ed'ella un li circiava l'occhj d'adossu. A a fine di a messa scappò come a notte avanti senza chì nessunu a videssi fora.

A onderi ore, Cenderella junse a messa principiata vestuta color di u Tempu, più bella che mai. U figliolu di u Rè a curava d'occhj ed ella u guardava in sottu in sottu senza fassi scorge. E un s'avide micca : « *Ite messa est* ! » u secondu Vangelu, rossa, rossa, si messe a corre e si perse una di e so scarpine di vetru. Tempu fora si trova vestuta di Cenderella cun una scarpina in pede. A s'amessu in stanca e scappò in casa.

U figliolu di u Rè era surtitu subitu ma un trovo che una poveretta ch'un li seppe di duv'era andata a signora.

Da quellu jornu u Rè s'avide chì u figliolu un manghjava più pensendu a a giovanotta. Allora fece di in cità : « A giovanotta ricca o povera chì calzerà bè sta scarpina si maritera cu u mio figliolu. » E dui vecchj senatori andonu in tutte e case a misura a scarpina a tutte e giovanotte ; ma un n'ha trovavanu. Ghjunsenu in casa di Cenderella : a mamma chiamò e so duie figliole e provanu a mette a scarpina, ma era troppu grande ! A volsenu misura anc'a Cenderella ; a mamma e e surelle ridianu, ma a scarpina l'andava d'incanti. Per a prova ch'ell'era a sola, Cenderella caccio l'altra da sotti a u scuzzale. I senatori cuntenti dissenu :

« — Vestite duve u Rè ! »

« — Aspettate ch'io mi cambj ! »

Entro in camera ; Santa Divota a vesti color di u Paradisu.

U Rè fu tantu cuntentu chì a maritò cu u figliolu subitu.

Cenderella, brava, brava, chiamò e surelle cume damicelle d'onore e e maritò tutte duie.

Cenderella e u maritu campunu sempre felici, e tutti l'anni andavanu a a messa di mezza notte.

Ava so morti chì so circa dui mil'anni ; ma e so anime tutti l'anni ghjunghienu in chiesa di a cità a sente a messa di mezza notte, e Santa Divota e guida sempre. »

PETTI-BOSSU

*CHEZ LE COMMANDITEUR*

— *Je viens vous soumettre l'invention d'une nouvelle arme...*
— *Ah ! et quelle particularité intéressante ?*
— *Le moule a aiguiser l'appétit !...*

# INFORMATIONS LOCALES

## Chronique des Tribunaux

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Deux poules, au Poniette, se sont battues pour un coq. L'une d'elles est la belle Lison, reine de ce quartier. Elle a frappé au visage sa rivale, Anna Geraldi, puis les deux se sont saisies et réciproquement battues.

Lison qui n'est pas à son coup d'essai a eu 50 francs d'amende ; Anna Geraldi, 26 francs.

Défenseur : Mᵉ de Moutera.

—o—

Marie Terramorsi, de Cartieani, a battu une pauvre infirme qu'elle soupçonnait de flirter avec son mari.

Le tribunal, après plaidoirie de Mᵉ Acquaviva, son défenseur, l'a condamnée à 20 jours de prison et à 100 francs de dommages-intérêts et aux dépens, envers la partie civile, représentée par Mᵉ de Moutera.

—o—

A. s'était vu infliger un jour de prison pour avoir fait marcher à une allure exagérée sa motocyclette dans les rues de la ville.

Sur appel, le Tribunal, après plaidoirie de Mᵉ Moretti, son défenseur, a réduit la peine à 1 00 francs d'amende.

—o—

Pour avoir ouvert sans déclaration préalable un débit de boisson, un nommé Renucci est condamné à 10 francs d'amende avec sursis. Défenseur : Mᵉ Ambrosi.

—o—

M. Alerini a dans les mêmes conditions ouvert à Silvareccio un débit de boisson, situé de moins de 30 mètres d'une école communale.

Le Tribunal, le condamne à l'amende et prononce la fermeture de son établissement. Défenseur : Mᵉ Tortoni.

—o—

Le jeune Emmanuelli est un pauvre enfant abandonné, élevé par l'assistance publique. A l'âge où l'on joue encore au cerceau, il paraît déjà vicieux : il s'est permis par des gestes impudiques de scandaliser une jeune fille. Pourtant, il n'y a pas sur son compte de mauvais renseignements.

Le Tribunal, après plaidoirie de Mᵉ Bianchi, son défenseur, le condamne à 50 jours de prison.

—o—

Pour violence et outrage à la gendarmerie, Orsini est condamné à 10 jours de prison et 50 francs d'amende avec sursis. Défenseur : Mᵉ Raffalli.

—o—

Pour outrage aux gendarmes, Laverme est condamné à 15 jours de prison. Défenseur : Mᵉ Raffalli.

—o—

Casanova, en sa qualité de partie-civile est appelant d'un jugement du Tribunal de simple police.

Sur la conclusion de M. Ambrosi, défenseur du prévenu Colombani, le Tribunal déclare l'appel irrecevable.

Mᵉ Tortoni représentait la partie-civile.

—o—

Mme X., d'Orezza, est poursuivie pour violences sur la personne de la tante de son mari.

Sur la demande de Mᵉ de Moutera, son défenseur, le Tribunal renvoi l'affaire au 10 janvier pour l'audition de nouveaux témoins.

—o—

Dans toutes ces affaires, M. le substitut Alfonsi, occupait le siège du Ministère public.

PAPETERIE DU

PETIT BASTIAIS

ARTICLES DE LUXE ET ARTICLES COURANTS A DES PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE — GROS :: DEMI-GROS :: DETAIL —

*Les parents d'élèves ont intérêt à visiter nos magasins avant la rentrée des classes.*

Les amateurs de littérature régionaliste trouveront à la librairie du PETIT BASTIAIS les œuvres de Vattelapesca et de Santu Casanova.

## Compagnie Fraissinet

La mise en service provisoire du vapeur « Harcanne » sur la ligne Marseille-Bastia-Livourne qui devait avoir lieu au départ de Marseille, le dimanche 30 décembre, sera reportée au dimanche 6 janvier.

En conséquence les départs de :

Marseille pour Bastia, du dimanche 30 décembre, à midi.

Bastia pour Livourne, du mardi, 1er janvier, à 10 heures.

Livourne pour Bastia, du mercredi, 2 janvier, à 23 heures.

Bastia pour Marseille, du jeudi 3 janvier, à 16 heures.

seront assurés par le « Liamone » prenant des passagers de toutes classes.

## Dans les groupements

SYNDICAT DES DOCKERS

Les dockers sont convoqués à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui 29 courant, à 7 heures du soir, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Questions diverses ; renouvellement du bureau.

## Les Concerts

MUSIQUE MILITAIRE

*Programme du 30 décembre, à 11 heures du matin et du jeudi, 3 janvier, à 14 h.*

1° *Marche du 173ᵉ* (pas red.), LEROY.
2° *Marche Nuptiale*, PARADIS.
3° *Divertissement de Magnette*, E. MISSA.
4° *Suite de l'Arlésienne* ; 1° Prélude ; 2° Minuetto ; 3° Adagietto ; 4° Carillon, BIZET.
5° *Griserie* (valse lente), A. ROX.
6° *Le Cid* (en bloc), CHARBONNIER.

## Avis Officiels

LES RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN

Le Sous-Préfet de Bastia ne recevra pas à l'occasion du 1er de l'An.

—o—

OFFICE DEPARTEMENTAL DU PLACEMENT GRATUIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE

*Application de la loi du 26 avril 1924 Sur l'emploi obligatoire des Pensions de Guerre.*

I. — Tout chef d'entreprise qui, au cours de l'année 1928, aura occupé, pendant une période de plus de deux mois, un nombre de salariés de l'un ou de l'autre sexe, âgés de plus de 18 ans, français ou étrangers :

a) Supérieur à dix, s'il s'agit d'entreprises industrielles ou commerciales ;

b) Supérieur à quinze, s'il s'agit d'entreprises agricoles ou forestières.

Doit adresser au Préfet *dans la première quinzaine de janvier 1929*, la liste des pensionnés de guerre qu'il a employés pendant l'année 1928, comprenant, s'il y a lieu, le relevé des *offres d'emploi* par lui faites, pendant l'année 1928, à l'Office Départemental de Placement.

Cette liste sera établie d'après un modèle fourni par cet Office.

En même temps que cette liste, le chef d'entreprise adressera au Préfet toutes pièces utiles — notamment les avis de réception des lettres recommandées — qui justifieront qu'il s'est mis en règle avec la loi, conformément, d'ailleurs, à l'avis paru en septembre dernier dans la presse locale.

II. — Les chefs d'entreprises assujetties à la loi devront, en outre, notifier au Préfet, *en cours d'année*, toutes les modifications qui pourront se produire en ce qui concerne :

1°) Le renvoi ou l'embauchage des ouvriers pensionnés de guerre ;

2°) La nature de l'emploi occupé par ces ouvriers.

III — Les chefs d'entreprises assujetties à la loi qui n'utiliseront pas le nombre prescrit de pensionnés de guerre devront, aussi, faire connaître à l'*Office Départemental de Placement, dans les 48 heures et par lettre recommandée avec avis de réception*, toutes les vacances d'emploi qui se produiront dans leurs entreprises, *en cours d'année*.

IV — Il est rappelé que les chefs d'entreprises qui ne seront pas en règle avec la loi sont passibles d'une *redevance fixée à 6 francs par jour ouvrable et par pensionné de guerre non employé*.

Il est rappelé également que les chefs d'entreprises pourront, — dès le début de l'année 1929, — adresser à l'*Office Départemental de Placement, par lettre recommandée avec avis de réception, une déclaration en double exemplaire*, de toutes les vacances d'emploi présents au début de l'année et à prévoir, sous forme, par exemple, d'un tableau indiquant :

1°) Les différentes catégories ou spécialités professionnelles auxquelles elles font appel ;

2°) Le nombre d'ouvriers utilisés dans chacune d'elles ;

3°) Le nombre de pensionnés nécessaires pour parfaire, *dans l'ensemble des catégories*, le pourcentage réglementaire.

Il est recommandé aux employeurs de joindre à cette déclaration une enveloppe timbrée portant l'adresse de leur établissement.

Cette enveloppe sera utilisée par l'Office pour informer les employeurs si l'Office est ou n'est pas en mesure de leur procurer des pensionnés de guerre.

V. — Malgré l'avis paru en septembre dernier dans la presse locale, le plus grand nombre de chefs d'entreprises assujetties à la loi n'ont pas fait une pareille déclaration, concernant l'année 1928.

Ces chefs d'entreprises auront particulièrement, à justifier, par tous moyens en leur pouvoir, au moment où ils adresseront au Préfet leurs listes de pensionnés de guerre employés par eux en 1928, *qu'ils sont restés à tout moment en règle* avec la loi et qu'ils ne sont passibles d'aucune redevance.

Pour tous renseignements s'adresser à M. le Directeur de l'Office Départemental de Placement Gratuit, Cours Grandval (Ancien Evêché), à Ajaccio.

## Variétés

Un petit mot sur l'hygiène. Cette étude est toujours d'actualité et a sa place marquée dans tous les milieux.

Rien de plus important pour la santé et pour l'accomplissement du devoir terrestre. Mais malheureusement les choses les plus importantes ne sont pas toujours bien observées.

S'agit-il du corps ? Il n'est pas toujours bien soigné. Il faudrait multiplier et les bains et les ablutions. Les mamans doivent accorder tous leurs soins à leurs enfants.

Et pour la maison ? L'entretien laisse souvent aussi à désirer. Il faudrait l'améliorer chaque jour pour la plus grande joie familiale et pour préserver en même temps l'homme contre les tentations, souvent malsaines, du dehors.

Quant aux escaliers, ils sont d'une manière générale, très mal entretenus. Ils abondent en immondices. Bonnes ménagères, n'oubliez pas de les balayer fréquemment ! Et vous, propriétaires, faites au moins les réparations les plus urgentes !

Les portails sont de véritables foyers d'infection. On ne voit plus de poubelles. Ce n'est pas trop tôt. Mais il s'agit encore de les remplacer et de les bien remplir [illegible] la rue, que [illegible] ! Que ne prend-on pas par les [illegible] le soir venu ! Que de désagréments possibles !

Devant les magasins de fruits, que de glissades occasionnent parfois de fâcheux accidents ?

Tout cela est essentiellement contraire à l'hygiène. Il faudrait y remédier sans retard. Un peu de bonne volonté et une meilleure conception du respect envers soi-même et envers les autres suffiraient.

Hâtons-nous de le faire pour gagner aussi les sympathies de tous les touristes.

J.-M. FONTANA

## Ciné-Chronique

AU REGENT-CINEMA

Les troubles récents de Chine ne pouvaient manquer d'inspirer aux producteurs de films quelque scénario évocateur des scènes de pillage et de sauvagerie qu'ils provoquèrent.

La « Captive de Ling-Tchong » y réussit fort bien.

Cette production de la Néro-Film, excellemment réalisée, est d'un dramatique saisissant : comment ne pas partager, en effet, les terribles angoisses de Mary Sinclair, cette jeune et belle anglaise qui, mille fois, affronte la mort pour délivrer son mari, le consul d'Angleterre, Ralf Sinclair, prisonnier du terrible général Ling-Tchang, chef des rebelles ?

Scénario sans complications, mais qui atteint le but qu'il veut atteindre : plaire à tous les publics.

L'interprétation est, elle, particulièrement brillante : Bernard Goetzke, Carmen Boni, Jack Trévor en sont les principales vedettes.

—o—

QUE FAUT-IL PENSER DE LA FEMME AMERICAINE ?

Les Français ont sur cette question des idées très contradictoires et souvent fantaisistes. La vérité n'est pas simple ; c'est une pierre précieuse aux multiples facettes... et il est essentiel de voir bien des documents, de poser bien des témoignages avant de dire : ceci est... cela n'est pas.

Si vous tenez à vous rendre compte de la mentalité, du caractère, des manières, de *l'allure générale d'une jeune fille américaine typique*, allez voir « *Mon Cœur avait Raison* », l'une des dernières productions de la grande vedette Colleen MOORE, qui passe actuellement au Fémina.

Vous trouverez dans ce film charmant tout ce que vous désirez savoir, et vous y trouverez aussi du rire, des sourires, mille choses attendrissantes et délicieuses.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
**Docteur R. FOURTEAU**
29, Boulevard Paoli - Bastia

CONSOMMEZ LES VINS CORSES
RIEN QUE DES VINS CORSES NATURELS

Cervione, (rouge), 11°, à ........ 2,90
San-Nicolao, (rosé), 12°, à ........ 2,80

:: Pour mettre en bouteille ::
:: :: des premiers crus :: ::

Cervione, (rouge), 12°, extra ........ 3,50
Patrimonio, (rosé), 13°5, extra ........ 4,00

Garanties des régions indiquées

:: Dégustation gratuite et livraison ::
:: à domicile sans majoration, bonnes prêtées pour 30 jours ::

*Vous trouverez à l'occasion des Fêtes, des liqueurs et vins de marques.*

**à la Cave Moderne**
**Rue Salvator Viale**

## Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : gala cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent-Journal ; Entre l'enclume et le boxeur, comique.

Luna-Film présente : Carmen Boni, Jack Trévor et Bernard Goetzke, dans : La Captive de Ling Tchang, superproduction dramatique.

Au prochain programme : John Gilbert, dans : Bardelys le Magnifique.

Petit poids, comique en 2 parties.

Fox-Film présente Buck Jones, dans : Pour Sauver son frère, grand drame d'aventures.

Au prochain programme : Colleen Moore, dans : Mon Cœur avait raison.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : [illegible] ; Mon Cœur avait Raison, film de la First National.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## A LA CHAMBRE

### L'adoption des conventions des Chemins de fer Départementaux

*Paris, 28 décembre.* — La séance de la Chambre est ouverte à 15 h. 15, sous la présidence de M. Pernot.

Le président prononce l'éloge funèbre de M. Puy-Baudet, député de la Haute-Vienne, décédé récemment.

La Chambre adopte ensuite sans débat un certain nombre de projets de loi parmi lesquels le projet de loi ayant pour objet d'approuver les trois conventions relatives à l'exploitation des réseaux d'intérêt général de la Compagnie des Chemins de fer départementaux (Corse), Vivarais, Lozère, Charente, Deux-Sèvres.

Puis la Chambre décide de renvoyer à la première séance utile, après la rentrée, la discussion du programme naval, sur la proposition du ministre de la marine.

La Chambre adopte le projet de loi tendant à proroger la convention relative au régime des colis postaux entre le ministre des travaux publics et les grands réseaux de chemins de fer.

M. Bedouce fait adopter un amendement Emilani cette prorogation à six mois.

La séance est levée à 15 h. 25.

Demain, à 15 heures, discussion des rapports des bureaux compétents sur les élections contestées de Saint-Girons et de la 11ᵉ circonscription Saint-Denis. Il s'agit des élections de MM. Menetrier, communiste, et Paul Laffont.

## A la Commission des Finances

*Paris, 28 décembre.* — La Commission des finances, sous la présidence de M. Malvy, a abordé l'examen des articles de la loi de finances, modifiés par le Sénat.

Elle a adopté l'article 18, tel qu'il a été voté par le Sénat ; cet article est relatif aux impôts sur le revenu des créances, dépôts et cautionnements.

A cette occasion, M. Patenotre Desnoyers a demandé que soient étendues les exonérations d'impôts visées à cet article aux caisses de crédit mutuel populaire.

M. de Chappedelaine a déclaré à la Commission qu'il résultait d'un échange d'explications entre le gouvernement et le Sénat que les intérêts provenant des dépôts effectués par les caisses de crédit agricole mutuel dans les autres établissements n'étaient pas astreint à l'impôt de 18 pour 100.

## La nomination des experts pour le règlement du problème des réparations

*Paris, 28 décembre.* — Aux termes de la décision des Six, prise à Genève, le 16 septembre dernier, d'experts financiers appelés à faire partie du Comité chargé de préparer le règlement complet et définitif du problème des réparations seront désignés par les Six gouvernements signataires : Allemagne, Belgique, France, Grande-Bretagne, Italie, Japon.

Mais l'accord du 22 décembre a prévu que les délégués des cinq puissances créancières du Reich pourraient être nommés au gré de ces puissances, soit par les gouvernements, soit par la commission des réparations, les experts allemands étant nommés par le gouvernement du Reich.

Les cinq puissances créancières sont convenues que leurs experts, à raison de deux par Etat, seront nommés par la Commission des réparations et c'est probablement le 5 janvier que se réunira la Commission pour procéder à cette nomination.

Quant aux représentants américains dans le comité des experts, on sait qu'à la demande du gouvernement des Etats-Unis, et pour leur garder leur caractère officieux, ils seront choisis d'un commun accord par les cinq puissances créancières et par l'Allemagne.

## L'accord commercial franco-yougoslave

*Paris, 28 décembre.* — Les légations françaises et serbo-croates et slovènes qui poursuivaient depuis quelques semaines la négociation d'une convention de Commerce et de Navigation viennent de se mettre d'accord sur la rédaction définitive du texte de cette convention.

La signature de l'accord interviendra vraisemblablement au début de janvier 1929.

La France accorde à la Yougo-Slavie le traitement intégral de la Nation la plus favorisée ; elle obtient en échange un certain nombre de concessions tarifaires qui sont de nature à améliorer les échanges entre les deux pays.

Cette convention complétée par une convention consulaire et d'établissement se substituera à l'accord conclu en 1907 entre la France et la Serbie.

## Pour les chômeurs anglais

*Londres, 28 décembre.* — En réponse à un appel fait par le prince de Galles le soir de Noël, en faveur des mineurs sans travail, les dons provenant de toutes classes de la Société ont afflué au Mansion House et continuent à y parvenir.

La souscription ouverte par le Lord Maire de Londres atteignait hier soir plus de trois cent vingt mille livres sterling.

## Le scandale de la Gazette du Franc

M. GLARD A ENTENDU DE NOUVEAU M. HAMARD

*Paris, 28 décembre.* — M. Glard, a entendu à nouveau, cet après-midi, pendant plus de deux heures, M. Hamard qui a précisé sa déposition de la veille, la complétant par des faits nouveaux sur lesquels on garde au Palais un secret absolu.

MM. de Marsillac et Hamelin, rédacteur en chef et administrateur du journal « Le Journal », ont été entendus à la suite de cette audition.

Le « Journal » publiera demain une note suivant laquelle Mme Hanau avait offert un million au « Journal ». M. Hamard s'était en effet présenté au bureau du « Journal » et avait offert un million payable immédiatement, plus quinze millions de participation dans les affaires Hanau pour arrêter la campagne contre la « Gazette du Franc » qu'avait entreprise le « Journal ».

MM. Marsillac et Hamelin répondirent alors à M. Hamard que le « Journal » ne faisait aucune campagne contre personne.

Sur ces entrefaits, Mme Hanau était arrêtée.

## M. de Gentile a procedé au premier interrogatoire de M. L. Klotz

*Paris, 28 décembre.* — M. de Gentile, juge d'instruction, s'est rendu cet après-midi à l'infirmerie spéciale de Fresnes procéder au premier interrogatoire sur le fond de M. Klotz.

Assisté de maîtres Torrès et Joly, M. Klotz a fait remarquer que la demande de levée d'immunité parlementaire déposée contre lui ne l'avait été que pour deux faits : la plainte déposée par la Maison Kellner et la demande d'enquête de la Banque de France par suite du refus d'un effet de la Maison Geffroy.

— Estimant nécessaire d'avoir toute ma liberté, a poursuivi M. Klotz, je me suis démis de toutes mes fonctions publiques. J'ai donné chaque jour, sans sollicitation, sans contrainte, des chèques en paiement de fournitures destinées à des cautionnements et je ne puis m'expliquer ces faits que par l'abolition de ma volonté.

« Rien ne pouvait m'obliger à tirer le chèque Kellner, la voiture m'ayant été livrée sans aucune condition de paiement. Chaque fois que j'ai tiré un chèque j'avais la conviction que je pourrais faire honneur à l'échéance.

« Je n'eus jamais l'intention de faire des dupes, je fus victime de mon imprudence. »

En ce qui concerne les effets Geffroy aucune plainte n'a été déposée.

L'inculpé se plaît à rendre hommage à la correction de cette Maison.

— En raison de l'amitié confiante qui m'unissait à M. Lucien Geffroy, dit-il, il est fort possible qu'un abus ait été commis sur l'effet portant sa signature.

Les médecins devant rédiger le rapport de contre-expertise réclamé par les défenseurs seront désignés demain et le prochain interrogatoire aura lieu la semaine prochaine.

## La maladie du roi Georges V

*Londres, 28 décembre.* — Le bulletin officiel de 11 heures 45 dit : « Le roi a passé une bonne nuit avec un sommeil très calme ; vers le matin il a moins de difficultés à prendre des aliments et son état général s'est amélioré au cours des dernières douze heures.

« A la consultation de ce matin les progrès de la semaine dernière ont été passés en revue. Pendant cette période il y a eu une amélioration marquée dans l'état du siège local de la maladie ; par contre l'état général tel qu'il ressort du poids et de la force du malade n'accuse pas le même progrès : les mesures les plus efficaces de traitement pour parer à cette difficulté ont été décidées après un examen attentif. »

Le bulletin est signé de cinq médecins.

## L'exercice des fonctions ecclésiastiques interdit aux curés autonomistes

*Strasbourg, 28 décembre.* — Le journal « La République » annonce que Monseigneur Ruch, évêque de Strasbourg, se propose à la suite des dernières lettres qu'il reçut du Vatican d'interdire l'exercice de leur fonction ecclésiastique à l'abbé Schiess, directeur du journal « Elsässer », paraissant à Strasbourg, et à l'abbé Haegy, directeur du journal « Elsässer Kurier », publié à Colmar.

L'abbé Schiess, avait déjà été exclu de cette mesure.

## ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris, 28 décembre.* — Du « Gaulois » :

« Les contribuables montent des doléances. Ils ont bien raison, on les trompe, on les gruge, on les rançonne, on leur parle de leur souveraineté et on ne les fait même pas juges de l'indemnité octroyée à leurs mandataires.

« On les assourdit des cris de « Vive la liberté » et ils s'aperçoivent que ce qu'on décore aujourd'hui d'un pareil vocable n'est autre chose que l'affaiblissement du pouvoir et, par conséquent, plus d'impunité et de facilité pour le désordre et le pillage.

« Allons au fond des choses. A quel spectacle assistons-nous aujourd'hui ? A l'étranglement d'un Président du Conseil par des politiciens qui lui crient : « Augmentation de l'indemnité ou la mort » ; à des Conseils de Cabinet en plein Sénat sur des Conseils de Cabinet, à des conciliabules, à des conjurations.

« Evidemment, ce n'est pas sur la question des soixante mille francs qu'on renversera le Cabinet mais qu'il se prononce contre toute augmentation pécuniaire, faut que le nombre des représentants n'aura pas été réduit, ce qui a toujours été la théorie de M. Poincaré, et, selon cet horrible argot en usage chez les bandits, on lui fera son affaire au premier tournant. »

De l'« Action Française » (M. Léon Daudet) :

« La liste des victimes de la « Gazette du Franc » et de la « Gazette des Nations » comportent maintenant cinq suicides et elle n'est vraisemblablement pas close. Mais voici toujours cinq cadavres à l'actif des bandits qui ont volé la petite épargne, de la Hanau, de Bloch, d'Audibert (non encore arrêté), de Dumay (non encore arrêté), d'Anquetil (arrêté à peine hier) et d'autres. Cinq cadavres, cinq familles en deuil et l'impunité aux principaux coupables. »

Du « Populaire » :

« Il n'a parlementaire ne doit prêter ou vendre son influence dans des Conseils d'administration de Sociétés financières et de firmes industrielles où il n'est que parce qu'il est député, ministre ou ancien ministre et qu'à ce titre il ouvre des portes, obtient des faveurs, facilite les opérations, donne à l'entreprise un élément de succès, tout à fait étranger à l'effort technique et au travail, souvent même à la simple probité.

« Qu'on ne vienne pas couper les cheveux en quatre. Tout le monde comprend l'abus qu'on veut réprimer et le but de salubrité morale qu'on cherche à atteindre.

« Des noms c'est par douzaines qu'on en donnerait. Qui n'en connaît ?

« Il n'y aurait aucun inconvénient non plus, à ce qu'un texte législatif vise également les hauts fonctionnaires pour les mêmes raisons. »

De l'« Echo de Paris » :

« Il n'est un mystère pour aucun de ceux qui suivent de très près les évolutions de la politique gouvernementale que la question du relèvement de l'indemnité parlementaire a fait surgir dans le sein du Cabinet un désaccord entre M. Poincaré et quelques-uns de ses collègues.

« Dans un récent Conseil de Cabinet le Président du Conseil a fait les plus graves objections à ceux de ses collègues qui ont proposé, à propos de l'indemnité parlementaire, de remplacer le texte adopté par la Chambre par un nouveau texte à soumettre au Sénat au cours de la discussion de la loi de Finances.

« En dépit de l'autorité de M. le Président du Conseil ses collègues, et notamment M. Chéron, ont estimé devoir rester sur leurs positions et M. Poincaré s'est incliné.

« Mais il est certain que finalement tout s'arrangera. Il suffira que la disjonction soit réclamée aussi bien pour la question de l'indemnité parlementaire que pour celle des incompatibilités pour que le Sénat adopte cette logique, seule capable d'écarter toutes les difficultés. »

L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE

## Les radicaux-socialistes et les articles sur les congrégations missionnaires

*Paris, 28 décembre.* — Le groupe radical socialiste, après une longue discussion s'est prononcé : 1° Pour la disjonction des articles 33 à 43 du collectif (lois laïques) ; 2° Pour le dépôt de projets spéciaux qui devront, comme en 1925, être examinés par les Commissions des Affaires étrangères, d'administration générale et de l'Enseignement.

Le groupe a décidé aussi de déposer une demande d'interpellation sur la politique générale du Gouvernement dont il demandera la discussion dès la rentrée des Chambres.

# Amputés Mutilés

Ecrivez, si vous ne l'avez pas fait encore, aux Etablissements

**A. CLAVERIE**

de Paris : C'est une question vitale pour vous. Tous renseignements vous parviendront gratuitement par retour du courrier. Ne négligez pas cette occasion de vous documenter sur les Appareils de prothèse conçus et exécutés par les Etablissements Claverie, les plus importants du monde entier et qui sont vraiment une maison de confiance.

Toutes leurs créations sont inédites et exclusives, et réunissent tous les perfectionnements : systèmes mécaniques brevetés ; légèreté ; souplesse ; élasticité ; solidité ; douceur ; commodité ; adhérence parfaite.

Vous aurez vraiment l'illusion de vos membres naturels.

Ecrivez donc tout de suite à

A. CLAVERIE
234, Faubourg St-Martin,
PARIS (10ᵉ)

## Conseil de Cabinet

*Paris, 28 décembre.* — Les membres du Gouvernement se sont réunis ce matin avant la séance du Sénat dans la salle qui leur est réservée.

Cette réunion avait été décidée hier afin d'examiner la question de l'indemnité parlementaire mais celle-ci ayant reçu dès hier soir une solution, c'est-à-dire que M. Chéron soutiendra la question des 1250 francs pour l'indemnité mensuelle.

Il n'en a pas été question au cours du Conseil de ce matin. Le Conseil s'est occupé simplement des affaires actuellement en discussion devant le Sénat dans la loi de Finances, notamment de celles relatives à la remise en état des routes et aux cantonniers.

Le reste de la séance a été consacré à l'examen des affaires courantes.

Le Conseil a duré 30 minutes.

## Nouvelles diverses

*Paris, 27 décembre.* — L'« Action française » avait intenté un procès à l'« Echo de Paris », la « Croix », la « Vie Catholique », le « Pèlerin », en raison de l'insertion de la lettre du cardinal archevêque de Paris, à propos de l'abbé Demulier.

Elle a été déboutée par la 10ᵉ chambre correctionnelle.

—o—

*Paris, 27 décembre.* — M. François Poncet, sous-secrétaire d'Etat au Beaux-Arts, a rendu qu'il appartient au ministre du Travail, de se saisir de la question de la grève des machinistes des théâtres subventionnés, et a invité les délégués à se mettre en instance auprès de lui.

—o—

*Paris, 27 décembre.* — La Commission d'administration générale a nommé M. Taton-Vassal rapporteur du projet de loi concernant l'attribution du congé de longue durée aux membres du personnel de l'Etat, atteints de tuberculose caractérisée.

La Commission a adopté la proposition de loi de M. Scapini et plusieurs de ses collègues concernant les anciens combattants employés auxiliaires de l'Etat.

La Commission a adopté le rapport unanimement.

—o—

*Brest, 27 décembre.* — Un voilier deux mâts, non identifié, a fait naufrage près de l'île Sein. L'épave flotte entre deux eaux constituant un danger pour la navigation.

On ignore le sort de l'équipage.

—o—

*Paris, 28 décembre.* — Un message de Sydney annonce qu'à Instaft, des inconnus ont enlevé du consulat italien un écusson qu'ils ont recloué à l'envers au-dessus d'une boutique chinoise.

Le vice-consul italien déclare que cet incident constitue une grave insulte pour l'Italie et demande que des mesures soient prises pour la découverte rapide des auteurs de l'outrage.

Une enquête est ouverte, les milieux italiens sont indignés.

—o—

*Paris, 28 décembre.* — La Commission exécutive du groupe socialiste s'est réunie ce matin au Palais-Bourbon ; elle a procédé à un échange de vues sur le débat budgétaire.

Le groupe a décidé de maintenir sa position relativement à la question des incompatibilités parlementaires et du relèvement de l'indemnité.

On a discuté également du tableau des grands travaux, annexé au budget, et du projet de loi sur le programme naval.

—o—

*Paris, 28 décembre.* — Le général Gouraud est arrivé à Bombay : il se rendra ensuite dans le sud puis il visitera Calcutta et Delhi.

—o—

*Nice, 27 décembre.* — La crise municipale, qui paraissait s'apaiser sembla, au contraire, entrer dans une phase aiguë.

Demain, les conseillers communistes ont [illegible] Suivant l'exemple des conseillers municipaux, hier, leur démission au Ministre d'Etat.

Le ministre a pris contact le Monténégro de faire pour soutenir les affaires courantes et a décidé de nommer une commission chargée pour [illegible] les communistes et nationaux, de [illegible] qui se réunira dès le [illegible] tour du prince, retour prévu pour dimanche prochain.

Le prince Pierre est parti aujourd'hui pour Paris où il rendra compte au prince souverain de sa mission et des mesures prises pour amener la fin de la crise, qui paraît être d'ordre purement économique.

—o—

*Pau, 28 décembre.* — La Cour d'Appel de Pau a condamné à un mois de prison et 100 francs d'amende, le sieur Sarcis, chauffeur de taxi, qui, le 30 janvier dernier, tamponna à Pau, avec son auto, une voiture hippomobile conduite par M. Tercq, qui succomba aux blessures reçues.

Le tribunal alloua à Mme veuve Tercq et à son fils, mineur, 40.000 francs de dommages-intérêts chacun, plus 5.000 à chacun des trois autres enfants de la victime, ainsi qu'une somme supplémentaire de 3000 francs à une compagnie de taxis auquel appartient le chauffeur est déclaré civilement responsable.

—o—

*Dijon, 28 décembre.* — M. Lucien Saignemorte, 43 ans, cultivateur à Vivigne (Côte-d'Or), rentrant en voiture à son domicile à 18 heures 30, fut attaqué par trois individus [illegible] tendit énergiquement, [illegible] brique destinée à lui chauffer les pieds.

Il mit un de ses agresseurs hors de combat, repoussa un autre qui tentait de monter sur la voiture tandis que le troisième bandit était renversé par le cheval qui s'était emballé.

Cette circonstance permit à M. Saignemorte d'échapper aux bandits.

Une vive émotion règne dans la région.

—o—

*Londres, 28 décembre.* — L'évacuation des femmes de la colonie française de Caboul s'est terminée heureusement. Seule Mme Teil, femme du ministre de France est demeurée avec son mari dans la capitale afghane.

M. de Fleuriau, ambassadeur de France à Londres, a présenté au Gouvernement britannique les remerciements du Gouvernement français pour l'aide que l'aviation anglaise a apportée à cette opération.

—o—

*Hollywood, 27 décembre.* — L'ancien pasteur Fred Thompson, devenu rapidement une des grandes vedettes d'Hollywood, vient de mourir à Los Angeles.

Fred était un grand spécialiste de tous les films du Wild West comme Tom Mix et William Hart. Pendant la guerre, chapelain d'un régiment d'artillerie, Fred Thompson vint en France ; puis il devint cow-boy à Hollywood.

On pu l'admirer à l'écran dans de nombreux films d'aventures ; il montait toujours avec son magnifique cheval blanc « Silver King ».

Il avait épousé Frances Marion qui écrivit les scénarios de la plupart de ses films.

—o—

*Londres, 28 décembre.* — Un message de Belgrade dit que le roi Alexandre a dû s'aliter à la suite d'une attaque de grippe consécutive au bal qu'il lui a été offert le jour de Noël par des officiers de sa garde.

La fièvre est assez violente.

—o—

*Berlin, 28 décembre.* — Le rapport de l'agent général des réparations serait publié avant la fin de la semaine car les grandes puissances désirent auparavant apprécier la composition du Comité des experts.

Les milieux berlinois croient que la conférence des experts se commencera pas avant la fin janvier afin que les délégués américains et japonais puissent arriver à Paris.

—o—

*Belgrade, 28 décembre.* — Sur le conseil de son médecin, le roi Alexandre, qui est légèrement enrhumé, gardera la chambre pendant quelques jours.

Le souverain a reçu hier en longue audience MM. Korochetz, président du Conseil, et Davidovitch, chef du parti démocrate.

ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL
2, Boulevard du Palais — BASTIA

VISITEZ NOTRE EXPOSITION DE JOUETS

VOUS Y TROUVEREZ TOUS CADEAUX SUSCEPTIBLES DE FAIRE LA JOIE DE VOS ENFANTS

MARINETTE
14, Boul. Paoli
BASTIA
Robes et Manteaux
hautes nouveautés
UNE VISITE S'IMPOSE

GALERIES DE LA MODE

MOUCHEUX

40 % DE RABAIS

FEUTRES MERINOS
FEUTRES SATINES
FEUTRES TAUPES, etc.

— MODELES HAUTE MODE —
— SACRIFIES —

" FLORIO "

SOCIETA ITALIANA DI NAVIGAZIONE

Linea : GENES - LIVOURNE - BASTIA - PORTO-TORRES (Hebdomadaire). Service [illegible]

| ARRIVÉES | | DÉPARTS |
|---|---|---|
| Gênes | | Vendredi 21 h. |
| Livourne | samedi 7 h. | samedi 23 h. |
| Bastia | dim. 7 h. (a) | dim. 15 h. (a) |
| Porto-Torrès | lundi 7 h. | mardi 17 h. 35 |
| Bastia | merc. 7 h. (a) | merc. 11 h. (a) |
| Livourne | merc. 18 h. | merc. 22 h. |
| Gênes | jeudi 7 h. | |

(a) heure de l'Europe centrale en avance de 55 minutes sur Bastia.

NOTA : *La Compagnie délivre des billets d'aller et retour de Bastia pour Livourne.*

GRANDE
BRULERIE CYRNOS
33 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA

*TORREFACTION JOURNALIERE*
— *DE CAFES* —
*EXPEDITION A L'INTERIEUR*
Téléphone : 1.08
*La plus ancienne Maison de la Corse.*

*N'abandonnez pas votre machine cassée. Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*

RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
**Machines à Coudre**
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
Adressez-vous à M. JACARIA mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

CABINET DENTAIRE
**T. BOURGEOIS**

*Diplômé de la Faculté de Médecine de Montpellier et de l'Ecole dentaire de Marseille*

Chirurgien-dentiste de l'Hôpital Civil
MALADIES DE LA BOUCHE ET DES DENTS

Extractions sans douleur - Soins - Bridges or - Tous travaux modernes - Réparations - Redressements.
*Prothèse dentaire et Maxillo faciale*
1, Boulevard Letteron
(Carrefour Palais de Justice) - BASTIA

— ACCORDEUR DE PIANOS —

**MARCEL ROUSSELLE**
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA

*VIENT DE PARAITRE :*
**L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929**
*En vente au PETIT BASTIAIS*

**PROPRIETAIRES**

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 5 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 21, boulevard Paoli - Bastia.

**A LOUER**

Appartement meublé. Prendre adresse aux Bureaux du Journal.

**POMMES DE TERRE EN GROS**

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Groupes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 21, Rue Opéra, BASTIA
TRANSACTIONS

**PERDU**

Un portefeuille en cuir noir contenant une certaine somme. Le rapporter contre récompense au Couvent de Saint-Antoine.

**AVIS DE DETTES**

M. Henri David, 23 Bd Paoli, ne répond plus des dettes que pourrait contracter sa femme, Mme David, née Jeanne Dell'Innocenti, qui a quitté le domicile conjugal sans laisser d'adresse.

# BOURSE DE PARIS du 28 Décembre 1928

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| FONDS D'ETAT FRANÇAIS | | |
| 3 % perpétuel | [illegible] | [illegible] |
| 3 % 15 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 17 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 18 | [illegible] | [illegible] |
| 5 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 20 | [illegible] | [illegible] |
| 4 % 25 | [illegible] | [illegible] |
| 6 % 27 | [illegible] | [illegible] |
| Rente 5 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1924 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1926 | [illegible] | [illegible] |
| — 6 % 1927 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. Caisse Autonome | [illegible] | [illegible] |
| Crédit National 1919 | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| — 1924 | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1922 Aisne | [illegible] | [illegible] |
| Bons 7 % 1925 Pas-de-Calais | [illegible] | [illegible] |
| Départ. Seine 7 % 1928 | [illegible] | [illegible] |
| Oblig. P. T. T. | [illegible] | [illegible] |
| — 1921 | [illegible] | [illegible] |
| — 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Communales 1879 | [illegible] | [illegible] |
| — 1892 | [illegible] | [illegible] |
| TERME | | |
| Banque de France | [illegible] | [illegible] |
| — Nation. de Crédit | [illegible] | [illegible] |
| — Paris et Pays-Bas | [illegible] | [illegible] |
| — Union Parisienne | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Compagnie Algérienne | [illegible] | [illegible] |
| Compt. Nation. d'Escompte | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier de France | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Lyonnais | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale | [illegible] | [illegible] |
| Société Générale Foncière | [illegible] | [illegible] |
| Suez Capital | [illegible] | [illegible] |
| Suez Parts | [illegible] | [illegible] |
| Act. Ord. Tunis. Alg.-Tunisie | [illegible] | [illegible] |
| Est Capital | [illegible] | [illegible] |
| Lyon Capital | [illegible] | [illegible] |
| Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Nord Capital | [illegible] | [illegible] |
| Orléans Capital | [illegible] | [illegible] |
| Santa-Fé Chemins de Fer | [illegible] | [illegible] |
| Dist. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Comp. Gén. Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Thomson | [illegible] | [illegible] |
| Tréfileries du Havre | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Courrières | [illegible] | [illegible] |
| Mines de Lens | [illegible] | [illegible] |
| Boléo | [illegible] | [illegible] |
| Kuhlmann | [illegible] | [illegible] |
| Phosphates de Gafsa | [illegible] | [illegible] |
| Pechiney | [illegible] | [illegible] |
| Chargeurs Réunis | [illegible] | [illegible] |
| Transatlantique Ord. 500 fr. | [illegible] | [illegible] |
| Jouets Paris | [illegible] | [illegible] |
| Air Liquide | [illegible] | [illegible] |
| Cultures Tropicales | [illegible] | [illegible] |
| Pathé Cinéma Jouiss. | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries Say | [illegible] | [illegible] |
| Russe 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Russe 5 % 1906 | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Serbe 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |
| Turc 5 % 1914 | [illegible] | [illegible] |
| Banque Nationale Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Banque Ottomane | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Egyptien | [illegible] | [illegible] |
| Wagons-Lits Ordinaires | [illegible] | [illegible] |
| Central Mining | [illegible] | [illegible] |
| Rio Tinto | [illegible] | [illegible] |
| Oriental Carpet | [illegible] | [illegible] |
| Pétrofina | [illegible] | [illegible] |
| Sucreries d'Egypte | [illegible] | [illegible] |
| Actions Peyrissac | [illegible] | [illegible] |
| Actions Usines du Rhône | [illegible] | [illegible] |
| Cambodge | [illegible] | [illegible] |
| Financières Caoutchoucs | [illegible] | [illegible] |
| Chartered | [illegible] | [illegible] |
| Concordia | [illegible] | [illegible] |
| De Beers Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Paris Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Franco Wyoming | [illegible] | [illegible] |
| Goldfields | [illegible] | [illegible] |
| Huanchaca | [illegible] | [illegible] |
| Jagersfontein | [illegible] | [illegible] |
| Malacca Ordinaire | [illegible] | [illegible] |
| Mexican Eagle Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Actions Dong Trieu | [illegible] | [illegible] |
| Montecatini | [illegible] | [illegible] |
| Mozambique | [illegible] | [illegible] |
| Mosella | [illegible] | [illegible] |
| Padang | [illegible] | [illegible] |
| Rand Mines | [illegible] | [illegible] |
| Roumano-Belge | [illegible] | [illegible] |
| Act. Banque de l'Indochine | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Tanganyika | [illegible] | [illegible] |
| Docks Marseille | [illegible] | [illegible] |
| Lyonnaise des Eaux Cap. | [illegible] | [illegible] |
| Electricité Paris | [illegible] | [illegible] |
| Union Electricité | [illegible] | [illegible] |
| Penarroya | [illegible] | [illegible] |
| Lebon | [illegible] | [illegible] |
| Gaz de Paris | [illegible] | [illegible] |
| Schneider | [illegible] | [illegible] |
| Fives Lille | [illegible] | [illegible] |
| Saint-Gobain | [illegible] | [illegible] |
| Verreries de Carmaux | [illegible] | [illegible] |
| Salins Midi Capital | [illegible] | [illegible] |
| Messageries Maritimes Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Distil. Indochine | [illegible] | [illegible] |
| Quassier Joules | [illegible] | [illegible] |
| Petits Chaussons | [illegible] | [illegible] |
| Galeries Lafayette | [illegible] | [illegible] |
| Paris-France | [illegible] | [illegible] |
| Printemps | [illegible] | [illegible] |
| Banq. Franç. Rio Plata | [illegible] | [illegible] |
| Land Bank of Egypt | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Autriche | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Mexicain | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Foncier Cuba | [illegible] | [illegible] |
| Tabacs Philip. Ord. | [illegible] | [illegible] |
| Banque Penins. Mexique | [illegible] | [illegible] |
| Crédit Fonc. Franco-Canad. | [illegible] | [illegible] |
| Bi-Métal | [illegible] | [illegible] |
| Hotchkiss | [illegible] | [illegible] |
| Act. cap. Ciment Français | [illegible] | [illegible] |
| Tala Luzenac | [illegible] | [illegible] |

| VALEURS | Cours préc. | Cours du j. |
|---|---|---|
| Royal Dutch | [illegible] | [illegible] |
| Shell | [illegible] | [illegible] |
| Fonds d'Etats Etrangers | | |
| Anglais 2 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Argentin 4 % 1896 | [illegible] | [illegible] |
| Belges 3 % 1895 | [illegible] | [illegible] |
| Brésil 4 % 1889 | [illegible] | [illegible] |
| Bulgare 6 % 1902 | [illegible] | [illegible] |
| Chine 4 % 1898 | [illegible] | [illegible] |
| Egypt. Unifié | [illegible] | [illegible] |
| Hellen 5 % 14 | [illegible] | [illegible] |
| Italie 3 ½ | [illegible] | [illegible] |
| Japon 4 % 1905 | [illegible] | [illegible] |
| Mexique 4 % 1904 | [illegible] | [illegible] |
| Roumanie 4 % 1922 | [illegible] | [illegible] |
| Russe 3 % 91-94 | [illegible] | [illegible] |
| Serbe 1913 | [illegible] | [illegible] |
| Turc 4 % | [illegible] | [illegible] |

**CHANGES**

| | | |
|---|---|---|
| Londres | [illegible] | [illegible] |
| New-York | [illegible] | [illegible] |
| Allemagne (100 reichsmark) | [illegible] | [illegible] |
| Belgique | [illegible] | [illegible] |
| Espagne | [illegible] | [illegible] |
| Hollande | [illegible] | [illegible] |
| Italie | [illegible] | [illegible] |
| Prague | [illegible] | [illegible] |
| Suisse | [illegible] | [illegible] |


**BANQUE de la CORSE**
15, Bd Albert 1er & 40 bis, Bd Paoli
BASTIA (Corse)

*Toutes opérations de Bourse et de Banque — Escompte et Encaissement de tous Effets — Ouverture de Comptes courants et de dépôts — Location de Compartiments de Coffres-Forts — Placement de toutes valeurs — Correspondants des Grandes Banques Françaises et Etrangères — Assurances Branches diverses.*

**PUNAISES** les détruire en 10 MINUTES, toutes les nuits. 4 fr. 50. - Et. Stanth-Boutet, 21, r. de l'Opéra. Pharmacie COLBERT

**Compagnie Fraissinet**

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Jeudi 27, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Vendredi 28, de Nice p. Ajaccio à 17 h.
Samedi 29, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30
Samedi 29, de Nice p. Bastia à 20 heures.
Dimanche 30, Marseille p. Bastia à 12 h.
Lundi 31, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Jeudi 27, de Bastia p. Marseille à 16 h.
Jeudi 27, d'Ajaccio p. Nice à 20 heures.
Vendredi 28, de Bastia p. Nice à 21 h.
Samedi 29, d'Ajaccio p. Marseille à 17 h.
Dimanche 30, Bastia p. Marseille à 16 h.
Lundi 31, d'Ile-Rousse p. Nice à 20 h.

**vous trouverez**

à notre succursale de Bastia, LYON-MOBILIER, 2 et 4, rue de la Gare et DURES ET SES ENFANTS, le choix de plus complet en beaux et bons meubles classiques et d'art moderne, car qu'on se le dise notre nouvelle maison d'ici comme celle de Lyon a été créée pour être nettement spécialisée dans la vente du meuble et il sera facile à tous nos clients d'en juger par les prix prodigues en rapport avec la qualité de nos marchandises. Venez voir notre bel assortiment, nos chambres réclame de fabrication garantie pour hôtels, villas, ménages à des prix défiant toute concurrence ainsi que notre grand choix de lits fer et bois, sommiers tous genres, linos, carpettes, matelas, traversins, plumes épurées, descentes de lit, etc. etc... et notre rayon de couvertures laine, coton bon marché, dessus de lit, édredons, coutil, toile et drap de fil fil et coton, torchons, serviettes éponge et de table, mouchoirs, etc. Ce dernier rayon sera organisé sous peu pour la vente en gros avec dépôt direct des fabriques. Nous consulter. Acceptons bons, titres rente française et faisons des facilités de paiements.

**Radio-Moto**
**P. GIACOMI**
Mécanicien diplômé
Agent des Motocyclettes
NEW-MOTORCYCLE O.S.A.-LIBERTY
SAN-SOU-PAP
ACCESSOIRES — VENTE — REPARATIONS — OCCASIONS
AMAC STOCKISTE-SPÉCIALISTE
MODELES VISIBLES EN MAGASIN
*Réparations garanties. — Prix modérés*
12, BOULEVARD AUGUSTE GAUDIN — BASTIA

**RHUMATISMES**
les plus anciens et les plus atroces sont guéris vite et radicalement par le produit radioactif
**RADIOLE**
qui vitalise les cellules, chasse l'acide urique et calme instantanément les plus fortes douleurs. Nombreuses guérisons presque miraculeuses constatées officiellement.
Renseignements gratuits : Laboratoires du Radiole, 25, rue Turenne, PARIS (7e).

**CAP CORSE**
**Damiani**
Grand prix — Médaille d'Or
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
*JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904*

**Employez l'Ouvre-lettres "ORGUS"**
L'Ouvre-lettres "ORGUS" est une garantie d'économie de temps et d'argent
L'ESSAYER C'EST L'ADOPTER
...nte aux Bureaux du "Petit Bastiais"

**Mimosa**
La Cigarette surfine fabriquée à Ajaccio par *H. ALBAN*

**ABONNEMENTS AU Petit Bastiais**
Quotidien Républicain d'Informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT
M ..................
demeurant à ..................
déclare souscrire un abonnement de ..................
au Petit Bastiais à partir du ..................
Les abonnement partent du 1er et du 15 de chaque mois
SIGNATURE.
Détacher ce Bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 64-50

**Tarif des Abonnements**
CORSE — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 francs
EN DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 30 francs — 3 mois : 17 francs

**AUX FLEURS NATURELLES DE NICE**
34, BOULEVARD PAOLI, 34 — BASTIA — Téléphone 2-31
Livraison à domicile. Expédition à l'intérieur.
LES SEULES FLEURS dignes d'être offertes d'orner votre intérieur dénotant de votre bon goût.

**LEONELLI FRÈRES**
Matériel Industriel neuf et d'occasion
SCIERIE A FRANCARDO
*Téléphone N° 2 Omessa*
Vente de Bois de Charpente, Menuiserie, Ebénisterie en laricio, planches de coffrage en bois de pin et peuplier, lattes, liteaux, planches châtaigniers.
Livraison Immédiate. Prix modérés
Explosifs "Cheddites", mèches et détonateurs. *Mines, Travaux publics, Industries.* Locomobiles, Mi-fixes, Chaudières, Voies portatives, Wagonnets, Concasseurs, Broyeurs, Compresseurs, Moteurs, Pompes, Machines à agglomérer, Tubes et Canalisateurs, Piquets, Tôles ondulées.
Société Anonyme BUISSON & SAUVAGE Capital 1.500.000 francs - ALES (Gard)
*Agent général pour la Corse :* M. LEONELLI, Francardo.

**L'ALMANACH VERMOT EST PARU**
EN VENTE AU "PETIT BASTIAIS"

**PARQUET**
POUR PLANCHER ET CLOISONS en bois Corse et Galicie, bouvetés et rabotés, prêt à mettre.
**Au Bûcheron Corse**
SCIERIE DE TOGA — BASTIA
*Vente de bois de chauffage à 80 francs la tonne.*

**BRULERIE DE LA MEDITERRANEE**
7, AVENUE CARNOT
BASTIA
GRANDE TORREFACTION DE CAFES
GROS & DEMI-GROS
EXPEDITIONS A L'INTERIEUR
TELEPHONE : 87

*Beaucoup de tabac*
*Peu de papier*
*Un arôme exquis*
*Une présentation luxueuse*
*Un prix modique*
*voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes*
**MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR**
« paquet blanc »



Imp. du Petit Bastiais, 8, Bd du Palais
Le Gérant : FERNAND POLI.


*Feuilleton du PETIT BASTIAIS* — N° 10.

## PAR PEUR DE L'AMOUR

**Par Louis D'ARVERS**

— Pardonnez-moi, en ce cas, dit-il, sincère. Je n'ai pas pensé être indiscret et j'espère n'être pas flatteur si je vous dis que vous réalisez mon idéal de la poésie du rythme ; les danses deviennent vraiment un art quand vous les dansez.

— C'est pourquoi vous m'invitez si souvent ? dit-elle finement taquine.

— Oui, fit bonnement Ronald, c'est pour moi un vrai plaisir. Pour une bonne danseuse, on en rencontre dix qui dansent de façon déplorable.

Cette fois encore il ne comprit pas l'expression de déception qui embrumait un instant le beau visage.

— Vous ne m'avez pas encore dit comment vous trouvez mes roses de [illegible] ? demanda-t-elle gentiment coquette.

— Elle est très belle, répondit-il, toujours sincère, mais sans penser à la complimenter sur un choix que lui-même eût dicté sans le savoir.

— Est-il timide ? étrangement réservé ? ou simplement indifférent ? se demanda Valentine.

— Vous m'avez dit, ce matin, que les [illegible] sont vos fleurs favorites, insista-t-elle, voulant savoir.

— Oui, répliqua-t-il, mais elles ne sont pas les fleurs qui vous conviennent ; elles ne vous ressemblent pas, dit-il, avec un regard qui pour être admirateur ne lui en parut pas moins décevant.

De fait, il pensait que la simple et modeste fleur était mieux assortie à la grâce un peu sauvage de Liane.

— Vous êtes, vous, la triomphante reine des [illegible] roses rouges, dit-il, ou des grands lis altiers.

Il s'arrêta sur Valentine le regardait avec un sourire un peu énigmatique.

— Savez-vous que vous venez de me faire deux compliments en moins de cinq minutes, Ronald ? Et, hier, nous avons décidé, qu'entre vrais amis les compliments et autres monnaies de la politesse conventionnelle devaient être bannis.

— Je... vraiment, Miss d'Essex, je n'ai pas eu l'intention de vous faire de fade[illegible] compliments, je dis simplement ce que je pense.

Si vous ne voulez pas m'accorder encore cette danse, ajouta-t-il, voulez-vous que nous marchions un peu ? Traversons ces salons où la chaleur devient suffocante et allons sur la terrasse ou dans la bibliothèque.

Acquiesçant d'un mouvement de tête, Valentine le suivit. Beaucoup de regards curieux se fixèrent sur le beau couple qu'ils formaient, et beaucoup pensèrent qu'un mariage serait annoncé sous peu.

— Voulez-vous vous reposer ici un instant ? proposa Ronald voyant la bibliothèque déserte.

Une nouvelle rougeur envahit le front de la jeune fille. Ronald avait-il vraiment quelque chose à lui dire ?

En dépit de sa calme dignité et de la sérénité de son attitude, son cœur battait violemment. Elle comprit soudain qu'elle aimait ce brillant cavalier un peu plus qu'elle ne l'avait cru jusqu'ici. Il était plus jeune qu'elle, mais si fin causeur, si profondément artiste et épris de tout ce qu'elle aimait elle-même. Elle remarqua que le visage du jeune homme s'était subitement altéré et qu'il se penchait sur les fleurs d'une potiche comme pour reprendre possession de soi, avant de parler. Enfin, il se rapprocha d'elle : il était très pâle et visiblement troublé.

— Je ne sais pas éloquent, dit-il, et pourtant, je dois plaider devant vous une cause émouvante... Je voudrais trouver les mots capables d'atteindre votre cœur et de le gagner à ma cause.

Depuis quelques jours déjà j'ai le désir de vous parler, expliqua-t-il, et voilà que ce soir, mon courage m'abandonne à l'idée de le faire. Voulez-vous me dire un mot qui me donne confiance...

Elle le regarda de telle façon que tout autre qu'un jeune homme épris d'une autre femme eût compris l'amour avoué par ses yeux. Mais, en la regardant, Ronald ne pensait qu'à Liane, et ne voyait qu'elle...

— Les plus simples mots que vous me direz m'intéresseront, dit-elle, gentiment.

Le visage de Ronald s'éclaira.

— Vous êtes bonne, dit-il, et je sais que votre âme est au-dessus des mesquins préjugés de notre époque.

Et il allait commencer son plaidoyer, quand un vieux gentilhomme entra, ayant au bras une grosse dame congestionnée par la chaleur.

— Enfin, voici un coin frais et reposant, dit celle-ci souriant aux jeunes gens, mais nous avons mis au moins dix minutes pour y arriver ! La circulation est maintenant presque impossible dans les salons.

Valentine rendit le sourire reçu de la plus aimable façon, mais elle regrettait au fond du cœur, que les importuns aient pu traverser les salons avant au moins dix autres minutes.

[illegible] Ronald, que vous voudrez bien m'accorder

— Puis-je espérer, lui dit tout bas Ronald, quelques instants demain matin ?

— Très volontiers, dit-elle sur le même ton et, se rapprochant des deux intrus, elle commença de causer avec eux.

— Il m'aime, pensait-elle, heureuse infiniment à ce premier appel de l'amour.

— Elle m'aidera puissamment, pensait simplement Ronald, de plus en plus aveugle.

Il n'avait pas le moindre soupçon d'être aimé par cette triomphante et belle reine du bal. Il était absolument dépourvu de toute vanité. Eût-il eu un peu plus de confiance en lui-même, peut-être l'histoire des Elton eût été différente...

Lady d'Essex étudia le calme et fin visage de sa fille, quand elle revint près d'elle, après le bal. Elle avait remarqué [illegible] des deux jeunes gens et l'avait vu [illegible] de la conversation qu'ils avaient eue, sans aucun doute, dans la bibliothèque.

Le visage de Valentine confirmait ses suppositions, il avait une expression [illegible] et une lueur nouvelle brillait dans les grands yeux irradiés de joie.

— Vous vous plairez à Elton-Court, Valerie ? demanda-t-elle à sa fille, quand toutes deux furent remontées dans leur appartement.

— Oui, maman, j'aime beaucoup Elton-Court et on s'ingénie à nous rendre la vie agréable.

— Et, si je ne me trompe, interrogea la vieille dame, Elton pourrait devenir votre maison plus tard, Valentine ?

— Je le crois aussi, dit la jeune fille, se penchant vers sa mère pour dissimuler sa rougeur en l'embrassant. Ronald m'a demandé de lui donner une demi-heure demain matin... Je suis très heureuse, ajouta-t-elle simplement.

Pour une nature si calme et si réservée, c'était plus que n'eût osé espérer lady d'Essex, elle n'insista pas, respectant la pudeur de ce premier émoi d'amour.

Ronald dormit plus tranquillement cette nuit-là. Pour la première fois, il espérait sérieusement et entrevoyait la fin d'une situation dont la fausseté n'était pas sans lui causer quelques remords tant vis-à-vis de ses parents que vis-à-vis de Liane.

La duchesse adorait Valentine et sûrement elle aurait de l'influence sur elle ; il l'amènerait à intercéder pour Liane, auprès de son père, celui-ci consentirait à la fin, et il pourrait emmener Liane ici où sa mère saurait bien la former et en faire une femme accomplie. Parfois cependant une sueur froide arrêtait son rêve à la pensée que la simple et jolie Liane serait tristement hors de sa place ici, dans cette magnifique demeure, mais il rejetait bien vite l'idée fâcheuse.

X

RÊVE BRISÉ

Valentine rêva, elle aussi, mais ses rêves étaient d'autre sorte. La joie de devenir souveraine de ce beau domaine n'y entrait que pour une très petite part, mais l'amour de ce beau jeune lord l'enchantait, parce qu'elle-même l'aimait. Personne, jamais avant lui, n'avait fait battre son cœur, et jamais aucun ne prendrait, dans son cœur, la place que Ronald y avait prise...

Le lendemain si impatiemment attendu par les deux jeunes gens était un splendide jour d'été. Le soleil était brillant et chaud, inondant toutes choses dans la vieille salle à manger aux sombres panneaux, mais elle restait déserte.

Lady d'Essex ne descendit pas pour le premier déjeuner et Valentine resta près d'elle.

Ronald erra du parc à la bibliothèque, impatient de la voir arriver. Elle eut la bonne grâce de ne pas se faire trop attendre et comme il repassait pour la dixième fois devant le grand escalier, il aperçut la robe blanche et les rubans bleus de sa robe du matin. Il courut à elle.

— Voulez-vous venir dans le jardin ? lui demanda-t-il vivement, nous y serons mieux que dans la bibliothèque. Souvenez-vous que vous avez bien voulu me promettre de m'accorder une demi-heure !

Il la guidait vers un petit lac que de vieux arbres protégeaient de leur ombre fraîche, et où les muguets poussaient en fleurs délicates au ras de la moquette verte des gazons. Là tout parlait d'amour depuis le vol éperdu des papillons courant aux plus belles fleurs, jusqu'au bourdonnement monotone des abeilles ivres de soleil et de parfums.


53e ANNEE — N° 298

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

DIMANCHE 30 DEC. 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

# Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
*Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris*

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Compte Chèques Postaux Marseille 128

ABONNEMENTS — 3 mois, 6 mois, 1 an
Corse: 16, 32, 62
Contin. et Colon.: 17, 33, 64
Etranger A: 30, 60, 120
Etranger B: 46, 90, 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.



00657
BIBLIOTHEQUE [illegible]


## Le projet d'Electrification générale de la Corse

### *Le role des Syndicats*

Les syndicats inter-communaux pour l'électrification des réseaux auxquels ils correspondent sont l'organisme essentiel prévu par la loi. On procède à l'électrification d'une région comme à une adduction d'eau potable : il faut une association syndicale pour demander le travail, créer les ressources, etc. En l'espèce, l'opération débordant sur plusieurs communes, plusieurs cantons, plusieurs régions, on forme un syndicat inter-communal ; les autorités ne connaissent que lui, lui versent leurs subventions si les conditions légales sont réalisées.

En réalité, le Syndicat représente, dans le cas qui nous occupe, un groupement de communes qui ne participent à l'électrification que dans une mesure infime : nous avons vu qu'on ne demande aux communes formées en syndicats qu'une contribution de 5% de la dépense totale. Encore, le département a-t-il dû, outre son propre 40 p. 100 de participation, prévoir dans son programme financier qu'il avancera aux communes 3 sur ce 5 p. 100, de façon à réduire les versements immédiats des communes syndiquées, au nombre d'environ 250, à 500.000 francs sur 25 millions !

Néanmoins, on a préféré à tout autre système, celui de l'électrification par les syndicats inter-communaux qui sont, on s'en doute, plus riches en France Continentale qu'en Corse. Cela étant, la loi donne aux syndicats les pouvoirs les plus étendus, en tant qu'organismes de base. Ils se prononcent souverainement sur la détermination des étapes, par exemple, puisqu'on est obligé de procéder par étapes en Corse, sur le choix du concessionnaire, etc.

Le Conseil général, qui s'est substitué dans une proportion en définitive supérieure à 40 p. 100 aux communes financièrement défaillantes, a créé, pour être adjoint aux syndicats, un Comité consultatif qui peut être, en effet, appelé à donner des consultations nécessaires de tout ordre, et qui doit aussi et peut-être surtout veiller à ce que cinq syndicats inter-nationaux représentant seulement 5% pratiquement 2 p. 100 de la dépense totale, maintiennent dans leurs décisions l'unité du projet d'électrification générale du département, car le génie rural étudiant les projets en secteurs leur a tout de même donné un caractère d'ensemble, un cadre départemental, ménageant et les intérêts présents et les intérêts à venir. Dans la division en secteurs, il a fait de l'unité. Il veut, comme le Conseil général, comme tout le monde, réaliser l'électrification aussi générale, aussi rapide, aussi économique que possible. En somme, le Comité consultatif est un trait d'union indispensable entre les différents syndicats et secteurs.

Dans la discussion qui a accompagné la lecture des rapports Perceni et Gavini, le rôle du Comité consultatif comme celui des syndicats, a été bien déterminé. Le mot de consultatif dit tout, encore que la consultation puisse être de conséquence sérieuse le Comité ayant naturellement plus de moyens d'investigation que les syndicats. Toute précaution prise contre une déviation possible due aux syndicats mal informés — et cette précaution se justifie par l'importance même de la contribution du département par rapport à l'insignifiance des apports communaux — il n'en reste pas moins que les syndicats sont souverains. Le Conseil général lui-même a, d'ailleurs, voulu dissiper complètement toute arrière pensée concernant le rôle du Comité consultatif en le composant ainsi : le président ou son délégué des bureaux des syndicats des communes assistés des délégués de M. le préfet, des services du génie rural et du Contrôle.

Ainsi composée, la commission consultative, dont on connaît maintenant le rôle de coordination, examinera les propositions définitives des candidats à la concession, prendra l'avis des services techniques, dressera un rapport sur les projets présentés, en fera ressortir tous les avantages ou inconvénients, dressera une liste des projets avec un ordre de présentation.

Les syndicats inter-communaux seront ensuite saisis de ce rapport et statueront dans un délai maximum de trois mois pour examiner le choix du ou des concessionnaires.

Dans ces conditions, les demandeurs en concession devront adresser à cette commission ainsi constituée deux propositions établies, l'une dans l'hypothèse où la seule zone du syndicat considéré leur sera concédée, l'autre dans l'hypothèse où la totalité des syndicats des communes les choisirait comme concessionnaire unique.

L'autonomie des syndicats est absolue, et exigée d'ailleurs par la loi. On leur adjoint, pour la préparation technique des projets qui vont leur être présentés, une Commission consultative composée des présidents des syndicats, des délégués de l'administration préfectorale, du Génie rural et du contrôle. Les syndicats eux-mêmes, qui décident en assemblée générale, donc en assemblée composée dans le cas du syndicat du nord et nord-est, de 250 personnes, dans le cas du syndicat du sud, de 160 personnes, auront nécessairement besoin d'être éclairés minutieusement sur les conséquences qui peuvent être très heureuses, ou ruineuses, de leurs décisions auxquelles il s'agit avant tout d'enlever un caractère toujours possible de surprise.

Ainsi expliquée la situation créée et acceptée d'ailleurs par l'unanimité du Conseil général paraîtra convenable à tout le monde.

## L'ELECTION DE TERRA-NOVA

Quand on a encore les oreilles bourdonnantes des cantiques de Noël, et le cœur et l'âme charmés par des chants de paix et d'espoir, il est pénible d'engager même victorieusement une polémique ; en outre, à la fin d'année, où une constante tradition pousse à présenter des souhaits, je suis bien embarrassé pour sermonner un naufragé de la tempête électorale. Vous comprenez qu'il s'agit de M. Gaudin ; et je me sens pris d'une immense pitié pour cet homme désemparé qui essaie de s'accrocher à des bouées administratives.

Cet homme de loi, puisque avoué à la Cour, assigne d'anciens amis devant le Tribunal correctionnel. De quoi les accuse-t-il ?

D'avoir fait ce qui a toujours été fait à Bastia au moment d'un scrutin électoral.

M. Gaudin reproche au président du bureau de n'avoir pas donné des directives aux scrutateurs.

Le président en avait-il le droit ?

Mais, Monsieur Gaudin lui refuse le droit de prendre, après délibération du bureau et en toute conscience une décision inspirée par des traditions bastiaises ; et M. Gaudin ne se rend pas compte de l'inconséquence de son geste, en présentant des textes administratifs pour justifier une action correctionnelle.

Je n'ai pas la prétention de connaître le code pénal, civil ou électoral.

Mais au cours des débats de cette affaire de « prétendue fraude électorale », j'ai surtout entendu parler de l'article 12, qui prévoit des sanctions : et j'ai été très surpris de voir M. Gaudin invoquer dans sa réponse, l'article 9, qui n'est qu'une sorte de nomenclature des cas où des bulletins de vote sont à annuler d'office : comme la Corse a déjà contribué à enrichir la jurisprudence électorale, il est possible qu'elle fasse un nouvel apport en imposant pour ainsi dire, en justifiant la décision pratique du bureau de Terranova.

Tout en suspectant l'indépendance des magistrats du Tribunal de première instance, M. Gaudin nous annonce qu'il va en appeler à une plus haute juridiction. Il est dans les délais voulus ; et c'est absolument son droit.

Quant à nous, nous ne pouvons lui crier que : « Casse-cou ». Les anciens ennemis ont tout fait pour le mettre en mauvaise posture et l'éloigner définitivement de ses anciens amis : qu'il continue et il sera bientôt tout seul, lâché par ses anciens ennemis et bafoué par son ancien parti : la perspective n'est pas souriante. Qu'il réfléchisse.

Et maintenant, je dois, je l'avoue, des remerciments à M. Gaudin d'avoir commencé mes commentaires de préférence à la belle lettre que le Sénateur-Maire, son cousin, a adressée, au lendemain du jugement d'acquittement, à nos amis Sestelli, Olivari, Dardy, Patrimonio, Lota.

Je ne lui en vais pas trop reconnaissant tout de même : car, par tempérament, je préfère m'attaquer, non pas à des épaves, mais à des forteresses, paraît-il, inexpugnables.

Martin BIANCONI.

## Assisterons-nous à une nouvelle crise ministérielle ?

**M. Poincaré aurait l'intention de démissionner le 2 janvier**

*Londres, 29 décembre.* — Le correspondant spécial du « Daily Express » à Paris télégraphie qu'il croit savoir que l'intention actuelle de M. Poincaré est de donner sa démission au début de la nouvelle année.

UN ARTICLE DE L'ACTION FRANÇAISE

« Non seulement le président du Conseil diffère d'opinion avec ses collègues du Cabinet sur les questions du relèvement de l'indemnité parlementaire et des incompatibilités mais il est en opposition ouverte avec M. Briand sur toutes les questions concernant la politique extérieure et avec M. Barthou en ce qui concerne la procédure suivie dans l'affaire de la « Gazette du Franc ».

« Ces bruits qui, depuis hier matin, traînaient dans les couloirs de la Chambre étaient confirmés dans la soirée par des personnalités politiques de l'entourage même des ministres qui affirmaient qu'aussitôt après le vote du budget, qui ne sera acquis dans la nuit du 31 décembre au premier janvier, et une fois les visites protocolaires du premier de l'an terminées, le Cabinet serait démissionnaire et on précisait la date du 2 janvier. »

## Le célèbre aéronaute Capazza est mort

*Paris, 29 décembre.* — M. Louis Capazza, l'ingénieur aéronaute, qui, le 14 novembre 1886, en compagnie de Fondère, s'élança de Marseille à bord

d'un sphérique pour atterrir à Appietto (Corse), après six heures d'ascension dans la tempête, est décédé hier.

LA BELLE CARRIERE DU DEFUNT

*Paris, 29 décembre.* — M. Louis Capazza, qui vient de mourir, était président de la Commission des études techniques de l'Aéronautique, membre de l'Aéro Club de France, officier de la Légion d'honneur ; il accomplit deux cents ascensions.

Tout récemment, le 28 octobre dernier, et en sa présence, on inaugurait sur la route d'Ajaccio à Cargèse, au col de San Sebastiano, le monument commémoratif de sa traversée mémorable de la Méditerranée.

M. Capazza avait le pressentiment de sa fin prochaine ; il l'avait dit au début de ce mois de décembre ; mais il était de ceux qui avaient trop souvent défié la mort pour la craindre et il est parti comme il a vécu, bravement.

LES OBSEQUES

Les obsèques de M. Louis Capazza auront lieu le lundi 31 décembre, à midi, en l'Eglise de la Trinité.

L'inhumation aura lieu au cimetière d'Elang la Ville (Seine et Oise).


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"


## La Loi de Finances devant le Sénat

**La Haute Assemblée en a adopté l'ensemble en Séance de nuit : elle a ensuite voté le nouveau texte sur les incompatibilités**

Finalement, *M. Charles Dumont* expose qu'après les votes du Sénat l'équilibre budgétaire accuse 45 milliards 452 millions 806 mille 778 francs de recettes contre 45 milliards 318 millions 662 mille 913 francs de dépenses, soit 134 millions 143 mille 865 francs d'excédent.

L'ensemble du projet est adopté en scrutin public par 273 voix contre 17, sur 290 votants.

Le Sénat s'ajourne à samedi à 15 heures.

La séance est levée à 23 heures 35.

### Une intervention de M. Sari pour le désenclavement des communes

*Paris, 29 décembre.* — La séance de nuit du Sénat a été marquée par une discussion sur l'article 161 de la loi de Finances.

*M. Emile Sari* demande le rétablissement intégral du texte portant un crédit de cinq millions pour le désenclavement des communes sans aucune contribution du département, texte que M. Landry a fait voter par la Chambre des députés.

Le sénateur de la Corse insiste sur l'importance du vote qui doit permettre l'ouverture de chemins destinés aux communes privées de toute voie de communication.

*M. Emile Sari* déclare soutenir son amendement en son nom et au nom de ses collègues *Giordan*, Milan et Machet.

Le ministre de l'Intérieur répond à *M. Sari* qu'il ne s'oppose pas au vote de l'article par la Commission des Finances portant des crédits pour les désenclavements mais qu'il ne peut accepter le principe de la suppression de toute contribution du département.

Cette part contributive sera réduite pour les départements pauvres à cinq pour cent.

*M. Tardieu* insiste auprès de M. *Emile Sari* pour qu'il accepte sa façon de voir.

*M. Emile Sari* déclare accepter les propositions du ministre à condition que la part des départements pauvres soit fixée à cinq pour cent et qu'il soit tenu compte pour le calcul de répartition des fonds de la valeur du centime démographique.

Le Sénat adopte le texte portant le vote du crédit de cinq millions pour l'ouverture des chemins de désenclavement des communes.

LE VOTE DE NOS SENATEURS

Sur l'amendement Brenier au chapitre 66 du ministère des Travaux Publics (pour 90, contre 199), MM. Emile Sari et Giordan ont voté pour.

Sur l'article 60 A. de la loi de Finances (pour 140 contre 107), MM. Emile Sari et Giordan ont voté pour.

Sur l'ensemble du projet de loi du budget général (pour 265 contre 17), MM. Emile Sari et Giordan ont voté pour.

### *Séance de l'après-midi*

*Paris, 29 décembre.* — La séance du Sénat est ouverte à 15 heures 10, sous la présidence de *M. Doumer*.

*MM. Poincaré, Barthou, Painlevé* et *Marraud* sont au banc du Gouvernement.

Le Sénat décide que la date pour la discussion de l'interpellation de M. Beaumont sur la crise de l'élevage sera fixée ultérieurement.

On aborde la discussion du projet de loi rapporté par M. Pelisse, relatif au fusionnement dans l'armée en corps des officiers d'administration, des services d'état major, du recrutement, de l'artillerie métropolitaine et coloniale du génie et les comptables de l'Aéronautique et à la transformation du corps des officiers contrôleurs du matériel de l'aéronautique en un corps d'officiers mécaniciens.

*Le général Stuhl* demande que les officiers d'administration visés par la loi continuent à se voir appliquer les mêmes limites d'âge qu'actuellement même après l'expiration de la période transitoire de 8 ans prévue par le projet.

*M. Pelisse* répond que ce maintien équivaudrait à l'abandon du fusionnement.

Le projet est adopté ainsi que le projet de loi relatif aux règles d'avancement et de limite d'âge des officiers d'administration du service de l'intendance et du service de santé.

On aborde la discussion des dispositions présentées par la Commission de législation pour remplacer l'article 60 B de la loi de Finances de 1929, disjoint par le Sénat, relatif aux incompatibilités parlementaires.

### Les Incompatibilités parlementaires

*M. Pérès*, rapporteur, dit que la Commission a voulu s'associer au désir manifesté par la Chambre de voir enfin résolue une question préoccupant depuis longtemps le parlement et l'opinion.

Le rapporteur signale que la loi du 30 septembre 1913 ne permet de faire entrer dans la loi de Finances que des dispositions concernant les recettes ou les dépenses d'Etat. Il prie donc le Gouvernement de bien vouloir renoncer à réclamer la réincorporation dans la loi de Finances d'un texte sur la question des incompatibilités parlementaires.

— Il ne faut pas donner à croire que le vote des incompatibilités est la rançon du vote du relèvement ; ce serait un rapprochement injurieux pour le Parlement.

*M. Pérès* signalant que le texte de la Chambre ne règle qu'une partie de la question assure de l'utilité d'établir une législation complète en la matière, soit une sorte de Code des incompatibilités parlementaires.

*M. Pérès* dit que le législateur a voulu empêcher les parlementaires de s'adonner à l'exercice de certaines professions se rapprochant des fonctions publiques, telles un poste d'administrateur de Compagnie de chemin de fer, de navigation, de banque, etc. Il ne faut pas que l'élu fasse un trafic de prestige que lui confère son mandat ; il est inadmissible que le bon renom soit compromis par des parlementaires donnant leur nom à des Sociétés exposées à des krachs retentissants qui servent à des campagnes contre le régime.

C'est pourquoi la Commission veut une loi qui soit indépendante de toutes les autres questions.

En concluant, *M. Pérès* dit : « Désormais tout parlementaire qui acceptera une fonction rétribuée dans une Société faisant appel au crédit sera député démissionnaire ; il sera rééligible mais la Commission pense que les parlementaires seront néanmoins prémunis de la sorte contre les tentations de la finance.

La discussion par articles est ordonnée.

On examine l'article premier sur les incompatibilités avec les fonctions d'Etat.

*M. François-Marsal* signale que c'est l'affaire de la « Gazette du Franc » qui a déterminé la discussion de cette question et le déplore. Il rappelle la correspondance échangée à ce sujet entre MM. Poincaré et Chastenet.

*M. Marsal* décoche quelques attaques personnelles à l'adresse de M. Chastenet puis il s'attache à défendre l'honnêteté des avocats parlementaires, ainsi que des parlementaires écrivant des articles financiers pour éclairer l'opinion.

*M. Poincaré* remarque alors que le dernier texte était une addition de M. Reynaud et que lui, M. Poincaré, avait aussitôt fait des réserves.

Le président du Conseil déclare aussi qu'il n'existe plus d'autre texte que celui de la Commission.

Parlant des commissaires aux comptes *M. Marsal* remarque que la fonction n'est pas en soi incompatible avec les fonctions de parlementaires puisque nous devons actuellement la prospérité de l'Indochine à deux sénateurs.

*M. Poincaré* réplique. — Oui, mais un d'eux a donné sa démission et est le président actuel du Sénat.

*M. Marsal* dit qu'il n'est pas possible d'attaquer les parlementaires qui s'occupent malhonnêtement de finance parce que leurs renoms ne sont inscrits sur aucun livre. Ils déclare regretter au contraire qu'il n'y ait pas plus de pénétration entre le monde politique et le monde économique.

— Les parlementaires savent dans les Sociétés dont ils font partie du Conseil créer des œuvres de solidarité humaine pour les ouvriers.

*M. Marsal* remarque que la calomnie des parlementaires hommes d'affaires alimente certains journaux et qu'on ne doit pas tout croire.

L'orateur est vivement applaudi en descendant de la tribune.

*M. Fercade* dit que la profession d'avocat est apparue à la Chambre comme une menace permanente pour la vertu parlementaire et que, cependant, de tout temps, cela exista au grand avantage du pays.

Sur l'article premier *M. Pérès* dit que les ministres du culte en Alsace-Lorraine ne sont pas considérés comme des fonctionnaires.

Les articles 1 et 2 sont adoptés.

On adopte ensuite l'article 3, relatif à l'incompatibilité de la fonction de directeur-administrateur-gérant des Sociétés recevant une subvention de l'Etat.

Sur l'article 4, *M. Poincaré* déclare que le Gouvernement est disposé à accepter une disposition additionnelle spécifiant que la déchéance du mandat législatif ne s'appliquera pas si l'affaire financière dans laquelle entre le parlementaire se rattache aux entreprises auxquelles il participait avant son élection.

L'article 4 est alors adopté avec cette disposition.

Tous les articles sont adoptés puis l'ensemble du projet de loi est adopté à main levée. Le Sénat ajourne sa séance à demain 10 heures.

La séance est levée à 20 heures.

## Coq-à-l'âne

**Petite lettre ouverte à M. Alexandre Gaudin**

**A lire sur un ton de profonde humilité**

Je m'excuse, Monsieur, d'oser vous écrire cette missive dans laquelle je me garderai bien de chevaucher comme vous — vous qui avez des conseillers spécialisés en la matière — à travers le maquis des textes de législation électorale.

Je n'ai pour moi que mon bon sens. Jusqu'à hier, je croyais que cette qualité suffisait pour éviter de commettre de grosses sottises. Aujourd'hui, j'en doute, car je constate qu'il y a des hommes sérieux — avoués à la Cour, par exemple — qui se laissent aller jusqu'à en commettre. Or, on n'a pas le droit de dire que ces hommes manquent de bon sens, et surtout de sens pratique.

J'ignore tout, moi, de votre cuisine électorale et si j'ai parlé de vous, dans mon bavardage récent, ce n'est pas parce que j'ai la prétention de connaître l'article 9 de je ne sais quelle loi du siècle présent. J'aime mieux, moi, les lois des siècles passés qui ordonnaient de couper la langue à ceux qui parlaient au hasard.

J'ignore, Monsieur l'avoué, ce que vous appelez les bulletins blancs et les suffrages nuls.

En fait de nullités, je ne connais que ceux qui oublient les services rendus et faisant fi des preuves qu'ils possèdent de la loyauté de leurs concitoyens, se tournent contre ceux-ci sans même expliquer leur attitude et contrôler les assertions de leurs nouveaux amis.

J'ai entendu dire que vous aviez, le jour du scrutin, distribué des bulletins dans la salle de vote, chose prohibée par la loi. [illegible] vous avez affirmé [illegible] me garderai de [illegible] tort ?

Et puis, mon cher [illegible] me un jugement qui a dit [illegible] peut-être raison. Il [illegible] gements... ! on peut les [illegible] plus haute juridiction [illegible] c'est toujours quelque chose d'[illegible].

En terminant, que je vous dise la seule chose qui fait l'objet de ces lettres. En bavardant, on oublie l'essentiel. Voici donc :

Vous avez étrangement tort de me mêler à votre polémique juridique avec M. Martin Bianconi. Si celui-ci avait de vous la même opinion que moi, il vous laisserait dormir en paix.

Qu'il s'attaque à Henri Pierangeli, passe encore ! Quant aux cadavres, il ne faut pas les piétiner.

LE BAVARD.

## AVIS A NOS ABONNES

*Nous prions nos abonnés dont l'abonnement expire le*

31 DECEMBRE 1928

*afin qu'il n'y ait pas d'interruption, de bien vouloir nous faire parvenir, sans retard, leur demande de réabonnement au moyen de Chèque Postal que nous leur avons adressé à cet effet.*


Les ennemis du Progrès NE LISENT PAS "Le Petit Bastiais"

# ECHOS

## Billet Parisien

*Un particulier, mi-coiffeur, mi-vétérinaire, vient d'ouvrir un salon de beauté... pour chiens.*

*Cet « institut » est une création bien parisienne. Vous pouvez le visiter, même si vous n'avez pas de chien, car demain peut-être posséderez-vous un ami à quatre pattes qu'il vous conviendra de faire boucler, friser, onduler, parfumer ou teindre. Il est même possible qu'à la première séance le « praticien » vous conseillera pour Mascotte un petit traitement par les rayons infra-rouges, ultra-violets ou de toute autre couleur qu'il vous conviendra de choisir.*

*Vous verrez que mon coiffeur-vétérinaire va faire fortune. Ce sont les belles madames en possession de cabots de luxe qui l'enrichiront, mais en fait ce sont les cabots qui feront les frais de la cure.*

*Eh quoi ! n'était-ce point assez d'être dorlotés, choyés, bourrés de sucreries jusqu'à l'écœurement et séquestrés par l'affection tyrannique d'une maîtresse. Il leur fallait encore et malgré eux, pour leur plaire, se prêter aux soins saugrenus d'un monsieur en blouse blanche qui poussera la fantaisie jusqu'à les affubler de lunettes noires et à leur meurtrir les côtes à l'aide d'un instrument de torture qu'on appelle pompeusement vibrateur !*

*Ah ! pauvres chiens, vos congénères qui courent les rues, malgré le camion de la fourrière, sont plus heureux que vous.*

*Et ils sont aussi plus beaux dans leur simplicité naturelle.*

*Laissez venir à moi ce barbet crotté, sans collier et sous laisse. Sous des touffes de poils roux brillent deux yeux pleins de malice et de tendresse. Il est prêt à se donner à qui voudra le prendre. Mais si vous lui parlez un jour, à celui-là, de lui river une muselière sur le museau ou de lui mettre un manteau et des bottes de caoutchouc pour le conduire au salon de beauté, vous le verrez filer sans demander son reste, prêt à reprendre sa vie de misère et de liberté !*

Gabriel BAUGE

### Memento

EPHEMERIDES CORSES. — 30 décembre 1815. — François-Xavier Giubega, que la Restauration avait destitué de son emploi de Préfet de la Corse, est réintégré au Cent Jours.

## Nouvelles diverses

Paris, 29 décembre. — M. Oberkirch, sous-secrétaire d'Etat au Travail et à l'Hygiène, accompagné de M. Georges Rezey, chef de son secrétariat particulier, a quitté Paris ce matin, se rendant à La Membrolle sur Choisilles près de Tours où il doit inaugurer le dispensaire antituberculeux de Bel-Air, créé par l'Union antituberculeuse d'Indre et Loire, que préside M. Fourtilles.

Le sous-secrétaire d'Etat visitera, en outre, plusieurs hôpitaux du département.

Paris, 29 décembre. — Une délégation de grévistes de papeteries de Vallée (Pas de Calais), accompagnée de M. Raoul Evrard, député de ce département, a été reçue aujourd'hui au ministère du Travail.

Après avoir exposé l'évolution du conflit depuis la tentative de conciliation qui eut lieu sur les instances de M. Loucheur, à la Préfecture d'Arras, entre les représentants des organisations patronales et des ouvriers, la délégation a reçu l'assurance que le ministre était tout disposé à provoquer une reprise de pourparlers en vue d'amener la solution amiable du différend.

Paris, 29 décembre. — La grève des machinistes semble approcher de sa fin. Les pourparlers qui continuent semblent préciser l'accord possible subordonné à une nouvelle entrevue au ministère du Travail.

Paris, 29 décembre. — Les milieux officiels annoncent que M. de Marcilly, ministre de France à La Haye, sera incessamment désigné comme ambassadeur de France à Berne en remplacement de M. Hennessy.

Cette nomination serait actuellement soumise à la ratification du Conseil fédéral.

Paris, 29 décembre. — La conférence des historiens marxistes s'est ouverte à Moscou.

Quarante-sept rapports seront entendus.

Metz, 29 décembre. — A Merlebach, M. Geneva, administrateur des Caisses d'épargne de cette ville était dans son bureau avec son fils quand surgirent deux bandits masqués et armés avec l'intention évidente de cambrioler la caisse.

M. Geneva décrocha une carabine de chasse et mit les malfaiteurs en joue mais les valeurs manifestement surpris de la présence de l'administrateur, s'enfuirent.

Genève, 29 décembre. — Mlle Simonian a passé à Bâle, avec succès l'examen de pilote aviatrice.

C'est la première femme suisse qui obtient le brevet de pilote d'avion.

Paris, 29 décembre. — Les négociations gréco-turques se poursuivent. M. Venizelos reçoit aujourd'hui Djevat Bey.

# A Travers la Corse

## AJACCIO

*En port.* — Le cargo « Hurricane », de la Compagnie Fraissinet, ayant terminé le débarquement de sa cargaison a repris la mer pour Marseille le 28 décembre, à 11 heures.

Le paquebot « Bastia », venant de Marseille, est arrivé le 28 décembre, à 7 heures, avec 95 passagers et 112 tonnes de marchandises.

*Aviation.* — L'appareil piloté par Hermann est arrivé de Tunis, le 28 décembre, à 12 heures, avec 4 passagers. Il est reparti pour Antibes, à 13 heures avec 6 passagers.

L'Œuvre départementale a organisé un arbre de Noël pour les orphelins de la guerre d'Ajaccio, âgés de moins de 13 ans.

Lundi 24 décembre, à 15 heures, veuves et orphelins se réunissaient à l'Hôtel de Ville, dans la salle de la Justice de paix.

Le préfet s'y était fait représenter. Mme et M. Zevaco, président du Tribunal étaient présents.

Des jouets et des bonbons furent distribués aux orphelins présents. Le Comité d'administration de l'O. D. regrette faute de ressources de n'avoir pu y convier tous les pupilles ajacciens. Il adresse tous ses remerciements aux quelques donateurs qui ont bien voulu lui prêter leur concours.

## CORTE

VIVARIO. — *A l'arrivée.* — Nos meilleurs souhaits de bonheur aux sympathique et actif Préfet de Vivario, M. Jean Semidei, secrétaire particulier de M. le Sénateur Giordan.

LES DEMANDES DE PENSIONS

Il est de toute nécessité de rappeler aux anciens combattants, qui pendant les hostilités ont été blessés ou malades, que la loi du 9 janvier 1926 a prorogé jusqu'au 31 décembre 1928, le délai pendant lequel ils peuvent le droit de faire constater leurs blessures ou maladies.

Egalement les anciens combattants dont les demandes avaient été primitivement repoussées peuvent, sous certaines conditions, se remettre en instance.

Tous renseignements sur les formalités à accomplir seront donnés gratuitement par la F.O.P. des Mutilés, 55, boulevard Beaumarchais, Paris (3e), sur simple demande accompagnée d'un timbre pour la réponse.

AUX ANCIENS COMBATTANTS

Le décret du 26 juin 1927, a institué l'Office national du combattant. Cet office permet d'obtenir différents avantages, tels que : secours, allocations de maladie, prêts d'installation, prêts professionnels, prêts agricoles, etc... Condition essentielle pour prétendre à ces avantages : être titulaire de la carte du combattant.

La Fédération des Mutilés, 55, boulevard Beaumarchais, Paris (3e), enverra gratuitement, sur simple demande accompagnée d'un timbre pour réponse, les formules de demande à remplir pour obtenir cette carte du combattant.

VEUVES DE GUERRE ET ASCENDANTS

Les lois du 23 mars 1928 et 9 décembre 1927, prévoient de nouvelles conditions d'attribution de la pension aux veuves des mutilés et aux ascendants de militaires décédés. Un délai est imparti pour demander le bénéfice des nouvelles dispositions.

Les veuves de guerre et ascendants que ces lois intéressent, seront conseillés gratuitement sur les démarches à faire en s'adressant à la F.O.P. des Mutilés, 55, boulevard Beaumarchais, Paris (3e). (Joindre un timbre pour réponse).

LES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Sous ce titre, vient de paraître un ouvrage traitant de toutes les questions intéressant les anciens combattants et victimes de la guerre, d'avant et d'après-guerre, demandes de pension, tribunaux des pensions, cures régionales, etc... Ce livre de 160 pages très élégamment présenté a été rédigé par Georges Félix, secrétaire général de la F.O.P., juge au tribunal des pensions et membre du conseil d'administration de l'Office des Combattants.

Cet ouvrage est vendu 5 francs et envoyé franco contre 5. 50 en timbres ou mandat, adressés à l'auteur, F.O.P., 2, rue Voltaire, Périgueux. Les A. C. et victimes de la guerre ont le plus grand intérêt à se procurer cet ouvrage qui pourra leur donner d'utiles renseignements.

GÉNÉRAUX POURBOIRE

— *Voilà deux sous d'avant-guerre, ça vaut un franc aujourd'hui et peut-être 20 francs à la fin du mois.*

# Les Corses Partout

La plus grande satisfaction que l'on puisse éprouver dans la vie des hommes et des choses, c'est certainement celle que vous procure la naissance de l'enfant Jésus. Pour ceux, qui, comme moi, sont encore en extase devant le beau de visions d'un avenir meilleur qui viennent à point de se déployer de la terre natale, voici Noël avec ses larmes, ses souvenirs de ces fêtes de Noël passées au sein de la chère famille. Le réveillon de minuit... la grande marche à la cathédrale pittoresque pour se rendre à la messe... la veillée, devant l'âtre pétillant où brûle la meilleure bûche de la forêt... formant une chaîne de souvenirs qui resteront à jamais gravés dans notre mémoire d'enfants.

Aurons-nous encore le plaisir de revoir ce passé ? Espérons-le toujours, pourtant sans trop, car si nous est donné, quoique le temps puisse chercher grandement son œuvre, et que nos cheveux auront de la blancheur des vagues en courroux, nous aurons la suprême satisfaction de revivre ce passé si délicieux.

...Mais à Paris, Capitale du Monde, les plaisirs ne manquent pas, et les fêtes de la Noël sont toujours grandioses, surtout les. Chaque groupement régionaliste réunit ses membres, en famille.

Le « Comité général des fêtes corses de Paris », présidé par M. le duc Pozzo-di-Borgo, assisté du président actif, M. Pierre Moracchini et de leurs dévoués collaborateurs, dont nous avons signalé à différentes reprises la grande activité, avait organisé pour les enfants de l'Ile de Beauté de la Capitale, des réunions de véritable fraternité corse. Au programme, intelligemment élaboré par ces zélés organisateurs, figurait, outre le concert et le bal, un grand souper-réveillon. Le succès dépassa toutes les prévisions, et il a fallu refuser des places au dernier moment, ce qui prouve que nos compatriotes de Paris aiment se retrouver en famille pendant ces jours de fêtes et d'allégresse de toutes sortes. Un concert des mieux réussis, sous la direction de Verdun Scaglia, le talentueux artiste bien connu, fut goûté avec plaisir par les nombreux fidèles du Comité. Tous les artistes de talent, méritent nos félicitations, et nous sommes très heureux de le faire dans ces colonnes, après les avoir longuement applaudi à la descente de la scène. Notre jeune compatriote Lavezzi, du Conservatoire de Paris, de sa voix harmonieuse et bien timbrée, nous charma avec : *Minuit Chrétien* et *Paillasse*. C'est un artiste d'avenir, et nous le verrons certainement bientôt à côté de notre grand ténor Micheletti, de l'Opéra-Comique.

Alors que les derniers échos des cloches de minuit s'évanouissaient dans les bruits de la grande ville en fête, la Salle du Réveillon fut prise d'assaut... et malgré toute la bonne volonté des organisateurs, on ne put donner satisfaction à tout le monde, et les retardataires durent rejoindre le bal, avec quelques regrets dans le cœur. Nous avons reconnu au hasard autour de M. le duc Pozzo-di-Borgo et les membres du Comité, Mme la générale Grossetti, M. Franceschi, vice-consul au Venezuela, le commandant Leonelli et sa famille ; le commandant Cristiani et sa famille ; M. Pasqualini, commissaire de police, et sa famille ; M. Ro..., administrateur de l' « Echo de la Corse », et sa famille ; M. Bolinelli, et famille ; M. Cotteri, greffier à la Cour des comptes, et sa famille, etc... etc... Mais pendant que dans la pièce transformée en restaurant nocturne, les joyeux réveillonneurs échangeaient des propos gais et amusants, les charlestons et les tangos se succédaient sans répit au son d'un orchestre endiablé... et entraînant.

...Et la fête ne se termina qu'au jour naissant, au moment où les étoiles s'éclipsaient devant les rayons pourtant pâles d'un soleil parisien. On allait se retrouver quelques heures après, dans la même salle, pour la fête des enfants et assister à la pénible distribution de jouets et friandises... à cet âge sans pitié...

Les membres du « Comité général des fêtes corses de Paris » sont d'un dévouement inlassable. Le président du conseil, M. le duc Pozzo-di-Borgo, dont la sympathie a conquis toute la colonie corse de Paris, est toujours là présent, ainsi dans leur tâche ardue et souvent difficile ses collaborateurs au zèle inépuisable et en particulier le jeune et sympathique président actif, M. Pierre Moracchini, enfant de la castagniccia du Bastinu.

Qu'il nous soit donc permis de renouveler nos très affectueuses félicitations à cette poignée de rescapés de la grande guerre, qui, après avoir versé leur sang pour la défense de la Patrie en danger, unissent leurs efforts dans la paix, pour confirmer la devise inscrite dans leurs statuts :

« *Créer par un contact constant une véritable fraternité corse* ».

Paul BURESI.

GRANDE FETE DE NUIT A L'OCCASION DE L'ELECTION DE LA REINE DES CORSES DE PARIS

Le règne de sa Majesté, Mlle Antoinette Urbani, élue l'année dernière, reine des Corses de Paris, touche à sa fin. En effet, le « Comité général des fêtes corses de Paris », lors de sa dernière assemblée générale, a décidé de procéder bientôt à l'élection de celle qui va représenter pendant l'année 1929, la beauté légendaire de l'Ile de Beauté.

L'élection de la reine des Corses de Paris, aura lieu au cours d'une grande fête de nuit, qui sera donnée, Salle des Horticulteurs, 84, rue de Grenelle, le 2 février 1929. Elle sera placée sous la présidence du colonel Jean Ferrandi, officier de la Légion d'honneur, secrétaire général de « La France Militaire ».

Les inscriptions des candidates seront reçues jusqu'au 31 janvier. Notons que la jeune élue sera gracieusement habillée par une des grandes maisons de Nouveauté de la ville de Paris.

LES CORSES AUX COLONIES

M. Bereni Ange, administrateur en chef des colonies, a été nommé gouverneur de troisième classe des colonies.

M. Bereni, gouverneur de 2e classe des colonies, a été nommé lieutenant-gouverneur de l'Archipel des Comores.

# INFORMATIONS LOCALES

## Un télégramme du syndicat agricole à M. Emile Sari

*Les membres de la Chambre syndicale du S.A.D.C. ont adressé, à leur président, M. Emile Sari, le télégramme suivant :*

Emile Sari, sénateur, Paris.

Collègues Chambre syndicale S.A.D.C. vous félicitent et vous remercient pour protestation relative majoration tarifs de transports maritimes ; vous demandent redoubler efforts pour empêcher arrivé ... vouloir compenser déficit par majoration tarifs. Cette majoration devant entraîner diminution exportations, aggraver déchéance économique du pays et provoquer plus grand isolement de la Corse en diminuant relations avec mère-patrie. Renouvelons voeu déjà exprimé pour enquête sur difficultés ... départements métropole, adaptation lois agricoles devant tenir compte considérations démographiques et économiques du pays.

F. DONATI.

Si le gouvernement passait outre aux observations présentées par M. Emile Sari, président du S.A.D.C. et délégué de la Chambre d'agriculture au Conseil supérieur de l'agriculture, prenait une majoration quelconque, elle pèsera lourdement sur l'économie rurale insulaire en déterminant une plus grande mévente des produits, l'abandon des cultures ainsi que celui de la terre.

## Les Concerts

MUSIQUE MILITAIRE

Programme du dimanche, 30 décembre, à 11 heures, et du jeudi, 3 janvier, à 14 heures, Place Saint-Nicolas.

1° *Marche du 173e* (P.R.), LEROY.

2° *Marche Nuptiale*, PARADIS.

3° *Divertissement de Maguelle*, GIRAUD.

4° *Suite de l'Arlésienne* : 1° Prélude ; 2° Minuetto ; 3° Adagietto ; 4° Carillon, BIZET.

5° *Griserie* (Valse lente).

6° *Le Clairon* (déf.) CHARDONNIER.

Le Chef de Musique : J. MICHET.


PAPETERIE DU

PETIT BASTIAIS

ARTICLES DE LUXE ET ARTICLES COURANTS A DES PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE

— GROS :: DEMI-GROS :: DETAIL —

*Les parents d'élèves ont intérêt à visiter nos magasins avant la rentrée des classes.*

Les amateurs de littérature régionaliste trouveront à la librairie du :: PETIT BASTIAIS les œuvres de Vattelapesca et de Santu Casanova.


## La Vie Sportive

Aujourd'hui, à 14 heures, se disputera un match amical entre les premières équipes du S.C.B. et de la Citadelle.

Les équipes auront la formation suivante :

*S.C.B.* — Pancini, Cesari, Poli, Pinzuti, Natali, Savignoni, Muller, Medinelli, Campana, Saliva, Santh.

*C. S. B.* — Pouba, A., Ronchi L., Félix, Marinetti, X., Jacques, Simon, Ferracci, Gaston, Cesari.

Comme on le voit, c'est la première fois que ces équipes se rencontrent, la formation du S.C.B. est la même qui écrasa dimanche dernier l'équipe du C.A.B. Celui-ci ne gagna que par son jeu lourd.

Les rouges qui seront en grande forme, résisteront-ils devant les diables ? Les 2 nouvelles recrues des 2 ... nous le pourrons. — A. B.

## Fêtes & Galas

C'est demain soir, donc, que finit l'an 1928 et que vient après — évidemment ! — verra le jour — si l'on peut dire — 1929.

Que voilà deux événements considérables ! dira-t-on.

Mais, il en est un autre qui, prévu pour le même moment prend dans les préoccupations de nos concitoyens une plus grande place :

Et c'est le bal du Sporting Club Bastiais.

Il est l'objet de mille et mille commentaires. Comme nous, vous en avez — n'est-ce pas — Entendu faire, par avance, le meilleur éloge.

Tous les adeptes de Terpsichore — qui formeraient dans notre ville la secte la plus nombreuse — se sont donné rendez-vous demain soir, à la Salle des Fêtes du Théâtre Municipal. Et avec eux beaucoup de profanes.

Tous y trouveront le meilleur accueil et y seront les témoins et les acteurs, de la plus brillante des soirées dansantes bastiaises.

Seuls les élus auront leur et les retardataires, s'il qui nous rappelons que la fête commencera à 22 heures 30 précises.

## Faits Divers

Nous avons relaté en son temps, le drame dont le village de Vescovato fut le théâtre et qui eut pour principaux auteurs les sieurs Nicodemi et Albertini Paul.

Albertini, qui avait été atteint à la poitrine par deux projectiles, avait été, on s'en souvient, transporté à la Clinique Chirurgicale de Saint-Antoine. M. le Dr Charles Zuccarelli lui prodigua ses meilleurs soins et pu retirer les extraire les deux projectiles.

Le blessé étant dans un état satisfaisant que possible a pu quitter, hier, la Clinique.

Il achèvera sa convalescence... à la maison d'arrêt.

## Avis Officiels

LES RECEPTIONS DU JOUR DE L'AN

M. le Premier président et M. le Procureur général près la Cour d'Appel ne recevront pas à l'occasion du jour de l'An.

M. Hyacinthe de Montera, Premier adjoint F. Fons de Maire, ne recevra pas à l'occasion du Jour de l'An.

AVIS AUX CANDIDATS

*à l'emploi de Surnuméraire des Contributions Directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre.*

Un concours d'admission aux fonctions de surnuméraire des Contributions directes, de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, sera ouvert dans le premier semestre de l'année 1929.

*Conditions d'admission.* — Les candidats doivent être pourvus du diplôme complet de bachelier de l'enseignement secondaire et être nés entre le 1er juillet 1903 et le 30 juin 1911.

Sont dispensés de subir les épreuves du concours, et peuvent présenter leur demandes à toute époque, les jeunes gens âgés de moins de 26 ans, qui ont satisfait aux examens d'entrée de l'Ecole normale supérieure, de l'Ecole polytechnique, de l'Ecole nationale supérieure des Mines, de l'Ecole des Ponts et Chaussées (élèves préparatoires), de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, ainsi que ceux qui sont pourvus d'un diplôme de docteur ou de licencié, ou ceux qui ont satisfait aux examens de sortie de l'Ecole spéciale militaire, de l'Ecole navale, de l'Institut agronomique, de l'Ecole nationale des Mines de Saint-Etienne, de l'Ecole libre des Sciences politiques et de l'Ecole des Hautes Etudes commerciales.

Les candidats admis reçoivent, pendant la durée de leur stage, une indemnité annuelle de 9.000 francs, et les diverses indemnités (résidence, charges de famille) allouées à tous les fonctionnaires de l'Etat.

Les candidats trouveront soit auprès du Directeur des Contributions directes à Ajaccio, Cours Napoléon N° 1, soit auprès du Directeur de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Ajaccio, ancien séminaire, tous les renseignements nécessaires sur les conditions d'admission. Le programme des épreuves leur sera remis ou envoyé sur leur demande.

## Nominations

CONCESSION DE BOURSES

Des bourses scolaires de 1500 francs pour l'année 1927-1928, ont été accordées aux enfants des fonctionnaires et agents de l'Administration pénitentiaire coloniale dont les noms suivent :

Mlle Morazzani Jérômine, à l'Ecole de Commerce de Bastia.

Mlle Pieraggi Marie-Françoise, au cours secondaire de jeunes filles de Bastia.

Mlle Andarelli Françoise, au Lycée d'Aix-en-Provence.

M. Lagru Joseph-Marie, au collège Fesch d'Ajaccio.

## Variétés

Bastia a toujours été une ville aux mœurs douces et correctes. Il faisait bon d'y vivre. Mais depuis la grande guerre, tous le disent avec peine, tout a changé en mal. Le travail n'est plus aimé et les mauvaises actions abondent. Tantôt, c'est une pauvre mère de famille qui est dévalisée chez elle ; tantôt, c'est une autre femme honorable qui est l'objet d'un attentat à la pudeur, dans un restaurant, tantôt, c'est un conducteur de camion qui est assailli nuitamment ; tantôt, c'est un individu qui va chercher à commettre à domicile. Où sommes-nous donc ? Quel recul en arrière !

Une si mauvaise situation pourrait-elle durer longtemps encore ? Non, il faut que chacun retrouve toute sa sécurité. Et pour cela que faut-il faire ? Une grande surveillance doit être exercée sur toutes les personnes suspectes. On ne doit pas hésiter à les conduire au poste de police, à vérifier leur identité et à se renseigner minutieusement sur leurs moyens d'existence. Il faut que tout le monde sache que la sécurité publique est assurée dans la rue comme à domicile.

Se sentant surveillés et traqués au besoin, il est à peu près certain que le nombre des malfaiteurs diminuera sensiblement.

S'il en était autrement, on serait obligé de se faire justice soi-même et, dans ce cas, des malheurs de personnes se produiraient infailliblement.

C'est par le travail et non par le vol qu'il faut assurer son existence. C'est de même pour l'honneur et non pour la honte qu'on doit vivre. Que tous les malfaiteurs se pénètrent bien de ces deux vérités.

Quant aux tribunaux, lorsqu'ils sont appelés à juger des affaires de vol ou d'attentats à la pudeur, on leur demande la plus grande sévérité possible. La société l'exige impérieusement. Tous les honnêtes gens applaudiront. Le mal ne mérite, en effet, aucun égard.

En un mot, dressons-nous tous contre les malfaiteurs pour assurer notre propre sécurité, faisons-leur comprendre qu'ils sont indésirables partout et que nous voulons les supprimer par tous les moyens dont nous disposons.

Rien de plus salutaire que de purger la société.

Honneur à tous ceux qui poursuivront cette noble tâche.

J.-M. FONTANA.


Cinq minutes suffisent...

"J'achèterais bien une voiture, mais aurais-je le temps de l'entretenir ? Il y a tant de points à graisser, à surveiller... Je n'ai guère le temps."

Pas le temps ?

Mais il faut quelques minutes pour graisser à fond une 5 CV Peugeot, avec ses 23 graisseurs, tous facilement accessibles.

Tant d'organes délicats ?

Mais tout est simple dans une Peugeot et si robuste que vous n'aurez jamais à y toucher.

Un peu d'essence, un tout petit peu d'huile de temps à autre, de l'eau et voilà votre 5 CV Peugeot prête à rouler.

Torpédo 5 CV grand luxe
Transformable en conduite intérieure légère, 4 places confortables, 70 km à l'heure, consommation 5 CV. Prix, toute équipée 14.900 fr.

que vous pouvez payer
en 12 mensualités sans présentation de traites à domicile (nouvelle organisation, examen rapide des dossiers).

Renseignez-vous chez l'agent de Peugeot.

Il y a plus de cent mille 5 CV Peugeot qui roulent

Pour tous renseignements et essais, s'adresser à

l'Agence Peugeot
13, rue de l'Opéra, Bastia - Télép. 1-31

LE CHAMPAGNE
HEIDSIECK & Cº
MONOPOLE
ORNERA
VOTRE TABLE ET VOUS DELECTERA
(Demandez-le chez votre fournisseur)


## Ciné-Chronique

FEMINA-CINEMA

*Une jeune fille a-t-elle vraiment le droit de flirter ?*

Voilà un cas de conscience des plus épineux, et bien propre à faire passer une ombre de souci sur plus d'un beau front.

Chassez ces préoccupations, Mademoiselle ! Ne cherchez plus la solution de ce délicat problème. Allez plutôt voir Colleen Moore, votre charmante sœur, dans « Mon Cœur avait Raison », et vous saurez à quoi vous en tenir.

Ce film vous enseignera qu'il est parfois des amoureux timides, dont l'amour mérite quelques encouragements discrets. Mais... il y a la manière ! Allez voir « Mon Cœur avait Raison », vous verrez en même temps cette manière... ou... qui passera du... au... ce film charmant.

Porthos, Athos, Aramis, d'Artagnan ! — vous qui charmèrent notre jeunesse, Cyrano héroïque qui nous donna la définition de l'amour romanesque, vous voilà ressuscités ! *Bardelys le Magnifique*, amant fougueux, cavalier intrépide, supplicié ironique, est à lui seul tout le charme, tout l'immense attrait d'un si beau film et lorsqu'il paraîtra sur l'écran la foule entière des spectateurs éprouvera le même sentiment où l'admiration et la sympathie se confondent.

## Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : ... cinématographique avec orchestre. Au programme : Régent-Journal ; Entre Poncelets et le boxeur, comique.

Gaum-Film présente : Corinne Bert, Jack Trevor et ... dans : La Captive de Ling Tshang, superproduction dramatique.

Au prochain programme : John Gilbert, dans : Bardelys le Magnifique.

Petit poids, comique en 2 parties.

Fox-Film présente Buck Jones, dans : Pour Sauver son frère, grand drame d'aventures.

Au prochain programme : Colleen Moore, dans : Mon Cœur avait raison.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : ... comique ... Colleen Moore ... Mon Cœur avait Raison, film de la First National.

# DERNIÈRES INFORMATIONS

*de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers*

## A LA CHAMBRE

### Les élections contestées de St-Girons et St-Denis

*Paris*, 29 décembre. — La séance de la Chambre est ouverte à 15 heures, sous la présidence de *M. Bouisson*.

La Chambre adopte la proposition de loi adoptée par le Sénat, relative à l'organisation de l'apprentissage agricole.

LA VALIDATION DE M. PAUL LAFFONT

La Chambre approuve les conclusions du rapport de la Commission chargée de procéder à l'enquête sur les opérations électorales de la circonscription de Saint Girons.

En conséquence, M. Paul Laffont est admis à la Chambre.

M. MENETRIER EST INELIGIBLE

On discute ensuite les conclusions du rapport du 9ème Bureau sur les opérations électorales de la 11ème circonscription de Saint Denis (Seine).

*M. Albert Sérol*, rapporteur, demande à la Chambre d'annuler les opérations électorales de la 11ème circonscription de Saint Denis M. Ménétrier étant inéligible. *M. Berthon* combat les conclusions du 9ème Bureau et demande à l'Assemblée de valider M. Ménétrier.

Il conclut en déposant une motion d'ajournement.

M. *Frot* combat également les conclusions du rapport.

Après une réplique du rapporteur la motion d'ajournement mise aux voix n'est pas adoptée et les conclusions du 9ème Bureau sont adoptées.

La séance est suspendue à 15 heures 30 pour l'examen du budget retour du Sénat.

### Le budget de 1929

A la reprise la Chambre aborde la discussion du budget de 1929 modifié par le Sénat.

*M. de Chappedelaine*, rapporteur général, déclare que la Commission des Finances, après examen du budget, a décidé de rétablir les 47 points des dispositions primitivement adoptés par la Chambre et modifiées par le Sénat.

La Chambre examine ensuite les chapitres des dépenses qui sont adoptés sans débat notable avec les modifications proposées par la Commission des Finances.

L'examen des articles de la loi de Finances modifiés par le Sénat est renvoyé à 22 heures 15.

La séance est suspendue à 19 heures 15.

### Les caractéristiques du nouveau billet de mille francs

*Paris*, 29 décembre. — La Banque de France commencera, à émettre le 2 janvier un nouveau type de billets de mille francs, destiné à remplacer progressivement les coupures actuellement en circulation. Les peintures des motifs sont dues à Walhain et la gravure à Deloche.

La vignette du recto comporte un ensemble décoratif qui met en valeur dans sa partie supérieure une tête de mercure à droite et une tête de Cérès à gauche, dans la partie inférieure un chapiteau surmonté d'une cartouche présentant le texte de l'article 13 du Code pénal.

La vignette du verso représente au centre une statue de la Fortune entourée de deux ouvriers.

Sur les côtés de composition se détachent les figures de Pasteur à droite et d'Ampère à gauche.

Les deux peintures sont exécutées en quatre couleurs : bleu foncé, violet, jaune et bleu clair.

Les deux médaillons sont réservés pour les filigranes qui représentent l'un une tête de Mercure, vue de profil, l'autre une paix couronnée d'oliviers.

### Les persécutions contre les nazaréens en Yougoslavie

*Londres*, 29 décembre. — Le rédacteur diplomatique du « Daily Herald » écrit que de nombreuses et énergiques protestations arrivent au Gouvernement yougoslave au sujet des persécutions auxquelles on continue à livrer les membres de la secte des Nazaréens, qui refusent d'accomplir leur service militaire.

Les traitements qu'ils subissent de ce fait sont particulièrement sévères ; on les appelle sous les drapeaux. Ils refusent de toucher à aucune arme, on les juge alors et on les condamne à un long emprisonnement ; une fois libérés on les convoque à nouveau sous les drapeaux, ils renouvellent leurs refus, ils sont rejugés et remprisonnés pour une nouvelle période.

Soixante douze d'entre eux, qui venaient de purger cinq années de prison dans ces conditions, viennent d'être condamnés de nouveau à dix années de la même peine.

## La Bolivie dément la reprise du conflit avec le Paraguay

*Paris*, 29 décembre. — Le ministère des Affaires étrangères communique :

« M. Briand a reçu ce matin le ministre de Bolivie à Paris, qui lui a confirmé de la manière la plus nette le démenti opposé déjà par les autorités boliviennes aux nouvelles tendancieuses d'après lesquelles la Bolivie aurait manqué aux assurances récemment données à la Société des Nations en recourant à des mouvements de troupes ou à des actes militaires susceptibles de compromettre le maintien de la paix.

« M. Patino a déclaré formellement que depuis l'envoi du télégramme par lequel le Gouvernement bolivien s'est engagé, envers M. Briand, président du Conseil de la Société des Nations, à s'abstenir de toute action de ce genre la Bolivie s'est toujours strictement et loyalement conformée à son engagement. »

### Le scandale de la Gazette du Franc

LES PLAINTES DU PARQUET DE LILLE

*Lille*, 29 décembre. — Cent cinquante plaintes relatives à l'escroquerie de la « Gazette du Franc » ont été reçues jusqu'à ce jour par le parquet de Lille.

Si l'on considère que Lille fournit à la bande Hanau-Bloch mille cent victimes la proportion des plaignants est faible.

UNE NOTE DE LA PRESIDENCE DU CONSEIL DES MINISTRES

*Paris*, 29 décembre. — La présidence du Conseil communique :

« Un Journal du matin a prétendu qu'à la date du 20 novembre le Garde des Sceaux aurait proposé au Gouvernement de se saisir des affaires judiciaires actuelles pour les examiner du seul point de vue de l'intérêt de l'Etat et que le président du Conseil aurait dû intervenir pour que la justice suivît librement son cours.

« Le Garde des Sceaux n'a cessé au contraire d'être entièrement d'accord avec le président du Conseil et avec le Gouvernement tout entier pour laisser à la justice dans toutes les affaires en cours une liberté absolue d'instruction, d'inculpation et de poursuite. »

### M. Hesse donne sa démission de maire de la Rochelle

*La Rochelle*, 29 décembre. — M. Hesse a donné cet après-midi au préfet de la Charente-Inférieure sa démission de maire et de conseiller municipal de La Rochelle, fonctions qu'il occupait depuis quelques mois.

M. Hesse a pris cette décision à la suite de la démission de trois de ses adjoints.

Le préfet n'acceptera cette démission que mardi afin de permettre à M. Hesse, de faire voter lundi soir par le Conseil municipal de La Rochelle le budget de la ville pour 1929.


L'HOCCO-RHUM
tue la GRIPPE


### Au parti républicain radical-socialiste

*Paris*, 29 décembre. — Le Comité exécutif du parti républicain radical socialiste se réunira en séance plénière mercredi 16 janvier 1929 à 20 heures 30.

L'ordre du jour porte l'allocution du président ; l'examen de la situation politique ; des questions municipales ; questions diverses.

### Un raid Pernambouc-New-York

*New-York*, 29 décembre. — Très prochainement deux aviateurs américains vont s'attaquer au record du monde de la distance, le pilote Olivier Lebouillier et le capitaine Lewis Sancy.

Ces navigateurs aériens éprouvés tenteront le raid sans escale Pernambouc-Brésil-New-York ; le trajet est d'environ 10.000 kilomètres.

Leur avion sera un monoplan Bellanca « Etoile du Nord », appartenant à Mis Anne Stillmann, à bord duquel Lebouillier a tenté l'été dernier le Derby Transcontinental.

Les aviateurs comptent se rendre par petites étapes à Pernambouc d'où ils s'élanceront vers New-York, après avoir fait la révision complète de leur appareil.

## Après l'attentat contre le procureur général Fachot

A LA CLINIQUE DU ROULE

*Paris*, 29 décembre. — Les médecins soignant M. Fachot n'ont pas publié de bulletin de santé, ce qui démontre qu'ils considèrent M. Fachot comme hors de danger.

Le blessé a été transporté dans une chambre du rez de chaussée de la clinique où il a reçu les soins les plus éclairés et les plus dévoués.

Les visites demeurent encore interdites mais demain cette consigne sera probablement levée au moins concernant la famille du magistrat.

bord du vapeur « Hsinpinang », venant

### La maladie du roi Georges V

*Londres*, 29 décembre. — M. Oliver, secrétaire du service de la transfusion du sang au service de la Croix Rouge britannique, a déclaré, qu'à la suite de la suggestion des médecins du roi de recourir éventuellement à la transfusion du sang, il a reçu de nombreuses offres de personnes prêtes à subir l'opération.

Toutefois, il a ajouté qu'il est douteux qu'on choisisse pour les opérations une personne en dehors des milieux de la Cour.

TOUT DANGER N'EST PAS ECARTE

*Londres*, 29 décembre. — Les mesures que les docteurs ont décidé d'adopter pour les soins à donner au roi sont gardées secrètes.

On se montre très satisfait que les médecins aient réussi à lui faire absorber quelque nourriture.

En outre, le roi a passé une nuit assez bonne. La ponction du pus étant satisfaisante il y a moins de craintes pour la contagion de l'autre poumon mais la visite des docteurs bactériologistes au chevet du malade peut faire croire qu'il y aurait une infection du sang comme celle qui existait au début de la maladie.

Sans qu'on doive être pessimiste il faut néanmoins [illegible] que tout danger n'est point encore écarté.

— MAIS L'AMELIORATION EST CERTAINE

*Londres*, 29 décembre. — On annonce que le prince de Galles a l'intention de se rendre aujourd'hui à la campagne pour chasser à courre.

D'autre part, le premier ministre, qui est actuellement dans son domaine du Worcestershire, ne rentrera à Londres que le 10 janvier prochain.

Ceci semble indiquer que l'état de santé du roi n'est pas alarmant.

Le duc et la duchesse d'York rentreront à Londres demain.

UN DOCTEUR AMERICAIN EXPEDIE UN NOUVEAU REMEDE

A l'arrivée du transatlantique « Leviathan » à Southampton, un colis contenant une préparation médicale a été remis au courrier particulier du roi qui est parti immédiatement pour Buckingham-Palace. Ce paquet contenait une préparation connue sous le nom de solution de dakin ; pendant la guerre les armées alliées s'en servirent pour stériliser les blessures.

Son envoi est dû à la généreuse initiative d'un docteur américain O'Neill Fiborman qui en a suggéré l'emploi aux docteurs du roi pour hâter la cicatrisation de l'état local.

Si la faiblesse du roi continue peut-être fera-t-on la transfusion du sang.

LE BULLETIN DE SANTE

*Londres*, 29 décembre. — Voici le bulletin de santé du roi publié à 11 heures 30 :

« Le roi a passé une nuit calme. Une très légère amélioration a été constatée dans son état. »

## A l'Officiel

*Paris*, 29 décembre. — Le « Journal Officiel » publie :

*Marine* : est promu au grade de premier maître charpentier : Caitucoli Jacques, maître charpentier à Ajaccio ; au grade de maître radiotélégraphiste breveté supérieur : Marnecini Ange, à Bastia.

*Agriculture* : eaux et forêts : M. Riolaci Marc, ex-maréchal des logis au 38ème régiment d'artillerie coloniale à Pietricaggio est nommé garde domanial de sixième classe à la Maison forestière de Saint Leger à Charmois l'Orgueilleuse (Vosges) ; M. Ferrari François, ex-maréchal des logis au 15ème dragons, est nommé garde domanial de sixième classe à Pellitol.

### Une interpellation de M. Lefas sur l'enseignement

*Paris*, 29 décembre. — M. Lefas, député d'Ille et Vilaine, demande à interpeller le ministre de l'Instruction Publique : 1° Sur l'allègement des programme et la méthode générale d'instruction, particulièrement pour l'enseignement secondaire ; 2° Sur le droit des familles à faire bénéficier leurs enfants de l'éducation classique.

## Ce que disent les Journaux de Paris

*Paris*, 29 décembre. — De l' « Avenir » :

« Tardieu ? Chéron ? L'heure n'est pas venue encore de choisir entre ces candidats à la succession de M. Poincaré. Notre président du Conseil tient le bon bout. Dans sa majorité ceux qui ne l'aiment guère avouent eux-mêmes qu'il leur est bien difficile de se séparer de lui. Il pourrait tout encore s'il le voulait. Il n'aurait qu'à être lui-même pour que disparaissent tous les chausse-trapes dressés sur sa route. »

De la « Victoire » :

« Ce n'est certes pas le discours démagogique prononcé par le ministre des Finances en faveur du relèvement de l'indemnité qui pourra servir non plus à mettre fin au différend qui s'est élevé entre les deux hommes d'Etat.

« On a fort remarqué dans les milieux politiques, où on l'a commenté diversement, la pointe directe contre le président du Conseil, lancée par M. Chéron du haut de la tribune du Sénat, lorsqu'il a dénoncé comme se faisant les complices des adversaires du régime parlementaire tous ceux qui étaient contre le relèvement de l'indemnité.

« Des ovations prolongées ont salué cette réprobation non dissimulée de l'attitude prise par M. Poincaré. »

Du « Figaro » :

« Rien n'a manqué à cette séance de décadence du Sénat, votant contre les règles constitutionnelles : le ministre des Finances d'un Gouvernement national prononçant un discours démagogique, les gardiens des traditions versant dans l'anarchie, les membres d'une Assemblée qui devrait donner l'exemple de la sagesse sacrifiant tout aux appétits de l'Assemblée plus jeune et plus turbulente ; le vote intervenant dans l'agitation mauvaise des jours de crise.

« Tout offensait le bon sens mais le Sénat était déchaîné. Il n'a même pas été arrêté par le souci de gêner le président du Conseil qui, conformément à une opinion ancienne, se refusait à prendre la responsabilité du vote de l'indemnité. »

*Paris*, 29 décembre. — A la salle Wagram en lutte gréco-romaine, l'équipe de la sélection belge a battu l'équipe française par quatre victoires à une.

*Berlin*, 29 décembre. — Un message de Vienne annonce que le chancelier Seipel ira à la fin de janvier à Munich pour répondre à l'invitation adressée par le Gouvernement bavarois.


Noël ! Nouvel an !

Les plus jolis cadeaux sont exposés et mis en vente

AU PAUVRE DIABLE

21, BOULEVARD PAOLI, 21

JOUETS, BIBELOTS, OBJETS D'ART

NOUGAT DE MONTELIMAR - DRAGEES - « MILANAIS », etc. etc.

ENTRÉE LIBRE

Du choix Des prix

POMPES, Moto-Pompes, Moteurs
PAUL DEVEZE, 3 à 9, rue des Vignerons - MARSEILLE.

GALERIES DE LA MODE

MOUCHEUX

40 % DE RABAIS

FEUTRES MERINOS
FEUTRES SATINES
FEUTRES TAUPES, etc.

— MODELES HAUTE MODE —
— SACRIFIES —

CABINET MEDIATOR
31, Bd PAOLI, 31
Près la « Samaritaine » à BASTIA.

*Commerciales et Immobilières*
*recteur intéressé, Monsieur ou Dame, sans connaissances spéciales. Ecrire ou se présenter tous les jours de 8 h. à 12 h. et de 2 h. à 6 heures.*

VENTE ET ACHAT
*d'immeubles, appartements, commerces et voitures ; représentation ; gérance d'immeubles.*

CONTENTIEUX

*Rédaction :*
En matière d'imposition des réclamations en décharge ou réduction et des requêtes en remise gracieuse des contributions ; de toute correspondance ; de tous actes sous seing privé.

PUBLICITE
Assure la publicité en Corse et au Continent de toute industrie, commerce ou produit à des conditions très avantageuses.

ETABLISSEMENTS
L. Maurel
3, BOULEVARD DU PALAIS
BASTIA
LES MAGASINS SONT OUVERTS DE 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30
EXPOSITION DE JOUETS AU PREMIER ETAGE

*N'abandonnez pas votre machine cassée Vous avez à votre disposition un spécialiste pour toutes*
RÉPARATIONS ET ENTRETIEN DE
Machines à Coudre
TOUTES MARQUES - Pièces de rechange
Adressez-vous à M. JACARIA mécanicien spécialiste
8, Rue des Zéphirs, 8 — BASTIA

LE CHAMPAGNE
HEIDSIECK & Cº
MONOPOLE
ORNERA
VOTRE TABLE ET VOUS DELECTERA
(Demandez-le chez votre fournisseur)

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION
Toutes fournitures pour le Bâtiment
LAURENT COLOMBANI
6 Bis, Rue de l'Opéra BASTIA


ETUDE DE Me J.-B. SEATELLI
NOTAIRE A BASTIA (Corse)

Par acte devant Me Jean-Baptiste Seatelli, notaire à Bastia (Corse), du 27 décembre 1928, enregistré à Bastia, le 28 décembre 1928, f° 31, C. 201.

M. Vincent Grégorj et Joseph Grégorj, banquiers, demeurant à Bastia, ont prorogé pour une durée de neuf ans, à partir du 1er janvier 1929, pour prendre fin le 31 décembre 1937, avec faculté pour chaque associé d'en provoquer la dissolution, à l'expiration de chaque triennaire, moyennant un préavis de 6 mois, la société en nom collectif établie entre eux sous la raison « Grégorj Frères » pour les opérations de Banque, d'Escompte de Bourse et de recouvrements, avec siège à Bastia, Rue Neuve, Maison Grégorj.

Cette prorogation est convenue aux conditions exprimées dans l'acte constitutif, sans aucune modification.

Des extraits du dit acte ont été déposés aux Greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de Paix du deuxième canton de Bastia.

*Pour extrait :*
SEATELLI.


GRANDE BRULERIE CYRNOS
22 BIS, RUE DE L'OPERA — BASTIA
*TORREFACTION JOURNALIERE DE CAFES*
*EXPEDITION A L'INTERIEUR*
Téléphone : 1.08
*La plus ancienne Maison de la Corse.*


AVIS DE DETTES

Mme Jane David, née Dell'Innocenti fait savoir à M. David que depuis un an, elle n'est plus à sa charge et qu'elle vit de son travail. Elle tient aussi à lui faire savoir qu'elle a quitté le domicile de ses parents et non le domicile conjugal.


— ACCORDEUR DE PIANOS —
MARCEL ROUSSELLE
Accordeur diplômé
5, RUE DE L'OPERA

VIENT DE PARAITRE :
L'ALMANACH CATHOLIQUE 1929
*En vente au PETIT BASTIAIS*


PROPRIETAIRES

J'ACHETE à Bastia appartement vide de 4 à 7 pièces libre à la vente. Ecrire ou voir mon mandataire « MEDIATOR », 31, boulevard Paoli - Bastia.

A LOUER

Appartement meublé. Prendre adresse aux bureaux du Journal.


POMPES DE TERRE EN GROS

Provenance directe pour consommation et semence. Qualités sélectionnées : Jaunes Rondes, Reine des Sables, Early et Saucisses du Poitou, Grappes d'or, Royales Kidney, King Edward. Livraison à domicile par sac de 50 kilos. Prix spéciaux à partir de mille kilos.

ROSSI, 31, Rue Opéra, BASTIA
TRANSACTIONS


PERDU

Un portefeuille en cuir noir contenant une certaine somme. Le rapporter contre récompense au Couvent de Saint-Antoine.

AVIS DE DETTES

M. Henri David, 23 Bd Paoli, ne répond plus des dettes que pourrait contracter son épouse, Mme David, née Jeanne Dell'Innocenti, qui a quitté le domicile conjugal sans laisser d'adresse.

# Les Interventions de M. Landry à la Chambre

*Nous publions ci-dessous in-extenso la remarquable intervention de notre représentant M. Adolphe Landry, au cours de la discussion de la Loi de Finances, devant la Chambre des Députés.*

*M. le président.* — La parole est à M. Landry, mandaté par le groupe de la gauche radicale.

*M. Adolphe Landry.* — Je demande la permission d'introduire dans cette discussion quelques observations — je m'efforcerai de les faire brèves — et quelques suggestions — je m'efforcerai de les faire rapides — concernant non pas seulement l'application, au sens strict, de la loi de juillet 1928, mais certains points qui, soit dans cette loi, soit dans notre législation des habitations à bon marché, soit dans notre législation du logement en général, me paraissent pouvoir être avantageusement complétés ou modifiés.

Ma première observation aura trait à cette partie de la législation des habitations à bon marché, qui tend à résoudre le problème du logement par la formule de la maison individuelle.

La loi de juillet 1928 a marqué, en diverses manières, une préférence décidée pour cette formule. Elle accuse ainsi une tendance qui n'est pas approuvée par tout le monde — vous avez entendu là-dessus le discours si intéressant de M. Loquet — mais qui est approuvée par la plus grande partie de cette assemblée. Pour ma part, je l'approuve complètement, et c'est pourquoi je voudrais demander s'il ne serait pas possible d'étendre le champ d'application de la formule qui y correspond.

On dit communément qu'il est des catégories pour lesquelles cette formule ne peut pas être utilisée. Il s'agit des gens qui, en raison de leur profession, sont appelés à se déplacer au cours de leur carrière et ne peuvent pas s'installer, une fois pour toutes, dans une localité déterminée.

Prenons, cependant, l'exemple d'un cheminot qui est encore jeune. Nous pourrions prendre aussi bien l'exemple du postier ou du douanier.

Notre cheminot, notre postier, notre douanier savent que, pendant leur carrière active, ils seront appelés à changer de résidence un certain nombre de fois. Il ne leur est donc pas possible d'envisager, dès le début de cette carrière, l'acquisition d'une maison. Mais ils savent aussi que l'heure de la retraite sonnera pour eux, laquelle sera l'heure d'un établissement définitif.

Où se retireront-ils ? Cela dépendra des événements qui les auront portés ici ou là ; cela dépendra des liens où leurs enfants se seront établis eux-mêmes. Sans avoir besoin d'être fixés à l'avance là-dessus, ils peuvent s'engager dans une opération de capitalisation qui leur assurera, au jour de la retraite, la possession de la somme nécessaire pour acquérir une maison.

Pourquoi, dès lors, une opération de ce genre ne serait-elle pas favorisée par le législateur ? Pourquoi ne bénéficierait-elle pas d'une aide financière de l'Etat, laquelle se traduirait par une majoration des produits de la capitalisation ? (*Très bien ! très bien !*)

Je soumets cette idée à M. le ministre du travail, et je m'en rapporte à son ingéniosité et à son expérience, que tout le monde admire, pour trouver les modalités de réalisation.

Passant, après cela, à l'habitation collective, je me contenterai de présenter une remarque.

Le fonctionnement de notre législation des habitations à bon marché a reposé, en fait, dans ces dernières années, et paraît devoir reposer, dans l'avenir prochain, presque exclusivement sur les offices publics et sur les collectivités, puisque celles-ci, de par la loi de juillet 1928, sont appelées désormais à y intervenir elles aussi.

On a observé, dans la période récente, que, si les offices publics construisaient, l'activité des sociétés d'habitations à bon marché était très restreinte. Quelle en est la raison ? C'est parce que les premiers bénéficiaient parfois du soutien financier des collectivités, départements ou villes, dont ils émanent ; tandis que les sociétés d'habitations à bon marché n'ont pas cet appui.

*M. Alexandre Loquet.* — C'est tout à fait exact.

*M. Adolphe Landry.* — Si on analyse les faits, on découvre comme cause première, celle qui a été indiquée déjà par certains des orateurs qui m'ont précédé, à savoir que les conditions auxquelles les organismes d'habitations à bon marché sont obligés, par la loi, de louer les logements qu'ils ont construits, ne leur permettent pas d'obtenir la rémunération de leur capital.

*M. Alexandre Loquet.* — La ville de Paris est obligée d'inscrire 40 millions par an à son budget pour couvrir la différence entre les prix de location et la rémunération du capital engagé pour la construction des habitations à bon marché.

*M. Adolphe Landry.* — Vous avez raison.

La cause sur laquelle j'insiste à mon tour, c'est que les maxima fixés dans la législation des habitations à bon marché ne correspondent plus exactement aux réalités économiques. (*Très bien ; très bien !*)

Pour les habitations à loyer moyen, il en sera, vraisemblablement, comme pour les habitations à bon marché, en raison du jeu combiné des maxima de celles-ci et des coefficients qui s'y appliquent, à savoir 3,6 et 1,75.

Ici encore, nous constaterons sans doute une activité intéressante des offices publics, une activité certaine des collectivités, une activité bien moindre des sociétés d'habitations à bon marché.

Quant aux particuliers, que l'on a tenu à faire figurer dans la loi de juillet 1928, M. Loquet les voit déjà réalisant de très gros bénéfices...

*M. Alexandre Loquet.* — Je le crains.

*M. Adolphe Landry.* — ...par l'utilisation des dispositions de la loi.

Je n'aperçois, pour ma part, rien de pareil. La situation, pour eux, sera la même que pour les sociétés d'habitations à bon marché. Elle sera même moins favorable. Ils seront en face de difficultés de toutes sortes.

Il y a la question de la deuxième hypothèque qu'il faudra donner — il en a déjà été parlé — si, comme il arrive généralement, ils doivent emprunter, en dehors des 40 p. 100 avancés par l'Etat, une partie du capital nécessaire à la construction.

Il y aura aussi l'obligation de passer par l'intermédiaire de sociétés de crédit immobilier, et enfin le jeu des priorités prévues par la loi, instituées par un décret qu'a pris M. le ministre du travail, et aggravées, s'il n'est possible de le dire, par les commentaires que M. le ministre du travail a donnés aux textes législatifs et réglementaires, puisque dans ces commentaires, il est dit expressément que les particuliers n'auront admis aux prêts de l'Etat que dans le cas de carence des offices, des collectivités et des sociétés.

*M. le ministre du travail.* — Je l'avais dit au Sénat.

*M. Adolphe Landry.* — On trouve cette indication dans la brochure où vous avez inséré vos commentaires ; c'est à la page 92, je crois.

*M. le ministre du travail.* — J'ai tenu l'engagement que j'avais pris.

*M. Adolphe Landry.* — En considérant tout ce que je viens d'énumérer, on ne doit pas s'attendre à ce que les particuliers jouent un très grand rôle dans l'application de cette partie de la loi de 1928 qui concerne les habitations à loyers moyens.

*M. Alexandre Loquet.* — Mon intervention a eu pour objet d'amener le Gouvernement à tenir l'engagement qu'il avait pris, à savoir que les particuliers ne profiteraient des largesses de l'Etat, pour la construction de logements à loyers moyens, que dans la mesure où les offices et les collectivités ne voudraient pas ou ne pourraient pas en bénéficier.

Je souhaite que ceux-ci en usent largement et qu'ils aient pour cette œuvre tout le concours du Gouvernement.

*M. Adolphe Landry.* — Vous pouvez être certain que les particuliers n'interviendront que très peu dans l'application de la loi.

Je le répète, cette application reposera presque exclusivement sur les offices et les collectivités. Est-il bon qu'il en soit ainsi ? J'écarte un doute à ce sujet. Sans aller chercher des considérations diverses, que je pourrais évoquer, je dis que, si des activités diverses concourraient simultanément au fonctionnement de la loi, on verrait s'établir entre elles, dans chaque région, dans chaque ville, une émulation qui servirait le bien public. Mais il ne pourra en être ainsi que si l'on prend certaines mesures et, principalement, si l'on se décide à reviser les maxima et les coefficients en vigueur.

Il convient, maintenant, de sortir un moment du cadre de la législation sur les habitations à bon marché. Car je crois pouvoir affirmer que cette législation ne suffira pas. Il s'en faut, à résoudre le problème du logement.

Qu'il me soit permis, ici, de rappeler certaines observations que j'ai présentées en juillet dernier lors de la discussion de la loi Loucheur.

Le programme inscrit dans cette loi comprend la construction, dans l'espace de cinq ans, de 200.000 logements, soit un peu plus de 50.000 par an.

Ce chiffre ne correspond qu'à la moitié du chiffre des constructions qui s'élevaient annuellement en France avant la guerre. Il est à peine équivalent à celui des logements qui, chaque année, disparaissent par le simple fait de la vétusté. Et cependant, après la longue crise que nous venons de traverser, nous avons un énorme retard à rattraper.

Je voudrais, messieurs, que l'on considérât avec soin qu'il y a lieu, tout en veillant à ce que la législation des habitations à bon marché reçoive une pleine et heureuse application, de donner des encouragements à la construction.

Si nous ne le faisons pas, on construira peut-être d'autres maisons que celles qui seront édifiées en vertu des lois sur les habitations à bon marché, mais on ne construira pas assez, et le prix des logements créés sera trop élevé.

Il y aura alors trois catégories de logements, les logements construits en application de la législation des habitations à bon marché, les logements des immeubles d'avant-guerre, taxés — c'est le mot qu'il faut employer, vous en conviendrez — de par la législation exceptionnelle des loyers, et les logements des immeubles nouveaux : trois catégories d'immeubles, avec des niveaux de prix très divers. Sur les inconvénients de cette situation, je crois ne pas avoir besoin d'insister.

Il faut, je le répéterai sans cesse, des encouragements généraux pour la construction ; et ceux auxquels on est appelé à penser naturellement ce sont ceux qui résulteraient d'exonérations fiscales largement dispensées. J'ai parlé dans ce sens à diverses reprises. La Chambre avait adopté une thèse lors de la discussion de la loi de finances de 1923, mais cette thèse n'a pu prévaloir au Sénat.

Le désir que l'on peut exprimer, en tout cas, c'est que, dans cette matière des exonérations fiscales destinées à encourager la construction des locaux d'habitation, on ne fasse pas machine en arrière, ce dont nous sommes menacés.

En effet, l'exonération pendant quinze ans de l'impôt foncier et des taxes municipales pour les constructions neuves doit prendre fin avant le 1er janvier 1930 ; elle ne joue, de par la loi de 1926, laquelle a prorogé une disposition de la loi de 1920, que pour les immeubles qui seront achevés avant cette date du 1er janvier 1930.

Il serait temps de penser à instituer une prorogation nouvelle...

*M. le ministre du travail.* — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

*M. Adolphe Landry.* — Volontiers.

*M. le ministre du travail.* — Il va sans dire que c'est là une question très importante. Il faut qu'une décision soit prise avant la date que vous avez rappelée et je m'en préoccupe.

*M. Adolphe Landry.* — Elle doit intervenir longtemps avant parce qu'une maison ne se construit pas en quelques jours.

*M. le ministre du travail.* — Mais vous savez à quels obstacles nous nous sommes heurtés pendant la discussion de la loi sur les habitations à bon marché du 13 juillet 1928.

Nous avons entendu ici un certain nombre de nos collègues, maires de communes de la banlieue parisienne, maires également de communes du reste de la France, nous dire qu'on leur demandait de résoudre un problème quasi insoluble.

En effet, on construit des maisons sur lesquelles on décide qu'il n'y aura pas de taxes, même municipales, pendant quinze ans et on impose aux municipalités, il faut bien le reconnaître, des travaux de voirie qui sont la conséquence de la construction de ces maisons. Vous voyez par conséquent, combien le problème est difficile. (*Très bien - Très bien !*)

*M. Adolphe Landry.* — Ici encore, monsieur le ministre, il y a une conciliation d'intérêt à faire qui, je crois, ne surpasse pas les capacités de votre esprit.

Mes chers collègues, avant de descendre de la tribune, il me reste à vous entretenir un instant d'un sujet auquel vous savez que mon attention est particulièrement attachée : le sujet des familles nombreuses.

La loi Loucheur, entre autres mérites — elle en possède beaucoup — a celui d'avoir réalisé au profit des familles nombreuses, en ce qui concerne le logement, une réforme qui était depuis longtemps réclamée et impatiemment attendue. Elle a institué en leur faveur des avantages réellement substantiels pour ce qui est de l'acquisition ou de la construction de la maison individuelle, il faut dire ici de la maison de famille.

Cela est très bien. Il reste seulement à exprimer le vœu que les sociétés de crédit immobilier, lorsque se présenteront à elles ces emprunteurs si intéressants que sont les pères de familles nombreuses, leur fassent accueillantes et qu'elles ne se laissent pas aller à la tentation de les écarter, pour la raison qu'un chef de famille nombreuse, ayant des charges particulièrement lourdes peut apparaître moins solvable qu'un autre. (*Applaudissements*).

*M. le ministre du travail.* — Voilà le point délicat. Vous avez raison de le souligner.

*M. Adolphe Landry.* — Mais il y a, à côté des maisons individuelles, les maisons destinées à l'habitation collective. Ici, la loi Loucheur sera, moins que tout à l'heure, l'objet de compliments de ma part.

Nous avons eu une controverse avec M. le ministre du travail, lorsque cette loi était en cours d'élaboration. Vous vous la rappelez peut-être.

Il s'agissait des subventions prévues à l'article 50 de la loi du 5 décembre 1922, pour favoriser la construction d'immeubles devant être occupés principalement par des familles nombreuses.

A la suite d'un compromis, le crédit afférent aux subventions de l'article 50, crédit qui était, dans le budget de 1928, de 48.200.000 francs, a été fixé à 25 millions.

*M. le ministre du travail.* — Minimum.

*M. Adolphe Landry.* — Qu'arrive-t-il ? Les demandes affluent. Elles ne sont pas moins nombreuses que par le passé. Et alors, pour pouvoir satisfaire dans une certaine mesure à ces demandes, si je suis bien informé, il serait question d'abaisser en fait, le taux des subventions octroyées. Au lieu de 33 p. 100 on donnerait 15 ou 20 p. 100.

Messieurs, si une telle détermination devait être prise, si on devait entrer dans cette voie, j'en aurais du regret.

Je ne veux pas insister sur ce point, car j'ai lieu de croire que mon collègue et ami M. Patenôtre-Desnoyers, qui doit intervenir dans la discussion en cours, en parlera.

Mais j'ai une autre raison de ne pas insister : c'est que, ayant beaucoup réfléchi à cette question des avantages à faire aux familles nombreuses en matière de logement, je suis arrivé à me persuader que le système actuel est mauvais, et qu'il est nécessaire de le réformer complètement.

Pourquoi le système actuel est-il mauvais ? On construit, avec les subventions de l'article 50, des immeubles destinés à être occupés principalement par des familles nombreuses, et il nous est dit que parfois il ne se présente pas de familles nombreuses pour occuper les logements de ces immeubles.

*M. le ministre du travail.* — Hélas, neuf fois sur dix !

*M. Adolphe Landry.* — Pas aussi souvent tout de même.

*M. Henri Patenôtre-Desnoyers.* — Je vous enverrai des clients, monsieur le ministre.

*M. Adolphe Landry.* — Par ailleurs, pour certains immeubles construits avec les subventions de l'article 50, des demandes se produisent, émanant de familles nombreuses ; or, il se trouve que les logements de ces immeubles sont occupés par des familles qui ne sont pas nombreuses, qui ne le sont plus, du moins, après l'avoir été pendant un certain temps.

La législation exceptionnelle des loyers ne s'applique pas — je crois que la jurisprudence, là-dessus, est bien établie — aux habitations à bon marché. Mais on n'expulse pas facilement des familles, aujourd'hui-elles cessé d'être nombreuses, qui occupent depuis longtemps un logement.

C'est là où je suis amené à penser qu'il conviendrait de changer radicalement la formule actuellement en vigueur.

Vous donnez des subventions à la construction et vous n'avez pas la ferme garantie, l'assurance que les immeubles qui seront construits dans ces conditions serviront pour les familles nombreuses, conformément à l'intention du législateur.

Ne serait-il pas désirable, dès lors, de remplacer ces subventions à la construction par des subventions au logement, subventions qui seraient servies aux organismes propriétaires et gérants des habitations à bon marché pour les logements effectivement occupés par des familles nombreuses. (*Très bien ! très bien !*)

*M. Louis Dupin.* — C'est une excellente idée.

*M. Adolphe Landry.* — C'est la formule pour laquelle s'est prononcé le dernier congrès de la natalité. Je laisse, bien entendu, de côté les modalités pour m'attacher seulement à l'essentiel.

Cette formule, d'ailleurs, est déjà appliquée dans un domaine un peu différent de celui où je me place. La chambre de commerce de Paris, pour aider les employés du commerce et de l'industrie parisiens à se loger, assure aux propriétaires qui louent des logements à ces employés des subventions représentant les 2 p. 100 du capital investi dans la construction.

Il n'y aurait que des avantages à passer résolument, pour les familles nombreuses, de la formule qui est appliquée aujourd'hui à cette formule nouvelle.

Elle offre un premier avantage sur lequel je n'ai pas besoin d'insister — je l'ai fait ressortir, je crois, suffisamment — : le sacrifice financier consenti par l'Etat et en définitive par le contribuable, irait à l'objet pour lequel il est consenti, sans aucun abus, sans aucun détournement.

Elle offre en outre, d'autres avantages. Elle réduit considérablement la charge budgétaire, puisqu'il ne s'agit plus de fournir une subvention en capital, mais, si on peut ainsi parler, une subvention en intérêts. Et les dépenses budgétaires étant ainsi considérablement réduites, voyez tout ce que l'on pourrait faire.

On pourrait instituer des mesures en faveur des familles nombreuses en matière de loyers moyens, et non plus seulement en matière d'habitations à bon marché proprement dites.

On pourrait, en deuxième lieu, décider que les mesures favorables aux familles nombreuses joueraient non pas seulement comme le veut la loi de 1922 lorsque la famille compte au moins quatre enfants de moins de seize ans, mais lorsqu'elle en comprend trois, car il faut que notre définition de la famille nombreuse, malheureusement, se modifie avec l'évolution même de nos mœurs.

Enfin, on pourrait décider que ce que j'ai appelé tout à l'heure les subventions au logement seraient graduées selon le nombre des membres composant chacune des familles nombreuses logées. Car, s'il y a une question des familles nombreuses, il est une question beaucoup plus difficile et douloureuse, celle des familles très nombreuses.

C'est pour la famille très nombreuse surtout que le problème du logement est un problème terrible et, le plus souvent, insoluble.

Si, pour les immeubles qui ont été construits à destination des familles nombreuses, il ne se présente pas de demandes, cela tient à ce que, dans beaucoup de familles nombreuses et surtout très nombreuses, les besoins immédiats, les besoins journaliers de la nourriture absorbent tout le gain du père de famille. Je ne parle pas de la mère : dans une telle hypothèse, elle ne peut se livrer à aucune occupation lucrative ; elle est absorbée tout entière par les soins du ménage et l'entretien de ses enfants. (*Très bien ! très bien !*)

Que faire pour des cas pareils ? J'ai entendu émettre cette idée qu'on pourrait imaginer je ne sais quoi qui serait intermédiaire entre l'habitation à bon marché et cette affreuse chose qu'on appelle le centre d'hébergement, un centre d'hébergement un peu amélioré, une espèce de demi-taudis, si je peux m'exprimer ainsi. Eh bien non ! Pour ma part, je me refuse à envisager une solution pareille. (*Très bien ; très bien !*)

*M. le ministre du travail.* — Moi aussi !

*M. Adolphe Landry.* — Pour les familles très nombreuses comme pour les familles simplement nombreuses, pour toutes les familles nombreuses, il faut le logement décent et hygiénique.

*M. Louis Duval-Arnould.* — Très bien !

*M. Adolphe Landry.* — Je crois qu'on pourrait le leur assurer en appliquant, avec des modalités appropriées, la formule que je viens de préconiser.

Ce problème du logement de la famille nombreuse, nous devons en avoir souci, vous le savez, pour des raisons d'intérêt national, parce que l'intérêt national veut que la famille nombreuse soit aidée et encouragée, mais également pour une raison tout à fait impérieuse d'humanité.

Cette raison est dans l'esprit et dans le cœur de nous tous. C'est pour cela que je me permets d'exprimer l'espoir que, le plus prochainement possible, on donnera à ce problème du logement des familles nombreuses la solution satisfaisante qui se fait attendre depuis trop longtemps. (*Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs*).

## Médaille Militaire

La médaille militaire, sans traitement, a été conférée aux militaires des réserves dont les noms suivent :

Rossi Philippe-Marius, sergent-chef au 21e régiment d'infanterie coloniale ; 24 ans de services, 15 campagnes.

Grisoni Jean-Baptiste, soldat de première classe au 22e régiment d'infanterie coloniale ; 23 ans de services, 12 campagnes. A été blessé.

Botacci Ange-Toussaint, sergent au bureau de recrutement de la Seine ; 24 ans de services, 11 campagnes. A été blessé.

Battesti Jules, adjudant au 6e régiment de tirailleurs sénégalais ; 21 ans de services, 12 campagnes.

Antonioli Louis, caporal au 2e régiment de tirailleurs tonkinois ; 20 ans de services, 11 campagnes. A été blessé et cité.

Acquaviva Don-Roman, adjudant au 22e régiment d'infanterie coloniale ; 21 ans de services, 9 campagnes. A été blessé et cité.

Susini François-Marie, sergent au bureau de recrutement de la Seine ; 24 ans de services, 7 campagnes.

Poli César-Antoine, sergent à la compagnie d'infanterie coloniale de la Guadeloupe ; 20 ans de services, 11 campagnes.

Mondoloni Joseph, adjudant au 4e régiment de tirailleurs tonkinois ; 20 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Santini Noel, caporal au 22e régiment d'infanterie coloniale ; 15 ans de services, 6 campagnes. A été blessé et cité.

Semeria Gaston-Louis, soldat au 23e régiment d'infanterie coloniale ; 13 ans de services, 8 campagnes. A été blessé et cité.

Orchiminati Augustin-Joseph-Olive, maréchal des logis au 38e régiment d'artillerie coloniale ; 18 ans de services, 11 campagnes.

Mari Jean, maréchal des logis au 38e régiment d'artillerie coloniale ; 19 ans de services, 10 campagnes.

Serra Joseph, soldat de première classe au 9e régiment de zouaves ; 19 ans de services, 5 campagnes. A été blessé et cité.

Antoni Roland, soldat au centre de mobilisation d'infanterie N° 154 ; 13 ans de services, 4 campagnes. A été blessé et cité.


ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"



TSF

Chut !... ne le répétez pas :

DUCRETET lance la BIGRILLE ROUGE JM

C'est une merveille !

La BIGRILLE ROUGE JM, placée avant ou après le changement de fréquence bigrille, donne au récepteur une efficacité, une sensibilité et une pureté inconnues jusqu'à ce jour.

Notice franco

DUCRETET

ETABLISSEMENTS LOUIS MAUREL

2, BOULEVARD DU PALAIS — BASTIA

AGENT EXCLUSIF POUR LA CORSE



BIÈRE WALSHEIM

Grande marque

En dégustation à la BRASSERIE GASPARINI

Albert BONNIN, Successeur

Place St-Nicolas, BASTIA

Rendez-vous des connaisseurs

" Tu devrais le remettre à la Farine Lactée... "

Bob grandit; le bébé d'hier devient un grand garçon — mais il est "pâlichon" ces temps-ci ; il manque d'entrain et son poids n'est pas fameux. Et papa et maman s'inquiètent, car ils savent que les maladies guettent les enfants affaiblis. Aussi pensent-ils, tout naturellement, à la Farine Lactée NESTLÉ, qui réussissait si bien au petit bonhomme de 1 et 2 ans et qui fait en ce moment de Javotte un petit "amour à fossette".

La Farine Lactée NESTLÉ, en effet, riche en lait pur, parfaitement assimilée par les tout petits, convient tout aussi bien à l'enfant qui grandit et a besoin de s'étoffer. Pour faciliter la croissance, favoriser la formation des os et des muscles, donnez à vos enfants, quel que soit leur âge, de saines bouillies à la Farine Lactée NESTLÉ.

FARINE LACTÉE NESTLÉ

aliment complet, sain, léger et fortifiant.

Demandez à la Société NESTLÉ, 6, avenue Portalis, Paris 8e, [illegible]

Agent général : Alfred PADOVANI — 1 bis, rue du Nouveau-Port - BASTIA



ROMANO

Dép. général : ALESSANDRI, 38, Bd Paoli,



LILAS BLANC

AUX 100.000 CHEMISES

29 BOULEVARD PAOLI

BASTIA

CHEMISERIE-BONNETERIE

Le plus grand assortiment

Devise de la Maison : VENDRE BON MARCHE



Teinturerie Saint-Joseph

RAPIDITE, 22, Boulevard Paoli - BASTIA, PERFECTION

TEINTURE ET DÉGRAISSAGE EN 24 HEURES

SPECIALITE DE NETTOYAGE A SEC, A LA MACHINE

[illegible]



AUTOMOBILES FIAT

Tous modèles — livraison immédiate

Vente à crédit et reprise de voitures toutes marques

AGENCE : LAURENT MARINI

18, Rue de l'Opéra

BASTIA


# Trois Livres Nouveaux

Il y a plusieurs mois, à l'époque où le soleil dorait les blondes moissons, M. Léon Tourre s'est révélé aux lecteurs de Cyrnos comme un fervent admirateur de Pierre Loti ; dès lors, il n'y avait nulle témérité à le deviner artiste et poète, compatissant et tendre. Qui, mieux que Loti, sut rendre toute la tristesse enclose dans les yeux effarés d'un pauvre minet qu'on repousse, dans le regard douloureux et navré d'un toutou qu'un rudoie sans cause ?

Comme lui, M. Léon Tourre comprend l'âme des bêtes et son ouvrage, *Perlou*, poème en vingt chants nous est une preuve convaincante. Perlou, qu'est-ce ? La brave chien qui ne connut guère de sa vie que le froid, la faim, les coups et périt lamentablement, assommé par une brute.

Il y a là pour l'auteur l'occasion de nous brosser habilement, d'un crayon léger et nuancé, des tableaux charmants de la région méridionale qu'il habite : [illegible] des Cévennes, avec leurs [illegible] à pic, si belles, sur l'azur profond, leurs cols ombreux où des ruisseaux argentés gazouillent une [illegible] chanson.

Célébrant « les paysans courtelays de la France dont nous devons admirer l'endurance » vignerons, laboureurs, pâtres, M. Léon Tourre en observateur impartial n'hésite pas à leur reprocher *Les traitements injustes, inhumains*,

*Qu'ils font subir, parfois, aux pauvres bêtes.*

*Prenant, aimant, souffrant, toujours exactes,*

*Et dont les yeux parfois savent s'étonner*

*De voir leurs corps sous les coups frissonner.*

Et, comme exemple, il nous narre, en vers, la triste épopée de Perlou.

*Pauvre chien de berger dont la jeunesse sombre*

*S'éclaire par endroits de plaquettes de feu :*

*Et telle est sa maigreur que, sans peine, on dénombre*

*Les côtes, sur les flancs qui se colorent un peu.*

Heureusement, le jour de la rencontre, le poète est là entouré d'enfants compatissants qui, sans hésiter donnent bien vite à l'affamé tout leur goûter, et le pacte est scellé. L'animal recevra de ces petites mains câlines ses seules caresses et passera près des bambins les rares moments paisibles, confiants, de sa misérable vie, jusqu'au jour où il périra sous les coups de son maître, lâche et cruel.

*Quelle est triste, Perlou, ta vie !*

*Nul de tes frères ne l'envie*

*Ils couchent avec le bétail,*

*Toi, tu dors devant le portail*

*Ton maître n'ayant pas chez lui la moindre place !*

*Comment fais-tu, l'hiver, pour dormir quand il glace ?*

Ainsi débute le 8ème chant si beau, si plein de sentiment, qu'il faudrait pouvoir le citer en entier. *La Garde du troupeau*, poétiques images. *Le Débolsement*, chant éloquent à la louange de nos forêts qui disparaissent une à une, impitoyablement, sous la hache et sous la cognée, la *Visite à la bonne grand'mère*, dans sa maison rustique, nous ont fait passer de délicieux instants.

Nous ne sommes nullement surpris que *Perlou* ait obtenu une médaille d'honneur de la Société d'Encouragement au Bien et le prix du Ministre de l'Instruction publique. En raison de la pure essence de poésie qu'il contient, des conseils judicieux qui s'en dégagent, des réflexions opportunes qui émaillent les pages et des sentiments plus doux qu'il peut faire naître envers ceux qui sentent et souffrent comme nous, les pauvres bêtes dédaignées, cet ouvrage devrait être placé entre toutes les mains d'enfants, car, suivant les lignes du poète :

*Les enfants ! on nous dit que cet âge ignore, semble*

*Ne cesse d'écarter jamais le bien du mal,*

*Qu'à la misère il se plaît, il n'est point accessible,*

*Qu'il s'acharne, parfois, sur un faible animal.*

*Je prétends que cet âge a l'âme qu'on lui donne,*

*Que son cœur pareille est pétri de bonté,*

*Qu'après un bon conseil bien mûr il s'abandonne*

*Et que de faire bien il a la volonté.*

Quant aux grandes personnes, même si leur conscience est nette de tout reproche vis-à-vis de nos frères inférieurs, en lisant *Perlou*, elles apprendront de faire la connaissance d'un délicat poète, vibrant d'amour et d'enthousiasme pour le beau, le bien, et accessible si finement.

De Béziers, m'arrive une jolie brochure, *Il était une fois*, humble gerbe de poésies qu'un jeune homme me dédie. J'aime beaucoup les jeunes : leurs ardeurs, leurs enthousiasmes, leur vraie soif d'idéal, leurs illusions que la vie n'a point encore le temps de faucher, leur inexpérience et même jusqu'à leurs maladresses. Mais ici, je dois reconnaître que l'auteur Aime Julien, un moins de vingt ans, sait tirer de sa lyre des sons harmonieux et doux, ignore les fausses notes et chante en vrai poète le soleil, la nature, le paysage à l'attirante clarté dans lequel il se meut. Ses sonnets descriptifs sont un excellent début dans vers gracieux, nous font espérer beaucoup de ce jeune écrivain.

Madame Jean Portail, la subtile biographe de Georges Courteline, nous donne dans son premier roman *la Femme cachalane*, une œuvre émouvante. C'est l'histoire d'une adorable petite fille, Josette, que ses parents idolâtrent, car elle paraît devoir posséder à la fois tous les dons de l'esprit et de la nature. Mais le triomphe est de courte durée : l'enfant précoce cesse de grandir à dix ans, se voûte, se déforme. Et tant de malheurs s'en suivent. Le père déserte le foyer morne, la mère devient folle, et Josette, jeune fille, vers qui l'amour libérateur ne viendra jamais, doit travailler pour vivre. Elle enseigne les rudiments du français à des mioches, espiègles et moqueurs. Puis, dans un sursaut d'énergie, voulant être quelqu'un par l'esprit puisque la grande, la vraie satisfaction féminine lui est refusée, elle gagne Paris, entre dans une firme littéraire, exploitant la vanité de nombreux des femmes qui collaborent, et arrive à se créer une situation. Mais, sentimentalement, sa vie demeure vide. Et un soir, par désespoir de ne pas être comme les autres femmes, elle se tue, car au bout du lac de Côme, elle a entrevu l'amour sous les traits d'un beau pêcheur italien, l'amour qui se détournera de sa silhouette chétive et contrefaite.

Une psychologie fine, personnages et situations bien dépeints, retiennent ce roman très vivant, captivant jusqu'au dénouement triste et imprévu, confirmant cette thèse : la femme ne s'affranchit jamais ou ne s'affranchit que très exceptionnellement de l'amour, sa véritable raison d'être.

Suzanne d'ALOISI

de l'Académie Cyrnéenne.

## LES ETATS-UNIS ET NOUS

### LA QUESTION DES DETTES INTERALLIEES

Les résultats des élections américaines ne nous laissent pas, avouons-nous dit, beaucoup d'espoir de voir le litige douanier connaître une tournure plus satisfaisante.

Mais il est une autre question — plus importante, certes, pour l'avenir de notre pays et plus délicate encore — dont la solution se trouvait également sous la dépendance de la dernière consultation populaire aux Etats-Unis : c'est celle du règlement des dettes interalliées. Et, sur ce point aussi, le parti qui a conquis la grande majorité des suffrages ne paraît pas décidé à faire preuve de beaucoup de libéralisme.

### L'ECHEANCE PROCHAINE DE LA DETTE COMMERCIALE

Et déjà la presse américaine nous rappelle discrètement que les 407 millions de dollars d'effets émis par la France en contrepartie de l'achat des stocks — la *dette commerciale* — viennent à échéance le 1er août 1929. Les américains ne doutent pas que la situation actuelle de notre Trésorerie nous permettrait d'effectuer ce transfert massif de 10 milliards de francs en or et en devises, mais ils font observer que ce mode de règlement provoquerait de sérieux inconvénients aux marchés pour la France, qui affaiblirait sa situation financière mais encore pour les Etats-Unis eux-mêmes, dont le marché regorge d'or.

Or, cette opération peut facilement être évitée, car l'accord signé le 29 avril 1926, à Washington règle la question de la dette commerciale comme celle de la dette politique.

Seulement, si l'accord doit être homologué, il faut maintenant aller vite. On sait qu'en Amérique, cette convention n'a été ratifiée que par la Chambre des représentants et ne doit être soumise au Sénat qu'après l'approbation de la France. Or la session du Congrès se termine le 4 mars 1929 et si, avant cette date, le Sénat américain ne peut être saisi, la dette commerciale viendra à échéance pendant les vacances parlementaires et il sera trop tard, à ce moment pour obtenir la consécration de l'accord Mellon Berenger. La question de savoir si nous devons ratifier se pose, dès lors, avec un caractère tout particulier d'urgence.

### LA RESTAURATION MONETAIRE ET LES DETTES

Il fut un temps où l'on pouvait croire que la France avait, pour ainsi dire, le couteau sur la gorge et qu'elle ne pourrait sauver le franc si elle ne ratifiait pas. Beaucoup de bons esprits étaient convaincus, en 1926, que l'un des premiers actes de l'œuvre de restauration monétaire devait être le règlement définitif des dettes interalliées. L'expérience a heureusement démenti ces prévisions et nous pouvons considérer aujourd'hui la question distinctement, encore bien que le seul fait pour la France d'avoir signé partiellement exécuté les accords de 1926 ait pu avoir exercé une influence heureuse sur le relèvement du notre devise.

N'ayant pas à solliciter de crédits extérieurs pour notre assainissement financier, n'ayant plus à craindre le plébiscite quotidien de la Bourse de New-York sur la valeur du franc-papier, nous pouvons donc nous demander : Faut-il ou non ratifier ?

### L'ORIGINE DES ACCORDS

N'épiloguons pas sur la nature toute spéciale de cette dette. M. Caillaux a écrit quelque part qu'il était attristant de penser que nos alliés ou associés exigeaient le prix des capotes dans lesquelles nos soldats avaient été tués. Mais de tels arguments ne sauraient avoir aucune portée pour les gens d'affaires qui président aux destinées des Etats-Unis.

Aussi bien la proposition d'annuler les dettes de guerre a-t-elle déjà été formulée sans succès à maintes reprises, au cours de la conférence de la paix de 1919, puis par M. Lloyd George dans une communication faite en août 1920 au Président Wilson. L'Angleterre a déclaré, en 1922, dans la célèbre note Balfour, qu'elle annulerait ses dettes et abandonnerait en faveur des autres alliés ses réclamations sur l'Allemagne si les Etats-Unis réduisaient leurs créances.

C'est dans ces conditions que la France a signé le 29 avril 1926 un accord avec les Etats-Unis et le 12 juillet de la même année un accord avec l'Angleterre.

### COMMENT NOUS ONT TRAITES LES ETATS-UNIS

D'après des chiffres dignes de foi, le règlement des dettes envers les Etats-Unis peut être analysé comme suit :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Dette de la Grande-Bretagne* | 4.7 | 3.3 | 30% |
| *Dette de la France* | 4.2 | 1.7 | 60% |
| *Dette de l'Italie* | 2.1 | 0.4 | 80% |
| *Dette de la Belgique* | 0.5 | 0.2 | 60% |
| *Total (y compris les dettes des autres Pays)* | 12 | 5.9 | 51% |

Ainsi la réduction obtenue par la France est la plus élevée, l'Italie mise à part. M. Keynes a calculé que les sommes demandées par les Etats-Unis aux divers débiteurs représentaient le principal de leur dette avec un intérêt de 3.30% pour l'Angleterre, 1.50% pour la France, 0.40% pour l'Italie.

On peut donc dire que le règlement est assez satisfaisant d'autant plus que la dette commerciale a été englobée dans le [illegible]

### NOTRE ACCORD AVEC L'ANGLETERRE

Prenons maintenant une autre base de comparaison et essayons d'établir un tableau semblable pour les dettes des alliés envers l'Angleterre. Voici ce tableau :

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Dette de la France* | 600 | 227 | 62% |
| *Dette de l'Italie* | 500 | 78 | 85% |
| *Dette de la Belgique* | | 99 | (payée par le Plan Dawes) |
| *Total (y compris les dettes de guerre des autres Pays)* | 1.344 | | 75% |

D'où il résulte que la réduction qui nous a été consentie par l'Angleterre n'est guère plus élevée que celle obtenue à New-York. Notons cependant que les accords conclus par l'Angleterre avec ses débiteurs contiennent la clause suivante : Si la Grande-Bretagne reçoit, au total, de l'Allemagne et des alliés plus qu'elle ne doit aux Etats-Unis, des réductions proportionnelles seront ultérieurement faites à ses débiteurs, lorsque ses versements à l'Amérique seront achevés.

### PEUT-ON OBTENIR MIEUX ?

Les conditions de l'accord Mellon-Berenger sont donc relativement acceptables. Faut-il essayer de négocier pour obtenir mieux ? A cette question, M. Caillaux a répondu dans la feuille financière *Le Capital* (31 janvier 1928) :

« A qui voudrait s'engager dans cette voie, je me permets seulement de conseiller beaucoup de prudence. J'ai lu dans la presse anglo-saxonne, les réflexions que la perspective de nouveaux pourparlers a suggérés. Nous croyons, quand nous avons traité avec la France qu'elle n'était pas dans la situation économique et financière où il semble qu'elle se trouve. Si nous avions su » et ainsi de suite... Qu'on se garde donc de lâcher la proie pour l'ombre. »

Depuis que cet article a été écrit, rien n'est venu atténuer la valeur de cet argument, bien au contraire. Alors, pourquoi recommencer les pourparlers ?

### LA CLAUSE DE SAUVEGARDE

Serait-ce pour obtenir la clause de sauvegarde, d'après laquelle nous ne pourrions avoir à payer plus que nous ne recevrions de l'Allemagne ? On se heurterait de nouveau au refus absolu des Etats-Unis. Ceux-ci nous opposeraient une fois de plus le précédent de l'Angleterre et de l'Italie qui, elles, ont ratifié malgré l'absence de cette clause de transfert ? On a dit que cette clause avait été inscrite dans le Plan Dawes au profit de l'Allemagne, alors que l'accord de 1926 ne la mentionne pas à notre avantage. Rien n'est moins exact. La France s'est réservée d'ajourner ses paiements de 3 ans en 3 ans.

### RATIFIONS !

Dans ces conditions, la France ne saurait laisser indéfiniment l'accord en suspens. La mort dans l'âme, elle doit ratifier, et il semble que M. Poincaré l'ait implicitement admis dans son discours de Caen.

Est-ce à dire que la question des dettes ne soit pas dans la réalité, liée à celle des réparations ? Malgré les dénégations des Américains, il est trop évident que le jour, où, pour des raisons quelconques l'Allemagne cesserait définitivement ses paiements, les accords deviendraient caducs par la force des choses et nos créanciers seraient amenés suivant la formule anglaise à « reconsidérer » la question.

Nous établirons dans un prochain article la relation nécessaire entre ces deux sortes de paiements — dettes interalliées et réparations.

Emile ARENE,

Conseiller du Commerce Extérieur


COMPTABILITÉ

[illegible] JAMET-BUFFEREAU

[illegible] BASTIA [illegible]



Imprimerie du "PETIT BASTIAIS"

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES FIRMES INSULAIRES ET DE TOUTES LES GRANDES ADMINISTRATIONS

Le Client doit s'adresser sans hésiter à l'Imprimerie du PETIT BASTIAIS qui présente des imprimés avec le plus d'élégance et de bon goût

2, BOULEVARD DU PALAIS, BASTIA

TOUS TRAVAUX TYPOGRAPHIQUES POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

Un matériel moderne au service d'un personnel spécialisé



00659

DONNET

D O N N E T

Nos 10 et 14 chevaux 6 cylindres sont incomparables. Ce sont les voitures les plus souples et les plus rapides en côte. Deux modèles parfaits.

NOS PRIX

10 CV. 6 cyl. type Cl. 10. cond. int. 27.500

14 — — — K. 44.000

Nos 7 et 11 CV. 4 cyl.

dont la bonne réputation n'est plus à faire comme robustesse souplesse et rapidité.

NOS PRIX

7 CV. 4 cyl. type Cl-7. cond. int. 23.500

11 — — — Cl-6. torp. cm/m 26.900

AUTO-STOCK CIRNEA

LUCCANTONI

CONCESSIONNAIRE EXCLUSIF POUR LA CORSE

33, BOULEVARD PAOLI - BASTIA

Différents modèles seront exposés incessamment à Bastia. Avant de fixer votre choix, faites un essai sur nos voitures. Vous serez entièrement édifiés



Taille-Crayons le plus perfectionné

COURANT-ORGUS

pour crayons ordinaires crayons de couleur, crayons à copier et crayons d'ardoise, qu'ils soient minces, plats ou exagones, gros ou minces. — Construction robuste et précise.

Le taille-crayons Courant-Orgus s'adapte à toute table grâce à son serre-joint.

Spécimen de tailles obtenues automatiquement avec le taille-crayons ORGUS

En vente aux Bureaux du PETIT BASTIAIS



SOCIÉTÉ DES ACCUMULATEURS MONOPLAQUE

COLOMBES (Seine)

Dépositaire : Louis ROGLIANO

BASTIA



JOAILLERIE BIJOUTERIE - ORFEVRERIE HORLOGERIE

DANESI FILS & Cie

BASTIA

Grand choix de bagues de fiançailles. Les plus beaux cadeaux pour fêtes et mariages.

Les meilleurs prix.



RELIURES

EN TOUS GENRES

Spécialités pour Bibliothèques et demi-reliures en peaux

TRAVAUX SOIGNES - PRIX MODERES

F. VADON

4, RUE DE L'OPERA

3e étage — BASTIA



*Devant les succès remportés par notre publicité et pour donner satisfaction aux nombreux lecteurs qui n'ont pu en bénéficier, nous reprenons notre vente-réclame :*

60 f. de musique pour 5 fr. 50

ALBUM 3. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Franco : 5 fr. 50.

ALBUM 5. — 20 morceaux pour piano et violon : 5 fr. 50.

ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline solo : 5 fr. 50.

ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.

ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons anciennes et modernes, danses, rondes pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.

ALBUM 7. — Rien que du moderne, 15 morceaux dont chacun est catalogué 4 francs de Goublier, Adolf Stanislas, etc. : 5 fr. 50.

ALBUM DES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50

Pour les enfants :

1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.

2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.

Les deux albums réunis : 6 fr. 50.

3° Les saynètes enfantines, amusantes, morales et instructives.

Quatre saynètes différentes : 2 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée au

PETIT BASTIAIS

2, Boulevard du Palais, BASTIA

Compte Chèques-postaux : Ajaccio : 122



AUTOMOBILES

Delaunay Belleville

La grande marque Française

AUTOSTOCK CIRNEA

33, Boulevard Paoli. — BASTIA

Téléphone : 48



MIMOSA

La Reine des Cigarettes fabriquée par H. ALBAN, à Ajaccio